FATHERS LIBRARY,
ST. JOSEPH'S CHURCH,
SAN JOSE, - - CAL.

FATHERS LIBRARY,
ST. JOSEPH'S CHURCH,
SAN JOSE, - - CAL.

SOMME

DES

GRANDEURS DE MARIE

II

SOMME

DES

GRANDEURS DE MARIE

SES MYSTÈRES, SES EXCELLENCES, SON CULTE

PAR

L'ABBÉ Z.-C. JOURDAIN

Chanoine honoraire d'Amiens.

NOUVELLE ÉDITION

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE POUR LA PRÉDICATION MODERNE

TOME DEUXIÈME

MARIE PENDANT SA VIE MORTELLE

ALMA COLLEGE
252.54
LIBRARY
J825
Alma, California

FATHERS' LIBRARY,
ST. JOSEPH'S CHURCH,
SAN JOSE, CAL.
ALMA COLLEGE
Alma, California

PARIS

HIPPOLYTE WALZER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

7, RUE DE MÉZIÈRES, 7

—

1900

Property of
CLgA
Please return to
Graduate Theological
Union Library

35892

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/somedesgrandeurs0000labb

SOMME

DES

GRANDEURS DE MARIE

DEUXIÈME PARTIE

MARIE PENDANT SA VIE MORTELLE

LIVRE PREMIER

MARIE AVANT L'INCARNATION DU VERBE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DE MARIE

§ I. — *Sa généalogie.*

La noblesse de l'homme consiste principalement dans sa vertu : tout le reste n'est rien sans elle, et celui que recommande seulement l'illustration de ses aïeux aurait tort d'en tirer vanité, car les mérites des autres ne sont pas nos mérites. S. Jérôme écrivait autrefois à Célantius : « L'excellence de la vertu est la » seule noblesse qui compte devant Dieu. Était-il un homme plus » noble que Pierre, en présence de Dieu? Cependant il n'était » qu'un pêcheur, un pauvre. Est-il une gloire comparable à celle » de Marie, l'épouse d'un simple artisan? Mais à ce pêcheur et » à ce pauvre, les clefs du royaume des Cieux sont livrées par » Jésus-Christ, et l'Épouse de l'artisan a mérité d'être la Mère » de celui qui livre ces clefs [1]. » S. Jean Chrysostôme [2], S. Ba-

1. Sola apud Deum, nobilitas est, clarum esse virtutibus : quid enim apud Deum in viris nobilius Petro, qui tamen piscator, et pauper fuit? Quid beata Maria illustrius, quæ tamen sponsa fabri describitur? Sed illi piscatori et pauperi a Christo claves regni cœlestis traduntur; et sponsa fabri meruit esse Mater illius, a quo ipsi claves traditæ sunt. D. Hieron. *ad Celantium.*

2. Quid prodest ei, quem sordidant mores, generatio clara? aut quid no-

sile [1], tous les Pères, les philosophes [2] et les poètes païens [3] eux-mêmes ne manquent pas d'exprimer la même vérité : La noblesse sans la vertu n'est rien, et le vice uni à la noblesse de la famille n'en devient que plus honteux.

Il était à propos cependant que toutes les grandeurs se rencontrassent en Marie. L'éclat d'une origine illustre déshonore ceux qui sont indignes d'en recueillir l'héritage, mais il donne un nouveau lustre à la vertu des enfants qui marchent sur les traces de leurs pères. Aussi le monde a-t-il toujours fait grand cas d'une haute naissance, et la Sainte Ecriture elle-même ne manque pas de donner la généalogie des personnages qui se sont distingués par quelque mérite particulier, lorsque leurs ancêtres

cet illi generatio vilis, quem mores adornant, et nobilitant ? Ipse se vacuum ab omnibus bonis actibus ostendit, qui gloriatur in patribus. Quid profuit Cham, qui Noe fuit filius (*Gen.* 9) ? Nonne fuit separatus de medio aliorum ? Qui secundum carnem frater fuerat natus, secundum animum factus est servus, nec familia ejus potuit defendere impios ejus mores. Aut quid nocuit Abrahæ qui patrem habuit Tharam (*Gen.* 11), deorum cultorem ? Nonne separatus est a genere suo et positus in caput fidelium ? D. Chrysost. *in Matthæum.*

1. Illud adverte quia extra paradisum vir factus est, et mulier intra paradisum, ut scias quod non loci, non generis nobilitate, sed virtute unusquisque gratiam sibi comparat. Denique extra paradisum factus, hoc est, in inferiori loco vir, melior invenitur, et illa quæ, in meliori loco, hoc est, in paradiso facta est, inferior reperitur : mulier enim prius decepta est, et virum ipsa decepit. D. Basilius, *lib. de Paradiso, cap.* 4.

2. Non facit nobilitatem atrium plenum fumosis imaginibus, quia, quod ante nos est, nostrum non est ; non enim ad nostram vixerunt gloriam. Seneca *ad Lucillum.*

Cum volueris veram hominis æstimationem videre, et scire qualis sit, nudum inspice : deponat patrimonium, deponat honores, et alia fortunæ mendacia, corpus ipsum exuat : et animum intuere qualis quantusque sit, alieno, an suo magnus. Idem *ad idem.*

Sanctius est me meis fulgere moribus, quam majorum opinione niti, ut sim meis posteris nobilitatis initium. Cicero, *contra Sallustium.*

3. Non census nobilem nec clarum nomen avorum ;
Sed probitas magnum ingenuumque facit.

Ovidius, *in primo de Ponto.*

Stemmata quid faciunt ? Quid prodest pontice longo
Sanguine censeri, pictos ostendere vultus
Majorum, stantes in curribus Æmilianis ?
Tota licet veteris exornent undique certe
Atria, nobilitas sola est, atque unica, virtus.

Juvenalis, *lib.* 3, *Satyra* 2.

Nobilitas hominis, mens, et Deitatis imago.
Nobilitas hominis, virtutum clara propago,
Nobilitas hominis, humilem relevare jacentem,
Nobilitas hominis, mentem refrenare furentem,
Nobilitas hominis, naturæ jura tenere,
Nobilitas hominis, nisi turpia nulla timere,
Nobilitas hominis, terrenas temnere dotes,
Nobilitas hominis, cœlestia carpere regna.

Ovidius, *lib. de Vetula.*

sont dignes d'être cités. L'expérience montre d'ailleurs que les enfants héritent le plus souvent des qualités de leurs parents aussi bien que de leurs défauts. Descendre d'une longue suite d'hommes vertueux est déjà une forte présomption qu'on imitera leurs vertus [1]. L'honneur qu'apporte une noble naissance ne devait donc pas manquer à Marie [2].

Entre les familles illustres qui ont paru sur la terre, il n'en est pas dont la noblesse égale celle de la famille de David, ce roi selon le cœur de Dieu, à qui fut renouvelée la promesse faite aux Patriarches ses pères, dès les premiers âges du monde.

Le Christ notre Seigneur devait sortir de la race de David. Les Prophètes l'avaient prédit, et lui-même fit entendre plus d'une fois qu'il était de ce sang royal. Un jour que *les Pharisiens s'étaient rassemblés autour de lui, il les interrogea et leur dit : Que vous semble du Christ ? De qui est-il fils ? Ils lui répondirent : De David. Il leur répliqua : Comment donc David inspiré par l'Esprit l'appelle-t-il son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie fait de vos ennemis l'escabeau de vos pieds ? Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils ?*

Ces paroles de l'Evangile de S. Mathieu, XXII, 41, nous montrent que, selon la croyance unanime des Juifs, le Messie devait naître de la famille de David. Le divin Maître ne blâme aucunement, mais plutôt il approuve cette croyance, en enseignant que le Messie sera tout à la fois le fils et le Seigneur de David : son fils parce qu'il descendra de lui par la chair ; son Seigneur parce qu'il est Dieu de toute éternité.

Une autre fois le même Evangéliste, XII, 23, montre les Juifs frappés d'admiration et de stupeur, à la vue des prodiges opérés par Jésus, et se demandant entre eux : *Celui-ci est-il donc le Fils de David ? Numquid hic est filius David ?* c'est-à-dire le Messie, qui doit, nous le savons, descendre de ce roi. S. Mathieu le proclame solennellement dès les premiers mots de son Evangile : *Liber generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham : Livre de la génération de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham.* Les autres Evangélistes et les différents livres du Nouveau Testament redisent à l'envi cette vérité [3], clairement

1. Consentaneum est meliores esse naturas nobiles in genere, quam ignobiles : ac necesse est ut bene nati, si bene educentur, demum ad virtutem perveniant. PLATO *in Alcibiade.*

2. Quia igitur omnes præclaritates, ingenuitates, præfecturas, dignitates, quæ possunt esse in aliquo individuo humano, secundum originem sanguinis describunt Evangelistæ in hac puella, oportet nos eorum testimonio eam præferre omnibus principibus, regibus, imperatoribus, reginis, imperatricibus, omnibus potestatibus totius universi. S. BERNARDIN. SENENS., tom. I, serm. 61, art. 1, c. 1.

3. JOANN. VII, 42. — MATTH. XX, 30, 31. — MATTH. XXI, 15, 16. — ROM. II,

annoncée par Isaïe et Jérémie. On pourrait ajouter à ce témoignage celui de tous les Pères de l'Église sans exception, pour qui cette vérité n'a jamais fait l'objet d'un doute. Il suffit de parcourir leurs écrits pour en trouver d'innombrables preuves [1].

Jésus-Christ était donc le fils de David : or il ne pouvait l'être que si Marie, sa mère, appartenait à la descendance de ce roi puisqu'il n'eut pas de père selon la chair, mais seulement une mère. Le sang de David coulait dans les veines de Jésus parce qu'il avait coulé d'abord dans celles de Marie. Mais par quelle ligne la généalogie de cette auguste Vierge remonte-t-elle jusqu'au Roi-Prophète. S. Mathieu et S. Luc nous donnent chacun une généalogie, et ces deux listes des aïeux de Jésus-Christ jusqu'à David, ne concordent aucunement entre elles. Nous ne pouvons mettre en doute ni leur authenticité ni leur véracité : comment donc les accorder ? Avant de donner la solution qui nous paraît la meilleure, citons d'abord une page empruntée aux Élévations de Bossuet sur les mystères [2].

» *La Généalogie royale de Jésus-Christ.* Ce titre ne m'engage pas à traiter les difficultés ni les contradictions apparentes des deux généalogies de Jésus-Christ rapportées dans S. Mathieu et dans S. Luc. La lecture que je fais ici de l'Evangile a un autre objet, et je remarquerai seulement :

» En premier lieu, qu'il était notoire que Jésus-Christ sortait de la race de David : tout le monde l'appelait hautement et sans contradiction *le fils de David.* Sa généalogie était bien connue, et *il était manifeste* aux Hébreux même qu'il était de *la tribu de Juda.* Il n'était pas moins constant qu'il en sortait par David. S. Paul avance et répète, comme un fait qui n'était pas contredit, qu'*il est sorti du sang de David.*

» Si donc les Evangélistes se sont attachés à marquer la descendance de Joseph, plutôt que celle de Marie, c'est qu'on savait qu'ils étaient de même race, et si proches parents, que tout le monde connaissait leur parenté. Aussi, dans l'ordre qui fut donné sous Auguste de faire écrire son nom dans le lieu de son origine, *Joseph fut à Bethléem avec Marie son épouse, pour se faire inscrire avec elle.* C'en est assez pour fermer la bouche aux esprits contentieux et contredisants, qui voudraient qu'on nous eût donné la généalogie de la sainte Vierge plutôt que celle

3. — II Timoth. II, 8. — Apocal. XX, 16. — Isai. XI, 1. — Jeremiæ, XXIII, 5 et 6.

1. Voir en particulier : S. Justin, *in Apologia* 1. — Tertullien, *Adversus Judæos.* — Eusèbe, *Lib.* 1 *Histor. cap.* 7. — S. Hilaire, *Cap.* 1 *in Matth., alias in cap.* 1, *Matth.* — S. Ambroise, *lib.* 3, *in Luc,* n. 3. — S. Jérome, *in cap.* 1. *Matth.* — S. Chrysostome, *Hom.* 2 *in Matth.* — S. Léon, *Serm.* 4 *in Nativ. Domini,* etc., etc.

2. *Treizième semaine,* 5e *Elévation.*

de Joseph. C'était assez que tout le monde sût qu'ils étaient parents, et de la même race.

» En second lieu, il est inutile de se tourmenter à concilier les deux généalogies de S. Mathieu et de S. Luc. La loi qui ordonnait au cadet d'épouser la veuve de son frère aîné mort sans enfants, pour en faire revivre la tige, et lui donner une postérité, introduisait par nécessité parmi les Juifs deux sortes de généalogies, l'une naturelle, l'autre légale. Il y a beaucoup de raisons de croire que S. Mathieu qui se sert partout du mot *engendrer*, l'a choisi pour marquer plus expressément la généalogie naturelle, comme plus propre à la désigner que le terme plus vague et plus général dont s'est servi S. Luc. Quoi qu'il en soit, le Saint-Esprit a voulu que nous sussions qu'en quelque sorte qu'on voulût compter la race de Jésus-Christ, il venait toujours de Juda et de David, et de la famille royale.

» En troisième lieu, il fallait à la vérité que Jésus-Christ eût pour aïeux tous les rois de Juda sortis de David, afin de marquer au peuple que, vrai roi des Juifs, ce titre lui était comme héréditaire, mais toutefois l'humble Jésus, à qui Dieu avait destiné une noblesse royale, ne sort point de cette maison dans son grand éclat, mais dans le temps de sa décadence, où, déchue de la royauté, elle subsistait dans les plus vils artisans ; par où aussi, il devait paraître que son trône était d'une autre nature et d'une autre élévation que celui de ses ancêtres.

» En quatrième lieu, il fallait aussi qu'il naquît de la tribu de Juda, de laquelle, comme le remarque S. Paul, *Moïse n'a rien prononcé sur le sacerdoce*. Car le sacerdoce de Jésus-Christ devant être d'un autre ordre que celui d'Aaron, si Jésus-Christ était de son sang, on aurait cru qu'il aurait tiré son sacerdoce comme héréditaire de la famille d'Aaron ; au lieu que comme on va le voir, il le devait tirer d'une autre origine.

» En cinquième lieu, quoique Jésus-Christ dût descendre de Juda, et non de Lévi, ni d'Aaron, il convenait qu'il y eût quelque parenté entre sa famille et celle d'Aaron ; ce qui fait que la sainte Vierge était cousine d'Élisabeth, et que ces deux saintes parentes ont eu des ancêtres communs : par où il paraît qu'encore que le sacerdoce d'Aaron ne pût être celui de Jésus-Christ, il ne devait pas lui être entièrement étranger, et qu'il devait y avoir de l'alliance entre les deux.

» En sixième lieu, pour en revenir à la famille royale, qui était proprement celle du Sauveur, il faut encore observer que, bien qu'il fût le Saint des saints, non seulement il est sorti de rois pécheurs et méchants, mais encore que les seules femmes qu'on marque comme ses aïeules sont une Thamar, une Ruth, Moabite et sortie d'une race infidèle ; et enfin une Bethsabée, une adultère ; tout cela se fait pour l'espérance des pécheurs,

dont Jésus-Christ ne veut pas être éloigné et ne dédaigne pas le sang; mais il s'en montre le Rédempteur.

» Apprenons à mépriser les hommes du monde, si enflés de l'antiquité souvent imaginaire de leur race, dont ils cachent avec tant de soin les endroits faibles. Ne mettons point notre gloire dans nos ancêtres, dont le plus grand nombre, et peut-être les plus renommés, augmentent depuis si longtemps le nombre des damnés, et ne songeons point à nous illustrer par leurs noms maudits de Dieu. Glorifions-nous d'être ses enfants ; unissons-nous au Fils de Dieu ; et en disant avec S. Paul : *Qu'il est le Sauveur des pécheurs*, ajoutons, toujours avec cet apôtre, *desquels je suis le premier;* puisque chacun, d'un certain côté, est le plus grand et le premier, comme le plus ingrat de tous les pécheurs. »

Après ces sages et fortes réflexions, on pourrait dire avec S. Hilaire qu'il importe peu, au fond, que la généalogie de Joseph soit donnée plutôt que celle de Marie, puisque tous les membres d'une tribu étaient du même sang et ne formaient qu'une seule famille. Que fallait-il démontrer ? Que Jésus- Christ était fils de David et d'Abraham. S. Mathieu le proclame en commençant son Evangile par ces mots: « Livre de la génération de « Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham. » S. Luc arrive au même résultat par une autre voie ; mais les points de départ et d'arrivée sont les mêmes. Les différences de noms intermédiaires peuvent s'expliquer par la double paternité, naturelle et légale admise chez les Juifs et les nombreuses alliances inévitablement contractées entre les deux lignes des descendants de David, dans le cours de huit siècles, font de tous ceux qui sont nommés, de véritables ascendants de Jésus-Christ [1], et par conséquent de Marie sa mère, qui était de la même tribu que Joseph.

On pourrait, à la rigueur, se contenter d'une telle solution : elle ne saurait pourtant satisfaire complètement notre piété envers l'auguste Mère de Dieu, et le désir légitime que nous avons de connaître, autant qu'il est possible, tout ce qui tient à elle. Il est donc de notre devoir d'étudier de plus près la question.

« Jésus-Christ, dans sa personne divine, dit l'abbé Darras,

1. Quod Joseph potius quam Mariæ nativitas recensetur, nihil refert : eadem enim est totius tribus atque una cognatio. Exemplum autem etiam Matthæus et Lucas dederunt, patres invicem appellantes, non tam genere quam gente : quia ab uno cœpta, sub unius successionis et originis familia continetur. Cum enim filius David atque Abrahæ esset ostendendus, quia, ita Matthæus cœpit : *Liber generationis Jesu Christi filii David, filii Abrahæ.* Non differt quis in originis numero atque ordine collocetur, dummodo universorum familia cœpta esse intelligatur ab uno. Ita cum ejusdem tribus sit Joseph et Maria : dum profectus esse ex Abrahæ genere Joseph ostenditur profecta quoque docetur et Maria. S. Hilar. Pictav., *in Evang. Matth. Comm. cap.* 1.

offrait aux généalogistes hébreux un type sans précédent dans l'histoire. Il passait légalement pour le fils de Joseph de Nazareth ; en réalité, il était fils de Marie et n'avait point de père parmi les enfants des hommes. Voilà pourquoi Jésus-Christ a deux généalogies, l'une par Joseph, remontant à Salomon et David : c'est celle de S. Mathieu ; l'autre par Marie fille d'Héli ou Joachim, remontant à David par Nathan : c'est celle de S. Luc. Et qu'on veuille bien le remarquer, le nom de Marie ne se trouve pas au début de la généalogie de S. Luc. Un apocryphe, étranger aux coutumes judaïques, n'aurait pas manqué de l'y insérer. Pour éviter ce piège, il fallait de toute nécessité être au courant des usages hébraïques. En effet, la femme ne figurait jamais dans les généalogies des Hébreux, à moins que son nom ne rappelât une origine étrangère, ou une alliance, illégale dans le principe, mais régularisée par des circonstances exceptionnelles. L'homme seul avait le privilège de perpétuer les souvenirs, ainsi que la race. Du jour où Marie était légalement l'épouse de Joseph, sous la plume des généalogistes, le nom de Joseph devait se substituer à celui de Marie : en sorte que, suivant l'expression d'un récent exégète, il y a dans la généalogie de S. Luc, précisément ce qui devait y être. La femme est voilée ; on n'en parle pas, au désavantage même du Christ. Il y a, sur cette ligne généalogique, l'empreinte d'une robuste authenticité. »

« La famille à laquelle Jésus-Christ appartenait, dit à son tour le savant docteur Reithmayr [1], était connue comme une famille de la race de David, et dans le premier Evangile canonique, ce témoignage est établi par la nomenclature des ancêtres desquels, à dater d'Abraham et de David, découle la famille de Joseph, l'époux de Marie, de laquelle naquit Jésus surnommé le Christ. L'Evangile suppose tacitement que la généalogie de Marie est au fond la même que celle de son époux. Il l'admet comme bien établi d'après les circonstances données. Cela suffisait pour proclamer Jésus fils de David, parmi son peuple, tant que le mystère de sa conception par une Vierge ne soulèverait pas de nouveau parmi les fidèles, la question de sa descendance.

» L'obscurité que S. Mathieu laissa planer à cet égard fut dissipée par S. Luc.

» La généalogie de S. Luc fait connaître d'une manière certaine les ancêtres de Jésus-Christ du côté de sa mère, par conséquent la véritable famille de celui-ci. »

Nous ne ferons qu'une courte observation à ce sujet, pour répondre à la critique qui pense avoir découvert, dans la prétendue désharmonie des deux généalogies, un vice radical des récits évangéliques.

1. *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, art. *Marie*.

Quant à S. Mathieu, on voit évidemment dans quel but il a adopté la généalogie du père putatif de Jésus. C'est sous le nom de Joseph que Jésus fut introduit et reconnu comme descendant de David, parmi les Juifs, jusqu'au moment où le mystère de la conception surnaturelle fut dévoilé : Fils de Joseph, il était par là même fils de David. Et au fait, ce n'était pas une erreur, dès qu'on admettait, ce qui était alors notoire, que Marie était du même sang que son époux. Toutes ces réserves furent mises de côté par S. Luc. Venant après S. Mathieu, il avait un autre dessein. Après avoir annoncé à ses lecteurs le mystère de l'Incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge immaculée, et avoir rappelé l'apparition céleste qui, au baptême, rendit témoignage à la filiation divine de Jésus, il ajoute :

Et Jésus avait, au moment où il commençait à prêcher, environ trente ans étant le fils suivant la croyance commune de Joseph, — qui était d'Héli, qui était de Mathat..., qui était de Lévi, qui était de Nathan, qui était de David... qui était d'Adam, qui était de Dieu.

L'abbé Maynard, dans son magnifique ouvrage, *La sainte Vierge*, n'est pas de notre avis. Nous tenons à le citer intégralement car il résume parfaitement l'opinion contraire à la nôtre : « Le droit royal ne pouvait lui venir (à Jésus) que par Marie, qui ne le tenait elle-même que de Joachim, lequel de son côté ne l'avait reçu que comme descendant direct, et dans l'ordre de primogéniture ou d'aînesse, de Salomon, fils et héritier royal de David.

« En suivant cette descendance royale, suivant la lignée de Salomon, dans la généalogie de S. Mathieu, on arrive à Mathan, père d'abord de Joachim, père lui-même de Marie, puis de Jacob, père de Joseph, son virginal époux. Ainsi, par son mariage comme par sa filiation, Marie était l'héritière des rois, et elle pouvait transmettre ce droit redoublé à Jésus son Fils propre et fils putatif de Joseph.

» La généalogie de S. Luc décrit la descendance de David par Mathan, qui selon l'avis erroné de plusieurs, serait le même que Joachim, et ne serait dit père de Joseph que comme beau-père ou père de Marie. Ce serait donc dans S. Luc qu'il faudrait voir la ligne paternelle de la sainte Vierge.

» Mais non : Joseph, fils naturel de Jacob, n'était que le fils légal d'Héli, frère utérin de Jacob, c'est-à-dire fils d'Estha, mariée successivement à Mathan et à Mathat ; lequel Héli, mort sans enfants, avait laissé sa veuve à son frère Jacob, chargé ainsi, selon la loi mosaïque de lui susciter une race. Or, de ce second mariage naquirent Joseph, époux de Marie, et Cléophas, père de Jacques le Mineur, et quelques-uns de ceux qui, dans l'Evangile sont appelés les frères, c'est-à-dire les cousins du Seigneur.

» Héli descendant de David par Mathan eut une sœur, Marie, qui de son mariage avec Mathan, prêtre de Bethléem, eut trois filles : Marie, mère de Salomé et grand'mère de Jacques le Majeur, et de Jean l'Évangéliste ; Sobé, mère d'Élisabeth, l'épouse de Zacharie, la mère de Jean-Baptiste ; et Anne, épouse de Joachim et mère de la Mère de Jésus.

» Ainsi, Marie, de race royale, suivant la lignée de Salomon, et comme fille de Joachim, et comme femme de Joseph, qui d'après la Loi, avait dû épouser, en qualité de plus proche parent cette fille unique et unique héritière, était encore descendante de David par sa mère, selon la lignée de Nathan. »

L'abbé Jamar embrasse la même opinion et il ajoute en note : « Quelques auteurs prétendent que dans la généalogie mentionnée par S. Luc, le père de la sainte Vierge est désigné sous le nom d'Héli, abréviation d'Héliakim, Jehovakim, Joakim (Ita Darras, *Hist. Génér. de l'Egl. tom.* 4, *pag.* 262 ; Bourassé, *Histoire de la Vierge Marie, chap.* 25 ; Lecanu, *Histoire de la sainte Vierge, Ire partie, chap.* 2, *etc.*). Nous ferons remarquer que suivant cette hypothèse, la sainte Vierge (et conséquemment le Sauveur) ne descendrait pas de David, par la ligne de Salomon, mais par celle de Nathan ; ce qui est contraire aux données de l'Ecriture (II *Reg.* VII, 2, et III *Reg.* IX, 5). — On objecte à cela que les deux branches issues de David se sont regreffées dans Zorobabel ; mais on oublie de produire des preuves à l'appui de cette assertion. Cependant, elles ne seraient pas superflues : car alors, comment expliquer la différence des noms attribués aux descendants des deux Zorobabel, personnages prétendument identiques ? Nous ajouterons avec Suarez (*Oper. part.* 3, *disp.* 2, *sect.* 3, *conclus.* 3) que cette opinion, contraire à l'enseignement des Pères et des interprètes des Livres sacrés est une nouveauté de fraîche date, en désaccord avec le sentiment de l'antiquité chrétienne, comme le prouve Vasquez. Selon la tradition, Héli était le père putatif ou légal de S. Joseph, parce que Jacob son véritable père avait, suivant la loi (*Deut.* XXV, 5, 18), épousé la veuve d'Héli, décédé sans postérité. »

Nous avons exposé l'opinion de ces auteurs avec leurs preuves telles qu'ils les donnent, pour qu'il soit loisible au lecteur de choisir. Nous ferons remarquer seulement, 1° qu'elle n'a aucun fondement dans la Sainte Écriture, et que les Pères ne l'ont formulée, lorsqu'ils l'ont fait, que comme un moyen qui résolvait tant bien que mal une question qui leur paraissait à peu près insoluble ; quelques passages des apocryphes leur fournissaient des éléments qu'ils combinaient pour arriver à une solution, et ils en tiraient parti, sans y attacher une plus haute importance, car la foi ni les mœurs ne se trouvaient en jeu.

2° C'était par Joseph, son père, selon la loi, que la royauté

était légalement transmise à Jésus-Christ. Il était donc nécessaire que Joseph descendît des rois de Juda. Il ne l'était aucunement que Marie eût la même ascendance; il suffisait qu'elle fût fille de David, selon la promesse faite à ce roi que le Christ naîtrait de sa race. Il est extrêmement probable aussi que plusieurs fois, dans le cours de huit siècles, les diverses branches de la famille de David contractèrent ensemble des alliances, et que, de ce chef, Marie descendait aussi de Salomon. L'Ecriture ne le dit pas, mais cette supposition vaut chacune en particulier, des nombreuses affirmations qu'apporte l'opinion contraire, et auxquelles l'Ecriture ne fournit pas le moindre appui.

3° L'identité du nom de Joachim avec celui d'Héli n'est pas une simple hypothèse, mais elle repose sur des preuves solides.

4° La traduction que l'on donne ordinairement de ce verset de la Vulgate : *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta*, « étant comme l'on croyait, fils de Joseph, qui fut fils » d'Héli, qui fut fils de Mathat; » et sur laquelle on s'appuie pour donner deux pères à Joseph, pourrait bien n'être pas exacte. Il suffirait pour cela que le *qui fuit* ne se rapportât pas à Joseph, compris dans la parenthèse, *ut putabatur filius Joseph*, mais à Jésus nommé avant la parenthèse; la grammaire semble même exiger qu'il en soit ainsi, et le texte grec laisse peu de doute à cet égard. On devrait donc, à notre avis, traduire ainsi : *Etant, comme on croyait, fils de Joseph, et qui fut fils*, en réalité, d'*Héli*, par Marie, sa mère, dont il a été tant question dans les précédents chapitres, et que l'Evangéliste ne nomme pas, pour se conformer aux usages des généalogistes.

Comment ne pas s'étonner que devant une lettre aussi positive et aussi claire, on ait pu méconnaître que l'Evangéliste énumère les ancêtres dont Jésus était réellement le fils du côté de sa mère, depuis Héli jusqu'à Adam suivant la chair, jusqu'à Dieu suivant sa nature divine; et comment, pour faire en un certain sens, Joseph fils d'Héli, a-t-on pu recourir à des hypothèses compliquées, à un mariage lévitique, à une adoption, etc., etc.? Ce qui aurait dû d'abord détourner d'une pareille hypothèse, c'est qu'à la fin, il était, plus encore que chez S. Mathieu, question de la série de la race putative, et non des vrais ancêtres de Jésus quant à la chair. Si, comme S. Luc l'indique, Jésus *était fils*, à l'exclusion de Joseph, *d'Héli*, Marie était fille du dernier et issue du sang de David par la ligne latérale de Nathan. Le texte grec, plus expressif et plus complet que la Vulgate, ne laisse aucun doute à cet égard lorsqu'on l'étudie avec attention.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter longuement les diverses opinions émises pour concilier les deux généalogies de Notre-

Seigneur, et connaître ainsi les véritables ancêtres de sa très sainte Mère. Qu'on nous permette seulement encore deux ou trois réflexions.

Lorsque S. Luc écrivit son Evangile, celui de S. Mathieu existait déjà ; S. Luc le connaissait et l'avait entre les mains. Il connaissait donc la généalogie donnée par S. Mathieu. En donnant une généalogie nouvelle qui différait en tout de la première, il ne pouvait avoir pour but que de compléter les renseignements déjà fournis sur l'origine de Notre-Seigneur.

S. Mathieu avait prouvé que Jésus-Christ, légalement fils de Joseph, et regardé comme son fils selon la nature par tous ceux qui ne connaissaient pas le mystère de sa conception miraculeuse, avait un droit réel au trône de David, qu'il descendait légalement, en ligne directe, de ce saint roi et des autres rois de Juda qui montèrent après lui sur le trône.Ce titre d'héritier direct de la royauté de David était nécessaire au Messie. S. Mathieu l'établit d'une manière irréfutable, en donnant la suite des ancêtres de Joseph, qui, en vertu du mariage contracté avec Marie, était réellement le père légal de Jésus et lui transmettait tous ses droits au trône.

Mais le sang de Joseph ne coulait pas dans les veines du Sauveur. Jésus-Christ entrait, par Joseph, dans la possession de ses droits comme fils de David, Marie seule lui transmettait le sang du Roi-Prophète et, par elle seule, il pouvait être en toute vérité, fils du saint roi.

Il était donc à propos que S. Luc qui avait relaté l'Incarnation virginale du Seigneur, fît connaître ses véritables ancêtres selon la chair. S. Mathieu avait donné les titres de Jésus au trône, tels que les Juifs pouvaient et devaient les réclamer. Ils étaient fondés, et l'on ne pouvait faire aucune objection contre eux. S. Luc vient à son tour nous faire connaître la véritable famille de Jésus, le père de Marie et tous ceux dont il descend, en partant de Dieu lui-même. Les rois de Juda ne se retrouvent pas dans cette liste, parce que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde. Il descend d'eux néanmoins, parce que les alliances se multiplient, dans le cours des siècles, entre les descendants de Nathan et ceux de Salomon. Mais il est surtout fils de David, et sa Mère lui transmet un sceptre qui n'a pas été souillé par les crimes et les apostasies des rois descendants de Salomon. C'est sur le trône de David et non sur le leur qu'il prendra place.

C'en est assez sur cette question difficile qui a exercé la patience des critiques, depuis tant de siècles, et que S. Augustin lui-même regardait comme à peu près insoluble. L'explication que nous avons donnée est la plus simple, la plus naturelle, celle qui répond le mieux à toutes les objections ; elle n'a contre elle

que de n'être pas très ancienne. Peut-être sa simplicité même fut-elle cause de l'oubli dans lequel l'avaient à peu près ensevelie les siècles passés. Les plus anciens Pères ne l'avaient pas consignée dans leurs écrits : ils ne voyaient pas de difficulté là où il n'y en avait pas en réalité. Plus tard on oublia ce que tout le monde savait dans les premiers temps de l'Eglise, et on créa des systèmes, on amassa des nuages. Mais au fond, il importait peu, puisque l'une et l'autre généalogie étaient, on le savait, conformes à la vérité, et que l'une et l'autre, remontant jusqu'à David, constataient l'accomplissement des Prophéties [1].

§ II. — *Saint Joachim et sainte Anne.*

L'Evangile ne nous a pas conservé, du moins d'une manière explicite, les noms des parents immédiats de la bienheureuse Vierge Marie. L'Esprit de Dieu qui dirigeait la plume des écrivains sacrés ne voulait pas que tout fût consigné dans les saints livres; S. Jean nous avertit que tout n'a pas été écrit. Bien des enseignements et des faits ne nous ont été transmis que par la tradition dont l'Eglise garde le dépôt. D'autres, moins nécessaires ou moins utiles, ne se retrouvent que dans les anciens écrits plus ou moins authentiques; d'autres enfin qui n'auraient que satisfait une curiosité inutile sont demeurés dans l'oubli.

S. Pierre Damien n'approuve pas que l'on perde son temps à chercher la solution de questions inutiles, par un sentiment de pure curiosité, et il cite à ce propos celle qui nous occupe, les noms du père et de la mère de la très sainte Vierge [2]. Quel que soit notre respect pour l'autorité de cet illustre Docteur, nous nous permettrons de ne pas penser absolument comme lui sur ce point. S'il est inutile à notre foi de savoir précisément quels furent le père et la mère de Jésus, notre piété nous fait un devoir de les rechercher, et d'étudier tout ce qui concerne ces saints et vénérables personnages, pour leur rendre l'honneur et le culte auxquels ils ont droit.

Que les premiers fidèles aient connu les noms de ceux que Dieu avait choisis pour donner le jour à Marie, nul n'en pourrait douter. Plusieurs Apôtres étaient étroitement unis par les liens

1. Voir Trombelli, *Mariæ Sanctissimæ vita ac gesta, pars* I, *disc.* 6. Voir aussi les différentes vies de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge.

2. Nonnulli autem, dum plus sapere quam oporteat sapere, gestiunt, quis pater, vel quæ mater B. Mariæ fuerit, studio superfluæ curiositatis inquirunt. Sed aliquis lector nimis inutiliter quærit, quod Evangelista narrare superfluum duxit. Si enim huic notitiæ utilitatem inesse cognosceret, nequaquam nobilis historicus rem necessariam silentio præteriret. Sciendum vero est, hunc esse morem Scriptoribus sacri eloquii, ut sicut student semper silere quod obest, sic etiam referre despiciunt, quod scire non prodest. S. Petr. Dam. *hom.* 3 *de Nativit. B. M. V.*

du sang avec Notre-Seigneur ; ils étaient les cousins, peut-être; les neveux ou les oncles de la très sainte Vierge et de Joseph ne pouvaient-ils rester indifférents à ces liens de famille qui les rapprochaient de leur divin Maître? Pouvaient-ils ne pas y attacher un prix extrême, surtout après la résurrection du Sauveur? N'était-ce pas une gloire pour eux ? N'était-ce pas ce qui justifiait, jusqu'à un certain point, l'ambition de la mère de Jacques et de Jean, lorsqu'elle demandait, pour ses deux fils, les premières places dans le royaume de Jésus-Christ ? Les courtisans d'un roi se croiraient gravement coupables s'ils ne connaissaient la généalogie de celui qu'ils servent, et s'ils n'honoraient ses aïeux qu'il honore lui-même. Il ne pouvait en être autrement des disciples du Sauveur. Les Evangélistes connaissaient tous les noms des ancêtres de Marie et de Joseph, par conséquent de Jésus, à remonter jusqu'à David, Abraham et Adam. Il est évident qu'ils connaissaient aussi les noms du père et de la mère de Marie. Plusieurs d'entre les premiers disciples avaient même pu passer une partie de leur enfance sous le regard de ces vénérables vieillards.

Aussi la sainte Eglise n'a-t-elle pas oublié les noms de Joachim et d'Anne. Elle est heureuse de célébrer des fêtes en leur honneur, et les fidèles les invoquent avec un tendre amour et une confiance toujours justifiée.

Néanmoins une difficulté qui paraît assez grave se présente d'abord. Le nom de Joachim ne se trouve pas dans la série des ancêtres du Sauveur. Il devrait y être cependant, surtout si l'on admet, comme nous l'avons fait, que la généalogie de Jésus-Christ, dans S. Luc, n'est pas celle de Joseph, mais bien celle de sa sainte épouse. Au fond, cette difficulté n'en est pas une. Ceux qui ont écrit sur cette question y donnent deux réponses, toutes deux satisfaisantes et qui se confirment l'une l'autre. Plusieurs voient dans les noms de Joachim et d'Anne des noms symboliques qui pouvaient bien n'être pas ceux que l'on donnait au père et à la mère de Marie pendant leur vie sur la terre, mais que l'Eglise et les Pères ont adoptés, à cause de leur signification. Fulbert de Chartres, s'appuyant sur l'autorité de S. Augustin, dit que le nom de Joachim signifie *préparation du Seigneur* et celui d'Anne signifie la *grâce de Dieu*. Dieu les a préparés pour recevoir la grâce et pour la communiquer au monde en donnant le jour à Marie qui serait le canal de toute grâce [1]. S. Jérôme écrivant

1. Hujus (Mariæ) namque pater et mater carnales fuisse feruntur, Joachim et Anna, quæ bene sibi de nominis interpretatione competunt ; Joachim quippe præparatio Domini dicitur, Anna vero gratia Dei interpretatur. In horum duorum nominum interpretatione quid innuitur, nisi gratia quam simul adepti sunt? Ubi namque poterit esse gratia, nisi ubi famulatur præparatio conscientiæ? Et ubi locum habebit præparatio operationis nisi ubi

contre Helvétius, dit que le véritable nom du père de Marie était Cléophas, parce que S. Jean l'Évangéliste dit que Marie, fille de Cléophas était sœur de Marie, mère de Jésus. Mais le saint Docteur oublie que ce mot *sœur* indique uniquement une proche parenté et que la tradition s'accorde généralement à considérer Marie comme fille unique de Joachim et d'Anne. L'identité des noms pour les deux filles qu'il donne ainsi à Cléophas, aurait dû attirer son attention et le mettre en garde contre une erreur. Maldonat, Serry, Tillemont s'appuient sur l'autorité de S. Jérôme pour donner le nom de Cléophas au père de la très sainte Vierge. Les Bollandistes avouent que la question est difficile et se trouvent impuissants à la résoudre [1].

Ils ajoutent que l'autorité des anciens d'après lesquels les noms de Joachim et d'Anne seraient les véritables noms des parents de Marie, est bien peu importante, car ce ne sont en général que des auteurs apocryphes ou peu connus.

Ainsi l'on pourrait admettre à la rigueur que les noms de Joachim et d'Anne sont des noms conventionnels, donnés par les premiers chrétiens aux parents de la très sainte Vierge, à cause de leur signification mystique, et que ces noms conventionnels ont supplanté les véritables noms, au point de n'en laisser que des traces insaisissables dans l'histoire des origines de notre sainte religion. Mais cette explication seule satisfait peu.

Il en est une autre plus rationnelle, à laquelle nous aimons à nous attacher. *Joachim* et *Anne* sont les véritables noms des parents de Marie; la signification mystique de ces noms a été voulue de Dieu et préparée par lui, comme il l'a fait pour tant d'autres saints personnages. Le nom de Joachim se confond par son étymologie avec celui d'Héli, que nous trouvons dans la généalogie selon S. Luc, au degré que doit occuper le nom du père de Marie : *Jesus, qui putabatur filius Joseph, qui fuit Heli*, « Jésus, qui était regardé comme fils de Joseph, qui fut fils d'Héli, » par la Vierge sa mère qui était fille d'Héli, comme nous l'avons expliqué plus haut. Il serait étrange en effet, que l'Évangéliste, après avoir pris soin de remarquer que Jésus était seulement le père putatif de Joseph, donnât uniquement la généalogie de Joseph, qui n'était rien pour le Sauveur, et laissât de côté celle qui le regardait.

ante præcesserit Dei largitu gratia? Sic ergo in unum duæ compactæ gratiæ, disponente Dei nutu proferunt ex se gratiam non parvam, profuturam valde cunctis hominibus. Fulbertus, *Serm.* 2 *in Nativ. Virg.*

1. Utriusque Ecclesiæ patrum Joachimum et Annam celebrantium concors credulitas facit, ut de nominibus non admodum anxie dubitemus, verane sint, an solum accepta ex quadam etymologiæ hebraicæ congruentia, qua Joachim *præparatio Domini*; *Anna gratia* interpretatur, ut est apud Fulbertum Carnotensem Episcopum, in sermone super natalem virginis. *De S. Joach. Comment. hist.* 1.

Héli, prononciation abrégée d'*Héliachim*, se trouve plusieurs fois employé comme équivalent de Joakim, dans la sainte Ecriture. C'est ainsi que Joakim fils de Josias est appelé *Eliakim* au IVe livre des Rois et au IIe livre des Paralipomènes. Le grand-prêtre qui gouverna la Judée pendant la captivité de Manassés est appelé Eliakim au IVe chapitre de Judith et Joakim au XVe. Les Juifs préféraient la forme Eliakim par respect pour le nom de Jehovah, car Joakim aurait dû se prononcer Jehovakim. Pour les chrétiens ce motif n'existait plus, et la forme Joakim, prévalut dès les premiers jours du Christianisme. La sainte Eglise a consacré dans sa liturgie ces noms de Joachim et d'Anne, inscrits non seulement par d'obscurs légendaires ou des auteurs apocryphes, mais par la plume des Docteurs et des Pères de l'Eglise.

Si nous consultons les traités dans lesquels il est parlé de l'origine et de l'enfance de Marie, nous devrons reconnaître que les plus anciens sont des écrits apocryphes, sans noms d'auteurs, ou publiés sous des noms supposés. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter les renseignements qu'ils nous donnent. Les Pères ont lu ces écrits primitifs; ils savaient mieux que nous ce qu'il fallait accepter ou repousser, et l'on serait mal venu à se montrer plus difficile qu'ils ne l'ont été. Or il en est bien peu parmi eux qui n'aient regardé S. Joachim et sainte Anne comme le père et la mère de la sainte Vierge.

S. Epiphane dit que la bonté de Dieu accorda Marie aux prières et aux désirs ardents de Joachim et d'Anne. La sainte enfant naquit selon les lois ordinaires de la nature; mais un ange fut envoyé du ciel à Joachim, pour lui apprendre que ses prières étaient exaucées et que son épouse deviendrait mère [1].

Un autre Epiphane, évêque de Constance, moins ancien et moins illustre que le premier, mais jouissant néanmoins d'une grande autorité, a laissé un traité des louanges de la Vierge. On y lit que de la racine de Jessé est né le roi David, et de la tribu de David, Marie. « Sainte, dit-il, et fille de parents saints; car » son père et sa mère étaient Joachim et Anne, qui furent très

1. Nam si ne angelos quidem adorari permittit, quanto minus id *Annæ* filiæ tribui concesserit, quam illi e *Joachimo* Dei bonitas indulsit, quam precibus omnique animi studio, ac contentione, parens uterque promeruit? Ita tamen, ut non aliam, quam cæteri mortales nascendi conditionem habuerit; sed ut illa e virili satu ac matris utero prodierit. Quamvis autem et Mariæ historia ac traditione illud habeatur : Joachim ejus patri divinitus hoc in deserto nunciatum fuisse : Uxor tua concepit; non ita tamen accipiendum est, quasi hoc citra nuptialem consociationem, ad virilem satum acciderit. Verum, quod futurum erat, missus a Deo significavit Angelus, ne qua dubitatio foret propter illud, quod revera in lucem editum, et a Deo constitutum ac justo viro natum fuerat. S. Epiphan. *Hær.* 79 quæ est *de Collyrid.*

» agréables à Dieu pendant leur vie. Ils produisirent ce fruit » incomparable la Vierge Marie, temple et Mère de Dieu tout » ensemble. Joachim, Anne et Marie, trinité de la terre, » offraient publiquement un sacrifice de louange à l'adorable » Trinité. Le nom de Joachim signifie préparation du Seigneur, » parce que le temple de Dieu, la Vierge, fut préparée par lui. » Semblablement, le nom d'Anne signifie grâce, parce que Joa- » chim et Anne obtinrent par leurs prières, de donner le jour » à une enfant telle que la Vierge Marie. Joachim priait sur la » montagne et Anne dans son jardin [1]. »

La Chronique paschale qui, d'après Du Cange, remonte au temps de l'empereur Constance, au moins pour sa première partie, nomme Joachim et Anne comme les parents de la très sainte Vierge [2].

Modeste, évêque de l'Eglise de Jérusalem, a laissé trois homélies conservées par Photius. La troisième est consacrée à la glorification de Marie. On y lit ces mots : « Salut, fille de Joachim et Mère du Dieu qui a créé toutes choses [3]. »

L'Eglise a emprunté à S. Jean Damascène les leçons du second et du troisième nocturne de l'Office pour la fête de S. Joachim. Le pieux et saint Docteur, zélé serviteur de Marie, célèbre avec bonheur les louanges de Joachim et d'Anne. « O couple » bienheureux, s'écrie-t-il, Joachim et Anne! toute créature vous doit de la reconnaissance [4]. » Il compare Anne, épouse de Joachim, à la mère du prophète Samuel et montre combien elle l'emporte sur son émule. Ce n'est pas un simple prophète qu'elle obtient de Dieu par sa prière et ses promesses, mais la Mère même de Dieu [5].

1. De radice Jesse ortus est rex David, et de tribu regis Davidis sancta Virgo, sancta inquam, et sanctorum virorum filia, cujus parentes fuerunt Joacim et Anna; qui quidem in vita sua Deo placuerunt, atque etiam fructum ejusmodi germinarunt, sanctam virginem Mariam, templum simul et Matrem Dei. Joacim porro, Anna et Maria, hi tres Trinitati palam sacrificium laudis offerebant. Joacim enim interpretatur præparatio Domini, eo quod ex illo præparatum sit templum Domini, nempe Virgo, Anna rursum similiter gratia interpretatur, propterea quod Joacim et Anna gratiam acceperunt, ut accedentibus precibus, talem fructum germinarent, sanctam Virginem adepti. Joacim siquidem precabatur in monte et Anna in horto suo. S. Epiph. *de Laud. Virg.*

Ce traité *de Laudibus Virginis* est attribué par plusieurs à S. Cyprien.

2. Indictione XV. Domitio et Enobardo Coss. His consulibus mensis septembris VIII feria II, indict. XV. Nata est Domina nostra Dei genitrix et ex Joachim et Anna. *Chronic. Pasch.*

3. Ave Joachim filia, et mater Dei, qui condidit universa. S. Modestus, *hom.* 3.

4. O par beatum Joachim et Anna! Vobis omnis creatura obstricta est. S. Joan. Damasc. *in natal. Virg. Deipar. diem.*

5. Joachim ergo lectissimam illam, et summis laudibus dignam mulierem Annam, matrimonio sibi copulavit. Verum quemadmodum prisca illa

Nous n'avons cité jusqu'ici que des auteurs grecs, empruntons aussi quelques textes aux auteurs latins, pour montrer que les Grecs n'étaient pas seuls à honorer S. Joachim et sainte Anne dans les premiers siècles.

Le grand pape Léon III fit préparer des ornements sacrés sur lesquels d'admirables broderies représentaient l'histoire de Joachim et d'Anne. Ces deux saints personnages étaient donc connus et en grande vénération dans l'Église de Rome, au temps de cet illustre pontife [1].

S. Augustin et Fulbert, que l'on donne comme opposés à la tradition qui reconnaît Joachim et Anne pour les parents de la très sainte Vierge, ne le sont pas en réalité. Le Manichéen Faustus prétendait que Joachim, père de Marie, n'appartenait pas à la tribu de Juda, mais à celle de Lévi, et qu'il était prêtre. S. Augustin, et après lui Fulbert, démontrent que le père de Marie ne pouvait pas être un prêtre appartenant à la tribu de Lévi, que ce prêtre s'appelât, ou non, Joachim; mais ils ne prétendent aucunement que le descendant de David, qui fut père de Marie, ne portât pas le nom de Joachim. Fulbert dit en propres termes que, « selon la croyance commune reposant sur la tradi-» tion orale et les écrits des Pères, Marie naquit à Nazareth. » Son père, nommé Joachim, était né en cette même ville, » tandis qu'Anne, sa mère, était originaire de Bethléem. Leur » vie était simple et droite devant le Seigneur; elle était ir-» réprochable et pieuse devant Dieu. » Après un exposé si clair, il est évident que Fulbert admet que les noms de Joachim et d'Anne étaient ceux des parents de la très sainte Vierge. On a prétendu qu'il les regardait comme des noms supposés, parce qu'il en donne une explication mystique; mais une telle conclusion n'a aucune raison d'être [2]. Nous ne dirons rien des écrivains ecclésiastiques moins anciens parce que tous, ou à peu

Anna, cum sterilitatis morbo laboraret, facto voto, per promissionem, Samuelem genuit, eodem modo hæc etiam, per obsecrationem, et promissionem, Dei Genitricem a Deo accepit; ut ne in hoc quoque cuiquam ex illustribus matronis cederet. Itaque gratia (nam hoc sonat Annæ vocabulum), Dominam parit (id enim Mariæ nomine significatur, quæ vere omnis creaturæ Domina facta sit, cum Creatoris mater extitit. Id., *ibid.*

1. Is autem sanctissimus præsul fecit in basilica Beatæ Mariæ ad Præsepe, vestem albam crusoclabam habentem historiam sanctæ Resurrectionis. Sed aliam vestem in orbiculis crusoclabis habentem historias Annuntiationis, et Sanctorum Joachim et Annæ. Anast. *Hist. Pont. in Leone* III.

2. Nata est autem juxta relationem, et scripturas SS. Patrum, in civitate Nazareth, patre nomine Joachim, ex eadem urbe oriundo, matre vero Anna nomine, oriunda ex civitate Bethleem; vita quorum simplex, et recta ante Dominum, apud homines irreprehensibilis, et pia erat. Fulbert. *serm.* 2.

Hujus namque pater, et mater carnales, fuisse feruntur Joachim et Anna, quæ bene sibi de nominis interpretatione competunt; Joachim quippe præparatio Domini dicitur; Anna vero gratia Dei interpretatur. Id. *serm.* 3.

près, ont admis que les noms donnés aux parents de la sainte Vierge étaient bien leurs noms propres, et non pas seulement des appellations mystiques. On peut sans doute n'ajouter qu'une foi médiocre aux anciens apocryphes, où l'on trouve pour la première fois les noms de Joachim et d'Anne; mais les auteurs de ces écrits étaient assez anciens pour connaître les noms véritables des parents de Marie; ceux pour qui ils écrivaient les connaissaient comme eux et l'on ne voit pas pourquoi ils auraient volontairement enlevé tout crédit à leurs récits, en inventant des noms nouveaux.

Quelques anciens auteurs dont l'Eglise a rejeté les écrits, ont avancé que Joachim appartenait à l'ordre sacerdotal. Les Manichéens avaient recueilli cette erreur contre laquelle S. Augustin s'élève. Il est certain que Joachim appartenait à la tribu de Juda et à la famille de David. Autrement Jésus-Christ n'eût pas été fils de David, puisque sa mère ne serait pas descendue en droite ligne de ce saint roi[1].

On ne peut pas dire, avec une égale certitude, de quelle famille sortait Anne, la sainte épouse de Joachim; mais il y a lieu de croire qu'elle était de race sacerdotale. Elisabeth, en effet, appartenait à la descendance du grand prêtre Aaron, et elle était très proche parente de Marie. Ce lien de parenté ne venant pas du côté paternel, puisque Joachim était de la tribu de Juda, il faut le chercher dans la ligne maternelle, et quoique plusieurs autres combinaisons soient possibles, la plus naturelle est celle qui fait de sainte Anne une descendante d'une famille sacerdotale. Ainsi Marie réunissait en elle, pour le transmettre à son divin Fils, le sang des rois et celui des prêtres[2].

Voici comment le Ménologe des Grecs parle de sainte Anne: « Anne, la vénérable mère de notre glorieuse reine Marie » Mère de Dieu et toujours vierge, était fille du prêtre Nathan de

1. Ac per hoc illud, quod de generatione Mariæ Faustus posuit; quod patrem habuerit ex tribu Levi sacerdotem quemdam nomine Joachim, quia canonicum non est, me non constringit. Sed etiam si hoc crederem, ipsum potius Joachim dicerem aliquo modo ad David sanguinem pertinuisse, et aliquo modo ex tribu Juda in tribum Levi fuisse adoptatum, vel ipsum vel ejus aliquem progenitorem, vel certe in tribu Levi ita natum, ut de stirpe David consanguinitatem aliquam duceret... Hoc ergo potius vel tale aliquid crederem, si illius apocryphæ Scripturæ ubi Joachim pater Mariæ legitur, auctoritate detinerer. Augustinus, *lib.* 23, *Contra Faustum*, *cap.* 9.

2. Joachimus autem exiguo, quod forte superfuit, peculio nonnullas oves compararit, quæ res ei non plane infeliciter cesserit : sic ut et casulam, quam diximus, sibi potuerit comparare Nazarethi, et uxorem, ex sua, aut alia quacumque, et vero similius ex levitica tribu, per omnes Israeliticæ terræ urbes sparsa, invenire : Annam scilicet, cujus genus sacerdotale fuisse, sicut neptis ejus Elisabethæ, fuit eo etiam congruentius, ut nasciturus ex illius filia Messias rex et sacerdos in æternum, hac saltem parte (quoniam proprie filius esse David debebat) sacerdotes posset majores habere. Bolland., *in Actis Sanct.* 20 *Mar.* 1, *de S. Joachim. Comment. hist.*

» la tribu de Lévi, habitant Bethléem de Juda. Nathan exerçait » les fonctions du sacerdoce lorsque régnait Cléopâtre, avant » qu'Hérode, fils d'Antipater, ne fût monté sur le trône. Il » eut trois filles, Marie, Sobée et Anne. La première fut mariée » dans la ville de Bethléem. Elle eut pour fille Salomé, connue » aussi sous le nom de Marie. La seconde s'établit aussi à » Bethléem et donna le jour à Elisabeth, mère du Précurseur, » Anne se maria dans la terre de Galilée et fut mère de Marie, » Mère de Dieu. Salomé, Elisabeth et la Mère de Dieu étaient » donc filles de trois sœurs. Lorsque sainte Anne eut donné le » jour, comme nous l'avons dit, à la Mère de Dieu, cette vierge » immaculée, pure de tout péché et si utile au monde à qui elle » apportait le salut, elle l'éleva puis la conduisit au temple du » Seigneur et l'offrit à Dieu et quitta cette vie avec joie pour » aller à lui [1]. » Nicéphore Calliste donne à peu près les mêmes renseignements qu'il emprunte à Hippolyte de Thèbes.

Rien ne s'oppose à ce que l'on accepte ces textes vénérables, qui s'accordent parfaitement avec ce que dit l'Evangile de la parenté de Marie avec Elisabeth et de celle de Jésus. D'après ce Ménologe, écho fidèle des traditions les plus autorisées à l'époque où il fut rédigé, la bienheureuse Vierge Marie aurait été fille de sainte Anne, fille elle-même du prêtre Mathan; elle aurait été cousine-germaine de Salomé et d'Élisabeth, mais plus jeune qu'elles, parce que leurs mères étaient les aînées de sainte Anne, et que Marie n'était née que dans la vieillesse d'Anne, lorsque les enfants de Salomé pouvaient être mariés et avoir des enfants à leur tour.

S. Jean-Baptiste aurait été cousin issu de germain de Jésus, ainsi que les enfants de Salomé.

Mais outre ces trois filles, Mathan put encore avoir d'autres enfants, ou des neveux dont les enfants, proches parents du Sauveur, auraient été ces frères dont parle l'Evangile.

1. Anna venerabilis mater gloriosæ Dominæ nostræ Deiparæ, semperque virginis Mariæ, erat ex tribu Levi de Bethleem Judæ, filia Mathan sacerdotis. Hic vero Mathan sacerdotio fungebatur, regnante Cleopatra, antequam Herodes Antipatri filius regnaret. Habuit autem tres filias, Mariam, Soben et Annam. Nupsit autem prima filia in Bethleem, genuitque Salomen, quæ et Maria. Altera quoque nupsit in Bethleem et genuit Elisabeth matrem præcursoris. Anna vero nupsit in terra Galileæ, et genuit Mariam Deiparam; ita ut Salome Elisabeth, ac Deipara sint trium sororum filiæ. Itaque Anna cum genuisset, ut præfati sumus, magnam utilitatem, mundique salutem, immaculatam, omnisque labis expertem Deiparam, eamque educasset, atque in templum Domini adduxisset, Deoque obtulisset, ad ipsum gaudens migravit. *Menolog. Græc. die* 30 *Julii.*

§ III. — *Condition de Joachim et d'Anne. Lieu où ils habitaient, et où naquit Marie.*

Joachim et Anne, dont les familles étaient originaires de Bethléem, la ville de David, avaient leur résidence dans la petite ville de Nazareth, en Galilée. Ils vivaient dans une honnête médiocrité, également éloignée du luxe et de l'indigence. Si l'on voulait en croire certaines traditions, la fortune de Joachim et sa puissance auraient été grandes, et la condition d'Anne aurait été digne en tout de celle de son époux [1]. Mais on ne peut y voir que les inventions d'un zèle peu éclairé qui s'imaginait relever ainsi la gloire de Jésus-Christ et de sa très sainte Mère. Si cette opulence avait existé, il en serait resté quelque chose dans la famille, et l'humble Vierge de Nazareth, devenue Mère du Fils de Dieu, n'aurait pas été réduite à n'offrir que deux petits de colombes, comme les plus pauvres, lorsqu'elle présenta son divin Enfant dans le temple, au jour de sa Purification [2].

1. Digna certe est quæ percurratur historia, quam Jacobus quidam recenset de Beata Virgine hisce verbis enarrans : ait namque in tribubus Israel virum fuisse opulentum nomine Joachim, qui diebus festis munera Deo duplo majora aliis offerebat, ut sic populo omni, sibique divinum numen placando propitium redderet...

Talia dicenti (*Annæ*) Angelus Domini apparens, liberorum prænunciat susceptionem. Quibus auditis gignendum illico Deo offerendum promisit. Hæc eadem in monte Joachim Angelus manifestavit. Quare rediens e monte, decem agnas præbet ad sacrificium, et sacerdotibus duodecim vitulos, et senatoribus et populo universo centum hircos. Eustatius apud Trombelli citatus.

Il est évident que de telles libéralités, si elles étaient prouvées, dénoteraient une réelle opulence. Mais l'auteur qui seul en parle mérite peu de créance, de l'aveu des critiques.

2. L'opinion de Bollandus ou plutôt d'Henschenius à ce sujet mérite d'être citée. Voici en quels termes il l'expose, *Act. SS. die* 20 *Martii* :

Quod si per conjecturam agendum esset, quærendumque unde Virgini, ac Virginis sponso, civitatem suam Bethleemum agnoscentibus, domicilium obtigerit Nazarethi, cum versimilitudini majori crederemus dici posse natos in familia nobili, sed re tenui, Joachimum atque Josephum, amissis etiam, si qui ipsis in Juda ex paterna hæreditate obvenerant, fundis, tolerandæ levius verecundiæ causa, in Galilæam sesecisse, ubi fabrili opificio vitam Josephus cœperit tolerare ; Joachimus autem, exiguo quod forte superfuit, peculio, nonnullas oves comparavit, etc...

Emidio Gentilucci dit de son côté, *Vie de la très sainte Vierge*, page 40, note : L'opinion la plus commune est que ces deux époux naquirent l'un et l'autre dans Bethléem. On lit, à la vérité, dans l'ancien Bréviaire de Sixte V : *Joachim Galilæus, ex Nazareth ex regia stirpe* ; et il est dit de sainte Anne : *Anna Virginis Dei Genitricis mater, Gaziri nata.* Fulbert *in Act. Sanct. Bollandi*, ad diem 26 Julii, *comment. Hist.* n. 19, dit que sainte Anne naquit à Bethléem, et S. Joachim à Nazareth. Adronicus (*Hierusalem*, n. 37) les fait naître l'un et l'autre dans la plus grande ville de la Galilée, appelée Séphora, ou mieux Sepharum, que quelques-uns appellent aussi Diocésarée.

Quoi qu'il en soit, Joachim et Anne possédaient une maison à Nazareth. Leur famille s'y était probablement fixée durant les troubles qui précédèrent l'héroïque prise d'armes des Machabées. Beaucoup d'autres familles de la Judée, fuyant la persécution d'Antiochus, roi de Syrie, étaient venues dans ces mêmes lieux, pour y chercher un refuge. Certes, ce n'était point dans ce coin de terre, obscur et paisible, qu'ils auraient pu accroître leur fortune au moyen du commerce ou d'une industrie lucrative ; mais, du moins, ils y gardaient intact le dépôt de leur foi, et leur indépendance. D'ailleurs, au témoignage de S. Jérôme, leurs ressources, quoique modestes, suffisaient à tous leurs besoins, et leur permettaient même la pratique si douce de l'aumône. Assurément, les parents de la plus humble des Vierges n'en demandaient pas davantage.

Outre l'habitation de Nazareth, qui deviendra dans la suite l'héritage de Marie, et l'objet de la vénération de tout l'univers, Joachim et Anne possédaient à Jérusalem une autre maison, au pied du mont Moria, vers le côté septentrional, et à proximité de la piscine Probatique. Semblable aux maisons de la ville, celle-ci était petite, composée de deux ou trois pièces au rez-de-chaussée, et d'une grotte souterraine. Sur l'emplacement de cet humble logis, les premiers chrétiens élevèrent à sainte Anne une église élégante. Les croisés agrandirent et embellirent cette basilique dont les ruines sont arrivées jusqu'à nous. Elle appartient aujourd'hui à la France qui en a confié la restauration à un habile architecte.

A Séphoris, bourg à deux lieues au nord de Nazareth, on montre encore, sur une hauteur, les ruines d'une église dédiée à sainte Anne, et qui, selon quelques auteurs, occuperait la place d'une maison qui fut habitée par les parents de la Vierge. Toutefois, dit l'abbé Jamar, le docteur Sepp combat cette assertion purement gratuite. Il n'est pas impossible, dit ce docteur, que les ancêtres de Joachim aient demeuré à Séphoris, mais ce ne peut être à l'endroit dont on vient de parler ; car l'église qu'on y a construite repose sur des fondements formés d'énormes pierres à encadrement, qui indiquent une époque fort reculée et qui faisaient vraisemblablement partie d'une forteresse élevée sur le plateau de la colline.

Quoi qu'il en soit, et même en y ajoutant la ville de Séphoris,

Quelques écrivains estimés, cités par Poza (*Elucid. Deip.* p. 233) et par Cupere (*ibid.* n. 19), soutiennent que les aïeux de S. Joachim se retirèrent dans cette ville forte, lorsque les guerres décrites dans les livres des Machabées agitèrent toute la Judée. Brocard, se rangeant à cette opinion touchant Joachim, dit : De Cana Galilææ ad duas leucas contra austrum, est Sephorum civitas, de qua narratur Joachim pater Mariæ Virginis oriundus fuisse. (*Descriptio Terræ sanctæ, de civit. Sephorum, Nazareth et monte Thabor*, p. 14, *tom.* 4 *Antiquit. Canisii.*)

S. Joachim et sainte Anne n'étaient pas riches des biens de la terre; mais ils l'étaient en grâces et en vertus ainsi qu'il convenait à leur destinée glorieuse.

Laquelle de ces trois villes, Nazareth, Séphoris et Jérusalem eut l'insigne honneur de voir naître dans ses murs la bienheureuse Vierge?

L'opinion la plus généralement adoptée est que Marie naquit à Nazareth. Un écrit très ancien attribué à S. Jérôme, et qui date à coup sûr du IVe ou du Ve siècle, nous apprend que « la très sainte et glorieuse Vierge Marie est née dans la ville » de Nazareth. Son père était originaire de la même ville, et » sa mère était de Bethléem. » S. Fulbert, auteur ecclésiastique du Ve siècle, dont les annotations méritent toute créance, puisqu'il nous avertit lui-même qu'il a puisé à des sources non suspectes, dit également : « D'après ce que nous enseignent » les saints Pères, Marie est née à Nazareth, de Joachim, » originaire de la même ville, et d'Anne, qui était de Be» thléem. » Cette opinion est pour ainsi dire mise hors de doute par les leçons de l'*Office de la Sainte Maison de Lorette*, que le Saint-Siège a accordé à plusieurs diocèses. Ajoutons à cela les Bulles de Sixte-Quint et d'Innocent XII, où on lit que c'est dans la maison de Nazareth transportée par les anges à Lorette, « que l'auguste Vierge Mère de Dieu, se levant » comme une aurore joyeuse, a fait luire sur le monde le rayon » de l'espérance. » Enfin, le témoignage fourni par ces Bulles a été éclairci et confirmé par une lettre pastorale de Pie IX [1] qui déclare en termes précis que l'on vénère à Lorette cette maison de Nazareth, où la Vierge très sainte, prédestinée de toute éternité, et parfaitement exempte de la souillure originelle, a été conçue, est née, a été élevée, où le messager céleste l'a saluée pleine de grâce et bénie entre toutes les femmes.

La question semble donc tranchée en faveur de Nazareth. Elle ne l'est cependant pas pour tout le monde. Jérusalem ne renonce pas à l'honneur d'avoir donné le jour à Marie. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les *Missions Catholiques*, 20e année, p. 332, sous la signature du R. P. Alric, de la Société des Missionnaires d'Alger:

« Il y a à Jérusalem, au nord de l'emplacement du temple de Salomon, le sanctuaire béni, où la Mère de Dieu a reçu le premier de ses privilèges, celui d'être conçue sans la tache originelle, et où, par sa naissance, elle vint annoncer au monde entier un grand sujet de joie : *Nativitas tua Dei Genitrix Virgo gaudium annuntiavit universo mundo.*

1. 25 août 1856.

» Quelques auteurs voulaient enlever à Jérusalem le privilège d'avoir vu naître la très sainte Vierge, mais cette opinion, combattue par beaucoup d'Occidentaux, et opposée à toute la tradition Orientale, ne saurait plus être soutenue aujourd'hui. Le cardinal Lavigerie a démontré d'une manière péremptoire, dans sa lettre à l'évêque de Vannes, sur sainte Anne de Jérusalem, et dans les pièces justificatives qui y sont jointes, que c'est bien à Jérusalem, dans la maison des parents de la sainte Vierge, située près de la Piscine Probatique, que s'est opéré ce double mystère. Un décret récent du Saint-Siège en met l'authenticité hors de toute controverse.

Voici, en effet, ce que dit le rescrit par lequel Rome accorde la faculté de célébrer presque tous les jours de l'année, aux autels de la crypte, des messes votives de l'Immaculée Conception, au rite de première classe : « C'est là, comme le rapporte une » constante tradition, confirmée principalement par le témoi- » gnage de S. Jean Damascène et de S. Sophrone, patriarche » de Jérusalem, que s'éleva la maison où fut conçue et naquit » la bienheureuse Vierge Marie elle-même. Longtemps cet insi- » gne sanctuaire, témoin de si grands mystères, gémit sous la » captivité des Turcs. »

» Nous ne parlerons pas ici des vicissitudes au milieu desquelles a dû passer ce sanctuaire durant la série des siècles. L'église élevée sur le lieu mémorable de la nativité de Marie a été plusieurs fois démolie par les envahisseurs de la ville sainte, et rebâtie par les chrétiens. Celle qui existe aujourd'hui est antérieure aux croisés qui l'ont agrandie.

» A l'époque de Charlemagne, il y avait un couvent de religieuses grecques auprès de la basilique, et un second de religieux de la même nation, tous deux secourus par les aumônes du grand empereur d'Occident. Sous la domination franque, ce furent des religieuses de l'Ordre de S. Benoît qui gardèrent le berceau de la très sainte Vierge. Elles furent massacrées par les soldats de Saladin, lors de la reprise de la ville sainte par les Musulmans. Le vainqueur transforma la basilique et le monastère en Méderzé ou école pour les *Ulemas* (docteurs) du rite Chaféite ; mais l'école ne survécut guère à son fondateur, et le sanctuaire ne fut plus gardé que par quelques Santons qui laissèrent le monastère tomber en ruines.

» Six siècles et demi s'écoulent ; l'empire du Croissant a cessé de s'étendre ; à peine même peut-il se soutenir dans sa capitale. L'Occident envoie de nouveau ses soldats en Orient ; mais ce n'est plus pour combattre l'Islam ; c'est au contraire pour soutenir le successeur de Mahomet II contre le colosse qui menace de l'engloutir. Le 8 septembre 1855, la France triomphe à Sébastopol, et en retour des sacrifices qu'elle a dû faire, en souve-

nir de ses victoires, elle reçoit du Sultan un sanctuaire de Terre Sainte, le sanctuaire de l'Immaculée Conception et de la Nativité de la sainte Vierge; et c'est le seul fruit qui nous reste de la guerre de Crimée.

» La religion catholique reprenait ainsi possession de Sainte-Anne, mais dans quel état! Les ruines du couvent avaient fourni des matériaux pour la construction de la caserne qu'Ibrahim-Pacha avait fait élever sur l'emplacement du palais de Pilate, et la basilique n'avait été sauvée d'une ruine complète que par la chute de la domination égyptienne en Syrie, arrivée le jour même où les murs de l'église allaient être entamés par la pioche des démolisseurs.

» L'habile architecte qui a reçu la mission de réparer l'édifice en a fait une œuvre d'art remarquable, en le restaurant sans lui enlever le caractère antique qui en fait un des plus beaux monuments de la Palestine [1]. »

§ IV. — *Vertus de Joachim et d'Anne. — Culte qui leur est rendu.*

S. Thomas dit, de la très sainte Vierge, qu'elle était pleine de grâce et plus sainte qu'aucune créature, parce que nulle autre créature n'approchait autant qu'elle de Jésus-Christ qui est la grâce même.

On pourrait attribuer, jusqu'à un certain point, ces paroles aux parents de Marie, puisque c'est par elle que la grâce a été donnée au monde. Nul mieux que Joachim et Anne, si ce n'est Joseph, n'a pu se désaltérer longuement aux eaux vivifiantes que ce canal précieux était destiné à répandre dans le monde. Nul non plus n'avait besoin de plus de sainteté qu'eux, puisqu'ils devaient donner le jour à la Vierge immaculée, préparer une Mère à Dieu lui-même, veiller sur la première enfance de celle que Dieu aimait plus que toutes les autres créatures ensemble. Ils étaient pour Marie, ce que Marie devait être un jour pour Jésus. Ils ont communiqué leur propre substance à leur fille bien-aimée par qui le Verbe éternel a revêtu notre chair mortelle. Ils sont les aïeuls du Christ, et ne sait-on pas quels doux liens d'affection unissent ordinairement les grands parents à

1. Quoique les raisons sur lesquelles s'appuie l'opinion que nous venons de rapporter, soient graves, il nous paraît plus prudent cependant de nous en tenir à la première. En tout cas, Nazareth doit toujours être considérée comme le séjour habituel de Joachim et d'Anne, et, si Dieu voulut que Jérusalem fût honorée par la naissance de Marie, comme Bethléem le fut par celle de Jésus, la présence des parents de l'auguste enfant à Jérusalem au moment de sa naissance ne peut être considérée que comme accidentelle.

leurs petits-enfants? Ils ne devaient pas, il est vrai, connaître sur la terre cet enfant divin, mais lui les connaissait d'avance et les enrichissait de toutes les vertus.

On pourrait faire ici un magnifique tableau de la vie sainte que menaient ensemble ces bienheureux époux, parler de leur humilité, de leur esprit de foi et de soumission à la volonté de Dieu, de leur piété, de leur générosité pour les pauvres. La main qui avait formé ces deux cœurs, les avait unis ensemble par les aimables liens d'un amour parfait, et ils étaient un modèle irréprochable de vie intérieure parfaite. Tous deux adressaient au Seigneur de ferventes prières, mais la grâce que, d'un commun accord, ils demandaient avec le plus d'instances, c'était la rédemption d'Israël.

S. André de Crète admire la douceur, la modestie, la sobriété, la constance de Joachim et sa fidélité à garder tous les commandements de Dieu. Anne aussi, dit-il, était brûlante, d'amour pour Dieu, elle était chaste et mortifiée [1].

S. Jean Damascène ne se lasse pas de célébrer leurs louanges. C'est à vos fruits, leur dit-il, que nous connaissons votre mérite, ô bienheureux couple! Il admire l'auguste plante qui produit un si beau fruit, et il remarque que leurs actions furent dignes de Dieu qui les choisit, et dignes de la Vierge qui naquit d'eux. Et comme, selon tous les Théologiens, les Pères et les Docteurs, quand Dieu choisit une créature pour quelque œuvre sublime, ou pour la revêtir d'un caractère particulier, il la comble de toutes les grâces, et de tous les dons qui sont nécessaires à cette œuvre ou à ce caractère, il nous est facile d'imaginer de quelles grâces il dut enrichir les âmes de ces deux époux qu'il avait choisis pour donner le jour à la Reine du monde, à la belle, la pure, l'immaculée Marie Mère de Dieu [2].

1. Joachim vir mitis, modestusque, ac divinis innutritus legibus, cum sobrie vixisset, Deoque constans adhæreret, et sic perseveraret. Sed et Anna Dei amans, sobria quidem, ac casta, sed sterilis. Andreas Cret., *de Dormitione Deiparæ, lib.* 1, *c.* 7.

2. Unicuique datur gratia secundum id ad quod eligitur. S. Thomas, 3 *p. q.* 27, *art.* 2.

Regula firma est quod quando Deus aliquem eligit ad aliquem statum, omnia bona illi dispensat quæ illi statui necessaria sunt, et illum copiose decorant. S. Bernardinus, *Serm.* x, *a.* 2, *cap.* 1 *de B. V.*

Deus unicuique dat gratiam accomodatam statui et muneri suo, etc. Suarez, *in* 3 *p. Disp.* 18, *sect.* 4 :

O beatum par Joachim et Anna immaculatissimum prorsus! Ex fructibus ventris vestri cognoscimini, velut alicubi Dominus ait : *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.* Uti Deo gratum erat, atque ea dignum, quæ ex vobis orta est, vitæ vestræ rationes instituistis. Casta enim et sancta conversatione vestra, virginitatis monile protulistis, eam quæ ante partum Virgo foret, atque in partu Virgo, necnon Virgo post partum; illam, inquam, quæ sola semper, tum mente, tum animo, tum etiam corpore virginitatem cultura esset. Par siquidem erat, ut germinans illic ex castitate virginitas, solum

Le culte particulier que les fidèles rendirent de tout temps à S. Joachim et à sainte Anne ne doit donc pas nous étonner. La haute opinion qu'ils avaient de leur sainteté le justifiait assez et excitait leur dévotion : « O Joachim, s'écriait S. Saba, vous » resplendissez d'une beauté que vous donne l'Esprit de Dieu. » Vous aussi, ô Anne, vous êtes divinement belle. Vous êtes » comme deux lampes d'où la lumière sans ombre qui brille à » nos regards est sortie. Vous aussi avez été remplis abon- » damment de grâce par celle qui est la grâce même de Dieu, » parce qu'elle est la Mère du Seigneur. Unissez-vous tous deux » à elle, et priez ardemment pour nous, afin que Dieu exerce » envers nos âmes la grandeur de sa miséricorde. »

Les Bollandistes citent un très ancien manuscrit où l'on trouve indiquée par le vers suivant la fête commune de S. Joachim et de sainte Anne, pour le 9 septembre,

Deiparæ nona genitorum quære synaxim;

et à la suite de ce vers, on lit : « Nous célébrons cette fête, à » cause de la nativité de notre très sainte dame la Mère de » Dieu : parce que ces bienheureux époux ont été la cause du » salut de l'univers entier, par leur très chaste fille. On sait d'ail- » leurs que l'anniversaire de leur mort est célébré le 25 juillet. »

Le signe le plus évident du culte rendu à quelque saint est une basilique, ou, au moins, quelque chapelle érigée en son honneur. Dès les temps les plus anciens, il y eut des églises sous le vocable de sainte Anne. Procope écrivait au vi^e^ siècle [1] : « En ce » quartier de la ville (Constantinople) que l'on nomme *Deuteron*,

illud unigenitum lumen corporali ratione produceret ejus benigna voluntate, qui incorporali modo ipsum genuisset. Damascenus, *Hom.* 1, *in Nativ. B. V. Mariæ*, *n.* 5.

Aux textes précédemment cités ajoutons encore le suivant :

Sancta conjugalis societas, quæ tale ac tantum, specialeque, vel singulare decus profudit in orbe, de concesso nuptiali contubernio... Merito si quidem hujus Sanctæ Virginis, multum adeo laudandi sunt, et extollendi sanctissimi procreatores, qui cunctis institutionibus tantos, ac tales se præstiterunt, ut non immerito de eorum stirpe prodiret talis successio, quæ fieret, et priscis ætatibus, et subsequentibus exemplum totius bonitatis. Felix et præ cæteris patribus felicior, qui tantæ prolis meruit vocitari patrator : felix etiam, qui non plures, sed unam promeruit suscipere natam, quæ unicum conciperet, et perferret Dei Filium : nec enim decebat ut hujus singularis Virginis, sanctissimi progenitores fœdarentur plurimorum propagatione filiorum, qui erant futuri unicæ Matris Domini provisores, et educatores egregii. Beata et in omni veneratione habenda, et quodam privilegio sacro prædicanda mater hujus Sanctæ, quæ omnium antecessit matres in concipiendo, et generando eam, quæ suum et omnium generaret Creatorem. Gaude et lætare, o felix, pro tali filia, quoniam tali dote donata es, qua nulla ante te, vel postea meruit antecelli. Fulbertus Carnot. *Serm.* 3, *de Nativ. Virg. Mariæ.*

1. *De ædificiis Justiniani, lib* 1, *cap.* 3.

» un temple magnifique et tout fait pour exciter l'admiration, a » été dédié à sainte Anne, que plusieurs regardent comme la » mère de la Mère de Dieu, et l'aïeule de Jésus-Christ. »

Ce n'était pas la seule église élevée en l'honneur de sainte Anne dans la ville de Constantinople; du Cange en nomme plusieurs autres [1]. L'Orient tout entier suivait l'exemple de sa capitale, et l'on trouvait des monuments de la dévotion des fidèles envers la mère de Marie, même dans les contrées les plus reculées et les moins abordables, dans la Chersonèse, par exemple, où les empereurs envoyaient les malheureux qu'ils condamnaient à un dur exil. Notre sujet ne nous permet pas d'entrer dans de plus longs détails. Qu'il nous suffise de dire que le culte de sainte Anne d'abord et avec lui, quoique moins éclatant, le culte de S. Joachim, ne fut pas moins populaire dans l'Église d'Occident que dans celle d'Orient. Déjà, au temps de Pépin le Bref, il existait en France un monastère portant le nom de sainte Anne [2], et le moyen-âge vit se multiplier à l'infini les témoignages de la confiance de nos pères envers elle. Les martyrologes des XIIe et XIIIe siècles portent son nom: on le retrouve dans les Litanies de cette époque : sainte Anne y est invoquée la première de toutes les saintes, avant les Vierges. Le pape Urbain IV permit la célébration de la fête de sainte Anne en Angleterre, mais cette fête était connue déjà depuis longtemps dans de nombreuses Églises [3], et l'on ne séparait pas S. Joachim de son épouse. Le

1. *Lib.* 4, *Constant. Christ. p.* 144.

On lit dans la vie de S. Etienne le jeune : Hoc pacto inde discedens ad mare perrexit, conscensaque nave ad insulam supra memoratam quo exul mittebatur, devenit. Hic ejectus, cum desertiores partes peragraret, in quemdam præcipitem et formidandum locum secus mare occurrit, ibique oræ maritimæ præcipitiis eminentibus, solitudinis amore perlustratis, tanquam a Deo ductus, jucundam admodum et egregiam habitationem in speluncæ formam reperit, in australi insulæ præcipitio, *Cissuda* dictam, in qua Annæ Dei aviæ augustum templum editum erat. Tunc Beatus gaudio perfusus, etc. — *Anal. Græca Monach. Benedict. tom.* 1, *p.* 484.

2. Sed de hoc monasteriolo qualiter in potestatem ipsius gloriosissimi Ducis Pipini redactum fuit, declarabo. Hic namque locus possessio fuerat antea cujusdam illustris viri cui nomen erat Fræricus, qui ipsum Floriacum, licet modico opere, in suo proprio a fundamentis construxit, in honorem S. Annæ, S. Petri, et Anniani, et Xenodochium decem pauperum ibi constituit. *Act. SS. Ordinis S. Benedicti, Part.* 1, *sæculi* III, *pag.* 447.

3. Voici l'Introït de la messe concédée par Urbain IV, pour l'Angleterre :

Mariæ tabernaculum,
Anna defende populum,
Ut peccatorum scrupulum,
Vitemus et periculum,
Esto nobis umbraculum,
Commissorum piaculum,
Da cœli habitaculum,
Ac præmiorum cumulum.

Cantate Domino canticum novum quia mirabilia fecit.

graduel de la messe unissait leurs noms ; on y lisait : « Joachim » et son épouse, tous deux justes devant Dieu procurent au So- » leil de justice une demeure virginale, un palais d'ivoire qui » est Marie leur fille. » *Joachim, et uxor ejus, justi ambo ante Deum, præbent Soli justitiæ hospitium virgineum, Mariam suam filiam, palatium eburneum.*

Peu à peu l'office et la messe de sainte Anne s'étaient introduits dans presque tous les Bréviaires et les Missels ; cependant lorsque S. Pie V réforma les livres liturgiques, la fête de sainte Anne ne reprit pas d'abord la place qu'elle occupait : elle ne devint obligatoire pour l'Eglise tout entière que sous le pape Grégoire XV, en 1622. A partir de cette époque, la dévotion envers la très sainte et très vénérable mère de Marie prit de rapides développements. Elle n'a pas cessé de grandir jusqu'ici.

Il ne paraît pas que la fête de S. Joachim fut séparée de celle de sainte Anne avant le XIIIe ou le XIVe siècle : du moins n'en est-il pas fait mention dans les martyrologes remontant plus haut. D'après les Bollandistes, cette fête ne fut introduite dans le Bréviaire romain que vers le commencement du XVIe siècle, et encore les Bréviaires et les Missels de cette époque qui contiennent un office particulier et une messe, en l'honneur de ce saint patriarche, sont très rares [1]. Enfin le pape Grégoire XV introduisit sa fête dans le Bréviaire et le Missel romain à la date du 20 mars. Plus tard, en 1738, Clément XII ne voulant pas

1. On se demande, dit S. Vincent Ferrier, cité par Moralès, pourquoi notre sainte Mère l'Eglise et le peuple chrétien ne célèbrent pas la fête du père de la Vierge Marie, de Joachim, appelé le juste, comme celle de sa mère, la bienheureuse Anne ? Voici ma réponse : Joachim fut certainement l'ami saint et béni de Dieu ; mais combien plus grandes furent la sainteté d'Anne et ses relations avec la Vierge Mère de Dieu ! Pendant que le père reste presque étranger à la vie de ses enfants, la mère les porte neuf mois dans son sein ; elle les allaite et les nourrit ; elle protège leur sommeil et les couvre de baisers. Quelle ne devait pas être la sainteté d'Anne, qui porta dans ses entrailles et qui nourrit de son lait la Vierge, source de toute sainteté, conçue pure de la tache originelle ? Anne se donna à elle-même ce que possédait son enfant, c'est-à-dire une sainteté éminente, et dès lors pourquoi s'étonner qu'elle ait été plus élevée dans la vie spirituelle et dans la perfection que Joachim, son chaste époux ? Nous trouvons du reste une pieuse et belle comparaison dans la rose : un homme la cueille et la donne à un autre qui la portera et la tiendra serrée dans sa main. Lequel des deux conservera la plus douce odeur de cette fleur et de ce fruit ? C'est le second sans doute. Or, il en fut ainsi de la rose du paradis, du fruit de toutes les vertus. La Vierge Marie fut donnée à Anne par Joachim, et Anne qui la reçut fut pénétrée de sa sainteté, parce qu'elle la porta, la nourrit, et l'allaita pendant trois ans. Pierre Moralès, *la Sainte famille*, *chap.* 1.

Quoi qu'il en soit de l'explication donnée par S. Vincent Ferrier et adoptée par Moralès, elle n'a plus aujourd'hui sa raison d'être. La fête de S. Joachim est célébrée avec autant de solennité que celle de sainte Anne, quoique la dévotion des fidèles se porte encore de préférence vers la mère de l'auguste Vierge Marie.

multiplier les fêtes de précepte, et désireux d'honorer dignement le père de la très sainte Vierge Marie, transféra la fête au dimanche dans l'octave de la fête de l'Assomption. Elle fut élevée ensuite au rite double-majeur, et, de nos jours enfin, le Souverain Pontife Léon XIII, par un décret en date du 1er août 1879, la plaça au rang des fêtes doubles de seconde classe, en même temps que la fête de sainte Anne.

Ni l'année ni le jour du décès des bienheureux époux ne sont connus d'une manière certaine. Cédrène dit que sainte Anne vécut jusqu'à l'année onzième de la sainte Vierge et quelques auteurs écrivent qu'elle était âgée de soixante-dix-huit ans, lorsqu'elle mourut. Son corps fut inhumé, selon un ancien Bréviaire, en la ville de Bethléem, sa patrie, dans le tombeau de ses parents. Depuis il fut transféré en l'église du Sépulcre de Notre-Dame, dans la vallée de Josaphat, où l'on voit encore son tombeau, dans une chapelle, au côté droit de l'autel. Enfin, il fut apporté en la cathédrale d'Apt en Provence, dont cette grande sainte est reconnue patronne. De la ville d'Apt sont sorties toutes les reliques de sainte Anne que l'on peut voir et vénérer ailleurs. Nulle part sainte Anne n'est aussi honorée qu'au pèlerinage qui porte son nom, près d'Auray en Bretagne.

Le tombeau de S. Joachim se montre encore aujourd'hui aux pèlerins de la Terre-Sainte, dit le P. Gay, à qui nous empruntons ces détails, en l'église du Sépulcre de Notre-Dame, au côté droit du grand autel, avec celui de son épouse sainte Anne, et de S. Joseph, époux de la sainte Vierge.

Son corps a été depuis transféré à Jérusalem, et une partie de son chef se conserve précieusement à Cologne, dans l'église des Machabées. Sa fête, maintenant fixée au dimanche dans l'octave de l'Assomption, l'avait été primitivement au 20 mars. Les Grecs la célèbrent le 9 septembre [1], le lendemain de la naissance de sa fille, comme l'a observé Baronius en ses Annales.

Nous nous sommes étendus quelque peu sur la parenté de la très sainte Vierge, plus peut-être que nous n'aurions dû le

1. Voici ce qu'on lit dans le Ménologe très ancien de S. Basile, à la date du 9 septembre :

« Commemoratio sanctorum Joachim et Annæ, parentum Deiparæ : » In Judæorum populo erat vir quidam nomine Joachim justus, et dives : qui festis diebus facultates suas in duas partes dividens, alteram pauperibus erogabat, alteram vero Deo offerebat : erat autem sine liberis. Quodam igitur festo, cum munera Deo offerret, quod nullum filium haberet, exceptus est probro a Judæo quodam negante fas ei, qui liberis careret una cum cæteris dona Deo offerre. Attulit ea res tantam Joachimo molestiam, ut in domum suam redire noluerit. Sed in desertum locum secedens, quadraginta diebus jejunaverit, Deum deprecans, ut fructum ventris sibi concederet. Nec minus Anna domi orabat. Cum igitur illos exaudisset Deus, misit Angelum qui promisit eis nativitatem Sanctæ Dominæ nostræ Deiparæ semperque Virginis Mariæ. Quod et contigit pro salute totius generis humani.

faire, moins assurément que ne le demandait notre désir de rechercher tout ce qui peut contribuer à la gloire de Marie. Il est temps maintenant d'aborder ce qui regarde plus immédiatement son apparition dans ce monde. Nous allons saluer les premiers rayons de la naissante aurore. AVE GRATIA PLENA !

CHAPITRE II

MARIE AVANT SA NATIVITÉ

§ I. — *Stérilité des parents de Marie.*

Lorsque Dieu veut accorder aux hommes quelque bienfait extraordinaire et leur donner quelque preuve éclatante de sa bonté infiniment miséricordieuse, il ne manque pas de faire connaître si l'avance ses desseins par la voix des prophètes, ou par des âgnes miraculeux. La naissance de Marie était, pour le ciel et la terre, le plus grand de tous les bienfaits accordés jusque-là par le Tout-Puissant, puisque le Verbe de Dieu ne s'était pas encore incarné : il était donc nécessaire qu'elle fût annoncée au monde par les signes les plus éclatants et par le ministère des envoyés de Dieu. Nous avons vu dans une première partie, en parcourant les livres de l'Ancien Testament, que les signes n'avaient pas manqué et que les Prophètes avaient parlé : nous n'y reviendrons pas, du moins pour le moment, et nous ne parlerons que des circonstances merveilleuses qui précédèrent immédiatement ou accompagnèrent l'entrée de Marie dans la vie.

Plusieurs s'étonnent, dit le pieux et savant Carthagène, du silence gardé par les Évangélistes sur la famille et les premières années de l'auguste Vierge Marie sur la terre, tandis que la nativité de S. Jean-Baptiste, et la généalogie de plusieurs autres saints personnages sont notées avec tant de détails : mais ils ont tort de s'étonner. De même que le grand-prêtre Melchisédech, selon la remarque de S. Paul écrivant aux Hébreux, apparaît dans l'Écriture, sans père, sans mère, sans généalogie, parce qu'il symbolisait le sacerdoce éternel de Jésus-Christ, de même il était convenable que Marie, destinée à être la mère de ce Prêtre divin, dans le temps, eût quelque ressemblance avec le Père éternel, et nous apparût n'ayant pour ainsi dire aucun lien immédiat avec les autres créatures. En nommant son père et sa mère, l'Evangile nous eût exposés à penser que sa naissance avait ressemblé à celle de tous les autres enfants d'Adam. Il suffisait à l'Evangile d'en dire assez pour ne permettre aucun

doute sur sa royale origine : il était bon de laisser un certain voile mystérieux qui nous disposât à croire aux admirables privilèges qui accompagnèrent sa bienheureuse conception et sa nativité.

Deux circonstances miraculeuses sont d'abord à noter, concernant la nativité de la très sainte Vierge : Marie est née de parents stériles et parvenus à un âge qui leur ôtait tout espoir de se voir jamais revivre en donnant le jour à des enfants. En second lieu, Marie fut promise à ses parents par un envoyé céleste, et la sublime destinée de cette enfant à jamais bénie, leur fut, jusqu'à un certain point, révélée.

L'abbé Maynard, *Vie de la sainte Vierge*, 2e *partie*, donne en quelques pages un délicieux tableau des désirs ardents de Joachim et d'Anne, de la douleur dans laquelle ils étaient plongés, parce que Dieu ne leur accordait pas d'enfants, de leurs prières et de l'apparition de l'Ange qui vint leur annoncer la consolante nouvelle. Nous avons à rechercher sur quoi sont fondées ces pieuses traditions, dont l'Evangile ne parle pas, et à constater leur vérité au moins pour les points importants.

Bien des années s'étaient écoulées déjà depuis le mariage de Joachim et d'Anne, et aucun fruit n'était né de leur union[1]. Ils étaient vieux, très vieux même, dit S. Jérôme : Anne avait atteint sa soixantième année, et les larmes intarissables répandues par elle, en présence de Dieu, n'avaient pas suffi pour la rendre féconde. La stérilité les tenait toujours exposés à des outrages cruels, à de continuelles dérisions, parce que, chez les Hébreux, n'avoir pas d'enfants était regardé comme un opprobre, comme un châtiment du ciel. La certitude qu'avaient les Juifs de voir naître le Messie d'une femme de leur nation, faisait que chacun considérait l'infécondité comme un signe manifeste de réprobation, comme une malédiction pour une famille. Ajoutez que Joachim appartenait à la race de David, qu'il était l'un des héritiers directs de ce grand roi, peut-être celui qui possédait les droits les plus authentiques au trône de David. Par conséquent, il était à penser que le Messie naîtrait de sa descendance, et bientôt, car le temps marqué par les Prophètes pour son avénement approchait. Se voir privé de postérité, en de telles circonstances, était souverainement pénible. On comprend la douleur de Joachim et d'Anne ; on comprend les dérisions et les outrages que les Juifs leur prodigaient, si l'on en croit les anciennes traditions. Ce fut ainsi qu'un jour étant allés à Jérusalem pour la fête de la Dédicace du temple, Joachim et Anne s'approchèrent de l'autel pour offrir, eux aussi, leurs présents au Seigneur. Or il arriva que le prêtre Issachar, appelé par d'autres Ruben ou

1. Voir Emidio Gentilucci, *Vie de la très sainte Vierge.*

Isaac, qui était chargé de les recevoir, loin d'accueillir leur offrande avec la bonté et la religion accoutumées, la refusa et accabla publiquement Joachim de reproches, à cause de la stérilité de sa femme, comme si cette stérilité toute providentielle était un châtiment de Dieu.

Tandis que d'un côté la divine Sagesse perfectionnait leur vertu, pour les rendre dignes de mettre au monde la Mère de N.-S. Jésus-Christ, de l'autre, elle préparait, par un miracle de la grâce, son admirable conception. Tous les Pères s'accordent à dire que Dieu voulut que Marie naquît de parents stériles, afin qu'il apparût plus clairement que l'auguste Enfant n'avait pas été engendrée par la concupiscence de la chair, mais bien par la grâce divine. Il ne fallait pas que la naissance de Marie parût moins merveilleuse, même aux yeux des hommes, que celle d'Isaac, de Jacob et d'Esaü, du prophète Samuel, de Samson et, plus tard, de Jean-Baptiste le précurseur du Sauveur. Marie ne devait pas naître d'une mère vierge ; ce privilège était réservé à Jésus-Christ seul ; mais la stérilité de sa mère, la rapprochait autant que possible de la virginité.

La stérilité des parents de l'auguste Vierge Marie et leur âge avancé lorsqu'elle vint au monde, n'étant pas relatés dans l'Évangile, comme nous l'avons remarqué déjà, de rares auteurs, parmi lesquels il faut compter Serry [1], en ont pris occasion de les mettre en doute. D'après eux, il ne s'agirait là que de fables inventées par quelques auteurs apocryphes, et trop facilement admises par les Grecs avides en tout temps de ces sortes de traditions ; mais ces auteurs, quel que soit du reste leur mérite, traitent avec trop de légèreté des récits qui ne répugnent en rien à l'Evangile, qui paraissent très vraisemblables étant données les circonstances dans lesquelles les faits relatés se seraient produits, et que des auteurs que l'on ne peut taxer de crédulité frivole sans se nuire à soi-même, ont admis comme véritables, et transmis aux siècles futurs pour l'édification des fidèles et la plus grande gloire des parents de Marie. S. Epiphane, Eustate d'Antioche, S. Grégoire de Nysse, S. Jérôme, Théodote d'Ancyre,

1. Ex impuris lacunis biberunt pleno pectore Græci mediæ, ac posterioris ætatis in colligendis fabellis, pro more gentis avidissimæ, iisdemque amplificandis studiosissimi. Germanus Constantinopolitanus, Joannes Damascenus, Andreas Cretensis... Horum omnium de Virginis ortu, deque prima illius educatione summaria narratio hæc est, ex citatis apocryphis monumentis excerpta, ac delibata : Virginem, Christum Dominum parituram piis parentibus Joachimo, et Anna in lucem tandem editam esse, cum illi ad extremam ætatem effæti, atque steriles pervenissent : puellam, depulsa prodigio sterilitate, procreatam, anno ætatis suæ tertio, quod ita illi ante venissent, in templo fuisse oblatam. *Et rursus* : Incerta perinde dubiaque est piorum parentum sterilitas, concepto voto ac singulari portento depulsa ; ut effæta prorsus ætate Mariam gignerent. Serry, *Exercit.* 18, *n.* 2 *et* 5.

tioche, S. Grégoire de Nysse, S. Jérôme, Théodote d'Ancyre, Nicéphore, S. Germain de Constantinople, Photius, S. Ildefonse, S. Fulbert de Chartres, Barthélemi de Trente, etc., ne sont pas des autorités que l'on puisse mépriser. Or ils s'accordent tous à représenter S. Joachim et sainte Anne comme de pieux époux arrivés à la vieillesse, sans que Dieu ait béni leur union et leur ait donné un enfant. Ils nous les montrent, soumis à la volonté de Dieu, mais priant ardemment pour être délivrés enfin de l'opprobre de la stérilité. Pourquoi ne les croirions-nous pas? Eustate d'Antioche, auteur très ancien, racontait, sur la foi d'un autre plus ancien que lui, quelques faits concernant les parents et la naissance de Marie, et ce récit, selon lui, ne doit pas être rejeté à la légère. Les Pères ses contemporains, ni ceux des temps postérieurs n'ont aucunement protesté contre ses allégations.

A en croire Eustate, Joachim était riche et l'emportait sur tous les autres en libéralité lorsqu'il offrait des sacrifices à Dieu. Un jour qu'il s'empressait de présenter ses victimes, le prêtre le repoussa, refusant de les accepter parce qu'il n'avait pas d'enfants et que la stérilité était regardée comme un opprobre dans Israël. Joachim profondément humilié et brisé de douleur se retira dans le désert. Là il suppliait Dieu de lui donner un enfant, et de ne pas permettre qu'il demeurât courbé sous le poids de l'opprobre. Pendant quarante jours, il persévéra dans le jeûne et dans la prière. De même son épouse jeûnait et priait. Enfin un ange leur apparut et leur annonça que Dieu leur donnerait une fille [1].

1. Digna certe est, quæ percurratur, historia, quam Jacobus quidam recenset, de beata Virgine, hisce verbis enarrans; ait namque, in tribubus Israel virum fuisse opulentum, nomine Joachim, qui diebus festis munera Deo duplo majora aliis offerebat, ut id populo omni sibique divinum numen placando propitium redderet. Jam celeberrimo die festo appropinquante, omnibusque, ut moris est (Deum) munerum magnificentia donantibus, primus hic, ut primus deferret, accurrit : sed Ruben quidam, eum remoratus est, non licere ipsi primum offerre affirmans, qui in Israel sine prole degebat. Hic mœrore obrutus deserta petit, ibique tabernaculo extructo, supplicibus votis Deum orabat, ut et sibi, quemadmodum Abrahæ, legitimæ prolis concederet fœcunditatem : solum hoc se dono in Israel carere cognoscebat; et sic in quadraginta dierum jejunio Deum deprecabatur. Similiter et ejus uxor, vestitu inculto, et horrido tecta, prolem a Deo precibus poscebat. Sed cum magna dies Domini venisset, veste se pretiosa ornavit : nefas enim erat, illo die, luctuoso habitu vestiri. Circa Deum obsecrabat : Deus Patrum nostrorum, benedic mihi, et exaudi orationem meam, sicut benedixisti vulvæ Saræ, et dedisti filium illi Isaac. Hæc cum diceret, in propinquam arborem aspectum reserendo, aspexit passerem pullis suis incubantem; hinc amaro repetito suspirio, ejulans dixit : Heu Domine, quando nec hisce volucribus fœcundis assimilor! Et talia dicenti, Angelus Domini apparens liberorum prænunciat susceptionem. Quibus auditis, gignendum illico Deo offerendum promisit. Hæc eadem in monte Joachim angelus manifestavit. Quare rediens e monte decem agnas præbet ad sacrificium, et sacerdotibus duo-

Si l'on n'admettait pas l'autorité d'Eustate, voici un autre témoin plus ancien que lui et que personne n'oserait récuser : S. Grégoire de Nysse. Il rapporte, lui aussi, comme digne de foi, ce qu'il a lu dans un ancien auteur apocryphe, c'est-à-dire dont le nom n'était pas connu et dont les écrits n'étaient pas admis par l'Eglise au nombre des livres inspirés, et son récit ne diffère pas de celui que nous venons de rapporter [1].

A son tour, Photius dont l'immense érudition et l'esprit de critique sont connus de tous, exprime son admiration à la vue de Marie naissant d'un père et d'une mère qui ne pouvaient plus conserver, selon l'ordre ordinaire de la nature, l'espoir de revivre dans leurs enfants. Ce champ stérile produit un fruit merveilleux tel que les plus fertiles n'en sauraient donner de comparables. La vieillesse produit la fleur que la jeunesse n'a pu faire éclore. Mais pourquoi s'étonner qu'Anne soit devenue mère dans sa vieillesse, puisque Sara l'avait été avant elle [2] ?

ficiis in templo Domini factis, domum suam revertitur, et re cum uxore habita, suscepit ex ea filiam vocatque Mariam, quam jam trimulam in templo Deo consecravit. Eustatius Antioch. *in comm. in Hex.*

1. Audivi ergo quamdam historiam apocrypham (*apocryphe* ne signifie nullement *fausse*, mais seulement ne faisant pas partie des Écritures canoniques, ou venant d'un auteur inconnu), tales de ea prodentem narrationes : Virginis pater fuit insignis quidam civis, observantia legis, et vitæ probitate in primis nobilis, qui sine filiis ad senectutem pervenerat, cum minus idoneam ad gignendum uxorem haberet, quæ liberos nullos suscepera[t]. Quapropter et hæc imitata id quod de matre Samuelis scriptum est, ad Sanctum sanctorum accedit, et supplicat Deo ne legum benedictione privetur, quæ nihil in legem peccasset. Quod si mater evaserit, se, quodcumque pepererit, ei dedicaturam. S. Gregorius Nyss. *Orat. in diem natalem Domini.*

2. Procedit Virgo ab sterilibus lumbis, tum cum, iis etiam fœcundis, partus mirabilis ac insolitus foret. O rem mirabilem ! cum defecisset sementis tempus, tunc editionis fructus opportunitas advenit. Ubi cupiditatis ignis extinctus esset, tunc fœcunditatis fax accensa est. Juventus non protulit florem, germenque senectus edit. Vegeti uteri tumor ignotus fuit, effæti ventris Virgo perpetua infans nascitur partus. — Quomodo arentia ubera in lactis fontes accurruntur? Siquidem enim senectus sanguinis thesauros nescitrecondere quomodo quod mammæ non acceperunt, in lactis dealbant speciem. Qui vero etiam vulva emortua, maturam, vivamque prolem edit eamque ipsa continet, et alit? At quomodo, aut ubi tibi excidit Sara? Nonne enim illa senectutis, ac sterilitatis dispendiis editam prolem Isaac vidit? Siquidem Anna animum tibi confundit, ac turbat, potiori jure Sara, quando etiam prior. Photius, *Orat. in Virginis Deiparæ ortu.*

Nous terminerons ces citations, car il faut se borner, par cette prose extraite du Missel Romain imprimé à Venise, en 1493 :

Altissima providente,
Cuncta recte disponente
Dei sapientia,
Uno nexu perjugatis,
Joachim et Anna gratis
Juga sunt sterilia.
Ex cordis affectu toto,
Domino fideli voto

On peut appliquer à la naissance de Marie ce que le vénérable Bède dit de celle de S. Jean. « Dieu prit soin que le Précurseur naquît d'une mère stérile et déjà très avancée en âge » aussi bien que le père, pour montrer, par le miracle de cette » naissance, combien serait grande la sainteté de l'enfant. Toute » recherche de volupté charnelle étant écartée par le grand âge, » les parents n'avaient en vue que l'enfant désiré. Ce fut ainsi » qu'Isaac, Jacob, Joseph, Samson, Samuel, reçurent le jour de » mères longtemps stériles, mais toujours fécondes en vertus, » pour que le miracle de la naissance fît connaître à quelle » sublime grandeur monteraient ces enfants qui, dès le pre» mier instant de leur vie, s'élevaient au-dessus des lois de la » nature [1].

On peut dire encore que Dieu permit la longue stérilité des parents de la très sainte Vierge pour que, par leur patience, leurs ferventes prières, la pratique de toutes les vertus, ils se disposassent en quelque manière à l'honneur qu'il leur réservait, et devinssent dignes, autant qu'ils pouvaient l'être, de donner le jour à celle qui devait enfanter le Seigneur. Pourquoi n'appliquerions-nous pas à Anne et à Joachim ce que S. Pierre Chrysologue dit d'Élisabeth et de Zacharie : « Élisabeth était » corporellement stérile, mais féconde en vertu ; tardive pour » devenir mère, elle ne l'est pas pour le service de Dieu ; elle » produira son fruit, mais il faut que le temps soit venu. Un » fils ne lui sera pas refusé, mais Dieu la réserve pour un grand

Se strinxerunt pariter :
Mox si prolem illis dare
Dignetur, hanc dedicare
In templo perenniter.
Angelus apparuit,
Lucidus qui docuit
Exaudita vota,
Regis summi gratia
Ut detur his filia
Gratiosa tota.
In utero consecrata,
Miro modo generata
Gignet mirabilius
Altissimi Patris natum
Virgo manens, qui reatum
Mundi tollet gratius.

1. Divinitus est procuratum, ut sterili matre, et utroque parente provectioris ætatis nasceretur, quatenus ortus ejus patefaceret magnæ virtutis futurum esse, qui nascebatur, ubi desinente omni lascivia concupiscentiæ carnalis, constaret, qua nulla in conceptione causa voluptatis, sed sola cogitata sit gratia prolis. Sic Isaac, Jacob, Joseph, Samson, Samuel, steriles diu corpore, sed fœcundas semper virtutibus habuere genitrices, ut miraculo nativitatis natorum dignitas nosceretur, et probarentur sublimes in vita futura, qui in ipso vitæ exordio conditionis humanæ jura transcenderent. Beda, *hom.* 1 *in Lucam.*

» mystère : *Et tous deux*, dit l'Évangile, *étaient fort avancés* » *en âge*. Ils étaient avancés : c'est ainsi que le texte sacré » dévoile le secret de la vieillesse : lorsqu'elle ne cesse pas » d'amasser des mérites, l'âge ne lui cause pas de défaillance, » mais la fait avancer ; les infirmités corporelles la laissent » insensible, parce qu'elle grandit en vertu. La maternité ne fut » pas refusée à Élisabeth, mais seulement différée jusqu'à ce » que le temps des désirs et des passions de la chair fût passé, » qu'il n'existât plus rien de ce qui couvre l'humanité de confu- » sion, de ce qui charge et trouble la conscience. De longues » années furent employées ainsi à purifier la maison du sacri- » fice, le tabernacle de la sainteté. Enfin lorsque l'âge eut » amené le silence complet des passions, lorsque la paix fut » parfaite entre la chair et l'esprit, la stérilité disparut, la » vieillesse devint une source de vie, la foi conçut, la chas- » teté enfanta, et le plus grand des enfants des hommes vit le » jour [1]. »

Une autre raison de la convenance et, par conséquent de la grande probabilité de la stérilité dans laquelle avaient vécu S. Joachim et sainte Anne, pendant de longues années, est celle-ci : il fallait que Marie parût aux yeux de tous, un fruit de la grâce et non pas un fruit de la nature. Tout le monde devait connaître que Dieu, par un miracle de sa bonté infinie, avait suppléé à l'infirmité naturelle des parents, que l'enfant qui naissait était, selon la remarque de S. Jérôme [2], un pur présent de Dieu.

Enfin, il était à propos que la vie de celle en qui les plus grandes merveilles devaient avoir leur accomplissement, commençât par un miracle. « Pourquoi, dit S. Jean Damascène, » la Vierge Mère est-elle née d'une mère stérile. Il le fallait » pour préparer les voies à la seule chose qui devait être nou- » velle sur la terre ; il fallait préparer la voie au plus grand » des prodiges, et s'élever peu à peu des moindres choses jus- » qu'aux plus sublimes [3]. »

1. Sterilis (erat Elisabeth) corpore, sed fœcunda virtutibus ; tarda soboli, sed non tarda Deo ; non germini clausa, sed tempori ; non negata pignori, sed servata mysterio. *Et ambo*, inquit, processerant *in diebus suis*. Processerant : sic describitur sacramentum virtutis. Fratres, Elisabeth sanctæ partus non ablatus est, sed dilatus, donec transiret tempus carnis, passio corporis, conjugii necessitas, voluptatis causa, cupiditatis sensus, et totum quod humanum confundit gravat, onerat conscientiam ; mundabatur enim longo tempore sacrificii domus, sanctitatis hospitium. Denique, ubi tota corporis sedata querela est, et in totum facti sunt sine querela, mox sterilitas fugit, reviviscit senectus, fides concipit, parit castitas, nascitur major homine. S. Petrus Chrysologus, *serm.* 91.

2. Ut non libidinis quod nascebatur, sed divini muneris esse cognosceretur. D. Hieronymus, *de Nativitate Virginis*.

3. Et cur vero Virgo Mater orta est ex sterili ? Plane quia oportebat, ut ad

Quelques auteurs ont prétendu que l'auguste Vierge Marie n'avait pas été l'unique fruit du mariage de S. Joachim et de sainte Anne; plusieurs disent même que sainte Anne ayant perdu son époux peu d'années après la naissance de Marie, s'était mariée de nouveau à Cléophas qui l'avait rendue mère d'une seconde fille qu'elle appela aussi Marie et qui, ayant épousé Zébédée, eut pour fils les apôtres S. Jean et S. Jacques le Majeur. Ce n'est pas tout. Cléophas serait mort à son tour et la mère de la très sainte Vierge, acceptant un nouvel époux du nom de Salomé, aurait donné le jour à une troisième Marie, mère à son tour de Jacques le Mineur, de Simon et de Jude Thaddée. On conçoit que nous ne nous arrêtions pas à réfuter ces imaginations de quelques apocryphes, peu conciliables avec le respect que nous devons porter à la très sainte Vierge Marie et à ceux que Dieu avait choisis pour lui donner le jour. Plusieurs Pères ont rapporté ces opinions sans les condamner, parce qu'elles n'intéressent ni la foi ni les mœurs; mais la mention qu'ils en font ne leur donne pas une plus grande autorité que n'est celle des sources où ils les ont puisées. Il est vrai aussi de dire que le désir légitime, jusqu'à un certain point, de retrouver les liens de parenté qui unissaient Jésus à ceux que l'on appelle dans l'Evangile les frères et les sœurs du Seigneur, explique, sans les excuser complètement, ces suppositions hasardées que quelques-uns acceptèrent plus tard, sans regarder assez si elles reposaient sur un fondement légitime, et si elles ne blessaient pas la délicatesse exquise qui doit accompagner tout ce qui touche de près à Jésus et à Marie [1]. Les sœurs de Marie et les frères de Jésus étaient des parents à un degré peu éloigné, et la parenté pouvait venir aussi bien du côté de Joseph que de celui de Marie. C'est ainsi que Marie de Cléophas que l'Évangile appelle la sœur de la très sainte Vierge, était, d'après quelques auteurs, non la sœur de Marie, mais celle de Joseph. La Sainte Ecriture et la tradition laissant le champ libre aux suppositions, il est prudent et pieux de s'attacher préférablement à celles qui sauvegardent plus parfaitement le respect dû à S. Joachim et à sainte Anne.

§ II. — *La Conception de Marie annoncée par un ange.*

Les désirs ardents de Joachim et d'Anne, joints à leur humi-

id, quod solum sub sole novum futurum erat, ac prodigiorum caput, via, per prodigia sterneretur, paulatimque ab humilioribus ad sublimiora progressio fieret. S. Damascenus, *Hom.* 1, *in Nativ. B. V. Mariæ*, *n.* 2.

1. Ceux qui voudraient étudier à fond cette question peuvent consulter avec fruit, Salmeron, tome IV, *Comment. par.* 2, *tract.* 11, Cuperus, *num.* 28 et 29, Trombelli, *p.* 1, *dissert.* 8, *quæst.* 1.

lité profonde et à leur soumission à la volonté de Dieu, furent enfin accomplis. Dieu, dans sa miséricorde infinie, daigna leur accorder plus qu'ils n'auraient osé espérer. S. Épiphane et Nicéphore assurent, d'après la tradition, que Dieu fit connaître par le ministère d'un ange, à Joachim et à sa pieuse épouse, que leurs vœux étaient exaucés, et qu'il leur naîtrait une fille. Les théologiens, en posant comme principe la doctrine de S. Ambroise[1], que nul, parmi les saints les plus illustres, n'a reçu de plus grands privilèges de grâce que Marie, concluent aussi qu'un ange a dû faire connaître sa naissance. Les anges annoncèrent à Sara la conception d'Isaac : un ange annonça à Manué celle de Samson ; un ange promit à Rebecca la naissance et la prédilection de Jacob : un archange annonça à Zacharie le prédestiné Jean-Baptiste : un messager céleste ne devait-il pas annoncer à Anne la prochaine conception de la Mère immaculée des élus?

S. Jérôme, ou plutôt l'auteur qui, en empruntant son nom, a écrit un livre que nous avons souvent cité sous ce titre : *De la Nativité de Marie*, rapporte tout au long l'apparition de l'ange à S. Joachim et à sainte Anne[2]. L'ange rassure Joachim troublé par sa présence. Il lui expose l'objet de sa mission : Dieu, touché par ses prières et ses aumônes, lui donnera une fille dont le nom sera Marie. Cette enfant consacrée à Dieu et toute remplie du Saint-Esprit, dès le sein de sa mère, sera élevée dans le temple, et deviendra la Mère du Sauveur du monde.

1. Virgo a nullo illustrium sanctorum vincitur in privilegiis gratiæ. S. Ambros. *lib. de institutione Virg.* c. 5.

2. Verum cum ibi aliquandiu esset Joachim, et quadam die esset solus, Angelus Domini ei cum immenso lumine adstitit. Qui cum ad ejus visionem turbaretur : Angelus qui ei apparuerat timorem ejus compescuit, dicens : Noli timere Joachim, neque in visione mea turberis. Ego enim sum Angelus Domini, missus ab ipso ad te, ut annuntiem tibi preces tuas esse exauditas, et eleemosynas tuas ascendisse in conspectu ejus. Proinde Anna uxor tua pariet tibi filiam, et vocabis nomen ejus Mariam : hæc erit, ut vovistis, ab infantia sua Domino consecrata, et Spiritu Sancto replebitur adhuc ex utero matris. Omne immundum neque manducabit, neque bibet : neque enim inter populares foris secus turbas, sed in templo Domini conversatio ejus erit : ne quid de ea sinistrum vel suspicari saltem possit, vel dici. Itaque ætate procedente, sicut ipsa mirabiliter ex sterili nascetur, ita incomparabiliter Virgo generabit Altissimi Filium, qui Jesus vocatus, secundum etymologiam nominis, Salvator omnium gentium erit. Et hoc tibi eorum quæ annuntio, signum erit. Cum perveneris ad aureum in Jerosolymis portam, habebis ibi obviam Annam uxorem tuam, quæ de tuæ regressionis tardatione modo sollicita, tunc in aspectu tuo gaudebit.

His dictis Angelus discessit ab eo. Deinde apparuit Annæ uxori ejus, dicens : Ne timeas Anna, neque phantasma putes esse quod vides. Ego enim sum Angelus ille qui preces et eleemosynas vestras obtuli in conspectu Dei : et nunc missus sum ad vos, ut annuntiem vobis nasciturum filiam, quæ Maria vocata, super omnes mulieres erit benedicta. Hæc a nativitate sua, statim Domini gratia plena erit, etc. D. Hieronymus, *De Nativ. Virginis.*

L'ange ayant rempli sa mission auprès de Joachim, alla trouver Anne à son tour et lui annonça la bienheureuse nouvelle.

Eadmer attribue à S. Jérôme lui-même le récit de cette apparition de l'ange ; néanmoins, il ne lui reconnaît que peu d'autorité ; il dit en effet que cet illustre Docteur a voulu simplement raconter à ses amis qui le lui demandaient, une légende à laquelle lui-même n'attachait aucune importance, et qu'il avait lue dans sa jeunesse. Quoi qu'il en soit, on la retrouve chez d'autres auteurs. S. Epiphane en fait mention dans son traité des Hérésies [1]. S. Jean Damascène dit à son tour : « La Mère » de Dieu naît selon la promesse qui en a été faite ; car un ange » était venu annoncer sa conception et sa naissance à ses pa» rents. Il était nécessaire que celle qui devait enfanter selon » la chair le Dieu unique et véritablement parfait, ne le cédât » sous ce rapport à aucune autre mère [2]. » S. Germain de Constantinople dit semblablement [3] : « Le Seigneur, fléchi par les » prières de Joachim et d'Anne, envoya un ange leur annoncer » la conception de leur fille. » Fulbert de Chartres [4] parle à peu près de même.

On peut lire, dans Moralès [5], les textes de nombreux auteurs affirmant, comme nous l'avons établi, que les parents qui donnèrent le jour à la très sainte Mère de Dieu, étaient naturellement privés de tout espoir de postérité, que la conception de cette auguste Vierge fut un miracle de la puissance de Dieu, sans parler même de l'exemption du péché originel qui lui fut accordée ; enfin que Dieu envoya son ange pour annoncer à ses parents bienheureux qu'ils auraient une fille, et que cette fille serait la plus parfaite, la plus sainte, la plus élevée en dignité de toutes les créatures. Il était nécessaire que Joachim et Anne ne l'ignorassent pas, afin qu'ils veillassent avec tout le soin qui lui était dû, sur le trésor incomparable que la miséricorde

1. Quamvis ex Mariæ historia, ac traditione illud habeatur, Joachimo ejus patri divinitus hoc in deserto nunciatum fuisse... Verum quod futurum erat, missus a Deo significavit Angelus, ne qua foret dubitatio. *Hær.* 79.

2. Eam ob rem, Dei Genitrix et promissione prodit. Angelus enim nascituræ conceptionem parentibus ejus nuntiat : quippe conveniebat, ut hoc etiam in re nulli cederet, nec posteriores partes ferret, quæ solum, vereque perfectum Deum secundum carnem erat paritura. Damascenus, *Orat.* I, *de dormitione Virginis.*

3. Dominus flexus amborum precibus (Annæ scilicet et Joachim) misit Angelum qui prænuntiaret filiæ conceptionem. S. Germanus Constant. *in Encomio Virginis.*

4. Evolutis ergo tot annorum curriculis, missus est Angelus Domini prius ad Joachim, demum ad Annam, nuntians ei nasciturum filiam nomine Mariam, cujus similis sanctitate, nec antea nata fuerit nec postea nasceretur. Fulbertus Carnot. *Serm.* 2, *de Nativ. Virgin.*

5. *La Sainte Famille*, liv. 1, ch. 6.

du Seigneur allait leur confier. Acceptons donc avec bonheur les pieuses traditions qui nous ont été conservées, et qui s'accordent si parfaitement avec ce que réclame l'honneur de Marie.

§ III. — *Conception miraculeuse de Marie.*

Dans la première partie de cet ouvrage, livre Ier, nous avons vu que la très sainte Vierge Marie, par un privilège unique et glorieux entre tous, avait été mise en dehors de la loi de mort qui pèse sur tous les enfants d'Adam, et exemptée de la tache originelle. Le Fils de Dieu ne pouvait pas voir sa Mère, choisie par lui de toute éternité, devenue l'esclave du démon; il ne pouvait pas lui emprunter, pour racheter le monde, un sang souillé par la faute commune. L'honneur du Fils exigeait que celui de la Mère fût intact. Il devait racheter Marie, non pas d'une faute dont elle aurait été coupable, mais afin qu'elle ne le fût jamais; il ne briserait pas pour elle les chaînes de l'esclavage, mais il la préserverait absolument et pour jamais du malheur de porter ces chaînes ignominieuses. Nous avons longuement déduit les preuves de ce don magnifique que l'adorable Trinité fit à celle que l'on n'a pas craint d'appeler : *Totius Trinitatis complementum : Le complément de la Trinité tout entière*. Nous n'y reviendrons pas. D'ailleurs l'Immaculée Conception de Marie est désormais un dogme de notre foi.

Qu'on nous permette cependant de citer ici quelques lignes de Bossuet et de Bourdaloue :

« Pour moi, dit Bossuet, quand je considère le Sauveur Jésus notre amour et notre espérance, entre les bras de la sainte Vierge, ou suçant son lait virginal, ou se reposant doucement sur son sein, ou enclos dans ses chastes entrailles; quand je regarde l'Incompréhensible ainsi renfermé, et cette immensité comme raccourcie; quand je vois mon libérateur dans cette étroite et volontaire prison, je dis quelquefois à part moi : Se pourrait-il bien faire que Dieu ait voulu abandonner au diable, quand ce n'aurait été qu'un moment, ce temple sacré qu'il destinait à son Fils, ce saint tabernacle où il célébrait ses noces toutes spirituelles avec notre nature! C'est ainsi que je me parle à moi-même, puis me retournant au Sauveur : Béni enfant, lui dis-je, ne le souffrez pas, ne permettez pas que votre mère soit violée. Oh! que si Satan osait l'aborder, pendant que, demeurant en elle, vous y faites un paradis, que de foudres vous feriez tomber sur sa tête! Avec quelle jalousie vous défendriez l'honneur et l'innocence de votre Mère! Mais, ô béni Enfant, par qui les siècles ont été faits, vous êtes avant tous les temps. Quand votre Mère fut conçue, vous la regar-

diez du plus haut des cieux, mais vous-même, vous formiez ses membres. C'est vous qui inspiràtes ce souffle de vie qui anime cette chair dont la vôtre doit être tirée. Ah! prenez garde, ô Sagesse éternelle, que dans ce même moment elle va être infectée d'un horrible péché, elle va être en la possession de Satan. Détournez ce malheur par votre bonté; commencez à honorer votre Mère; faites qu'il lui profite d'avoir un Fils qui est avant elle, car enfin, à bien prendre les choses, elle est déjà votre Mère, et déjà vous êtes son Fils [1]. »

« Marie, au moment où Dieu la forma dans le sein de sa mère, se trouva, par l'avantage singulier de sa conception, et la plus illustre et la plus accomplie, et la plus heureuse de toutes les créatures. La plus illustre : elle était de la maison royale de Juda; et, comme petite-fille de David, combien pouvait-elle compter, parmi ses ancêtres, de monarques et de souverains? La plus accomplie : elle était dès lors le chef-d'œuvre de la toute-puissance du Créateur; et par les qualités éminentes qui la distinguaient et qui devaient faire de sa personne le miracle de son sexe, rien dans l'ordre de la nature ne pouvait lui être comparé. La plus heureuse : elle était conçue pour être la Mère d'un Dieu, et pour donner au monde un Rédempteur; rien de plus vrai, mais, ô profondeur et abîme des conseils de Dieu! tout cela sans la grâce et hors de la grâce dont Marie, dans sa conception, reçut les prémices, non seulement n'eût été de nul mérite devant Dieu, mais n'eût pas empêché que Marie même, malgré tous ces avantages, ne fût personnellement l'objet de la haine de Dieu : c'est ce que la foi nous oblige de croire. Or quelle conséquence ne devons-nous pas tirer de là, pour comprendre ce que c'est, par rapport à nous, que la malédiction du péché, et jusqu'où s'étend la fatale disgrâce de notre origine? Non, Dieu dont le discernement est infaillible, et qui, seul juge équitable du mérite de sa créature, sait l'estimer ce qu'elle vaut, ne considéra Marie dans sa conception ni par les grâces naturelles dont le ciel commençait déjà si libéralement à la poursuivre, ni par la noblesse de sa naissance, ni même absolument parce que le Saint des Saints devait naître d'elle; cela pouvait suffire pour rendre sa conception glorieuse, mais cela ne suffisait pas pour faire de cette Vierge une créature selon le cœur de Dieu. Ainsi Dieu ne l'estima, Dieu ne la regarda comme sa fille bien-aimée, que parce qu'elle lui parut dès lors revêtue de sa grâce et affranchie de la corruption du péché [2]. »

Mais il y a plusieurs questions, touchant les premiers moments de l'existence de Marie ici-bas, qu'il est bon de considérer, afin

1. Bossuet, 1er *serm. sur la Conception de la sainte Vierge.*
2. Bourdaloue, *serm. sur la Conception de la Vierge.*

de mieux connaître ce que Dieu fit pour la Mère de Jésus, et d'apprendre ainsi à la mieux honorer et à la mieux aimer.

Dieu avait fait annoncer à Joachim et à son épouse, par la voix d'un ange, qu'il leur donnerait une fille, enfant merveilleuse, créature parfaite, prédestinée à devenir la Mère du Messie; il voulut que ces bienheureux époux contribuassent, selon les lois ordinaires de la nature, à la naissance de l'enfant promise. A la très sainte Vierge Marie seule il appartiendrait de concevoir et d'enfanter un fils sans cesser d'être vierge. Ce grand signe annoncé par le prophète Isaïe : *Voici qu'une Vierge concevra dans son sein et enfantera un Fils*, ne devait se manifester qu'une fois; et si pareil miracle s'accomplissait, la raison en était celle-ci : *Et vocabunt nomen ejus Emmanuel* : *Ils lui donneront le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous* [1]. Dieu, venant parmi les hommes et se faisant semblable à nous, ne pouvait naître que d'une Vierge, mais ce privilège était réservé à lui seul. « Je sais » bien, dit Eadmer, que la naissance de Marie fut précédée

1. Plusieurs auteurs, pensant relever ainsi la gloire de Marie, ont imaginé que sa conception selon la chair n'avait pas ressemblé à celle des autres créatures, et qu'Anne était demeurée vierge tout en devenant mère. Cette opinion n'a jamais pu citer en sa faveur aucun témoignage sérieux et ne mérite pas l'honneur d'une réfutation. Voici cependant quelques textes qui la réduisent à néant.

On lit dans le Ménologe de Basile, édité par le cardinal Annibal Albain, et traduit en latin par Clément XI, dans sa jeunesse :

Dominus et Deus noster, cum animatum sibi templum, domumque sanctam in suum habitaculum præparare vellet, misit Angelum suum ad Joachim, et Annam justos, ex quibus suam, secundum carnem, matrem procedere destinaverat, et prænunciavit conceptionem infecundæ, ac sterilis, ut Virginis fecunditati fidem faceret. Concepta est igitur, nataque sancta Virgo Maria, *non ut quidam aiunt*, septimestris, aut sine viri opera, sed exactis novem integris mensibus, ex promissione quidem, attamen ex viri conjunctione. Solus enim Dominus, et Deus noster Jesus Christus sine viro, ac sine commixtione, et semine, ex sancta Virgine natus est, modo quodam ipsi soli noto, nobis autem ineffabili et inexplicabili; cumque perfectus Deus esset, omnia sibi, quæ ad carnis æconomiam pertinent, perfecte assumpsit, prout humanam naturam ab initio condidit atque effinxit.

S. Epiphane, *Hæres.* 79, dit à son tour :

Quam (Virginem Mariam) illi (Annæ) e Joachimo Dei bonitas indulsit, quam precibus, omnique animi studio, ac contentione parens uterque promeruit; ita tamen ut non aliam quam cæteri mortales, nascendi conditionem habuerit; sed, ut illi, e virili satu, ac matris utero prodierit. Quamvis autem et Mariæ historia, ac traditione illud habeatur : Joachimo ejus patri divinitus hoc in deserto nunciatum fuisse : *Uxor tua concepit*; non ita tamen accipiendum est, quasi hoc citra nuptialem consociationem, ac virilem satum acciderit.

S. Bernard, dans son Epître aux Chanoines de Lyon, parle dans le même sens :

Si licet loqui, quod Ecclesia sentit, et verum ipsa sentit, dico gloriosam (Virginem) de Spiritu Sancto concepisse, non autem et conceptam fuisse : dico peperisse virginem, non tamen et partam a Virgine. Alioquin ubi erit prærogativa Matris Domini?...

» et accompagnée des plus grands prodiges, mais je n'ignore » pas qu'elle n'en fût pas moins une naissance conforme aux lois » de la génération humaine. »

Nous ne nous arrêterons pas aux rêveries de plusieurs, d'après qui les premiers éléments du corps sacré de Marie auraient été mis à part en Adam, alors qu'il était encore dans l'état d'innocence, et transmis jusqu'à Joachim de génération en génération par la voie des patriarches; nous ne traiterons pas davantage plusieurs autres questions moins utiles peut-être que curieuses [1]. Qu'il nous suffise de savoir que tout, dans la conception de la très sainte Vierge, fut parfaitement pur et saint, qu'il faut en éloigner

1. *Quæstio.* Num cum delectamento somni conveniente, Mariæ corpus formatum sit?

Negantem partem perspicue asseverant revelationes S. Brigittæ, quippe hæc Mariam ipsam Brigittæ revelasse, in iis dicitur (*Lib.* 1, *cap.* 4 : *Verba Reginæ Cœli ad dilectam filiam*) : « Ipse (Filius Virginis Deus, et Dominus noster Jesus Christus) conjugium patris mei et matris tanta castitate conjunxit, ut tunc non inveniretur castius conjugium, et nunquam convenire vellent, nisi juxta legem, solummodo causa suscitandi prolem. Et cum sibi nunciatum esset ab Angelo, quod Virginem parerent, unde salus mundi procederet, magis voluissent mori, quam carnali amore convenire ; et voluntas in eis mortua erat. Tamen pro certo dico tibi, quod ex charitate divina, et ex verbo Angeli nunciantis convenerunt carne, non ex concupiscentia aliqua voluptatis, sed contra voluntatem suam, ex divina dictione, et sic ex semine eorum, per divinam charitatem, caro mea compaginata est. »

Patres dum causas recensent ob quas Deus ex parentibus sterilibus Mariam nasci voluit Deus, hanc potissimum statuunt, quod innotescere ea re voluit Deus, *non ex carnis concupiscentia sed ex divina gratia* Mariam genitam. Chrysologus sane hæc eloquitur : « Partus non ablatus est, sed dilatus, donec transiret tempus carnis, passio corporis, conjugii necessitas, voluptatis causa, cupiditatis sensus, et totum quod humanam confundit, gravat, onerat conscientiam : Mundabatur enim longo tempore sacrificii domus, sanctitatis hospitium. »

In eumdem sensum Ildephonsus, *Serm.* III *de Nativ. B. M. V.* : « Scriptum est enim : *Sapientia ædificavit sibi domum*, vel templum ; hoc est, Mariam Virginem. Consideremus in quantum possumus, quia nec lingua sufficit loqui quod voluntas cupit proferre, quanta fuit benignitas Dei, ut de tam longinquo inquireret sibi templum, ubi habitaret : quia Maria Virgo non sic est nata, sicut solent pueri, vel puellæ nasci, sed de Anna sterili et patre jam sene, extra consuetudinem mulierum, post refrigescentem calorem, et sanguinem jam tepidum in pectore refrigescentem, et omnem amorem libidinis discessum, mundo corde, et corpore, ab omni pollutione carnali orta est. Sic enim Dominus voluit, ut de tali vasculo mater sua nasceretur. Quod nunc scimus, quia per Spiritum Sanctum, illo ordinante, et benigniter præcipiente, præparavit sibi matrem, quæ præcessit omnibus matribus. Talis enim fuit, qualis nec habebit sequentem. »

S. Hieronymus quoque : « Non libidinis est quod nascitur, sed divini muneris. »

Satis hæc sint ad rem. Qui multo plura desiderat consulat Trombelli, *Mariæ Sanctiss. vita pars* I, *Dissert.* 2, *quæst.* 3.

Neque vero putes actui conjugali necessario adjunctam esse concupiscentiam et voluptatem; si enim in innocentia perstitisset humanum genus, ab fuisset ab eo actu concupiscentia.

avec soin tout ce qui ressemblerait à la faiblesse humaine, ou rappellerait même de loin la corruption de notre nature. Dieu avait décrété, dès le principe, que la souillure originelle n'atteindrait pas l'âme de Marie : pouvait-il ne pas ordonner en même temps que le corps qui servirait de temple à cette âme bienheureuse et ne formerait avec elle qu'une seule personne, serait en tout digne d'elle, que la concupiscence et les autres suites du péché originel n'auraient aucune part à sa formation?

On a demandé si l'existence du corps de Marie avait précédé de quelque temps celle de son âme, comme l'on croit assez qu'il en arrive pour les autres enfants [1]. La pensée de la sainte Eglise, si l'on en juge par l'institution de la fête de la Conception Im-

1. *Alia quæstio.* — Num consueto dierum tempore coagulatum sit sanctissimum Mariæ corpus, aut potius singulari quodam privilegio, unico momento, aut certe brevissimo tempore, quodque consuetum et commune diu prævenerit, perfectum adeo, absolutumque evaserit ut animæ recipiendæ aptum fuerit?

Quidquid sit de diversis opinionibus, circa tempus et momentum creationis animæ et unionis cum corpore, in aliis infantibus, probabilius videtur sacratissimum beatissimæ Virginis Mariæ corpus in primo sui conceptionis momento, ita fuisse perfectum et absolutum ut animam suscipere posset.

Auctoritate sacra, et cui temere obsistitur, id ipsum quod agimus constat. Nimirum S. Nicolaus Episcopus Helsino, seu ut aliis eum appellare libet, Elfimo Abbati, maris tempestate jactato, et de vita periclitanti apparens ait : « Periculum vis maris evadere? Vis in patriam tuam sanus redire? Promitte Deo et mihi, quod diem *conceptionis* et *creationis* Matris Domini nostri Jesu Christi solemniter celebrabis, et celebrandum prædicabis. Et ille, uti prudentissimus : Et quis, inquit, dies in hoc festo celebrandus erit? Sexto, ait, idus decembris, hoc festum solemnizandum tenebis. » Unus itaque, idemque fuit et *conceptionis* (corporis) et *creationis* (animæ) dies. Ideoque vel simul hæc contigerunt, vel brevissimum certe extitit inter ea temporis spatium.

Neque vero ea de revelatione dubitare possumus, quoniam ab Anselmo Cantuariensi Episcopo (*de Conceptione B. Mariæ Virginis*, in ipso fere initio) eam accepimus, illiusque meminere Baronius, in annotationibus in Martyrologium, aliique non pauci probabiles scriptores. Quin et ab ea inductus est ipse Elpinus Abbas, et inducta fuisse videtur etiam Ecclesia, ut conceptionis B. M. festivitatem celebraret. Quid, quod Ecclesia ipsa diem conceptionis B. M. festivitatem celebrat, eam de qua agimus, opinionem haud obscure approbat? An enim putas solam corporis conceptionem celebrare? Minime vero : inanimatus enim embrio minime meretur solemnem Ecclesiæ celebritatem. Utrumque ergo celebrat, corporis scilicet B. M. conceptionem, et ejusdem corporis animationem. Putat itaque eodem tempore, et conceptam fuisse Mariam, illique animam infusam. Etenim si animationem ea die celebraret, nativitatem plus æquo differret. Hanc doctrinam haud obscure innuit ipse Anselmus, dum hæc ait : « O quanta est illa dies, in qua nostræ Reparatricis anima digne creatur, et sacratur, et sanctissimo corpori unitur. Non est verus amator Virginis qui respuit colere diem conceptionis et creationis ejus. » *Hom.* 1 *de festo Concept.* Ecclesia ipsa in officio conceptionis Virginis Mariæ hæc verba iterat atque iterat : Hodie concepta est Beata Maria ex progenie David... Conceptio est hodie, etc...

Nonnullas addi possent probabiles rationes, seu auctoritates, nonnulla ex altera parte, dubia stant. Omnia exponere nimis prolixius esset.

maculée de Marie, semble être que le corps et l'âme de la Bienheureuse Vierge ont commencé d'exister dans le même temps. S'il fallait un miracle pour qu'il en fût ainsi, Marie, dit S. Jean Damascène, est un abîme de miracles, et la dignité du mystère, aussi bien que l'amour de Dieu pour Marie, et la ressemblance qu'elle devait avoir avec son divin Fils semblaient l'exiger. Une révélation qui occasionna l'établissement de la fête de la Conception de Marie, et que rapporte S. Anselme de Cantorbéry, favorise cette opinion. Les révélations de Marie d'Agréda, dans la *Cité mystique*, et celles du bienheureux Amédée y sont contraires et demandent ou six jours ou six heures avant que le corps de l'auguste Vierge fût apte à recevoir l'âme pour laquelle il était fait. Mais, miracle pour miracle, révélation pour révélation, il nous semble plus sage d'adopter ce qui convient le mieux à la puissance de Dieu, à son infinie bonté, et à l'honneur de la très sainte Vierge: nous préférons croire que dès le premier moment de son existence, comme plus tard son divin Fils, Marie exista tout entière, et que Dieu ne s'y reprit pas à deux fois pour achever ce merveilleux ouvrage.

§ IV. — *Plénitude de grâce et vertus infuses de Marie dès le moment de sa Conception.*

La libéralité infinie de Dieu ne se borna pas à préserver Marie de la souillure originelle, lorsqu'il lui donna l'existence. Ce privilège était grand sans doute. Il élevait Marie à un rang sublime entre toutes les créatures ; mais ce n'était pas encore assez pour celle que le Père tout-puissant destinait à être la Mère de son Fils bien-aimé. Il fallait à Marie, non pas seulement l'innocence d'Adam et d'Ève lorsqu'ils sortirent des mains de Dieu, mais une plénitude de grâce qui fût en rapport avec la dignité sublime qui lui était réservée, dignité qui, selon le docte Suarez [1], est infinie dans son mode, et, par une conséquence naturelle, communiquait à Marie une certaine infinité de grâces telle que l'âme humaine est impuissante, non seulement à l'exprimer, mais encore à la concevoir.

Il serait aisé de suivre ici les orateurs et les auteurs ascétiques qui ne tarissent pas, lorsqu'il s'agit d'exalter les gloires de Marie, mais il nous semble plus à propos, et plus conforme au but que nous nous proposons, de nous attacher aux écrits des théologiens. Nous trouverons moins d'éclat peut-être, mais une doctrine plus sûre et des fondements plus solides.

S. Thomas [2] nous enseigne d'abord qu'au moment même où

1. 3 *Part. quæst.* 27, *art.* 4.
2. Ideo videtur melius dicendum, quod per sanctificationem in utero, non

l'âme raisonnable de Marie fut unie à son corps, le foyer de la concupiscence ne fut pas essentiellement anéanti en elle, mais réduit à l'impuissance absolue, non par l'effet de son libre arbitre dont le saint Docteur ne croit pas qu'elle possédât dès lors l'usage, réservant ce privilège pour Jésus-Christ seul, mais par une grâce toute particulière qui lui fut accordée, et qui la défendit contre toute inclination au péché, d'une manière incomparablement plus parfaite que la vertu des plus grands saints ne put jamais le faire. Ce fut un privilège d'une valeur incomparable : l'Apôtre lui-même se plaint amèrement des combats qu'il doit encore livrer contre cette inclination funeste, après avoir été élevé jusqu'au troisième ciel et avoir entendu ces paroles mystérieuses qu'il n'est pas permis à la langue humaine de redire [1] : *Je vois*, dit-il, *dans mes membres une loi qui répugne à la loi de mon esprit et qui me tient captif sous la loi du péché ; et cette loi est dans mes membres ! O malheureux homme que je suis ! qui me délivrera du corps de cette mort ?*

S. Thomas [2] prouve ensuite, en termes plus exprès, que Marie, en vertu de sa sanctification première, a obtenu la plénitude de la grâce. S'appuyant sur cet axiome que tout être, dans un genre, participe d'autant plus aux effets qui découlent du principe de ce genre, qu'il en est plus rapproché — par exemple, d'après S. Denys, les anges ont plus de part que les hommes aux perfections de Dieu, parce qu'ils sont plus proches de lui — le Docteur Angélique raisonne ainsi : Jésus-Christ est le principe de la grâce ; comme Dieu il en est le souverain maître ; comme homme il est l'instrument qui l'a produite ; ce qui a fait dire à S. Jean : *La grâce et la vérité a été faite par Jésus-Christ* : *Gratia et veritas per Jesum Christum facta est* (Joan. I, 17). Or, Marie a été rapprochée de Jésus-Christ autant qu'il est possible de l'être, selon l'humanité, puisque c'est d'elle qu'il a pris la nature humaine. Il était donc nécessaire qu'elle reçût de lui une plénitude de grâce supérieure à celle de toute autre créature.

Mais cette plénitude de grâce ne semblerait-elle pas nuire à la distance qui doit toujours séparer Dieu de sa créature, quelque haut qu'il daigne l'élever ; la supériorité de Jésus-Christ n'en recevrait-elle pas quelque dommage ? « Non, répond en-

fuerit sublatus B. Virgini secundum essentiam fomes, sed remanserit ligatus, non quidem per actum rationis suæ, sicut in viris sanctis, quia non statim habuit usum liberi arbitrii, adhuc in ventre Matris existens ; hoc enim est speciale privilegium Christi : sed per abundantiam gratiæ, quam in sanctificatione recepit, et etiam perfectius, per divinam providentiam, sensualitatem ejus ab omni inordinato motu prohibentem. D. Thomas, 3 *Part.* *q.* 27, *art.* 3.

1. Rom. VII, 23, 24.
2. *Art.* 5 *ejusdem quæstionis.*

» core S. Thomas [1], parce que la grâce est donnée à chacun » selon le ministère pour lequel il a été choisi. Jésus-Christ, en » tant qu'homme, fut prédestiné et élu pour être le Fils de Dieu » et posséder la vertu de sanctifier les autres. Le caractère » propre de sa sanctification fut donc de posséder une telle » plénitude de grâce qu'elle rejaillît sur tous, selon ce qui est » écrit dans la première Épître de S. Jean : *De plenitudine* » *ejus nos omnes accepimus*. Marie, de son côté, eut la pléni- » tude de la grâce pour être aussi rapprochée que possible de » l'auteur de la grâce, pour recevoir dans son sein celui qui » possède la grâce tout entière, et pour faire, en lui donnant » le jour, que sa grâce fût mise, en quelque manière, à la por- » tée de tous. » La plénitude de la grâce est en Jésus-Christ comme dans sa source inépuisable et infiniment abondante ; elle est en Marie comme dans un vase que les eaux de cette source remplissent, et d'où elles débordent, par mille canaux, pour porter dans la création entière la vie et la fécondité.

« Dieu, dit S. Bernard [2], voulant racheter le genre humain,

1. Dicendum, quod unicuique a Deo datur gratia secundum hoc, quod eligitur. Et quia Christus, in quantum est homo, ad hoc fuit prædestinatus, et electus, ut esset Filius Dei, in virtute sanctificandi hoc fuit sibi proprium, ut haberet talem plenitudinem gratiæ, quod redundaret in omnes, secundum quod dicitur Joannis primo : De plenitudine ejus nos omnes accipimus. Sed Beata Virgo Maria, tantam gratiæ obtinuit plenitudinem, ut esset propinquissima auctori gratiæ : ita quod eum qui est plenus omni gratia, in se reciperet, et eum pariendo, quodammodo gratiam ad omnes derivaret. *Ibidem in corpore articuli.*

2. Intuere, ô homo, consilium Dei, agnosce consilium sapientiæ, consilium pietatis. Cœlesti rore aream rigationis, totum vellus prius infudit : redempturus humanum genus, pretium universum contulit in Mariam. Utquid hoc? forte ut excusaretur Eva per filiam, et querela viri adversus fœminam deinceps sopiretur. Ne dixeris ultra, ô Adam, *Mulier quam dedisti mihi, dedit mihi de ligno vetito* : dic potius : Mulier quam dedisti mihi, me cibavit fructu benedicto. Piissimum sane consilium ; sed latet forsitan aliud, nec totum hoc est. Verum id quidem, sed parum est (ni fallor) desideriis vestris. Dulcedo lactis est ; elicietur forte, si fortius premimus, et pinguedo butyri. Altius ergo intueamini, quanto devotionis affectu a nobis eam voluerit honorari, qui totius boni plenitudinem posuit in Maria : ut proinde si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare, quæ ascendit deliciis affluens. Hortus plane deliciarum, quem non modo afflaverit veniens, sed perflaverit superveniens auster ille divinus, ut undique fluant et effluant aromata ejus, charismata scilicet gratiarum. Tolle corpus hoc solare, quod illuminat mundum : ubi dies? Tolle Mariam, hanc maris stellam, maris utique magni et spatiosi : quid nisi caligo involvens, et umbra mortis, ac densissimæ tenebræ relinquuntur.

Totis ergo medullis cordium, totis præcordiorum affectibus, et votis omnibus Mariam hanc veneremur : quia sic est voluntas ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam. Hæc inquam voluntas ejus est, sed pro nobis... Intuere igitur quemadmodum usque ad Angelos plenitudine gratiæ, supra Angelos, superveniente Spiritu Sancto pervenit. Est in Angelis charitas et puritas, est humilitas. Quid harum non enituit in Maria? Sed ostensum est superius, ut quidem a nobis ostendi potuit, supereminentiam prosequamur.

» en réunit tout le prix en Marie. Pourquoi ? Afin qu'Ève fût » justifiée par le moyen de sa fille, et qu'à l'avenir s'apaisât la » plainte de l'homme contre la femme. O Adam, ne dites plus » désormais : *La femme que vous m'avez donnée pour com-* » *pagne m'a présenté le fruit de l'arbre défendu,* mais plutôt : » La femme que vous m'avez donnée m'a nourri du fruit » béni... Marie est ce jardin de délices où souffle le vent du » ciel, le divin Auster, de sorte que, de toutes parts, s'exhalent » en abondance les doux parfums de la grâce... Otez le soleil » qui illumine le monde, le jour ne sera plus : de même, ôtez » Marie, cette étoile de la mer incommensurable, que trouverez- » vous, si ce n'est les ténèbres et l'ombre de la mort ? Méditez » donc comment, dans la plénitude de la grâce, elle s'éleva au- » dessus des anges par la vertu du Saint-Esprit. S'il y a, dans » les anges, charité, pureté, humilité, est-il une de ces vertus » qui ne resplendisse pas dans Marie ? L'ange est ministre du » Seigneur, et pour lui, cet honneur est grand : Marie a une » gloire plus grande, puisqu'elle est la Mère de Dieu ».

Mais en quoi consistait précisément la plénitude de grâce que S. Bernard saluait en Marie avec tant de bonheur, et que S. Thomas reconnaît en elle dès le premier moment de sa sanctification, c'est-à-dire à l'instant même de sa conception toute sainte et tout immaculée ?

Ces deux mots *grâce* et *plénitude* ont plusieurs significations, et, si nous ne les définissons pas, il nous sera difficile d'expliquer clairement en quoi consiste la plénitude de la grâce en Marie.

Les grammairiens, les poètes, et quelquefois la Sainte Ecriture elle-même, entendent, par la *grâce*, cette beauté, ce charme extérieur qui capte la bienveillance et l'affection. C'est dans ce sens que le Psalmiste (*Psaume* XLIV, 3) disait : *La grâce est répandue sur vos lèvres, c'est pourquoi Dieu vous a béni pour l'éternité.* Et l'auteur des Proverbes, XXXI, 30 : *La grâce est trompeuse et la beauté est vaine.* Dans le même sens, il est dit bien souvent : *Si j'ai trouvé grâce devant vos yeux.*

Que Marie possédât cette grâce au degré suprême pendant le cours de sa vie mortelle, on ne saurait en douter, et nous en parlerons plus tard ; mais la grâce dont il est ici question n'est pas ce charme extérieur.

Cui enim Angelorum aliquando dictum est : *Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi; ideoque et quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur Filius Dei?* Denique veritas de terra orta est, non de angelica creatura : nec Angelos, sed semen Abrahæ apprehendit. Magnum est Angelo ut minister sit Domini; sed Maria sublimius quiddam meruit, ut sit Mater. Fœcunditas itaque Virginis supereminens gloria est, tantaque excellentior Angelis facta munere singulari, quanto differentius præ ministris nomen Matris accepit. D. Bernardus, *Serm. in Nativ. B. V. M. de Aquæductu.*

Le nom de *grâce* est aussi donné à un bienfait accordé de plein gré et par libéralité pure. David (II Reg. II, 5) disait, en ce sens, aux habitants de Gabès qui avaient enseveli Saül : *Soyez bénis par le Seigneur, vous qui avez fait cet acte de miséricorde envers votre maître Saül, et qui l'avez enseveli. Que le Seigneur vous accorde en retour sa miséricorde et sa vérité, et moi aussi je vous rendrai quelque grâce, parce que vous avez fait cela.* Sans doute, les dons presque infinis que Dieu a faits à Marie, il les lui accorda par pure libéralité; mais ce n'est pas encore en ce sens qu'il faut entendre ici le mot *grâce*.

Les théologiens donnent à ce mot deux sens différents, selon l'extension qu'ils veulent lui accorder. Pour eux, la grâce est tout don naturel ou surnaturel que l'homme reçoit de la main de Dieu, sans y avoir aucun droit. C'est dans ce sens que S. Paul écrivait aux Romains, IV, 4 : *Le prix du travail n'est pas regardé comme une grâce, mais le paiement d'une dette fait à l'ouvrier.* S. Augustin dit de même : La grâce est ainsi nommée parce qu'elle est donnée gratuitement ; autrement, elle ne serait pas une grâce, ajoutent plusieurs autres Pères. En ce sens, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes peut être appelé grâce, car nous n'avons rien mérité de ce que Dieu nous a donné.

Mais le mot *grâce*, entendu au sens qui lui est particulièrement propre dans le langage théologique, ne s'applique qu'aux dons de l'ordre surnaturel, que ces dons soient extérieurs, comme la prédication de l'Evangile, ou qu'ils soient d'un ordre plus intime et pénètrent jusqu'aux plus profonds replis de notre être.

Cette grâce surnaturelle peut être donnée à l'homme en vue de sa propre sanctification, ou bien pour l'utilité des autres. Quel que soit leur but, les différentes grâces viennent du même Esprit saint, dit l'Apôtre (I *Cor.* XII, 5) : *Divisiones gratiarum sunt, idem autem Spiritus : unicuique autem manifestatio Spiritus ad utilitatem.* Les grâces qui ont directement pour objet l'utilité des autres, et non l'utilité de ceux qui les reçoivent, peuvent être données même à des méchants. Balaam prophétisa : le grand prêtre, au temps de la passion du Seigneur, prophétisa de même.

La grâce que Dieu donne pour l'utilité de ceux qui la reçoivent, peut être définie : « Un don surnaturel que Dieu nous fait » gratuitement pour opérer notre salut. » Car le salut en est le but. S. Augustin parlait de cette grâce, lorsqu'au nom de tous les évêques d'Afrique, il écrivait au pape Innocent : « C'est » par la grâce qu'ayant été prédestinés, nous sommes appe- » lés, justifiés, glorifiés : aussi pouvons-nous dire : *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Gratia qua prædestinati voca-*

mur, justificamur, glorificamur, ut dicere possimus : Si Deus pro nobis, quis contra nos? » S. Augustin, par cette définition, indique clairement les deux fonctions que la grâce accomplit dans l'ordre du salut : elle appelle et elle justifie. Elle appelle en agissant sur l'intelligence qu'elle éclaire, sur la volonté qu'elle pousse ou attire vers le bien, soit avant, soit pendant, soit après l'acte de vertu qu'il s'agit d'accomplir. Elle nous justifie, lorsqu'elle nous conduit jusqu'à l'amour de Dieu, et établit ce divin amour dans nos âmes, pour qu'il demeure à l'état d'habitude. La grâce est alors, pour nos âmes, un ornement magnifique qui les rend agréables à Dieu ; elle est la robe nuptiale avec laquelle, si nous la conservons précieusement jusqu'à la fin, nous serons admis à l'éternel festin du ciel.

Les diverses vertus chrétiennes, la foi, l'espérance, la charité, les vertus cardinales dont l'objet est naturel, mais que l'on peut surnaturaliser en les rapportant à Dieu, sont des grâces particulières qui doivent exister aussi dans nos âmes à l'état d'habitude, et produire leurs actes lorsque l'occasion le réclame.

Il y a encore la grâce finale, la grâce de la persévérance, la confirmation en grâce.

Il y a enfin ce que l'on a nommé la grâce d'affluence. Une personne possède cette grâce lorsqu'elle est tellement agréable à Dieu, que ses mérites procurent, non seulement à elle-même, mais aux autres, une infinité de biens. Dieu a souvent glorifié ses saints en leur accordant ce précieux privilège. Mais nul ne l'a reçu aussi complétement que Marie. « Elle est, dit S. » Antonin [1], cette fontaine merveilleuse qui sortait du Paradis » et se divisait en quatre fleuves pour arroser toute la terre. » Les effets de cette fontaine mystique se font sentir aux anges. Par elle sont réparés les vides que la révolte de Lucifer avait faits dans leurs rangs. Ils s'étendent jusqu'aux enfers en réduisant les démons à l'impuissance. Ils s'étendent jusqu'aux Pères qui étaient dans les Limbes et jusqu'aux âmes du Purgatoire, en leur ouvrant le Ciel. Ils s'étendent enfin à tous les hommes qui sont dans le monde, en les justifiant et les délivrant d'une multitude de maux.

Voyons maintenant ce que nous devons entendre par la *plénitude*.

Un vase est plein lorsque le liquide qu'il contient, par exemple, s'élève jusqu'au bord. Mais il est divers degrés de plénitude. Quelquefois le vase est plein au point qu'il déborde, quelquefois il ne déborde pas, cependant il contient tout ce qu'il peut réellement contenir. D'autres fois, il s'y trouve beaucoup

1. IV *part. Summæ, tit.* 15, *cap.* 15.

de liquide, mais pourtant on pourrait en ajouter encore. Il est rempli, mais pas absolument.

De plus, tous les vases n'ont pas la même contenance. Ce qui paraît à peine au fond d'un vaisseau de larges dimensions suffirait à faire déborder une coupe.

Nous pouvons maintenant résoudre la question posée et dire de quelle grâce Marie reçut la plénitude, et en quoi consistait cette plénitude elle-même.

Dieu, dès le premier instant de l'existence de Marie, mit en elle la grâce sanctifiante et, avec cette grâce, toutes les vertus infuses : celles qui ne supposent aucune tache qui les ait précédées; celles aussi qui supposent une tache, en ce qu'elles ont de compatible avec l'innocence la plus absolue. Les vertus qui sont opposées à d'autres vertus supérieures ne furent pas données à Marie en leur propre espèce, mais, comme disent les théologiens, d'une *manière éminente*, c'est-à-dire renfermées en principe dans d'autres vertus d'où elles découleraient au besoin. Cette grâce habituelle, ce trésor complet de toutes les perfections que peut recevoir un être créé, Dieu la conféra à Marie avec la générosité la plus grande. Jamais aucune pure créature n'a reçu ni ne recevra autant de grâces; jamais elle ne recevra aucune de ces grâces avec une abondance égale à celle des grâces de Marie.

C'est que, selon l'enseignement de S. Thomas, l'âme de Marie fut la demeure propre que Dieu choisit et prépara pour lui-même. Il était convenable que cette demeure fût, par sa beauté et sa perfection, digne de l'hôte divin qui allait l'habiter et que, par conséquent, toutes les vertus s'y trouvassent rassemblées et portées au degré le plus sublime qu'il leur soit possible d'atteindre.

Or, s'il était convenable qu'il en fût ainsi, pourquoi Dieu aurait-il laissé d'abord son œuvre incomplète et inachevée ? Serait-ce par défaut de puissance ou par défaut d'amour pour l'âme de Marie ? « Cette éternelle Sagesse, dit S. Bernard [1], » qui était de Dieu et qui était Dieu, venant vers nous, du sein » de son Père, se bâtit une maison, la Vierge Marie sa Mère, » et, dans cette maison, elle dressa sept colonnes. Pourquoi sept » colonnes, sinon pour qu'elle fût une demeure digne de Dieu » par sa foi et par ses œuvres. Le nombre trois est le symbole

1. Hæc itaque Sapientia, quæ Dei erat, et Deus erat, de sinu Patris ad nos veniens, ædificavit sibi domum ipsam scilicet Matrem suam Virginem, in qua septem columnas excidit. Quid est in ea septem columnas excidere nisi ipsam dignum sibi habitaculum fide, et operibus præparare? Nimirum ternarius numerus ad fidem, propter Sanctam Trinitatem; quaternarius pertinet ad mores, propter quatuor principales virtutes. D. Bernardus, *Serm.* 52. *De diversis : De domo divinæ Sapientiæ.*

» de la foi, parce qu'il rappelle l'adorable Trinité. Le nombre » quatre représente les mœurs, parce que l'on compte quatre » principales vertus morales. »

Le pieux Idiota, ou, pour le nommer par son nom véritable, Raymond Jourdain, dans ses *Contemplations*, s'adresse en ces termes à la Vierge Marie [1] : « Vous êtes toute belle dans votre » âme, ô Marie, par la plénitude parfaite de toutes les vertus » et de tous les dons. Vous êtes toute belle dans votre concep- » tion, car vous avez été conçue uniquement pour être le tem- » ple du Très-Haut... Jamais le péché ni le vice, jamais rien » qui pût ternir la pureté de votre âme n'approcha de vous ; » jamais rien de ce qui contribue à la beauté de l'âme, la » grâce, la vertu, ne vous manqua... Vous êtes toute belle, ô » Vierge très glorieuse, non pas en quelque point, mais tout » entière. Il n'y a pas en vous de trace ni du péché mortel, ni » du péché originel ; il n'y en eut jamais ; il n'y en aura pas. » Mais vous possédez dans toute sa plénitude la grâce des » biens naturels, des vertus surnaturelles et des dons célestes. »

Si donc nous en croyons cet illustre et pieux écrivain, jamais rien ne manqua à la beauté surnaturelle de Marie. Par conséquent, dès les premiers instants de son existence, elle fut enrichie de toutes les vertus à un degré de perfection incomparable [2].

1. Tota pulchra es in anima per virtutem, et charismatum omnium perfectam plenitudinem. Tota pulchra es in tua Conceptione, ad hoc solum effecta, ut templum esses Dei Altissimi.... Tuæ gloriosæ animæ nihil unquam affuit turpitudinis, vitii, aut peccati, et nihil defuit spiritualis pulchritudinis, gratiæ et virtutis... Tota igitur pulchra es Virgo gloriosissima, non in parte sed in toto, et macula peccati sive mortalis, sive venialis, sive originalis non est in te, nec unquam fuit, nec erit, sed adest tibi omnis gratia naturalium bonorum, spiritualium Charismatum, et cœlestium donorum. Idiota, *Contempl. de Virg. Maria. cap.* 11. — Citons encore le passage suivant du même auteur : Inter omnia opera æterni opificis, post operationem illam, qua naturæ nostræ unitus est Filius tuus, speciale opus fuisti, o beatissima Virgo Maria, qui ad hoc te fecit, ut quod de primo opificio fuerat deformatum, per te reformaretur. Hic enim summus opifex primo condiderat angelicam naturam, quæ in parte ceciderat, et humanam quæ corrupta erat, et corpoream inferiorem, quæ peccato hominis fuerat deterior effecta. Sed ad hæc omnia fecit te Deus, Virgo Maria, sanctissimam, ut ex tuo superbenedicto fructu angelica natura repararetur... sed prius ædificavit angelis cœlum... et qui prius cæterorum hospitiis intenderat, nunc suo proprio intendit hospitio. Ideo dicitur : *Sapientia ædificavit sibi domum*, id est te, Virginem Mariam, ut in te habitaret, per humanæ naturæ assumptionem... Te gloriosissimam Virginem Mariam ædificavit in domum solidam et fortem, quæ nullo modo vacillare potest : ideo excidit columnas septem, ad fortiter, et sublimiter sustentandam. Septem columnæ, quibus firma semper stetisti, sunt septem dona Spiritus Sancti, quæ requieverunt in te, et nunquam te deseruerunt, per quæ stetisti firmiter, et perseveranter in omni gratia et virtute. Idem. *Contempl. de Virgine Maria, cap.* 4.

2. Beata Virgo habuit omnes virtutes per se infusas. Ita certa sententia juxta Suarez, tom. 2 in 3 p. disp. 4, sect. 2, et probatur ratione, quia vir-

Les vertus même qui supposent quelque faute précédente, ne lui manquèrent pas entièrement, avons-nous dit, parce qu'il se trouve en elles quelque chose de compatible avec l'innocence parfaite. La vertu de pénitence, par exemple, est faite pour les pécheurs; mais, dans la pénitence, se trouve renfermée nécessairement la détestation des péchés, la haine du vice, qui s'accordent parfaitement avec l'innocence la plus parfaite, et que nous trouvons en Dieu lui-même, à un degré infini.

Les vertus qui ne peuvent subsister en même temps que d'autres plus grandes, et leur semblent opposées, se confondaient en Marie avec ces vertus supérieures. La continence conjugale est bonne, mais elle n'existe qu'aux dépens de la virginité; la répression de la colère est bonne, mais elle suppose que la paix souveraine de l'âme a été troublée. Garder la virginité d'une manière parfaite, conserver la tranquillité de l'âme la plus profonde, la douceur la plus inaltérable, c'est s'élever, dans un même ordre de choses, à une perfection incomparablement plus grande que si l'on s'arrête à la chasteté conjugale ou à la répression des sentiments trop violents qui vous troublent. On possède alors éminemment les vertus inférieures, parce que l'on a celles qui les remplacent avec grand avantage. Ce fut ainsi que l'auguste Vierge Marie posséda aussi ce genre de vertus.

S. Bernard dit quelque part : « Si vous voulez y faire attention, vous trouverez en Marie chacune des autres vertus qui » sembleraient plus à la portée du commun. Quelle pureté, par » exemple, fut-elle la pureté des anges, oserait se comparer à » la virginité qui fut digne d'être le sanctuaire du divin Esprit, » et le tabernacle du Fils de Dieu? » S. Bernard énumère ensuite les autres vertus de l'auguste Vierge, montrant qu'elle posséda, mais à un degré de perfection sublime, toutes celles que nous admirons dans les plus grands saints.

Il est temps de dire maintenant ce qu'il faut entendre par la

tutes infusæ per se ex natura rei consequuntur gratiam tanquam proprietates : ergo cum fuerit gratia plena, fuit etiam plena virtutibus, sine alicujus carentia vel defectu.

Beata Virgo habuit virtutes morales per accidens infusas pro primo conceptionis instante. Ita Suarez, tom. 2 in 3 p. disp. 4, sect. 2 et alii. Probatur. Virtutes morales per accidens infusæ dicuntur, quæ per se et ex suo genere sunt acquisitæ et connaturales in ordine ad nostros affectus moderandos, sed cum hoc præstare non possint virtutes per se infusæ tanquam ordinis superioris secum facile compatientes passiones effrænatas, debuerunt in B. Virgine præstare virtutes morales per accidens infusæ : hæ ergo fuerunt in beata Virgine. Sedlmayr. *Theol. Mariana*, *n.* 702, 706.

Si diligenter attendas, cæteras quoque virtutes singulares prorsus invenies in Maria, quæ videbantur esse communes. Quæ enim vel angelica puritas virginitati illi audeat comparari, quæ digna fuit Spiritus sanctuarium fieri, et habitaculum Filii Dei? D. Bernardus, *Serm.* 4 *in Assumpt. n.* 6.

plénitude que nous avons reconnue dans la grâce accordée à Marie dès le moment de sa conception immaculée.

Tous les théologiens, marchant sur les traces du Docteur Angélique, affirment que la grâce habituelle en Marie fut extrêmement abondante, dès les premiers moments de son existence. Il le fallait, puisque cette divine enfant était destinée à devenir la Mère de Dieu, et tenait ainsi à l'humanité de Jésus-Christ par les liens les plus intimes et les plus sacrés. « Il fallait bien, dit S. Augustin[1], que Marie, choisie de Dieu, » et élue entre toutes les créatures pour être sa Mère, fût rem- » plie de toutes les grâces, enrichie de toutes les vertus, sanc- » tifiée dès le sein de sa mère pour que le Fils, qui est la » pureté même, naquît d'une mère dont la pureté fût par- » faite. »

Marie reçut donc la plénitude de la grâce, mais une plénitude compatible avec son état présent. Nous avons dit que deux vases remplis également ne contiennent pas nécessairement la même quantité de liquide. L'un peut être plus grand que l'autre. Toutes les grâces que Dieu pouvait donner à Marie dès le premier moment de son existence, il les lui donna. Il remplit ce vase. Mais ce vase, le plus ample que Dieu eût créé jusque-là, devait cependant grandir encore, par l'effet même de la grâce qui le dilatait, à cause aussi des mystères qui allaient se suc-

1. Propterea Maria Mater electa est, et super omnes creaturas præelecta, omnibus gratiis fœcundata, omni virtute, et sanctitate in utero matris repleta, ut de mundissima matre mundissimus Filius nasceretur. D. Augustinus, *Serm.* 20.

Citons encore quelques autres autorités :

In prima igitur sanctificatione Virginis, tanta gratia perfectionis ei collata est, quod in ejus sensualitate tantum gratiæ redundaret, ut fomitem adeo reprimeret, quod nullum aliquando affectum, vel incitamentum haberet. S. Bernardin. Senens., *tom.* 4, *p.* 87.

Tanta igitur fuit perfectio Mariæ, ut soli Deo cognoscenda reservetur. Idem, *ibid.*

Absque eo, id est præter illud, quod *intrinsecus latet*, soli Deo cognitum, nemini manifestatum. Nam quanta sit Mariæ species, ille solus novit qui dedit. Richard. a S. Laur. *de laud. B. V. M. lib.* 5, *c.* 2.

Quapropter illam ita mirifice cumulavit ut ipsa eam innocentiæ et sanctitudinis plenitudinem præ se ferret, quam præter Deum nemo assequi cogitando potest. Pii Papæ IX *Bulla ad definit. Immacul. Concept. B. V. M.*

Si Joannes Baptista propter solum testimonium, quod de Christo redditurus erat, ita perfectus fuit : Virgo Mater quæ eum sibi similem genitura erat, et mores et vitam suam, in eum debebat transfundere, qualis esse debuit? Nolo ergo ut de cætero labores, ut mihi Virginem per singulas ejus virtutes describas, et virtutes ejus, gratias et excellentias sigillatim exageres, et magnifices : ad omnem ejus excellentiam et magnitudinem unicum hoc thematis elogium sufficit, *de qua natus est Jesus qui vocatur Christus*. Quis Jesus? Filius Dei, *Splendor* Patris, *Candor lucis æternæ*, mundi decus, mundi gloria, mundi pulchritudo, *in quem desiderant angeli prospicere*. S. Thom. a Villanov. p. 570.

céder. A mesure qu'il grandissait, Dieu ajoutait des grâces nouvelles pour que la plénitude fût toujours entière. Marie fut pleine de grâce dès sa conception bienheureuse; elle fut pleine de grâce au jour de l'Incarnation; elle le fut encore au pied de la croix de Jésus; mais personne ne dira que la grâce n'avait pas grandi en elle : seulement, Marie avait grandi en même temps que la grâce, le vase précieux s'était dilaté presque à l'infini pour recevoir le céleste parfum [1].

Pour résumer cette doctrine, empruntons une page au cardinal Nicolas de Cusa, plus illustre encore par sa science et sa piété que par les hautes dignités dont il fut revêtu [2]. « La très » glorieuse Vierge Marie, prédestinée avant tous les siècles » pour que le Fils de Dieu reçût d'elle la nature humaine, et » que le Fils de l'Eternel devint enfant de l'homme, a été con- » çue de telle sorte qu'elle fût digne de cette destinée si haute. » Dieu avait résolu de se revêtir de l'humanité de Marie, et la » nature de la sainte Vierge fut rendue propre à cet honneur » dès le premier moment. Marie fut, il est vrai, conçue comme » le reste des hommes, et le sang d'Adam coula dans ses vei-

1. Mihi sane singularis fulgor primo quidem in Mariæ generatione; secundo in Angelica salutatione; tertio in Spiritus superventione, quarto in Filii Dei inenarrabili conceptione. Sic et in his quoque sydereum plane irradiat decus, quod virginitatis primiceria, quod sine corruptione fecunda, quod sine gravimine gravida, quod sine dolore puerpera. D. Bernardus, *Serm. in Dominica infra Octav. Assumpt.*

Habuit distinctos gradus, et incrementa divisa, ut pulcherrimo castitatis ordine incederet, et de virtute in virtutem proficiens, videret Deum Deorum in Sion translata a gloria in gloriam, tanquam a Domini Spiritu. Amedeus Lausanensis, *Hom.* 2 *de Laude Virg.*

In Beata Virgine fuit triplex perfectio gratiæ. *Prima* quidem quasi dispositiva, per quam reddebatur idonea ad hoc, quod est mater Christi : et hæc fuit perfectio sanctificationis. *Secunda* autem perfectio gratiæ fuit in Beata Virgine, ex præsentia Filii Dei in ejus utero incarnati. *Tertia* autem est perfectio finis, quam habet in gloria. Quod autem secunda perfectio sit potior quam prima, et tertia quam secunda, patet quidem uno modo per liberat ionem a malo. Nam *primo*, in sua sanctificatione fuit liberata a culpa originali : *secundo* in conceptione Filii Dei fuit totaliter a fomite mundata : *tertio*, in sui glorificatione fuit liberata etiam ab omni malo. Alio modo per ordinem ad bonum : nam primo, in sua sanctificatione adepta est gratiam inclinantem eam ad bonum; in conceptione autem Filii Dei, consummata est ejus gratia confirmans eam in bono; in sua vero glorificatione, consummata est ejus gratia perficiens eam in fruitione omnis boni. D. Thomas, *in III p. quæst.* 27, *art.* 5.

Nemo æqualis est tibi : nemo major te nisi Deus; quia Spiritus Sanctus superveniens in te, et virtus Altissimi obumbrans tibi, quæ eras omni virtutum ornamento præcorata, pulchritudinem, puritatem, sapientiam, et omnium virtutum gratiam adauxit, et splendorem, miranda illa obumbratio Spiritus Sancti, quæ te uno momento templum Dei irradiavit, et decorem tuum manifestavit, et auxit, sicut sol in semper ornatum thalamum incidens, gloriam ejus occultatam repente nobis ostendit, et illustriorem facit. Idiota. *Contempl. de Virg. Maria, cap.* 2.

2. *Excitat. lib.* 5.

» nes; elle eut besoin d'un libérateur, car tous meurent en » Adam s'ils ne sont délivrés ou préservés, afin que tous ceux » qui reçoivent la vie la reçoivent par Jésus-Christ. Cepen- » dant, de même que son âme raisonnable n'exista pas un seul » moment avant que d'être unie à son corps, de même aussi, » au moment où elle fut créée, elle fut créée sainte. En elle, il » n'y eut rien de l'inclination au péché, rien de la concupiscence » que la grâce ne détruit jamais entièrement chez les autres » hommes, et qui occasionne les révoltes dont se plaignait » S. Paul. Le Fils de Dieu, en se faisant Fils de l'homme, » pour effacer les péchés du monde, ne pouvait emprunter la » nature humaine qu'à une créature ainsi parfaite. Aussi, dès » la conception de Marie, Dieu prépara-t-il toutes choses, et » remplit-il toutes les conditions sans lesquelles il n'aurait pas » été convenable qu'elle fût la Mère du Sauveur. »

Terminons par les paroles de S. Vincent Ferrier [1] expliquant ces mots du psaume XLV : *Fluminis impetus lætificat civitatem Dei* : « Tout le fleuve des grâces divines s'est répandu sur elle » au moment de sa sanctification. Dans la sanctification des » autres saints, une seule goutte de la grâce divine est versée » dans leur âme ; l'un en reçoit une goutte, l'autre une au- » tre : mais pour Marie, la grâce se déverse en elle avec l'im- » pétuosité d'un fleuve : *Fluminis impetus lætificat civitatem* » *Dei.* »

§ V. — *Confirmation en grâce.*

L'auguste Vierge Marie ayant reçu de Dieu dès le premier moment de son existence, en même temps que l'innocence originelle, une abondance de grâce qui l'élevait tout d'abord à une hauteur de perfection incomparable, il est aisé de montrer que l'immensité même de ces trésors spirituels la mettait à l'abri, pour tout le cours de sa vie mortelle, de toute faute volontaire, et même de toute imperfection.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à cette vérité tout son jour, que de nous attacher encore à la doctrine de S. Thomas. Le Docteur Angélique, dans la troisième partie de sa *Somme*, pose cette question [2] : Marie a-t-elle reçu, en vertu même de sa sanctification, la grâce de ne jamais pécher? Et il la résout ainsi : « Ceux que Dieu choisit pour une mission par- » ticulière, il les prépare et les dispose de telle sorte qu'ils » soient véritablement aptes à remplir cette mission, selon la pa- » role de S. Paul, dans sa seconde lettre aux Corinthiens, III, 6 :

1. *Serm.* 1 *in Nativ. Deiparæ.*
2. III *part. q.* 27, *art.* 4 *in corpore articuli.*

» *Idoneos nos fecit ministros novi Testamenti* : — *Dieu nous a* » *rendus propres à être les ministres de la nouvelle alliance.* Or la » Bienheureuse Vierge Marie a été divinement choisie pour être » la Mère de Dieu; on ne peut donc pas douter que Dieu, par sa grâce ne l'ait rendue propre à cette dignité, selon ces paroles que lui adressa l'Ange : *Vous avez trouvé grâce devant* » *Dieu* : *Voici que vous concevrez*, etc. Mais elle n'aurait pas » été digne de la maternité divine s'il lui était arrivé de pécher, » parce que l'honneur des parents rejaillit sur leurs enfants, selon ce texte des Proverbes, XVII, 6 : *Les pères sont la gloire de* » *leurs fils* : *Gloria filiorum, patres eorum*; d'où il suit, par une » conséquence naturelle, que l'ignominie de la mère serait re- » tombée sur son fils. Une autre raison encore. Il existait entre » Jésus et Marie une affinité aussi étroite que possible, puisque » le Fils de Dieu reçut de Marie la chair dont il se revêtit. Or il » est dit aussi dans la seconde Épître aux Corinthiens, VI, 15 : » *Quelle entente peut-il exister entre le Christ et Bélial?* — *Quæ* » *conventio Christi ad Belial?* Ajoutons enfin que le Fils de Dieu, » qui est la Sagesse même du Père, habita en Marie d'une ma- » nière toute singulière, non seulement dans son âme, mais » même dans ses entrailles bénies. Or il est écrit au livre de la » Sagesse, I, 4 : *La sagesse n'entrera pas dans une âme qui veut* » *le mal, et elle n'habitera pas dans un corps soumis au péché.* » — *In malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit* » *in corpore subdito peccatis.* Il faut donc conclure simplement » que la Bienheureuse Vierge ne commit jamais aucun péché, » ni mortel, ni véniel, et qu'ainsi s'accomplit en elle ce qui est » écrit au Cantique des cantiques, IV, 7 : *Vous êtes toute belle ô* » *mon amie, et il n'y a pas de tache en vous.* — *Tota pulchra* » *es amica mea, et macula non est in te.* »

S. Thomas confirme ensuite sa doctrine par l'autorité de S. Augustin qui a dit [1] : « A cause de l'honneur même du Christ, je ne » veux pas qu'il soit question de péché, lorsque l'on parle de la » sainte Vierge Marie. »

« Je crois, dit à son tour S. Bernard, qu'il descendit en » Marie, lorsqu'elle fut sanctifiée, une telle abondance de béné- » diction, que non seulement le commencement de son existence » fut saint, mais aussi tout le cours de sa vie, à partir de ce mo- » ment, fut à l'abri de tout péché, ce qui n'est arrivé à aucun » autre enfant d'Adam [2]. » Il serait aisé de citer encore un

1. De sancta Maria Virgine, propter honorem Christi, nullam prorsus, cum de peccatis agitur, habere volo quæstionem : inde enim scimus, quod ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum ex omni parte peccatum, quod concipere, ac parere meruit cum, quem constat nullum habuisse peccatum. D. Augustinus, *De natura et gratia, cap.* 36.

2. Ego puto quod copiosior sanctificationis benedictio in eam descenderit,

grand nombre d'autres témoignages, mais on peut se reporter au Livre 1er de la première Partie de notre ouvrage, où il est traité de l'Immaculée Conception. D'ailleurs l'Eglise a défini cette vérité et cela nous suffit.

On lit, en effet, dans le Concile de Trente [1] : « Si quelqu'un dit » que l'homme une fois justifié ne peut plus pécher;... ou qu'il » peut pendant toute sa vie éviter tous les péchés, même vé- » niels, si ce n'est par un privilège spécial de Dieu, comme la » sainte Eglise le croit de la Bienheureuse Vierge, qu'il soit » anathème. »

Ainsi d'après l'enseignement du saint Concile, la croyance de l'Eglise est que Marie en vertu d'un privilège spécial, a évité toute faute même vénielle pendant toute sa vie. On pourrait attribuer cet éloignement complet de toute faute à plusieurs causes : par exemple, Dieu aurait chargé les anges de la protéger contre toute tentation et toute faiblesse; mais il est plus simple et plus acceptable d'y voir la conséquence de l'abondance presque infinie de grâces dont Marie fut prévenue dès l'instant de sa conception immaculée. Cette grâce détruisit en elle, ou du moins réduisit à une impuissance absolue le foyer de la concupiscence de telle sorte que le danger d'offenser Dieu disparaissait complètement en même temps que les vertus infuses portaient l'auguste Vierge, d'une manière en quelque sorte irrésistible, vers le service de Dieu et son divin amour.

Il n'appartient qu'à Dieu seul d'être impeccable en vertu de sa propre nature, mais ce que Marie ne posséda pas au même titre que Dieu, elle le reçut comme une grâce inestimable dès le premier instant de sa conception. Il y avait en elle, absolument parlant, le pouvoir éloigné de tomber dans le péché, parce que tout élevée qu'elle fût en perfection au-dessus des autres créatures, elle n'était cependant pas Dieu. Mais parce qu'elle était destinée à la maternité divine, Dieu l'avait si parfaitement confirmée en grâce, que la possibilité prochaine et effective de pécher n'existait pas pour elle. Il fallait qu'il en fût ainsi pour sauvegarder la dignité de la Mère de Dieu.

Nous ne nous arrêterons pas aux objections suscitées par les hérétiques, qui cherchent dans l'Evangile même l'occasion d'attaquer Marie, ne comprenant pas, ou plutôt comprenant trop bien que nuire à l'honneur de la Mère c'est en même temps nuire à celui du Fils. L'occasion d'expliquer les circonstances sur

quæ ipsius non solum sanctificaret ortum, sed et vitam ab omni deinceps peccato custodiret immunem, quod et nemini alteri. etc. D. Bernardus.

1. Si quis hominem semel justificatum dixerit, amplius peccare non posse.. aut contra posse in tota vita peccata omnia, etiam venialia vitare, nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de Beata Virgine tenet Ecclesia, anathema sit. *Scss.4, de Justificatione, can.* 23.

lesquelles ils cherchent à échafauder leurs blasphèmes, se présentera d'elle-même plus loin. Pour nous, heureux des miséricordes infinies du Seigneur envers sa divine Mère, nous nous réjouirons de ses privilèges glorieux, et plus nous découvrirons en elle de grandeurs, plus notre bonheur sera grand : Marie est la Mère de Jésus, mais n'est-elle pas aussi notre Mère, la plus tendre et la meilleure des mères?

§ VI. — *Usage de la raison, et grâce actuelle.*

L'auguste Vierge Marie existe quoique invisible aux yeux des hommes. Dieu a mis en elle les trésors les plus précieux et les plus abondants de sa grâce : ces trésors incomparables vont-ils demeurer sans emploi? Celle que Dieu a choisie et créée pour être la Mère de son divin Fils, sera-t-elle, pendant neuf mois, réduite à l'inaction, et dans l'impossibilité de connaître et d'aimer son Dieu, de lui témoigner sa reconnaissance, de développer ces perfections que Dieu lui a confiées, pour les faire grandir et se rendre digne ainsi de porter dans son sein le Dieu devant qui les anges eux-mêmes se reconnaissent indignes de paraître? Nous ne pouvons le croire. Cependant plusieurs auteurs, et il faut citer d'abord S. Thomas, ont enseigné que la très sainte Vierge n'avait pas eu, dès les premiers temps de son existence, mais seulement après son heureuse nativité, l'usage de sa raison, partageant ainsi le sort des autres enfants, non pas aussi longtemps qu'eux, mais au moins pendant plusieurs mois. Ils réservent pour Jésus-Christ seul ce privilège [1]. Nous avouerons, avec le pieux et savant Gerson, qu'il n'est pas question de ce privilège accordé à Marie dans l'Ecriture sainte, mais nous ne conclurons pas avec lui qu'il n'a pas existé. Le dogme de l'Immaculée Conception n'est pas non plus en formes exprès dans l'Evangile; n'en est-il pas moins un dogme de notre foi?

Si S. Thomas et le chancelier de l'Université de Paris, ont refusé à Marie ce privilège, d'autres le lui ont reconnu, et ils

1. Non statim habuit usum liberi arbitrii, adhuc in ventre matris existens; hoc enim est speciale privilegium Christi. D. Thomas, 3 *part. quæst.* 27, *art.* 3 *in corpore art.*

Usque adeo S. Thomæ dicta approbat Joannes Gerson, ut hæc proferre non vereatur :

Christus non communicavit matri suæ statim, dum concepta, vel nata est, usum perfectæ rationis, quamvis hoc potuisset; et si fecisset, docuisset, et oppositum asserere scribendo, vel prædicando, est penitus temerarium : sicut et quod nunquam somniaverit, aut quod in omni somno semper actu Deum contemplata fuerit, hic in via. Quod autem ex Scripturis sanctis auctoritatem non habet (junge, nec ex probabili ratione) eadem facilitate contemnitur, qua probatur. Gerson, *in Epist. ad Joan. Bassand. verit.* 20.

sont en grand nombre. Nous ne citerons que S. Bernardin de Sienne [1], Cajetan [2], Vigerius [3], et, après eux, le premier des théologiens, comme S. Thomas est le premier des docteurs scholastiques, Suarez [4].

Voici le raisonnement de Suarez à l'occasion du passage où S. Thomas ne reconnaît pas à Marie l'usage de la raison avant sa Nativité :

Lorsqu'il s'agit de grâce ou de privilège, nous pouvons à bon droit reconnaître en Marie tout ce qui fut accordé à quelque autre saint, selon le principe posé par S. Bernard [5] : « Il » n'est pas permis de mettre en doute que quelque chose accordé » à quelques-uns d'entre les mortels ait été refusé à une Vierge » si grande, par qui toute mortalité a été rappelée à la vie. » Or il est quelqu'un à qui l'usage de la raison fut donné, alors qu'il était encore dans le sein de sa mère, quoiqu'il n'en soit pas ainsi selon les lois ordinaires de la nature : nous devons donc conclure que Marie reçut aussi ce privilège. Raymond Jourdain dans les contemplations qu'il a écrites sous le nom d'Idiota, dit, comme S. Bernard, que tous les privilèges conférés aux saints se retrouvent en Marie, et que personne n'est au-dessus d'elle en rien si ce n'est Dieu lui-même [6].

Personne n'ignore que S. Jean le Précurseur reçut l'usage de la raison en même temps qu'il fut sanctifié dans le sein de sa mère. Les paroles d'Élisabeth : *Exultavit infans in utero meo*, sont interprétées, par l'unanimité presque complète des Pères et des théologiens, comme l'expression d'une joie véritable éprouvée par l'enfant. La présence de Jésus et l'abondance de la grâce qu'il recevait de cette divine présence, étaient la cause de cette allégresse qui ne peut s'expliquer que si l'on admet pour Jean l'usage de la raison. Il était nécessaire qu'il se rendît compte de la visite du Seigneur pour qu'elle produisît en lui cet effet merveilleux. Pourquoi la grâce accordée à Jean ne l'aurait-elle pas été, plus complète encore, à Marie? La mission de précurseur, qu'il devait remplir, était-elle supérieure à celle de Mère de Dieu, réservée à Marie, et réclamait-elle des privilèges plus extraordinaires? Jean devait prêcher la pénitence et annoncer au peuple, pendant quelques mois, la prochaine venue du Messie. Il devait encore verser sur lui l'eau du Baptême. Sa

1. *Serm.* 51 *de Beata Virg. cap.* 2, *art.* 2, et passim.
2. *In* III *part. S. Thomæ, quæst.* 27, *art.* 3.
3. *In Instant, cap.* 5, § 3, v. 9.
4. *In* III *part. quæst.* 27 *ad art.* 6, *disp.* 4, *sect.* 7.
5. Quod vel paucis mortalium constat fuisse collatum, fas certe non est suspicari, tantæ Virgini esse negatum, per quam omnis mortalitas emersit ad vitam. S. Bernardus, *Epist.* 174 *ad Canonicos Lugdun. n.* 5.
6. Sanctorum omnium privilegia sunt in Maria, et nemo illa major est, nisi solus Deus. Idiota, *Contempl. de Beata Virgine, cap.* 2.

mission était grande. Mais Marie était appelée à porter le Fils de Dieu dans son sein, à le nourrir de son lait, à vivre avec lui pendant trente années dans la plus douce intimité. Elle devait le suivre sur le chemin du Calvaire et se tenir au pied de sa croix, le consolant ainsi de la méchanceté des hommes et de la lâcheté impardonnable de ses Apôtres eux-mêmes. Si le privilège accordé à Jean fut précieux, Marie pouvait-elle en être privée? Dieu, il est vrai, est maître de ses dons, et il les accorde à qui il lui plaît, mais la véritable piété ne nous permet pas de penser qu'il ait refusé à Marie, ce qu'il accordait à un autre. S. Bernard repousse bien loin une telle supposition, et nous la repoussons avec lui. Dieu, qui avait fait de Marie sa demeure par excellence, avait hâte de jouir pleinement de cette demeure, et d'y goûter à un degré suprême les délices qu'il trouve parmi les enfants des hommes : *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum*. Or il ne pouvait goûter pleinement ces délices en Marie tant qu'elle n'aurait pas pu le connaître et l'aimer.

De la vérité que nous venons d'établir, il en résulte une autre. Marie, possédant l'usage de la raison et le libre arbitre dès les premiers temps de son existence, reçut aussi de Dieu les grâces actuelles nécessaires pour qu'elle fît de son libre arbitre et de sa raison l'usage le plus parfait et le plus conforme aux desseins de Dieu. La grâce habituelle lui aurait suffi comme aux enfants nouveau-nés que l'on baptise, sans ce privilège admirable: mais ce n'était plus assez, du moment qu'elle pouvait agir et travailler à son tour à l'embellissement du tabernacle aimé de Dieu, qui n'était autre qu'elle-même. Dieu ne pouvait refuser la grâce actuelle à Marie : il la lui donna, au contraire, avec une générosité digne d'elle et digne de lui-même.

Il nous est donc permis de conclure avec S. Bernardin de Sienne [1], dont nous avons invoqué plus haut le témoignage, que

1. Voici le texte de S. Bernardin de Sienne :

Beata Virgo etiam dum erat in utero Matris habuit usum liberi arbitrii, atque lumen perfectum in intellectu et ratione. Proinde secundum quosdam, tunc fuit in sublimiori contemplationis statu quam unquam fuerit aliqua creatura humana in perfecta ætate. Et licet in utero Matris suæ, sicut cæteri infantes dormiret, attamen somnus, qui abyssat, et sepelit in nobis rationis et liberi arbitrii actus, et per consequens actum merendi, non credo quod talia in ipsa fuerit operatus; sed anima sua libere, ac meritorio actu, tunc tendebat in Deum. Unde illo tempore contemplatrix, quam unquam fuerit aliquis alius dum vigilavit. Unde et ipsa ait : *Ego dormio et cor meum vigilat* scilicet in contemplatione perfecta, a nulla actione debilitata. Nec miretur quisquam si Mater Dei ante debitam ætatem, habuit usum liberi arbitrii, et fulsit tanto lumine rationis : cum in sancto Joanne clarissime comprobetur. Unde Ambrosius ait : « Vere Joannes novit Christum, non natura, sed gratia. » Et super Lucam etiam ait idem : « Nec enim ullam » sensit infantiæ ætatem, qui super naturam, super ætatem, in utero si-

« la bienheureuse Vierge, dans le sein de sa mère, posséda l'u-
» sage du libre arbitre et la plénitude de l'intelligence dans son
» esprit. C'est pour cela que quelques docteurs n'ont pas craint
» d'affirmer que dans cet état, elle était plongée dans la con-
» templation des choses divines à un degré que n'ont jamais
» atteint dans leur vie les saints les plus favorisés du don d'o-
» raison. Elle dormait cependant dans le sein de sa mère,
» comme dorment les autres enfants avant leur naissance. Mais
» cette espèce d'engourdissement qui tient captives et cachées
» nos facultés intellectuelles, qui nous prive de l'usage de la
» raison et de notre libre arbitre, et qui nous empêche de pro-
» duire un seul acte méritoire, ne doit point, à mon avis, être
» comparé au doux sommeil de Marie : je suis persuadé au
» contraire que son âme toute sainte et pleinement éclairée,
» tendait de toutes ses forces, et par des mouvements libres et
» méritoires vers Celui qui l'avait déjà comblée de tant de grâ-
» ces; elle était alors élevée à un état de contemplation plus
» sublime que ne l'a jamais été celui des plus grands saints ar-
» rivés à l'âge mûr, et comblés de grâces. C'est sur ses lèvres
» que nous pouvons placer en toute vérité ces paroles de l'E-
» pouse des Cantiques : *Je dors et mon cœur veille*, et ma con-
» templation n'est jamais interrompue par un acte qui puisse la
» troubler. »

» Les lumières que Dieu lui donne, dit M. Olier [1], ne sont pas compréhensibles aux autres pures créatures. Elle voit Dieu considéré en lui-même, plus clairement que ne le virent les anges au moment de leur formation, étant encore dans l'épreuve [2].

» tus matris, a mensura cœpit ætatis perfectæ plenitudinis Christi... » Ex verbis igitur, Ambrosii elici potest, quod non solum pro tunc non sensit impedimenta infantiæ in ipso rationis usu, verum etiam quod nunquam senserit postea : quod satis rationabile esse videtur, quia misericors Deus datas gratias homini non subtrahit, sine culpa. Hoc quidem ex operibus Joannis, manifeste apparet, quum de eo legitur, quia in ætate quinque annorum aufugit mundum, et intravit desertum, nec pensandum est quod absque prævia consideratione illuc iverit diutius moraturus. Si igitur de beato Joanne talia credenda sunt, quanto etiam majora de Virgine Matre Christi sentire necesse est. S. Bernardin. Senens. *tom.* 4, *p.* 83.

1. *Vie intérieure de la très sainte Vierge.*

2. Tanto enim lumine illustrata fuit beata Virgo, quum etiam esset in ventre matris, quod non tantum plena fuit lumine rationis, sed etiam altissimæ contemplationis. In quo quidem lumine perfecte hæc quatuor intellexit, saltem secundum genera singularum, secundum quosdam. Primo naturam creatam irrationabilem; secundo, naturam creatam rationabilem; tertio naturam creatam spiritualem; quarto, naturam increatam divinalem. Quæ distinctio cognitionem Creatoris et omnis creaturæ in se comprehendit, quia in lumine Creatoris cognovit omnes alias creaturas, sicut Propheta ait : *In lumine tuo videbimus lumen.* Ad tantam enim contemplationem sublimata est, ut perfectius etiam in ventre matris contemplaretur Deum, quam unquam fuit contemplatus aliquis in perfecta ætate; magisque in

Elle le voit plus parfaitement dans les œuvres de la création, que ne le vit jamais Adam dans son état d'innocence, ni Salomon au plus haut point de ses lumières divines. Elle voit Dieu plus clairement dans la Trinité de ses Personnes, dans la génération de son Verbe, dans la procession de son Esprit, dans les mystères de Jésus-Christ et de son Eglise, que ne le virent jamais Abraham, David et les autres prophètes dans toutes leurs visions, que ne le verront les Apôtres et les plus grands saints de l'Eglise chrétienne, ni les plus célèbres docteurs qui seront jamais [1].

» A cette étendue de lumières répond un amour de Dieu, qui surpasse tout ce qu'il y aura jamais d'amour dans les saints au moment de leur mort : dans les Apôtres lorsqu'ils seront parvenus à l'achèvement et à la consommation de leur sainteté ; plus qu'il n'en sera jamais donné à tous les hommes ensemble jusqu'à la fin du monde. Enfin elle renferme en elle seule tous les divers degrés d'amour de Dieu, répandus dans les anges, ou plutôt, incomparablement davantage qu'il n'y en a dans les Séraphins, et dans toutes les hiérarchies, ce qui fait dire plus tard à Gabriel parlant à cette divine Vierge, *Ave gratia plena.* Les fleuves entrent dans la mer, et la mer ne déborde pas : ainsi toutes les grâces des saints entrent en Marie, sans qu'elle déborde, tant est grande sa capacité [2].

contemplatione Dei excessit dormiendo, quam aliquis alius vigilando, sicut ipsa Cant. v, testatur dicens : *Ego dormio et cor meum vigilat* S. Bernardin. Senens. *tom.* 4, *p.* 130.

1. Beata Virgo etiam habuit scientiam per se infusam naturalem. Est enim satis communis inter theologos Marianos. Prob. Argumento Bernardini de Bustis, par. 4, serm. 11 ubi allegat S. Augustinum, libro de *Spiritu et anima*, ita loquentem : *A principio suæ creationis anima in se naturaliter cognoscitiva est, nec est coarctata per aliam naturam, sed per semetipsam apta est cognoscere omnia.* Ex quo infert de Bustis : ergo cognoscit omnia per seipsam nisi impediatur : sed in anima Beatæ Virginis impedimentum fuit sublatum : ergo vidit seipsam, et omnes angelos, et omnia creata. Impedimentum nempe hoc fuit alligatio ad phantasmata, et a qua alligatione jam in primo Conceptionis instanti liberata fuit per justitiam originalem, omni gratia angelica, et humana majorem, cui proinde etiam fuit debita scientia angelica et humana superior, et sic independens a phantasmate, sicut in angelis, et in animabus separatis invenitur. B. Virgo præterea habuit scientias per accidens infusas, tum supernaturales, qualis est theologia alias studio nostro acquisitas, tum naturales consistens in scientiis alias per actus nostros acquisitis. Sedlmayr, *Theologia Mariana, n.* 684.

2. Dico, gratia Mariana jam pro primo conceptionis instanti superat gratiam consummatam omnium sanctorum hominum et angelorum simul sumptorum. Ita Suarez, tom. II, in 3 part. disp. 3. sect. 1, et Vega in Theolog. Mariana, n. 1157, et alii. Probatur *primo*, Dignitas Matris Dei ad quam jam pro primo Conceptionis instanti censetur electa, est major quam dignitas angelorum et hominum simul sumptorum ; atqui gratia respondet dignitati Maternitatis Dei : ergo etiam gratia erit major quam est gratia angelorum et hominum simul sumptorum. Major est per se nota. Minor est D. Thomæ, 3 p. 9, 7 a. 10, dicentis . *In Matre Dei fuit gratia tali dignitati*

» Mais, comme son esprit n'est pas capable naturellement de recevoir ces manifestations et ces vues, ni son cœur de rendre à Dieu tous les devoirs et toutes les louanges que demandent des choses si augustes et si divines, elle est fortifiée, élevée et dilatée par le Saint-Esprit, qui, trouvant dans son cœur un fond d'obéissance immense, l'ouvre et l'étend autant qu'il lui plaît. C'est sans doute une chose admirable de voir un Dieu infiniment sage et infiniment bon mettre sa complaisance et ses délices à se plaire si fort dans un sujet créé. Mais c'est le chef-d'œuvre de son amour ; c'est ce que Dieu a su faire de plus parfait, dans une pure créature qui ne fut pas un Dieu comme son Fils [1]. »

§ VII. — *Ange gardien de Marie.*

Quelques auteurs ont pensé que Marie n'avait pas eu d'ange gardien comme Dieu en donne à tous les hommes. Sa dignité, disent-ils, s'opposait à ce que Dieu la remît en garde à quelqu'un des esprits célestes dont elle est la reine, et qu'elle surpasse, comme le ciel est au-dessus de la terre, en dignité et en perfection. Elle n'avait rien à craindre des attaques extérieures des démons, qui tremblaient devant elle. La faiblesse humaine, la concupiscence n'existaient pas en elle, ou du moins ne pouvaient lui nuire. L'abondance de sa grâce rendait inutiles les secours que les anges procurent aux autres hommes. Dieu lui-même la protégeait et veillait sur elle avec une sollicitude toute paternelle. La sagesse même de Dieu, le Verbe divin la conduisait et la dirigeait en tout, et elle suivait, avec une docilité admirable, les inspirations et les leçons d'un tel Maître. A quoi donc aurait pu lui servir un ange gardien ? L'Esprit de Dieu lui-même la garda, et ne laissa ce soin à aucune créature [2].

proportionata. Et D. Augustinus, *lib. de Nat. et grat. cap.* 36 : *Inde novimus tantam gratiam illi esse collatam quia Deum concipere meruit.* Consequentia est in forma.

Probatur nunc alia ratione ex titulo mediatricis desumpta.... Probatur ulterius ex ratione meriti... Sedlmayr, *Theolog. Mariana, n.* 656 *et seqq.*

1. Quapropter illam longe ante omnes angelicos Spiritus, cunctosque Sanctos, cœlestium omnium charismatum copia, de thesauro divinitatis deprompta, ita mirifice cumulavit, ut ipsa eam innocentiæ et sanctitatis plenitudinem præ se ferret, quæ major sub Deo nullatenus intelligitur. Et quidem decebat omnino ut perfectissimæ sanctitatis splendoribus ornata fulgeret tam venerabilis Mater, cui Deus Pater unicum Filium suum, quem de corde suo æqualem sibi genitum, tanquam seipsum diligit, ita dare disposuit, ut naturaliter esset unus idemque communis Dei Patris et Virginis Filius. *Bulla* Pii Papæ IX *ad definit. Immacul. Concept.*

2. Beata plane mens Virginis quæ per inhabitantem Spiritum, ac magisterium, verbi Dei semper in omnibus parebat imperio. Non sensu proprio, non suo ducebatur arbitrio, sed quod intus sapientia innuebat ad fi-

Cependant cette opinion n'est acceptée que par très peu de théologiens. Presque tous sont d'accord sur ce point, que Jésus-Christ seul n'eut pas d'ange gardien, proprement dit, parce que la divinité hypostatiquement unie à l'humanité la gardait nécessairement. Tous les autres, disent-ils, et par conséquent la bienheureuse Vierge Marie elle-même, reçurent de Dieu un ange. S. Ildefonse [1], S. Sophrone [2], S. Bernard [3], S. Laurent Justinien [4] soutiennent cette doctrine. S. Antonin [5] dit dans sa *Somme* : « La glorieuse Vierge Marie eut elle-même son ange gar-» dien, celui qui, dans l'ordre des anges, tient le rang su-» prême, et qui, sans doute, ni avant ni après, ne fut chargé » de garder personne. Dès le principe, il avait été réservé » pour la seule Marie. » Suarez [6], Théophile Raynaud [7] et une multitude d'autres savants théologiens suivent la même doctrine. Nous ne voyons donc pas pourquoi nous hésiterions à l'embrasser. Aussi bien les raisons sur lesquelles elle repose sont-elles d'une grande valeur.

D'après l'enseignement des Pères, c'est pour l'homme un très grand honneur et qui relève admirablement sa dignité, d'avoir un ange chargé de le garder : « Si grande est la dignité des » âmes, dit S. Hilaire, qu'un ange est délégué au jour de la » naissance pour garder chacune d'elles. » Pourquoi refuserait-on cet honneur à Marie, sous prétexte que la protection des anges ne lui était pas nécessaire ? Nous savons bien que l'excellence de Marie l'élevait au-dessus des anges, mais nous n'éloignons pas d'elle, pour une semblable raison, les célestes Esprits. Ils pouvaient la garder en la servant humblement comme leur Souveraine. L'apôtre S. Paul ne dit-il pas dans l'épître aux Hébreux, I, 14 : *Ils sont tous des esprits chargés d'un ministère, et envoyés pour l'exercer en faveur de ceux qui recueilleront l'héritage du salut. — Omnes sunt administratorii Spiritus*

nem, foris hoc corporis magisterio peragebat. S. Laurent. Justin. *serm. de Purificatione.*

Illam adhuc in matris utero decubantem adamavit Verbum, sibique in genitricem elegit, utpote superabundanti jam benedictione præventam, jamque Spiritus sancti magisterio deputatam. Idem, *Serm. de Nativ. B. Virginis.*

Beata Virgo, custode Spiritu sancto, sine omni culpa vixit. Odo Camera-cen. *in Expositione. can. distinct.* 3.

1. *Serm.* 5 *de Assumptione.*
2. *Serm. de Assumptione.*
3. *Epist.* 77, alias, *tract.* 10.
4. *Serm. de Purificatione.*
5. *Part.* 4, *tit.* 15, *cap.* 29.
6. *Lib.* 6 *de Angelis, cap.* 17, *n.* 21.
7. *Diptyca Mariana, part.* 1, *punc.* 2 *Nativ. Virg.*

Magna est dignitas animarum, ut unaquæque habeat ab ortu nativitatis, in custodiam sui, angelum delegatum. Hilarius, *in cap.* 18 *Math.*

in ministerium missi propter eos, qui hæreditatem capiunt salutis?

L'ange gardien de Marie, dit Raynaud, ne pouvait pas, il est vrai, rendre à cette très sainte Vierge tous les services que les autres anges sont appelés à rendre aux hommes dont le soin leur est confié : éloigner d'eux le mal, leur enseigner à se conduire selon les circonstances, leur donner des lumières, selon que la divine sagesse le juge expédient, mais il en pouvait faire assez et plus qu'il n'était nécessaire pour que nous soyons en droit de juger que la Mère de Dieu eut son ange gardien. Des petits enfants, dès le moment de leur naissance, reçoivent de Dieu un ange pour les garder. Que peut faire cependant cet ange, sinon les protéger contre quelques dangers extérieurs? De même l'ange gardien de la bienheureuse Vierge Marie pouvait écarter d'elle une foule de dangers, d'accidents, auxquels est exposé quiconque vit sur la terre [1]. Le démon, s'il n'osait pas tenter Marie, ce dont on peut douter, puisqu'il a tenté Jésus-Christ lui-même, n'aura pas manqué cependant de lui tendre quelques pièges, d'exciter contre elle, par exemple, la médisance ou la calomnie. L'ange gardien de Marie devait être là pour rendre vaines les tentatives du démon, pour procurer à Marie les secours qui pouvaient lui être nécessaires dans l'ordre temporel, pour la servir enfin comme doit le faire un fidèle sujet appelé, par ses fonctions, à ne jamais s'éloigner de son roi.

Quelques auteurs, dont l'autorité est d'un grand poids, ont pensé que la bienheureuse Vierge Marie avait eu, non pas un, mais plusieurs anges gardiens. Ils lui formaient comme une cour, et rien n'empêche d'admettre que la Reine des anges, fut, dès sa vie mortelle, toujours accompagnée d'une suite nombreuse de ces esprits célestes. Ils admiraient en elle l'œuvre par excellence de la toute-puissance divine ; ils vénéraient en elle la fille bien-aimée du Père éternel, l'Épouse du Saint-Esprit, la Mère du Verbe de Dieu. Comment auraient-ils pu ne pas désirer ardemment lui servir de garde d'honneur, et pourquoi Dieu aurait-il refusé cet hommage à Marie, et cette joie aux anges? « Personne ne doute, dit Eadmer [2], que le corps très chaste

1. An non horruerunt principes tenebrarum quando viderunt, præter morem, instructam omni armatura fortium contra se procedere fœminam fortem et ad bella doctissimam, et in circuitu ejus acies valida spiritualium virtutum, suo se invicem ordine tuentium. Sed et innumerabilium beatorum spirituum militiam, ad ministerium tanti principis delegatum nullatenus ambigimus utpote qui custodirent lectulum Salomonis gratissimum, ac providerent ne præparatum æterno regi hospitium alienus hospes invaderet. Nimirum timor et tremor venerunt super hos, ita ut dicerent: Eva hic; *castra Dei sunt hæc : fugiamus Israelem.* Albin. Flacci, *de serm. B. V. M.*

2. *De excellentia Virginis Mariæ, cap.* 3.

» de Marie et son âme très sainte n'aient été préservés, de la » manière la plus parfaite, de toute tache du péché, par les » soins des anges qui la gardaient sans cesse. Ils voyaient en » elle le palais que devait habiter Dieu leur créateur et le créa- » teur de toutes choses, dans lequel il devait prendre l'humanité » et, par une opération ineffable, la joindre à sa divinité, dans » l'unité d'une même personne. » S. Honoré d'Autun [1] dit la même chose en ces quelques mots : « La Vierge Marie Mère » de Dieu fut toujours entourée par une multitude d'anges qui » la gardaient. »

Alain [2] appelle Marie « le Jardin fermé que les anges en- » tourent et gardent. » Citons encore S. Bernardin de Sienne [3] qui, non seulement émet cette même opinion mais donne une preuve en sa faveur : « D'innombrables multitudes d'anges as- » sistaient Marie et la protégeaient. C'est en effet une pieuse » croyance qu'elle eut plusieurs légions d'anges chargés de » l'assister et de la garder, puisqu'on lit dans le quatrième » livre des Rois, v. 16, que le prophète Elisée avait une mul- » titude de ces Esprits célestes occupés à le défendre. »

Suarez et plusieurs autres ont pensé qu'à l'ange gardien donné à Marie au moment de sa conception immaculée, un autre ange avait été joint au jour de l'Annonciation, et ne l'avait pas quittée jusqu'à ce que le grand mystère de notre Rédemption fût accompli.

Ceux qui ont recherché quel fut l'ange gardien de Marie ou le principal de ceux qui formèrent sa cour, s'accordent à reconnaître en lui l'archange Gabriel. Le bienheureux Amédée nous représente ce saint archange, partageant avec l'apôtre Jean la sollicitude filiale dont ce disciple bien-aimé entourait Marie après la mort et la résurrection du Sauveur. Arnold de Chartres nous montre de même le saint archange, s'empressant autour de Marie et secondant l'Apôtre. Avila croit que Marie, comme personne privée, eut à sa naissance, pour veiller sur elle, le premier des anges gardiens ; et après qu'elle eut conçu le Verbe divin, lorsque sur elle reposait le principe de la grande œuvre de la rédemption, au premier ange gardien fut joint l'archange Gabriel. Sur quoi S. Bonaventure, considérant les paroles de S. Luc : *Et discessit Angelus ab ea*, dit : « Ne croyez

1. Dei Genitrix Virgo Maria jugi Angelorum custodia fuit undique munita. S. Honorat. August.

2. Hortum conclusum Angelorum custodia circumseptum. Alanus de Ins.

3. Assistebant enim ei innumerabiles multitudines angelorum in ejus protectione ; pie enim creditur quod plurimas legiones habuit angelorum ad custodiam et protectionem suam, cum et Elisæus, ut legitur IV *Reg.* v, angelorum multitudinem habuerit ad sui defensionem. D. Bernardinus Senens. *serm.* 51, *art.* 3.

Alios si cupis Patres, tibi præbebunt Novatus et Christophorus de Vega.

» pas que Marie fût alors privée de la garde des anges ; Ga-
» briel s'éloigna d'elle seulement quant à la forme visible qu'il
» avait prise, pour lui annoncer qu'elle serait Mère du Sau-
» veur. » S. Jean Damascène (*Orat. 1 de Nativ.*) dit que la divine Sagesse donna à Marie l'évangéliste S. Jean, pour qu'il la gardât et pourvût aux besoins du corps, et l'archange Gabriel pour qu'il la gardât et qu'il pourvût aux besoins de l'âme.

Le même Avila dit que la garde des anges, auprès de Marie, n'avait pas été oisive, vu que, pour opérer saintement il faut, non seulement les moyens intrinsèques qui sont les grâces et les vertus infuses, mais il faut encore les moyens extrinsèques, parmi lesquels on compte la garde des anges qui aident, *suadendo, illuminando et excitando ad bonum.* S. Bonaventure s'exprime ainsi : « Quoique les anges lui rendissent service à
» cause de l'infirmité de la chair, cependant ils avaient pour
» elle le culte et le respect dus à la Mère de Dieu [1] » Citons encore ces paroles de sainte Brigitte : « Lorsque mon corps
» fut formé, Dieu, par sa puissance divine, créa mon âme qu'il
» unit à mon corps, et aussitôt mon âme et mon corps étant
» sanctifiés, les anges me gardèrent jour et nuit [2]. »

Rien n'empêche de croire aux légendes anciennes ou aux révélations sur lesquelles reposent des enseignements qui ne sont contraires en rien à la foi de la sainte Eglise, ni au culte que nous devons à la Mère de Jésus notre Dieu et notre Rédempteur.

CHAPITRE III

NATIVITÉ DE MARIE

§ I. — *Lieu et époque de la Nativité de Marie.*

« L'ancien pays de Chanaan, dit l'abbé Jamar [3], la Palestine actuelle, situé entre l'Europe et l'Afrique, forme, pour ainsi dire, le centre du monde ancien. Il semble que la nature, en l'entourant de tous les côtés de puissantes barrières, en ait voulu faire une contrée choisie. En effet, à l'occident, la Palestine est bornée

1. Etsi beneficium ipsi impenderent propter infirmitatem carnis, cultus tamen reverentiæ ipsi exhibebant, tanquam Mater Dei. S. Bonav. *in cap. 1, Luc.*

2. Facto autem corpore meo, Deus a divinitate sua animam creatam immisit corpori, et mox anima cum corpore sanctificata est, quam Angeli custodiebant. Brigitta, *l. I. Rev. cap. 9.*

3. *Marie, mère de Jésus*, p. 77.

par la mer Méditerranée, dont les côtes hérissées de rochers, et sans cesse battues par les vagues courroucées, sont à peine abordables. A l'orient, le Jourdain au cours tortueux se précipite, de cascade en cascade, le long des montagnes de l'Arabie. Semblable à un immense fossé de circonvallation, il relie le lac Supérieur (lac Méron) à la mer de Galilée, et celle-ci à la mer Morte, avec laquelle il confond ses eaux. Au midi, la Palestine est isolée par un vaste désert, qui, partant de l'Egypte, contourne la mer Morte, longe la vallée du Jourdain, et s'étend jusqu'au pied du Liban dont les pics couverts de neige présentent, du côté septentrional, un boulevard infranchissable.

» Entre ces limites, ouvrage de la nature, s'élèvent graduellement les plateaux de l'antique domaine des Hébreux, sur lequel trois villes célèbres ont, comme autant de reines, fixé le trône de leur domination.

» Sur le plateau méridional, dans les montagnes de la Judée, est assise Jérusalem, la ville sainte; au centre, l'antique Sichem couronne les hauteurs de la Samarie; et au loin, vers les monts septentrionaux, se montrent les blanches murailles de Nazareth, la fleur de la Galilée.

» Autrefois la Palestine était renommée pour la richesse de ses produits. Elle ne possède, il est vrai, qu'un seul fleuve, le Jourdain, et la pluie y est fort rare, car elle ne tombe que dans la saison d'hiver. Néanmoins, à l'exception d'un petit nombre de localités, le sol offre partout une grande richesse de fruits les plus variés.

» Au temps dont nous parlons, l'olivier répandait de toutes parts les parfums odoriférants de ses fleurs. Des palmiers et des dattiers surmontés de cimes en panache, chargées de grappes d'un rouge foncé, couvraient la plaine et ombrageaient les figuiers dont le feuillage bleuâtre se mêlait au vert tendre des amandiers, et aux différentes couleurs d'une foule d'autres arbustes. Trois fois l'an, on faisait une ample récolte. Le froment y croissait en abondance, et l'herbe y atteignait la hauteur de nos moissons. En un mot, la contrée entière avait l'aspect d'un jardin fertile où des arbres toujours verts étaient sans cesse parés de fleurs et de fruits : de sorte que l'on eût dit que la Palestine jouissait à la fois d'un printemps éternel et d'un automne sans fin, toujours prêt à renouveler ses dons. »

Telle est la gracieuse description du pays de Marie, que l'abbé Jamar emprunte à l'ouvrage de Brocard sur la Terre Sainte [1]. C'était bien la terre fertile promise aux descendants de Jacob et d'Abraham, la terre où coulaient des torrents de lait et de miel. Aujourd'hui la malédiction attirée par l'ingratitude des Juifs

1. Brocard, *Descriptio Terræ sanctæ, cap.* 2.

pèse sur cette terre. Elle n'est plus qu'une sorte de désert brûlant, frappé d'une incurable stérilité.

Nous avons nommé, en parlant de la patrie de Joachim et d'Anne, les villes qui se disputent l'honneur d'avoir vu naître la bienheureuse Vierge : Séphoris, Bethléem, Jérusalem et Nazareth. Quoique la Sainte Écriture soit muette sur ce point, et que les anciennes traditions diffèrent, il n'y a lieu d'hésiter qu'entre Jérusalem et Nazareth, et la plus grande probabilité semble être en faveur de cette dernière ville. Nous ne rentrerons pas dans les détails que nous avons donnés plus haut.

Mais quelle fut l'époque de la naissance de Marie?

Le nombre des opinions concernant l'année heureuse, qui vit naître cette Vierge attendue depuis tant de siècles, est grand [1]. Chacun de ceux qui ont essayé de fixer cette année a apporté des raisons qui lui ont paru solides. Mais l'Écriture ne disant rien, la tradition ne nous donnant que quelques renseignements peu précis et empruntés à des sources suspectes, il faut nous résigner à ne la pas connaître, au moins d'une manière certaine. Si l'on savait à quel âge Marie devint Mère du Sauveur, on connaîtrait ainsi l'année de sa naissance, mais on ne le sait pas.

Laissons donc de côté toute discussion, et contentons-nous de signaler l'opinion du docteur Stepp, professeur d'histoire à l'Université de Munich. Ce savant écrivain fixe au 8 septembre de l'an de Rome 733, 21 ans avant l'ère chrétienne, la naissance de Marie. Cette date coïncidait avec celle de la reconstruction du Temple de Jérusalem entreprise par Hérode qui, déjà, depuis vingt ans, portait le sceptre usurpé de David.

1. Voici ce que dit Carthagène à ce sujet : Nata fuit beatissima Virgo, si credimus Abulensi (*in c. 2 Matt. q.* 91) anno ab orbe condito ter millesimo nonagesimo quadragesimo septimo ; et a transmigratione Israelitarum in Babyloniam, quingentesimo septuagesimo sexto ; et ab urbe condita, septingentesimo trigesimo octavo, qui vigesimus secundus fuit Augusti Romæ regnantis, Herode Idumæo Judæorum tyranno, Marco Druso, et Livio Pisone Romæ consulibus, ut tradit D. Damascenus (*Orat. 1 de Nativ.*). Scio Card. Baronium (*tom. 1, annal. cap. 1, fol.* 29), opinatum fuisse natâlem Dei Genitricis Mariæ incidisse sub consulatu Furnii nepotis, et Junii Sileni, anno ab urbe condita septingentesimo trigesimo septimo, Augusti Imperatoris ad triumviratum 26, olympiade centesima nonagesima, anno 3 : sed allatam computationem docent etiam gravissimi doctores. Perlepide dixit Damascenus (*Orat. de Nativ. Virg.*) : Certabant sæcula quodnam ortu Virginis gloriaretur. Quam autem illud tempus cui hæc felix contigit sors, ad hunc ortum congruerit eleganter docuit doctor Canisius (*lib. 1, de Deipara, cap. 11*) in hæc verba : « Quam vero pulchre, quam commode tunc Maria nascitur quo furibundus simul, et stolidus divini consilii impugnatur Herodes, regium Davidis genus extinguere, ne quisquam Messias, procreetur vi summa conatur! Unde in communi fere omni desperatione, et cum Satan divinum perturbare decretum maxime nititur, Joachim et Anna, ex Davidis stirpe superstites, conjuges divinitus eliguntur, qui Messiæ matrem lectissimam, vel invitis Herodianis in lucem proferunt. Carthagena, *lib. 1, hom. 2.*

Le moment ne pouvait donc plus tarder où s'accomplirait la prophétie de Jacob, annonçant la venue du Messie pour le temps où la royauté n'appartiendrait plus à la tribu de Juda. La prophétie de Daniel ne laissait pas non plus de doute sur le prochain avénement du Fils de David, sauveur du monde, et tout l'univers était dans l'attente de choses extraordinaires. L'empereur Auguste avait fait fermer le temple de Janus ; la paix régnait sur toute la terre : la Vierge, Mère de Dieu, pouvait naître.

S'il est difficile de fixer avec quelque probabilité sérieuse l'année de la Nativité de Marie, le jour où s'accomplit ce bienheureux événement donne lieu à moins d'incertitudes. La tradition ecclésiastique s'accorde à reconnaître que la Bienheureuse Vierge naquit le 8 septembre.

Consultez les anciens Ménologes de l'Eglise grecque, celui de S. Basile, celui que Sirlète a traduit en latin, et que Canisius a publié dans son *Thesaurus*, l'édit de Manuel Commène où sont relatées les principales fêtes et fixés les jours de leur célébration, les Ephémérides éditées par le savant Assemani, le Martyrologe grec en vers, et les autres écrits semblables, vous ne trouverez pas d'hésitation : tous s'accordent à fixer le 8 septembre comme le jour où l'on doit célébrer la Nativité de Marie.

Si vous vous adressez aux Latins, Anastase le Bibliothécaire, ou l'auteur connu sous son nom des Anciennes vies des pontifes romains, vous dira que déjà, au temps du pape Serge I, on célébrait à Rome solennellement la fête de la Nativité de Marie, le huitième jour de septembre. Mais longtemps même avant que Serge I s'assit sur le siege de S. Pierre, cette fête était célébrée à pareil jour, si Gélase est l'auteur, comme il est difficile d'en douter, du Sacramentaire édité sous son nom par le savant cardinal Thomasius. On y lit en effet : *In nativitate sanctæ Mariæ*, VI *idus septembris*. — *La Nativité de sainte Marie, le* VI *des ides de septembre*, c'est-à-dire le VIII de ce mois. Puis vient l'Oraison [1] : « Nous vous demandons, Seigneur, que la glorieuse intercession » de sainte Marie dont nous célébrons aujourd'hui la Nativité, » nous vienne en aide. » Mais il serait long et fastidieux de citer ici la multitude des monuments anciens qui témoignent de la constance de cette tradition dans l'Eglise d'Occident [2].

1. Adjuvet nos, quæsumus, Domine, sanctæ Mariæ gloriosa intercessio : cujus etiam diem quo felix ejus est inchoata nativitas, meminimus.

2. Voici pourtant quelques renseignements que nous trouvons dans Trombelli, tom. I p. 283,

Jam in indice illius libri quem *Responsorialia et Antiphonaria Romanæ Ecclesiæ a S. Gregorio Magno disposita* appellavit idem ille cardinalis Thomasius, quam in libro ipso, quem modo allegavi, die eodem id est VIII septembris, notatur *Nativitas Mariæ Virginis* : quæ eodem pariter die, notatur in Martyrologio antiquissimo Florentinii, in Martyrologio Adonis, et in re-

On pourrait dire, il est vrai, que la date fixée pour la célébration de la fête de la Nativité, ne prouve pas nécessairement que Marie fût née à pareil jour. L'Église dit bien dans ses chants liturgiques : *Nativitas est hodie... Nativitatem hodiernam.* « C'est » aujourd'hui la Nativité »; mais la signification de ces mots n'est pas absolue. A la rigueur ils ne signifient que ceci : C'est aujourd'hui la solennité, la fête établie en mémoire de la Nativité : ils ne supposent pas nécessairement que la fête se célèbre précisément au jour anniversaire du fait qu'elle rappelle. Aux secondes vêpres de la fête de l'Epiphanie, ne répète-t-on pas cette Antienne : « Aujourd'hui, l'étoile conduit les Mages à la crèche, » aujourd'hui l'eau est changée en vin aux noces; aujourd'hui, » le Christ est baptisé par Jean dans le Jourdain ? » Cependant l'Église n'a jamais prétendu que ces trois faits se fussent accomplis le sixième jour de janvier. Aussi, malgré les fortes présomptions qui existent en faveur du 8 septembre, reste-t-il encore quelque incertitude, et ne peut-on pas assurer d'une manière absolue que ce jour soit bien l'anniversaire de la naissance de Marie. Il concorde du reste parfaitement avec celui choisi pour fêter sa conception immaculée. Du huit décembre au huit septembre, on compte neuf mois entiers, selon que le demandaient les lois ordinaires de la nature, pour la naissance de la très sainte et très auguste Vierge.

Ajoutons quelques détails que nous empruntons à l'abbé Maynard[1].

« Le peuple juif, à cette époque (au mois de septembre), était réuni tout entier à Jérusalem pour la célébration de la fête des Tabernacles, la plus joyeuse de son année liturgique. Le Temple, les portiques, la cité tout entière, et jusqu'aux jardins environnants, étaient émaillés de tentes de feuillage, où s'abritaient les foules, tandis que les Prêtres et les Lévites, les chœurs de vierges et de musiciens, étaient occupés aux cérémonies sacrées. La vraie fête de la délivrance du joug de Mesraïm, la vraie fête des Tabernacles, se célébrait en ce moment même, à Nazareth, dans la maison de Joachim, où naissait le tabernacle du Dieu vivant, du Dieu rédempteur.

» C'était donc en septembre, c'était un samedi, jour et mois

liquis fere omnibus. Pulchre claris. Dominicus Georgius, in annotatione ad Martyrologium Adonis, ad diem VIII septembris : « Deiparae Virginis Mariæ Nativitas colitur hac die ; a Hieronymianis, Beda, Gellonensi, Romano parvo, Rabano, Adone, Usuardo Wandelberto, Notkero Thiaviensi, Richenoviensi, Augustano, Labbeano, Corbeiensi breviori Martyrologio Fuldensi, Ottoboniano, Kalendario Palat. Vat. 485, et Vat. 3806, ut alia Hagiologia recentiora transeamus. Vide etiam quæ adnotant ad diem istum eximius Baronius, Galesinius, et Solerius, quibus ea adjice quæ extant in notis ad Missale Mozarabum, pag. 590, Edit. romanæ 1755

1. *La sainte Vierge, p.* 108.

où, selon les croyances judaïques, Eve fut créée dans le Paradis terrestre, et donnée pour compagne à l'homme, que l'Eve nouvelle était produite pour servir d'aide au nouvel Adam. C'était à l'heure de minuit que se levait cette lumière, ou à la première aube que naissait cette aurore.

» Qui le savait, dans la création hormis les Anges, députés pour entourer ce berceau d'un cortège d'honneur, et rendre leurs premiers devoirs à leur souveraine; hormis Joachim et Anne, instruits par une révélation divine?

» Toutefois il est à croire que du fond des Limbes, il fut permis aux Patriarches et aux Rois d'entrevoir leur fille bénie, et aux Prophètes de contempler, en pleine et réelle lumière, Celle qu'ils n'avaient entrevue que dans le nuage transparent de leurs visions.

» Peut-être même la création matérielle, moins aveugle et moins insensible que la création intelligente, salua-t-elle sa maîtresse par des transports ou des signes prodigieux. Les Pères ont supposé que l'aube de ce jour fut la plus douce qui eût souri à la terre. » Au moins fut-elle celle du jour le plus heureux qui eût lui jusque-là.

§ II. — *Miracles qui ont accompagné la Nativité de Marie.*

On peut affirmer en général que de nombreux miracles éclatèrent à la naissance de la Vierge immaculée. Ne savons-nous pas, par les vies des saints, que l'entrée de plusieurs en ce monde fut accompagnée de signes éclatants. Pourquoi n'en eût-il pas été de même à la naissance de Marie. Nous avons dit, d'après les docteurs, qu'on ne saurait lui refuser sans impiété quelqu'un des privilèges qui furent le partage de l'un d'entre eux. Nous n'hésiterons donc pas à rechercher dans la tradition les traces de ces merveilles dont l'histoire authentique ne nous a pas été conservée, mais qui cependant ont nécessairement existé.

Si l'on en croyait P. Poza [1], la source d'huile qui jaillit à Rome dans une taverne de la région Transtibérine et qui coula pendant un jour entier, au témoignage d'Orose, aurait été un des signes accompagnant la naissance de l'auguste Vierge. Ce miracle s'accomplit en effet vers le temps où Marie dut naître. Sostrate parle aussi d'un olivier qui, à Bysance, aurait reçu une pluie de feu et qui, fécondé par ce feu, se serait montré miraculeusement chargé de fleurs et de fruits.

Il est vrai que l'huile symbolise admirablement la douceur de Marie, que l'olivier rappelle la paix dont sa naissance était le premier gage, que cette fécondation miraculeuse est bien la

1. *Lib.* 2, *tract.* 7, *cap.* 2.

figure de l'incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge toute pure, par l'opération du Saint-Esprit ; cependant, les Pères et les anciens écrivains qui ont parlé de ces merveilles, les ont données comme des signes avant-coureurs de la naissance du Messie : il est prudent de rejeter toute interprétation qui s'écarterait de la voie tracée par eux. La coïncidence de ces événements miraculeux avec la nativité de Marie n'existe pas, du reste, car il faut, d'après les auteurs qui en parlent, les rapporter à l'époque de la victoire d'Actium, trente et un ans avant l'ère chrétienne, quinze ou seize ans au moins avant que Marie vînt au monde. Ils rentrent simplement dans l'ordre de ces faits dont la divine Providence se servait pour tenir en éveil l'attention et les espérances de la Gentilité.

Cherchons donc d'autres merveilles, si nous voulons connaître quelque chose de ce que le Seigneur a fait pour glorifier Marie.

D'après Poza [1], trois miracles accompagnèrent la naissance de la très sainte Vierge. Le premier fut que sa mère n'éprouva aucune douleur au temps de l'enfantement ; le second, que l'enfant, après sa naissance, ne laissa échapper aucun vagissement, aucune plainte ; le troisième enfin, que son corps précieux resplendit d'une admirable lumière, et, selon plusieurs autres auteurs [2], répandit une odeur merveilleuse qui persévéra pendant toute sa vie mortelle.

Novat et Jean Thomas de S. Cyrille, pour établir la réalité du premier de ces trois miracles, en appellent à l'autorité de S. Ildefonse, ou de l'auteur très ancien du sermon de la Nativité de Marie, qui lui est attribué. « Marie, dit S. Ildefonse, « n'est pas née comme les autres enfants » : *Maria non sic est nata, sicut solent pueri et puellæ nasci.* Il marque assez par ces paroles que le décret porté contre toutes les mères : *In dolore paries* : *Vous enfanterez dans la douleur*, n'eut pas son accomplissement dans la personne de sainte Anne. Et, pour qu'on ne puisse douter de sa pensée, il ajoute : *Tunc enim sequeretur dolor partum, si præcederet libido conceptum* : « La » douleur suivrait l'enfantement si la volupté de la chair avait » précédé la conception. » Or, nous savons que dans l'immaculée conception de Marie, il n'y eut rien qui, de près ou de loin, pût faire ombrage à la sainteté infinie du Fils qu'elle devait un jour enfanter elle-même.

André de Crète s'exprime plus clairement encore. S'adressant à sainte Anne, il dit [3] : « Vous n'enfantez pas dans la

1. *Lib.* 2, *tract.* 15, *cap.* 1.

2. Raynandus, *Dipeyca Mariana*, *part.* 1. *punct.* 2, *n.* 18, Fernandium, Carthagenam, et Cartusianum allegat, locaque indicat, in quibus hæc tradunt.

3. Non in dolore, sicut Eva, tu paris: in ventre namque, o Anna, gaudium geris. Andreas Cretensis, *Canon. in Mariæ Virginis Conceptione* : *in Gen.* III, 16.

» douleur, comme Eve, car vous portez la joie dans votre sein. »

Il était juste, du reste, qu'il en fût ainsi [1]. Les douleurs de l'enfantement sont la suite naturelle de la volupté de la chair. Celle-ci n'ayant pas existé, les douleurs à leur tour n'avaient pas de raison d'être. D'autre part, la nativité de Marie annonçait la joie à l'univers entier, *gaudium annunciavit universo mundo*, comme le dit la sainte Église dans l'Office de la Nativité; car Marie était l'aurore précédant le lever du Soleil de justice, qui allait dissiper les ténèbres. Pourquoi, au milieu de cette joie universelle, la mère de Marie aurait-elle été seule en proie aux plus cruelles souffrances, elle qui n'ignorait pas ce qu'était l'enfant qui faisait son entrée dans la vie?

Sans doute, il est permis de croire que les anges présents à la naissance de Marie se livrèrent aux transports d'une joie inexprimable : on ne saurait même en douter raisonnablement. Pourquoi les plaintes douloureuses et les gémissements de celle qui avait plus que personne sujet de se livrer à la joie, auraient-ils attristé leurs chants d'allégresse? N'est-il pas croyable, au contraire, que si l'heureuse mère se ressentit un peu des souffrances ordinaires en pareille circonstance, les anges s'empressèrent de lui porter secours, de la récréer par leurs chants, de lui faire oublier enfin tout ce qu'il pouvait se trouver de pénible à la nature.

Il n'est pas sans exemple, du reste, dans la vie des saints, que des mères aient été ainsi favorisées, à cause de la sainteté future de leurs enfants. Le pieux et illustre Thomas a Kempis, à qui plusieurs attribuent le livre de piété par excellence, l'*Imitation*

1. Observo, constare ex S. Paginis, quod regulariter saltem loquendo, partus dolorem afferat suæ matri, propter legem, *Genes. cap.* 3, latam : *In dolore paries filios* : quæ Dei maledictio in pœnam peccati primorum parentum statuta, utrum etiam B. Annam attingat quæstio esse solet. Ad quam : Dico B. Virgo, nullum attulit dolorem suæ matri, per nativitatem. Ita Suarez, *de Oper. sex dier. lib.* 5, *cap.* 1, *num.* 15, et innumeri alii. Probatur *primo*, quia dolor quem sentit in partu est expressa pœna peccati juxta legem *Gen.* 3 latam : *In dolore paries filios* : ergo quia in hac lege tantum comprehenduntur illi filii, qui in Adam peccaverunt, B. autem Virgo in Adam non peccavit, ideo hæc lex pœnalis non se extendit ad partum B. Virginis, et sic nativitas B. Virginis non attulit dolorem matri Annæ. *Confirmatur.* Nativitas B. Virginis ex communi sententia Ecclesiæ toti mundo attulit gaudium : ergo et suæ matri, et quidem a fortiori, et per consequens, nullum attulit dolorem. Unde Rupertus Abbas, *lib.* 6 *in Cant.* ait : « Nativitas » tua ex semine Abrahæ clara ex stirpe David, ad quos cum juramento facta » est repromissio benedictionis, finis dolorum et consolationis initium, finis » tristitiæ et lætitiæ nobis extitit principium. »

Probatur secundo, ratione desumpta ex S. Thoma, 1 *p. q.* 98, *a.* 2 ubi probat quod in statu innocentiæ sicut conceptio est sine libidine, ita et nativitas sine dolore : ergo pari argumento uti possumus, et recte concludimus, quod nativitas B. Virginis fuerit sine dolore matris Annæ, quia uti Patres sentiunt, etiam conceptio activa parentum fuit sine libidine. Sedlmayr. *Theol. Marian. n.* 732, *et seqq.*

de Jésus-Christ, dit qu'il en fut ainsi à la naissance de Lyduine [1]. La Sainte Écriture permet de croire que la mère de Moïse reçut la même faveur, afin qu'il fût plus aisé de cacher la naissance de l'enfant destiné à délivrer un jour le peuple hébreu de la servitude. Pourquoi refuser un semblable privilège à la mère de Marie?

Les deux autres miracles dont nous avons parlé reposent, non sur des preuves, mais sur des probabilités de même sorte, et nous n'entrerons pas dans un détail qui nous mènerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que si rien n'oblige à les croire, rien de sérieux ne s'y oppose. Que Marie n'ait pas pleuré et gémi comme les autres enfants, l'usage de la raison qu'elle possédait, les admirables vertus qui étaient en elle, surtout sa soumission absolue à la volonté du Père céleste, l'expliquent assez. Jésus-Christ, au contraire, voulut pleurer en naissant [2], parce qu'il venait pour nous apprendre à pleurer nos fautes, et à les expier par la souffrance et par la mort. S. Cyrille de Jérusalem disait du Sauveur [3] : « Je vois un petit enfant, et je reconnais » mon Dieu ; un enfant que nourrit le lait de sa mère, et qui » donne des aliments au monde ; un enfant qui vagit et qui pro- » cure au monde la vie et la joie. » S. Ambroise dit aussi [4] : « Vous entendez les vagissements du petit enfant ; vous n'en- » tendez pas les mugissements du bœuf reconnaissant son Dieu. »

Sans doute, on peut admettre que Marie ait pleuré au temps de sa naissance, puisque Jésus l'a fait ; mais les mêmes raisons qui arrachaient des larmes au divin Enfant n'existaient pas pour sa Mère. Tout était joie et bonheur pour Marie au jour de sa naissance, parce qu'elle ne connaissait encore que les miséricordes de Dieu et la douceur infinie de sa grâce. Elle ne savait pas qu'il lui faudrait vider le calice d'amertume, et se tenir debout au pied de la croix où son Fils expirerait pour le salut des hommes.

Quoi qu'il en soit de ces miracles, et du parfum merveilleux dont la maison d'Anne et de Joachim fut embaumée à la naissance de Marie, nous savons qu'ils dépendaient entièrement de la volonté divine. Au fond, ce ne sont que de pieuses conjec-

1. *Part.* 1, *cap.* 1 *vitæ S. Lydwinæ.*

2. Vagit infans inter arcta
Conditus præsepia :
Membra pannis involuta
Virgo mater alligat.

In Hymno Matut. Passionis tempore.

3. Infantem video, et Deum meum agnosco : infantem lactentem, ac mundo alimenta præbentem : infantem ejulantem, ac vitam mundo, gaudiumque largientem. *Hom. in occursum Domini.*

4. Infantis audis vagitus, non audis bovis agnoscentis mugitus.

tures. Il y en eut assurément ; quels furent-ils ? peut-être ceux-là, peut-être d'autres. Dieu n'a pas permis que nous les connussions d'une manière certaine : respectons ce secret et aimons notre divine Mère. Mais puisque rien ne s'y oppose, disons avec l'abbé Maynard [1] :

« Croyons-en la légende qui raconte que l'heureuse Anne, à peine devenue mère, préluda au futur *Magnificat* de sa fille, en s'écriant : « Mon âme surabonde de joie à cette heure. » Croyons que S. Jean Damascène a répété, en écho fidèle, la suite de son hymne d'allégresse et son chant d'actions de grâces : « Félicitez l'heureuse mère qui a vu cesser sa stérilité, » qui a produit le fruit des promesses, dont la vieillesse pos- » sède enfin la joie qu'elle avait tant désirée, et allaite un enfant » de bénédiction ! J'ai dépouillé la tristesse de la stérilité pour » la joie de la maternité ! Que cette Anne des anciens jours, » l'heureuse rivale de Phenenna, prenne part à mon triomphe : » la même merveille s'est renouvelée pour moi ! Que l'antique » Sara préside à nos fêtes : elle a figuré mon enfantement mer- » veilleux après tant d'années de stérilité ! Que toutes les fem- » mes qui n'ont point connu le bonheur d'être mères célèbrent » la céleste faveur de ma fécondité ! Béni soit le Dieu qui a » exaucé nos prières et nos vœux, qui m'accorde les délices de » la maternité, qui donne à la tige stérile une fleur de fécondité » et de grâce. »

§ III. — *La Nativité de Marie, cause universelle de joie* [2].

Nous avons jeté un regard sur le glorieux mystère de l'entrée de Marie en ce monde et nous avons répondu en quelques mots à la plupart des questions que soulève d'abord ce bienheureux événement. La sainte Eglise elle-même nous invite à nous arrêter ici un instant, pour méditer sur la joie que la nativité de la Vierge Mère de Dieu a répandue dans tout ce qui existe, parce qu'elle annonçait, divine aurore, le lever du Soleil de justice, du Rédempteur. La malédiction originelle allait faire place enfin à la bénédiction, et la mort à la vie éternelle [3].

« Le sentiment qui absorbe tout à la naissance de Marie est la joie, dit encore Maynard. Joie au ciel, sur la terre et dans les limbes ! Pas de douleur à cette naissance, même dans les enfers qui l'ignorent ! Joie de la Trinité tout entière : du Père à qui

1. *Vie de la sainte Vierge*, p. 110.
2. Voir Mieckow, *Conférences*, etc., *passim*.
3. Nativitas tua Dei genitrix Virgo, gaudium annunciavit universo mundo; ex te enim ortus est Sol Justitiæ, Christus Deus noster; qui solvens maledictionem, dedit benedictionem, et confundens mortem, donavit nobis vitam sempiternam. Offic. Nativ. B. M. *ant. ad Magnificat.*

naît une fille bien-aimée; du Fils à qui se prépare une Mère ; du Saint-Esprit, à qui se destine une Épouse immaculée [1] !

Joie des Anges, à la vue de la Femme réelle qui leur a été figurativement proposée dans la vision des Cieux ! Empressement à lui rendre des hommages dont la seule acceptation ou la seule promesse avait décidé de leur consommation dans la grâce et de leur entrée dans la gloire ! Joie des hommes, et, avant tous, des heureux parents enfin possesseurs d'un trésor que le monde leur envie, et qu'ils vont communiquer au monde reconnaissant ! Couple béni, à qui le ciel est obligé comme la terre.

Joie dans les Limbes, où descend avec l'heureuse nouvelle un rayon du jour de la délivrance !

Joie universelle, à laquelle n'est pas comparable la joie qu'apportera à beaucoup la naissance de Jean-Baptiste, simple précurseur de celui dont Marie est la Mère.

Pour Marie, rayonnante de beauté, et exhalant une odeur céleste, elle répond par un doux sourire à cette joie du ciel et de la terre. Par ce sourire, mieux que l'enfant mystérieux du poète, elle répond au sourire de sa mère, à qui elle rend caresses pour caresses. »

Marie est notre joie, notre salut et notre rédemption. Abraham la prévoyant se réjouit en esprit, selon le témoignage de Jésus-Christ lui-même : *Abraham, votre père, a désiré avec ardeur de voir mon jour : il l'a vu et en a été comblé de joie*, est-il écrit dans l'Evangile (S. Jean, VIII, 56). Or Marie était la cause de cette joie, car elle a coopéré d'une manière toute particulière au salut des hommes ; non pas qu'elle nous ait rachetés ou qu'elle ait mérité pour nous quelque chose, en rigueur de justice, ce qui ne convient qu'à Jésus-Christ, notre véritable salut, notre véritable joie, mais c'est elle qui a enfanté, c'est elle qui nous a donné cette source de la joie véritable, de l'allégresse sans mélange et sans fin, notre Isaac, notre ris, comme disait

1. Dans les *Révélations* de sainte Mecthilde, *livre* 45, nous lisons qu'à la naissance de Marie, la sainte Trinité *tantum exultavit, ut abundantia sui gaudii cœlum et terra et omnis creatura nesciens exultaret.* Dans les *Révélations* de sainte Brigitte, il est rapporté que les démons se disaient entre eux : *Ecce nata est Virgo quædam, quid faciemus? Nam mirabile cernitur quoddam in ea futurum. Si adhibuerimus ei omnia retia malitiæ nostræ confringet ea quasi stuppas, etc.*

Novati admet comme probable ce que quelques-uns ont écrit, savoir, que le corps de la très sainte Vierge fut si parfait, qu'il exhalait la plus suave odeur. Il lui applique littéralement ce passage de l'Ecclésiastique : *Sicut cinnamomum et balsamum aromatizans odorem dedi*; et il apporte encore le témoignage de S. Denis l'Aréopagite, lequel, au rapport de Ferréol (*l.* 5 *de Maria Ang.* c. 6), ayant eu le bonheur de voir la très sainte Vierge, écrit que son corps exhalait une odeur d'une céleste suavité. *Note extraite de la Vie de la très sainte Vierge,* par Gentilucci.

l'antique Sara, de son fils. Elle nous l'a donné en consentant à devenir sa mère pour qu'il puisse nous sauver ; plus tard, elle nous l'a donné de nouveau en consentant au sacrifice sanglant qu'il offrit pour nous sur l'autel de la croix.

Non contente de nous donner un Sauveur, Marie s'est faite auprès de lui notre médiatrice ; de sorte que notre rédemption a été opérée par Jésus-Christ comme cause première, et par la Vierge comme cause seconde. Ce n'est pas que le Christ eût besoin de l'aide ou du secours de sa Mère, mais son autorité et sa dignité de Mère demandaient que ses mérites, ses prières et ses vœux fussent joints aux mérites et aux vœux de son Fils. Ainsi s'expliquent les éloges si glorieux et si fréquents des SS. Pères par lesquels ils honorent la Vierge, lorsqu'ils l'appellent rédemptrice, réparatrice du monde, celle qui a renouvelé le genre humain, qui a aidé à notre rédemption.

« Une nuit de ténèbres, de crimes et d'erreurs couvrait les générations, dit le P. Combalot [1]. Quarante siècles de mensonges s'étaient étendus sur l'univers, comme un long suaire jeté sur un cercueil, et Marie, véritable aurore du jour de la grâce, vient dissiper les ombres et chasser cette nuit. *Quelle est celle qui se lève comme l'aurore? Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens?* »

La sainte Vierge semble donc être, principalement pour nous, une cause de joie, et sa bienheureuse naissance apporte aux enfants d'Adam la promesse assurée d'une prochaine délivrance.

Mais si l'on considère la chose de plus haut, on verra que cette joie est beaucoup plus étendue, surtout si l'on réfléchit aux paroles suivantes de S. Cyrille : « Par vous la Trinité est sanctifiée ; » par vous le Ciel est dans la joie, les anges et les archanges » dans l'allégresse et l'homme lui-même est rappelé au Ciel. » On voit que la nativité de la glorieuse Mère de Dieu fut une cause de joie pour Dieu, pour Jésus-Christ, pour le Saint-Esprit, pour les anges, pour les saints et les bienheureux, pour le monde entier et pour le genre humain.

Disons un mot de chaque point en particulier.

La glorieuse Vierge Marie fut à sa naissance une cause de joie pour Dieu. La sainte Vierge apparut à sainte Brigitte qui entendit sortir ces paroles de la bouche du Fils de Dieu, pendant que la Vierge tâchait de fléchir et de calmer son violent courroux contre le genre humain : « Vous êtes la gloire et la » reine des anges et de tous les saints : parce que la Divinité » a été consolée par vous. » Et d'où vient que Dieu a reçu sa consolation de la Vierge ? La consolation de Dieu est la pureté de l'âme, la paix de la conscience, la sainteté de la vie. Aussi

1. *Conf. sur les Grandeurs de la sainte Vierge, 8e conf.*

Dieu a-t-il dit qu'il faisait ses délices d'être avec les hommes justes. *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum : — Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes.* (Prov. VIII, 31). Si Dieu trouve ses délices à être avec les enfants des hommes, c'est-à-dire avec les justes, qui participent à la vie de Jésus-Christ appelé par excellence le Fils de l'homme, pourquoi ne les trouverait-il pas davantage à être avec sa très sainte Mère, la merveille de tous les enfants des hommes. Comment ne se réjouirait-il pas d'une joie infinie à la naissance de celle en qui désormais il trouvera ses plus chères délices ?

La nativité de Marie fut en particulier une cause de joie pour le Père éternel dont elle est la fille bien-aimée et la créature parfaite entre toutes. Un père n'est-il pas dans la joie lorsqu'il lui naît un enfant longtemps attendu, longtemps désiré et sur lequel il est en droit de fonder les plus belles espérances. Pour Dieu la naissance de Marie n'apportait pas seulement des espérances : il savait, il voyait toutes les merveilles réalisées déjà en Marie, et toutes celles qui viendraient s'y adjoindre.

Elle fut une cause de joie pour Jésus-Christ. Depuis des milliers d'années le Verbe attendait le moment de descendre sur la terre, pour sauver les hommes. Il lui tardait de prendre un corps et une âme comme les nôtres, de s'immoler pour arrêter le torrent d'iniquités qui dévastait le monde. La naissance de Marie est la préparation prochaine de sa propre naissance. C'est sa propre Mère, celle qu'il a prédestinée et aimée de toute éternité, de l'amour filial le plus pur et le plus ardent, qu'il voit paraître enfin à la lumière du jour.

Elle fut une cause de joie pour l'Esprit saint, parce que la sainteté immense et toute particulière de ce divin Esprit se fit connaître en elle et par elle. Dieu témoignait autrefois à David le désir qu'on lui bâtît un temple. Mais était-ce seulement le temple magnifique élevé par Salomon que désirait le Seigneur ? Marie est le temple du Saint-Esprit, le temple saint, le temple beau, le temple aimé par dessus toutes choses ; et l'Esprit saint se réjouit de voir enfin construit ce temple désiré, le seul qui fut véritablement digne de lui sur la terre, le seul où il reçut des hommages en rapport avec sa grandeur et sa sainteté infinies.

La nativité de Marie fut aussi une cause de joie pour les anges, parce qu'elle a relevé leurs ruines. Marie est née et bientôt les âmes saintes qui sont dans les Limbes viendront prendre les places demeurées vides dans les rangs des esprits célestes, depuis la défection de Lucifer. Bientôt, les saints se multiplieront à l'infini sur la terre, et les traces de l'antique révolte disparaîtront. Le ciel retrouvera plus qu'il n'avait perdu. Marie, à elle seule, ne sera-t-elle pas plus que le ciel tout entier, tel qu'il aurait été si les démons fussent demeurés des anges fidèles.

« Aussi nous ne doutons pas, dit M. Olier, que les anges de » tous les ordres à qui Dieu la donna dès lors pour leur reine, » ne soient venus auprès de cette arche de grâce, pour adorer » toute l'étendue des grandeurs et des perfections de Dieu qui » y étaient renfermées. Le berceau de Marie est l'école de ces » esprits célestes : en un instant ils apprennent plus par elle de » la sagesse et de la perfection de Jésus-Christ, qu'ils ne feront » par S. Paul, pendant toute la vie de cet Apôtre. Les anges » étaient là tous en admiration de voir la sainteté de cette âme » et son élévation incompréhensible. »

Elle est une cause de joie pour les saints et les bienheureux, parce que tous les saints sont rendus heureux par Marie.

Il est difficile de croire que les patriarches, les prophètes, tous les saints humbles et connus de Dieu seul qui attendaient dans les Limbes, le jour du rédempteur, le lever du divin Soleil, ne furent pas avertis de la naissance de Marie, de l'apparition de cette belle aurore annonçant leur délivrance prochaine. Ils ont su qu'elle était née, que la Vierge mystérieuse était sortie de la racine de Jessé, que bientôt elle produirait sa fleur. Ils ont su que, par elle et à cause d'elle, ils entreraient bientôt en possession du royaume des cieux. Comment ne se seraient-ils pas livrés à l'allégresse?

Les hommes qui vivaient sur la terre au jour de la nativité de Marie, n'ont pas connu l'incomparable bienfait que leur accordait la bonté de Dieu ; ils n'ont pas su que, par l'enfant qui venait de naître, la paix et le bonheur étaient apportés et offerts à toute créature, selon ces paroles de S. Epiphane [1] : « Par vous, » ô Vierge sainte, le mur de séparation a été détruit ; par vous » la paix céleste a été accordée au monde ; par vous, les hommes » ont été appelés les amis, les serviteurs et les enfants de Dieu; » par vous les hommes ont mérité de servir Dieu avec les anges, » et de vivre en communication avec eux ; par vous, la connais- » sance céleste est transmise de la terre dans les cieux ; par » vous, les hommes ont confiance dans le ciel et dans la bonté » du Très-Haut : par vous, la croix a resplendi par toute la » terre, cette croix sur laquelle a été suspendu votre Fils Jésus- » Christ, notre Seigneur et notre Dieu ; par vous la mort est » foulée aux pieds : par vous l'enfer est dépouillé ; par vous, » les idoles sont tombées, la connaissance du ciel s'est répan- » due ; par vous, nous avons connu le Fils unique de Dieu, » Celui que vous avez enfanté, ô Vierge très sainte, Jésus-Christ » notre Seigneur ! »

Les habitants de la terre au moment de la nativité de Marie ignoraient toutes ces merveilles : nous qui les connaissons nous

1. *Serm.* 3 *sur les gloires de Marie.*

nous réjouissons au souvenir de cette heureuse nativité, comme l'ont fait les Chrétiens qui ont vécu avant nous, et comme il sera fait jusqu'à la consommation des siècles.

Mais entre toutes les créatures que comble d'allégresse la naissance de Marie, il est juste de donner le premier rang à ses heureux parents, S. Joachim et sainte Anne.

Voulez-vous savoir combien fut grande la joie des parents de Marie ? Mesurez, si vous le pouvez, la grandeur, la dignité, la sainteté, la perfection de Marie elle-même.

Les parents de Marie avaient longtemps attendu, ils avaient demandé longtemps un enfant ; Dieu les avait éprouvés. Ils étaient vieux tous les deux, ils avaient supporté longtemps l'opprobre attaché à la stérilité.

Leur allégresse à la naissance de Marie correspondait à la grandeur du bienfait reçu de Dieu, et plus le chagrin d'être sans postérité avait envahi l'âme des saints époux, plus grande fut la joie qui les inonda. La naissance de leur fille les rendit si heureux qu'ils oublièrent leur tristesse passée, et leur bonheur fut d'autant plus grand qu'ils n'ignoraient pas que Marie serait la joie du monde entier. Ils savaient que Dieu, à cause d'elle, les comblait des grâces les plus abondantes, les élevait à la sainteté la plus excellente, que la suprême dignité de leur fille rejaillirait sur eux et les environnerait d'une auréole de gloire. Après le titre de Mère de Dieu, en est-il un autre plus sublime que celui de Joachim et d'Anne, père et mère de la Mère du Fils unique de Dieu, du Créateur de toutes choses ?

§ IV. — *Nom sacré de Marie : son origine, son excellence.*

Lorsque fut née la céleste enfant que Dieu avait choisie pour être un jour la Mère du Verbe incarné, il fallut lui donner un nom. Ce nom avait été choisi de toute éternité, en même temps que celle qui le devait porter était prédestinée à la sublime dignité de Mère de Dieu. « O Vierge Marie, dit le pieux Idiota [1], » toute la Trinité vous a donné ce nom, pour qu'à votre nom, » tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les en- » fers. »

Au commencement du monde, Adam qui possédait encore l'innocence originelle et avec elle la science parfaite des choses de la nature, avait donné leurs noms à tous les animaux, et ces noms étaient bien ceux qui convenaient à chacun, remarque le texte sacré. Mais qui aurait pu donner à la Vierge destinée à la

1. Dedit tibi Virgo Maria tota Trinitas Nomen, ut in nomine tuo omne genu flectatur cœlestium, terrestrium et infernorum. Idiota, *lib. Contempl. c.* 5.

maternité divine un nom véritablement digne d'elle? Toute créature devait se récuser, car les esprits célestes eux-mêmes ne peuvent comprendre pleinement tout ce qu'il y a de perfection et de grandeur en elle. Il appartenait à Dieu seul de choisir le nom du chef-d'œuvre de ses mains, le nom de la fille bien-aimée du Père, de la mère bien-aimée du Fils et de l'épouse bien-aimée du Saint-Esprit. Aussi les Théologiens s'accordent-ils à dire que le nom de Marie fut choisi de Dieu. S. Jérôme l'enseigne dans le livre de la *Nativité de la Vierge ;* S. Ambroise, S. Antonin l'affirment à leur tour. La pensée de plusieurs est même que ce nom sacré fut révélé aux plus anciens patriarches [1].

D'ailleurs la bienheureuse Vierge Marie était dans la pensée de Dieu avant toute pure créature. On peut jusqu'à un certain point, appliquer à Marie ces paroles du Prophète que le Père éternel adresse à son Verbe : *Je vous ai engendré de mon sein avant que l'étoile du matin existât.* C'est comme Mère du futur rédempteur que Dieu connut et prédestina Marie de toute éternité. Le nom de la Mère de Jésus ne pouvait pas être séparé du nom de son divin Fils, dans cette prédestination antérieure à celle de toute autre créature.

Mais ce nom que Dieu avait choisi pour réjouir le ciel et consoler la terre [2], il appartenait aux parents de la bienheureuse enfant de le lui imposer. Selon toutes les apparences, S. Joachim fut, en cette occasion, l'instrument de la volonté divine. C'était en effet aux pères que revenait le droit d'imposer un nom aux enfants nouveau-nés, chez les Hébreux, et les mères ne le faisaient jamais qu'après avoir consulté leurs époux, à moins que des circonstances particulières ne les obligeassent à agir autrement [3]. C'est ce que nous voyons au chapitre 1er de l'Evangile selon S. Luc. Lorsqu'il fallut donner un nom au fils de Zacharie et d'Elisabeth, et que celle-ci eut dit aux parents et aux amis assemblés : *Il s'appellera Jean*, on consulta le père, qui

1. Un auteur du quinzième siècle rapporte un fait auquel il est difficile de croire, mais qu'il admet cependant sur la foi de témoignages regardés par lui comme authentiques. L'an 1374, dit-il, des ouvriers chrétiens, creusant profondément la terre dans la vallée de Josaphat, trouvèrent un tombeau construit en briques et dans ce tombeau un corps humain dont la taille dépassait de beaucoup l'ordinaire. La barbe était longue, les cheveux bien conservés, des peaux de mouton servaient de linceul. Près de la tête était une tablette avec cette inscription en langue hébraïque : Je suis Seth, troisième fils d'Adam. Je crois en Jésus-Christ, fils de Dieu et en Marie sa Mère, qui doivent naître de ma race. Adrian. Lyran. *lib.* 1, *sono* 35.

Cette légende prouve au moins qu'il était communément admis au moyen-âge que le nom de Marie avait été choisi de Dieu dès l'origine.

2. Nomen quidem imposuit Deus Mariam, ut etiam per nomen impositum divinitus datum munus significaretur. S. Gregor. Nyss., *de laudib. Virginis.*

3. Pineda, *de Salom. lib.* 1, *cap.* 16, *n.* 5.

demanda des tablettes et écrivit : *Jean est son nom.* De même au jour de la Circoncision du Sauveur, quoique l'Ange eût annoncé que le divin Enfant serait appelé Jésus : *Vocabis nomen ejus Jesum*, S. Mathieu ne nous apprend pas moins que Joseph lui imposa ce nom sacré : *Et vocavit nomen ejus Jesum.* S. Grégoire de Nysse [1] dit, il est vrai, que ce fut sainte Anne qui donna le nom de Marie à sa fille; mais elle ne le fit que de concert avec S. Joachim et par son entremise; ils se communiquèrent la révélation que l'Ange leur avait faite à tous deux, et contribuèrent ainsi l'un et l'autre à imposer ce nom à leur enfant. Il n'y avait nulle raison pour que le père renonçât, en cette circonstance, à un droit que lui conférait l'usage de sa nation.

D'après la loi donnée aux Israélites, l'impureté légale contractée par la femme qui avait mis une fille au monde, était levée après deux semaines. A cette occasion, on invitait les proches et les voisins à prendre part aux joies de la famille. La pauvreté même n'empêchait pas toute réjouissance. Autour du modeste foyer, quelques amis se groupaient pour remercier la Providence du don précieux qu'elle avait fait à l'heureuse famille.

Il est à croire qu'en cette circonstance on soumettait les filles nouvellement nées à un rite sacramentel, dont les cérémonies nous sont entièrement inconnues, et qui tenait lieu pour elles de la circoncision, les délivrant de la tache originelle et faisant d'elles légalement des membres du peuple de Dieu [2]. La fille de Joachim et d'Anne n'était point soumise à cette observance légale, mais rien extérieurement ne pouvait révéler au public son immunité de toute souillure; il était donc juste que ses parents se conformassent en tout aux exigences des coutumes et de la loi. Leur sainteté irréprochable, et leur soin extrême à ne rien faire qui pût blesser le prochain nous sont un sûr garant de leur conduite, en cette circonstance.

C'était au jour de la circoncision que les enfants mâles recevaient leur nom, et tout porte à penser que les filles le recevaient dans la circonstance analogue dont nous venons de parler, quinze jours après leur naissance [3]. On peut donc admettre que

1. Quam ob rem cum voti compos effecta Anna filiam suscepisset, eam vocavit Mariam. S. Gregor. Nyss. *Orat. in Nativ. Dom.*

2. Verisimilius quod sicut maribus transactis septem immunditiæ diebus fuit circumcisio collata, et nomen inditum, ita et fœmellis post duas hebdomades, quibus immunda erat mater juxta ritum menstrui. *Levit.* 12 : *Mulier si suscepto semine*, etc. Sacramentum purgativum ab originali conferretur per fidem, et orationem parentum, et nomen inderetur; et sic juxta hanc legem B. Virgini, die 22 septembris, qui est decimus quintus a nativitate sub æquinoctium, cum lux solis, et calor tepescit, nomen fuit impositum. Sedlmayr, *Theolog. Marian. n.* 791.

3. S. Antonin est cependant d'un autre avis; il dit :

la très sainte Vierge reçut le nom de Marie le 22 septembre. Cette manière de voir s'accorde du reste avec un usage très ancien. Avant que le pape Innocent XI eût étendu à toute l'Église la fête du saint nom de Marie, en la fixant au dimanche qui tombe dans l'Octave de la Nativité de la sainte Vierge, cette solennité était célébrée le 22 du mois de septembre.

Après le nom adorable du Sauveur, il n'en est pas de plus saint, de plus illustre, de plus doux, de plus efficace, de plus excellent que celui de Marie. A son invocation les Anges se réjouissent, les démons tremblent et les pécheurs ressentent souvent une vive impulsion de grâce et de vertu, s'ils le prononcent avec le respect et les sentiments qui conviennent.

Blaise de Viega, commentateur distingué de l'Apocalypse de S. Jean, dit que ce nom de la Vierge est un *tétragramme* comme celui de Jéhovah, auquel il le compare. Ce nom sacré, dit-il, est ineffable non seulement par rapport aux hommes, mais par rapport aux anges eux-mêmes. Aussi l'ange Gabriel ne le prononça-t-il pas tout d'abord, par respect, lorsqu'il salua la très sainte Vierge. Il ne dit pas : *Je vous salue, Marie*, mais : *Je vous salue pleine de grâce*, se réservant de prononcer ce nom béni, pour le moment où rendu plus familier par son entretien avec elle, il lui dit : *Ne craignez rien, Marie* : — *Ne timeas, Maria.*

Le nom de Jésus, source de salut, est comparé à une huile répandue [1]. Le nom de Marie est aussi une huile répandue [2]. Je dis une huile, car de même que l'huile nourrit ceux qui ont faim, guérit les blessés, rend la force aux membres fatigués, exhale un parfum et entretient la flamme : ainsi sommes-nous réconfortés en louant Marie. Son exemple nous invite à user du remède des vertus : sa patience nous relève quand nous sommes brisés par les adversités.

Satis verisimile est quod cum mulieres non circumciderentur, sed mares, in circumcisione octavo die nativitatis suæ celebrata imponebatur eis nomen, fœminis ipsa die nativitatis suæ imponeretur, et sic in qua nata est, impositum est ei nomen Mariæ a parentibus, secundum Angelicam revelationem. S. Antonin. *p.* 4, *cap.* 13.

1. *Cantic.* I, 2.

2. Cujus nomen præconizatur mundus, nisi Virginis hujus? Cujus laus celebratur in ore populi fidelis, nisi Virginis Mariæ? Cujus virginitas nobis datur in speculum, nisi Virginis incorruptæ? Et eleganter fama, et gloria nominis ejus oleo effuso comparatur : oleum esurientem reficit, ægrotantem sanat, membra defatigata mitigat, odorem parit, flammam nutrit : sic et in laude Virginis reficimur, exemplo ejus ad virtutum medicamina invitamur, adversitatibus fessi, ejus patientia recreamur : vitæ ejus forma illustramur; nominis fama diffunditur; et non solum oleo, sed et oleo effuso nomen ejus comparatur, quia sicut oleum effusum magis redolet, sic quanto magis nomen Virginis dilatatur, tanto magis gloria augetur. Alanus, *super* 1, *cap. Cantic.*

Ce n'est pas seulement à l'*huile*, mais à l'huile *répandue*, que le nom de Marie est comparé. Car de même que l'huile répandue a plus de parfum, de même, à mesure que le nom de la Vierge se répand, en égale proportion la grâce augmente. Ecoutons S. Bonaventure [1], ce docteur séraphique brûlant de l'amour de Dieu et de l'amour de Marie : « O très illustre Marie, dit-il, » comment votre nom pourrait-il ne pas être illustre, ce nom que » nul ne peut prononcer avec dévotion, sans en ressentir aussitôt » les heureux effets? Votre serviteur, S. Bernard, l'affirme lors- » qu'il s'écrie : O grande, ô pieuse, ô toute louable Marie ! à » peine vous nomme-t-on que vous enflammez les âmes; à peine » pense-t-on à vous que vous réchauffez affectueusement les » cœurs de ceux qui vous aiment. Non, jamais vous ne pénétrez » dans la mémoire d'une âme pieuse, sans y infiltrer une dou- » ceur divine. »

« Ce nom, dit le très humble et très savant Idiota [2], plus » que le nom de tous les autres saints, réconforte ceux qui sont » fatigués, guérit les malades, éclaire les aveugles, et pénètre » les cœurs endurcis. Ce nom est un baume pour les lutteurs : » ce nom brise le joug du diable. La vertu et l'excellence en » sont si grandes, qu'à peine est-il prononcé que le ciel sourit, » la terre tressaille et les anges éclatent en transports d'allé- » gresse. »

Les Pères et les écrivains ecclésiastiques affirment unanimement que l'auguste nom de Marie avait été révélé de Dieu à sainte Anne et à S. Joachim. S. Bonaventure ajoute que Dieu prononça lui-même ce nom glorieux, et S. Jérôme dit que l'ange qui consola les bienheureux époux dans leur stérilité, leur commanda d'appeler de ce nom la fille bénie qui devait naître d'eux.

D'après S. Bernard, tous les privilèges accordés aux autres saints se rencontrent en Marie, à un degré suréminent : pour-

1. O celeberrimum nomen *Maria*! quomodo posset nomen tuum non esse celebre, quod etiam devote nominari non potest sine nominantis utilitate? Testatur tuus Bernardus dicens : O magna, o pia, o multum laudabilis Maria. Tu nec nominari potes, quin accendas, nec cogitari quidem quin recrees affectus diligentium te. Tu nunquam sine dulcedine divinitus insita piæ memoriæ portas ingrederis. D. Bonaven. *in Spec. Virg. c.* 8.

2. Dedit tibi, Maria, tota Trinitas nomen, ut in nomine tuo omne genu flectatur. Hoc nomen super omnia Sanctorum nomina, reficit lassos, sanat languidos, illuminat cæcos, penetrat duros, ungit agonistas, jugum diaboli excutit; tantæ virtutis est et excellentiæ, ut cœlum rideat, terra lætetur, angeli congaudeant. Idiota, *Contempl. Virg. cap.* 6.

S. Bernard a écrit ces vers en l'honneur du nom de Marie, dans un sermon sur le *Salve Regina* :

In freta dum fluvii current, dum montibus umbræ
Lustrabunt, convexa polus dum sydera pascet,
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt,
Spes mea, Virgo pia, Virgo sacra, Virgo Maria.

rions-nous croire que ce beau nom ne lui a pas été imposé par ordre du ciel, alors que les pages sacrées nous apprennent que les parents d'Isaac et de Jean le Précurseur reçurent l'ordre d'appeler de ces noms leurs fils?

D'ailleurs, si l'on croit que Dieu donna leurs noms à ces enfants prédestinés, afin de signaler, dit le Docteur Angélique [1], la grâce dont ils furent ornés en naissant, et la grandeur et la gloire de ceux qui étaient appelés ainsi, nul ne peut mettre en doute que Dieu ait nommé la Vierge prédestinée de toute éternité à devenir un jour la Mère de son Fils unique. « Le nom de » Marie annonce la grandeur de la Vierge, » dit S. Pierre Chrysologue [2].

Le nom de Marie est un sujet d'admiration pour les Anges, de crainte pour les démons, de vénération pour les hommes. A ce nom de Marie tout genou fléchit. Dans le ciel, les Anges l'honorent comme leur reine, leur souveraine, la Mère de leur Dieu sur la terre; les hommes, non seulement le peuple élu, mais encore les peuples réprouvés, comme les Sarrasins, les Turcs, les schismatiques, la bénissent et la proclament Mère de Dieu. Dans les enfers, les démons vénèrent à leur manière la bienheureuse Mère de Dieu, car à l'invocation de son nom, ils tremblent de frayeur. On le voit dans les exorcismes : quand on invoque le nom de Marie, bien souvent ils s'enfuient des corps des possédés, comme si Marie les avait vaincus et terrassés elle-même.

La bienheureuse Mère de Dieu apparaissant à sainte Brigitte lui dit un jour : « Apprends combien mon Fils a honoré mon » nom. Lorsque les anges l'entendent, ils se réjouissent et » rendent grâces à Dieu de ce que, par moi, et avec moi, il a » fait de si glorieuses choses, et de ce qu'ils contemplent l'hu- » manité de mon Fils toute glorifiée dans sa divinité. Ceux qui » sont dans le purgatoire se réjouissent dès qu'ils entendent » mon nom, de même qu'un malade étendu sur son lit, quand » il entend des paroles de consolation. Et même les bons anges, » quand ils m'entendent invoquer s'approchent plus près des » justes à la garde de qui Dieu les a députés. Ils se réjouissent » alors de l'avancement de ces âmes dans la voie du salut [3].

D'après S. Bonaventure (*Miroir de la Vierge*), la très sainte Vierge est nommée sept fois dans la Sainte Écriture, par son nom de Marie, pour nous faire comprendre les sept vertus qui ont jeté le plus grand éclat sur sa vie, et qui sont diamétralement opposées aux sept péchés capitaux.

1. *In Epist. ad Rom.* 48.
2. Dignitas Virginis annunciatur ex nomine. S. P. Chrysol. (serm. *de B. V. M.*
3. Dionysius Carth. *De Laud. Virg. lib.* 3, *cap. ult.*

1° *Alors Marie lui dit : Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole* (Luc. I, 38). Ici l'humilité de Marie se manifeste, en opposition avec l'orgueil.

2° *Ils trouvèrent Marie et Joseph avec l'Enfant couché dans une crèche* (Luc. II, 16). Sa pauvreté resplendit, contre l'avarice.

3° *Et cette Vierge s'appelait Marie* (Luc. I, 27). Sa virginité se montre, opposée à la luxure.

4° *Aussitôt après Marie partit, et s'en alla en diligence au pays des montagnes* (Luc. I, 39). Sa charité vis-à-vis de sa cousine Elisabeth est mise au grand jour, contrairement au péché de l'envie.

5° *Ne craignez point Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu* (Luc. I, 30). On peut trouver dans ces paroles une allusion à sa tempérance, contre le vice de la gourmandise. L'Apôtre dit en effet : *Il est bon d'affermir son cœur par la grâce et non par les viandes* (*Hebr.* XIII, 9). Si donc la bienheureuse Vierge Marie a trouvé grâce auprès de Dieu, elle a dû briller par la vertu de tempérance.

6° *Cependant la Mère de Jésus se tenait au pied de sa croix* (Jean, XIX, 25). C'est ici que sa mansuétude s'épanouit et repousse bien loin la colère.

7° *Ils persévéraient tous unanimement dans la prière avec Marie, Mère de Jésus* (*Actes des Apôtres*, I, 4). Là sa dévotion est mise en relief contre la paresse.

Avec S. Bonaventure nous pourrions citer le B. Albert le Grand, S. Antonin de Florence, S. Bernardin de Sienne, le B. Jourdain de Saxe, et tant d'autres qui ont écrit sur la grandeur et l'excellence du nom à jamais béni de Marie. Mais nous devons nous borner. Ajoutons seulement, qu'à l'exemple des saints, il faut avoir un véritable culte pour le nom de notre divine Mère. Honorons ce nom sacré et invoquons-le souvent. Qu'il soit toujours sur nos lèvres ; que notre cœur le médite ; que nos actes se conforment aux exemples qu'il nous rappelle. Car telle est la volonté de Dieu qui a décrété que tout bien nous viendrait par Marie. « Que le nom de la Mère de Dieu » soit le dernier mot que prononce ma bouche, disait S. Ger» main de Constantinople [1], afin que je le porte sur mes lèvres » comme un rameau d'olivier, et que je m'envole de ce monde, » pour me reposer dans le ciel. »

Suivons le conseil de S. Bernard [2] : « Dans les dangers dans

1. Dei Matris nomen sit mihi ultimus linguæ loquentis motus, ut illud velut olivæ ramum in ore ferens, avolem et requiescam. S. German. Constantinop. *Orat. 6 in Ann. B. V. M.*

2. In periculis, in angustiis, in rebus dubiis, Mariam cogita, Mariam invoca ; non recedat ab ore, non recedat a corde. D. Bernard. *Hom. 2 sup. Missus est.*

» les angoisses, dans les doutes, pensez à Marie, invoquez » Marie. »

Si l'on demande d'où vient au nom sacré de Marie une telle puissance, il faut dire avec la tradition, que la volonté de Dieu l'y a attachée de telle sorte que le nom de Marie opère de lui-même, *ex opere operato*, comme disent les théologiens, à la manière des sacrements. S. Méthode, martyr, un des Pères grecs dont l'autorité est la plus grande, s'adresse en ces termes à Marie [1] : « Votre nom, ô Mère de Dieu, est entièrement » rempli de bénédictions divines et de grâces. » S. Anselme dit à son tour [2] : « Souvent nous avons été témoins et souvent » on nous a rapporté que des personnes qui se trouvaient en » grand danger ont été délivrées dès qu'elles ont invoqué le nom » de Marie. » S. Germain de Constantinople assure que Marie réprime les attaques du démon contre ses serviteurs, par la seule invocation de son nom ; puis s'adressant à Marie, il lui dit [3] : « Votre nom très saint, que vos serviteurs ont souvent » sur les lèvres, n'est pas seulement le signe, il est la cause de la » vie, de la joie et du secours qui leur sont donnés. » Le bienheureux Albert le Grand [4] va plus loin encore, et compare l'invocation du nom de Marie à un nouveau baptême.

Sans doute la dévotion de celui qui prononce le nom sacré de Marie peut aider beaucoup à ces merveilleux effets, mais, en mille circonstances il a paru d'une manière évidente qu'elle n'y était pour rien, et le pieux Idiota n'hésite pas à dire [5] : « Le » nom de Marie est, en vertu de l'institution divine, une sorte » de sacrement. Prononcé ou écrit, il opère par sa propre » vertu, les fruits les plus merveilleux. » S. Bonaventure [6] dit de même : « On ne peut pas prononcer le nom de Marie sans » en retirer une très grande utilité. » Et Canisius [7] : « Le

1. Tuum Dei Genitrix nomen, divinis benedictionibus, et gratiis omni ex parte refertum est. S. Method. *Orat. in Hipopant.*

2. Sæpe vidimus, et audivimus, plurimos hominum in suis periculis recordari Nominis B. Mariæ, et illico omnis periculi malum evasisse. S. Anselm. *de laud. Virg. c.* 12.

3. Sanctissimum nomen tuum, quod in ore servorum tuorum versatur assidue, vitæ, lætitiæ, et auxilii non solum est signum, sed id etiam procurat et conciliat. S. Germ. Const. *Serm. in Zona.*

4. Si illecebræ carnis trahant, et exuperantes jam ad illicitas delectationes propellant, baptiza te in amaritudine maris, et nomina Mariam, et sic pro certo tu experieris, quod juste vocatum est nomen Virginis Maria. B. Albert. Mag. *in cap.* 1 *Luc.*

5. Mariæ nomen est quoddam sacramentale ex institutione divina, et prolatum seu scriptum, quasi ex opere operato miros fructus producit. Idiota, *lib. de V. M.* 3, *c.* 5.

6. Denominari non potest Maria, sine nominantis utilitate. S. Bonav. *in Specul. c.* 18.

7. Mariæ nomen singularem energiam divinamque virtutem continet. B. Canis. *lib.* 1 *de B. V. c.* 1.

» nom de Marie renferme une vertu particulière, une force di-
» vine. »

Qu'on ne s'étonne pas de ce privilège accordé par le Seigneur au nom de sa mère. Sans parler des sacrements proprement dits, Dieu n'avait-il pas autrefois donné au serpent d'airain dressé dans le désert, la vertu de guérir de la morsure des serpents de feu, tous ceux qui le regardaient, n'eussent-ils pas la foi et fussent-ils des pécheurs ? Les eaux du Jourdain ne purifièrent-elles pas Naaman de sa lèpre, et les eaux de la piscine Probatique ne rendaient-elles pas la santé au premier malade qui y était plongé, après la visite de l'Ange ? Et à l'heure même où nous écrivons ces lignes, d'innombrables malades ne retrouvent-ils pas la santé dans la piscine de la grotte de Lourdes ? Qui d'entre nous n'a pas été témoin de quelqu'une de ces guérisons merveilleuses qui déconcertent la science humaine et ramènent à la foi ceux que l'orgueil ou la corruption du cœur n'ont pas plongés dans un endurcissement satanique ? Notre-Seigneur a voulu que son nom de Jésus possédât la puissance d'opérer les plus grands miracles. Parlant de ceux qui auront la foi, il dit (Marc. xvi, 17) : *Par mon nom, ils chasseront les démons ; ils parleront des langues nouvelles ; ils prendront les serpents, et s'ils boivent quelque poison mortel, il ne leur nuira point : ils imposeront les mains sur les malades, et ils seront guéris.* Pourquoi quelque privilège semblable ne serait-il pas accordé au nom de Marie ? Pourquoi le Fils ne voudrait-il pas que sa Mère lui ressemble en ce point ? Remarquez cependant qu'il n'en est pas des noms sacrés de Jésus et de Marie, comme des sacrements. Les sacrements produisent leurs effets infailliblement, pourvu qu'ils ne rencontrent pas d'obstacles, et ils ont pour fin immédiate la sanctification de celui qui les reçoit. L'invocation des noms de Jésus et de Marie n'est efficace que conditionnellement, s'il plaît à Dieu qu'il en soit ainsi, et si l'effet espéré doit servir au salut de celui qui les invoque. « Ce nom est redoutable, dit S. Jean Chrysostôme, » et si vous ne chassez pas la maladie en l'invoquant contre » elle, ce n'est pas que ce nom manque de vertu, mais c'est » que la maladie est utile. » L'illustre et saint Docteur dit encore : « S'il est beaucoup de gens qui ont invoqué ce nom, et » n'ont pas été guéris, qu'ils s'en prennent à la faiblesse de leur » foi, et non pas à l'impuissance de ce nom [2]. »

1. Morbis imperas : terribile est hoc Nomen, et si non abegeris morbum, non hinc est quod infirmum sit hoc Nomen, sed quod utilis sit morbus. D. Chrysost. *hom.* 9 *in Epist. ad Coloss.*

2. Si multi sint qui in illo nomine invocato sanati minime fuerunt, accusare debent modicam suam fidem, non vero Nominis infirmitatem. Idem, *hom.* 8 *in Epist. ad Rom.*

celle du nom de Jésus, est plus puissante auprès de Dieu que la seule invocation du nom adorable de notre Sauveur.

Il est évident que le nom de Jésus l'emporte incomparablement en dignité et en vertu, sur le nom très saint de sa Mère ; cependant Dieu a voulu que la puissance du nom de Marie s'affirmât davantage par les effets. Mendoza le prouve en s'appuyant sur ce texte (Joan. xiv, 12) : *En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi fera aussi lui-même les œuvres que je fais, et il en fera de plus grandes encore.* Telle est la promesse faite aux serviteurs : le Roi suprême sera-t-il moins généreux envers la reine du ciel et de la terre? Le Fils donnera-t-il moins à sa Mère? Non assurément. On conçoit aisément qu'il doive en être ainsi lorsqu'on se souvient qu'en invoquant le nom de Jésus et rien que lui, nous nous présentons seuls devant la souveraine Majesté que nous avons bien souvent offensée peut-être. Mais si nous invoquons en même temps Marie, sa protection toute-puissante s'étend sur nous ; elle nous présente à son Fils, elle implore sa miséricorde : comment ne serions-nous pas exaucés [1].

§ V. — *Nom sacré de Marie : Ses diverses significations.*

D'après la nature même des noms, ils devraient n'être pas autre chose qu'une définition exacte quoique succincte de ce qu'ils servent à désigner. S. Thomas nous enseigne que les noms imposés par les hommes n'ont que très rarement, une signification importante. L'ignorance humaine s'y oppose. Mais il n'en est pas de même pour ceux qui viennent du ciel. Ils répondent toujours à la vocation, au caractère et à la dignité des personnes qui les reçoivent. Adam, notre premier père, en vertu de la science infuse qu'il tenait de Dieu, donna lui-même à toute chose un nom parfaitement conforme à la nature de son être : *Et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est son nom véritable*, dit la Genèse (II, 19). Il appela son épouse *Eve*, parce qu'elle devait être la mère des vivants. Eve, à son tour, nomma son premier fils *Caïn* qui signifie *possession*, parce que l'enfant est

1. Velocior est nonnunquam salus memorato nomine Mariæ, quam invocato nomine Domini Jesu unici filii ejus. Et quidem non fit, quod ipsa major, aut potentior eo sit, neque ipse magnus, et potens est per eam, sed illa per ipsum, quare ergo potentior eo salus in recordatione ejus, quam filii sui percipitur? Dicam, quid sentio. Filius ejus Dominus est, et Judex omnium, discernens merita singulorum ; dum igitur ipse a quovis suo nomine invocatus non statim exaudit, profecto id juste facit ; invocato nomine Mariæ, et si merita invocantis non merentur, ut exaudiatur, merita tamen Matris intercedunt, ut exaudiatur. D. Anselmus, *lib. de excell. Virg. cap.* 6.

2. *Summa Theol.* 3 *part. quæst.* 37, *art.* 2.

en réalité la possession de ses parents. La sainte Ecriture est remplie de noms donnés ainsi à cause de leur signification littérale ou mystique.

Il ne pouvait pas en être autrement du nom choisi de toute éternité pour la Vierge prédestinée à l'honneur d'enfanter le Fils de Dieu fait homme.

Les significations du nom sacré de Marie sont nombreuses. Signalons en premier lieu celle qui nous révèle tout d'abord la dignité sublime de la très sainte Vierge.

Marie signifie *Souveraine*, dans la langue syriaque, et ce nom convient admirablement à celle pour qui Dieu l'a choisi [1].

En effet, la bienheureuse Vierge est, par excellence, la *Souveraine* : 1° parce qu'elle est issue de la plus noble des races; 2° parce qu'elle est devenue la Mère de celui qui est le souverain, le créateur, le rédempteur de tous ; 3° parce que, d'une certaine manière, elle a la préséance sur le Souverain des souverains; 4° parce que jamais elle n'a été soumise aux mouvements de son propre cœur.

Nous avons parlé de l'illustre origine de Marie, de la longue suite de rois, de patriarches, de saints personnages qui forment sa généalogie. Au moment de sa naissance, ses parents avaient perdu, il est vrai, l'éclat que donnent les richesses et la puissance. La pauvreté avait frappé à la porte de l'humble maison de Joachim et d'Anne; mais la pauvreté n'ôtait rien à la noblesse incomparable du sang qui coulait dans leurs veines. Dieu avait permis cette déchéance extérieure, parce qu'il entrait dans les plans de la sagesse divine que le Messie nous rachetât par ses travaux et ses humiliations aussi bien que par ses souffran-

1. Maria idem quoque est ac *Domina*. Ita Damascenus, *lib. 4 de fide Orthod.* S. Epiphanius, *de laud. Virg.* Venerab. Bela *in cap. 1 Luc.* S. Chrysologus, serm. 146. Ex fonte nempe Chaldæo, quo dicitur *Domina Maris*, merito sic nuncupatur, quia in mari hujus mundi dominium tenet ipsius portus, cum nemo ad beatitudinis portum perveniat ipsa non permittente, et ex aliis etiam capitibus, nam *quia Domini, Creatoris ac Redemptoris omnium Mater extitit summum honoris gradum post Deum assecuta est, quo nec altior, nec dignior nec major excogitari potest*, adeoque vere Domina facta est et Regina rerum omnium, quæ ut Rupertus *super Cant.* 4, totum jure possidet filii regnum, jure scilicet maternitatis; quidquid enim acquirit filius Patre carens acquirit Matri. Cum ergo Christus acquisierit dominium rerum omnium secundum illud Matth. XXVIII : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra*, et Patre carnali caruerit, ideo hoc totum jus in Matrem quoque descendit, nec obsequentissimus filius eo Matrem privare voluit; est insuper titulus ille dominii non minimi momenti, quia acquiritur, per emptionem soluto pretio superabundanti, Christus enim emit humanum genus, teste Apostolo, I *Cor.* VI : *Empti estis pretio magno.* Et B. Virgo pretium hoc subministravit, nempe carnem et sanguinem, quem filius Patri in pretium redemptionis obtulit, ideo titulo, et jure hujus emptionis B. Virgo Domina est generis humani. — V. SEDLMAYR. *Theol. Mar. p. 1, quest. 12,* ***art. 3.***

ces, et qu'il nous donnât l'exemple du détachement des choses de ce monde. Il ne fallait pas que le prédicateur de la pénitence et de la pauvreté naquît dans le luxe, il ne fallait pas non plus que le roi du ciel et de la terre parût devoir sa grandeur aux biens laissés par ses aïeux mortels : mais il voulut que sa mère possédât la véritable noblesse, que transmet une longue suite d'ancêtres illustres et vertueux.

La maternité divine à laquelle fut appelée Marie, l'élève au plus haut degré d'honneur après Dieu. C'est le privilège le plus sublime, le plus digne, le plus grand que l'on puisse imaginer : privilège qui n'a été donné ni aux Anges, ni aux Archanges, ni aux Chérubins. A-t-il été dit à quelqu'un de ces bienheureux esprits : « Vous allez concevoir dans votre sein et vous enfan-» terez un Fils; vous lui donnerez le nom de Jésus : il sera » grand, et il sera appelé le Fils du Très-Haut? »

Elle est donc, à juste titre, la Souveraine de toutes les créatures, celle qui a mis au monde celui par qui ont été créées toutes choses. Donnons encore une autre raison:« Le royaume de » Dieu, dit Gerson, comprend deux parties : le domaine de la » miséricorde, et le domaine de la justice, d'après ces paroles » du Roi-Prophète (*Psaume* LXI, 12) : *J'ai entendu ces deux cho-» ses, que la souveraine puissance appartient à Dieu, et que vous » êtes Seigneur, rempli de miséricorde*[1]. »

Jésus-Christ a doté sa Mère de la moitié de son royaume : du domaine de la *miséricorde*, et s'est réservé la seconde moitié, celui de la *justice*. Or ce domaine de Marie s'étend si loin qu'il embrasse l'univers, les cieux, la terre et les enfers. Une mère a des droits sur les biens de son fils, surtout d'un fils qui n'a pas de père. Or comme N.-S. Jésus-Christ s'est acquis le domaine souverain de toutes choses, selon ces paroles qu'on lit dans S. Mathieu (XXVIII, 18) : *Toute puissance m'a été donnée au Ciel et sur la terre*; comme du reste, il n'a pas de père sur la terre, il faut croire qu'il a remis à sa Mère tout son droit; car en Fils très soumis, il ne peut pas l'en avoir privée. Si donc le Fils est Souverain, la Mère est Souveraine. D'ailleurs Marie n'a-t-elle pas fourni à Jésus le prix avec lequel il a payé son domaine, le précieux sang versé pour notre salut?

Marie est Souveraine encore parce que, d'une certaine manière, elle a la préséance sur le Souverain des souverains. N.-S. Jésus-Christ sous l'empire de qui tout se trouve était soumis à la bienheureuse Vierge[2] : « *Et erat subditus illis* : *il leur » était soumis* ; » bien que cette soumission ne fût pas une soumission d'infériorité mais de respect, comme le remarque S. Am-

1. 2. GERSO *tract. in 4 Magnif. exercit.* 5.
2. LUC. II, 51.

broise. Donc tout est soumis à l'empire de Marie. S. Bonaventure [1] compare Marie à la reine Esther. Deux servantes accompagnaient cette reine : l'une marchait après sa souveraine, en relevant les longs plis de sa robe royale; sur l'autre Esther elle-même s'appuyait avec complaisance : « Les deux servantes dont Marie est la Reine, dit le saint Docteur, sont la nature angélique et la nature humaine. La nature humaine est la servante qui suit sa Souveraine. Elle relève en ce monde les vêtements de la reine, c'est-à-dire qu'elle recueille les exemples et les vertus de Marie. La nature angélique est cette autre servante sur laquelle Marie s'appuie dans le Ciel, s'unissant avec complaisance et délices aux esprits bienheureux. »

Marie est Souveraine enfin, parce qu'elle n'a jamais été soumise aux mouvements de son cœur.

Par une vertu et une grâce de Dieu parfaites, la glorieuse Vierge a toujours commandé si bien aux mouvements de son cœur, qu'elle n'en a jamais senti de déréglé. Jamais aucune révolte n'est venue fatiguer le repos de son âme. On nomme ordinairement seigneurs, ceux qui ont à leur suite, une multitude de gens, empressés de leur obéir. Mais les véritables seigneurs, les souverains, sont ceux qui commandent encore mieux à eux-mêmes qu'aux autres, qui répriment leurs affections désordonnées, les courbent sous le joug de la raison et les renferment dans les strictes limites de l'honnête et du juste. Telle a été la bienheureuse Vierge Marie. Elle est donc *Souveraine* et c'est à juste titre que nous la saluons de ce nom et la regardons comme telle.

La seconde signification du nom de Marie est celle-ci : ***Etoile de la mer.***

Cette étymologie a semblé sourire à Philon, l'un des Juifs les plus érudits; le vénérable Bède l'adopte dans son *Explication sur le premier chapitre de S. Luc*, S. Bonaventure, dans son *Miroir* de la bienheureuse Vierge Marie, S. Bernard dans son ouvrage sur la *Nativité de Marie*, et une infinité d'autres écrivains ecclésiastiques, la signalent et l'approuvent [2].

1. Duæ famulæ quarum regina est Maria, sunt angelica et humana natura. Humana est famula illa quæ sequitur Dominam, in mundo colligens vestimenta Dominæ, hoc est virtutes, et exempla Mariæ : angelica vero est illa altera super quam in cœlo innititur, se sociando ac deliciando cum Angelis. S. Bonav. *in Specul. Virg.*

2. Hoc optime convenit Mariæ, quæ gerit officium stellæ marinæ. Legitur enim, et verum est, quod nautarum mos est, ut cum in aliquam terram navigare disponunt, unum sidus eligant, cujus signo luce radiante, in eam, quam desiderant partem, possint sine errore adduci. Tale certe officium est stellæ nostræ Mariæ, quæ navigantes per mare mundi in navi innocentiæ, vel pœnitentiæ, dirigit ad littus cœlestis patriæ. D. Bonavent. *in Specul. B. Virg. c.* 3.

L'Eglise universelle confirme l'opinion de ces Docteurs, en chantant elle-même : *Ave maris stella* : « Je vous salue, Etoile » de la Mer ! » et ailleurs : *Stella maris, succurre cadenti* : « Etoile de la mer, secourez celui qui tombe. » Et c'est avec raison. Marie est cette illustre étoile issue de Jacob qu'annonçait Balaam, *Nombr.* XXIV, 17 : *Une étoile sortira de Jacob.* Ses rayons illuminent le monde entier, sa splendeur éclate dans les cieux et pénètre même les enfers : se répandant sur toutes les contrées avec une douce chaleur qui réchauffe encore plus les âmes que les corps, elle entretient les vertus et détruit les vices. Marie est donc une belle et brillante étoile qui tout étincelante de mérites et nous éclairant de ses exemples, s'élève sur la grande et vaste mer de ce monde. Elle est l'Etoile de la mer, car si les navigateurs gagnent le port à l'aide de l'étoile qu'ils observent, les chrétiens parviennent à la gloire du Ciel moyennant l'aide de Marie. C'est ainsi que s'explique le Docteur Angélique dans son IVe *Opuscule.*

L'Etoile de la mer appelée aussi l'Etoile polaire occupe la plus haute place dans notre hémisphère : Marie de son côté est élevée au-dessus de tous les anges et de tous les saints.

L'Etoile polaire est fixe de position, tandis que toutes les autres étoiles ont un mouvement apparent. Or la bienheureuse Vierge Marie est consommée en gloire, et par conséquent son corps et son âme sont dans un repos parfait ; tandis que les autres saints, qui attendent la résurrection de leurs corps, ne sont pas encore complétement en repos.

L'Etoile polaire bien qu'elle ne paraisse pas changer de place, n'est cependant pas immobile. Marie ne l'est pas davantage, et sans paraître changer de lieu elle exerce envers nous les merveilles de son admirable charité.

« Marie, dit S. Bernard [1], est comparée à l'Etoile de la mer,

Quibus auxiliis possunt naves inter tot pericula pertransire usque ad littus patriæ ? Certe per duo, scilicet per lignum et stellam, id est per fidem crucis, et per virtutem lucis quam peperit nobis Maria, maris stella. S. Innocent. *Papa a* D. Bonav. citatus *in Spec.*

Ista est præclara et eximia stella super hoc mare magnum, et spatiosum necessario sublevata, micans meritis, et illustrans exemplis. Si insurgunt venti tentationum, si incurras scopulos tribulationum, si undis superbiæ jactaris, si fluctibus ambitionis elevaris, respice stellam, voca Mariam ; non recedat a corde, non recedat ab ore... Ipsam sequens non devias, ipsam rogans non desperas, ipsam cogitans non erras, ipsa protegente non metuis, ipsa duce non atigaris, ipsa propitia, ad portum pervenis ; et sic in te ipso experiris quod merito dictum sit. Et nomen Virginis Maria. D. Bernard. *serm.* 20

1. Loquamur pauca et super hoc nomine quod interpretatum Maris stella dicitur, et Matri Virgini convenienter aptatur. Ipsa namque aptissime sideri comparatur : quia sicut sine sui corruptione sidus suum emittit radium, sic absque sui læsione Virgo parturit Filium. Nec sideri radius suam minuit claritatem, nec Virgini Filius suam integritatem. Ipsa est igitur nobilis illa

» parce que comme l'étoile transmet sa lumière sans souiller ses » rayons, la Vierge reste intacte en enfantant le Verbe éternel. » Le rayon n'ôte rien à la clarté de l'étoile : de même le Fils » n'ôte rien à la pureté de la Mère... Marie est cette belle et » brillante étoile resplendissante de mérites, et nous éclairant » de ses exemples, sur cette vaste mer. Si les vents des tenta- » tions se soulèvent, si vous êtes poussé contre les écueils des » tribulations, regardez votre Etoile, invoquez Marie. Si vous » êtes le jouet des flots de l'orgueil, de l'ambition, regardez » votre étoile, invoquez Marie. Que toujours elle soit dans votre » cœur, que toujours elle soit sur vos lèvres. »

Et plus loin : « Si vous la suivez, vous ne vous égarerez pas; » si vous la priez, vous n'avez pas à désespérer; si vous pensez » à elle, vous ne vous trompez pas; si vous l'embrassez, vous ne » tombez pas; si elle vous protège, vous ne craignez rien; si » elle vous conduit, vous ne serez point fatigué; si elle vous est » favorable, vous arriverez et vous éprouverez en vous-même » l'exactitude de cette parole : *Et le nom de la Vierge est Ma-* » *rie.* »

L'Etoile de la mer a sept autres étoiles remarquables qui tournent autour d'elle, et qu'on nomme le chariot de David. Telle est Marie, qui a sept anges supérieurs qui l'escortent, et lui obéissent au moindre commandement, au moindre signe.

Le bienheureux Amédée de l'ordre de S. François, religieux illustre par l'éclat de sa sainteté, de ses miracles et de ses prophéties, rend témoignage de ce privilège. Dans une de ses révélations, il vit la cour céleste, et l'archange Gabriel lui dit. « Nous sommes sept anges qui vénérons spécialement la Mère

stella ex Jacob orta, cujus radius universum orbem illuminat, cujus splendor et præfulget in supernis, et inferos penetrat : terras enim perlustrans, et calefaciens magis mentes quam corpora, fovet virtutes, excoquit vitia. Ipsa, inquam, est præclara et eximia stella, super hoc mare magnum et spatiosum, necessario sublevata, micans meritis, illustra exemplis. O quisque te intelligis in hujus sæculi profluvio magis inter procellas et tempestates fluctuare, quam per terram ambulare; ne avertas oculos a fulgore hujus sideris, si non vis obrui procellis. Si insurgant venti tentationum, si incurras scopulos tribulationum, respice stellam, voca Mariam. Si jactaris superbiæ undis, si ambitionis, si detractionis, si æmulationis; respice stellam, voca Mariam. Si iracundia, aut avaritia, aut carnis illecebra naviculam, concusserit mentis; respice ad Mariam. Si criminum immanitate turbatus, conscientiæ fœditate confusus, judicii horrore perterritus, baratro incipias absorberi tristitiæ, desperationis abysso : cogita Mariam. In periculis, in angustiis, in rebus dubiis Mariam cogita, Mariam invoca. Non recedat ab ore, non recedat a corde : et ut impetres ejus orationis suffragium, non deseras conversationis exemplum. Ipsam sequens non devias; ipsam rogans non desperas; ipsam cogitans non erras. Ipsa tenente non corruis, ipsa protegente non metuis, ipsa protegente non fatigaris; ipsa propitia pervenis : et sic in temetipso experiris, quam merito dictum sit : *Et nomen Virginis Maria.* D. Bernardus, *Hom.* 2 *super Missus est.*

» de notre Dieu, et nous marchons les premiers de notre espèce. » Ainsi le rapportent les *Chroniques* de S. François (liv. VI, chap. III).

Et maintenant, douce Étoile de la mer, daignez du haut du ciel abaisser vos regards sur nous, faites briller votre lumière et conduisez-nous au port du salut!

En troisième lieu, le nom de Marie signifie *Mer d'amertume*. S. Jérôme et S. Épiphane donnent ce sens étymologique au nom sacré de Marie; il lui convient en un certain sens, car Marie fut comme transformée en un océan d'amertume, lorsque debout au pied de la croix, elle assistait au dernier acte de la Passion du Sauveur.

Le docteur Séraphique[1] explique ainsi cette étymologie: « Marie est une *mer*, car elle est remplie des eaux de la grâce; » elle est *amère*, car elle a souffert en son Fils; elle est aussi » une mer bien amère, car elle a submergé Satan. »

En réalité, la vie de Marie n'a été qu'une mer de grâces et en même temps une mer d'amertume. — Amertume dans l'attente de la rédemption, objet de ses vœux les plus ardents, et qu'elle voyait retardée par les péchés des hommes.

Amertume, au jour de l'Annonciation, lorsque l'apparition de l'Ange et la nouveauté du message qu'il apportait, alarma son humilité et la jeta dans le trouble.

Amertume, lorsque ayant conçu par l'opération du Saint-Esprit, elle cachait aux yeux de tous et de Joseph lui-même, quoiqu'il en souffrît profondément, cet admirable mystère.

Amertume, à l'époque du divin enfantement, lorsqu'elle se vit

1. Scriptum est: *Omnia flumina intrant in mare*: flumina sunt charismata Spiritus Sancti; unde Joannes (*cap.* 7) dixit: *Qui credit in me, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ: hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum.* Omnia ergo flumina intrant in mare, dum omnia charismata sanctorum intrant in Maria. Flumen gratiæ angelorum intrat in Mariam, et flumen gratiæ Apostolorum intrat in Mariam, et flumen gratiæ Martyrum intrat in Mariam, et flumen gratiæ Confessorum intrat in Mariam, et flumen gratiæ Virginum intrat in Mariam: omnia flumina intrant in mare; id est omnes gratiæ intrant in Mariam. D. Bonavent. *in Specul. Virg.*

Maria *Mare* est gratia affluendo, et *amare* Filio compatiendo, et amarum mare est diabolum submergendo, quemadmodum mare rubrum amarum fuit Ægyptiis in ipso submersis. O quam amarum et timendum est hoc mare Ægyptiis! O quam amara et timenda est Maria dæmonibus! Non sic timent hostes visibiles quasi castrorum multitudinem copiosam, sicut aereæ potestates Mariæ vocabulum, patrocinium, exemplum; fluunt et pereunt sicut cera a facie ignis, ubicumque inveniunt crebram hujus nominis recordationem, devotam invocationem, sollicitam imitationem. Idem, *ibidem.*

Plenum mare audiamus contra vitia tonare: tonat ergo mare et plenitudo ejus: tonet plenum mare, tonet plena Maria. Tonet contra luxuriam, castitatem proponendo: *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco?* Tonet etiam contra superbiam, humilitatem sentiendo: *Ecce ancilla Domini.* Tonet etiam contra ingratitudinem: *Magnificat anima mea Dominum.* Idem, *ibid.*

réduite au point de n'avoir ni un toit, ni un berceau à offrir au divin enfant que Dieu lui donnait.

Amertume, lorsqu'au jour de la Circoncision, elle vit couler les premières gouttes du sang de son divin Fils.

Amertume, lorsqu'elle entendit la prophétie du vieillard Siméon qui lui transperça le cœur comme un glaive acéré, et lui fit une blessure qui ne devait se fermer qu'à la résurrection de son Fils.

Amertume, lorsque l'impie Hérode mit tout en œuvre pour faire périr Jésus, et que le sang des Innocents coula à flots à Bethléem et dans les contrées environnantes.

Amertume, lorsqu'il fallut fuir en Egypte et demeurer pendant sept ans dans une contrée étrangère, au milieu des idolâtres, et en proie à toutes sortes de privations.

Amertume, à son retour dans sa patrie, où elle ne savait pas d'abord quel refuge choisir pour que Jésus fût en sûreté.

Amertume, lorsque, pendant trois jours entiers, elle fut privée de son divin Fils, demeuré à son insu à Jérusalem, pour accomplir l'œuvre du Père céleste.

Amertume durant tout le cours de la vie de son Fils bien-aimé, qu'elle vit si souvent souffrir de la faim et manquer du nécessaire, et dont elle avait toujours devant les yeux la passion cruelle et la mort.

Amertume, lorsque Jésus prit congé d'elle pour aller répandre la bonne nouvelle du royaume de Dieu dans les villes et les bourgs de la Judée. Désormais, elle ne le posséderait plus auprès d'elle ; elle ne le verrait plus qu'en passant, presque comme une étrangère, et elle le saurait en butte à toutes sortes d'injures, de blasphèmes et de méchancetés.

Amertume, quand elle vit son Fils se disposer à subir les tourments de la Passion et de la mort pour le salut des hommes, quand elle reçut son dernier adieu.

Amertume indicible, lorsqu'elle le vit abandonné de ses Apôtres eux-mêmes, traîné devant les juges de tribunaux en tribunaux, renié par S. Pierre, couvert de crachats, les cheveux arrachés, le visage meurtri de coups, tout son corps flagellé, sa tête couronnée d'épines; quand elle le vit rassasié d'opprobres et condamné à une mort ignominieuse.

Amertume plus cruelle encore, océan d'amertume immense et incommensurable, lorsqu'à la sixième heure elle rencontra son Fils sur la voie publique, enchaîné comme un brigand, chargé de sa croix, entre deux larrons, traîné avec des cordes, frappé sans pitié ; lorsqu'elle vit son Jésus dépouillé de ses vêtements, attaché à la croix, suspendu mourant entre le ciel et la terre ; lorsqu'elle l'entendit jeter le dernier cri en remettant son âme entre les mains du Père éternel. Non, ce n'est pas sans raison que Marie est appelée la reine des Martyrs.

Amertume encore, lorsqu'après la mort de Jésus, elle attendit au pied de la croix qu'on lui rendît ce corps adorable; lorsqu'elle vit la pierre du sépulcre retomber sur lui ; lorsque, pendant les jours qui précédèrent sa résurrection, elle fut témoin de la désolation et du manque de foi des saintes femmes et des disciples. O Marie, ô mère de douleur, c'en est assez ! vous êtes vraiment un océan d'amertume, et votre douleur a surpassé toutes les douleurs humaines. Votre nom sacré signifie Souveraine, il signifie l'Étoile de la mer, mais il signifie aussi l'amertume sans égale, la myrrhe de la mer. Vous avez droit de le porter, ce nom que Dieu vous a choisi : il est bien le vôtre.

Le nom de Marie signifie encore, d'après quelques saints docteurs, *Illuminée* et *Illuminatrice* ; et cette double signification convient parfaitement à la très sainte Vierge. Qui fut mieux placé qu'elle pour recevoir la lumière que répand le divin Soleil de justice [1] ? Elle avait porté dans son sein et surtout elle portait dans son âme la source de toute lumière, la sagesse elle-même de Dieu. Aussi, la sagesse et la science resplendissaient en elle avec un éclat incomparable. Elle avait une connaissance parfaite des créatures et du Créateur, de tout le bien qu'elle devait chercher et de tout le mal qu'elle devait fuir, comme S. Bernard l'a remarqué dans un sermon (xxxv) sur le Cantique des cantiques. Dieu lui-même l'instruisait et lui donnait sur toutes choses des lumières incomparables [2].

1. Le B. Albert le Grand énumère les dix sources principales où Marie a puisé ses titres au glorieux nom d'Illuminée et d'Illuminatrice :

Illuminatio per lectionem Scripturæ collecta; illuminatio studio rationis inventa; illuminatio contemplationis oculo percepta; illuminatio familiaribus apparitionibus Angelorum, cordi Virginis invecta; illuminatio per haustum divinæ dulcedinis, et gustum, et experimentum certissimum infusa, quando gustavit et vidit quia bona est negotiatio ejus ; illuminatio per salutationem Gabrielis infusa; illuminatio specialiter per adventum Spiritus Sancti, et virtutis Altissimi supersplendide donata; et tandem illuminatio per inhabitationem totius divinitatis in eam corporaliter superimpleta, ut vere amicta sit sole et luna sub pedibus ejus. B. Albert. M. *in Comment. sup. cap.* 1 *Luc.*

2. Nam etsi Apostoli per revelationem Spiritus Sancti edocti sint omnem veritatem, incomparabiliter tamen eminentius, et manifestius ipsa Virgo beata, per eumdem Spiritum veritatis, hujus veritatis profunditatem intelligebat, quæ in se non solum simplici scientia, sed ipso effectu, ipso experimento didicerat; ideoque mirifice sacrorum librorum lectione delectabatur, quos ut D. Ambrosius, *lib.* 2 *de virginibus* testatur, tanquam dulces comites secum habebat, et cum legendi esset studiosior, crebro et avide revolvebat. D. Ambr. *lib. de Excell. Vir.* c. 7.

Le docte abbé Rupert, entre autres louanges qu'il décerne à Marie, la représente comme la Maîtresse et l'Illuminatrice des Apôtres. Parlant des questions traitées dans le premier Concile tenu à Jérusalem par les Apôtres, il dit :

Horum discernendorum utique magistram magistrorum, id est Apostolorum, juxta illud (*Cant.* 4): *Fons hortorum, puteus aquarum viventium, quæ*

Mais elle ne gardait pas pour elle seule toutes les lumières que Dieu mettait en son intelligence : lorsque la gloire de Dieu et le salut des âmes le demandaient, Marie devenait *illuminatrice*, elle éclairait les apôtres et les premiers disciples par ses paroles, ses sages conseils, ses exemples admirables. « Elle » est, dit S. Bonaventure, cette femme dont la vie glorieuse » a versé la lumière sur le monde. Elle est le flambeau de » l'Eglise ; elle est illuminée par Dieu même, dans le but spé- » cial que, par elle, l'Eglise soit illuminée, au milieu des ténè- » bres de ce monde. »

Nous nous arrêterons moins aux autres significations données au saint nom de Marie.

Dans un sermon sur la gloire de cette auguste Vierge, S. Epiphane [1], qui avait pour elle une admirable dévotion, dit que son nom signifie *Espérance*. La sainte Eglise a adopté ce sens et répète avec l'illustre docteur que Marie est notre espérance : *Salve regina Mater misericordiæ, vita dulcedo et spes nostra salve* ! « Salut ô reine, mère de miséricorde, notre vie, notre » douceur et notre espérance ! » Personne autant que Marie ne mérite d'être invoqué sous ce titre. S'il est permis d'espérer en un homme mortel, qui peut à peine prêter quelque secours, pourquoi ne pas espérer en Marie qui n'est pas une femme comme les autres, mais qui est au-dessus de toutes. Elle est la reine du monde ; elle est le canal des grâces, c'est par elle que tous les dons de Dieu arrivent jusqu'à nous ; elle est la mère des miséricordes ; il faudrait être insensé pour ne pas recourir à Marie avec la confiance la plus entière. « O Vierge, s'écrie S. » Ephrem [2], je n'ai aucune autre confiance que celle que je mets » en vous. » Et, dans un autre discours, il la salue en ces ter-

fluunt impetu de Libano : An quia Spiritus Sanctus illos docuit, idcirco tuæ vocis magisterio non illis opus fuit? Immo vox tua illis fuit Spiritus Sancti, quidquid supplementi opus erat, eisdem mortalibus, vel testimonii ad confirmandum singulorum sensus, quos acceperant ab eodem Spiritu dividente singulis, prout vult, ex religioso ore tuo perceperunt, instructo ad loquendum, bene composito ad tacendum, prout tempus erat opportunum. An quia loco supra memorato de Actibus Apostolorum (*cap.* 15), ubi facta seditione propter cæremonias judaicas, convenerunt Apostoli, et seniores videre de verbo hoc, nullam tibi mentionem scriptura fecit, idcirco putandum est, quod conventus ille te emiserit, et sanctum de tuo ore Spiritum non consuluerit? Immo et ille, et in cæteris agendis, tu princeps omnem solvisti quæstionem, ita tamen, ut non clamares, neque contenderes, nec audiretur vox tua foris : quia sicut ante nos dictum est : Tu sola es Virgo, quæ universam hæreticam pravitatem interemisti. Rupert. *in Cant.* 1.

1. Mariam interpretari solemus Dominam atque etiam *Spem* : peperit enim Dominum qui est spes totius mundi, unde et ipsa dixit (*Eccli.* 24) : *Ego Mater pulchræ dilectionis, et timoris et agnitionis, et sanctæ spei.* D. Epiphan. *Serm. de V. M.*

2. Non est mihi alia fiducia, o Virgo, nisi in te. S. Ephr. *Serm. de Deipara.*

mes[1]: « Je vous salue, Marie, paix, joie et salut du monde; je » vous salue, ô très glorieuse médiatrice; je vous salue, aima- » ble conciliatrice de l'univers entier. »

Placide Nigidius, dans son *Mariale*, nous apprend que le saint nom de Marie signifie encore *Océan d'amour*.

Suivant les saints docteurs, il y a trois sortes d'amour de Dieu : l'amour naturel, l'amour surnaturel et l'amour acquis.

L'amour *naturel* est celui que toute créature non pervertie par le péché porte nécessairement à son Créateur. Outre cet amour commun et universel, Marie, la plus pure, la plus reconnaissante et la plus aimante des créatures, avait pour Dieu un amour naturel qu'elle seule pouvait avoir : elle aimait Dieu d'un amour maternel, poussé aux plus extrêmes limites que cet amour puisse atteindre, dans la créature la plus parfaite et la plus capable d'amour. Or, chacun sait combien l'amour maternel est profond, même dans les êtres qui semblent les moins susceptibles d'éprouver un tel sentiment. Quelle ne fut donc pas l'immensité de cet amour en Marie, et peut-on faire moins que la nommer un *Océan d'amour?*

L'amour *surnaturel* de la Mère de Dieu envers son divin Fils n'était pas moins immense. Dès le premier moment de sa vie, Marie avait possédé cet amour plus que les Séraphins et les Chérubins qui voient Dieu, face à face, dans le Ciel. Cet amour a toujours grandi pendant le cours de sa vie mortelle. Qui pourrait en assigner les limites ?

Quant à l'amour de Dieu *acquis*, s'il peut être acquis par aucun exercice spirituel, c'est la sainte Vierge qui a dû l'acquérir plus que qui que ce soit. Qui, en effet, a jamais eu, dans sa vie, plus d'exercices de la vie spirituelle, et de plus parfaits exercices que Marie?

Si donc il est vrai que le nom de Marie signifie *Océan d'amour*, nul mieux que la très sainte Vierge n'a mérité de le porter.

Ange Canini et plusieurs auteurs très versés dans la connaissance de l'hébreu et du syriaque, disent que Marie signifie encore *Elevée*, *Exaltée*. Nous trouvons plusieurs Maries mentionnées dans la sainte Ecriture : le nom de Marie s'élève au-dessus de leurs noms, autant que sa dignité de Mère de Dieu surpasse leur dignité ; et c'est à Elle seule que ce nom d'*Exaltée* convient dans toute sa plénitude.

Dieu a exalté Marie au-dessus d'Eve, de toutes les saintes femmes de l'Ancien Testament, et de toutes celles qui vivront jusqu'à la fin des siècles. Il l'a exaltée au-dessus des anges, des

1. Ave pax, gaudium et salus mundi. Ave mediatrix gloriosissima. Ave universi terrarum orbis conciliatrix. IDEM, *Orat. ad Virg.*

patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des pontifes et de tous les saints. Elle a possédé les excellences particulières à chacun d'eux, à un degré incomparable. Elle est montée si haut que nul homme et nul ange n'approchera jamais d'un tel degré de gloire.

S. Ambroise, dans son livre de l'*Institution des Vierges*, dit que le nom de Marie signifie encore *Dieu est de ma race*. Il serait peut-être difficile de justifier cette étymologie et de montrer comment elle ressort du nom de la très sainte Vierge écrit en hébreu ou en grec ; mais elle se rapporte merveilleusement à la personne de Marie, et on peut dire que Dieu est de la race de Marie, parce qu'elle lui a donné le jour, et que c'est avec sa chair qu'il s'est fait homme.

On pourrait donner encore d'autres significations à ce nom sacré ; de même, on trouverait un sens mystérieux à chacune des lettres qui le composent, comme l'ont fait Pelbart, dans son *Etoilier*, Bernardin de Busto, dans son *Mariale*, S. Antonin, dans sa *Somme Théologique*, Rutilius Bentz, dans son *Commentaire sur le Magnificat*, Justin Mieckow, dans ses *Conférences sur les litanies*, mais outre que ces pieuses attributions nous semblent reposer sur une base peu solide, il est nécessaire de savoir se borner [1]. Si l'on voulait suivre les désirs de son cœur et les inspirations de son amour, quels volumes suffiraient jamais à célébrer les grandeurs de Marie et les louanges de son nom glorieux ?

1. Ceux qui désireraient des détails plus étendus consulteront avec fruit Mieckow, tom. 2.

Sedlmayr remarque que dans la plupart des langues, le nom de Marie s'écrit avec cinq lettres comme celui de Jésus. Par elles-mêmes sans doute ces lettres n'ont aucune signification particulière, mais elles sont comme des indices des mystères et des perfections de la très sainte Vierge. Le nom de Marie, disent les auteurs qui traitent de cette question, nous donne une idée de celle qui le porte ; les lettres composant ce nom doivent nous insinuer au moins les qualités qui la distinguent. C'est ainsi que la lettre *M* rappelle la maternité divine ; *A* nous fait entendre que Marie est notre avocate ; *R*, qu'elle est notre reine ; *I*, qu'elle est *interemptricem* la destructrice de toute hérésie ; *A* se présentant une seconde fois dans *Maria*, qu'elle est notre auxiliatrice.

Ces mêmes lettres rappellent encore les noms latins de cinq pierres précieuses auxquelles sont attribuées des significations symboliques : *Margarita, Adamas, Rubinum, Jaspis, Allectorium.*

Enfin on y trouve les initiales des noms portées par plusieurs femmes illustres de l'Ancien Testament. *Marie*, sœur de Moïse ; *Anna*, mère de Samuel ; *Rachel*, épouse de Jacob ; *Judith* qui triompha d'Holopherne ; *Abigail* qui apaisa la colère de David ; ou pour la lettre *E* qui termine le nom de Marie en français, *Esther* qui sauva son peuple en intercédant auprès d'Assuérus. Ces saintes femmes ont été dans les temps anciens d'admirables figures de la très sainte Vierge.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DE MARIE AU TEMPLE

§ I. — *Marie jusqu'à l'âge de trois ans.*

Nous avons étudié assez longuement les mystères qui ont accompagné l'entrée de la bienheureuse Vierge Marie en ce monde et nous nous sommes étendus sur les merveilles que recèle son nom sacré, le plus beau, le plus aimable et le plus puissant de tous les noms, après celui de Jésus-Christ, son Fils. Il est temps maintenant de fixer un regard attentif sur cette Enfant bénie qui vient de naître, et de la suivre pas à pas dans le cours de sa vie mortelle.

Ce serait pour nos cœurs une grande consolation et une joie profonde de connaître les moindres événements qui signalèrent les premières années de la Mère de Jésus, dont nous sommes aussi les enfants. Mais il n'entrait pas dans les desseins de Dieu de satisfaire notre pieuse curiosité. La sainte Ecriture ne nous dit rien de l'enfance de Marie, comme elle nous dit peu de chose de celle de Jésus. Au ciel ces merveilles nous seront révélées et ajouteront encore à notre bonheur : ici-bas il nous suffit de savoir ce qui est nécessaire et utile à notre édification et à notre salut.

Cependant la tradition ne nous a pas laissé ignorer absolument tout. Nous savons que Marie, à peine âgée de trois ans, se présenta au temple de Jérusalem et y demeura jusqu'au sortir de l'enfance ; mais avant sa Présentation, que fit-elle ?

Sans aucun doute, sous l'humble toit de Joachim et d'Anne, il ne se passait rien de bien extraordinaire. La céleste enfant, croissait en âge et en sagesse devant Dieu, comme il sera dit plus tard de son adorable Fils ; mais les hommes s'occupaient peu d'elle, comme ils s'occupèrent peu de Jésus, pendant sa vie cachée. Une vie toute remplie de prodiges extérieurs aurait été plutôt nuisible qu'utile aux grandes choses pour lesquelles Dieu l'avait réservée. Joachim et Anne veillaient avec un indicible amour sur l'Enfant que Dieu leur avait donnée selon la promesse de l'Ange. Ils n'étalaient pas leur trésor, mais plutôt ils le dérobaient aux yeux jaloux, pour en jouir seuls en compagnie des anges du ciel et de la sainte Trinité. Ils savaient du reste que bientôt ils devraient se séparer de Marie, afin de la donner à Dieu, plus parfaitement qu'ils ne l'avaient encore fait,

en la consacrant à son service dans le temple de Jérusalem. De saintes âmes ont cherché à pénétrer au moins quelques-uns des secrets du sanctuaire béni, où les anges de Dieu venaient faire la cour à leur Reine, tandis que sainte Anne, l'heureuse mère, lui prodiguait ses soins les plus respectueux et les témoignages de son amour. Ainsi on a avancé que, dès l'âge le plus tendre, Marie s'imposait la mortification du jeûne, et se privait volontairement du lait de sa mère, autant que le permettaient les exigences de sa santé. Poza appuie cette supposition sur trois preuves qui lui donnent au moins une certaine probabilité [1]. Voici les motifs qu'il apporte de sa pieuse croyance.

1° On lit dans la vie des Saints que plusieurs d'entre eux, encore à la mamelle, pratiquèrent un jeûne austère. Pour ne citer qu'un exemple connu de tous, S. Nicolas, s'il faut en croire le patriarche S. Méthode, Métaphraste, Léonard, Justinien, et la légende du Bréviaire romain, refusait le lait de sa nourrice, les mercredis et vendredis avant que le soir fût venu ; il pratiquait ainsi un jeûne dont il conserva l'habitude pendant toute sa vie. On ne peut donc pas rejeter tout d'abord comme invraisemblable la supposition que la céleste enfant possédant le plein usage de sa raison, et des trésors de grâce et de vertu qui ravissaient d'admiration le ciel entier, ait fait quelque chose de pareil, et accompli volontairement pour la gloire de Dieu ce que Dieu même fit faire à d'autres enfants qui n'approchaient de Marie en rien, ni par la connaissance, ni par l'abondance de la grâce.

2° Marie connaissait tout le mérite de la mortification et particulièrement du jeûne, puisque Dieu lui avait donné sur toutes choses, mais principalement sur celles de la religion et de la pratique de la vertu, des lumières plus parfaites qu'à aucune créature. Est-il juste de supposer que, pouvant acquérir ces mérites, et faire cet acte de mortification, que Dieu voulut voir accomplir par d'autres enfants, elle renonçât volontairement à ce mérite et n'accomplît pas cet acte de vertu ?

3° Enfin plusieurs révélations et l'autorité de Nicéphore militent en faveur de cette opinion. Ainsi Fulbert [2] affirme qu'il fut expressément révélé à Félix ermite de la Thébaïde que Marie ne prenait pas le lait de sa mère à certains jours de la semaine. François Ximène, Patriarche de Jérusalem, rapporte aussi cette révélation. Faut-il y croire ? Il est en tout cas permis de le faire. Il ne faudrait pas néanmoins attacher une trop grande importance à l'exemple que plusieurs saints ont donné d'une telle mortification. Si l'auguste Vierge Marie a possédé,

1. *Eluc. Mar. lib.* 3, *tract.* 13, *cap.* 8.
2. *In II Math. oraculum.*

à un degré éminemment supérieur, toutes les vertus et tous les privilèges que nous admirons dans les saints, on ne saurait en conclure qu'elle a fait de même tous les actes de vertu dont leur histoire nous a conservé le souvenir, ni pratiqué toutes les austérités dont le récit effraie notre mollesse. On ne lit pas que Jésus enfant, ou Jean-Baptiste ce prodige d'austérité aient refusé le lait de leurs mères. La seule chose que nous puissions dire avec certitude, c'est que Marie a fait ce qui était le plus agréable à Dieu. Or Dieu a pu vouloir qu'elle ne s'imposât pas une privation qui aurait nui à sa perfection corporelle. La volonté divine était que Marie fût en tout absolument parfaite.

Acceptons, si nous y trouvons matière à notre édification, la pieuse croyance de quelques auteurs ; mais ce que nous pouvons regarder comme certain, ce que nous devons confesser avec joie, à la louange de notre divine Mère, le voici : Elle aima Dieu d'un amour presque infini ; elle lui rendit grâce de ses bienfaits ; elle le pria pour la rédemption du genre humain ; elle pratiqua l'obéissance envers ses parents et toutes les autres vertus ; elle fut digne enfin de tout ce que Dieu avait fait pour elle et de ce qu'il devait faire encore.

§ II. — *Marie présentée au temple.*

Le père et la mère de la très sainte et très immaculée Marie durent bientôt songer à se séparer de la céleste Enfant que Dieu leur avait donnée. Les années de son enfance allaient s'écouler dans la maison du Seigneur, au pied des autels. Temple par excellence de la divinité, il était à propos qu'elle n'eût pas d'autre demeure que le temple de Jérusalem, du jour où les soins assidus de sa mère ne lui furent plus indispensables. Marie fut donc présentée au temple pour y demeurer, et c'est le souvenir de cet événement que l'Eglise célèbre en la fête de la Présentation, le 21 novembre.

Tous les auteurs admettent le mystère de la Présentation de Marie au temple : l'autorité de la sainte Eglise établissant une fête pour en célébrer le souvenir ne laisse pas de doute possible. Mais cette unanimité n'existe plus, lorsqu'il est question d'établir en quoi a consisté cette Présentation. Plusieurs ont avancé des opinions qu'il est bon de connaître, bien qu'elles n'aient que peu ou point de probabilité.

Baronius, écrivant sur le Martyrologe Romain, à la date du 21 novembre, confond la fête de la Présentation de Marie, avec la présentation que cette divine Mère fit de son adorable Fils, quarante jours après sa naissance, au jour de la Purification. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter cette erreur de l'illustre savant, que personne n'a suivi sur ce point.

Hyacinthe Serry qui a fait des recherches nombreuses sur la vie cachée de Marie, dit que la fête de la Présentation a pour but d'honorer le vœu de virginité que fit Marie, dès sa plus tendre enfance, éclairée qu'elle était par les lumières incomparables que Dieu avait mises dans son âme. Mais on ne trouve rien dans les offices, soit anciens soit nouveaux, que la sainte Eglise a approuvés pour la fête de la Présentation qui donne quelque appui à cette opinion. Il n'y est nullement fait mention de ce vœu dont il devrait surtout être question, si l'opinion émise par Poza était vraie. L'Oraison propre de cette fête parle de la présentation et non pas du vœu [1]. Elle dit que cette présentation eut lieu dans le temple, tandis que l'on ignore absolument le temps et le lieu du vœu de virginité émis par la très sainte Vierge.

Presque tous les auteurs s'accordent donc à dire qu'en ce jour de fête, l'Eglise célèbre la mémoire de la présentation que les parents firent au temple de l'enfant que Dieu leur avait donnée. Mais de quelle présentation s'agit-il ? D'après le Lévitique (xii, 2), la mère qui avait donné le jour à une fille, devait s'abstenir pendant quatre-vingts jours d'entrer dans le temple, puis s'y présenter pour la cérémonie de la purification. Fut-ce en cette circonstance que Joachim et Anne offrirent Marie à Dieu, comme Marie elle-même au jour de sa purification offrit son divin Enfant ! Quelques-uns l'ont pensé. Mais la loi qui ordonnait de présenter au Seigneur les enfants premiers-nés quarante jours après leur naissance ne parle pas des filles, et rien, dans la sainte Ecriture ne donne à penser que cette loi fût faite aussi pour elles. Au contraire la circonstance que rappelle cette loi, la mort des fils premiers-nés des Egyptiens, marque assez qu'il n'est pas question d'elles, mais seulement des enfants mâles. Il ne s'agit donc pas de cette présentation qui n'eût pas été conforme à la loi. D'ailleurs la fête de la Présentation commença d'être célébrée en Occident longtemps après celle de la Nativité. Il aurait donc été facile si l'Eglise avait eu l'intention de rappeler cette présentation, d'en fixer le jour au temps précis où elle aurait eu lieu, c'est-à-dire le 26 novembre, quatre-vingts jours après la Nativité. Elle ne l'a pas fait, et elle a choisi le 21 du même mois.

Il reste donc que la présentation de Marie au temple fut un acte particulier, accompli par les parents de Marie, sans que la loi les y obligeât, et à une époque que nous déterminerons plus loin. Marie se présenta à Dieu sans doute, et s'offrit à lui, de la manière la plus entière et la plus parfaite. Mais ses pa-

1. Deus, qui beatam Mariam semper Virginem Spiritus Sancti habitaculum, hodierna die in templo præsentari voluisti : præsta quæsumus... Ut ejus intercessione, in templo gloriæ suæ præsentari mereamur.

rents eurent la principale part extérieure à cet acte de religion. L'âge de leur enfant, quel que fût d'ailleurs la grandeur incomparable des dons qui resplendissaient en elle, exigeait que ses parents la présentassent plutôt qu'elle ne se présentât elle-même : aussi, dans l'Oraison de l'office que nous avons citée plus haut, est-il dit : « O Dieu qui avez voulu que la bienheureuse Marie » toujours Vierge *fût présentée* aujourd'hui dans le temple... » *præsentari voluisti.* »

Et pourquoi Marie fut-elle présentée ? Ce ne fut pas pour être rachetée, comme l'étaient les premiers-nés, mais pour être consacrée au service de Dieu, destinée à vivre dans le temple, à grandir à l'ombre des autels, sous la haute direction des prêtres, et sous la conduite des pieuses et vénérables veuves qui élevaient les jeunes filles, ainsi consacrées à Dieu dès leur plus tendre jeunesse :

Mais, dira-t-on, est-il bien sûr que cette présentation de la Vierge Marie au temple, par ses parents, dès sa tendre enfance, ne soit pas simplement une pieuse fiction ; l'imagination de quelque serviteur de Marie, plus zélé que prudent et ami de la vérité ?

Parler ainsi serait offenser gravement le respect dû à la sainte Eglise, et blesser la foi. L'Eglise a institué, ou, si l'on veut, légitimé et approuvé la fête de la Présentation, en l'adoptant ; elle a donc reconnu le fait même de la Présentation, sans déterminer précisément les circonstances dans lesquelles il eut lieu.

Quelques-uns [1] veulent que cette fête ait commencé au XIe siècle, en Grèce et en Orient, et ils fondent leur opinion sur plusieurs homélies de Georges de Nicomédie, contemporain de Photius, patriarche de Constantinople, mais nous pensons, dit Gentilucci, que ce Georges de Nicomédie a été confondu avec Georges de Pisidie, qui vivait au VIIe siècle ; car il est hors de doute que la fête de la Présentation était déjà célébrée au VIIIe siècle, puisqu'elle est comprise dans la Constitution dont nous avons déjà parlé. Les Russes prirent cette fête des Grecs, comme ils ont pris la plus grande partie de leur Liturgie, ainsi que firent les Coptes ou Jacobites d'Egypte. Ce fut beaucoup plus tard que la fête de la Présentation se propagea en Occident, c'est-à-dire vers 1372, grâce à un gentilhomme français nommé Philippe de Maizières, chancelier de l'île de Chypre, où régnait alors la maison des Lusignan. Envoyé comme ambassadeur de son roi Philippe auprès du pape Grégoire XI qui siégeait à Avignon, Philippe de Maizières dit au Souverain Pontife que les Orientaux célébraient la fête de la Présentation de Marie au

1. Voir EMIDIO GENTILUCI, *Vie de la très Sainte Vierge*, p. 83.

temple, et pour preuve, il lui en donna l'office à lire. Le pape, après avoir fait examiner cet office, l'approuva, et la même année, il célébra la fête à Avignon, avec toute la cour romaine. Il semble toutefois que la fête de la Présentation tomba peu à peu en oubli, du moins jusqu'au temps où Grégoire XI reporta à Rome le siège apostolique.

Louis de Maizières fut ensuite envoyé comme ambassadeur du roi de Chypre, à la cour du roi de France. Il sut inspirer une si grande dévotion pour cette fête au roi Charles V, que ce monarque écrivit aux professeurs du Collège de Navarre, pour les exciter à la célébration de cette solennité, déclarant que son désir était qu'elle y fût à jamais célébrée tous les ans [1].

1. Peut-être aimera-t-on à retrouver ici le texte même du diplôme de Charles V, témoignage de la piété de ce roi, et de celle de Philippe de Maizières.

« Carolus Dei gratia Francorum rex, dilectis nostris magistro et scholaribus domus nostræ Scholarium de Campania Parisiis in monte Sanctæ Genovefæ fundatæ, salutem in eo, qui non cessat matrem honorare in terris. Inter cætera quæ sollicitudinis nostræ cura quotidiana diligenti meditatione revolvit, illud occurrit nostræ considerationi præcipuum, qualiter beata Virgo et Imperatrix sanctissima a nobis colatur affectu præmaximo, et debita veneratione laudetur. Ad ejus siquidem exaltationem et gloriam, ex debito incitamur, et oculos mentis nostræ ad eam sursum erigimus, ut pote quia est omnium singulare præsidium, et ipsam puro corde colentibus apud benedictum Filium suum potentissima mediatrix. Cum itaque, sicut novimus, devotio vestra in laudem ipsius Virginis devote ferveat, vestræ igitur devotioni harum serie præsentium nunciamus, dilectum et fidelem militem, et consiliarium nostrum Philippum de Mazeriis, Cypri cancellarium, totum eidem virgini deditum, in nostra præsentia pie inter alia recitasse, qualiter in partibus orientalibus, ubi per multa tempora morem traxit, festum Præsentationis beatæ Mariæ virginis in templo a suis parentibus, dum ipsa adhuc in triennio existeret XXI mensis novembris, anno quolibet celebratur solemniter : ipseque perpendens quod in Ecclesia Occidentali lateret tanta solemnitas, dum certo tempore ad summum Pontificem ambasciator charissimi consanguinei nostri illustris Jerusalem et Cypri regis existeret, solemnitatem hujusmodi eidem summo pontifici narravit, officium de ipsa solemnitate musice notatum, humilitate qua decuit, specialiter offerendo. Qui quidem summus pontifex, post examinationem multiplicem, tam per ipsum, quam per nonnullos cardinales, aliosque prælatos et magistros in theologia superdicto officio de mandato suo habitam, in laudes Virginis erumpens, celebrare dictum festum in romana curia toleravit, misericorditer ac permisit, et sic dicta die celebrata fuit dicta solemnitas, in eadem curia assistentibus cardinalibus et prælatis aliis pluribus, populo utriusque sexus in quantitate maxima congregato. Quare præfatus Philippus exultans in Domino, nobis memoratum officium humiliter præsentavit : quod suscipientes vehementi gaudio, dictum festum XXI° die mensis novembris, nuper per dilectum, et fidelem nostrum Petrum abbatem monasterii Conchensis, sedis apostolicæ in his partibus tunc nuncium, et decretorum solemnem doctorem, qui etiam abbas multum eleganter prædicavit ipsa die in nostra præsentia, vocatis, et præsentibus multis prælatis, baronibus et nobilibus, in capella nostra solemniter celebrari fecimus, sicut et idem proponimus facere dicta die, annis etiam singulis, Deo auxiliante, durante curriculo vitæ nostræ, et regni nostri excitare fidelem populum ad solemnizationem hujus festi. Igitur

Le cardinal Ximénès, dit-on, l'institua dans son Eglise de Tolède, avec la fête de S. Joseph, au commencement du XVIe siècle. Le cardinal Quignonez, chargé par Clément VII de réformer le Bréviaire, fixa au 21 novembre l'office de la Présentation. Il paraît du reste que déjà cette fête était célébrée à Rome, dès le temps de Pie II et de Paul II. Mais le Bréviaire de Quignonez, nonobstant l'approbation de Clément VII et de Paul III fut supprimé par S. Pie V. Après un nouvel examen, sous le Pontificat de Sixte V, la célébration de cette fête fut de nouveau prescrite en 1585. Ce souverain Pontife, en l'ajoutant aux autres fêtes de la sainte Vierge, ordonna qu'il en fût fait mention dans le calendrier, et que toute l'Eglise en célébrât l'office du rite double. La faveur avec laquelle la fête de la Présentation fut accueillie partout montra assez combien elle était en rapport avec les sentiments et la foi de tous les fidèles.

§ III. — *Causes de la Présentation de Marie.*

Selon toute probabilité, les parents de la très sainte Vierge Marie la présentaient au temple pour accomplir un vœu qu'ils avaient fait d'offrir au Seigneur l'enfant qu'il leur donnerait, si leurs prières étaient enfin exaucées. S. Grégoire de Nysse l'enseigne clairement [1]. « Anne imita, dit-il, ce que la sainte Ecri-

dictum officium ad cumulum gaudiorum vestræ devotioni transmittimus, vos hortantes quatenus dictam solemnitatem ad gloriam Virginis facialis celebrari. Nam nihil est post Deum utilius memoria Matris ejus, condignumque ab eo pro tanto honore habebitis præmium. Datum apud Meledunum X die novembris, anno MCCCLXXIV, et regni nostri undecimo. »

Le pieux roi ne borna pas là ses effets, pour procurer la célébration de la fête de la Présentation. On lit en effet dans le Bréviaire romain imprimé à Venise en 1501 la note suivante :

Officium Præsentationis Virginis Mariæ, quod Dominus rex Franciæ fecit quolibet anno celebrari in præsentia sua : quod et misit cuilibet magnarum Ecclesiarum regni sui, ut divulgaretur, et publicaretur, ac solemnizaretur per totum suum regnum. Misitque idem rex prædictum officium Domino Imperatori, qui cum magno gaudio illud recepit, et fecit, et faciet, ut promisit, quolibet anno celebrari, et ubique celebrari. Insuper idem Dominus rex misit prædictum officium reginæ antiquæ Ungariæ quæ valde honorifice illud recepit, et solemnizare fecit, et mandavit per totum regnum Ungariæ prædictum festum quolibet anno celebrari :

Heureux temps où les chefs des peuples comprenaient ainsi leurs devoirs envers Dieu et envers la très sainte Vierge Marie !

1. Imitata igitur hæc est (Anna), id quod de matre Samuelis narratur; ad Sanctum Sanctorum accedit et supplicat Deo, ne legum benedictione privetur, quæ nihil in legem peccasset. Quod si mater evaserit, se quodcumque pepererit, ei dedicaturam. Quam ob rem, cum voti compos effecta, filiam suscepisset, eam vocavit Mariam, ut ipso etiam testaretur acceptum munus a Deo. Illam igitur, cum jam grandiuscula esset, nec ubere matris amplius indigeret, ducens ad templum Deo reddidit et studiose, promissum exsolvit. *Orat. in diem natalem Christi.*

» ture nous apprend de la mère de Samuel. Elle approche du » Saint des Saints, elle supplie Dieu de ne pas la priver de la » bénédiction promise aux mères par la loi, elle qui n'avait » jamais péché contre la loi. Que si elle devient mère, le fruit » de ses entrailles, quel qu'il soit, sera consacré à Dieu. Anne » vit en effet son désir accompli. Elle mit au monde une fille et » lui donna le nom de Marie pour attester, par ce nom lui-même, » que cette enfant était un don reçu de Dieu. Et lorsqu'elle eut » un peu grandi et que le lait de sa mère ne lui fut plus néces- » saire, elle la conduisit au temple, la rendit à Dieu, et accom- » plit fidèlement sa promesse. »

Théodote d'Ancyre parle de l'innocence, de la pureté immaculée de Marie dès sa plus tendre enfance[1]; il la représente dans le temple de Jérusalem comme le lis parmi les épines; il fait ressortir son éloignement pour toutes les recherches du luxe et de la vanité. « Loin, bien loin de cette enfant, dit-il, toutes » ces erreurs et toutes ces vanités du monde, car il n'y a pas » de rapport entre la lumière et les ténèbres. Avant même » de naître, elle était déjà consacrée à Dieu, et à peine entrée » dans ce monde, elle fut offerte à Dieu dans le temple, pour » s'y préparer par la vie la plus sainte, à devenir la Mère de » Dieu. »

Telle est aussi l'opinion de S. Jean Damascène qui compare la mère de Marie à la mère de Samuel obtenant par ses prières un fils qu'elle fait vœu de consacrer à Dieu[2]. S. Germain de

1. Virgo muliebri comprehensa sexu, at muliebris exors nequitiæ. Virgo innocens, sine macula, omni culpa vacans, intemerata, impolluta, sancta animo et corpore, sicut lilium inter medias spinas germinans, non docta Evæ mala, non muliebri vanitate fœdata, non anilibus instituta fabulis, non malo auditu aures sordidata, non inhonesto sermone polluta linguam, non visu illicito infesta oculos, quæ nativum colorem luxuriæ adductis coloribus non deturparit, non fucis genas obduxerit, non collo efformatis in torques lapillis fulgorem asciverit, non manus armillis, pedesque aureis torquibus vinxerit, non unguentariorum speciebus emollita sit, non splendidam vestem ab hominibus sponsa acceperit, non erroris simulacra cordi insculpserit. Longe hæc facessant, et similia (neque enim tenebris ad lucem ulla communio est) : sed quæ, necdum nata, auctori Deo consecrata sit : nata vero grati animo monumento, sacra alumna, ut in sacrario, ac templo moraretur, oblata fuerit, legis discipula, Spiritu Sancto delibuta, divina gratia, ut palliolo, amicta, animo divina sapiens, Deo corde nupta, sanctitatis splendores oculis spirans, auribus cantica insonans, lingua melliflua, labiis favum stillantibus, pulchra gressibus, moribus pulchrior, actione venerabilior, mansueta moribus, mansuetior motibus, bona in hominum oculis, Dei obtutibus melior : quæ Deum ventre susceperit, vereque Deum partu ediderit : atque ut verbo dicam, tota pulchra, ut propensa voluntas, totaque suavis ut cella unguentaria. Theodotus Ancyræ Episc. *Orat. in Sanct. Mariam Dei Genitricem.*

2. Verum quemadmodum prisca illa Anna, cum sterilitatis morbo laboraret, facto voto, per promissionem Samuelem genuit; eodem modo hæc etiam per obsecrationem et promissionem, Dei Genitricem a Deo accepit. *In lib. 4 de fide Orthodoxa, cap.* 13.

Constantinople met les paroles suivantes sur les lèvres de sainte Anne au jour de la Présentation : « J'accomplis le vœu que j'ai » fait au Seigneur. J'ai rassemblé une troupe de vierges portant » des flambeaux et j'ai convoqué les prêtres; j'ai rassemblé » mes proches et j'ai dit à tous : Félicitez-moi, parce qu'au- » jourd'hui je suis devenue mère, et j'ai donné le jour à une » enfant. Ce n'est pas à un roi de la terre, c'est au Dieu du ciel » que j'offre ma fille. »

Les Pères de l'Église latine n'ignoraient pas la pieuse tradition du vœu des parents de Marie. L'auteur de l'ouvrage attribué à S. Jérôme, sur la Nativité de la Vierge, témoin fidèle des croyances de son siècle dit, comme les Pères Grecs, que Marie ayant atteint l'âge de trois ans environ fut conduite au temple du Seigneur, par ses parents qui offrirent en même temps des sacrifices [1]. Sans doute les sacrifices et les oblations dont il est ici parlé sont ceux que l'on offrait ordinairement, lorsqu'on accomplissait quelque vœu solennel de cette espèce. Il est dit que la mère de Samuel, lorsqu'elle conduisit son fils au temple après l'avoir sevré, offrit au Seigneur trois veaux en sacrifice, trois mesures de farine, et une amphore de vin. Il est donc vraisemblable que S. Joachim et sainte Anne imitèrent cet exemple, autant que le permettait leur humble fortune.

Nous ne citerons plus, en faveur de cette tradition vénérable et touchante, que l'autorité des hommes illustres par leur science et leur piété, à qui la sainte Église confia le soin de rédiger l'Office de la Présentation. Beaucoup d'anciens Bréviaires romains en effet, particulièrement ceux édités en 1493 et en 1501 l'adoptent expressément. On la retrouve également dans les Bréviaires des Dominicains, des Franciscains et des autres ordres religieux [2].

Il serait donc difficile de ne pas admettre que les parents de la bienheureuse Vierge Marie aient accompli un vœu lorsqu'ils la conduisirent au temple de Jérusalem. Sans doute la divine

1. Cumque trium annorum circulus volveretur, et ablactationis tempus completum esset, ad templum Domini Virginem cum oblationibus adduxerunt. *De Ortu Virginis, cap.* 8.

2. Voici l'hymne des Matines de cette fête, dans plusieurs anciens Bréviaires :

Sacræ parentes Virginis
Steriles naturaliter
Hanc dono summi numinis
Susceperunt feliciter.

Votum solventes, filiam
Ad templum trimam deferunt,
Deo placentem hostiam
Ibi mansuram deserunt.

enfant avait connaissance de ce vœu, et dans son cœur brûlant pour Dieu d'un amour incomparable, elle le ratifiait et s'y unissait avec une joie infinie; mais pour les parents, il y avait dans cet acte de la présentation, l'accomplissement d'un devoir sacré, auquel il ne leur était pas permis désormais de se soustraire, et qu'ils étaient heureux de remplir, malgré les déchirements de la séparation.

Quelques auteurs, il est vrai, ont objecté que les premières traces de la tradition qui rapporte ce vœu se trouvent dans les Evangiles apocryphes qui ont pullulé aux premiers siècles de l'Eglise. Mais si ces livres n'ont pas d'autorité par eux-mêmes pour imposer la croyance, il n'en est pas moins vrai qu'au milieu de plusieurs erreurs, ils contiennent une foule de pieux souvenirs et de détails conservés religieusement par quelques fidèles ou altérés par d'autres. Les anciens Pères ont mis à part les vérités qu'ils ont reconnues dans cet amas d'erreurs. Parce que l'or a été primitivement mêlé à des scories, il n'en est pas moins de l'or, et personne ne le rebute. Pourquoi en agir autrement pour des traditions précieuses que les Pères, les Ecrivains ecclésiastiques de tous les âges et, par-dessus tout, la sainte Eglise dans sa Liturgie ont recueillies comme de l'or, pour les livrer à notre respect, sinon pour les imposer d'une manière absolue à notre foi?

§ IV. — *Age de Marie au temps de sa Présentation.*

L'opinion d'après laquelle la bienheureuse Vierge Marie fut présentée et offerte à Dieu dans le temple à l'âge de trois ans par ses parents, est très ancienne. Bernardin de Buste cite, en faveur de cette tradition, un livre apocryphe, il est vrai, mais dont personne ne peut contester l'antiquité remontant au premier ou au second siècle de l'ère chrétienne, le livre de l'*Enfance du Sauveur*. Voici le passage cité par Bernardin de Buste : « Marie était un objet d'admiration pour tout le peuple d'Israël. » Lorsqu'elle fut âgée de trois ans, sa démarche était si grave, » elle parlait de Dieu et disait ses louanges avec une perfection » si grande, que chacun était saisi d'étonnement. On ne se lassait pas de l'admirer. Volontiers on l'eût prise, non pas pour » une enfant, mais pour une personne de trente ans, lorsqu'on » la voyait se livrer avec tant de persévérance et d'ardeur à la » prière. Son visage était blanc comme la neige, et resplendissait d'un tel éclat que l'on osait à peine fixer les yeux sur elle. » Un peu plus loin on lit encore : « Lorsque la Vierge Marie eut » été sevrée, à l'âge de trois ans, Joachim son père et Anne, » épouse de Joachim s'en allèrent avec elle au temple du Seigneur, pour y offrir des sacrifices. »

Des textes à peu près semblables se lisent dans un autre livre apocryphe du même temps, l'*Evangile de la Nativité de Marie*.

Un autre auteur très ancien, nommé Evodius et qu'on a pris longtemps pour le disciple de S. Pierre qui succéda, sur le siège d'Antioche, au prince des Apôtres, parle dans le même sens. On lit en effet dans Calixte Nicéphore [1] : « Le divin Evodius, » qui fut lui-même le successeur des Apôtres, a plusieurs fois, » dans ses écrits, fait mention de la Présentation de Marie au » temple, à l'âge de trois ans. C'est ainsi qu'on lit dans sa » lettre intitulée *Lumen* : La vie entière de Marie dura cinquante- » neuf ans. Elle était âgée de trois ans, lorsqu'elle fut présentée » dans le temple, et elle y demeura pendant onze années. »

Nous avons rapporté plus haut les paroles de S. Grégoire de Nysse et celles de S. Jérôme confirmant cette croyance. Plus tard nous la retrouvons dans les œuvres de Fulbert, auteur renommé du XIe siècle [2].

Nicéphore et Barthélemy de Trente l'adoptent également aux XIIe et XIIIe siècles. On a cité, il est vrai, un ouvrage attribué par plusieurs à S. Anselme, qui reporterait à l'âge de sept ans la Présentation de Marie au temple; mais cet ouvrage n'a rien de commun avec les œuvres authentiques du saint et illustre docteur. Son allégation ne répond à aucune tradition antérieure et, par conséquent, ne prouve absolument rien.

D'autre part, les anciens Martyrologes, les Missels et les Bréviaires s'accordent pour fixer à l'âge de trois ans la Présentation de la très sainte Vierge au temple. Ceux qui ne parlent point de cet âge n'en mettent aucun autre en avant : ils ne lui sont donc pas contraires, et l'on peut dire que telle est la tradition généralement admise dans l'Eglise. Les objections qui lui sont faites paraissent peu sérieuses et tout fidèle serviteur de Marie, peut, sans crainte de se tromper, saluer avec amour et admiration cette jeune enfant, la fille bien-aimée du Père Eternel, se hâtant vers l'autel du Seigneur, pour se consacrer à lui, et se préparer à la maternité divine qui lui est réservée [3].

1. *Lib.* 2, *Histor. cap.* 3.

2. Factum est itaque juxta verbum Angeli, nata est in civitate Nazareth sanctissima Virgo Maria, et mansit ibi tribus annis, in paterna domo, postea vero, sicut parentes illam Deo voverant, ducta Hierosolymis, in templo Domini, conversata est usque ad quartum decimum annum, jejuniis, ac orationibus serviens die ac nocte, et virginitatem suam vovens, quod ante virgo ulla non fecerat, angelicis colloquiis frequenter utens. *Serm.* 2 *de Nativ. B. M. V.*

3. Voici quelques extraits des anciens livres liturgiques.

Missale Romanum, Venetiis impressum anno 1493. *In Sequentia Missæ* legitur :

§ V. — *Circonstances principales de la Présentation de Marie.*

Les histoires de la bienheureuse Vierge Marie font ordinairement un magnifique tableau de l'entrée dans Jérusalem et dans le temple, de cette Enfant bénie entre toutes les femmes, et sur qui le regard de l'adorable Trinité s'arrêtait avec tant d'amour. Notre intention n'est pas de refaire après tant de pieux et savants auteurs des descriptions qui n'égaleraient pas la perfection des leurs : nous serons satisfait si nous pouvons reconnaître et montrer les bases sur lesquelles elles reposent.

Le Ménologe des Grecs, traduit en latin par le cardinal Sirlète, annonce ainsi la fête de la Présentation : « Solennité de » Notre-Dame, la très sainte Mère de Dieu, toujours Vierge, » qui, âgée de trois ans, a été consacrée et laissée dans le » temple, par Joachim et Anne. »

Le Ménologe de Basile s'étend plus longuement sur les circonstances de la Présentation, il dit : « Après l'admirable enfan- » tement d'Anne, lorsque, la seconde année qui suivit la nati- » vité vénérable de la glorieuse Marie Mère de Dieu et toujours » vierge, Joachim dit à Anne son épouse : Conduisons-la dans » le temple de Dieu, comme nous l'avons promis, Anne lui » répondit : Attendons auparavant que sa troisième année soit » accomplie, de peur que la privation de ses parents nuise à » son application à marcher devant le Seigneur. Après la troi- » sième année Joachim parla donc ainsi : Réunissons les plus

Benedicta Virgo nata,
Templo trima præsentata
Inter quinis gradibus, etc.

Breviarium Romanum Venetiis anno 1501 *impressum. Oratio*:

Deus qui Sanctam Dei Genitricem tabernaculum Sancti Spiritus, post triennium in templo Dei præsentari voluisti, etc.

Similem refert *orationem* alterum Breviarium Romanum anno 1515 Venetiis pariter impressum. Adde Breviarium cardinalis Quignonii et alia multa.

Il est vrai que dans l'office actuel de la Présentation nous ne retrouvons plus ces mots : *Post triennium in templo præsentari voluisti*, mais il n'en faudrait pas conclure que l'Église a cessé d'approuver la pieuse croyance qu'ils expriment. Ce qu'elle a confirmé une fois demeure confirmé lors même qu'elle ne juge plus à propos de conserver les termes exprimant cette confirmation. Voici ce que dit Sedlmayr à ce sujet.

Respondeo, Ecclesiam in suo cultu manere constantem, et ideo hoc ipso, quod Ecclesia latina aliquando coluerit Mariam trimulam in templo præsentatam, confirmavit suo cultu, eam vere qua trimulam in templo fuisse præsentatam, et inde non posse dici fabulam tanquam cultu Ecclesiæ ratam, nec refert, quod Ecclesia in hodierna oratione omittat vocem *trimulæ*; sufficit enim, quod aliquando adhibuerit, cum eadem maneat ejus infallibilitas in cultu publico, et omissio hæc tantum sit facta, ut oratio esset brevior, et inde opportunior. Sedlmayr, *Theol. Mar. n.* 821.

» pures des filles des Hébreux, qui marcheront devant nous avec » des flambeaux allumés, pour que notre jeune enfant ne regarde » pas en arrière, mais qu'elle se consacre de tout son cœur au » service de Dieu, dans le temple. Ils firent ainsi, et Zacharie » prenant la jeune enfant, dit : Que le Seigneur rende ton nom » glorieux. Et en même temps, il la déposa sur le degré de » l'autel. Elle était nourrie par un ange, jusqu'à ce qu'elle eût » atteint sa douzième année. Et lorsque l'âge des fiançailles fut » venu, Joseph la reçut des mains des pontifes dans le temple » du Seigneur. »

Ces détails sont empruntés, en partie du moins, au Proto-Evangile apocryphe de S. Jacques. Nous avons dit ce qu'il faut penser de ces livres apocryphes : ils sont remplis de fables ; mais parmi ces fables se rencontrent des vérités que la tradition a recueillies soigneusement. Il ne faudrait pas mépriser ces vérités sous prétexte que des erreurs nombreuses s'y sont mêlées. Il serait très imprudent aussi d'accepter comme vrai, ce que l'Eglise semblerait repousser, et qu'on ne retrouverait ni dans les auteurs dont la voix mérite d'être écoutée, ni dans la sainte Liturgie. Voici donc ce qu'on lit dans cet Evangile apocryphe : « L'Enfant (Marie) atteignit l'âge de trois ans, et » Joachim dit : Appelez les jeunes filles innocentes des Hébreux, » que chacune d'elle reçoive une lampe allumée, de peur que la » jeune enfant ne regarde en arrière, et que son esprit ne se » détourne du temple du Seigneur. Ils firent donc ainsi, et la » conduisirent dans le temple. Lorsqu'elle y fut entrée, le » prince des prêtres la baisa et dit : Marie, le Seigneur a glo- » rifié votre nom dans toutes les générations ; et dans les der- » niers jours le Seigneur manifestera en vous le prix de sa » rédemption aux enfants d'Israël. Et il la plaça sur le troi- » sième degré de l'autel. Le Seigneur fit descendre alors sa » grâce sur Marie ; elle était transportée de joie et tressaillait » de bonheur [1]. Et toute la maison d'Israël l'aima. Ses parents » descendirent remplis d'admiration, parce que l'Enfant ne s'é- » tait pas retournée vers eux. » On comprend qu'un tel texte malgré la bonne volonté évidente de son auteur, ait été repoussé par l'Eglise et par tous les auteurs sérieux.

Il contient plusieurs choses qui ne sont aucunement en rapport avec l'idée que nous nous faisons de la divine Enfant que Joachim et Anne présentaient au temple. Par exemple il est étrange de voir Joachim éprouver la crainte que Marie n'accepte pas d'entrer au temple et d'être consacrée à Dieu, si on ne l'y introduisait pour ainsi dire par surprise, à la suite d'autres enfants.

1. Voici le texte latin dont nous ne rendons ici qu'imparfaitement le sens : *Exultabatque subsiliendo pedibus.* Il nous semble manquer un peu de dignité.

La céleste fille de Joachim et d'Anne n'avait pas besoin de l'attrait d'une cérémonie extérieure pour être heureuse de se donner entièrement à Dieu, fallût-il, pour le faire, renoncer à la douce société et aux sollicitudes infinies de ses parents bien-aimés : Joachim devait le savoir. Mais cette antique narration nous fait au moins connaître que la consécration des enfants que l'on avait donnés par vœu au Seigneur, se faisait avec un certain appareil, et que nos magnifiques processions où de longs rangs de jeunes filles vêtues de robes blanches jettent un tel parfum de grâce et de piété, n'étaient pas inconnues dans les premiers âges de l'Eglise, et même au temps où naquit la très sainte Vierge.

On lit encore dans l'Evangile apocryphe de l'Enfance du Sauveur que, non seulement une troupe nombreuse de jeunes filles accompagnaient Marie au jour de sa Présentation, mais que les grands de Jérusalem s'étaient joints au cortège. Ils chantaient les louanges du Seigneur et les anges chantaient avec eux. Isidore de Thessalonique rapporte la même tradition, dans un sermon sur la Présentation de la sainte Vierge.

Ceux qui ont relaté ce détail l'ont regardé comme vraisemblable, à cause de la haute position dont Joachim, à leur avis, jouissait à Jérusalem, et aussi à cause de la solennité que l'on donnait à ces sortes de consécrations, rares sans doute, dans les conditions où s'accomplissait celle de Marie. Mais Joachim l'héritier légitime du trône de David, était devenu pauvre, tout porte du moins à le croire ; et les grands de Jérusalem, courtisans de l'usurpateur Hérode, le connaissaient-ils seulement de nom, et savaient-ils que Dieu lui avait donné une fille dans sa vieillesse ? A cet appareil extérieur que rien ne rend probable, ni ne justifie, nous préférons une cérémonie plus simple, sur la terre, à laquelle les grands du monde n'étaient pas appelés, mais que Dieu lui-même présidait du haut de son trône céleste, et à laquelle il avait convoqué tous les esprits bienheureux. Il nous plaît de citer ici une page d'Orsini [1], dont la douce piété repose l'âme, et dont la simplicité semble mieux s'accorder avec la vérité.

« Les derniers sons des trompettes sacerdotales expiraient le long des portiques, le sacrifice brûlait encore sur l'autel d'airain, lorsqu'un prêtre descendit dans la cour des femmes, pour terminer la cérémonie. Anne suivie de Joachim et portant Marie dans ses bras, s'avança, la tête voilée, vers le ministre du Très-Haut. Les deux époux renouvelèrent entre ses mains le vœu qu'ils avaient fait et mirent à ses pieds la jeune servante du Seigneur, qui passait, pour ainsi parler, du berceau à l'autel.

1. Orsini, *La Vierge.*

Le prêtre accepta au nom du Dieu qui féconde le sein des mères, le précieux dépôt que la reconnaissance lui confiait, et bénit Joachim ainsi que sa pieuse compagne ; étendant ensuite les mains sur l'assemblée qui s'inclinait sous sa bénédiction pontificale : « O Israël, dit-il, que l'Eternel dirige vers toi sa lumière, » qu'il te fasse prospérer en toutes choses et t'accorde la paix.» Un cantique de joie et d'action de grâces harmonieusement accompagné par les harpes sacerdotales termina la Présentation de la Vierge.

» Telle fut en effet la cérémonie qui eut lieu vers la fin de novembre, dans le temple saint de Sion ; les hommes qui s'arrêtent d'ordinaire aux superlicies, n'y virent qu'une enfant admirablement belle, et d'une merveilleuse ferveur que sa mère consacrait au Dieu qui l'avait accordée à ses jeûnes et à ses larmes ; mais les anges du ciel qui planaient sur le sanctuaire, découvrirent, dans cette frêle et douce créature, la Vierge d'Isaïe la fiancée dont Salomon avait chanté l'hymen mystique, l'Eve céleste qui venait rendre à une race déchue, l'espoir d'une glorieuse postérité. Pénétrés de joie de voir luire enfin l'aurore des jours du Messie, ils saluèrent de loin cette jeune fleur, qui allait croître au pied de l'autel, comme l'olivier de la paix et de l'alliance renouvelée.

» Que se passa-t-il alors dans l'âme de Marie, dans cette âme doucement éclose au souffle de l'Esprit sanctificateur où tout était paix, amour pur et lumière ? Par quels liens sacrés s'unit-elle à Celui qui l'avait préférée aux vierges et aux reines de tant de peuples ? C'est un secret entre elle et Dieu ; mais on peut penser à bon droit que jamais oblation ne fut plus favorablement accueillie, et S. Evodius d'Antioche, S. Epiphane de Salamine, S. André de Crète et une foule de Pères s'accordent à regarder la consécration de la Vierge comme l'acte de religion le plus agréable à Dieu que l'homme eût encore accompli jusque-là. On ignore le nom du prêtre qui reçut la sainte Vierge au nombre des filles du Seigneur. S. Germain patriarche de Constantinople, et George de Nicomédie, inclinent à croire que ce fut le père de S. Jean-Baptiste : les liens de parenté qui unissaient Zacharie à la famille de Joachim, le rang élevé qu'il occupait alors dans le sacerdoce, et l'affection tendre et bienveillante que lui conserva Marie, à lui et à sainte Elisabeth, donnent à cette opinion un haut degré de vraisemblance. »

D'après le discours sur la Nativité de la sainte Vierge, attribué à S. Jérôme, quoiqu'il soit d'un auteur un peu moins ancien, plusieurs miracles extérieurs accompagnèrent la Présentation de Marie au temple. Le premier fut la présence sensible des anges, qui firent entendre leurs applaudissements et leurs chants d'allégresse. Que les anges aient été présents, qu'ils aient célé-

bré avec joie la grandeur du mystère accompli sous leurs yeux, nul ne peut en douter ; mais il faudrait des autorités bien sérieuses et des preuves bien graves pour que l'on admette leur présence sensible. Il n'était pas bon que l'attention de toute la ville de Jérusalem fût attirée sur la fille de Joachim et d'Anne, et, sans doute peu d'entre les Juifs présents à la cérémonie étaient dignes d'entendre les concerts angéliques.

Mais il est une autre circonstance plus admissible, que plusieurs d'entre les Pères ont rapportée et que l'on peut regarder comme miraculeuse. Il fallait gravir, pour arriver au temple, quinze degrés élevés qui rappelaient les quinze psaumes, appelés *graduels*, car le temple était bâti sur la montagne, et l'on ne pouvait approcher de l'autel des holocaustes, qui se trouvait en dehors de son enceinte, sans gravir ces degrés. Avant de monter, Anne et Joachim placèrent leur jeune enfant sur le premier degré, et s'occupèrent aussitôt de se dépouiller de leurs habits de voyage pour se couvrir de vêtements convenables à la cérémonie. Pendant ce temps la sainte jeune fille, sans avoir besoin d'être ni conduite, ni soutenue, monta seule tous les degrés et se dirigea vers le temple, avec la même aisance qu'y aurait mise une personne d'un âge mûr. Il est incontestable, dit l'auteur que nous avons cité, que le Seigneur faisait déjà quelque chose de bien extraordinaire dans une vierge d'un âge si tendre, et montrait, par ce miracle, ce qu'on pouvait attendre plus tard d'une enfant qu'il comblait de faveurs si particulières.

« A la vue de Marie gravissant les marches du temple, Joachim et Anne, dit l'abbé Maynard, immobiles à la place même où Abraham se disposait à immoler son fils Isaac, levèrent les yeux au ciel et s'écrièrent : « Regardez, Seigneur, regardez ! recevez celle que vous nous avez donnée, celle qui, en même temps, a guéri ses parents et la Loi de leur longue et affligeante stérilité ! recevez celle qui rétablit si heureusement nos affaires! recevez celle que vous avez vous-même choisie, prédestinée, sanctifiée ! Tenez-la affermie en vous, et attirée par l'odeur de vos parfums ! Celle que vous avez tirée de nous indignes, comme un lis des épines, que nous vous offrons d'un cœur joyeux, recevez-la dans vos bras ! Voilà notre présent, et nous nous abandonnons à votre miséricorde [1]. »

1. Outre ce qu'on lit dans le discours sur la nativité de Marie attribué à S. Jérôme, concernant les quinze degrés gravis par Marie, nous trouvons dans une ancienne hymne pour la fête de la Présentation, la strophe suivante

In templum Dei gradibus
Terquinis erat aditus
Quos compositis gradibus
Ascendit fulta cælitus,

» Lorsque les parents de Marie eurent pieusement accompli leurs vœux, et qu'ils se disposèrent à regagner leur demeure la Vierge très sainte, dit Moralès, reçut humblement leur bénédiction. Tout entière au bonheur d'habiter le saint temple, elle se recueillit dans le sanctuaire de son cœur pour exalter de plus en plus le Dieu tout-puissant, et dans les élans de son ineffable amour, elle s'écria : « Mon père et ma mère m'ont » abandonnée, mais Dieu m'a prise avec lui. Qu'y a-t-il pour » moi dans le ciel ? et que désirerais-je sur la terre sinon » vous [1] ? »

Terminons par ces pieuses réflexions du saint et savant Canisius [2] : « L'oblation, ou, comme on la nomme vulgairement la » Présentation de la sainte Vierge fut un grand sujet de joie » pour le Dieu tout-puissant, tant à cause de la piété éminente » des parents qui offraient la victime sainte, qu'à cause de la » générosité de l'enfant elle-même, qui se consacrait volontai- » rement à Dieu son Créateur. Aussi, c'est avec raison que » l'Eglise a célébré jusqu'à ce jour, cette grande solennité. Et » si les Anges se réjouissent de la conversion d'un seul pécheur, » combien plus le ciel a-t-il éprouvé une nouvelle joie dans » l'offrande particulière de Marie. Marie a été établie par les » conseils de Dieu, comme un souvenir perpétuel dans l'Eglise, » et comme un exemple proposé à l'imitation des parents et de » leurs enfants. »

S. Antonin découvre à ce fait miraculeux une signification mystique. Il dit :

Beata Maria ita parvula, scilicet trium annorum, per se ascendit, et erecta per quindecim illos gradus, per quos ab imo ascendebatur ad templum, ubi sacerdotes officia exercebant et significant quindecim status beatorum : qui sunt in templo gloriæ infra divinam Majestatem : videlicet novem ordines Angelorum, et sex Sanctorum. Scilicet : Patriarcharum, Prophetarum, Apostolorum, Martyrum, Confessorum, et Sanctarum Virginum : quorum omnium perfectionem transcensura erat. Unde *Proverb.* ultimo : *Multæ filiæ congregaverunt divitias*, scilicet, virtutum ; *tu sola* scilicet beata Maria, *supergressa es universas.*

D'après Jansénius, il est fort incertain que les quinze degrés dont il est parlé dans cette tradition aient jamais existé pour accéder au temple de Jérusalem. Ezéchiel parle de sept degrés par où on montait à l'atrium des femmes et huit autres degrés qui conduisaient de là à l'atrium réservé aux hommes, ce qui fait quinze degrés ; mais ils n'ont pas de rapport avec ceux de la légende, et rien ne donne à penser qu'ils aient été reproduits dans le second temple. Josèphe assure qu'il s'en trouvait un nombre beaucoup plus considérable. D'autre part plusieurs auteurs anciens donnent à penser qu'ils existaient, et l'on en parle dans le Talmud. L'incertitude demeure donc, et rien n'empêche d'admettre cette pieuse croyance.

1. Psal. 26, 10 et Psal. lxxii, 25.

2. Canisius cité par Moralès.

CHAPITRE V

SÉJOUR DE MARIE DANS LE TEMPLE

§ I. — *Marie admise à demeurer dans le temple.*

S. Joachim et sainte Anne laissèrent dans le temple de Jérusalem l'Enfant bénie qu'ils avaient présentée au Seigneur, afin qu'élevée dans ce milieu sacré, avec les autres jeunes filles vouées comme elle au Seigneur, il lui fût plus aisé de grandir chaque jour dans la perfection, et de se rendre ainsi plus digne de la sublime destinée réservée pour elle, par la miséricorde infinie de Dieu.

Quelques auteurs ont mis en doute que Marie, après avoir été présentée au Seigneur dans le temple, y fut demeurée loin de ses parents, pour être livrée à des soins étrangers. Joachim et Anne ne pouvaient-ils pas donner à cette Enfant de bénédiction des soins aussi délicats, des exemples de vertu aussi parfaits que ceux qui l'attendaient dans le temple? Il est vrai que la maison d'Anne et de Joachim était un sanctuaire aimé de Dieu; mais la sainteté du temple était plus propre encore à impressionner vivement les jeunes enfants qui grandissaient à l'ombre des autels du Seigneur. Marie, temple de Dieu par excellence, avait sa place marquée, dans le temple matériel unique, où Dieu voulait être honoré sur la terre. Telle était la pensée de S. Jean Damascène [1] qui nous montre Marie dans le temple semblable à l'olivier chargé de fruits. L'Esprit de Dieu l'enrichit de grâces infinies; toutes les vertus sont en elle; loin du monde et de ce qui pourrait ternir sa pureté immaculée, elle devient plus digne chaque jour de concevoir dans son sein celui qui est la sainteté même, et qui ne se plaît que parmi les saints. Elle travaille sans relâche à sa sanctification, et devient un temple sacré, un admirable asile où le Dieu tout-puissant ne craint pas de descendre et de demeurer. « Les portes intérieures du temple s'ouvrent, » dit S. Germain de Constantinople, et le seuil du sanctuaire,

1. Nascitur autem in domo probatica Joachim, atque ad templum adducitur. Tum deinde in domo Dei plantata, et per Spiritum saginata, instar olivæ fructiferæ, virtutum omnium domicilium instruitur : ut quæ abstracta mente ab omni sæculi carnisque cupiditate, animum una cum corpore virginem conservasset, veluti decebat illam, quæ sinu suo conceptura Deum erat, qui cum ipse sanctus sit, in sanctis requiescit. Unde sanctimoniam consectando, templum evasit sanctum, et admirabile Deique Altissimi hospitio dignum. *Lib. 4 de fide Orthodoxa, cap.* 14.

» foulé par les pas de Marie, est derechef sanctifié. » — « La » nouvelle Esther, dit S. Evodius, choisie entre toutes les » femmes de l'univers fait son entrée dans le palais du vrai As- » suérus. » — « Le Maître du ciel qui se complaît dans la beauté » de la Vierge très sainte et trouve ses délices à la combler de » ses faveurs les plus grandes, célèbre une fête magnifique au » milieu de sa cour, dit S. Bernardin de Sienne, et prodigue » à ses sujets d'abondantes largesses. »

La sainte Ecriture ne nous dit rien du séjour de Marie au temple, comme elle ne nous apprend rien de sa première enfance: la tradition laisse aussi planer une sorte d'incertitude; cependant les auteurs qui ont mis ce séjour en doute sont rares, et leurs hésitations ou leurs négations ne reposent sur rien de positif. Ils disent que les Pères grecs, qui les premiers en ont parlé, se sont laissés induire en erreur par des conteurs de fables. Mais il est grave d'accuser des auteurs tels que ceux que nous avons cités, les Grégoire de Nysse, les Epiphane, les Chrysostôme et tant d'autres, de légèreté et de crédulité. S'ils ont cru à ces traditions, c'est qu'ils ont eu des motifs sérieux d'y ajouter foi, et un soupçon injurieux contre eux ne pourra jamais passer pour une raison. Les Grecs, comme les Latins, en célébrant la fête de la Présentation de Marie au temple, n'ont jamais cru célébrer seulement la mémoire d'un acte isolé, mais bien d'un acte qui était pour Marie le commencement d'une vie nouvelle. Ils n'ont jamais pensé que cette divine Enfant, après avoir été offerte au Seigneur, eût été immédiatement reprise par ses parents, pour être élevée par leurs soins. Ils chantent les louanges de Marie venant au temple de Jérusalem et y demeurant loin du monde et de ses parents eux-mêmes, et consacrant sa vie, selon que le permettait son âge, au service du Seigneur.

Mais est-il vrai que des enfants fussent ainsi élevés dans le temple: et si cette coutume n'existait pas, quelque chose autorise-t-il à faire une exception pour Marie?

Quoique, s'il le fallait, il soit aisé d'admettre une exception en faveur de l'Enfant miraculeusement accordée aux prières de Joachim et d'Anne, exception que la grande autorité de Zacharie son proche parent eût rendue facile, il n'est nullement nécessaire d'y recourir. La sainte Ecriture suppose, en plusieurs endroits, que des enfants étaient ainsi élevés dans le temple, et la tradition sur ce point est constante et unanime. Le prophète Samuel fut élevé près du tabernacle, pour y servir. Josabeth et Joad sauvèrent Joas l'héritier du trône de David, des mains de ses bourreaux, et l'arrachèrent avec sa nourrice à la fureur d'Athalie; pendant six années, ils le tinrent caché dans le temple. S'il n'y avait pas eu quelques appartements destinés aux femmes, il n'aurait pas été possible de cacher la nourrice et

l'enfant, et de les dérober entièrement aux yeux du peuple.

Au second livre des Machabées (III, 19), il est dit que les vierges qui étaient enfermées, se hâtèrent à la rencontre d'Onias; d'autres montèrent sur les murs, quelques-unes enfin regardaient par les fenêtres. On ne lit nulle part que les Hébreux eussent la coutume de garder les jeunes filles renfermées dans les maisons, et si celles dont parle ici l'Ecrivain sacré, avaient été renfermées dans les demeures de leurs parents, comment auraient-elles pu satisfaire, leur curiosité? Ce que raconte l'Ecriture se passait dans le temple : il était donc nécessaire d'être dans le temple pour y assister et les fenêtres par lesquelles regardaient les vierges appartenaient à quelque édifice faisant partie du temple. Le texte même : *Sed et virgines, quæ conclusæ erant, procurrebant ad Oniam ; aliæ autem ad muros, quædam autem per fenestras aspiciebant*, indique assez que ces jeunes vierges étaient nombreuses, qu'elles étaient soumises à une règle que l'arrivée d'Onias leur faisait oublier, ce que l'Ecriture note comme un fait extraordinaire.

Ces jeunes filles ne pouvaient pas vivre seules dans le temple, ni être confiées directement aux prêtres eux-mêmes, pour leur éducation. Il était donc indispensable que de pieuses et saintes femmes leur servissent de maîtresses et de mères. Josabeth remplit ce rôle auprès du roi Joas ; l'Evangile nous montre Anne la prophétesse fille de Phanuel, qui ne s'éloignait pas du temple, *servant Dieu dans le jeûne et dans la prière le jour et la nuit.* Si elle ne s'éloignait du temple ni le jour ni la nuit, se livrant assidûment à la prière et au jeûne, il nous est permis de conjecturer qu'elle y avait sa demeure, et qu'on avait élevé quelques édifices contigus au temple proprement dit, pour servir d'habitation soit aux vénérables veuves qui se consacraient entièrement au service de Dieu, soit aux jeunes enfants que leurs parents dévouaient de même au service des autels. L'historien Josèphe [1] nous apprend du reste qu'un assez grand nombre de cellules disposées en plusieurs étages, avaient été construites autour du temple de Salomon. Le second temple ayant été édifié sur le plan du premier, nous devons conclure qu'il s'y trouvait des cellules semblables, ce que Josèphe indique assez dans un autre endroit. Ces cellules étaient une demeure toute préparée pour les pieuses femmes, et les jeunes vierges consacrées à Dieu.

Marie trouva donc dans le temple de Dieu, un asile prêt à la recevoir, de jeunes filles de son âge et de saintes veuves, donnant tous leurs soins à l'éducation de ces enfants, particulièrement consacrées à Dieu. Elle y trouvait surtout les autels du Seigneur vers lesquels son cœur avait tant soupiré : *Altaria tua, Domine*

1. *Lib.* 8, *Antiquit. Judaic. cap.* 2.

virtutum : elle y trouvait la solitude pour s'entretenir cœur à cœur avec son bien-aimé. Mais elle y apportait infiniment plus qu'elle ne pouvait rencontrer dans ce sanctuaire pourtant si vénérable. Ecoutons S. Germain, patriarche de Constantinople :

« Zacharie, dit-il, après avoir reçu la pieuse enfant des » mains de ses parents, lui parle ainsi : Venez à moi, jeune » enfant, plus élevée que les cieux ; venez à moi, vous qui sous » des dehors si humbles et si petits, cachez les plus profonds » mystères de la terre et des cieux. Approchez, et en franchis- » sant le seuil de ce temple, sanctifiez vous-même cette demeure » du Très-Haut. Vous semblez ne venir ici que pour vous sanc- » tifier : quelle bénédiction demandez-vous à nos mains, vous le » temple prédestiné de Celui en qui seront bénies toutes les géné- » rations, tous les siècles, tous les peuples ? Venez vous pros- » terner au pied de cet autel, et soyez présente au sacrifice, vous » l'autel immaculé, et la source du sacrifice qui doit sauver le » monde. Sacrificateur et pontife, c'est à moi que vous venez, et » c'est par mes mains que vous voulez vous présenter à Dieu, » comme un holocauste d'agréable odeur. Pontife et sacrifica- » teur plus grand que moi, reine de l'univers, venez, je vous cède » la place [1]. »

§ II. — *Vie de Marie dans le temple.*

L'auteur du livre apocryphe, le *Proto-Evangile de Jacques*, raconte des choses merveilleuses touchant le séjour de la très sainte Vierge dans le temple de Jérusalem. Si on voulait l'en croire, Marie aurait été nourrie de la main des anges. Cédrène [2] accepte cette légende. D'après lui, il y avait dans le temple, non loin de l'autel, un lieu réservé où les jeunes vierges demeuraient ordinairement, en dehors de tout contact avec la foule. Lorsque le peuple s'était retiré, les jeunes filles se retiraient à leur tour, chacune en la demeure de ses parents. Marie restait seule alors dans le temple, et un Ange lui apportait sa nourriture. S. Bonaventure [3], dans ses *Méditations* sur la vie

1. Zacharias igitur accepta puella, ita eam alloquitur : Accede ad me, puella cœlis sublimior; accede : quæ infans conspiceris, et officina Dei intelligeris; accede, et sanctuarii limina tu potius sanctifica, veni prope altare, adoratura, de qua dictum est per multa symbola quod futura sis mensa rationabilissima, et impolluta. Ea tibi tanquam reginæ universorum merito digniorem concedo sedem. S. Germanus Constant. *Orat.* 2 *in Præsent. B. V. M.*

2. *Compend. Historiarum, num.* 85.

3. Surgebam semper in noctis medio, et pergebam ante altare templi; et tanto desiderio, et tanta voluntate, et tanta affectione, quanta poteram, et sciebam, petebam gratiam ab omnipotenti Deo. D. Bonaventura, *Medit. in Vita Christi, cap.* 3.

de Jésus-Christ, attribue les paroles suivantes à Marie : « Je » me levais toujours au milieu de la nuit, et j'allais me pros- » terner devant l'autel du temple, et, de toute l'ardeur de mes » désirs, de toute la force de ma volonté, de toute l'affection » de mon âme, autant que je pouvais et que je savais, je deman- » dais grâce au Dieu tout-puissant. »

Plus loin, il dit encore [1] : « Le bienheureux Jérôme écrit, en » parlant de sa vie : Voici la règle que s'était tracée la très » sainte Vierge : Depuis le point du jour jusqu'à la troisième » heure, elle se livrait à la prière. De la troisième heure jus- » qu'à la neuvième, elle se livrait à des travaux extérieurs. A » partir de la neuvième, elle priait de nouveau jusqu'au moment » où un ange, de la main de qui elle recevait ordinairement sa » nourriture, lui apparaissait. Elle se nourrissait de ce que » l'ange lui apportait, et donnait aux pauvres les aliments que » lui faisaient apporter les prêtres. Chaque jour l'ange se ren- » dait visible à ses yeux et s'entretenait avec elle. »

Bernardin de Buste cite à son tour, et presque dans les mêmes termes, ce passage extrait d'une lettre à Aliodore attribuée à S. Jérôme.

On lit encore, dans un sermon sur la Nativité de Marie, que plusieurs croient être du même saint Docteur [2]. « La Vierge du » Seigneur progressait en vertu, en même temps qu'en âge. » Selon la parole du Psalmiste, son père et sa mère l'avaient » abandonnée, mais le Seigneur s'était chargé de veiller sur » elle. Chaque jour, en effet, elle recevait la visite des anges ; » chaque jour elle était favorisée de la vue de Dieu. Ces glo- » rieux privilèges la gardaient de tout mal et étaient pour elle » la source intarissable de tous les biens. »

Le Proto-Evangile de S. Jacques semble avoir fourni la matière première de ces textes divers. Les pieux et vénérables auteurs n'ignoraient pas que ce livre n'était point du saint apôtre auquel quelque faussaire l'avait attribué ; mais ils en respectaient l'ancienneté, et parce qu'ils y trouvaient différentes choses qui leur semblaient compatibles avec la dignité de la glo-

1. Beatus vero Hieronymus, de vita ipsius hæc scribit: Hanc sibi regulam beata Virgo statuerat, ut a mane usque ad horam tertiam orationibus insisteret. A tertia usque ad nonam, externo opere se occuparet. A nona vero iterum ab oratione non recedebat, quousque illi angelus appareret, de cujus manu escam accipere solebat : de esca quam de manu angeli accipiebat ipsa reficiebatur. Quam vero a Pontificibus templi accipiebat, pauperibus erogabat. Quotidie videbatur ei angelus loqui. Idem, *ibidem.*

2. Virgo autem Domini, cum ætatis processu et virtutibus proficiebat. Et juxta Psalmistam (xxvii, 10) : Pater et mater derelinquerant eam, Dominus autem assumpsit eam. Quotidie namque ab angelis frequentabatur, quotidie divina visione fruebatur, quæ eam a malis omnibus custodiebat, et bonis omnibus redundare faciebat. D. Hieronymus. *Serm. de Ortu Virginis.*

rieuse Mère de Dieu, ils les empruntaient simplement à cet ouvrage apocryphe, pour relever, autant qu'il était en eux, l'excellence de Marie. Ils pouvaient le faire sans imprudence, car ces livres, sans être authentiques, n'en jouissaient pas moins de quelque autorité. D'après certains auteurs, S. Jérôme lui-même aurait cru que l'évangéliste S. Mathieu avait écrit le récit de la naissance de Marie et l'histoire des premières années de Jésus. Mais, dit Fulbert [1], ces livres n'ayant pas été admis dans le canon des saintes Ecritures, l'Eglise n'en fit pas la lecture dans les assemblées des fidèles, comme aussi ne les rejeta-t-elle pas d'une manière absolue.

Quelle que puisse être d'ailleurs la valeur de ce récit, et d'autres semblables, empruntés aux livres apocryphes et acceptés par quelques Pères grecs, tels que S. Germain, S. André de Crète, S. Georges de Nicomédie et plusieurs autres, les théologiens et les historiens modernes y attachent peu d'importance, et ne leur reconnaissent pas de fondements solides. Il est difficile, en effet, d'admettre que la très sainte Vierge ait vécu dans le temple de Jérusalem d'une vie extérieurement merveilleuse, inutile pour la préparer à la dignité de Mère de Dieu. Ces visites quotidiennes des anges, cette nourriture céleste, ces visions de chaque jour n'auraient pas aisément passé inaperçues. Les jeunes vierges élevées avec Marie, les vénérables veuves qui présidaient à leur éducation, les prêtres et bientôt la ville de Jérusalem tout entière s'en fussent préoccupés. Sortant du temple à l'âge de treize ou quatorze ans, Marie n'eût pas été la vierge humble et inconnue que nous montre le saint Evangile. Dans l'Evangile même, on retrouverait nécessairement des traces du souvenir de ces merveilles. Mais il n'en est pas ainsi. Marie est humble, méprisée même ; elle ne trouve pas un abri à Bethléem où sa famille ne devait pas être complétement éteinte, ou du moins oubliée. Au temple, Anne la prophétesse et le vieillard Siméon viennent, non pas à sa rencontre, mais à celle de l'Enfant divin, dont le Saint-Esprit leur avait révélé la présence. On devait dire plus tard de Jésus [2] : *Nous savons qui est celui-ci : sa famille est au milieu de nous. N'est-il pas un simple artisan, le fils du charpentier Joseph* ? Il n'était pas à propos que l'enfance de Marie fût entourée de plus d'éclat extérieur que celle de Jésus ; et si l'E-

1. Extat quædam non usitata relatio, quæ clarissimi interpretis Hieronymi prænotatur nomine, referens B. Matthæum, post editum Evangelium ortum præfatæ virginis atque initiamenta puerilia Jesu Christi, etc... Et quia hæc relatio inter Sacræ Scripturæ canones non habetur inserta, ideo unanimis Ecclesiæ conventus in recitando aperte nec omnino eligit, nec in non recipienda rejicit, etc... FULBERTUS, *Serm.* 3 *de Nativ. B. V. M.*

2. JOAN. VI, 42 ; — MARC. VI, 3 ; — MATTH. XIII, 55.

criture sainte ne nous en a point parlé, on peut croire que ce fut pour cette raison qu'il n'y avait rien à dire. Toutes les merveilles de la vie de Marie dans le temple durent être intérieures, comme celles de la vie de Jésus ; l'histoire de son enfance se résume sans doute comme celle de Jésus à Nazareth en ces seuls mots : *Erat subdita* : Elle était soumise.

Il est bien vrai que les anges du Seigneur eussent regardé comme le plus précieux privilège, de vivre ainsi dans l'intimité de leur souveraine, de lui préparer sa nourriture, de s'entretenir avec elle des grandeurs de Dieu et de ses miséricordes infinies ; mais les lumières intérieures de la grâce suffisaient à Marie ; Dieu lui-même était son maître et ce maître suffisait bien.

D'autre part, nous lisons dans la Sainte-Ecriture et dans les vies des saints que plusieurs fois les anges procurèrent aux hommes la nourriture dont ils avaient besoin ; mais ce fut ordinairement, ou plutôt toujours, en cas de nécessité. Notre divin Sauveur lui-même fut une fois nourri par les anges : ce ne fut qu'après un jeûne de quarante jours, lorsqu'il éprouva la faim dans le désert, où un miracle seul pouvait lui procurer le pain dont il avait besoin. Marie, dans le temple de Jérusalem, avait abondamment la nourriture convenable à son âge ; un miracle n'aurait donc pas eu de raison d'être. Sans rejeter absolument ces faits merveilleux, que plusieurs saints personnages ont cru dignes d'être relatés, nous dirons donc avec le bienheureux Eadmer, évêque de Cantorbéry et disciple de S. Anselme : « Il » est peu conforme au respect dû à Marie de faire reposer les » louanges qu'on lui donne sur des faits douteux, tandis que ce » que nous savons de ses grandeurs, offre un si vaste champ à » notre admiration. Quiconque, en effet, veut célébrer sa gloire » succombe nécessairement, écrasé qu'il est, par la grandeur » de son sujet. La vérité surpasse tout ce qu'il peut imaginer. » Marie s'est élevée incomparablement au-dessus de toute créa» ture par ses mérites : c'est une raison de plus pour n'avan» cer rien à sa louange, dont la vérité ne soit solidement éta» blie. »

Ne nous sera-t-il donc pas donné de connaître au moins quelques détails de la vie plus qu'angélique que menait la céleste Enfant dans le temple de Jérusalem ? La tradition n'est pas entièrement muette à ce sujet, et, en dehors même des faits miraculeux dont nous avons parlé, il nous est possible de reconstituer cette vie, objet de l'admiration des anges et de Dieu lui-même.

Empruntons ici une page à la *Sainte Famille*, de P. Moralès[1] :

1. *La Sainte Famille*, traduct. de M. l'abbé Bénac.

« Dès le premier moment, elle mena la vie des Anges, des Chérubins et des Séraphins, pour réaliser en elle cette parole de David : *Heureux celui que vous avez choisi et que vous avez pris : il habitera dans vos parvis : nous serons comblés des biens de votre maison. Votre temple est saint et admirable dans la justice.* (PSAUME LXIV, 5, 6).

» La sainte Vierge elle-même a daigné faire connaître à la bienheureuse Elisabeth, de Hongrie, son genre de vie et les exercices de sa piété angélique. Nous tenons ce récit de S. Bonaventure dans la *Méditation sur la vie du Christ* : « Lorsque » mon père et ma mère, dit Marie, me conduisirent au temple, » je résolus dans mon cœur de prendre pour père Dieu lui-» même. Chaque jour, je méditais pieusement sur ce que je » pourrais lui présenter d'agréable, pour qu'il daignât m'accor-» der sa grâce, et c'est ainsi qu'il m'enseigna sa sainte Loi. » Cependant, parmi les préceptes de cette Loi divine, il en est » trois que je gardais d'une manière particulière dans mon » cœur : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de* » *toute ton âme, de tout ton esprit et de toutes tes forces. Tu* » *aimeras ton prochain comme toi-même. Tu haïras ton ennemi.*

» Avec ces préceptes gravés dans mon âme, je m'élevais » aussitôt à toutes sortes de vertus, parce que l'âme ne peut » en acquérir aucune, si elle n'aime Dieu de tout son cœur : » c'est de cet amour, en effet, que descend la plénitude des » grâces, source des vertus ; et cet amour ne persévère pas dans » l'âme, mais bien il s'écoule comme de l'eau, si elle ne hait » pas ses ennemis, c'est-à-dire le vice et le péché. Je me levais » donc au milieu de la nuit, et je me rendais devant l'autel du » saint temple, et là, avec des désirs enflammés, je demandais » au Dieu tout-puissant l'humilité, la patience, la douceur, la » bonté et toutes les vertus qui pouvaient me rendre agréable à » ses yeux. Je lui demandais de me faire voir le temps où naî-» trait la bienheureuse Vierge prédestinée à enfanter le Fils de » Dieu, et de conserver les yeux de mon corps pour la contem-» pler, ma langue pour chanter ses louanges, mes mains pour la » servir, mes pieds pour m'empresser autour d'elle, mes genoux » pour adorer dans son sein le Fils de Dieu. »

« Sainte Brigitte, d'après le récit du P. Canisius, eut à peu près la même révélation. S. Jérôme, dans sa lettre à Héliodore, décrit l'admirable distribution de la vie de Marie dans le temple, et S. Bonaventure qui le cite, dans la *Méditation de la vie de Jésus*, s'exprime en ces termes : « Tous les jours elle faisait » des progrès dans l'amour de Dieu. Elle était, parmi ses com-» pagnes, la première dans les veilles du sanctuaire, la plus » versée dans la connaissance de la loi de Dieu, la plus parfaite » en humilité, la plus agréable dans le chant des cantiques de

» David, la plus sublime dans l'amour, la plus pure dans la » pureté, la plus parfaite enfin dans toutes les vertus. Elle était » calme, inébranlable dans ses progrès de chaque jour, et nul » ne la vit jamais et ne l'entendit s'irriter. Toutes les paroles » qui sortaient de sa bouche étaient si pleines de grâce qu'il » suffisait de l'entendre pour connaître Dieu. Elle était tout » entière à l'oraison et à l'étude de la Loi du Seigneur, et en » même temps pleine de sollicitude pour celles qui l'environ- » naient ; elle prenait garde qu'aucune n'offensât le Seigneur » dans ses paroles, n'élevât sa voix par un rire immodeste, ou » ne blessât, par une injure ou par son orgueil, aucune de ses » compagnes. Sans cesse, elle bénissait Dieu, et si quelqu'un la » saluait, elle donnait pour réponse ces mots : *Deo gratias* : » *rendons grâces à Dieu.* Et c'est de Marie que cette coutume » s'est conservée parmi les saints. »

« Ah ! il est permis, dit le P. Canisius, à Judith de l'empor- » ter sur notre glorieuse Vierge par la gloire de son triomphe » sanglant sur Holopherne, à la pieuse Anne, fille de Phanuel, » de la dépasser par la rigueur de ses jeûnes, et à S. Jean, fils » de Zacharie, par l'austérité de sa nourriture et de ses vête- » ments, mais pour la charité, pour l'amour, aucun mortel n'a » pu la vaincre ni même l'égaler. Or, c'est dans l'amour, et » non dans l'austérité de la vie que consistent surtout la sain- » teté et le mérite de la vie de l'homme. »

« Marie, dit le P. Orosius, était venue dans le temple pour » engager la lutte avec Dieu et pour demeurer victorieuse dans » cette lutte. Le sanctuaire était le lieu de ce combat mystique, » l'arène où se précipite l'âme qui veut se mesurer avec son » Dieu. L'Eternel, en effet, avait résolu, par un décret gra- » tuit de sa grâce, de descendre en ce monde et d'y revêtir » l'humanité. Cependant, il voulait que le monde fût rendu » digne de le recevoir, que le monde méritât sa venue, non pas » en rigueur de justice, *de condigno et justitia*, comme parlent » S. Thomas et les théologiens, mais par une sorte de convе- » nance, *de congruo*. Or, les saints patriarches avaient obtenu, » par leurs prières et par leurs mérites, que Dieu daignât des- » cendre du ciel ; non pas, nous le répétons, que la justice » l'exigeât ; mais parce que les bonnes œuvres et les supplica- » tions de tant de saints le rendaient convenable ; seulement, » ce mérite de convenance ne fut entièrement atteint que lors- » que Marie apparut au monde, et vint mettre la dernière main » à l'œuvre, en méritant, par sa sainteté et ses prières, que » Dieu descendît au milieu de nous. Tous les saints avaient » multiplié leurs efforts, et aucun d'eux ne put atteindre le but, » jusqu'à ce que vînt Celle de qui naquit Jésus, qui est appelé » le Christ. »

Ainsi parle Orozius cité par Moralès, mais par quels actes de vertu la très sainte Vierge Marie a-t-elle pu mériter pour elle-même la maternité divine et, pour tout le genre humain, la venue du Rédempteur?

Toute l'enfance de Marie fut employée à accumuler les mérites qui attirèrent enfin le Seigneur sur la terre, et son enfance, à l'exception des trois premières années de sa vie, s'écoula dans le temple. Lorsque Marie sortit du temple, elle était mûre pour l'œuvre que le Seigneur avait résolu d'accomplir en elle. Deux ou trois révélations, plusieurs textes cités nous ont bien donné une idée de sa vie si parfaite et si sainte; mais nous pouvons entrer, à la suite des Pères et des Ecrivains ecclésiastiques, dans quelques détails plus précis.

Les jeunes vierges élevées dans le temple de Jérusalem y vivaient à peu près comme vivent les enfants élevées de nos jours dans les pensionnats religieux, ou plutôt dans les orphelinats où la prière et le travail des mains ne sont pas autant sacrifiés à des études infiniment moins utiles, quoique plus brillantes aux yeux du monde. Il y avait une règle à observer, des exercices de piété, des travaux, des études, des récréations, des repos. Il y avait de plus les actes de piété particuliers, que chacune de ces enfants pouvait faire, lorsque l'obéissance n'imposait pas d'autre occupation. On ne conçoit pas une réunion de jeunes filles sans la direction de vénérables matrones, sans une règle, qui comprenne à peu près ce que nous venons de dire. Marie fut donc soumise à une règle, et ce fut principalement par l'observation parfaite de cette règle, par sa fidélité absolue à accomplir tout ce que la volonté de Dieu, dont elle y reconnaissait l'expression, attendait d'elle, que cette divine Enfant développa les dons inestimables de la grâce qu'elle avait reçus, en attira de nouveaux, et se prépara à devenir la Mère de Dieu. Tous les saints ont compris que la fidélité à une règle religieuse est le plus sûr et le plus rapide chemin pour arriver à la perfection. Marie suivit ce chemin, et il nous plaît davantage de la voir humble, douce et obéissante, sous la direction de ses maîtresses et au milieu de ses compagnes, comme plus tard Jésus dans l'atelier de S. Joseph, que servie par les anges, environnée d'une gloire qui n'est pas de cette terre et dont nous ne retrouvons pas de trace dans le saint Evangile.

Marie priait. « Elle faisait de la prière son occupation habituelle», dit S. Anselme. Elle priait avec ses jeunes compagnes. Aux premières lueurs de l'aube [1], dit Bourassé, les jeunes filles élevées dans le temple se rendaient à l'oratoire qui leur était réservé ; là elles chantaient en chœur les cantiques de

1. Bourassé, *Histoire de la Vierge Marie, chap.* 6.

David. Sept fois dans le cours de la journée, elles se réunissaient pour remplir ce pieux devoir. Leurs prières montaient au Ciel avec les premiers rayons du soleil; elles retentissaient encore dans l'enceinte sacrée, lorsque les ombres de la nuit commençaient à couvrir la terre. La vie de ces vierges ressemblait, autant qu'il est possible ici-bas, à la vie des anges autour du trône de Dieu.

Marie priait surtout lorsque venait l'heure du sacrifice, le matin et le soir. Elle pensait à l'immolation sanglante du Messie figurée dans les cérémonies religieuses qui s'accomplissaient devant elle, et se préparait ainsi, sans le savoir, à ce moment d'indicible souffrance, où, debout au pied de la croix, elle assisterait à la mort de son divin Fils pour le salut des hommes.

Marie priait encore pendant son travail. « Elle savait d'ail-» leurs si bien allier la vie contemplative à la vie active, que » chez elle, la prière ne gênait en rien le travail, et que, réci-» proquement, le travail ne mettait point obstacle à la prière. » Cette réflexion est de S. Pierre Damien [1].

Marie priait encore lorsque, retirée seule dans son humble cellule, elle pouvait, sans contrainte aucune, s'abandonner librement à tous les élans de son amour pour Dieu. Sans doute il lui fallait accorder quelques heures au sommeil; mais tout ce qu'il était possible de dérober à un repos réparateur était consacré à ses oraisons, plus sublimes assurément que celles de Thérèse et des plus grands mystiques. Le sommeil lui-même n'interrompait pas complétement sa prière et c'est d'elle qu'il est dit : *je dors, mais mon cœur veille.*

Quel était spécialement l'objet des prières de Marie ? quelles faveurs particulières aimait-elle à implorer de Dieu? Marie, dans sa prière, rendait d'abord à la Majesté divine l'hommage d'adoration que lui doit toute créature; cet hommage était le plus parfait que Dieu eût jamais reçu jusqu'à ce jour, puisque l'humanité sainte du Sauveur n'existait pas encore. Les Chérubins et les Séraphins unissaient humblement leurs adorations à celles de cette jeune Enfant. Ils ne savaient pas autant qu'elle combien est grand le Dieu qu'ils voient face à face dans le Ciel, et combien il mérite les hommages de ses créatures.

Elle remerciait Dieu de tous ses bienfaits. Elle ne connaissait pas toutes les merveilles de grâce opérées en sa personne, car son humilité ne lui permettait pas de tout voir, mais Dieu lui donnait des sentiments de reconnaissance en rapport avec les dons infinis qu'il avait mis en elle, et ses actions de grâces surpassaient toute reconnaissance créée.

Elle demandait pardon à Dieu pour les pauvres pécheurs, et

1. *Serm. 1 de Nativ. B. Virginis.*

excitait tout à la fois dans son cœur une horreur sans égale pour le péché, et une compassion infinie pour les malheureux qui le commettent.

Enfin elle demandait à Dieu pour elle-même, la grâce de l'aimer parfaitement et d'aimer le prochain selon sa volonté. Elle le suppliait de lui accorder, entre autres vertus, dit S. Bonaventure [1], une profonde humilité, une pureté angélique, un détachement généreux du monde et de ses faux biens, ainsi qu'une prompte obéissance aux ordres de ses supérieurs dans le temple. Souvent aussi elle priait le Seigneur de hâter la venue du Messie qui devait racheter le monde, et le délivrer de l'esclavage du démon [2]. « Entre tous les nobles désirs dont le cœur de cette » Vierge auguste fut embrasé, dès le premier moment de son » existence, dit S. Bernardin de Sienne, cité par l'abbé Ja- » mar, il n'en était point de plus ordinaire que celui par lequel » elle sollicitait la grâce du salut et du rachat de l'humanité. » Ainsi toutes les puissances de son âme, toujours brûlante des » feux de la charité, se concentraient dans ce saint désir comme » dans un foyer, d'où elles s'élançaient avec ardeur, pour aller

1. *Medit. Vitæ Christi, cap.* 3.

2. S. Epiphane exprime en ces termes ce désir de Marie :

Quærebat igitur Virgo conspicere quem desiderabat inquiens : Ubi est sponsus cujus pulchritudinem exopto? Ubi est pulchritudo sole splendidior? Ubi totius forma gloriæ ineffabilis? Ubi lumen quod extingui nequit, quod ego summo cum desiderio requiro? Ubi sol qui radium exquirit? Ubi ipsorum Cherubim cithara? Ubi oculus Seraphim nunquam dormiens, Christus? Ubi solus ac solius Patris unigenitus Filius, quem Virgo exoptans redamat, perquirens salutat? S. Epiph. *in Laud. B. V. M.*

On lit dans la *Vie intérieure de la très sainte Vierge*, par M. Olier :

Lorsque Dieu, dans sa grandeur, descendait en Marie, il y descendait avec son Verbe incarné, qui est Dieu lui-même et qui devait habiter un jour en elle : et alors Dieu lui manifestait par une lumière particulière les grandeurs de ce même Verbe, et ses adorables beautés.

A ce spectacle qui la ravissait, Marie était dans des attentes très grandes et des désirs très violents de le voir s'incarner réellement, et s'unir à la nature humaine et à l'Eglise, et soupirait alors ces cantiques d'amour qu'âme qui vive ne peut savoir que ceux à qui la majesté de Dieu veut bien les manifester. Ce sont les *Cantiques des Cantiques*. Ils expriment les sentiments de l'âme de la très sainte Vierge, s'adressant au nom de l'Eglise future ou de la Gentilité, au Verbe incarné, promis au monde sous l'image d'un Epoux; et les sentiments du Verbe incarné s'adressant à Marie ou à l'Eglise...

Dans son séjour au Temple, Marie était sans doute bien éloignée de penser que le mystère de l'Incarnation dût s'opérer en elle, et qu'elle fût le sujet où s'accomplirait cette promesse de l'union du Verbe avec l'Eglise : *Ils seront deux dans une même chair*. Néanmoins, voyant par avance que comme membre de l'Eglise, elle devait être épouse du Verbe incarné, que même elle porterait efficacement tout le monde à lui : elle soupirait après sa venue. Elle éprouvait ces amours si violents qui blessent l'âme et l'obligent à se plaindre, ces amours si impatients exprimés dans le *Cantique des Cantiques*. Olier, *Vie intérieure de la T. S. V. ch.* 3.

» au-devant du Christ, qui devait un jour prendre naissance » dans son sein virginal. Aussi peut-on dire que la sainte Vierge » résumait en sa personne tous les vœux, toutes les supplica- » tions des patriarches implorant l'arrivée du divin Libérateur, » et qu'elle en était comme la consommation et le couronnement. » Il nous est impossible de nous faire une idée des célestes trans- » ports avec lesquels elle soupirait constamment vers le ciel. »

Mais une grâce surtout était l'objet de ses prières : celle de pouvoir connaître et servir la Vierge destinée à devenir la Mère du Sauveur, selon qu'elle a daigné le révéler elle-même à sainte Brigitte et à sainte Elisabeth de Hongrie. Elle était loin de songer que l'exercice des vertus sans nombre qu'elle pratiquait dans la plus admirable perfection, la rendait de plus en plus digne d'être elle-même cette Vierge à jamais bénie qui enfanterait le Seigneur.

Après la prière le travail manuel. Chez les Juifs, le travail manuel était en grande estime; les riches eux-mêmes et ceux qui se destinaient, par de plus hautes études, à quelque profession libérale, se faisaient honneur d'apprendre un état. C'est ainsi que nous voyons S. Paul, le brillant élève de Galamiel, s'exercer avec succès à la fabrication des tentes, et y gagner sa vie, pour n'être pas à charge aux nouveaux convertis. Sans doute il en était ainsi des femmes. Leur modèle était la femme forte dont parle Salomon, habile dans tous les travaux de son sexe. Il devait en être ainsi surtout pour les jeunes filles élevées dans le temple, destinées pour la plupart à rentrer dans leurs familles, et à reprendre, pour le reste de leur vie, les habitudes des autres femmes juives. « Les unes, dit Bourassé [1], filaient le lin ou la laine; d'autres entrelaçaient les fils en tissus légers; celles-ci apprenaient à teindre les étoffes en couleur de pourpre ou d'hyacinthe; celles-là rehaussaient l'éclat des tissus précieux en les entremêlant de fils d'or. L'Orient a toujours été renommé pour ce genre de magnificence. Les femmes y étaient très habiles à broder divers ornements, et savaient varier adroitement les couleurs et les dessins. On retrouve encore aujourd'hui des vestiges de ce talent parmi les populations de la Syrie. »

Mais ces broderies et ces tissus éclatants n'étaient pas destinés à l'usage des jeunes servantes du Seigneur : on les réservait pour les cérémonies religieuses. Si les vaines parures étaient recherchées parmi les femmes juives, les vierges du temple étaient à l'abri des dangers de ce luxe. La vanité était inconnue dans leurs humbles cellules, et leurs doigts habiles aux plus gracieux travaux savaient faire aussi le vêtement simple et modeste qu'il leur était ordonné de porter.

1. *Histoire de la Vierge Marie, chap.* 6.

Nous pouvons donc nous représenter Marie occupée à ces différents ouvrages, sous le regard de Dieu, et s'exerçant en même temps aux humbles soins du ménage qu'une femme doit connaître et dont elle s'acquittera difficilement bien, si elle n'y a pas été initiée dès son enfance.

On ne peut pas douter que quelques heures n'aient été consacrées, au moins de temps en temps, à la lecture des saints Livres. Les Juifs devaient savoir lire le livre de la Loi, et cette obligation ne regardait pas seulement les hommes. Il n'est pas admissible, que les jeunes vierges du temple n'aient pas reçu, de leurs vénérables maîtresses, les leçons nécessaires pour être à même de lire et de comprendre la sainte Ecriture.

On représente souvent sainte Anne enseignant la lecture à sa divine Enfant. Marie était bien jeune encore pour que sainte Anne lui eût donné de semblables leçons, avant de la conduire au temple: mais l'Esprit de Dieu éclairait lui-même la très sainte Vierge, et lui apprenait, en un moment, ce que les longues et persévérantes leçons inculquaient difficilement aux autres. Marie étudiait donc avec ses compagnes. Mais ce que celles-ci ne comprenaient pas, Marie le comprenait, et la sainte Ecriture n'avait pas de secrets pour elle. Seulement, comme Jésus dans son enfance, elle ne manifestait pas au dehors les trésors incomparables de lumière que Dieu versait en elle. Que d'élans de reconnaissance, que d'affections ardentes son cœur n'aura-t-il pas portés jusqu'au ciel, lorsqu'elle tenait les yeux fixés sur ces pages sacrées qui toutes lui parlaient de l'infinie bonté du Seigneur ?

Marie devait prendre aussi quelque nourriture et partager les récréations de ses jeunes compagnes. Avec quelle perfection le faisait-elle ? Les anges qui en furent témoins pourraient peut-être essayer de le dire : pour nous, il est plus sûr de garder un silence prudent et de laisser à chacun le soin d'imaginer la modestie, la mortification, la douceur, la patience, l'amabilité exquise que cette divine Enfant apportait en toutes choses ; et le parfum d'édification qu'elle répandait autour d'elle. Il était beau de voir combien elle était docile aux leçons de ses maîtres, comme elle prévenait leurs désirs, exécutait leurs ordres et pratiquait leurs conseils. En elle, la parole et le silence, le mouvement et le repos, tout était éloquent, tout révélait une admirable maturité d'esprit.

On a dit que Marie avait souvent obtenu le privilège d'entrer dans le saint des saints. Aucune place ne pouvait mieux lui convenir. Elle était la véritable arche d'alliance; sa place était bien celle que n'occupait plus l'arche construite autrefois sur l'ordre de Dieu même, et qui avait disparu. S. Evodius, S. Germain de Constantinople et plusieurs autres l'affirment. A la ri-

gueur on peut le croire. Il est vrai que le grand-prêtre pouvait seul entrer dans le saint des saints une fois l'an, pour l'accomplissement des rites sacrés. Mais on comprendrait ce texte d'une manière trop exclusive, si l'on n'admettait pas qu'en dehors de cette circonstance solennelle d'une cérémonie que le grand-prêtre seul devait accomplir, sans être accompagné de personne, il ne fût jamais permis d'y pénétrer, pour l'entretien de ce lieu sacré, ou pour d'autres motifs sérieux.

N'est-il pas dit de S. Jacques le mineur dans la légende du Bréviaire, qu'il n'était permis qu'à lui seul d'entrer dans le saint des saints; or l'apôtre n'était pas grand-prêtre des Juifs. On aurait donc tort de rejeter absolument cette tradition qui n'a rien d'incompatible avec les prescriptions de la Loi [1]. Il fallait quelqu'un pour les soins que réclamait ce lieu sacré. Pourquoi Marie n'aurait-elle pas été choisie préférablement à toute autre, puisqu'elle était incontestablement la plus digne ?

Quoi qu'il en soit, l'opinion d'après laquelle l'auguste Vierge Marie serait entrée fréquemment dans le saint des saints, et y aurait en quelque sorte habité, comme l'admettent Carthagène, Poza, Canisius après Nicéphore, S. Evodius, S. Germain et plusieurs autres n'est généralement pas admise. L'exemple de S. Jacques le mineur ne prouve rien parce qu'il ne s'agit pas du saint des saints, mais d'un lieu attenant et qui en dépendait [2], où les prêtres permettaient à S. Jacques de pénétrer, pour se livrer à la prière dans la solitude et plus près de Dieu. Peut-être, en était-il de même pour la très sainte Vierge, et pouvait-elle se retirer souvent, non pas dans le sanctuaire où le grand-prêtre lui-même n'entrait qu'une fois l'an, et où personne autre ne pouvait sans doute pénétrer sans de très graves motifs, mais

1. Sedlmayr n'est cependant pas de cet avis; il dit :

Ipse Apostolus ad Hebr. IX, 6 et 7, testatur quod nemini sub pœna mortis licuerit intrare in sancto sanctorum, nisi summo sacerdoti, et huic non nisi semel in anno, solemni scilicet expiationis die : *In priori quidem tabernaculo semper introibunt sacerdotes sacrificia consumantes; in secundo autem* (id est interiori parte quæ sanctum sanctorum vocabatur) *semel in anno solus Pontifex non sine sanguine*; idque semel tantum sub pœna mortis uti Levit. XVI, 2 dicitur. Et hoc etiam adhuc post Christi tempora, et si quis alius, aut summus pontifex ingressus esset, capite debuisset luere, ut testatur Philo Judæus *de legat. ad Caium Imper.* in litteris Agrippæ ad Caium; unde credibile non est quod B. Virgo morata sit in sancto sanctorum, quia id non tolerassent Judæi, utpote contra legem, præsertim quia adhuc ignari erant, quod hæc sit futura Mater Christi. Sedlmayr. *Theolog. Mar. n.* 828.

2. Evodius quem cæteri videntur expressisse, facile potest accipi de habitatione in loco continuato sancti sanctorum, id est in parte ædium templo adjunctarum dicit. Qua ratione nunc quoque dicere licet, moniales nostræ degere in templo, et in loco ubi Christus asservatur, quia domus earum conet adjuncta est templo, in quo est corpus Christi, etiamsi non incolant imtinens, mediate ipsum templum. Idem ergo de Judæorum templo affirmandum est. Theoph. Raynaud. *Dipt. Mar. part.* 1, *punct.* 3, *n.* 2.

dans un lieu attenant. Pour nous nous croyons avec Théophile Raynaud qu'il ne faut prendre à la lettre ni ce qu'il est dit de S. Jacques le mineur, ni ce qu'Évodius dit aussi de Marie, que l'un et l'autre soient entrés librement et qu'ils aient, pour ainsi dire, habité dans le sanctuaire. Ne disons-nous pas chaque jour que les religieux, que les religieuses, habitent la maison de Dieu, le temple du Seigneur, qu'ils demeurent sous le même toit que Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qu'ils ont le sanctuaire pour habitation ? Cependant ce n'est nullement l'Eglise, mais le monastère dont elle est entourée qui leur sert de demeure. L'Eglise est le centre, l'âme du monastère, et tous ceux qui demeurent dans le monastère demeurent en quelque sorte dans l'Eglise. Il n'y a nul inconvénient à dire du temple de Jérusalem et des cellules qui l'entouraient ce que nous disons de la maison de nos religieux : Marie habitait la maison de Dieu, le sanctuaire, le saint des saints : elle en était le plus riche ornement, la véritable Arche d'alliance, le trésor du ciel et de la terre.

CHAPITRE VI

VŒU DE VIRGINITÉ DE MARIE

§ I. — *Marie a fait vœu de virginité.*

Nous avons suivi l'auguste Vierge Marie dans le temple de Jérusalem et pénétré autant qu'il nous a été donné de le faire, les secrets de la vie céleste qu'elle y mena pendant environ douze années. Ce fut dans le temple du Seigneur qu'elle se prépara d'une manière prochaine à devenir elle-même le temple trois fois saint, le tabernacle plus cher à Dieu que le Ciel même, où le Seigneur daignerait habiter, se revêtir de notre humanité et devenir notre semblable en tout, le péché excepté.

Mais aux vertus incomparables de Marie, aux dons inexprimables qu'elle avait reçus de Dieu, il fallait ajouter le vœu de virginité qui les marquât comme d'un sceau divin. La Vierge qui devait, selon la parole d'Isaïe, concevoir dans son sein et enfanter le Messie, ne pouvait pas être simplement vierge comme les autres filles de Juda, pures de corps et de cœur, mais destinées, lorsque le temps serait venu, à sacrifier leur virginité au désir de devenir mères. La Vierge destinée à la maternité divine devait avoir renoncé, sans retour, aux joies de la maternité humaine, et prononcé, en présence du Seigneur, le vœu de conserver intact le don précieux de la virginité. Il ne suffisait pas

même qu'elle prît une résolution de cette sorte, lorsque l'Ange lui eut annoncé qu'elle serait la Mère du Sauveur; il fallait que ce vœu précédât cette grande nouvelle; et plus on rapprochera l'époque assignée à ce vœu du jour de l'immaculée conception de Marie, plus aussi, selon toute apparence, se rapprochera-t-on de la vérité. Douée, dès les premiers moments de son existence, de la plénitude de sa raison, éclairée par des lumières supérieures à celles des anges eux-mêmes, elle put faire, et bien avant leur âge, ce que plusieurs saints ont fait dès leur tendre enfance, et se consacrer à Dieu pour ne servir et n'aimer jamais que lui seul. Pour se donner à Dieu seul, renoncer au mariage et à la maternité, il n'était pas nécessaire que la céleste Enfant connût précisément les obligations et les droits de cet état qu'elle s'engageait à n'embrasser jamais, comme ne les connaissaient pas sainte Rose de Lima et tant d'autres vierges d'une pureté incomparable, qui s'empressèrent de consacrer au Seigneur leur virginité, avant même de sortir de l'enfance.

Nous aimons donc à croire que Marie, à peine entrée dans le temple, fit à Dieu, ou plutôt renouvela le vœu de virginité qu'elle avait fait déjà. Sans doute, cherchant en tout le mérite de l'obéissance et de la docilité, elle en informa d'abord ses heureux parents, et il est bien à croire que ceux-ci apprirent avec joie ce vœu de leur fille bénie, et qu'ils la fortifièrent dans cette sainte résolution, favorisant ainsi, à leur insu, la fin que Dieu s'était proposée dans sa créature de prédilection. « Nous croyons être » dans la vérité, dit le très savant cardinal Baronius, en disant » que Marie, avant d'être unie à Joseph, avait fait vœu de » virginité, du consentement de ses parents, puisque ceux-ci » avaient conçu l'espérance la plus grande de la sainteté de cette » enfant. »

Nous pourrions nous contenter de ces quelques réflexions : mais la question du vœu de virginité émis par la très sainte Vierge a été l'occasion de discussions nombreuses. Les hérétiques ont attaqué ce vœu avec violence, parce qu'il portait en germe la vie religieuse qu'ils ont en horreur, à cause du désordre de leurs croyances et de leurs mœurs : il est donc bon d'en parler avec quelque développement.

Nous examinerons, en conséquence, s'il est vrai que Marie ait fait vœu de virginité avant le temps de l'Incarnation; à quel âge elle fit ce vœu; s'il existait déjà quelques exemples de ce vœu; en quoi il consistait; s'il était absolu ou conditionnel, solennel ou simple; enfin si ce vœu pouvait s'accorder avec les fiançailles et le mariage que Marie et Joseph contractèrent ensemble.

§ II. — *Le vœu fait par Marie a précédé l'Annonciation.*

Nous lisons dans l'Evangile selon S. Luc (1, 26, etc.) : *L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu dans la ville de Galilée, appelée Nazareth, à une Vierge qu'avait épousée un homme nommé Joseph, de la maison de David, et le nom de la Vierge était Marie. Or l'Ange étant venu vers elle, lui dit : Je vous salue Marie, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre les femmes. Lorsque Marie l'eut entendu, elle fut troublée de ces paroles, et elle pensait quelle pouvait être cette salutation. Mais l'Ange lui dit : Ne craignez point, Marie : vous avez trouvé grâce devant Dieu : voilà que vous concevrez dans votre sein, et que vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, et sera appelé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père; et il régnera éternellement sur la maison de Jacob. Et son règne n'aura point de fin. Marie dit à l'Ange : Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme? Et l'Ange lui répondit : L'Esprit saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.*

Nous avons rapporté intégralement ce passage de l'Evangile, parce qu'il est difficile de le lire attentivement et de conserver ensuite quelque doute sur le vœu de virginité prononcé par Marie. Elle était vierge, dit l'Evangile, et sa virginité excluait toute pensée de maternité pour l'avenir, sinon se fût-elle étonnée de la parole de l'Ange lui annonçant qu'elle concevrait un fils, et eût-elle demandé comment s'accomplirait une promesse que toutes les jeunes vierges d'Israël eussent accueillie avec joie, parce qu'elle aurait comblé leurs secrets désirs? Pour Marie, il n'en était pas ainsi. Elle voyait se dresser devant la promesse de l'Ange un obstacle, et ne doutant pas de la promesse, mais ignorant comment cet obstacle, qui lui semblait infranchissable, serait surmonté, elle s'en informait à l'envoyé céleste. Quel pouvait être cet obstacle, sinon le vœu formé par elle. *Quomodo fiet istud quoniam virum non cognosco* : *Comment cela se fera-t-il? car je ne connais point « d'homme »*, dit-elle à l'Ange. L'Ange aurait pu lui répondre : ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour arrivera, et les rapports qui n'ont pas existé encore s'établiront : vous deviendrez mère selon les lois ordinaires de la nature. Mais l'Ange ne répond pas ainsi, car la question de Marie aurait été trop naïve si une telle réponse avait pu y satisfaire. Ce qui n'avait pas eu lieu jusque-là devait être exclu à jamais. Marie disant *je ne connais point d'homme*, ne parlait pas seulement du passé et du présent, mais aussi de l'avenir et la virginité immaculée qu'elle avait conservée jusqu'à ce jour, devait l'accompagner pendant toute sa vie. Elle avait donc pris l'engagement

devant Dieu de garder ce trésor inestimable et, à aucun prix, pas même au prix de la maternité divine, elle ne voulait s'en dessaisir [1]. S. Augustin, dans le livre *sur la virginité* [2], développe cette pensée à la suite de S. Grégoire de Nysse. Le vénérable Bède commentant les paroles de Marie à l'Ange : *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco?* dit à son tour : « Marie » expose respectueusement la résolution qu'elle a prise, et sa » pensée bien arrêtée de passer sa vie dans l'état de virginité. » *Propositum suæ mentis reverenter exposuit, vitam scilicet virginalem se ducere decrevisse.* Le vénérable et saint auteur ne fait pas mention expresse du vœu, mais les théologiens n'hésitent pas à reconnaître le vœu lui-même dans ces mots *propositum suæ mentis*, auxquels ce qui suit donne encore plus de force. Bède ajoute en effet : *Quæ prima fœminarum tantæ se virtuti mancipare curavit* : « Elle fut la première des femmes qui s'en- » gagea à garder une si sublime vertu. » Que pourrait signifier cet engagement sans précédent, sinon le vœu de virginité? Personne ne prétendra qu'aucune des jeunes filles du peuple d'Israël ne fût demeurée pure et n'eût eu la volonté de conserver sa virginité intacte, jusqu'au jour où elle s'engagerait dans les liens du mariage. Il n'était donc pas question pour Marie de cette innocence partagée par la plupart des jeunes filles, mais d'un engagement sacré, particulier à elle seule, et que nulle autre, selon la pensée du vénérable Bède, n'avait pris avant elle. Cet engagement ne pouvait être que le vœu de virginité.

Fulbert de Chartres s'exprime plus clairement encore : « La

1. Interdicta mihi est viri consuetudo : *Quomodo istud erit mihi quoniam virum non cognosco*?... Hæc Mariæ vox demonstratio est eorum quæ ex incerti auctoris historia referuntur. Nam si ad nuptiale opus assumpta fuisset a Josepho, cur ad angeli vocem futurum partum prænunciantis, velut ad rem novam attonita fuisset, cum hoc expectaret ipsa, ut ex naturæ lege mater esset? Sed quia consecratam Deo carnem tanquam unum aliquod e sacris denariis illibatam servari oportebat, idcirco sic ait : Quamvis angelus sis, quamvis e cœlo venias, et quod apparet supra captum hominis sit, tamen impossibile est hominem me cognoscere. Quomodo mater ero sine viri consortio? Nam Josephum sponsum quidem novi, virum autem non cognosco. S. Gregorius Nyss. *Hom. de die natali Domini.*

2. Ipsa quoque virginitas ejus (Mariæ) ideo gratior et acceptior, quia non eam conceptus Christus viro violaturo, quam conservaret, ipse præripuit, sed priusquam conciperetur, jam Deo dicatam, de qua nasceretur, elegit : hoc indicant verba quæ sibi fœtum annuntianti angelo Maria reddidit : *Quomodo*, inquit, *fiet istud, quoniam virum non cognosco?* Quod profecto non diceret, nisi Deo virginem se ante vovisset. Sed quia hoc Israelitarum mores adhuc recusabant, desponsata est viro justo, non violenter ablaturo, sed potius contra violentas custodituro, quod illa jam voverat. Quamquam etiamsi hoc solum dixisset : *Quomodo fiet istud?* Nec addidisset : *Quoniam virum non cognosco*, non quæsisset utique promissum sibi filium quomodo femina paritura esset, si concubitura nupsisset. D. Augustinus, *De sancta virginitate, cap.* 4.

» Vierge Marie, dit-il [1], fut conduite à Jérusalem, et elle demeura » dans le temple du Seigneur, jusqu'à l'âge de quatorze ans, » servant Dieu jour et nuit, dans les jeûnes et dans la prière, » vouant à Dieu sa virginité, ce qu'aucune autre vierge n'avait » fait avant elle, s'entretenant souvent avec les anges. Ensuite, » lorsqu'elle fut de retour dans la maison de ses parents, à Naza- » reth, l'ange Gabriel lui fut envoyé de Dieu lui annonçant la » Conception du Fils de Dieu. »

S. Bernard a compris de même les paroles de Marie : *Quomodo fiet istud ? Comment cela se fera-t-il ?* Il dit en effet[2] : « Marie ne demande pas si la parole de l'Ange s'accomplira, » mais de quelle manière aura lieu son accomplissement. Le Sei- » gneur mon Dieu, dit-elle, est témoin de tout ce qui se passe » en ma conscience : il connaît le vœu de sa servante de n'avoir » de rapport avec aucun homme : de quelle manière donc lui » plaira-t-il que s'accomplisse ce que vous avez dit? S'il me fal- » lait renoncer à mon vœu pour donner le jour à un tel Fils, je » me réjouirais de posséder ce fils, mais je m'affligerais de ne » pas garder la résolution prise. »

Adam, illustre Prémontré du XIIIe siècle, s'exprime ainsi, dans un de ses discours : « Le monde tout entier se tournait vers » la chair et se livrait à ses œuvres : il n'en retirait que des » fruits de mort. Ce fut alors, ô Marie, que vous élevâtes les » yeux vers l'orient de la virginité et que l'on vit briller en vous » les premiers rayons de gloire de l'incorruptibilité future. Qu'il » sera beau dans la sainte Eglise, qu'il rayonnera avec éclat, » cet état nouveau dans lequel les hommes fidèles ne prendront » point de femmes, ni les femmes fidèles de maris, mais ils seront » comme les anges de Dieu dans le ciel! Quelle femme, au temps » de Marie, pouvait ou voulait dire : *Je ne connais point d'homme ?* » Certes il n'en était aucune, et vous en conviendrez, si vous » pesez bien le sens de ces paroles. Que signifient-elles, en effet, » sinon : je ne connais point d'homme, et j'ai formé la ferme » résolution, devant Dieu, de n'en connaître jamais? Il ne s'agit » pas seulement du présent; mon engagement embrasse toute » ma vie, et toujours je dirai : je ne connais point d'homme. A

1. Ducta Hierosolymis, in templo Domini, conversata est usque ad quartum decimum annum, jejuniis et orationibus serviens die ac nocte, et virginitatem suam vovens, quod ante virgo ulla non fecerat, angelicis colloquiis frequenter utens : deinde cum esset reversa ad domum parentum suorum, in civitatem Nazareth, missus est ad eam angelus Gabriel a Deo, nuncians ei conceptionem Filii Dei. FULBERTUS, *Serm.* 2 *de Nativ. B. M. Virginis.*

2. Non enim quærit, *an fiet* istud, sed *quomodo* : quasi dicat : Cum sciat Dominus meus, testis conscientiæ meæ votum esse ancillæ suæ non cognoscere virum : qua lege, quo ordine placebit ei, ut fiat istud ? Si oportuerit me frangere votum, ut pariam talem filium, et gaudeo de filio, et dolco de proposito. D. BERNARDUS, *Serm.* 4, *super Missus est*, *n.* 3.

» cette époque la femme stérile était regardée comme maudite : » la fille de Jephté pleurait, non pas parce qu'elle devait mourir, » mais parce qu'elle mourait sans avoir eu les joies de la mater- » nité. Ce n'était pas le glaive de son père, mais la honte de » mourir vierge qui causait sa douleur. Mais vous, ô Marie, vous » avez regardé vers l'orient; vous avez considéré la beauté de » la virginité, d'une vie pure et immaculée. Seule entre toutes » les femmes vous avez regardé et désiré cette vertu céleste, et » c'est pourquoi tous les siècles vous proclameront bienheu- » reuse. Mais ce que vous avez choisi la première, vous n'avez » pas voulu le garder pour vous seule; et celui qui est venu vers » vous du sein de son Père, est venu aussi jusqu'à nous par » vous. »

Le savant Maldonat [1] cite S. Anselme et Rupert parmi les auteurs qui ont affirmé le vœu de virginité émis par Marie avant le mystère de l'Incarnation du Verbe. Le texte qu'il attribue à S. Anselme n'est pas de lui, mais de son disciple, S. Eadmer, dont l'autorité n'est guère moindre que celle de l'illustre docteur. Le voici [2] : « Deux choses étaient particulièrement chères au » cœur de Marie : la virginité et la fécondité. La virginité,

1. Maldonat résume bien l'enseignement des Pères et des Docteurs sur ce passage de S. Luc. Il s'exprime ainsi :

Verbum *cognoscendi*, hoc loco non significare actum perspicuum est; nec enim dubium erat, tunc, cum hoc dicebat, virum non cognoscere. Significat igitur consuetudinem, quemadmodum si quis astemius dicat : *Non bibo vinum* : non enim significat se tunc, cum loquitur, non bibere, sed non solere bibere. Sic dicunt discipuli Joannis : *Quare nos, et Pharisæi jejunamus, discipuli autem tui non jejunant?* Id est quare nos jejunare solemus, discipuli tui non solent? Et : *Magister vester non solvit didrachma?* Id est : An non solet solvere? Neque solam consuetudinem significare potest, sed consuetudinem cum impotentia conjunctam : quasi dicat Virgo : Quomodo fiet istud, quia nec virum soleo cognoscere, nec possum? Si enim sola consuetudo significata fuisset, in promptu fuisset angelo respondere : Si non soles virum cognoscere, cognosce nunc, et concipe, quem te concepturam dixi... Significavit ergo moralem impotentiam; non eam quæ ex lege, aut præcepto oritur : nulla enim lege, nullo præcepto viro suo uti vetebatur. Significavit igitur moralem impotentiam natam ex voto. Itaque recte multi gravesque auctores existimarunt Beatam Virginem votum edidisse, in quibus est Gregorius Nyssenus, D. Augustinus, et Beda, et Bernardus et Anselmus et Rupertus.

2. Et quidem hæc duo jucundius amabat, scilicet virginitatem et fœcunditatem. Virginitatem, quia tunc placere Deo per omnia intelligebat : fœcunditatem, quia sine hac, maledictum legis, quæ adhuc carnaliter custodiebatur, incurrere metuebat. Vicit tamen amor in ea servandæ virginitatis, et exclusit ab eo timorem incurrendæ maledictionis. Virgo itaque tenera, et delicata, regali stirpe progenita, et speciosissima, totam intentionem suam, totum amorem suum, totum studium suum ad hoc intendit, ut corpus, et animam suam Deo virginitate perpetua consecraret : sciebat enim quod quanto sanctius eam conservaret, tanto sublimius ei, qui omnium castissimus, immo qui ipsa castitas est, appropinquaret. D. Anselm. *lib. de Excellentia Virginis*.

» parce qu'elle n'ignorait pas combien Dieu l'aime ; rien ne lui » plaisant davantage : la fécondité, parce que sans elle Marie » craignait d'encourir la malédiction inscrite dans la loi, que » l'on gardait encore extérieurement. Cependant l'amour de la » virginité et le désir de la garder fut victorieux en Marie, et » chassa toute crainte ; elle ne redouta pas d'encourir la malé- » diction. Cette tendre vierge, cette jeune fille délicate, issue » d'un sang royal, et belle plus qu'aucune créature, n'eut plus » qu'un but ; toute la puissance de sa volonté, tout son amour, » tous ses soins furent employés à consacrer à Dieu son corps » et son âme, par une virginité perpétuelle. Elle savait que plus » ce trésor serait saintement conservé, plus aussi elle approche- » rait du trône sublime du plus chaste de tous les êtres, ou plu- » tôt de celui qui est la chasteté même [1].

Mais rien ne devait-il arrêter l'auguste Vierge Marie dans la voie où elle brûlait d'entrer, et l'empêcher de prononcer ce vœu de chasteté, de virginité perpétuelle vers lequel la portaient les désirs de son cœur ? Parmi les textes que nous avons cités, il en est qui parlent de malédiction pour les femmes stériles ; d'autre part, entre les bénédictions que Dieu promet à son peuple, une nombreuse postérité a toujours tenu un des premiers rangs. Comment Marie aurait-elle pu renoncer aux bénédictions promises par le Seigneur ? Comment surtout aurait-elle pu s'exposer aux malédictions que l'on trouve relatées dans les livres saints.

S. Jérôme et S. Augustin citent ces paroles du Deutéronome : *Maledictus qui non suscitaverit semen in Israel* : *Maudit celui qui n'a pas d'enfants en Israël* ; et ils en tirent la conclusion qu'il était ordonné au peuple de Dieu, de se multiplier par le mariage, parce que le Messie devait naître de ce peuple. De toutes les calamités dont Jérémie (XXII, 30) menace le roi Jéchonias en punition de ses crimes, la principale est la stérilité, *Scribe*

1. On pourrait citer d'autres textes en grand nombre ; nous n'en ajouterons que deux ou trois :

Si aures audiendi habemus, percipere utcumque possumus, qualis illi causa fuerit, ut virginitatis votum voveret, cujus non habebat exemplum. Nam si dicat quis, quod idcirco virginitatem eligeret quia nubere, filiosque suscipere videbatur ei status vilis, et vita despicabilis, repugnat valde veritas professioni jam dictæ : *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ.* Rupertus, *in libro de læsione virginitatis, cap.* 6.

Quid est *virum non cognosco*? Propositum habeo virum non cognoscere ; propositum habeo virginitatis decus usque in finem inviolatum servare. Hugo a S. Victore, *De perpet. Mariæ virginit. cap.* 1.

Haud putamus a veritatis via quempiam aberrare, si dixerit, sanctissimam virginem, antequam fuerit desponsata Joseph, parentibus scientibus, nec dissentientibus, votum virginitatis nuncupasse : conceperant namque illi maximam de puellæ sanctitate expectationem. Baronius, *in apparatu*, 68.

virum istum sterilem. Dieu se plaint dans Isaïe [1] de la stérilité de sa synagogue : *Je suis stérile et je n'enfante pas : j'ai émigré et je suis captive* : *Ego sterilis et non pariens, transmigrata, et captiva*. Est-il permis de croire que Marie ait osé braver cette malédiction ?

Pour résoudre cette difficulté, il est bon d'examiner en quoi consistait cette malédiction portée contre ceux qui ne s'efforçaient pas de perpétuer leur famille et de revivre dans leurs enfants.

S. Jean Damascène déclare, en s'appuyant sur de nombreuses autorités, que la conduite de ceux qui s'éloignaient du mariage pour s'appliquer d'une manière plus parfaite à la pratique de la vertu, ne tombaient aucunement sous le coup de la malédiction légale. « Les hommes charnels, dit-il, condamnent la virginité et ceux qui s'abandonnent à la volupté de la chair » citent volontiers ce texte : *Maledictus omnis qui non suscitat semen in Israel*. Mais nous, forts de l'appui du Verbe de Dieu » qui a pris sa chair dans le sein d'une Vierge, nous disons » que la virginité a jeté ses racines dès le commencement, dans » la nature humaine. En effet, le premier homme a été formé » d'une terre vierge. Eve a été faite de la chair du seul Adam. » La virginité régnait dans le Paradis. »

Des théologiens de grande autorité n'hésitent pas à dire que la malédiction dont parlent les Pères, mais que nous ne trouvons pas d'une manière explicite dans les Écritures, doit être prise au sens métaphorique : elle tombe sur ceux qui négligent de faire de bonnes œuvres, de laisser de bons exemples ; car les bonnes œuvres et les bons exemples sont la précieuse semence que nous devons laisser après nous. Au contraire sont bénis tous ceux qui s'adonnent à la pratique du bien, qui édifient les témoins de leurs vertus et la postérité qui en recueillera les fruits, ou en conservera la mémoire.

Si cependant on veut entendre cette bénédiction et cette malédiction dans un sens purement littéral, il faut dire qu'il ne s'agit que de bénédictions et de malédictions purement extérieures, et n'existant que dans l'opinion des hommes. Les peuples de l'Orient, et par conséquent les Hébreux, regardaient comme un grand bien et un grand honneur, comme une bénédiction suprême de laisser après eux une postérité nombreuse. Lorsque les frères de Rébecca la livrèrent à Eliézer, pour être conduite à Isaac que Dieu lui avait réservé pour époux, *ils souhaitèrent*, dit le texte sacré (Gen. xxiv, 60) *mille prospérités à leur sœur, et ils lui dirent* : *Vous êtes notre sœur* : *multipliez-vous à l'infini*;

1. Isai. xlix, 21. — Osée dit aussi, ix, 14 : *Da eis vulvam sine filiis, et ubera arentia.*

que votre descendance possède les portes de ses ennemis. Isaac de son côté priait le Seigneur (Gen. xxv) pour son épouse parce qu'elle était stérile. Rachel, épouse préférée de Jacob, était plongée dans l'affliction parce que Dieu ne lui donnait pas d'enfant. On sait combien la pieuse mère du prophète Samuel versa de larmes amères pour obtenir de donner le jour à cet enfant béni de Dieu. Qui oserait dire qu'une malédiction quelconque, mais réelle, pesait sur ces saintes femmes ? Dieu, au contraire les bénissait comme on le vit par la suite de l'événement. Mais devant le monde, selon l'opinion des hommes, il y avait dans la privation des joies de la maternité, quelque chose de honteux pour elles ; loin de parler d'elles avec éloge, comme on faisait des heureuses mères qu'entourait une nombreuse couronne d'enfants, on en parlait mal et avec mépris. Telle était au fond, cette malédiction, si l'on en croit S. Bernard et beaucoup d'autres auteurs.

Citons ici la magnifique page de ce saint docteur où il exprime cette pensée[1] :

« Ainsi le fruit de vos entrailles, que Dieu a béni de toute » éternité, est béni : et c'est de sa bénédiction que vous êtes » vous-même bénie entre toutes les femmes, attendu que l'arbre » qui porte de bons fruits ne saurait être un mauvais arbre. » Oui, vous êtes bénie entre toutes les femmes, puisque vous avez » échappé à la malédiction qui les atteignait toutes, quand il » fut dit à Eve : *Vous enfanterez dans la douleur*, et à cette » autre malédiction encore après la première : *Maudite soit la* » *femme stérile en Israël*[2] (Deut. vii, 14) ; et même vous avez » reçu une bénédiction toute particulière, pour ne point de- » meurer stérile, et pour échapper en même temps aux dou- » leurs de l'enfantement. Quelle dure et triste nécessité, quel » joug accablant pèse sur toutes les filles d'Eve ! Elles ne peu- » vent être mères sans douleur, ni demeurer stériles sans être » maudites. La douleur leur fait appréhender d'avoir des enfants, » et la malédiction leur fait craindre de n'en avoir point. Que » ferez-vous, ô Vierge qui entendez et qui lisez cela ? Si vous » devenez mère, ce n'est que dans la douleur ; si vous demeu- » rez stérile, c'est pour être maudite. Quel parti prendrez-vous » ô Vierge pudique ? Partout, me répondrez-vous, je ne vois » qu'angoisses ; néanmoins j'aime mieux m'exposer à être mau-

1. *Hom.* 3, *super Missus est*, *n.* 7, traduction Charpentier.

2. Le texte du Deutéronome est celui-ci, qui n'a qu'un rapport éloigné et de déduction un peu forcée avec les paroles citées par S. Bernard : *Benedictus eris inter omnes populos : Non erit apud te sterilis utriusque sexus. Vous serez bénis entre tous les peuples, et il n'y aura point parmi vous de stérile de l'un ni de l'autre sexe.* — On a tiré de ce texte qui promet la fécondité, un blâme et une condamnation de la stérilité en général, volontaire ou non.

» dite, et demeurer Vierge que de commencer par concevoir, » dans la concupiscence, un fruit que je ne pourrai ensuite » mettre au jour que dans la douleur. D'ailleurs, d'un côté, si » je vois la malédiction, je ne vois point le péché, tandis que de » l'autre se trouvent la douleur et le péché. Après tout, cette » malédiction qu'est-ce autre chose que le mépris des hommes ? » *Denique hæc maledictio, quid aliud est, quam hominum expro-* » *bratio? Neque ob aliud sane dicitur sterilis maledicta, nisi* » *quod opprobrio et contemptui sit habenda.* Car si la femme » stérile est maudite, cela ne veut dire qu'une chose, c'est » qu'elle est un objet d'opprobre et de mépris aux yeux des » hommes ; encore cela n'a-t-il lieu qu'en Israël seulement parce » qu'elle est regardée comme inutile et improductive. Mais moi » je compte pour moins que rien de déplaire aux hommes, » pourvu que je puisse me présenter comme une chaste vierge » au Christ. O Vierge sage, Vierge pieuse, où donc avez-vous » appris que Dieu aimait les vierges ? Quelle loi, quels pré- » ceptes, quelle page de l'Ancien Testament vous a prescrit, » conseillé, persuadé de ne pas vivre selon la chair dans la » chair, et de mener la vie des Anges sur la terre ? Où donc » aviez-vous lu, bienheureuse Vierge, que *la sagesse de la chair* » *est une mort* (Rom., VIII, 6), et qu'*il ne faut point prendre de* » *la chair un soin qui aille jusqu'à contenter tous ses désirs* » (Rom., XIII, 14) ? Où aviez-vous vu au sujet des vierges, que » *les vierges seules chantent le cantique nouveau, et suivent l'A-* » *gneau partout où il va* (Apoc., XIV, 14) ? .... Pour vous point » de commandement, point de conseil, point d'exemple antérieur, » c'est l'onction divine qui vous a tout fait comprendre. La » parole de Dieu elle-même, vivante, opérante, vous avait éclairée » avant de se revêtir de votre chair et de s'appeler votre Fils. » Ainsi vous faites le vœu de vous conserver vierge pour le » Christ, *Christo ergo devoves te exhibere virginem*, et vous igno- » rez que vous devez lui donner une mère. Vous choisissez le » mépris des enfants d'Israël, et vous voulez encourir la malé- » diction de la stérilité, pour celui à qui vous désirez plaire et » voilà que les malédictions cèdent la place aux bénédictions, et » que la stérilité est remplacée par la fécondité. *Eligis in Israel* » *esse contemptibilis, et ut illi placeas cui te probasti, maledic-* » *tum incurrere sterilitatis: et ecce maledictum benedictione com-* » *mutatur, sterilitas fœcunditate recompensatur.* »

La très sainte et très immaculée Vierge Marie n'avait donc point à craindre d'offenser Dieu, en lui consacrant sa virginité. Elle ne pouvait redouter que la désapprobation et le mépris des hommes. Ce n'était pas assez pour arrêter celle qui a pu dire au Seigneur : *Vous avez regardé l'humilité de votre servante.* Les lumières incomparables qui éclairaient son âme lui faisaient

connaître la beauté et le prix de la virginité, devant Dieu : pouvait-elle hésiter à l'embrasser, parce que cette perle précieuse estimée de Dieu et des anges n'était pas encore prisée parmi les hommes ?

Mais d'où venait ce profond mépris qui atteignait, chez les Juifs, les femmes privées de postérité ? On peut en assigner deux causes. La naissance d'enfants nombreux multipliait le peuple fidèle, et la femme qui n'avait pas d'enfant était regardée comme un être inutile à sa nation. De plus on attendait le Messie, et chacun pouvait espérer de le voir naître de sa race. Il devait, il est vrai, descendre de David, mais les alliances entre les diverses familles et les tribus permettaient à chaque père, à chaque mère de famille, l'espoir d'être comptés, au moins indirectement, au nombre de ses aïeux. La femme qui ne devenait pas mère se trouvait donc privée de cette espérance légitime. Elle en privait son époux : leurs ancêtres à tous deux s'en trouvaient frustrés de même, et l'on conçoit combien cette pensée devait être pénible aux pauvres femmes, combien leur stérilité leur attirait de peines de toutes sortes.

Au temps où naquit la bienheureuse Vierge Marie, la nécessité de multiplier le peuple d'Israël n'existait plus ; il remplissait la terre promise, et il s'était répandu dans l'univers entier. La honte et la douleur de la stérilité avaient donc grandement diminué de ce chef. D'autre part, l'humilité incomparable de Marie ne lui permettait pas de penser qu'elle pût jamais être comptée parmi les ancêtres du Messie. Elle savait d'ailleurs que le temps de son avénement était proche, et tout son désir le plus ardent était de devenir la très humble servante de la Vierge qui lui donnerait le jour, selon la parole du Prophète. La malédiction dont parle la sainte Écriture, et dont font mention les saints Pères n'existait donc plus pour Marie, ou du moins ne pouvait pas être un obstacle sérieux au vœu de virginité que l'Esprit de Dieu lui inspirait de faire.

Remarquons du reste que cette sorte de malédiction réservée à ceux qui ne laissaient pas de postérité était loin de s'attaquer à tous.

Nous voyons dans l'Ancien Testament des hommes et des femmes illustres, parfaitement fidèles à la loi, qui ne s'engagèrent pas dans les liens du mariage, ou qui, demeurés veufs à l'âge où il leur était permis encore d'espérer une postérité, passèrent le reste de leur vie, dans le veuvage, et tout entiers adonnés au service de Dieu. Josué, Élie et Élisée ne se marièrent pas et les Pères aiment à les louer d'avoir ainsi renoncé aux joies de la famille ; il semble très probable qu'il en fut de même pour Jérémie et pour ceux que l'on nomme les fils des prophètes. D'après les Pères, même sous l'Ancien Testa-

ment, la pratique de la virginité était très agréable à Dieu, et ils en citent plusieurs exemples. On lit dans le livre de la Sagesse (III, 13)[1] : *Heureuse est la femme stérile, mais qui n'a rien qui la souille, et qui a conservé sa couche pure et sans tache, car elle recevra la récompense de sa chasteté, lorsque Dieu regardera favorablement les âmes saintes. Heureux l'eunuque dont la main n'a point commis l'iniquité, qui n'a point eu de pensées criminelles contraires à Dieu, parce que sa fidélité recevra un don précieux, et une très-grande récompense au temple de Dieu.*

On lit aussi dans Isaïe[2] : *Voici ce que le Seigneur dit aux eunuques : A ceux qui gardent mes jours de sabbat, qui embrassent ce qui me plaît, et qui demeurent fermes dans mon alliance; je leur donnerai, dans ma maison et dans l'enceinte de mes murailles une place avantageuse, et un nom qui leur sera meilleur que des fils et des filles; je leur donnerai un nom qui ne périra jamais.* Ceux que le prophète désigne ainsi sous le nom d'eunuques sont évidemment ceux qui pour le service de Dieu et la pratique de la vertu, renoncent aux voluptés de la chair, même en ce qu'elles ont de légitime.

Plusieurs abusant des paroles que Dieu, dans la Genèse, adresse au premier homme et à la première femme : *Crescite et multiplicamini* : *Croissez et multipliez-vous*, prétendent y voir une obligation formelle imposée aux hommes, et par conséquent, la condamnation du vœu de virginité. Marie, d'après eux, n'aurait pas eu le droit de faire ce vœu, et ceux qui le font après elle seraient en révolte ouverte contre la loi divine. Ils ne comprennent pas que ces paroles étaient une bénédiction donnée aux hommes, afin qu'ils aient la puissance de se multiplier, et que leur race s'étendît en effet et peuplât toute la terre. La même bénédiction donnée, dans les mêmes termes, aux animaux qui vivent sur la terre et aux poissons de la mer, indique cependant assez que telle en est la signification. Que si l'on veut y voir, en même temps, un précepte, il oblige le genre humain en général, mais non pas chaque individu en particulier, à moins que, sur cet individu repose l'avenir de toute l'humanité, comme sur Adam, ses fils et les enfants de Noé. Aussi voyons-nous que de saintes femmes veuves sans être mères, et dans l'âge où elles pouvaient encore espérer de le devenir, ont vécu dans une pieuse retraite, ne cherchant nullement à contracter une union nou-

1. Quoniam felix est sterilis, et incoinquinata, quæ nescivit thorum in delicto; habebit fructum in respectione animarum sanctarum; et spado qui non operatus est per manus suas iniquitatem neque cogitavit adversus Deum nequissima. Sapientia, III, 13.

2. Quia hæc dicit Dominus Eunuchis : Qui custodierint sabbata mea, et elegerint quæ ego volui, et tenuerint fœdus meum : dabo eis in domo mea, et in muris meis, locum et nomen melius a filiis, et filiabus : nomen sempiternum dabo illis, quod non peribit. Isai. LVI, 4, 5.

velle; ce qu'elles auraient dû faire, s'il avait existé une obligation véritable pour elles de désirer la maternité. L'Écriture sainte ne loue-t-elle pas Judith et Anne la prophétesse d'avoir ainsi vécu pendant de longues années, loin du monde et ne pensant qu'à Dieu, après avoir perdu leurs époux, alors qu'elles étaient encore jeunes ?

Il est une autre objection que l'on a soulevée contre le vœu de virginité fait par la très sainte Vierge Marie. Comment Marie aurait-elle pu épouser Joseph, si elle avait résolu devant Dieu et fait le vœu de garder intacte sa virginité ? L'état de virginité et le mariage ne sont-ils pas incompatibles, et ne peut-on contracter le second sans renoncer au premier ?

Nous reviendrons plus tard sur cette objection, lorsque nous parlerons du mariage de Marie et de Joseph. Qu'il nous suffise de dire ici que le vœu de Marie pouvait s'accorder avec l'union sainte qu'elle dut contracter avec son bienheureux époux, soit que ce vœu eût été conditionnel, soit qu'il eût été simple et tel que les parents eussent le pouvoir de l'annuler, soit que Marie eût reçu l'assurance par révélation que sa fidélité à son vœu ne courait aucun danger si elle acceptait Joseph pour époux, soit que, lorsqu'on lui offrit cet époux choisi elle l'eût averti du vœu qu'elle avait fait, et qu'il l'eût approuvé et ne se fût engagé solennellement à le respecter. La dernière supposition, ou plutôt les deux dernières, car l'une et l'autre purent se réaliser en même temps, nous semblent les plus acceptables, et les plus en rapport avec la dignité de l'auguste Vierge, et son désir infini d'être à Dieu sans partage. Nous en avons dit assez sur la réalité du vœu de Marie, et l'inanité des objections qu'on élève contre lui, et nous pouvons passer à d'autres questions.

§ III. — *Age de Marie lorsqu'elle fit le vœu de virginité.*

Tous les docteurs et les théologiens sont d'accord lorsqu'il s'agit de reconnaître que la très sainte Vierge Marie avait fait vœu de garder la virginité, avant que s'accomplît l'adorable mystère de l'Incarnation du Verbe, mais ils diffèrent d'avis lorsqu'il est question de fixer l'âge auquel elle le prononça. Plusieurs pensent que Marie fit cet acte si agréable au Seigneur, dès l'âge le plus tendre, ou plutôt dès les premiers moments où elle jouit pleinement de l'usage de sa raison, c'est-à-dire avant même d'avoir vu le jour. D'autres croient devoir retarder ce vœu jusqu'au temps où la divine Vierge, fiancée à Joseph par la volonté de ses parents ou des prêtres chargés de sa conduite, obtint la certitude que l'accomplissement de son pieux désir ne rencontrerait pas d'obstacle, mais serait au contraire favorisé par l'époux que le ciel lui avait choisi et réservé.

Suarez [1] et Novat [2] s'attachent à la première opinion et Raynaud [3] déclare qu'elle est pieuse et qu'elle n'est pas nouvelle. « C'est une très pieuse opinion, dit-il, de croire que la bien-» heureuse Vierge Marie, dès le premier moment de son exis-» tence, a reçu de Dieu une telle abondance de lumière, et s'est » tournée vers lui de tout son cœur avec une telle perfection, » qu'elle lui consacra en même temps, son corps et son âme, » et fit vœu, dès cet instant, de garder la virginité. Cette opi-» nion n'est pas nouvelle ; plusieurs l'avaient déjà soutenue au-» trefois, comme on peut le voir dans les commentaires de Jac-» ques de Valence sur les paroles du *Magnificat* : *Celui qui est* » *puissant a fait en moi de grandes choses* : *Fecit mihi magna* » *qui potens est*, et dans Moralès [4]. »

Voici sur quels fondements elle repose. Jean de Jérusalem, écrivain très renommé et très ancien puisqu'il était contemporain de S. Epiphane, de S. Jérôme et de S. Chrysostôme, affirme en ces termes que Marie embrassa la virginité dans l'âge le plus tendre [5] : « Encore petite enfant, c'est-à-dire dès qu'elle » posséda l'usage de la raison, Marie, à l'exemple d'Elie, em-» brassa la virginité. »

A l'autorité de ce Père il faut joindre celle de très pieux et très saints théologiens. Pourquoi n'admettrait-on pas une croyance édifiante qu'ils ont cru devoir embrasser ?

Enfin la raison elle-même, en dehors de l'autorité si grave de ces auteurs, nous dit qu'il faut reconnaître en Marie la piété, la sainteté, la vertu élevées jusqu'aux degrés les plus sublimes. La dignité de Mère de Dieu qui lui était réservée ne permettait pas qu'il en fût autrement. Or la virginité n'atteint la perfection dont elle est susceptible que par le vœu fait à Dieu de la garder fidèlement. On ne peut donc hésiter à croire que Marie ait fait ce vœu, et atteint par ce moyen, la perfection de la virginité, aussitôt qu'il lui fut possible de le faire. D'ailleurs l'Esprit de Dieu, qui aimait Marie d'un amour sans égal, la poussait continuellement aux actes les plus parfaits, et il en fut ainsi dès qu'elle posséda l'usage de la raison : il devait donc nécessairement la pousser à ce vœu : or Marie ne résistait pas aux inspirations de la grâce.

Ces motifs sont bons, mais ne donnent que des probabilités en faveur de la pieuse opinion dont nous venons de parler.

L'autorité de Jean de Jérusalem n'est pas aussi grande qu'elle

1. *In* 3 *part. S. Thomæ, quæst.* 28, *art.* 4, *disp.* 6, *sect.* 1.
2. *De eminentia Deiparæ, part.* 1, *cap.* 7.
3. *Diptyca Mariana, part.* 1, *punct.* 3, *num.* 5.
4. *Lib.* 2, *tract.* 6, *n.* 12.
5. Adhuc infantulam virginitatem perpetuam ad exemplum Eliæ amplexatam fuisse. Joan. Hierosolym. *lib. de Instit. monach. cap.* 23.

paraît d'abord, car il est admis et reconnu que cet auteur n'est pas le vénérable patriarche qui vécut au temps de S. Jérôme et de S. Epiphane, mais bien un écrivain inconnu et beaucoup moins ancien. Il dit lui-même, dans l'ouvrage où l'on trouve le texte cité en faveur du vœu fait par Marie, dès l'âge le plus tendre, qu'il appartenait à l'ordre des Carmes : or cet ordre n'était pas connu, le nom de ces religieux était absolument ignoré au temps de S. Jérôme, selon la remarque du cardinal Baronius [1]. Ajoutez que tout, dans le livre *De institutione Monachi*, indique un auteur latin appartenant à des temps moins anciens. Rien ne s'oppose du reste à ce que l'on accepte le témoignage de cet écrivain, tel qu'il le donne. Il dit que Marie embrassa la virginité dans un âge très tendre, *adhuc infantulam*, — « encore petite enfant ; » mais il y a des degrés dans l'enfance, et ces expressions peuvent s'appliquer à une jeune fille âgée déjà de quelques années.

Les graves théologiens dont on invoque le suffrage en faveur de l'opinion d'après laquelle Marie aurait fait le vœu de virginité, avant sa Présentation au temple, avant même sa Nativité, et dès le temps de son immaculée Conception, n'ont rien dit de semblable. D'après Vasquez, dont l'autorité en semblable matière ne saurait être récusée, car nul mieux que lui n'a étudié les ouvrages des anciens théologiens, ils se contentent d'affirmer que la très sainte Vierge avait, avant l'Annonciation, ou avant son mariage avec S. Joseph, pris la ferme résolution, ou fait le vœu de garder la virginité. On ne cite du reste aucun texte qui démente cette assertion de Vasquez [2].

S. Thomas est d'ailleurs opposé à cette opinion, et le plus grand nombre des théologiens l'ont suivi. Il enseigne expressément que Marie consacra définitivement sa virginité à Dieu, par un vœu absolu, lorsqu'elle connut d'une manière certaine que S. Joseph n'aurait pas d'autre volonté que la sienne sur ce point [3].

1. *Tom.* 6 *Annalium*, *ad annum* 444.

2. Pro hac sententia allegant plures ex antiquis theologis, quos singillatim referre non oportet, eo quod nullus eorum id dicat; sed tantum asserant, eam ante Annunciationem, aut ante matrimonium, propositum, aut votum castitatis fecisse. Vasquez, *in* 3 *part. S. Thomæ*, *quæst.* 28, *art.* 4, *disp.* 124, *cap.* 4, *n.* 81.

3. Voici comment S. Thomas répond à cette question : La Mère de Dieu avait-elle fait vœu de virginité ?

Respondeo dicendum quod, sicut in secunda parte habitum est (2, 2, *quæst.* 88, *art.* 6), perfectionis opera magis sunt laudabilia, si ex voto celebrentur. Virginitas autem in Matre Dei præcipue debuit pollere, ut ex supra dictis rationibus patet (*art.* 1, *hujus quæst.*). Et ideo conveniens fuit ut virginitas ejus ex voto esset Deo consecrata. Verum quia tempore legis oportebat generationi insistere, tam mulieres quam viros, quia secundum carnis originem cultus Dei propagabatur, antequam ex illo populo Christus nasce-

Les raisons tirées de la perfection incomparable de Marie, dès les premiers temps de sa vie ne sont pas dénuées de valeur ; cependant elles prouvent peu en faveur de l'opinion qui cherche à s'appuyer sur elles. Nous savons en effet que la divine Vierge fut élevée, dès le premier moment de son existence, à un degré incomparable de piété et de sainteté ; mais nous ignorons si, dès ce premier moment, elle vit clairement tous les divers degrés que pouvait atteindre la vertu ; nous ignorons s'il lui fut montré que Dieu demandait d'elle la virginité préférablement au mariage. Nous savons bien que la virginité est préférable en soi, mais il ne s'ensuit pas que les âmes les plus saintes aient toutes demandé à Dieu ou obtenu de lui de vivre dans la virginité. La vie des saints nous apprend que plusieurs fidèles servantes de Dieu, malgré leurs désirs ardents de se consacrer à lui par le vœu de virginité, malgré leurs prières et les larmes répandues en sa présence, ont dû se résigner, afin d'accomplir sa très sainte volonté, à s'engager dans les liens du mariage, renonçant ainsi à leurs plus chers désirs, pour ne pas résister à l'autorité de leurs parents, ou de leurs tuteurs qui était, pour elles, l'autorité de Dieu lui-même. Marie savait-elle, dès le premier moment, que ni ses parents ni les Pontifes ni ceux enfin qui avaient sur elle quelque autorité, ne s'opposeraient à son vœu, mais au contraire approuveraient sa pieuse résolution de consacrer à Dieu sa virginité ?

Il semble donc que la conduite la plus prudente et la plus sage était d'exposer à Dieu son désir de demeurer toujours vierge, et de se soumettre entièrement au bon plaisir divin, jusqu'à ce qu'il fût évident pour elle que Dieu approuvait ce désir et cette volonté de se consacrer à lui. La très sainte Vierge Marie désirait avant tout accomplir la volonté, de Dieu. Son désir de se donner à lui sans réserve était ardent, mais il comportait une condition : pourvu que cet acte de religion fût agréable au Seigneur. Quand Marie connut-elle définitivement que Dieu voulait la voir se consacrer à lui par le vœu de virginité ? Nous l'ignorons absolument, et voilà pourquoi il est impossible de fixer le temps auquel elle fit ce vœu.

§ IV. — *Marie fit la première vœu de virginité.*

Beaucoup d'auteurs ont pensé que les paroles adressées à Marie par la sainte Eglise dans le *Petit Office* de la sainte Vierge :

retur; Mater Dei non creditur, antequam desponsaretur Joseph, absolute virginitatem vovisse; sed licet eam in desiderio habuerit, super hoc tamen voluntatem suam divino commisit arbitrio. Postmodum vero, accepto sponso secundum quod mores illius temporis exigebant, simul cum eo votum virginitatis emisit. 3 *part. quæst.* 28, *art.* 4.

Sola sine exemplo placuisti Domino nostro Jesu Christo : « Seule, » sans exemple, vous avez plu à N.-S. Jésus-Christ, » signifient qu'aucune femme, avant Marie, n'avait fait le vœu de garder la virginité. Ce qui donne de la vraisemblance à cette interprétation, c'est que l'Église les prononce pour honorer la virginité de Marie. Il est donc difficile de les entendre autrement : Marie a plu à N.-S. Jésus-Christ, parce que seule, et sans que personne lui ait donné l'exemple, elle a fait vœu de demeurer vierge.

Telle était la pensée d'Origène [1] lorsqu'il écrivait : « Je crois » conforme à la raison de dire que les prémices de la chasteté » furent Jésus parmi les hommes, et parmi les femmes Marie. » S. Ambroise dit également [2] : « Marie leva l'étendard de la vir» ginité sacrée : elle porta pour l'amour du Christ la pieuse » bannière de l'intégrité parfaite. » S. Jérôme [3] ne parle pas autrement : « Pour moi, dit-il, la virginité est inaugurée en » Marie et en Jésus-Christ. »

Un ancien auteur du nom d'Abdias, qui a écrit la vie de S. Barthélemi, n'hésite pas à dire que la très sainte Vierge Marie fut la première de toutes les femmes qui consacrèrent leur virginité à Dieu par un vœu [4]. Barthélemi de Trente rapporte les paroles d'Abdias et y donne avec joie son assentiment. S. Fulbert, une des gloires les plus pures de l'Église de Chartres, qui vivait au XIe siècle, dit que Marie vécut dans le temple, jusqu'à l'âge de quatorze ans, servant Dieu jour et nuit dans les jeûnes et dans la prière : Il ajoute : « Elle avait voué à Dieu » sa virginité, ce qu'aucune autre vierge n'avait fait avant » elle : » *Et virginitatem suam voverat : quod ante virgo ulla non fecerat.*

Cependant ceux qui prétendent que Marie ne fut pas la première à faire le vœu de demeurer vierge, apportent des exemples à l'appui de leurs dires. Ces exemples, selon eux, supposent le vœu ou du moins la ferme résolution de garder la virginité. On trouve dans S. Jérôme [5] plusieurs de ces exemples empruntés à l'histoire des gentils. Mais pour ne pas sortir de

1. Arbitror rationi consentaneum esse, virilis quidem puritatis in castitate fuisse Jesum, muliebris vero Mariam. Orig., *in cap.* 13 *Matth.* v. 53.

2. Maria, quæ signum virginitatis extulit, et intemeratæ integritatis pium Christo vexillum erexit. D. Ambrosius, *de Instit. Virg. cap.* 5.

3. Mihi virginitas in Maria dedicatur et Christo. D. Hieronymus, *Epist. ad Eustochium*, 22.

4. Prima inter fœminas hoc constituit in corde suo ut diceret : Domine tibi offero virginitatem meam. *Lib.* 7, *n.* 4.

5. Philon loue leur genre de vie et décrit leurs assemblées « ad quæ admitterentur non solum viri, sed etiam feminæ, quarum pleræque ætate provectæ virginitatem, ac castitatem servabant, non necessitate ulla ad id adactæ, quemadmodum nonnullæ græcorum sacerdotum, sed sponte ac libere, et propter amorem, desideriumque sapientiæ. Philo, *de Vita contemplativa.*

la nation juive, on sait que la virginité était en honneur dans la secte des Esséniens. D'après Philon, ils admettaient de vénérables femmes qui, pour la plupart avaient précieusement conservé le trésor de leur virginité, non par nécessité, comme le faisaient quelques prêtresses des Grecs, mais par désir d'avancer dans la perfection, et par mépris des plaisirs de la chair. Josèphe, au second livre *de la guerre judaïque* et au dix-huitième *des Antiquités*, parle de même. Pline et Solinus rapportent aussi ce fait. Mais sans invoquer le témoignage de ces auteurs, la sainte Ecriture ne laisse-t-elle pas assez entendre que le prophète Elie garda le célibat. S. Ambroise n'en doute aucunement et l'affirme en propres termes. D'après S. Jérôme, il en fut de même d'Elisée et de Jean-Baptiste, qui vint, dit l'Ecriture, avec l'esprit et la vertu d'Elie. Dans l'épître de S. Ignace aux habitants de Philadelphie, ce saint martyr disciple des apôtres s'adressant aux vierges leur dit : « Vierges, » dans vos prières, éclairées par la lumière de l'Esprit saint, » n'ayez que Jésus-Christ seul et son Père devant les yeux. » Plaise à Dieu que je jouisse de votre sainteté, et que je vous » sache semblables à Jésus fils de Navé, à Melchisedech, à » Elisée, à Jérémie, à Jean-Baptiste et au disciple bien-aimé, à » Timothée, à Tite, à Evodius, à Clément, qui sortirent de la vie » emportant avec eux le trésor d'une chasteté immaculée [1]. » On a dit, il est vrai que ce passage est interpolé. Mais s'il en est ainsi, l'auteur de l'interpolation est au moins presque contemporain de S. Ignace lui-même, ce qui donne, en tout cas, une haute valeur à son témoignage.

S. Jean Damascène joint à Elie et Elisée les trois enfants jetés dans la fournaise de Babylone, et il attribue le miracle de leur conservation au milieu des flammes, au mérite de la virginité. Daniel aussi demeura vierge. Enfin, s'il faut en croire S. Ambroise et S. Grégoire de Nysse, Marie sœur de Moïse ne prit pas non plus d'époux, et la preuve qu'ils en donnent est celle-ci : on la désigne partout dans l'Ecriture comme sœur de Moïse, et jamais comme épouse de qui que ce soit, quoique la coutume fût de nommer les femmes du nom de leurs maris.

Tous ces exemples peuvent prouver que Marie ne fut pas seule à garder la virginité, et que d'autres avant elle l'avaient, pour une raison ou pour une autre, fidèlement gardée jusqu'à la mort ; mais ils ne prouvent pas que personne avant Marie l'ait gardée en vertu d'un vœu. Chez les gentils, il y avait des

1. Virgines, solum Christum in precibus ante oculos habete, et Patrem illius, illuminatæ a Spiritu. Utinam fruar vestra sanctimonia, ut Eliæ, ut Jesu filii Nave, ut Melchisedech, ut Elisæi, ut Jeremiæ, ut Baptistæ Joannis, ut dilecti discipuli, ut Timothei, ut Titi, ut Evodii, ut Clementis, qui in castitate e vita excesserunt. *Epist. Ignatii, ad Philadelph. n.* 4.

vestales et d'autres prêtresses vouées malgré elles, à la virginité, pour un temps, ou si quelquefois elles s'engageaient volontairement à garder une virginité purement corporelle, ce vœu n'était pas fait pour honorer Dieu, mais pour rendre un culte au démon. Avant les Esséniens qui n'apparurent que dans les derniers temps de l'existence des Juifs comme nation, on ne pourrait citer un seul exemple d'une jeune fille embrassant et gardant, de son plein gré, pendant toute sa vie, le saint état de la virginité. On cite Marie sœur de Moïse ; mais rien n'est moins avéré que son célibat perpétuel. Baronius, s'appuyant sur l'historien Josèphe, croit que Hur appelé aussi Urion par cet historien, qui soutint avec Aaron les bras de Moïse, pendant le combat contre les Amalécites, était l'époux de Marie, sœur du législateur des Hébreux. Béséléel choisi de Dieu pour exécuter les merveilleux travaux du Tabernacle, était petit-fils d'Hur et de Marie ; par conséquent il tenait de près à Moïse par les liens du sang. Quoi qu'il en soit, rien, au moins dans l'Ecriture, ne donne à penser que la sœur de Moïse ait fait vœu de virginité. Si on la désigne ordinairement par le nom de son frère, c'est ce que ce frère était Moïse, tandis que Hur, de la tribu de Juda, n'était que peu connu.

Nous redirons donc avec S. Bernard, ces paroles que nous avons déjà citées [1] ; « O Vierge sage, Vierge pieuse, où donc » avez-vous appris que Dieu aimait les vierges ? Pour vous, » point de commandement, point de conseil, point d'exemple » antérieur ; c'est l'onction divine qui vous a tout fait com- » prendre. La parole de Dieu elle-même, vivante, opérante, vous » avait éclairée avant de se revêtir de votre chair, et de s'ap- » peler votre Fils. »

Nous pouvons donc, sans crainte de nous tromper, dire que la bienheureuse Vierge Marie fut la première entre toutes les créatures humaines, qui, selon l'expression de S. Ambroise « leva l'étendard sacré de la virginité. » D'autres furent vierges avant elle, mais personne avant qu'elle n'eût donné cet exemple, ne s'engagea par vœu, devant le Seigneur, à garder la sainte virginité.

1. Oh virgo prudens ! Oh virgo devota, quis te docuit Deo placere virginitatem ? Quæ lex, quæ justitia, quæ pagina veteris Testamenti, vel præcepit, vel consulit, vel hortatur in carne non carnaliter vivere, et in terris angelicam ducere vitam ?... Sed *nec consilium, nec exemplum habuisti* ; nisi quod unctio docebat te de omnibus ; et sermo Dei vivus, et efficax, ante tibi factus est magister quam Filius ; prius instruxit mentem, quam induerit carnem. *Serm.* 3, *super Missus est, num.* 7.

§ V. — *Qualité du vœu de Marie.*

La première entre toutes les femmes, Marie a fait le vœu de virginité; mais ce vœu fut-il absolu ou seulement conditionnel? fut-il simple ou prononcé avec solennité? eut-il Dieu seul pour témoin, ou Marie voulut-elle d'autres témoins encore de ses engagements?

Si nous en croyons S. Thomas, dont nous avons cité plus haut les graves enseignements à ce sujet, la très sainte Vierge Marie n'aurait pas fait tout d'abord son vœu d'une manière absolue et irrévocable. Une première fois, avant d'être fiancée à Joseph, elle aurait voué à Dieu sa virginité, mais conditionnellement. Plus tard elle aurait renouvelé ce vœu, d'une manière absolue, lorsqu'elle eut acquis par révélation divine, ou de la bouche même de Joseph, la certitude que rien ne s'opposerait à ce qu'elle gardât ce saint engagement avec la fidélité la plus entière. On peut admettre cette opinion du Docteur Angélique, mais aussi rien n'empêche de penser et de croire que Marie, lorsque l'Esprit saint lui inspira le désir et la volonté de consacrer, par vœu, sa virginité au Seigneur, reçut en même temps l'assurance que rien ne s'opposerait jamais à ce qu'elle y demeurât fidèle, et que Dieu écarterait d'elle avec soin tout danger qui mettrait ce vœu en péril. Fulbert que nous avons souvent cité, est évidemment de cet avis. Un vœu, de sa nature, n'est pas conditionnel ; il peut le devenir, mais en soi il est absolu. Nous avons vu que Marie fut la première, à faire le vœu de chasteté. Si ce vœu n'avait été qu'un simple désir soumis aux éventualités qui pourraient se présenter, quelque ardent qu'on le suppose du reste, qui oserait dire que parmi la multitude de pieuses et pures jeunes filles qui avaient fait l'ornement d'Israël, depuis tant de siècles, jamais une seule n'avait conçu le désir de servir Dieu dans la virginité, pour n'être qu'à lui seul, et n'avait exprimé devant lui les secrètes pensées d'une âme éprise d'amour pour la plus belle des vertus?

Il fallait donc qu'il y eût dans le vœu de Marie quelque chose de plus ; il fallait que ce vœu fût absolu et sans retour. Celui qui se donne à Dieu ne doit pas se réserver de regarder en arrière, et de revenir sur ses pas : il ne faut point reprendre ce que l'on a donné, et nous avons peine à croire que la bienheureuse Vierge Marie se fût trouvée dans l'obligation de ne se donner que conditionnellement à son bien-aimé, se réservant de reprendre plus tard, si les circonstances l'exigeaient, une partie de cette offrande en faveur de la créature. S. Thomas dit que Marie, avant de contracter l'engagement du mariage avec Joseph, fut divinement avertie et rendue certaine que Joseph était

dans les mêmes dispositions qu'elle, et que, par conséquent, elle ne s'exposa à aucun danger en se mariant avec lui [1]. Nous ne voyons pas la nécessité d'un vœu incomplet avant celui qu'il fut possible à Marie de prononcer lorsqu'elle eut acquis cette certitude. Que ses désirs ardents aient été pour ce vœu, qu'elle ait supplié Dieu de lui permettre de le prononcer et de lui consacrer sa virginité, nous n'en doutons pas, mais nous hésitons à croire qu'elle se soit hasardée à le faire, même sous condition, avant de savoir, de manière à n'en pouvoir douter, que Dieu l'aurait pour agréable et lui donnerait les moyens de le garder fidèlement. Cette conduite nous semble plus en rapport avec les titres glorieux de Vierge très prudente et très chaste que la sainte Église aime à donner à notre Mère bien-aimée.

La seconde question que nous avons posée est celle-ci. Le vœu de Marie fut-il un vœu solennel, ou simple, et privé de tout cérémonial extérieur?

Si par vœu solennel on entend un vœu prononcé publiquement devant l'assemblée des fidèles, et reçu au nom du Seigneur par quelqu'un de ses ministres, agissant en son nom et au nom de la sainte Église, il ne paraît aucunement probable que Marie ait prononcé un vœu solennel. Un tel vœu n'entrait pas dans les coutumes des Juifs ; il y était plutôt opposé, et semblait même contraire à la loi.

Les prêtres n'y auraient point prêté la main, et supposé que l'un d'eux, par une inspiration particulière, eût cédé aux désirs de Marie ou de ses pieux parents, et présidé à cette cérémonie, la publicité de ce vœu aurait rendu impossible le mariage de l'auguste Vierge avec S. Joseph. Le vœu lui-même aurait été d'abord un premier scandale pour la masse des Juifs peu éclairés, et pour les prêtres. Plus tard le mariage de Marie avec Joseph aurait causé un second scandale plus grave encore, puisque aux yeux de tous, elle se serait mise dans la nécessité de manquer à son vœu. Enfin la naissance du divin enfant Jésus aurait mis le comble à ce scandale, en faisant croire à tous qu'elle avait réellement violé des engagements solennels.

On ne peut donc pas admettre que Marie ait prononcé publiquement et avec solennité ce vœu cher à son cœur et pour la conservation duquel elle était prête à sacrifier jusqu'au bonheur même d'être la Mère du Fils de Dieu. Mais si l'on veut parler d'une solennité plus restreinte, d'un vœu prononcé en présence de Joseph qui y donnait son plein consentement, en présence même peut-être de quelque vénérable prêtre, de Zacharie par exemple, à qui Marie et Joseph auraient fait part de leur

1. Beata Virgo antequam contraheret cum Joseph, fuit certificata divinitus quod Joseph in simili proposito erat, et ideo non se commisit periculo nubens. *In 4, sentent. distinct.* 30, *quæst.* 2, *art.* 1 *ad* 1.

pieuse résolution, en présence aussi de S. Joachim et de sainte Anne, s'ils vivaient encore lorsque Marie s'engagea par ce vœu sacré, alors une telle solennité n'a plus rien qui répugne : au contraire, il semble qu'on doive l'accepter avec joie, pour relever aux yeux des anges et des hommes, l'acte de Marie consacrant à Dieu tout son être, par le vœu de virginité le plus parfait qui fut et qui sera prononcé jamais. Telle est au moins l'opinion de Vasquez, d'Henri, et de plusieurs autres illustres théologiens.

Terminons ce chapitre, en citant quelques lignes empruntées à la Vie de la très sainte Vierge par Gentilucci :

« Devenue dans le ciel le modèle de la virginité parfaite, Marie arbora la première l'étendard sacré de la virginité, et par elle commença la dignité des vierges. Oh ! le bel exemple que Marie donne à tous, mais spécialement aux vierges consacrées qui vivent dans le cloître, « si la regardant dit saint Ambroise, elles » voient en elles avec quel soin il faut conserver la candeur vir- » ginale, et régler sa vie ! » Un jour comme autrefois les vierges d'Israël, après le passage de la mer Rouge, entourèrent Marie, sœur de Moïse, pour chanter le cantique d'action de grâce, elles aussi, après avoir traversé la mer orageuse de cette vie, rangées autour de Marie, entonneront dans la gloire le cantique de l'éternelle félicité, avec le chœur privilégié des vierges, qui précède toutes les autres vertus ; car la virginité marche comme une reine, suivie de tout le chœur des vertus morales et divines. La foi la caresse, l'espérance l'embrasse, la charité la couvre de baisers ; la patience, la constance, la persévérance, la sagesse, la vigilance, le mépris du monde lui tressent une couronne. Agréable à Dieu, chère aux anges, respectée des hommes, elle a la première couronne après le martyre. Lorsque la jeune vierge, entourée d'un si glorieux cortège est sur le point de quitter cette vie, elle n'exhale aucune plainte, elle n'éprouve aucun regret ; elle entend son divin Époux qui l'appelle et l'invite aux noces éternelles ; ravie de joie, elle vole vers lui, et cueille ainsi le fruit divin de son sacrifice. »

CHAPITRE VII

MARIAGE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE AVEC SAINT JOSEPH

§ I. — *Fiançailles de Marie et de Joseph.*

« Lorsque la Vierge eut atteint sa quinzième année, dit Or-

sini [1], on songea à lui donner un époux digne d'elle. Ce projet jeta Marie dans un trouble extrême. Cette âme si haute, si pure, si contemplative, avait deviné l'Évangile, et la virginité lui semblait l'état le plus parfait, le plus saint et le plus désirable pour une femme. Un très ancien auteur, cité par S. Grégoire de Nysse, rapporte qu'elle se défendit longtemps, avec beaucoup de modestie, d'accéder au vœu qu'on lui intimait, et qu'elle supplia humblement sa famille de consentir à ce qu'elle menât, dans le temple, une vie innocente, cachée et libre de tous liens, excepté les liens du Seigneur. Sa demande causa une grande surprise à ceux qui disposaient de son sort. Ce qu'elle implorait comme une grâce, c'était la stérilité, c'est-à-dire l'opprobre : état solennellement maudit par la loi de Moïse... Quant au vœu de virginité qui enchaînait sa vie, elle ne pouvait s'en faire un titre, car ce vœu inavoué devenait nul, par la seule volonté du conseil de sa famille. La femme, à toutes les époques de sa vie, était toujours traitée en mineure, avant l'établissement du code immortel qui a fait de l'homme libre et de la femme esclave un peuple de frères... Sa pensée, qui devançait son siècle et heurtait les préjugés antiques de la nation, demeura incomprise, et tout ce qu'elle put alléguer pour se défendre d'embrasser un état qui contrariait ses vœux les plus chers, ne lui servit de rien. Comment aurait-elle pu convaincre, d'ailleurs, puisque Dieu même était contre elle? Son mariage avec un homme juste qui devait rendre témoignage de la pureté de sa vie, la soustraire aux importunités des jeunes Hébreux qui eussent pu rechercher sa main, jusque dans le temple, et la protéger, ainsi que son divin Fils, à l'heure de l'adversité, entrait dans les vues de la Providence. C'était le seul moyen de dérober le mystère de l'Incarnation aux investigations malveillantes d'un monde pervers qui eût pris texte du prodige pour se répandre en conjectures abominables, et qui eût porté le faux zèle, peut-être jusqu'à lapider la Mère du Messie comme une créature perdue d'honneur; car les fils des Hébreux ne comptèrent jamais la miséricorde au nombre de leurs vertus de prédilection, et Dieu leur reproche lui-même, par la bouche de ses prophètes, *d'avoir le cœur aussi dur que le diamant.* »

A cette page d'Orsini ajoutons le délicieux récit emprunté par l'abbé Maynard [2] aux légendaires des premiers siècles [3].

1. Orsini, *la Vierge*, cité par le P. Avignon dans *Houdry*.
2. Maynard, *la sainte Vierge*, p. 131.
3. On lit dans Nicéphore (*lib.* 1, *cap.* 7) : Postquam adolevit Virgo, consilium sacerdotes agitarunt, quid de ea statuerent, ne in sacrum ejus corpus admittere quidquam viderentur : sacrilegium namque prorsus se commissuros putabant si viro eam conjungerent, atque in servitutem conjugalis legis redigerent, quæ semel Deo dicata esset. E diverso autem puellam eo ætatis flore in sacratiore templo versari, nec permissum lege putabant, nec

« Après la mort de ses parents, Marie a dû être confiée à des tuteurs de race sacerdotale; et comme, par sa mère, elle tenait elle-même à la race sacerdotale, probablement on choisit dans sa famille, et on la remit aux soins de Zacharie, l'époux d'Elisabeth.

rem satis honestam, et decoram esse videbant. Sæpe itaque et multum re deliberata, divinitus eis per inspirationem ostenditur, ut eam aliqui, qui ad templum sedulo esset, sponsæ nomine committerent : eum vero talem esse debere, cui recte virginitatis custodia demandaretur. Porro non aliis Josepho visus est magis idoneus ad sponsaliarum conjunctionem contrahendam, quippe qui propinquitate generis eam contingeret, ejusdem enim tribus erant; insuper vero et senio, et honestate morum jam pridem bonæ fidei existimationem consequutus esset.

S. Grégoire de Nysse rapporte en ces termes les mêmes traditions :

Cum crevisset et adulta esset, consilium sacerdotes agitarunt, ne quid de sacro illo corpore statuentes, in Deum peccarent : nam subjugare eam legi naturæ, et addicere quasi servam, si quis eam in matrimonium duceret, res longe absurdissima, minimeque decora videbatur; sacrilegium enim prorsus existimabatur, si homo jus ac potestatem in donarium, quod Deo consecratum ac dedicatum esset, haberet; quoniam legibus sancitum est, ut vir potestatem habeat in uxorem : ut autem intra templum una cum sacerdotibus mulier versatur, et in sanctis conspiceretur, neque consuetum, nec usitatum erat, et simul gravitas, et honestas rei non aderat. Deliberantibus igitur eis super hac re, divinitus incidit consilium, ut darent eam cuidam viro nomine desponsationis; is autem ad custodiendam virginitatem ejus idoneus esset. Inventus est igitur D. Joseph, talis qualem ratio consilii requirebat, ex eadem familia et tribu; isque, de consilio sacerdotum sibi puellam despondit : conjunctio autem non ultra sponsalia progrediebatur.

Citons encore ce passage du *discours sur la Nativité de la Vierge* que l'on trouve ajouté aux œuvres de S. Jérôme, mais dont l'auteur est inconnu.

Pontifex publice denunciabat, ut virgines, quæ in templo constituebantur, ut ætatis tempus implessent, domum reverterentur, et nuptiis secundum morem gentis, et ætatis nativitatem, operam darent. Cui mandato, cum cæteræ paruissent sola Virgo hoc se facere non posse respondit, dicens, se quidem, et parentes suos Domini servitio mancipasse, et insuper seipsam Domino virginitatem vovisse. Tunc Pontifex præcepit, ut ad festivitatem quæ imminebat, omnes ex Hierosolymis, et vicinis locis, primores adessent, quorum consilio scire posset, quid de tam dubia re faciendum esset. Omnibus in communi placuit, Dominum consulendum; et cunctis quidem orationi incumbentibus, Pontifex ad consulendum Deum ex more accessit. Nec mora : cunctis audientibus, de oraculo, et propitiatorio loco vox facta est, Isaiæ vaticinium requirendum esse, cui illa Virgo desponsari, et commendari deberet. Secundum ergo Isaiæ vaticinium : *Egredietur Virgo de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet, et requiescet super eum Spiritus Domini* : cunctos de domo et de familia David nuptui habiles, non conjugatos, virgas suas allaturos, ad altare prædixit : et cujuscumque virga florem germinasset, et ejus cacumini Spiritus Domini in specie columbæ consedisset, ipsum esse, cui Virgo desponsari deberet. Erat autem Joseph de familia David grandævus. Cunctis vero virgas suas, juxta ordinem, deferentibus, ipse solus suam subtraxit. Unde cum nihil divinæ voci consonum apparuisset, Pontifex iterum Deum consulendum putavit, qui respondit, solum illum ex iis qui designati erant, virgam suam non attulisse, qui Virginem desponsare deberet. Proditus est itaque Joseph : cum enim virgam suam attulisset, et cacumine ejus columba de cœlo conveniens consedisset, liquido omnibus patuit, ei Virginem desponsandam fore.

» Cependant le temps s'était écoulé. Elle venait d'entrer dans sa quatorzième année, âge nubile pour les jeunes filles juives. Le grand-prêtre avertit donc les vierges du temple, parvenues à cet âge de s'en retourner chez leurs parents, et de se choisir un époux.

» Toutes obéirent, à l'exception de Marie. A l'étonnement du grand-prêtre, elle répondit, prenant à témoin ses tuteurs, qu'elle avait été vouée au service du Temple, dès avant sa naissance; qu'elle avait ratifié elle-même sa consécration, désormais irrévocable; et pressée davantage, elle ajouta qu'elle avait fait vœu de virginité, et que rien ne la pourrait arracher à l'alliance du Seigneur.

» Une telle déclaration jeta le grand-prêtre dans un trouble extrême : tout ici était inouï, et le vœu de virginité, et la demeure prolongée d'une fille nubile dans le temple. Que choisir, entre la violation d'un vœu et la violation d'une coutume sacrée? entre l'aliénation à un mortel de la propriété du Seigneur, et l'inconvenance qui allait jusqu'à une sorte de profanation de son sanctuaire?

» Une occasion favorable vint au secours de son embarras. On était à la veille de la Dédicace, solennité qui attirait les Juifs à Jérusalem. Le grand-prêtre convoqua alors les princes du peuple, les vieillards, les docteurs de la loi, et aussi les plus proches parents de Marie, et il leur soumit la question. Tous convinrent qu'il fallait, dans une affaire si délicate, consulter le Seigneur. Ils se mirent donc en prières. Le grand-prêtre s'approcha de l'autel, pour y recevoir la lumière du Très-Haut. Tout à coup, ou un ange, ou une voix sortie du propitiatoire proféra ces paroles: « Il est temps que s'accomplisse l'oracle d'Isaïe, disant : *Il sortira une tige de la racine de Jessé, et une fleur s'élèvera de cette tige.* Que tous les membres de la famille de David déposent une baguette d'amandier dans le temple : celui dont la baguette sera trouvée fleurie, et sur laquelle l'Esprit de Dieu viendra se reposer, sous forme de colombe, deviendra l'époux de la Vierge. »

» La voix mystérieuse circonscrivait le sort dans la famille de David, parce que Marie, comme fille unique, était héritière de tous les biens paternels. Or d'après une loi de Moïse, ayant pour but d'empêcher l'aliénation ou la dispersion des héritages, toute fille héritière était tenue de se marier avec un homme de sa tribu et de sa famille.

» L'ordre du Seigneur fut publié par des hérauts au son de la trompette sacrée, dans tout le pays de Juda, et tous les jeunes gens de la famille de David accoururent en nombre. Après que chacun eut déposé sa baguette près de l'autel du propitiatoire, on offrit des sacrifices au Dieu qui fit fleurir la verge d'Aaron, et on le pria de renouveler le prodige.

» Le lendemain, aucune baguette n'ayant fleuri, le grand-prêtre consulta de nouveau le Seigneur et il lui fut répondu, comme autrefois à Samuel, qu'il y avait encore un fils de David qui ne s'était pas présenté à la convocation. En effet, il apprit bientôt qu'il existait un membre de la famille de David nommé Joseph, qui plus âgé que les autres prétendants, caché d'ailleurs dans une humble condition, et pour quelque autre motif encore, que la seule Marie connaîtra avant le monde chrétien, n'avait pas osé venir disputer l'honneur et les avantages des noces proposées.

» Forcé de se mettre enfin sur les rangs, Joseph, à son tour, déposa près de l'autel la baguette du sort. Le lendemain, elle était toute couverte de fleurs et une blanche colombe, descendue du ciel, après l'avoir touchée un instant de son aile, venait se reposer sur la tête de l'élu de Dieu. Symbole charmant et plein de sens, dont personne, excepté peut-être la seule Marie, n'eut alors l'intelligence.

» Joseph était donc l'époux réservé par le Seigneur à la Vierge...

» Marie, aussitôt appelée accepta sans hésitation l'époux que lui désignait le ciel. On s'étonna d'une acceptation si prompte et si facile, après la déclaration qu'elle avait faite de son vœu de virginité, et le refus absolu qu'elle avait opposé à toute offre de mariage. Nul ne pouvait savoir que ces deux âmes, qu'une mutuelle pureté rendait transparentes l'une à l'autre, s'étaient pénétrées d'un seul regard, et qu'il leur avait été à peine besoin d'une parole furtive pour se donner l'assurance réciproque que leurs deux virginités ne couraient aucun risque, en se livrant l'une à l'autre, et qu'au contraire, elles s'accroîtraient et s'embelliraient réciproquement. »

Nous avons appelé ce récit *délicieux*, et nous aimons à le répéter; seulement il a contre lui de manquer de vraisemblance. Cette lutte de l'humble Marie contre la volonté des prêtres ses tuteurs, et du grand-prêtre lui-même; ces scrupules du prédécesseur d'Anne et de Caïphe, et cet appel par eux à un miracle aussi grand que celui qui consacra le suprême sacerdoce d'Aaron, plus grand même, puisque la circonstance de la colombe mystérieuse s'y trouve ajoutée: cet empressement de tous les jeunes gens de la famille de David, qui sans doute avaient leurs fiancées, et devaient les abandonner, pour se rendre à l'appel du grand prêtre, tout enfin rappelle trop ce que l'on est convenu d'appeler des romans historiques ou des romans pieux. L'intention est bonne, mais la vérité manque, et la vérité lorsqu'il s'agit des choses de notre très sainte religion, lorsqu'il s'agit de Marie et de Joseph, doit être avant tout recherchée. Il aurait été plus vraisemblable et plus simple de

trouver l'origine des fiançailles de Marie et de Joseph dans les engagements réciproques qu'avaient pris les deux familles, et le consentement que les futurs époux donnèrent à ces fiançailles, dont ils n'ignoraient assurément pas le projet conçu par leurs parents, et dans la connaissance qu'ils s'étaient donnée l'un à l'autre de leur saint désir de ne vivre que pour Dieu seul, et de conserver inviolablement le trésor de la sainte virginité. Joseph, selon l'opinion la plus probable, était proche parent de Marie; il la connaissait et les dispositions de ces deux cœurs, dignes en tout l'un de l'autre, n'étaient des secrets ni pour l'un, ni pour l'autre.

Moins d'un an après le mariage qui se serait accompli avec des circonstances si extraordinaires, qui aurait mis en mouvement le grand prêtre, tous les personnages importants de Jérusalem et tous les descendants de la famille de David, l'auguste Vierge et son Epoux désigné par un miracle dont on n'avait vu qu'un exemple incomplet, au temps de Moïse et d'Aaron, auraient-ils pu être oubliés et méprisés, au point de ne trouver pas même un toit hospitalier à Béthléem, lieu de leur origine, pour abriter la naissance de leur divin Enfant? Loin de favoriser la croyance à ces événements merveilleux, la simplicité de l'Evangile les repousse. La sainteté incomparable de Marie n'avait pas besoin d'être ainsi rehaussée; Dieu ne manquait pas d'autres moyens, pour arriver à son but, et unir ensemble ces deux créatures privilégiées, appelées à la dignité la plus sublime qu'il soit donné d'atteindre à un être qui n'est pas Dieu lui-même.

Laissons donc de côté ces traditions apocryphes qu'il est bon de connaître, mais auxquelles il est difficile d'accorder quelque valeur, et contentons-nous de ce que les Pères et les théologiens, s'appuyant sur les saintes Ecritures, nous apprennent touchant les fiançailles. Nous trouverons que tout se réduit à bien peu de chose.

Il est indubitable que la divine Vierge fut fiancée à celui qui devait être son époux. Nous lisons en effet dans S. Luc (I, 26 et 27 : *Missus est angelus Gabriel a Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth, ad Virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph : — L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu dans une ville de Galilée nommée Nazareth, à une Vierge épouse d'un homme, dont le nom était Joseph.* Le mot *desponsata*, que nous rendons par *épouse*, peut aussi bien signifier, *promise en mariage*, ou *fiancée*, et ne tranche pas la question : Marie était-elle simplement la fiancée de Joseph, lorsque l'Ange vint la saluer pleine de grâce, ou bien était-elle unie à lui par les liens du mariage? Mais quelle que soit la réponse, les fiançailles n'en sont pas moins certaines, puisqu'elles précédaient toujours le mariage,

et que Marie avait dû nécessairement être la fiancée de Joseph, avant de devenir son épouse. Le fait est indubitable, les circonstances sont inconnues. Sachons les ignorer en entourant d'un pieux respect ce qu'il n'a pas plu au Seigneur de nous révéler.

§ II. — *Beauté extérieure de Marie et de Joseph*

C'est ici le lieu de parler de la beauté qu'avaient reçue de Dieu ces deux bienheureux fiancés, dont le Verbe divin lui-même, la splendeur de la gloire du Père, comme parle S. Paul devait être, et s'appeler le Fils.

« La très sainte Vierge Marie, dit l'abbé Jamar, était d'une taille moyenne; son visage était ovale, d'un teint pur, et remarquable par la finesse et la gracieuse régularité des traits. Elle avait le front large, les sourcils bien arqués et d'un brun légèrement foncé; des yeux vifs, dont la prunelle était nuancée d'un bleu tendre. Le nez et la bouche étaient parfaitement proportionnés ; ses lèvres étaient vermeilles, et son menton d'une forme irréprochable. Ses cheveux étaient blonds; ses mains déliées et délicates [1].

» A ces avantages physiques, Marie joignait des manières distinguées, et un port plein de noblesse. Son maintien était digne et aisé ; sa démarche noble et grave; son regard doux et serein ; sa voix harmonieuse et sympathique. Un doux sourire, indice d'une grande bonté d'âme, régnait habituellement sur ses lèvres. Son air plein d'affabilité, de candeur et de modestie, inspirait l'amour de la vertu. Sa présence semblait sanctifier tout ce qui l'entourait, et dissipait toute pensée frivole et mondaine. Ses paroles toujours mesurées, et placées à propos, sa

1. Voici ce que dit Nicéphore (*lib.* 2, *cap.* 23) s'appuyant sur l'autorité de S. Epiphane.

Morum formæque et staturæ ejus modus talis, ut inquit Epiphanius fuit : erat in omnibus honesta, et gravis, pauca admodum, eaque necessaria loquens; ad audiendum facilis, et perquam affabilis, honorem suum, et veritatem omnibus exhibens, statura mediocri, quamvis sint, qui eam aliquantulum mediocrem longitudinem excessisse dicant : decenti dicendi libertate adversus homines omnes usa est, sine risu, sine perturbatione, et sine iracundia maxime. Colore fuit triticum referente, capillo flavo, oculis acribus, subflavas et tanquam oleæ colore pupillas in eis habens ; supercilia ei erant inflexa, et decenter nigra, nasus longior ; labia florida, et verborum suavitate plena ; facies non rotunda et acuta, sed aliquanto longior ; manus simul et digiti longiores ; erat denique fastus omnis expers, simplex, minimeque vultum fingens, nihil mollitiei secum trahens, sed humilitatem præcellentem colens. In vestimentis quæ ipsa gestavit, coloris nativi contenta fuit ; id quod etiam nunc sanctum capitis ejus velamen ostendit : et ut paucis dicam, in rebus ejus omnibus multa divinitus inerat gratia.

conversation toujours calme, sérieuse et attachante, portaient irrésistiblement au bien. Rien qu'à la voir ou à l'entendre, on ne pouvait s'empêcher d'exalter la grandeur de ses perfections. Enfin les dons de la nature et de la grâce, qui brillaient en elle, lui communiquaient une beauté tellement surhumaine, que S. Denis l'Aréopagite, qui la visita, nous assure que s'il n'eût été éclairé des lumières de la foi, il l'aurait prise pour une divinité. « O Marie, je vous salue ! s'écrie S. Jean Damascène [1] : « Votre amabilité transporte mon âme... Quels termes emploie-» rai-je pour dépeindre la grâce parfaite de votre démarche, et » la modeste simplicité de votre parure ? Quelle idée pourrai-je » donner de la beauté merveilleuse de vos traits ? La gravité » de votre maintien était admirablement tempérée par la dou-» ceur de vos regards ; vos paroles, agréables à l'oreille et si » salutaires à l'âme coulaient comme d'une source limpide, de » votre cœur rempli de mansuétude. »

L'auteur que nous venons de citer a puisé les divers traits de cette magnifique description dans les anciens écrivains et les Pères de l'Eglise, Nicéphore, S. Epiphane, Cedrène, S. Grégoire de Nazianze, etc. Il ajoute : « Il n'est pas étonnant, après ces détails, que les Pères de l'Eglise se soient plu à appeler Marie [2] : » « Le modèle d'une beauté extraordinaire formé par » la main de l'Eternel, d'après un type céleste [3] ; — le miroir » de la beauté par excellence [4] ; — l'ornement même de la » beauté [5]. » — « C'est en vain, dit le pieux Gerson [6], que nous tenterions de décrire la beauté de la très sainte Vierge : elle réunissait tous les charmes disséminés sur les autres créatures, et à un degré si élevé, qu'après Dieu, on ne peut rien imaginer de plus excellent. » Aussi les saints Pères sont-ils unanimes à appliquer à la divine Fiancée ces paroles de l'Epoux des Cantiques [7] : *O la plus belle d'entre les femmes, que votre corps est rempli d'attraits ! que vous êtes belle, ma bien-aimée, que vous êtes belle ! Votre beauté est parfaite, et exempte de la moindre tache.*

Pourquoi cette beauté incomparable de l'auguste Vierge Marie [8] ?

1. S. Joan. Damasc. Serm. 1. *de Nativ. B. Virg.*
2. S. Andr. Cret. *De Dormitione B. Virg.*
3. S. Andr. Cret. *De dormitione B. Virginis.*
4. B. Albert. Mag. *Bibl. Mar. in Cant.* vi.
5. S. Gregorius Nacom. *De Præsent. Virg.*
6. Gerson. *Tract.* 3. *sup. Magnif.*
7. Cant. Cantic. i, 7 ; — ii, 14 ; — iv, 1 ; — iv, 17.
8. Voir Morales. liv. II, ch. x, *La Sainte famille*, traduction Benac.

Voici comment Carthagène donne ces raisons de la beauté de Marie que nous empruntons en partie à Moralès :

.... Ex quibus omnibus non obscure colligitur deformitatem, detestabile

Marie devait être la Mère du plus beau des enfants des hommes.

De la chair de Marie allait être formée la chair adorable de Jésus : il convenait donc que cette divine Mère fût parfaitement belle, non seulement dans son âme, mais aussi dans son corps. La mère devait être digne en tout de son Fils. De même, dit Moralès, que l'humanité du Sauveur devait, à cause de son union personnelle avec la Divinité, posséder toutes les perfections de

malum, pulchritudinem vero amabile bonum, et inter naturæ dotes commemorandum esse : alioquin sacra scriptura minime insignes fœminas a pulchritudine laudasse : laudat autem Rebeccam (Gen. 24) : *Erat enim puella decora nimis virgoque pulcherrima et incognita viro.* De Rachele ait (Gen. 29) : *Erat decora facie, et venusta aspectu.* De Esther (Esth. 1) : *Pulchra valde et incredibili pulchritudine ; gratiosa omnium oculis, et amabilis videbatur ;* et de Judith (*cap.* 8) : *Considerabant faciem ejus et, erat stupor in oculis eorum, quoniam ejus pulchritudinem mirabantur nimis ;* ac tandem de filiabus Job inquit (*cap.* 42) : *Non sunt inventæ mulieres speciosæ sicut filiæ Job in universa terra.*

Atque hanc primam rationem desumo ad suadendum eximiam Virginis pulchritudinem, quia præterquam prædictæ fœminæ beatam Virginem adumbrarunt, tam in dotibus naturalibus quam supernaturalibus, quibus insignitæ fuere ; certe id quod in aliis fœminis sacra eloquia laudant, nemo sanæ mentis dicet Virginem defuisse, quæ fœminarum omnium in omnibus et per omnia præstantissima fuit.

Secunda ratio sit : Nam Aristoteles (2. *lib. Physic.*) dixit : Natura est vis insita rebus, similia ex similibus procreans unde nisi natura impediatur, filius prodit similis patri, vel matri : at Christus Dominus fuit pulcherrimus inter omnes, juxta illud Davidis (Psal. 44) : *Speciosus præ filiis hominum* et in ejus conceptione non potuit, impedimentum aliquod obesse, cum de matre absque patre, cooperante Spiritu Sancto, cujus perfectissima sunt opera, conciperetur ; unde Nicephorus Calixtus (*lib.* 1. *hist. cap. ultim.*) postquam pulchritudinem Christi descripsisset, concludit : Persimilis denique per omnia fuit divinæ et immaculatæ suæ genitrici. Et D. Ambrosius (*lib. de Virginibus*) ait : Christus Matrem corpore, virtute referebat Patrem. Relinquitur ergo, quod si pulcher fuit Filius, pulchra et mater.

Tertia ratio, quia corporis pulchritudo ex optima complexione, ex optimo temperamento, et ex apta membrorum proportione nascitur : at corpus Virginis fuit adeo bene temperatum, ut nunquam in verum ad proprium morbum incideret ut testantur Galatinus (l. 7, c. 10), cardinalis Cajetanus, *opusculo de spasmo Virginis*, et favet synodus actione 11, dicente corpus Virginis ab omni contagione fuisse liberum. Consequens ergo est, fuisse etiam pulcherrimum : quod et ex descriptione pulchritudinis non obscure probatur, quæ descriptio tria sibi vindicat, debitam corporis quantitatem, elegantem membrorum proportionem, et coloris venustatem quæ omnia in Virgine convenisse et nuper dicta et confestim dicenda abunde probant.

Quarta ratio, quia castitas beatissimæ Virginis est in eo genere omni commendatione dignissima ; castitas commendabilior est in virgine pulchra quam in deformi, poeta canente :

Gratior est pulchra veniens in corpore virtus.

a quibus verbis non dissident verba illa Sapientis : *O quam pulchra est casta generatio cum claritate*, hoc est cum pulchritudine : *immortalis est memoria illius, quoniam apud Deum nota est et apud homines.* Quanto ergo rarior, tanto in Virgine fuit illustrior mira pudicitiæ et formæ concordia. Cartha-gena, *hom. de sacris arcanis Deiparæ Mariæ, etc. lib.* 2, *hom.* 5.

la nature, et briller de toute l'excellence de la grâce : de même aussi, il convenait que la personne sacrée de sa mère, qui tenait le premier rang après l'humanité du Verbe, eût toutes les perfections, parce qu'après l'hypostatique union avec Dieu, aucune n'était plus complète que celle de la Mère de Dieu avec son Fils Jésus.

Aussi toutes les femmes de l'Ancien Testament que l'on regarde comme des figures de l'auguste Vierge Marie sont-elles renommées pour leur extraordinaire beauté. La première de toutes, Ève la mère des vivants, qui, hélas! fut aussi la mère des morts, sortit des mains de Dieu, aussi belle que pouvait l'être la Reine de la création, le chef-d'œuvre de grâce et de charmes délicieux que la main divine avait créé. Après elle Sara dont la beauté, même dans un âge très avancé était si grande que le saint patriarche Abraham craignait que les Égyptiens ne le fissent mourir afin de s'emparer d'elle, et de la livrer à Pharaon. On lit dans la Genèse, XXIV, 16, que *Rébecca était une jeune fille très agréable, une vierge parfaitement belle et inconnue à tout homme*. On y lit encore, au chapitre XXIX, 17 que *Rachel avait un visage admirable de beauté*. Esther avait une grâce extraordinaire: *elle était parfaitement bien faite, et son incroyable beauté la rendait agréable à tous ceux qui la voyaient* (ESTHER, II, 7, 15). *Judith était pleine de charmes. Les soldats d'Holopherne considéraient son visage et leurs yeux étaient tout surpris, tant ils admiraient sa beauté. Il n'y avait point sur la terre de femme semblable à elle, soit pour l'air, soit pour la beauté, ou pour la sagesse de ses paroles* (JUDITH, *passim*).

Dans chacune de ces saintes femmes, on trouve quelques caractères particuliers qui font d'elles des figures de Marie, sous quelque rapport ; mais il est un point sur lequel elles se ressemblent toutes, et que l'on doit retrouver par conséquent, à un degré suréminent dans celle dont elles ne sont que de pâles et imparfaites images : c'est la beauté. Pline l'ancien raconte dans son *Histoire naturelle* que le fameux peintre Zeuxis devant faire un tableau que les habitants d'Agrigente voulaient consacrer à Junon, étudia les vierges de cette cité pour reproduire dans son œuvre toutes les beautés qu'il pourrait découvrir en elles : de même, mais d'une manière bien plus admirable, Dieu créateur de tout l'univers, Dieu le plus sublime des peintres, a pris parmi les créatures tout ce qu'elles renfermaient de grandeur et de beauté, et comme dans une peinture sublime, il l'a réalisé par son infinie sagesse, dans la Vierge Marie.

D'où venait à Marie cette beauté suprême ?

La volonté de Dieu, l'amour infini qu'il avait pour elle, les rapports intimes qu'il daigna établir entre l'humble Vierge de Nazareth et les trois adorables personnes de la sainte Trinité

expliquent assez que Marie fut comblée, plus que toute créature, de tous les dons les plus précieux, même de ceux qui ont le corps pour objet. Mais on peut assigner quelques sources particulières d'où découlait naturellement la perfection visible de Marie.

La première est que l'auguste Vierge appartenait à la plus noble famille, au plus noble sang qui fût au monde ; or la noblesse de la race entraîne ordinairement avec elle une noblesse extérieure de constitution, de port et de visage, qui est une exception là où cette même noblesse de race ne se retrouve pas.

En second lieu, Marie fut le fruit des prières et des bonnes œuvres de Joachim et d'Anne. Dieu accorda miraculeusement cette enfant bénie aux humbles supplications des deux saints vieillards. Dieu ne fait pas les choses à demi : puisqu'il leur donnait une fille par miracle, il fallait que ce présent fût digne de celui qui le faisait.

L'âme réagit puissamment sur le corps dont elle est la forme et la vie. Lorsque des obstacles invincibles ne s'y opposent pas, une belle âme imprime toujours au corps un reflet de sa beauté. Après l'âme de Jésus, il n'est pas et il ne peut pas même exister d'âme aussi belle que celle de Marie. D'autre part, le péché n'avait pas semé le désordre parmi les éléments composant le corps de Marie : ils obéissaient tous d'une manière parfaite aux impulsions de l'âme qui les formait à son image. On peut juger de là combien Marie devait être belle.

En quatrième lieu enfin, la sainte Vierge avait été choisie par Dieu pour devenir la Mère de son Fils unique. C'en est assez pour croire qu'elle fut non seulement par son âme, mais aussi par son corps, la plus semblable à son Fils bien-aimé, c'est-à-dire après l'humanité de Jésus, la plus belle des créatures. Il est dans l'ordre ordinaire de la nature que les enfants reproduisent les traits de leurs parents, et l'Ecclésiastique a dit (xxx, 4) : *Le père est mort, et il ne semble pas mort, parce qu'il a laissé après lui un autre lui-même.* Combien cette vérité doit-elle être plus applicable à Jésus et à sa sainte Mère, qui le conçut par l'opération du Saint-Esprit ?

Aussi lisons-nous dans Denis le Chartreux que S. Denis l'Aréopagite ayant été admis par S. Jean l'Evangéliste à contempler les traits de la très sainte Vierge Marie, peu d'années avant sa mort, fut tellement ébloui par la beauté et l'éclat radieux de son visage que l'admiration lui ôta ses forces : il se jeta la face contre terre, et un moment après être revenu à lui, il s'écria : Si je ne croyais pas en votre Fils que Paul m'a prêché, ô Vierge, maintenant prosterné à vos pieds, je ne pourrais pas me persuader que la beauté du Dieu Créateur de l'univers fût supérieure à la vôtre.

« Que dirai-je donc de vous, ô Marie, ajouterons-nous avec » S. Epiphane, et de quelles paroles me servirai-je pour chan- » ter la source même de la gloire ? Dieu seul est au-dessus de » vous ; vous êtes plus élevée que toutes les créatures, plus belle » que les Chérubins et les Séraphins, que tous les chœurs des » anges ; vous êtes remplie de toutes les splendeurs. »

« La Vierge royale, dit S. Bernard, ornée, des perles de » toutes les vertus, éclatante de beauté dans son corps aussi » bien que dans son âme, connue par ses charmes, et par l'éclat » qui l'environne, attira vers elle les regards des habitants des » cieux, au point que le cœur du Roi éternel s'éprit d'amour et » s'inclina vers cette bien-aimée, et qu'elle attira des suprêmes » portiques l'envoyé céleste. »

Enfin S. Augustin, dans son sermon sur l'Assomption de la Vierge, résume tous ces chants d'enthousiasme en ces mots : « Vous êtes, ô Marie, toute belle, toute pleine de charmes, de » suavité et de gloire. Loin d'être souillée par aucune tache, » vous êtes embellie par toutes les magnificences et enrichie de » toute sainteté ; vous êtes sainte dans votre chair, au-dessus de » toutes les vierges, sainte dans votre âme, au-dessus des anges » et des archanges ; vous l'emportez sur toutes les femmes, par » la beauté du corps, et sur tous les esprits angéliques par » l'excellence de la sainteté. O Marie, vous êtes remplie de Dieu, » remplie du Saint-Esprit. »

Ajoutons une circonstance que les Pères n'ont pas manqué de noter, lorsqu'ils ont parlé de la beauté corporelle de Marie.

La beauté céleste de la sainte Vierge, loin d'être un danger pour ceux qui avaient le bonheur de la contempler éloignait leur pensée des choses de la terre et éveillait en eux le désir d'être chastes. Il y avait en elle quelque chose de semblable aux rayons lumineux que Moïse rapporta de son entretien avec le Seigneur, sur le mont Sinaï. S. Hilaire et Nicolas de Lyre expliquant le texte de S. Mathieu : *Et Joseph ne la connaissait pas jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son Fils premier né* : — *Joseph non cognoscebat eam, donec peperit Filium suum primogenitum*, assurent que ce saint patriarche ne pouvait attacher ses regards sur le visage de Marie, tant était grand l'éclat dont il était revêtu. Origène [1] dit quelque chose de semblable, pour le temps qui s'écoula entre l'Annonciation et la Nativité du Seigneur. Mais il est probable que la vue de ce rayonnement divin n'était pas accordée à tous. Marie n'avait pas besoin, comme Moïse, de rappeler sans cesse à un peuple indocile les merveilles que Dieu avait opérées en sa

1. Quandiu Virgo beata habuit in suo utero solem Justitiæ, tantus fulgor exibat de ejus facie, quod Joseph eam cognoscere et discernere non valebat, nec in ejus faciem intendere poterat, donec ejus uterus fuit evacuatus. ORIGENES, *super Matth.* 1.

faveur, mais tous pouvaient ressentir la bienfaisante influence, le céleste parfum de vertu et de grâce que la Mère du Fils de Dieu répandait autour d'elle [1].

Ce que nous avons dit de la beauté de Marie peut également s'appliquer à S. Joseph. Après la Vierge, nul parmi les hommes ne ressembla autant à Jésus-Christ que le bienheureux Joseph. C'est le sentiment de S. Justin, martyr, dans son dialogue contre Tryphon, du savant et pieux Gerson, dans le discours qu'il prononça au concile de Constance, de Bernardin de Buste, d'Isolani et de plusieurs autres, ou plutôt de toute l'Eglise dont on peut résumer la pensée par cette proposition d'un savant théologien de l'ordre de S. Dominique : « Joseph fut semblable au » Christ, par conséquent le plus beau des hommes. »

Comme Marie, Joseph appartenait à la plus noble race qui habitât sous le soleil, et la beauté de plusieurs de ses ancêtres avait été jugée digne d'être notée dans la sainte Ecriture. Choisi de toute éternité pour être l'époux de la plus belle des vierges, et le père adoptif du plus beau des enfants des hommes, Joseph pouvait-il dégénérer, et même ne devait-il pas surpasser en beauté David et Salomon? Pour sauvegarder l'honneur de la sainte Vierge, Joseph, en vertu même de la loi de la filiation, devait ressembler à Jésus [2].

1. Tanta erat ejus gratia, ut non solum in se virginitatem servaret, sed etiam si quos inviseret integritatis insigne ipsis conferret. D. Ambrosius, *De instit. Virg.* 7.

Gratia sanctificationis non solum repressit in Virgine motus illicitos, sed etiam in aliis efficaciam habuit, ita ut quamvis esset pulchra corpore, a nullo concupisci potuerit. D. Thomas, *in* 3 *p. d.* 2, 1, *art.* 2.

Quidam Judæi asserunt hoc mirum fuisse in Virgine, quod cum esset pulcherrima, tamen a nullo unquam viro fuerit concupita, nec vilipenden, dum est hoc infidelium testimonium. D. Bonaventura, *in* 3, *dist.* 3 *quæst.* 3.

Dico quod physionomia Virginis movebat aspicientes ad omnem castitatem, et luxuriosas extinguebat, mortificabatque cogitationes. Gerson Cancellarius Parisiensis, *serm. de Concept. Virginis.*

Illam dotem omnipotens Deiparæ suppeditavit, ut mortalium nemo illam concupisceret. Porro ea visa, infrænis libido, ut firmiter teneo, prorsus extinguebatur. Major, *super cap.* 1 *Luc.*

Alexandre de Halès, Denis le Chartreux, Gabriel et une foule d'autres anciens enseignent la même doctrine et expliquent en ce sens ces paroles du Cantique II : *Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias :* « Comme » le lis au milieu des épines, ainsi ma bien-aimée est parmi les vierges : » c'est-à-dire : les autres vierges ont pu garder intacte leur virginité, les Catherine, les Agnès, les Lucie étaient admirablement pures, mais elles avaient des épines, leur beauté excitait la concupiscence. Pour Marie seule il n'en fut pas ainsi : elle fut le lis qui embaume, charme les yeux et ne blesse pas.

2. C'est cette beauté que Gersón a chantée dans les vers suivants :

Personas inter similes est nexus amoris :
De Joseph ast ratio suadet, sua quod facialis
Forma Jesus ferme similis reputanda fuisset ;

L'individualité se constitue dans l'homme par tout son être substantiel, mais celle de l'âme est liée à celle du corps, en ce sens que plus le corps est parfait, plus parfaite aussi sera l'âme qui a été créée par Dieu en vue du corps qu'elle doit informer. Or l'âme très sainte de Joseph a été de toute éternité choisie par Dieu et sanctifiée dans le sein de sa Mère, dit Moralès; elle a été ornée de tous les dons admirables de la grâce, comme devant appartenir au très digne époux de la Vierge. Il fallait donc qu'à une telle âme fût joint un corps d'une grande perfection de forme et de beauté : « La forme du corps, dit S. Ambroise, » est l'image de l'âme, et la figure de l'humanité. »

N'est-il pas permis de dire encore, qu'une belle et parfaite société est souillée par la présence d'un seul de ses membres qui serait difforme? Une fleur fanée enlève à un bouquet, qui serait délicieux sans elle, tout son charme et toute sa fraîcheur. Or la société de Jésus, Marie et Joseph, a été belle et parfaite, selon cette parole du Psaume XXVe : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre demeure, et le lieu où habite votre gloire.* Il y avait là deux fleurs qui ravissaient d'admiration Dieu et les anges : pourquoi la troisième n'aurait-elle pas été digne de compléter ce bouquet divin? Le Christ était le plus beau des enfants des hommes, Marie a été la plus belle des femmes, comment donc S. Joseph ne posséderait-il pas aussi la beauté et la grâce qui, d'après S. Augustin, sont des biens temporels rangés parmi les dons de Dieu? Ces dons sont précieux, puisque au jour de la résurrection les corps des bienheureux en seront revêtus, selon la parole de S. Paul aux Ephésiens (IV, 13) : *Jusqu'au jour où nous accourrons tous dans l'unité de la foi, élevés à l'humanité parfaite, dans la mesure de la plénitude de l'âge du Christ* : *Donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.* Plus tard S. Augustin écrit aussi dans la *Cité de Dieu* : « Les corps » des saints apparaîtront sans aucun défaut, sans difformité, et » sans corruption. »

Nous pouvons conclure de ces vérités incontestables qu'entre tous les dons que Marie et Joseph reçurent de la main de Dieu, se trouvait aussi le don d'une beauté incomparable qui leur procurait un nouveau point de ressemblance avec leur divin Enfant.

§ III. — *Age de Marie et de Joseph à l'époque de leurs fiançailles.*

On ignore absolument quel âge pouvait avoir la bienheureuse

> Si non, quo pacto pater ejus creditus esset?
> Qualiter omnimodo matris servasset honorem,
> Disparitas vultus prolis cum patre putato?

Vierge Marie lorsqu'eurent lieu ses fiançailles avec Joseph. Cette cérémonie précédait ordinairement, au moins de quelques semaines, la célébration du mariage qui réclamait un peu de temps pour les préparatifs. Nous ne trouvons rien de précis nulle part sur ce point, et il est probable que cet intervalle était complétement laissé à l'arbitraire des jeunes époux et de leurs familles. Pour ce qui concerne les fiançailles de Marie et de Joseph, il paraît assez vraisemblable qu'elles coïncidèrent avec sa sortie du temple de Jérusalem, ou peut-être la devancèrent. S. Joachim et sainte Anne étaient morts, selon l'opinion commune; Marie n'avait plus de famille qui pût la recueillir commodément, lui donner un asile durable et une protection efficace. Ses tuteurs, Zacharie ou les prêtres chargés des intérêts des vierges élevées dans le temple, se trouvaient, pour ainsi dire, obligés de pourvoir à son établissement dans le monde, du jour même où elle quittait le saint asile qui avait abrité son enfance. Pour la même raison, le temps qui sépara le mariage des fiançailles dut être aussi court que possible : mais encore une fois ce ne sont là que des suppositions : libre à chacun d'en substituer de meilleures.

Nous avons cité, au commencement de ce chapitre, deux auteurs de grand mérite qui ont beaucoup étudié la vie de Marie, et l'ont racontée avec un remarquable talent. Si l'on en croit le premier, Orsini, Marie avait atteint sa quinzième année lorsqu'on songea à lui donner un époux digne d'elle : le second, l'abbé Maynard, affirme qu'elle venait d'entrer dans sa quatorzième, d'autres auteurs parlent de la treizième et même de la douzième. Le plus prudent est donc d'avouer simplement notre ignorance.

La même incertitude existe au sujet de l'âge de Marie lorsque fut contracté le lien définitif du mariage qui l'unit à Joseph.

Le plus grand nombre des anciens commentateurs de l'Ecriture sainte et des théologiens pensent qu'elle était toute jeune encore; mais si on leur demande sur quels motifs se base leur opinion, ils n'ont à avancer que de simples conjectures, ou quelques témoignages sans autre autorité que celle des apocryphes, leur source première.

Cajetan pense, au contraire, que la très sainte Vierge avait vingt-quatre ans, ou au moins dix-neuf à cette époque [1].

L'opinion la plus probable est que Marie n'était plus une enfant, lorsque ce grand acte fut accompli. Ses parents, ou ceux qui en tenaient la place, durent suivre la coutume en vigueur chez les Juifs, et qui a persévéré jusqu'à ces derniers temps. On marie les jeunes filles au sortir de l'enfance, dans la fleur de leur adolescence, pour leur éviter les dangers qu'une trop longue attente pourrait susciter. La jeunesse fragile et imprudente a besoin d'être préservée contre les écueils.

1. Cajetanus *in* I *Lucæ caput*, ad verba illa : *Ad Virginem desponsatam viro.*

Mais la prudence qui portait le peuple juif à en agir ainsi, n'allait pas jusqu'à sacrifier les enfants, comme on le voit, chez des peuples païens, les Indiens par exemple, et les livrer, dès leur enfance, aux caprices d'un époux. On attendait que la jeune fille fût réellement capable d'embrasser ce nouveau genre de vie, avec tous les devoirs qu'il comporte.

Marie avait donc dépassé l'âge de l'enfance, lorsqu'elle épousa Joseph. Il le fallait bien, puisque ce fut vers cette époque que s'accomplit l'adorable mystère de l'Incarnation. Ne la voyons-nous pas, dès que l'Ange lui eut appris que sa cousine Élisabeth deviendrait bientôt mère, entreprendre un long voyage dans des pays montagneux, pour aller féliciter sa cousine de ce bonheur inespéré : ce n'était point là le fait d'une enfant; et pour admettre même que l'auguste Vierge Marie n'avait que quatorze ans à cette époque, nous avons besoin de nous souvenir que le développement corporel et intellectuel se fait moins attendre dans les pays de l'Orient que dans les nôtres, et que, d'autre part, la grâce de Dieu venait en aide à la nature.

Quelques mois après son retour à Nazareth, Marie devait, avec Joseph, entreprendre un nouveau voyage long, fatigant, pénible, surtout pour la jeune mère qui allait donner le jour à son premier-né. Une toute jeune fille aurait-elle pu supporter ces épreuves? Il est vrai qu'avec un secours miraculeux de Dieu on peut tout; mais il ne semble pas que Dieu se soit montré prodigue envers Marie de ces miracles extérieurs, dont l'effet aurait été plus nuisible qu'utile pour la préparation de l'œuvre du Sauveur. Il la comblait de faveurs plus hautes et d'un prix infiniment supérieur [1].

On objecte, il est vrai, quelques textes des Pères et des théologiens qui disent que Marie était encore toute jeune, *tenella*, ou qu'elle était déjà quelque peu avancée en âge, *ætate non nihil provecta*. Ceux qui la représentent toute jeune, disent que cette divine Vierge était, dès cet âge, suffisamment avancée en perfection pour devenir la Mère du Sauveur, et que Dieu en avait ainsi disposé, pour ne pas retarder davantage le salut du monde. Mais ce motif est sans valeur, puisque Dieu pouvait aussi bien donner à Joachim et à sa sainte épouse, quelques années plus tôt, l'enfant qu'ils attendaient depuis si longtemps, et qu'ils demandaient avec des prières ardentes. Les autres, au contraire,

1. Beatam Virginem matura plane ætate desponsatam par est credere; cum nihil incongruum vel inconveniens ab illa, gratia speciali divina assistente, in vitæ suæ cursu sit perpetratum. Anno igitur decimo quarto finiente, vel inchoante quinto decimo, desponsatam crediderim : non tamen statim consummatum (id est perfectum, et executioni mandatum) matrimonium : nam priusquam convenirent, inventa est prægnans : hoc est priusquam simul cohabitarent. Montacutius, *apparat.* ix, *n.* 35.

ceux qui retardent jusqu'à la dix-huitième ou vingtième année, et même au delà, le mariage de Marie, disent que cet âge était nécessaire pour laisser à Marie le temps d'amasser de plus grands trésors de mérites, pour qu'elle pût aussi se fortifier, et supporter plus aisément les fatigues dont nous avons déjà parlé, et celles plus longues et plus pénibles de la fuite en Égypte.

Les premiers ont un penchant, peut-être exagéré, pour ce qui sort de l'ordinaire; ils comptent trop sur le miracle, et pas assez sur les forces de la nature. Les seconds, au contraire, regardent les choses d'une manière presque exclusivement naturelle, et oublient trop que, même sans avoir recours au miracle extérieur, Dieu peut ordonner à la nature de tenir moins compte du temps, et d'agir d'une manière plus rapide, en même temps que plus parfaite. Ils se mettent, sans raison suffisante, en opposition avec la coutume juive, aussi bien que les premiers. Le plus simple est donc de penser que Marie, comme les jeunes filles de son peuple que les circonstances n'empêchaient pas de le faire, se maria vers l'âge de quinze ans. Salmeron admet cette opinion, d'après le calcul de la vie entière de Marie tiré des écrits d'Eusèbe : « La piété des fidèles, dit-il, croit que la sainte Vierge » a vécu soixante-trois ans, et c'est pour en perpétuer le souve- » nir que le chapelet, véritable couronne de Marie, renferme » soixante-trois fois la salutation angélique [1]. Or Marie vécut, » dit-on, quinze années après la résurrection du Christ; si donc » nous tenons compte de celles qu'elle passa avec son divin Fils, » il reste qu'elle n'avait que quatorze ans environ quand elle le » conçut dans ses chastes entrailles. »

Il est plus difficile encore de fixer, même approximativement, l'âge du bienheureux Joseph lorsqu'il devint l'époux de la très sainte Vierge.

Les uns voient en lui un vieillard arrivé déjà aux extrêmes limites de la vie; d'autres un homme jeune encore et dans toute la force de l'âge. Les premiers s'appuient sur d'anciennes traditions apocryphes; d'autres citent peu d'autorités en faveur de leur opinion, mais donnent des raisons de convenance qui semblent d'un grand poids.

S. Epiphane, Cédrène, Nicéphore, les poètes [2] et les peintres

1. Le Chapelet ordinaire, troisième partie du Rosaire, ne contient que cinquante-trois *Ave Maria*, Salmeron parle d'un autre.

2. Sannazar met ces paroles dans la bouche du Père éternel en s'adressant à l'Archange :

Hic claris exorta atavis, vatumque ducumque
Antiquum genus, et dignis licet aucta hymenæis
Pectoris illæsum Virgo mihi casta pudorem
Servat adhuc, nullos non servatura per annos.
(Mirus amor) seniumque sui venerata mariti
Exiguis degit thalamis et paupere tecto.

Lib. I de Virginis partu.

nous représentent sous les traits d'un vénérable vieillard, brisé par l'âge et le travail, incapable par conséquent de remplir, comme il le faudra, la mission de protecteur de Marie et du divin Enfant; incapable de gagner, par son travail de chaque jour, le pain qui sera nécessaire dans la terre d'exil et dans l'humble demeure de Nazareth, après le retour d'Egypte. Nicéphore, à la suite des apocryphes, pour donner plus de charme au récit qu'il fait, introduit Zacharie, père de S. Jean-Baptiste, qu'il revêt de la dignité de grand-prêtre. C'est lui qui consulte le Seigneur, et c'est lui qui, voyant la verge de Joseph se couvrir de fleurs, livre Marie à ce vieillard de quatre-vingts ans. Nicéphore oublie que Zacharie n'était pas grand-prêtre, et qu'à l'époque des fiançailles de Marie et de Joseph, il avait perdu l'usage de la parole pour n'avoir pas cru d'abord ce que l'Ange lui annonçait touchant la naissance de Jean-Baptiste.

Au livre II, il dit encore.

Huc heros tandem superata ambage viarum
Sic monitus, ducente Deo, cum conjuge sancta
Devenit, multaque senex se nocte recipit.

Le poëte Mantouan. *Parthen. primæ lib. II*, dit de Joseph s'empressant à préparer la crèche dans l'étable de Bethléem.

Propterea exesi montis sub rupe cavata
Ligna senex ramosa ferens ex arbore cæsa,
Parvula congesto fixit præsepia fœno.

Voici les principaux textes anciens sur lesquels cettte opinion repose.

On lit dans le Proto-Evangile de Jacques :

Ultimam autem virgam accepit Joseph, et ecce columba exiit de virga, et volavit in caput Joseph. Et dixit sacerdos (summus) Josepho : Tu es sorte divina electus, ut accipias virginem Domini in custodiam apud te. Et contradixit Joseph dicens : Filios habeo et sum senex : ipsa autem est juvencula : unde timeo ne forte ridiculus fiam filiis Israel.

Voici ce qu'écrivait S. Epiphane :

Eorum inscitia qui neque sacras litteras accurate callent, neque in veterum historiarum lectione triti sunt, hos ipsos ab aliis ad alia transfert et abripit, cum ex ingenio suo, ac mente, veritatis vestigia consectantur. In primis, itaque cum beato viro Josepho tradita est, quo illam sortis necessitas adduxerat, nequaquam ei ad copulationem est concessa, si, quod res est, asservare volumus, cum utique viduus esset ; sed propter legem tamen, vir illius appellatur. Quomodo enim tam effetæ senex ætatis virginem habere uxorem potuit, qui tot annis antea, priori conjuge esset orbatus... Quod in primis homo senex supra LXXX annos Virginem ad usum corporis non acceperit, sed divina potius providentia ad illam custodiendam est appositus. *Hæres.* LVIII, n. 7.

Nicéphore dit à son tour :

Cum annum XIV attigisset (Maria), Judæi eam usitata mulierum imbecillitate laboraturam rati, in templo eam deinde morari non sunt passi. Porro sacerdotes ejus causa Deum precati sunt. Ibi Zacharias pontifex maximus Baptistæ pater, duodecim senum cognatorum Mariæ ferulas accepit, inque ara posuit dicens : Ostende Domine cui Virgo hæc debeat copulari. Floruit autem virga Josephi fabri, atque huic octogenario in matrimonium tradita est, isque eum secum abduxit.

Enfin on fait valoir, en faveur de l'opinion d'après laquelle S. Joseph aurait été un vieillard, que l'on ne parle plus de lui dans l'Evangile[1] après que Jésus, âgé de douze ans, eût été laissé par ses parents à Jérusalem, puis retrouvé dans le temple au milieu des Docteurs, d'où l'on tire cette conclusion que sans doute il était mort peu de temps après cette époque. Marie ayant au contraire survécu longtemps à son divin Fils, une grande disproportion d'âge paraît avoir existé entre les deux époux.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, elle ne rencontre que de rares partisans, et, si l'on excepte quelques écrivains de peu d'autorité, tous les théologiens et les interprètes des saintes Ecritures sont d'accord pour enseigner que Joseph n'avait atteint ni la décrépitude, ni même la vieillesse, lorsqu'il épousa la bienheureuse Vierge Marie. Gerson, Baronius, Suarez, Vasquez, Théophile Raynaud, Serry, etc. rejettent cette opinion que la bonne intention de ses auteurs ne suffit pas à rendre probable. « Tout » ce que Dieu fait, dit Raynaud, est d'une convenance parfaite. » Il avait résolu de donner à Marie, par le mariage, un protec» teur dans ses voyages, un aide pour l'éducation du divin En» fant, un gardien de sa bonne renommée. Un homme qui n'était » plus en âge de prendre une épouse n'aurait pas rempli les fins » que Dieu se proposait. Comment l'union de Marie la plus belle » des vierges, avec un vieillard presque centenaire, l'aurait-elle » mise à l'abri de tout soupçon offensant, lorsqu'il devint visible » qu'elle aurait bientôt la joie d'être mère ? Quelle consolation » un vieillard impotent aurait-il pu lui procurer ? Comment » aurait-il subvenu à ses besoins ? Comment l'aurait-il soulagée » dans ses voyages ? »

« L'opinion d'Epiphane et des autres, d'après laquelle Joseph aurait été très âgé lorsqu'il épousa Marie, est tout à fait improbable, dit un écrivain protestant[2] : on pourrait même la qualifier plus sévèrement. Car Marie était donnée comme épouse à Joseph par une très sage disposition de la divine providence, pour que les malveillants et les méchants, qui ne manquaient pas parmi les Juifs, tels que les Pharisiens, les Scribes, les prêtres qui plus tard poursuivirent Jésus-Christ d'une haine mortelle et implacable, n'eussent pas le moindre prétexte de prononcer contre Jésus ce blasphème, que son existence n'était pas légitime: et, en effet, ils ne le prononcèrent pas : ils pensèrent, comme il était naturel qu'ils le fissent, que Joseph était réellement son père. Mais si Joseph avait été quelque vieillard arrivé à la décrépitude, épuisé par les années, ayant depuis longtemps dépassé l'âge qui

1. L'Evangile résume la vie de Jésus à Nazareth par ces mots : *Erat subditus illis* : *Il leur était soumis*. Ce qui suppose que Joseph vécut à peu près pendant tout ce temps, avec Jésus et Marie.

2. MONTACUTIUS, *Appar.* IX, *num.* 26, *pag.* 325.

convient à la paternité, son titre d'époux de Marie aurait fomenté les soupçons au lieu de les détourner. Telle est à peu près la pensée des savants jésuites Salianus, Suarez et Vasquez. En second lieu, la chasteté de Joseph mériterait beaucoup moins d'éloges, puisque son âge même l'aurait mis à l'abri des dangers, et que la continence eût été pour lui, non plus une vertu, mais une nécessité. En troisième lieu, lorsqu'il fallut se réfugier en Egypte, un voyage si long, si difficile, par des chemins impraticables surtout pour un vieillard, eût été impossible. Dieu ne l'aurait pas exigé de lui. Que fallait-il à Marie en cette circonstance ? un tuteur, un protecteur, et non pas quelqu'un qu'elle fût obligée de protéger et de soigner. Ajoutez que cet âge avancé ne s'accorde pas avec le texte de l'Evangile. Joseph vécut au moins jusqu'à ce que Jésus fut âgé de douze ans. Peut-on supposer qu'il se fût rendu chaque année jusqu'à trois fois, de Nazareth à Jérusalem pour les grandes solennités, s'il avait été presque centenaire ? Et que serait-ce, à quel âge invraisemblable pour cette époque faudrait-il supposer qu'il est parvenu si l'on croit, avec plusieurs, qu'il vivait encore lorsque Jésus atteignit sa trentième année, et que même ses jours se sont prolongés au delà de la passion du Sauveur ? Qu'il ait reçu la grâce d'assister au commencement de la vie publique du Sauveur et de voir ainsi réaliser ses vœux les plus ardents, ce qui lui avait été promis dès le commencement, et ce qu'il attendit si longtemps avec la bienheureuse Vierge Marie son épouse, on peut ce semble le croire : d'autant plus que l'Evangile favorise cette opinion, plutôt qu'il ne lui est hostile. Dans S. Mathieu (XII, 35), les habitants de Nazareth parlent de l'artisan père de Jésus, comme s'il était encore existant : *Celui-ci n'est-il pas le fils de l'artisan?* disent-ils, *de cet artisan* qui demeurait ou qui demeure encore au milieu de nous : *Nonne hic est fabri filius ?* Est-ce que sa mère et ses sœurs n'habitent pas dans notre ville ? *Nonne omnes apud nos sunt?* Dans l'Evangile selon S. Jean (VI, 42) il est dit plus clairement encore : *Nonne hic est filius Joseph, cujus novimus patrem et matrem* : *N'est-il pas ce fils de Joseph dont nous connaissons le père et la mère ?* Il semble que les habitants de Nazareth n'auraient point parlé ainsi de Joseph s'il n'avait plus été vivant. »

Montaigut cite à l'appui de son opinion Tournely, le cardinal Tolet, plusieurs autres théologiens dont il a résumé la doctrine dans les lignes que nous venons de citer, et qui nous semblent marquées au coin d'une saine critique. En effet, si l'on considère la fin pour laquelle Joseph fut donné comme époux à Marie, ne voit-on pas, à n'en pouvoir douter, qu'un vieillard de quatre-vingts ans et plus n'était aucunement propre à l'atteindre ?

Cependant si Joseph n'était pas un vieillard lorsqu'il devint

l'époux de Marie, il n'était pas non plus un adolescent, mais un homme dans toute la force et la vigueur de la jeunesse ou plutôt de l'âge mûr [1]. Un adolescent, quelque pieux et juste qu'on le suppose, n'aurait pas présenté les mêmes garanties de prudence et de force virile, qu'un homme un peu plus avancé en âge. Il fallait protéger Marie, lui faciliter des voyages difficiles, la nourrir du fruit de son travail, être pour elle un époux et un père.

Nous dirons donc avec le pieux et savant Gerson [2] : « Joseph » n'avait pas dépassé l'âge de la jeunesse, si l'on comprend cet » âge dans les limites que lui assigne Isidore, c'est-à-dire, de» puis vingt-huit ans, époque où, selon lui, s'achève l'adoles» cence, jusqu'à cinquante ans, car c'est alors que commence » la vieillesse. Joseph avait donc moins de cinquante ans, lors» qu'il devint l'époux de Marie. » Il semble même plus probable à la plupart des auteurs que Joseph n'avait pas atteint sa quarantième année.

Mais pourquoi, dira-t-on, les peintres et les sculpteurs représentent-ils ordinairement Joseph sous la figure d'un vieillard vénérable, et Marie, au contraire sous celle d'une toute jeune fille, presque d'une enfant ? Plusieurs l'ont fait, sans doute, pour se conformer aux données des Evangiles apocryphes, et des quelques anciens auteurs que nous avons cités ; mais généralement la pensée qui les inspirait était plus haute. Ils voulaient éloigner de ce couple sacré toute pensée légère qui fût devenue sacrilège. Ils voulaient de plus représenter en Marie, la pureté, l'innocence immaculée, et les traits de l'enfance se prêtent mieux que ceux d'un âge plus avancé, à donner l'idéal de l'innocence et de la pureté sans tâche. Joseph, de son côté, devait être le type de la sagesse, de la prudence, de toutes les vertus qui peuvent se développer dans l'homme avec le temps, et les traits d'un vieillard droit encore et plein de vie, mais profondément vénérable, étaient ce qui convenait le mieux pour rendre leur

1. Si consideremus finem propter quem datus est Virgini sponsus Joseph, certi officiemur, non adolescentem qui etsi pius et justus, non tamen esset tanta prudentia, aut virili fortitudine, ad custodiendam illam, et necessaria acquirendum insuper et ad tot itinera peragenda, et a tantis periculis illam cum puero Jesu liberandam : quæ omnia virum postulabant prudentem, et qui solari posset tenerem Virginem, tanquam pater, et tueri, tanquam vir : nec adeo senem fuisse, ut volunt Epiphanius, et Cedrenus qui LXXX annorum fuisse dicunt, quod si conjicere licet, vir a triginta usque ad quadraginta annorum. CASTRIUS a MONTACUTIO citatus ubi supra.

2. Sic autem existimo Joseph fuisse juvenem, sicut juventutis terminos ponit Isidorus, quos extendit a viginti octo annis, ubi terminat adolescentiam, usque ad annum quinquagesimum, quo tempore ætas tunc senectutis inchoat. Fuit igitur Joseph, dum primo desponsatus est, sub quinquagesimo anno constitutus. GERSON. *in sermone de Nativ. B. M. Virginis.*

pensée [1]. De plus, si Joseph avait encore tout l'éclat de sa jeunesse lorsqu'il devint l'heureux époux de Marie, les trente années qui s'écoulèrent jusqu'au temps de sa mort, selon l'opinion commune, furent pour lui trente années de rudes fatigues et quelquefois d'inquiétudes et d'angoisses qui durent faire de lui un véritable vieillard, vers la fin de ses jours. On peut donc être dans la vérité lorsqu'on le représente ainsi seul, et non pas accompagné du divin Enfant Jésus, dans les premiers temps de sa vie mortelle.

§ IV. — *Comment S. Joseph est choisi de préférence à tout autre pour être l'époux de Marie.*

Nous avons dit comment, s'il fallait en croire certaines relations fabuleuses, Dieu lui-même aurait révélé, par un double miracle, le choix qu'il avait fait de Joseph pour être l'époux de Marie : nous avons dit aussi que ces légendes n'avaient aucun degré de probabilité, et qu'il n'était nullement nécessaire d'y recourir pour expliquer l'union de la très sainte Vierge avec cet époux véritablement digne d'elle. Les théologiens s'accordent en ce point que Marie se soumit à prendre Joseph pour son époux, par obéissance : mais, qui lui donna cet ordre auquel elle crut devoir obéir, malgré son désir et peut-être le vœu déjà fait par elle de consacrer sa virginité au Seigneur ? Les uns croient que Marie s'inclina sous l'autorité de ses parents, ou sous celle des prêtres : la plupart mettent la loi en avant. La loi, selon eux, faisait à Marie une obligation de prendre un époux. On pourrait objecter ici que Marie connaissait la loi et que, par conséquent, elle n'aurait pas pu, sans se mettre en contradiction avec ses ordonnances, faire le vœu de virginité perpétuelle. Si on demande comment la loi pouvait faire à Marie un devoir d'épouser Joseph préférablement à tout autre, ils répondent que la raison en était dans la proche parenté existant entre elle et ce saint patriarche : mais dès qu'il s'agit d'établir le degré de cette parenté, les opinions se multiplient et se combattent entre elles. Deux points seulement sont mis hors de doute par le saint Évangile, et adoptés par tous les auteurs indistinctement : Marie descendait de David, Joseph en descendait aussi. Appartenaient-ils tous deux à la même branche, comme beaucoup d'auteurs l'ont cru, ou à deux branches différentes, comme il semble plus rationnel de le croire, puisque S. Mathieu et S. Luc nous ont donné deux généalogies qui sont absolument différentes l'une de l'autre, ce qui

1. Ergo Joseph reputasse senem fecere seniles
In se virtutes ; vel neu carnalis haberet
Suspicio de te quicquam carnale Maria.
GERSONIUS, *in Josephina, tom.* 4.

semble indiquer, comme nous l'avons dit ailleurs, que la première est celle de Joseph et la seconde celle de Marie? Des alliances nombreuses avaient été contractées, sans doute, entre ces deux branches; mais on ne peut faire que des suppositions et ce n'est pas assez pour établir le degré de parenté existant entre les deux époux.

Mais supposons qu'une parenté très rapprochée ait uni réellement Marie et Joseph, s'en suivait-il que la très sainte Vierge dût nécessairement épouser Joseph? Assurément non. On ne peut citer aucune loi générale, ordonnant aux jeunes filles de prendre pour époux un de leurs proches parents, ni surtout le plus proche de tous. Marie n'était pas une veuve, mais une jeune vierge. La jeune veuve qui n'avait pas d'enfant de son premier mari devait accepter pour époux le frère du défunt, ou, à son défaut, le plus proche parent libre. Mais cette loi ne regardait que les veuves encore en âge de devenir mères, et non pas les personnes qui n'avaient jamais été engagées dans les liens du mariage. Celles-ci pouvaient librement épouser quiconque les recherchait parmi les Juifs, fût-il même d'une autre tribu. C'est ainsi que, selon la tradition, sainte Anne était de la tribu de Lévi, et S. Joachim de la tribu de Juda et de la maison de David.

Mais peut-être Marie étant fille unique et, par conséquent, héritière, était-elle obligée de ce chef, à prendre un époux dans sa famille même, pour que l'héritage ne passât pas dans une famille étrangère?

Il ne semble pas que Marie et Joseph, quoique appartenant tous deux à la famille de David, fussent en possession de bien gros héritages. L'Evangile nous les montre pauvres, même lorsqu'ils eurent réuni leurs humbles ressources. Marie n'avait donc pas d'obligations particulières en qualité d'héritière, ou si elle en avait quelqu'une, elle n'allait pas jusqu'à lui faire un devoir d'épouser Joseph. Que voulait en effet la loi : que les héritages assignés primitivement aux familles des diverses tribus ne se mêlassent pas, et ne passassent pas d'une tribu dans une autre. La loi était sauvegardée, pourvu que la jeune fille héritière des biens de la famille épousât quelqu'un appartenant à la même tribu qu'elle : il suffisait donc pour satisfaire à la loi que Marie prît un époux de la tribu de Juda, et si l'on veut, à la grande rigueur, de la famille de David. Elle pouvait donc choisir, ou plutôt on pouvait choisir pour elle un autre fiancé que Joseph.

S. Augustin dit quelque part : *Utique nec istam (Mariam) quæsisset, si necessariam conjugem non haberet* : « Assurément Joseph » n'eût pas recherché Marie pour en faire son épouse, s'il n'y » avait été obligé. » D'après cet illustre docteur, S. Joseph se

1. *Lib. 5 contra Julianum, cap. 11, n. 48.*

trouvait donc dans l'obligation d'épouser la très sainte Vierge ; mais il ne dit pas d'où provenait cette obligation. La volonté des parents de Marie et de ceux de Joseph, et les engagements pris par eux dès les plus jeunes ans de Marie, ou même seulement à l'époque des fiançailles, pouvaient être une cause suffisante. Ni Joseph ni Marie n'auraient osé, sans un ordre exprès venu du ciel, résister à la volonté de leurs parents qu'ils regardaient comme celle de Dieu lui-même, et rien ne nous oblige de croire que le père et la mère de Joseph n'ont pas vécu assez longtemps pour contracter envers S. Joachim et sainte Anne quelque engagement de cette sorte, que la parenté existant entre eux rendait convenable quoiqu'elle ne l'exigeât pas. D'autre part, s'il est imprudent d'admettre les circonstances extérieures merveilleuses, dont l'imagination de quelques auteurs s'est plu à embellir les fiançailles de Marie et de Joseph, il est, au contraire, conforme à la piété, de croire que des lumières très abondantes ne manquaient ni à Joseph ni à Marie. L'Évangile nous apprend que plusieurs fois le père nourricier de Jésus reçut directement les avertissements du Ciel, soit par le ministère des anges, soit par des songes prophétiques : son union avec la bienheureuse Vierge était un fait assez important, et qui présentait des difficultés assez grandes pour motiver l'intervention directe du Seigneur. L'ange qui ordonna au jeune Tobie d'épouser Sara fille de Raguel pouvait de même avertir Joseph de ce que le Seigneur attendait de lui, et du mariage virginal qu'il devait contracter avec Marie. De là naissait pour Joseph l'obligation dont parle S. Augustin : *Nec istam quæsisset, si obligationem non haberet*; de là aussi le trouble de Joseph et sa prudente conduite, lorsque ignorant le mystère de l'Incarnation, il reconnut que la Vierge qu'il avait acceptée pour épouse, sur l'ordre même du Seigneur, était sur le point de devenir mère. Dieu avait préparé toutes choses pour que Marie et Joseph fussent l'une et l'autre dignes de coopérer à l'œuvre de la Rédemption : cette œuvre, la plus grande de toutes les œuvres de Dieu, méritait bien l'intervention des anges ses ministres et les exécuteurs empressés de ses saintes volontés.

Quoi qu'il en soit, si nous ignorons de quel moyen se servit la divine Providence pour unir ensemble Marie et Joseph, par les liens du mariage, nous savons au moins que ce moyen fut digne de la sagesse et de la miséricorde infinies du Sauveur, envers les deux êtres qui lui furent les plus chers ici-bas.

§ V. — *Convenance et nécessité du mariage de Marie et de Joseph.*

Dieu avait résolu, de toute éternité, et il avait fait annoncer par son Prophète que le Messie naîtrait d'une vierge : *Ecce virgo*

concipiet et pariet Filium: — *Voici qu'une vierge concevra et enfantera un Fils.* Tout Israël, ou plutôt l'univers entier attendait cet enfantement virginal. Les druides des Gaules au fond de leurs forêts dressaient des autels « à la vierge qui devait enfanter, » *Virgini parituræ*. Pourquoi donc ce mystère sacré fut-il dérobé aux yeux du monde sous les voiles du mariage? Pourquoi la vierge mère eut-elle un époux et put-elle être regardée comme semblable aux autres femmes? La réalisation de la prophétie d'Isaïe n'aurait-elle pas été plus frappante si Marie retirée dans le temple, loin des regards des hommes, ne pouvant avoir de rapports avec aucun d'eux, avait donné le jour à son divin Enfant, dans cet asile sacré?

Dieu ne l'a pas voulu ainsi, et les Pères nous font connaître les principaux motifs du mariage de Marie avec Joseph. S. Ambroise, S. Bernard, S. Bonaventure, S. Thomas, S. Jean Chrysostome pour n'en nommer que quelques-uns, se sont longuement étendus sur la question de convenance concernant le mariage de la très sainte Vierge : les raisons qu'ils apportent sont décisives autant que nombreuses. Ce mariage, disent-ils, était nécessaire, à cause de Jésus lui-même et à cause de Marie sa mère. Il leur est aisé de le démontrer. Que si néanmoins ce qu'ils avancent ne semblait pas suffisant à quelqu'un, il nous resterait à dire que Dieu est libre d'agir comme il lui plaît, qu'il agit en tout avec une parfaite sagesse et qu'il n'appartient ni aux anges ni aux hommes de lui demander compte de sa conduite.

S. Jérôme, dans le premier livre de ses commentaires sur S. Mathieu explique ces paroles de l'Evangile : *Cum esset desponsata mater Jesu*, et il dit [1] : « Pourquoi le Fils de Dieu est-il » conçu, non pas simplement par une vierge, mais par une vierge » qui a un époux? Premièrement, pour que l'origine de Marie » soit prouvée par ce mariage. En second lieu, pour que Marie » ne soit pas lapidée comme adultère. Troisièmement, pour que » dans la fuite en Egypte, elle ne soit pas privée de tout appui » et de toute consolation. Le martyr S. Ignace ajoute une qua» trième raison de la naissance du Messie d'une vierge mariée : » ce fut, dit-il, pour que le mystère de cet enfantement fût caché au » démon qui crut que l'enfant était né, non d'une vierge, mais d'une » femme mariée et soumise aux lois ordinaires de la nature. »

S. Bernard, dans la seconde homélie sur le *Missus est*, donne un autre motif encore : il fallait un témoin de la virginité de

1. Quare non de simplici virgine, sed de desponsata concipitur? Primum, ut per generationem Joseph, origo Mariæ monstraretur; secundo, ne lapidaretur a Judæis ut adultera; tertio, ut in Ægyptum fugiens haberet solatium. Martyr Ignatius etiam quartam addit causam, cur a desponsata conceptus sit : ut partus, inquiens, ejus celaretur diabolo, dum eum putat non de virgine, sed de uxore generatum. *Lib.* I *Comment. in cap.* I *Matth.*

Marie, dont personne ne pût mettre en doute ni l'autorité, ni la véracité. Donner à la Vierge un époux c'était se procurer le témoin incorruptible dont l'autorité serait irrécusable. Voici ce que dit le docteur à la parole de miel comme il fut appelé [1].

« Pourquoi Marie était-elle fiancée puisqu'elle était la Vierge » élue, la Vierge qui devait concevoir et enfanter? Je me demande » pourquoi elle était fiancée, car elle ne devait pas connaître le » mariage. Qui oserait prétendre que cela se fit par hasard? » Non, le hasard n'a rien à voir là où une raison puissante agit » de concert avec une manifeste utilité, avec la nécessité même, » avec un motif tout à fait digne de la sagesse de Dieu. Je vais » exposer ce qui m'est venu à la pensée, ou plutôt ce qui s'est » présenté sur ce point même, à l'esprit des Pères. Au fond des » fiançailles de Marie se trouve la même raison que dans le doute » de S. Thomas. C'était la coutume chez les Juifs que, à partir » du jour des fiançailles, jusqu'à la célébration des noces, les » époux eussent la garde de leurs épouses; c'était à eux de » veiller sur leur chasteté, attendu que plus ils se conserveraient » soigneusement leur chasteté, plus aussi ils devraient trouver, » dans leurs fiancées, des épouses fidèles. De même donc que » S. Thomas, en doutant, en touchant de ses propres mains, » devint le témoin le plus sûr de la résurrection du Seigneur, » ainsi Joseph en étant le fiancé de Marie, et en veillant d'un œil » plus attentif sur sa chasteté, pendant le temps qu'elle était » confiée à sa garde, devint le plus irrécusable témoin de sa

1. *Ad Virginem desponsatam.* Quare desponsatam? Cum esset, inquam, Virgo electa, et. ut ostensum est, virgo conceptura, virgo paritura, miror cur desponsata fuerit, non nuptura. Numquid vel hoc casu factum quis dixerit? Non est casu factum, quod rationabilis causa commendat, causa valde utilis et necessaria, et divini prorsus adinventione consilii digna. Dicam quod mihi, immo quod ante me Patribus visum fuit. Illa utique fuit ratio desponsationis Mariæ, quæ et dubitationis Thomæ. Mos siquidem Judæorum erat, ut a die desponsationis suæ, usque ad tempus nuptiarum, sponsis sponsæ traderentur custodiendæ : quatenus earum ipsi eo sibi pudicitiam curiosius servarent, quo ipsi fideliores existerent. Sicut ergo Thomas dubitando, palpando, constantissimus factus est Dominicæ confessor resurrectionis : ita et Joseph Mariam sibi desponsando, ejusque conversationem in tempore custodiæ studiosius comprobando, factus est pudicitiæ fidelissimus testis. Pulchra utriusque rei convenientia : et dubitatio Thomæ, et desponsatio Mariæ. Poterant quidem similis erroris laqueum nobis injicere, fidei videlicet in illo, castitatis in illa, veritatem in suspicionem adducere : sed valde prudenter et pie factum est per contrarium, ut unde metuebatur suspicio, firma sit certitudo. Nam et de Filii resurrectione citius quidem ego, qui infirmus sum, crediderim Thomæ dubitanti et palpanti, quam Cephæ audienti et credenti : et de Matris continentia facilius sponso ejus custodienti et experienti, quam ipsi quoque Virgini, de sola sua conscientia se defendenti. Dic, quæso, quis eam videns non desponsatam et gravidam, non potius diceret meretricem quam virginem? Non autem decebat hoc dici de Matre Domini. Tolerabilius vero, atque honestius fuit, putari ad tempus Christum de conjugio fuisse natum, quam de fornicatione. *Hom.* 2 *in Missus est*, *n.* 12.

» pureté. Quel beau rapport y a-t-il donc en effet, entre le doute » de S. Thomas et les fiançailles de Marie! On aurait pu nous » enlacer dans le filet de la même erreur, et nous rendre sus- » pectes la foi de l'un et la chasteté de l'autre; et voilà, au con- » traire, que par un effet de la prudence et de la bonté de Dieu, » la certitude se rétablit fermement dans nos âmes, par le moyen » même qui semblait devoir l'ébranler. En effet, pour ce qui est » de la résurrection du Fils, je croirai bien plutôt, faible comme » je le suis, à S. Thomas qui en a d'abord douté lui-même, et » qui a touché de ses propres mains le ressuscité, qu'à Céphas » qui croit à cette résurrection, au premier mot qu'on lui en dit; » de même, je m'en rapporterai bien plus volontiers, pour la » virginité de Marie au témoignage de son fiancé qui veillait sur » elle et s'en est convaincu par lui-même, qu'aux assurances » que la vierge elle-même pourrait m'en donner, en ne m'allé- » guant que le témoignage de sa conscience. Dites-moi, je vous » le demande, quel homme, en la voyant enceinte sans être » fiancée, ne la regarderait pas plutôt comme une femme de » mauvaise vie, que comme une vierge? Or il ne fallait pas » que l'on pût s'exprimer ainsi au sujet de la Mère du Sei- » gneur, et il était plus convenable et plus tolérable qu'on pût » croire, pendant quelque temps, que le Christ était le fruit » d'une union légitime, que de la fornication. »

Ces dernières paroles du Docteur prouvent que pour lui, le mot *desponsatam* dont se sert l'Evangile, et que l'on traduit ici, par fiancée, signifie en effet *épouse*; car de simples fiançailles ne suffisaient pas plus qu'aujourd'hui, pour autoriser des rapports qui ne sont permis qu'après la célébration du mariage lui-même.

S. Bernard expose ensuite la raison du mariage de Marie et de Joseph, que S. Jérôme, comme nous l'avons vu plus haut, empruntait au disciple des apôtres, S. Ignace. Voici ce qu'il dit[1]:

1. Sed non poterat, inquis, Deus apertum aliquod ostendere signum, quo videlicet fieret, ut ejus nec ortus infamaretur, nec Mater criminaretur? Poterat utique; sed non poterat latere dæmones quod scirent homines. Oportebat autem a Principe mundi aliquandiu celari divini consilii sacramentum: non quod Deus, si palam opus suum facere vellet, impediri posse ab illo metueret: sed quia ipse, qui non solum potens est, sed etiam sapienter quæcumque voluit fecit, sicut in omnibus operibus suis quasdam rerum vel temporum congruentias, propter ordinis pulchritudinem servare consuevit, ita in hoc quoque tam magnifico opere suo, nostræ videlicet reparationis, non tantum potentiam, suam, sed et prudentiam ostendere voluit. Et quanquam illud aliter, quomodo vellet, perficere potuisset; placuit ei tamen eo potius et modo et ordine, hominem sibi reconciliare, quo noverat cecidisse: ut sicut diabolus prius seduxit fœminam, et postmodo virum per fœminam vicit; ita prius a fœmina virgine seduceretur, et post a viro Christo aperte debellaretur... Quid enim prodesset diabolum a Deo vinci, manentibus superbis? Necessario igitur desponsata est Maria Joseph, quando per hoc et a canibus sanctum absconditur, et a sponso virginitas comprobatur, et Virginis

« Vous me demanderez peut-être si Dieu ne pouvait pas trouver un autre signe certain pour empêcher qu'un soupçon injurieux ne planât sur sa naissance, et que sa Mère ne fût regardée comme coupable. Il le pouvait sans aucun doute ; mais les démons n'auraient point ignoré ce que les hommes auraient connu. Or, il fallait que le prince de ce monde ne fût point instruit, pendant quelque temps du moins, du secret des desseins de Dieu. Ce n'est pas que Dieu ait appréhendé, s'il agissait ouvertement, d'être entravé dans son entreprise par le démon, mais c'est que faisant tout ce qu'il veut, non seulement avec puissance, mais encore avec sagesse, il voulut, dans l'œuvre merveilleuse de notre rédemption, faire éclater sa prudence, non moins que sa puissance, de même que, en toutes ses œuvres, il se plaît à observer certaines convenances de choses et de temps, dans l'intérêt de la beauté de l'ordre même. Voilà pourquoi, tout en pouvant faire les choses autrement, s'il l'avait voulu, il aima mieux pourtant se réconcilier les hommes de la même manière et dans le même ordre qu'il savait qu'ils étaient tombés, et que, de même que le démon avait commencé par séduire la femme pour triompher de l'homme par elle, ainsi il commençât par être lui-même déçu par la femme, pour être ensuite vaincu par l'homme qui est le Christ. ..... A quoi aurait-il servi que le diable fût vaincu de Dieu, si nous étions restés orgueilleux ? Il était donc nécessaire que Marie fût fiancée à Joseph, puisque c'était le moyen de soustraire aux chiens un saint mystère, de faire constater par son propre époux, la virginité de Marie, et de ménager, en même temps, la pudeur et la réputation de la Vierge. Est-il rien de plus sage, rien de plus digne de la divine Providence ? Par ce moyen, les secrets desseins de Dieu ont un témoin, se trouvent soustraits à la connaissance de l'ennemi, et l'honneur de la Vierge mère est conservé sans tache. »

S. Thomas dans sa *Somme de Théologie* [1], résume tous les motifs qui, d'après les Pères et les Docteurs, ont rendu nécessaire ou, au moins, convenable le mariage de Marie et de Joseph.

Ce mariage, enseigne le Docteur Angélique, était convenable à cause de Jésus-Christ, à cause de Marie et à cause de nous.

Il était convenable à cause du Sauveur, pour quatre raisons principales ; Jésus-Christ devait naître d'une vierge mariée :

1° Pour n'être pas rejeté par les gentils comme un enfant né en dehors d'un mariage légitime et atteint, par conséquent, de la tache particulière, partage de ces sortes d'enfants. S. Am-

tam verecundiæ quam famæ providetur : Quid sapientius, quid dignius divina providentia ? Uno tali consilio secretis cœlestibus et admittitur testis et excluditur hostis, et integra servatur fama Virginis Mariæ.

1. 3 *part. de Salvatore, quæst.* 29, *art.* 1.

broise dit à ce propos, dans son commentaire sur S. Luc[1] : « Que » pourrait-on reprocher aux Juifs et à Hérode lui-même, s'ils » avaient persécuté Jésus, parce qu'ils l'auraient regardé comme » le fruit de l'adultère ? »

2° Pour que l'on pût dresser sa généalogie, selon la coutume, qui n'était pas de donner celle de la mère, mais bien celle du père. S. Ambroise dit encore[2] : « Celui qui vint dans le siècle » dut être inscrit parmi les hommes, selon l'usage du siècle. » Or nous voyons dans la Sainte-Ecriture même, que l'on recherche toujours l'origine du père.

3° Pour veiller sur l'Enfant divin et le protéger, parce que le démon ne devait pas manquer de dresser contre lui mille embûches, et c'est un des motifs apportés par S. Ignace avec plusieurs autres[3].

4° Pour que Jésus fût nourri par Joseph. Ce fut en procurant au divin Enfant les choses nécessaires à la vie, que S. Joseph mérita particulièrement le nom de père de Jésus, qui lui est donné.

Ce mariage de Marie et de Joseph était aussi convenable, si nous considérons les intérêts de la très sainte Vierge Marie.

1° Il la mettait à l'abri du danger d'être lapidée par les Juifs, comme adultère. C'est la pensée de S. Jérôme, que nous avons rapportée plus haut.

2° Il la mettait à l'abri du déshonneur qui serait retombé sur elle si on l'avait vue devenir mère, en dehors d'un mariage légitime. Ce qui fait dire à S. Ambroise[4], que le Seigneur préféra le doute de quelques-uns concernant son origine à tout doute offensant pour la pureté de sa Mère. Il savait combien la réputation d'une vierge est délicate, combien le déshonneur arrive aisément : il ne pensa pas que la foi même en sa divinité dût être établie aux dépens de l'honneur de sa Mère.

3° Ce mariage était encore convenable pour ce motif qu'il procurait à Marie, selon la remarque de S. Jérôme, l'appui et le secours dont elle avait besoin.

1. Quid Judæis, quid Herodi posset adscribi, si natum viderentur ex adulterio persecuti? *Lib.* 2 *in Lucam, cap.* 1, *num.* 2.

2. Qui in sæculum venit, sæculi debuit more describi. *Lib.* 3 *in Lucam, cap.* 1, *num.* 3.

3. Nous avons déjà dit que S. Jérôme empruntait cette pensée à S. Ignace : on la retrouve dans Bède *ad* 3 *Lucæ caput*; S. Ambroise, *lib.* 2 *in Luc. n.* 3; Damascène, 4 *de Fide, cap.* 15; S. Basile, *de humanæ Christi generat.*; S. Bernard, *Hom.* 3 *in Missus est* et *Hom.* 4 *in Vigil. Nativ.*; Rupert, *lib.* 11 *de Victoria Verbi Dei, cap.* 19, *etc., etc.*

4. Maluit Dominus aliquos de suo ortu, quam de matris pudore dubitare : sciebat enim teneram esse virginis verecundiam, et lubricam famam pudoris : nec putavit ortus sui fidem, matris injuriis adstruendam. *Lib.* 11 *in Luc. n.* 1.

Il ne l'était pas moins si l'on considère les intérêts sacrés de notre salut :

1° Il fallait un témoin de la virginité de Marie, et de la naissance miraculeuse du Sauveur. S. Joseph est ce témoin. S'il n'avait pas reconnu le mystère divin de la maternité de Marie, la naissance de l'Enfant aurait été pour lui un outrage qui l'eût profondément affligé, et dont la loi lui faisait un devoir de se venger, dit S. Ambroise [1].

2° La parole de Marie affirmant sa virginité trouve dans ce mariage une nouvelle garantie de véracité : et pour emprunter encore la pensée de S. Ambroise [2], grâce à lui, on ne peut plus refuser de croire à ce que dit la Vierge-Mère, parce qu'il n'existe pour elle aucun motif de chercher à tromper. Si elle n'avait pas eu d'époux, on aurait pu la supposer coupable d'une faute qu'elle s'efforçait de cacher par un mensonge, mais le mariage ôtait tout prétexte à une telle supposition, puisque la maternité est la gloire et le bonheur des femmes mariées. Il ne fallait pas non plus, dit encore le même saint docteur, que les jeunes filles, dont la conduite serait mauvaise, trouvassent un prétexte à leurs fautes et une excuse à leur déshonneur dans celui qui aurait rejailli sur la Mère du Seigneur [3].

3° Le mariage de la bienheureuse Vierge Marie est la figure de l'union de Jésus-Christ avec la sainte Église. L'Église est vierge ; cependant, selon la parole de S. Paul, et comme S. Augustin l'enseigne [4], elle est l'épouse de Jésus-Christ.

4° On peut enfin assigner une cinquième raison montrant la convenance du mariage de Marie et de Joseph ; il était bon que la virginité et la maternité fussent honorées en sa personne, pour fermer la bouche aux hérétiques des divers siècles qui ont attaqué l'une et l'autre.

Telle est la doctrine de S. Thomas dans sa *Somme de Théologie*. Comme on a pu le remarquer, il n'a fait que recueillir et mettre en ordre ce que l'on avait dit avant lui, sur ce sujet. D'autres auteurs ont apporté une multitude de considérations tendant au même but ; nous serions infinis si nous voulions les relater toutes. En voici cependant trois ou quatre que leur valeur particulière ne nous permet pas d'omettre.

1. Locupletior testis pudoris maritus adhibitur, qui posset et dolere injuriam, et vindicare opprobrium, si non agnosceret sacramentum. *Lib.* 2 *in Luc.*

2. Fides Mariæ verbis magis adsciscitur, et mendacii causa removetur. Videretur enim culpam obumbrare voluisse mendacio innupta prægnans; causam autem mentiendi desponsata non habuit cum conjugii præmium et gratia nuptiarum partus sit feminarum. *Lib.* 2 *in Luc. cap.* 1, *n.* 2.

3. Non decuit virginibus sinistra opinione viventibus, velamen excusationis relinqui, quod infamata mater quoque Domini videretur. *Lib.* 2 *in Luc. cap.* 1, *n.* 1.

4. *Lib. de sancta Virginitate, cap.* 2, *n.* 11.

1° Marie épousa Joseph, parce que le mariage du premier homme et de la première femme ayant causé la perte de l'humanité, au commencement du monde, il était convenable qu'un autre mariage, d'où sortirait le salut de la nature humaine régénérée se trouvât à l'origine de la loi de grâce, lorsque commença l'œuvre de notre rédemption. Ce fut à l'ombre sacrée de ce mariage virginal que le Fils de Dieu emprunta à Marie la chair dans laquelle il satisfit pleinement, pour nos péchés, à la justice du Père céleste.

2° Marie devint par son mariage, le modèle accompli des épouses, comme elle avait été d'abord le modèle des jeunes filles, et comme elle devint, après la mort de Joseph, le modèle des veuves.

3° Enfin Marie et Joseph conservant précieusement, dans le mariage, le trésor intact de la virginité, ont donné l'exemple d'une vertu absolument inconnue avant eux, et que plusieurs saints époux ont été heureux d'imiter. Ils ont appris à tous que la chasteté n'est pas incompatible avec cet état, et qu'il est possible et louable d'y garder la continence, autant que le permet la faiblesse humaine [1].

Si l'on veut trouver plus longuement expliquées les raisons de convenance qui ont motivé le mariage béni d'où le salut est sorti pour nous, par la nativité du divin Enfant Jésus, Ludolphe le Chartreux dans la vie de N.-S. Jésus-Christ, S. Antonin dans sa Somme de Théologie, Castro dans son histoire de la Mère de Dieu, Pierre Moralès dans la Sainte Famille, et plusieurs autres ont traité longuement ce sujet, sur lequel nous ne pouvons nous étendre davantage.

Il est quelques objections auxquelles il faut nécessairement répondre.

Les miracles que Dieu opère, a-t-on dit, ont pour but de faire connaître notre sainte religion, de donner la foi ou de l'affermir. L'Incarnation du Verbe dans le sein de Marie, et sa nativité, sans que la virginité de l'auguste Mère ait souffert le moindre dommage était deux grands miracles : ils avaient l'établissement de notre sainte religion pour but : pourquoi les dérober sous les voiles du mariage à la connaissance des hommes ?

On répond à ceci :

Tout les miracles n'ont pas nécessairement pour but de propager et d'affermir la véritable religion. Dieu en accomplit souvent, soit pour manifester sa puissance, soit pour manifester sa miséricorde et sa bonté, soit pour d'autres causes encore. Les mi-

1. Magnifice insinuatur fidelibus conjugatis, etiam servata pari consensu continentia, posse permanere, vocarique conjugium, non permixto corporis sexu, sed custodito mentis affectu. D. Augustinus, *Lib.* 2 *de consensu Evangel. cap.* 1, *num.* 2.

racles propres à éclairer et à confirmer la foi ne manquent pas : un seul suffirait, et les saintes Écritures en sont remplies : Dieu peut donc se proposer, et se propose en réalité, d'autres buts, en certaines circonstances.

De plus, même les miracles qui ont cette fin, ne doivent pas être toujours connus au moment où ils s'accomplissent. La Transfiguration de Notre-Seigneur ne fut révélée aux autres disciples, par ses heureux témoins, qu'après la résurrection du Sauveur. Pourquoi la conception virginale accomplie en Marie par l'opération du Saint-Esprit, ne serait-elle pas de ce nombre ?

S. Thomas dit dans sa *Somme* [1] : « Il faut savoir que quelques » miracles de Dieu sont les bases de la foi, comme les miracles » de l'enfantement virginal, de la résurrection du Sauveur, et » du sacrement de l'Autel. Dieu voulut que ces miracles fussent » plus cachés, pour que la foi qu'on y apporte fût plus méri- » toire. D'autres miracles, au contraire, sont faits en vue de » prouver la vérité de la foi : ils doivent par conséquent, être » manifestes, » et accessibles à tous.

Une autre objection est celle-ci :

On dit que Marie épousa Joseph pour que l'incarnation du Verbe, l'enfantement virginal, la divinité de Jésus enfin, ne fussent pas connus du démon. Or le moyen employé ne pouvait pas suffire pour atteindre cette fin, puisque le démon qui, d'après le livre de Job, parcourt sans cesse la terre entière, n'ignore pas ce qui s'y passe. Il dut connaître l'ambassade de l'ange Gabriel, il assista à l'entrevue de Marie et d'Élisabeth : il entendit les bergers s'entretenir entre eux de l'apparition des anges, si même il ne fut pas témoin de cette apparition dans la plaine de Bethléem et si leurs chants de joie n'arrivèrent pas jusqu'à lui. Connaissant les Écritures, et témoin des merveilles de la naissance et de la vie du Sauveur, pouvait-il ignorer ce qu'il était, et le mariage de Marie et de Joseph suffisait-il à lui cacher ce qu'il avait si grand intérêt à savoir ? L'Évangile lui-même nous apprend qu'il le savait : ne lit-on pas dans S. Luc, IV, 41, : *Les démons sortaient de beaucoup de possédés criant et disant : Vous êtes le Fils de Dieu : et Jésus les menaçant, ne les laissait point parler parce qu'ils savaient qu'il était le Christ.* Le motif apporté par S. Ignace, et accepté par les Pères après lui est donc sans valeur.

On peut répondre à cette objection, d'abord que Dieu pouvait, s'il l'avait voulu, dérober le mystère de l'Incarnation au démon

1. Sciendum quod miraculorum Dei quædam sunt, de quibus est fides : sicut miraculum virginei partus, et resurrectionis Domini, et etiam sacramenti Altaris; et ideo Dominus voluit ista occultiora esse, ut fides eorum magis meritoria esset. Quædam vero sunt ad fidei comprobationem, et ista debent esse manifesta. D. Thomas, 3 *p. quæst.* 29, *art.* 1 *ad* 2.

par quelque autre moyen, mais le mariage de Marie avec Joseph était, autant que nous pouvons en juger, le moyen le plus simple et le plus efficace. Il détournait l'attention du démon que la sainteté extraordinaire de Marie avait tenue en éveil. La voyant mariée, il devait penser qu'il en était d'elle comme de toutes les femmes, et qu'elle n'était pas la vierge dont le Prophète avait annoncé la maternité merveilleuse. Il est vrai que le démon sait beaucoup de choses, mais il ne sait pas tout. Les anges gardiens de Marie l'éloignaient assurément de cette auguste vierge, dont il n'osait du reste affronter la présence.

On peut croire qu'il ne connaissait d'elle que ce que pouvaient en connaître le commun des hommes. « Le démon, en vertu de sa » force naturelle, ferait beaucoup de choses que ne lui permet pas » la puissance divine, » dit S. Augustin [1] cité par S. Thomas; et ce dernier ajoute : « C'est ainsi qu'en vertu de sa nature, il » aurait pu connaître que la pureté virginale de Marie n'avait » jamais subi aucune atteinte. Cependant Dieu ne permit pas » qu'il connût le mystère de l'enfantement divin. [2] »

Le démon ne connut donc pas ce mystère, et pendant toute la vie mortelle de notre divin Sauveur, il ne sut de lui, d'une manière absolument certaine, que ce que savaient les Juifs qui entendaient sa prédication, étaient témoins de ses miracles, et ne voulaient point, malgré tout, embrasser sa doctrine et l'adorer comme leur Dieu. La foi est un don infiniment précieux que Dieu n'accorde pas à tous indistinctement, et sans lequel on ne croit pas en Jésus-Christ. Le démon ne pouvait avoir la foi. Pour croire à la divinité du Sauveur, il lui fallait une preuve sans réplique, telle que fut la résurrection. Il voyait en Jésus un homme extraordinaire, un fils de Dieu si l'on veut, mais seulement un fils adoptif. Il ne pouvait pas reconnaître dans cet homme doux et humble de cœur, en proie à la souffrance et couvert d'humiliations, ce Verbe divin dont la gloire infinie l'avait écrasé dans le ciel, au jour de sa révolte. S'il avait connu la divinité de Jésus, l'aurait-il tenté dans le désert ? Aurait-il soulevé contre lui la fureur des Juifs, pour qu'ils le fissent périr et consommassent ainsi l'œuvre de notre rédemption ? Dès le principe, le démon fut donc induit en erreur, et le mariage contracté entre Marie et Joseph contribua tout d'abord à le tromper ; entré dans cette

1. Diabolus multa potest virtute suæ naturæ, a quibus tamen prohibetur virtute divina. *Lib.* 3 *de Trinitate.*

2. Et hoc modo potest dici, quod virtute naturæ suæ diabolus cognoscere poterat Matrem Domini non fuisse corruptam, sed virginem : prohibebatur tamen a Deo cognoscere modum partus Domini. 3 *part. quæst.* 29, *art.* 1 *ad* 3.

Diabolus cognitione naturali bene potuisset perpendere virginitatem Matris Dei, cum toto hoc, quod nupta erat, nisi prohibitus fuisset a diligent. examinatione eorum quæ circa ipsam erant, divina virtute. D. Thomas, *in* 4 *Sentent. disp.* 30, *quæst.* 2, *art.* 1, *quæstiuncula* 3 *ad* 1.

voie, il y persévéra, et cette première erreur le conduisit à provoquer la mort de Jésus, ce qu'il se fût gardé de faire s'il avait connu sa divinité. S. Paul [1] disait en parlant de Jésus-Christ et des Juifs : *S'ils l'avaient connu, jamais ils n'auraient crucifié le Dieu de gloire.* Ce qui est vrai des Juifs ne l'est pas moins du démon qui savait que la mort du Messie serait la ruine de son propre empire. S. Léon le Grand dit à ce propos [2] : « Le » démon ne comprit pas que sévir contre le Christ, c'était dé» truire sa propre puissance, perdre le fruit de son antique » fraude. Il ne l'aurait pas perdu, s'il s'était abstenu de verser » le sang du Seigneur Jésus. Mais sa malice avide de nuire, se » rua sur sa victime et tomba : elle crut prendre et elle fut prise : » elle poursuivit un mortel et elle atteignit le Sauveur [3]. »

Contre ce qui a été dit que le mariage de Marie avec Joseph mit la très sainte Vierge à l'abri du supplice, que les Juifs, ignorants du mystère se seraient crus en droit de lui infliger, on a objecté que la loi n'ordonnait de lapider que les femmes adultères, et que Marie n'ayant point d'époux, n'aurait pas été comptée au nombre de ces femmes, en devenant mère. Mais cette objection est sans valeur. Les femmes adultères n'étaient pas seules en butte aux rigueurs de la loi, et la jeune fille qui, oublieuse de son devoir, aurait violé gravement les saintes lois de la pudeur, n'aurait pas été punie moins rigoureusement [4].

Nous pouvons donc nous arrêter ici et conclure que tout contribuait à demander que le Fils de Dieu naquît d'une vierge engagée dans les liens du mariage comme le fut Marie.

1. Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent. I Cor. II, 8.

2. Nec ipse itaque diabolus intellexit, quod sæviendo in Christum, suum destrueret principatum : quia antiquæ fraudis jura non perderet, si se a Domini Jesu sanguine contineret. Sed malitia nocendi avida dum irruit, ruit; dum capit capta est; dum persequitur mortalem, incidit in Salvatorem. S. Leo, *Serm. de Passione Domin.*

3. S. Léon dit encore dans le sermon 11 sur la Passion :

Qui (Christus) ut humanum genus vinculis mortiferæ prævaricationis absolveret, et sævienti diabolo potentiam suæ majestatis occuluit, et infirmitatem nostræ humilitatis objecit. Si enim crudelis et superbus inimicus, consilium misericordiæ Dei nosse potuisset, Judæorum animos mansuetudine potius temperare, quam injustis odiis studuisset accendere, ne omnium captivorum amitteret servitutem, dum nihil sibi debentis persequitur libertatem. Fefellit ergo illum malignitas sua; intulit supplicium Filio Dei, quod cunctis filiis hominum in remedium verteretur. Fudit sanguinem justum, qui reconciliando mundo, et pretium esset, et poculum.

4. Si non est in puella inventa virginitas... lapidibus obruent viri civitatis illius, et morietur, quoniam fecit nefas in Israel, ut fornicaretur in domo patris sui. Deuter. xxii, 210.

§ V. — *Le mariage de Marie avec Joseph fut un mariage véritable.*

Comme nous l'avons vu, Dieu voulut, par l'union de Marie et de Joseph, procurer à Jésus, à Marie et à nous-mêmes, certains biens qui ne pouvaient provenir que de cette union. Mais pour que le mariage de ces deux célestes époux produisît les fruits attendus, il fallait que ce fût un mariage véritable, et non pas de simples fiançailles, comme l'ont prétendu les hérétiques, et même quelques Pères et quelques théologiens catholiques. Si, en effet, Marie et Joseph avaient été seulement fiancés, lorsque s'accomplit le mystère de l'Incarnation, la naissance du divin Enfant aurait manqué, aux yeux du monde, de la légitimité qui lui était nécessaire, pour être reconnu comme l'héritier du trône de David, et pour écarter de lui ce qu'une naissance illégitime apporte toujours de déshonorant avec elle. Marie, de son côté, loin d'être à l'abri des rigueurs de la loi et du mépris du monde, n'aurait encouru tous ces maux que plus gravement, à cause même de son titre de fiancée. Enfin les beaux exemples, les leçons de vertu que nous pouvons tous puiser dans la vie de Marie, quel que soit notre état, eussent perdu beaucoup de leur charme et de leur puissance. Aussi peut-on dire que presque tous les Pères, à la suite de S. Augustin, sont d'accord sur ce point. Tous les scholastiques et tous les théologiens les ont suivis, à quelques rares exceptions près, et la certitude est assez grande pour ne pas permettre d'y voir simplement une opinion que l'on est libre d'accepter ou de rejeter à son gré. La sainte Ecriture dit expressément que Marie était l'épouse de Joseph. L'Ange dit à ce saint patriarche : *Joseph, ne craignez pas de recevoir Marie, votre épouse : — conjugem tuam.* Dans S. Luc, II, 5, nous lisons : *Ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore prægnante : — Joseph aussi monta de Nazareth pour se faire inscrire avec Marie, son épouse, qui était enceinte.* On lit encore dans S. Mathieu (I, 16) : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ : — Jacob engendra Joseph époux de Marie;* et plus loin, au verset dix-neuvième : *Joseph autem vir ejus cum esset Justus : Or, Joseph son époux était juste.*

Une seule considération nous suffira pour montrer qu'il existait un mariage véritable, et non pas de simples fiançailles entre Marie et Joseph. Les parents de Marie étaient prudents; plus que cela, leur sainteté était éminente : auraient-ils remis une jeune vierge telle que l'était Marie au sortir du temple, entre les mains d'un homme en âge d'être son époux, s'il ne l'avait pas été? Et Joseph lui-même, aurait-il accepté cette responsabilité si

1. Matth. I, 20.

Ajoutons enfin que l'invocation du nom de Marie jointe à celle du nom de Jésus, est plus puissante auprès de Dieu que la seule invocation du nom adorable de notre Sauveur.

Il est évident que le nom de Jésus l'emporte incomparablement en dignité et en vertu, sur le nom très saint de sa Mère ; cependant Dieu a voulu que la puissance du nom de Marie s'affirmât davantage par les effets. Mendoza le prouve en s'appuyant sur ce texte (Joan. xiv, 12) : *En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi fera aussi lui-même les œuvres que je fais, et il en fera de plus grandes encore.* Telle est la promesse faite aux serviteurs : le Roi suprême sera-t-il moins généreux envers la reine du ciel et de la terre ? Le Fils donnera-t-il moins à sa Mère ? Non assurément. On conçoit aisément qu'il doive en être ainsi lorsqu'on se souvient qu'en invoquant le nom de Jésus et rien que lui, nous nous présentons seuls devant la souveraine Majesté que nous avons bien souvent offensée peut-être. Mais si nous invoquons en même temps Marie, sa protection toute-puissante s'étend sur nous ; elle nous présente à son Fils, elle implore sa miséricorde : comment ne serions-nous pas exaucés [1].

§ V. — *Nom sacré de Marie : ses diverses significations.*

D'après la nature même des noms, ils devraient n'être pas autre chose qu'une définition exacte quoique succincte de ce qu'ils servent à désigner. S. Thomas nous enseigne que les noms imposés par les hommes n'ont que très rarement, une signification importante. L'ignorance humaine s'y oppose. Mais il n'en est pas de même pour ceux qui viennent du ciel. Ils répondent toujours à la vocation, au caractère et à la dignité des personnes qui les reçoivent. Adam, notre premier père, en vertu de la science infuse qu'il tenait de Dieu, donna lui-même à toute chose un nom parfaitement conforme à la nature de son être : *Et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est son nom véritable*, dit la Genèse (II, 19). Il appela son épouse *Eve*, parce qu'elle devait être la mère des vivants. Eve, à son tour, nomma son premier fils *Caïn* qui signifie *possession*, parce que l'enfant est

1. Velocior est nonnunquam salus memorato nomine Mariæ, quam invocato nomine Domini Jesu unici filii ejus. Et quidem non fit, quod ipsa major, aut potentior eo sit, neque ipse magnus, et potens est per eam, sed illa per ipsum, quare ergo potentior eo salus in recordatione ejus, quam filii sui percipitur ? Dicam, quid sentio. Filius ejus Dominus est, et Judex omnium, discernens merita singulorum ; dum igitur ipse a quovis suo nomine invocatus non statim exaudit, profecto id juste facit ; invocato nomine Mariæ, etsi merita invocantis non mereantur, ut exaudiatur, merita tamen Matris intercedunt, ut exaudiatur. D. Anselmus, *lib. de excell. Virg. cap.* 6.

2. *Summa Theol.* 3 *part. quæst.* 37, *art.* 2.

l'on suppose quelque empêchement absolu, inconnu des époux, ou dissimulé par eux, double hypothèse qu'on ne saurait admettre un seul instant, sans outrager Marie la plus éclairée, la plus sainte et la plus parfaite des créatures, et Joseph qui, bien qu'au-dessous d'elle en lumière et en perfection, était néanmoins digne d'elle.

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à cette objection.

Cependant, ceux qui n'ont pas voulu voir dans l'union de Marie et de Joseph un mariage réel ont cherché, dans les Pères, des textes sur lesquels il leur fût possible de s'appuyer, et ils en ont trouvé. Origène, Tertullien, S. Hilaire, S. Épiphane, S. Jérôme, S. Jean Chrysostome, S. Cyprien, S. Grégoire de Nysse, S. Grégoire le Grand, leur en fournissent. Ils citent encore S. Bernard et Gratien; ils pourraient citer presque tous les anciens écrivains qui ont parlé de l'union de Marie et de Joseph. Pourquoi ? Parce que si le mariage entre les très saints époux a été réellement contracté, il n'a pas été consommé. Il y eut entre eux l'union des cœurs, l'union des âmes, mais il n'y eut pas l'union de la chair qui rend le mariage absolument complet, et lui donne son dernier cachet d'indissolubilité. Ils ont été époux, mais ils ont vécu comme s'ils avaient été simplement fiancés, et c'est pourquoi les Pères, surtout les plus anciens, désireux d'éloigner toute pensée qui pourrait être offensante pour la virginité toujours immaculée de Marie, préfèrent, pour elle, le nom de fiancée, de promise, à celui d'épouse; c'est pourquoi l'Evangile lui-même, dans un texte de S. Luc que nous avons cité plus haut : *Cum Maria desponsata sibi uxore prægnante*, unit ensemble ces deux mots, *promise* et *épouse*, afin de rappeler que le fruit porté dans le sein de Marie est un fruit divin et non pas la suite ordinaire du mariage. C'est ainsi que s'explique, par exemple, ce texte de S. Bernard qui, à la première vue, paraît favoriser entièrement l'opinion contraire au mariage véritable, tandis qu'il n'en est rien[1] : « Pendant qu'il » songeait à renvoyer Marie, un ange du Seigneur lui apparut » en songe et lui dit : *Joseph, fils de David, ne craignez point de*

1. *Hæc autem eo cogitante*, scilicet quod occulte dimitteret eam, *apparuit ei Angelus in somniis dicens* : *Joseph fili David noli timere accipere Mariam conjugem tuam. Quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est.* Itaque propter istas rationes, desponsata est Maria Joseph, vel potius, sicut ponit Evangelista, *viro cui nomen erat Joseph.* Virum nominat, non quia maritus, sed quod homo virtutis erat. Vel potius quia juxta alium Evangelistam, non vir simpliciter, sed vir ejus, merito appellatur quod necessarie putatur. Debuit ergo vir ejus appellari : sicut et pater Salvatoris non quidem esse, sed dicit meruit, ut putaretur esse, dicente hoc ipso Evangelista : *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta, ut putabatur, filius Joseph.* Non vir ergo matris, nec filii pater exstitit, quamvis certa (ut dictum est) et necessaria dispensatione, utrumque ad tempus et appellatus sit et putatus. D. Bernard. *Hom.* II *super Missus*, n. 15.

» *retenir avec vous Marie, votre épouse, car ce qui est né en elle* » *est l'œuvre du Saint-Esprit.* (Matth. I, 20). Voilà donc pour » quelles raisons Marie fut fiancée à Joseph, ou plutôt, selon les » expressions de S. Luc (I, 27) *à un homme appelé Joseph.* Il » donne à Joseph le nom d'homme, non parce qu'il était l'époux » de Marie, mais parce qu'il était un homme par sa vertu. Ou » plutôt, d'après un autre Évangéliste (Matth. I, 19), il n'est point » simplement un homme, mais il est appelé son mari. Il était » juste qu'il fût désigné par le titre même qui devait nécessaire- » ment paraître lui appartenir. Ainsi, il dut être appelé son » mari, parce qu'il fallait qu'aux yeux de tous il passât pour tel » effectivement. De même, il mérita d'être appelé le père du » Sauveur, quoiqu'il ne le fût pas réellement, afin qu'on pensât » qu'il l'était, comme l'Évangéliste remarque qu'on le croyait » en effet : *Quant à Jésus*, dit-il, *il entrait dans sa trentième* » *année, et passait pour être le fils de Joseph* (Luc, III, 23). Il » n'était donc, en réalité, ni le mari de la Mère, ni le père du » Fils, quoique, par une certaine et nécessaire disposition, » comme je l'ai dit plus haut, il reçût, pendant un temps, les » noms de père et d'époux, et fût regardé comme étant l'un et » l'autre, en effet. »

Ce texte de S. Bernard semble enseigner de la manière la plus expresse que Joseph n'était pas véritablement l'époux de Marie, mais il ne dit au fond qu'une chose, que l'union existant entre Marie et Joseph fut une union virginale, et que le mariage n'alla pas plus loin que le consentement de leurs volontés, l'amour parfait et les égards qu'ils avaient l'un pour l'autre, l'accomplissement enfin de tous les devoirs de l'époux et de l'épouse, à l'exception des rapports qui eussent été contraires à la sainteté incomparable de Marie destinée à donner le jour au Fils de Dieu. Si ces rapports étaient nécessaires pour que le mariage existât, deux jeunes époux qui viennent de se jurer une fidélité inviolable au pied des autels, et de recevoir de la main du prêtre la bénédiction nuptiale, ne seraient donc pas des époux ? Ils seraient libres encore de s'en aller chacun de son côté, d'oublier leurs serments, et de chercher à contracter ailleurs des liens qui leur plairaient davantage ? Nul n'oserait le soutenir : ce qui fait l'essence du mariage, c'est le consentement réciproque ; le reste n'est qu'une conséquence de ce consentement. Marie et Joseph avaient donné ce consentement : ils s'étaient promis devant Dieu et devant les témoins légitimes une inviolable fidélité ; ils étaient réellement unis par le mariage. Les restrictions qu'apporte S. Bernard et que l'on trouve chez d'autres Pères, cette affectation à parler fiançailles plutôt que mariage véritable, n'a qu'un seul but : faire bien comprendre qu'il n'y avait rien, dans cette union, dont pût s'alarmer la pureté imma-

culée de Marie, rien qui fût contraire au vœu qu'elle avait fait à Dieu de le servir dans la virginité. Le Seigneur n'a pas besoin de mensonge pour arriver à ses fins, et sa parole opère ce qu'elle exprime. Il a voulu que le saint Évangile, que Marie, que Jésus lui-même donnassent à Joseph le nom de Père de Jésus, quoiqu'il ne fût pas son père dans le sens propre donné ordinairement à ce mot, et il a fait que Joseph eût droit à ce nom, qui le place, après Marie, au-dessus de toute créature. Il a voulu qu'il fût appelé l'époux de Marie, et il a fait qu'il eût droit à ce titre, le plus glorieux de tous, après celui de père adoptif de Jésus. Joseph ne pouvait posséder ce titre que par un mariage légitimement contracté : ce mariage a donc eu lieu, et l'Évangile ne se trompe pas ni ne cherche pas à nous induire en erreur, lorsqu'il appelle Joseph le Père de Jésus, ou lorsqu'il le nomme l'Époux de Marie [1].

1. Nous donnons ici, en faveur des théologiens, un passage de S. Augustin. *contra Julianum Pelagianum, lib.* v, *n.* 46, où cette question est traitée avec quelque étendue.

Jam vero de Joseph cujus Mariam, teste Evangelio, conjugem dixi, multa disputas contra sententiam meam et conaris ostendere, quia concubitus defuit, nullo modo fuisse conjugium ; ac per hoc secundum te, cum destiterint concumbere conjuges, jam non erunt conjuges, et divortium erit illa cessatio. Quod ne contingat, agant sicut possunt decrepiti quod juvenes agebant, et ab hoc opere, quo etiam continens, nimium delectaris, nec effætis ætate corporibus parcant. Non se cogitent, quantum ad libidinis attinet, incentiva, senuisse, ut possint conjuges permanere. Si hoc tibi placet, tu videris. Ego autem (quia liberorum procreandorum causa uxores esse ducendas, honestas consentit humana, quolibet modo libidini cedat infirmitas), præter fidem quam sibi debent conjuges, ne fiant adulteria, et prolem, cujus generandæ causa sexus uterque miscendus est, adverti etiam tertium bonum, quod esse in conjugibus debet, maxime pertinentibus ad populum Dei, quod mihi visum est esse aliquod sacramentum, ne divortium fiat, vel ab ea conjuge, quæ non potest parere, vel sicut fecisse Cato perhibetur ne ab eo viro, qui plures non vult suscipere filios, alteri fetanda tradatur. Propter hoc in illo, quod secundum Evangelium, conjugium nuncupari, omnia tria bona nuptiarum dixit esse completa: fidem, quia nullum adulterium ; prolem, ipsum Dominum Christum ; sacramentum, quia nullum divortium. Non ergo quia dixi omne nuptiarum, id est, hoc tripartitum bonum, in illis Christi parentibus fuisse completum, propterea hoc dixisse putari debeo, sicut insimulas, ut quidquid aliter fuerit, malum esse videatur, dico enim et aliter bonum esse conjugium, ubi proles, nisi per concubitum non potest procreari. Si enim aliter posset, et tamen concumberent conjuges, apertissime libidini cederent, atque illo malo uterentur male : cum vero propter quod sexus ambo sunt instituti, nisi eorum commixtione non nascitur homo ; propter hoc mixti conjuges illo malo utuntur bene : si autem de libidine quærunt etiam voluptatem, venialiter male.

Quasi maritus, inquis, Joseph in opinione omnium erat. Secundum hanc opinionem, non secundum veritatem locutam fuisse scripturam vis intelligi, ut Virginem Mariam ejus conjugem diceret. Hoc putemus Evangelistam facere potuisse, vel cum sua, vel cujuslibet alterius hominis verba narraret, ut secundum opinionem hominum loqueretur : numquid et Angelus loquens unus ad unum, contra conscientiam et suam et ipsius cui loquebatur, secundum opinionem potius quam secundum veritatem fuerat

Nous ne nous arrêterons pas à démontrer que le vœu de virginité fait par la très sainte Vierge avant son mariage avec Joseph n'était pas un obstacle insurmontable à cette union plus céleste qu'humaine. Marie savait, soit par révélation, soit par la promesse formelle de Joseph, qu'elle pouvait en toute sécurité donner à son saint époux tous les droits que le mariage confère; elle savait que son vœu ne courrait aucun danger dans la société de cet époux véritablement digne d'elle, que Dieu lui avait préparé de toute éternité : rien ne s'opposait donc à ce qu'elle donnât le consentement, qui est l'essence même du mariage, comme l'enseignent les théologiens, le reste n'étant que des accessoires qui le complètent. Le vœu de Marie, auquel se joignait le vœu de Joseph, rendait ce mariage le plus parfait et le plus saint qui eût jamais été contracté sur la terre, et le fruit de cette union bienheureuse ne fût autre que le Fils de Dieu lui-même[1].

loculurus ? Deinde quid opus erat, ut usque ad Joseph generationes perducerentur, si non ea veritate factum est, qua in conjugio sexus virilis excellit? Quod ego in libro, cui respondes, cum potuissem, tu prorsus attingere timuisti. Dicit autem Lucas Evangelista de Domino, quod *putabatur filius Joseph*; quia ita putabatur, ut per ejus concubitum genitus crederetur. Hanc falsam voluit removere opinionem, non Mariam illius viri negare conjugem, contra angelum testem.

Quanquam et tu ipse etiam ex desponsationis fide eam nomen conjugis accepisse fatearis. Quæ fides utique inviolata permansit. Neque enim eam vidisset jam Virginem sacram divina fœcunditate donatam, ipse aliam quæsivit uxorem : cum usque nec instam quæsisset, si necessariam conjugem non haberet : sed vinculum fidei conjugalis non ideo judicavit esse solvendum, quia spes commiscendæ carnis ablata est. Verum de isto conjugio quod vis, existima : nos tamen, non ut calumniaris, dicimus sic fuisse primos conjuges institutos, ut sic commixtione utriusque sexus conjuges essent : sed utrum in paradiso ante peccatum, caro concupiverit contra spiritum : vel utrum nunc in conjugibus hoc non fiat: quando ejusdem concupiscentiæ etiam per pudicitiam conjugalem cohibetur excessus ; et utrum malum non sit, cui repugnanti consentiendum non est, ne in suum pergat excessum ; et utrum non ex ipsa et cum ipsa concupiscentia noscatur, cui malum inesse ullum negas; et utrum ab ingenerato malo possit hominum quispiam, nisi regeneratione liberari : hoc inter nos disseritur. In his quæstionibus catholica veritate antiquitus tradita, vestra impia novitas suffocatur.

S. Augustin, cité par Trombelli, dit encore :

Conjux vocatur ex prima fide desponsationis : quam concubitu non cognoverat Joseph, nec fuerat cognituras : nec perierat, nec mendax manserat conjugis appellatio, ubi nec fuerat, nec futura erat ulla carnis commixtio... Propter quod fidele conjugium parentes Christi vocari ambo meruerunt, et non solum, illa mater verum etiam ille pater ejus, sicut conjux matris ejus, utrumque mente, non carne... Omne namque nuptiarum bonum impletum est in illis parentibus Christi, proles, fides, sacramentum. Prolem cognoscimus ipsum Dominum Jesum ; fidem quia nullum adulterium : sacramentum, quia nullum divortium. Solus ibi nuptialis concubitus non fuit, quia in carne peccati fieri non poterat sine ulla pudenda carnis concupiscentia quæ accidit ex peccato, sine qua concipi voluit, qui futurus erat sine peccato.

1. Constat itaque conjugium a Maria cum Josepho initum et laudabile, et

« Ce mariage, admirable par sa sainteté, dit le P. Mora-

verum fuisse sine corporis commixtione matrimonium, nec adversatum fuisse illud votum virginitatis antea ab eadem sanctissima Maria editum.

Matrimonii essentiam exhibet catechismus romanus his verbis : « Matri- » monium est viri, et mulieris maritalis conjunctio inter legitimas perso- » nas individuam vitæ consuetudinem retinens, » Cujus quidem definitio- nis pars prior de qua hic lis esse potest, ita statim in eodem catechismo explicatur : « Dicendum est, quamvis hæc omnia in perfecto matrimonio » insint consensus videlicet interior, pactio externa verbis expressa, obliga- » tio, et vinculum, quod ex ea pactione efficitur, et conjugum copulatio, » qua matrimonium consummatur ; nihil horum tamen matrimonii vim et » rationem proprie habere. nisi obligationem illam, et nexum, qui conjunc- » tionis vocabulo significatus est. »

Ex his vero aliisque multis, quæ theologi hoc argumento sæpe disserunt facile assequimur, matrimonii essentiam sitam in eo esse quod conjuges sibi invicem tradant jus, dominium et potestatem corporis in usum matrimonialem : sic ut non possit conjux privare conjugem eo jure, si velit conjux eo jure uti ; quæ quidem traditio convenire etiam potest cum scientia, qua tibi compertum est, conjugem non esse usurum jure suo, nam tum non privabitur conjux a conjuge sua potestate, et a dominio corporis alterius conjugis, tametsi non utatur, vel quod Deus exposcat ab ipso, ne jure suo utatur. Fac Deum, præcipere homini diviti, ne utatur jure quod in divitias sibi a patre relictas, aut ab amico dono acceptas habet, neque nobiles incolat ædes, neque vestibus pretiosis induatur, quas tamen possidet, sed omnes opes suas ad egenorum, ac miserorum inopiam elevandam insumat, et propterea pauperem incolat ædem, et vilibus vescatur cibis. An non potestatem in divitias suas adhuc haberet homo ille, licet iis non uteretur, et rectissime eas illi dono dedisset amicus aut reliquisset pater, etiamsi Dei revelatione eidem amico, aut patri innotuisset non aliter usurum sibi tributis opibus amicum alterum aut filium, nisi ut in pauperes eas distribueret, nihilque sibi retineret ? Quia ergo, Deo revelante, vidit Maria sanctissima non aliter usurum potestate sui corporis Josephum, nisi ad servandam pudicitiam, et famam ejusdem Virginis ; ad alendum suis laboribus Filium, quem ipsa per se, et sine Josephi laboribus ac ministerio, alere non posset ; ad eripiendum eumdem puerum ab insidiis Herodis, in regiones valde dissitas deducendo, quem ipsa per se ab iis eripere non potuisset : ad obtegendum denique mysterium quod Deus per ea tempora occultum esse volebat, rectissime eam potestatem Joseph dedit, probe Deo revelante noscens, quod crebro diximus, ea potestate Josephum non abusurum, sed ea usurum, ad eum modum quo Deus eum uti volebat, et eos ob fines quos in eo matrimonio statuit idem Deus.

Hic porro adjicere libet quod docet Theophilus Raynaudus hoc super argumento (*Dipt. Mar. part.* 1 *punc.* IV, *num.* 11) : Vera explicatio concordiæ quam quærimus, ex eo petenda est, quod matrimonium ratum contineat consensum in traditionem juris in copulam conjugalem non contineat tamen consensum in usum illus juris : nam cum matrimonium consistat essentialiter in ea traditione juris in corpora, fieri non potest, ut qui init matrimonium, non consentiat in eam juris traditionem. Quia vero usus illius juris, est aliquod posterius, recte intelligitur, qui consentit in illud jus, posse dissentire circa usum ejusdem juris. Consensus porro in copulam importatus in consensu traditionis mutuæ corporum, non est formalis consensus in copulam, sed tantum radicalis, qui hoc operabitur, ut si is, qui votum non utendi eo jure emisit, retrocedat, fiatque votifragus utens conjugio, sit quidem sacrilegus, non tamen adulter : et vicissim, si fidem conjugi datam infringat, misceaturque cum altera, non sit duntaxat fornicator, ut qui solutus cum soluta commiscetur, sed vere sit adulter. TROMBELLI, *Mariæ sacratissimæ etc. Pars.* 1 *dissert.* 1. *Quæst.* 2, *cap.* 2.

lès[1], fut céleste et incomparablement au-dessus de tous les autres mariages. La seule raison que nous ayons à en donner est qu'il fut l'œuvre de Dieu lui-même ; et ce que Dieu fait directement est non seulement bien ordonné, mais encore bien plus élevé en perfection que ce qui est produit en vertu des causes secondes de la nature. S. Chrysostome prouve cette vérité, par la conversion de l'eau en un vin excellent, aux noces de Cana.

« Jésus, dit-il, vint à Cana, en Galilée, et il changea l'eau » qu'on lui présenta, non pas en un vin quelconque, mais en » un vin excellent, la perfection de sa nature rendant les ac- » tions plus belles et plus parfaites. Ainsi, le membre infirme » qu'il redressait, il le rendait plus valide qu'à l'état sain. » S. Augustin ajoute dans le même sens : « Il serait impie de » n'espérer de Dieu qu'un demi pardon ; le pécheur, auquel » Dieu pardonne, est guéri complétement. » Voilà pourquoi, selon la doctrine des saints, le Christ ne se contentait pas de guérir corporellement les malades qui venaient à lui, il les guérissait surtout spirituellement, selon ce mot du Deutéronome (XXXII, 4) : *Les œuvres de Dieu sont pleines de perfection.* S. Augustin faisant l'application de cette doctrine au mariage de la sainte Vierge écrivait les paroles que nous avons citées plus haut, et il ajoutait : « Seule, la communication charnelle a man- » qué à cette union, parce que dans la chair du péché, cette » communication ne peut pas avoir lieu sans la concupiscence » qui tient au péché lui-même : et le Verbe, qui revêtait toute » notre nature, à l'exception du péché, a voulu être conçu sans » cette concupiscence. »

« O union sainte, s'écrie Rupert, mariage céleste, étran- » ger à tout ce qui est de la terre ! Comment Marie et Joseph » ont-ils été unis ? Un même esprit et une même foi remplis- » saient leurs âmes : seule la corruption de la chair leur était » étrangère, et l'Apôtre a eu raison de s'écrier (I Cor. XV, 47) : » *Le premier homme est le terrestre, formé de terre ; et le second* » *homme est le céleste, qui est du ciel.* Non pas que le Christ, » qui est né de Marie, soit venu du ciel revêtu de sa chair, et se » soit servi de Marie comme d'un canal pour arriver jusqu'à » nous, ainsi que le prétendent certains hérétiques, mais parce » que la vie des deux époux, leur union toute céleste, leur con- » versation était dans les cieux, et le Saint-Esprit lui-même a » été le lien de leur amour. »

« Oui, le mariage de Marie et de Joseph a été admirable, et au-dessus de toutes les unions humaines. Il était surtout le voile du plus grand de nos mystères, l'Incarnation. Nous lisons dans l'Exode qu'autrefois, devant le Saint des saints, était tendu un

1. *La sainte Famille, liv. 2, ch. 3.* Trad. de M. l'abbé Bénac.

voile d'hyacinthe et de pourpre, composé avec une admirable variété d'écarlate teinte deux fois, de lin retors et de riches broderies : de même, devant le très saint mystère de l'Incarnation, Dieu a voulu placer ce mariage béni, comme un voile d'une merveilleuse variété de vertus, œuvre de l'Esprit saint. Et nous en trouvons la preuve dans l'interrogation de la Vierge à l'Ange, et dans la réponse de l'Ange à Marie. La Vierge Marie s'entendant nommer la Mère de Dieu, demanda : *Comment s'opérera ce mystère, puisque je ne connais point d'homme?* Comme si elle disait : Que penseront de moi les hommes, quand ils me verront enceinte et mère, moi qui ai voué à Dieu ma virginité perpétuelle? Et l'Ange lui répondit : *Le Saint-Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre,* c'est-à-dire que, pour empêcher ce mal que vous redoutez, il vous suffira de l'ombre et du couvert du mariage; les hommes ne vous jugeant qu'extérieurement croiront que vous avez conçu de Joseph votre époux, et ainsi sera sauvé votre honneur; les hommes les plus pervers, et les démons eux-mêmes, seront trompés.

» Nous remarquons encore que, dans le monde, la grandeur du mariage se mesure à la dignité des conjoints. Le mariage qui a uni la Vierge Mère de Dieu, plus élevée en dignité que les séraphins, à Joseph le plus saint des hommes, était, par cela même, le plus parfait, le plus élevé et incomparablement le plus digne. Les biens apportés par les deux époux n'étaient ni les richesses terrestres, ni l'or, ni les pierres précieuses, mais bien des trésors infinis de sainteté. Disons surtout que ce mariage a été grand parce que sa fleur était la virginité. Si, en effet, chaque arbre produit un fruit spécial, si le mariage est incompatible avec la virginité, et la virginité avec la maternité, comment le mariage divin de Marie a-t-il laissé intacte sa pureté, et comment cette pureté sans tache a-t-elle pu donner naissance au plus admirable fruit, Jésus? Ce mariage a été grand, parce que toute sollicitude du monde lui était étrangère. S. Paul avait en vue les unions humaines, quand il disait, dans sa première Epître, aux Corinthiens (VII, 34) : *Celle qui est mariée s'occupe du soin des choses de ce monde et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari. Celui qui est marié s'occupe du soin des choses de ce monde et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, etc.*

» Mais la Vierge Mère de Dieu et Joseph n'ont jamais pensé aux choses du monde; leur cœur dégagé des soucis terrestres, était uniquement tourné vers le ciel.

» Enfin ce lien tirait encore sa grandeur des vœux de virginité de Joseph et de Marie, qui, comme deux lampes ardentes, l'environnaient du plus bel éclat. Autrefois Moïse s'approchant du buisson ardent entendit l'Ange de Dieu lui crier : *N'approchez*

pas d'ici ; ôtez les souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte (Exod. III, 5).

» Nul doute aussi que pour approcher de la demeure et de la vie de la Vierge, qui, au dire de tous les SS. Pères, a été figurée par le buisson ardent, Joseph n'ait, dans les ardeurs de son âme, rejeté toute pensée charnelle : car la terre, la demeure de la Vierge devait demeurer pure de toute ombre de la chair.

» Enfin, dans ce céleste mariage, dans cette admirable union formée par l'amour divin, s'accomplit la parole d'Isaïe : *Le jeune époux demeurera avec la Vierge son épouse, et l'époux trouvera sa joie dans son épouse.* Combien dut être grande, en effet, et au-dessus de toute expression humaine la consolation de Joseph, lorsque Dieu lui manifestant sa volonté, il fut uni à une Vierge si éminente et si digne. Joseph avait reçu sans doute de ses ancêtres, la noblesse de la naissance, et toute la grandeur et la générosité de leurs sentiments ; mais Dieu, en lui donnant une telle épouse, l'enrichissait d'un don bien plus parfait, et il pouvait dire avec l'auteur des Proverbes : *Le père et la mère donnent les maisons et les richesses ; mais c'est proprement le Seigneur qui donne à l'homme une femme sage.* »

CHAPITRE VIII

S. JOSEPH ÉPOUX DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE

§ I. — *Vertus de Joseph.*

Notre but étant d'exposer les grandeurs et les mystères de la glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu et notre mère, il n'est pas à propos de nous détourner du chemin qui nous est tracé, ou de nous arrêter à quelque autre sujet. Mais nous ne nous écarterons pas de la fin que nous poursuivons, si nous consacrons quelques pages à dire les vertus et les gloires de celui que Dieu donna à Marie pour compagnon de son existence sur la terre, pour soutien et pour protecteur, son aide dans l'accomplissement des devoirs de sa maternité divine [1]. Les Pères ont aimé à célébrer la sainteté de Joseph, et les théologiens ont suivi leur exemple. Ils fondent ordinairement l'éloge qu'ils

1. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier plus au long ce qui concerne le bienheureux Joseph à lire le précieux ouvrage de Pierre Moralès de la Compagnie de Jésus, *La Sainte Famille;* ils y trouveront une abondance de doctrine et un esprit de piété qui les édifieront et satisferont pleinement leur légitime curiosité. *Chez Vivès, traduit par l'abbé Bénac.*

font de lui sur ces paroles de l'Evangile de S. Mathieu (1, 19) : *Joseph autem quum esset justus et nollet eam traducere* : — *Parce que Joseph était juste et qu'il ne voulait pas la livrer.*

Cette expression *justus*, si on la prend dans le sens strict et rigoureux, signifie l'ensemble de toutes les vertus. Or rien n'empêche de la prendre ici dans le sens le plus strict et le plus rigoureux qu'il soit d'usage de lui donner ; par conséquent, rien ne s'opposera à ce que nous reconnaissions en Joseph toutes les vertus et toutes les perfections. S. Jean Chrysostôme, dont le mérite est incomparable comme interprète des saintes Ecritures, est de cet avis. Expliquant ce passage de l'Evangile, il dit [1] que dans la Sainte-Ecriture, le mot justice a deux acceptions différentes, l'une plus restreinte : la justice alors est seulement la vertu opposée au vice de l'avarice ; l'autre plus étendue : la justice en ce sens n'est plus une vertu particulière, mais l'ensemble de toutes les vertus et l'exclusion de tous les vices. C'est ainsi que Job est appelé, d'après le texte grec, *vir justus et verax* : — *homme juste et véridique*, et qu'il est dit de Zacharie et d'Elisabeth, dans l'Evangile selon S. Luc (1, 6), qu'ils étaient justes tous les deux en la présence de Dieu.

Maldonat approuve cette interprétation : « Je réponds, dit-il, » que Joseph est appelé *juste*, non parce qu'il possédait la jus- » tice, une des quatre vertus morales, mais parce qu'il possé- » dait au plus haut degré toutes les vertus ; et c'est ainsi que » l'a entendu Chrysostome [2]. »

Les interprètes de la Sainte-Ecriture, dit dom Calmet, se demandent ici ce qu'il faut entendre par la dénomination de *juste*, appliquée à Joseph. Quelques-uns disent qu'il est question de la vertu de justice proprement dite, en vertu de laquelle on rend à chacun ce qui lui est dû, et l'on observe parfaitement tout ce que Dieu ordonne. Ainsi lorsque Joseph, reconnut que son épouse allait devenir mère, il crut qu'il ne lui était pas permis de demeurer plus longtemps avec elle, parce qu'il est écrit dans la loi : *Celui qui retient une femme adultère est un sot et un impie* (Prov. xviii, 21). Aussi pensait-il à la laisser ou à la renvoyer ; mais comme il ignorait si elle était coupable ou non, il ne voulut l'exposer ni à la honte, ni aux sévérités de la loi : en quoi il suivit les lois les plus saintes de la justice, se gardant de porter un jugement sur ce qu'il ignorait. Il voyait bien l'état

1. Justum hic in omni virtute dicit esse perfectum : est etenim justitia specialis quædam, et ex parte justitia, avaritiæ vitio non teneri ; est vero justitia altera generalis quæ ex cunctis omnino perficitur, juxta quem præcipue modum Scriptura solet appellare *justum*, ut cum dicit : *Homo justus verax* : et rursum : *Erant justi ambo in conspectu Dei* (Luc. 1, 6).

2. Respondeo dicendum, Joseph vocari justum, non quod justitia una ex quatuor virtutibus moralibus præditus esset, sed quod omni virtutum genere cumulatus, ut Chrysostomus adnotavit. *In hunc locum.*

dans lequel se trouvait son épouse, mais il n'était pas certain que cet état fût la suite d'une faute, ni, par conséquent, qu'elle méritât d'être punie.

D'autres croient que la justice est mise ici pour la douceur, la bonté, la mansuétude. Joseph, disent-ils, savait bien que la loi permettait de punir une épouse adultère, mais il savait aussi qu'elle n'en faisait pas une obligation. Il aima donc mieux s'éloigner d'elle, que de la dénoncer et l'exposer à une mort honteuse. Il est constant que dans l'ancien et le nouveau Testament, le nom de juste est souvent employé comme synonyme de miséricordieux, et la justice se confond avec la miséricorde. Par exemple, on lit dans le Psaume L, verset 16 : *Libera me de sanguinibus... et exultabit lingua mea justitiam tuam: — Délivrez-moi du sang que j'ai versé et mon âme exaltera votre justice.* Au Psaume CXLII, 1, le roi-prophète dit encore : *Exaudi me in tua justitia* : — *Exaucez-moi dans votre justice.* Et l'Ecclésiaste (VII, 17) : *Noli esse justus multum* : — *Ne soyez pas très juste*, c'est-à-dire selon le texte hébreu, ne soyez pas trop clément, comme le fut Saül envers Agag roi des Amalécites. Dans le nouveau Testament, S. Jean, pour ne citer que lui seul, écrit (I *Epist.* II, 1) : *Advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum* : — *Nous avons auprès du Père, un avocat juste, Jésus-Christ.* Il est évident que dans ce texte, juste signifie miséricordieux, comme dans ceux précédemment cités, justice est synonyme de miséricorde.

Dom Calmet conclut ainsi : « Généralement, chez les Pères, cette expression *vir justus* est entendue dans ce sens : homme probe, cher à Dieu, doué de toutes les qualités que l'on trouve chez les hommes les plus estimables. Rien ne s'oppose à ce que nous donnions à ce qualificatif cette triple signification lorsqu'il s'applique à Joseph, et que nous reconnaissions ainsi qu'en lui se trouvaient rassemblées toutes les qualités que ce mot rappelle à la pensée : justice proprement dite, clémence, sainteté, enfin tout ce qui peut contribuer à la perfection de l'homme. » Nous avons pu remarquer que, d'après dom Calmet, Joseph aurait craint de manquer à la Loi s'il demeurait avec Marie, dont il ne pouvait s'expliquer l'état, et que cette crainte, témoignage de la délicatesse de sa conscience, aurait motivé ce titre de juste que lui décerne le saint Evangile. Mais si l'on adopte l'opinion d'après laquelle Joseph aurait voulu s'éloigner de Marie parce qu'il ne croyait pas mériter l'honneur d'habiter auprès d'une telle épouse, auprès de la vierge qu'il avait reconnue pour celle dont Isaïe avait dit : *Voici que la Vierge concevra et enfantera un Fils, et il sera nommé Emmanuel*, auprès de la Mère du Messie enfin, on pourra dire que Joseph a donné l'exemple de l'humilité la plus parfaite : choisi de Dieu pour être

l'époux de la Mère du Verbe divin, il se serait néanmoins jugé profondément indigne d'une si sublime fonction.

Joseph a révélé encore jusqu'à quel éminent degré il possédait une autre vertu, l'obéissance, en se soumettant aussitôt à la parole de l'Ange, ne gardant plus aucun doute sur l'intégrité parfaite de Marie, et l'acceptant sans hésitation pour son épouse.

L'obéissance, la foi, la patience de Joseph se manifestèrent d'une manière non moins admirable, lorsque averti par l'Ange, pendant son sommeil, il se leva aussitôt, et conduisit en Égypte le divin enfant, qui lui était confié, et sa mère. Là il devait attendre que l'ordre lui fût donné de revenir dans sa patrie, n'ignorant pas qu'il y avait péril de mort pour l'enfant dans un retour prématuré : Hérode ne l'aurait pas épargné, s'il était tombé entre ses mains. Aussitôt donc qu'il en eut reçu l'ordre, pendant la nuit, il prit l'enfant et sa mère, et les conduisit en Égypte à l'abri du danger.

S. Jean Chrysostome fait ressortir en ces termes la vertu de Joseph en cette occasion [1] : « Joseph a entendu les paroles de » l'Ange et ne s'en est pas scandalisé il n'a pas dit : Ceci est » incompréhensible : Vous avez dit dernièrement : *Cet enfant* » *sauvera son peuple ;* et voilà qu'il ne peut se sauver lui-même. » Il nous faut recourir à la fuite à un long voyage, à un loin- » tain exil. Tout cela est contraire à votre promesse. — Joseph » ne fit aucune de ces récriminations, parce qu'il était un » homme de foi. Il ne demanda pas quelle serait l'époque du » retour, quoique l'ange lui en eût parlé d'une manière indé- » terminée, en disant : *Demeurez là jusqu'à ce que je vous le* » *dise* : mais il ne se laisse pas attarder pour cela ; il se soumet, » obéit, et il supporte avec joie toutes ses épreuves quelque » rudes qu'elles soient. »

A la mort d'Hérode, le bienheureux Joseph donna de nouveau une admirable preuve de sa vertu. Averti par l'Ange que tous ceux qui cherchaient à faire périr l'enfant étaient morts, et que le temps était venu pour lui de retourner dans la terre d'Israël, il part aussitôt de l'Egypte, et ramène Marie et le divin Enfant dans leur patrie. Peut-on raconter plus simplement que ne le fait l'Evangile ce merveilleux acte de soumission à la volonté de Dieu. *Hérode étant mort,* dit S. Mathieu, (II, 19), *voilà qu'un Ange du Seigneur apparut à Joseph, pendant son sommeil,*

1. His auditis, Joseph non est offensus, neque dixit : Ænigma est hoc : tu nuper dicebas : *Salvum faciet populum suum* : nunc autem non seipsum potest servare ; sed fuga nobis est opus, et peregrinatione, ac longinqua transmigratione ? Contraria sunt hæc promissioni tuæ. Sed nihil hujusmodi dixit ; fidelis enim vir erat, nec reversionis tempus inquirit, etiamsi Angelus indefinite locutus esset : nam ait : *Esto ibi usquedum dicam tibi.* Verum ille non ideo segnior factus est, sed paret, et obtemperat, tentationesque omnes cum gaudio tolerat. *Hom.* VIII *in Matth. num.* 3.

en Egypte, disant : Lève-toi prends l'Enfant et sa Mère, et va dans la terre d'Israël, car ils sont morts ceux qui cherchaient la vie de l'Enfant. Joseph s'étant levé, prit l'enfant et sa Mère, et vint dans la terre d'Israël.

S. Joseph fit voir aussi combien était grand son amour pour le divin Enfant et pour sa Mère, il montra quelle était sa prudence, lorsque, dit encore l'Evangile, *ayant appris qu'Archélaüs régnait en Judée, à la place d'Hérode son père, il appréhenda d'y aller : et averti pendant son sommeil, il se retira dans le pays de Galilée. Etant donc venu, il habita une ville qui est appelée Nazareth.*

Plusieurs écrivains voient dans le projet qu'avait fait Joseph de fixer sa demeure en Judée, une marque de la vertu de religion qui était si profonde en lui, et de sa piété envers le Seigneur. Il voulait habiter la Judée et peut-être Jérusalem, parce qu'il aurait été ainsi plus rapproché du temple et plus à même de satisfaire sa dévotion. Pour obtenir cette précieuse satisfaction, il quittait sans regret son pays, ses parents, et sacrifiait les avantages que l'on rencontre toujours aux lieux que l'on a longtemps habités, et que les pauvres eux-mêmes trouvent dans leur patrie.

Les Pères admirent encore d'autres vertus en Joseph et surtout sa chasteté. Nous aurons l'occasion de citer plus d'une fois l'éloge qu'ils font du bienheureux époux de Marie. Disons seulement que, de l'avis de tous les docteurs sans exception, les vertus de Joseph furent d'une perfection et d'une grandeur incroyable. Elles répondaient à l'étymologie de son nom qui signifie *accroissement*, et elles croissaient sans cesse par la pratique même qu'il en faisait.

« Du nom seul de Joseph, dit S. Bernard[1], concluez quel » fut grand cet homme, dont le nom, comme on ne peut en » douter, signifie *augmentation.* »

1. Conjice quis et qualis homo fuerit iste Joseph, et ex proprio vocabulo, quod augmentum non dubitas interpretari. *Hom.* II *super Missus est. n.* 16.

Voici comment Adam de l'ordre des Prémontrés développe cette pensée : Quis putas iste est Joseph ? Fortassis animus est sincerus et purus : multis modis juxta interpretationem hujus nominis quod est Joseph, spiritualium virtutum augmentis ditatus. Nonne tibi videtur ad istud juxta hunc sensum, suspirare nomen, qui Patrem illum luminum, a quo omne donum perfectum, desursum descendit (Jacob. I, 77), alloquitur dicens : *Multiplicabis in anima mea virtutem* (Psal. CXXXVII, 77) ? Hic est cui conjuncta Maria Filium parit, cujus nomen est Jesus ; pro eo quod superna sapientia (hæc est enim Maria), fideli, et devoto animo, per internam inspirationem fructum confert salutis. Quis enim diffitetur sapientiam supernam sincero animo fructum salutis, sive intus in affectu puræ dilectionis, sive exterius in effectu strenuæ actionis, administrantem Mariam esse, puerum Jesum Joseph parientem ? Ipsa pro sapore meo, ipsa, inquam est Virgo incorrupta, et mater fœcunda desponsata viro, cui nomen est Joseph, et nomen Virginis Mariæ. Adamus Præmonst. *Serm. in die SS. Innoc.*

Il entre dans les voies ordinaires de la sagesse divine d'éprouver quiconque se distingue par sa vertu. Mais en même temps, la miséricorde infinie du Seigneur ne manque pas de mêler quelques consolations aux amertumes de l'adversité. Ne nous étonnons donc pas si Joseph eut à subir des épreuves qui ne furent ni rares ni légères, mais auxquelles se joignirent d'ineffables consolations qui étaient, dès cette vie, comme la récompense de sa sainteté et de sa vertu. S. Jean Chrysostome raconte l'apparition de l'Ange à Joseph, et l'ordre qu'il lui apporta de prendre l'Enfant et sa Mère et de fuir en Egypte, pour échapper aux recherches d'Hérode qui voulait lui donner la mort ; il dit ensuite [2] :

« Joseph écoutant ces paroles, n'en est point scandalisé.... Il » n'en témoigne pas moins d'ardeur à croire et à obéir, et il » souffre avec joie toutes ces épreuves. La bonté de Dieu mêle » en cette rencontre, la joie avec la tristesse, et tempère l'une » par l'autre. C'est ainsi qu'il a coutume d'agir envers tous les » saints. Il ne les laisse toujours, ni dans le péril, ni dans la » sécurité, mais il fait de la suite de leur vie, comme un tissu et » une chaîne admirable de biens et de maux. C'est ce qu'il pra- » tique envers Joseph, et je vous prie de le remarquer.

» Il voit la grossesse de Marie, et il entre dans le trouble et » dans la peine, soupçonnant sa jeune femme d'adultère ; mais » l'Ange survient en même temps qui le guérit de ses soupçons » et le délivre de ses craintes. L'Enfant naît ensuite. Il en con- » çoit une extrême joie ; mais elle est aussitôt suivie d'une dou- » leur étrange lorsqu'il voit toute la ville troublée, et un roi » furieux résolu de perdre l'Enfant. Peu de temps après, cette » tristesse est encore tempérée par la joie que lui causent l'é- » toile et l'adoration des Mages ; mais cette joie est aussitôt » changée en une nouvelle frayeur, lorsqu'on lui dit qu'Hérode » cherche l'Enfant pour le perdre, et que l'Ange l'oblige à fuir » pour le sauver. Car Jésus-Christ devait agir alors d'une ma- » nière humaine : le temps d'agir en Dieu n'était pas encore » venu. S'il avait commencé de faire des miracles de si bonne » heure, on n'aurait pas cru qu'il fût homme. »

Les sublimes fonctions imposées à Joseph, par la volonté de Dieu, et que les Pères ont déduites des saints Evangiles, sont une preuve indiscutable de la grandeur de ses vertus. Il fut le gardien et le protecteur de la très sainte Vierge Marie. Il fut le gardien, le père nourricier, le protecteur du Seigneur Jésus, le coopérateur de Dieu lui-même et de Marie dans l'ineffable mystère de l'Incarnation.

Voici comment S. Bernard exprime cette pensée [2] :

1. *Hom.* VIII *in Matth. num.* 3.
2. Conjice tamen ex hac appellatione, qua, licet dispensatoria, meruit,

« D'après le nom de Père de Dieu que Joseph mérita de porter à cause de ses fonctions, et qu'il porta réellement, étant regardé comme tel, par une permission expresse du Seigneur; d'après la signification de son propre nom qu'il faut interpréter dans le sens d'*augmentation* : faites-vous une idée de ce que fut cet homme, ce Joseph.

» Rappelez-vous maintenant le patriarche de ce nom qui fut vendu en Egypte : non seulement il portait le même nom, mais encore il eut sa chasteté, son innocence et sa grâce. En effet, le Joseph qui fut vendu par ses frères qui le haïssaient, et conduit en Egypte, était la figure du Christ qui, lui aussi, devait être vendu : notre Joseph, de son côté, pour fuir la haine d'Hérode, porta le Christ en Egypte. Le premier, pour demeurer fidèle à son maître, résista aux désirs coupables de la femme de Putiphar : le second, reconnaissant sa souveraine dans la Mère de son Seigneur, la Vierge Marie, observa lui-même fidèlement les lois de la continence. A l'un fut donnée l'intelligence des songes; à l'autre, il fut accordé d'être le confident des mystères du Ciel, et d'y coopérer pour sa part. L'un a mis le blé en réserve, non pour lui mais pour son peuple; l'autre reçut la garde du pain du ciel, non seulement pour son peuple, mais aussi pour lui. On ne peut douter que ce Joseph, à qui fut fiancée la Mère du Sauveur, n'ait été un homme bon

honorari a Deo, ut pater Dei et dictus, et creditus sit : conjice ex proprio vocabulo (quod augmentum non dubitas interpretari), quis et qualis fuerit iste Joseph. Simul et memento magni illius quondam patriarchæ venditi in Ægypto : et scito ipsius istum non solum vocabulum fuisse sortitum, sed et castimoniam adeptum, innocentiam assecutum et gratiam. Siquidem ille Joseph, fraterna ex invidia venditus et ductus in Ægyptum, Christi venditionem præfiguravit : iste Joseph Herodianam invidiam fugiens, Christum in Ægyptum portavit. Ille domino suo fidem servans, dominæ noluit commisceri : iste Dominam suam, Domini sui Matrem, virginem agnoscens, et ipse continens fideliter custodivit. Illi data est intelligentia in mysteriis somniorum : isti datum est conscium fieri atque participem cœlestium sacramentorum. Ille frumenta servavit non sibi, sed omni populo : iste panem vivum e cœlo servandum accepit, tam sibi, quam toti mundo. Non est dubium quin bonus et fidelis homo fuerit iste Joseph, cui Mater desponsata est Salvatoris. Fidelis, inquam, servus et prudens, quem constituit Dominus suæ Matris solatium, suæ carnis nutritium, solum denique in terris magni consilii coadjutorem fidelissimum. Huc accedit quod dicitur fuisse *de domo David*. Vere enim de domo David, vere de regia stirpe descendit vir iste Joseph, nobilis genere, mente nobilior. Plane filius David, non degenerans a patre suo David. Prorsus inquam filius David, non tantum carne, sed fide, sed sanctitate, sed devotione : quem tanquam alterum David Dominus invenit, secundum cor suum cui tuto committeret secretissimum sui cordis arcanum : cui tanquam alteri David incerta et occulta sapientiæ suæ manifestavit, et dedit illi non ignarum esse mysterii quod nemo principum hujus sæculi agnovit : cui denique datum est quod multi reges et prophetæ, quum vellent videre, non viderunt ; audire et non audierunt : non solum videre et audire, sed etiam portare, deducere, amplecti, deosculari, nutrire et custodire. D. Bernard. *Hom. super Missus est, n.* 16.

» et fidèle, ou plutôt le serviteur même fidèle et prudent, que le » Seigneur a placé près de Marie pour être le consolateur de sa » Mère, le père nourricier de son corps mortel, et le fidèle coo- » pérateur de sa grande œuvre sur la terre. Ajoutez à cela qu'il » était de la maison de David, selon l'Evangéliste. Il montra » qu'il descendait en effet de cette source royale, du sang même » de David, ce Joseph, cet homme noble par sa naissance, mais » plus noble encore par le cœur. Oui, ce fut un digne fils de » David, un fils qui n'était pas dégénéré de son père. Mais » quand je dis qu'il était digne fils de David, je dis, non seule- » ment selon la chair, mais pour sa foi, pour sa sainteté et pour » sa dévotion. Dieu le trouva en effet, comme son aïeul David, » un homme selon son cœur, puisqu'il lui confia son plus saint » mystère, lui révéla les secrets les plus cachés de sa sagesse, » lui fit connaître une merveille qu'aucun des princes de ce » monde n'a connue, lui accorda la grâce de voir ce dont la vue » fut ardemment désirée, mainte fois, par une foule de rois et » de prophètes, d'entendre celui qu'ils n'ont point entendu. » Non seulement il lui fut donné de le voir et de l'entendre, » mais il eut l'honneur de le porter dans ses bras, de le con- » duire par la main, de le presser sur son cœur, de le couvrir de » baisers, de le nourrir et de veiller à sa garde. »

Ainsi donc S. Bernard établit une comparaison entre S. Joseph et l'illustre patriarche fils de Jacob, et la supériorité demeure à l'époux de Marie. Le patriarche est emmené captif en Egypte : Joseph se retire en Egypte pour dérober le divin Enfant à la fureur d'Hérode. Le patriarche donne un admirable exemple de chasteté et de respect pour son maître : Joseph est jugé digne, par Dieu lui-même, de protéger la virginité de l'auguste Marie, de garantir et de défendre les droits du Père Eternel sur sa fille bien-aimée, du Fils sur sa Mère, du Saint-Esprit sur son Epouse. Le patriarche met en réserve pour le peuple égyptien le blé des années d'abondance : Joseph garde et fait croître par ses soins le froment des élus ; il prépare en quelque sorte pour lui-même et pour le peuple de Dieu, jusqu'à la fin des siècles, le pain vivant ; il coopère par ses soins et par ses travaux à l'œuvre de la rédemption du monde ; il est digne en tout de David dont le sang royal coule dans ses veines ; il est véritablement l'homme selon le cœur de Dieu, le serviteur bon et fidèle pour qui Dieu n'a pas de secret, à qui Dieu confie ses trésors les plus précieux, Jésus et Marie.

Avec quelle perfection Joseph accomplit les devoirs que lui imposait sa mission, il sera aisé d'en juger si l'on considère qu'après la naissance du divin Enfant, il mérita d'être appelé *le Père* de Jésus ; et ce ne fut pas seulement la foule ignorante du mystère, mais Marie elle-même qui lui donna ce nom.

N'est-ce pas aussi, pour Joseph, un titre de gloire qui l'élève au-dessus de tous les saints, d'avoir été choisi et préparé de Dieu, afin d'être, pour Marie, cet aide semblable à elle qu'il lui fallait trouver dans son époux ?

Mais en même temps, ce titre glorieux d'époux de Marie exigeait que Joseph fût pourvu de toutes les perfections qu'il suppose. Lorsque Dieu, disent les docteurs, confie une mission particulière à quelqu'un, il lui donne en même temps tout ce qui est nécessaire pour l'accomplir dignement ; et selon la remarque de S. Bernardin de Sienne [1], il en fut ainsi, tout particulièrement dans le choix que Dieu fit de Joseph pour l'élever à la plus sublime dignité, pour faire de lui l'époux de la reine du monde et de la souveraine des anges, le père nourricier de N.-S. Jésus-Christ. Combien n'était-il pas nécessaire que sa pureté virginale

1. Omnium singularium gratiarum alicui rationabili creaturæ communicatarum, generalis regula est, quod quandocumque divina gratia eligit aliquem ad aliquam gratiam, singularem, seu ad aliquem sublimem statum, omnia charismata donat, quæ illi personæ sic electæ, et ejus officio necessaria sunt; atque illam copiose decorant... Quod maxime verificatum est in sancto Josepho sponso reginæ mundi, et Dominæ Angelorum qui ab æterno Patre electus est fidelis nutritius, atque custos principalium thesaurorum suorum, scilicet Filii ejus, et sponsæ suæ, quod officium fidelissime prosecutus est : cui propterea Dominus ait verbum propositum : *Serve bone*, etc.

Prima gratia ipsi divinitus data est conversatio virginalis. Porro per respectum ad sanctam Virginem necesse est hunc virum fuisse admirandæ gratiæ, et virtutis, et maxime quoad tria, videlicet quantum ad matrimonialem unionem : secundo quoad continuam cohabitationem ; tertio. quoad sedulam administrationem. Unde credo istum virum D. Joseph fuisse mundissimum in virginitate, profundissimum in humilitate, ardentissimum in Dei amore, et charitate, altissimum illus Virginis sponsæ suæ. S. Bernardinus Senens. *serm.* 1 *de S. Joseph.* in exordio.

Le même saint auteur dit plus loin, sous ce titre :

De perfectione quam acquisirit Joseph conversando cum Domino,

Secunda gratia ipsi cœlitus data fuit conversatio divinalis, Et quantum ad hanc, admiranda debuerint esse hujus viri sancti duo quæ in præcedenti capite dicta sunt, scilicet cohabitatio, et administratio in omnibus necessitatibus. Non solum referri debent ad Virginem, verum etiam ad Jesum, cum quo cohabitando, et ei administrando in omnibus necessitatibus suis, admirandas gratias, et virtutes hic sanctus adeptus est. Quantam perfectionem adoere debuit ei hæc tertia, scilicet conversatio divinalis, quum benedictus Jesus se haberet ad eum, in exterioribus signis reverenter, et obedienter, sicut ad patrem suum ; et ipse non solum publice reputatus est, et vocatus pater ejus, sed etiam tenere oportet, quod sanctus vir publice habebat se ad eum verbo, actu et gestu, atque cura, et imperio, sicut verus pater ad filium suum. Et similiter Christus ad eum. Alias aperte innotuisset vicinis et mundo quod non erat filius ejus. In cujus testimonium (Luc. II) dicitur : *Et erat subditus illis* : scilicet Matri et putativo patri. In tribus maxime studuit se diligenter habere Joseph, in conversatione cum Christo Jesu, ex quibus magnam perfectionem adeptus est : nam habuit erga eum primo reverendissimam fidelitatem ; secundo radiosissimam fidelitatem ; tertio ardentissimam charitatem : id est apposuit omnes vires animæ suæ.

On trouve encore, dans S. Bernardin, beaucoup d'autres considérations touchant S. Joseph que les théologiens étudieront avec fruit.

fût parfaite, pour être le digne époux de la Vierge des vierges, pour habiter toute sa vie sous le même toit que Marie, pour lui rendre chaque jour tous les services qu'un époux doit à sa fidèle épouse ? La pureté de Joseph devait donc être immaculée ; son humilité très profonde, son amour de Dieu et du prochain très ardent, sa contemplation plus sublime que celle des autres saints sa sollicitude pour la bienheureuse Vierge, son épouse, sans bornes.

Ajoutez à toute ces grâces, à toutes ces vertus nécessaires à Joseph, les progrès immenses qu'il fit indubitablement, dès le premier moment de son union avec la très sainte Vierge Marie, par suite de la nécessité où il se trouvait d'habiter sans cesse avec Jésus et avec Marie, de les aider en toutes circonstances, de s'acquitter envers Jésus de tous les devoirs d'un père envers son enfant.

Jésus était regardé comme le fils de Joseph, et il fallait qu'il en fût ainsi jusqu'au jour de sa manifestation. Joseph, soit en public, soit même dans l'intérieur de l'humble maison de Nazareth, parlait donc à Jésus comme un père le fait à son fils. Il lui donnait ses ordres, ses conseils, et Jésus obéissait. Cependant Joseph n'oubliait pas que son fils était son Dieu. Et cette vie d'intimité parfaite avec Dieu lui-même et avec Marie se prolongea pendant près de trente ans.

Il suffit à Moïse de quelques jours passés sur la montagne du Sinaï, et d'un moment d'entretien avec le Seigneur, ou plutôt avec l'ange qui le représentait, pour que sa face conservât pour toujours un rayonnement divin dont le peuple d'Israël ne pouvait soutenir l'éclat. Quels effets merveilleux ne produisirent donc pas, en Joseph, la vue continuelle de l'Enfant-Dieu et de sa Mère, les caresses de Jésus, sa respectueuse obéissance, et les leçons de divine sagesse, qu'il ne cessait de donner à sa Mère bien-aimée et à son fils adoptif ? Les anges admiraient ce spectacle et répétaient avec le vieux Jacob : *Filius accrescens Joseph, filius accrescens : Joseph est un fils qui grandit, un fils qui grandit sans cesse.*

Plusieurs théologiens comparent S. Joseph aux personnages illustres de l'Ancien Testament et font ressortir son incomparable supériorité sur chacun d'eux en particulier. Ils observent d'abord que l'échelle de Jacob représentait la généalogie du Sauveur. Or le saint Évangile, dans la double généalogie qu'il donne, place Joseph à la base de cette échelle mystique ; c'est sur lui que finalement le Fils de Dieu fait homme repose, comme sur un fondement inébranlable.

S. Thomas[1] donne comme principe incontestable en plusieurs

1 II, II, *q.* 26, *art.* 7 *et* 8.

passages de sa *Somme* que l'Homme-Dieu aimait d'un amour plus grand, ceux de ses ascendants qui le touchaient de plus près. Il aimait sans doute d'un amour ardent S. Joachim et sainte Anne, cependant ces bienheureux personnages ne lui étaient pas immédiatement unis. Ils ne le touchaient que par l'entremise de Marie. S. Joseph au contraire était véritablement et proprement son père, en vertu des droits que lui conférait son mariage avec la sainte Vierge. Aucun des patriarches ne fut donc autant aimé de Jésus, que Joseph et parce que la cause de toute véritable grandeur se trouve dans l'amour de Dieu, aucun ne fut aussi grand que lui.

Joseph fut donc plus grand qu'Adam, quoique ce premier père du genre humain ait été créé dans des conditions extraordinaires de perfection et de grâce, et qu'après sa chute, il ait fait une pénitence de neuf cents ans qui put lui rendre sa grâce primitive, avec un notable accroissement. Il fut plus grand qu'Abraham le père des croyants ; plus grand que Joseph, fils de Jacob, dont les grandeurs et les vertus ne furent que pâles reflets des siennes ; plus grand que S. Joachim et sainte Anne ; plus grand que S. Jean-Baptiste et que les Apôtres qui furent les serviteurs et les amis de Jésus-Christ : mais les serviteurs et les amis ne suivent que de bien loin le père. Joseph était le chef de la sainte famille : il ordonnait et Jésus obéissait à sa voix aussi bien que Marie, tandis que Jean-Baptiste ne se reconnaissait même pas le droit de délier la courroie des sandales de son maître. Il est vrai que Notre-Seigneur rend au Précurseur ce témoignage : *Parmi les fils des hommes, il ne s'en est pas levé de plus grand que Jean-Baptiste.* Mais ces paroles du Sauveur comportaient des exceptions. Lui-même ne s'appelle-t-il pas *Fils de l'homme?* La bienheureuse Marie sa mère n'est-elle pas incomparablement, après lui, supérieure à toute créature ? La sainte famille formait un ordre à part, et nulle grandeur ne peut être comparée à celle des trois membres qui la composaient. Jésus nous donne d'ailleurs à entendre qu'il pouvait se trouver quelqu'un plus grand que Jean-Baptiste, lorsqu'il ajoute: *Celui qui est le plus petit dans le royaume de Dieu est plus grand que lui.* Être plus petit, c'est-à-dire être plus humble que Jean-Baptiste, suffisait pour devenir plus grand dans le royaume de Dieu. S. Luc (VII, 27) dit seulement qu'il ne s'est pas levé de *Prophète* plus grand que Jean-Baptiste : *Non surrexit major Propheta.*

S. Anselme[1], et après lui S. Thomas[2] nous disent bien que le plus relevé de tous les ministères fut celui des Apôtres, et

1. Majus ministerium non fuit quam Apostolorum. S. Ansel. *in cap.* III, *Matt.*

2. *Sup. cap.* 8 *ad Rom.*

S. Paul[1] lui-même nous avertit que les Apôtres ont été établis les premiers dans l'Église, qu'ils en sont le fondement; mais il s'agissait de leur grandeur et de l'autorité qui leur était donnée sur les autres fidèles composant l'Eglise. La dignité de Jésus, la dignité de Marie l'emportaient toujours, sans comparaison possible, sur celle de tous les Apôtres et les fidèles ensemble; et la dignité de Joseph était nécessairement proportionnée à celle de son Fils et de son Epouse.

§ II. — *Virginité de Joseph.*

La sainteté éminente de Joseph ne fut jamais l'objet d'un doute parmi les fidèles; et toujours on a admis que Dieu ne pouvait avoir choisi pour être l'époux de Marie et le père de Jésus, aux yeux du monde, qu'un homme d'une perfection incomparable et vraiment digne de cette mission sublime.

Mais il est parlé plusieurs fois, dans le saint Evangile, des frères de Jésus, et quelques auteurs ne comprenant pas assez que ce mot *frère* a plusieurs significations dans la sainte Ecriture et que, même dans le langage ordinaire, il est loin de désigner toujours ceux qui sont nés du même père ou de la même mère, ont cherché comment Jésus avait des frères. Ceux que l'Evangile nomme ainsi ne pouvaient être enfants de Marie comme lui. Il ne semblait donc possible d'expliquer la parenté si rapprochée qu'on leur supposait avec le Seigneur, qu'en imaginant pour Joseph un mariage antérieur, duquel ils seraient nés. C'est ainsi que dans le Proto-Evangile apocryphe de S. Jacques, on lit que la verge déposée par Joseph près du sanctuaire, ayant fleuri, le grand-prêtre lui dit : « Vous êtes désigné par le sort » divin pour recevoir la Vierge du Seigneur et la garder auprès » de vous. » Et Joseph s'y refusa en disant : « J'ai des fils et » je suis un vieillard : la vierge au contraire est jeune ; je crains » de devenir un objet de risée dans Israël. »

Les apocryphes ne furent pas seuls à souscrire à cette opinion. S. Ambroise ne la rejette pas dans son livre de l'Institution des vierges, chapitre VI, S. Grégoire de Néocésarée s'y rallie dans son sermon IIIe sur l'Annonciation. Eusèbe de Césarée dit que Jacques surnommé le Juste, évêque de Jérusalem et appelé le frère du Seigneur, était fils de Joseph, qui l'avait eu d'une autre épouse, avant son mariage avec la très sainte Vierge Marie. S. Epiphane, S. Hippolyte de Thèbes, S. Sophrone sont du même avis, et Théophylacte dit expressément[1] : « Le Sei- » gneur eut des frères et des sœurs, enfants de Joseph et de la » femme de son frère Cléophas. Celui-ci en effet étant mort sans

1. II Cor. 12. — Ephes. 2.

» postérité, Joseph, conformément à la loi, épousa sa veuve qui » lui donna six enfants. »

Ailleurs il répète la même chose, et dit même : « La Mère du » Christ fut la belle-mère des enfants de Joseph. »

Origène avait soutenu la même opinion avant eux. Ayant à commenter ces paroles de l'Evangile selon S. Matthieu : « Est-» ce que sa mère ne s'appelle pas Marie, et ses frères, Jacques » et Joseph, et Simon, et Jude, etc. » il suppose que Joseph avait eu plusieurs enfants d'un premier mariage, avant d'épouser la bienheureuse Vierge Marie, et dit que cette opinion, puisée dans l'Evangile apocryphe de Jacques, lui plaît assez : ainsi dit-il, Jésus aurait été le premier parmi les hommes à lever l'étendard de la virginité, comme Marie fut la première parmi les femmes. S. Hilaire de Poitiers n'est pas hostile à cette opinion; nous avons dit déjà que S. Ambroise semble l'adopter; enfin un grand théologien, Cajetan s'y rallie, parce que, dit-il, S. Joseph étant très âgé lorsqu'il accepta Marie pour épouse, n'avait pas dû garder le célibat jusqu'à ce temps, contrairement aux usages de son peuple, et peut-être même des prescriptions de la loi. Disons tout de suite que cette raison ne vaut rien, d'abord parce que S. Joseph n'était pas un vieillard, lorsqu'il épousa Marie : en second lieu parce qu'il n'y avait pas, à cette époque du moins, de nécessité pour les hommes de prendre une épouse. Nous ne voyons pas que les Juifs aient jamais reproché, soit à Jean-Baptiste, soit à notre divin Sauveur lui-même, soit à ses Apôtres dont la plupart n'étaient pas mariés, soit à S. Paul ou à d'autres qui avaient depuis longtemps dépassé l'âge fixé pour ce grand acte, de n'avoir pas pris d'épouse.

Cependant on sait combien était grande l'attention des Juifs à rechercher ce qu'ils pourraient reprocher aux disciples du Seigneur, et à Jésus lui-même.

Contre cette opinion s'élève le témoignage de l'immense majorité des Pères, des docteurs, des écrivains ecclésiastiques, des théologiens qui dans les siècles postérieurs aux trois premiers, ont eu l'occasion de traiter cette question. On peut dire que tous se rallient à la doctrine de S. Jérôme [1] et de S. Augustin. S. Jérôme réprimant l'audace d'Helvidius qui osait attaquer la virginité de Marie elle-même, s'écrie que ce n'est même pas assez pour la dignité de Jésus, de la virginité de Marie : il faut y ajouter

1. Tu dicis Mariam, virginem non permansisse : ego mihi plus vindico, etiam ipsum Joseph virginem fuisse per Mariam, ut ex virginali conjugio Virgo filius nasceretur. Si enim in virum sanctum fornicatio non cadit et aliam uxorem habuisse non scribitur : Mariæ autem quam putatus est habuisse, custos potius fuit quam maritus, relinquitur eum virginem mansisse cum Maria, qui Pater Domini meruit appellari. D. Hieronymus, *Adversus Helvidium*, n. 19.

celle de Joseph, pour que le Saint des saints puisse naître de cette union virginale. Joseph était moins l'époux de Marie que son gardien et son protecteur. Pour le rendre digne d'une telle mission, pour qu'il méritât d'être appelé le père de Jésus, ce n'était pas trop d'avoir gardé intacte sa virginité.

Ailleurs [1] ce saint docteur revient sur le même sujet, et traite de folles rêveries le mariage de Joseph avec Melcha ou Escha. Il insiste sur ce point que les frères du Seigneur dont il est parlé dans l'Evangile étaient simplement des cousins, l'usage de l'Ecriture étant de leur donner le nom de frères.

Dans un sermon sur la Nativité de Notre-Seigneur attribué à S. Augustin, mais qui semble être d'un autre auteur, quoique Baronius le croie de lui, nous lisons [2] : « Gardez donc la virgi-» nité corporelle, ô Joseph ; que cette vertu vous soit commune » avec Marie votre épouse, car des membres vierges enfantent » la vertu des anges. Que Marie soit l'Epouse du Christ, parce » qu'elle a conservé toute la pureté de sa chair virginale ; et » vous, soyez le père du Christ, en récompense de votre culte » pour la chasteté, et de l'honneur dont vous entourez la virgi-» nité. Réjouissez-vous donc, ô Joseph, parce qu'en vertu de la » virginité, vous avez évité tout rapport charnel avec votre » épouse et mérité ainsi le nom de père du Sauveur. »

Donnons un autre texte de S. Augustin dont personne ne récuse l'authenticité. Nous lisons dans le 53e Sermon *de diversis* [3] : « Joseph qui avait pris la résolution de demeurer vierge, était » l'époux de Marie : il n'était pas un danger mais un gardien » fidèle pour sa pudeur : ou plutôt Dieu lui-même en était le » gardien. Mais Joseph protégeait aussi la pudeur virginale de » Marie, parce qu'étant son époux, il la mettait à l'abri de l'ac-» cusation d'adultère. »

1. Quidam fratres Domini de alia uxore Joseph filios suspicantur, sequentes deliramenta apocryphorum, et quamdam Melcham, vel Escham mulierculam confingentes. Nos autem sicut in libro, quem contra Helvidium scripsimus, continetur, fratres Domini, non filios Joseph, sed consobrinos Salvatoris, Mariæ liberos intelligimus, materteræ Domini, quæ esse dicitur mater Jacobi Minoris, et Joseph, et Judæ : quos in alio Evangelii loco fratres Domini legimus appellatos. Fratres autem consobrinos dici omnis Scriptura demonstrat. *In cap.* XII *Matth. v.* 49, 50.

2. Habe ergo o Joseph, cum Maria conjuge tua communem virginitatem membrorum, quia de virgineis membris virtus nascitur Angelorum. Sit Maria sponsa Christi, in carne sua virginitate servata : sis autem, et tu pater Christi, cura castitatis et honorificentia virginitatis... Gaude itaque Joseph... quia per meritum virginitatis, ita separatus es a concubitu uxoris, ut pater dicaris Salvatoris. *Serm. in Nativ. Christi* 14.

3. Ille qui proposuerat virginitatem erat maritus ejus, non ablator, sed custos pudoris : immo non custos pudoris quia Deus custodiebat, sed custos pudoris virginalis maritus erat, ne de adulterio gravida putaretur. *Serm.* 53 *de divers.*

S. Jean Damascène dit à son tour [1] : « Ignorez-vous donc que » le Fils de Dieu a aimé la pureté de la chair à ce point, que la » chasteté conjugale ne lui suffit pas, lorsqu'il voulut s'incarner : » il voulut pour mère une vierge ; et de peur que la virginité » de sa Mère ne parût pas suffire encore à sauvegarder sa di- » gnité, c'est la foi de l'Église que celui qui passa pour son » père garda aussi la virginité. »

Si nous en croyons S. Jean Damascène, c'était donc la croyance générale, ou, selon son expression, la foi de l'Église, au temps où il vivait, que S. Joseph avait gardé fidèlement la virginité, comme Marie elle-même. Qu'il nous suffise de ce témoignage, auquel on pourrait en ajouter cent autres [2], et voyons en quelques mots sur quelles raisons s'appuie cette croyance.

La similitude qui doit exister, autant que possible, entre deux époux, exigeait que Joseph fût vierge aussi bien que l'était Marie. Le père putatif de Jésus ressemblait à la Mère de Dieu, sans l'égaler, par la multitude et la perfection des dons qu'il avait reçus et par la pratique des vertus les plus admirables. Il avait été prédestiné à la dignité d'époux de Marie, de représentant du Père éternel sur la terre, auprès de Jésus, et l'on ne devait trouver rien dans sa vie, je ne dis pas de répréhensible, mais de moins digne et de moins parfait. La vertu qui rapproche le plus la nature humaine de la nature angélique, ne pouvait donc pas manquer à celui qui possédait excellemment toutes les autres vertus, à celui qui devait remplir, sur la terre, auprès du Fils de Dieu fait homme, des fonctions plus sublimes, plus intimes surtout, que celle des chérubins et des séraphins, des anges et des archanges, qui se tiennent devant le trône de

1. Numquid ignoras Dei Filium adeo carnis elegisse munditiam, ut nequidem pudicitia conjugalis sed de clausula potius incarnatus sit virginali ? Et ne hoc sufficere videatur, ut tantummodo virgo sit mater, Ecclesiæ fides est quod virgo fuerit et is qui simulatus est pater. *Opusc.* XVII, *cap.* 3.

2. Aux quelques Pères que nous avons cités, Baronius ajoute Théodoret, Bède, Alcuin, S. Bernard, S. Anselme, Rupert, Gerson, Lippoman et d'autres écrivains moins anciens, et il conclut :

Huic sententiæ ceteri omnes, qui postea vixerunt, Latinorum orthodoxi scriptores consenserunt : ut adeo Petrus Damianus, suorum temporum scriptor nobilissimus, dicat magna fiducia, Ecclesiæ fidem in eo esse, ut non modo Deipara, verum etiam putativus pater atque nutritius virgo haberetur. *Apparatus*, *n.* 63.

On lit dans les Bollandistes, 19 mars :

Virginem sane vixisse Josephum ac mortuum esse, post Hieronymum, tota Latinorum sensit Ecclesia. Virginem autem non quomodocumque, sed deliberati animi in vitam omnem consequentem proposito, voti religione formato, fit perquam credibile ex illo tam constanti tot annorum cœlibatus.

On peut trouver dans Tolet, dans Suarez, dans Spinellus et plusieurs autres, une foule de textes confirmant cette croyance. Montaigut lui-même est d'accord sur ce point avec Baronius son adversaire.

Dieu dans le Ciel, toujours prêts à accomplir ses ordres divins. Il fallait que la fleur de virginité brillât en Joseph d'un éclat qui lui permit de vivre dans la compagnie de Jésus et de sa divine Mère.

Nous savons d'ailleurs combien cette vertu était chère à Jésus. Il choisit pour sa Mère la plus pure des vierges : pourquoi aurait-il choisi pour son père, aux yeux du monde, un homme ayant déjà été uni à une autre femme par les liens du mariage, et père de plusieurs enfants ? L'union de Marie et de Joseph s'était-elle donc faite au hasard, et n'avait-elle pas été prévue de toute éternité, pour n'avoir pas été mieux assortie ? Un vieillard veuf, père de nombreux enfants, épouser la très sainte Vierge, la Reine du ciel et de la terre ; cette auguste Vierge devenue belle-mère, obligée de se distraire des soins qu'elle devait à son divin Enfant pour s'occuper d'enfants qui lui étaient étrangers, comme si ce n'était pas assez pour elle de penser à son Jésus : Joseph lui-même partagé entre ses deux familles, forcé d'abandonner ses premiers enfants, pour fuir en Egypte, et de négliger ainsi ses devoirs paternels, pour remplir la mission nouvelle qui lui serait échue : tout cela est étrange, et ne mérite pas l'examen.

Lorsque notre divin Sauveur mourut sur la croix, il y avait avec Marie, au pied de l'instrument de son supplice et de notre rédemption, un des Apôtres : c'était S. Jean, le disciple bien-aimé, comme il s'appelle lui-même. Pourquoi Jésus aimait-il ce disciple de préférence à tout autre ? S. Jean nous l'apprend : Il était vierge lorsque le Seigneur le choisit, et il garda fidèlement sa virginité. En mourant le Sauveur du monde voulut confier sa Mère à quelqu'un, lui donner un consolateur, un appui, un autre lui-même sur la terre : qui choisit-il ? S. Jean, l'apôtre vierge. Voilà ce que fit Jésus à l'heure de sa mort, au moment de quitter Marie pour retourner vers son Père. Pourquoi aurait-il refusé à cette amante passionnée de la virginité, la consolation de passer sa vie auprès d'un époux vierge comme elle, puisqu'il entrait dans les desseins de Dieu qu'elle acceptât un époux [1] ?

Cette raison suffit pleinement pour justifier la croyance gé-

1. Certe quidem, quantum probabilibus conjecturis agere licet, quomodo non homini virgini Deus virginem, ex qua carnem suscepturus erat, tradidisset, si factus homo, ex hoc mundo migraturus ad Patrem eamdem jam senescentem, non nisi virgini commendavit. Quibus illud addo, viduum, nequaquam accepturum fuisse Mariam in uxorem : neque enim par, aut conveniens erat, ut ætate jam provectior, et sex liberorum pater, juvenculam annorum vix quindecim in uxorem duceret : *Pari enim jugo dulcis tractus*, præcipue vir honestus, gravis, compositus moribus, et disciplina, qualis et describitur, et procul dubio erat. Non potuit carere justa reprehensione, si iterum, tali statu, et conditione accederet ad connubium, nam quod custos seligebatur a sacerdotibus, non maritus Beatæ Virgini, insulsam arbitror, et a pietate abhorrentem opinionem. Montacutius, *Apparatus* IX, *num.* 29.

nérale à la virginité perpétuelle du bienheureux Joseph. Disons cependant un mot des textes anciens sur lesquels l'opinion contraire pourrait s'appuyer.

La source première de l'opinion, d'après laquelle S. Joseph aurait eu d'abord une épouse et des enfants, auxquels il n'est pas fait la moindre allusion dans l'Écriture, est l'Évangile apocryphe de Jacques, tissu de rêveries que S. Jérôme n'hésite pas à qualifier de *deliramenta*, auxquelles peuvent se trouver mêlés quelques débris de traditions vraies, ce qui fait que l'on peut accepter et regarder comme possible, mais rien de plus, ce qui n'est pas invraisemblable ou en opposition avec la tradition de l'Église, ou la sainte Écriture. La question qui nous occupe n'intéressant directement ni la foi ni les mœurs, quelques anciens Pères ont cru pouvoir accepter, sans en constater autrement la valeur, l'opinion des apocryphes, parce qu'elle leur permettait de répondre aisément à quelques difficultés, qu'ils rencontraient dans l'explication de certains passages de l'Évangile. Ni les hérétiques, ni les Gentils ne trouvaient à redire à cette opinion; elle n'attaquait en rien la doctrine du Seigneur, on pouvait donc la laisser passer, et lui croire même une certaine probabilité. C'est ainsi qu'Origène dit qu'elle lui plaît assez[1]. Mais lorsqu'on

1. Duo advertamus oportet : scilicet Patres, hac in re, secum consentientes minime esse ; alterum quæstionem, de qua disserimus, ex earum esse genere, quas *criticas* nonnulli, *problematicas* alii appellant, quæque neque mores, nec fidem respiciunt : ex quibus quidem consequitur, licere nobis, quam volumus, partem sequi. Ad hæc : videntur Patres, quos objecerunt, hæc tradidisse, ut se a gentilium, et hæreticorum Mariæ virginitatem oppugnantium difficultatibus exsolverent : se porro exsolvebant, si hypothesim, quam ab Evangelio ipso indicatam fortasse putavere, et quam certe improbare non poterant gentiles, iique quos diximus hæretici, sequerentur. Multa tradidit de hoc argumento Hieronymus adversus Helvidium disputans : quorum summa hæc : « Quatuor modis in scripturis divinis fratres dici : natura, gente, cognatione, affectu. *Natura*, Esau, Jacob, duodecim Patriarchæ, Andreas et Petrus, Jacobus et Joannes. *Gente*, qua omnes Judæi inter se fratres vocantur... Porro cognatione fratres vocantur qui sunt de una familia, id est patria, quas Latini *paternitates* interpretantur : quam ex una radice multa generis turba diffunditur, ut in Genesi (XIII, 8) : *Dixit autem Abraham ad Lot* etc. : *quia homines fratres nos sumus*. Et certe Lot non est frater Abrahæ, sed filius fratris ejus Aram. »

Alia etiam nec obscura nec pauca, ad id comprobandum Hieronymus adducit quæ si vis apud eum consule ; quibus enumeratis adjicit : « Et affectu fratres dici, qui in duo scinditur, in spiritale et in commune. In spiritale, quia omnes Christiani fratres vocamur : ut ibi : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*... Porro in commune, quia omnes ex uno patre nati, pari inter nos germanitate conjungimur. *Dicite*, ait, *his qui aderunt vos, fratres nostri estis*... Interrogo nunc, juxta quem modum fratres Domini in Evangelio intelligas appellari. Juxta naturam ? Sed scriptura non dicit, nec Mariæ eos vocans filios, nec Joseph. Juxta gentem ? sed absurdum est, ut pauci ex Judæis vocati sint fratres, quum omnes, qui ibi erant, hac lege Judæi, fratres potuerint appellari. Juxta affectum humani juris, ac spiritus ? Verum si sic, qui magis fratres quam Apostoli,

en vint à un examen sérieux de la question, on reconnut aisément qu'elle n'avait aucune raison d'être, que dans la sainte Ecriture le nom de *frère* s'emploie en mille occasions, sans qu'il soit question d'enfants nés du même père et de la même mère, et on l'abandonna. S. Jérôme qui, le premier d'entre les Pères, l'attaqua sérieusement, fut suivi de tous les docteurs et de tous les théologiens, à l'exception de Cajetan, de sorte qu'aujourd'hui, il y aurait grande témérité pour ne rien dire de plus à ne pas reconnaître que Joseph, digne époux de Marie, fut toujours vierge comme elle.

§ III. — *Vœu de virginité fait par Joseph.*

La croyance universelle de la sainte Eglise est favorable à la virginité perpétuelle du glorieux S. Joseph, époux de Marie et père nourricier de Jésus ; mais il est une autre question qui se pose naturellement : Joseph n'était-il pas engagé par vœu comme Marie, à garder la sainte virginité ?

Peu de théologiens ont abordé cette question. Nous croyons cependant avec le Père Moralès que la réponse doit être affirmative. La sainte Ecriture ne dit rien de ce vœu, comme elle ne dit rien du fait lui-même de la virginité de l'époux de Marie, mais il est difficile de ne pas admettre le vœu lorsqu'on examine avec soin les motifs sur lesquels repose cette croyance.

1° Nous savons en effet que la bienheureuse Vierge Marie avait offert à Dieu sa virginité, avant d'accepter Joseph comme fiancé et comme époux. N'eût-elle pas manqué de prudence si elle s'était engagée dans des liens semblables, sans être assurée de pouvoir demeurer fidèle au vœu qu'elle avait fait, à ce vœu si cher à son cœur, qu'elle était prête à décliner l'honneur de la maternité divine, plutôt que d'y renoncer ? Marie n'était pas du nombre des vierges folles qui ne prévoient rien et ne mettent point d'huile dans leurs lampes. Elle était au contraire la reine et le modèle parfait des vierges sages. Elle prévoyait de loin, elle était prudente, et elle n'aurait pas accepté pour époux un homme qui n'aurait pas été engagé comme elle, devant Dieu, à demeurer toujours vierge. Que Dieu le lui ait révélé ou qu'elle l'ait appris autrement, elle savait à n'en pouvoir douter que Joseph avait fait ce vœu. Sinon nous serions autorisés à taxer sa conduite d'imprudence.

2° Dans l'état du mariage, il est des devoirs incompatibles

quos docebat intrinsecus, quos matres vocabat et fratres... Restat igitur, ut juxta superiorem expositionem, fratres eos intelligas appellatos, cognatione, non affectu, non gentis privilegio, non natura : quomodo Jacob Laban est appellatus frater.» Vide Trombelli, *Mariæ SS Vita pars* I, *Dissert.* X, *quæst* VI, *cap.* IV.

avec le vœu de virginité, auxquels les époux ne sauraient se dérober sans un consentement mutuel. Il y a là une obligation de justice, et Marie était le modèle de la vertu de justice comme de toutes les autres vertus. Il est dit dans S. Luc, de Zacharie et d'Élisabeth son épouse : *Ils étaient tous deux justes devant Dieu, et ils marchaient dans tous les commandements et ordonnances du Seigneur d'une manière irréprochable* [1]. Marie et Joseph eussent été exposés à ce qu'on ne pût pas faire d'eux le même éloge, si le même vœu ne les avait délivrés tous deux des obligations qui auraient subsisté, au cas où l'un des deux seulement aurait fait vœu de virginité. Une simple promesse de la part de Joseph, un simple renoncement à l'usage de ses droits aurait pu suffire à la rigueur, mais la sécurité de Marie était plus assurée, sa prudence et sa justice trouvaient mieux leur compte, si Joseph s'engageait par un vœu semblable à respecter toujours celui qu'elle avait prononcé elle-même. Ainsi dans cette union divinement contractée, la justice était sauvegardée de part et d'autre par une fidélité parfaite et par l'union des âmes.

3° Si Marie n'avait pas dévoilé à Joseph, avant leurs fiançailles, le vœu de virginité par lequel elle s'était liée devant Dieu, n'y aurait-il pas eu de sa part une sorte de duplicité ? N'aurait-elle pas trompé Joseph en se donnant à lui de bouche et devant les hommes, tandis qu'elle appartenait à Dieu et à Dieu seul pour toujours ? Marie préservée de la faute originelle et de toute faute et imperfection actuelle, ne pouvait agir ainsi. Joseph, avant de la prendre pour épouse, savait que Marie serait sa femme devant Dieu, que leurs âmes seraient unies par des liens indissolubles, mais que rien ne ternirait jamais la pureté immaculée de ce vase mystique que Dieu réservait pour lui seul. Il aurait manqué de générosité et de droiture envers Marie, s'il n'avait pas pris les mêmes engagements et fait connaître à sa fiancée qu'il était digne d'elle, que ses aspirations étaient identiques aux siennes, et qu'il avait fait le même vœu.

4° La sagesse infinie de Dieu agit en toutes choses avec force et avec prudence. Dieu avait choisi et prédestiné Joseph pour être l'époux, le gardien, le protecteur de Marie. Ce saint patriarche devait veiller avec un soin jaloux sur la virginité de celle qui donnerait le jour au Fils de Dieu. N'était-il pas digne de la prudence du Seigneur d'inspirer à Joseph de faire ce vœu de virginité qui le rendait plus apte à de si nobles fonctions ? Putiphar choisit autrefois le fils de Jacob, figure de notre Joseph, pour lui confier la garde de sa maison, parce qu'il connaissait sa vertu et sa chasteté. Combien plus le Dieu tout-puissant et infiniment sage dut mettre de soins à choisir un homme

1. Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela. Luc. I, 6.

chaste pour lui confier la garde de Marie et le soin de la maison dans laquelle il voulait habiter corporellement pendant tant d'années ?

5° Après Marie qui donc eut des rapports intimes avec N.-S. Jésus-Christ comme Joseph ? S. Jean-Baptiste qui ne devait toucher qu'une seule fois la chair sacrée du Sauveur, lorsqu'il le baptisa dans les eaux du Jourdain, fut sanctifié dès le sein de sa mère, il garda la virginité et sa sainteté fut si parfaite que Jésus-Christ le proclama le plus grand des enfants des hommes. S. Joseph porta mille fois entre ses bras le divin enfant, le couvrit de ses baisers, le pressa sur son cœur. Il fut pour lui le plus tendre, le plus affectueux des pères : il le nourrit du fruit de son travail : il eut droit à son amour, à son respect, à son obéissance, à ses services. Qu'elle ne dut donc pas être la sainteté de Joseph ? Est-il possible d'imaginer qu'il manquât quelque chose à la perfection de ses vertus et surtout de sa chasteté, dont le vœu de virginité est la consécration et la couronne ? L'Église demande aux prêtres le vœu de chasteté parce qu'ils doivent consacrer et tenir dans leurs mains le corps sacré du Christ : Dieu pouvait-il ne pas le demander de Joseph ?

Tous les motifs que nous venons de donner ne sont, il est vrai, que des raisons de convenance, mais leur force n'en est pas moins telle qu'il est bien difficile de ne pas admettre la réalité de ce vœu que Joseph avait fait, en même temps que Marie l'avait aussi fait de son côté. « S. Joseph, dit S. Bernard, en » contractant son mariage, se confiait tout entier aux desseins » de Dieu, et alors, selon la tradition, il connut par une révé- » lation divine, le vœu de la vierge, et unissant sa volonté à la » sienne, il fit à Dieu la même offrande. » C'est aussi le sentiment de S. Thomas, de Gerson, de Canisius et d'une foule d'autres qui tous enseignent que la providence divine, dans la réalisation du grand mystère qui renfermait le salut du monde, avait voulu donner à la Vierge Marie un compagnon dont toute la vie pure et sans tache serait en conformité pleine et entière avec celle de la Mère de Dieu. La virginité était la chaîne d'or qui formait la sainte union de Joseph et de Marie, dit le P. Moralès.

§ IV. — *Joseph comparé aux autres saints* [1].

On trouve dans l'Écriture plusieurs autres saints personnages portant comme le bienheureux époux de Marie, le nom de Joseph. Le premier est le fils de Jacob qui fut vendu par ses frères, emmené captif en Égypte et glorifié enfin par le Seigneur. Le second fut Joseph d'Arimathie, ce généreux disciple du Sauveur

1. Voir Scheldmayr, *Theolog. Mar. n.* 973 *et seqq.*

qui demanda son corps à Pilate, le descendit de la croix et le mit dans le tombeau. Le troisième fut Joseph, fils d'Alphée et de Marie, fille de Cléophas, qui est surnommé le juste, dans le livre des Actes. Il en est encore un quatrième, fils de la Samaritaine, qui versa son sang pour la foi et dont la fête est marquée à la date du 20 mars, dans les annotations de Baronius sur le martyrologe romain. Or il est évident qu'aucun de ces quatre Joseph, ne saurait être comparé en dignité ou en mérite à l'époux de Marie. Joseph, fils de Jacob fut patriarche, il est vrai, et père de deux tribus du peuple de Dieu; il fut appelé le *Sauveur du monde* parce qu'il procura des aliments à tout le peuple d'Egypte; il fut un héros de chasteté, et sa fidélité envers son maître mérita les plus grands éloges. Mais Joseph, digne époux de la Vierge Marie, fut le père de Jésus à qui tous les enfants de Dieu doivent leur vie divine; il est donc, en quelque manière, le père de tous les croyants. Ce n'est pas aux Egyptiens, c'est au fils de Dieu lui-même qu'il fournit des aliments pendant près de trente ans. Il faisait croître ainsi le froment des élus, il préparait le pain qui, sous la forme eucharistique, nourrira jusqu'à la fin des temps toutes les générations fidèles. Sa chasteté était si parfaite qu'il était permis de la comparer à celle de la Mère de Dieu. Il était à la fois époux, vierge et gardien de la virginité de la reine des vierges.

Joseph d'Arimathie fut courageux; il montra même de l'audace, selon l'expression de l'Ecriture, *audacter introivit*, lorsqu'il alla demander à Pilate le corps du Sauveur, qu'il le descendit respectueusement de la croix, l'enveloppa dans un linceul et le déposa pieusement dans un tombeau creusé dans le roc. Il mérita ainsi une grande reconnaissance de la part de Marie et de tous les disciples du Seigneur. Mais une heure ou deux suffirent à Joseph d'Arimathie pour accomplir ces pieux devoirs. Ce ne fut pas pendant une heure, mais pendant de nombreuses années, que notre Joseph remplit envers Jésus les devoirs les plus nombreux et souvent les plus pénibles et les plus périlleux.

Depuis le jour où le grand mystère de l'Incarnation s'accomplit, jusqu'au moment où, brisé par les travaux et la vieillesse, il dut remettre à Jésus le soin de gagner à la sueur de son front, le pain de chaque jour, Joseph veilla sur le double trésor qui lui était confié, et s'immola pour lui. Quelles angoisses, quels dangers, quelles fatigues lorsqu'il fallut fuir la colère d'Hérode et se retirer en Egypte! Quels travaux et souvent quelles humiliations à subir, pour que Jésus et Marie ne manquassent jamais du nécessaire, pendant le séjour dans la terre d'exil ou à Nazareth. Aussi Carthagène et Isolani n'hésitent-ils pas à déclarer que Joseph a mérité la palme du martyre. Joseph, fils d'Alphée, est appelé juste dans le livre des Actes. Sa vertu était telle qu'il

fut proposé, en même temps que Mathias, pour être élevé à la dignité d'Apôtre. Joseph aussi est appelé juste; non seulement parce qu'il aima son épouse et lui fut fidèle, mais parce qu'il crut à son innocence et ne voulut pas lui occasionner de peine, malgré toutes les apparences contraires, lorsque les suites de l'Incarnation du Fils de Dieu commencèrent à se manifester extérieurement. Lui aussi fut en quelque manière un homme apostolique. Les Apôtres furent envoyés de Dieu dans le monde entier pour prêcher l'Evangile et faire connaître Jésus-Christ au monde. Joseph reçut de Dieu l'ordre de conduire en Egypte Jésus et Marie, et procura ainsi au peuple égyptien l'inestimable bienfait de connaître, d'aimer et de servir, s'ils le voulaient, leur Seigneur et leur Dieu. De plus, en arrachant le divin enfant au glaive d'Hérode, il fit plus qu'en prêchant sa doctrine, car la personne même de Jésus-Christ est plus que la prédication de sa parole, et cette prédication fut devenue radicalement impossible, si les soldats d'Hérode avaient prématurément fait périr le Sauveur.

Le fils de la Samaritaine eut le bonheur de verser son sang, pour celui qui avait donné à sa mère les eaux vivifiantes de sa céleste doctrine. Joseph peut être regardé comme le roi des martyrs, de même que Marie en est appelée la reine. N'a-t-il pas, pendant trente années, partagé ses angoisses, et le glaive prédit par le saint vieillard Siméon, n'a-t-il pas aussi déchiré son cœur? Sans doute, selon la croyance commune, il n'eut pas la douleur de voir de son vivant, l'accomplissement des prophéties, touchant la passion du Rédempteur; mais il les connaissait, il les méditait jour et nuit, il s'en entretenait avec sa sainte épouse et avec Jésus-Christ lui-même, et l'on peut dire à Joseph : Roi des martyrs, priez pour nous.

Comparerons-nous le bienheureux Joseph aux anciens patriarches et aux autres ancêtres de Notre-Seigneur? Fut-il plus grand qu'Adam, dont la perfection avait d'abord été si haute et qui, par une pénitence de neuf cent trente ans, s'éleva de nouveau à un degré de grâce plus sublime que celui dont il était déchu? Fut-il plus grand qu'Abraham, le père des croyants? que David, l'homme selon le cœur de Dieu? que Joachim et Anne, père et mère de Marie qui donna le jour à Jésus? On peut répondre sans hésiter que Joseph l'emporta en dignité et en vertu sur tous les ancêtres du Sauveur. La généalogie, qui nous fait connaître leurs noms, est comme une échelle sur laquelle Jésus-Christ s'appuie; et les Evangélistes closent cette généalogie en inscrivant le nom de Joseph; c'est par lui que le Seigneur se rattache aux autres.

S. Thomas enseigne que l'homme le plus grand devant Jésus-Christ, le Dieu fait homme, est celui qui lui fut uni par les liens

les plus étroits. Qui donc fut uni à Jésus par des liens plus étroits que Joseph, après Marie? Sans doute, S. Joachim et sainte Anne, lui tenaient de bien près, mais c'était par l'intermédiaire de Marie. Entre Jésus et Joseph il n'y avait pas d'intermédiaire. Le saint patriarche avait droit, en vertu de son mariage avec la sainte Vierge, au nom de père de Jésus ; il avait accepté tous les devoirs, il avait reçu tous les privilèges de la paternité. Jésus était réellement son fils devant Dieu et devant les hommes. Qui donc pouvait être comparé à celui qui disait au Fils unique de Dieu: vous êtes mon fils?

Ce qui fait encore la grandeur et la sainteté d'une créature c'est l'amour de Dieu pour elle. L'être le plus grand est celui que Dieu aime davantage. S. Joachim et sainte Anne, connurent-ils Jésus sur la terre ? On l'ignore, mais selon toute probabilité, ils furent privés de ce bonheur. Il en fut de même, à plus forte raison, des autres ancêtres du Sauveur. Abraham n'a vu que de bien loin le jour du Rédempteur qu'il attendait. Or Joseph a passé trente années de sa vie dans la société la plus intime avec Jésus et sa Mère: il reçut d'eux, pendant tout ce temps, les marques de l'affection la plus vive; chaque jour l'amour réciproque entre ces trois personnes de la Trinité terrestre grandissait, jusqu'au moment où Jésus reçut l'âme de son père bien-aimé et lui ferma les yeux. C'est le devoir d'un fils, dit S. Thomas, d'aimer son père plus que tous les autres [1]. Jésus ne pouvait manquer à ce devoir ; nul homme ne fut aimé de lui comme Joseph, et nul homme aussi n'aima Jésus comme Joseph l'aima.

L'amour de Dieu pour ses créatures est agissant et le principal effet qu'il produit consiste à les rendre meilleures. Parmi les ancêtres de Jésus-Christ, il n'y en eut pas de plus cher à son cœur que Joseph qui le touchait de si près et vécut avec lui, pendant tant d'années, dans l'intimité la plus affectueuse. Comment la vertu de Joseph, comment sa bonté et par conséquent sa grandeur n auraient-elles pas surpassé celles de tous les hommes? L'amour de Dieu n'aurait-il pas produit pour lui ses effets ordinaires ? Jésus-Christ aurait-il refusé à son père adoptif une excellence supérieure à toute autre, comme l'amour qu'il lui portait?

Abraham, il est vrai, est appelé le père de tous les croyants et David fut prophète et roi; il fut un homme selon le cœur de Dieu. Mais tous les saints tous les fidèles ensemble n'égalent point Jésus-Christ, et Joseph mérita d'être appelé le père de Jésus-Christ. Pendant trente années il remplit auprès du Fils de Dieu incarné tous les devoirs de la paternité et Dieu seul connaît les angoisses et les travaux auxquels cette paternité d'adoption et

1. S. Thom. II, II, quest. 26, art. 7 et 3.

de droit soumit le saint époux de Marie. David fut prophète, mais Joseph fut plus grand prophète que lui, parce que la dignité des prophètes, selon S. Thomas, est d'autant plus grande qu'ils sont plus rapprochés de Jésus-Christ et connaissent plus parfaitement ses mystères. David fut roi; Joseph l'était aussi de droit, et ce fut par lui que le droit légal à la royauté fut transmis à N.-S. Jésus-Christ. Si David fut un homme selon le cœur de Dieu et mérita ainsi d'être choisi pour gouverner le peuple d'Israël, Joseph le fut plus que lui. Ce ne fut pas un peuple à la tête dure, un peuple toujours indocile et révolté contre le Seigneur, mais Jésus et Marie que Dieu lui confia.

S. Joachim et sainte Anne eurent la gloire de donner le jour à la très sainte Vierge. Ils l'élevèrent avec amour, et lui prodiguèrent les soins les plus tendres pendant sa première enfance; mais Jésus est infiniment supérieur à sa Mère elle-même, et ce fut à lui que Joseph prodigua les soins les plus dévoués et les plus tendres pendant de longues années. Il était l'époux de Marie, par conséquent uni à elle par des liens plus étroits que ceux qui existaient entre elle et ses parents, puisqu'il est écrit : *L'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse.* (Gen. II, 24.) On ne peut donc pas comparer la dignité de Joachim et d'Anne à celle de Joseph.

Il est un homme dont Jésus-Christ lui-même a dit : *Il ne s'est pas élevé entre les enfants des femmes de plus grand que Jean-Baptiste* (Matth. XI, 11) : l'époux de Marie, le père nourricier de Jésus ne devra-t-il venir qu'après le fils de Zacharie et d'Elisabeth? Il faut observer d'abord que si l'Evangile exalte la sainteté et la dignité de Jean-Baptiste et nous les donne comme articles de foi, il n'est pas de foi cependant que Jean-Baptiste soit le plus grand des hommes sous tous les rapports, puisque Jésus-Christ lui-même ajoute aussitôt : *Mais celui qui est le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui.* Il nous est donc permis de demander si Joseph l'emporte en dignité et en sainteté sur S. Jean-Baptiste, et de répondre affirmativement, à la suite d'une multitude de Théologiens [1].

S. Paul voulant prouver combien Jésus est au-dessus des anges disait : *Il est d'autant plus supérieur aux anges que le nom qu'il a reçu en partage est différent du leur. Car auquel des anges a-t-il jamais dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui? Et encore : Moi je serai son Père, et lui sera mon Fils* (Hebr. I, 4). Jésus-Christ est le Fils de Dieu : les anges ne sont que des serviteurs. Appliquons ce même raisonnement à Joseph. Qu'était-il? qu'était Jean-Baptiste? qu'étaient les Apôtres et

1. Voir Carthagène, *lib.* IV *homel.* 8.; Cornelius a Lapide, *in cap. I Matth.*; Suarez, tom. II in III part. sect. 1. Paul de Bari, Gerson, Bernardin de Busto, Jacques de Reis, etc.

tous les autres saints? Joseph portait le nom de père de Jésus; ce n'était pas une usurpation de sa part; il avait droit à ce nom glorieux. Les Juifs disaient du Sauveur: *N'est-il pas le fils de l'artisan* (Matth. XIII, 55)? *N'est-il pas le fils de Joseph?* Ceux même qui connaissaient le glorieux mystère de l'incarnation du Verbe n'hésitaient pas à lui donner ce nom, selon la remarque de S. Augustin [1]. Marie retrouvant Jésus dans le temple ne lui dit-elle pas : *Voilà que votre père et moi, fort affligés, nous vous cherchions* (Luc. II, 48)? S. Luc racontant le mystère de la présentation du divin Enfant au temple dit encore : Les parents de l'enfant Jésus l'y apportaient, afin de faire pour lui selon la coutume prescrite par la loi (Luc. II, 27); et quelques versets plus loin : *Son père et sa mère étaient dans l'admiration des choses que l'on disait de lui.* Or il faut remarquer que S. Luc qui parle ainsi de Joseph et lui donne le nom de père de Jésus, comme à Marie celui de Mère, est le même évangéliste qui, au chapitre précédent, a rapporté tout au long le mystère de l'Annonciation et de l'Incarnation du Verbe, aussi bien que la visite de la Mère de Dieu à sainte Elisabeth et les paroles échangées en ces circonstances solennelles. Joseph avait donc un droit réel, sous certains rapports, au titre glorieux qui lui était donné. Il était appelé avec vérité *père* de Jésus, et il exerçait tous les droits que confrère la paternité, sur le Fils de Dieu lui-même. S. Jean-Baptiste et les Apôtres étaient des serviteurs que Jésus daignait admettre au nombre de ses amis; mais ni le nom de père, ni l'autorité que cette dignité comporte ne pouvaient leur appartenir. C'est de Marie et de Joseph uniquement qu'il peut être dit : *Jésus leur était soumis.* En vertu du mariage contracté, Joseph avait autorité sur sa très sainte épouse et par conséquent sur son fils. Ce jardin mystique et fermé pour tout autre que Dieu lui appartenait, et le fruit qu'il avait produit était à lui, quoiqu'il n'eût rien planté. Ni Jean-Baptiste ni les Apôtres n'eussent jamais songé à s'attribuer quelque autorité sur Jésus dont ils se reconnaissaient indignes de toucher les sandales.

Joseph était le chef de la sainte Famille et supérieur, à ce titre, à la bienheureuse Vierge Marie elle-même, car selon la parole de S. Paul : *L'homme est le chef de la femme* (I Cor. XI, 3), et S. Pierre ajoute : *Que les femmes soient soumises à leurs époux* (I Petr. III, 1), et il leur donne pour modèle Sara qui obéissait à Abraham et l'appelait son Seigneur (Gen. XVIII). Aussi est-ce à Joseph, en sa qualité de père de famille, que l'Ange apparaît pour lui révéler que le divin Enfant doit être appelé Jésus, et plus tard, pour lui ordonner d'emmener en Egypte la mère et l'enfant; c'est lui aussi qui sera averti lorsque l'heure du retour aura sonné. Sans doute il ne viendra à la pensée de

1. S. Augustin. lib. II *de Consensu Evang cap.* I.

personne que Jean-Baptiste et les Apôtres puissent passer avant Marie; pour les mêmes raisons et à cause de l'autorité dont Joseph jouissait auprès de Jésus et de Marie, on ne saurait admettre qu'il fût au-dessous d'eux.

La dignité de père de Jésus et d'époux de Marie conférée à Joseph exigeaient de lui une sainteté proportionnée à la sublimité de ces fonctions presque divines. Il était sur la terre la plus haute et la plus complète représentation du Père éternel. S. Jean-Baptiste eut l'honneur insigne d'être le précurseur du Sauveur, et, pour cette fonction, il fut élevé à un degré de sainteté extraordinaire; les Apôtres furent chargés de prêcher l'Evangile, et Dieu les éleva bien haut en perfection et en sainteté, mais ni les uns ni les autres n'approchèrent de Jésus comme Joseph, ne lui furent attachés par des liens aussi intimes et par conséquent une sainteté aussi grande ne fut nécessaire à aucun d'eux. Mais cette sainteté incomparable, que Joseph dut posséder dès le moment de l'Incarnation du Verbe, combien ne grandit-elle pas pendant trente années de rapports quotidiens avec Jésus-Christ, et de services mutuels rendus?

Nous en avons dit assez pour montrer qu'après la bienheureuse Vierge Marie, nul n'est plus digne de nos admirations et de notre culte que Joseph.

Nous pourrions nous étendre encore sur les nombreux privilèges du bienheureux Joseph et sur les grandeurs dont Dieu le revêtit. Nous pourrions parler de la triple noblesse de Joseph, celle qui vient de Dieu, celle qui vient du sang, celle qui vient de la vertu; de sa sanctification qui, d'après plusieurs auteurs, a précédé sa naissance; de sa confirmation en grâce que nécessitaient ses relations de chaque moment avec Jésus et Marie: de la dignité et de la puissance de son nom, choisi par Dieu lui-même, et inspiré, sinon révélé à ses parents, lorsqu'ils le lui donnèrent; de sa parfaite obéissance et de sa soumission absolue à la volonté de Dieu; de son zèle pour le salut des âmes; de son humilité, de sa sagesse, de toutes ses vertus enfin, et par dessus tout, de sa bienheureuse mort entre les bras de Jésus et de Marie: mais il faut nous borner, et ajouter seulement quelques mots sur le culte qui lui est rendu.

§ V. — *Culte rendu à S. Joseph.*

S. Bernardin s'étonnait autrefois que l'Eglise n'eût pas rendu, dès les premiers temps, au bienheureux Joseph, tous les hommages et le culte solennel qui lui sont dus, et il en cherchait les raisons [1]: « Quoique la dignité et la gloire de Joseph fus-

1. Denique licet tantæ fuerit dignitatis et gloriæ iste sanctus, quod æter-

» sent si grandes, disait-il, quoique, le Père éternel lui eût con-
» féré, sur son Fils unique incarné, une autorité qui ressem-
» ble à la sienne, cependant la sainte Eglise n'a pas donné une
» grande solennité à son culte. » Il en apporte deux causes :

« La première est que Joseph est descendu dans les Limbes et
» qu'il appartient à l'ancien Testament ; la seconde, qu'il fallait
» éviter avec soin tout ce qui pouvait scandaliser les hérétiques.
» ques. C'est ainsi qu'elle ne donne le nom de Père de Jésus à
» Joseph, qu'en l'accompagnant d'une expression déterminant
» qu'il ne s'agit pas d'une paternité réelle, mais seulement pu-
» tative et apparente. »

Isidore Isolani s'étend plus longuement sur ces deux motifs. D'après lui, les fondateurs de la sainte Eglise, les anciens Pères ont eu surtout à cœur de prêcher aux peuples la divinité de N.-S. Jésus-Christ. La nature divine du Sauveur, telle était la pierre contre laquelle ils écrasaient la tête des innombrables rejetons du serpent infernal. Voilà pourquoi les Pères et particulièrement ceux de l'Eglise d'Occident, mais avant toutes les autres, de l'Eglise Romaine qui, toujours inébranlable et immaculée dans sa foi, frappe et détruit toute hérésie, voilà pourquoi, dis-je, ces Eglises s'abstinrent de célébrer des fêtes qui auraient pu scandaliser les ignorants, et donner aux doctrines hérétiques une apparence de sanction.

De plus, comme il est dit plus haut, S. Joseph tient en quelque sorte le milieu entre les Pères de l'ancienne Loi, et les saints de la Loi nouvelle : « L'Eglise ne solennise pas la fête de
» S. Joseph, dit Ubertin de Casali, parce qu'il est descendu
» aux Limbes et qu'il appartient à l'ancien Testament. » Pour ces motifs, la fin, les miracles, les bienfaits du bienheureux Joseph furent d'abord en partie voilés aux yeux des Fidèles. Mais plus tard, lorsque la paix fut enfin donnée à l'Eglise, les peuples catholiques commencèrent à mieux connaître celui qui fut le digne époux de Marie, le digne père nourricier du Fils de Dieu descendu sur la terre.

Ajoutez encore une autre raison. Dans les premiers siècles, l'Eglise ne célébrait guère, avec les fêtes de Notre-Seigneur, que celles des martyrs. D'ailleurs les solennités de la Nativité du Seigneur, de la Circoncision, de l'adoration des Mages, du retour d'Egypte, étaient regardées comme les fêtes de Marie et de Joseph, en même temps que celles du divin Enfant. On

nus Pater, ejus primatus similitudinem sibi liberalissime, super incarnatum Filium condonaverit : tamen sancta Ecclesia non multum solemnitatem ejus ordinavit... *Primo* quia ad Limbum descendit, et ad vetus pertinet testamentum ; *secundo* propter vitandum scandalum hæreticorum, unde nec nominat eum *Patrem* nisi cum determinatione : scilicet *putativum*. *Serm. de S. Joseph. art.* 2, *cap.* 3.

ne voyait donc pas la nécessité de célébrer, en l'honneur de Joseph, des solennités qui auraient pu avoir de graves inconvénients. Mais lorsque les ténèbres du paganisme furent dissipées, lorsque le flambeau de la foi illumina le monde, et que la divinité du Seigneur brilla d'un tel éclat que les aveugles volontaires refusèrent seuls de la reconnaître, l'Église put enfin rendre à l'Époux virginal de Marie tous les honneurs qui lui sont dus.

« C'est surtout dans les temps où nous vivons, dit encore » Isolani, sur le déclin des âges, que le Dieu immortel veut sus- » citer dans l'Église militante un culte singulier d'honneur et » de vénération pour S. Joseph. En effet il convenait que notre » Mère, la sainte Église, honorât d'un culte spécial celui que » le Christ avait vénéré comme un père. Or, durant les pre- » miers siècles de l'Église, et durant le moyen-âge, les persécu- » tions des tyrans, et les efforts incendiaires de l'hérésie mi- » rent obstacle à la réalisation de ce dessein de Dieu. Il fallut » donc qu'il fût exécuté dans la fin des temps. Dans le premier » âge de l'Église, Dieu faisait uniquement ce que comportait » l'état de la société d'alors ; et c'est par l'effet de cette loi gé- » nérale, que l'éminente sainteté de Joseph demeura cachée aux » fidèles, renfermée tout entière dans les titres d'époux de » Marie, de nourricier et de père putatif du Fils de Dieu, dans » lesquels nous pouvons contempler les degrés qu'il a par- » courus dans la sainteté. Un jour donc on célébrera en l'hon- » neur de Joseph une fête sainte et solennelle ; et le vicaire de » Jésus-Christ sur la terre ordonnera que cette fête soit célébrée » dans toutes les contrées où s'étend l'Église militante, ortho- » doxe et catholique. »

Si le pieux et savant Isolani avait vécu de nos jours, il aurait vu la réalisation de ses vœux, et le culte de S. Joseph, grandissant de siècle en siècle, arriver à son apogée sous le pontificat glorieux de Léon XIII ; il aurait vu Joseph proclamé solennellement le patron et le protecteur de la sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine; il aurait été, comme nous, témoin des bienfaits innombrables par lesquels Joseph ne se lasse pas de répondre au culte, à la confiance, à l'amour des fidèles.

Le P. Barradas dit à son tour :

« Autrefois la dignité et la sainteté de Joseph, l'époux de » Marie et le père putatif de Jésus-Christ, étaient couvertes » comme d'un voile ; mais le voile du Temple a été déchiré de- » puis le sommet jusqu'en bas ; par l'Évangile, les mystères » sacrés du Christ ont été révélés à l'univers entier ; et dans le » royaume des cieux, c'est-à-dire dans l'Église, le Temple de » Dieu a été ouvert, et des éclairs, des voix et des tremble-

» ments de terre ont éclaté (*Apoc.* VI) ; c'est-à-dire que l'on a » entendu la voix des prédicateurs et des docteurs qui ont ap- » pris à connaître la grandeur et la sainteté de Joseph, et qui » les ont célébrées dans leurs discours et dans leurs écrits. »

Quelle que soit l'autorité de S. Bernardin et d'Isidore Isolani, on aurait tort cependant de prendre leur enseignement trop à la lettre, lorsqu'ils disent que l'Église a négligé d'abord de rendre à Joseph un culte en rapport avec sa dignité, parce qu'il avait été dans les Limbes, et qu'il appartenait plutôt à l'ancien qu'au nouveau Testament. Ces motifs n'eussent pas été moins décisifs à l'égard du culte rendu à S. Jean-Baptiste : cependant nous ne voyons pas qu'on les ait invoqués contre lui, ni que le saint Précurseur ait été privé pour cela des honneurs auxquels il avait droit. Il n'est pas exact d'ailleurs de dire que l'Église n'honore pas les saints de l'ancien Testament. Dans tous les siècles on a élevé des oratoires sous l'invocation de plusieurs d'entre eux. Moïse, Samuel, Jérémie, Isaïe, Job, ont été adoptés comme titulaires de plusieurs églises en Italie et ailleurs. On trouve des Litanies, dans certains Missels du XIIIe siècle, où sont invoqués nommément les patriarches et les prophètes. Des Martyrologes très anciens [1] assignent les jours des fêtes de plusieurs d'entre eux. Enfin, aujourd'hui même, dans les Litanies des Saints, aussitôt après l'invocation à S. Jean-Baptiste et à S. Joseph, ne lisons-nous pas : *Omnes sancti patriarchæ et prophetæ, orate pro nobis* : « Tous les saints patriarches et les saints prophètes, » priez pour nous. »

Il est vrai d'ailleurs, que Joseph mourut avant que Jésus-Christ eût fondé publiquement sa sainte Église ; mais personne, après Marie, ne contribua aussi puissamment que Joseph à l'œuvre que le divin Sauveur venait accomplir sur la terre. Pendant trente années, il y travailla chaque jour et il le savait : celui qui creuse à la sueur de son front les fondements d'un édifice n'est pas étranger à sa construction. S. Joachim et sainte Anne furent honorés dès les premiers siècles : il semble que leurs droits à ce culte n'étaient pas plus évidents que ceux de Joseph, et qu'ils appartenaient moins que lui encore au nouveau Testament. Eux aussi sont descendus dans les Limbes et y sont demeurés, plus longtemps que Joseph, puisque leur mort a précédé la sienne.

Si donc le premier motif apporté par S. Bernardin a quelque valeur, en réalité il en a peu. Mais il n'en est pas de même du second, et l'on comprend combien il était nécessaire d'éviter tout ce qui aurait pu donner à penser que l'on reconnaissait en

1. Abraham, 9 octobre ; Job, 10 mai ; Moïse, 4 septembre ; Aaron, 1er juillet ; Elie, 20 juillet ; Elisée, 14 juin ; Isaïe, 6 juillet ; Jérémie, 1er mai ; Daniel, 21 juillet ; Ezéchiel, 10 avril.

Joseph le père véritable de Jésus, et que l'on ne croyait pas à la maternité virginale de l'auguste Marie [1]. Il fallait d'abord que la doctrine de la virginité parfaite et toujours intacte de Marie fût solidement établie. Maintenant que la foi brille de tout son éclat, la gloire de Joseph peut être publiée sans danger.

Aux deux motifs mis en avant par S. Bernardin pour expliquer le voile qui, pendant plusieurs siècles, déroba, pour ainsi dire, la magnifique et douce figure de S. Joseph à l'admiration et à l'amour des fidèles, on peut en ajouter une troisième. Pendant les premiers siècles surtout, et même pendant tout le moyen-âge, les Fidèles ne solennisaient ordinairement que les fêtes des saints dont ils possédaient, parmi eux, les tombeaux ou au moins des reliques. C'est ainsi que l'on trouve de très anciens calendriers qui ne contiennent pas les noms de plusieurs apôtres, quoique les fidèles ne pussent pas ignorer qu'ils étaient les grands ouvriers choisis de Dieu pour bâtir son Eglise, les princes de son peuple. Mais les églises qui n'étaient pas assez heureuses pour posséder de leurs précieuses reliques, ne se croyaient pas autorisées à célébrer leurs fêtes. Il en fut de même pour S. Joseph. Ni les églises d'Orient, ni celles d'Occident ne possédaient rien de son corps glorieux, ressuscité avec plusieurs autres au jour de la mort du Sauveur, et monté au ciel, avec lui, au jour de l'Ascension, suivant une pieuse croyance [2].

1. Donec virginitas tua fixa fidelibus esset
Cordibus, inde minor est mentio de Joseph acta,
Non subito totam se monstrat gratia mundo,
Nunc secus esse decet, dum toto creditur orbe
Copula virginea vobis sine labe fuisse
Munda, decens, casta, cœlesti par et honesta.

GERSON, *Josephina distinct. V.*

2. Pie enim enim credendum est, non tamen asserendum, quod piissimus Filius Dei, pari privilegio decoravit suum putativum patrem, sicut suam sanctissimam matrem ; ut sicut illam assumpsit in cœlum in corpore et anima gloriosam : sic etiam in die resurrectionis suæ sanctissimum Joseph in gloria resurrectionis secum : ut sicut illa sancta familia, scilicet, Christus, Virgo et Joseph in laboriosa vita, et amorosa gratia simul vixerunt in terris, sic in amorosa gloria nunc, et corpore et anima regnat in cœlis, juxta regulam Apostoli (II COR. I) : *sicut socii passionum estis, sic eritis, et consolationis.* Scriptum est enim (MATTH. XXVII) : *Multa corpora sanctorum surrexerunt qui dormierant* (id est, obierant) ; secundum enim Jeremiam hoc factum fuit Domino resurgente, quia Dominus fuit *primogenitus mortuorum, et princeps regum terræ*, ut dicitur, *Apoc.* I. Hic nihilominus enarratur per anticipationem, ut ostendatur quod virtute et merito passionis ejus hoc extitit factum. Surrexerunt, inquam, cum Christo, tanquam testes resurrectionis ejus. Et hoc Matthæus aperte subdit cum, capite XXVII, ait : *Et exeuntes de monumentis, post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis.* Inter quos suscitatos pie credendum est quod fuerit sanctissimus iste vir. — Bernardini auctoritate ad id quod agimus evincendum utitur Isidorus de Isolanis (*Summa de Donis S. Joseph, part.* IV, *cap.* III). Eam si vis consule. Id tamen definire non audet Gerson, cujus monita referre hic libet (*Josephina Orat. v.* 783, *tom.* IV) :

Il n'est donc pas étonnant que l'on n'ait pas établi de fête en son honneur, dès les premiers temps.

On se tromperait néanmoins si l'on pensait qu'il n'était fait aucune mention de Joseph et de sa sainteté éminente dans les premiers siècles de l'Église. Ainsi dans les Ménées des Grecs on fait mémoire de lui et de son titre d'époux de la bienheureuse Vierge Marie, le 26 décembre, le dimanche avant la Nativité du Seigneur, et aussi le dimanche qui suit cette fête. Un Martyrologe très ancien de l'Église grecque contient ces deux vers à la date du XXVI décembre,

Sponsum Deiparæ, Josephum prædico
Qui solus est electus, ut tutorem agat.

qui proclament l'honneur qu'eut Joseph d'être l'époux de Marie Mère de Dieu et son protecteur.

Dans le ménologe édité par le cardinal Sirlet, il est fait mention d'une solennité célébrée en l'honneur de notre Dame la très sainte Vierge Marie Mère de Dieu et du saint et juste Joseph son époux : *Celebratas Sanctæ Dominæ nostræ Dei Genitricis semper Virginis Mariæ, et sancti ac justi Josephi ejus sponsi.*

Dans l'Église Latine les livres liturgiques citent plus fréquemment le bienheureux époux de Marie, et ceux qui signalent sa fête ne sont plus une exception. Cette fête semble avoir été fixée, dès les temps anciens, comme elle l'est aujourd'hui, au dix-neuf mars. Assemani remarque que dans les anciens Martyrologes, on réunissait, comme en un faisceau, les fêtes qui avaient un rapport plus particulier avec l'Incarnation du Verbe ou l'Annonciation et la Passion de Notre-Seigneur, et qui n'avaient pas, d'autre part, une époque bien déterminée. Le mois de mars était naturellement indiqué, pour ces fêtes. Aussi faisait-on mémoire, pendant ce mois, de S. Joachim, de S. Joseph époux de Marie, de S. Joseph d'Arimathie, de S. Jacques appelé le frère du Seigneur, du bon Larron qui confessa Jésus-Christ sur la croix. Sans doute les Grecs obéissaient à une pensée semblable lorsqu'ils fixaient la fête de S. Joseph aux environs de celle de la Nativité du Sauveur [1].

Corpora multa, Jesu Domino moriente sepulchris
Exsurrexisse, et venisse feruntur in Urbem
Sanctam. Si tu, juste Joseph patriarcha beate,
Ex illis unus fueris, si neque videndum
Uxori dederis mœstæ, definio neutrum
Re super hac ; satis est animos pulsasse fideles.

Vide TROMBELLI, *Tom.* 1, *p.* 468, *nota d.*

1. On trouve dans Trombelli et ailleurs une foule de détails dans lesquels nous ne pouvons entrer sur les anciens Martyrologes, Missels et Bréviaires, concernant la fête de S. Joseph.

Quoi qu'il en soit, dès le douzième siècle plusieurs Eglises, celle de Bologne en particulier, célébraient la fête de S. Joseph ; au siècle suivant les Carmes venus d'Orient, donnèrent au culte de l'Epoux de Marie un développement nouveau.

Avant Sixte IV, peu de Bréviaires contenaient un office pour la fête de S. Joseph, quoique S. Bernardin de Sienne nous fasse connaître, dans ses sermons, que l'on célébrait plus anciennement déjà cette fête ; mais peu à peu, des offices particuliers furent introduits un peu partout. Pie V changea l'office approuvé par Sixte IV ; Grégoire XV rendit la fête obligatoire pour tout le peuple fidèle, par un décret de la sacrée Congrégation des rites, daté du mois de mai 1622 ; Clément X l'éleva au rang de fête de seconde classe, le 29 novembre 1670. Le 4 février 1714 Clément XI concéda un nouvel office du bienheureux Joseph, époux de la très sainte Vierge Marie et enfin la Congrégation des Rites et les Pontifes romains ordonnèrent de plus la célébration de la fête du Patronage de S. Joseph.

La dévotion des fidèles envers le bienheureux époux de Marie devançait, plutôt qu'elle ne suivait, les honneurs que lui rendaient les pasteurs de la sainte Eglise. Le pieux et savant Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, prit à cœur de répandre cette dévotion. Il composa des prières et un office entier en l'honneur de Joseph. Il fit même un poème dont nous avons cité quelques vers, à l'occasion. Sainte Thérèse, suivant en ce point les traditions de son ordre, contribua beaucoup, de son côté, à faire connaître la puissance et la bonté de Joseph. Mais il fallait attendre le dix-neuvième siècle pour voir cette précieuse dévotion prendre l'extension qui lui revenait de droit, et Joseph connu, aimé et glorifié comme il mérite de l'être. Et qui pourrait ne pas aimer Joseph, ne pas l'honorer, ne pas mettre en lui toute sa confiance ? N'a-t-il pas eu pour fils le Fils de Dieu lui-même venu pour racheter les hommes, et cette dignité ne l'a-t-elle pas élevé au-dessus de tous les patriarches, des prophètes, des Evangélistes, des Apôtres et des Anges ? « Joseph, » dit Salmeron, vit se réaliser fidèlement en lui la promesse » faite à David qu'il serait père du Christ. Si en effet Abra» ham est père en tant qu'homme, et David père du Messie, en » tant que roi : Joseph est père du Sauveur conçu du Saint-Es» prit, c'est-à-dire du Dieu dont l'Ange lui avait dit : *Elle met*» *tra au monde un Fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus.* »

Joseph n'exerce-t-il pas l'autorité incomparable que lui donne ce titre de Père du Fils de Dieu ? Il impose à Jésus son nom qui signifie *Sauveur* : il est ainsi le représentant du Père éternel, l'organe officiel du Saint-Esprit lui-même, pour consacrer publiquement, par ce nom qu'il lui donne, la mission du Verbe incarné. Pendant de longues années il conserve et il exerce cette

autorité sur le Dieu que les Anges adorent. Que sont auprès de lui Abraham et Moïse, David et Salomon, Isaïe et Jérémie ? Que sont les Séraphins eux-mêmes ?

Une si haute dignité ne va pas sans une puissance qui lui corresponde, et Dieu qui a confié au bienheureux Joseph le gouvernement de sa maison sur la terre, sa famille composée de Jésus et de Marie, ne pouvait pas trouver un homme plus digne que ce saint patriarche, pour lui confier aussi le soin, la protection de sa sainte Église, son autre famille bien-aimée qui n'est qu'un prolongement de la première.

« Quel est le roi, dit Isolani, à moins qu'il n'ait perdu l'es-» prit, qui confierait les plus graves intérêts de son royaume à » un homme qui ne réunirait pas, à un degré éminent, la sa-» gesse, l'habileté et la fidélité ? Or, Dieu, dont la sagesse est » au-dessus de toutes nos conceptions, a confié à S. Joseph, » celui qui est la fin de toutes les créatures, et qui est plus pré-» cieux que l'univers tout entier. » Joseph, à qui fut confié Jésus, recevait en même temps le droit et la puissance de veiller sur les biens de Jésus, sur les hommes, sur ce monde que Jésus venait racheter, et qui oserait dire que Dieu lui a retiré ce droit, ou que Joseph a cessé de remplir avec zèle le devoir qui en résultait [1] ?

Il est donc juste que nous mettions notre confiance en Joseph, et que nous lui rendions nos hommages. Le patriarche Jacob bénissant autrefois son fils Joseph, lui disait (Gen. xxvii, 29) : *Que tous les peuples te soient assujettis, et que les tribus l'adorent et que les fils de ta mère se courbent devant toi.* Cette bénédiction s'adressait au fils du patriarche, mais c'est en Joseph qu'elle reçoit la plénitude de son accomplissement. « En effet, dit Iso-» lani, les peuples dont il est ici question sont évidemment les » croyants, les nations qui célèbrent avec pompe et allégresse » la gloire de S. Joseph. Bénissez S. Joseph, ô peuples, afin » que vous receviez, en retour, d'amples bénédictions. Nous

1. S. Joseph est Patronus universalis pro omnibus necessitatibus. Ita Carthagena, lib. 18, hom. 14, allegans pro se testes omni exceptione majores, nimirum S. Thomam in IV dist. 45, quæst. 3, art. 1, ad 2. S. Bernardinum Senensem, serm. 12, p. 2, et Eckium hom. 2 de S. Josepho ; ipsa etiam S. Theresia universale patrocinium S. Josephi frequenter fuit experta, ut refertur in libro vitæ ejus. — Probatur etiam *Primo*, ex S. Scriptura, in qua expresse dicitur : *Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam, ut glorificetur Pater in Filio* (Joan. xiv, 13). Item : *Si quid petieritis Patrem nomine meo, dabit vobis* (Joan XVI, 23) quæ quidem verba primario in sensu proprio et litterali intelligenda sunt de Patre æterno, vere tamen etiam intelligi possunt in sensu litterali de S. Joseph, quia ut S. Augustinus, lib. 3, de doctrina Christiana notat, omnis sensus ædificativus charitatis, et non contrarius contextui fuit provisus a Spiritu sancto, qualis hic est, quo Christus censetur loqui simul de Patre æterno in cœlis, et de Patre temporali in hac vita, seu de S. Joseph. Sedlmayr *Theologia Mar. n.* 994.

» ne craignons, pas de dire que Dieu se réjouit des hommages » que l'on rend à S. Joseph, » et nous devons croire d'une foi certaine, que son culte est infiniment agréable au Dieu immortel et à la Reine des Anges. Il n'est pas douteux, enfin, que le cœur de Dieu le Fils ne tressaille de joie, quand nous donnons à son père putatif, Joseph, le témoignage de notre vénération. En effet honorer le père, c'est honorer le fils ; aimer l'époux, c'est aimer l'épouse ; payer un tribut d'hommages à l'époux, c'est combler l'épouse de joie.

LIVRE II

MARIE PENDANT LA VIE MORTELLE DE JÉSUS-CHRIST

CHAPITRE PREMIER

ANNONCIATION ET INCARNATION DU FILS DE DIEU

§ I. — *Récit évangélique.*

Nous arrivons au point culminant de la vie de Marie, aux glorieux mystères en vue desquels tant de privilèges lui furent accordés. De toute éternité Dieu avait prédestiné la bienheureuse Vierge pour être la Mère de son Fils bien-aimé ; sa sagesse infinie, de concert avec sa puissance, avait tout préparé pour que cette divine mère fût digne du fils qu'elle devait mettre au monde. Il nous faut maintenant parler de l'accomplissement des projets du Seigneur et considérer Marie devenant Mère de Dieu lui-même, et s'acquittant de tous les devoirs que lui imposait cette maternité.

Voici comment le saint Evangile nous expose le premier des mystères concernant la maternité divine, le mystère de l'Annonciation :

Au sixième mois de la grossesse d'Elisabeth, dit S. Luc (1, 26), *l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu dans la ville de Galilée, appelée Nazareth, à une vierge qu'avait épousée un homme nommé Joseph, de la maison de David; et le nom de la vierge était Marie. Or l'Ange étant venu vers elle lui dit : Je vous salue, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre les femmes.*

Lorsque Marie l'eut entendu, elle fut troublée de ses paroles, et elle pensait quelle pouvait être cette salutation. Mais l'Ange lui dit : Ne craignez point, Marie, vous avez trouvé grâce devant Dieu. Voilà que vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus. *Il sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père ; et il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin.*

Marie dit à l'Ange : Comment cela se fera-t-il? parce que je ne connais point d'homme.

Et l'Ange lui répondit : L'Esprit saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi la chose sainte qui naîtra de vous sera appelée le Fils de Dieu. Et voilà qu'Elisabeth, votre parente, a conçu, elle aussi, un fils dans sa vieillesse, et ce mois est le sixième de celle qu'on appelle stérile. Car, à Dieu, rien n'est impossible.

Alors Marie reprit : Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon votre parole.

Et l'Ange s'éloigna d'elle.

Le mystère des mystères était accompli; Dieu lui-même n'avait pas dédaigné les entrailles d'une vierge : il s'était incarné dans le sein de Marie, pour devenir Emmanuel et Jésus, Dieu avec nous, Dieu Sauveur.

Ce n'est pas ici le lieu de nous répandre en pieuses admirations sur les grandeurs de ce mystère, et les amabilités infinies de ce Dieu qui daigne prendre, dans le sein de Marie, un corps et une âme comme les nôtres, devenir l'un de nous afin de nous sauver. Qu'il nous suffise de dire avec Bellarmin[1] « La forma- » tion du plus beau des corps, la création de la plus puissante et » de la plus magnifique des âmes, l'union ineffable de Dieu le » Fils avec cet homme incomparable; voilà le prodige que l'Ange » admire, que la nature contemple avec stupeur; le prodige qui » s'accomplit à la gloire de la Vierge et qui fait chanter au Psal- » miste : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei*; des choses glo- » rieuses sont racontées de toi, cité de Dieu. »

Mais si nous laissons aux âmes pieuses le soin de méditer les sublimités et les douceurs ineffables de ce mystère, nous devons en exposer les diverses circonstances et répondre aux principales questions qu'elles font naître.

§ II. — *Le consentement de Marie demandé.*

Dieu est le Maître absolu de ses actes et il n'a besoin des conseils de personne. Cependant nous le voyons, dans son œuvre par excellence, l'Incarnation de son Fils unique pour le salut du monde, demander et attendre le consentement de celle qui se croyait humblement la plus petite et la moins digne d'attention de toutes ses créatures. Le Verbe divin veut s'unir à la nature humaine dans le sein de Marie, mais il faut d'abord que la bienheureuse Vierge, choisie par lui de toute éternité, donne son consentement. Pendant un moment, Dieu attendra, et aux lèvres de cette jeune vierge, de cette humble enfant, se trouveront suspendus le salut des hommes, la restauration des chœurs angéliques, l'Incarnation du Verbe, l'éternelle glorification de Dieu

1. Robert. Bellarm. *serm.* II, *super Missus est.*

par le sacrifice de la croix et par l'humanité divine du Sauveur. Pourquoi Marie est-elle ainsi érigée en arbitre du sort, je ne dirai pas des hommes, mais du Fils de Dieu lui-même ? Un tel excès de grandeur et de puissance pouvait-il convenir à une simple créature?

Dieu aurait pu agir en vertu de son autorité infinie et conférer à Marie la maternité divine, sans attendre son consentement; mais il ne l'a pas fait. Les théologiens assignent plusieurs raisons de cette condescendance si miséricordieuse de la part de Dieu, si glorieuse pour celle qui en fut l'heureux objet.

Le premier motif se trouve dans la conduite de Dieu envers les hommes. Il est dit au livre de la Sagesse (XII, 18) : *Cum magna reverentia disponit nos: — Dieu nous traite avec un grand respect.* Il a résolu, dans sa sagesse, d'agir envers les hommes avec la plus grande douceur, et de ne léser en rien leur liberté. Il ne voulut donc pas se départir de sa conduite ordinaire. Dans une affaire aussi grave, la plus grave et la plus importante qui se puisse concevoir, il était juste qu'il respectât en Marie la liberté dont il ne prive pas les hommes, même les pécheurs, dans les circonstances les plus ordinaires de la vie.

La grandeur du mystère lui-même exigeait, en second lieu, qu'il ne s'accomplît pas malgré la très sainte Vierge, ou à son insu, et sans qu'elle se rendît compte de la merveille inouïe qui s'opérait en elle.

Aurait-il été juste que ce prodige tant désiré par les patriarches, les prophètes, les saints et les rois ne fût pas connu par celle qui avait été choisie de Dieu pour y avoir la plus grande part, ou qu'il s'accomplît en elle, sans son consentement? Marie contribuait au mystère, il fallait, par respect pour le mystère lui-même, qu'elle ne l'ignorât pas et qu'elle ne fût pas uniquement passive. La ruine du genre humain était sortie de l'assentiment qu'une femme avait donné aux suggestions du démon, il était juste que la réparation de l'humanité déchue sortît de même de l'assentiment donné par une autre femme, au message qu'un ange lui apportait de la part de Dieu lui-même [1]. Les Pères ont souvent montré la convenance de l'ambassade de l'archange Gabriel auprès de Marie, en comparant cette auguste Vierge à la première femme. « Alors, dit S. Grégoire de Nysse [2], Ga» briel fut envoyé à la Vierge, pour lui annoncer le secret de la

1. Audistis hodie, fratres, angelum cum muliere de hominis reparatione tractantem : audistes agi. ut homo cursibus (alias gradibus) eisdem, quibus dilapsus fuerat ad mortem, rediret ad vitam. Agit, agit cum Maria angelus de salute, quia cum Eva angelus egerat de ruina. Audistis angelum de carnis vestræ limo templum divinæ majestati arte ineffabili construentem etc. D. Chrysologus, *serm.* 142, n. 1.

2. *Orat. de Sancta Christi Nativ.*

» volonté divine. Il se servit de ces paroles où respire tant de » joie : *Je vous salue, pleine de grâce : le Seigneur est avec vous.* » Combien ce discours est contraire à celui qu'entendit la pre- » mière femme ! Ève en punition de son péché fut condamnée à » des maux innombrables : aujourd'hui à la parole de l'Ange, la » joie prend la place de la douleur. Pour Ève les souffrances » avaient précédé l'enfantement ; c'est l'allégresse qui annonce » à Marie sa maternité : « *Ne craignez pas,* lui dit l'Ange. » Toutes les femmes redoutent le moment où elles deviendront » mères. Marie ne craint rien ; il n'y aura là, pour elle, que dou- » ceurs sans mélange. »

Mais achevons d'exposer notre preuve.

Si le mystère de l'Incarnation s'était accompli sans l'assentiment de Marie et à son insu, cette auguste Vierge n'aurait pas eu l'occasion de manifester les vertus merveilleuses que nous a révélées son entretien avec l'Ange, son amour de la sainte virginité, sa prudence, son humilité. Elle n'aurait pas acquis les mérites infinis qui devinrent son partage lorsque, consentant librement à ce que l'Ange lui demandait au nom du Seigneur, elle devint la Mère du Verbe.

L'humanité du Sauveur doit à Marie son existence, non seulement parce que la substance corporelle de Marie servit à former le corps adorable de Jésus, mais aussi et d'abord parce que cette divine Vierge donna un plein consentement à l'accomplissement d'un mystère que Dieu pouvait, mais qu'il n'aurait pas voulu accomplir sans respecter sa liberté. Celui qui a formulé ce commandement : *Honorez votre père et votre mère*, a voulu, selon la remarque de S. Méthode, l'accomplir en toutes choses dans la perfection. L'occasion se présentait de témoigner à Marie tous les égards qu'un fils doit à sa mère. Le fils était Dieu, il est vrai, et la mère une simple créature : les devoirs qui incombent aux hommes disparaissaient devant la distance infinie qui le séparait de Marie, quelle que fût la sublimité de sa perfection. Mais il était vraiment fils : il franchit la distance et s'abaissa infiniment, jusqu'à se remettre, si l'on peut ainsi parler, entre les mains de sa créature, pour montrer au ciel et à la terre, mais à Marie surtout, qu'il était bien son fils. Ce fut ainsi que Dieu, en subordonnant au consentement de Marie, l'Incarnation du Verbe, fit éclater les vertus de cette auguste Vierge, et lui rendit un hommage incomparable.

Dieu voulut, en même temps, que Marie pût faire un acte qui lui procurât, à lui seul, plus de mérite que n'en pourraient jamais acquérir tous les saints et tous les anges ensemble. S. Bernardin de Sienne [1] l'enseigne expressément. « Toutes les créatu-

1. Plus meruit gloriosa Virgo in uno suo consensu, scilicet conceptionis

» res, dit-il, soit les anges, soit les hommes, qui ont acquis » des mérites devant Dieu, n'ont pu mériter qu'un certain degré » de gloire et de bonheur éternel dans le ciel. Marie, par cet » unique consentement, a mérité d'abord d'être à jamais à l'abri » de toute inclination au péché; elle a mérité la dignité de reine » du ciel et de la terre, avec la puissance qui convient à ce titre » incomparable; elle a mérité la plénitude de toutes les grâces, » de tous les dons, de toutes les vertus, de toutes les béatitudes, » de tous les fruits du Saint-Esprit, de toutes les sciences, et » surtout de la connaissance de Dieu, autant qu'elle peut être » le partage d'une créature, la plénitude des dons d'interpréta- » tion des discours, de l'esprit de prophétie, de la discrétion » des esprits, du pouvoir d'opérer des miracles, de rendre la » santé aux malades. Elle a mérité la fécondité unie à la virgi- » nité, la maternité divine: elle est devenue l'étoile de la mer, » la porte du ciel, et surtout la reine de la divine miséricorde. »

C'était assez, sans doute, de ces motifs pour déterminer Dieu, qui ne fait rien sans raison suffisante, à demander et à attendre le consentement de la très sainte Vierge, pour accomplir en elle le mystère à jamais béni de l'Incarnation.

Cependant on peut encore en assigner plusieurs autres. Dieu agissait selon les lois de sa sagesse et dans l'intérêt de Marie, sa fille bien-aimée: mais il ne nous oubliait pas : il voulait nous donner un exemple qui nous fût profitable, un enseignement qui nous fît du bien.

La conduite de Dieu, en cette circonstance, nous montre d'abord avec quel respect, avec quels égards et quelle douceur, nous devons en agir envers nos semblables, puisque Dieu lui-même, tout Dieu qu'il est, a témoigné tant de déférence à l'égard de Marie. Elle nous montre encore le respect, l'obéissance que nos parents ont droit d'attendre de nous.

Nous apprenons de plus combien fut grande la part que prit Marie à l'œuvre de l'Incarnation et, par conséquent, au relèvement de l'humanité tout entière, et à sa réconciliation avec

Filii Dei, quam omnes creaturæ, sive angeli, sive homines, in cunctis suis actibus, motibus, et cogitationibus. Et quidem, omnes qui meruerunt, nihil amplius potuerunt mereri, nisi secundum diversos status et gradus, gloriam felicitatis æternæ. Hæc autem Virgo, in illo glorioso consensu, meruit extinctionem fomitis, primatum orbis, dominium mundi super omnes creaturas, sceptrum regni, plenitudinem omnium gratiarum, omnium virtutum, omnium donorum, omnium beatitudinum, omnium fructuum Spiritus, et omnium scientiarum, et maxime altissimæ Theologiæ, interpretationis sermonum, spiritus prophetiæ, discretionis spirituum, operationis virtutum, gratiæ sanitatum. Meruit fecunditatem in virginitate, maternitatem Filii Dei, quod sit stella maris, porta cœli, et super omnia, quod divinæ misericordiæ sit regina, et regina misericordiæ nominetur : quod multipliciter probari potest, etc... Bernardinus Senensis : *serm. V pro festivitat. B. V. M.*

Dieu : tout a dépendu d'elle, à un certain moment, et Dieu ne s'est incarné que parce qu'elle a consenti à devenir sa Mère. D'où nous pouvons conclure que sa part est grande aussi dans la distribution qui nous est faite des mérites acquis pour nous par le Seigneur, et que nous pouvons avoir toute confiance en sa toute-puissante intercession. Les autres créatures doivent tout à Dieu et Dieu ne leur doit rien : à Marie seule il doit quelque chose, ou plutôt beaucoup, selon la pensée de S. Méthode : *Euge quæ debitorem habes, qui omnibus mutuatur : Deo enim universi debemus : tibi autem etiam ille debet.* Le consentement que Marie a donné à l'Incarnation du Verbe lie Dieu à son égard, et le rend, en quelque sorte, son débiteur. Que pourrait-il refuser à celle qui fut librement et volontairement sa Mère ? Que pourrait nous refuser Marie, qui doit elle-même cette maternité aux pauvres pécheurs que Dieu voulait racheter par son Incarnation?

§ III. — *L'ange Gabriel chargé du message.*

Selon la remarque de Carthagène, toutes les œuvres de Dieu en dehors de lui-même étant accomplies par la Trinité tout entière, ce ne fut pas l'une des trois Personnes divines en particulier, mais l'adorable Trinité qui députa vers Marie le messager chargé de la grande mission.

S. Denys l'Aréopagite nous apprend que Dieu communique sa lumière, sa volonté divine aux esprits célestes qui l'approchent le plus, et ceux-ci, à leur tour, communiquent ce qu'ils ont reçu à ceux qui viennent après eux [1]. Mais pour la circonstance solennelle qui nous occupe, l'Evangéliste nous fait remarquer que Dieu envoie directement le saint archange Gabriel : *Missus est angelus Gabriel a Deo.* « Il n'est pas envoyé, dit » S. Bernard [2], par un autre ange d'une dignité supérieure, mais » par Dieu lui-même. » « Peut-être, ajoute le saint Docteur, » l'Evangéliste, en écrivant ces mots, voulait-il nous faire en» tendre que Dieu n'avait révélé d'abord le secret de l'Incarna» tion, qui allait s'accomplir, à aucun autre esprit céleste qu'au » seul archange Gabriel, digne du nom qu'il porte et de la mis» sion qui lui est confiée. » S. Jean Chrysostome exprime la même pensée en ces termes [3] : « Il plaît à Dieu que toutes les vertus » qui sont au ciel, ignorent ce mystère, et qu'il ne soit révélé » qu'à vous seul. » On peut ajouter que l'Evangéliste dit aussi que Gabriel *fut envoyé*, parce qu'il ne s'ingéra pas de lui-même.

1. In divina et æterna lege, atque ordine, sancitum est, ut per prima secundis divini fulguris radius influat. *Lib. de cœlesti Hierarchia, cap.* 8.
2. D. Bernardus, *hom.* 1, *super Missus est.*
3. D. Chrysostomus. *Orat. de Annunciatione.*

dans cette affaire d'une si haute importance. Il ne vint pas vers Marie, de sa propre autorité, comme Satan était autrefois venu vers Ève, comme les faux prophètes qui s'arrogent des fonctions qui ne sont pas faites pour eux, comme les loups qui s'ingénient à prendre la place des pasteurs.

Ici deux questions s'offrent à notre examen : Pourquoi Dieu choisit-il un ange et non pas un homme, pour annoncer à Marie qu'elle deviendrait la mère du Sauveur? Pourquoi, en second lieu, cet ange est-il Gabriel, et non pas tout autre esprit céleste?

Pendant bien des siècles, Dieu s'était servi de la voix des prophètes, pour annoncer la venue du Messie. Isaïe pourrait être regardé comme un Évangéliste aussi bien que comme un Voyant, tant sont merveilleuses la multiplicité et la précision des détails qu'il donne sur le futur Rédempteur. Après la naissance du divin Enfant, le vieillard Siméon, Anne la prophétesse lui rendent témoignage. Déjà Elisabeth et Zacharie les avaient précédés dans cette voie, même avant qu'il fût né. Pourquoi donc un ange est-il envoyé vers Marie, et non pas un prophète.

Quelques auteurs se sont contentés de répondre : Parce que Dieu le voulut ainsi. Évidemment la réponse est vraie, mais elle n'est pas suffisante. S. Thomas [1] et les autres docteurs nous en donneront une plus complète.

D'après le Docteur Angélique, trois motifs principaux rendaient convenable l'intervention d'un ange comme messager, dans le mystère de l'Incarnation.

Le premier était que Dieu suivait ainsi l'ordre adopté par son infinie sagesse, dans ses relations avec les hommes : c'est par le moyen des anges qu'il communique habituellement avec eux. S. Denys l'Aréopagite nous dit que les anges furent instruits les premiers du mystère de la miséricorde infinie de Jésus s'incarnant pour nous, et que la connaissance de ce mystère arriva, par eux, jusqu'à nous. Ce fut ainsi que le saint archange Gabriel annonça d'abord à Zacharie que Jean, le précurseur, naîtrait de lui, puis à Marie, qu'en elle s'accomplirait le mystère ineffable d'un Dieu revêtant la nature humaine.

En second lieu, il était à propos que l'œuvre de notre salut commençât par l'intervention d'un ange, comme nous l'avons dit déjà, parce que le serpent avait été envoyé par le diable, pour tromper la première femme, et l'entraîner à sa perte par l'orgueil [2].

1. D. Thomas, III *part. quæst.* 30, *art.* 2.

2. Aptum humanæ restaurationis principium, ut Angelus a Deo mitteretur ad virginem, partu consecrandam divino : quia primæ perditionis humanæ fuit causa, cum serpens a diabolo mittebatur ad mulierem spiritu superbiæ decipiendam. Beda, *in Glossam super Lucam, cap.* 1.

En troisième lieu, selon S. Jérôme, c'était un ange qu'il fallait envoyer à la très sainte Vierge, parce qu'il existe un lien étroit entre les anges et les vierges dont la vie ici-bas se rapproche de celle des esprits bienheureux; elles vivent dans la chair et ne suivent pas ses désirs.

A ces trois motifs principaux, nous en ajouterons plusieurs autres, à la suite des théologiens [1].

1° Il convenait d'envoyer à la plus pure des Vierges, à la plus sainte des créatures, un messager exempt de toute faute, et riche de toutes les perfections. Or, parmi les hommes, est-il possible d'en trouver un seul qui soit tel. *Tout homme est sujet à tomber,* dit le Psalmiste CXV, 11 : *Omnis homo mendax.* Et Job

Bene Angelus ad Virginem mittitur quia semper est angelis cognata virginitas. Profecto in carne præter carnem vivere, non terrena vita est, sed cœlestis. D. HIERONYMUS, *serm. de Assumptione.*

1. Voici ce que dit à ce propos le B. Albert le Grand :

Angelus autem dicit ministerium : quia Angelus nuntius interpretatur. Propter tria autem puto Deum nostræ saluti interposuisse Angelum nuntium : quod videlicet tanto gaudio angelica natura, quoad ministerium non privaretur, et quia Angelorum ruina ex hoc reparatur, et quia circa hominem custos et minister angelus deputatur. Hoc enim est ministerium sicut dicitur EPHES. III, a sæculis in Deo absconditum, et nunc per angelum administratum, ut ex hoc illuminationem et gaudium potissimum habeat, et congratuletur. Sic enim ipsis dicunt Angeli, LUC. II : *gloria in altissimis Deo.* In altissimis enim Deo gloria est, quando gloria nova innotescit. Angeli igitur gloriantes, et gaudentes, in affectu, novæ exultationis dicunt, ISA. LXIII : *Quis est iste qui venit de Edom ? Iste formosus in stola sua.* Et in psalmo XXIII : *Quis est iste rex gloriæ ?*

Ruina etiam Angelorum ex hoc reparatur, sicut significatur, LUC. XV, et MATTH. XVIII, de drachma, decima, quæ perdita erat, et est inventa : sic enim etiam dicitur, EZECH. XLIII: *mensura hominis et Angeli in beatitudine.* Et ideo homines assumuntur in sortem Angelorum, ut decimus chorus ex hominibus reparetur, qui cecidit ex Angelis. Non quod decem chori sint futuri, sicut dicunt, sancti, sed quod de quolibet ordine (supple *conjunctim*) tot ceciderunt quot sunt in choro, et ille numerus ex hominibus reparatur. AMOS, IX : *Restituam tabernaculum David, quod cecidit, et reædificabo ruinas ejus.* DEUTER, I, XXII : *Constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israel.*

Ministerium etiam istud congruit Angelo : quia ipse est custos hominum et ideo perditus homo per suum ministerium reparandus : PSAL. XC : *Angelis suis mandavit de te, ut custodiunt te in omnibus viis suis.* Hæc igitur est causa quare missus est Angelus. ISA. XXVIII, 2 : *Ite* (Angeli) *veloces ad gentem convulsam, et dilaceratam : ad populum terribilem, postquam non est alius : ad gentem expectantem et conculcatam cujus diripuerunt flumina terram ejus : ad locum nominis Domini exercituum montem Sion.* Quid eorum enim gentem describens vocat *convulsam* tentationibus et *dilaceratam* peccatis. *Gentem* tamen Dei promissa *expectantem,* at *conculcatam,* servitute dæmonum cujus terram, et habitationem, jam flumina vanitatum diripuerant : cum tamen ex scientia legis, et prophetarum esset terribilis, ita quod secundam in protectione Dei non haberet, si legem spiritualiter observasset. Ad hanc ergo (dictis tribus causis) Angeli veloces mittuntur, ut annuntient opus redemptionis. ALBERTUS MAGNUS, *in expositione Evang. Lucæ* ad ea capitis I verba : *Missus est Angelus.*

(XIV), dit à son tour : *Personne n'est pur de toute tache, pas même l'enfant dont la vie n'a été que d'un jour sur la terre. — Nemo mundus a sorde, nec infans, cujus est unius diei vita super terram* (*Version des Septante*).

2° On ne voit pas comment un homme aurait pu, sans inconvénients graves, remplir la mission qui fut confiée au saint archange. Aurait-il parlé à Marie dans le secret de son oratoire, ou bien lui aurait-il annoncé la grande nouvelle en présence de quelqu'un? D'un côté comme de l'autre, il y aurait eu quelque inconvenance à le faire. Joseph aurait nécessairement conçu des soupçons offensants pour la très sainte Vierge ; le mystère que Dieu voulait cacher, pendant un certain temps encore, à la connaissance des hommes aurait été divulgué; non seulement les hommes, mais le démon en auraient été instruits. On n'aurait pas cru aisément à la réalité d'un message si extraordinaire, confié à un homme, mais il serait devenu l'objet de la risée publique; la fuite en Egypte fût devenue plus difficile, car l'attention de tous aurait été appelée sur Marie et sur son Enfant.

3° Les anges sont les messagers de Dieu par excellence. C'est de cette fonction même qu'ils tirent leur nom. Il y aurait eu une sorte d'injustice à priver la nature angélique de l'honneur et de la joie attachés à l'accomplissement de ce message, le plus sublime de tous.

4° L'Incarnation du Verbe n'était pas indifférente aux anges, puisque de ce mystère devait sortir la réparation du désastre causé dans leurs rangs, par la révolte de Satan et de ses complices.

5° Les anges sont les gardiens et les protecteurs des hommes : ils s'intéressent à leur salut: ils y travaillent selon la volonté de Dieu : le mystère d'où dépendait le salut des hommes allait commencer de s'accomplir, il était juste que les anges y fussent employés dès l'abord, et concourussent à poser la première pierre de l'édifice qu'ils sont appelés à construire sous la direction suprême du Rédempteur.

Nous en avons dit assez pour montrer qu'il fallait un ange pour annoncer à Marie qu'elle serait la Mère du Sauveur : il nous reste quelques mots à dire sur cette autre question : Pourquoi l'ange Gabriel fut-il choisi de Dieu, préférablement à tout autre esprit céleste, en vue de cette sublime mission?

C'est ici que nous pourrions nous contenter de répondre : Gabriel fut choisi parce que Dieu l'a voulu. Nous ne saurions pénétrer les secrets de la divine Sagesse.

Cependant il nous est permis de rechercher au moins qui était cet esprit céleste choisi de Dieu entre tous, pour la mission la plus grande et la plus glorieuse que Dieu ait jamais confiée à l'un de ses serviteurs fidèles.

Le saint Evangile nous apprend que l'ange député vers Marie s'appelait Gabriel. Il dit que c'était un ange, mais *ange* signifie *messager*, *ambassadeur* : dans la circonstance présente, il convenait parfaitement à Gabriel, et ne préjuge en rien le rang qu'il occupe dans la hiérarchie céleste.

Ce nom ne paraissait pas pour la première fois dans la sainte Ecriture. L'ange Gabriel avait été envoyé au prophète Daniel, pour lui faire connaître l'époque de la venue du Messie, rapprochée par la miséricorde du Seigneur. Il était venu de même annoncer à Zacharie la naissance du Précurseur. On croit que ce fut lui encore qui vint tirer Joseph de la perplexité cruelle dans laquelle l'avait plongé l'état de sa divine épouse après l'Annonciation. Il semble donc avoir été particulièrement chargé des messages concernant le mystère de l'Incarnation du Verbe. Son nom est en rapport avec ce sublime ministère [1] : il signifie *homme Dieu*, *homme de Dieu*, *force de Dieu*, *vertu de Dieu*, *Dieu fort*, *Dieu robuste*, et marque ainsi le suprême effort de la toute-puissance divine dans l'accomplissement de ce mystère. Il rappelle en même temps l'union de la nature divine et de la nature humaine qui va s'accomplir dans le sein de Marie, comme conséquence de son glorieux message. C'est la pensée de Théophylacte interprétant l'Evangile de S. Luc [2].

Ecoutons S. Bernard [3] : « Il est donc dit : *L'ange Gabriel fut*

1. Moveat te vel ipsa nominis Archangeli appellatio. Ille namque qui lætum illud nuncium Mariæ detulit, Gabrielis nomen sortiebatur. Et quid, quæso, Gabriel interpretatum sonat ? Audi et disce. Idem utique sonat, quod Deus et homo. Quia ergo ille, quem annunciabat, Deus erat, et homo, quo dispensationis mysterium persuadeat, rei miraculum nominis anticipat. D. Procli Cyziceni, *homilia a Concilio Ephesino citata.*

2. Disce autem quod Gabriel si quis interpretetur, id est quod homo Dei, Maria vero Domina... Merito igitur quum nasci voluit Deus homo, missus est Gabriel, hoc est homo Dei. Theophyl. *in Luc.*

3. Ait itaque : *Missus est Angelus Gabriel a Deo.* Non arbitror hunc Angelum de minoribus esse, qui qualibet ex causa, crebro soleant ad terras fungi legatione : quod ex ejus nomine palam intelligi datur, quod interpretatum *Fortitudo Dei* dicitur : et quia non ab alio aliquo forte excellentiori se (ut assolet) spiritu, sed ab ipso Deo mitti perhibetur. Propter hoc ergo positum est, *a Deo.* Vel ideo dictum est, *a Deo*, ne cui vel beatorum spirituum suum Deus, antequam virgini revelasse putetur consilium, excepto duntaxat archangelo Gabriele, qui utique tantæ inter suos inveniri potuerit excellentiæ ut tali nomine dignus haberetur et nuntio. Nec discordat nomen a nuntio. Dei quippe virtutem Christum quem melius nuntiare decebat, quam hunc quem simile nomen honorat ? Nam quid est aliud fortitudo quam virtus ? Non autem dedecus aut incongruum videatur, Dominum et nuntium, communi censeri vocabulo : cum similis in utroque appellationis, non sit tamen utriusque similis causa. Aliter quippe Christus fortitudo vel virtus Dei dicitur, aliter angelus. Angelus enim tantum nuncupative, Christus autem etiam substantive, *Christus Dei virtus*, et dicitur, et est, quæ forti armato, qui suum atrium in pace custodire solebat, fortior superveniens, ipsum suo brachio debellavit : et sic ei vasa captivitatis potenter eripuit. Angelus vero fortitudo Dei appellatus est, vel quod, hujusmodi meruit prærogativam of-

» *envoyé de Dieu*. Je ne pense pas qu'il soit ici question d'un » d'un de ces anges de moindre dignité qui viennent souvent » sur la terre, pour y remplir des missions ordinaires. En » effet, ce n'est pas ce que signifie son nom qui veut dire *la* » *force de Dieu*... Le nom qu'il a n'est point sans rapport avec » le message dont il est chargé. A quel ange convenait-il » mieux d'annoncer la venue du Christ qui est *la vertu de Dieu*, » qu'à celui qui a l'honneur de s'appeler *la force de Dieu*? Car » qu'est-ce que la force, sinon la vertu? Mais n'allez pas croire » qu'il n'était ni bien, ni convenable que le Maître et l'envoyé » portassent le même nom, car s'ils s'appellent de même, ce » n'est pas pour la même raison. Si le Christ et l'ange Gabriel » sont également nommés la force de Dieu, c'est dans deux » sens bien différents l'un de l'autre. Ce n'est que nuncupative- » ment que l'Ange est appelé la force de Dieu, tandis que c'est » substantivement que le Christ est nommé *la vertu de Dieu*. » Il l'est effectivement. C'est lui que désigne ce plus fort armé » de l'Evangile, qui survient, et qui, de son bras puissant, ter- » rasse le premier fort armé qui jusque-là avait gardé sa mai- » son en paix, et lui enlève ainsi toutes les richesses qu'il avait » amassées. Quant à l'Ange, s'il est appelé la force de Dieu, » c'est parce qu'il a pour office d'annoncer la venue de cette » force elle-même, ou bien parce qu'il devait rassurer une vierge » naturellement timide, simple et pudique, que la nouvelle du » miracle qui devait s'accomplir en elle allait troubler. En ef- » fet, il lui dit : *Ne craignez rien, ô Marie, car vous avez trouvé* » *grâce auprès de Dieu*. Il y a même lieu de croire qu'il eut » aussi la mission de donner des forces et du courage au fiancé » de cette Vierge, homme d'une conscience humble et timorée, » quoique notre Evangéliste ne le nomme point alors. Il lui dit : » *Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre Marie pour* » *épouse*. Ce fut donc un choix plein d'à-propos qui désigna Ga- » briel pour l'œuvre qu'il eut à remplir, ou plutôt ce fut parce » qu'il l'eut à remplir qu'il fût appelé Gabriel. ».

Quelques auteurs ont pensé, et Suarez est du nombre, que l'ange Gabriel, qui apparut à la glorieuse Vierge Marie au jour de l'Annonciation, n'est pas le même qui révéla à Daniel l'époque de la venue du Messie, et à Zacharie la prochaine nais-

ficii quo ejusdem nuntiaret adventum virtutis ; vel quia Virginem natura pavidam, simplicem, verecundam, de miraculi novitate ne expavesceret, confortare deberet, quod et fuit : *Ne timeas*, inquiens, *Maria*, invenisti *gratiam apud Deum*. Sed et ipsius sponsum, hominem utique nihilominus humilem ac timoratum, non irrationabiliter forsitan idem Angelus confortasse creditur, quanquam tunc ab Evangelista non nominetur. *Joseph*, inquit, *fili David, ne timeas accipere Mariam conjugem tuam*. Convenienter itaque Gabriel, ad hoc opus eligitur : immo quia tale illi negotium injungitur, recte tali nomine designatur. D. Bernard. *Hom.* I *super Missus est*, *n.* 2.

sance de Jean-Baptiste. Rien ne s'oppose en effet à ce que plusieurs anges aient reçu le même nom [1] en vue des fonctions qui leur étaient réservées, et qui se rapporteraient au même mystère. Mais que ce soit le même que Dieu ait envoyé en ces circonstances différentes, ou que plusieurs messagers célestes aient porté le nom de Gabriel, il nous reste à connaître le rang occupé, dans la hiérarchie, par celui qui vint annoncer à Marie qu'elle avait été choisie pour être la Mère du Fils de Dieu.

Trois opinions sont ici en présence; chacune d'elles offre une certaine probabilité et compte des défenseurs. Les uns disent que Gabriel appartient au dernier chœur des anges, et qu'il en est le chef. Il aurait été l'ange gardien de la bienheureuse Vierge Marie et, par suite de ce premier honneur, naturellement appelé à lui faire part des desseins de Dieu. Les anges gardiens appartenant au dernier chœur des esprits célestes, que l'on appelle simplement le chœur des Anges : le gardien de Marie devait appartenir à ce chœur, aussi bien que les autres.

Plusieurs croient que Gabriel fait partie du chœur des Archanges dont il serait le premier. Les archanges, en effet, sont les principaux messagers de Dieu, ceux qu'il envoie dans les grandes circonstances. Pouvait-il se trouver une circonstance plus solennelle, une ambassade dont l'objet fût plus important que l'objet de celle dont Gabriel a été chargé? Ce n'était pas trop assurément d'un archange, et du prince même de ce chœur angélique, pour négocier avec Marie l'Incarnation du Verbe de Dieu. Aussi les Pères et les Docteurs lui donnent-ils ordinairement le nom d'archange. Nous avons rapporté plus haut une page de S. Bernard où il est appelé ainsi; nous aurions pu en citer plusieurs. S. Grégoire le Grand se sert de la même expression; on la trouve dans S. Ildefonse [2], et en mille autres endroits qu'il serait trop long de citer.

1. Novatus de eminentia Virginis, tom. I, cap. VII, quæst. VI, ait: non esse credibile eumdem Angelum, et Danieli, et Mariæ apparuisse ; nam ut tradit Magister sententiarum in secundo, distinct. X, nomen Michaelis vel Gabrielis non est unius singulariter et determinate, sed nunc hujus, nunc illius est nomen, secundum qualitatem eorum, ad quæ nuncianda, vel gerenda mittuntur : sicut et dæmonorum quædam nomina sunt, quæ quidam putant esse unius propria, alii vero pluribus communia... *Addit et hæc Novatus* : Similiter multi dicunt, Michaelem qui fuit dux angelici belli in cœlo commissi, contra nequissimos spiritus esse quidem *unum e Seraphim*; cum vero Michaelem de quo loquitur Daniel, X et XII, nequaquam fuisse supremum, nec ex ordinibus assistentium Angelorum, vel Dominationum, quæ ex officio non mittuntur de lege ordinaria; sed esse vel Archangelum, vel ex aliquo superiori ordine usque ad Potestates, ut doctissime adnotat Suarez, lib. VI *de Angelis*, *cap.* X *sub num.* 26 *et* 27.

2. Nisi esset (Maria) non tantum ultra mulieres, verum etiam meritis ultra homines, tantus archangelus non tantam exhiberet salutationis gratiam, nec tales, tantasque inferret laudes. Quod si adhuc in carne mortali, et incompletis mysterii sacramentis, Archangelus Dei exhibuit reverentiam,

D'autres enfin, s'appuyant sur la grandeur du mystère, l'excellence, la dignité de la bienheureuse Vierge Marie, enseignent que ce n'était pas trop d'un esprit céleste appartenant à l'un des chœurs les plus sublimes, pour recevoir de Dieu une semblable mission. Pourquoi reléguer parmi les anges ou les archanges Gabriel, qui certainement n'est pas moins élevé en dignité que Raphaël? Le mystère qui lui était confié était-il donc au-dessous de la mission de Raphaël auprès du jeune Tobie? Marie n'était-elle pas incomparablement au-dessus de cet humble serviteur de Dieu? Annoncer à Marie que l'Esprit saint descendrait en elle, et que la vertu du Très-Haut la couvrirait de son ombre, était-ce moins que purifier les lèvres d'Isaïe avec un charbon ardent pris sur l'autel?

Cependant Raphaël le guide assidu, le fidèle gardien de Tobie, dit qu'il fait partie des sept Esprits qui se tiennent devant le trône de Dieu: l'ange envoyé pour sanctifier Isaïe était un séraphin, comme le Prophète le donne à entendre, lorsqu'il dit (VI, 2) : *L'un des séraphins vola vers moi : il avait à la main un charbon qu'il avait pris sur l'autel, avec les pinces : il me toucha la bouche et dit : Voici que ce charbon a touché tes lèvres, et ton iniquité sera enlevée.* S. Jean Chrysostome attribue aux hiérarchies supérieures les chants angéliques qui se firent entendre aux bergers de Bethléem, lorsque naquit le Sauveur [1] : le messager adressé à Marie pouvait-il être au-dessous de ceux qui parlèrent aux bergers?

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de se décider, avec quelque certitude, entre ces opinions diverses. La première nous semble la moins probable, car les anges ne sont pas les seuls messagers du Seigneur, les archanges le sont autant qu'eux, et plus qu'eux, puisque c'est de cette fonction qu'ils tiennent le nom qui les distingue.

Il serait raisonnable de croire que Gabriel appartient à l'ordre des chérubins ou des séraphins, qu'il est même le premier d'entre eux, si l'on pouvait prouver que ces sublimes esprits sont quelquefois envoyés en mission par le Seigneur. La vision d'Isaïe ne le prouve pas; la purification des lèvres du Prophète, avec un charbon ardent, était une circonstance accidentelle qui se perdait dans l'ensemble de cette vision mystérieuse; ce n'était pas une mission proprement dite que le séraphin avait reçue du Seigneur : de plus, il s'agissait d'une vision symbolique, réelle dans ce qu'elle représentait et figurait, mais qui ne

et attulit laudis præconia, quid putatis, charissimi, hodie in cœlo quantas deferunt laudes ? S. Ildephonsus, *serm.* II *de Assumptione.*

1. Supernorum chororum Cherubin et Seraphim hoc est munus, Deum assidue hymnis celebrare. Ex his choris etiam in terris apparuerunt cum vigilantibus pastoribus canentes. *Exposit. in Psal.* VIII, *n.* 1.

l'était pas matériellement, si l'on peut ainsi parler, ou qui du moins ne semble pas l'avoir été. L'ange Raphaël dit à Tobie qu'il est un des sept Esprits qui se tiennent toujours en la présence de Dieu. Cela ne signifie pas nécessairement que ces Esprits sublimes appartiennent aux premiers chœurs des Anges, aux chérubins ou aux séraphins. A la cour des rois, il y a des serviteurs, des gardes fidèles, qui sont toujours auprès de leurs maîtres, prêts à exécuter leurs ordres, à porter partout l'expression de leur volonté ou de leurs désirs : ils ne sont pas cependant les premiers du royaume. Les enfants du roi, les princes de son sang, les hauts barons de la couronne leur sont supérieurs en dignité et en puissance. Que ces sept Esprits appartiennent au chœur des archanges; qu'ils soient l'élite de ce chœur glorieux, que Michel, Gabriel, Raphaël, marchent les premiers parmi ces aides de camp du Tout-Puissant, rien ne s'oppose à ce qu'on l'admette. Les messages se trouvent ainsi confiés à ceux qui ont été créés et prédestinés pour être messagers, et rien n'est troublé dans l'ordre de la céleste hiérarchie.

§ IV. — *Circonstances de l'apparition de l'Ange.*

Nous avons vu que Marie et Joseph avaient consacré à Dieu leur virginité et qu'unis par les liens du mariage, ils menaient la vie des anges sur la terre. Nous ne nous arrêterons pas à prouver longuement que la cérémonie du mariage avait précédé le mystère de l'Incarnation du Verbe. S'il en avait été autrement, ni l'honneur de Marie, ni la dignité de son Fils adorable n'auraient pu être sauvegardés d'une manière suffisante, aux yeux du monde. Des fiançailles n'étaient pas assez pour le but qu'il fallait atteindre.

Il y avait donc quatre mois environ, si l'on en croit Evodius, successeur de S. Pierre sur le siège d'Antioche, que Marie et Joseph, unis par les liens d'un mariage virginal, vivaient à Nazareth sous le même toit, lorsque s'accomplit le grand mystère. S. Bernardin de Sienne semble croire que l'Annonciation eut lieu plus tôt : « Les deux époux, dit-il, en s'unissant, offrirent » au Très-Haut leur virginité, et aussitôt l'ange Gabriel apparut » à Marie à l'insu de Joseph, et elle devint féconde par l'opéra» tion du Saint-Esprit. »

Cette opinion qui cherche à s'appuyer sur la supputation très incertaine des années passées dans le temple, par la bienheureuse Vierge Marie, se concilie difficilement avec le départ immédiat de Marie, pour visiter sa cousine, sainte Elisabeth : les quatre mois d'attente, au contraire, donnent à Marie le temps de s'habituer à une vie nouvelle, et lui permettent d'entreprendre,

avec moins de difficultés, le voyage que sa charité lui inspire.

C'est donc à Nazareth que l'Ange est envoyé, *à une Vierge qui avait été fiancée à un homme nommé Joseph* : fiancée parce que le mariage n'a nui en rien à la fleur incomparable de sa virginité; mais mariée réellement, parce qu'il le fallait, pour son Fils et pour elle. Gabriel s'est prosterné, dit S. Bonaventure [1], devant le trône éblouissant de lumière, sur lequel est assis le Seigneur; il a reçu, de la bouche du Dieu trois fois saint, les termes dans lesquels il devra saluer Marie, l'instruire des volontés d'en haut, et l'engager à donner son consentement. Il se relève alors, tout rempli de joie, et se revêt d'une forme corporelle pour s'acquitter de la charge qui vient de lui être confiée.

Tandis que le ciel s'émeut au spectacle de cette ambassade, Marie est retirée dans l'espèce de grotte souterraine qui occupait le fond de sa demeure, pour être plus éloignée des regards et du commerce des hommes. Elle est seule : Joseph se trouvant alors, selon toute probabilité, à Jérusalem, pour la fête de Pâques.

Que faisait-elle?

On a demandé si Marie veillait, lorsque l'Ange vint lui annoncer qu'elle serait la Mère du Fils de Dieu, ou si la révélation de ce mystère lui fut faite en songe. La sainte Ecriture ne manque jamais de noter cette circonstance, pour les révélations qui ont eu lieu ainsi. L'Evangile n'en parle pas pour Marie. Il n'y a donc aucune raison de la supposer. C'est en songe que Joseph est averti de recevoir son épouse, de conduire l'Enfant en Egypte, et de revenir dans sa patrie; en songe que les Mages reçoivent l'ordre de prendre un autre chemin pour éviter Hérode. L'Evangile le dit : mais pour Marie, il nous apprend seulement que l'Ange fut envoyé, et comment il s'acquitta de son ambassade. Du reste la longueur de l'entretien, les réponses de Marie à l'Ange, et celles de l'Ange à Marie, ne laissent aucun doute à cet égard. Il ne fallait pas d'ailleurs laisser prise, pour plus tard, au moindre prétexte de doute. Or ce qui arrive dans l'état de veille présente toujours des motifs de crédibilité plus puissants que ce qui arrive pendant le sommeil. S. Thomas [2] et le bienheureux Albert le Grand [3] traitent longuement ce sujet, et concluent que le mystère de l'Annonciation s'accomplit pendant que Marie veillait.

Les apocryphes ont donné libre carrière à leur imagination, pour nous dépeindre les occupations de Marie, au moment de l'Annonciation. Ils nous la représentent effrayée de la présence de l'Ange qui lui était apparu hors de sa demeure, rentrant à la hâte pour déposer le vase avec lequel elle allait puiser l'eau, et

1. *Meditationes vitæ Christi, cap.* 4.
2. III *part. quæst.* 30, *art.* 3.
3. *Quæst.* XII *super Missus est.*

prenant la pourpre qu'elle se met à filer, pour ne pas rester oisive, jusqu'à ce que l'Ange approche d'elle et la salue. Laissons ces rêveries peu en rapport avec la grandeur incomparable du mystère auquel on voudrait en faire un ornement; et résumons plutôt, en quelques lignes, à la suite de l'abbé Jamar [1], l'enseignement des Pères.

Absorbée dans la prière et dans la contemplation des grandeurs et de l'amour infini de Dieu, l'âme très pure de Marie planait bien au-dessus des choses de la terre, et semblait ne plus appartenir à ce monde. En ce moment, sans doute, elle méditait les oracles des prophètes relatifs à l'avénement du Messie, depuis si longtemps attendu, et pour en hâter la venue, elle faisait monter vers le ciel des soupirs plus ardents que ceux des patriarches, quand autrefois ils s'écriaient : *Cieux, envoyez votre rosée, et que les nuées fassent pleuvoir le Juste. Que la terre s'ouvre et qu'elle fasse germer son Sauveur* (Isai. xlv, 8). Et à ce que dit un saint illustre, elle conjurait le Seigneur de lui accorder la grâce de voir et de pouvoir servir la Vierge destinée à l'honneur immense de donner le jour au Rédempteur [2].

« O Marie, s'écrie ici S. Augustin (*Serm.* 9, *de temp.*), vous » qui possédez une science si approfondie des oracles sacrés, » rappelez du moins à votre mémoire ce que vous avez lu de la » Vierge prédite par Isaïe, et tressaillez d'allégresse, en recon- » naissant que vous avez mérité d'être cette créature privilé- » giée. » Mais non, Marie est trop humble pour oser élever aussi haut ses aspirations; elle n'aurait vu dans cette pensée qu'une coupable présomption.

« Où était donc Marie, demande S. Bernard (*hom.* III *super* » *Missus est*), lorsque l'Ange vint la trouver? Je pense qu'elle » était retirée à l'écart dans sa chambre virginale, où peut-être, » après avoir fermé la porte sur elle, elle priait le Père dans le » secret. Les anges ont coutume, en effet, d'assister à nos » prières, et se plaisent dans la société de ceux qu'ils voient » lever des mains pures en priant; ils aiment à offrir à Dieu, » comme un sacrifice de douce odeur, l'holocauste d'une sainte » dévotion [3]. »

1. *Marie, mère de Jésus*, p. 132.

2. Ista Mater Dei benedicta Virgo Maria gloriosa, dum contemplaretur prophetiam illam Isaiæ : *Ecce Virgo concipiet et pariet Filium*, et meditaretur hoc, quæ qualis et quanta fieret hæc Virgo benedicta, inter se meditando dicebat : O utinam essem digna esse ancilla istius Virginis, et ei servire ! Et sic contemplando, ecce Angelus Domini rutilans ait cum omni pudicitia quæ potest imaginari : *Ave gratia plena.*

3. Gerson représente Marie s'éveillant après un songe prophétique et adressant à Dieu cette prière :

Alme Pater, toties hominum miserate labores,
Nunc miserere precor : etenim tempus miserendi

Marie retirée dans sa solitude se livre donc à la prière; elle y joint la lecture des textes sacrés qui enflamment davantage ses désirs. L'Ange, de son côté, s'empresse d'accomplir sa mission, et se présente devant elle. Sous quelle forme lui apparaît-il ?

D'après Suarez [1], Marie ne vit pas seulement l'apparence extérieure dont l'ange s'était revêtu pour qu'elle pût le contempler

Venit, quo diræ frangatur janua mortis,
Quo cœlos reseres. Utinam diruperis illos !
O cœli, rorate : pluant, o nubila, justum :
Germinet et terra Salvatorem benedictum.
Concurrunt pariter sacrorum carmina vatum,
Quod Dominus prope, quod gens, quem desiderat omnis
Adveniet : propera, jam non tardaveris, oro.
Jam sceptrum a Juda sublatum, jam Danielis
Visio complenda jam Virgo puerpera fiet :
Jamque virum mulier circumdabit Emmanuelem.
Sic Simeon, sic Anna senex dixere recenter,
Et Zacharias vir, et Elisabeth uxor anilis,
Dum me Deifici Templi secreta tenerent,
Mysterium prægrande nimis. Quis noverit illud ?
Quis capiet ? Sed certa fides præstanda Prophetis.

GERSON, *Josephina, dist.* IV.

Gerson nous montre Marie suppliant ardemment le Seigneur d'envoyer le Messie : un autre poète aussi pieux qu'habile Sannazar, la représente appliquée à la lecture, non seulement des prophètes mais aussi des sibylles annonçant la venue du Messie. On nous saura gré de reproduire ces vers.

Ast ubi palmiferæ tractu stetit [2] altus Idumes,
Reginam haud humiles volventem pectore curas
Aspicit : atque illi veteres de more sibillæ
In manibus : tum si qua ævo reserenda nepotum
Fatidici casto cecinerunt pectore vates.
Ipsam autem securam animi, lætamque videris,
Auctorem sperare suum : namque adfore tempus,
Quo sacer æthereis delapsus Spiritus astris
Incorrupta piæ compleret viscera Matris,
Audierat. Proh, quanta alti reverentia cœli
Virgineo in vultu est ! Oculos dejecta modestos
Suspirat, matremque Dei venientis adorat :
Felicemque illam, humana nec lege creatam
Sæpe vocat : nec dum ipsa suos jam sentit honores
Cum subito ex alto juvenis demissus Olympo
Purpureos retegit vultus : numenque professus,
Incessuque, habituque insuetum diffundit odorem.

SANNAZAR, *de Partu Virginis.*

Citons encore quelques lignes de S. Ildefonse : *serm. de Assumptione* :

Ut enim humano usu loquamur, ubi erat corpore, quando Angelus a Deo mittebatur ad eam ? Utique in domo parentum. Ubi spiritu ? Verum ut diximus, in illo divino speculationis intuitu. Quid agebat ? Sine præjudicio alicujus, irreprehensibilis vivens ut suæ professionis proprium erat, legebat... Forsitan occurrebant ei divinæ Scripturæ testimonia ad illud ineffabile sacramentum, quod in ea gerebatur pertinentia.

1. *In* III *part. quæst.* XXX, *art.* 4, *disp.* XI, *rect.*
2. Gabriel Archangelus.

des yeux du corps : elle vit la substance spirituelle de l'ange, cette beauté dont nous ne pouvons nous faire qu'une idée bien vague ici-bas, et qui surpasse toute beauté matérielle. Cependant S. Thomas ne croit pas que les yeux de Marie aient réellement vu la substance angélique, l'archange tel qu'il était en lui-même. Elle vit la forme extérieure dont il s'était revêtu, elle comprit, mais elle ne vit pas en elle-même la beauté intellectuelle de l'envoyé de Dieu, parce que la vue de la substance angélique en elle-même n'est pas compatible avec la vie mortelle. Il ne faut plus être dans le chemin, mais habiter la céleste patrie, pour contempler les anges tels qu'ils sont véritablement [1].

Mais si l'on peut accorder ou refuser à Marie le don de voir la substance angélique en elle-même, pendant qu'elle vivait encore sur la terre, l'Évangile ne permet pas de douter que l'ange lui soit apparu sous une forme sensible. Origène [2], S. Ambroise [3],

1. Beata autem Virgo non solum percepit visionem corporalem, sed etiam intellectualem illuminationem, unde talis apparitio nobilior fuit. Fuisset tamen nobilior, si ipsum Angelum intellectuali visione, in sua substantia, vidisset : sed hoc non patiebatur status hominis viatoris, quod Angelum, per essentiam, videret. D. Thomas, III *part. quæst.* 30, *art.* 1.

Quomodo enim Domini nostri, ac Salvatoris adventum Archangelus nunciavit, ita et Joannis ortum Archangelus nunciat... Zacharias cum Angelum vidisset expavit. Nova quippe facies humanis obtutibus se præbens, turbat mentem, animumque consternat. Unde Angelus sciens hanc esse humanam naturam, primum perturbationi medetur dicens : Noli timere Zacharia, etc. Origenes, *Hom.* IV *in Luc.*

2. Hic primus (pudor) in ipso cognitionis ingressu, Domini Matrem commendat legentibus, et tamquam testis locuples, dignam, quæ ad tale munus eligeretur adstruit : quod in cubiculo, quod sola, quod salutata ab Angelo tacet, et mota est in introitu ejus, quod ad virilis sexus speciem peregrinam turbatur adspectus Virginis. Itaque quamvis esset humilis, præ verecundia tamen salutantem non resalutavit, nec ullum responsum retulit nisi ubi de suscipienda Domini generatione cognovit, ut sermonem referret. D. Ambrosius, *lib. de officiis, cap.* XVIII, *num.* 69.

Disce virginem moribus, disce virginem verecundia, disce virginem oraculo. Trepidare virginum est, et ad omnes viri ingressus pavere, omnes viri affatus vereri. Discant mulieres propositum pudoris imitari, etc. Idem. *in Comment. in Lucam, lib.* II, *n.* 8. Vide ejusdem sanctissimi auctoris *lib.* II, *de Virginibus, cap.* II, *n.* 10.

Imitetur (Lætæ filia) Mariam, quam Gabriel solam in cubiculo suo reperit, et ideo forsitan timore perterrita est quia virum, quem non solebat, aspexit. D. Hieronymus *in Epist. ad Lætam,* 107, *n.* 7.

Propone tibi beatam Mariam, quæ tantæ extitit puritatis, ut mater Domini esse mereretur. Ad quam, quum Angelus Gabriel in viri specie descendisset, dicens : *Ave gratia plena* : *Dominus tecum*, consternata et perterrita, respondere non potuit : nunquam enim a viro fuerat salutata. Denique nuncium discit, et loquitur, et quæ hominem formidabat, cum Angelo fabulatur intrepida. Idem, *Epist. ad Eustochium*, 22, *n.* 38.

Namque ignorante Joseph, sponso meo (ait beata Virgo), venit ad me quidam magnus Christi paranymphus, non patriarcha primus aut propheta egregius ; sed Gabriel archangelus, facie rutilans, veste coruscans, incessu mirabili, adspectu terribili, visitavit, et perturbavit me ; salutavit et gravidavit,

S. Jérôme, S. Augustin, S. P. Chrysologue et plusieurs autres que citent le bienheureux Albert le Grand (*super Missus est*) et S. Antonin, dans sa *Somme*, nous montrent quelle fut toujours la pensée de l'Église sur ce point. Ils nous représentent le trouble de Marie à la vue de l'Ange, et attribuent ce trouble à l'apparence humaine dont l'esprit céleste s'était revêtu. Ils tirent de cette circonstance des leçons de morale pour les jeunes vierges, les exhortant à éviter, comme Marie, à redouter les entretiens avec les hommes et à aimer au contraire la société des anges. « Marie voit un homme et elle est saisie de crainte, » dit S. Jérôme, mais elle reconnaît qu'il est un ange, et dès » lors elle s'entretient avec lui sans plus redouter rien. » Sannazar, le poète chrétien, et le savant théologien Gerson, que son amour pour Marie et Joseph a rendu poète, ont trouvé des accents délicieux pour chanter cette apparition de l'Ange à Marie [1].

Tel est l'enseignement général. S. Cyrille a une autre manière de voir. En effet, dans le livre des *Questions à Antiochus* qui lui est attribué, on lit dans la XXVIIIe question : *Sola vero sancta Deipara nudam essentiam archangeli Gabrielis, uti erat, contemplata est* : « Seule la très sainte Mère de Dieu vit l'essence

dixitque mihi : *Ave gratia plena, Dominus tecum.* D. Augustinus, *Serm.* 14 *in natali Domini*, vel 3 *in Annunciatione.*

Venerat angelus blandus in specie, fortis in bello, mitis in habitu, in sermone terribilis, humana proferens, divina promittens. D. Chrysologus, *serm.* 140.

1. Tum rutilus cœli alipotens, cui lactea fandi
Copia, divinique fluunt e pectore rores
Ambrosiæ, quibus ille aereas mulcere procellas
Possit, et iratos pelago depellere ventos.
. . . . . .
Tantum effata, repente nova micuisse penateis
Luce videt : nitor ecce donum complerat : ibi illa
Ardentum haud patiens radiorum, ignisque corusci,
Extimuit magis. At venter (mirabile dictu !)
Non ignota cano, sine vi, sine labe pudoris, arcano
Intumuit verbo. Vigor actus ab alto
Irradians... etc.

Sannazar, *lib. I de Partu*, v. 135, 185.

Temporis articulo tali delapsus ab alto
Præradians Gabriel totus festivus, eo quod
Mittitur ad talem : talem deferre salutem,
Gratia quæ cœlis, quæ pax sit reddita terris,
Infima quæ jungat summis, Deus, ac homo fiat,
Virginis ingreditur thalamum cum luce corusca,
Cum pulchro nimium vultu, cultuque decoro.
. . . . . .
Virgo tremit : nunc plus solito splendescere lumen
Angelicum tremit, et speciem, quoniam speciosi
Præ natis hominum, quia dicere venerat ortum
Formoso nimis ornatu, vultuque nitescit.

Gerson, *Josephina, distinct.* IV.

» de l'archange Gabriel, sans voile et telle qu'elle était ». Mais outre qu'il n'est aucunement sûr que l'illustre patriarche d'Alexandrie soit l'auteur de ces questions, son autorité isolée ne contrebalancerait pas celle des autres Pères. L'on pourrait dire encore que la vision de l'essence de l'ange, telle qu'elle est, était très compatible avec la vue de l'apparence humaine dont le céleste messager s'était revêtu. Telle était l'opinion de Suarez[1], différente en ce point de celle de S. Thomas, mais que rien cependant n'empêche d'accepter.

Il nous reste encore quelques circonstances de temps et de lieu à examiner touchant l'admirable mystère de l'Annonciation et de l'Incarnation du Sauveur.

Nous avons dit que l'auguste Vierge Marie était à Nazareth, dans la maison où elle habitait avec Joseph, son bienheureux époux, lorsque l'ange lui apparut, et lui annonça qu'elle serait la Mère du Fils de Dieu.

On a demandé à quel moment précis s'est accompli le grand miracle de l'Incarnation du Verbe. Quelques auteurs ont avancé que le Fils de Dieu était devenu l'enfant de Marie, lorsque l'ange avait prononcé ces mots : *Je vous salue, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous.* Mais cette opinion ne peut être acceptée, car l'ange, continuant son discours, parle de la conception du Fils de Dieu, non pas comme d'un fait accompli, mais comme d'un miracle futur qui devait avoir lieu bientôt : *Ecce concipies, — voici que vous concevrez.* La plénitude de grâce que l'ange admire en Marie, et la présence du Seigneur qui est avec elle, sont les circonstances qui préparent ce grand mystère, et le rendent possible; elles ne sont pas le mystère lui-même. L'ange avait été envoyé pour demander le consentement de Marie : l'Incarnation ne pouvait donc pas avoir lieu avant ce consentement; mais elle dut le suivre immédiatement[2]. « Ma-

1. Voici d'après le P. J. Noël de la société de Jésus, le résumé de la doctrine de Suarez :

Dico 2 : Gabriel in specie humana exteriusque sensibili apparuit B. Virgini. Dicitur enim : *Ingressus Angelus ad eam*, et concludit : *Discessit Angelus ab ea* (Luc. I, 28, 38) ; quia iste ingressus et discessus corporalem motum indicat, eratque sensibilis collocutio. Dein probabiliter credi potest Angelum non tantum in externa specie, sed etiam in sua spirituali substantia visum esse a B. Virgine, potuit illi a Deo tribui intuitiva et clara ipsius Angeli cognitio; et tunc maxime elevatam fuisse ad istam intuitionem probabile est, quia hujusmodi intuitio non tantum per sensum, sed per intellectum est longe perfectior. Verum videtur hanc angelicæ substantiæ intuitionem, tunc tantum incepisse habere a Deo infusam, quando Angelus dixit : *Ne timeas Maria* (*ibid.* 30). Licet autem intuitive cognoscebat, Incarnationis mysterium, saltem quam foret peractum, sed ejus mens per specialem fidei cognitionem illud penetravit. *Theologiæ* Suarez *summa seu compendium a* R. P. Noel. part. II-XV *de Incarnatione, disp.* IX.

2. Id ipsum expresse docent auctores sermonum inter Augustianos, 120 in Appendice, et secundi, 194 item in appendice. En quod prior tradit :

» rie, dirons-nous avec S. Bonaventure, se mit à genoux avec » une dévotion profonde, et joignant les mains, elle dit : *Voici* » *la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* » Alors le Fils de Dieu entra tout entier dans le sein de la » Vierge, se fit chair de sa chair ».

S. Jean Damascène exprime avec plus de précision encore, s'il est possible, sa pensée qui est celle de la tradition presque unanime dans l'Eglise. « Aussitôt, dit-il, que la sainte Vierge » eut donné son consentement, la parole du Seigneur dont » l'ange avait été l'interprète s'accomplit en elle. L'Esprit » saint survint qui la purifia, et lui donna la vertu de rece- » voir, dans son sein, la divinité du Verbe de Dieu, et de l'en- » fanter. Alors la sagesse et la vertu substantielle du Dieu » Très-Haut la couvrit de son ombre, le Fils de Dieu, consubs- tantiel au Père, semblable à un germe divin s'incarna en elle [1]. »

Si nous recherchons en quelle année s'accomplit le mystère de l'Incarnation, nous nous arrêterons nécessairement à celle qui vit la naissance du Fils de Dieu; nous aurons l'occasion de la fixer, autant qu'il est possible de le faire, lorsque nous trai- terons de la Nativité de Jésus.

Une tradition déjà généralement admise au temps de S. Au- gustin regarde le mois de mars, et le vingt-cinquième jour de ce mois comme l'époque de l'année à laquelle il convient de rapporter ce grand événement. Le vingt-cinq mars, en effet, précède exactement de neuf mois la fête de la Nativité du Sei- gneur, et il semble juste de penser que Dieu a voulu, en ces cir- constances, ne rien changer aux lois naturelles qui ne contredi-

« Responde jam Virgo sacra. Vitam quid tricas mundi? Assensum tuum Angelus præstolatur, inde est quod nuntius iste moratur. Jam audisti, quomodo fiet istud, quoniam *Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi* ut prolem gignas et virginitatem non perdas... *Ecce*, inquit, *ancilla Domini* : introeat rex in cubiculum suum, et nuptialem thorum ingrediatur Christus : accipit stolam carnis intra thalamum Virginis. »

Ex altero vero, seu auctore sermonis 194, in appendice, hæc accepimus :

« O beata Maria, sæculum omne captivum, tuum deprecatur assensum : te Domina mundus suæ fidei obsidem fecit. Noli morari Virgo : nuntio festinanter responde verbum, et suscipe filium ; da fidem et senti virtutem : *Ecce*, inquit, *ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum.* Nec mora, revertitur nuntius, et virginalem thalamum ingreditur Christus. Efficitur subito prægnans Beata Dei genitrix, et cuncta per sæcula prædicatur hinc felix. »

1. Quocirca, ubi primum sancta Virgo assensa est, in eam juxta Domini sermonem, cujus nuntius Angelus fuerat, Spiritus Sanctus supervenit, qui purgavit eam, vimque ei tum ad suscipiendam Verbi Dei Deitatem, tum ad gignendum suppeditavit. Tunc porro in eam obumbravit subsistens vere Dei Altissimi sapientia, et virtus. Dei Filius, inquam, ille consubstantiali Patri, divini instar seminis, etc. D. Damascenus, *lib.* III *de fide, cap.* 2.

saient en rien, soit à l'honneur et à la gloire de la mère, soit à la dignité infinie de l'enfant [1].

Il est vrai qu'un concile tenu à Tolède au septième siècle, fixa la fête de l'Annonciation au dix-huitième jour de janvier. Mais du texte même de ce concile ressort avec évidence que les Pères ne prétendaient pas que le mystère de l'Incarnation se fût accompli à pareil jour ; ils voulaient simplement fixer une époque plus favorable que le temps du Carême, pour la célébration de cette solennité.

Les Bollandistes sont d'avis que la fête de l'Annonciation est d'institution apostolique [2]. On ne concevrait guère du reste qu'il en fût autrement. L'Incarnation du Fils de Dieu est le premier en date des mystères de Notre-Seigneur. De lui dépendent tous les autres; les apôtres et leurs premiers successeurs ne pouvaient l'oublier, ni manquer de témoigner leur reconnaissance et de glorifier particulièrement le Seigneur, en un jour où il avait tant fait pour Marie et pour nous. Ils ne faisaient ainsi qu'imiter la très sainte Vierge elle-même, et la dévotion merveilleuse avec laquelle elle remerciait Dieu, en cet anniversaire de l'inestimable bienfait reçu de lui.

On pourrait demander encore quelle fut l'heure à laquelle s'accomplit ce mystère. La question est en soi de peu d'importance; cependant les théologiens l'ont traitée, et des motifs différents ont fait tomber leurs préférences sur des heures différentes aussi. Qu'il nous suffise de dire que le bienheureux Albert le Grand, suivi en cela par S. Antonin, assigne le point du jour, parce qu'il s'agit d'une création nouvelle plus belle que la première qui cependant a commencé par la lumière. D'autres ajoutent que la manne, figure de Jésus-Christ, descendait du ciel aux premiers rayons de l'aurore.

Plusieurs préfèrent l'heure de midi, parce que ce fut à midi que Jésus fut crucifié, qu'Isaac et Jean furent annoncés à Abraham et à Zacharie.

D'autres, s'appuyant sur une ancienne tradition, croient que

1 On peut voir en divers auteurs et particulièrement dans l'ouvrage de Trombelli, souvent cité, de longues et savantes discussions sur ce sujet.

2. *Festum hoc solemne in* tanta antiquitate eminet, ut liceat pie meditari, originem ejus debere ascribi gratissimo affectui Deiparæ Virginis, quæ singulari veneratione ac devotissimo cultu quotannis recolere solita fuerit divinum beneficium hoc die sibi et toti generi humano præstitum, quod Verbum Dei in suo utero caro factum est, et ipsa Annunciationi Angelicæ assensum præbens Mater Dei est constituta. Hanc piissimæ gratitudinis consuetudinem in sanctissima Deipara intuiti Apostoli, debitam agnoverunt obligationem, et venerabili imitatione observarunt, et ubique terrarum observari debere sanxerunt. Certe secundum regulam a S. Augustino de Baptismo contra Donatistas, lib. 2, cap. 21 propositam : « Quod universa » tenet Ecclesia, nec Conciliis institutum, sed semper retentum est, non» nisi auctoritate apostolica traditum recte creditur. »

l'Annonciation eut lieu vers le soir. C'est la pensée de Gerson, dans son poème sur S. Joseph.

D'autres enfin disent que ce grand mystère s'accomplit au milieu de la nuit, comme la Nativité du Seigneur, et comme la fuite en Egypte. Ils appliquent à l'Incarnation ces paroles d'Isaïe (IX, 2) : *Populus, qui ambulabat in tenebris, vidit lucem magnam* : *Le peuple qui marchait dans les ténèbres vit une grande lumière* : et ces autres du livre de la Sagesse (XVIII, 14, 15) : *Cum enim quietum silentium contineret omnia, etc.* : — *Lorsque tout reposait dans un paisible silence, et que la nuit était au milieu de sa course, votre parole vint du ciel, du trône royal de votre gloire, et fondit tout d'un coup sur cette terre destinée à la perdition.*

Quoi qu'il en soit de l'heure choisie de Dieu pour nous accorder cet incomparable bienfait, bénissons-le à jamais d'être descendu dans le sein de Marie, et de nous avoir apporté par elle, l'espérance du pardon et de l'éternel bonheur.

§ V. — *Salutation de l'ange.*
Ave gratia plena.

Le pape Benoît XIV, dans son savant traité des fêtes de la bienheureuse Vierge Marie, fait remarquer que la salutation adressée à Marie par le saint archange Gabriel n'était pas entièrement conforme à celle dont usaient ordinairement les Juifs.

La bienheureuse Vierge était l'épouse de Joseph; elle habitait dans la maison de son époux; elle était seule dans son humble cellule, cachée aux regards de tous les hommes, sans compagne, sans témoin ; un ange seul pouvait pénétrer jusqu'à elle [1]. Le messager céleste se présente à elle et lui dit : *Je vous salue, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes.*

Lorsque, chez les Hébreux, une femme se signalait par quelque fait extraordinaire, le peuple la saluait et l'acclamait par ces mots : *Vous êtes bénie entre les femmes.* Ce furent les paroles que Debbora, la prophétesse, adressa à Jahel, la généreuse épouse d'Haber, lorsqu'elle eut mis à mort Sisara le général de l'armée ennemie, comme il est écrit au livre des Juges (V, 24) : *Jahel l'épouse d'Haber est bénie entre les femmes.* Booz salua Ruth (VIII, 10), en lui disant : *Vous êtes bénie du Seigneur, ma fille.* David bénit de même Abigaïl qui l'avait empêché de se livrer à une légitime vengeance. Il lui dit (Livre I des Rois, XXV, 33) : *Vous êtes bénie, vous qui m'avez empêché de verser le*

1. Sola in penetralibus, quam nemo virorum viderit, solus Angelus reperit, sola sine comite, sola sine teste. D. AMBROSIUS, *lib. II in Luc.* 8.

sang et de me venger de ma propre main. Mais ces bénédictions n'étaient pas complétées comme celle adressée à Marie, par ces mots : *Pleine de grâce.* Jamais la bienheureuse Vierge n'avait lu dans la sainte Ecriture, que personne eût été salué ainsi. Elle s'étonnait de la nouveauté de cette formule : jamais, jusque-là, nul n'avait pu l'employer; Dieu la réservait pour celle qui en serait seule digne, parce que l'auteur même de la grâce habiterait en elle, avec la plénitude de ses trésors.

La première parole adressée par l'ange à Marie, que nous traduisons en français par cette expression : *Je vous salue*, et en latin par celle-ci : *Ave*, signifie proprement : *Réjouissez-vous* : *Gaude*, ou *lætare.* C'était la formule de salutation employée par les porteurs de bonnes nouvelles. Au livre II des Rois, XX, Joab chef des armées de David, dit à Abner, qu'il veut tromper et mettre à mort : *Salve, mi frater*: — *Salut*, ou, *Soyez sain et sauf, mon frère*; l'ange Raphaël voulant consoler Tobie, commence son discours par ces mots : *Gaudium tibi sit semper* (TOB. V, 11) : — *La joie soit toujours avec vous*; Jésus lui-même, fidèle à cette coutume, dit aux saintes femmes venues à son sépulcre le matin du jour de la résurrection : *Avete, nolite timere* (MATTH. XXVIII, 9): — *Salut à vous*; *ne craignez pas.*

Ainsi voulut faire l'ange qui se présenta devant Marie. Il était convenable de lui adresser d'abord quelques mots propres à la rassurer et à calmer le trouble qu'une apparition et un message si extraordinaires devaient nécessairement lui causer. « Il » commence, dit S. Augustin, par une parole de salut, ce mes- » sager dont la langue portait le salut lui-même : *A salva-* » *tione incipit, qui salvationem in lingua portavit*[1]. — Ce seul » mot: *Je vous salue*, ou plutôt : *Réjouissez-vous*, ne laisse, dit » S. André de Jérusalem [2], aucun motif de crainte à la jeune » Vierge; il flatte agréablement sa pensée. » Tite de Bostra [3] ajoute : « Parce que Dieu avait dit à Eve, vous enfanterez vos » fils dans la douleur, l'ange annonce à Marie, la joie qui de- » vait mettre un terme aux souffrances décrétées d'abord : il » dit à la Vierge: *Réjouissez-vous pleine de grâce.* — Livrez-vous » à la joie, dit aussi S. Grégoire le Thaumaturge, parce que » vos œuvres demandent la joie; parce que vous avez revêtu » une robe immaculée. »

Quelques auteurs ont tiré de la composition même de ce mot *ave* des conséquences ingénieuses. Ils l'ont mis en opposition, avec le mot *vae*, qui signifie, *malheur*, *malédiction*, de même, ils ont fait remarquer que si l'on change l'ordre des lettres, *Ave* se transforme en *Eva.* On peut rattacher des considéra-

1. *Serm. IV de Nativ. in appendice.*
2. *Serm. de Annunciatione.*
3. *In hunc Evangelii locum.*

tions morales à ces combinaisons, mais il faut se garder de les considérer comme sérieuses en elles-mêmes, car ce n'est pas en latin que l'ange s'est adressé à Marie, dans sa salutation, et la langue syriaque dont il s'est servi ne porte pas trace de ces étymologies.

Mais pourquoi l'ange invite-t-il Marie à se réjouir? Jamais aucune créature n'eut un plus légitime motif de se livrer à l'allégresse : *Vous êtes pleine de grâce*, lui dit-il, *et le Seigneur est avec vous*: — *Ave gratia plena* : *Dominus tecum*.

Déjà nous avons parlé de la plénitude de grâce que Dieu avait mise en Marie dès le premier moment de son existence. Depuis cet heureux instant, quinze années s'étaient écoulées. Dieu avait dilaté le vase déjà immense, dans lequel il avait versé les trésors de sa grâce jusqu'à le faire déborder, et à mesure qu'il le dilatait, il y entassait des trésors nouveaux. C'est cette plénitude, incomparablement plus riche que la première, que l'ange salue aujourd'hui en Marie. La dignité à laquelle elle était appelée, la grandeur que lui communiquait l'Incarnation du Verbe dans son sein, avait, selon l'expression de S. Thomas, quelque chose de l'infini, *quamdam infinitatem*, et Dieu n'avait pas manqué de mettre les mérites de l'auguste Vierge en rapport avec cette grandeur presque divine.

Il faudrait donc nous arrêter un moment pour considérer ce qu'était devenue Marie au jour de l'Annonciation, elle dont les regards des anges ne pouvaient mesurer la beauté sans égale, la perfection presque divine dès le premier moment de son existence sur la terre. Un tel sujet dépasse les forces humaines et même celles des esprits bienheureux; nous nous contenterons d'admirer en silence, et de la saluer avec l'ange : *Ave gratia plena*. N'oublions pas, en même temps, que cette plénitude de grâce ne profite pas à Marie toute seule. Dieu donne tout à l'humanité sainte de son Fils; Jésus-Christ remet tous ses trésors à la disposition de Marie; Marie, à son tour, nous fait profiter de la plénitude infinie de biens qu'elle a reçue de son Fils.

Qu'on nous permette cependant d'emprunter quelques lignes à deux grands serviteurs de Marie.

Voici ce que dit S. Bernardin de Sienne sur la plénitude de la grâce que l'ange reconnaît en elle [1] :

1. Secunda excellentia est gratiæ, de qua Angelus subdit : *Gratia plena*. Hoc secundum triplicem intellectum exponi potest.

Primus est, *gratia plena* : Gratia inquam, scilicet, corporali, spirituali, et singulari; nam gratia corporalis fuit gratia virginitatis in carne : *Cant.* IV : *Hortus conclusus, fons signatus*, denominatur. Gratia spiritualis fuit abundantia virtutum in mente, propterea etiam *Cant.* VII scriptum est : *Venter tuus sicut acervus tritici*, id est, plenus illo grano tritici, atque frumenti, qui de

« La seconde excellence que nous devons reconnaître en Marie est une excellence de grâce que l'ange constate par les paroles qu'il lui adresse : *Je vous salue pleine de grâce.* On peut entendre cette plénitude de grâce de trois manières : 1° Marie est *pleine de grâce,* corporelle et spirituelle, et elle possède cette double grâce à un degré dont nulle autre créature ne saurait approcher. La grâce corporelle qui lui a été donnée est celle qui fait d'elle la Vierge des vierges. C'est de ce privilège que parle l'époux des cantiques lorsqu'il l'appelle un *jardin fermé,* une *fontaine scellée.*

» La grâce spirituelle que Marie a reçue de Dieu consiste dans l'abondance sans mesure de vertus qu'il versa dans son âme. Le Cantique des cantiques y fait allusion lorsqu'il dit : *Votre sein est semblable à un monceau de froment*; il contient ce grain de froment mystérieux qui dit de lui-même : *Si le grain de froment ne tombe pas dans la terre,* c'est-à-dire dans le sein

se ait, Joan. xii : *Nisi granum frumenti cadens in terram,* id est in beatam Virginem, per incarnationem, *mortuum fuerit* per passionem, *ipsum solum manet.*

Secundus intellectus, *Gratia plena* : Nam fuit in ea vacuitas, sive profunditas humilitatis, puritas virginitatis, et soliditas charitatis, quia has virtutes plenissime habuit, et in summo. Ad hoc enim quod vas impleatur et teneat liquorem bonum ista tria requiruntur, scilicet, quod vas sit vacuum, sive profundum, quod sit solidum, sive firmum : quæ omnia fuerunt in Virgine. Unde *Cant.* vi, 9, admirantes de ipsa Angeli quærunt : *Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens ? Pulchra ut luna,* propter virginitatem : lunæ namque corpus frigidum est. *Electa ut sol,* propter ferventissimam charitatem. *Terribilis ut castrorum acies, ordinata,* propter profundissimam humilitatem, qua nihil dæmonibus terribilius est.

Tertius insuper intellectus : *Gratia plena.* Omnis nempe gratia, quæ huic sæculo communicatur, triplicem habet processum. Nam a Deo in Christum, a Christo in Virginem, a Virgine in nos ordinatissime dispensatur. Primo namque omnis gratiæ Deus et Dominus donator est ; juxta quod Jacob. i, 17, scriptum est : *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum descendens a Patre luminum.* Secundo, procedit a Domino Jesu Christo, in quantum est homo. Ipse namque in præsenti sæculo vivens meruit nobis omnem gratiam quam Deus ab æterno disposuerat dare huic mundo, sicut Joan. i, scriptum est : *De plenitudine ejus accepimus omnes, et gratiam pro gratia.* Tertio processus est a Virgine benedicta. A tempore enim, quo concepit, Deum in utero suo, quamdam, ut sic dicam, jurisdictionem, sed auctoritatem habuit in omni temporali processione Spiritus Sancti, ita quod nulla creatura aliquam a Deo recepit gratiam virtutis, nisi secundum dispensationem ipsius Virginis matris. Quum enim Christus sit caput nostrum a quo omnis inflexus divinæ gratiæ in mysticum corpus fluit, beata Virgo est collum, per quod hic fluxus pertransit in corporis membra, sicut Salomon, *Cant.* vii testatus est de Christo, prædicens : *Collum tuum* (quod est Virgo beata) *sicut turris eburnea.* Unde Bernardus : *Nulla gratia venit de cœlo in terram, nisi transeat per manus Mariæ.* Merito ergo dici potest gratia plena, a qua omnes gratiæ manant in Ecclesiam militantem. Figurata in fonte illo, de quo Genes.. ii qui de terra ascendens, irrigavit universam superficiem terræ, et iterum Propheta, Psal. xlv, ait : *Fluminis impetus lætificat civitatem Dei,* id est Ecclesiam militantem.

de Marie par l'incarnation, *et s'il ne meurt pas*, par la passion, *il demeure seul.*

» 2° On peut aussi entendre ces mots : *Pleine de grâce*, en ce sens qu'il n'y a point de vide en Marie ; rien ne manque à ses vertus. Si vous considérez la profondeur de son humilité, la pureté de sa virginité, la force inébranlable de sa charité, toutes ses vertus sont absolument parfaites et elle les possède au suprême degré. Pour qu'on remplisse un vase d'une liqueur précieuse et pour qu'il la conserve, trois conditions sont requises : que le vase soit vide et profond, qu'il soit pur de toute souillure, qu'il soit solide. Ces trois conditions se rencontrent en Marie la Vierge Mère. Les anges s'écriaient, à sa vue : *Quelle est celle-ci qui s'avance comme l'aurore se levant, belle comme la lune*, emblème de la virginité, *pure comme le soleil* dont les rayons ardents représentent le feu de la charité, *terrible comme une armée rangée en bataille*, parce que son humilité est la grande terreur des démons.

» 3° Il y a encore une autre signification de ces mots : *Pleine de grâce*. Toute grâce qui nous est accordée en ce monde doit franchir trois degrés. Dieu la communique à Jésus-Christ, qui la remet entre les mains de Marie, et Marie, à son tour, la fait arriver jusqu'à nous. Tel est l'ordre établi par la sagesse infinie du Très-Haut.

» En effet, Dieu est le souverain maître de sa grâce ; c'est lui qui la donne, selon ces paroles de S. Jacques : *Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut et descend du père des lumières*. Mais la grâce procède aussi de Jésus-Christ considéré dans son humanité. C'est lui qui nous a mérité, pendant sa vie mortelle, toute la grâce que Dieu avait préparée de toute éternité pour la donner au monde. C'est pour cela que S. Jean a écrit au premier chapitre de son Evangile : *Nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce*. Enfin c'est par la Vierge bénie que la grâce arrive jusqu'à nous. Du moment où Elle conçut Dieu dans son sein, elle posséda, pour ainsi parler, une juridiction, une autorité sur tout ce qui procède du Saint-Esprit dans le temps, de telle sorte que nulle créature ne reçoit une grâce de Dieu à moins que la Vierge sa Mère n'en soit la dispensatrice. Jésus-Christ est notre chef ; c'est de lui que descendent dans tous les membres de son corps mystique, les précieuses influences de sa grâce. La bienheureuse Vierge est le cou unissant ce chef divin à son corps humain ; par ce cou passe nécessairement tout ce que le Chef communique aux membres. Salomon l'affirme lorsque dans le Cantique des cantiques, s'adressant à Jésus-Christ, il dit : *Votre cou est comme une tour d'ivoire*. S. Bernard a raison de dire : « Nulle grâce ne vient du ciel sur la terre, sans passer par les mains de Marie. »

» Elle est donc pleine de grâce cette Vierge bénie, canal de toutes les grâces que reçoit l'Église militante. La source dont parle la Genèse, qui sortait de la terre et en arrosait toute la surface, n'était que son image, et c'est d'elle que parlait le Psalmiste lorsqu'il disait : *Le cours d'un fleuve abondant réjouit la cité de Dieu, son Eglise sur la terre.*

S. Bernardin de Sienne citait tout à l'heure quelques paroles de S. Bernard. On aimera sans doute à trouver ici ce que dit cet illustre et saint docteur de la mission que Marie a reçue de Dieu, de nous communiquer les trésors de la grâce. Voici ce qu'on lit dans un sermon pour le dimanche dans l'octave de l'Assomption[1].

« Et maintenant la femme qui a été bénie entre toutes les » femmes, ne semblera pas sans emploi; elle aura sa place dans » l'œuvre de notre réconciliation. Il nous faut un médiateur, » pour arriver à Dieu, et je n'en vois pas de plus utile que » Marie. Nous avons eu une cruelle médiatrice dans Eve, par » qui l'antique serpent a fait pénétrer jusqu'à l'homme même » son virus empesté; mais Marie est fidèle; elle est venue ver- » ser l'antidote du salut à l'homme et à la femme en même » temps. L'une a prêté son concours à une œuvre de séduction, » l'autre a donné le sien à une œuvre de réparation; l'une sug- » géra à l'homme une pensée de prévarication, l'autre lui ap- » porta la rédemption.

» Pourquoi la faiblesse humaine craindrait-elle de s'appro- » cher de Marie? Il n'y a rien d'austère, rien de terrible en » elle. Elle est toute douceur, et ne nous offre à tous que le lait » et la laine. Parcourez attentivement toute la suite de l'histoire » évangélique, et si vous trouvez en Marie un mot de reproche,

1. Jam itaque nec ipsa mulier benedicta in mulieribus videbitur otiosa : invenitur equidem locus ejus in hac reconciliatione. Opus est enim mediatore ad Mediatorem istum, nec alter nobis utilior quam Maria. Crudelis nimirum mediatrix Eva, per quam serpens antiquus pestiferum etiam ipsi viro virus et mulieribus propinavit. Illa enim ministra seductionis, hæc propitiationis ; illa suggessit prævaricationem. Quid ad Mariam accedere trepidet humana fragilitas ? Nihil austerum in ea, nihil terribile : tota suavis est, omnibus offerens lac et lanam. Revolve diligentius evangelicæ historiæ seriem universam : et si quid forte increpatorium, si quid durum, si quod denique signum vel tenuis indignationis occurrerit in Maria, de cætero suspectam habeas, et accedere verearis. Quod si (ut vere sunt) plena magis omnia pietatis et gratiæ, plena mansuetudinis et misericordiæ quæ ad eam pertinent inveneris, age gratias ei, qui talem tibi mediatricem benignissima miseratione providit, in qua nihil possit esse suspectum. Denique omnibus omnia facta est, sapientibus et insipientibus copiosissima charitate debitricem se fecit. Omnibus misericordiæ sinum aperit, ut de plenitudine ejus accipiant universi, captivus redemptionem, peccator veniam, justus gratiam, Angelus lætitiam; denique tota Trinitas gloriam, Filii persona carnis humanæ substantiam, ut non sit qui se abscondat a calore ejus . S. Bernard. serm. *in Dom. infra octav. Assumpt.*

» une seule parole dure, la plus petite marque d'indignation, je » veux bien que vous la soupçonniez pour le reste, et que vous » ayez peur d'approcher d'elle. Mais au contraire, si vous la » trouvez en toute occasion, comme vous la trouverez en effet, » plutôt pleine de grâce et de bonté, remplie de miséricorde et » de douceur, rendez-en grâce à Celui qui, dans son infiniment » douce miséricorde, vous a donné une médiatrice telle que » vous n'ayez jamais rien à redouter en elle. Après tout, elle » s'est constituée, dans son immense charité, débitrice des in- » sensés, aussi bien que des sages. Elle ouvre à tous les hom- » mes le sein de sa miséricorde, afin que tous reçoivent de sa » plénitude, le captif, la rédemption; le malade, la santé; l'af- » fligé des consolations; le pécheur, son pardon; le juste, la » grâce; les anges, la joie; la Trinité entière, la gloire, et la » Personne du Fils, la substance humaine; en sorte qu'il n'y » ait personne qui échappe à sa chaleur (Psal. xviii, 7).

§ VI. — *Salutation de l'Ange : Dominus tecum ; benedicta tu in mulieribus.*

On a donné plusieurs explications de ces paroles de l'Ange : *Dominus tecum* : — *Le Seigneur est avec vous.* Quelques auteurs y ont vu simplement un souhait bienveillant du messager de Dieu, semblable à celui de l'ange Raphaël, lorsqu'il disait à Tobie (v, 11) : *Gaudium tibi sit semper* : — *Que la joie soit toujours avec vous.* Ce genre de souhaits était en usage chez les Juifs. Nous voyons dans le livre de Ruth, (II, 4), Booz aborder ses moissonneurs en leur disant : *Dominus vobiscum* : — *Le Seigneur soit avec vous* ; et les moissonneurs lui répondent : *Benedicat tibi Dominus* : — *Le Seigneur vous bénisse.*

D'autres voient, dans les paroles de l'Ange, une allusion au mystère qui va s'accomplir : *Le Seigneur est avec vous*, c'est-à-dire qu'il va s'incarner dans votre sein; et la certitude de ce miracle est telle que je le regarde déjà comme existant.

D'autres enfin disent que l'Ange constate et proclame, en parlant ainsi, la sollicitude particulière avec laquelle Dieu s'occupe de Marie, la grandeur et la perfection singulière de la grâce qui fait d'elle le temple le plus aimé du Saint-Esprit, celui où il se plaît par dessus tout à habiter. C'est en ce sens que l'Ange disait autrefois à Gédéon, au livre des Juges (VI, 12) : *Dominus tecum virorum fortissime* : *Le Seigneur est avec vous, ô le plus courageux des hommes.*

La première explication ne semble pas admissible aux interprètes les plus autorisés de la sainte Ecriture. L'Ange n'avait pas de semblable souhait à formuler en faveur de Marie. Il venait de la saluer pleine de grâce; il savait qu'entre toutes les

créatures il n'en était pas de plus parfaite, que lui-même, l'un des premiers parmi les Princes de la cour céleste, ne lui était comparable, ni en grâce, ni en perfection devant le Seigneur [1].

La seconde opinion sur le sens des paroles de l'archange S. Gabriel a cet inconvénient que ces paroles semblent conditionnelles. Elles signifieraient en effet : Le Seigneur sera dans un moment avec vous, si toutefois vous donnez votre assentiment à ce que je vais vous proposer de la part de Dieu.

Reste la troisième explication, celle qui donne à ces paroles le sens d'une protection toute particulière de Dieu, d'une bienveillance extraordinaire de sa part. Nous avons cité la formule semblable adressée par un ange à Gédéon : *Dominus tecum, virorum fortissime.* Gédéon répondit : *Si Dominus est nobiscum, cur apprehenderunt nos hæc omnia* : — *Si le Seigneur est avec nous, pourquoi sommes-nous en proie à tous ces maux*? Dom Calmet dit à l'occasion de ce texte. « Il semblerait qu'il faille traduire : » *Que le Seigneur soit avec vous.* Cependant Gédéon, par la ré- » ponse qu'il fait à l'ange, nous montre qu'il faut l'entendre au » présent, et comme la constatation d'un fait : *Si Dieu est avec* » *nous, dit-il, pourquoi sommes-nous la proie de tous ces maux ?* » Si Dieu était réellement avec nous comme vous le dites, permettrait-il que nous soyons réduits à un état si misérable ? Telle est aussi l'explication de Jansenius d'Ypres [2].

L'ensemble des paroles de Marie et de l'Ange ne permettent guère d'adopter une autre interprétation. Le Seigneur était avec Marie, comme il est dit dans l'Ecriture qu'il était avec Joseph, avec Moïse, avec David, avec S. Paul, mais d'une manière plus

1. Un sermon attribué à S. Augustin (195 *in appendice*) semble favoriser cette opinion : On y lit :

Ave gratia plena: *Dominus tecum. Dominus tecum* (inquit Angelus), sed plus quam mecum. *Dominus tecum* ; sed non sicut mecum. In me enim licet sit Dominus, memetipsum creavit Dominus ; per te autem nasciturus est. Ita est enim, Maria, Dominus tecum, ut sit in corde tuo, sit in utero tuo ; adimpleat mentem tuam, adimpleat ventrem tuum ; procedat formosus de utero tuo, tanquam sponsus de thalamo suo ; egrediatur rex de intimo ventre tuo, tanquam rex de cubiculo suo ; procedat princeps ex aula regali ; ita ut virginitatem tuam non faciat violari.

2. *Dominus tecum* : per incarnationem, inquit Bernardus, serm. 3 in *Missus est* : sed hoc videtur repugnare versibus 31 et 35. Unde alii exponunt *Dominus tecum* per incarnationem mox futuram. Sed Angelus non videtur significare qualis futura esset, sed quasi jam esset. Unde nec subaudiendum videtur verbum *sit*, sed potius *est* : est, non sit optantis, quemadmodum Ruth, II, 2, sed gratulantis conformiter ad prima verba. Dicitur autem Dominus esse cum illis quibus favet, quos custodit, quos regit, quibus prosperos processus tribuit, quod ad magna evehit, sicut dicebatur esse cum Joseph, et cum David, et cum Moyse, et cum Paulo. Ideo tangitur hic causa cur sit *gratia plena*, videlicet favor Dei. Jansenius Iprensis, *Comment. in Evang. Lucæ, cap.* 1.

parfaite. Ses délices sont d'être avec les enfants des hommes, mais nulle part il ne trouvait de délices comparables à celles d'habiter dans le cœur de Marie.

Parce que Marie plut à Dieu et qu'il fit ses délices d'habiter dans son cœur, il la combla de toutes sortes de grâces, et la conséquence de ces bienfaits de Dieu fut celle que proclame Gabriel lorsqu'il ajoute: *Vous êtes bénie entre les femmes* : -- *Benedicta tu in mulieribus.* L'Ange nomme ici les femmes de préférence aux hommes, parce que Marie recevait de Dieu certaines bénédictions qui ne pouvaient convenir qu'à son sexe, la dignité de Mère de Dieu, l'enfantement sans douleur. De plus Jésus-Christ allait être compté parmi les hommes, lui le Dieu béni sur toutes choses, dans les siècles des siècles, selon la remarque de S. Bernard.

Dans les temps anciens, les bénédictions promises aux femmes consistaient dans l'abondance des biens terrestres, et dans une nombreuse et florissante postérité. Ce n'est pas d'une semblable bénédiction que l'Ange parle à Marie : les biens qu'il lui annonce, ou qu'il reconnaît en elle, sont d'un ordre supérieur aux biens d'ici-bas, autant que le ciel est au-dessus de la terre. Il est vrai que la grande bénédiction de Marie consistera dans sa fécondité: mais le fruit de ses entrailles, fruit à jamais béni, ne sera autre que Dieu lui-même. De plus, la triple malédiction portée contre la femme se changera, pour elle, en bénédiction : elle conceva dans une sainte et divine allégresse; elle enfantera dans la joie, elle aura une autorité réelle non seulement sur un homme, mais sur Dieu lui-même. La douleur, la tristesse, la servitude seront le partage des autres : pour elle il n'y aura dans le mariage et la maternité, que bonheur et que gloire[1] ?

Il est bon de remarquer ici avec les interprètes que l'Ange,

1. Quoniam diabolus per serpentem Evæ locutus, per Evæ aures mundo intulit mortem : Deus per Angelum ad Mariam protulit Verbum, et cunctis sæculis vitam effudit. Et deinceps facta est Maria restauratio fœminarum ; quia per ipsam a ruina primæ maledictionis probantur esse subtractæ. Tria denique mala Evæ a tribus bonis Mariæ probantur exclusa. Nam Evæ dictum est : *In doloribus et in tristitia paries, et ad virum conversio tua, et ipse dominabitur tui.* Tribus ergo his malis se subjugant feminæ, quæ Mariam non sequuntur, dolori, tristitiæ, servituti. Maria autem, e contrario, quam præclarissimis tribus bonis sublimetur ausculta, salutationis angelicæ, benedictionis divinæ, et plenitudinis gratiæ. Sic enim eam legitur Angelus salutasse. *Ave, Maria gratia plena, benedicta tu inter mulieres.* Cum dixisset : *Ave,* salutationem illi cœlestem exhibuit. Cum dixit: *Gratia plena,* ostendit ex integro iram exclusam primæ sententiæ, et plenam benedictionis gratiam restitutam. Cum dixit : *Benedicta tu inter mulieres,* virginitatis ejus benedictum fructum expressit, ut ex ea benedicta dicatur inter mulieres, quæcumque perseveraverit virgo. *Benedicta tu inter mulieres* : maledicta enim Eva fuerat quam nunc credimus per Mariam ad benedictionis gloriam remeasse : D. Augustinus (nisi sit Fulgentius, vel Severianus, auctor) *serm.* 113 *in Appendice.*

en disant à Marie : *Vous êtes bénie entre les femmes*, entend parler aussi bien des vierges que des femmes vivant dans l'état du mariage. Il se sert d'un terme générique qui n'a rien d'offensant pour la virginité de Marie. C'est ainsi que la première femme sortant des mains de Dieu, dans tout l'éclat de son innocence et de sa virginité, est appelée, femme, *Mulier*. Tertullien, Origène et les Pères les plus anciens en font la remarque; ils citent des exemples de la sainte Ecriture, qui justifient leur interprétation [1]. S. Ambroise [2] et S. Augustin [3] font plusieurs fois cette même remarque, et citent les mêmes exemples. Nous ne pouvons entrer dans de plus longs développements à ce sujet. Ceux qui voudraient l'étudier à fond, le trouveront largement traité dans la quatrième partie de la *Somme* de S. Antonin, principalement à l'endroit où il est question de la quadruple bénédiction de Marie, et dans le grand *Catéchisme de la persévérance chrétienne* de P. D'Hauterive.

« Cinq femmes, remarque le cardinal Bellarmin [4], sont dites bénies, dans les lettres sacrées : Marie sœur de Moïse, Anne mère de Samuel, Ruth, Judith et Abigaïl. Or, chose admirable, en réunissant les premières lettres de ces noms, on compose celui de la Vierge. Cela signifie, sans aucun doute que cette dernière résume en elle seule tous les mérites des femmes, ses figures dans l'ancienne loi. Ainsi elle est cette Marie qui franchit la première la mer Rouge du siècle, sans souiller sa chaussure au limon des rives voluptueuses, et put chanter à la tête des chœurs des vierges : *Chantons le Seigneur ; il s'est manifesté glorieusement : il a submergé dans les eaux le cheval et son cavalier* (Exod. xv). » Elle est cette Anne fortunée, la mère du Samuel de la loi nouvelle, consacré dès l'enfance à son Dieu. Elle est

1. Notant nec immerito interpretes pariter ac Patres, temere voce hac *mulier*, qua quidem appellatione indicata aliquando fuit Maria, abusos fuisse Helvidianos, ut Mariam de virginum numero ejicerent. Nonne hic expressissime *Virgo* dicitur, et tamen statim mulier vocatur ? *Benedicta tu in mulieribus*. Et mox : *Benedicta tu inter mulieres*... Et certe Eva mulier adhuc dicitur, dum virgo esset. Quamobrem retinendum id est, quod jam dudum tradidit Tertullianus, *de Virginibus velandis*, *cap.* iv, scribens : Spiritus Sanctus uno nomine mulieris, etiam virginem intelligi voluit, quam proprie non nominando, a muliere non separavit, et non separando conjunxit ei a qua non separavit. *Vide* Trombelli, *de vita etc.* tom. II, p. 71.

Quid mihi et tibi est mulier ? nondum venit hora mea. Juxta intellectus simplicis rationem, probare suffecerit beatam Mariam Virginem, sexus causa, *mulierem* nucupatam, sicut in Genesi de Eva scribitur : *Et injecit Dominus soporem in Adam... et ædificavit Dominus Deus costam quam sumpsit ab Adam in mulierem.* Et utique *in virginem figuravit illam et adduxit eam ad Adam.* S. Gaudentius, *tract. de Evangel. n.* 1. II *lect.*

2. *De institut. Virgin. cap.* v, *n.* 36.

3. *Lib. de fide Contra Manichæos, cap.* xxii, *serm.* 63, *de Verbis Domini. Lib.* II *de Consensu Evangelistarum, cap.* xviii, *n.* 68.

4. IV *Sermon sur le Missus est.*

cette Ruth oublieuse des jeunes hommes, pour le Seigneur d'Israël, pour l'époux des anciens jours. Elle est cette chaste Judith, qui a foulé sous ses pieds la tête du dragon que figurait Holopherne, et elle mérite d'entendre ce concert harmonieux qui monte, à sa louange, de l'Eglise des saints : *Que Dieu vous bénisse* sous toutes les tentes de Jacob, *Vous la gloire de Jérusalem, la joie d'Israël, l'honneur de votre peuple : parce que vous avez aimé la chasteté. Aussi la main du Seigneur vous a fortifiée, et vous serez bénie dans tous les siècles* (Judith. XIII, et XV). Elle est enfin cette Abigail, aussi prudente que belle, notre avocate au Ciel, qui adoucit la juste colère de Dieu, contre Nabal le pécheur, et recueille pour prix de son intercession, ces paroles de la bouche même de l'Epoux : *Bénie soit ta prière, et bénie sois-tu, ô toi qui as retenu ma vengeance, et ma main prête à se baigner dans le sang* (I Rois, XXV).

§ VII. — *Le trouble de Marie.*

Gabriel, le fidèle envoyé de Dieu, avait dit à Marie : *Je vous salue, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre les femmes.* Mais la Vierge fut troublée; elle ne répondit point d'abord. *Lorsque Marie eut entendu ces paroles,* dit l'Evangile, *elle en fut troublée, et elle pensait quelle pouvait être cette salutation.*

Ce n'est pas la présence de l'Ange qui trouble la bienheureuse Vierge : ce qui l'étonne, ce qui fait l'objet de ses réflexions, ce sont les paroles que l'envoyé céleste lui adresse.

Nous voyons par la sainte Ecriture que les Juifs redoutaient les apparitions des anges. Dieu parlant autrefois à Moïse, par l'intermédiaire d'un ange, lui avait dit : *L'homme ne saurait me voir et vivre*[1]. Il s'agissait de Dieu lui-même dans son essence divine, et non pas des esprits célestes ou des visions symboliques dans lesquelles Dieu daignait se manifester aux prophètes. Mais les Juifs ne l'entendaient pas ainsi, et regardaient l'apparition d'un ange comme un message de mort. C'est ainsi que Manué et sa femme furent saisis de frayeur lorsqu'ils reconnurent qu'un ange leur avait parlé au nom de Dieu et annoncé la naissance d'un fils, qu'ils ne cessaient de demander dans leurs ardentes prières. Ce fils fut Samson, le libérateur d'Israël. Manué dit à sa femme : *Nous mourrons de mort, parce que nous avons vu le Seigneur. Sa femme lui répondit : Si le Seigneur voulait nous faire mourir, il n'aurait pas reçu de nos mains l'holocauste et les libations, il*

1. Non videbit me homo et vivet. Exod. XXXIII, 20. Et dixit ad uxorem suam : Morte moriemur quia vidimus Deum. Cui respondit mulier : Si Dominus vellet nos occidere, de manibus nostris holocaustum et libamenta non accepisset, neque ea quæ sunt ventura dixisset. Jud. XIII, 22, 23.

ne nous aurait pas dit ce qui doit arriver. L'épouse de Manué avait raison de chercher à le rassurer et à se rendre quelque espoir à elle-même. Les prophètes les plus habitués aux manifestations surnaturelles n'étaient point à l'abri d'une telle crainte. Daniel ne dit-il pas, en parlant de l'apparition de l'ange envoyé pour lui révéler l'époque de la venue du Messie : *Je vis cette grande vision; et il ne resta plus en moi de force; mais même mon visage fut changé en moi, et je séchai et je n'eus aucune force. Et j'entendis la voix de ses paroles; et en l'entendant j'étais couché tout consterné sur ma face, et mon visage était collé à terre*[1]. Zacharie fut troublé de même et saisi de frayeur, lorsque l'ange lui annonça que ses prières étaient exaucées et qu'il aurait un fils qui serait grand devant Dieu.

Mais ce trouble et cette frayeur qui envahissaient les plus saints personnages n'ont rien de commun avec le trouble de Marie. L'ignorance était cause de la terreur de Manué; la description que fait Daniel de l'appareil avec lequel l'ange se montra à lui explique bien son trouble et son épouvante; Zacharie surpris par la nouveauté du prodige, se laissa entraîner à un mouvement de défiance et d'incrédulité. Aucun de ces motifs de crainte et de trouble ne pouvait se rencontrer en Marie; ni l'ignorance, ni la défiance, ni la faiblesse qu'un spectacle extraordinaire et terrible abat, n'avaient prise sur elle, car sa science et sa vertu étaient parfaites en toutes choses. Aussi ne craignit-elle pas; elle fut seulement troublée, et ce trouble fut causé, non par l'apparition de l'Ange, mais par les paroles qu'il lui adressa. C'est la remarque de S. Bernard. Elle fut troublée parce qu'elle était timide comme il convient à une vierge; elle ne fut pas effrayée, parce qu'elle possédait la vertu de force dans sa plénitude; elle garda d'abord le silence, parce que sa prudence égalait sa force et qu'il était prudent de réfléchir à la signification des paroles extraordinaires, qui lui étaient adressées par le messager céleste. Les vierges qui ont toutes les délicatesses de la virginité, dit encore S. Bernard, sont toujours craintives; il n'y a pas de sécurité pour elles; elles s'effraient même lorsqu'il n'existe aucun motif de trembler, parce qu'elles savent combien est précieux le trésor qu'elles portent, et fragile le vase qui le contient. Il est difficile de vivre à la manière des anges parmi les hommes. Les vierges le savent et redoutent partout des embûches[2]. Mais la bienheureuse Vierge n'avait rien à redouter de

1. Vidi visionem grandem hanc; et non remansit in me fortitudo, sed et species mea immutata est in me, et emarcui, nec habui quidquam virium. Et audivi vocem sermonum ejus et audiens jacebam consternatus super faciem meam, et vultus meus hærebat terræ. *Dan.* XIII, 7, 8.

2. Solent virgines quæ veræ virgines sunt, semper pavidæ, et nunquam esse securæ; et ut caveant timenda, etiam tuta pertimescere, scientes se

la présence de l'Archange; elle ne l'ignorait pas et cette apparition par elle-même n'était pas une nouveauté pour Marie. L'auteur de l'Évangile apocryphe de la Nativité dit que Marie recevait souvent la visite des anges, et celle de l'archange Gabriel n'eut causé aucun trouble en son âme, si ce bienheureux archange ne lui avait adressé des paroles qui lui semblaient étranges. La lumière céleste qui entourait le messager de Dieu n'était pas un spectacle inconnu pour elle [1]. Ce qui la troubla, dit Eusèbe, ce ne fut pas la vue de l'Ange, mais ses paroles. Elle ne considérait pas son visage, mais elle écoutait son message et se de-

in vasis fictilibus thesaurum portare pretiosum, et nimis arduum esse vivere angelice inter homines, et in terris more cœlestium conversari, et in carne cœlibem agere vitam. Ac proinde quidquid novum, quidquid subitum fuerit ortum, suspectas habent insidias, totum contra se æstimant machinatum. Idcirco et Maria turbata est in sermone Angeli. Turbata est, sed non perturbata. *Turbatus sum* inquit Psalmista, *et non sum locutus* ; sed, *cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui.* Ita ergo et Maria turbata est, et non est locuta, sed cogitabat, qualis esset ista salutatio. Quod turbata est, verecundiæ fuit virginalis, quod non perturbata, fortitudinis : quod tacuit et cogitavit, prudentiæ. Sciebat prudens virgo, quod sæpe Angelus Satanæ transfigurat se in Angelum lucis : et quia nimirum humilis et simplex erat, nihil tale penitus a sancto Angelo sperabat : et ideo cogitabat qualis esset ista salutatio. D. Bernard. *hom.* III, *in Missus est*, *n.* 10.

1. Neque angelica visione territa neque luminis magnitudine stupefacta, sed in solo ejus sermone turbata est, et cogitare cœpit qualis ista salutatio tam insolita esse posset quidve portenderet, vel qualem finem habitura... Virgo autem, quæ jam angelicos bene noverat vultus, et lumen cœleste, insuetum non habebat, etc....

Voici plusieurs autres textes expliquant le trouble de Marie :

Turbata est non in vultu ejus, sed in sermone ejus ; non enim Angelum, sed verbum Angeli attendebat, et quid illa tam officiosa salutatio sibi prætenderet cogitabat. Eusebius Gallicanus, *serm.* IV *post. Dominicam* IV *Adventus.*

Quid est quod personam videt, et de sermone turbatur? Quia venerat Angelus blandus in species, fortis in verbo, mitis in habitu, in sermone terribilis humana proferens, divina repromittens. Unde et Virginem, quam leviter visus sollicitaverat, nimium turbavit auditus et quam missi præsentia parum noverat, concussit toto pondere mittentis auctoritas. D. Chrysologus, *serm.* 140.

... Erat enim (Maria) angelicis apparitionibus, et congressibus dudum assueta ; etiam fortasse istius Gabrielis in eadem ipsa forma apparentis : neque enim etiam tum, quemadmodum ut olim infrequentes erant angelorum visiones, apud eos qui Deum majorem in modum honorabant : neque abhorret a divina dispensatione, ut Virgo tam illustribus privilegiis honoranda, ab ineunte ætate aliena non esset ab illius congressu etiam frequentiori, quem in illo magno mysterio annunciando adhibiturus erat Deus... Atque ideo non ait Evangelista : *Turbata fuit ad aspectum ejus*, sed, *turbata in sermone ejus* : quod et ipsa satis innuit cum inferret : *Quomodo fiet istud, cum virum non cognosco* ? Salutavit ergo illam, non ut solaretur, vel affatu timorem demeret, sed ut viam ita faciliorem muniret inaudito illo nuncio, quod Virgini communicandum fuit de conceptione sine viro. Sed honoris causa salutabat, quam Matrem futuram et sciebat, et prædicturus erat, Domini sui, et conditoris. Montacutius, *Apparatus* IX, *n.* 45.

mandait que signifiait une telle salutation. Elle voit l'Ange, dit S. Pierre Chrysologue, et ne se trouble que lorsqu'il parle : pourquoi cela? Parce que le céleste messager qui se présente devant elle avec tant de respect, et dont tout l'extérieur ne respire que douceur, prononce des paroles bien faites pour effrayer son humilité. Elle avait pu se réjouir à l'apparition de l'Ange ou n'être que médiocrement émue; mais il n'en est plus de même lorsqu'il se présente comme l'envoyé de Dieu, et que ses premières paroles donnent à entendre qu'il est chargé d'une mission de la plus haute importance.

Quelques auteurs ont dit que la salutation adressée par l'Ange à Marie avait pour but de la rassurer. L'Ange, disent-ils, n'avait pas eu la même attention pour Zacharie, qui devait être moins accessible à la crainte qu'une jeune vierge seule, en prière dans son humble cellule où elle se croyait bien à l'abri de toute visite, la porte étant fermée. Cette raison pourrait être bonne s'il ne s'agissait pas de Marie, habituée aux apparitions angéliques, qui ne pouvaient manquer d'être fréquentes pour celle que Dieu avait comblée de tant de grâces, qu'il réservait à de si hautes destinées, et que les anges révéraient comme leur reine et la Mère de Dieu même. L'ange Gabriel, en saluant Marie, ne pouvait pas avoir en vue de combattre une crainte qui n'existait pas encore, mais uniquement de préparer les voies au grand message dont il était chargé. Il saluait Marie pour lui rendre l'hommage auquel elle avait droit; il voyait déjà en elle la Mère de son Seigneur et de son créateur.

Ce ne fut donc pas la présence de l'Ange, ce furent ses paroles qui portèrent le trouble dans l'âme de Marie, selon le texte de S. Luc : *Lorsque Marie l'eut entendu, elle fut troublée de ses paroles, et elle pensait quelle pouvait être cette salutation.*

Qu'y avait-il donc dans la salutation de l'Ange qui pût occasionner ce trouble à la très sainte Vierge? Marie, dit S. Bonaventure, fut troublée [1] par le discours de l'Ange, parce qu'une telle salutation était une nouveauté pour elle. Les anges avaient coutume de la saluer, mais non de cette manière. Comment cette humble souveraine n'aurait-elle pas ressenti quelque trouble, lorsqu'on lui adressait des louanges pour trois sujets à la fois : parce qu'elle était pleine de grâce, parce que le Seigneur était avec elle, et parce qu'elle était bénie entre toutes les femmes? Une personne véritablement humble rougit et se trouble lorsqu'on lui adresse des louanges : Marie fut donc troublée, mais cette confusion fait honneur à sa modestie et à sa vertu. Une certaine crainte de n'être pas telle que l'Ange le disait cherchait aussi à se faire jour dans son âme; non pas qu'elle doutât de la

1. S. Bonav. *Medit. de vita Christi.*

vérité des paroles du messager céleste mais c'est le propre des humbles d'avoir toujours leur infirmité sous les yeux, pour s'exciter à avancer encore. Leur vertu, quoique grande, leur semble petite, et un faible défaut est pour eux quelque chose de très considérable.

Le cardinal Bellarmin attribue à plusieurs causes le trouble et le silence de Marie. Je vois briller, dit-il, dans cette émotion silencieuse, dans cette réflexion si opportune, la tendre pudeur de la Vierge, une prudence toujours attentive, une mâle constance, une humilité vraie et profonde. La pudeur inspira le trouble de ce cœur virginal; la constance et la prudence amenèrent la réflexion silencieuse de son âme; l'humilité enfin put contribuer à la fois à ce trouble délicieux et à cette réflexion pleine de sagesse [1].

Que la pudeur virginale de Marie ait ressenti quelque alarme à la vue de cet ange qui se montrait à elle, dans tout l'éclat d'une incomparable beauté, et qui lui annonçait qu'elle était bénie entre les femmes, rien de plus naturel. Elle avait médité les saintes Ecritures et n'ignorait pas que la maternité était la grande bénédiction promise aux femmes par le Seigneur. Elle avait lu dans la Genèse que *Dieu ayant créé l'homme et la femme, les bénit en disant : Croissez et multipliez-vous et peuplez la terre.* Elle savait encore que Dieu avait dit à Abraham : *Je bénirai Sara, ton épouse, et je te donnerai un fils d'elle.* Que pouvait donc penser Marie, lorsque l'Ange la salua comme la femme bénie entre toutes les autres? Ne pouvait-elle pas craindre qu'il s'agît pour elle de la bénédiction promise à Eve et à Sara. Or elle avait renoncé à cette bénédiction par le vœu de chasteté. Elle s'était donnée à Dieu pour n'appartenir qu'à lui seul, par son vœu de virginité. Qu'avait-elle à faire de la fécondité, elle qui ne voulait plaire qu'à Dieu et ne jamais connaître les hommes?

Mais ce trouble virginal n'ôta rien à sa prudence et n'affaiblit pas la force de son âme. Plus prudente que la première femme qui ne réfléchit pas lorsque le serpent lui promit, non pas qu'elle serait féconde, mais qu'elle ressemblerait à Dieu, elle pesa avec soin chacune des paroles de l'Ange. Elle savait bien que celui qui lui parlait était un habitant du ciel [2] : cependant

1. Bellarm. *ser.* IV *super Missus est.*

2. Sunt qui dicunt trepidasse illam, quod timeret ne ab Angelo malo illuderetur, suspicionis causas præbentibus eximiis laudibus, quas de se audiebat : insuetæ enim eæ erant, nulli veterum præclarissimarum mulierum tributæ. Sed opinio hæc paucis placet, immo expresse rejicitur a S. Thoma; neque vero credibile est ignorasse Mariam discrimen positum malas inter et bonas apparitiones. Non damnanda est tamen eadem opinio, quippe quæ Evangelicæ historiæ minime contradicit, et fautorem Bernardum virum eximium habet, Euthymium quoque ; nec ea Maldonato displicet, neque Calmeto. Trombelli, *Mariæ Sanctissimæ vita*, etc. tom. II, p. 76.

elle craignait de s'avancer et attendait de nouveaux éclaircissements avant de prendre la parole. Elle pratiquait à l'avance le précepte de S. Jacques : *Soyez prompt à écouter et lent à répondre.* Elle se troubla sans doute, mais sans perdre son empire sur elle-même, car *elle songeait à ce que signifiait cette parole de l'Ange.*

Ce trouble de Marie avait une autre cause dans son humilité. Elle seule ignorait ses mérites. Elle était la plus parfaite des créatures de Dieu, les anges la contemplaient avec ravissement et elle se regardait comme un néant, indigne de toute faveur. Comment aurait-elle pu, sans en être troublée, entendre les paroles de l'Ange qui la proclamaient pleine de grâce et bénie entre toutes les femmes? Le juste n'entend pas volontiers proclamer ses propres louanges, à plus forte raison les âmes parvenues à la perfection de l'humilité. Marie ressemblait à ces arbres chargés de fruits, qui s'inclinent d'autant plus vers la terre que leurs fruits sont plus beaux et plus nombreux. Elle était humble de cœur comme devait l'être son divin Fils, qui passa trente années de sa vie à nous prêcher l'humilité par ses exemples, avant de nous l'enseigner par sa parole. Marie était vraiment pleine de grâce, vraiment bénie entre toutes les femmes, et les paroles que lui adressait l'Ange n'étaient pas une vaine flatterie. Elle aurait à bon droit pu se glorifier de son excellence qui l'élevait au-dessus des anges et des hommes, mais elle n'y songea jamais parce qu'elle s'ignora toujours. Aussi s'étonna-t-elle grandement au magnifique langage du messager céleste, et se demanda-t-elle ce que signifiait cette salutation.

Rien n'empêche d'ajouter à ces causes du trouble de Marie que nous venons d'indiquer, à la suite des plus saints et des plus illustres docteurs, l'éclat et l'imprévu de l'apparition de l'Ange.

Voici le texte de S. Thomas dont il est parlé plus haut.

Ut legitur in vita S. Antonii, non difficilis est beatorum spirituum, malorumque discretio. Si enim post timorem successerit gaudium, a Domino venisse sciamus auxilium, quia securitas animæ præsentis majestatis indicium est : si autem incussa formido permanserit, hostis est, qui videtur. III *part. quæst.* 30, *art.* 3 *ad* 3.

Citons aussi S. Bernard et Origène.

Forte enim propterea primo turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio, quod benedictam sese audisset in mulieribus, quæ nimirum benedici in virginibus semper optabat. Et ex tunc quidem cogitabat qualis esset ista salutatio, quod jam videretur esse suspecta. Ubi vero in promissione filii manifestum virginitatis periculum videbatur, non potuit ultra dissimulare quin diceret : *Quomodo fiet istud? quoniam virum non cognosco?* D. Bernardus, *Serm. infra octav. Assumptionis, n.* 9.

Si enim sciret Maria, et ad aliam quampiam similem factum esse sermonem : habebat quippe legis scientiam, et erat sancta, et prophetarum vaticinia quotidiana meditatione cognoverat nunquam quasi peregrina salutatio eam terruisset. Origenes, *hom.* VI *in Lucam.*

Nous admettons volontiers que la très sainte et très immaculée Vierge Marie jouissait souvent de la présence sensible des esprits bienheureux : cette faveur accordée depuis à plusieurs saintes vierges, ne fut pas refusée à la Vierge des vierges, à la Mère de Jésus. Mais l'arrivée soudaine d'un ami, lorsque nous sommes plongés dans une profonde méditation, ne laisse pas de nous troubler. Elle nous troublerait plus encore, s'il se montrait ainsi tout à coup, avec une solennité, un appareil extérieur qui ne lui serait pas ordinaire et qui annoncerait, de sa part, des desseins inconnus ; si ses premières paroles n'avaient rien de commun avec sa manière ordinaire de nous aborder; s'il traitait, comme un prince ou un roi, celui qu'il avait coutume de traiter simplement, en ami. Le texte de l'Evangile que l'on traduit très bien ainsi : *Lorsque Marie l'eût entendu, elle fut troublée de ses paroles: — Quæ cum audisset, turbata est in sermone* peut être aussi rendu de cette manière, d'après la version syriaque, comme le fait S. Ambroise : *Ipsa autem* Maria *ut vidit eum* Angelum *mota est in introitu ejus*: — *Lorsque Marie vit l'Ange, elle fut troublée par son entrée.* Et S. Ambroise tire de cette interprétation une leçon morale : « Reconnaissez la vierge à ses mœurs, reconnaissez la vierge à l'oracle, reconnaissez la vierge au mystère. *Disce virginem moribus, disce virginem oraculo, disce mysterio.* Que les vierges imitent Marie, qu'elles redoutent la présence des hommes, qu'elles s'effraient de leur approche, qu'elles évitent leurs entretiens. *Trepidare virginum est, et ad omnes viri ingressus pavere, omnes viri affatus vereri.*

§ VIII. — *Le message de l'Ange.*

Le trouble de Marie ne pouvait échapper au saint Archange envoyé de Dieu. Il se hâte de la rassurer en disant : *Ne craignez pas, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu.* L'humilité de Marie voilait à ses propres yeux ses mérites incomparables et la rendait craintive. L'ange ne veut rien lui ôter de son humilité, mais seulement dissiper sa crainte. *Vous avez trouvé grâce* devant Dieu, dit-il. Les faveurs précieuses dont vous avez été comblée, la faveur infiniment plus précieuse encore que je viens vous annoncer, Dieu vous les donne gratuitement ; c'est à son infinie bonté que vous devez tout ; il a regardé l'humilité de sa servante et il a fait en vous de grandes choses. La grâce qu'il vous accorde est grande, incomparable ; rien ne saurait ni l'amoindrir ni la détruire ; d'autres ont reçu beaucoup ; cependant tout ce qui leur a été donné, mis ensemble, n'est rien auprès de ce que Dieu fait pour vous. Mais ce qu'il vous donne est une pure grâce qui vous rend agréable et pleine de charme à ses yeux. Rien à craindre pour vous qui avez trouvé grâce devant

lui parce que vous avez reçu de lui toute la plénitude de grâce qu'il puisse accorder à une pure créature [1]. Oh ! si vous saviez combien votre humilité plaît au Très-Haut, et combien vous êtes grande devant lui. Vous ne vous croiriez plus indigne de recevoir la visite des anges et d'être servie par eux.

Vous avez trouvé grâce devant Dieu, et quelle grâce ? La réconciliation entre Dieu et l'homme, la destruction de la mort, la résurrection de la vie. Et voici la preuve de la vérité que je vous annonce : *Vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un Fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus.* Que ce nom, ô Vierge prudente, vous fasse comprendre combien est grande et singulière la grâce que vous avez trouvée devant Dieu. Vous lui donnerez le nom de Jésus *parce que c'est lui qui délivrera le peuple de ses péchés* [2].

A ces paroles de l'Ange, Marie pouvait se reconnaître pour la femme prédite par le Prophète, destinée à donner le jour à l'Emmanuel qui daignait venir au milieu de nous. Elle put chanter déjà dans son cœur : *Toutes les générations me diront bienheureuse, parce que le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses.*

Quelle dignité en effet que celle dont Marie se voyait revêtue. Il y a toujours communauté de noblesse et de gloire entre une mère et son Fils. Or Marie était élevée au rang de Mère de Dieu.

1. Ne timeas Maria, invenisti enim apud Deum gratiam perire nesciam ; invenisti apud Deum gratiam præ qualibet eximiam ; invenisti apud Deum gratiam omnibus votis expetendam, invenisti apud Deum gratiam omnium gratiarum splendidissimam ; invenisti apud Deum gratiam nunquam elanguentem, invenisti apud Deum gratiam quæ te salvam præstet ; invenisti gratiam quæ nullo impetu quatiatur ; invenisti apud Deum gratiam perenniter duraturam. Et alii quidem, iique plures ante te eximia sanctitate florerunt ; sed nemini quemadmodum tibi plena gratia impertita est ; nemo sicut tu ad tantum magnificentiæ est evectus. S. Sophr. *hom. in Deiparæ Annunt.*

2. Tunc Angelus intuitus Virginem, varias eam secum volvere cogitationes facillime deprehendens, pavidam consolatur, confirmat dubiam, ac familiariter vocans ex nomine, benigne ne timeat persuadet. *Ne timeas*, inquit, *Maria, invenisti gratiam apud Deum.* Nihil hic doli, nihil hic fallaciæ est. Nullam circumventionem, nullas hic suspiceris insidias. Non sum homo sed spiritus, et Dei Angelus, non Satanæ. *Ne timeas Maria, invenisti gratiam apud Deum.* O si scires quantum tua humilitas Altissimo placeat, quanta te apud ipsum sublimitas maneat ! angelico te indignam nec alloquio judicares, nec obsequio. Utquid enim indebitam tibi dixeris gratiam apud Deum ? Invenisti quod quærebas ; invenisti quod nemo ante te potuit invenire ; invenisti gratiam apud Deum. Quam gratiam ? Dei et hominum pacem, mortis destructionem, vitæ reparationem. Hæc est ergo gratia, quam invenisti apud Deum.

Et hoc tibi signum : *Ecce concipies et paries filium, et vocabis nomen ejus, Jesum.* Intellige, prudens Virgo, et nomine Filii promissi, quantam et quam specialem gratiam inveneris apud Deum. *Et vocabis*, ait, *nomen ejus Jesum.* Rationem hujus vocabuli alius Evangelista ponit, Angelo sic interpretante : *Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.* D. Bernard. *hom.* III, *super Missus est, n.* 10.

Il y eut de nombreux patriarches, d'innombrables martyrs, les Apôtres furent au nombre de douze, mais il n'y eut et il ne pouvait y avoir qu'une Mère de Dieu,

Avant le Fils divin dont Marie allait devenir la Mère, il y avait eu deux autres Jésus dont la sainte Ecriture gardait un précieux souvenir. L'un avait fait sortir le peuple de Dieu de la ville de Babylone où il était captif[1]; l'autre l'avait introduit dans la terre promise. L'un et l'autre combattaient les ennemis du peuple de Dieu; mais pouvaient-ils le délivrer de ses péchés? Au Fils de Marie seul était réservée la puissance d'arracher son peuple à la servitude du démon, de le délivrer de ses péchés et de l'introduire dans la véritable terre promise, qui est le Ciel. Lui seul, parce qu'il était Dieu et homme, exterminerait la mort en mourant lui-même, et nous redonnerait une vie nouvelle en ressuscitant par sa puissance divine. Lui seul peut nous sauver et à son nom *tout genou fléchit au ciel, sur la terre et jusque dans les enfers.*

Il était juste que Marie fût la première à prononcer le doux nom de Jésus, que lui-même avait choisi; aussi l'ange lui dit-il: *Et vous l'appellerez du nom de Jésus.* Ce nom, à cause de sa signification même, devait exciter en Marie des transports de la plus vive reconnaissance et de l'amour le plus ardent; car si Jésus est le sauveur de tous les hommes et, en un certain sens au moins, de tous les esprits célestes, il fut au degré suprême le sauveur de sa sainte mère. Ce fut par lui qu'elle fut mise à l'abri de toute faute, de toute imperfection pendant sa vie mortelle; ce fut à lui qu'elle dut le privilège, unique parmi les enfants d'Adam, de son immaculée conception. Sans lui, s'il ne l'avait pas gardée comme le plus précieux des trésors, s'il ne l'avait pas aimée et favorisée plus qu'aucune créature, parce qu'elle était destinée à lui donner la vie comme homme, elle aurait été comme nous, enveloppée dans la perte commune. Mais ce fut pour elle qu'il s'offrit d'abord en victime à la justice de son Père: ce fut elle qui profita de toute la plénitude du sacrifice de la croix, et c'est par elle que les grâces de la rédemption découlent jusqu'à nous. C'est pour elle avant tout que le Fils de Dieu, incarné dans son sein, est véritablement *Jésus*, c'est-à-dire *Sauveur.*

L'ange ne veut pas que nous puissions hésiter à reconnaître dans le Fils dont Marie sera mère un homme semblable à nous. Ce sera bien le sang d'Adam, notre sang qui coulera dans ses veines et c'est pour nous enlever toute crainte à ce sujet qu'il insiste sur la réalité de la maternité annoncée à Marie: *Voici que vous concevrez dans votre sein et que vous enfanterez un Fils.*

1. III *Esdr.* II et V.

C'est-à-dire, vous lui donnerez de votre substance ; la chair du corps adorable, que prendra le Verbe de Dieu en s'incarnant, aura d'abord été votre chair, et son sang votre sang. Vous ne serez pas seulement comme l'ont rêvé certains hérétiques, un tabernacle que le Fils de Dieu habitera pendant neuf mois, uni à un corps qui ne tirerait pas de vous son origine ; vous serez réellement sa mère, et plus parfaitement sa mère que les mères ordinaires ne le sont de leurs enfants ; car c'est de vous seule qu'il tiendra le corps sacré avec lequel il vivra parmi nous. Il n'aura pas de père comme homme, de même qu'il n'a pas de mère comme Dieu ; vous serez la mère du Dieu fait homme comme le Père éternel est son père.

L'incarnation du Fils de Dieu, selon la remarque de Photius, n'enlève rien à sa grandeur, mais elle exalte l'humilité de notre nature [1]. Aussi l'ange assure-t-il à Marie que son fils *sera grand*. Qui donc peut-être grand, d'une grandeur absolue, sinon Dieu lui-même ? Le ciel, la terre, et tout ce qu'ils contiennent sont en sa présence comme s'ils n'étaient pas ; mais le fils que concevra Marie *sera grand et appelé le Fils du Très-Haut*. Par qui sera-t-il appelé ainsi ? Par le Père éternel lui-même qui seul connaît le Fils, et qui dira du fils de Marie : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé*. De toute éternité, ce nom de Fils du Très-Haut appartient à la personne du Verbe qui s'incarne aujourd'hui. Le Fils de Marie ne deviendra donc pas, ne sera pas engendré Fils de Dieu, mais ce nom, qui lui appartient, sera proclamé ; les anges et les hommes sauront qu'il est à lui et qu'il l'a reçu de son Père. Tel est le fruit que l'humble Marie portera dans son sein virginal. Le ciel et la terre seraient un espace étroit pour son immensité, mais Marie, par sa sainteté, est plus grande que le ciel, la terre et toutes les créatures.

Que signifient donc les paroles de l'Ange : *Celui-ci sera grand*, et pourquoi parle-t-il au futur d'une grandeur qui existe de toute éternité, puisqu'*au commencement était le Verbe, que le Verbe était en Dieu et que le Verbe était Dieu ?* L'Ange n'aurait-il pas dû plutôt dire : Celui-ci était grand et il se fera petit ? Gabriel parlait de l'humanité de Notre-Seigneur ; or le Fils de Dieu venu pour nous enseigner la pratique de l'humilité, voulait paraître petit dans les commencements et ne manifester sa grandeur que plus tard. L'Apôtre appelle l'incarnation un anéantissement ; David, un amoindrissement, et Isaïe disait : *Un petit enfant nous est né, un fils nous a été donné.* — Le Verbe de Dieu a toujours été et sera éternellement Dieu et grand, mais l'huma-

1. Neque carnis assumptio Deitatis derogat celsitudini, imo potius humanitatis humilitas sublimatur : unde sequitur : *Et Filius Altissimi vocabitur.* Non utique tu impones vocabulum, sed ipse vocabitur : a quo, nisi a consubstantiali Genitore ? Phot. *in Caten. græc.*

nité de Jésus-Christ n'a pas toujours été grande, elle n'existait même pas avant l'incarnation du Fils de Dieu dans le sein de Marie. Dès le premier instant de son existence, elle fut grande devant Dieu, mais elle n'était pas encore au moment où parlait l'Ange, puisque Marie n'avait pas donné son consentement, et que le grand mystère n'était pas accompli. Infiniment grand parce qu'il est Dieu, le Verbe divin allait, en s'incarnant, devenir grand aussi comme homme.

L'Ange ajoute encore : *Et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de son père David, et il régnera dans la maison de Jacob, et son règne n'aura pas de fin.* Dieu avait promis à David que le Messie naîtrait de sa race. Marie le savait ; elle savait que ce fils de David serait en même temps le Fils de Dieu. Les prophètes avaient annoncé cette merveille et Marie la croyait ; seulement son humilité ne lui eût jamais permis de soupçonner qu'elle était elle-même la vierge dont parlait le prophète, lorsqu'il disait : *Ecce virgo concipiet et pariet filium : — Voici qu'une vierge conçevra et enfantera un fils.* (Isa. VII, 14.) Ce n'est pas trop de la parole d'un ange pour qu'elle ose élever si haut sa pensée.

Le royaume de N.-S. Jésus-Christ n'est pas de ce monde et il se dérobait à l'empressement de la foule qui voulait le faire roi ; comment donc l'ange peut-il dire de lui que Dieu lui donnera le trône de David ? L'apôtre S. Paul nous apprend que tout dans l'ancienne loi figurait ce qui devait arriver sous la loi nouvelle. Le royaume de David n'était qu'une image du royaume de Jésus-Christ. David régna sur les corps : Jésus-Christ règne sur les âmes. David n'eut d'abord pour sujets que les malheureux, les exilés, les fugitifs : Jésus-Christ choisit ses Apôtres parmi les gens de la plus humble condition. Des courtisanes, des pécheurs, des publicains repentants, quittaient leurs affaires et fuyaient le monde pour s'attacher à lui. David dut conquérir son royaume par la force : Jésus-Christ versa tout son sang pour conquérir le sien.

La maison de Jacob sur laquelle Jésus régnera c'est la sainte Eglise, car les véritables enfants de Jacob, les vrais Israélites sont les enfants de la promesse, les véritables croyants : eux seuls méritent ce nom [1]. Eux seuls font partie de ce royaume qui durera éternellement. Ils seront rois aussi comme leur chef, car servir Dieu c'est régner ; ce n'est pas une vaine formule que le nom de Roi des rois et Seigneur des Seigneurs donné au Rédempteur.

L'Evangile ne nous montre, entre les mains de Jésus-Christ, pour sceptre, que le roseau brisé de sa passion ; son chef adora-

1. Non omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israëlitæ sed qui filii sunt promissionis æstimantur in semine. Rom. IX, 6, 8

ble ne porte qu'une couronne d'épines, ses épaules un misérable lambeau de pourpre. Ce n'est là ni la puissance de David, ni la splendeur de Salomon. Mais attendez que la vérité se révèle, que la royauté de Jésus-Christ paraisse dans tout son éclat. La figure a passé rapidement, mais le règne de Jésus-Christ ne finira pas. Le ciel, la terre, l'enfer, tout est soumis à sa puissance, et les enfants d'Esaü, les pécheurs, n'y sauraient échapper; mais c'est au ciel que la magnificence et la grandeur de sa royauté éclatent merveilleusement. O royauté splendide, royaume de paix, règne immortel! Nous pouvons partager toutes ces gloires et toutes ces félicités; gardons-nous de les dédaigner et d'acheter, au prix de mille travaux, de vaines satisfactions qui ne durent qu'un moment. Tout le monde veut régner, ô Jésus, tous les vices se disputent l'empire de nos cœurs. Venez, dispersez nos ennemis et soyez notre unique roi [1].

Marie a écouté le messager divin; elle ne met pas en doute la vérité de ses paroles et ne lui demande pas la preuve de sa mission. Le démon se transforme quelquefois en ange de lumière, pour tromper les hommes ignorants et dépourvus de prudence, mais il n'induit pas en erreur ceux que Dieu favorise de lumières extraordinaires. Ils savent que la présence de l'ennemi ne peut produire dans leur âme que des fruits amers, tandis que celle des esprits bienheureux, tout en causant quelque trouble d'abord, les porte à Dieu et leur donne la paix. Zacharie père du Précurseur avait dit à l'Ange : *Comment connaîtrai-je cela?* c'est-à-dire, comment saurai-je que vos paroles ne m'induisent pas en erreur? car je suis vieux et ce que vous me promettez n'est plus possible à mon âge. Et l'Ange lui répondit : *Je suis Gabriel qui me tiens devant Dieu et j'ai été envoyé pour te parler et t'annoncer cette heureuse nouvelle.* Si tu l'apprenais de la bouche d'un homme, tu pourrais réclamer des preuves : mais la parole d'un ange envoyé de Dieu exprès, vers toi, doit te suffire. Cependant puisque tu désires un signe de la réalité de ma mission, il ne te sera pas refusé : et voilà que tu seras muet et ne pourras parler, jusqu'au jour où ces choses arriveront, parce que tu n'as pas cru à mes paroles qui s'accompliront en leur temps [2].

1. Veni, Domine Jesu, aufer scandalum de regno tuo, quod est anima mea, ut regnes, qui debes, in ea. Venit enim avaritia et vindicat in me sibi sedem ; jactantia cupit dominari mihi ; superbia vult mihi rex esse. Luxuria dixit : ego regnabo. Ambitio, detractio, invidia et iracundia certant in meipso, cujus ego potissimum esse videar. Ego autem quantum valeo resisto ; renitor quantum juvor. Dominum meum Jesum reclamo ; ipsi me defendo, quia ipsius me juris agnosco. Ipsum mihi Deum, ipsum mihi Dominum teneo, et dico: Non habeo regem nisi Dominum Jesum. Veni ergo Domine, disperge illos in virtute tua, et regnabis in me, quia tu es ipse rex meus et Deus meus, qui mandas salutes Jacob. Bern. *hom.* iv *super Missus est.*

2. Habito respectu Zacharias ad propriam ætatem, quin etiam conjugis

La bienheureuse Vierge Marie ne s'attirera pas de semblables reproches de la bouche de l'Ange. Elle croit à sa parole; mais elle demande prudemment comment cette parole, dont l'accomplissement est certain pour elle, se réalisera. Elle y voit un obstacle infranchissable à ses yeux, mais que Dieu saura lever. Elle veut connaître ce que Dieu attend d'elle et demande prudemment à l'Ange : *Comment cela se fera-t-il? Car je ne connais point d'homme*: c'est-à-dire : J'ai pris la résolution et fait le vœu devant Dieu de n'avoir jamais de ces rapports qui procurent la maternité aux autres femmes; je n'ignore pas que mon vœu est agréable au Seigneur et que sa volonté est que je le garde fidèlement. Dites-moi donc de quelle manière s'accomplira le grand mystère que vous venez de m'annoncer? L'Ange lui répondit : *L'Esprit saint surviendra en vous, et la vertu du Très Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi la chose sainte qui naîtra de vous sera appelée le Fils de Dieu.*

L'Ange avait déjà dit à Marie qu'elle était pleine de grâce. Pouvait-elle donc posséder la plénitude de la grâce sans que le Saint-Esprit qui donne la grâce habitât en elle? Et si elle le possédait déjà comment pouvait-il y venir de nouveau? S. Bernard remarque que l'ange ne dit pas que le Saint-Esprit viendra, mais qu'il surviendra. Déjà il était en Marie plus qu'en aucune créature, mais il y viendra d'une manière nouvelle. Il était uni à son âme de la même manière qu'à celle des autres saints, quoique beaucoup plus parfaitement : son corps lui-même va devenir, en même temps que son âme, le sanctuaire de la divinité. Dieu habitera spirituellement en elle, mais aussi corporellement, par l'opération du divin Esprit, ce qui n'eut lieu pour aucun autre saint [1].

sterilitate conspecta, diffisus est : unde dicitur : Et dixit Zacharias ad Angelum : *Unde hoc sciam*? Quasi diceret : Quomodo hoc fiet ? et causam dubitationis subdit: *Ego enim sum senex.* Ætas intempestiva, natura inepta; ego generans debilis, terra sterilis. Non autem censetur a quibusdam propter hoc dignus esse venia Sacerdos, dum seriem rerum expostulat : quodcumque enim Deus aliquid indicat oportet in fide suscipere : nam super hujuscemodi disceptare contumacis est animæ : unde sequitur : *Ego sum Gabriel qui asto ante Deum.* Quasi dicat : Si homo talia signa promitteret, impune signum flagitare liceret. At cum Angelus promittit, jam dubitare, non decet. S. Chrysost. et V. Beda a D. Thoma citati in *Catena aurea.*

1. Cum sciat Dominus meus, testis conscientiæ meæ, votum esse ancillæ suæ non cognoscere virum : qua lege, quo ordine placebit et ut fiat istud : Si oportuerit me frangere votum, ut pariam talem filium : et gaudeo de filio, et doleo de proposito : fiat tamen voluntas tua. Si vero virgo concipiam et pariam, quod utique si placuerit ei, impossibile non erit, tunc scio vere quia respexit humilitatem ancillæ suæ. *Quomodo fiet istud*, etc. Numquid potuit repleri gratia et necdum habere Spiritum sanctum, cum ipse sit dator gratiarum? Si autem jam Spiritus sanctus in ea erat, quomodo adhuc tanquam noviter superventurus repromittitur ? An forte ideo non dixit simpliciter *veniet in te*, sed addidit *super*, quia et prius quidem in ea

L'homme qui veut être compris des autres intelligences, dit Bellarmin [1], incarne sa pensée dans la parole extérieure; un souffle de sa bouche devient la forme sensible de son verbe intérieur. L'adorable Trinité, pour manifester son Verbe, crée de même, par le souffle de sa bouche, par l'opération de l'Esprit saint, la forme corporelle qui le rend accessible pour l'humanité. Telle est au fond le sens de ces paroles : *L'Esprit saint surviendra en vous*; l'Eglise ne fait que les traduire lorsqu'elle dit : « Le Verbe s'est fait homme par l'opération du Saint-» Esprit. » Les saintes Ecritures et l'Eglise avec elles, attribuent à l'Esprit de Dieu tous les actes de miséricorde, comme au Père les actes de toute-puissance, et au Fils ceux qui concernent la rédemption, parce que l'Esprit est l'amour substantiel du Père et du Fils et que l'Incarnation fut le chef-d'œuvre de l'amour et de la miséricorde de Dieu envers les hommes. C'était à lui qu'il appartenait d'opérer, dans le sein de Marie, le miracle des miracles, d'unir la personne du Verbe à l'humanité et de faire que le Fils éternel de Dieu soit aussi le fils d'Adam et le frère des pécheurs. Dieu a aimé le monde jusqu'à donner pour lui son Fils unique. Il était juste que l'amour de Dieu, qui est le Saint-Esprit, fût particulièrement l'auteur de ce don merveilleux.

La vertu du Très-Haut vous protégera de son ombre, dit encore l'Ange à Marie. La vertu du Très-Haut est le Verbe divin lui-même, celui qu'Isaïe appelle *le bras du Seigneur*, et S. Paul, *la vertu et la sagesse de Dieu*. Ce Verbe divin descendra en vous, dans un secret impénétrable; il vous enveloppera, pendant l'opération du *souffle de Dieu*, de cette *lumière inaccessible* qu'il habite, comme d'une ombre que le regard de l'ange ne saurait percer. Il sera en vous et vous serez en lui; votre chair deviendra le vêtement de sa substance, et lui vous vêtira de sa gloire; vous serez comme le voile du soleil de justice, et le soleil de justice vous inondera de ses rayons. « Pourquoi, dit l'ange à » Marie, me demandez-vous ce que vous éprouverez bientôt en » votre propre personne? Vous connaîtrez, oui vous connaîtrez » ce mystère; celui qui en est l'auteur vous le révélera lui-» même. Pour moi j'ai reçu mission de l'annoncer et non de » l'accomplir. Celui-là seul peut vous faire comprendre un tel » bienfait, qui vous le donne; et nul ne peut bien le connaître

fuit per multam gratiam, sed nunc supervenire nuntiatur, propter abundantioris gratiæ plenitudinem quam effusurus est super illam?...

... An prior quidem gratia ejus tantum repleverat mentem, sequens vero etiam ventrem perfundere debet : quatenus scilicet plenitudo divinitatis quæ ante in illa sicut in multis sanctorum, spiritualiter habitabat, etiam, sicut in nullo sanctorum, corporaliter in ipsa habitare incipiat ? S. Bernard. hom. iv *super Missus est.*

1. Bellarm. serm. vii *super Missus est.*

» que celle qui le reçoit : *La vertu du Très-Haut vous protégera* » *de son ombre*, et nul autre que Dieu et vous ne pourra pénétrer » la profondeur de ce mystère [1]. »

L'ange Gabriel ajoute : *C'est pourquoi la chose sainte qui naîtra de vous sera appelée le Fils de Dieu.* Le Fils dont Marie sera très réellement la mère, car il naîtra d'elle, *natum ex muliere*, comme les autres enfants, de leurs mères, ce Fils sera quelque chose de saint dès le principe même de sa conception. Les créatures peuvent devenir saintes; elles ne le sont pas en vertu de leur origine. Marie elle-même n'eût pas été sainte, si Dieu ne lui avait accordé la faveur de sa conception immaculée; elle n'était pas sainte nécessairement et par sa propre nature. Il n'en était pas ainsi du Fils dont elle allait devenir mère. Saint par lui-même, par sa propre vertu, la sainteté n'était pas une grâce pour lui; elle était inséparable de sa personne, parce qu'il était le Fils de Dieu, consubstantiel au Père et au Saint-Esprit, la sainteté par essence [2].

Aussi l'Ange, en annonçant le grand mystère de l'Incarnation, fait-il mention des trois adorables personnes de la sainte Trinité. Le Saint-Esprit surviendra en Marie; la vertu du Très-Haut, c'est-à-dire le Verbe, procédant du Père et envoyé par lui la protégera de son ombre. La Trinité est indivisible : elle agit tout entière dans la plus grande et la plus étonnante de ses œuvres; l'Ange veut que Marie en qui s'accomplit le mystère de l'Incarnation du Verbe en soit avertie, comme il convenait [3].

L'Ange dit encore à Marie : *Et voilà qu'Elisabeth, votre parente, a conçu elle aussi, un fils dans sa vieillesse*; *et ce mois est le sixième de celle qu'on appelle stérile*; *car à Dieu, rien n'est impossible.*

Pourquoi donc l'envoyé de Dieu parle-t-il ainsi à Marie. Est-il nécessaire qu'il lui donne une preuve de la toute-puissance

1. Quid a me requiris, quod in te mox experieris? scies, scies et feliciter scies, sed illo doctore, quo et auctore. Ego autem missus sum annuntiare virginalem conceptum, non creare. Nec potest doceri nisi a suscipiente... Sic in suo secretissimo consilio obumbrando conteget et occultabit quatenus sibi tantum, notus habeatur et tibi. S. Bern. hom. IV *super Missus est.*

2. Ad distinctionem autem nostræ sanctitatis, Jesus singulariter sanctus nasciturus asseritur : nos quippe, etsi sancti efficimur non tamen nascimur quia ipsa naturæ corruptibilis conditione constringimur, ut cum Propheta dicamus (Psal. L) : *Ecce in iniquitatibus conceptus sum.* Ille autem solus veraciter sanctus est, qui ex conjunctione carnalis copulæ conceptus non est; qui non (sicut hæreticus desipit) alter in humanitate, alter in Deitate est, non purus homo conceptus atque editus, post, per meritum, ut Deus esset accepit, sed nuntiante Angelo et adveniente Spiritu, mox Verbum in utero, mox intra uterum Verbum caro. S. Gregor. *Moral.* cap. XXVII.

3. Tu autem attende qualiter Virgini angelus totam Trinitatem edidit; dum *Spiritum Sanctum* commemorat, Virtutem et Altissimum, Trinitas enim indivisibilis est. Victor Antioch. *in Catena Græc. Patr.*

divine pour qu'elle croie à sa parole? Non assurément. Marie croyait à la parole de l'Ange; celui-ci le savait et son intention n'était pas d'obliger Marie, par des preuves évidentes, à croire ce dont elle aurait douté. La bienheureuse Vierge ne ressemblait en rien à Zacharie dont l'incrédulité avait reçu son châtiment. Sa foi au contraire méritait les plus grandes louanges, et Elisabeth inspirée de Dieu fut chargée de la célébrer. L'Ange avait donc d'autres motifs pour parler comme il le faisait. A la joie qu'éprouvait Marie parce que Dieu l'avait choisie pour être sa mère, il voulait en ajouter une autre. La maternité d'Elisabeth, si longtemps désirée, si ardemment demandée, ne devait pas manquer de réjouir Marie qui aimait tendrement sa vénérable parente. Cette joie, cette reconnaissance envers Dieu dilatait le cœur de Marie et achevait de la disposer à concevoir dans son sein virginal, le Fils bien-aimé du Père, par l'opération de l'Esprit d'amour. En second lieu, il convenait que la grossesse d'Elisabeth, qui bientôt allait être connue de tous, le fût d'abord de Marie; il ne fallait pas que ce miracle qui touchait de si près à celui de l'Incarnation du Verbe lui fût révélé par les hommes et que la Mère de Dieu parût étrangère à ses conseils. Un autre motif encore. Plus tard, après l'ascension du Sauveur, sa bienheureuse Mère devait faire connaître aux Apôtres et aux Evangélistes l'histoire de la conception de son divin Fils, et les merveilles qui accompagnèrent la naissance du Précurseur. Il était donc nécessaire qu'elle fût parfaitement instruite de tout dès l'origine. Enfin l'Ange procurait ainsi à Marie l'occasion de montrer toute sa charité envers sa vénérable parente, et de communiquer au Précurseur, même avant sa naissance, les grâces abondantes dont elle devenait la dépositaire, par le fait même de sa maternité divine. L'Ange ajoute : *Car à Dieu rien n'est impossible*, pour rapporter à Dieu seul et à sa toute-puissance les grandes choses qu'il annonce. Il ne prétend pas apprendre à Marie que rien n'est impossible à Dieu, mais il admire les grandes choses que le Seigneur opère et il invite Marie à les admirer avec lui.

§ IX. — *L'Incarnation du Verbe.*

La bienheureuse Vierge Marie avait écouté attentivement les paroles de l'Ange. Elle comprenait toute la portée de ce message divin; elle connaissait désormais la volonté de Dieu et savait que sa virginité n'aurait pas à souffrir de la maternité que l'Ange lui annonçait. Humblement soumise à la volonté divine, Marie répondit à l'envoyé céleste: *Voici la servante du Seigneur: qu'il me soit fait selon votre parole.* Ce fut alors que s'accomplit le grand mystère. L'Esprit de Dieu se reposa sur cette vierge obéissante et humble. Il prit la substance la plus pure du sang

de Marie et en forma un corps digne, par sa perfection et sa sainteté, d'être uni substantiellement à la personne même du Verbe de Dieu. Il créa et joignit à ce corps une âme digne à son tour d'une semblable union. En même temps que cette merveille, à laquelle nulle autre œuvre de la puissance et de la sagesse divine ne saurait être comparée, s'accomplissait, la vertu du Très-Haut protégeait Marie de son ombre ; la divinité s'unissait dans son sein à l'humanité ; le Christ était conçu ; le Verbe s'était fait chair et il habitait parmi nous. L'homme nouveau allait naître : avec lui reparaîtraient la grâce et le bonheur ; l'univers serait transformé ; le règne du péché et de la désolation aurait cessé.

Qui pourrait expliquer ou énumérer seulement les merveilles opérées dans le sein de Marie[1] ? La vierge qui conçoit le Fils

1. *Maria, post illa verba* : Ecce ancilla, *etc. concepit Jesum. Proprie dicenda Christi Mater et Mater Dei.* Magna cum humilitate sanctissima fœmina angeli verbis assentita est : *Dixit autem Maria : Ecce ancilla Domini : fiat mihi secundum verbum tuum* : atque ita mirandum in modum Christus Jesus conceptus est : Spiritus enim sanctus Mariæ ad ejus uterum sanguinem traduxit puriorem, qui formando corpori Christi Domini opus esset.

Quod autem in naturali partu humana opera contulisset, id Spiritus Sanctus excellentissimo quodam ac perfectissimo modo præstitit. Filii vero sui Divinitatem cum humanitate Deus conjunxit, quin B. Virgo quidquam ad eam rem de suo contulerit, ut utraque natura in una dumtaxat persona subsisteret. Unde profluit, proprie et vere dici oportere B. Virginem Christi matrem, quod ad ejus formandum corpus contulerit quicquid reliquæ omnes mulieres, quæ pepererint, contulerunt, nam suam illi tribuit substantiam, peperitque infantem ejusdem plane, qua ipsa erat naturæ. Matrem quoque Dei proprie dici apparet, quod Divina Persona terminus sit completus conceptionis : nec dici posse Spiritum Sanctum Patrem esse Christi secundum humanam naturam, etiamsi ad ejus formandum corpus tantum contulerit : nihil enim tribuit ei de sua substantia, nec ejusdem naturæ suæ genuit fœtum.

Incarnatio, cujus divinæ Personæ opus sit, ex doctrina Divi Thomæ.

Atque hæc est omnis Divi Thomæ doctrina III part. quæst. 31, art. 5; quæst. 32, art. 3 ad *primum*, et quæst. 35, art. 4. Incarnatio Verbi considerari dupliciter potest, vel ut humanæ naturæ terminatio, quæ dicitur *suppositatio*, vel tanquam actio. Priore modo si ea consideratur, Filii Dei est opus qui carnem assumpsit. Si vero secundo consideretur modo; atque ad ejusdem principium activum respiciatur, cujus opus sit *ab extra*, totius Trinitatis opus est : peculiari tamen modo Spiritui Sancto tribuitur; tum quia Incarnatio Verbi ex puro Dei amore sit derivata, qui amor Spiritui Sancto tribuitur, quemadmodum Patri potentia, et sapientia Filio; tum quod humana natura assumpta fuerit a Filio, in unitatem personæ, ex sola gratia quæ præcipuo modo Spiritui Sancto tribuitur; tum denique quia per Incarnationem humanitas Christi a Divinitate accepit sanctificationem, quæ itidem opus est proprium Spiritus Sancti. Vide Div. Thomam, III *part. quæst.* 32, *art.* 1.

Prodigia, dona et privilegia, quibus decorata fuit Christi Conceptio.

Plura quoque adnotari possunt, quibus palam fiat, mirandam prorsus et supra omnes naturæ vires fuisse Christi conceptionem. Nam et in B. Virgine nihil de virginitatis flore decerptum, et momento temporis in virginali utero Christi corpus est formatum, non ea magnitudine, ad quam deinde

même de Dieu conservé intacte toute la gloire de sa virginité. Le Saint-Esprit lui-même prépare le corps et l'âme que le Père éternel unit hypostatiquement à la personne de son Fils. L'Homme-Dieu existe et Marie est réellement sa mère, parce que le corps de Dieu fait homme est formé de sa substance et qu'elle a contribué, par son consentement libre, à l'accomplissement de ce mystère incompréhensible. C'est le Fils de Dieu qu'elle conçoit, c'est le Fils de Dieu fait homme qui reçoit d'elle et en elle son accroissement corporel ; c'est au Fils de Dieu qu'elle donnera le jour, et ce Fils de Dieu participera à la nature que sa mère en même temps qu'il sera Dieu.

Tout ce qu'une mère donne à son enfant, Marie le donne à son divin Fils ; elle donne même plus, puisqu'aucune créature ne contribue avec elle à la formation de ce corps sacré, auquel la divinité elle-même ne refuse pas de s'unir. Le fils de Marie n'aura pas de père selon la nature, sur la terre, mais seulement un père adoptif et légal. La première Personne de la sainte Trinité, le Père éternel a seul droit en toute vérité au nom de Père du Fils de Marie. Le Saint-Esprit lui-même, par l'opération de qui s'accomplit le grand mystère, ne saurait s'attribuer aucune paternité sur le Fils de la très sainte Vierge, car il ne lui donne rien de sa substance. Le Fils ne procède de lui ni comme Dieu ni comme homme ; au contraire le Saint-Esprit procède lui-même du Fils. Le Père éternel a donné de toute éternité à son Verbe sa substance divine ; Marie lui donne sa substance humaine dans le temps. L'ensemble de ces deux substances est la personne du Verbe incarné, Fils de Dieu et Fils de Marie.

L'Incarnation du Verbe est l'œuvre du Fils de Dieu, en ce

paulatim accrevit, sed ea dispositione membrorum quæ aptæ esset rationali animæ recipiendæ, et quam hypostatice Verbo divino conjunctum fuit; atque ineffabili ejusmodi unione, duarumque naturarum consortio Christus fuit Deus et homo, duabus præditus voluntatibus, duas habens operationes, divinam scilicet et humanam. Ab ipso conceptionis suæ momento, Christus verus fuit sacerdos, spiritualis et æterni regni Rex verus, et sanctus, non accidentali tantum sanctitate per habitualem gratiam, quæ ejus anima prædita fuit, sed etiam sanctitate substantiali, quæ proffluebat a Verbo divino ejus humanæ naturæ, substantialiter conjuncto. Denique in ipso conceptionis momento, compos ea gratia factus fuit, quam vocant theologi capitalem, qua angelorum hominumque caput constitutus est; divina præditus scientia ut Deus ; acquisita, infusa et beata ut homo, ita ut illo temporis puncto, comprehensor factus, viderit Dei essentiam, omniaque præterita, præsentia et futura, prævideritque secreta cordium, ad perfectum denique consequutus sit usum intellectus, tum voluntatis quo statim accidentalem cœpit corporis sui gloriam mereri : « His prodigiis, donis ac privilegiis condecorata fuit Conceptio Christi, ex quibus facile quisque colligere potest, eam fuisse miraculosam et supernaturalem. » Verba sunt P. Gravesonis *de Mysteriis et annis Christi.* Dissert. 2, ubi ea omnia prodigia recenset et comprobat, ut propterea a Benedicto XIII, in serm. 14, part. 1, *de Beatissima Virgine*, collaudare meruerit. Benedictus Papa XIV, *de Festis B. M. Virginis, cap.* III.

sens que c'est la seconde Personne de la sainte Trinité, et non une autre, qui s'est unie à l'humanité. Si l'on considère l'auteur de ce mystère impénétrable, c'est l'adorable Trinité tout entière; mais si l'on veut attribuer l'exécution de cette œuvre admirable à l'une des trois Personnes divines, elle revient de droit au Saint-Esprit qui est l'amour substantiel du Père et du Fils, parce qu'elle est l'œuvre par excellence de l'amour divin pour les créatures. De plus le Saint-Esprit est l'esprit de grâce, et c'est une pure grâce que le Fils de Dieu a faite à l'humanité, de s'unir à elle. Enfin l'humanité de Jésus-Christ a reçu, par l'Incarnation, la plénitude de la sanctification qui est l'œuvre propre du Saint-Esprit dans les âmes.

Dès le premier moment de l'Incarnation du Verbe, le corps adorable du Sauveur exista dans toute sa perfection. Il n'avait pas, il est vrai, le développement qu'il devait prendre avec le temps, mais tous ses membres et ses organes étaient complets et formaient un merveilleux ensemble, digne instrument de l'âme et de la divinité. Dès ce premier moment aussi, le Verbe incarné, le Christ fut prêtre; il fut roi; il fut saint non pas d'une sainteté accidentelle, conférée par la grâce habituelle répandue dans son âme, mais d'une sainteté substantielle, résultant nécessairement de l'union du Verbe avec sa nature humaine. Il fut le chef suprême des anges et des hommes. Il posséda la science divine parce qu'il était Dieu; il posséda aussi la science infuse et béatifique comme homme; il vit Dieu dans son essence; rien ne lui fut caché ni du présent, ni du passé, ni de l'avenir, ni des pensées les plus secrètes des hommes. Il posséda l'usage plein et entier de son intelligence et de sa volonté, et eut droit, dès ce premier moment, à cette gloire accidentelle extérieure qu'il ne laissa entrevoir qu'une fois à trois de ses disciples, sur la montagne du Thabor, pendant sa vie mortelle. Mais tous les dons que possédait l'humanité de Notre-Seigneur n'enlevaient rien à sa passivité. Venu sur la terre pour souffrir et mourir, il était nécessaire qu'il fût, comme tout homme et plus que tout homme, capable de ressentir la douleur. Miracle incompréhensible de l'amour d'un Dieu! il éteint les rayons de sa gloire, il arrête les éternels transports de ses joies infinies, pour souffrir et mourir avec nous et pour nous!

Qui pourra dire les sentiments de Marie, lorsque le Fils de Dieu fut descendu dans son sein virginal? Sans doute elle s'anéantit profondément devant lui, adora, remercia, aima, pour elle-même et pour tous les hommes. Elle s'offrit à son Fils pour le nourrir, le servir, l'élever et contribuer à l'œuvre de la rédemption. Elle adora dans son propre sein le Verbe incarné. Plus que jamais elle fut pleine de grâce, et l'on peut croire pieusement qu'en ce moment béni, Dieu la mit en possession de la vision béatifique.

Mais respectons les secrets que le saint Evangile n'a pas jugé à propos de nous révéler et faisons comme l'Ange dont il est dit aussitôt après les paroles de Marie. *Discessit ab ea angelus*: « Et l'Ange s'éloigna d'elle. »

D'après les anciennes traditions confirmées par la pratique de l'Église, ce fut le vingt-cinquième jour du mois de mars que s'accomplit ce grand mystère. Trente-quatre ans plus tard, à pareil jour devait avoir lieu le sacrifice du Calvaire.

CHAPITRE II

VISITATION

§ I. — *Pourquoi Marie va visiter Elisabeth.*

L'Evangéliste S. Luc, aussitôt après le récit de l'entrevue de la très sainte Vierge avec le messager céleste, continue ainsi : *Or en ces jours-là, Marie se levant, s'en alla en grande hâte vers les montagnes, en une ville de Juda.*

S. Grégoire-le-Grand dit que l'éternité tout entière, ne suffirait pas à toutes les créatures ensemble, pour célébrer dignement la sublimité des mystères accomplis dans la visite que la très sainte Vierge rendit à sa cousine Elisabeth, aussitôt que le Fils de Dieu fut incarné dans son sein [1]. Mais si l'on ne peut tout dire, il faut dire ce que l'on peut. Nous rechercherons donc quelles furent les causes du voyage de Marie, qui l'accompagna dans cette longue et pénible excursion, ce qui se passa entre elle et Elisabeth, enfin la durée de son séjour auprès de sa parente et l'époque de son retour.

Pour nous rendre compte des circonstances dans lesquelles se fit le départ de Marie et des causes qui le déterminèrent, il faut considérer avec soin le texte sacré de l'Evangile, et nous rappeler quelle était en ce moment la position de la très sainte Vierge.

L'Evangile nous dit qu'en ces jours-là, c'est-à-dire peu de jours après la visite de l'Ange, Marie partit pour visiter Eli-

1. Quod illæ honestissimæ matronæ plenæ fide et Spiritu Sancto conveniunt, et multis testimoniis datis et acceptis ad invicem declarant Messiam præsentem, et exhibitum, et esse hunc Jesum filium Virginis recens jam conceptum, cui infans in utero Elisabeth exiliit gaudio inusitato, et præter naturali, illa tanta sunt, et tantorum testificatio, ac confirmatio, ut in tota æternitate celebrari satis, exhauriri cogitatione, et sapientia omnium creaturarum nequeant. S. Gregor Mag. *in* vi *par. homil. in Epist. Vig. Visit.*

sabeth. Marie était toute jeune encore et mariée depuis quelques mois à peine ; Joseph, son époux, était très probablement absent : il devait, à cette époque, se trouver à Jérusalem pour célébrer la Pâque. De plus Marie, seule dans sa maison n'était pas cependant isolée à Nazareth en l'absence de Joseph. Peut-être S. Joachim et sainte Anne vivaient-ils encore, peut-être le père et la mère de Joseph étaient-ils là aussi : il est permis de le croire, car ni l'âge de Marie, ni celui de Joseph ne rendent invraisemblable que leurs parents fussent encore vivants à cette époque. En tout cas, il y avait d'autres membres de la famille, puisque l'Evangile nous parle de nombreux proches parents de Jésus qui habitaient Nazareth. Il était donc nécessaire que Marie, pour ne pas manquer, du moins extérieurement, à ses devoirs envers Joseph et sa famille, leur fît part de son dessein, leur fournît des motifs sérieux de n'y pas mettre obstacle, et munie de leur autorisation, prît, de concert avec eux, ses mesures, pour que ce long voyage pût s'accomplir dans des conditions qui rassurassent leur tendre sollicitude. On a donc lieu de s'étonner qu'Origène, S. Ambroise, le vénérable Bède et Théophylacte, dans leurs commentaires sur le chapitre Ier de S. Luc, assignent au départ de Marie le même jour qu'au mystère de l'Incarnation. Selon eux Marie serait partie quelques heures après que l'Ange ayant achevé sa mission, serait remonté au ciel pour en rendre compte au Très-Haut. Ce n'est pas ainsi qu'il faut expliquer les mots de l'Evangile : *Exurgens Maria abiit cum festinatione*: — *Marie se levant s'en alla en grande hâte* [1].

1. Velociter in Judæam capiebat iter Deo desponsata, et vitæ susceptrix Virgo; non sponte in hoc mota, sed ab eo qui intus aderat præcipuus gubernator, sicut navicula directa : verum enim auctorem prophetica dicta declarant : dudum vero præcentor hymnorum David, secundum alterutrum colloquium, sterilem inter Elisabeth, et Deiferam Virginem, hæc ait : *Ut inhabitet gloria in terra nostra, misericordia et veritas obviaverunt sibi. Justitia et pax complexæ sunt. Veritas de terra orta est, et justitia de cœlo prospexit.* Exigebat debitum prophetiæ per opera manifeste deponi ad credulitatem. Hinc cœlestis habitator, et de cœlesti imperiali missus, occasionem ad proficiscendum adolescentulæ dedit, cogentem vero dedit, quæ describitur cum Zachariæ sacerdotis familia cognatio, ut citius conjungeretur ad congaudendum Elisabeth ob conceptum, quod et cæteros Elisabethæ propinquos egisse in puerperio, describit divinus Evangelista Lucas, hæc inquiens : *Audierunt cognati ejus, quoniam magnificavit Deus misericordiam suam cum ea, et congaudebant ei.* Sic enim legis amicitiæ commune fieri... Post enim terribilem declarationem venerabilis mysterii, quod in ea peragendum erat, en quomodo inquit : *Ecce Elisabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute sua, et hic mensis sextus est illi, quæ vocatur sterilis, quoniam non erit impossibile apud Deum omne verbum.* Propter hoc vero, sicut æquale miraculum esse agnovit, virginem concipere, ac concipere sterilem, transmigravit in montem sicut passer, illud considerans, quod præter spem fuerat consecuta : *Exurgens autem Maria in diebus illis*, inquit divina Scriptura, *abiit in montana cum festinatione, et intravit in domum Zachariæ, et salutavit Elisabeth.* ANTIPATER *in Lucam.*

Mais quels étaient les motifs qui la poussaient à entreprendre au plus tôt, car le délai ne fut que de quelques jours, et Marie l'abrégea autant qu'il fut possible, le voyage dont la parole de l'Ange et la grâce de Dieu lui avaient suggéré le dessein.

Il était nécessaire d'abord que l'auguste Vierge Marie fît agréer par Joseph et par sa famille, cette visite à sainte Elisabeth, que l'Esprit de Dieu la pressait de faire. Sans doute le respect profond que portaient à sa vertu incomparable son saint époux et leurs parents, lui rendait cette tâche facile. On ne la soupçonnerait pas de légèreté ni de caprice, pourtant sa démarche, si elle n'était pas expliquée, devait paraître bien étrange, et ce départ subit, que rien n'aurait justifié, aurait nécessairement jeté quelques inquiétudes chez ceux qui s'intéressaient tant à elle. Cependant Marie ne pouvait, ni ne voulait, révéler à personne sa mystérieuse entrevue avec l'Ange : elle ne pouvait dire ce qu'elle avait appris de lui touchant sa vénérable parente. D'autre part, la Vierge toute sainte, la très pure et très simple colombe, ne pouvait alléguer, pour motif de son voyage que des raisons vraies et sérieuses. Que faire en cette occasion?

Dieu avait tout prévu et tout préparé pour que la mère de Jésus pût aller aisément, sans révéler le divin mystère, visiter la mère de Jean le Précurseur.

Lorsque l'ange Gabriel avait annoncé à Zacharie qu'il lui naîtrait un fils qui serait grand devant le Seigneur, Zacharie s'était d'abord montré incrédule, et en punition de cette incrédulité, il avait perdu l'usage de la parole.

Cet événement avait eu lieu deux mois environ avant la célébration du mariage de Marie et de Joseph, par conséquent vers l'époque à laquelle Marie sortit du temple pour être fiancée à l'époux que Dieu lui avait préparé. Objet particulier des soins et des sollicitudes presque paternelles de ses vénérables parents, Zacharie et Anne, Marie n'avait pu ignorer cet événement, considéré sans doute comme une cruelle affliction, pour ceux qui n'en connaissaient pas la cause.

On devait supposer Zacharie et Anne plongés dans la douleur. Anne pleurait l'infirmité de son époux, et Marie qui la regardait comme une autre mère, n'avait pas pu la consoler et mêler ses larmes à des larmes si amères. N'était-il pas temps qu'elle se rendît enfin auprès d'elle ?

D'autre part il est dit, au verset vingt-quatrième du premier chapitre de S. Luc : *Or après ces jours, Elisabeth sa femme conçut, et elle se tenait cachée pendant cinq mois.* Pendant cinq mois Elisabeth dissimula aux yeux de tous son bonheur et la grâce que Dieu lui avait faite : mais ensuite elle n'en fit plus un secret. Nazareth était loin de la ville que Zacharie et Anne habitaient en Judée, mais les pèlerins, les membres de la famille,

de retour de Jérusalem après les fêtes de Pâques, avaient dû entendre parler de ce fait extraordinaire : ils en rapportèrent la nouvelle à Nazareth, et dès lors le désir exprimé par Marie de se rendre auprès d'Élisabeth était nécessairement bien accueilli de tous. Elle allait s'acquitter d'un devoir d'affectueuse reconnaissance : elle allait porter à Élisabeth et à Zacharie les félicitations et les consolations de la famille entière. Marie allait faire autre chose encore, mais c'était son secret, ou plutôt jusqu'à ce moment, c'était le secret de Dieu.

A ces motifs extérieurs suffisants pour justifier le voyage de la très sainte Vierge, il faut joindre ceux qui la pressaient intérieurement, et qui font dire à l'Évangile : *Marie se levant, s'en alla en grande hâte vers les montagnes en une ville de Juda.* S. Antonin [1] nous invite à rechercher quels motifs ont été assez puissants pour déterminer Marie, modèle parfait de modestie virginale, amie de la solitude, élevée dans les profondeurs sacrées de la maison de Dieu, à entreprendre un long voyage et à demeurer pendant trois mois entiers dans une maison étrangère, comme si elle avait aimé le monde.

Ces motifs furent de deux sortes. Il y eut les motifs naturels : ce sont ceux dont nous avons parlé déjà auxquels il faut ajouter le désir de rendre à sa cousine tous les bons offices dont elle serait capable, lui témoignant ainsi son affection et sa reconnaissance. Il y eut les motifs surnaturels, ceux pour lesquels l'Esprit de Dieu inspirait à Marie la volonté d'accomplir ce voyage, et lui procurait la facilité de le faire.

Quelques auteurs, parmi lesquels il faut compter Théophylacte, semblent avoir cru que Marie s'était hâtée de visiter sa cousine Élisabeth parce qu'elle désirait avoir, en constatant la vérité des paroles de l'ange à son égard, une preuve nouvelle qu'elle-même n'avait pas été le jouet d'une illusion. Les hérétiques et les ennemis de Marie se sont emparés de cette supposition pour s'en faire une arme contre la perfection de Marie, en attaquant sa foi ; plusieurs même ont voulu voir, dans son empressement, un mouvement de vanité, comme si elle avait eu hâte de faire connaître les merveilleuses faveurs dont elle était l'objet. Ce sont là des injures gratuites à la plus sainte et à la plus humble des créatures. Marie avait cru à la parole de l'ange et sa foi était entière, lorsqu'elle lui avait dit : *Voici la servante*

1. Miraris fortassis, quod virgo pudica, solitudinis amica, in penetralibus templi nutrita, tanta honestate prædita, ut neminem virorum cognoscat, cujus intuitus ad videndam paternam faciem nunquam fuerant elevati, quæque soli Deo in abscondito consuevit ministrare, facta sit peregrina, sive viatrix, et ad domum pergit Zachariæ, ubi mansit mensibus tribus, non tanquam eam delectaret ædes aliena, aut pudicitiæ freno soluto, in publicum amet exire. D. Antoninus, 4 p. *Summæ*, *tit.* 15, *cap.* 20.

du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Elisabeth rend témoignage à la foi de Marie lorsqu'elle dit à son tour : *Bienheureuse, vous qui avez cru! parce que ce qui vous a été dit par le Seigneur s'accomplira.* Et la très sainte Vierge, à son tour, proclame que le Seigneur *a regardé l'humilité de sa servante.* Il n'y a donc place ni pour la faiblesse de la foi qui cherche des preuves nouvelles, ni pour je ne sais quel sentiment de vanité, incompatible avec l'humilité de Marie qui a pu dire : *Et voilà que désormais toutes les générations me proclameront bienheureuse* [1].

Le premier motif déterminant du voyage entrepris par la très sainte Vierge, fut, d'après Carthagène, la charité ardente pour le prochain, dont Marie fut embrasée, aussitôt que le Fils de Dieu venu sur la terre, pour le salut des hommes, se fut incarné dans son sein par l'opération du Saint-Esprit. La véritable charité se montre par les œuvres. Marie pouvait-elle ne pas s'empresser d'agir, lorsqu'il lui sembla que sa présence serait utile et agréable à sa vénérable parente [2] ?

On peut croire pieusement que la présence de Marie, dans les circonstances où se trouvait sainte Elisabeth, eut pour résultat de délivrer cette sainte femme de la malédiction qui pèse sur toutes les mères: *In dolore paries filios tuos* : — *Vous enfanterez vos fils dans la douleur.* L'Ange avait dit à Zacharie : *Beaucoup se réjouiront à sa naissance*: — *Multi in nativitate ejus gaudebunt;* il parlait du fils qu'Elisabeth devait mettre au monde. On ne peut raisonnablement retrancher du nombre de ceux qui se réjouirent, la mère même de l'enfant. Mais qui lui apportera la joie et l'absence de toute douleur, sinon Marie ? Le soulagement que les reliques des saints procurent souvent aux mères en des cas semblables [3], pouvait-il manquer à Elisabeth que visitait

1. Non quasi incredula de oraculo, nec quasi incerta de nuncio, nec quasi dubitans de exemplo; sed quasi læta pro voto, religiosa pro officio, festina præ gaudio ad montana perrexit. D. Ambrosius, *super cap. 1 Lucæ.*

Quid fuit necesse etiam hujus sterilis Virgini nunciare conceptum ? Numquid forte dubiam adhuc, et incredulam oraculo, recentiore voluit confirmare miraculo ? Absit ; sed ideo sterilis cognatæ conceptus Virgini nunciatur, ut dum miraculum miraculo additur, gaudium gaudio cumuletur. D. Bernardus, *hom. 4 super Missus est.*

2. Introivit Virgo domum Zachariæ, non ut verbum angeli mulieris attestatione probaret, sed ut mulieri provectæ ætatis, virgo juvencula ministerium sedula impleret. V. Beda, *Hom. de Visitatione.*

Pietas trahebat eam quando concepto Salvatore abiit in montana cum festinatione, ut serviret Elisabeth in partu ejus. Hugo Cardinalis, *super cap. 14 Eccles.*

3. Mos inolevit ad parturientes sanctorum reliquias deferri, ut melius se habeant facileque ac feliciter prolem in lucem edant; ad eumdem quippe modum Beata Virgo cognatæ suæ felicem partum cupiens, detulit ei pretiosissimam omnium corporis Christi reliquiam, ut mirabilis præsentiæ ejus virtus omnes parturientis dolores abigeret. J. de Carthagena, *Hom. catholicæ de sacris Arcanis Deiparæ, lib. 6, hom. 2.*

Marie, ce reliquaire vivant, infiniment précieux et contenant Dieu lui-même incarné ? Marie va donc visiter Elisabeth pour que l'heureuse mère de Jean n'ait pas de cris de douleur à mêler aux chants d'allégresse qui accompagneront la naissance de son fils.

Jean, le précurseur, était enseveli dans les ténèbres du péché originel : il était sous le joug du démon. Marie, la véritable aurore, se hâte vers lui ; elle porte dans son sein le soleil de Justice, elle veut que ce divin soleil dissipe au plus tôt les ténèbres et allume le flambeau ardent et brillant qui fut le fils de Zacharie ; elle veut délivrer du joug du démon celui que son divin Fils a choisi pour lui préparer sa voie devant les hommes.

L'auguste Vierge pesait-elle en son cœur ces graves motifs de sa visite à Elisabeth ? Non peut-être, car son humilité ne lui permettait pas de s'y arrêter : mais Dieu y pensait pour elle et la pressait d'agir.

Remarquons ici, qu'Elisabeth ne va pas trouver Marie, que Jean ne se hâte pas vers Jésus. C'est toujours Dieu lui-même qui fait les premières démarches [1], lorsqu'il s'agit de nous avancer dans la voie du salut : Marie porte la joie et la consolation à Elisabeth : Jésus n'attend pas Jean, il lui porte la délivrance, la lumière et la sanctification.

La très sainte Vierge Mère de Dieu ne va pas seulement offrir ses secours et prodiguer les grâces, par sa présence, à Elisabeth et à toute sa maison.

La charité soulage ceux qui souffrent, ou du moins pleure avec eux, lorsqu'elle ne peut les soulager : mais aussi elle se réjouit avec ceux qui sont dans la joie ; elle félicite avec empressement ceux que quelque événement heureux remplit d'allégresse. Marie n'ignorait pas quels avaient toujours été les ardents désirs de Zacharie et d'Elisabeth, de se voir revivre dans la personne d'un enfant bien-aimé. Elle comprend combien l'événement qui se prépare est heureux pour les vénérables époux, combien il comble leurs vœux légitimes : elle sait quel sera l'enfant qu'ils attendent : comment n'irait-elle pas, le pouvant du reste, leur porter ses félicitations [2] ? C'est ainsi que dans la sainte Ecri-

1. Hoc enim salubriter profitemur, et credimus, quod in omni opere bono, nos non incipimus, et postea per Dei misericordiam adjuvamur, sed ipse nobis, nullis præcedentibus bonis meritis, et fidem, et amorem sui prius inspirat. Concil. Arausicanum II; *Can.* 25.

2. Habent sancti hoc proprium omnes qui in veritate sanctum habent Spiritum, ut ita gratulentur de beneficiis, quæ aliis impensa perceperunt, quemadmodum et de illis, quæ sibimet collata sunt ; tunc properant mutuos sibi præbere conspectus, tunc dulcia miscere colloquia, certatimque opportuna, importuna, impendere invicem devotæ charitatis obsequia. Quid est hoc, nisi trahere et currere in odorem unguentorum Domini? pretiosum erat

ture, nous voyons Rachel se hâter d'annoncer à son père l'arrivée de Jacob, Jethro rendre visite à Moïse, dans le désert pour le féliciter des grandes choses qu'il avait accomplies, le grand prêtre Joachim venir de Jérusalem à Béthulie pour voir Judith et se réjouir avec elle de la victoire remportée sur Holopherne.

Eusèbe Emissène indique une autre cause du voyage de Marie : son ardent désir de pratiquer l'humilité. « Marie, dit-il, va » trouver Elisabeth, Jésus-Christ visite Jean : c'est la Souve- » raine qui s'approche de la servante, c'est le Seigneur qui ne » dédaigne pas de venir vers son serviteur. » Marie ressemble à Jésus, elle n'est pas venue pour être servie mais pour servir. Jésus lava les pieds de ses disciples. Marie rendit à sa parente Elisabeth les services les plus humiliants. Elle s'était montrée humble en présence de l'Ange, elle voulut se montrer plus humble encore en présence des hommes. Plus Dieu l'avait élevée en dignité, plus elle se sentait pressée de chercher un refuge dans l'humiliation et le néant aux yeux des créatures [1]. Plus une vierge est chaste, remarque S. Bernardin de Sienne, plus il convient qu'elle soit humble. Marie nous enseigne donc l'humilité comme elle est la maîtresse la plus parfaite de la sainte chasteté.

Marie avait ses raisons d'aller ainsi rendre visite à sainte Elisabeth, mais le fruit sacré qu'elle avait conçu, le Verbe de Dieu fait homme, avait les siennes aussi de presser le départ de sa très sainte mère. La première était son désir légitime de commencer à remplir le rôle de Sauveur, pour lequel il était venu sur la terre. Il avait hâte de prendre possession de ses

unguentum, magnum erat beneficium, quod dederat Dominus sterili, conceptum tanti viri, qui in virtute, et spiritu Eliæ deberet præire ante Dominum, et quo major non surrexit inter natos mulierum, tanti ac talis Unigeniti odorem perceperat, talis ac tanti beneficii famam sive nuntium ab ipso angelo acceperat, et de hoc sicut et de cæteris quis finis, quæ consummatio, futura esset, Spiritu Sancto docente, magna prophetissa non ignorabat. Rupertus Abbas, *lib. 1 in Cant.*

1. Didicistis Virgines pudorem Mariæ, discite humilitatem. Venit propinqua ad proximam; junior ad seniorem. Nec solum venit, sed etiam prior salutavit : decet enim ut quanto castior virgo, tanto humilior sit. D. Bernardinus Senensis, *Serm. 1 de S. Joseph.*

Sanctissima Virgo eamdem, quam angelo exhibuerat, humilitatem hominibus quoque curavit exhibere; et quod majoris est virtutis, etiam minoribus. Quis enim nesciat, Virginem Mariam Deo consecratam, muliere Deo dedita gradum habere potiorem? Quis dubitet Matrem regis æterni jure matri militis esse præferendam? Attamen memor Scripturæ præcipientis, *Eccles.* 3 : *Quanto magnus es, tanto te in omnibus humilia*, mox ut angelus qui loquebatur ei ad superna rediit, surgit ac montana conscendit, et saniorem visitat. V. Beda, *Hom. in Visit. Mariæ.*

Seniorem notanter dixit venerabilis auctor, ut inde discas senioribus humiliari, ac humilia etiam obsequia libenti animo eis exhibere.

fonctions sacrées : il avait soif du salut des âmes, et il s'empressait vers la maison de Zacharie, parce qu'il devait recueillir, dans la sanctification de Jean, les prémices de son ministère.

La seconde était la ressemblance admirable qui devait exister entre Jean et le Seigneur lui-même.

On dit que le semblable recherche son semblable : *Similis similem quærit*, et Dieu, qui a créé l'homme à son image et à sa ressemblance, aime nécessairement davantage ceux qui reproduisent le plus parfaitement en eux cette image sacrée. Les prophètes avaient annoncé, des siècles à l'avance, la naissance de Jean, comme celle de Jésus. L'archange Gabriel fut envoyé de Dieu pour faire connaître à leurs heureux parents la prochaine nativité de l'un et de l'autre. Jésus naît d'une Vierge : Jean est l'enfant d'un père et d'une mère stériles. Les anges font entendre leurs chants d'allégresse à la nativité de Jésus : il était annoncé d'avance que celle de Jean serait aussi l'occasion d'une grande joie. Le nom de Jésus est apporté des cieux par l'ambassadeur céleste ; celui de Jean est révélé à Elisabeth et à Zacharie, qui retrouve la parole, aussitôt qu'il a écrit *Jean est son nom*. Jésus est le Verbe de Dieu fait chair : Jean est la voix qui proclame ce Verbe, le porte-voix de la parole divine. Jean n'était pas la lumière mais seulement un flambeau ardent et brillant : il rendait témoignage à la lumière véritable : Jésus était cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Qu'ajouter encore ? Après la mort de Jean, plusieurs croyaient que Jésus lui-même n'était autre que Jean ressuscité d'entre les morts, tant la ressemblance était parfaite. Il était donc juste que Jésus se hâtât de visiter et de sanctifier cet autre lui-même, cet homme si ressemblant à son humanité, et par là même, si cher à son cœur.

Aux motifs que nous avons donnés du voyage de la bienheureuse Vierge Mère de Dieu, on peut ajouter encore, que le tressaillement joyeux de Jean dans le sein de sa Mère était un glorieux hommage rendu à l'Incarnation du Fils de Dieu ; qu'il se trouvait ainsi rempli du Saint-Esprit ; que sa mère Elisabeth partageait cette faveur inestimable ; que Marie trouvait dans ce voyage l'occasion de pratiquer les plus admirables vertus : son obéissance aux inspirations de la grâce, sa modestie. Son humilité, sa confiance en Dieu, sa charité envers le prochain s'y manifestèrent en mille circonstances.

Tels furent, autant que nous pouvons les connaître par les écrits des Pères et des interprètes de la sainte Ecriture, les motifs de la visite que Marie fit à sainte Elisabeth. L'Evangile nous apprend qu'elle fit ce voyage avec hâte : que faut-il entendre par ces mots ? Signifient-ils que Marie se hâta de partir, et que le voyage entrepris, elle se hâta encore d'arriver à son but?

Il semble assez probable que ces deux sens, qui ne s'excluent nullement, doivent être adoptés. Marie avait hâte de partir, et quoiqu'elle ne le fît pas le jour même de l'Annonciation, pour les causes que nous avons déduites plus haut, il est certain qu'elle évita tout retard volontaire : l'Esprit de Dieu la poussait vers Elisabeth ; Jésus brûlait du désir de sanctifier son précurseur. Elle partit donc comme l'indique bien l'Evangile : *Exurgens Maria*, — *Marie se levant*, aussitôt qu'il fut possible de le faire. Et les mêmes raisons qui hâtèrent son voyage ne lui permettaient pas de le traîner en longueur, une fois commencé. La tradition d'après laquelle Marie serait partie de Nazareth, et, après un voyage de trois jours, serait arrivée à Jérusalem où elle aurait passé des Azymes de la Pâque, pour se rendre ensuite dans la ville de Juda, où habitait Zacharie, peut être admise à la rigueur, mais ne semble aucunement en rapport avec l'empressement que note le saint Evangile.

Rien n'obligeait Marie à s'arrêter à Jérusalem pour les fêtes de la Pâque, car le devoir d'y assister n'était que pour les hommes ; rien ne dit aussi que ces fêtes ne fussent pas déjà passées. Cette opinion ne repose sur aucun fondement et n'explique rien : au contraire elle a besoin elle-même d'explication.

Tenons-nous en donc à la parole de l'Evangile : *Marie partit avec empressement*. Elle hâta son départ ; elle hâta son arrivée, et tous les motifs que nous avons donnés pour justifier son voyage ne justifient pas moins l'empressement qu'elle mit à l'accomplir. Puissions-nous l'imiter, lorsqu'il s'agit d'accomplir, nous aussi, les desseins et la volonté du Seigneur!

§ II. — *Voyage de Marie.*

Le saint Evangile nous dit que *Marie se levant s'en alla en grande hâte vers les montagnes, en une ville de Juda*; mais il ne nous apprend point quelle fut la ville de Juda vers laquelle la divine voyageuse dirigea ses pas, ni dans quelles conditions elle accomplit ce voyage.

Il est probable que Zacharie habitait une ville sacerdotale : or il s'en trouvait plusieurs dans les montagnes. De plus, il pouvait arriver aussi qu'il eût choisi une autre ville pour sa demeure; il n'y avait pas d'obligation pour les prêtres d'habiter dans les villes sacerdotales, et l'on sait que beaucoup d'entre eux ne quittaient pas Jérusalem. La plus grande incertitude règne donc, et il est impossible de déterminer le lieu où se rendit l'auguste Vierge Marie, les anciennes traditions n'étant pas d'accord sur ce point, et ne suppléant pas au silence de l'Evangile.

Quelques auteurs ont cru que ce mot *montana*, qui signifie *pays*

montagneux, était le nom particulier de quelque village où Zacharie avait sa maison : mais cette opinion n'a jamais été regardée comme acceptable par les interprètes sérieux de la sainte Ecriture.

Au contraire, un grand nombre d'écrivains ecclésiastiques, de l'autorité la plus incontestable, ont cru reconnaître la ville d'Hébron dans le pays de montagne, but du voyage de la très sainte Vierge. Baronius, Tolet, Théophile Raynaud sont de cet avis. Dom Calmet cite encore S. Ambroise, le B. Albert le Grand, S. Bonaventure auxquels il faut joindre S. Bernardin de Sienne, le vénérable Bède, Canisius et plusieurs autres. L'abbé Darras, dans son *Histoire générale de l'Eglise catholique*, s'est aussi prononcé pour Hébron.

Malgré la probabilité incontestable d'une opinion soutenue par tant de saints et savants auteurs, d'autres ont proposé Machérunte, au delà du Jourdain, d'autres Bethléem, d'autres Emmaüs ou Nicopolis [1]. Mais Emmaüs n'était pas une ville sacerdotale et de plus elle ne se trouvait pas située dans les montagnes, quoiqu'elle en fût voisine.

« Enfin, des traditions très précises, désignent une localité située à deux lieues au midi de Jérusalem, et sur les premiers coteaux des montagnes de Juda. Elle porte actuellement le nom d'*Ain-Karim*, et parfois aussi celui de *Saint-Jean de la montagne*. Certains auteurs semblent l'avoir confondue avec Emmaus-Kolonieh, qui est à proximité de là.

» Sans doute, il faut bien le reconnaître, à part ces traditions, il n'existe aucun autre témoignage militant en faveur d'Ain-Karim : mais ces traditions sont tellement positives, qu'elles fournissent une objection sérieuse contre les hypothèses dont nous avons parlé plus haut. Aussi nous contenterons-nous, sans vouloir décider autrement la question, de donner la préférence à cette dernière opinion. Ain-Karim satisfait, sous tous rapports, aux exigences de l'Evangile. On ignore il est vrai, si elle a compté autrefois parmi les villes sacerdotales : mais on n'est pas en droit de prétendre que Zacharie a dû habiter dans une

1. Vetustum adest et ruinosum templum, majori ex parte dirutum, quod olim ædes Zachariæ parentis Baptistæ ibi extiterint, ad quas virgo Elisabetham salutatura accessisse creditur. Fons aquæ vivæ, Neptoa olim vocatus, qui ad jactum inde lapidis excurrit, hodie Virginis Mariæ, vel sancti Joannis Baptistæ ab indigenis appellatur, in monumentum sacræ peregrinationis. Adest prope fanum celeberrimum, natali Baptistæ consecratum, eo loco, quo eum fuisse natum memoria est : quæ omnia libuit percurrere, ut per manus accepta locorum traditio nostræ sententiæ firmamentum sit. Guillielmus Baldens, in Hodæporico ad terram sanctam, quinque milliaribus a Jerusalem distare arbitratur locum Joannis Baptistæ ex communi sententia, qui situs nostrum sensum tuetur, etc. Poza.

2. L'abbé Jamar, *Marie Mère de Jésus*, p. 152.

des cités réservées aux prêtres juifs. Nous savons, en effet, qu'au temps du schisme qui éclata sous Roboam et Jéroboam, les familles des prêtres allèrent se fixer en différents endroits, sur les montagnes de Juda, aussi loin qu'on pouvait découvrir les hauts pinacles du temple de Jérusalem [1].

» Au reste quel que soit le sentiment que l'on embrasse, il est sûr que Marie a suivi la grande voie des caravanes, qui, traversant la Palestine par le milieu, relie Nazareth avec les villes de Samarie et de Jérusalem. Cette route était le chemin direct et naturel pour tous ceux qui se rendaient des environs de Nazareth à la ville sainte.

» Aujourd'hui, ce chemin est à peu près impraticable (De Saulcy, *Voyage en Terre-Sainte*); mais il était anciennement dans un état bien différent, comme on peut le constater par les vestiges qui accusent encore le tracé de l'ancienne voie des Pèlerins. Cependant elle ne laissait pas que d'être très fatigante à cause des accidents de terrain qu'elle rencontre sans cesse [2].

» Une route de trois lieues qui descend d'abord par une pente rapide, pour remonter bientôt vers les hauteurs d'Endor, conduisit la sainte Vierge à proximité de Sunan. Salomon, dont Marie était issue par son père Joachim, possédait en ce lieu un magnifique vignoble (Cant. VIII, 11); et c'est là que doit se placer la scène du Cantique des cantiques. Dans cette bourgade était née Abisag, la belle Sunamite, l'épouse vierge de David, qui figura d'une manière si frappante l'Épouse privilégiée, demeurée vierge avant, pendant et après sa divine maternité. C'est là encore qu'habitait jadis la pieuse femme qui accueillit le prophète Elisée avec une hospitalité si simple et si cordiale. (II Reg. IV).

» De Sunam, l'ancienne route des caravanes se dirige, durant l'espace de trois lieues, à travers la ville de Jesraël (ou Esdrelon), jusqu'au pied des montagnes de Samarie : puis elle serpente, pendant trois heures encore, parmi les hauteurs, dans la direction d'une montagne escarpée et de forme conique, couronnée de ruines imposantes. Sur ce sommet s'élevait autrefoi la célèbre Béthulie, illustrée par le courage de Judith.

» Après quelques heures d'une marche pénible dans un chemin rocailleux, la sainte Vierge atteignit une vallée large et fertile, formant comme le centre de plusieurs vallons resserrés. Au couchant se dressent deux crêtes sourcilleuses, séparées par une gorge profonde : ce sont les monts Hébal et Garizim. Entre les

1. L'abbé Maynard se prononce simplement pour Ain-Karim, sans déduire les raisons de sa préférence.

2. Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails à propos de ce chemin (dit Jamar) pour le motif qu'il a été souvent parcouru par la sainte Famille.

deux se trouve l'antique Sichem, qui conservait les souvenirs vingt fois séculaires des ancêtres de Marie (le puits de Jacob, le champ acquis par ce patriarche, le lieu de sa sépulture, etc.).

» En ce moment, la sainte Vierge avait fourni la moitié de sa course. Il lui restait encore treize lieues à franchir avant d'arriver à Jérusalem. Mais par suite de l'hostilité qui existait entre les Samaritains et les habitants de la Galilée, il ne lui fut pas accordé de s'arrêter dans les anciennes possessions de ses pères.

» Il lui fallut affronter les fatigues d'un nouveau voyage de cinq lieues à travers les montagnes, pour arriver à Silo, bâtie sur le bord oriental de la route, et remarquable par la beauté de sa situation, l'une des plus pittoresques de la Palestine. L'Écriture nous apprend que l'Arche d'alliance y reposa pendant plus de trois cents ans. C'est à Silo que la mère de Samuel, type préfiguratif de sainte Anne, vint supplier le Seigneur, de lui accorder un rejeton. A l'époque où vivait S. Jérôme, on y voyait encore les fondements de l'autel des holocaustes.

» De Silo, le chemin mène à Bethel, où Jacob vit l'Echelle mystérieuse qui reliait la terre au ciel, et ensuite, à Gabaa, où Respha, épouse de Saül donna une preuve touchante de tendresse maternelle, qu'Albert le Grand compare à l'amour de Marie pour le genre humain.

» Enfin, côtoyant Rama, célèbre par le palmier de la prophétesse Débora; et après Rama, Anathot et Maspha, la route des caravanes aboutit aux tombeaux des juges et des rois, élevés devant la porte septentrionale de la ville sainte. »

Tel fut le chemin que suivit nécessairement l'auguste Vierge Marie, pour arriver à Jérusalem. Sans doute elle ne fit que traverser la ville, se donnant à peine le temps de satisfaire à son ardente piété, par une visite au Temple, où, pendant tant d'années, elle avait grandi sous le regard de Dieu. Elle marchait avec hâte, désireuse d'arriver au plus tôt au terme qu'elle s'était proposé.

Le voyage entrepris par Marie était long, fatigant, et plus d'un danger aurait menacé l'auguste voyageuse, si elle l'avait accompli toute seule. Les anges, il est vrai, veillaient sur elle et leur protection était plus efficace que celle d'une armée entière. Mais si Marie pouvait s'avancer pleine de confiance, avec les esprits célestes pour uniques défenseurs, la prudence ne permettait ni à Joseph, ni aux autres membres de la famille, de la laisser aller seule et sans être accompagnée. N'eût-il existé aucun danger, les simples convenances s'y opposaient.

Qui donc accompagna Marie? Il semble tout d'abord que cet honneur revenait de droit à Joseph [1]. Il y avait pour lui non seu-

1. Il ne faut pas oublier que l'on était alors aux environs de la Pâque.

lement un honneur mais un devoir à suivre et à protéger Marie dans ce lointain voyage. Cependant l'Evangile ne nous le montre pas avec sa jeune épouse. Il paraît même certain qu'il n'assistait pas à la première entrevue de Marie et d'Elisabeth; il aurait inévitablement connu, par les paroles qu'elles échangèrent, le mystère accompli dans le sein de Marie, et il n'eût pas été nécessaire que l'Ange vînt plus tard le lui révéler. En second lieu, Joseph avait besoin de gagner sa vie par un labeur de chaque jour : il est difficile de supposer qu'il ait pu interrompre son travail, fermer son atelier pendant plus de trois mois, pour accompagner Marie. Si l'on dit qu'il s'est contenté de la conduire, revenant ensuite à Nazareth pour l'aller rechercher plus tard, les inconvénients sont à peu près les mêmes, ces différents voyages exigeant un temps considérable. Enfin si, comme plusieurs l'ont cru, quoique cette opinion semble peu probable, le mariage de Marie et de Joseph n'était pas encore célébré à cette époque, il n'aurait pas été convenable que de simples fiancés voyageassent ainsi, et demeurassent ensemble pendant un si long temps.

Cependant Suarez [1] est d'avis que S. Joseph accompagna Marie; c'est, dit-il, l'opinion générale, celle qu'on regarde, avec raison, comme la plus vraisemblable, la plus conforme aux convenances. Beaucoup de théologiens ont pensé comme Suarez.

Avant lui S. Bernardin [2] avait parlé de même, et avant S. Bernardin, le Docteur Séraphique [3]. Carthagène énumère une foule d'auteurs ralliés à cette opinion : Isolani, Gerson, Echius, Cajetan, Barry, Salmeron. Théophile Raynaud en ajoute d'autres. Le poète chrétien Vida, introduit Joseph racontant comment

Joseph en était-il revenu, se trouvait-il encore à Jérusalem, ou se préparait-il à s'y rendre? Triple question dont la solution aiderait à résoudre celle du voyage de Marie, mais à laquelle on ne peut répondre que par des suppositions, qui ne reposent sur aucun fondement. Si Joseph était de retour depuis un jour ou deux, un nouveau voyage de sa part semble peu probable. S'il était encore à Jérusalem, Marie pouvait-elle s'absenter ainsi avant son retour? S'il se préparait à partir, il est évident qu'il accompagna sa sainte Epouse et qu'ils firent ensemble ce voyage, mais comme on les faisait en pareil cas, les hommes et les femmes marchant en troupes séparées.

1. Statim enim post Filii conceptionem, eadem fortasse die, ut Evangelista innuit, comite sancto Joseph, ut decentius et verisimilius ab omnibus prudenter judicatum est, in montana perrexit Virgo. *In* 3 *part. dist.* 13 *in ipso initio disputationis.*

2. Jam emisso prædicto voto, accessit ad Virginem angelus Gabriel, ignorante Joseph, atque de Spiritu Sancto gravida facta est ut dicitur. *Luc.* 1. Et statim *cum ipso Joseph* abiit in montana, id est Jerusalem, ut visitaret Elisabeth. *Serm.* 1 *de S. Joseph.*

3. O qualis domus, qualis camera, qualis lectus, in qua, et in quo commorabantur tales matres, talibus filiis fœcundatæ : Maria et Elisabeth, Jesus et Joannes. Sunt autem ibi magnifici senes, Joseph et Zacharias. Quid quæso jucunditatis defuit S. Joseph, sive dum novam conjugem in itinere comita-

il s'est déterminé à laisser Marie partir pour ce voyage et à l'accompagner. Il le représente assistant à la première entrevue de sa très sainte épouse et d'Elisabeth, et écoutant avec admiration des paroles dont, sans doute, il ne comprend pas entièrement le sens[1].

Il faut avouer que les motifs sur lesquels s'appuient les défenseurs de cette opinion ont une grande valeur.

Joseph était l'époux de Marie : il lui devait aide et protection : il l'aimait de l'amour le plus pur mais aussi le plus ardent : devait-il renoncer, pendant plus de trois mois, à l'heureuse obligation de veiller sur elle, au bonheur inappréciable de vivre en sa société ? le pouvait-il ? en avait-il le droit ? Si même le mariage n'avait pas été célébré, mais seulement les fiançailles, le devoir de veiller sur Marie, et de la protéger au besoin, le désir de vivre auprès d'elle, n'existaient-ils pas aussi bien?

Le mariage que Joseph avait contracté avec Marie lui faisait une obligation de se montrer plein de respectueuse sympathie pour les parents de son épouse, surtout pour un prêtre vénérable comme l'était Zacharie. Il est à peu près certain que le bruit de la grossesse d'Elisabeth était venu jusqu'à lui : pouvait-il se montrer indifférent et ne pas profiter de la nécessité morale que lui imposait le voyage de Marie, pour aller avec elle, adresser ses hommages et ses félicitations aux heureux époux?

On oppose à cette opinion que S. Luc ne dit pas que Joseph eût accompagné Marie : le saint Evangéliste ne dit pas non plus le contraire : mais parce qu'il ne nomme personne comme compagnon de route pour la très sainte Vierge, personne n'admettra néanmoins que Marie ait fait seule un si long voyage. Pour-

tur, sive dum in obsequio Elisabeth demoratur. (Ce texte attribué à S. Bonaventure par Isolani ne se retrouve pas exactement dans ses œuvres. Voir cependant *Meditationes vitæ Christi, cap.* 5).

1. Tum mihi sponsa, Puer cœli demissus ab oris
Hoc, inquit, mihi prædixit ; nam cuncta recordor,
Hæc anus est, hæc Elisabeth mihi sanguine juncta,
Cui sextum luna gravidæ jam circuit orbem,
Nec plura : extemplo placet ire, et stirpe propinquam
Visere anum, gradiamurque ambo, super alta locorum,
Tectaque Zachariæ petimus procul ardua vatis.
Vix primum attigeram limen (mirabile dictu!)
Occurrit tremebunda anus, intrantique puellæ,
Optatos dedit amplexus. Deus amplexantem
Invasit, subitusque sub ossa repente cucurrit,
Ima calor, talesque dedit venerata loquelas :
Longe una ante alias tu fortunata parentes,
Tuque, uterique tui, Virgo sanctissima, pondus,
Unde repente mihi tanta indulgentia cœli?
Unde hæc affulsit seræ tam clara senectæ
Tempestas?

Vida, lib. 3 *Christiad.* vers. 471.

quoi refuser à Joseph l'honneur d'avoir été ce compagnon nécessaire ?

Une autre objection plus grave se tire de l'ignorance dans laquelle Joseph demeura, du mystère de l'Incarnation; mais cette ignorance peut s'expliquer de deux manières. Il put se faire qu'une circonstance particulière l'empêchât d'être présent, lorsque sainte Elisabeth parla à Marie du mystère que Dieu avait opéré en elle, par exemple qu'il abordât Zacharie tandis que Marie s'avançait vers Elisabeth, selon l'antique coutume des Orientaux, encore respectée de nos jours. Il put se faire aussi qu'il fût présent aussi bien que Zacharie, et même les serviteurs et les servantes de la maison, mais qu'aucun de ces auditeurs ne comprît parfaitement le sens des paroles des deux saintes femmes. Nous savons par l'Evangile combien les apôtres saisissaient difficilement ce que Jésus leur enseignait sur sa passion, sa mort, sa résurrection, son règne glorieux. Nous savons que Joseph et Marie elle-même ne comprirent pas ce que Jésus leur dit : *Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père?* lorsqu'ils le retrouvèrent dans le temple au milieu des docteurs. Pourquoi vouloir que Joseph et Zacharie aient été doués d'une perspicacité plus grande, et de lumières plus vives, au moment où, pour la première fois, il était parlé devant eux de la maternité virginale et divine de la très sainte et très auguste Vierge? Ne peut-on pas dire aussi que ces paroles non comprises, mais demeurées comme une mystérieuse énigme dans la mémoire de Joseph, lui dictèrent sa prudente et charitable conduite lorsque, plus tard, il s'aperçut de la grossesse de son épouse très pure et très immaculée [1].

1. Le pieux et savant Gerson incline vers l'opinion qui donne Joseph comme compagnon de route à Marie; cependant, il n'ose pas se prononcer, il dit :

Exurgens autem ipsa Maria diebus in illis
In montana abiit festina, domum Zachariæ,
Dum subit, meruit ab ea cognata salutem.
Ut reputo prius accepit te Virgo beata
Uxorem vir, quam cognatæ, tecta subires,
Et quam ventre tuo notus fieret tumor ullus.
Hoc tua poscebat, hoc clari fama mariti.
Quod si prægnantem, si confestim parituram,
Dum professurus, et dum numisma daturus,
Sollicitus voluit te vir traducere secum
Bethleem in villam turbis, et frigore plenam,
Quid nova nupta tibi, quid deliciosa puella
Nunc faceret justus, dum longius instat eundum :
Quomodo desereret te solam, nec comitatam?
Quid? Quod Pascha sacrum vel erat, vel adesse parabat,
Quando Jerosolymis mas quilibet esse tenetur,
Ergo potest ex his concludi sufficienter,
Quod Dominæ fidus custos, tantique recenter

On peut donc, sans inconvénient aucun, admettre que Joseph accompagna Marie; comme on pourrait dire aussi qu'il la confia aux soins de quelque pieuse femme, en qui il avait toute confiance, et que Marie et sa compagne se joignirent, pour le voyage, à quelqu'une des caravanes qui parcouraient souvent la route pour se rendre à Jérusalem. Joseph aurait été plus de trois mois sans voir sa sainte épouse, et se serait ainsi plus facilement aperçu, après son retour, du changement qui s'était opéré en elle.

Quoi qu'il en soit, Marie arriva enfin à la maison de sa vénérable parente, et le saint Évangile nous dira quelle réception la mère du Précurseur fit à la Mère de Jésus [1].

§ III. — *Rencontre de Marie et d'Elisabeth.*

Si l'on en croit d'anciennes traditions, la maison habitée par Zacharie et Elisabeth était située, non pas dans le bourg même d'Ain-Karim, mais dans le voisinage, sur le penchant de la colline. Elle était adossée à des rochers et entourée d'oliviers verdoyants. Encore aujourd'hui le site est magnifique et l'on aime à se représenter, dans un cadre si bien approprié, la gracieuse et sublime scène de la Visitation, que l'Évangile selon S. Luc rapporte en ces termes : *Marie entra dans la maison de Zacharie et elle salua Elisabeth. Et il arriva que lorsqu'Elisabeth entendit la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein, et Elisabeth fut remplie de l'Esprit saint. Alors elle s'écria d'une voix forte : Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de votre sein est béni. Et d'où m'arrive-t-il que la mère de mon Seigneur vienne vers moi? Car, dès que la voix de votre salutation est venue à mes oreilles, l'enfant a tressailli de joie dans mon sein. Et bienheureuse vous qui avez cru! Car ce qui vous a été dit par le Seigneur s'accomplira. Alors Marie dit : Mon âme glorifie le Seigneur.*

On remarquera qu'il n'est pas question de Zacharie non plus que de Joseph dans l'entrevue de Marie et d'Elisabeth. Les deux

Conscius arcani, dederit pariter comitem se.
Primo petis templum, hinc affines visere curas
Fœcundos noviter, qui bis duo millia distant
Urbe Jerosolymis, ubi sors est Benjamin, atque
Totius est regni Judæ Metropolis alma.
Esto : forte Joseph causa quacumque remansit
Nazareth, ipse tamen progressum Virginis ante
Novit, et adjunxit consortia fida parentum.
Non quod formidet crimen zelotypus ullum
Sed dare solivagis non vult exempla puellis.

GERSON, *Josephina, distin.* 6.

1. Gerson dit plus haut que Marie avait révélé à Joseph le mystère de l'Incarnation, ce qui n'est admis à peu près de personne.

saintes femmes sont seules. Nul ne doit entendre les paroles mystérieuses que l'Esprit saint leur inspire et que Marie fera connaître plus tard aux Apôtres et à l'évangéliste S. Luc, pour qu'elles soient consignées dans l'Evangile. C'est Elisabeth que Marie est venue trouver au prix de tant de fatigues ; c'est elle seule qui vient à sa rencontre. Il est assez vraisemblable que Zacharie était alors à Jérusalem, où les solennités pascales réclamaient sa présence.

L'Evangile ne rapporte pas les paroles de salutation adressées par Marie à sa vénérable parente ; sans doute elles ne différaient pas de la formule usitée : « La paix soit avec vous. » Il ne parle pas davantage de l'empressement d'Elisabeth à venir au devant de Marie dès qu'elle connut sa présence, ni du baiser filial qu'elle reçut de la bouche de la Vierge très sainte, mais il nous fait connaître les admirables effets des paroles de Marie : *Lorsqu'Elisabeth entendit la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein, et Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit.*

« Considérez, dit S. Ambroise [1], l'exacte distinction que fait

1. Vide distinctionem, singulorumque verborum proprietates. Vocem prior Elisabeth audivit, sed Joannes prior gratiam sensit : illa naturæ ordine audivit, iste exultavit ratione mysterii : illa Mariæ, iste Domini sensit adventum ; femina mulieris, et pignus pignoris. Istæ gratiam loquuntur, illi intus operantur, pietatisque mysterium maternis adoriuntur profectibus ; duplicique miraculo prophetant matres spiritu parvulorum. Exultavit infans, repleta est mater. Non prius repleta, quam filius : sed cum filius esset repletus Spiritu Sancto, replevit et matrem. Exultavit Joannes, exultavit et Mariæ spiritus. Exultante Joanne repletur Elisabeth. S. Ambros. *lib.* 2 *in Luc. num.* 23.

Quem Joannes cum adhuc in ventre matris suæ esset, et ille in vulva Mariæ, Dominum cognoscens, exultans salutabat. D. Irenæus, *lib.* 2 *adv. hæres. cap.* 16.

Tacebit igitur, et Elisabeth prophetam portans Domini sui conscium infantem, et insuper Spiritu Sancto adimpleta. Tertullianus, *De carne Christi, cap.* 21.

Antequam veniens Maria, salutaret Elisabeth, non exultavit infans in utero, sed statim ut Maria locuta est verbum, quod Filius Dei in ventre Matris suggesserat, exultavit infans in gaudio, et tunc primum præcursorem suum prophetam fecit Jesus..... Non est itaque dubium quin quæ tunc repleta est Spiritu Sancto, propter Filium sit repleta. Neque enim mater primum Spiritum Sanctum meruit, sed cum Joannes adhuc clausus in utero Spiritum Sanctum recepisset, tunc et illa, post sanctificationem filii, repleta est Spiritu Sancto. Origenes, *hom.* 7 *in Lucam, n.* 1.

Sancta erat anima Beati Joannis, et adhuc in matris utero clausa, venturaque in mundum, quasi per experientiæ sensum sciebat quæ Israel ignorabat : unde exilivit, et non simpliciter exilivit, sed in gaudio. Senserat enim venisse Dominum suum, ut sanctificaret servum suum, antequam de matris utero procederet. Idem, *ibidem.*

Multi ergo sancti fuerunt, et mundi a peccato : Jeremias et ab utero sanctificatus est, et Joannes cum esset in utero, exultavit in gaudio, voce Mariæ Theotocæ. D. Athanasius, *lib.* 7 *de incarnatione Domini.*

Videamus igitur quæ sunt ministeria conceptus. Angelus Zachariæ loquitur, sterili partus affertur, de incensi loco sacerdos mutus egreditur, Joannes

» l'Evangéliste, entre Elisabeth et le Précurseur : Elisabeth entendit la voix, et aussitôt Jean éprouva la grâce. Celle-là entendit, dans l'ordre de la nature, celui-ci tressaillit à raison du mystère. L'une reconnut la venue de Marie, l'autre celle du Verbe... Elisabeth et Marie, parlaient de la grâce, et la grâce opérait intérieurement dans Jean ... Les mères parlaient et un double miracle s'accomplissait : Jean tressaille quand l'esprit de Marie est rempli de joie ; Jean est rempli du Saint-Esprit et il en remplit sa mère. »

S. Irenée, Tertullien, Origène, S. Athanase, S. Hilaire de Poitiers, S. Pierre Chrysologue, le V. Bède et une multitude d'autres docteurs qu'il serait trop long de citer, nous font entendre un langage semblable. « A la salutation de Marie, disent-ils avec S. Léon, Jean qui n'était pas encore né tressaille d'une allégresse prophétique, dans le sein d'Elisabeth. Du fond des entrailles maternelles, il semble crier déjà : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde. » La présence du Fils de Dieu sanctifie le Précurseur, et le Précurseur à son tour reconnaît son Seigneur et commence déjà à proclamer, comme il peut, sa présence.

Remarquons ici l'ordre admirable des bienfaits de Dieu. Jésus-Christ veut accorder une grâce extraordinaire à un enfant d'Adam : c'est la première merveille sensible et connue des hommes qu'il opérera depuis qu'il a revêtu notre nature. Or cette grâce ne sera accordée que par l'intermédiaire de Marie. Marie portera elle-même le Seigneur dans la maison de ceux qu'il veut bénir et qui ne viennent pas à lui. Marie parlera, et sa voix sera comme le sacrement par lequel Dieu purifiera Jean, et le remplira d'une telle abondance de l'Esprit de Dieu, que cet Esprit divin rejaillira, en quelque sorte, sur sa mère. Plus tard Jésus fera encore son premier miracle public à la prière de

adhuc in utero matris detentus erumpit. D. Hilarius Pictaviensis, *lib.* 2 *de Trinitate, num.* 26.

Beatus Joannes, qui ante in Dei Spiritu meruit intonare, quam hominis vagiret in fletu ; beatus, qui ante divina possidere meruit, cœlum scire, quam terram : beatus qui antequam videret præsentia, futura meruit nunciare ; beatus qui ante Deum capere potuit, quam suo ipse caperetur a corpore : beatus et singulariter est beatus, qui antequam saperet quærere, meritum conquisivit ; beatus qui non pervenit ad gratiam per laborem, sed ad labores ipsius gratiæ dignatione descendit. Chrysologus, *serm.* 88.

Aperiente os ad salutandum Beata Maria, repleta est mox Spiritu Sancto Elisabeth : repletus est et Joannes ; atque uno, eodemque Spiritu, ambo edocti, illa salutantem quæ esset agnovit, et ut matrem Domini sui, debita cum benedictione venerata est. Ille ipsum Dominum esse, qui in utero Virginis portaretur intellexit : et quia lingua necdum valuit, animo exultante salutavit, officiumque suæ præcursionis, quam devote, quam libenter, juvenis esset impleturus, et antequam nasceretur, adveniente Domino, quibus valebat indiciis, intimavit. V. Beda, *Hom. in verba illa* : *Exurgens Maria.*

Marie. Il nous montre ainsi que Marie est la voie qui nous conduit à lui, que Marie est la source de toutes les grâces, la distributrice de tous les bienfaits.

L'efficacité du salut adressé par Marie à sa cousine ne se borna donc pas à la sanctification de Jean. *Elisabeth elle-même fut remplie de l'Esprit saint*, ajoute l'Evangile : les ténèbres du passé s'éclaircirent à ses yeux ; elle comprit le sens des prophéties et des figures dont l'accomplissement s'opérait aussi près d'elle : l'incarnation du Verbe éternel et la divine maternité de Marie lui furent révélées, et elle s'écria dans un saint enthousiasme, *voce magna exclamavit : Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne à moi? Car votre voix n'a pas plus tôt frappé mes oreilles, quand vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. Vous êtes heureuse d'avoir cru : car tout ce qui vous a été annoncé de la part du Seigneur s'accomplira.* (Luc. I, 42-46.)

S. Luc note avec soin que la mère de Jean-Baptiste répondit à très haute voix, à la salutation que lui adressait Marie. Pourquoi marquer cette circonstance en apparence peu importante ? Sans doute l'Evangéliste voulait nous faire ainsi comprendre combien était grande la joie dont Elisabeth était transportée : elle ne pouvait modérer les élans de son cœur, et la grâce de l'Esprit saint la ravissait hors d'elle-même.

L'Ange du Seigneur avait dit à Marie : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes :* Elisabeth répète les paroles de l'Ange, car dit le vénérable Bède [1], ce ne sont pas seulement les anges, mais les hommes qui doivent bénir et vénérer Marie, la proclamer supérieure à toutes les autres femmes.

Elisabeth ajoute : *Et le fruit de de vos entrailles est béni ;* paroles qui ne laissent aucun doute sur la réalité de l'humanité du Sauveur et de la maternité très véritable de Marie. S. Irénée s'est servi de ce texte pour combattre les hérétiques de son temps (*Lib.* III, *cap.* 21).

Sans entrer ici dans une explication approfondie des paroles d'Elisabeth, contentons-nous de remarquer combien la sainte Eglise les a toujours tenues en estime : que de fois ne les redit-elle pas sur les lèvres des fidèles et de ses ministres, par la récitation de l'*Ave Maria* [2] !

1. Simul intuendum, quod eadem voce Maria ab Elisabeth, qua a Gabriele benedicitur, quatenus, et Angelis, et hominibus veneranda, et cunctis merito femineis præferenda monstretur. Beda, *in hunc Lucæ locum.*

2. Entre les nombreuses explications de l'*Ave Maria*, et par conséquent des paroles d'Elisabeth, celle que l'on consultera avec plus de fruit se trouve dans le *Grand Catéchisme de la persévérance chrétienne*, par P. d'Hauterive, 13e vol. Chez H. Walzer, Paris.

Voici comment S. André de Crête commentait ces paroles :

Etait-il possible de proclamer en termes plus magnifiques les louanges de la sainte Vierge? *Vous êtes bénie par dessus toutes les femmes.* « L'Esprit de Dieu en passant du fils à la mère, l'en-

Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui ; ac vere quidem *benedicta* : nam benedixit te Deus suum tabernaculum ; quando paterna gloria eximie plenum, hominem Christum Jesum, eumdemque Deum, ex quibus perfectus constat naturis, incomprehensa ratione utero gestasti,

Benedicta tu inter mulieres; quæ cœlestem thesaurum, *in quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi*, in tuæ virginitatis inviolato velut, promptuario, libere complexa es.

Vere tu benedicta cujus *venter acervus areæ*, quoniam fructum benedictionis, Christum immortalitatis spicam, sine semine, ac nullo hominum excellente, messe copiosa, et innumerabili, ac multis lætantium millibus, humanæ salutis colono adductis, absolutum fructum produxisti.

Tu vero benedicta, quæ sola matrum Creatori tuo mater præparata, quæ sunt matrum nescivisti ; haud enim eximia illa tua virginitas materno partu violata est : virginali germine tuo integra conservante tuæ castitas signacula. Revera benedicta tu quæ sola sine viro in utero concepisti, qui expandit cœlos, ac mirabili ratione tuæ virginitatis terram cœlum fecit.

Benedicta tu in mulieribus : quæ sola benedictionem velut hæreditate es consecuta, quam Deus per Abraham Gentibus promiserat. Vere tu benedicta ut quæ sola benedicti pueri Jesu Christi, ac Salvatoris nostri fueris mater ; per quam Gentes clamant : *Benedictus qui venit in nomine Domini* ; et : *benedictum nomen gloriæ ejus in æternum et replebitur gloria ejus omnis terra, fiat, fiat.*

Benedicta tu in mulieribus ; quam *generationes beatam dicunt* : quam reges glorificant ; quam adorant principes ; *cujus vultum divites plebis deprecantur* ; *virgines-que post eam*, qua sequentes, qua præeuntes, in *templum regis* una contendunt.

Benedicta tu in mulieribus ; quam Isaias videns propheticis oraculis *Prophetissam*, et *Virginem* appellavit. *Laterem* item, et *Hortum*, *Visionemque* et *Libri capitulum*, idque *sigillo consignatum*, perspicue vocavit.

Vere *benedicta tu*, quam Ezechiel orientem prænunciavit, et *portam clausam per quam Deus solus transeat, et quæ iterum clausa maneat.*

Sola tu vere benedicta quam *montem magnum, vir desideriorum* Daniel, vidit ; Habacucque ille admirabilis, *montem umbrosum* ; quam præterea avus tuus David, *montem Dei, montem pinguem, montem coagulatum, montem in quo beneplacitum sit Deo habitare in eo*, prophetice decantavit.

Benedicta tu in mulieribus ; quam Zacharias in divinis perspicacissimus vidit *aureum candelabrum lucernis septem et septem infusoriis splendidum* nempe septem divini Spiritus charismatibus undique collustratum.

Vere *tu benedicta* vitalis ligni salutis paradisi spiritalis, quæ ipsum Eden Satorem Christum in te, velut figuratum, expressumque, intus habeas, Christum inquam, qui ineffabili virtute instar fluminis ex fecunda vulva tua egressus, quatuor ventis initiis orbis terræ faciem fluentis Evangelii irriget.

Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui. Fructus, inquam, de quo comedens Adam protoplastus veterem illam sorbitionem, qua deceptionis escam admisisset, evomuit : Fructus inde, amari gustus ligni illius dulcoratio, depurgandæ humanæ naturæ ceu fonte manat. Fructus, inquam, qui fontes in flumina stagnantes, erranti Israel in deserto eduxit, aquasque Mara dulces reddit ; ac panes novum alimentum genus, nec terra aratro scissa paratum pluit.

Benedictus fructus ille ; qui steriles, ac amaras aquas per Elisæum potabiles, et fecundas salis inspersione effecit. Benedictus fructus qui ex incorrupto virginalis uteri germine, ceu jam maturus eximie nigricans botrus efloruit.

vahit tout entière, dit Emidio Gentilucci, en sorte qu'elle commença aussitôt à prophétiser : c'est pourquoi elle s'écria à haute voix : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où me vient ce bonheur que la Mère de mon Seigneur s'approche de moi?* » Elisabeth n'aurait pas pu adresser cette salutation à Marie, si elle n'avait pas été divinement inspirée. Car Marie, quant aux apparences extérieures, était la femme d'un simple artisan, et rien au dehors ne révélait la Mère de Dieu. Mais ici ne finit pas la prophétie d'Elisabeth. Après avoir dit qu'à la voix de Marie l'enfant a tressailli dans son sein, elle ajoute : *Bienheureuse vous qui avez cru, car les choses qui vous ont été dites par le Seigneur seront accomplies*, ce qui revient à dire : Vous êtes heureuse parce que vous avez cru à l'Ange, parce que vous avez cru que vous seriez la mère de celui à qui le Seigneur donnera le trône de David son père, de celui qui régnera éternellement dans la maison de Jacob, et dont le règne ne finira jamais.

« En vérité ce sont là des louanges magnifiques, observe » S. Bernard, mais Marie n'en retiendra rien pour elle : elle les » reportera toutes à Celui de qui sont tous les biens qu'on loue » en sa personne. Vous louez la Mère de Notre-Seigneur, dira- » t-elle à Elisabeth : mais pour moi, mon âme glorifie le Sei- » gneur lui-même. Vous me dites que votre enfant, à ma voix, » a tressailli de joie dans votre sein : et moi, mon esprit est ravi » d'allégresse dans le Sauveur mon Dieu. Vous me déclarez bien- » heureuse parce que j'ai cru : mais la cause de ma joie et de » mon bonheur est dans la bonté même de Dieu : et si désor- » mais toutes les générations m'appellent bienheureuse, ce sera » parce que Dieu a abaissé ses regards sur son humble et ché- » tive servante (*in* Apoc. XII). »

En effet la Vierge Marie, remplie, elle aussi, de l'Esprit de Dieu, répond au sublime et prophétique langage d'Elisabeth. Elle entonne ce divin cantique qui fait clairement allusion à plusieurs passages de l'Ancien Testament, et spécialement à ceux qui rappellent l'histoire de la sortie d'Egypte. Ce cantique, au dire de S. Thomas de Villeneuve (*Serm. de Visit.*), surpasse en majesté, en élévation de style, tous les autres cantiques de la sainte Ecriture. Il est plein de sublimes mystères, de prophéties, de science divine, d'insondables secrets. Quel auteur pourrait-

Benedictus, ex quo scaturiunt *fontes aquæ salientis in vitam æternam*. Fructus ex quo vitalis ille panis, corpus, inquam, Dominicum producitur immortalitatisque calix, salutaris potio exhibetur.

Benedictus fructus quem sanctum omnis lingua celebrat *cœlestium terrestrium et infernorum*, trina unitate sanctificantis in Trinitate Deitatis una ei tribuendo identitatem essentiæ, hypostaseon autem uno imperio dominantium proprietate personaliter distinguendo. Andr. Cret. *in Luc.*

on jamais comparer à Marie qui est la reine des prophètes ? Quelle preuve plus grande de la présence en elle du Verbe éternel ?

De même qu'autrefois Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, de même que Débora et Judith entonnèrent un cantique d'actions de grâces : ainsi la Vierge trois fois sainte fait éclater sa joie, sa reconnaissance et son humilité, dans l'hymne le plus vrai, le mieux senti et le plus agréable à Dieu qui soit jamais monté de la terre vers le trône du Très-Haut. Elle s'écrie :

Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit a tressailli d'allégresse en Dieu mon Sauveur : parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante ; et voici que désormais toutes les générations me diront bienheureuse. Car celui qui est puissant m'a fait de grandes choses ; et son nom est saint, et sa miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras ; il a dissipé ceux qui s'enorgueillissaient dans les pensées de leur cœur. Il a renversé les puissants de leur trône, et il a élevé les humbles. Il a rempli de biens les affamés, et il a renvoyé les riches les mains vides. Se souvenant de sa miséricorde, il a pris sous sa sauvegarde Israël son serviteur, comme il l'avait promis à nos pères, à Abraham, et à sa postérité pour toujours (Luc. I, 46, *et suiv.*)

Merveilleux recueillement, dit Jamar, profonde discrétion de Marie, qui au milieu de tant de faveurs, et soumise à des épreuves si multipliées, a constamment refoulé et caché tant de choses, dans ce cœur qui savait si bien les sentir et les exprimer. Si Marie ne s'était pas trahie, en quelque sorte, dans cette circonstance, peut-être aurions-nous incliné à croire qu'elle n'avait ni l'intelligence, ni le sentiment de ses grandeurs.

Nous aurons l'occasion de nous arrêter plus longuement sur l'admirable cantique de Marie, dans une autre partie de cet ouvrage, nous n'essayerons donc pas ici d'en donner une explication qui, nécessairement trop incomplète, ne pourrait satisfaire ni à la piété ni aux légitimes exigences de nos lecteurs.

§ IV. — *Séjour de Marie auprès d'Elisabeth. Retour à Nazareth.*

Le saint Evangile, après avoir rapporté les paroles du cantique de la très sainte Vierge, ajoute seulement ces mots : *Marie demeura avec Elisabeth, environ trois mois*, mais il se tait sur les pieux entretiens des deux saintes femmes, sur les fruits merveilleux que la présence de Marie portant Jésus dans son sein, produisit dans la maison de Zacharie, non seulement sur le père et la mère, mais principalement sur l'heureux enfant, première cause de cette visite et de ce séjour prolongé.

« L'Evangile, dit l'abbé Jamar, dont nous aimons à citer le pieux et savant ouvrage sur Marie, garde un silence absolu sur

les pieux entretiens, assurément dignes des anges, échangés entre ces deux saintes femmes, durant les jours heureux qu'elles passèrent sous le même toit. Mais il ne nous est pas difficile de deviner le sens de ces intimes confidences. Elevées au-dessus des vaines préoccupations de la terre, enivrées des pures délices de la prière et de la méditation, leurs cœurs oubliaient sans effort les soucis vulgaires qui agitent tant d'autres personnes engagées aussi dans l'état du mariage. Comme elles devaient se plaire à exalter de concert les miséricordes infinies de Dieu, dont elles étaient l'une et l'autre les instruments privilégiés! Les deux saintes amies allaient bientôt devenir mères.... et de quels fils! L'une de Jean, le nouvel Elie, le précurseur du Christ; l'autre, de Jésus, le Messie promis au monde [1].

» Ne croyons pas toutefois que Marie et Elisabeth, en raison de leur sublime vocation, aient été incapables de s'adonner aux occupations que réclame la vie de famille. C'est une erreur de ne se les figurer jamais que bien au-dessus de la sphère des hommes, toujours dans les ravissements et les extases. En les consacrant de la sorte à une admiration stérile, nous nous priverions du fruit des exemples que nous offre la simplicité apparente de leur genre de vie. »

« La sainte Vierge était allée visiter sa cousine Elisabeth » spécialement pour l'assister et la servir : c'est pour ce motif » qu'elle prolonge son séjour dans la demeure d'Elisabeth, » dit S. Bonaventure (*Specul. B. Virg. lec.* 4), après S. Ambroise (*in* Luc.). Aussi qui pourra énumérer les humbles et charitables offices, les soins affectueux et constants dont elle entoura sa cousine [2] ? Et qui pourrait peindre la confusion et l'étonnement profond d'Elisabeth, lorsqu'elle voyait la Mère de Dieu se livrer à de si modestes occupations? Que de fois n'aura-t-elle pas supplié Marie, et toujours inutilement, de permettre qu'elle-même la servît plutôt que d'être l'objet de ses attentions! Que de fois même se sera-t-elle prosternée aux pieds de cette douce Vierge, pour adorer le Verbe incarné, et pour exprimer à la Mère du Messie l'hommage de ses respects et de son amour.

Aussi quels trésors de grâces ne furent pas communiqués à cette religieuse maison! Si autrefois, l'Arche du Testament ancien avait été une source de bénédiction pour la maison d'Obédédom, dans laquelle elle demeura pendant trois mois (II Reg.

1. Sibi invicem narrant lætanter, et laudant Deum de utraque conceptione, et in gratiarum actionem consistunt, et agunt dies lætitiæ... O qualis domus, qualis lectus, in qua et quo pariter commorantur et requiescunt tales matres talibus filiis fœcundatæ, Maria et Elisabeth, Jesus et Joannes. D. Bonaventura, *Meditat. in Vita Christi. cap.* iv.

2. La tradition vénère encore aujourd'hui près de Karim, une source appelée *Fontaine de Marie*, où la sainte Vierge allait puiser l'eau nécessaire aux besoins de la famille d'Elisabeth.

vi), que faut-il penser des faveurs accordées à celle de Zacharie pendant le même espace de temps qu'y habita la vraie Arche d'Alliance? C'est ce qui fait dire à S. Ambroise [1] : Marie ne fut pas retenue durant trois mois auprès d'Elisabeth par le seul attrait d'une douce et tendre amitié : elle y demeura aussi pour le progrès spirituel du précurseur du Christ. Or si dès l'arrivée de Marie, et au premier mot qu'elle prononça, il se produisit des effets aussi surprenants, la grâce divine et tous les dons célestes durent s'élever à un degré merveilleux dans la mère et dans l'enfant, pendant ce séjour prolongé.

Il convient de nous arrêter un moment ici, pour considérer avec quelque détail, les dons extraordinaires que la visite de Marie et du divin Enfant qu'elle portait dans son sein, procura particulièrement au fils d'Elisabeth. Ce fut sur lui que le Sauveur du monde voulut répandre les premières et les plus abondantes libéralités de sa divine charité; et c'est à lui qu'il dédie les prémices de toutes les grâces de la Rédemption. Qui n'admirera la grandeur et la multitude des prodiges qu'il opéra en lui?

» Premièrement, dit le P. D'Argentan dont nous rapportons ici la doctrine sous sa forme un peu vieillie, mais pleine d'une onction délicieuse, il lui avança l'usage de la raison, et fit, en un moment, d'un enfant de six mois, le plus grand homme qui soit jamais né d'une femme : et c'est la première chose que les SS. Pères ont trouvée admirable en lui. S. Irénée dit qu'il connut le Seigneur encore invisible et caché dans le sein de sa mère, et le salua en l'adorant avec joie (*Lib.* III, *cap.* 18). S. Léon pape, dit qu'il n'était pas encore né, et qu'il était déjà rempli d'un esprit prophétique (*Serm. de Epiph.*). S. Ambroise dit qu'il fallait bien qu'il eût l'intelligence pour connaître, puisqu'il faisait paraître qu'il avait les sentiments pour adorer et pour aimer le Sauveur du monde.

» Secondement, ce privilège si extraordinaire de la nature, fut accompagné d'un autre plus grand de la grâce, qui le purifia si parfaitement de toutes les souillures du péché originel, que plusieurs SS. Pères sont d'opinion, qu'elle ne lui en avait pas laissé même les moindres vestiges, ni aucune des funestes suites de ce premier péché.

» En troisième lieu, il le combla de tous les dons du Saint-Esprit, dont il fut rempli étant encore au sein de sa mère, comme dit le saint Evangile : *Spiritu Sancto replebitur in utero matris suæ*. Il le consacra, dès ce moment, par des onctions si abondantes de ses grâces, qu'il en fit un prophète, et le plus grand de tous les prophètes, parce que tous les autres ne faisaient que promettre : mais pour lui, il donna, s'il faut ainsi dire, le Sauveur au monde, et le montra du doigt.

1. *Lib.* II *Comm. in Luc.* 1.

» Il en fit un Apôtre, car l'Evangile le nomme apôtre par excellence, quand il dit qu'il était un homme envoyé de Dieu. C'est donc un apôtre, et en quelque façon le plus grand des apôtres, parce que les autres n'ont fait que porter la Loi du saint Evangile par toute la terre, et S. Jean a comme ouvert la porte pour introduire l'Evangile au monde, ayant été le précurseur du Sauveur du monde.

» Il en fit, en quelque sorte, une vierge féconde, et une excellente copie de la sainte Vierge : parce que cette mère admirable, ayant revêtu le Verbe éternel d'une chair mortelle, pour le rendre visible aux yeux des mortels, il l'a revêtu d'une voix sensible, pour le rendre intelligible à leurs oreilles : *Ego vox clamantis in deserto.*

» Il en fit un martyr et un très grand martyr; car comme dit Origène, l'Enfant Jésus demeura exprès trois mois auprès de S. Jean encore emprisonné dans le sein de sa mère, pour le purifier et l'oindre, pour l'exercer et pour le préparer au combat qu'il devait soutenir, lorsque Hérode lui fit trancher la tête dans la prison : *Per tres menses ungebatur Joannes, et præparabatur in matris utero.* Mais cette longue préparation le disposait à souffrir un martyre aussi long que toute sa vie, qu'il passa à se mortifier soi-même dans son désert.

» A tant de faveurs extraordinaires, il voulut joindre une naissance pleine de miracles, car premièrement, le même archange S. Gabriel qui promit un fils à une mère vierge, avait déjà promis un fils à une mère stérile, comme pour dire que ces deux enfants n'étaient qu'un même don de Dieu, comme la voix et la parole sont une même prononciation de la langue qui nous parle : S. Jean est la voix, et Jésus est la parole. La mission de ces deux enfants, Jean-Baptiste et Jésus-Christ, était à peu près semblable : l'un et l'autre étaient envoyés au monde par le même Dieu : l'un et l'autre furent annoncés à leurs mères par le même archange, l'un et l'autre venaient pour la même fin.

» Mais l'un était produit par une mère vieille et stérile, c'est S. Jean fils de sainte Elisabeth; l'autre par une mère jeune et féconde : c'est Jésus fils unique de la sainte Vierge. Dans S. Jean, je vois la Loi et les prophètes recueillis, consommés et tous achevés : c'est pourquoi l'Evangile nous dit, que tout cela est fini et terminé en la personne de S. Jean : *Lex et prophetæ usque ad Joannem.* En Jésus-Christ, je vois l'Evangile et toute la loi nouvelle, qui ne finira jamais, puisque l'Ecriture l'appelle : *Un testament nouveau et éternel.*

» S. Augustin ne se contient pas de joie et d'admiration, quand il regarde d'une seule vue, tant de privilèges tous miraculeux, qu'il remarque en S. Jean-Baptiste. « Qu'est-ce donc, » dit-il, que cet admirable enfant? C'est le fruit d'un arbre stérile :

» il fallait que la nature devînt tout à fait impuissante en sainte » Elisabeth sa mère, afin qu'il parût mieux que l'enfant qu'elle » produirait, est un ouvrage de la grâce : on ne parle plus de » stérilité, la vieillesse refleurit, la foi conçoit, la charité en- » fante, on voit même naître un enfant qui est plus qu'un homme, » pareil aux anges, la trompette du ciel, le héraut de Jésus- » Christ, le dépositaire du secret du Père, le messager du Fils; » le porte-enseigne du souverain monarque du monde, l'ambas- » sadeur de la paix entre Dieu et les hommes, qui ne la fait pas » à la vérité lui-même, mais qui l'annonce à tous les pécheurs, » la correction des juifs, la vocation des gentils. Il est pour » tout dire enfin le lien qui réunit l'Ancien et le Nouveau Testa- » ment, le nœud des prophètes de l'ancien et des Apôtres du » nouveau, la liaison de la grâce avec la Loi, l'accomplisse- » ment des promesses, la fin des figures, et le commencement » de la vérité; en un mot il est l'abrégé, le recueil, et comme » la quintessence de tout ce qu'il y a de plus admirable, dans » la Loi, dans les prophètes et dans l'Evangile. » Voilà quelque chose, mais ce n'est qu'une partie des grands avantages que Jean reçut par la visite de Notre-Seigneur, lorsqu'il était encore prisonnier au sein de sa mère.

Le P. d'Argentan tranchant une question sur laquelle nous devrons revenir, continue ainsi :

« Dieu voulut bien ajouter à cela pour conclusion, et pour comble de sa gloire, l'incomparable privilège d'avoir été reçu en naissant dans les bras de la très sainte Vierge : car n'est-ce pas pourquoi elle voulut demeurer trois mois entiers auprès de sa cousine Elisabeth, pour attendre le temps de ses couches, lui rendant tous les services d'une humble servante, et tous les bons offices d'une charitable parente; mais ce n'était pas tant pour la consolation de la mère, qu'elle demeurait là, que pour les intérêts du fils qu'elle portait dans son sein, afin qu'il fût formé plus à loisir, par les mains de l'Auteur des grâces qu'elle tenait tout près de lui. Car si, dès le premier abord, il en reçut une si grande abondance par la présence de son Sauveur, que peut-on penser de l'augmentation continuelle qu'il en reçut dans toute la suite, jusqu'à ce qu'enfin ce fruit arrivé à sa parfaite maturité fût en état de se détacher de son arbre, comme de lui-même.

» On dit que tous les enfants naissent les larmes aux yeux, et que les premières émissions de voix qui sortent de leur bouche, sont des lamentations et des plaintes. Hélas! faut-il s'en étonner? Ils n'entrent au monde que pour y être malheureux; ils naissent tous esclaves du péché originel, et condamnés à couler leur vie dans cette longue suite de calamités insupportables qu'il traîne après lui. Mais Jean-Baptiste qui se voyait, en naissant, déjà délivré de cet esclavage, puisqu'il avait été sanctifié et

rempli du Saint-Esprit avant qu'il fût sorti du sein de sa mère, n'avait-il pas sujet d'être autant comblé de joie que les autres le sont de tristesse : *Exultavit in gaudio infans.* O trois et quatre fois bienheureux enfant, qui avait déjà été reçu du ciel, avant qu'il touchât la terre! »

Le P. d'Argentan suppose ou plutôt regarde comme certain que la très sainte Vierge Marie était encore dans la maison de sa cousine Elisabeth, au temps de la naissance de Jean. Telle est, en effet, l'opinion la plus généralement adoptée. Plusieurs auteurs cependant, dont l'autorité n'est pas à mépriser, sont d'avis que Marie n'attendit pas qu'Elisabeth donnât le jour à son fils, pour retourner à Nazareth. Théophylacte, Eutymius, Nicéphore disent que Marie demeura environ trois mois auprès d'Elisabeth, mais qu'elle retourna ensuite dans sa maison, redoutant de se trouver mêlée à la foule que la naissance de l'enfant devait nécessairement attirer : de plus, il ne convenait pas qu'une jeune vierge fût présente en de telles circonstances. Marie était venue au sixième mois de la grossesse de sa cousine, elle repartait après trois mois environ : ainsi se trouvaient remplis les neuf mois qui devaient s'écouler avant la naissance de l'enfant. Ainsi parle Théophylacte; Tite de Bostra, Jansénius de Gand, Cajétan et plusieurs autres encore se rallient à cet avis. Ajoutez que les personnes parentes ou amies qu'attirerait l'heureux événement pourraient s'apercevoir de l'état de Marie, ce qui ne manquerait pas d'être pour elle une occasion de confusion [1]. Il est à remarquer d'ailleurs que l'Evangile constate le départ de Marie, avant de parler de la naissance de Jean.

Quelle que soit la valeur de ces raisons, on peut dire que le plus grand nombre des docteurs, et ajouter même les plus anciens et les plus illustres, ont été d'un avis contraire. Ils ont cru et enseigné que Marie n'avait quitté la demeure de sa vénérable parente qu'après la naissance de l'enfant qui apportait tant de joie avec lui. Maldonat cite en faveur de cette opinion Origène, S. Ambroise, Bède et plusieurs autres; Tolet, Cornelius a Lapide, Dom Calmet s'y sont ralliés; S. Pierre Damien lui est favorable [2], ainsi que Barthélemy de Trente; S. Bonaventure,

1. In *Cant.* I, revera Rupertus abbas hæc scribit ad verba illa : *Nigra sum sed formosa filiæ Jerusalem, sicut tabernacula Cedar* : Maria autem mansit, inquit Evangelista, cum illa quasi mensibus tribus, et reversa est in domum suam : statimque subjungit : *Elisabeth autem impletum est tempus pariendi, et peperit filium.* Rationem etiam discessionis Mariæ deinceps aliam affert : scilicet, si diu ibi permansisset, detegendam fore illius graviditatem... Quid putamus inquit facturos, vel dicturos fuisse vicinos et cognatos, qui, multi convenerunt, si inter eos inveniretur in utero habens? etc. RUPERTUS a NOVATO citatus.

2. Et fortassis usque in diem nativitatis ejus gloriosa Virgo cum cognata sua morata est, donec puerum natum sinu beatissimo confoveret : et uno

dans les méditations sur la vie de Jésus-Christ, l'embrasse ouvertement. Sur quelles raisons s'appuient tant d'illustres écrivains?

Vincent Régis n'en donne qu'une, mais elle est suffisante. Il semblerait absurde, dit-il, que Marie soit demeurée si longtemps auprès d'Élisabeth attendant sa délivrance, et qu'ensuite, à la veille de l'enfantement, elle se soit éloignée comme si elle avait dédaigné de voir de ses yeux cet enfant qu'elle n'ignorait pas être le précurseur de son Fils, et un grand prophète. Ajoutez que la présence de Marie ne fut jamais plus nécessaire ni plus utile qu'en ce moment à l'enfant et à sa mère. Si l'arrivée de Marie, si la salutation qu'elle adressa à Élisabeth suffirent pour combler de tant de grâces la mère et l'enfant, combien la présence de cette auguste Vierge dut-elle apporter de bénédictions et procurer de biens à Jean le Précurseur s'il put la contempler de ses yeux, recevoir ses baisers et ses maternelles caresses[1]?

Marie n'avait pas, d'ailleurs, à redouter les inconvénients que semblent craindre pour elle les partisans de la première opinion. Les jours qui suivent immédiatement la naissance d'un enfant ne sont pas ceux qui comportent les visites les plus nombreuses. L'état de la mère exige alors le repos et la tranquillité. D'ailleurs, dans la maison de Zacharie, il aurait été facile de trouver quelque endroit solitaire où Marie pût échapper pour un moment aux regards de la foule, en attendant que, se retrouvant seule avec sa sainte parente, elle lui prodiguât de nouveau ses soins.

Il n'y avait aucune inconvenance à ce qu'elle fût dans la mai-

pariete remoto, propinquiorem redderet præsentiæ Creatoris. Facile autem hoc ex Evangelio conjecturare liquet, quia jam sex menses a conceptione Joannis defluxerant, cum ad Virginem Archangelus missus est, qui renovationem mundi pudori virgineo nova salutatione portavit. Ex hinc Virgo festinat ad Elisabeth, et tribus mensibus præsentia suæ cognatæ dignatur hospitium, donec noni mensis fine concluso, nativitas illuminet Patriarchæ. Alii, qui *Librum justorum* diligentioribus oculis inspexerunt, ibi se vidisse testantur quod ipsa Dei genitrix felicem puerum primum de terra levarit, et cognatæ partum omni prosecuta sit servitute. Quodcumque autem modo rei hujus veritas decernatur, illud pro certo certum est, quia non parum contulit puero nascituro tam felix et morosum intemeratæ Genitricis hospitium. P. Damianus, *serm.* XIII *de Nativit. S. Joannis.*

1. Surgit ad obsequium cognatæ Virgo ferendum,
Affert ipsa cibos, cunctantem hortatur ad esum,
Prægustans hilaris verbis, vultuque sereno.
Jamque dies natus sterili veniebat ab octo :
Certatim accurrit omnis vicinia plaudens,
Ac de montanis, Judæa, tuis simul adsunt,
Morantur, gaudent, plaudunt et utrique parenti :
Forte tuis puerum, Virgo bajulaveris ulnis,
Ostentans alacri plausu ; vos cernite, quantus
Est decor infantis, quam grataque gloria vultus ?

J. Gerson, *Josephina distinct.* VI.

son de sa cousine, à la naissance de l'enfant. Marie était mariée, et la présence d'une personne mariée ne saurait être un scandale en pareille circonstance. N'eût-elle été que fiancée, il lui était aisé de ne paraître que lorsque l'enfant étant né, on serait venu le lui présenter pour qu'elle le comblât de ses caresses. Enfin Marie, incomparablement plus pure que ne l'étaient Adam et Eve sortant des mains de Dieu, n'avait à redouter pour elle-même aucun de ces dangers auxquels la concupiscence peut exposer des âmes faibles.

La seule difficulté sérieuse se trouve dans le texte de l'Evangile parlant du départ de Marie avant de raconter la naissance de Jean. Mais on peut dire que S. Luc a voulu achever la relation d'un événement, la visitation de Marie, avant de commencer le récit d'un autre. C'est assez la méthode des historiens d'en agir ainsi : ils y sont même obligés pour la clarté de leurs récits.

Il ne reste donc rien de ces objections, et nous pouvons dire que Marie demeura auprès de sa cousine, quelques jours encore après la naissance de Jean. Il fallait bien montrer jusqu'au bout son affectueux dévouement pour Elisabeth, et enrichir encore la mère et l'enfant de grâces plus abondantes, par la présence de Jésus.

« On peut conjecturer, dit l'abbé Jamar, que la sainte Vierge prit congé de sa parente, et retourna à Nazareth, neuf jours après la nativité de S. Jean, et le lendemain de la scène émouvante où Zacharie recouvra la parole pour bénir Dieu et annoncer les futures destinées de son fils, conséquemment le 2 juillet. C'est vraisemblablement pour ce motif que l'Eglise célèbre ce jour-là la mémoire de la Visitation. Cette fête, en effet, ne pouvait convenablement être placée le jour du départ de Marie, elle aurait suivi de trop près la solennité de l'Annonciation. En outre le temps pascal coïncidant souvent avec cette époque, il en serait résulté des difficultés pour la fixation des fêtes.

» Nous ne pouvons nous représenter que faiblement l'émotion avec laquelle ces saintes âmes virent arriver le moment de la séparation après tant de jours passés dans l'intimité la plus tendre. Le cœur de Zacharie et d'Elisabeth dut se serrer, lorsqu'ils virent Marie embrasser leur fils pour la dernière fois, et ils éclatèrent en sanglots, en recevant les derniers adieux et les souhaits affectueux de leur sainte parente [1]. »

L'Evangile ne nous dit pas comment se fit le retour de Marie à Nazareth. Joseph vint-il la reprendre chez Elisabeth lorsqu'il eut appris la naissance de l'enfant, et fut-il un des nombreux

1. Parvulus autem ipsam (Mariam) quasi intelligens aspiciebat, et cum eum matri porrigere vellet, caput ad eam vertebat, et in ea solum delectabatur; et ipsa lætanter colludebat eidem, amplexabatur et osculabatur jucunde. S. Bonaventura, *Medit. Vitæ Christ. cap.* 5.

parents qui apportèrent leurs félicitations au père et à la mère de Jean, ou bien fut-elle accompagnée de quelque autre personne, on l'ignore. Enfin elle arriva dans son humble maison de Nazareth, où tout enflammée du divin amour, et toujours plus appliquée à la pratique de la vertu, elle se préparait à donner au monde le Messie si vivement désiré.

CHAPITRE III

ATTENTE DU DIVIN ENFANTEMENT

§ I. — *Marie et son trésor.*

De retour à Nazareth, la très sainte Vierge Marie reprit, dans son humble demeure, auprès de Joseph son époux, ses occupations habituelles. Mais les soins extérieurs n'absorbaient point sa pensée. Toute son âme était avec le fruit sacré renfermé dans son sein. Depuis plus de trois mois que le mystère de l'Incarnation s'était accompli, le Fils de Dieu, si généreux envers Jean-Baptiste, l'avait été bien plus encore envers celle qu'il avait choisie pour sa mère et rendue digne de cet excès d'honneur.

Quelles étaient donc les pensées de Marie, quels sentiments se pressaient dans son cœur ? Les anges seuls pourraient trouver des paroles qui ne seraient pas trop indignes de ces mystères : Marie elle-même a laissé échapper, dans son *Magnificat*, quelques rayons de la lumière infinie, de l'amour sans mesure qui remplissaient son âme. Une autre langue que la sienne doit se reconnaître impuissante. Cependant, s'il est impossible de tout dire, on doit néanmoins parler selon ses forces. Les Séraphins eux-mêmes ne peuvent donner à Dieu des louanges égales à son mérite, ce qui n'empêche pas la sainte Ecriture d'engager tous les êtres créés, même les plus humbles, à le bénir et à célébrer sa gloire.

« Marie, dit le P. d'Argentan dont nous rapporterons ici la doctrine, réfléchissait souvent sur le bonheur qu'elle possédait d'être la mère d'un tel Fils, et parce qu'elle n'en comprenait pas elle-même toute la grandeur, comme S. Augustin le donne pour assuré[1], elle n'avait pas trop de toutes ses pensées pour s'y appliquer ; et parce que son cœur n'était point capable d'en goûter toute la douceur à la fois, ni d'en porter toute la joie,

1. Audacter pronuncio quod nec ipsa plane explicare poterat quod capere potuit. S. Augst. *super Magnificat*,

elle en rappelait souvent les idées, pour en conserver toujours la mémoire : la perfection de son état consistait en cela, comme celle de Dieu consiste à ne réfléchir jamais et à ne se souvenir jamais, car il possède toujours et tout à la fois la plénitude de sa pensée et de sa science.

» O Dieu, qui pourrait concevoir quelle était l'abondance des consolations divines qui venaient, comme des torrents, inonder son âme, soit qu'elle arrêtât les yeux sur le présent, soit qu'elle avançât ses pensées sur le futur.

» Si elle regardait le passé, voilà donc celui après lequel tous les fidèles ont tant soupiré, pour qui on a répandu tant de larmes sur la terre ; qui a fait pousser tant de soupirs vers le ciel, qui a fait brûler tant de cœurs par des désirs ardents de le posséder : tant de millions d'hommes l'ont désiré, tous l'ont demandé, et moi seule je suis assez heureuse pour l'avoir reçu, et me voir enrichie d'un si précieux trésor : *Congaudete mecum et congratulamini mihi ;* venez, tous les siècles qui ont précédé, prendre part à l'abondance de mes joies, et me féliciter de mon bonheur.

» Voilà donc dans mon sein, celui que le Père éternel possède dans le sien de toute éternité ; celui qu'il tient si cher, qu'il ne l'a jamais donné à personne, pour être son Fils, ni à aucun des monarques du monde, ni des anges du ciel, ni au Saint-Esprit même, quoiqu'il soit une des Personnes divines. Enfin il n'y a jamais eu, et jamais il n'y aura personne que le Père éternel et moi qui ait l'avantage de pouvoir dire : C'est mon Fils unique, et si ce Fils unique du Père le remplit de toute la joie que son immensité peut goûter, quand j'aurais un cœur aussi grand que lui, n'en serais-je pas toute comblée ? *Congaudete mecum et congratulamini.* Venez tous, les monarques de la terre ; venez tous, les enfants d'Adam ; venez tous, les anges du ciel ; venez prendre part à ma joie et me féliciter de mon bonheur. Voilà quelque chose de ce qu'elle pouvait dire et sentir en son cœur, par le souvenir du passé.

» Si elle arrêtait ses yeux sur le présent, se voyant dans la possession actuelle de tout le trésor du Père éternel, et qu'elle portait dans son sein le même Fils unique qui est dans le sien ; ne pouvait-elle pas faire une espèce d'écho avec lui, en répétant ses mêmes paroles. S'il dit sur le Thabor : *Celui-ci est mon Fils unique, dans lequel je prends toutes mes complaisances* ; ne pouvait-elle pas dire de même : *Celui-ci est mon Fils unique dans lequel je prends toutes mes complaisances ?* S'il dit comme le père du prodigue : *Mon Fils, vous êtes toujours avec moi et tout ce que j'ai est à vous* ; ne pouvait-elle pas répéter les mêmes paroles : *Mon Fils, vous êtes toujours avec moi, tout ce que j'ai est à vous.* Si le Père disait : *Mon Fils unique est la splendeur de*

ma gloire, et le caractère de ma substance ; la Mère dirait de même : *Mon Fils unique est la splendeur de ma gloire et le caractère de ma substance.* Si le Père disait : C'est par lui que je posséderai toute la gloire extérieure qui est due à Dieu par ses créatures ; il en sera la cause immédiate, et moi j'en serai le principe, parce que c'est moi qui lui donne son être divin ; sa Mère en dirait tout autant : C'est par lui que je procurerai toute la gloire extérieure qui est rendue à Dieu par ses créatures ; c'est lui qui en est la cause immédiate, et moi j'en suis le principe, parce que c'est moi qui lui donne son être humain. Si le Père disait : Il est ma vie, et si par impossible, je ne l'avais pas pour mon Fils unique, je ne serais pas Dieu : écoutez l'écho qui répondrait : Il est ma vie, dirait aussi la Mère, et si je ne l'avais pas pour mon Fils, je ne serais pas la Mère de Dieu. — Et puis il est vrai que le Fils est la joie, la gloire et le plus cher trésor de ses père et mère, et que, plus ce fils a de perfections, plus il leur donne de joie ; et puisqu'ils ne la partagent pas entre eux, mais qu'ils la possèdent l'un et l'autre toute entière, sans la partager, que faut-il penser de la joie, et du parfait bonheur que Dieu le Père et la très sainte Vierge possèdent conjointement par leur Fils unique Jésus-Christ, dont les perfections et la gloire sont infiniment infinies ? C'est ce qu'aucun esprit créé, ni des hommes, ni des anges, ni la sainte Vierge même ne saurait comprendre : *Audacter pronuncio quod nec ipsa plane explicare poterat, quod capere potuit.* C'est quelque chose de ce que la vue du présent lui a pu produire.

» Si enfin elle portait ses pensées jusque sur l'avenir, elle voyait les délicieux fruits du mystère de l'Incarnation, dont l'abondance suffirait pour remplir le ciel et la terre, et dont la durée passerait celle de tous les siècles et subsisterait dans l'éternité. Elle voyait la vérité de la salutation de sa cousine sainte Elisabeth, et l'accomplissement de sa prophétie quand elle lui dit : *Benedictus fructus ventris tui,* le fruit de vos entrailles est béni. Cette multitude innombrable de saints et de saintes, de patriarches et de prophètes, d'apôtres et de martyrs, de confesseurs, de vierges et de bienheureux, qui chanteront éternellement les louanges de Dieu, enivrés du torrent des délices de sa maison ; tous ceux-là sont le fruit de mon sein, disait-elle, puisque celui que je porte en mon sein les a tous produits.

» O Dieu, puisqu'il est vrai, selon l'Evangile, que la joie est si grande au ciel, devant tous les anges de Dieu, sur la conversion d'un pécheur seulement, qu'ils en font une fête plus solennelle, que de quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas péché : que faut-il penser de la joie qui surabondait dans le cœur de la reine des anges, quand elle voyait en idée, tant de millions de pécheurs, qui se convertiraient et qui feraient de si merveil-

leux fruits de pénitence, dans tous les temps, et dans tous les lieux du monde, par les grâces de son Fils unique, et par ses puissantes intercessions ?

» Pensez quelle fut la joie de cette femme de l'Evangile, quand elle eut retrouvé la pièce d'argent qu'elle avait perdue, puisque ne pouvant pas la supporter elle seule, elle fut obligée d'appeler toutes ses voisines au secours, pour lui aider à la soutenir : *Congratulamini mihi quia inveni Drachmam quam perdideram* : et puis jugez, s'il est possible, quelle pouvait être la joie du cœur de la sainte Vierge, voyant que toutes les âmes des enfants d'Adam, dont chacune en particulier est plus précieuse incomparablement, que toutes les richesses du monde, après avoir été perdues par le désordre de la première femme, étaient retrouvées si heureusement par cette grande lumière du ciel, qu'elle devait produire au monde, pour en bannir toutes les ténèbres, et par le soin charitable qu'elle devait prendre de balayer la maison, et d'en ôter les ordures : *Accendit lucernam, et everrit domum.* Autant de pécheurs convertis par les lumières de la grâce de Jésus-Christ, et par la puissante intercession de sa sainte mère, autant de précieuses perles retrouvées. O Dieu, quelle joie elle avait de chacune en particulier, et quel excès de consolations divines, de toutes ensemble.

» La sainte Vierge voyait tout cela, tandis qu'elle portait l'enfant Jésus dans son chaste sein ; et de quelque côté qu'elle tournât les yeux, sur le passé, sur le présent ou sur le futur, elle trouvait des sujets de joie dont les anges du ciel ne pourraient pas même concevoir toute la grandeur ; mais nous qui faisons profession de l'honorer, de lui être dévoués, d'être sensibles à ses intérêts, nous qui faisons une partie du sujet de sa joie, puisqu'elle est toujours prête à contribuer puissamment à notre salut, ne devons-nous pas prendre part à ce qui la touche, la congratuler, applaudir à sa gloire et à son bonheur, et rendre tous les jours un million d'actions de grâces à Dieu, pour le remercier avec elle de toutes les grandeurs dont il l'a comblée ?»

Le pieux auteur que nous venons de citer, compare ensuite le sein de Marie au ciel où Dieu règne dans sa gloire, et il préfère le sein de l'humble vierge de Nazareth au ciel lui-même. Dans le ciel, dit-il, la majesté de Dieu n'était pas glorifiée si hautement qu'elle l'était dans le sein de Marie : « La première raison en est que dans le ciel empyrée, Dieu ne reçoit les adorations, les louanges et tous les honneurs qui lui sont rendus que de la part des créatures : et quoiqu'elles soient excellentes, car ce sont les neuf chœurs des anges ; c'est la multitude innombrable des saints et des saintes ; ce sont tous les bienheureux qui font un concert, pour le glorifier de la manière la plus parfaite qu'il leur est possible ; néanmoins ce ne sont que des créatures, et

on sait bien que toutes les créatures étant infiniment au-dessous de leur Créateur, elles sont incapables de lui rendre un hommage qui ait aucune proportion avec sa grandeur infinie.

« Mais dans le sein de la sainte Vierge, Dieu est honoré par un Dieu qui lui est égal : car son Fils unique qui n'est point en état de rendre aucun hommage ni aucune soumission à Dieu, tandis qu'il n'est que dans son sein adorable (parce qu'il n'est pas inférieur à Dieu son Père, mais son égal en toutes choses), est passé exprès dans le sein de sa divine Mère, pour se rendre inférieur à Dieu son père en se faisant homme, et être en état de l'adorer comme son Dieu. Peut-on estimer de quelle valeur sont les hommages qu'il lui rendait en cet état-là ? Car comme au plus profond abîme de son abaissement humain, il conserve toujours sa grandeur divine, quand il adore son divin Père, il est vrai de dire : C'est Dieu qui adore Dieu ; quand il le loue, c'est Dieu qui loue Dieu : quand il le prie, quand il le remercie, c'est Dieu qui prie Dieu, c'est Dieu qui remercie Dieu ; quand il lui obéit, c'est Dieu qui obéit à Dieu ; et enfin quand il se sacrifie pour sa gloire, et quand il lui fait une réparation d'honneur parfaite et entière de toutes les injures qu'il a reçues par les péchés des hommes, il est vrai de dire que c'est Dieu offert en sacrifice à Dieu, pour satisfaire à sa justice en toute rigueur.

» Dieu pouvait bien se glorifier d'être le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, le Dieu des anges, le Dieu de toutes les créatures, mais il ne pouvait pas se glorifier d'être le Dieu de son Fils unique, parce qu'il n'était pas son supérieur, ni son créateur, jusqu'à ce que la sainte Vierge abaissant le Fils de Dieu au-dessous du Père, le Père s'est vu infiniment élevé au-dessus du Fils, et le Fils le confesse lui-même, par la bouche du prophète royal : *De ventre Matris meæ, Deus meus es tu : — Vous êtes mon Dieu, du sein de ma Mère.* Ce n'est pas de votre sein propre que vous êtes mon Dieu : car de votre sein vous êtes mon Père ; et non pas mon Dieu ; parce que vous n'êtes pas mon créateur et mon souverain. Qu'est-ce donc que tout le ciel empyrée où Dieu ne se voit le Dieu que de ses créatures, en comparaison du sein virginal de Marie ? Ne suffit-il pas de cette seule raison pour conclure évidemment que le sein de la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, était plus digne que le ciel lui-même ; mais il en est une seconde qui n'est pas moins assurée.

» C'est que le ciel empyrée est à la vérité le paradis des créatures heureuses ; mais il n'est pas le paradis de Dieu lui-même. Avant qu'il n'y eût ni ciel, ni terre, ni aucune créature, Dieu ne jouissait-il pas dans le sein de son paradis, en lui-même, durant toute son éternité ? Depuis qu'il a créé ce lieu de délices, pour y faire part de sa gloire à ses créatures, il est

devenu le paradis des anges et des hommes, mais non pas le paradis de Dieu : car il n'en a point d'autre que le palais auguste de sa propre essence : mais c'est la gloire incomparable du sein de la sainte Vierge qui l'emporte par dessus le ciel empyrée, parce que c'est en lui que le Dieu-Homme a commencé à voir l'essence de Dieu, et d'être bienheureux selon sa sainte humanité, tandis que la divine essence n'était encore vue que par de pures créatures, dans le ciel empyrée. Comparez maintenant ces deux paradis l'un à l'autre : le ciel empyrée avec le sein de la sainte Vierge, et vous verrez que celui-ci l'emporte beaucoup par dessus l'autre, principalement en trois choses.

» La première est que le bienheureux qu'il renferme, est plus noble, lui seul, sans comparaison, que tous les bienheureux ensemble qui sont au ciel empyrée ; la seconde est qu'il est le royaume du Fils unique, qui ne reçoit pas la béatitude comme une grâce qui ne lui soit pas due, mais qui la possède par un droit naturel, comme l'héritage de son Père, au lieu que tous les bienheureux du ciel empyrée, ne sont que des serviteurs qui reçoivent leurs gages, ou des enfants adoptifs qui ne sont admis que par grâce dans cette chère possession, où ils n'avaient pas un droit naturel, et la troisième est, qu'il n'est pas un ciel insensible et inanimé comme le ciel empyrée, qui n'est qu'un corps sans âme, un palais de délices qui ne saurait goûter par lui-même, et une demeure des bienheureux, sans être lui-même bienheureux. Mais le sein de la très sainte Vierge est un ciel animé, qui connaît et qui goûte son bonheur ; un ciel qui renfermant en soi la source inépuisable de tous les biens du temps et de l'éternité, puise lui-même, avec joie, dans la fontaine du Sauveur, où le ciel empyrée ne boira jamais. Il est donc encore évident, par cette seconde raison, que le sein de la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus est plus digne que le ciel empyrée.

» J'ajoute pour troisième et dernière raison, qu'il est le temple auguste, l'autel sacré, et le vrai oratoire de Dieu, ce qu'on ne peut pas dire proprement du ciel empyrée. Qu'il soit vrai qu'il est le temple auguste de la majesté de Dieu, voyez quel est l'usage des temples qui sont sur la terre. C'est là que naissent tous les enfants de Dieu; car hors de là ils naissent enfants des hommes, et les ennemis de Dieu. C'est là qu'ils sont nourris de la propre substance de Dieu, quand ils sont admis à la Table sainte. C'est là qu'ils rendent les honneurs suprêmes qui sont dus à Dieu. Et n'est-ce pas dans le sein de la très sainte Vierge que le Fils de Dieu a reçu cette vie humainement divine et divinement humaine, qu'il conservera éternellement? Voilà donc un digne enfant de Dieu né dans ce temple : n'est-ce pas là qu'il a été nourri durant neuf mois, quand il prenait la même substance que nous recevons à la sainte Table dans la sainte Communion?

N'est-ce pas là enfin qu'il a rendu, avant tout autre, les honneurs suprêmes qui sont dus à Dieu, et pour lui-même et pour tous les hommes? Il est donc vrai que le très pur sein de la Vierge est vraiment le temple auguste de la majesté de Dieu. On ne peut pas dire proprement cela du ciel empyrée.

» Qu'il soit aussi vrai qu'il est l'autel sacré de Dieu, voyez ce que c'est qu'un autel, si ce n'est pas une table sacrée sur laquelle on présente à Dieu le sacrifice, pour lui rendre les honneurs suprêmes? Or S. Paul nous dit que le Verbe incarné n'est venu sur la terre qu'en qualité de victime dévouée au sacrifice, et qu'aussitôt qu'il entra au monde, il dit à son Père : Je vois bien que *toutes les hosties que les hommes vous ont présentées* jusqu'à présent *ne vous ont point été agréables*, parce qu'elles n'ont point été suffisantes pour vous honorer souverainement, *mais vous m'avez donné un corps* que je vous offre avec tous les plus profonds respects qui sont dus à votre auguste Majesté; et pour mieux le dévouer en sacrifice, je le pose sur votre autel. Et quel était l'autel où il présenta ce grand sacrifice, dès sa première entrée dans le monde, sinon le sein de la divine Marie? Il est donc vrai que son chaste sein est l'autel sacré de Dieu, et c'est ainsi que les Pères le nomment souvent. Or on ne peut pas dire proprement cela du ciel empyrée, car il n'y est pas immolé.

» Il est vrai enfin qu'il est le véritable oratoire de Dieu.

» Quand on parle d'un oratoire, on entend communément un certain lieu où l'on se retire pour prier Dieu, mais non pas un lieu où Dieu se retire pour prier lui-même : car qui dira que Dieu prie? C'est à lui d'être prié, mais ce n'est pas à lui de prier. Cependant il est vrai que si Dieu ne peut pas prier selon sa divinité, c'est pourtant à lui principalement qu'il appartient de nous apprendre à prier.

» Pratiquer parfaitement, et nous apprendre à bien pratiquer, après lui, tous les actes de la vertu de religion, c'est le propre office de Jésus-Christ, puisqu'il est l'auteur et le pontife de la religion chrétienne que tous les hommes doivent professer. Or entre tous les actes de la religion, la prière tient, sans contredit, un des premiers rangs. C'est donc à lui de la pratiquer excellemment, et de nous apprendre à la bien faire à son imitation. Aussi voyons-nous qu'il a prié sans cesse, et de beaucoup de manières différentes. Ainsi priant sans cesse, on peut bien dire que son oratoire était tous les lieux du monde où il se trouvait.

» Il est vrai pourtant qu'il s'était préparé lui-même un oratoire particulier plus secret, plus saint et plus divin, dans lequel il faisait sa prière la plus parfaite et la plus sublime qu'il ait jamais faite sur la terre : et cet oratoire était le très pur sein de sa très sainte Mère; c'est là qu'il se renferma, comme dans un sanctuaire très secret et tout à fait inconnu aux hommes,

pour s'y entretenir avec Dieu son Père, et avec lui-même, dans cette admirable prière qu'il n'a jamais interrompue depuis qu'il l'a commencée; prière d'un Homme-Dieu, que nous ne pouvons pas comprendre, prière dans laquelle il traitait avec son Père céleste de la grande œuvre de notre salut. Est-ce que le Fils de Dieu prie quelqu'un de plus grand que soi? Est-ce qu'il s'humilie, ou qu'il demande instamment d'être exaucé? Non; mais sa prière, l'oraison de Dieu dans laquelle il passait la nuit, selon l'Evangile de S. Luc : *Erat pernoctans in oratione Dei*, était la contemplation éternelle de sa beauté, et l'amour infini de sa bonté divine. Il n'est point d'oraison plus sublime que de contempler et d'aimer la souveraine Majesté de Dieu. C'est la seule chose que Dieu fait éternellement en lui-même. Et l'âme adorable de Jésus-Christ passait jour et nuit dans cette oraison, pour nous apprendre à nous y adonner tant que nous pourrons. Le sein de Marie fut l'oratoire divin où l'humanité du Seigneur commença cette prière qui durera éternellement. »

Telles étaient les pensées qui occupaient Marie, tels étaient les mystères qui remplissaient son âme d'une joie infinie, d'une reconnaissance sans borne pour la bonté de Dieu, qui n'avait pas *méprisé* l'humilité de sa servante; mais bientôt une épreuve survint d'autant plus pénible à son cœur qu'elle ne fut pas seule à la porter. Il faut, lorsqu'on sert Dieu, s'attendre à la tribulation.

§ II. — *Anxiété de Joseph.*

Nous lisons au chapitre premier de l'Evangile selon S. Mathieu : *Marie étant fiancée à Joseph, avant qu'ils vinssent ensemble, il se trouva qu'elle avait conçu de l'Esprit saint. Mais Joseph, son mari, qui était un homme juste, ne voulant pas la diffamer, résolut de la renvoyer secrètement.*

C'est ainsi que l'Evangile nous rapporte, en peu de mots, une des épreuves les plus pénibles qu'eut à supporter le bienheureux Joseph, et que la très sainte Vierge Marie partagea sans doute avec lui, jusqu'à un certain point, parce qu'elle ne fut pas sans s'apercevoir de l'anxiété à laquelle était livré le cœur de son époux.

L'inquiétude de Joseph était grande, en effet; il voyait, à n'en pouvoir douter, que bientôt Marie serait mère, et il savait bien que lui-même n'avait aucune part à la naissance de l'enfant attendu. S'il avait connu le mystère de l'Incarnation divine, tout son trouble se serait transformé en joie; mais il ne le connaissait pas. Les paroles de Marie et d'Elisabeth qu'il avait entendues peut-être, ou que du moins on lui avait rapportées, étaient pour lui lettre close, et ne pouvaient être parfaitement comprises qu'après des explications qui ne lui furent pas données. Il pouvait soupçonner quelque événement extraordinaire, mais la vérité même, il ne pouvait la deviner.

Cependant il connaissait combien était admirable la vertu de Marie, et malgré l'évidence extérieure des faits, il ne pouvait se résoudre à la croire coupable. Dieu éprouvait ainsi Joseph pour lui donner l'occasion d'acquérir de précieux mérites devant lui, et pour lui faire mieux apprécier l'humilité incomparable de Marie. Elle aurait pu mettre un terme à l'inquiétude de Joseph, aux soupçons injurieux qu'il devait concevoir, aux dangers que de tels soupçons pouvaient faire naître pour elle, en révélant à son saint époux les mystères accomplis en elle : mais elle ne le voulut pas, et elle préféra confier à Dieu seul le soin de sa défense. Dieu ne manqua pas de venir à son aide; un ange descendit du ciel faire connaître à Joseph le glorieux mystère de la maternité divine, et l'excellence suprême de la Vierge bénie dont il était l'époux.

Les commentateurs de la sainte Ecriture et les théologiens se sont demandé quelle était la véritable cause de l'inquiétude anxieuse qui s'était emparée de Joseph, en reconnaissant la grossesse de Marie. Leurs réponses à cette question sont différentes : on peut les réduire à quatre principales.

La première est que Joseph crut d'abord à la culpabilité de son épouse. S. Ambroise [1] et S. Jean Chrysostome [2] insinuent cette opinion et S. Justin [3] l'exprime formellement. S. Augustin [4] l'a émise aussi dans plusieurs de ses écrits. C'est ainsi qu'il dit en un endroit : « Joseph, l'homme juste, fut rempli de trouble, » et il se demandait avec inquiétude : D'où vient cet événement? » Je n'ai pas connu mon épouse, j'ai respecté son intégrité, » comment donc Marie a-t-elle pu compromettre sa vertu? Que » ferai-je maintenant? Je gémis et je cherche une détermination » sans pouvoir la trouver. Si je déclare l'adultère, j'expose Ma- » rie à être cruellement lapidée; si je le cache, je consens au » crime. Que dois-je faire, sinon la renvoyer secrètement? Et » ces tristes idées se portaient sur le temps où il pourrait avec » prudence accomplir son dessein.

Admirons, ajoute le même docteur, la douceur avec laquelle le bienheureux saint voulut traiter son épouse. Il connaissait sa grossesse, et sûr de sa propre vertu, il ne pouvait que la soupçonner d'adultère. Mais dans sa profonde douleur, loin de chercher à punir, il ne se porta que vers le pardon et la prudence.

Nous pourrions citer encore d'autres passages de S. Augus-

1. *De instit. Virginis, cap.* 3.

2. *Hom.* 4 *in Matth. n.* 5.

3. At Joseph quidem Mariæ sponsus cum prius vellet sponsam suam ejicere, arbitratus ex viri consuetudine, id est ex stupro, gravidam esse, viso ipsi oblato, jussus est uxorem suam non ejicere, asserente Angelo etc. Justinus, *in Dialogo cum Tryphone*.

4. D. Augustinus, a P. Morales citatus.

tin [1], et après lui de S. Grégoire, Nicéphore, S. Hilaire et une multitude d'autres Pères qu'analysent Suarez et Salmeron.

Cette thèse s'appuie d'abord sur le mot *traducere*, employé par S. Mathieu, qui signifie livrer aux juges, dénoncer, diffamer, faire connaître. S. Joseph ne consentait donc pas à divulguer ce qu'il croyait être un crime dans son épouse ; il ne voulait point qu'elle devînt l'objet de la critique publique, ni surtout la traduire devant le juge. Ce sens de *manifester*, *rendre public*, est évident dans le passage de la Sagesse (IV, 20) : *Leurs iniquités les manifesteront en s'élevant contre eux.*

En second lieu, la parole de l'Ange n'a-t-elle pas pour but unique, ce semble, de tranquilliser l'esprit de Joseph, et de lui enlever tout soupçon en lui faisant connaître l'opération du Saint-Esprit? *Joseph, fils de David*, lui dit-il, *ne craignez pas de prendre avec vous Marie, votre épouse, car ce qui a été engendré en elle est du Saint-Esprit.* Si Joseph craignait quelque chose, ce ne pouvait être qu'une faute de la part de Marie : on ne craint pas un bien. Si l'Ange, pour le délivrer de sa crainte, lui apprend qu'elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit, c'est qu'il était venu à la pensée de Joseph que la grossesse de Marie avait une autre cause, et que cette cause était répréhensible.

Enfin le saint patriarche avait déjà formé la résolution de se séparer de son épouse, soit pour éviter la complicité d'une faute à laquelle il croyait, soit pour se soustraire à l'obligation cruelle de dénoncer cette Vierge très pure que condamnaient les apparences.

S. Germain de Constantinople donne une autre explication que l'on retrouve dans Calmet, et que plusieurs auteurs ont adoptée. D'après lui, Joseph, avant que l'Ange lui apparût, pour mettre fin à ses inquiétudes, connaissait bien la pureté inviolable et la sainteté de Marie : il n'osait donc ni la condamner, ni la dénoncer publiquement. Ne croyant pas possible qu'elle fût coupable, il s'imaginait, soit qu'elle avait été la victime de quelque violence, soit qu'il s'était passé quelque chose d'extraordi-

1. Unde Joseph, cui Virgo Maria Domini Mater fuerat desponsata, cum tamen comperisset esse prægnantem, cui se noverat non esse commixtum, et ab hoc nihil aliud quam adulteram credidisset, puniri tamen eam noluit, nec approbator flagitii fuit. Nam hæc voluntas ejus etiam justitiæ deputatur : ita quippe de eo scriptum est : *Et cum esset homo justus, et nollet eam divulgare, statuit eam occulte dimittere.* Hæc eo cogitante apparuit illi Angelus, qui doceret esse numinis, quod ille putaverat criminis. D. August. *Epist.* 153, *quæ est ad Macedonium.*

Vide etiam :

Hilarium, *in cap.* 1 *Matth. n.* 3.

Nicephorum, *Lib.* 1 *historiæ Eccle. c.* 8.

D. Bonaventuram, *Medit. Vitæ Christi, cap.* 9.

Abulensem, *in Math.* 19, 1, 9.

Sanchez. *Lib.* 10. *de Matrim. disp.* 12.

naire, et tout à fait en dehors des lois de la nature. Ne voulant pas la juger, ni manquer aux lois de l'équité à son endroit, il se voyait donc obligé soit de chercher un prétexte de s'en aller loin de son pays, soit de lui donner un écrit de divorce secrètement en présence de deux témoins comme il se pratiquait quelquefois chez les Juifs, soit enfin de l'avertir en secret, qu'il lui rendait sa foi et la dégageait de ses promesses, la laissant libre de chercher un autre époux.

D'autres auteurs disent que le trouble de Joseph eut pour source son humilité : d'après eux, Joseph voulut s'éloigner de Marie, parce qu'il se regardait comme indigne de vivre en la société d'une vierge si sainte. Il reconnaissait en elle qu'on lui avait donnée pour épouse, la femme annoncée par les prophètes, la Vierge que Dieu avait choisie pour être la Mère de son Fils unique. Il ne croyait pas qu'il lui fût permis de demeurer auprès d'elle.

De l'avis du plus grand nombre des écrivains ecclésiastiques, dit Morales, Joseph connut, non seulement que Marie avait conçu dans son sein, mais même que cette conception était l'œuvre du Saint-Esprit; les deux pensées : *Elle fut trouvée enceinte, et enceinte par l'opération du Saint-Esprit*, leur paraissent inséparables. Du moins telle est notre opinion, et nous en donnerons de nombreuses preuves, appuyées sur la doctrine de S. Basile, de Théophylacte, d'Origène, de S. Bernard, de S. Thomas et des théologiens de toutes les époques.

« Joseph, dit Salmeron citant les paroles de S. Basile, con-
» nut à la fois le fait et la cause divine de la conception de
» Marie, et c'est pour cela que, craignant d'être appelé l'époux
» d'une mère que Dieu lui-même avait rendue féconde, et n'osant
» pas publier les profondeurs de ce mystère, il voulut la ren-
» voyer secrètement. »

« Joseph, dit Euthymius, craignait de renvoyer et d'affliger
» la Vierge si pure, qui avait conçu du Saint-Esprit. *Elle fut*
» *trouvée ayant dans son sein*, et par qui, sinon par son époux
» qui eut connaissance des divins mystères. »

La bienheureuse Vierge a daigné elle-même révéler ce mystère à sainte Brigitte : « J'avais donné, dit-elle, mon consentement
» au messager céleste; et bientôt Joseph, voyant ma grossesse,
» fut saisi de crainte, non pas qu'il soupçonnât ma vertu, mais
» parce que se souvenant des prophéties qui annonçaient la
» naissance du Fils de Dieu dans le sein d'une Vierge, il se
» croyait indigne de vivre avec une telle mère. Et alors l'Ange
» lui apparut en songe et lui ordonna de me servir avec charité. »
Ces paroles répétées par S. Joseph à la même sainte nous expliquent pourquoi, malgré la connaissance intime que le saint eut de ce mystère, l'Ange lui apparut pour le rassurer. L'Ange ne

venait que confirmer ce que Joseph savait déjà, et rendre confiance à son humilité. *Ne craignez pas, Joseph, d'accepter Marie pour votre épouse*, « parce que, dit Salmeron, vous savez que » ce qui est né dans son sein est l'œuvre du Saint-Esprit; sa- » chez même par là que votre ministère est nécessaire, et que » vous aurez à remplir l'office de Père du Sauveur. »

Il convenait du reste à la dignité de Marie que Joseph connût ce mystère : non seulement il le fallait pour qu'elle ne fût pas en butte à des soupçons outrageants, mais aussi pour expliquer le rayonnement divin qui s'échappait de toute sa personne. « Joseph, dit S. Hilaire, connut la conception du Verbe, par le » rayonnement de la lumière divine qui brillait dans Marie, » portant dans son sein l'Homme-Dieu. »

« Du visage de la Vierge, ajoute Bustus, s'échappait une » splendeur semblable à celle du soleil qui traverse le cristal. » Et Joseph, à la vue d'une si grande majesté, voulait humble- » ment s'éloigner, se croyant indigne de vivre avec elle. »

S. Bernard n'admet pas d'autre motif du trouble de Joseph et de sa résolution de quitter Marie que son humilité. Voici comme il explique sa pensée dans la seconde homélie sur le *Missus est* [1].

« Mais pourquoi voulut-il la renvoyer? Ecoutez sur ce point, » non pas ma propre pensée, mais la pensée des Pères. Si Jo- » seph voulut renvoyer Marie, ce fut dans le même sentiment » qui faisait dire à S. Pierre quand il repoussait le Seigneur » loin de lui : *Eloignez-vous de moi, parce que je suis un pécheur* » (Luc. v, 8), et au centurion, quand il dissuadait le Seigneur » de venir chez lui : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous ve-* » *niez dans ma maison* (Matth. viii, 8). C'est donc dans cette » pensée que Joseph aussi, se jugeant indigne et pécheur, se disait » à lui-même qu'il ne devait pas vivre plus longtemps dans la » familiarité d'une femme si parfaite et si sainte, dont l'admi- » rable grandeur le dépassait tellement, et lui inspirait de l'effroi. » Il voyait avec une sorte de stupeur, à des marques certaines,

1. Quare voluit dimittere eam? Accipe et in hoc non meam, sed Patrum sententiam. Propter hoc voluit dimittere eam propter quod et Petrus Dominum a se repellebat, dicens : *Exi a me Domine, quia homo peccator sum*, propter quod et Centurio a domo sua eum prohibebat, cum diceret : *Domine non sum dignus, ut intres sub tectum meum.* Ita et Joseph indignum et peccatorem se reputans, dicebat intra se, a tali et a tanta non debere sibi ultra familiare præstari contubernium, cujus supra se mirabilem expavescebat dignitatem. Videbat, et horrebat divinæ præsentiæ certissimum gestantem insigne : et quia mysterium penetrare non poterat, volebat dimittere eam. Expavit Petrus potentiæ magnitudinem; expavit Centurio præsentiæ majestatem : exhorruit nimirum et Joseph, sicut homo, hujus tanti miraculi novitatem, mysterii profunditatem, et ideo occulte voluit dimittere eam. Miraris quod Joseph prægnantis sese consortio Virginis judicabat indignum cum audias, et sanctam Elisabeth ejus non posse ferre præsentiam nisi cum tremore, etc. D. Bernardus, *Hom.* 2 *super Missus est*, *n.* 14.

» qu'elle était grosse de la présence d'un Dieu, et comme il ne » pouvait pénétrer ce mystère, il avait formé le dessein de la » renvoyer. La grandeur et la puissance de Jésus inspiraient une » sorte d'effroi à Pierre, comme la pensée de sa présence ma- » jestueuse déconcertait le centurion; ainsi Joseph, n'étant que » simple mortel, se sentait également déconcerté par la nou- » veauté d'une si grande merveille, et par la profondeur d'un » pareil mystère; voilà pourquoi il songea à renvoyer secrète- » ment Marie. Faut-il vous étonner que Joseph se soit trouvé » indigne de la société de la Vierge devenue grosse, quand on » sait que sainte Elisabeth ne put supporter sa présence, sans » une sorte de frayeur mêlée de respect? En effet, *d'où me vient,* » s'écria-t-elle, *ce bonheur que la Mère de mon Seigneur vienne* » *à moi* (Luc. I, 43)? Voilà donc pourquoi Joseph voulait la ren- » voyer. Mais pourquoi avait-il l'intention de le faire en secret, » et non pas ouvertement? De peur, sans doute, qu'on ne lui » demandât la cause de ce divorce, et qu'il ne fût obligé d'en » faire connaître le motif. En effet, qu'est-ce que cet homme » juste aurait pu répondre à un peuple à la tête dure, à des gens » incrédules et contradicteurs? S'il leur avait dit ce qu'il pen- » sait, et la preuve qu'il avait de la pureté de Marie, est-ce que » les Juifs incrédules et cruels ne se seraient point moqués de » lui et n'auraient point lapidé Marie? Comment, en effet, au- » raient-ils cru à la vérité muette encore dans le sein de la » Vierge, eux qui ont méprisé sa voix, quand elle leur parlait » dans le temple? A quels excès n'auraient-ils pas osé se porter » contre Celui qu'ils ne pouvaient pas voir encore, quand ils » n'ont pas craint de porter leurs mains impies sur sa personne » resplendissant alors de l'éclat de ses miracles? C'est donc avec » raison que cet homme juste, pour ne point être dans l'alter- » native, ou de mentir, ou de déshonorer une innocente, prit le » parti de la renvoyer en secret. »

A ces trois premières opinions, il faut en joindre une quatrième, qui prenant dans chacune des autres la part de vérité qu'elles contiennent, semble être la plus conforme à la réalité.

Reprenons les circonstances telles qu'elles étaient au moment où Joseph reconnut la grossesse de Marie.

Joseph était un saint et sa sainteté, élevée au degré le plus sublime, n'admettait aucune faute grave, aucune faute vénielle, aucune imperfection même, depuis surtout qu'il vivait en contact habituel avec la très sainte Vierge, portant dans son sein le Verbe de Dieu incarné. On ne conçoit pas aisément qu'il n'en fût pas ainsi. Jésus, qui avait tant de hâte de sanctifier le précurseur, son serviteur, ne devait-il pas tenir plus encore à délivrer des moindres souillures, Joseph, l'époux de Marie, celui qu'il avait choisi lui-même, de toute éternité, pour lui servir de

père sur la terre, et être l'image la plus parfaite de son Père éternel? On ne peut donc pas supposer en Joseph le moindre manquement de charité, le moindre jugement hasardé qui portât atteinte à l'honneur de Marie.

En second lieu, Joseph connaissait la sainteté incomparable de Marie, auprès de laquelle sa propre sainteté, quelque éminente qu'elle fut, ressemblait aux ténèbres comparées à la lumière du jour. Sa profonde humilité lui ouvrait les yeux assez pour qu'il reconnût combien il aurait été coupable, s'il avait cru à la possibilité d'une faute de la part de sa très sainte Epouse.

Mais en même temps, il y avait un fait qui lui frappait les yeux. Cette vierge si pure, si sainte, cette épouse dont il ne se lassait pas d'admirer les perfections, allait devenir mère, malgré le vœu de virginité qu'ils avaient fait tous deux, et que lui-même avait gardé fidèlement.

Il y avait là pour lui un problème insoluble. Il en savait assez pour ne pas ignorer que Marie serait mère, et que cette maternité serait la suite de quelque fait mystérieux, d'une disposition particulière de la divine Providence, mais il ignorait quelle devait être sa conduite à lui-même, en une circonstance si extraordinaire.

Ce n'était donc pas, d'après la dernière opinion que nous exposons, une véritable anxiété, une douloureuse angoisse que ressentait Joseph, mais une admiration, ou plutôt, si l'on veut, une stupéfaction profonde. Il se rappelait la parole d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet et pariet Filium: — Voici que la Vierge concevra et enfantera un Fils, et il aura le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous*, et il se demandait, avec une sainte frayeur, s'il ne voyait pas l'accomplissement de cette prophétie, en la personne de son épouse. Lui, le plus humble des saints, pouvait-il dès lors se croire digne de demeurer auprès d'elle? Mais, d'autre part, il n'avait rien de positif qui pût lui faire croire qu'il s'agissait bien de la naissance du Messie promis, et sans preuve suffisante, il ne pouvait pas accorder sa croyance à un fait si grave et dont les conséquences étaient si grandes, à quelque point de vue qu'on les envisageât. Il se tenait donc comme effrayé et tremblant, en présence de tant de mystères, et ne voyait pour lui qu'une seule conduite possible, se retirer simplement, tout en pourvoyant à la sécurité de Marie, à moins que Dieu ne lui donnât d'autres lumières [1].

1. Voici comment S. Bernardin de Sienne résume ces différentes opinions, tout en se montrant favorable à la dernière :

Sed quæritur, an Joseph crediderit Virginem de adulterio gravidam? ad quod dicendum, quod circa hoc tres sententiæ sanctorum, et aliorum Doctorum, quasi contrariæ reperiuntur. Chrysostomus et Augustinus volunt, quod crediderit hoc, et ad hoc sunt tripliciter moti. Primo ex ratione na-

Il semble que l'Eglise favorise cette opinion lorsqu'elle chante dans l'hymne des Vêpres de S. Joseph :

> Almo cum tumidam germine conjugem
> Admirans, dubio tangeris anxius.

Elle nous montre l'étonnement de Joseph lorsqu'il reconnaît l'état de sa sainte Epouse, l'incertitude, l'anxiété qui s'emparent de lui : elle ne dit aucunement qu'il connaissait le mystère, l'explication divine du fait qui se manifestait à ses regards, et elle ne parle pas de l'humilité qui aurait été le seul mobile du dessein qu'il avait formé.

Gerson est du même avis [1], avec cette différence toutefois qu'il fait plus ressortir l'humilité de S. Joseph. « Ce fut, dit-il, » sous l'inspiration de son humilité très profonde qu'il résolut

turæ cursum necessarium habuit hoc Joseph credere. Secundo ex verbo Mathæi, I, qui ait : *Quum esset desponsata. etc.*, et usque, *nollet traducere eam*, id est propalare ; quod enim manifestatur, de tenebris ad lucem traducitur, secundum Math. sequitur : *Voluit occulte dimittere eam.* Constat autem, quod si credebat eam divinitus concepisse, non esset utique Justus, eam sine sui obsequio et solatio relinquendo. Tertio ex verbo Angeli, MATTH. *ubi supra*, qui ait : *Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini ei in somnis apparuit dicens : Joseph fili David, etc.* Nam hoc non diceret si Joseph prius hoc credens, ex hac eadem causa eam dimittere vellet.

Secundi vero, ut Origenes, et alii quidam volunt, quod crediderit eam concepisse de Spiritu Sancto, et quod ex multa reverentia illam fugere volebat ; sicut et Petrus quando (LUC. V.) Domino ait : *Exi a me Domine quia homo peccator sum.* Et centurio, quando (MATTH. VIII) inquit : *Domine non sum dignus etc.* Et hi siquidem moti sunt ex multa sobrietate et rectitudine judicii ipsius Joseph.

Tertii vero dicunt quod vir iste, utraque parte concussus, et pro utraque parte allegans, neutri parti simpliciter adhærebat, sed stabat mente attonitus et suspensus. Nam ex utraque parte erat fortissimum argumentum naturæ quamvis illud non esset sibi notum, nisi in sola exteriori tumefactione uteri, aut aliorum consimilium signorum. Ex altera parte pugnabant omnia quæ ab initio, de Virginis sanctitate viderat, et audierat, et quæ per specialem experientiam acceperat, et gustaverat, sicut utique Sancti gustant et odorant sanctam vitam sanctorum cum quibus convivunt. Et ut isti dicunt, hæc erat ei summa ratio, quare nolebat eam traducere, seu manifestare. Ex stupore ergo utriusque partis simul sumptæ, volebat occulte dimittere eam, tanquam rem sibi ignotam, et suum judicium transcendentem : quum protinus expeditioris consilii sit explicari, quam dubiis implicari. Licet infallibiter nesciant, quid harum fuerit verum, adhæreo tamen magis sententiæ tertiæ. D. BERNARD. *Serm. de S. Joseph. art.* 2, *cap.* 1.

1. Turbatus est Joseph ad stupendum tantæ novitatis miraculum, ita ut nollet Mariam traducere, non tamen conturbatus, vel culpabiliter incredulus, sed stupor quidam apprehenderat eum, sicut de Petro legimus, dum ait ad Jesum : *Exi a me Domine, quia peccator sum.* Joseph similiter conjungi conjugio tam excellentissimæ Virginis Mariæ indignum se judicabat. Propterea non ex credulitate suspiciosa, sed ex profundissima humilitate videtur Mariam traducere noluisse, sed quasi dixisse : *Exi a me Domina, quia pecator sum.* Hinc Angelus ad eum : *Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam* : non dixit, *noli incredulus esse.* GERSON *Serm. de Nativ. Mariæ.*

» de ne point dénoncer Marie, mais de se séparer d'elle. » Si Joseph avait connu le mystère de l'Incarnation du Verbe, comprend-on que la pensée lui fût venue de dénoncer et d'exposer à l'infamie, et peut-être à la mort, la Mère de son Dieu, et son Dieu lui-même ? Aurait-il eu besoin de recourir à son humilité si profonde, pour repousser bien loin une pensée sacrilège et déicide? Il ne connaissait donc pas le mystère : il pouvait soupçonner quelque chose d'extraordinaire, de divin même, mais il n'allait pas plus loin que ces simples soupçons.

Chacune de ces opinions présente des difficultés auxquelles ceux qui l'ont embrassée s'efforcent de répondre. Nous n'entrerons pas dans ce détail. Chacun est libre d'admettre celle qui lui plaira davantage : cependant nous dirons avec S. Bernardin : « Quoique nous ne sachions pas avec certitude laquelle de ces » opinions est vraie, nous nous attachons cependant de préfé- » rence à la dernière : *Licet infallibiliter nesciam quid horum* » *fuerit verum, adhæreo tamen magis sententiæ tertiæ.* »

§ III. — *Joseph rassuré par l'Ange.*

Le saint Evangile après nous avoir fait connaître le trouble de Joseph et le projet qu'il avait formé, ajoute : *Comme il pensait à ces choses, voici qu'un ange du Seigneur lui apparut en songe, disant : Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous votre femme, car ce qui a été engendré en elle est du Saint-Esprit. Elle enfantera un Fils auquel vous donnerez le nom de Jésus ; car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés.*

Or tout cela se fit pour que fût accomplie cette parole que le Seigneur a dite par le prophète : Voilà que la Vierge enfantera un Fils, et on le nommera Emmanuel, ce que l'on interprète par Dieu avec nous.

Ainsi réveillé de son sommeil, Joseph fit comme l'ange du Seigneur lui avait ordonné et prit sa femme avec lui.

Au milieu de l'affliction immense de Joseph, Dieu lui-même le véritable maître auquel revenait toute responsabilité, s'empressa de lui apporter lumière et consolation. Sans doute Marie intercéda auprès de son divin Fils, pour qu'il vînt en aide à celui qui devait le servir si fidèlement sur la terre, et Jésus ne pouvait rien refuser à sa mère. « L'Ange apparut donc à Joseph, dit » S. Thomas, et il apparut, d'abord pour sauvegarder l'igno- » rance de l'homme juste d'une injustice involontaire : *car Dieu* » *ne peut pas laisser la verge des pécheurs s'appesantir sur la* » *race des justes, de peur que ceux-ci n'élèvent leurs mains vers* » *l'iniquité* (Ps. CXXIV, 3). » Il apparut pour protéger l'honneur de la mère qui, si elle avait été renvoyée, aurait pu devenir l'objet de soupçons injurieux auprès des infidèles, et enfin pour

consoler Joseph, et lui faire respecter mieux encore qu'auparavant, cette conception divine.

Et remarquons bien que l'apparition de l'Ange eut lieu aussitôt après que le doute fut venu tourmenter l'âme de Joseph. « Joseph » fut dans l'inquiétude, dit le docteur d'Avila, dès qu'il vit la » grossesse de Marie et, sans retard, dans la nuit même qui » suivit, l'Ange lui apparut, selon le mot de l'Evangéliste : *Au* » *moment où il était dans cette pensée.* »

« Joseph fut troublé en voyant son épouse enceinte, dit » S. Jean Chrysostome, et aussitôt apparut l'Ange qui dissipa » ses craintes. »

» Joseph ignorait le mystère, écrit Nicéphore, et songeait » à se séparer de la Vierge; mais l'Ange lui apporta aussitôt » la joyeuse nouvelle qui dissipa ses doutes. Comment, en effet, » le réceptacle admirable de la grâce, le vase qui éclipse le » soleil par sa splendeur, aurait-il pu être même soupçonné » d'un acte indigne et répréhensible? »

Enfin l'archevêque Christophe de Cheffontaine va encore plus loin, et dans son livre sur *la perpétuelle virginité de Marie et de Joseph*, il dit, avec une certaine naïveté :

« Il me semble que lorsque le ciel connut le dessein de Joseph, » Dieu dut s'adresser à son ange en ces termes : Un grand dan- » ger menace la Mère de mon Fils, ô Gabriel; envole-toi au plus » vite vers Joseph, pendant qu'il s'est endormi sur la pensée » de renvoyer secrètement Marie; n'attends pas qu'il se réveille » de lui-même; mais apparais-lui pendant son sommeil, dis-lui » quelle est ma volonté, quel est mon dessein pour la régéné- » ration du genre humain, et par mes paroles mêmes, ordonne- » lui de ne pas se séparer de Marie. »

Tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, les commentaires des saints et des docteurs sur ces paroles de l'Evangile : *Comme il pensait à ces choses, voici qu'un ange du Seigneur lui apparut en songe.* Il ne faudrait pas cependant prendre trop à la lettre, cette promptitude, ou plutôt cette instantanéité de l'apparition de l'ange, aussitôt que le trouble ou le doute eurent effleuré la pensée de Joseph. Le saint Époux de Marie fut plus d'un jour sans doute, plus d'une semaine peut-être, avant d'acquérir la certitude d'un fait aussi étrange que celui dont les apparences extérieures lui firent enfin admettre la certitude, malgré l'invraisemblance, et toutes les raisons qu'il avait de n'y pas croire. Combien de temps dura cette anxiété, cette lutte de Joseph contre une évidence qui s'affirmait de plus en plus? Lui seul pourrait le dire; mais elle a pu durer des semaines; un mois ou deux peut-être. L'Ange n'apparut pour mettre fin au tourment du très saint époux de Marie qu'au moment où ne pouvant plus douter, il prit la résolution de renvoyer secrètement Marie.

On peut demander ici pourquoi Dieu permit que Joseph fût livré à de pareilles angoisses [1], et pourquoi l'auguste Vierge Marie, témoin de sa peine profonde, ne l'en délivra pas, en lui révélant le mystère accompli en elle?

D'après S. Bernardin de Sienne, Dieu voulut que Joseph eût à subir cette pénible épreuve pour trois raisons. La première était que l'état d'hésitation et d'incertitude anxieuse de Joseph, devait plus tard fournir un puissant appui à la foi des fidèles. Joseph était discret, sage et juste. Un fait étrange se présente à lui : il l'examine avec soin, il ne veut pas d'abord se prononcer, mais à la fin, il croit, et toute sa vie désormais sera le témoignage irréfragable de la foi la plus vive et la plus absolue. Personne au monde n'avait plus de motif que lui de ne pas croire à l'incarnation du Verbe, si elle n'avait pas été vraie, Personne n'y a cru plus fermement que lui; mais après qu'il eut examiné et pesé toutes choses, après que des preuves irrécusables lui eurent été données. Comment n'y pas croire à son exemple? C'est ainsi que plus tard l'incrédulité de Thomas, deviendra un argument puissant, en faveur de la résurrection du Seigneur.

1. Voici la réponse de S. Bernardin de Sienne à cette question:

Ad hoc triplex ratio reddi potest.
Prima, propter majorem certitudinem.
Secunda propter majorem confirmationem.
Tertia, propter majorem exercitationem.

Primo propter majorem certitudinem, scilicet tanti operis, quando enim audimus, quod vir Mariæ sic discretus, sapiens atque justus omnia hæc diligenter consideravit, ac vidit et secundum quod rationalis ratio dictat, sic dubitavit, et tamen postmodum ita firmiter credidit, quod et ipsam in conjugem tenuit, et Christum ut Filium : plus movemur ad fidem, quam si diceretur, quod ab initio hoc suscepit, juxta sententiam Gregorii qui ait : « Quod minus Maria (Magdalena) mihi præstitit, quæ cito credidit, quam » Thomas qui diu dubitavit. »

Secundo propter majorem confirmationem. Prout enim in nobis ipsis plenius experimur, dubitationes fortium præcedentes motus fortius nos acuunt ad veritatis inquisitionem et quanto postmodum per manifestationem, et illuminationem veritatis fortius et sensibilius expelluntur, tanto perspicaciores, et firmiores in ipsa veritate efficimur; et quanto plus in nostra tentatione nostras indigentias, et molestias, et divinæ gratiæ necessitatem probamus, tanto in nobis humiliores, et Deo, et beneficiis ejus gratiosiores sumus, et contra tentationes consimiles cautiores, et ad custodiam gratiarum nobis impensarum affectuosiores, et diligentiores existimus : et in hoc ipso discimus compati, et mederi, his qui dubitant, et vacillant.

Tertio propter majorem exercitationem : hoc est ad observandum, et ostendendum simul ordinem gratiæ, et providentiæ Dei; licet enim Deus primo in nobis initiet sua dona, non tamen ea perficit, et conservat, nisi prius laboribus et tentationibus fatigemur ; et per tentationum triumphos, gratias consummatas promereamur. Constat enim, quod ipsi Joseph gratia summa erat effici Virginis sponsus, et quodammodo Christi Pater, ac semper familiarissime cum eis stare. Proinde post incohationem hujus doni, debuit per tentationem exercitari, atque probari, et approbari. D. Bernardinus, *Serm. de S. Joseph, art. 2. cap. 1.*

La seconde raison était que Joseph, par suite de cette épreuve, devait avancer encore dans la sainte humilité, dans la fidélité à consulter Dieu en toutes choses, dans la défiance de lui-même, dans la reconnaissance pour les bienfaits du Seigneur. Il n'est rien de bon comme de toucher du doigt son propre néant, et de reconnaître que l'on tient tout de Dieu. Mais si Joseph profita, pour lui-même, de cette épreuve, nous en profitons à notre tour, par la leçon que nous y trouvons, et par les grâces qu'elle nous procure. Nous apprenons ce que, plus que Joseph, nous avons besoin d'apprendre, et Joseph est d'autant plus généreux et prompt à nous secourir, qu'il sait, par sa propre expérience, combien les plus grands saints sont faibles, sans le secours divin ; à plus forte raison de pauvres pécheurs, comme nous sommes.

La troisième raison est que Joseph avait besoin de cette épreuve, pour être au niveau de la sublime dignité d'époux de Marie et de père putatif du Sauveur. Dieu nous donne ses premières grâces sans aucun mérite de notre part, ou plutôt malgré nos démérites : mais il veut, pour les conduire à leur perfection, et les conserver dans nos âmes, que nous y mettions du nôtre, que nous luttions contre les tentations, les épreuves que nous nous livrions enfin à tous les durs labeurs de la pratique de la vertu. Il était donc nécessaire que Joseph fût éprouvé et rendu ainsi plus digne de Jésus et de Marie.

Quelques auteurs ont pensé que Marie avait elle-même révélé à Joseph le mystère de sa maternité divine, et que l'Ange n'avait eu qu'à confirmer sa parole, et à rassurer l'humilité effrayée de Joseph. On en trouve même plusieurs qui donnant carrière à leur imagination, racontent la scène de cette confidence, et le font d'une manière qui n'est digne ni de Marie ni de son saint époux. Gerson l'a fait aussi, mais sa science théologique et sa dévotion profonde pour Marie et Joseph le mettaient à l'abri de semblables écarts [1].

1. Festa dies aderat qua plebs sua sabbata servat.
Ergo more suo cum sponso sponsa quieto
Secretoque loco consedit, ubi sacra legis
Dogmata colloquio secum pariter referebant.
Tum Virgo intuitu solito plus supplice, vultum
Librans ad sponsum simplex convertit aitque :
Chare Joseph cui sum, Domino sponsata volente,
Est mihi secretum quod pandere convenit, et te
Participem fieri, nos uno magnificemus
Ore Deum, voto simili ratione pariter :
Sponsa potest dilecta loqui quodcumque placebit.
. . . . . .
Qui facit ut sterilis gaudens fœcunda domi sit :
Grata fatebor enim, sic me respexit, et ipse
Fecit magna mihi, cujus nomen benedictum,
Elegit gratis, ita credo Joseph, parituram

Quoi qu'il en soit, cette opinion n'a pas été reçue par l'immense majorité des interprètes de la sainte Ecriture. Le silence des Evangélistes sur un point, qui serait de si haute importance, suffit à la réfuter. En second lieu Joseph connaissait parfaitement la haute vertu de Marie; il la savait incapable de trahir la vérité; il aurait donc cru à sa parole, comme il ajouta foi immédiatement à celle de l'Ange, et l'avertissement du messager céleste serait devenu inutile. Son humilité n'aurait pu seule le déterminer à se séparer de Marie, parce que l'humilité véritable est, avant tout, soumise à la volonté de Dieu : il aurait reconnu, et au besoin Marie lui aurait fait connaître, que la volonté de Dieu était qu'il demeurât auprès de son épouse pour servir de père à l'Enfant divin. Il y a loin de là à l'obligation de dénoncer la mère et l'enfant, que Joseph redoutait d'encourir, et à laquelle il voulait se dérober par la fuite.

Joseph pouvait aisément obtenir de Marie quelques éclaircissements sur le fait qui l'étonnait tant, et le jetait dans un trouble étrange; Marie de son côté, voyant le trouble de Joseph, pouvait mettre un terme à sa peine, en lui révélant le mystère de sa maternité. Pourquoi Joseph n'a-t-il rien demandé? Pourquoi Marie n'a-t-elle rien révélé?

Joseph n'a rien demandé, parce que ne connaissant pas la cause de la grossesse de Marie, il craignait, ou de lui causer quelque confusion, en l'obligeant à révéler un secret qu'il voulait, de tout son cœur, croire innocent et saint, mais dont il ignorait cependant la nature. Il craignait encore, si ce secret venait de Dieu, de se rendre coupable d'indiscrétion, en cherchant à savoir ce qu'on ne lui disait pas. D'autre part, si Joseph avait supposé en Marie une faute, n'aurait-il pas pu en supposer une seconde, un manque de franchise ayant pour but de cacher la première? Il était donc mieux, à tous égards, qu'il ne demandât rien.

Marie, de son côté, savait que les secrets de Dieu ne doivent être dévoilés qu'autant que le veut Dieu lui-même. L'Incarnation du Verbe dans son sein virginal avait été révélée à Elisabeth; elle devait l'être à d'autres encore, lorsque le moment serait venu; mais il n'appartenait pas à la très sainte Vierge de devancer ce moment. Elle attendit que le ciel se prononçât. La prudence de Marie et de Joseph, la soumission admirable de l'un et de l'autre à la volonté divine, eurent leur récompense. Dieu envoya son ange, et Joseph connut le mystère.

Me fore Messiam cum virginitatis honore,
Angelus hæc mandata Dei jam pertulit ad me :
Spiritus, et jam me gravidavit germine sacro.
Obstupet ad verba hæc subito, grandævior hæros.

GERSON, *Josephina distinct.* IV.

S. Jean Chrysostome nous apprendra comment, et avec quel succès, le messager céleste s'acquitta de son ambassade, et fit succéder une joie sans mélange aux cruels tourments que le très saint époux de Marie avait ressentis. *Lors donc que Joseph était dans ces pensées, l'Ange lui apparut en songe.* Pourquoi pas manifestement comme aux pasteurs, à Zacharie et à la Vierge ? demande S. Jean Chrysostome [1]. C'est parce que Joseph avait beaucoup de foi, et qu'il n'avait aucun besoin d'une révélation plus claire. Pour la Vierge, en raison des grandes choses qu'on avait à lui annoncer, choses beaucoup plus incroyables que tout ce qu'on avait dit à Zacharie, il fallait, non seulement la prévenir avant l'accomplissement, mais le faire par une révélation manifeste. Les pasteurs, hommes grossiers, avaient besoin d'une vision très claire, mais Joseph qui avait vu la grossesse de Marie, qui était troublé de soupçons très fâcheux, et prêt à changer en joie sa douleur, si quelqu'un lui en donnait l'ouverture, Joseph reçoit, de tout son cœur, la révélation de l'Ange...

Mais comment l'Ange le persuade-t-il? Ecoutez et admirez avec quelle sagesse il lui parle : *Joseph fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie votre épouse.* Il nomme d'abord David de qui le Messie devait naître; il apaise tout d'un coup ses doutes, en le faisant souvenir, par le nom d'un de ses ancêtres, de la promesse que Dieu avait faite à tout le peuple juif. Du reste il indique pourquoi il l'appelle *fils de David*, en ajoutant aussitôt : *Ne craignez point....* En entretenant Joseph de ses plus secrètes pensées, de ses sentiments les plus intimes, l'Ange veut lui prouver, et il prouve suffisamment, qu'il vient de la part de Dieu. Mais quand il dit : *Ne craignez point de prendre avec vous Marie*, pourquoi ajoute-t-il, *votre épouse*? C'est pour justifier la vierge en un seul mot; car il ne donnerait pas ce titre à une adultère. Et ce mot *prenez Marie*, que veut-il dire ? Rien sinon que Joseph garde Marie dans sa maison, car il avait déjà résolu de la quitter. Retenez, dit l'Ange, votre épouse que vous méditez de quitter, puisque c'est Dieu même qui vous la donne et non ses parents. Il vous la donne, non pour l'usage ordinaire du mariage, mais seulement pour demeurer avec vous, et il l'unit à vous par moi qui vous parle.

Jésus-Christ confie sa Mère à Joseph, comme il la recommandera plus tard à son disciple.

L'Ange ne touche qu'obscurément ce qui se passait, et sans parler à Joseph du soupçon qu'il avait formé, il le détruit d'une manière bien plus noble et plus avantageuse, et il tire le saint homme de toutes ses craintes, en lui expliquant le secret de cette conception, et en lui montrant que ce qui lui faisait craindre de

1. ***Hom.*** **I** ***in Matth.*** traduction Jeannin, *passim.*

retenir Marie, et ce qui le portait à la quitter devait au contraire le porter, étant juste comme il était, à la garder avec lui.

Car ce qui est né en elle est du Saint-Esprit. Paroles certes tout à fait surprenantes, et qui surpassent toutes les pensées des hommes, et toute la puissance de la nature. Comment un homme qui n'a jamais rien ouï de pareil, peut-il croire cette vérité? Joseph croit, parce que l'Ange lui avait découvert tout ce qui était caché au fond de son cœur, tout ce qu'il souffrait, tout ce qu'il craignait, et tout ce qu'il était résolu de faire. Cette connaissance si extraordinaire et si divine que l'Ange avait des plus secrètes pensées de Joseph contraignait celui-ci à croire.

Elle enfantera un Fils, lui dit-il encore, *à qui vous donnerez le nom de Jésus.* Car bien que cet enfant soit conçu du Saint-Esprit, quoique vous soyez étranger à sa naissance, et que Marie soit toujours demeurée vierge, je vous donne néanmoins la qualité de père en tout ce qui ne blessera point celle de vierge, et je vous laisse le pouvoir de le nommer. Ce sera vous qui lui donnerez son nom, et quoiqu'il ne soit pas votre fils, vous ne laisserez pas d'avoir pour lui l'affection et le soin d'un père.

L'Ange apporte du ciel le nom qu'il faudra donner à l'enfant. Il montre ainsi combien admirable devait être Celui que Dieu lui-même prenait le soin de nommer. Et le nom qu'il lui donne n'est pas un nom ordinaire; c'est un nom qui renferme comme dans un trésor, la somme de tous les biens. Et quels sont ces biens?

Parce que ce sera lui, dit-il, *qui sauvera son peuple de leurs péchés.* Cette grâce qu'il promet est une grâce bien nouvelle. Il ne promet point d'apaiser les guerres et de défaire les barbares et les ennemis visibles : il promet de détruire et de guérir le péché, dont la plaie a toujours été incurable à tous les hommes.

Or tout cela s'est fait pour accomplir ce que le Seigneur avait dit par le prophète [1]. Quel était cet oracle : *Une vierge concevra*

1. Ce passage : *Or tout cela s'est fait etc.* est-il de l'Ange ou de l'Evangéliste? c'est une question qui n'est pas unanimement déterminée par les théologiens. S. Thomas l'attribue à l'Evangéliste pour trois raisons : « 1° Pour » montrer que le Christ était l'objet unique de l'Ancien Testament. Tous » les Prophètes lui rendent témoignage et proclament, que ceux qui croiront » en lui recevront, par son nom, la rémission de leurs péchés. 2° Pour donner » aux Juifs des motifs plus incontestables de foi au divin Sauveur. Si vous » croyez à Moïse, vous croirez aussi en moi; car c'est de moi qu'il a écrit » (Joan. I). 3° Pour indiquer la complète conformité de l'Ancien et du Nou- » veau Testament : *Tous les événements anciens* n'ont été que l'ombre de » ceux qui devaient arriver, et Jésus-Christ en est le corps. » (*Colos.* II, 17). De ces motifs on déduit combien cette remarque était opportune ; mais on ne déduit pas nécessairement qu'elle ait été faite par l'Evangéliste plutôt que par l'Ange. Après S. Thomas, nous voyons Barradas et Maldonat soutenir le même sentiment, et dire que, par cette remarque personnelle, Mathieu avait voulu constater l'accomplissement de la prophétie d'Isaïe.

et enfantera un fils à qui on donnera le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire, Dieu avec nous. Remarquez comment l'Ange avant d'avoir cité le prophète, ajoute au nom de *Marie* les mots, *votre femme*; et comment après avoir invoqué l'autorité d'Isaïe, il ne craint plus de lui donner le nom de *vierge*. Car Joseph n'eût pas été si disposé à croire Marie vierge et mère tout ensemble, si l'Ange ne lui avait fait voir auparavant qu'Isaïe autorisait cette vérité.

Mais pourquoi, direz-vous, n'a-t-on pas donné à l'Enfant le nom d'*Emmanuel*? pourquoi l'a-t-on nommé Jésus? C'est parce que l'Ange ne dit pas, *vous l'appellerez*, mais indéterminément, *on lui donnera*: c'est-à-dire que les peuples lui donneront ce nom, d'après l'événement. Ce terme d'Emmanuel définit un fait, selon la coutume de l'Ecriture. Et lorsque l'Ange dit : *On lui donnera le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous,* c'est comme s'il disait : Les hommes verront Dieu vivant avec eux.

Joseph donc s'étant réveillé de son sommeil, fit ce que l'Ange du Seigneur lui avait ordonné et il prit sa femme avec lui. Considérez l'obéissance de ce saint homme, et la docilité de son esprit : voyez la circonspection et la pureté incorruptible de son âme. Lors même qu'il a lieu de soupçonner la vierge, il ne veut rien faire qui la déshonore; et aussitôt qu'il est délivré de son doute, il ne pense plus à la quitter, mais il la retient avec lui, et devient le ministre, et comme le dispensateur de ce mystère.

Et il prit sa femme avec lui. Remarquez comme l'Evangéliste nomme souvent ainsi la vierge, parce qu'il ne voulait pas trop découvrir cette merveille, et qu'il en avait assez dit pour ôter le soupçon que Jésus-Christ fût né comme le reste des hommes.

Telle fut la conclusion de la mission de l'Ange auprès de Joseph. Les angoisses du saint patriarche firent place à la joie la plus profonde : il put partager, dans toute sa plénitude, le bonheur de Marie. Mais il est écrit que quiconque se met généreusement au service de Dieu doit s'attendre à la tribulation. De nouvelles épreuves se préparaient pour les très saints époux.

L'opinion contraire est soutenue par S. Jean Chrysostome, Théophylacte, Euthymius, S. Augustin et S. Irénée, qui écrivant contre les Valentiniens, ne veut attribuer ces paroles qu'à l'envoyé céleste, « Comme moyen, dit-il, » de persuader Joseph, et d'excuser à ses yeux Marie, en lui montrant que » cette bienheureuse épouse est la Vierge même annoncée par le Prophète, » qui devait engendrer Emmanuel. Et Joseph délivré de son doute accepta » Marie pour son épouse, et remplit avec joie tous ses devoirs dans l'édu- » cation du divin Enfant. » La conduite de Joseph semble du reste n'être que la suite des paroles qu'il venait d'entendre.

Voir Morales, *La Sainte Famille, livre* 5, *ch.* 7.

CHAPITRE IV

LA NATIVITÉ DU SAUVEUR

§ I. — *Le Messie attendu et annoncé par des prodiges.*

L'attente du Messie, la préparation de sa venue sur la terre, était la raison d'être du peuple juif. Chaque page des Livres saints nous parle de la grande espérance d'Israël, et nous raconte les merveilles opérées par le Seigneur, en faveur de ce peuple, soit qu'il le comble de biens et le protège contre ses ennemis, lorsqu'il se montre fidèle, soit qu'il le châtie et l'oblige à rentrer dans le droit chemin lorsqu'il s'en est écarté ; il faut que ce peuple subsiste, et qu'il conserve sa foi et son culte ; il faut qu'il ait toujours présentes les promesses faites à ses Pères ; il faut qu'il attende le Messie, qu'il se prépare à le recevoir. Les prophètes ne cessent de le lui répéter, et à défaut de la voix des prophètes, les Livres saints sont là qui ne permettent pas l'oubli de ce devoir. Mais les Juifs n'attendent pas seuls.

« On a depuis longtemps insisté, dit l'abbé Darras [1], sur ce grand fait qui domine l'antiquité, et illumine les ténèbres du polythéisme, je veux dire l'attente générale d'un Dieu Sauveur. C'est à juste titre qu'on l'a envisagé comme une confirmation éclatante de la vérité biblique. Le genre humain tout entier, renvoyant par ses échos les plus lointains et les plus divers, la foi au Messie, dont la nation juive avait été le prophète à travers les âges, c'est là le plus magnifique commentaire de la parole patriarcale : *Et ipse erit expectatio gentium* (Gen. xlix, 10).

« Quoi que puisse dire le rationalisme incrédule, il ne saurait arracher l'arbre divin, dont les racines plongent dans les profondeurs de l'histoire antique, et dont les rameaux couvrent les sociétés modernes. Avant d'atteindre la divinité de Jésus-Christ, il faudrait renverser l'histoire des quarante siècles qui l'attendent, anéantir la foi de deux mille ans qui l'adorent ; ensevelir l'histoire dans une destruction universelle, et, s'il restait encore un sophiste survivant aux ruines, il devrait créer un monde nouveau, pour mettre à la place du monde historique et réel qu'il viendrait de détruire. Il ne s'agit plus en effet d'étouffer seulement chacune des voix qui se sont fait entendre en Israël. Moïse, le Pentateuque, David, les prophètes, tous les monuments de la foi juive fussent-ils anéantis, il resterait le cri spon-

1. *Histoire universelle de l'Eglise, tom.* 4, p. 17.

tané, universel, unanime du genre humain, qui appelle un Sauveur, de l'orient à l'occident, du midi au septentrion, dans tous les idiomes et dans toutes les littératures connues. Toute la terre parle comme Moïse a parlé [1]. Les oracles de Delphes et de Cumes sont d'accord avec les prophètes, sur ce point. Pendant quatre mille ans, le monde espère et attend. Au second verset de l'histoire, le monde adore et croit. Cette magnifique unité d'espérance et de foi défie tous les efforts du scepticisme.»

Nous ne suivrons pas Darras dans le développement de cette magnifique thèse, qu'il expose dans un langage, et avec une ampleur dignes d'un tel sujet. Mais nous avons voulu rappeler cette grande vérité, au moment où nous sommes arrivés, à la suite de Marie et de Joseph, à Bethléem, au moment où va naître enfin le Sauveur si longtemps attendu, si ardemment désiré.

Disons aussi un mot des prodiges qui précédèrent ou accompagnèrent la naissance du Sauveur. Si l'on en croit Paul Orose, lorsque l'empereur Auguste fit son entrée solennelle à Rome, pour prendre possession du tribunat perpétuel auquel le sénat l'avait élevé, on vit jaillir de l'hospice public une fontaine d'huile qui se répandant aux alentours, durant un jour entier, inonda la contrée transtévérine [1].

Cet hospice public ou, si l'on veut, cet hôtel, était situé près du mont Janicule. Benoît XIV dans son traité sur les Fêtes de Notre-Seigneur, rapporte le fait de l'huile qui jaillit un jour entier, et le regarde comme un miracle. Dans ce même lieu, Alexandre Sevère permit, au IIIe siècle, qu'on élevât à Dieu, en l'honneur de la très sainte Vierge, un temple toujours tenu en grande vénération par les fidèles. On l'appelle aujourd'hui vulgairement *Sancta Maria in Transtevere*.

Orose dit aussi qu'au retour du même César, d'Apollonie dans la capitale du monde, on vit, vers la troisième heure, briller autour du soleil un cercle radieux qui en doubla la splendeur.

Enfin il dit encore qu'Auguste, après avoir parcouru la ville sur son char triomphal, ferma les portes du temple de Janus, renouvelant ainsi l'exemple donné par le consul Titus Manlius, plus de deux cents ans auparavant, et qu'enfin dans son quatrième retour à Rome, le même empereur défendit qu'on osât désormais l'appeler *Patron*. Ces faits et plusieurs autres que les hommes étonnés admiraient et dont ils ne pouvaient se rendre raison, dit le même écrivain, ne pouvaient être que des signes manifestes de la naissance du rédempteur, actuelle ou prochaine. En effet l'huile qu'on vit couler, tout un jour, dans la capitale du monde, était le symbole de la religion chrétienne répandue dans

1. Des auteurs donnent ce même prodige comme signe précurseur de la naissance de Marie. Voir *Liv. 1, chap. 3, § 2.*

l'univers entier, car en grec *Christ* veut dire *oint* ; la splendeur redoublée du soleil indiquait la diffusion et l'éclat de la lumière de la divine doctrine confirmée par des miracles jusqu'alors inouïs ; les portes fermées du temple de Janus étaient le doux présage de la paix qu'apportait aux hommes le Messie, appelé dans l'Écriture le *Prince de la paix*, et l'empereur en défendant qu'on osât l'appeler *patron* confessait, en quelque sorte, que sur la terre était déjà né celui qui est le vrai, l'unique, l'absolu Patron de toutes les causes.

Quelle importance faut-il attacher a ces faits extraordinaires que rapporte Paul Orose ? Quelques critiques refusent de croire à leur réalité. La source d'huile en particulier leur semble inacceptable. Cependant sans r ecourir à une intervention miraculeuse de la Providence, il a pu se faire qu'une source d'huile minérale se fît jour, à cette époque, en quelque quartier de Rome. Orose ne dit pas de quelle sorte d'huile il parle ; on peut donc supposer qu'il s'agit d'une de ces sources comme il s'en rencontre tant en de certains pays. L'auréole autour du soleil n'est pas non plus un fait dont on ne puisse citer cent exemples ; les deux autres faits, par eux-mêmes n'ont pas plus de signification. Mais l'esprit des Romains, toujours préoccupés des augures, put être vivement frappé de ces circonstances à coup sûr étonnantes, et l'attente générale d'un roi extraordinaire y puiser un élément de surexcitation nouvelle. Après la naissance et la mort du Sauveur, il fut aisé de trouver une explication symbolique, et une apparence prophétique à des événements qui, par eux-mêmes sans doute, n'avaient rien que de naturel, mais dont Dieu se servit pour éveiller l'attention du monde, et le disposer ainsi à recevoir la bonne nouvelle.

On cite d'autres prodiges qui s'accomplirent au moment même de la naissance du divin Enfant.

La nuit où naquit le Sauveur, une source d'huile jaillit, dit-on, d ı sol d'une taverne à Rome, figure de la source de grâce qui s'ouvrait pour le monde, par la naissance du Fils de Dieu. Mais ce fait ressemble trop à l'autre cité précédemment, pour qu'il soit aisé de ne pas le confondre avec lui.

Carthagène affirme que les vignes d'Engaddi fleurirent dans la nuit où naquit Jésus, et il cite S. Bonaventure en faveur de cette tradition. Selon plusieurs auteurs, non seulement les vignes fleurirent, mais elles produisirent leurs fruits.

Le temple de la déesse de la paix, à Rome, s'écroula la nuit de la naissance du Sauveur. Un oracle avait annoncé, dit-on, qu'il durerait jusqu'à ce qu'une vierge enfanterait.

La Sibylle apparut à Auguste et lui annonça la naissance du Roi des rois. Ce fut, dit-on, au lieu qui porte aujourd'hui le nom d'*Ara Cœli*. Auguste écouta d'autant plus volontiers la Sibylle

qu'il reconnut en elle celle dont Virgile (*Eclog.* IV, v. 4) rappelle en ces termes la prédiction :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas :
Magnus ab integro sæculorum nascitur ordo.
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna :
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet, et toto surget gens aurea mundo...

« Il est venu le dernier âge des oracles de Cumes. La grande » période des siècles se renouvelle intégralement. Déjà la Vierge » fait son apparition, et ramène les félicités du règne de Saturne. » Une race nouvelle descendra des hauteurs des cieux. Un en- » fant va naître, pour clore le siècle de fer et rétablir l'âge » d'or. »

On rapporte encore que l'empereur Auguste consultant l'oracle d'Apollon, à Delphes, n'obtint pas de réponse à sa demande, mais l'oracle lui avoua qu'il était réduit au silence et replongé dans les enfers, par un enfant hébreu, Dieu lui-même, et plus puissant que tous les dieux.

Me puer Hebræus Divos Deus ipse gubernans.
Cedere sede jubet, tristemque redire sub Orcum,
Aris ergo dehinc tacitis discedite nostris.

Ces faits sont relatés par Nicéphore, Suidas et Cedrène : beaucoup d'auteurs modernes les tiennent pour authentiques et Baronius est du nombre. Plusieurs ajoutent que le silence fut imposé à la plupart des autres oracles en même temps qu'à celui de Delphes.

S. Bonaventure, dans l'opuscule sur les cinq fêtes de l'Enfant Jésus, dit que la nuit où naquit le divin Enfant, tous les malheureux qui s'abandonnaient au crime de Sodome moururent de mort subite.

On donne encore comme un signe, la fermeture du temple de Janus, c'est-à-dire le règne de la paix dans tout l'univers, au moins dans la partie du monde soumise aux Romains.

Ces différents prodiges s'accomplirent sur la terre : d'autres eurent lieu dans le ciel.

C'est ainsi que, d'après le bienheureux Amédée, l'univers entier manifesta sa joie, par la beauté inaccoutumée dont tout se revêtit, depuis les astres jusqu'au moindre brin d'herbe.

S. Bonaventure affirme qu'au milieu du jour, un cercle d'or apparut autour du soleil ; au milieu du cercle était la Vierge resplendissante d'une beauté ineffable, et tenant l'Enfant divin entre ses bras.

Pline et, après lui, S. Thomas [1] et S. Bonaventure [2] parlent de trois soleils qui se montrèrent en Espagne et en Orient. Peu à peu ces trois soleils se réunirent pour n'en former qu'un seul ce qui, selon la remarque de Carthagène était un parfait symbole de l'Incarnation, mystère qui rassemble, en une seule personne, la divinité, l'âme et la chair du Sauveur parfaitement distinctes entre elles.

La nuit où naquit le divin Enfant une nuée lumineuse couvrit l'Espagne entière, si l'on en croit plusieurs auteurs et en particulier Thomas de l'Incarnation [3].

Nous ne rechercherons pas quelle foi mérite chacune de ces merveilles prise à part. Il peut se faire que plusieurs ne soient en réalité que des faits inventés à plaisir ou dénaturés par la crédulité, mais il est certain aussi qu'on aurait tort de les rejeter absolument. L'Evangile ne nous enseigne-t-il pas que les Anges apparurent aux bergers de Bethléem, pour leur annoncer la naissance de Jésus ; qu'une étoile miraculeuse amena les Mages jusqu'à son berceau ; que la terre fut ébranlée et le jour changé en ténèbres au moment de sa mort : pourquoi quelques signes particuliers n'auraient-ils pas manifesté sa naissance aux contrées même les plus éloignées, puisqu'il naissait pour tous, mais particulièrement à Rome, destinée à être la capitale du nouveau royaume qu'il venait fonder sur la terre ?

§ II. — *Edit de César Auguste et voyage à Bethléem.*

En ces jour-là, dit S. Luc, *un édit de César-Auguste ordonna de procéder au recensement de tout l'univers* [4]. *Ce premier dé-*

1. 3 *part. quæst.* 36, *art.* 3 *ad* 3 : Credibile est tamen etiam in aliis partibus mundi indicia nativitatis Christi apparuisse, sicut Romæ fluxit oleum, et in Hispania apparuerunt tres soles, paulatim in unum coeuntes,

2. *Opusc. de* 5 *solemnitatibus, etc.*. : tres soles apparuerunt in Oriente, et paulatim in unum corpus solare sunt redacti.

3. In Historia Alphonsi X Castellæ regis fertur, qua nocte de Beatissima Virgine Christus Dominus natus est, universæ Hispaniæ adeo affulsisse nubem candidissimam tanti fulgoris, tantæ claritatis, et coloris, ut instar solis fuerit meridiani : hanc veluti signum enunciasse conjectarunt aliqui Hispaniam inter cæteras orbis plagas primam Christi vexillum suscepturam. *Infidelibus quidem, ac gentilibus data sunt signa*, ait Gregorius (*hom.* 10 *in Evangel.*) Verum illa nocte, quæ universo orbi facta est illuminatio in deliciis gentium, mirum non est, Hispaniam cum aliis regionibus splenduisse, etc. Thomas ab Incarnatione, *Hist. Eccles. Lusit. sæc.* 1.

4. Censum illum Augustus fieri jussit, non studio cognoscendi, qui numerus earum esset qui sibi parerent, quemadmodum David, ut suas probe vires metiretur, aut est in libro 2, *Regum*, cap. 24, v. 2 : *Dixitque rex ad Joab principem exercitus sui : Perambula omnes tribus Israel, a Dan usque Bersabece, et numerate populum, ut sciam numerum ejus.* Sed ideo censeri, totum Imperium voluit Augustus, ut et homines cognosceret, et quid in unaquaque Provincia quisque fortunarum haberet, qua quisque in arte se exerceret,

nombrement fut accompli par le gouverneur de Syrie, Quirinus. Or, tous allaient se faire inscrire aux registres publics, chacun dans sa ville natale. Joseph quitta donc la Galilée, et sa résidence de Nazareth, pour se rendre en Judée, dans la ville de David, appelée Bethléem. Car il était de la maison de David. Il vint pour se faire inscrire, avec Marie dont le terme était proche. Chaque parole du texte évangélique, dit l'abbé Darras dans son *Histoire générale de l'Eglise*, touche ici à des questions capitales. Histoire universelle, détails particuliers de l'administration des provinces; droit romain, mis en présence du droit juif; les problèmes les plus compliqués sont tranchés dans ces quelques lignes, où le lecteur ne remarque pas même une hésitation. A moins de s'adresser aux souvenirs encore vivants d'une génération contemporaine, et de parler de réalités notoires que chacun avait vues, entendues et subies, l'Evangéliste n'aurait pu glisser si légèrement sur des faits de cette importance [1]. » Nous ne pouvons entrer ici dans l'examen approfondi de ces faits, ni dans la discussion des objections soulevées par les rationalistes, contre l'exactitude du récit évangélique. Souvenons-nous seulement que S. Luc parlait de ce qu'il avait vu, et en présence de témoins

atque inde pro cujusque muneris, et rei familiaris ratione vectigal certum imponeretur, ut animadvertunt Ambrosius, Beda, Euthymius et Maldonatus in cap. 2 Lucæ.

Quidam vehementer repugnant opinioni eorum, qui putant, ideo censum toto Imperio ab Augusto indictum, ut pro cujusque fortunarum ratione tributum imponeret ; Judæos enim suos habuisse reges, et tunc temporis Herodem imperitasse : ei dumtaxat, non vero Romanis Judæos vectigalia perpendisse : interdum populo tertiam, interdum etiam quartam partem remisisse : directe autem ab illo tanquam socio tributum Romanos exigisse. Ita disputat Richardus, et Bineus, tract. de Natali Jesu Christi, lib. 1, cap. 3. Itaque censum ab Augusto non alia de causa indictum esse, uterque Auctor contendit, quam ut omnium hominum, qui romano parerent Imperio, eorum etiam qui sociis regibus subjecti essent, constaret numerus, quorum nomina in publicas Tabulas referebantur, ut si quod bellum exarsisset, exploratum haberet Imperator, quem in quaque regione militum delectum habere posset.

In hac controversia nullas partes profitemur nos sequi, sed sapientiam Dei suscipimus sane mirificam, qui homines ita sinit ea facere quæ sibi facienda censeant, ut eorum res gestæ æterno divinoque concilio obsecundent : quod quidem in hac re luculentissime apparet : nam quacumque causa fuerit qua impulsus Augustus Imperii vires recensere voluerit, certe ex hoc censu voluit Deus certissimum extare testimonium, Christum Jesum regio Davidis propagatum sanguine. « Parentes enim ejus (sunt verba Lamy, in hac controversia, cap. 9) Bethleem profecti, ex quo urbe oriundi erant, se probaverunt ex familia David : et cum eo tempore, quo venerunt in hanc civitatem, Jesus natus sit, gentem suam et sobolem in acta Romanorum retulerunt ; ex quibus, quoties opus fuit, depromi poterat, Jesum natum in Bethleem, ex parentibus de familia David. » Benedictus XIV *Papa*, *tract. de Festis D. N. J. C. cap.* 17, *n.* 11.

1. Voir *Histoire générale de l'Eglise*, *tom.* 4, p. 277 et suivantes, où ce sujet est amplement traité.

l'ayant vu comme lui, et n'ayant aucun intérêt à déguiser la vérité. S. Justin et Tertullien dans leurs apologies invitaient les magistrats et les empereurs persécuteurs, à constater eux-mêmes dans les archives officielles, la naissance à Bethléem, de Jésus appartenant à la famille royale de David. Ils connaissaient à n'en pouvoir douter la vérité des faits rapportés par S. Luc; sans doute ils avaient vu de leurs propres yeux cette inscription sur les registres portant le nom de Quirinus, dont les rationalistes modernes s'ingénient à combattre la réalité. Tous leurs sophismes ne servent du reste qu'à rendre plus éclatante l'auguste simplicité de la parole de S. Luc, que nous avons citée : *En ces jours-là, un édit de César Auguste*, etc. Le soupçon d'infidélité légendaire ne saurait atteindre ce récit; au lieu donc de chercher à le défendre contre des objections devenues aujourd'hui populaires, il est plus fortifiant de lire cette page de Bossuet (*Elévat. sur les mystères*, XV *serm.* Ve *Elév.*) : « Que faites-vous, » princes du monde, en mettant tout l'univers en mouvement » afin qu'on vous dresse un rôle de tous les sujets de votre em- » pire? Vous en voulez connaître la force, les tribus, les soldats » futurs; et vous commencez, pour ainsi dire, à les enrôler. C'est » cela, ou quelque chose de semblable que vous pensez faire. » Mais Dieu a d'autres desseins, que vous exécutez sans y pen- » ser, par vos voies humaines. Son Fils doit naître dans Bethléem, » humble patrie de David; il l'a fait prédire ainsi par son pro- » phète, il y a plus de sept cents ans, et voilà que tout l'univers » se remue pour accomplir cette prophétie. Jésus, fils de David, » naquit dans la ville où David avait pris naissance. Son origine » fut attestée par les registres publics; l'empire romain rendit » témoignage à la royale descendance de Jésus-Christ, et César, » qui n'y pensait pas, exécuta l'ordre de Dieu. Allons aussi nous » faire écrire à Bethléem ! Bethléem, c'est-à-dire : Maison du » pain! allons-y goûter le pain céleste, le pain des anges, devenu » la nourriture de l'homme, regardons toutes les églises comme » le vrai Bethléem et la vraie Maison du pain de vie. C'est ce » pain, que Dieu donne aux pauvres, dans la Nativité de Jésus, » s'ils aiment avec lui la pauvreté, s'ils connaissent les véritables » richesses : *Edent pauperes et saturabuntur*. Les pauvres man- » geront et seront rassasiés, s'ils imitent la pauvreté de leur » Seigneur, et le viennent adorer dans la crèche! »

Dans la Judée devenue province romaine, le recensement devait s'effectuer par tribus et par familles, selon la coutume du pays. Chaque habitant était obligé d'aller faire sa déclaration dans la ville d'où il était originaire. Or Marie et Joseph appartenaient l'un et l'autre à la race de David : c'était donc à Bethléem, berceau de la famille, qu'ils étaient tenus de se présenter devant l'officier public.

Quelques auteurs ont pensé que Marie et Joseph furent obligés de se rendre à Bethléem parce qu'ils y possédaient encore quelques biens : mais l'Évangile ne parle pas de cette circonstance, qui d'ailleurs n'eût pas été une cause suffisante pour les obliger à ce voyage. Les riches qui possédaient des biens en différentes villes ne devaient pas pour cela, se rendre et se faire inscrire partout où quelque terre leur appartenait. Le peuple juif était divisé en tribus, chaque tribu, en quelques familles principales, dont le lieu d'origine était officiellement reconnu; et c'était en ce lieu d'origine que chacun devait aller.

Mais pourquoi Marie accompagna-t-elle Joseph en cette circonstance [1]? L'édit l'obligeait-il à faire ce voyage.

Dans ces recensements non seulement les chefs de famille se faisaient inscrire, mais les noms de leurs femmes et de leurs enfants étaient aussi reportés sur le livre. Cependant, d'après dom Calmet, ni les femmes ni les enfants n'étaient dans la nécessité de se présenter personnellement : il suffisait que leurs noms fussent donnés à l'écrivain public. On comprend combien de difficultés ces exigences plus grandes eussent soulevées partout. Mais la très sainte Vierge Marie avait deux motifs très graves de se rendre à Bethléem, avec son saint époux. Elle n'ignorait pas que son terme approchait; elle savait aussi que le Messie devait naître à Bethléem d'après les prophètes; la proclamation de l'édit fut donc pour elle comme l'avertissement du ciel d'avoir à se rendre où naîtrait son Fils. De plus, d'après l'ordre de l'Ange, Marie et Joseph ne devaient plus se séparer, et Joseph, obligé de partir pour Bethléem, se fût trouvé dans une peine extrême si sa divine épouse ne s'était pas jointe à lui, pour faire ce voyage.

Marie et Joseph firent, à la hâte, les quelques préparatifs que nécessitait leur voyage. Ces apprêts, dit Bourassé, vu leur modeste position, ne pouvaient être bien longs. Les provisions consistaient probablement en quelques pains d'orge et en poissons desséchés, nourriture ordinaire du peuple en ce temps-là. La sainte Vierge, naturellement, n'oublia point de se munir de lan-

1. Quamobrem erectis in cœlum animis, Divinæ Providentiæ incomprehensibile consilium suscipientes concludamus, cum ex Prophetarum Oraculis humani generis reparatorem Bethleemi nasci oporteret mysteriumque Incarnationis Nazarethi jam esset impletum ; necessarium fuisse ut existeret aliqua occasio Bethleemum adeundi. Divino consilio factum est ut ea præberetur occasio ab ethnico Principe, qui universum Imperium censeri juberet. Factum itidem Divino nutu ac numine, ut Josephus Bethleemum venire cogeretur ; Beataque Virgo licet partui proxima, nec ulla lege ad illud suscipiendum iter compulsa, illuc se cum viro contulerit, atque Christus Jesus Bethleemi natus sit : quæ omnia summam Dei potentiam declarant, qui temporum, humanorumque eventuum supremus est arbiter, rerumque omnium Dominus. Benedictus papa XIV, *De Festis D. N. Jesu Christi cap.* 17, *n.* 21.

ges et autres objets indispensables, que la prévoyance maternelle avait préparés à l'avance.

Marie et Joseph quittèrent Nazareth vers le milieu de décembre, saison de l'année où les pluies, la neige et la rigueur du froid, au moins pendant les nuits, rendent les voyages difficiles en Palestine, au rapport des voyageurs.

La sainte Vierge assise sur l'humble monture dont l'usage est encore de nos jours si commun en Orient, traversa lentement la Galilée, la Samarie et les montagnes de Judée. S. Joseph précédait son auguste compagne, tenant d'une main la bride de l'âne, tandis que de l'autre, il portait le bâton recourbé des patriarches, tel qu'on le voit figuré dans les anciennes peintures égyptiennes, et en tout semblable à celui dont se servent, de nos jours, les voyageurs en Orient. Du moins est-ce ainsi que les peintres nous représentent Marie et son époux, se rendant à Bethléem. Quelques théologiens n'admettent pas que les choses se fussent passées ainsi. Marie était jeune et jouissait d'une santé parfaite; le précieux fardeau qu'elle portait n'en était pas un pour elle mais plutôt un allègement : de plus elle était pauvre comme le montre assez l'accueil qui lui fut fait à Bethléem, où des gens riches eussent assurément trouvé plusieurs maisons prêtes à les recevoir : d'où l'on peut conclure que les saints voyageurs partirent à pied, et achevèrent de même ce voyage qui ne pouvait durer moins de quatre ou cinq jours.

Il se peut que les théologiens qui raisonnent ainsi n'aient pas tort; mais les raisons qu'ils apportent ne sont pas convaincantes. La très sainte Vierge n'était plus une enfant, mais elle était jeune encore et peu accoutumée à supporter des fatigues excessives. L'état de grossesse ne lui était pas pénible comme il l'est aux autres femmes, mais il justifiait au moins, s'il n'exigeait pas, quelques attentions particulières. La pauvreté de Marie et de Joseph n'était pas le dénûment. Il leur restait bien encore quelques débris des anciennes richesses de leur famille; ni eux ni leurs saints parents n'avaient dû, par des dépenses excessives, achever de dissiper ce que le malheur des temps leur avait laissé. D'ailleurs Joseph travaillait, Marie travaillait aussi : leurs besoins étaient extrêmement réduits. Dans ces conditions la gêne n'existait pas chez eux, et ils pouvaient posséder, ou du moins emprunter pour quelque temps, la tranquille et douce monture qu'on leur refuse et qui devait être d'un grand secours, à Marie, et aussi à Joseph, pour se décharger un peu des quelques objets qu'il emportait et qui, à la longue, eussent fini par devenir pesants.

Gerson est d'avis que l'âne appartenait à Joseph et à Marie. Il nous montre Joseph disant à sa sainte épouse, au moment de fuir en Egypte :

.... Lacta, cunisque revolve
Infantem, pannis involvens : noster asellus
A me sternetur gerulus, puerique tuique.

Que peut-il désigner par ces mots, *noster asellus*, sinon l'âne qu'ils avaient amené de Nazareth, qui avait d'abord porté la mère et qui maintenant allait porter la mère et l'enfant.

Ludolphe le Saxon cite, il est vrai, un texte, qu'il attribue à S. Chrysostome [1], quoiqu'on ne le retrouve pas dans ses œuvres. Il y est dit que Marie et Joseph étaient pauvres, qu'ils n'avaient ni serviteur ni servante, ni monture. Mais ce texte, fût-il de S. Jean Chysostome, ne suffirait pas seul pour donner quelque certitude à cette opinion contre laquelle beaucoup d'auteurs s'élèvent, dont la voix ne mérite pas moins d'être écoutée [2].

Quoi qu'il en soit, la Vierge déjà proche de son terme, et Joseph montrèrent par leur prompte et humble obéissance, la grandeur et la noblesse incomparable de leur origine royale. Leur âme possédait à un degré éminent les dons du Saint-Esprit qui rendent l'homme prompt à obéir aux inspirations divines, selon cette parole d'Isaïe (L, 5) : *Le Seigneur Dieu m'a ouvert l'oreille et je ne lui ai point contredit ; je ne me suis point retiré en arrière.* Ils obéissaient au souffle de Dieu, comme ces animaux mystiques dont il est dit dans Ezéchiel (I, 12, 14) : *Ils allaient où les emportait l'impétuosité de l'esprit, et ils ne se retournaient point quand ils marchaient. Ils allaient comme des éclairs qui brillent dans l'air.*

Et si la longueur et l'aspérité du chemin, si leur dénûment avaient pu être cause de quelques difficultés, l'abondance des consolations célestes devait aisément leur faire oublier ces épreuves extérieures. N'avaient-ils pas avec eux le divin Agneau qui venait allumer le feu de l'amour sur la terre?

1. Quicumque pauper est, accipiat consolationem : Joseph et Maria mater Domini non habebant servulum, non ancillam de Galilæa. De Nazareth soli veniunt : non habebant jumentum : ipsi sunt domini, et famuli. Rem novam : ingrediuntur in diversorium ; non ingrediuntur in civitatem ; paupertas enim timida inter divites non audebat accedere. Ludolphus Saxonius, *de vita Christi.* I *part.* c. 9.

2. S. Antoninus, IV *part. summæ, tit.* 15, *cap.* 21, § *incipiente ad hunc modum* : *Potest et hoc* : Ascendit (inquit) ipsa Beata Mater Dei... Cum Josepho sponso suo, et asella pro sarcinulis suis, et aliquando pro sponsa sua, ut quum fessa esset, posset ibi sedere.

Raynaudus, *Diptyc. Marian.* part. 1, punct. 7, n. 1 : Eam viam Virgo non confecit pedibus, graviditate nihil obstante... et nihilominus, ut naturali Virginis debilitati, et decentiæ consuleretur, Virginem eam viam insidentem asinæ, confecisse pie meditantur multi, quibus licet refragante Toleto... subscribit Suarez, etc.

Adde Ludolphum ipsum hæc dicentem : Forte ibi Joseph faber lignarius præsepe fecerat bovi, et asino quos secum duxerat. Asinum quidem ut Virgo prægnans super eum veheretur, etc.

§ III. — *Naissance du divin Enfant.*

Le Fils de Dieu fait homme pour nous racheter, devait naître à Bethléem la cité de David. Ainsi l'avait annoncé le prophète Michée, (v, 2) : *Et tu Bethlehem Ephrata parvulus es in millibus Juda : ex te enim mihi egredietur qui sit Dominator in Israel : — Et vous Bethléem Ephrata, vous êtes petite entre les villes de Juda ; mais c'est de vous que sortira celui qui doit régner dans Israël.* Et le Prophète ajoute : *Et egressus ejus a diebus æternitatis : — Celui dont la génération est dès le commencement, dès l'éternité.* L'Evangile constate que la prophétie s'est accomplie ; nous lisons dans S. Mathieu (II, 1) : *Cum natus esset Jesus in Bethleem Juda : — Jésus était né à Bethléem de Juda :* et nous avons vu comment Dieu mettant en mouvement tous les puissants de la terre, amena, juste au temps voulu, la Mère de son Fils dans cette humble bourgade.

S. Mathieu dit, *Bethléem de Juda*, pour distinguer la ville où naquit le Seigneur d'une autre Bethléem qui se trouvait dans la Galilée. Le prophète Michée l'appelle Ephrata, parce qu'elle avait porté autrefois ce nom : c'était, paraît-il, le nom de la femme de son fondateur. On trouve une différence grave entre le texte de Michée, tel qu'on le lit dans les écrits mêmes du prophète, et tel que S. Mathieu le donne (II, 6), Michée dit de Bethléem qu'elle est une petite ville : S. Mathieu dit au contraire : *Et toi Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la moindre parmi les principales villes de Juda.* D'après S. Jérôme, l'Evangéliste rapporte, non pas précisément les paroles du prophète, mais celles des Pharisiens et des prêtres, qui citèrent cette prophétie à Hérode, lorsqu'à la demande des Mages, il s'informa du lieu où le Messie devait naître. Ainsi est dévoilée l'ignorance de ces docteurs, qui ne pouvaient pas même citer exactement l'un des textes les plus importants et les plus populaires des prophètes.

On pourrait demander ici pourquoi les Juifs appelaient Jésus le Nazaréen, le Galiléen puisqu'il devait naître, et qu'il naquit en effet, à Bethléem. S. Thomas répond à cette question [1] que si la sainte Ecriture elle-même, si l'ange qui annonça la résurrection de Jésus aux saintes femmes, le nomme Jésus de Nazareth, c'est non pas qu'il y fut né, mais parce qu'il y fut élevé. Il eut deux patries : Bethléem où il naquit, et Nazareth où il passa son enfance, son adolescence, presque toute sa vie : *Et veniens habitavit in civitate quæ vocatur Nazareth, ut impleretur quod dictum est per prophetas, quoniam Nazaræus vocabitur,* dit encore S. Mathieu (II, 24) : *Etant donc venu il habita une ville*

1. 3 *part. quæst.* 35, *art.* 7 *ad* 2.

qui est appelée Nazareth, afin que s'accomplît ce qui a été dit par les prophètes: Il sera appelé Nazaréen.

Revenons maintenant aux saints voyageurs que nous avons laissés un moment. Marie et Joseph, arrivés au terme de leur voyage, cherchèrent d'abord un asile dans la ville de Bethléem. Ils n'y étaient pas inconnus, au moins de nom, et sans doute plusieurs membres de leur famille habitaient encore ce berceau commun ; mais ils étaient pauvres. Vainement allèrent-ils réclamer l'hospitalité que l'on accorde si aisément en Orient ; vainement s'adressèrent-ils, dans les hôtelleries où l'on recevait ordinairement les voyageurs : il n'y avait pas place pour eux, et la parole que S. Jean devait écrire plus tard se réalisait à la lettre. *In propria venit et sui eum non receperunt : — Il est venu chez lui et les siens ne l'ont pas reçu.* L'héritier du trône de David ne trouvait pas un toit pour abriter sa naissance, dans la cité de David ; le Dieu du ciel et de la terre ne trouvait pas une pierre où reposer la tête, au moment où il faisait son entrée dans le monde.

Cependant il fallait trouver un abri. Joseph connaissait sans doute Bethléem et les environs : peut-être y était-il né ; au moins plusieurs fois l'avait-il visitée, lorsque les grandes solennités l'obligeaient à quitter Nazareth pour se rendre à Jérusalem. Ce pèlerinage, au lieu d'origine de sa royale famille, était pour lui comme un devoir. Il savait donc que près des portes de la ville, il trouverait un lieu réservé aux animaux, mais qui pourrait lui servir de refuge. Ce lieu était-il dans l'enceinte même, ou en dehors de Bethléem [1] ? Baronius et plusieurs autres re-

1. Christum igitur Bethlehemi ortum esse liquet, sed in ipsane urbe, aut in suburbiis natus sit, examinandum est. Certum est enim vere dici posse aliquid in urbe contigisse, quod in suburbiis evenerit, ut bene advertit Spondanus, ad annum 1 Christi, et Baronius tuetur, quia in Bethlehemi suburbiis Christum natum esse contendit adversus Casauboni accusationem, Baronianam opinionem, tanquam Sacræ scripturæ contrariam improbantis... In hac controversia varii varias sunt secuti sententias. Quidam enim speluncam, seu stabulum, ubi natus est Christus, putant in ipsa fuisse urbe; alii extra muros fuisse contendunt... Libenter nos in hanc sententiam descendimus. Diserte enim Justinus in *dialogo*, cum Tryphone ait : « Quoniam Joseph, non habebat in vico illo Bethlehem quo diverteret, in specum quemdam prope vicum divertit, et cum illi essent ibi, peperit Maria Christum, et in præsepe illum posuit, ubi venientes ex Arabia magi invenerunt eum.

Huc accedit quod pastores, qui in agris vigilabant de Jesu Christi ortu admoniti, nullo negotio puerum in præsepe repererunt. Id vero pastoribus non ita facile fuisset, nisi extra Bethlehemum, Puer natus esset. Nam si inter Bethlehem ortus esset, quonam tandem modo consequi potuissent, ut noctu portæ sibi recluderentur ? Si vero nullis cincta fuisset urbs ; longe difficilius fuisset inter tot domos et diversoria, eam quam quærebant invenire.

Postquam Christum in suburbiis Bethlehemi natum esse stabilivimus, reliquum est ut de loco loci, ut vulgo dicitur, hoc est, in domone an in spelun-

gardent comme plus probable qu'il était situé dans le faubourg faisant partie de la ville, mais en dehors de l'enceinte. Eusèbe de Pamphile rappelle que près de Bethléem, on montre un champ où la Vierge enfanta son divin Fils (*Dim. Evang.* lib. VII, c. 2). Les bergers qui gardaient leurs troupeaux dans les champs en sont une autre preuve, dit Gentilucci. D'ailleurs, comme la ville de Bethléem est située dans un pays de montagnes, plein de rochers, qu'il y avait au dehors des hôtelleries pour les voyageurs, des étables pour leurs bêtes de somme ou pour leurs troupeaux, il paraît vraisemblable que le lieu où naquit Notre Seigneur était une de ces étables taillées dans le roc. Marie et Joseph se dirigèrent donc vers un de ces refuges, et y entrèrent avec joie, dans la pensée qu'ils pourraient du moins y attendre le jour. Au fond de la grotte qu'ils choisirent, s'ouvrait une autre grotte plus petite, basse, spécialement réservée aux animaux, et dont l'aire était inférieure de deux pieds à celle de la première. Elle renfermait une crèche très grossière, formée de quelques planches mal jointes.

Après un frugal repas, composé des provisions qu'ils avaient apportées avec eux, les saints époux prirent les dispositions nécessaires pour passer la nuit. Joseph choisit une place à l'entrée de la grotte pour protéger Marie pendant son sommeil, tandis que sa très sainte épouse allait s'agenouiller dans la partie la plus reculée de cet humble réduit. Elle sentait que l'heure du divin enfantement était venue. Elle entra insensiblement dans une sainte extase disent de pieux auteurs, pendant laquelle elle enfanta sans douleur, sans aide et sans aucun préjudice de sa virginité, le Sauveur du monde, la lumière d'en haut, comme sans l'altérer, les rayons du soleil traversent un pur cristal. Un jour aussi le Roi des rois sortira vivant du sépulcre sans en rompre la pierre ni le sceau [1].

ca, an vero in diversorio, Beata Mater Jesum peperit, inquiramus. Patres in eo consentiunt ut spelunca esset e saxo excisa. Eam Hieronymus, Epist. 17, parvum terræ foramen vocat, Eusebius in vita Constantini, *lib.* 3, *antrum* appellat... Locus vero celebris est Origenis, lib. I Contra Celsum, num. 51 : « Quod autem in Bethlehem sit genitus Jesus, si velit aliquis post Michææ testimonium, et post historiam ab Jesu discipulis in Evangelio scriptam fieri alias certior, sciat in Bethlehem speluncam ostendi, ubi ille est natus, et in spelunca præsepe, in quo fasciis est involutus. Atque hoc utique in locis illis, percelebre est apud eos etiam qui a fide sunt alieni, in spelunca illa Jesum, quem Christiani adorant et demirantur, genitum esse. Benedictus XIV, *de Festis D. N. J. C. cap.* 17.

Verba illa : *Factum est autem cum essent ibi, impleti sunt dies ut pareret*, opinionem eorum suffulcire videntur qui non eadem nocte Beatam Virginem, qua Bethlehemum pervenerit, sed aliquot post dies suum peperisse Filium existimant.

Eorum porro verborum, *peperit Filium suum primogenitum*, sententia est peperisse *Unigenitum*, Filium suum, quem Evangelista *Primogenitum* vocat : neque enim quemquam filium antea, neque post, Beata Mater peperit. Eter-

« Marie, dit l'abbé Jamar, voit son auguste Fils couché devant elle sur la paille, mais environné sans doute de l'auréole de la divinité ! De quelle émotion ne doit-elle pas être pénétrée à cet aspect ? Quels sentiments ineffables agitent son cœur maternel ?... Dans le premier transport de son amour et de sa foi, elle adore le Fils éternel du Très-Haut, devenu son propre Fils. Et tel est le respect dont elle est animée, qu'elle n'ose (disent quelques auteurs) toucher de ses mains le Verbe fait chair. Enivrée des plus pures délices, elle reste immobile, les yeux fixés sur ce Fils ravissant, le plus beau de tous les enfants des hommes[1] et qui tourne vers sa Mère des regards où se peignent une douceur et une tendresse inexprimables... Mais qui vient l'arracher

ni Patris Primogenitum, id est unicum Filium, vocat D. Paulus Christum Jesum, ad Hebræos, *cap.* 1, *v.* 6. In veteri Testamento sermo fit de jure primogeniti, ejus videlicet qui primus omnium natus sit, sive unicus fuerit, sive fratres deinde habuerit.

Verba illa *pannis involvit*, ostendunt B. Mariam nullo tactam dolore peperisse. Barradius existimat divinum Infantem ex utero Matris editum humi fuisse positum, ut nobis humilitatis præberetur exemplum, Franciscus Lucas putat, B. Virginem in suis accepisse manibus puerum, veluti maturum fructum arbore decerptum. Suarez opinatur exceptum ab Angelis, et in manus Virginis traditum. Scribit B. Brigitta ipsum Infantem in suavissimæ Matris suæ manus venisse; quas opiniones refert C. a Lapide, in cap. 2 Lucæ, vers. 7. Eas sollicitare nolumus, ac per nos sua cuique sit fides; rejicienda vero prorsus est eorum sententia, qui ad hunc partum obstetricem adhibitam putant, quam dicunt S. Anastasiam fuisse. Beata enim Mater ab omni dolore vacua, ut diximus, Filium peperit, quem suis manibus exceptum pannis involvit, nec cujusquam alterius manus contrectavere. Vide Baronium ad annum 1. Chr. num. 6, 7. 8. Luculentissimum est etiam adversus Helvidium Hieronymi testimonium : Nulla ibi obstetrix, nulla mulierculârum sedulitas intercessit ; ipsa pannis involvit infantem ; ipsa et mater, et obstetrix fuit. » De S. Anastasia fabulam explodit Baronius in Notis ad martyrologium ad 25 diem Decemb. Eam enim vixisse tertio constat sæculo, et sub Diocletiano Martyrium esse passam. Occasio ejus fabulæ extitit ex commemoratione quæ de ea fit 25 Decembris die, qui Natalis est Jesu Christi : eo enim die martyrii palmam adepta est ac propterea statio ad ejus Ecclesiam instituta fuit.

S. Gregorius Nyssenus, *de Christi nativitate*, loquitur de linteis, seu fasciis, quibus Jesus infans est involutus : « Pannis inquit, constringitur, qui peccatorum nostrorum vincula in se suscepit. » Narrat Drexelius extructam olim in sacrarum honorem fasciarum Basilicam ; et Festivitatem singulis annis celebrari consuevisse ; quod auctoritate probat S. Germani Patriarchæ Constantinopolitani, et Euthymii, *Oratione de fasciis Domini*. Cum eo consentit Baronius ad annum 1 Christi... De Juvenale, Hierosolymarum Episcopo proditum est, ab eo illas fascias Eudoxiæ Augustæ muneri missas, etc. Benedictus XIV, *de Festis D. N. J. C. cap.* 17, *n.* 22, 23.

Quæ nova lux mundo ? Quæ tanta gratia cœlo ?
Quis fuit ille nitor, Mariæ cum Christus ab alvo
Processit splendore novo, velut ipse decoro
Sponsus ovans thalamo, formosa speciosus amœna
Præ natis hominum, cujus radiante figura
Blandior in labiis diffusa est gratia pulchris.

Sedulius, *lib.* I *Virginis partus.*

tout à coup à cette délicieuse contemplation ?... Ah ! le Maître de la nature tremble de froid ; un vagissement plaintif s'échappe de ses lèvres ; il semble tendre ses mains vers sa Mère.

» Alors rappelée à elle-même, Marie prend dans ses bras ce Fils adorable, et le presse affectueusement sur son cœur. Oh ! quel ange nous dira tout ce qu'il y avait de suavité dans ces premiers et chastes embrassements ? Comment définir les impressions qu'elle éprouve, et en même temps le rayonnement de sanctification et de grâce qui se transmet du Fils à la Mère ?

» Quelle mère, s'écrie le bienheureux Canisius (*De Maria Virg.* » *lib.* IV, c. 11), a jamais salué avec une joie aussi grande la » naissance de son enfant ? Laquelle a jamais autant que Marie » ressenti le besoin de l'aimer ? Oh ! elle connaissait si bien les » perfections incomparables de ce Fils, infiniment supérieur en » dignité, non seulement à tous les autres enfants, mais à toutes » les autres créatures qui peuvent être appelées à l'existence ! » Quelles vives ardeurs devaient par conséquent enflammer » son noble cœur ! Avec quel ravissement de bonheur n'aura- » t-elle pas accueilli ce trésor de la bonté suprême ? O Vierge » aimable, couvrez de vos baisers ce divin Enfant ; serrez-le » contre votre poitrine ; savourez à longs traits le plaisir de le » regarder ; goûtez le charme de son sourire et de ses caresses ! » Ce Fils est réellement le vôtre ; il n'appartient qu'au Père » céleste et à vous. Ecriez-vous donc maintenant avec le pro- » phète (*Habac.* III, 18; *Isa.* LXI, 30) : *Pour moi je me réjouirai* » *dans le Seigneur et je tressaillerai d'allégresse en Dieu mon* » *Sauveur.* »

« Après avoir donné un libre cours aux émotions qui débordaient de son âme, Marie plaça l'Enfant divin sur ses genoux, et exempte des assujettissements auxquels la nature soumet les femmes, elle l'enveloppa elle-même de langes : *et pannis eum involvit* (Luc. II, 7).

» Réveillé par la voix de son Epouse, Joseph se lève et voit l'étable remplie d'une lumière extraordinaire. Aussitôt il s'empresse de se rendre auprès de sa sainte compagne entre les bras de laquelle il aperçoit le Verbe fait chair. Une langue humaine est impuissante à décrire les sentiments que ce spectacle fait naître en lui : la joie, l'admiration et l'amour se disputent tour à tour son cœur...

» Cependant la sainte Vierge ne découvre point, dans la grotte, de place convenable pour y faire reposer les membres délicats de son Fils. La pauvre crèche seulement se montre à moitié cachée dans un coin. Quelque misérable que soit cette crèche où les animaux ont tant de fois pris leur pâture, elle servira maintenant de berceau pour le Fils de Dieu [1]. Marie l'arrange

1. Baronius, ad ann. 1 Christi, n. 5, argumenta offert venerationis et cul-

à cette fin, et au milieu des adorations des anges, elle dépose le véritable pain de vie sur cet autel emblématique : *Et reclinavit eum in præsepio* (Luc. II, 7).

» Aussi le Souverain de l'univers n'a pour palais qu'une étable ; pour trône qu'une crèche dure et grossière ; pour manteau royal que quelques lambeaux d'étoffe ; pour toute sa cour que deux personnes indigentes et quelques animaux.

» En effet, une ancienne et respectable tradition admise par S. Jérôme, S. Grégoire de Nysse, S. Ambroise et d'autres pères encore, nous apprend qu'il y avait, auprès de la crèche du Sauveur, un bœuf et un âne. Le silence de l'Evangile, à cet égard, ne nous semble pas une raison suffisante pour rejeter cette tradition, dans laquelle on trouve une application frappante des paroles suivantes du prophète Isaïe (I, 13) : *Le bœuf a reconnu son Maître, et l'âne l'étable de son Seigneur, mais Israël ne m'a point connu, et mon peuple a été sans entendement* [1]. »

tus, quem Fideles semper ei loco exhibuerunt, ubi natus est Jesus. Nam pace Ecclesiæ reddita ; spelunca illa mirifice fuit ornata, ipsumque Præsepe argenteo obductum : « O si mihi liceret videre Præsepe in quo Dominus jacuit ! Nos nunc Christiani quasi pro honore tulimus lateritium, et posuimus argenteum. Sed mihi pretiosius est illud, quod ablatum est : argentum et aurum meretur gentilitas : Christiana Fides meretur illud luteum, etc. » Sunt verba Chrysostomi, *in Luc*, cap. 2. Notat loco citato Baronius Chrysostomum existimasse præsepe e luto, seu petra fuisse, qua in re putat S. Doctorem deceptum esse. Præsepe enim illud extat in Liberina Basilica atque e ligno esse constat. Benedictus XIV, *de Festis D. N. J. C. cap.* XVII.

1. Pia et constans traditio est bovem et asinum in stabulo fuisse, cum natus est Jesus, etsi nihil ea de re quicquam legamus in Evangelio... Quæ quidem traditio haud ita infirmis nititur fundamentis. Iterum hic non inopportune offerimus locum Hieronymi in Epist. 168 ad Eustochium : « Inde Bethlehem ingressa, et in specum Salvatoris introiens postquam vidit Sacrum Virginis diversorium, et stabulum, in quo *agnovit Bos possessorem suum et Asinus Præsepe Domini sui*, ut illud implerctur, quod in eadem Propheta scriptum est : *Beatus qui seminat super omnes aquas ubi Bos et Asinus calcant*, etc. » Consonant Gregorius Nazianzenus, Nysseus, et Prudentius quos affert Baronius : eorumque sententiam amplexa post Ecclesia in Officio Circumcisionis Domini : « In medio duorum animalium jacebat in Præsepio et fulgebat in cœlo » Et in officio de Nativitate : « O magnum Mysterium, et adorabile sacramentum, ut animalia viderent Dominum natum jacentem in Præsepio.

Qui vero dicunt, hæc omnia allegorice intelligenda, et allatis e scriptura sacra locis, a Patribus allegoricum tribui sensum ii nihil agunt. Quid enim opus est allegorico sensu ad rem explicandam, quæ tam facile potest contingere, ut in stabulo, bos et asinus reperiantur ? Aliud porro est, rei alicujus gestæ narrationem allegorice intelligi posse, aliud debere. Res quædam gesta explicari quidem potest etiam allegorice ; et si quis ita eam explicet, non negat rem gestam esse : super veritate istius facti allusionem, seu allegoriam quodam modo inædificat, neque facti veritati dici potest ille adversari, nisi diserte se veritatem facti illius negare profiteatur. Quamobrem... ad excludenda a præsepio Domini vera animantia bovem et asinum, non sufficit adducere Patres dicentes, ea hoc vel illud figurasse ; sed

L'enfantement de Marie arrivé au milieu des ténèbres dans un lieu si solitaire, d'une manière si humble, n'ayant pour témoins que les anges du ciel, ne devait pas rester caché aux hommes.

Les bergers, dans la campagne voisine, dit S. Luc (II, 8), *veillaient, pendant la nuit, à la garde de leurs troupeaux. L'Ange du Seigneur leur apparut; une lumière céleste les environna; et ils restèrent saisis d'épouvante. Ne craignez point, dit l'Ange, voici que je vous apporte la nouvelle d'une grande joie pour tout le peuple. Aujourd'hui est né, pour vous, le Sauveur, le Christ, le Seigneur, dans la cité de David. Voici le signe auquel vous le reconnaîtrez. Vous le trouverez enveloppé de langes, et couché dans une crèche.*

Soudain une multitude d'esprits célestes se joignirent à l'Ange; ils chantaient les louanges du Seigneur, et disaient : Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux; et sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté.

Quand les chœurs angéliques eurent disparu dans les cieux, les bergers se disaient l'un à l'autre : Allons à Bethléem; voyons l'accomplissement de la parole que le Seigneur nous a fait annoncer.

Ils vinrent en grande hâte, et trouvèrent Marie, Joseph et l'Enfant couché dans la crèche. A ce spectacle, ils reconnurent la vérité des paroles de l'Ange. Les étrangers qui entendirent leur récit admiraient ces merveilles. Or, Marie conservait toutes ces paroles, et les méditait dans son cœur. Les bergers revinrent ensuite glorifiant Dieu et le louant de tout ce qu'ils avaient entendu et vu, en conformité avec la révélation des anges.

Le texte sacré ne dit rien du nombre des bergers qui vinrent adorer le divin Enfant; il ne donne pas leurs noms, et il n'indique pas le lieu où ils se trouvaient au moment de l'apparition de l'Ange. Le vénérable Bède (*De Locis sanctis*, VIII), dit qu'à l'orient de Bethléem, à mille pas de la cité, au lieu dit *la Tour du troupeau*, se trouve une église où l'on voit les tombeaux des trois bergers qui adorèrent Jésus au jour de la Nativité. Baronius en conclut que ces heureux pasteurs furent au nombre de trois.

Le texte sacré ne nous fait pas connaître davantage le nom de l'ange qui apparut aux bergers, et leur révéla la naissance du Sauveur. Tolet, François Lucas, Cornelius à Lapide et plusieurs autres croient reconnaître en lui l'archange Gabriel qui fut particulièrement choisi de Dieu pour traiter la grande affaire de l'Incarnation du Verbe.

Une multitude d'autres Esprits célestes, que le saint Evangile

ulterius probandum est, Patres asseruisse ea fuisse **meras figuras, nec vere extitisse.** BENEDICTUS XIV, *de Festis D. N. J. C. cap.* XII.

compare à une armée, *multitudo militiæ cœlestis*, à cause du bel ordre qui règne parmi eux, à cause aussi de leur obéissance à la volonté divine, et de leur zèle à défendre vaillamment les intérêts de Dieu, se joignirent à l'Archange, glorifiant Dieu avec lui, et annonçant la paix que Jésus-Christ apportait aux hommes.

Les bergers se hâtèrent d'obéir à la voix de l'Ange, témoignant ainsi la vivacité de leur foi, et leur reconnaissance pour le bienfait incomparable que Dieu leur accordait. Ils virent de leurs yeux, ils touchèrent de leurs mains le Verbe de vie; ils rendirent témoignage à sa divinité, et purent dire avant l'apôtre S. Jean (I Ép. IV, 1) : *Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris; quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de Verbo vitæ, et vita manifestata est, et vidimus et testamur. — Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et touché par nos mains, du Verbe de vie* (*car la vie s'est manifestée, nous l'avons vue*); *nous l'attestons et nous vous l'annonçons.*

Il nous resterait à fixer l'époque à laquelle s'accomplit le grand événement que le monde attendait depuis tant de siècles. Nous ne pouvons étudier à fond cette grave question. Si l'on en croit le martyrologe romain dont les calculs reposent sur la Bible des Septante, notre divin Sauveur serait né l'an cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf depuis la création du monde. D'après la vulgate, l'année quatre mille quatre devrait être adoptée. D'autres calculs conduisent à d'autres dates qui toutes présentent leurs difficultés. En thèse générale, on peut dire que les divers textes de la sainte Ecriture autorisent à choisir une date qui ne soit pas notablement au-dessous de quatre mille ans depuis la création d'Adam, ni notablement au-dessus de sept ou huit mille. Les opinions qui accumulent les siècles à plaisir sous prétexte de s'accorder plus aisément avec la science moderne, sont extrêmement imprudentes et dangereuses pour la vérité [1]. Le

1. Dico 1 : Non oportuit hoc mysterium statim in initio mundi fieri, sed convenienter tot sæculis dilatum est. Fuit enim conveniens multis temporibus prius prædici et præfigurari, ut facilius crederetur, et majori veneratione et utilitate susciperetur, ardentiorique affectu homines suæ miseriæ conscii illud desiderarent.

Dico 2. Non fuit conveniens differri hoc mysterium usque ad finem mundi : sicut enim pertinuit ad dignitatem mysterii, ut aliquandiu expectaretur et prædiceretur ; ita etiam non debuit tamdiu differri, ut jam mores hominum omnino essent corrupti, fidesque illius mysterii amissa, et spes quasi deplorata esset. Dum dicitur in novissimis diebus venturus Messias, id est in ultimis temporibus : totum autem novi Testamenti tempus est novissimum, ut ait Joannes (I *Joan.* II, 18), estque ultima mundi ætas, in qua lex gratiæ data est, et completæ sunt prophetiæ. Unde

Dico 3 : Convenienti tempore mysterium incarnationis factum est : con-

plan de Dieu, sa sagesse et sa miséricorde, son empressement à tout préparer pour le salut des hommes disparaissent avec ces concessions à une science toute hypothétique. Il nous semble difficile qu'un chrétien dont la foi est vive s'en accommode, et l'on nous étonnerait beaucoup si l'on nous montrait un saint qui s'y fût rallié.

On s'accorde généralement à dire que la naissance du Sauveur eut lieu entre l'année 746 et l'année 751 après la fondation de Rome. L'année 747 paraît la plus probable. Nous n'entrerons pas dans une discussion aride qui nous entraînerait loin de notre sujet, et nous nous contenterons d'énoncer ce résultat des études des historiens.

La même incertitude ne règne pas concernant le jour de la naissance du Sauveur. La sainte Église romaine qui put consulter, pendant plusieurs siècles, les archives où était relatée la date de cette bienheureuse Nativité, l'a toujours célébrée le vingt-cinq décembre, et l'Église d'Orient qui d'abord l'avait solennisée le 6 janvier ne tarda pas à suivre l'exemple de l'Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises.

Quant à l'heure, il est hors de doute que Notre-Seigneur naquit dans la nuit, puisque le texte sacré dit : *Les bergers gardaient leurs troupeaux durant les veilles de la nuit.* On peut conclure par analogie qu'il naquit à minuit, de ces paroles du Livre de la Sagesse (XVIII, 15) : *Car lorsque tout reposait dans le silence, et que la nuit était au milieu de sa course, votre parole toute-puissante vint du ciel, le séjour de votre gloire, et fondit sur cette terre de mort.* En effet, à cette heure de minuit, le Verbe, par sa sagesse, délivra les Hébreux de la servitude d'Egypte, en faisant mourir tous les premiers nés. De même, il voulut délivrer, à l'heure de minuit, les fils d'Adam de l'esclavage du démon.

§ IV. — *Marie Mère de Dieu.*

Qui pourra dire le bonheur de Marie, lorsqu'il lui fut enfin permis de voir de ses yeux, de toucher de ses mains, de couvrir de ses baisers maternels le divin Enfant dont l'Ange du Seigneur lui avait annoncé, neuf mois auparavant, qu'elle serait la Mère?

veniens enim fuit Christum venire quasi in medio durationis mundi, ut, quoad fieri posset, ab omnibus minus distaret ad commodius omnibus subveniendum. Hinc dicitur : *Domine, opus tuum, in medio annorum, vivifica illud*; *in medio annorum notum facies* (*Habac.* III, 2); id est Christus veniet eo tempore quo minus distabit ab extremis, quantum commode fieri poterit, suppositis aliis circumstantiis vel conditionibus necessariis. Denique Christus venit eo tempore quo magis mundus indigebat ejus adventu ; jam tunc enim non tantum lex naturæ, sed etiam lex scripta pene extincta et abolita est. SUAREZ, *Theol. compend. a* NOEL *concinnatum, II part. de Incarnat. disp.* VI.

Elle savait quel était cet Enfant qui lui devait le jour; mieux que les anges, mieux que les Chérubins et les Séraphins, elle comprenait sa grandeur et ses amabilités infinies : il était son Fils et il était son Dieu. Elle, la plus humble des créatures, se voyait élevée à la dignité inconcevable, même pour les esprits célestes, de Mère du Créateur, de Mère de Dieu lui-même. Chaque jour, depuis plus de dix-huit siècles, la très sainte Vierge Marie est saluée, un nombre infini de fois, de ce glorieux titre de Mère de Dieu, et c'est justice, parce qu'il est à elle et que nul ne peut le lui ravir [1].

Il n'y a point d'effort que n'ait fait l'enfer pour empêcher l'honneur que l'on rend partout à la très sainte Vierge. Il a principalement tenté tous les moyens, pour lui ravir ce titre incomparable de Mère de Dieu; mais comme toujours, ses efforts ont été vains, et n'ont servi qu'à faire briller la vérité d'un plus vif éclat, et à exalter la gloire de la Mère de Jésus.

« Ce qui constitue la plus haute dignité de Marie, dit le doc-

1. Voici l'abrégé de l'enseignement de Suarez d'après le P. Noël.

Beata Virgo vere ac proprie fuit mater Dei. De fide, contra Nestorium, qui licet confiteretur Christum esse Deum et hominem, negabat tamen B. Virginem fuisse Dei Matrem, vel quia veram ac substantialem naturæ humanæ cum Verbo unionem negavit, vel quia eam in utero B. Virginis non fuisse factam censuit.

Hæc autem veritas contra illum definita est in conciliis Ephesino et Chalcedonensi, et in sexta Synodo (*Act.* 4 et 11).

Probatur : Quia eodem temporis instanti, quo Christi anima unita est corpori per maternum B. Virginis concursum (sive hic fuerit activus, sive passivus tantum parum refert), statim ista anima et istud corpus unitum fuit Verbo. Imo non solum eodem temporis instanti, sed etiam prius natura, ista Christi anima et corpus fuerunt unita Verbo, quam unita inter se; adeoque ex vi materni B. Virginis concursus aut actionis, fuerunt inter se unita non solum ad componendam humanitatem, seu jungenda inter se duo hominis extrema, sed etiam ad constituendum hunc hominem qui est Deus : sic et in aliorum hominum generationibus, prius natura creatur anima subsistens, et statim per actionem generantis unitur corpori subsistenti. Et inde non proprie hæc humanitas, sed hic homo, generatur, quia generari uti et generare, est proprium suppositorum : ita B. Virgo est mater hujus hominis; ergo et Dei, quia concipiendo hunc hominem, in ipsa conceptione hic homo erat Deus : ergo concepit hominem Deum, eumdemque genuit, adeo est vera Dei genitrix. Hinc dicitur Filius Dei *factus ex muliere* (*Galat.* IV, 4), *factus ex semine David secundum carnem* (*Rom.* I, 3). Et Christus sæpe se vocabat *Filium hominis*. Ideo B. Virgo in Liturgiis Jacobi, Basilii, et Chrysostomi vocatur *incontaminata Mater Dei nostri*. Et Nazianzenus (*Orat.* 51) : « Si quis, inquit, sanctam, Mariam Deiparam non credit, extra divinitatem est. » Sic etiam dicitur : *Unde hoc mihi, ut veniat Mater Domini mei ad me.* (Luc. I, 43) ? *Erat Mater Jesu ibi* (Joan. II, 1). *Accipe puerum et matrem ejus* (Matth. II, 13.) Et licet interdum vocetur Joseph *pater* Christi, alibi tamen sic explicatur : *Ut putabatur filius Joseph* (Luc. III, 23). Nempe pater erat putativus ac nutritius : Virgo autem non sic. Imo Christus moriens se satis professus est ejus filium, dicendo : *Mulier, ecce filius tuus* (Joan, XIX, 26. 27). Non dixit *Mater*, ne nimium ejus viscera commoverentur. Sic alias etiam non usus nomine matris, ob varias causas.

teur Reithmayr [1], c'est d'être la Mère de Dieu, *Deipara*, c'est d'avoir conçu dans sa chair, et enfanté le premier-né de Dieu. *C'est pourquoi, dit l'Ange, ce qui naîtra de votre sein sera appelé le* Saint, *le Fils de Dieu.* C'est là l'apogée du dogme catholique. Celui qui est de toute éternité engendré de Dieu, Celui qui est substantiellement Dieu a été conçu et enfanté dans le temps comme Fils de la Vierge, du sein de la Vierge; ou suivant les paroles de S. Ignace (*ad Ephes.*, 18) : « Jésus-Christ, notre » Dieu, a été porté dans le sein de Marie, conformément à ce » que Dieu avait ordonné; il est né de la semence de David, par » l'opération du Saint-Esprit. Il est devenu corporellement et » spirituellement le médecin des âmes; il l'était avant de le deve- » nir; c'est le Dieu incarné, né de Dieu. » S. Paul (Galat. vi, 6, Rom. i, 3) s'exprime de même.

» Puisque Celui qui a été incarné en Marie, et qui est né de sa chair, est le Fils éternel de Dieu, consubstantiel avec Dieu le Père, le nom de *Mère de Dieu*, en même temps qu'il est parfaitement adéquat à la vérité, est tout à fait biblique. L'expression *Theotocos*, très ancienne, comprend toutes les vérités qui sont ici en question, et exprime, de la manière la plus concise et la plus nette, le dogme de l'Incarnation. Peu à peu l'usage de cet attribut devint d'autant plus nécessaire que presque toutes les anciennes hérésies, sans exception, eurent pour objet les rapports du divin et de l'humain, ou, ce qui est la même chose, le dogme de l'Incarnation du Verbe, et que les catholiques eurent constamment à défendre le même thème, savoir que le Fils de Dieu, conçu dans le sein virginal de Marie, était à la fois Dieu parfait et homme parfait; qu'il était né de Marie comme Fils de Dieu et comme fils de l'homme. L'expression la plus complète et la proclamation la plus solennelle de ce dogme, furent le résultat de la controverse que suscitèrent, à l'exemple de Paul de Samosate, Nestorius, puis, suivant les interprétations exclusives de Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste, qui tous deux cherchèrent à établir des distinctions dans la doctrine de l'Incarnation, et soutinrent que l'idée et le mot *Theotocos* (*Mère de Dieu, Dei Genitrix*), étaient impropres. Nestorius, avouant qu'il n'avait pas la tradition pour lui, fondait surtout ses arguments sur une logique subtile et captieuse et sur des textes de la Bible. L'examen et le jugement de ces arguments qu'il avait identifiés avec sa théorie fondamentale de l'œuvre du salut, obligèrent les Pères d'Ephèse à une étude minutieuse des textes de l'Ecriture sainte. Il en résulta que l'épithète *Theotocos* fut attribuée à la sainte Vierge, d'une manière encore plus nette et plus positive, et fût solennellement proclamée. La proclamation de ce fait dogmatique, et de cette dignité incontestable de Marie, fondée sur la

1. *Dict. encyclop. de la Théologie Cathol. art.* Marie.

tradition et la foi apostolique, assurèrent à Marie le culte éminent que l'Église lui consacra dans la suite des siècles.

» Plus l'Église s'attacha à cette pensée que l'Homme-Dieu s'est rendu visible pour renouveler la vie éternelle (S. Ignat. M. *ad Ephes.*), moins elle permit à la sophistique des hérétiques de lui arracher la conviction, garantie par l'autorité des apôtres, que le Fils unique de Dieu a été engendré dans le sein de Marie. Il était, par conséquent, tout naturel que le nom de Marie fût hautement préconisé et solennellement introduit dans le symbole. « Jésus-Christ notre Dieu, conçu dans le sein de la Vierge Marie » par le Saint-Esprit, fut porté par elle, et naquit d'elle. » Cette proposition formulée aussi par S. Ignace martyr, fut de toute façon imprimée dans les esprits, exprimée sous toutes les formes, comme l'antidote de toute espèce d'erreur et d'hérésie... Plus l'hérésie fut audacieuse dans ses attaques, plus elle s'en prit au dogme de l'Incarnation, plus le nom de la Mère de Dieu, *Theotocos*, fut exalté. C'est, en effet, une expérience que S. Ignace relevait déjà, que toutes les hérésies partent de la négation de l'Incarnation du Verbe du sein de la Vierge, ou y ramènent. C'est pourquoi le signe de ralliement, le cri de guerre, le vrai *schibboleth* des catholiques, contre toutes les hérésies, est de répéter avec S. Cyrille d'Alexandrie, dans la controverse contre Nestorius : « Marie est la Mère de Dieu, c'est là le véritable » paradigme de la vérité catholique. » Ainsi se comprend fort simplement, comme un fait historique, naturel, logique et nécessaire, le culte de la sainte Vierge, que l'Église catholique a pratiqué et continue de pratiquer fidèlement partout. Ce culte s'est intimement identifié avec l'enseignement traditionnel et dogmatique de l'Eglise. »

Nous avons tenu à citer intégralement cette page du savant théologien Reithmayr, mais il est nécessaire d'ajouter quelques preuves encore, pour montrer combien il est juste de donner à Marie le glorieux titre de Mère de Dieu.

La très sainte Vierge Marie est véritablement Mère de Dieu [1]. Elle a réellement engendré un homme hypostatiquement uni à Dieu; et Dieu est véritablement né revêtu d'un corps mortel, formé du plus pur sang de la Vierge. Bien que, dans le Nouveau Testament, elle ne soit appelée nulle part expressément Mère du Christ, Mère de Dieu, cette dignité incomparable qu'elle possédait se déduit avec évidence du texte sacré.

C'est ainsi que l'ange Gabriel dit à Marie : *Le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu* (Luc. I, 37), c'est-à-dire le fruit de vos entrailles ne sera pas autre chose que le Fils de Dieu, Dieu et homme tout ensemble, dont la naissance est tout

1. Voir Mieckow. *Confér. sur les litanies*, etc. conf. 103 et 104.

à la fois dans l'éternité et dans le temps. Et il ajoute : *On l'appellera le Fils du Très-Haut.* Si donc le Fils de Marie est le Fils du Dieu Très-Haut et Dieu lui-même, il est impossible que la Vierge ne soit pas Mère de Dieu.

Remplie de l'Esprit saint, Elisabeth s'écrie : *D'où me vient ce bonheur que la Mère de mon Seigneur vienne à moi?* Voilà qu'Elisabeth appelle la glorieuse Vierge Mère de Dieu. Qu'est-ce en effet, que le Seigneur, sinon Dieu lui-même? Lui seul est le Seigneur, lui seul est le Très-Haut. Mieux vaut croire Elisabeth, parlant sous l'inspiration du Saint-Esprit et proclamant la Vierge Mère de Dieu, que Nestorius le niant effrontément sous l'impulsion du diable.

L'apôtre S. Paul (Galat. iv, 4) dit lui-même que Dieu a envoyé son Fils fait de la femme. Mais si le Fils de Dieu est fait de la femme, non point comme Eve, qui fut formée d'une côte d'Adam, mais par la voie de la génération, car il est dit qu'*elle enfanta son fils premier-né*, cette femme est nécessairement sa mère.

Le prophète Isaïe prédit que la Vierge concevra, qu'elle enfantera un Fils qui sera nommé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous (Isa. vii, 14). Et quel Dieu? Celui qui, au dire de l'Ange, est le Fils du Très-Haut; Celui qui, au témoignage de Pierre, n'est point Jérémie, ni Elie, ni un prophète, mais le Christ Fils de Dieu; Celui qui, d'après l'aveu des démons, est le Saint de Dieu. Tel est le Christ que Marie a mis au monde. Marie a enfanté un Dieu-Homme, elle doit donc être appelée Mère de Dieu.

La femme de l'Evangile s'écrie : *Heureuses les entrailles qui vous ont porté, et les mamelles qui vous ont nourri* (Luc. ii, 27). Mais ces entrailles ne seraient point heureuses, si elles n'avaient pas porté un Dieu, ni les mamelles, si celui qu'elles ont nourri n'était pas Dieu.

Cette même doctrine a été enseignée unanimement et toujours par le chœur des SS. Pères qui ont fleuri dans l'Eglise avant Nestorius : Ephrem, Athanase, Grégoire de Nazianze, Chrysostome, Origène, Eusèbe, que rappelle Cyrille dans sa lettre à Nestorius [1] : « Telle est l'opinion des SS. Pères, dit-il, aucun

1. *Mater Dei*, tanta puritate splendens tantaque pulchritudine fulgens, ut sub Dei pulchritudine nulla in terris vel in cœlis major cogitari possit. S. Andreas Apost. *serm. in transitu B. V. apud* Amad.

Mater Dei vera ; verum enim Deum concepit, verum Deum peperit, et quia non hominem purum, ut aliæ matres, sed Deum carni humanæ unitum genuit. S. Joan. Apost. *ibidem.*

Mater Dei sanctissima, immaculata, gloriosissima. S. Jacob. Minor. *in sua Liturg.*

Mater Dei, facta propter miserorum salutem. D. Dion. Areopag. *apud.* S. Brigit. *in revel. lib. 4, cap.* 103.

» d'eux n'a douté que la divine Vierge fut Mère de Dieu » et dans la première lettre, il le prouve par la raison et l'autorité : « Si N.-S. Jésus-Christ est Dieu, comment la Vierge qui l'a » enfanté peut-elle n'être pas appelée Mère de Dieu? C'est la » foi que nous ont transmise les apôtres, et les SS. Pères » nous ont ainsi instruits. » Il dit encore dans la même lettre : « Seule la sainte Vierge, parmi les autres femmes, est dite et » reconnue Mère du Christ et Mère de Dieu. C'est qu'elle n'a » point enfanté simplement un homme, comme les autres femmes, » mais le Verbe de Dieu incarné, Dieu fait homme. » Je sais bien que S. Damascène semble repousser cette appellation de Mère du Christ : « Nous n'appelons pas, dit-il, la sainte Vierge » Mère du Christ... » Mais il le faisait pour réfuter Nestorius, qui inventa la dénomination de Mère du Christ, pour détruire celle de Mère de Dieu. Aujourd'hui le danger est passé et l'hérésie étouffée : nous devons, avec S. Cyrille et l'Église catholique, appeler la bienheureuse Vierge Mère du Christ et Mère de Dieu.

La bienheureuse Vierge Marie a conçu et enfanté Celui qui, dans une seule et même divine personne, a été homme et Dieu tout ensemble. Dans l'instant même de sa conception, il n'y eut qu'une seule personne divine et humaine, le Verbe chair dans la chair, et l'homme Dieu dans le Dieu. La chair du Christ n'a pas été d'abord conçue puis animée, et ensuite prise par le Verbe; mais dans le même moment conçue et unie à l'âme et au Verbe. Il n'y a donc eu aucun intervalle de temps entre l'instant même de la conception de la chair, qui ferait appeler Marie la Mère de l'homme seul, et la venue de la Majesté divine. Dans le même instant, la chair du Christ a été conçue et unie à l'âme et au Verbe. S. Damascène dit[1] : « Au même moment a paru la chair » du Verbe de Dieu; au même moment a paru la chair animée » de raison et douée d'intelligence. » S. Thomas (III *part.* *q.* XXXIII, *a.* 12) fortifie cette vérité catholique d'autorités et de raisons péremptoires. Comment donc la bienheureuse Vierge Marie serait-elle mère de l'homme seulement, puisque le Christ n'a jamais été un pur homme, mais au même instant de la conception de l'homme, le vrai Dieu a été uni à la chair animée[2]?

Mater Dei unigeniti Domini et Regis omnium plasmatoris, et creatoris cunctorum. ORIGEN. *hom.* I *in divers.*

Mater Dei intactissima, impollutissimaque. D. ATHANAS. *Orat. in Purif. B. Virg.*

Mater Dei inculpata. D. EPHREM. *in Threnis sanctiss. V. Mariæ.*

Mater Dei propter impertitam atque subministratam divinitati humanitatem ab ipsa. IDEM. *in tract de Margarita pretiosa.*

Mater Dei vera. D. HIERONYM. *in serm. de assumpt. B. M. Virg.*

Mater Dei, Dei manu fabricata. D. AUGUST. *in orat. de quinque hæresib.*

1. *Lib.* III *Orthod. fid. cap.* II.

2. Hæc *Matris* dignitas *physice* sumpta habet, quod B. Virgo vere ac pro-

Ajoutons que le Fils de Marie est le Fils même de Dieu, engendré du Père de toute éternité, et revêtu dans le temps de la chair humaine. Comment donc la mère d'un tel fils peut-elle être appelée mère d'un homme seulement, puisque son Fils a été en réalité vrai Dieu et vrai homme en même temps?

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les objections qu'ont faites les hérétiques à la doctrine de la maternité divine : mais disons un mot de la sublimité de cette dignité accordée à Marie, par la miséricorde infinie de Dieu.

La dignité de Mère de Dieu est si haute, dit le P. Mieckow, qu'aucune intelligence humaine ou angélique ne peut la comprendre, ni l'expliquer. S. Bernard [1] doute que la bienheureuse Vierge, éclairée de lumières supérieures à celles de toute autre créature, ait compris elle-même pleinement cette dignité. « Qu'est-ce à dire, s'écrie-t-il, *et la vertu du Très-Haut vous*

prie concurrerit ad fabricandum Deo corpus, et aliqua virginei corporis substantia, ex qua Christi corpus in principio constitutum, postea auctum, ac deinde lacte nutritum est, Dei Verbo hypostatice unita fuerit, adeoque credi potest istam carnis substantiam quam Christus ex Virgine assumpsit, nunquam fuisse omnino demissam, aut continua caloris naturalis actione resolutam, sed eamdem semper fuisse conservatam Verbo unitam, Hinc vera realis ad Christum hominem Deum resultat Matris relatio, ex qua singulare habet jus ad bona Dei Filii sui, et supremum quemdam ac excellentem dignitatis gradum obtinet ob singularem cum Deo propinquitatem et conjunctionem. Atque hæc est matris dignitas moraliter sumpta quæ comparata gratiæ sanctificanti, qua homo fit filius Dei adoptivus, sit ne illa major, necne, sic videtur respondendum.

Dico : Matris dignitas *moraliter* sumpta, si spectetur quatenus B. Virgo est Mater Christi præcise ut homo est, præscindendo in Christo personæ increatæ dignitatem tunc non est tanta, ut patet, quanta est dignitas gratiæ sanctificantis, quia B. Virgo, ut sic, non spectatur ut Mater Dei, sed hominis tantum. Hoc modo Augustinus (*de B. Virg. cap.* III) dixit : « Beatior fuit Maria concipiendo, mente quam ventre; et Christus dicenti : *Beatus venter qui portavit*, respondit, *Quinimo beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud* (Luc. XI, 27, 28). Si autem spectetur quatenus B. Virgo habet singularem cum Deo conjunctionem, seu juxta S. Thomam, affinitatem, tunc sola matris dignitas separata a gratia sanctifiante seu filiatione divina ac seorsum considerata sine futura filiatione adoptiva, erit minor quam filiationis adoptivæ, seu gratiæ sanctificantis dignitas ; multo enim melius et eligibilius foret esse Filium Dei, quam matrem. Sed si spectatur matris dignitas prout includit illa omnia quæ quodam modo, ex natura rei, et secundum divinæ sapientiæ ordinem, illi debentur, tunc longe altior est, longeque altioris ordinis quam filii adoptivi dignitas, et quasi suprema in suo genere ; quia est suprema cum persona infinita conjunctio, et cui debetur excellentior adoratio, quam aliorum sanctorum dignitati. Sicut enim ratione unionis debetur humanitati Christi summa gratia et gloria, ita ratione divinæ maternitatis, debetur B. Virgini ingens quædam gratiæ est donorum cœlestium plenitudo, juxta divinæ sapientiæ ordinem, quia Deus juxta muneris a se collati, v. g. præcursoris, apostoli, etc., proportionem, dat diversa gratiæ privilegia; ergo munus Matris, longe excellentiora gratiæ dona, quam quævis filiatio adoptiva exigebat, adeoque matris dignitas longe altior quam filii adoptivi. Vide SUAREZ. *de Incarnat. part.* 2, *disp.* 1.

1. *Hom.* 4 *super Missus est.*

» *couvrira de son ombre?* Que celui qui peut comprendre com-» prenne : qui donc, si ce n'est peut-être Celle qui mérita d'en » faire l'heureuse expérience, peut le comprendre et le discer-» ner? » Le mot *peut-être* indique que S. Bernard a douté.

S. Augustin[1] affirme sans hésitation que la dignité de Mère de Dieu n'a pas même été pleinement connue de la Vierge elle-même. Voici ses paroles : « Je le dis hardiment, elle ne pourrait » pas expliquer entièrement ce qu'elle n'a pu comprendre. » Et André de Crète dit : « Dieu seul peut louer dignement une telle » dignité. »

S. Anselme[2] dit : « Parler de cette grande dignité de la Vierge, dépasse toute hauteur qui puisse être nommée ou imaginée après Dieu. » Nous aussi admirons-la cette grandeur, et s'il ne nous est pas donné de la comprendre, que nous puissions au moins la contempler.

La dignité de la Mère de Dieu ressort de l'excellence de son Fils. La dignité du Christ dépasse de beaucoup toute dignité humaine ou angélique. De même la dignité de Marie surpasse étonnamment celle de toutes les créatures. Les créatures ne peu-

1. *Serm.* 1, *de morte B. Vig.*

2. *Lib. de Excell. Virginis, cap.* v.

Voici encore quelques passages des Pères sur le même sujet.

Quamvis hoc solum de Sancta Virgine prædicare, quod Dei Mater sit, excedat omnem altitudinem quæ post Deum dici, vel cogitari potest...

Intendat mens humana et contempletur, videat et admiretur : unum Filium sibi consubstantialem Deus Pater genuit, hunc sibi tam unicum, et omnibus omnino æqualem, non passus est remanere solummodo suum, sed eumdem esse voluit, in rei veritate esse Beatæ Mariæ unicum, et naturalem filium, nec ita ut duo essent, unus videlicet filius Dei, alius Virginis ; sed unus idem ipse, qui Filius Dei in una persona esset Filius Virginis, unus et idem ipse esset in una persona Filius Dei. Quis hæc audiens non obstupesceret, et quod Deus tale quid velle potuerit, non ultra omne quod dici potest admirabile ducat? D. Anselm. *lib. de Excell. Virg. cap.* 2 *et* 3.

Hujus dignitatis effectum, nec cor concipere potest, nec lingua valet exprimere. D. August. *Serm. de Assumpt.*

Virgo est mater, qua majorem Deus facere non posset : majorem mundum posset facere Deus, majus cœlum posset facere Deus ; majorem matrem quam Matrem Dei non posset facere Deus. D. Bonavent. *Opusc. Virg. c.* 8.

Humanitas Christi ex hoc quod est unita Deo et beatitudo creata, ex hoc quod est fruitio Dei et beata Virgo ex hoc quod est Mater Dei, habent quamdam dignitatem infinitam, ex bono infinito quod est Deus; et ex hac parte non potest aliquod fieri melius eis, sicut non potest aliquid melius esse Deo. D. Thomas, 1 *part. q.* 25, *art.* 6 *ad* 4.

Major gratia non potest intelligi puræ creaturæ communicari quam esse Matrem Dei. B. Albert. Magn. *super Missus est.*

Est majus aliquod quod mireris in Maria, scilicet cum virginitate fœcunditas : quod si et cujus sit mater attendas, quo te tua super ejus mirabili celsitudine ducet admiratio ? Nonne ad hoc ut tu videas, nec satis possis mirari? Nonne tuo, imo veritatis judicio, illa quæ Deum habuit filium super omnes etiam choros exaltabitur Angelorum ? D. Bernard. *hom.* 1 *super Missus est.*

vent rien donner à Dieu, car il n'a besoin de rien. Seule, la bienheureuse Vierge a donné à Dieu un corps dont il avait besoin pour accomplir l'œuvre de notre rédemption. « A Dieu qui » ne manque jamais de rien, vous avez donné une chair qu'il » n'avait pas, dit S. Méthode, et c'est ainsi que le Tout-Puissant » apparut vraiment homme. Quoi de plus grand? quoi de plus » beau? Celui qui remplit le ciel et la terre, qui est le maître de » tout ce qui se meut, de tout ce qui existe, a eu besoin de » vous. »

Ce qui rend surtout la maternité de Marie recommandable, c'est qu'elle a été cause de Dieu. « O merveille, s'écrie S. Au- » gustin, je vois Marie placée dans une dignité sublime : toute » nature vient de Dieu, et toute nature de Dieu, de la Vierge. » N'allons pas trop loin cependant, et comprenons bien que Marie n'est pas absolument cause de Dieu, mais cause du Dieu-homme, car elle est la Mère du Dieu-homme seulement.

Cette dignité de Mère de Dieu appartient de quelque façon à l'ordre de l'union hypostatique. Elle la regarde intrinsèquement et a avec elle une union nécessaire. En effet, la chair du Christ, unie hypostatiquement au Verbe est, par son origine, la chair de Marie. « Dieu qui en toute chose, est de trois manières, dit S. » Damascène [1], a voulu être en la Vierge d'une quatrième ma- » nière toute spéciale, à savoir, par identité, car il est le même » qu'elle. » Puis il ajoute : « Que toute créature fasse silence et » tremble, osant à peine contempler l'immensité d'une si grande » dignité. »

La maternité divine nous montre des choses plus étonnantes encore : la créature supérieure à son créateur; l'homme honoré de Dieu lui-même; le Seigneur obéissant aux volontés de sa servante.

Cette dignité de Mère de Dieu l'emporte sur celle des anges, des justes de l'ancienne loi et de tous les habitants de la cour céleste. La Vierge n'appelle-t-elle pas son Fils le Dieu des anges et des hommes? *Mon Fils, qu'avez-vous donc fait?* (Luc. II, 12.)

S. Bernardin de Sienne, non moins illustre par sa tendre dévotion à Marie que par sa doctrine et son érudition, n'a pas craint de soutenir que la maternité de Marie est plus admirable que la génération du Verbe. Voici ses paroles : « Que Dieu engendre » Dieu, cela n'exige aucune disposition particulière en Dieu,

1. Cum Deus in aliis rebus sit tribus modis, in Virgine fuit quarto speciali modo, scilicet per identitatem, quia idem est quod ipsa. Hinc taceat et contremiscat omnis creatura, et vix audeat aspicere tantæ dignitatis immensitatem. S. Petrus Damian. *Serm. de Annunciat.*

Caro Christi caro est Mariæ D. August. *Serm. de Assumpt. Virg. c.* 5.

Caro Christi quamvis gloria resurrectionis fuerit magnificata, eadem tamen mansit, quæ suscepta est de Maria. Idem, *ibid.*

» puisqu'il convient à sa nature que, par la voie de la nature, » son intelligence produise un Verbe en tout semblable à lui. De » plus, il est impossible qu'il n'engendre pas Dieu, à cause de » sa fécondité; mais qu'une femme conçoive et enfante un Dieu, » c'est le miracle des miracles. Il a fallu, si l'on peut ainsi par- » ler, que cette femme fût élevée à une sorte d'égalité divine par » une certaine infinité de perfections et de grâces, égalité que » la créature n'avait jamais eue [1]. »

A la vue d'une si grande dignité, vénérons Marie; prosternés et suppliants à ses pieds, tâchons de mériter par ses suffrages d'entrer en participation de la vie éternelle.

§ V. — *La Vierge Mère.*

L'union de la virginité la plus parfaite et de la maternité en Marie est une des grandes merveilles que la foi offre à notre admiration. Les prophètes l'avaient annoncée et les Gentils eux-mêmes n'ignoraient pas complétement que le Sauveur dont toutes les nations attendaient la venue, naîtrait d'une mère dont la virginité serait intacte [2]. Nous avons parlé du vœu de virginité qu'avait fait Marie, avant que s'accomplît le grand mystère de l'Incarnation. Maintenant elle est mère; elle a porté dans son sein le Fils de Dieu fait homme; elle lui a donné le jour; elle le porte entre ses bras et le nourrit de son lait : pouvons-nous la saluer encore du glorieux titre de vierge des vierges, et sa très pure intégrité n'a-t-elle subi aucune atteinte?

La foi et la croyance professées constamment par l'Eglise

1. Sicut divinæ perfectiones omni intellectui incomprehensibiles sunt, sic, perfectiones gratiarum, quas Virgo suscepit in conceptione Filii Dei, soli intellectui divino et Christo, et sibi comprehensibiles extiterunt. Et quidem quod Deus generaret Deum, nulla requirebatur in Deo dispositio, cum ei ex natura conveniret, ut per viam naturæ intellectus produceret Verbum, per omnia sibi æquale; imo impossibile est quod non generet Deum, propter suam fœcunditatem; sed quod fœmina conciperet, et pareret Dominum, est, et fuit miraculum miraculorum : oportuit enim, ut sic dicam, fœminam elevari ad quamdam quasi æqualitatem divinam, per quamdam infinitatem perfectionum, et gratiarum, quam creatura nunquam experta est. Unde ut credo ad illam abyssum inscrutabilem omnium charismatum Spiritus Sancti, quæ in beatam Virginem descenderunt in hora divinæ conceptionis, intellectus humanus vel angelicus nunquam potuerunt attingere. D. Bernardinus Senens. *serm.* 61 *de B. Virg. cap.* 12.

2. Un grand nombre de docteurs sont d'avis que le mystère de la Vierge Mère, ne fut pas entièrement inconnu aux Gentils. On cite en faveur de cette opinion des monuments nombreux et qu'il est difficile de rejeter tous indistinctement. Les plus clairs et les plus expressifs sont les oracles des Sibylles qui nomment Marie par son nom, et glorifient sa virginité.

Voici ce que dit l'une d'elles :

Et brevi egressus Mariæ de Virginis alvo
Exorta est nova lux.

catholique est que la sainte Mère de Dieu, en enfantant, n'a pas perdu sa virginité, et a mis le Christ au monde en conservant intact le sceau virginal de son intégrité corporelle.

On trouve dans la sainte Ecriture plusieurs textes d'où cette vérité est facile à déduire, par exemple le texte de l'Exode, XIII, 2 : *Consacrez-moi tous les premiers-nés qui ouvrent le sein de leur mère*, texte qui suppose au moins une exception à la loi générale; et pour qui serait faite cette exception, sinon pour la mère dont le premier et unique enfant fut le Fils de Dieu lui-même.

Isaïe qu'il faudrait appeler Evangéliste encore plus que prophète, s'écrie (VII, 4) : *Voici qu'une vierge concevra et enfantera un Fils.* Elle conçoit et elle est vierge; elle enfante et elle est vierge. S. Mathieu fait lui-même l'application de ce texte, afin qu'on ne puisse pas refuser à Marie de voir elle la vierge par excellence dont parle le prophète.

Une multitude de figures qui d'après les SS. Pères représentent l'auguste Mère du Sauveur, confirment cette vérité. Telles sont : La Porte fermée dont parle Ezéchiel (XLIV); le Buisson qui brûle sans se consumer, contemplé par Moïse (EXOD. III); l'Etoile de Jacob (NUM. XXIV); la Toison de Gédéon (JUD. VI); la Verge de Jessé (ISA. XI); la Rosée qui tombe du ciel (OSE. XIV); le Jardin fermé et la fontaine scellée (CANT. IV), etc.

E cœlo veniens mortales induit artus
Ac primum corpus Gabriel ostendit honestum.
Nuncius : hinc tali affatur sermone puellam :
Accipe Virgo Deum gremio intemerato, pudico.
Sic ait : ast illam cœlestis gratia molli
Leniit afflatu : tum virginitatis amatrix
Perpetuæ, magno subito correpta stupore
Atque metu, trepida pressit formidine mentem
Ignotis verbis commoto corde tremiscens... etc.

Alia sibyllarum vaticinia commendat S. Antoninus, IV *part. Summæ, tit.* 15, *cap.* XXXI.

La Sibylle de Tibur parle ainsi du Christ : *Nasceretur in Bethlehem Christus et annunciabitur in Nazareth regente Tauro pacifico fundatore. O felix illa mater, cujus ubera illum lactabunt.*

Les Sibylles n'annoncèrent pas seules l'enfantement virginal de Marie : les Druides des Gaules lui élevèrent un temple dans leurs forêts, bien des siècles avant sa naissance, avec cette inscription : *Virgini parituræ* : à la Vierge qui doit enfanter.

Le démon fut forcé lui-même quelquefois d'annoncer cette merveille, pour préparer les hommes à y ajouter foi lorsqu'elle s'accomplirait. Ce fut ainsi que Romulus s'étant érigé une statue à lui-même dans le temple qu'il avait construit en l'honneur de la paix, consulta les oracles et leur demanda combien de temps demeurerait debout cette statue, qu'on s'était efforcé de rendre inébranlable. Les démons répondirent : *Lorsque la Vierge enfantera, elle tombera* : ce qui fit croire qu'elle demeurerait éternellement. Mais Marie a enfanté ; le temple et la statue se sont écroulés ensemble.

On peut faire à ces traditions bien des objections, mais on ne peut empêcher qu'elles n'aient un fondement réel.

Toutes ces choses symbolisent parfaitement l'intégrité de Marie dans son enfantement. Il faut en particulier peser avec attention ce que les *Cantiques* disent de la Mère de Dieu : *Vous êtes un jardin fermé, ma sœur, mon épouse, vous êtes un jardin fermé, une fontaine scellée.* La Mère de Dieu est appelée deux fois *jardin fermé*, afin d'indiquer qu'elle a été fermée et est demeurée intacte dans sa conception et son enfantement. Elle est appelée *fontaine scellée*, ou, comme porte le texte grec, fontaine marquée d'un sceau, pour constater l'intégrité du sceau virginal, et non pour faire entendre que la sainte Vierge a été marquée du sceau de son époux céleste; si bien que ni dans sa conception, ni dans son enfantement, ce sceau n'a pu être violé ou brisé, et qu'il est demeuré toujours intact.

L'intégrité de Marie se reconnaît encore à ce signe que la Mère de Dieu n'a ressenti aucune douleur dans son enfantement, n'a eu besoin d'aucune assistance. Elle-même *enveloppa de langes et coucha dans une crèche* l'enfant qu'elle avait mis au monde, comme le rapporte l'Evangile [1].

En récitant le symbole des apôtres, nous faisons profession de croire en Jésus-Christ, *qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.* Marie a donc conçu du Saint-Esprit, non point dans ce sens que le Saint-Esprit lui ait donné de sa substance, mais bien dans ce sens que, par l'amour et l'opération du Saint-Esprit, elle a fourni à l'enfantement divin, la substance corporelle de sa propre chair. C'est parce que l'amour du Saint-Esprit brûlait d'une manière toute particulière dans son cœur, que la vertu du Saint-Esprit opérait des merveilles dans sa chair. Et quelles merveilles? Concevoir en dehors, au-dessus de la nature, en conservant son intégrité, et conserver cette intégrité en enfantant.

Nous croyons encore que Jésus-Christ *est né de la Vierge Marie.* La naissance admirable du Dieu-homme a eu cela de particulier, que la mère était vierge. La dignité de celui qui naissait l'exigeait. La sainteté de la mère le demandait; la piété des croyants le désirait. Et véritablement s'il n'y avait pas d'autre témoignage touchant la virginité de Marie, cet article du symbole suffirait seul à repousser les honteuses inventions des hérétiques. C'est pourquoi S. Ambroise (*Epist.* LXXX), en appelle non seulement à l'autorité de la sainte Écriture, mais

1. Adde nullas sordes (ex communi sensu Patrum), nullum sanguinis profluvium aut secundinarum, in illo partu fuisse... Si enim aliquo modo virginitatis ejus claustra perrupisset aut violasset, profecto beata virgo in partu dolorem sensisset, cum dolor parientis causetur ex apertione meatuum per quos proles egreditur, ut notavit S. Thomas. Præterea sanguinis, et secundinarum profluvium ut cæteræ matres, si passa esset, consequenter obstetrice indiguisset. MIEKOW, *Conférences sur les Litanies, etc. tom.* 2, *p.* 686.

encore à la tradition du symbole des apôtres et de l'Eglise romaine, pour défendre la virginité de la Mère de Dieu, contre l'insolence et l'impiété des hérétiques, et nous montrer comment il faut la venger : « Si nous ne croyons pas aux enseignements » des prêtres, dit-il, croyons aux oracles du Christ, croyons » aux avertissements des anges qui disent que tout cela ne sera » pas impossible à Dieu. Croyons au symbole des apôtres que » l'Eglise romaine garde et conserve toujours intact. »

Les autres confessions de la foi, écrites, publiées et approuvées au nom de toute l'Eglise, proclament que la Mère du Sauveur est vierge.

Tous les docteurs de la foi orthodoxe et les Pères les plus sérieux ont grandement exalté le miracle de l'enfantement virginal [1]. S. Augustin (*Epist.* III) et le XIe concile de Tolède disent

1. Quæ autem est illa porta sanctuarii, porta illa exterior ad Orientem quæ manet clausa ; et nemo, inquit, pertransibit per eam, nisi solus Deus Israel ? Nonne hæc porta Maria est, per quam in hunc mundum redemptor intravit ? Hæc porta justitiæ sicut ipse dixit : *Sine nos implere omnem justitiam.* Hæc porta est Beata Maria, de qua scriptum est, quia *Dominus pertransibit per eam, et erit clausa*, post partum, quia Virgo concepit et genuit. D. Ambrosius, *Epist. synodica ad Syricium.*

Nota sunt omnibus, et in Evangeliis decantata de hoc scripta propheta-rum, quæ dicunt ; quod *Virgo concipiet, et pariet Filium.* Sed et partus ipsius mirabilem modum Ezechiel Propheta ante firmaverat, Mariam figuraliter portam Domini nominans, per quam scilicet Dominus ingressus est mundum. Dicit ergo hoc modo : *Porta autem, quæ respicit ad Orientem, clausa erit, et non aperietur et nemo transibit per eam, quoniam Dominus Deus Israel transibit per eam, et clausa erit.* Quid tam evidens de conservatione Virginitatis dici poterat ? Clausa fuit ea virginitatis porta : per ipsam intravit Dominus Deus Israel : per ipsam in hunc mundum de utero Virginis clausa, servata virginitate, permansit. Rufinus, *in Symboli Apostolici explicatione.*

Merito igitur virgineæ integritati nihil corruptionis intulit partus salutis ; quia custodia fuit pudoris editio veritatis. Talis igitur, dilectissimi, nativitas decuit Dei virtutem et Dei sapientiam Christum, qua nobis et humanitate congrueret, et divinitate præcelleret. Leo Magnus, *serm.* I *de Nativ.*

Et Virgo sine corruptione concepit, et sine dolore genuit... O magna mysteria, o cælestia dogmata : quia peperit natura non proprium : et filius natus est, non ex viro procreatus. Virgo facta est mater... sola mulier absque viro genuit ; nam corruptionis expers erat, qui generabatur. Virgo peperit propter eum, qui puritatis, ac castitatis fons erat : voluptatis expers procreationi filii servivit nam vitiorum superatorem produxit... Uterus divinitati servivit, et ob promptam obedientiam, mercedem accepit ut sine dolore esset. Produxit naturam labori obnoxiam ; et ipsa doloris, laborisque eam expertem recepit. Donum infirmum produxit, validumque illud recepit. Dedit uterum labori, atque dolori subjectum : et eumdem integrum, illæsumque ipsa recepit... Non perdidit sigillum natura Virginis, Christo concepto : et ob id, neque eo genito reserata est, ut partum in lucem ederet, etc. D. Ephrem Syrus, *sermo cui titulus de Margarita.*

Quidnam est hoc : Puer pannis involutus, et in præsepe requiescens : et virgo post partum, ac incorrupta mater complectitur filium. Gregorius Nyssenus, *Orat. de Natali Christi.*

Audis, quia Filius Dei secundum divinitatem, factus est filius hominis ex

de ce miracle en particulier : « S'il y en avait un exemple, il ne » serait pas singulier : avouons donc que Dieu peut des choses » que nous ne pouvons pénétrer. »

S. Ambroise (*lib. de Institut. virg.*) fait passer ce miracle de la naissance virginale de Jésus, au-dessus du miracle de sa résurrection.

Sophronius dit que c'est un des plus grands miracles de la puissance divine.

Tous les Pères l'expliquent par des exemples tirés de la sortie du Christ du sépulcre de pierre, et de son entrée dans la maison où étaient ses disciples, les portes étant closes.

C'est pourquoi S. Cyrille, dans l'homélie qu'il prononça au concile d'Ephèse, contre Nestorius, dit : « Chose admirable! Ce » miracle me jette dans la stupéfaction. »

Quand l'Eglise chante : « Vous qui n'avez point diminué et » qui avez consacré au contraire l'intégrité de votre mère, » elle emprunte ces paroles à S. Augustin (*Serm.* XXIV, *de Temp.*), et elle montre l'enfantement de la Vierge comme surnaturel et ineffable.

S. Procle, évêque de Cyzique, dans l'Homélie sur la naissance du Christ, qu'il prononça au concile d'Ephèse, argumente comme il suit :

« Si celle qui engendra n'est pas demeurée vierge, celui qui » naquit n'a été qu'un pur homme; et il conclut : L'Emmanuel, » en tant qu'homme, est entré par les portes de la nature, mais

semine David secundum carnem? Quid est enim, in quo Prophetæ contrarii sunt Evangelio? Dixit Propheta : *Rorate cœli desuper, et nubes pluant justum.* Veniat Angelus, prædicet Verbum. *Aperiatur terra* : audiat Maria : *Et germinet Salvatorem* : pariat Jesum. Propheta dixit : *Ecce Virgo in utero concipiet, et pariet Filium; et vocabitur nomen ejus Emmanuel...* Dicit tibi Deus creator hominis, filius hominis : Quid est, quod te permovet in mea nativitate? Non sum libidinis conceptus cupiditate. Ego matrem, de qua nascerer, feci; ego viam meo itineri præparavi atque emundavi. Hanc quam despicis, Manichæe, mater est mea. Si potuit inquinari, cum eam facerem, potui inquinari cum ex ea nascerer. Sicut transitu meo, illius non est corrupta virginitas, sic mea ibi non est maculata majestas. Si solis radius cloacarum sordes dessicare novit, eis inquinari non novit quanto magis splendor lucis æternæ, in quo nihil inquinamenti incurrit, quocumque radiaverit, mundare potest, ipse pollui non potest? Stulte, unde sordes in virgine Matre, ubi non est concubitus cum homine patre? Unde sordes in ea, quæ nec concipiendo libidinem, nec pariendo est passa dolorem? Unde sordes in domo ad quam habitator nullus accessit? Solus ad eam fabricator venit; vestem, quam non habebat, induit; eamque sicut invenit, clausam reliquit. Sicut ille natus est *solus inter mortuos liber* : sic istius, ex qua natus est, matris, pudor solus est integer. D. August. *lib. de quinque hæres.*

Tu autem Domina Mater ejus, virgo in partu, virgo ante partum, et virgo post partum. D. Anselm. *Orat.*

Innumeros alios textus idem docentes qui desideraverit, adeat Suarez. III *part. quæst.* 28, *art.* 1 et 2. *vel* Trombelli, *part.* I, *dissert.* XV, vel quemque voluerit præcipuorum theologorum.

» comme Dieu, il n'a point violé ni brisé les liens de la virgi-
» nité. Il est sorti du sein maternel comme il y était entré; il est
» né comme il a été conçu; après avoir été conçu sans dom-
» mage, il est né sans dommage. »

Ajoutons à tant de preuves l'usage universellement reçu parmi les Catholiques qui, quand ils ont à nommer la Mère de Dieu, ne l'appellent pas seulement la bienheureuse ou la bénie, mais ajoutent toujours le mot Vierge. Voici à cet égard le témoignage de S. Epiphane. « Qui donc, et en quel siècle, a-t-on proféré le » nom de sainte Marie, sans ajouter le mot, *Vierge*? » Et comment l'appellerait-on vierge, si elle avait enfanté en perdant sa virginité? La virginité en effet, c'est l'intégrité de l'âme et du corps; or l'intégrité corporelle consiste dans la conservation des signes de la virginité, qui disparaissent nécessairement, lorsqu'une femme devient mère. La Mère de Dieu toute seule, a eu naturellement et ineffablement ce privilège que, non seulement avant, mais même pendant l'enfantement, elle est demeurée vierge, parce que de son sein naquit le Dieu qui loin d'être l'auteur, est le réparateur de la corruption.

Par conséquent, en naissant, ce Dieu n'a nui en rien à la virginité de Marie, mais il est sorti de son sein fermé, et par là, il a confirmé sa chasteté, fortifié son intégrité. Qu'ils se taisent donc les hérétiques présomptueux, et qu'ils cessent de dire que la bienheureuse Marie n'est vierge que dans le sens qu'elle a conçu sans le concours de l'homme. Pour nous, nous la croyons et nous la proclamons vierge, et parce qu'elle a conçu sans ce concours, et parce qu'elle a mis au monde le Christ sans rien perdre de son intégrité.

Tous les docteurs et les théologiens s'accordent à enseigner que la bienheureuse et très glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, a enfanté Jésus-Christ dans la joie. Ils s'appuient sur la prophétie d'Isaïe: *La terre qui était déserte et sans chemin se réjouira ; la solitude sera dans l'allégresse, et elle fleurira comme le lis. Elle poussera et elle germera de toutes parts: elle sera dans une effusion de joie et de louange* (*Isa.* I, 2).

Les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi l'enfantement de Marie justifient assez cette joie qui est une nouvelle preuve qu'elle a enfanté sans douleur, et que, par conséquent, elle est demeurée vierge. En effet, partout où il y a joie, allégresse, exultation, il n'y a pas douleur, mais jouissance. La foi de Marie en la divinité de son Fils ; l'admiration qui la ravissait à la pensée des merveilles opérées dans son sein ; l'accomplissement du désir ardent qu'elle avait conçu de voir enfin de ses yeux, de posséder ce divin Enfant que Dieu lui donnait, l'amour que Jésus lui témoigna au moins par ses regards, aussitôt après sa naissance, les cantiques d'allégresse que firent

entendre les anges, la visite des bergers ; je dirai l'humilité même et le dénûment dans lesquels voulut naître le Fils de Dieu, par amour pour sa Mère et pour nous, tout contribuait à la joie de Marie, tout éloignait la pensée qu'il pût exister pour elle, en cet heureux moment, quelque sujet de douleur, de confusion ou de regret, comme l'eût été nécessairement la perte de la virginité qu'elle avait consacrée à Dieu, et qu'elle semblait préférer même à la suprême dignité de Mère du Rédempteur.

Nous devons donc croire que la sainte Vierge a enfanté le Sauveur du monde en conservant sa pureté virginale, sans douleur et avec une joie ineffable. Félicitons cette grande souveraine ; réjouissons-nous avec une telle mère, d'avoir obtenu, par un ineffable bienfait de Dieu, un enfant si beau, si doux, si parfait. Disons-lui : Hâtez-vous de témoigner votre amour à un Fils si aimable : regardez les joues, les yeux, le visage de ce doux petit enfant. O toute belle, hâtez-vous d'embrasser cette beauté ; enlacez-le dans vos bras ; réchauffez-le dans votre sein; baisez-le et caressez-le souvent, ce nourrisson qui vous sourit et vous caresse ; il est si beau, si doux, si parfait ! Heureuse Mère, vous l'avez conçu toute seule de vos entrailles; possédez-le, puisque seule aussi vous l'avez engendré, et que vous ne partagez qu'avec le Père céleste la possession de ce Fils. Allaitez-le, ô bienheureuse Vierge, allaitez votre Dieu, le pain des anges. O toute bénie, nourrissez-le à vos mamelles que le ciel a remplies. Obtenez-nous la grâce auprès de lui, afin qu'il naisse dans nos cœurs, et nous fasse enfin participer à la gloire céleste.

Le Fils de Dieu en venant sur la terre, pouvait-il se choisir une autre mère qu'une vierge toute pure et tout immaculée, toujours vierge même après l'enfantement divin ?

Il le pouvait assurément, mais il était à propos, il était presque nécessaire qu'il ne le fît pas, et que la mère destinée à lui donner le jour fût en tout digne du Fils qu'elle devait enfanter, et demeurât, en tout, digne de lui, lorsqu'elle l'aurait enfanté. On peut énumérer cinq causes principales pour lesquelles il convenait qu'il en fût ainsi :

1° La dignité de l'Enfant qui naît. Cet Enfant est Dieu, Fils de Dieu, Verbe du Père, en même temps qu'il est homme : il est le Sauveur du monde. Une conception et une naissance virginales convenaient à Dieu, comme étant l'ouvrier et le créateur de toutes choses, à qui il était facile de conserver, de perfectionner l'intégrité de sa Mère. S. Ignace écrit à Héron : « Il » convenait que le Créateur eût un mode de naissance inaccou» tumé, extraordinaire et admirable, parce qu'il était l'ouvrier » de toutes choses. » S. Procle de Cysique dans son Homélie *sur la Nativité du Christ* prêchée au concile d'Ephèse, raisonne

comme il suit : « Si la Mère n'est pas demeurée Vierge, le Fils » n'a pas été autre qu'un homme. »

Afin donc de prouver qu'il était Dieu, le Christ a dû être conçu et naître d'une Vierge intacte : il fallait qu'un enfantement humain prouvât son humanité, et que la virginité conservée de sa Mère prouvât sa divinité.

2° L'effet de l'Incarnation du Christ. « Il ne pouvait se faire, » dit S. Augustin, que l'intégrité fût violée par l'avénement de » celui qui était venu guérir la corruption. » Le Christ, loin de nuire à la virginité de Marie par son Incarnation, ne serait jamais né s'il ne s'était trouvé une semblable Vierge pour le recevoir dans ses chastes entrailles. Des auteurs rapportent une ancienne tradition religieuse relative aux jeunes filles juives, dont l'impudicité avait irrité Dieu et fait retarder l'avénement du Messie. Il fallait pour que l'Incarnation s'accomplît que le Verbe divin trouvât sur la terre une vierge toute pure et tout immaculée, digne enfin de lui servir de mère.

Ajoutez à cela que nous ne voyons jamais dans la vie de Jésus-Christ ce divin Sauveur occasionner sans motif du dommage à autrui ; au contraire, il accordait de nombreux bienfaits, comme S. Luc l'exprime aux actes des Apôtres (x, 24) ; *Transiit benefaciendo* : *Il a passé en faisant du bien*. Que s'il répandait ses bienfaits avec une générosité inépuisable, en passant ou en entrant dans les maisons étrangères, combien pensez-vous qu'il aura été libéral envers sa très sainte Mère, dans le sein de laquelle il est entré comme sous un toit hospitalier, pour s'y revêtir d'une chair humaine ? Lui qui faisait du bien à tous pouvait-il nuire à sa Mère ?

3° La fin de l'Incarnation du Christ. — Elle eut pour but de donner aux hommes une nouvelle naissance ; naissance non charnelle mais divine, produite par la vertu de Dieu, selon la pensée de S. Jean. Un exemple de cette génération nouvelle devait apparaître à la conception de Jésus-Christ. « Il fallait, dit » S. Augustin (*de sancta Virginitate*), que notre chef naquît selon » la chair, d'une vierge, par l'effet d'un miracle insigne, afin de » montrer que ses membres naîtraient, selon l'esprit, de l'Eglise » vierge. »

4° L'honneur de la Mère. — Celui qui a ordonné d'honorer les parents ne devait pas paraître diminuer l'honneur de sa Mère par sa naissance. La maternité ordinaire a ses gloires, mais elle a aussi ses humiliations et ses hontes. A Marie seule étaient réservées une gloire et une allégresse entières : les joies de la maternité unies à l'honneur de la virginité.

5° L'exemple à donner. — Avant Marie la virginité n'était pas un honneur, au contraire, et l'on peut dire qu'il n'y avait pas de vierges. Jésus-Christ voulut que sa Mère fût vierge, afin

de nous recommander cette vertu, et nous la faire estimer à son prix, car les exemples nous touchent plus que les paroles. « Le » Christ, dit S. Grégoire de Nazianze dans son xxe discours, *sur* » *les louanges de Basile*, naît d'une vierge, sanctionnant la loi de » la virginité, non point pour nous y forcer par un commande- » ment mais pour nous la faire aimer par l'efficacité de son » exemple. »

Aimons donc la chasteté, pratiquons la sainte virginité, si nous voulons être dignes des faveurs de Jésus-Christ et de Marie. O Vierge très pure, obtenez-nous cette vertu si précieuse. Faites que nous la désirions, que nous la conservions dans notre âme, et dans notre corps, que nous soyons enrichis de ses fruits les plus doux [1].

Il s'est trouvé des hérétiques qui n'ont pas craint d'outrager tout à la fois Jésus, Marie et Joseph, en avançant que la Mère du Fils de Dieu n'avait pas conservé, pendant toute sa vie, le précieux trésor de la virginité, mais qu'après avoir donné le jour à Jésus-Christ son premier né, elle avait été mère de plusieurs autres enfants, soit que Joseph eût été leur père, soit qu'après la mort de Joseph elle eût pris un nouvel époux [2]. Une

1. Voir Mieckow, Confér. 170 et suiv.

2. Voici en quels termes Canisius réfute cette erreur dont Helvétius fut le principal promoteur.

Quid ? Non solum de Matre (adde si vis, de Josepho, nec immerito id addes), sed de Christo etiam male merentur, qui de tanta Virgine, tam sordide, ac impure loquuntur, quod Josephi viri congressus sæpe admiserit, ac multos de illo filios procrearit. Erravit ergo scilicet summa illa sapientia, non meliorem sibi matrem eligens, quæ diu continens esse vellet et posset. Erravit, in aliis mille virginibus exornandis tam studiosus, in hac vero una conservanda negligens quæ talem, tantumque virginitatis thesaurum Deo Angelisque gratum sibi a mortali viro eripi pateretur. Erravit, in hospitio apparando, quum incautus ad illam divertit, qua summam inhabitantis Dei gratiam, dulcedinemque spiritalem degustans, ad ea, quæ carnis, atque libidinis sunt, adeo sese abjecit, ut quod spiritu duce, et auctore cœperat, in carne demum consummaret. Erravit denique, majorem sui sepulchri, quam materni corporis rationem habere volens, quum mortuus quidem sepulchrum, in quo nullus alius unquam conditus fuerat, vel postea condendus erat, sibi soli vendicarit : vivus autem in eo recubuerit, qui Josepho viro, ad multos procreandos filios debebat esse communis. Quis vero vel modice prudens non intelligat, Christum Dominum in honoranda Matre semper officiosum, ac sedulium, hoc etiam providisse, ut materno pudori sicut ante partum, ita post partum etiam consuleret, utque templum illud sibi gratissimum, quod ipse consecrarat, et inhabitarat, omni sanctitatis, et integritatis genere cohonestaret ? Quare sapienter hoc dixit Ambrosius (*de institut. Virg.*) : « An vero Dominus Jesus eam sibi matrem eligeret, quæ vi- » rili semine aulam posset incestare cœlestem ? Quasi eam, cui impossi- » bile esset virginalis pudoris servare custodiam, cujus exemplo cetera » ad integritatis studium provocantur, ipsa ab hujusmodi, quod per se ce- » teris propositum foret, munere deviaret ?... Aliis promittit, ut non defi- » ciant, matrem suam deficere patiebatur ? Sed non deficit Maria, non defi- » cit virginitatis magistra ; nec fieri poterat, ut quæ Deum portaverat, por-

telle opinion a toujours profondément répugné au sens catholique et tous les Pères l'ont repoussée comme un blasphème. Nous avons dit déjà que les frères de Jésus, dont il est parlé dans l'Évangile, n'étaient pas les enfants de Joseph, à plus forte raison ne l'étaient-ils pas de Marie : ils appartenaient à la même famille, ils étaient du même sang, mais la parenté pouvait être assez éloignée ; personne n'ignore que le mot *frère* est très souvent employé dans la sainte Écriture avec un sens plus large encore que celui que les Pères lui donnent en cette circonstance.

Quand l'Évangile dit que Joseph n'eut pas de rapports avec Marie, avant qu'elle enfantât son fils premier né, ces mots signifient seulement qu'il avait respecté parfaitement la virginité de sa sainte épouse jusqu'au jour où elle mit au monde le Verbe incarné, mais ils ne signifient aucunement que Joseph, après le divin enfantement profana le temple de Dieu sanctifié par la présence du Seigneur. L'évangéliste constate la virginité de Marie, au moment de l'Annonciation, mais il se garde bien de dire qu'elle disparut plus tard.

Le titre de premier né donné à Jésus signifie de même que sa Mère n'avait pas eu d'autre enfant avant lui, mais aucunement qu'elle en ait eu après. Un fils unique est en même temps premier né, ce titre lui appartient par le fait même de sa naissance avant tout autre, et la circonstance qu'il demeure fils unique n'empêche pas qu'il soit avant tout, et qu'il demeure premier. Les prétextes allégués par les hérétiques en faveur de leurs blasphèmes n'ont donc aucun fondement, et nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Il est temps maintenant de considérer les premiers mystères de la sainte enfance du Sauveur.

CHAPITRE V

MYSTÈRES DE L'ENFANCE DE JÉSUS

§ I. — *Soins maternels.*

Le grand mystère annoncé par tous les prophètes, attendu

» tandum hominem arbitraretur. » Canisius, *de Maria Deipara*, II, *cap.* X.

S. Jérôme rend témoignage en ces termes de la croyance de tous les anciens Pères à la perpétuelle virginité de Marie :

Numquid non possum tibi totam veterum Scriptorum seriem commemorare : Ignatium, Polycarpum, Irenæum, Justinum martyrem, multosque alios Apostolicos, et eloquentes viros, qui adversus Hebionem, et Theodotum Bizantium, Valentinum hæc eadem sentientes, plena sapientiæ volumina conscripserunt ? D. Hieronym. *advers. Helvidium*, *n.* 17.

par toutes les générations était accompli. Le Rédempteur était né de la Vierge Marie : le Fils éternel de Dieu, le Verbe divin, la sagesse du Père était là dans une humble crèche. Selon la parole de Gabriel, Marie avait conçu et mis au monde le Dieu que les Anges adorent dans le Ciel.

Nous n'entreprendrons pas de dépeindre les sentiments de la bienheureuse Mère, de redire ses adorations, son étonnement, sa reconnaissance, son amour, sa sollicitude et ses soins infinis pour le divin Enfant. Mais entre les devoirs qu'imposait à Marie sa maternité, il en est un que l'on ne peut passer entièrement sous silence parce qu'il est le complément, en quelque sorte nécessaire, de la maternité elle-même, quoique bien des mères s'en dispensent sans raison suffisante et assument ainsi une grave responsabilité devant Dieu et devant leurs enfants.

La bienheureuse Vierge Marie nourrissait de son lait l'Enfant divin qui lui devait le jour. Les SS. Pères ne font pas difficulté de considérer cette fonction sublime de nourrice du Fils de Dieu, que Marie voulut remplir, comme approchant de son incomparable dignité de Mère du Sauveur [1]. Dieu lui concéda et

1. *Lactatrix* cibi Angelum. D. Hieron. *in Epist. de Assumpt. B. M. Virg.*
Lactatrix cibi nostri. Idem, *ibidem.*
Lactatrix Christi, et Domini nostri, et cibi. D. August. *serm.* 9 *de Nativ. Dom.*
Lactatrix cibi nostri, panis de cœlo venientis. Idem, *serm.* 1 *de Nativ. Dom.*
Lactatrix panis cœli, et pretii mundi. Idem. *ibidem.*
Lactatrix panis de cœlo venientis. Idem, *serm.* 9 *de Nativ. Dom.*
Lactatrix Salvatoris totius substantiæ nostræ. S. Anselm. *in Orat. ad B. Virg.*
Lactatrix misericordiæ. Rich. a S. Vict. *exposit. in Cant. cap.* 23.
Lactatrix miserorum lacte misericordiæ suæ. Idem, *ibidem.*
Lactatrix Salvatoris animæ nostræ. D. Bonavent. *in Psalt. B. Virg.*
Nutrix Christi. Tertull. *lib. III advers. Marcion.*
Nutrix altoris omnia nutrientis. S. Method. *hom. in fest. Purific. Virg.*
Nutrix cœlestis panis. D. Ildephonsi serm. 2 *in Nativ. B. M. V.*
Nutrix sui nutrientis. S. Proclus, *orat.* 15.
Nutrix summe mystica Sacerdotis, mundum ad se attrahentis. S. German. Constant. *orat.* 1 *in Præsent. B. Virg.*
Nutrix sui et omnium nutritoris. Philipp. Abbas. *lib.* 1 *in Cant.*
Nutrix Creatoris sui. Idiota, *de B. Virgin. part.* 1, *contempl.* 19.
Nutrix carentis Matre ante sæcula, et in fine sæculorum nati sine patre filii, et omnem spiritum alentis. Leo Imperat. *in Orat. de Nativ. B. Virg.*
Nutrix nostra, nos lavans a fœcibus peccatorum, nos consolans etiam in cunabulis vagientes, lactans parvulos esurientes, blandimentis nos alliciens, deliciis nos fovens et nutriens. S. Anselmus, *super Salve regina.*
Nutrix veri Pacifici, quem in involumentis nutrivit, et curis multis, quem puerum portavit in ulnis, et infantulum præ filiis hominum, speciosum, et gratiosum vultu placido intuita est, materno affectu illum deosculans, dulcissime amplectens, ludens manibus, ridens ore, jubilans animo, et di-

ne concéda qu'à elle seule la maternité divine : Marie prit pour elle-même, et ne voulut céder à aucune autre le bonheur et la gloire d'être aussi sa nourrice. Elle avait pendant neuf mois donné sa propre substance pour former le corps adorable de son Fils bien-aimé : pendant de longs mois encore, le plus pur de sa substance servira de nourriture au petit Enfant qui est son Fils en même temps que son Créateur, comme le chante la sainte Eglise.

O gloriosa Virginum
Sublimis inter sidera :
Qui te creavit parvulum
Lactente nutris ubere !

Les Anges de Dieu révéraient le sein de Marie comme le Tabernacle de Dieu et son sanctuaire par excellence, où il trouvait ses délices. Ils révéraient aussi ces sources sacrées qui fournissaient à Dieu lui-même le lait miraculeux dont il voulait que son enfance fût nourrie. Jésus devenait pour ainsi dire une seconde fois le fils de sa Mère bien-aimée. L'enfant reçoit de Dieu son âme immortelle ; il reçoit de sa mère le corps auquel Dieu a voulu que cette âme soit unie, mais il reçoit aussi beaucoup de sa nourrice ; il suce avec le lait, le tempérament, les affections, les inclinations, bonnes ou mauvaises, les manières, les mœurs, les humeurs, le caractère de celle qui le nourrit de son lait. A-t-elle le cœur plein de Dieu, orné de grâces et de vertus, l'enfant puisera dans son sein l'attrait pour la vertu et pour la piété. Mais si celle qui le nourrit est souillée de vices, son lait sera comme un poison pour le malheureux enfant qu'une mère aveugle, insouciante et légère n'aura pas craint de lui confier.

C'est pour cela, selon la remarque du P. d'Argentan [1], qu'on a vu tant de fois des enfants dont l'innocence était chère à Dieu, doués d'une grâce de discernement telle qu'ils ne voulaient jamais prendre du lait que du sein de femmes vertueuses, et marquaient une profonde aversion pour celles qui ne l'étaient pas. On rapporte en particulier ce fait, du saint abbé Rupert, de sainte Catherine de Sienne et de plusieurs autres. Moïse lorsqu'il fut délivré des eaux ne voulut accepter pour nourrice aucune femme de l'Egypte, et Dieu disposa toutes choses pour qu'il fût confié à sa propre mère. Elle seule avait été digne de donner le jour à un si grand prophète; elle seule était digne de le nourrir.

cens : Risum fecit mihi Dominus : qui audierit me corridebit mihi (*Gen.* XXI). ERN. PRAG. *in Mariali. cap.* 99.

Nutrix Christi, et hoc tam capitis, quam membrorum. IDEM, *ibid. cap.* 133.

Nutrix totius Ecclesiæ cui competebat de concernentibus Ecclesiæ præscire ventura, ac vaticinari. DIONYS. CARTH. *de laud. Virg.*

Nutrix certissima egenorum. JOAN. TRITHEM. *lib. de Mirac. B. V. cap.* 9.

1. *Confer. Théolog.* XVIII. Conf. art. 6.

Moïse était la figure de Jésus-Christ que Marie seule fut digne de nourrir de son lait : Quelle gloire incomparable pour la très sainte Vierge !

« O Mère admirable, s'écrie encore le P. d'Argentan, quel ravissement pour tout le Ciel, quand Dieu le Père, voyait attaché à votre sein le même Fils unique qu'il tient renfermé dans son sein adorable, pour le nourrir lui seul éternellement, de la même substance divine dont il le produit, et que vous le nourrissiez aussi vous seule de votre même substance humaine, de laquelle vous l'avez produit ! Car qu'est-ce enfin que le lait, sinon ce que dit S. Clément d'Alexandrie, *sanguis consentiente pietate florescens* : la piété maternelle fait blanchir son sang, le digère plus parfaitement, et l'adoucit pour le donner à l'enfant, non seulement sans dégoût mais avec délices.

» O Anges du ciel ! vous aviez eu la commission de nourrir délicieusement les hommes de la terre, en leur faisant pleuvoir la manne du ciel, et cela passait pour un grand prodige. Regardez maintenant avec admiration la Vierge Marie votre reine, qui nourrit Dieu même son Créateur et le vôtre. Elle nourrit, elle seule, celui qui nourrit tous les êtres : *O nutrix cuncta nutrientis !* Que vous semble de ce prodige ?

» Mais, ô mon Dieu, qui peut s'imaginer quelle était la joie spirituelle de Marie, en remplissant ce plus doux de ses devoirs de mère ? En vérité l'on peut croire qu'elle serait morte du trop grand excès de joie qu'elle ressentait, si elle n'avait été soutenue de la main de Dieu.

» Que faites-vous, ô Vierge sainte ? Je donne mon lait à celui qui m'a donné l'être. Et que deviendra ce lait ? Il deviendra sa chair et le sang de ses veines. Cette chair que je lui donne souffrira les tourments de sa Passion ; et ce sang que je lui fournis sera versé en croix pour le salut de tous les pécheurs. — Ce sera donc vous qui payerez leurs dettes, et vous serez leur sauveur ? — Non : il ne sera jamais vrai que je sois véritablement leur sauveur, mais il sera toujours vrai que je lui aurai fourni de quoi les sauver ; car s'il n'avait pas eu le corps que je lui ai donné il n'aurait pas souffert ce qu'il a souffert, et s'il n'avait pas eu le sang que mon lait lui a fourni, il ne l'aurait pas répandu pour eux sur le Calvaire : ainsi j'aurai toujours grande part au salut du monde.

» On pourra donc bien dire que c'est moi par lui, et que c'est lui par moi, qui a sauvé tous les pécheurs. On pourra dire encore, que c'est moi par lui, et que c'est lui par moi, qui nourrit tous les vrais enfants de l'Église, par la très sainte Eucharistie, puisqu'il ne leur donnerait pas son corps à manger, ni son sang à boire, s'il ne l'avait reçu de moi. On pourra même toujours, dire que, s'ils ont une table sacrée, et un festin délicieux, ou

s'ils sont nourris de la propre substance de Dieu, qui leur est un gage et une assurance de l'éternité bienheureuse, c'est le Père Éternel et moi, qui en avons fait tous les frais. Et si mon Fils unique instituant ce divin Sacrement, ordonna que chaque fois que l'on traiterait de ce formidable mystère, on le fît en mémoire de lui, pourquoi non pas aussi en mémoire de moi, puisque j'ai tant de part au précieux don qu'il leur fait, et que, recevant de lui le même corps et le même sang qu'il a reçu de moi pour eux, c'est en quelque façon comme s'ils étaient eux-mêmes nourris de ma substance ?

« O Dieu ! ne séparons jamais le Fils d'avec la Mère, ni la Mère d'avec le Fils, dans le grand ouvrage de notre salut. Si vous sépariez le Fils d'avec sa Mère vous n'auriez point de Sauveur ni de Rédempteur qui paye les dettes de vos péchés, parce que vous n'auriez point de Mère qui lui fournisse, avec son lait virginal, le prix qu'il donne pour votre rançon.

» Courage, nous dit un père de l'Eglise [1], approchez-vous » avec confiance du trône de Dieu, quoique vous soyez criminels, puisque vous avez des médiateurs si puissants, le Fils » auprès de son Père, et la Mère auprès de son Fils. Le Fils » montre à son Père son côté ouvert, et les plaies qu'il a reçues pour votre salut : la Mère montre à son Fils les mamelles qui l'ont allaité ; l'un et l'autre parlent pour vous par » des voix de sang et de lait qu'ils font partir des régions de leur » cœur. Le Fils refusera-t-il à sa Mère ce qu'elle lui demande » pour vous ? Le Père refusera-t-il à son Fils ce qu'il lui demande en votre faveur ? Comment donc pourriez-vous être » refusés ? Si vous le craignez, joignez encore vos larmes au » lait virginal et aux larmes qui intercèdent pour vous, et vous » ferez comme une Trinité toute-puissante, qui rendra, en terre, » un témoignage très assuré de votre salut : *Tres sunt qui testimonium dant in terris, spiritus, aqua et sanguis.* »

§ II. — *Circoncision.*

La loi de la circoncision avait été imposée par Dieu, d'abord à Abraham, père de la nation juive. Nous lisons, en effet, ces paroles dans la Genèse (XVIII, 10) : *Voici le pacte que je fais avec vous afin que vous l'observiez, et votre postérité après vous : Tous les enfants mâles d'entre vous seront circoncis. Vous circoncirez votre chair, comme marque de l'alliance que je fais avec vous. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous, dans la suite des générations... Tout enfant mâle dont la chair n'aura pas été circoncise sera exterminé au milieu de vous, parce qu'il aura violé mon alliance.*

1. Arnoldus Carnot. *de Laud. Virg.*

La loi mosaïque renouvela cette ordonnance (Lévit. xii, 3) : *Le huitième jour l'enfant sera circoncis.* Ainsi cette institution, dit le P. Moralès, remonte aux temps où l'infidélité, le vice impur et l'idolâtrie commençaient à se répandre sur le genre humain tout entier. Dieu posa contre ces fléaux, comme symbole de chasteté et de foi, la circoncision et la promesse du Messie à venir, qui relèverait du péché et sanctifierait notre nature. Dieu tenait aussi à marquer d'un signe indélébile, ceux qui feraient partie de son peuple choisi, de cette nation qu'il allait combler de tant de bienfaits.

Il est de foi que N.-S. Jésus-Christ se soumit à la circoncision. L'Evangéliste S. Luc dit, en effet : *Lorsque furent écoulés les huit jours où l'enfant devait être circoncis, il fut nommé Jésus.* Selon la remarque de Suarez, l'Evangéliste ne fait mention que de l'imposition du nom de Jésus, mais le sens de ses paroles indique que, lorsque fut arrivé le temps prescrit, l'Enfant divin reçut la circoncision et ensuite son nom de Jésus. La loi était formelle, et il parut au narrateur sacré qu'il était superflu d'en signaler l'observance. Mais il s'arrête spécialement sur le nom, parce que son imposition était particulière au Christ et venait de Dieu même. Il ne dit pas non plus qui fut le ministre de cette cérémonie, de quel instrument il se servit, en quel lieu elle fut accomplie, parce que ces diverses circonstances pouvaient être ignorées sans préjudice pour le salut éternel des âmes; mais il ne nous est pas interdit de chercher à les connaître.

Voici comment l'abbé Darras [1] parle de ce mystère.

« L'époque où les fils des Hébreux devaient recevoir la douloureuse empreinte du sacrement de l'ancienne alliance, n'était pas abandonnée à la discrétion des parents. Jéhovah lui-même l'avait fixée en disant à Abraham : *Quand l'enfant aura huit jours, il sera circoncis.* La loi mosaïque avait renouvelé le précepte. *Le huitième jour, le nouveau-né recevra la circoncision.* Le texte évangélique est donc ici en parfaite conformité avec la législation juive. Le Fils de Dieu qui venait, en sa personne, consommer toute la loi, commence à la crèche sa mission sanglante, qui ne se terminera qu'au Calvaire. Ce fut, en effet, dans le *Præsepium* de Bethléem que le Christ *qui était avant Abraham*, et dont le père des croyants *avait désiré voir le jour*, reçut, par la circoncision, la marque des enfants d'Abraham. Les rites usités, pour cette cérémonie légale, nous ont été transmis par le Talmud, et leur pratique se retrouve à peu près la même, au sein du judaïsme actuel. Le matin du huitième jour, dix personnes, au moins, devaient se réunir autour du nouveau-né. L'opération n'était nullement du ressort des prêtres ou des lévites,

1. *Histoire générale de l'Eglise, tom. 4, p. 326.*

encore moins du pontife suprême. L'iconographie moderne, en plaçant d'ordinaire le théâtre de la circoncision dans le temple, et en lui donnant le grand-prêtre pour ministre, commet donc une faute contre la vérité historique. Le ministre ou *Mohel*, était, et, de nos jours, est encore indistinctement choisi parmi toutes les classes de la population juive; son habileté est le seul titre qui le recommande aux familles. Le père prononçait la prière suivante : « Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui a imprimé sa » loi dans notre chair, et qui marque ses enfants du signe de » son alliance sainte, pour les rendre participants des bénédic- » tions d'Abraham notre père! » Deux sièges d'honneur étaient disposés; l'un pour le parrain, l'autre demeurait vide. Ce dernier était présenté à l'enfant, auquel on adressait en même temps ces paroles : « Voici le siège du prophète Elie. » Sur tous les points de l'univers où les fils d'Israël sont maintenant dispersés, ils observent encore cette coutume symbolique, attestant ainsi leur foi dans l'attente du précurseur qui devait ouvrir les voies au Messie. Mais pour eux, le siège d'Elie demeure toujours vide; Jean-Baptiste s'y est assis, et Jésus-Christ, le divin Enfant de Bethléem, a enseigné le monde du haut d'une chaire plus auguste que celle de Moïse.

Après avoir accompli le rite sanglant, le Mohel récitait cette bénédiction : « Adonaï, Dieu de nos ancêtres, fortifiez et con- » servez cet enfant pour son père et sa mère. Faites que son » nom soit en honneur parmi les fils d'Israël. Qu'on l'appelle... » (ici on prononçait le nom choisi pour l'enfant), qu'il soit l'al- » légresse du père qui l'a engendré et de la mère qui lui a donné » le jour! » Ce fut donc en de telles circonstances [1] que le nom de Jésus, proclamé dans l'étable de Bethléem, retentit en présence des derniers descendants de la famille de David, réunis dans la bourgade originaire, en vertu d'un ordre d'Auguste. Les témoins de la cérémonie légale comprirent-ils alors le sens du nom divin, devant lequel *tout genou fléchit, au ciel, sur la terre et dans les enfers*. On conçoit facilement que les bergers instruits par les anges, que la foule au sein de laquelle le récit des merveilles de la crèche avait circulé, durent saluer, comme un heureux présage, le nom de Jésus (Sauveur) donné au rejeton de la race royale, si longtemps désiré... Quand on le donna

1. Le caractère essentiellement traditionnel du peuple juif ne permet pas de douter de l'antiquité des rites, dont il a conservé l'usage pour la circoncision. Bien que l'évangéliste n'entre, à ce sujet, dans aucun détail particulier, il indique pourtant, d'une manière absolue, que toutes les prescriptions de la loi furent remplies : *Perfecerunt omnia secundum legem Domini* (Luc. II, 39). Il est donc infiniment probable que la circoncision de Jésus-Christ s'accomplit avec les formalités ordinaires; et qu'ainsi les circonstances furent semblables à celles que nous rapportons ici, d'après la coutume rituelle des Hébreux (*Note de Darras*).

au divin Fils de Marie, les assistants se persuadèrent sans doute que le descendant de David, dont ils environnaient le berceau, serait quelque jour un guerrier puissant comme Josué; restaurateur du culte mosaïque, comme le grand-prêtre Jésus, fils de Josedech; sage comme Jésus, fils de Sidrach. Les espérances des Juifs ne s'élevaient pas plus haut. Le joug du quatrième empire, l'empire de fer prédit par Daniel, pesait sur leurs têtes. Rome les broyait par la main d'Hérode. Mais les temps marqués par la prophétie de Jacob étaient arrivés; la période finale des septante semaines d'années était venue. Tous les Juifs attendaient le conquérant, issu de David, qui asseyerait à Jérusalem un trône désormais immortel. Deux personnes seulement ne partagèrent point ces illusions nationales : ce furent Marie, qui conservait dans son cœur les mystères divins, et Joseph, auquel l'Ange avait dit : *Vous donnerez à l'Enfant le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera le peuple de ses péchés.* »

Quels qu'aient été les rites ordinaires qui accompagnaient la circoncision des enfants, quelle que soit aussi l'autorité du savant historien que nous venons de citer, il est évident pour nous que les circonstances ne permirent pas à Marie et à Joseph d'entourer la circoncision du divin Enfant de la solennité ordinaire. Ils étaient pauvres, inconnus, relégués dans la grotte abandonnée qui leur servait d'abri. Le récit fait par les bergers des merveilles de la Nativité avait ému les premiers qui l'entendirent, mais qui bientôt l'oublièrent, tandis que les autres y demeuraient indifférents ou s'en moquaient. Marie et Joseph durent être à peu près seuls, lorsque s'accomplit ce mystère et que les premières gouttes du sang divin coulèrent pour notre salut. L'Evangile qui parle de la multitude de voisins, de parents et d'amis rassemblés dans la demeure de Zacharie, lorsque le nom de Jean fut imposé à son fils, ne manquerait pas de signaler la présence des descendants de David, s'ils avaient été là, lorsque le nom de Jésus fut imposé au Fils de Dieu fait homme. Sans doute Marie tenait entre ses bras le divin Enfant, et Joseph, saisi d'une émotion profonde, accomplissait le rite mystérieux, selon l'ordre qu'il en avait reçu [1]. Le père et la mère furent ensemble les ministres de ce sacrement de l'ancienne loi. La sainte Ecriture cite plus d'un exemple de femmes accomplissant elles-mêmes, sur leurs enfants, cette grave obligation, et le faisant même au péril de leur vie, comme on le voit aux livres des Machabées (I Machab. I, 63 *et* II Machab. VI, 10). Marie n'avait pas moins de courage que ces généreuses femmes; Joseph était avec elle prêt à exécuter ses désirs qu'il savait être l'expression de la volonté de Dieu, et les anges qui servaient de garde d'honneur

1. Il est probable, dit Suarez, que Joseph et Marie ne soumirent pas le divin Enfant à la cruelle cérémonie, sans un ordre spécial de Dieu.

à la mère et à l'enfant remplaçaient avantageusement les dix témoins qu'exige le Talmud.

Rien n'obligeait Jésus à recevoir la circoncision[1]. Le texte de la loi de Moïse (Lévit. xii, 2, 3) : *Si une femme, ayant usé du mariage, enfante un enfant mâle... l'enfant sera circoncis le huitième jour*, ne lui était pas applicable, puisque sa mère l'avait conçu et enfanté par l'opération du Saint-Esprit.

Nous savons aussi que la circoncision était le remède du péché originel; et cette cause, dit S. Thomas, n'existant pas dans le Sauveur, l'effet n'y trouvait pas d'application.

Mais Jésus-Christ a voulu s'y soumettre, pour éviter le scandale à son peuple ; sa conception et sa génération divines étaient cachées aux yeux des mortels, et le scandale devenait inévitable, sans la circoncision. De plus il a voulu, même en dehors de toute obligation, montrer sa soumission à la volonté de son Père céleste et témoigner du respect qui était dû à ses lois.

Les théologiens ajoutent qu'il convenait, pour les intérêts de la religion, que le Christ fût circoncis. « Il prouvait ainsi, dit » S. Thomas, la réalité de sa chair mortelle, contre les Mani» chéens qui ne voulaient lui attribuer qu'un corps fantastique, » contre Apollinaire qui voyait dans ce corps un être consub» stantiel à la divinité, et contre Valentin qui prétendait qu'il » était venu du ciel. De plus le Christ sanctionnait, par son » exemple, la circoncision établie par son Père. Il prouvait » qu'il était de la race d'Abraham qui avait reçu ce comman» dement, comme signe de la foi. Il enlevait toute excuse aux » Juifs qui ne l'auraient pas reçu, s'il avait été incirconcis. En » se soumettant aux prescriptions de la loi, il nous enseignait la » vertu d'obéissance. S'étant revêtu de la chair du péché, il ne » rejetait pas le remède qui devait purifier cette chair. Enfin » par sa souffrance, le Christ nous délivrait du fardeau de la loi, » selon la parole de l'Apôtre : *Dieu a envoyé son Fils, assujetti*

1. Audivimus paucis expressum magnum pietatis sacramentum : audivimus congruam lectionem, Verbo abbreviato, quod fecit Dominus super terram. Abbreviatum enim in carne, amplius abbreviatur suscepta etiam carnis circumcisione. Minoratus paulo minus ab angelis Dei Filius humanam naturam induit : sed jam nec ipsum respuens remedium humanæ corruptionis, plane multo minoratus ab eis. Habes igitur hic magnum fidei documentum, habes et manifestum humilitatis exemplum. Ad quid enim tibi circumcisio necessaria, qui peccatum non commisisti, nec contraxisti? Quod ipse non feceris ætas manifestat; quod non contraxeris, multo certius probat Patris divinitas, integritas Matris. Summus Sacerdos es, quem nec super patre, nec super matre contaminandum, prophetatum est in lege, potius quam mandatum. Est enim tibi Pater ab æterno, sed Deus est in quem peccatum non cadit. Est et Mater ex tempore, sed Virgo; nec parere potuit incorruptio corruptelam. Super hæc omnia circumciditur Puer Agnus sine macula. D. Bernardus, *Serm.* 1 *de Circumcisione Domini, n.* 1.

» *à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi* » (Gal. iv, 4).

Une autre raison plus élevée encore est signalée par le grand docteur [1] : « Le Christ, en se soumettant à la figure, voulait ac- » complir la vérité et opérer dans nos âmes la circoncision spi- » rituelle. » *Désormais*, s'écrie S. Paul, *la circoncision du cœur se fait par l'esprit, et non selon la lettre* (Rom. ii, 29). *Dans le Christ vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme, mais qui consiste dans le dépouillement du corps charnel.* « Qu'était la circoncision corporelle, écrit S. Am- » broise, sinon un symbole dont la circoncision spirituelle est » la réalité? »

Le Christ se soumit donc à la circoncision, non pas comme sujet, mais comme maître de la loi. Elle avait été donnée à Moïse et à son peuple jusqu'à l'arrivée du Messie promis; elle eut cela de sublime que le Créateur de toutes choses voulut l'observer, comme un simple mortel, et la confirmer par son exemple. Mais le Christ en marquait la fin et nous délivrait de son joug. Comme le soleil fait disparaître l'ombre, le Sauveur, soleil de justice, abrogeait une loi qui n'était que l'ombre des choses à venir [2].

On nous demandera peut-être pourquoi nous avons parlé longuement d'un mystère où il est peu question de la très sainte Vierge Marie. Il est vrai que le saint Évangile ne la nomme pas même en cette circonstance; mais nous savons aussi que tout ce qui touche à l'Enfant ne touche pas moins à la Mère. L'Évangile ne la nomme pas: mais on la sait, et on la sent présente; on comprend sa douleur et sa joie. Le divin Enfant dut endurer une souffrance très vive, à cause de la délicatesse et de la perfection incomparable de son corps formé exprès pour la souffrance et à cause de la plénitude de sa raison. Marie voyait ses larmes; Marie entendait ses gémissements douloureux et son cœur en était brisé : sans doute elle avait l'âme généreuse et forte, mais elle était mère, et la plus aimante, la plus tendre, la

1. Et nos fratres circumcidi necesse est, et sic nomen salutis accipere; circumcidi sane non littera, sed spiritu et veritate : circumcidi non uno membro, sed toto corpore simul. Licet enim magis ea parte in qua mandata est Judæis circumcisio, regnet additamentum Leviathan, quod a malo est, et amputari debet; universam tamen occupat carnem. A planta pedis usque ad verticem, non est in nobis sanitas; nec est aliqua pars, quæ non tabida sit hoc veneno. Propterea sicut parvulus adhuc in fide et dilectione, populus congruum sibi mandatum exiguæ circumcisionis accepit : sic ubi crevit in virum perfectiorem, toto jubetur corpore baptizari, quæ totius est hominis integra circumcisio...

Quæ est ergo moralis circumcisio nostra, nisi quam commendat Apostolus? *Victum*, inquiens, *et vestitum habentes, his contenti simus.* Optime prorsus circumcidit nos, et superflua resecat universa, voluntaria hæc paupertas, pœnitentiæ labor, regularis observatio disciplinæ. D. Bernardus, *Serm.* 2 *de Circumcisione Domini, n.* 3, 4.

2. Voir Moralès, *livre* 5, *ch.* 3.

plus dévouée des mères. Elle sentit, dans son âme, une douleur ineffable, parce que, comme dit S. Laurent Justinien, elle souffrait » d'autant plus cruellement qu'elle aimait plus profondément. » Elle sentait déjà la pointe acérée du glaive qui devait la transpercer un jour, tandis qu'en même temps le nom de Jésus donné à son Fils la remplissait d'une joie infinie.

Voilà pourquoi nous devions nécessairement parler de ce mystère.

§ III. — *Epiphanie de Notre-Seigneur.*

Si nous voulions donner à l'explication de ce mystère le rang qui lui convient, d'après l'ordre des temps, la difficulté serait grande, ou pour mieux dire, insurmontable.

L'adoration des mages précéda-t-elle la présentation de Jésus au temple, ou la suivit-elle? Ces bienheureux représentants de la gentilité se prosternèrent-ils devant l'humble trône du roi qu'ils cherchaient, quelques jours seulement après sa nativité, ou ne vinrent-ils lui offrir leurs hommages que plusieurs semaines, plus tard? Attendirent-ils même comme des auteurs l'ont avancé une année ou deux? On l'ignore. Les commentateurs ont multiplié les combinaisons pour accorder ensemble la circoncision du Sauveur, l'adoration des Mages, la purification de Marie, le départ pour l'Egypte, mais aucun de leurs systèmes ne supprime les difficultés [1]. L'époque assignée par la sainte Eglise, pour célébrer la fête de l'Epiphanie, a fait que beaucoup d'auteurs ont fixé l'arrivée des Mages à Bethléem au treizième jour après la Nativité du Sauveur, c'est-à-dire le 6 janvier. Mais il leur reste à expliquer comment Hérode, dont la cruauté soupçonneuse ne s'endormait pas aisément, laissa paisiblement Marie, Joseph et le divin Enfant habiter Bethléem, puis venir à Jérusalem, et enfin retourner en paix, soit à Bethléem, soit à Nazareth, après la Purification. Cet oubli ou cette négligence, pendant près de trente jours, est tout à fait inadmissible de la part d'un tel roi, à qui l'on venait d'apprendre la naissance d'un compétiteur; elle ne l'est pas moins de la part de ses officiers et de ses flatteurs. On fait, il est vrai, des suppositions pour l'expliquer, mais ce ne sont que des suppositions dont la vraisemblance laisse même à désirer.

Dans son *Histoire générale de l'Eglise*, le savant abbé Darras s'attache à un autre système [2]. « L'adoration des Mages, dit-il, ne précéda point la Purification. Immédiatement après le départ des illustres étrangers, la sainte Famille, dans la nuit même,

1. On trouvera ces différents systèmes longuement exposés et discutés dans Trombelli, *part.* I, *Dissert.* XXIII.

2. *Histoire générale de l'Eglise*, tome IV, page 334, en note.

partit pour l'Egypte. On pense généralement [1] que l'adoration des Mages n'eut lieu qu'un an après la naissance de Jésus-Christ : c'est du moins le sentiment des doctes Bollandistes [2]. » Sans doute ces illustres écrivains ont tenu à faire coïncider, avec le 6 janvier, l'adoration des Mages dont on célèbre la mémoire à cette date; ils ont voulu, en même temps, donner aux rois mages le temps nécessaire pour les préparatifs de leur voyage, à Marie, la liberté de se rendre au temple pour y présenter son divin Enfant, à Hérode un prétexte pour ordonner le massacre des enfants nés depuis deux ans, et ce système est très acceptable. Néanmoins on peut se demander encore comment les faits mer-

1. Telle n'était pas cependant l'opinion de plusieurs des plus grands docteurs de l'Eglise. A cette question : *Utrum nativitas Christi ordine convenienti fuerit manifestata?* S. Thomas (III *p. q.* XXXVI, *art.* VI) répond ainsi :

Respondeo dicendum quod Christi nativitas primo quidem manifestata est pastoribus ipso die nativitatis Christi : ut enim dicitur (*Luc.* II, 8) : *Pastores erant in regione*, etc. Secundo autem Magi pervenerunt ad Christum tertia decima die nativitatis ejus quo die festum Epiphaniæ celebratur. Si enim, revoluto anno vel etiam duobus annis venissent; non invenissent eum in Bethlehem, cum scriptum sit (Luc. II, 39) ,quod *postquam perfecerunt omnia secundum legem Domini*, offerentes scilicet puerum Jesum in templum *reversi sunt in Galilæam in civitatem suam Nazareth.* Tertio autem manifestata est justis in templo, quadragesimo die a nativitate Christi, ut habetur (Luc. II). Et hujus ordinis ratio est quia per pastores significantur Apostoli et alii credentes ex Judæis, quibus primo manifestata est fides Christi, inter quos non fuerunt *multi potentes nec multi nobiles*, uti dicetur (I Cor. I). Secundo autem fides Christi pervenit ad plenitudinem gentium quæ est præfigurata per Magos. Tertio autem, pervenit ad plenitudinem Judæorum quæ est præfigurata per justos.

2. Dicendum quod de apparitione stellæ quæ apparuit Magis est duplex opinio. Chrysostomus enim (alius auctor, *super Matth. hom.* II *in Op. imperfect.*) et Augustinus (in serm. Epiph.) dicunt quod stella Magis apparuit per biennium ante Christi nativitatem : et tunc præmeditantes, et se ad iter præparantes, a remotissimis partibus Orientis pervenerunt ad Christum, tertia decima die a sua nativitate. Unde et Herodes statim post recessum Magorum videns se ab eis illusum mandavit occidi pueros a bimatu et infra, dubitans ne tunc Christus natus esset quando stella apparuit, secundum quod a Magis audierat. Alii vero dicunt stellam apparuisse primo, cum Christus natus est; et statim Magi, visa stella, iter arripientes, longissimum iter in tredecim diebus peregerunt, partim quidem adjuti divina virtute, partim autem dromedariorum velocitate : et hoc dico, si venerunt ex extremis partibus Orientis. Quidam tamen dicunt eos venisse de regione propinqua, unde fuerat Balaam, cujus doctrinæ sectatores fuerunt. Dicuntur autem ab Oriente venisse, quia terra illa est ad orientalem partem terræ Judæorum. Et secundum hoc Herodes non statim recedentibus Magis, sed post biennium pueros interfecit; vel quia dicitur interim accusatus Romam ivisse, vel aliquorum periculorum terroribus agitatus, a cura interficiendi puerum interim destitisse; vel quia potuit credere « magos fallacis stellæ visione deceptos, postquam non invenerunt quem natum putaverunt, erubuisse ad se redire, » ut Augustinus dicit (*de consensu Evangel.* lib. II, cap. II). Ideo autem non solum bimos pueros interfecit, sed etiam infra, quia, ut Augustinus dicit in quodam sermone *Innocent.*, timebat ne puer, qui sidera famulantur, speciem suam paulo supra ætatem vel infra transformaret. Idem, *ibidem*, ad 3.

veilleux, accomplis au temple de Jérusalem le jour de la Purification, n'avaient pas été connus d'Hérode, ni même des pharisiens et des prêtres, dont quelques-uns n'eussent pas manqué d'en parler, lorsque vinrent les Mages, ne fût-ce que pour faire leur cour au tyran.

Il y aurait moins d'inconvénients et plus d'avantages peut-être à dire que les rois mages arrivèrent à Jérusalem vers le temps de la Purification de Marie, et à Bethléem, un jour ou deux après cette cérémonie. Presque aussitôt après leur départ, Joseph reçut l'avertissement de l'Ange et s'enfuit en Egypte, avec la Mère et l'Enfant. Il est vrai que la coïncidence de la solennité de l'Epiphanie avec l'anniversaire réel de l'adoration des Mages n'existe pas ainsi; mais nous savons que la sainte Eglise ne s'astreint pas toujours à célébrer la mémoire des mystères au jour même où ils se sont accomplis : nous en avons vu un exemple dans la fête de la Visitation.

Quoi qu'il en soit, voici en quels termes l'Evangéliste S. Mathieu, (II, 1 *et suiv.*) nous fait le récit de l'adoration des Mages :

« Après que Jésus fut né à Bethléem de Juda, aux jours du roi » Hérode, des Mages vinrent d'Orient à Jérusalem. Ils disaient : » Où est le roi des Juifs qui vient de naître? Car nous avons » vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.

» Le roi Hérode, en entendant ces paroles, fut troublé, et » toute la ville de Jérusalem partagea son émotion. Il fit mander » tous les princes des prêtres avec les scribes du peuple, et les » interrogea, pour apprendre, de leur bouche, en quel lieu le » Christ devait naître. A Bethléem de Juda, répondirent-ils. » C'est ainsi qu'il a été écrit par le prophète : Et toi Bethléem, » terre de Juda, tu n'es pas la moindre parmi les principautés » de Juda, car c'est de toi que sortira le chef qui régnera sur » Israël mon peuple.

» Alors Hérode manda en secret les Mages, s'informa soi- » gneusement de l'époque où l'étoile leur était apparue, et les » envoya à Bethléem, en disant : Allez, prenez les informations » les plus exactes sur l'enfant, et quand vous l'aurez trouvé, » revenez me le dire, afin que moi aussi j'aille l'adorer.

» Après cet entretien avec le roi, les Mages partirent. Or » l'étoile qu'ils avaient vue en Orient reparut à leurs yeux; elle » les précéda jusqu'au moment où elle vint se reposer sur le lieu » où était l'enfant. En apercevant de nouveau l'étoile, ils éprou- » vèrent une joie indicible. Pénétrant dans la maison, ils trou- » vèrent l'enfant avec Marie, sa mère, et se prosternant, ils » l'adorèrent. Ouvrant ensuite leurs trésors, ils lui offrirent » comme présents, de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Avertis » ensuite par un songe, de ne pas retourner près d'Hérode, ils » revinrent en leur pays par un autre chemin. »

Tous les peuples attendaient un roi destiné à régner sur l'univers entier, et l'on savait, au moins confusément, que ce grand roi sortirait du peuple juif. Mais il y avait, en Orient, des sages que cette pensée préoccupait particulièrement. La prédiction de Balaam était arrivée jusqu'à eux. Amis des sciences, adonnés à l'astronomie, ils étudiaient le ciel, avec le désir et l'espoir de voir briller enfin l'étoile de Jacob, dont parlait le prophète prévaricateur. Ils la virent, et comurent par elle la naissance du grand roi qu'ils attendaient, la venue de Dieu sur la terre. Dieu, d'après la remarque de S. Chrysostome, voulut les instruire au moyen des choses qu'ils avaient coutume de voir : il récompensait ainsi leur assiduité à étudier les merveilles de la création, dans l'intention de mieux connaître et d'adorer le Seigneur.

Ces Mages étaient-ils des rois? Toute l'antiquité leur décerne ce titre. Il est peu probable cependant qu'ils aient gouverné des provinces d'une étendue considérable. Quelques villages, quelques villes peut-être, quelques tribus errantes formaient sans doute tout leur royaume. Il était nécessaire qu'il en fût ainsi, d'abord pour qu'ils se trouvassent réunis et prêts à partir, aussitôt que l'étoile miraculeuse se montra à leurs yeux. S'ils étaient ensemble, ils durent se consulter, faire quelques rapides préparatifs pour le voyage, aviser aux mesures que demandaient le bon gouvernement et la sécurité de leurs peuples, pendant un voyage dont la durée et l'issue étaient bien incertaines. S'ils n'étaient pas ensemble, il fallait se faire avertir réciproquement, se rejoindre. Quel que fut leur empressement, un temps assez considérable devait se perdre ainsi. Mais s'ils avaient régné sur de vastes royaumes, les difficultés auraient été plus grandes, Hérode les aurait reçus avec plus d'égards, et ne les aurait pas traités en inférieurs comme il le fit.

L'Écriture ne dit pas quel était leur nombre. D'après d'anciennes traditions, ils étaient douze; d'après d'autres ils n'étaient que trois, et c'est la croyance généralement admise [1]. Le cardinal Baronius dit que c'est une pieuse croyance des fidèles fondée sur les trois sortes de présents, comme l'atteste S. Léon le Grand.

D'après Suarez, c'est l'opinion commune des Pères, et le sentiment de l'Eglise, sentiment soutenu par Benoit XIV. L'opinion vulgaire, répandue au XIIe siècle, que les Mages s'appelaient Melchior, Gaspard et Balthazar, est fort respectable, puisque l'Eglise les honore sous ces noms. Bède les décrit ainsi :

« Le premier fut Melchior, vieux et pâle avec barbe et che-

1. Ces deux traditions peuvent d'ailleurs aisément se concilier, chacun des trois Mages s'étant nécessairement fait accompagner de plusieurs officiers de sa cour, dont la première tradition aura gardé le souvenir.

» veux longs, qui offrit l'or au Seigneur; le deuxième Gaspard, » jeune, imberbe, au teint vermeil, qui offrit l'encens, oblation » digne d'un Dieu; le troisième Balthazar, maure à longue » barbe : il offrit la myrrhe, qui signifiait que le Fils de l'homme » devait mourir. Ils portaient le costume syriaque. » On sait qu'ils furent appelés, en grec, Apelió, Amero et Damasco, c'est-à-dire : fidèle, humble et miséricordieux : en hébreu, Galgalad, Magalad, Sérachim, c'est-à-dire : message, piété, et grâce. On leur donna d'autres noms encore, dont on se servait dans la magie, si l'on en croit Casaubon.

Les Mages virent enfin l'étoile qu'ils attendaient [1], et ils la suivirent. Cette étoile ne ressemblait en rien aux astres qui brillent chaque soir à la voûte du ciel. S. Ambroise, S. Augustin et S. Léon, pour ne citer que ces trois Pères, sont d'avis qu'elle fut créée exprès pour la mission qu'elle devait remplir. S. Thomas fait remarquer que, contrairement au cours des autres étoiles, elle se mouvait du nord au midi; qu'elle était visible le jour aussi bien que la nuit; qu'elle se montrait ou se cachait suivant les circonstances ou les besoins; que tantôt elle marchait et tantôt s'arrêtait. Ce n'était donc pas un astre semblable aux autres, mais un guide lumineux conduisant les Mages comme

1. Voici la réponse de S. Thomas à cette question : *Utrum stella quæ Magis apparuit, fuerit una de cœlestibus stellis.* (III *p. q.* XXXVI, *art.* VII.

Respondeo dicendum quod, sicut Chrysostomus (*sup. Matth. hom.* VI) dicit, quod illa stella quæ Magis apparuit, non fuerit una cœlestium stellarum, multipliciter manifestum est. *Primo* quidem, quia nulla alia stellarum hac via incedit; hæc enim stella ferebatur a septentrione in meridiem; ita enim Judæa jacet ad Persidem, unde Magi venerunt. *Secundo*, apparet hoc ex tempore; non enim solum apparebat in nocte, sed etiam in media die, quod non est virtutis stellæ, sed nec etiam lunæ. *Tertio*, quia quandoque apparebat, et quandoque occultabatur; cum enim intraverunt Hierosolymam, occultavit seipsam; deinde ubi Herodem relinquerunt, seipsam monstravit. *Quarto*, quia non habebat continuum motum sed cum oportebat ire Magos, ibat, cum oportebat stare stabat; sicut et de columna nubis erat in deserto. *Quinto*, quia non sursum manens partum Virginis demonstrabat, sed deorsum descendens hoc faciebat. Dicitur enim (Matth. II, 9), quod *stella quam viderant Magi in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra ubi erat puer.* Ex quo patet quod verbum Magorum dicentium : *Vidimus stellam ejus in oriente*, non est sic intelligendum quam ipsis in Oriente positis stella apparuerit existens in terra Juda; sed quia viderunt eam in Oriente existentem, et præcessit eos usque in Judæam; quamvis hoc a quibusdam sub dubio relinquatur. Non autem potuisset distincte domum demonstrare, nisi esset terræ vicina : et sicut ipse dicit (loco citato) « hoc non videtur proprium esse stellæ, sed virtutis rationalis cujusdam. » Unde videtur hæc stella virtutis invisibilis fuisse in talem apparentiam transmutata. — Unde quidam dicunt quod sicut Spiritus sanctus descendit super baptisatum Dominum in specie, columbæ, ita apparuit Magis in specie stellæ. Alii vero dicunt quod Angelus qui apparuit pastoribus in humana specie, apparuit Magis in specie stellæ. Probabilius tamen videtur quod fuerit stella de novo creata, non in cœlo, sed in aere vicino terræ, quæ secundum divinam voluntatem movebatur, etc...

autrefois la colonne de feu guidait les Hébreux dans le désert. Cette étoile n'était visible que pour les Mages, si l'on en croit Corneille à la Pierre, car si d'autres l'avaient vue, une grande multitude de personnes auraient suivi les saints voyageurs et soulevé Hérode et toute la Judée contre le Christ. Il est à croire qu'au moment où les Mages la découvrirent dans le ciel, elle avait l'apparence d'une étoile véritable; mais il n'en fut plus de même lorsqu'elle se fit leur guide, et se prêta à toutes les nécessités du voyage. Les Pères pensent généralement qu'elle fut dirigée par un ange, et quelques-uns croient, avec S. Thomas, que ce fut le même envoyé du Ciel qui annonça aux bergers la naissance du Rédempteur.

On ne sait de quelle contrée venaient ces premiers adorateurs étrangers du Seigneur. Mais l'opinion la plus probable reconnaît en eux des Arabes, disciples, et peut-être descendants du prophète Balaam. Autrefois la reine de Saba était venue des mêmes régions, pour voir Salomon. Toute la contrée qui se trouve au-delà de l'Arabie, comme les terres de Madian et d'Epha, s'appelle Saba, d'après S. Jérôme, et si les Mages habitaient dans ces pays, la prophétie de David s'accomplissait à la lettre, non seulement pour le lieu d'où les illustres pèlerins devaient venir, mais encore pour les dons qu'ils offriraient : *Omnes de Saba venient, aurum et thus deferentes.*

Suivons maintenant les rois Mages, auprès de la crèche où reposait le roi qu'ils venaient adorer.

L'étoile qu'ils avaient vue en Orient allait devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où était l'Enfant, elle s'y arrêta. Elle avait disparu à leurs yeux dans Jérusalem, pour les obliger à s'informer, et donner ainsi aux juifs un nouveau moyen de connaître la naissance du divin Enfant, mais lorsqu'ils furent sortis de cette ville qui fermait obstinément les yeux à la lumière, leur conducteur céleste reparut de nouveau. L'Evangile ne dit pas si le lieu où l'étoile conduisit les Mages était encore la pauvre grotte de la Nativité, ou bien une maison qui aurait enfin ouvert à Marie et à son divin Enfant, une porte hospitalière, mais l'opinion la plus vraisemblable et la plus généralement acceptée, veut que ce fut la grotte où Jésus était né. Ainsi

1. L'opinion d'après laquelle Marie et Joseph auraient trouvé enfin une maison où abriter le divin Enfant est adoptée néanmoins par de nombreux auteurs, et l'Evangile semble y être favorable lorsqu'il dit que l'étoile s'arrêta au-dessus de la *Maison, domum,* où était l'enfant. S. Epiphane affirme en termes exprès que la Sainte Famille n'était plus dans la grotte : *Neque enim Maria in spelunca ubi pepererat reperierunt; sed, ut Evangelium narrat, stella illos ad eum locum perduxit ubi erat puer.* Ils entrèrent et ils trouvèrent l'enfant avec Marie, *non in præsepi, vel in spelunca, sed in domo scilicet* : non pas dans la crèche ou dans la grotte mais dans une maison. Maldonat et Pierre de Marca pour ne citer que des auteurs que grande autorité, se ral-

l'entendent S. Jérôme, S. Jean Chrysostome, S. Grégoire de Nysse, S. Cyprien, Théodoret, Euthymius, et un grand nombre d'autres Pères ou écrivains ecclésiastiques que citent Suarez et Salmeron. Marie ne devait pas quitter, pendant quarante jours, le lieu de l'enfantement divin, et elle n'aurait eu garde de s'éloigner sitôt, d'une grotte que Dieu venait de sanctifier par sa naissance, et par le concours des anges, et qu'il avait rendue ainsi plus illustre que les palais des princes de la terre. « Le » Christ nouveau né, écrit S. Augustin, était couché sur une hum» ble crèche, et il conduisait les Mages des extrémités de l'O» rient : inconnu dans l'étable, il était glorifié dans les cieux, » afin que les chants célestes le fissent reconnaître dans sa pau» vreté. »

Et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'Enfant avec Marie sa Mère. Jésus est toujours avec Marie, et Marie toujours avec Jésus. Telle est la prédestination éternelle de Jésus, dit Salmeron cité par Moralès, que ce n'est pas seulement de lui, mais aussi de Marie et de la Sion mystique, qui a entendu et qui s'est réjouie, qu'a été dite cette parole : *Que tous ses Anges l'adorent.* Et voilà pourquoi Marie a été exaltée au-dessus des anges.

Jésus est conçu à Nazareth, mais le consentement de Marie est nécessaire à cette conception divine ; Jésus naît à Bethléem, et c'est du sein de Marie qu'il apparaît au milieu de nous ; avant les adorations de la milice céleste, il reçoit celles de Marie qui le nourrit de son lait et le réchauffe de son amour. Les pasteurs et les Mages accourent autour de son berceau, mais Marie est là, écoutant et gardant dans son cœur toutes les merveilles qui se disent de son Fils. Jésus est présenté au temple par Marie ; il se réfugie en Egypte dans les bras de Marie ; il fait son premier miracle aux noces de Cana, sur les prières de Marie ; cette divine Mère entend les prédications qu'il répand au milieu de la Judée. Lorsque Jésus est attaché à la croix, c'est Marie qui, la première, est à ses pieds, pleine de force et de résignation ; c'est elle qui reçoit son corps sacré dans le suaire. Vierge pure qui environne l'homme, selon la parole du prophète, elle l'ensevelit dans un sépulcre nouveau taillé dans le roc, et dans ce sépulcre, que pouvons-nous reconnaître, sinon la Vierge Marie elle-même, qui a été taillée dans la pierre mystique du Christ, comme la première femme naquit d'une côte d'Adam ?

lient à l'opinion de S. Epiphane. Maldonat dit que le mystère de l'humble naissance du Messie étant accompli, la piété faisait un devoir à Marie et à Joseph de chercher pour lui une demeure plus convenable. Il avoue cependant que l'opinion d'après laquelle les Mages auraient trouvé le divin Enfant dans l'étable est plus généralement admise par les Pères, et par conséquent digne de tous les respects.

Le Christ sortant glorieux du tombeau apparut aux saintes femmes et à ses disciples, mais il s'était d'abord montré à sa Mère bien-aimée. Il monta aux cieux pour en faire découler, sur Marie les dons les plus précieux du Saint-Esprit ; et lorsque, réunis dans le Cénacle, les Apôtres demandaient ce divin Paraclet, Marie était présente au milieu d'eux, soutenant leurs prières, et les rendant dignes du ciel. Assis à la droite du Père céleste, Jésus y a réservé le trône de Marie, et il l'a établie la reine suprême du Ciel et de la terre, ornée d'un vêtement enrichi d'or, et d'une diversité admirable de couleurs.

Enfin, quand le Christ viendra juger les vivants et les morts, qui peut douter que Marie sera assise à sa droite ? Les dix vierges qui représentent toute l'Église ne vont-elles pas au-devant de l'Epoux et de l'Epouse, c'est-à-dire du Christ et de Marie ?

Ajoutons, dit Morales, que si le nom de Jésus est écrit en tête du livre de vie, le nom de Marie le suit immédiatement. Jésus et Marie, noms que tout rapproche, jusqu'au nombre des lettres qui les composent, tellement unis que partout où s'étend l'empire du Christ, grandit le nom et la puissance de sa divine Mère, que la dignité de Marie n'a d'autre mesure que la grandeur du Christ, que la voie qui nous mène à connaître Marie est la même qui nous donne la connaissance de Dieu, enfin que la limite des dons, des privilèges et des prérogatives qui lui ont été accordés n'est autre que la limite même de la toute-puissance divine.

On remarquera que, d'après l'Evangile, les Mages *trouvèrent l'Enfant avec Marie sa Mère*. Il n'est pas parlé de Joseph. Peut-être l'Evangéliste jugea-t-il inutile de mentionner sa présence, respectant son amour de l'humilité ; peut-être aussi Dieu avait-il voulu qu'il fût réellement absent au moment de la visite des rois mages. Les gentils n'ignoraient pas que le Messie devait naître d'une Vierge : la présence de l'époux de Marie aurait pu les troubler, et jeter, dans leur esprit, quelques inquiétudes ou quelques soupçons.

Les Mages heureux de contempler enfin le divin Enfant qu'ils étaient venus chercher de si loin se prosternèrent devant Marie qui le tenait sur ses genoux et l'offrait à leurs adorations [1]. « Ils » lui firent, dit S. Thomas, le triple hommage de leurs adora» tions, de leurs présents et de leur obéissance. Ils adorèrent le

1. Venerunt Magi ab Oriente ad Jerosolymam cum multitudine magnâ et honorabili comitatu, et stant ante tugurium illud, in quo natus est Dominus Jesus. Domina sentit strepitum et tumultum, et accipit puerum. Intrant illi domusculam, et genuflectunt, et adorant Dominum puerum Jesum reverenter; honorant eum ut regem, et adorant ut Deum. Vide quam magna fuit eorum fides. Quid enim erat credere quod ille parvulus sic viliter indutus, cum paupercula matre inventus, et in loco sic abjecto, sine societate, sine familia, sine omni ornatu esset rex et Deus verus? D. Bonaventura, *in medit. vitæ Christi, cap.* 9.

» Dieu caché sous les voiles de l'humanité, selon la parole de » David (Ps. LXXI) : *Les Ethiopiens se prosterneront devant lui.* Ils » lui offrirent leurs hommages en déployant de riches présents, » selon la coutume généralement répandue chez les Perses, » et chantée par David et par le prophète Isaïe : *Les rois de* » *Tharse et des Iles lui offriront des présents ; les rois de l'Arabie* » *et de Saba lui apporteront des dons* (Ps. LXXI). *Tous vien-* » *dront de Saba vous apporter de l'or et de l'encens, et publier* » *les louanges du Seigneur* (ISAIE, IX, 6). Enfin ils se déclarè- » rent les serviteurs de ses volontés, comme nous le verrons » bientôt dans le songe que Dieu leur envoya.

» La pauvreté de la crèche, dit encore Salmeron, n'ébranle » pas plus leur foi, que ce même dénûment n'avait étonné les » bergers, et que les tristesses du Calvaire n'empêcheront » la conversion du bon larron et du centurion. Les Mages ren- » dent à l'Enfant de Marie le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul : » au lieu de ne voir en lui qu'un homme, ils se prosternent con- » tre terre, lui offrant leurs âmes ; et dans leurs trésors ils lui » consacrent leurs biens temporels. Ces hommages s'adressent » non seulement au Christ, mais aussi à la Vierge Marie sa » Mère, car celui qui adore le Fils adore la Mère, puisqu'il a » tiré sa substance des propres entrailles de sa Mère, comme » elle-même procède de son Fils selon l'esprit. Le Christ et Ma- » rie sont unis dans la même chair, et de même que celui qui » n'honore pas le Père n'honore pas le Fils, selon la parole du » Sauveur, de même celui qui n'honore pas la Mère, diminue la » gloire du Fils. »

Les Mages reconnurent donc Dieu sous les voiles de l'humanité, et lui rendirent le culte de latrie.

« Ils virent dans l'étoile, dit S. Ambroise, le signe divin qui » leur montrait Dieu fait homme, et tout petit enfant qu'il était, » ils l'entourèrent de leurs adorations. » S. Léon dit de même : « Ils adorèrent le Verbe dans la chair, la sagesse dans l'enfance, » la puissance dans la faiblesse, dans l'homme véritable le Dieu » de toute majesté, et comme sacrement infaillible de leur » croyance et de leur foi, ils offrirent l'encens à Dieu, la myrrhe » à l'homme, l'or au roi, honorant ainsi la nature divine et la » nature humaine, diverses dans leurs substances mais insépa- » rablement unies dans la personne. »

Les Mages n'ouvrirent leurs trésors que lorsqu'ils furent en présence de Jésus et de sa Mère. Cet exemple nous apprend à ne pas exposer inutilement aux regards des hommes les biens spirituels que nous avons reçus du Seigneur. Ce trésor est pour lui, et si nous en faisions parade au dehors, le démon de la vanité et de l'orgueil nous le ravirait bientôt.

S. Mathieu dit que les Mages offrirent au divin Enfant de l'or,

de l'encens et de la myrrhe ; d'après le sentiment commun des Pères, chacun d'eux offrit ces trois présents. Ils étaient égaux en dignité, il était juste que leurs offrandes fussent égales en valeur : de plus chacun d'eux voulait témoigner qu'il reconnaissait la royauté suprême, la divinité et l'humanité du Sauveur, en lui offrant les dons qui en sont l'emblème [1].

L'Église elle-même constate le sens mystique de la triple offrande des Mages : elle dit en effet dans l'office de l'Épiphanie ; « Les dons précieux que les Mages offrirent en ce jour au Seigneur sont au nombre de trois et ils portent en eux une signification mystérieuse. L'or rend hommage à la puissance du » nouveau roi ; l'encens rappelle à votre pensée son sacerdoce » souverain, et la myrrhe, la sépulture du Seigneur [2]. »

Que devinrent les présents de grande valeur offerts à Jésus par les rois mages ? Sans doute une notable partie fut le partage des pauvres ; une autre fut versée dans le trésor du temple pour contribuer à la majesté du culte public rendu au Seigneur. Peut-être Joseph en réserva-t-il quelque chose pour procurer au di-

1. Sicut Chrysostomus (alius auctor) dicit (*super Matth. hom.* II, *in oper. imperf.*), « si Magi terrenum regem quærentes sic invenissent, fuissent confusi; quia tanti itineris laborem sine causa suscepissent : unde nec adorassent, nec munera obtulissent. Nunc autem quia cœlestem regem quærebant et si nihil regalis excellentiæ in eo viderent, tamen solius stellæ testimonio contenti, eum adoraverunt. Vident enim hominem et agnoscunt Deum, et offerunt munera dignitati Christi congruentia : aurum quidem quasi regi magno; thus quod in Dei sacrificio ponitur, immolatur ut Deo; myrrha, qua mortuorum corpora condiuntur, præbetur tanquam pro salute omnium morituro. » In quo etiam, ut Gregorius dicit (*hom.* X *in Evang. vers. fin.*) instruimur ut nato regi aurum per quod significatur sapientia, offeramus in conspectu ejus, sapientiæ lumine splendentes; thus autem, per quod exprimitur orationis devotio, offerimus Deo, si per orationum studia Deo suave aliquid redolere valeamus : myrrham autem, quæ significat mortificationem carnis, offerimus, si carnis vitia per abstinentiam mortificemus. » D. Thomas, III *p. quest.* XXXVI, *art.* VIII *ad quart.*

2. Tria sunt munera pretiosa, quæ obtulerunt Magi Domino in die ista, et habent in se divina mysteria. In auro, ut ostendatur regis potentia; in thure, sacerdotem magnum considera; et in myrrha, Dominicam sepulturam. Offic. Epiph. I *Noctur. infra Octav.* I *resp.*

3. Si solum obtulissent aurum, videri fortasse poterant paupertati matris voluisse consulere, ut haberet nimirum unde parvulum posset filium educare. Nunc autem pariter aurum, thus et myrrham : sine dubio spiritualis oblationis genus insinuant. Aurum enim inter divitias sæculi videtur excellere : quod per ejus gratiam, omnes nos devote obtulimus Salvatori, cum pro ejus nomine ex integro dereliquimus substantiam hujus mundi. Jam vero necesse est, ut qui perfecte terrena contempsimus, flagranti desiderio cœlestia requiramus. Sic enim offerimus et thuris odoramentum ; quo nimirum, ut in Apocalypsi beati Joannis legis, significantur orationes sanctorum. Unde et Propheta in Psalmo CXLV, 2 : *Dirigatur*, inquit, *oratio mea sicut incensum in conspectu tuo.* Sic et in alio loco legis, quia *oratio justi cœlos penetrat* : *oratio*, inquam, non cujuslibet, sed justi. Nam *qui avertit aurem suam ne audiat legem, oratio ejus erit exsecrabilis. Eccli.* XXXV, 11. D. Bernardus, *serm.* III *in Epiphania Domini, n.* 5.

vin Enfant un abri moins chétif que la pauvre étable où il avait vu le jour. Si l'Épiphanie a précédé la Purification, Marie et Joseph ne voulurent pas user de ce trésor pour paraître moins pauvres, et sortir de l'état humble et méprisé que Dieu avait choisi pour eux. Si au contraire les Mages ne sont venus à Bethléem qu'après cette cérémonie, il se trouva que leurs présents servirent à Marie et à Joseph, pour les aider à vivre pendant leur fuite et leur séjour en Égypte, avec l'Enfant divin.

Le saint Évangile nous dit que *les Mages pénétrant dans la maison, trouvèrent l'Enfant avec Marie sa Mère, l'adorèrent et lui offrirent leurs présents* ; il ne nous en apprend pas davantage, mais il est évident que là ne se bornèrent pas les circonstances de leur visite. Sans doute ils eurent, avec la très sainte Vierge, de longs entretiens, sur le mystère de l'Incarnation, sur le Verbe incarné, sur les grâces et les bienfaits admirables de Dieu, sur la beauté et la noblesse des vertus, et enfin sur les moyens de parvenir à la perfection. Telle est la pensée de plusieurs écrivains ecclésiastiques, et en particulier de S. Bernardin, qui ajoute que S. Mathieu ne parle pas de toutes ces choses, parce qu'il veut laisser aux âmes pieuses et contemplatives, à imaginer elles-mêmes quels furent les sublimes discours que l'auguste Mère, invoquée à bon droit par l'Église comme la reine des apôtres, tint avec ces hommes sages [1]. Selon la remarque de Gentilucci, il est inutile d'opposer que les Mages ne comprenaient pas la langue parlée par la sainte Vierge, car, ou ils connaissaient la langue hébraïque comme plusieurs commentateurs le veulent, et alors ils comprirent les discours de Marie ;

1. Voici le texte de S. Bernardin (*serm.* III *in Epiph. Dom. cap.* 3. *art.* 3:) Quum enim Beata Virgo omnem linguam intelligeret et loqui sciret, quod omnis scientia post Filii Dei conceptum plena esset, mirum videtur quod tam pia Mater, tam fidelibus, et devotis filiis (scilicet *Magis*), qui tanto fervore, et fide, tantis periculis, et labore, atque expensis venerunt adorare tanquam Deum, Filium suum, in aliquo non condescenderit, per aliquem consolatorium actum, vel saltem per aliquod dulce verbum. Sed profecto devote pensandum est, quod Magi tanquam peritissimi viri, vereque in fide illuminati, et in Dei magnaliis irradiati, cum devotissima matre Christi aliqua singularia colloquia habuerint de altissimis mysteriis Incarnationis et Incarnati Verbi, de altissimis contemplationibus Paradisi, de admirandis gratiis, et beneficiis Dei, de moribus virtuosis, et nobilitate virtutum, atque de his per quæ possent esse perfectissima Christi membra, qui multas instructiones et magnas consolationes, ab ipsa piissima Christi matre susceperunt, etc.

Citons encore quelques lignes de S. Bonaventure :

Stant ergo genuflexi coram eo ; colloquuntur cum Domina, vel per interpretem, vel per seipsos, quia sapientes erant, et forte linguam hebraicam sciebant. Quærunt ab ea de conditionibus pueri; Domina narrat, et illi omnia credunt. Conspice bene ipsos quia reverenter et curialiter loquuntur, et audiunt. Conspice et Dominam, quia cum oculis in terram demissis, ac cum verecundia loquitur: non delectatur loqui nec videri. *Medit. Vitæ Christi. cap.* 9.

sinon, ils pouvaient se servir d'interprètes ; ou bien il advint à Marie ce que nous lisons des apôtres, dont la parole était miraculeusement entendue de tout genre d'auditeurs.

Il est doux aussi de penser, dit l'abbé Jamar, que dans cette circonstance, le dispensateur des trésors infinis ne se laissa pas vaincre en générosité, et qu'en échange de leurs dons périssables, il gratifia les Mages des biens spirituels dont leurs présents n'étaient qu'un pâle emblème : de la charité, représentée par l'or, de l'esprit de mortification, figuré par la myrrhe, et du don d'oraison symbolisé par l'encens.

S. Éphrem a supposé un dialogue admirable entre la Vierge et les Mages. Les Mages racontent à Marie l'apparition de l'étoile mystérieuse, la lumière intérieure qui leur fit comprendre que cet astre nouveau était le signe de la naissance du Sauveur. Marie leur dit à son tour le mystère accompli en elle. Elle leur donne à baiser la main du divin Enfant, et pose cette main adorable sur leur tête comme pour les bénir. L'Enfant répond au désir de sa mère, et remplit ces prémices des Gentils de lumières et de grâces.

Les Mages quittèrent alors la Mère et l'Enfant, pour retourner dans leur pays, heureux d'avoir vu ce roi divin qu'ils avaient cherché. Mais un danger les menaçait, et avec eux l'Enfant objet de leurs adorations. *Avertis en songe de ne pas retourner près d'Hérode*, dit l'Évangile *ils revinrent en leur pays, par un autre chemin*. S. Jean Chrysostome (*Opus imperf. hom.* II *in Math.*) dit que, de retour dans leur patrie, les Mages glorifièrent Dieu, et le servirent avec plus de fidélité encore qu'ils n'avaient fait jusque-là : ils propagèrent son culte parmi leurs sujets, et en convertirent un grand nombre. Plus tard, lorsque la lumière du salut fut portée dans ces régions lointaines, l'apôtre S. Thomas les baptisa de ses mains, et en fit ses coopérateurs dans la prédication évangélique. Une pieuse tradition raconte qu'ils ont scellé la foi de leur sang.

§ IV. — *Marie se soumet à la loi de la Purification.*

Lorsque le temps de la Purification prescrite par la loi de Moïse, fut arrivé, dit S. Luc, II, 22, *Marie et Joseph portèrent l'Enfant à Jérusalem, pour le présenter devant le Seigneur*. La loi de Moïse ordonnait que toute mère qui avait donné le jour à un fils, se rendît au temple après les quarante jours qui suivaient la naissance de l'enfant, pour s'y purifier de l'impureté légale qu'elle avait encourue, et pour offrir son enfant au Seigneur, si ce fils était un premier-né.

D'après le texte même de la loi de Moïse, si on l'étudie avec attention, Marie et son divin Enfant étaient parfaitement

exempts de cette obligation; ni la volonté de l'homme, ni le sang, ni la chair, ni le péché n'avaient été pour rien dans l'incarnation du Sauveur, et sa naissance miraculeuse n'avait pas blessé l'intégrité virginale de sa bienheureuse Mère. Elle ne tombait donc aucunement sous le coup de l'impureté légale dont les autres mères allaient chercher, après quarante jours, la purification au temple [1]. Le divin Enfant, à son tour, était Dieu lui-même : la loi qu'il avait faite ne l'obligeait pas; il n'avait pas à se racheter, lui qui apportait la liberté aux hommes.

Pourquoi donc la très sainte Vierge Marie se soumit-elle à la loi de la purification légale, elle en qui tout était absolument pur, elle que Moïse avait formellement mise en dehors de cette loi, lorsqu'il avait écrit : *Si une femme ayant usé du mariage*, et perdu sa virginité, *enfante un fils* : — *Si mulier, suscepto semine, pepererit masculum*, indiquant ainsi clairement que la loi ne concernerait pas la femme qui concevrait en dehors des conditions ordinaires? C'est une remarque faite par Origène, Rupert, Eusèbe Emisène, S. Eloi et S. Thomas.

S. Bernard l'apprécie en ces termes dans son troisième sermon sur la Purification : « Ne pensez-vous pas que Moïse eut peur, » en disant simplement : *Toute femme qui mettra un fils au* » *monde sera impure*, de passer pour blasphémer contre la Mère » du Sauveur, et que c'est pour cela qu'il ajoute ces mots :

1. **Mulier**, si suscepto semine, pepererit masculum, immunda erit septem diebus juxta dies separationis menstruæ... Ipsa vero triginta tribus diebus manebit in sanguine purificationis suæ. Omne sanctum non tanget, nec ingredietur in sanctuarium, donec impleantur dies purgationis suæ... Cumque expleti fuerint dies purificationis suæ pro filio, sive pro filia, deferet agnum anniculum in holocaustum, et pullum columbæ, sive turturem pro peccato, ad ostium tabernaculi testimonii, et tradet Sacerdoti, qui offeret illa coram Domino, et orabit pro ea : et sic emundabitur a profluvio sanguinis sui. Ista est lex parientis masculum aut feminam. Quod si non invenerit manus ejus, nec potuerit offerre agnum, sumet duos turtures, vel duos pullos columbarum, unum in holocaustum, et alterum pro peccato : orabitque pro ea sacerdos : et sic mundabitur. Levit. XII, 2, 4, et seqq.

2. A cette question : Utrum Mater Dei convenienter ad templum purganda accesserit? S. Thomas, III p. q. XXXVII, art. 4, répond :

Dicendum quod sicut plenitudo gratiæ a Christo derivatur in Matrem, ita decuit ut Mater humilitati Filii conformaretur; *Humilibus* enim *Deus dat gratiam*, ut dicitur (Jacobi 4, 6). Et ideo sicut Christus, licet non esset legi obnoxius, voluit tamem circumcisionem et alia legis onera subire, ad demonstrandum humilitatis et obedientiæ exemplum, et ut approbaret legem, et ut calumniæ occasionem Judæis tolleret : propter easdem rationes voluit et Matrem suam implere legis observantias, quibus tamen non erat obnoxia.

Ad secundum (contra allatum) dicendum, quod signanter Moyses videtur fuisse locutus ad excipiendam ab immunditia Matrem Dei, quæ non pepererit suscepto semine. Et ideo patet quod non obligabatur ad impletionem illius præcepti, sed voluntaria purgationis observantiam adimplevit ut dictum est (in corp. art.).

» *Toute femme ayant usé du mariage?* S'il n'avait pas prévu » qu'une vierge concevrait un jour sans le secours de l'homme, » pourquoi aurait-il parlé de celles qui conçoivent par ce moyen? » Il est donc évident que la loi de Moïse ne regardait pas la » sainte Vierge, car elle n'a pas mis au monde un fils conçu par » l'opération d'un homme. »

Pourquoi donc se fait-elle purifier? Pourquoi obéit-elle à une loi qui ne la regardait point, elle qui avait enfanté le Maître de la loi, elle qui est au-dessus de la loi et que le législateur lui-même avait exceptée?

Notre-Dame l'a fait dans un désir de pureté plus parfaite, et dans un esprit d'obéissance aux observances légales.

La Vierge Marie était très pure, très sainte, très immaculée; elle l'emportait en blancheur sur la neige, en pureté sur les anges. Mais il est de l'essence de la pureté, comme de toute justice et de toute vertu, que plus on en possède, et plus on en désire, comme la sagesse l'a dit d'elle-même : *Ceux qui me mangent auront encore faim, et ceux qui me boivent auront encore soif.* Eccli. xxiv, 21. Voilà pourquoi la sainte Vierge, quoi qu'elle fût très pure, ne s'imposait aucune limite dans l'acquisition de la pureté et l'accroissement de la perfection. Plus elle était pure, plus elle avançait dans la pureté.

Il y a cette différence entre les bons et les méchants que les bons montent toujours. Le juste ne se croit jamais arrivé au sommet; il ne dit jamais : c'est assez. Il a toujours faim et soif de la justice. S'il vivait toujours, il s'efforcerait de devenir toujours plus juste, car il emploie tous ses efforts à marcher du bien au mieux. Les méchants au contraire descendent sans cesse. Notre-Dame fut très pure et très sainte; en conséquence, elle désirait beaucoup la sainteté et la pureté.

Voyez combien fut ardent ce désir d'une pureté plus grande, dans la sainte Vierge. Elle n'est point soumise à la loi, et elle obéit à la loi; elle lui obéit promptement, elle va où son cœur la pousse et non où Moïse la force d'aller. Elle va prodiguant son honneur; elle ne considère point qu'elle sacrifie ainsi sa gloire et celle de son Fils. On ne saura donc pas qu'elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit, qu'elle a enfanté en dehors des lois ordinaires... Rien de tout cela n'arrête en Marie le désir d'une plus grande pureté.

Marie se soumit aussi à la loi de la purification, dans un esprit d'obéissance aux observances légales.

Cette Vierge très pure, cette Mère très chaste n'était pas tenue d'obéir à la loi mosaïque, en vertu des termes de la loi, ni d'après l'intention du législateur. On pourrait dire cependant qu'elle y était tenue sous certains rapports, accidentellement et par convenance :

1° *Pour se rendre semblable à son Fils.* Quoiqu'il ne fut pas soumis à la loi, Jésus-Christ a voulu subir la circoncision et les autres charges légales, afin de donner un exemple d'humilité et d'obéissance, et d'ôter aux Juifs toute occasion de calomnie, comme nous l'enseigne S. Thomas. (III *part. q.* XXXVII, *art.* 1.) Cette mère très prudente et très chaste savait cela. Voilà pourquoi, voulant se conformer en toutes choses à son Fils, elle a volontairement subi la loi de la purification, tout comme lui qui n'était pas tenu à la loi mosaïque, obéissait néanmoins à cette loi. S. Bernard [1] méditait ces choses quand il disait dans son IIe sermon sur la Purification : « C'est vrai, ô Vierge bien-» heureuse; il n'y a pour vous aucun motif de vous purifier, » aucun besoin de purification. Mais votre Fils avait-il besoin » d'être circoncis? Soyez donc parmi les femmes comme l'une » d'elles, puisque votre Fils a été comme l'un de nos enfants. »

2° *Pour nous donner un exemple d'humilité et d'obéissance.* D'humilité, parce que celui qui est véritablement humble n'ambitionne pas la louange humaine; il ne se montre à personne; il veut être regardé comme peu de chose il cache ses mérites, il hait les distinctions. Voilà quelle règle la glorieuse Vierge Marie a suivie de point en point, puisqu'elle n'évita pas la compagnie de toutes les mères ordinaires, puisqu'elle se rendit avec elles au temple pour y être purifiée, et y offrir son humble présent. « Ne vous semble-t-il pas, dit encore S. Bernard, que Marie » aurait pu protester dans son cœur et s'écrier : Qu'ai-je besoin » de purification? Pourquoi m'abstiendrai-je d'aller au temple, » moi dont le sein, que l'homme n'a point touché, est devenu le » temple du Saint-Esprit. Pourquoi ne pourrai-je entrer dans le » temple, étant la mère du Seigneur du temple? Dans cette con-» ception, il n'y eut absolument rien d'impur, car le fruit de » mes entrailles est la source même de la pureté, et n'est venu » que pour laver la souillure des péchés. Qu'est-ce que la puri-» fication purifiera en moi, qui suis parfaitement pure par » mon enfantement immaculé? ».

La Vierge très humble ne s'arrête à aucune de ces pensées ;

1. Putas ergo non poterat moveri animus ejus, et dicere : Quid mihi opus purificatione ? Cur abstineam ab ingressu templi, cujus uterus nesciens virum, templum factus est Spiritus Sancti ? Cur non ingrediar templum quæ peperi Dominum templi ? Nihil in hoc conceptu, nihil in partu impurum fuit, nihil illicitum, nihil purgandum. Nimirum cum proles ista fons puritatis sit, et purgationem venerit facere delictorum. Quid in me legalis purificet observatio quæ purissima facta sum ipso partu immaculato ? Vere, o beata Virgo, vere non habes causam, nec tibi opus est pucificatione. Sed numquid Filio tuo opus erat circumcisione ? Esto inter mulieres tanquam una earum : nam et Filius tuus sic est in numero puerorum. Circumcidi voluit, et non multo magis velit offerri? Offer Filium tuum virgo sacrata, et benedictum fructum ventris tui Domino repræsenta. D. Bernardus. *Serm.* 3 *in Purific. B. Mariæ, n.* 2.

elle ne songe pas à faire parade de ses mérites, à tirer vanité de sa grandeur, à s'exalter au-dessus des autres, à se montrer à autrui. Cet exemple nous recommande l'humilité et la modestie : il nous en propose un modèle à imiter.

Marie nous donne aussi un exemple d'obéissance. « L'homme » vraiment obéissant, dit le bienheureux Albert le Grand (*Livre* » *des vertus*), n'attend jamais l'ordre exprès. Dès qu'il connaît » ou croit connaître la volonté de son supérieur, il l'accomplit » avec empressement, comme il ferait d'un ordre. » S. Bernard dit de même (*Traité du précepte et de la dispense*) : « L'homme » vraiment obéissant ne connaît pas les retards; il ne renvoie » jamais au lendemain; il ignore ce que c'est qu'un délai; il de- » vance les ordres; il tient ses yeux prêts à voir, ses oreilles » prêtes à entendre, sa langue prête à répondre, ses mains » prêtes au travail, ses pieds prêts à marcher, il se recueille » ainsi tout entier en lui-même, afin d'obéir aussitôt aux ordres » qui lui seront donnés. »

S. Grégoire le Grand admire l'obéissance de Samuel, qui recevant à tant de reprises l'ordre de se lever et de se recoucher, ne dit rien autre chose que : *Me voici*, ou, *Je suis là*. (IIIe liv. : des Rois, III : mais, combien plus admirable est l'obéissance de la Vierge Mère de Dieu qui n'étant réveillée par aucune voix, sur la seule impulsion de l'exemple de son Fils, obéit à une loi humiliante pour elle, et qui ne l'obligeait en aucune manière !

3° *Pour cacher au démon le mystère de l'Incarnation et de l'admirable enfantement.* Cette raison a été mise en avant par Cassien : « Il convenait, dit-il, qu'elle se soumît à la loi de la purifi- » cation, pour confondre le démon, afin que la divinité du Christ » et la virginité de la bienheureuse Marie lui fussent cachées, » et qu'il ne suscitât point d'entraves à la rédemption humaine. » Notre-Dame scella donc, avec de nouveaux sceaux, le secret du mystère de l'Incarnation, et de son admirable enfantement, lorsqu'elle alla au temple pour y être purifiée, à la manière des autres mères.

4° *Pour ne point fournir aux Juifs matière à scandale.* Si la Vierge Marie avait enfanté le Christ dans un désert, sans autres témoins que Dieu et Joseph, elle n'aurait aucunement été liée par les lois de la purification, puisque les termes mêmes du décret l'en exemptaient. Mais comme c'était un fait public et notoire qu'elle était devenue mère; comme on ne pouvait pas publier les preuves de l'intervention de la divinité, de la conservation de sa virginité dans la conception et l'enfantement; comme personne n'aurait cru la Vierge, si elle l'avait dit, et comme il aurait fallu le témoignage d'un ange, ou un miracle manifeste pour le prouver, Marie se soumit à une loi qui ne la concernait pas. De plus, parce qu'elle savait qu'il ne faut pas

toujours provoquer les miracles, Marie crut nécessaire de suivre la voie commune, de demeurer chez elle, à la manière des autres mères, pendant quarante jours, de ne point toucher les choses saintes, de venir au temple, comme les autres, au temps fixé, afin d'éviter le scandale du prochain qui ignorait sa virginité, et le miracle de sa maternité. « Marie avait un droit, dit » Bosquier, mais la preuve de ce droit faisait défaut. De peur » donc que le peuple ne la regardât comme manquant à la loi et » la violant; de peur que, en s'appuyant sur une pareille auto» rité, on osât y désobéir, la sainte Vierge alla comme les » autres au temple pour y être purifiée. » Si toute jeune comme elle était, s'appuyant sur son privilège, elle eût négligé de se rendre au temple, les maris auraient pu s'appuyer sur cet exemple pour refuser à leurs femmes âgées, délicates et faibles, de sortir de leur maison, même après les quarante jours.

Voilà donc pourquoi Notre-Dame, d'ailleurs très pure et très immaculée, va au temple et se soumet à la purification. A son exemple, aimons la pureté, et gardons fidèlement nos âmes et nos corps exempts de toute tache[1].

« Certes, nous ne l'ignorons pas, dit P. Moralès, le seul nom de purification appliqué à Marie semble dur et offensant pour les âmes pieuses. Marie est la blancheur immaculée de la lumière éternelle; elle est le miroir sans tache, le vase admirable, l'œuvre par excellence du Très-Haut, où se reflète tout ce qui est lumière et pureté; elle est, selon la parole de S. Jean (Apoc. II, 1), *la femme revêtue du soleil, qui a la lune sous les pieds et une couronne de douze étoiles sur la tête.* Marie est plus pure que la lumière même; *elle est plus élevée que toutes les étoiles, et si on la compare à la lumière, elle l'emporte par sa pureté* (Sap. VII, 29). Et tous ces admirables privilèges, elle les doit à son Fils le Christ Jésus, source de toutes les grâces. Pourquoi donc, dirons-nous encore, cette purification au temple de Jérusalem? « Vierge sans tache, Marie a voulu être purifiée « pour enseigner à nos âmes qui en avaient besoin le moyen de » retrouver l'innocence », dit S. Thomas. Tout en nous a été souillé par le péché, et à l'exemple de Marie, nous devons accomplir les jours de notre purification. Et quel est le nombre de ces jours, sinon quarante, comme pour la Vierge? Quarante jours, c'est en quelque sorte le résumé de la vie qui nous est accordée par Dieu, pour accomplir le temps de la pénitence. Autrefois il ouvrit les cataractes du ciel pendant quarante jours. Il accorda le même temps aux Ninivites pour se repentir. Moïse et Elie jeûnèrent pendant quarante jours, avant de mériter de voir Dieu sur la montagne, et ainsi en sera-t-il de

1. Mieckow. *Conf.* 155 *sur les litanies*]

nous pour laver nos iniquités. Pénétrons plus avant encore dans cet admirable mystère de la vie de Marie. Sitôt, dit l'Evangile, que furent accomplis les jours fixés par Moïse, elle courut au temple sans retard, nous indiquant par là de ne pas retarder notre purification, et de ne pas remettre, jusqu'au jour de la mort, notre retour à Dieu : *Ne différez pas de vous convertir au Seigneur*, dit le Saint-Esprit dans l'Ecclésiastique, *et ne remettez pas de jour en jour; car sa colère éclatera tout d'un coup, et il vous perdra au jour de sa vengeance.* (Eccli. v, 8, 9). « Il faut donc, explique S. Ambroise, faire pénitence, non » seulement avec sollicitude, mais avec hâte, de peur que le » père de famille qui a planté le figuier dans sa vigne, ne » vienne, et cherchant en vain des fruits, ne dise au cultiva- » teur : *Coupez cet arbre inutile et jetez-le au feu.* »

§ V. *Arrivée de la sainte famille au temple de Jérusalem.*

Si l'on en croit les voyageurs, le chemin conduisant de Bethléem à Jérusalem est rocailleux et fatigant. Peut-être, il est vrai, avant que la malédiction de Dieu, appelée par le déicide, eût frappé ce malheureux pays, en était-il autrement. Quoi qu'il en soit, Marie et Joseph avaient trois lieues à parcourir, pour se rendre à Jérusalem. Il semble résulter du texte de l'Evangile, qu'ils firent ce voyage à pied, portant, chacun à son tour, Celui dont la main toute-puissante a créé le monde et lui conserve l'existence. Qui pourrait dépeindre, le respect et l'amour de Marie et de Joseph pour cet heureux fardeau.

Arrivés à Jérusalem, les saints Epoux se rendirent au temple, et entrés d'abord dans le parvis des Gentils, ils achetèrent ce qui leur était nécessaire pour la cérémonie. *La femme qui, à la suite de son mariage, aura donné naissance à un fils*, disait le Lévitique, *demeurera les sept premiers jours dans un état d'impureté légale absolue, et elle passera les trente-trois jours suivants sans toucher à rien de sanctifié, et sans pouvoir entrer dans le Sanctuaire... Lorsque le terme de la purification sera accompli, elle offrira, à la porte du tabernacle de l'alliance un agneau d'un an qui sera brûlé en holocauste, et une tourterelle ou une jeune colombe, en sacrifice pour le péché. Elle les remettra entre les mains du prêtre, qui les présentera au Seigneur, et priera pour elle. Et ainsi elle sera purifiée. Que si cette femme ne peut offrir un agneau, elle prendra deux tourterelles, ou deux jeunes colombes, dont l'une servira pour l'holocauste et l'autre pour le sacrifice du péché* (Levit. xii, 2 à 8). Il fallait donc à Marie un agneau et une colombe à moins que sa pauvreté ne l'obligeât à n'offrir à Dieu que deux tourterelles ou deux jeunes colombes. Marie était pauvre, et l'héritière des rois de Juda, la Mère du

Christ attendu depuis tant de siècles, fut réduite à se contenter de l'offrande des pauvres. On peut se demander ici comment Joseph et Marie n'avaient rien réservé des offrandes que les Mages leur avaient faites, pour cette circonstance solennelle, si l'adoration de ces rois de l'orient avait précédé la Purification. Les besoins des pauvres n'étaient pas extrêmes à ce point, dans Bethléem, que Marie se soit crue obligée de tout leur donner, sans rien réserver en faveur du temple de Dieu, ni les présents tellement insignifiants, qu'ils aient suffi à peine à l'entretien de Marie et de Joseph pendant quelques jours. Si au contraire les Mages ne sont venus qu'après la purification, l'humble offrande de Marie se trouve tout expliquée. Les Pères et les auteurs ecclésiastiques s'étendent longuement, sur la signification mystique des colombes ou des tourterelles offertes par Marie, en cette circonstance [1]. D'après le vénérable Bède, les colombes qui vivent en troupes nombreuses, et les tourterelles qui recherchent la solitude, sont la figure des âmes rassemblées en communauté, ou retirées dans la profondeur des déserts, pour s'adonner au service de Dieu. L'une et l'autre vie sont agréables au Seigneur, et peuvent lui être offertes comme un précieux sacrifice. S. Luc ne nomme pas l'une à l'exclusion de l'autre, pour ne pas dicter notre choix entre deux choses également bonnes et précieuses aux yeux de Dieu. Origène proclame bienheureuses ces tourterelles ou ces colombes qui furent offertes en sacrifice pour le Sauveur (*Hom* 14 *in Luc.*) S. Ambroise (*Serm. de purific.*) dit que les tourterelles et les colombes étaient bien les oiseaux qu'il fallait offrir en sacrifice à Dieu et qu'elles représentent parfaitement l'oblation mystique que chacun de nous doit faire au Seigneur. La tourterelle est l'emblème de la chasteté et de la fidélité constante ; la colombe représente la charité. S. Bonaventure, dans le commentaire qu'il fait de ce passage de l'Evangile, remarque que l'évangéliste ne choisit pas entre la tourterelle et la colombe, parce que l'une et l'autre gémissent. Mais le gémissement de la tourterelle rappelle les soupirs des con-

1. S. Grégoire (*Hom.* VII *sup. cap.* 1 *Ezech.*) explique ainsi le sens mystique du mode de sacrifice des tourterelles:

Nos enim ipsi in omnipotentis Dei sacrificium esse turtur debemus, ita ut caput nostrum retorqueatur ad pennulas, id est animus ad virtutes. Non enim immerito per caput mentem intelligimus, quia sicut caput corpus, ita mens actiones regit; sed caput ad pennulas retorqueri præcipitur, ut ea, quæ dicis, facias, et os ad opera conjungas : nec ita caput abscindendum est, ut a corpore dividatur, sed ex parte decisum, corpori suo jubetur inhærere ; quia videlicet mens nostra a carnali delectatione incidenda est ; sed a carnis cura necessario incidenda non est ; hinc enim scriptum est : *Carnis curam ne feceritis in desideriis* ; quæ ergo in desideriis fieri prohibetur, procul dubio in necessitate conceditur. Caput ergo turturis ex parte abscissum est, ex parte inhæret, ut sicut dictum est, a voluptate carnis mens nostra incisa sit, et tamen a necessitate non sit abscissa.

templatifs qui sont de deux sortes parce qu'il y a deux tourterelles : des soupirs d'amour et des soupirs de dévotion, lorsque l'Esprit saint prie lui-même en eux, avec des gémissements inénarrables. Les gémissements de la colombe sont ceux des âmes adonnées à la vie active. Ils sont doubles aussi : gémissements de l'âme sur ses propres péchés ; gémissements sur les péchés des autres.

« Rien n'est plus propre à acheter l'Enfant Jésus, que de donner des tourterelles[1], dit le P. d'Argentan. Cet innocent oiseau a trois qualités qui lui sont particulières, et qui représentent admirablement quelles doivent être les âmes qui désirent chercher, trouver et posséder Dieu. La première est que la tourterelle fuit, tant qu'elle peut, le bruit et l'embarras de la multitude, et ne se plaît que dans le silence des lieux solitaires. La seconde est qu'elle ne chante jamais, qu'on ne l'entend point se réjouir, mais qu'on l'entend toujours gémir. Et la troisième est qu'elle aime toujours ce qu'elle a une fois aimé : d'où vient que dans la perte ou dans l'absence de sa chère compagne, elle rejette toute sorte de consolation. Telle doit être une âme qui désire se mettre et se conserver dans la possession de son Dieu.

» Aimer la solitude, et se retirer des assemblées tumultueuses du monde, est une chose absolument nécessaire à quiconque veut posséder Dieu.

» Il est certain, et l'expérience le fait voir assez, que l'air empoisonné de la peste, n'est pas plus mortel pour les corps, que l'air du monde, et surtout du grand monde est pernicieux pour l'âme. On n'y respire que la vanité, que la volupté, qu'un dégoût et un mépris profond des choses du ciel.

» Que voit-on dans le monde? Des spectacles de vanité. De quoi parle-t-on dans le monde? Est-ce de Dieu ? Jamais, si ce n'est pour déshonorer son saint nom, par des imprécations et par des blasphèmes. De quoi est-on occupé ? De quelles affaires a-t-on coutume de traiter ? Est-ce de celles du salut ? Jamais, ou presque jamais. La bouche ne parle que de l'abondance du cœur et comme on a le cœur tout rempli des bagatelles de la terre, des affaires de ce monde, on ne parle pas d'autre chose. Quel moyen donc qu'une âme puisse trouver ou posséder Dieu dans une région où l'on ne traite que des choses qui ne sont bonnes qu'à le lui faire perdre et oublier ?

» Fuyez, fuyez, ô innocentes tourterelles, retirez-vous dans la solitude. C'est dans le silence et dans la tranquillité de notre désert que l'on trouve Dieu, qu'on entend sa voix, que l'on jouit en toute liberté de la douceur de son entretien.

» La tourterelle ne chante point, et on ne l'entend jamais

1. Voir *Confér. sur les Grandeurs de Marie*, XIXe *conf.*

faire un ramage délicieux comme les rossignols, ni comme ces oiseaux qui réjouissent ceux qui les écoutent. La tourterelle ne fait que gémir, et laisse le plaisir aux autres ; mais son gémissement la contente parfaitement, et lui tient lieu de tous les plaisirs.

» C'est ainsi que doit faire une âme qui veut s'attacher à Dieu dans la solitude : son plaisir doit être de n'en avoir point sur la terre, que ceux qu'elle va prendre au ciel et qui lui viennent de la part de Dieu. De quelque côté qu'elle tourne les yeux en ce monde, elle ne voit rien qui l'invite à se réjouir ; mais il lui semble que tout l'excite à gémir, soit qu'elle regarde où elle est; soit qu'elle regarde où elle n'est pas, soit qu'elle se souvienne de ce qu'elle a été, soit qu'elle prévoie ce qu'elle sera un jour, et ce qu'elle deviendra : enfin elle trouve partout des matières de gémissements.

» Simple et innocente tourterelle, gémissez dans votre solitude ; mais laissez chanter le monde, et se réjouir pour quelques moments : ses joies seront changées en larmes éternelles : pour vous, gémissez et ne faites autre chose, durant cette vie ; car il est certain que vous trouverez plus de douceur, plus de paix, plus de consolation à gémir ainsi une heure devant Dieu, que si vous aviez goûté toutes les vaines joies du monde, durant une année entière.

» La tourterelle aime toujours ce qu'elle a une fois aimé. Voilà la vraie image d'une âme fidèle qui ne veut s'attacher qu'à Dieu seul dans sa retraite : elle met toute sa consolation à le posséder, à l'entretenir, à jouir de sa chère présence quand il daigne l'en favoriser : quand elle s'aperçoit qu'il est avec elle, elle le goûte. Quand elle reçoit ses divines caresses, alors son amour est content, parce que son cœur jouit de ce qu'il aime, et il est bien aise que toute autre sorte de consolation soit sans charme pour elle. Mais quand il arrive qu'elle perd sa présence quand il la laisse privée de lumières, privée de goût, privée de ses caresses ordinaires, c'est alors qu'elle est une tourterelle gémissante. Elle n'a plus, ce lui semble, son cher trésor, mais elle a toujours son amour ; elle aimera toujours ce qu'elle a une fois aimé. »

§ VI. — *Le vieillard Siméon et Anne la prophétesse.*

« Il y avait à Jérusalem (Luc. II, 25 *et seq.*), un homme juste » et craignant Dieu, nommé Siméon. Il vivait dans l'attente de » la consolation promise à Israël. L'Esprit saint se reposait sur » lui, et il lui avait révélé qu'il ne mourrait point, sans avoir » vu le Christ du Seigneur. Conduit par l'inspiration divine, il » vint au temple, à l'heure où les parents de Jésus y entraient,

» pour accomplir les cérémonies légales. Siméon prit l'Enfant » dans ses bras, et bénit Dieu en ces termes : Maintenant, Sei- » gneur, vous laisserez votre serviteur mourir en paix, selon » votre parole : car mes yeux ont contemplé le Sauveur que » vous avez préparé pour tous les peuples du monde, la lumière » qui doit éclairer les nations; la gloire d'Israël votre peuple! » — Joseph et Marie admiraient en silence les paroles du vieil- » lard. Siméon les bénit, et dit à Marie, la Mère de Jésus : Voici » que cet Enfant établi pour la ruine, et la résurrection de plu- » sieurs en Israël, apparaîtra comme un étendard de contradic- » tion. Un glaive transpercera votre âme. Il en sera ainsi pour » que les pensées qui se cacheront au fond des cœurs soient » mises au jour. — En ce même temps vivait Anne, la prophé- » tesse, fille de Phanuël, de la tribu d'Aser. Elle avait vécu de » longs jours. A l'époque de sa jeunesse ayant perdu son époux, » après sept ans de mariage, elle était restée dans la viduité : » elle avait alors quatre-vingt-quatre ans. Elle ne quittait plus » le temple, servant Dieu nuit et jour, dans le jeûne et dans la » prière. Anne étant donc survenue, en cette circonstance, » louait elle-même le Seigneur, et parlait de l'Enfant à tous ceux » qui attendaient la rédemption d'Israël. »

Marie et Joseph, portant le divin Enfant, avaient parcouru les rues de Jérusalem, ignorés de tous, et au milieu de l'indifférence la plus profonde de la foule. Qui se serait intéressé à ce pauvre artisan accompagnant sa femme et son enfant? Arrivés au temple, il s'étaient, à grand'peine, procuré l'offrande que les plus pauvres eux-mêmes devaient présenter au jour de la purification, et pour le rachat d'un fils premier-né. Tout était humble en cette circonstance, comme le soir qui avait précédé la naissance du divin Enfant, lorsque Marie et Joseph, repoussés de toutes les demeures, allaient chercher un abri dans la grotte de Bethléem. Mais les chants et les acclamations des anges, rehaussèrent l'humilité de la grotte et de la crèche. Il en est toujours ainsi dans la vie de Jésus : les humiliations auxquelles se condamne sa sainte humanité sont éclairées par un rayon de sa gloire divine. Au jour de la purification, ce ne sont plus les anges qui glorifient Jésus et révèlent sa naissance, mais Dieu a préparé deux vénérables témoins, un prophète et une prophétesse connus et renommés, dans toute la ville de Jérusalem, pour leur sainteté. Ils viennent au moment propice; ils reconnaissent le Messie qu'ils ont attendu; ils lui rendent l'hommage de leurs adorations, et publient ses grandeurs.

Anne et Siméon connaissaient Marie : au moins avaient-ils entendu souvent parler de cette merveille de grâce et de perfection qui n'avait quitté le pieux asile de son enfance que depuis un peu plus d'un an. Anne, depuis de longues années ne

quittait pas le temple. Elle était peut-être une des saintes veuves chargées de l'éducation des jeunes filles consacrées à Dieu, comme le fut Marie. Tout porte à croire que Siméon, de son côté, était prêtre, et qu'à ce titre, il avait vu plus d'une fois la céleste Enfant que le ciel enviait à la terre. L'Évangile ne parle pas, il est vrai, du sacerdoce de Siméon, mais il le suppose, lorsqu'il le montre recevant entre ses bras le divin Enfant, que ses parents introduisent dans le temple. Dans la cérémonie de la présentation des premiers-nés, le prêtre prenait en effet l'enfant entre ses bras, et l'acceptait au nom du Seigneur : il ne le rendait aux parents qu'après qu'il avait été racheté. Siméon, prenant l'enfant entre ses bras, accomplit la cérémonie rituelle; il est donc prêtre. En second lieu, il bénit Marie et Joseph. Bénir était une des fonctions du prêtre : s'il ne l'avait pas été, ni son âge vénérable, ni la sainteté de sa vie, ni le respect dont tout le monde l'entourait ne lui eussent paru des titres suffisants, pour bénir la mère de celui qu'il venait de reconnaître pour son Sauveur et son Dieu. Enfin les anciennes représentations de ce mystère nous montrent Siméon revêtu des insignes sacerdotaux.

A la noblesse, à la vertu, au caractère sacerdotal Siméon joignait le prestige de la science. Tolet et plusieurs autres auteurs croient qu'il fut le maître de Galamiel, ce savant docteur qui eut lui-même S. Paul pour disciple.

L'Evangile fait de Siméon le plus bel éloge. Il dit d'abord qu'il y avait à Jérusalem *un homme* : *Et ecce homo erat in Jerusalem.* Les hommes véritablement dignes de ce nom sont rares dans l'humanité. Il s'en trouvait un à Jérusalem et c'était Siméon. Et cet homme était *juste* : *Et homo iste justus.* La justice dont parle ici S. Luc, n'est pas uniquement cette vertu qui consiste à rendre aux hommes ce dont on leur est redevable, mais celle qui rend à Dieu lui-même tout ce qui lui est dû, c'est-à-dire qui pratique toutes les vertus, d'une manière aussi parfaite que le comporte la nature humaine. Il était timoré, dit encore l'Evangile : *Et timoratus.* Il avait pour Dieu cette crainte filiale qui donne un nouveau prix à l'amour. Il ne ressemblait pas à ce mauvais riche dont parle S. Luc, qui ne craignait ni Dieu, ni les hommes. « La crainte filiale, dit S. Thomas, doit nécessaire-» ment grandir en même temps que grandit la charité : en effet, » plus on aime quelqu'un, plus on craint de l'offenser et de se » séparer de lui. » Enfin Siméon attendait la consolation d'Israël : *Erat expectans consolationem Israel.* Il n'espérait pas, il attendait, *erat expectans.* Les patriarches espéraient mais ils n'attendaient pas. Siméon attendait, le Saint-Esprit lui avait promis qu'il ne mourrait pas avant d'avoir vu le Christ du Seigneur : *Responsum acceperat a Spiritu sancto, non visurum se*

mortem nisi prius videret Christum Domini. L'Esprit de Dieu tint la promesse faite au saint vieillard, et lorsque le moment fut venu, lorsque Marie et Joseph approchèrent du temple, apportant le divin Enfant, Siméon fut averti. Dieu lui fit connaître qu'il fallait se rendre au temple s'il voulait voir celui qu'il avait tant désiré [1].

Marie portait entre ses bras le divin Enfant Jésus, le Sauveur du monde, et nulle créature n'aurait pu aussi dignement le porter. Siméon est arrivé pour recevoir, au nom de Dieu, l'Enfant que sa mère vient présenter. Il le reçoit des mains de Marie qui offre son humble sacrifice, l'hostie des pauvres, pour racheter celui à qui appartiennent tous les trésors visibles et invisibles, toutes les richesses de Dieu. Siméon bénit le Seigneur : il chante son dernier cantique, et rend à Marie, au nom de Dieu, l'Enfant divin qu'il en avait reçu. Il le rend à Marie, mais c'est à nous aussi qu'il le donne.

Il est une observation d'une haute importance que nous pouvons faire ici. Notre-Seigneur Jésus-Christ savait qu'une multitude d'hérétiques et d'infidèles s'élèveraient contre lui, et refuseraient de croire à sa divinité. Il voulut donc se préparer des

1. Cum Simeon meditabundus domi sederet, Deumque apud se rogaret, ut quod acceperat oraculum, exitum aliquando sortiretur, Josephusque, et Maria soli in eo essent, ut puerum Jesum jam ad templum deferrent, et per legis consuetudinem sacrificium offerrent, Spiritus Sanctus responsum exhibiturus præsto fuit, Simeonemque ejusmodi oratione excitavit : Surge, senex, quid dormis ? Tempus est quo oraculum expleri debet. Matura cito : præsto est enim, qui te absolvat. Præpara sepulcrum, dispone domui tuæ, adest qui te missum faciat. Venit Emmanuel : celeriter ad templum transcurre, in templo autem meo constitutus die sacro vaticinare. Simeon itaque quasi ætate innovatus, animique desiderio perinde ac alis quibusdam vehementer concitatus, et a Spiritu Sancto impulsus, et sublevatus, celerrime cucurrit Josephumque, et Mariam, qui recta ad templum contendebant antevertit, templumque ante illos ingressus juxta ædis sacra adita constitit, Spiritus Sancti revelationem ibidem expectaturus. Timotheus Jerosolym. *hom. de Proph. Simeonis.*

Quia multi nosse desiderant, dicit Carthagena (*lib.* VIII, *hom.* 14), qua ratione sanctus Simeon, cum primum intravit in templum, agnovit eam esse Matrem Christi, manibusque suis portare eum qui tribus digitis appendit molem terræ, placet hic apponere verba antiquissimi Timothei, *serm. de Prophet. Simeonis* :

Cum Simeon esset in templo, vidit quidem multas matres cum suis filiis in templum ingredientes, ad peragendum sacrificium præsentationis, in quarum medio erat, quæ portabat venerandum fœtum, et nullis maculis contaminatum. Justas autem Simeon huc et illuc oculos circumferens, postquam vidit multas matres in privato habitu, solam autem Virginem infinito et divino lumine, circumdatam, separavit reliquas matres, clamans et dicens coram omnibus : Date mihi locum ut teneam eum, qui desideratur : vidi eum qui me prævidit, unde et meus germinavit spiritus. Cur quæ estis ancillæ, cum libera et Domina concertatis ? Cur infantes vestros aræ offertis ? Hinc convertimini, et eos offerte huic puero qui est antiquior Abraham, etc.

témoins irréprochables de son Incarnation, des témoins dont personne ne pût mettre en doute ni la compétence ni la véracité. Deux témoins affirmant un fait qu'ils ont vu prouvent plus l'existence de ce fait, que les négations de cent autres qui ne l'ont pas vu ne l'infirment. Cependant Jésus-Christ ne s'est pas contenté de deux témoins; il en a suscité une multitude, dont la dignité et la sainteté sont incomparables.

Les premiers témoins de Jésus furent les patriarches et les prophètes, qui ont annoncé sa venue, des siècles à l'avance. Lorsqu'il fut conçu, et avant sa naissance, Jean-Baptiste commença de le saluer comme son Seigneur et son Dieu, alors que lui-même était encore dans le sein de sa mère. Plus tard il complétera ce premier témoignage sur les rives du Jourdain, et renfermé dans les prisons d'Hérode, il trouvera le moyen de manifester sa foi, et de la faire partager à ses disciples.

Elisabeth imite son bienheureux fils : elle proclame la divinité de Jésus, et s'écrie : *D'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne vers moi? — Unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me?*

Zacharie que la lenteur de sa foi avait rendu muet, retrouve la parole pour rendre témoignage à son tour : il chante : *Benedictus Dominus Deus Israel, quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ: — Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, parce qu'il a visité son peuple et opéré sa rédemption.*

D'autres témoins furent les anges innombrables qui chantèrent auprès de la crèche du Seigneur: *Gloria in excelsis Deo: — Gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!* Après les anges, les bergers qui vinrent, avec empressement, voir dans la crèche le Verbe fait homme, dont l'Ange leur avait révélé la naissance, et qui proclamèrent bien haut ce qu'ils avaient vu et entendu. Après les bergers, les Mages : *Nous avons vu*, disent-ils, *son étoile dans l'Orient et nous sommes venus l'adorer: — Vidimus stellam ejus in Oriente et venimus adorare eum.* Au jour de la Purification de Marie, les témoins sont Siméon et Anne, qui proclament, en face de la foule assemblée pour les écouter, son excellence, ses grandeurs, et sa majesté. Il est, dit Siméon, *la lumière qui doit éclairer les nations, et la gloire d'Israël son peuple : — Lumen ad revelationem gentium, et gloriam plebis tuæ Israel.*

Plus tard les docteurs de la loi lui rendront témoignage, dans le temple, lorsqu'à l'âge de douze ans, il leur donnera les preuves de sa sagesse surhumaine. Les enfants à la mamelle crieront : *Hosanna au Fils de David; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* Les prodiges qu'il accomplira pendant sa vie publique, ceux qui accompagneront sa mort, ceux que multiplieront, en son nom, ses disciples, enfin les apôtres et cette multitude in-

nombrable de martyrs qui ont donné leur vie pour lui, cette multitude plus grande encore de saints de tout âge, de tout sexe et de toute condition qui par amour pour lui, ont pratiqué les vertus les plus héroïques, sont encore les témoins de la divinité du Sauveur et de la maternité divine de Marie, dont l'autorité est d'un poids immense, et ne saurait être récusée.

Revenons au mystère de la présentation de Jésus au temple et de la purification de Marie.

Carthagène remarque que le divin Enfant fut porté par quatre personnes en cette occasion.

Il fut porté par Marie dont le nom, entre autres significations, a celle d'océan d'amertume : et c'est en ce sens qu'il faut entendre aujourd'hui ce nom sacré, puisque Siméon annonce à Marie qu'un glaive douloureux transpercera son âme. Ceux-là portent Jésus avec Marie qui pleurent leurs péchés, et qui, dans l'amertume de leur cœur, se livrent aux austérités de la pénitence.

Jésus fut porté par Joseph dont le nom signifie *augmentation*. Ainsi portent Jésus, ceux qui s'efforcent de faire chaque jour quelques nouveaux progrès dans la vertu.

Il fut porté par Siméon, figure des âmes ardentes et persévérantes à la fois, qui désirent vivement la présence du Seigneur, et qui ne cessent de l'attendre et de le désirer, jusqu'à ce qu'ils le possèdent, et qu'ils puissent s'écrier avec le saint vieillard : *Viderunt oculi mei salutare meum* : — *Mes yeux ont vu mon Sauveur* [1]. Mais Siméon ne s'est pas contenté de voir Jésus de ses

1. Quid ei profuit, ut videret Christum? Utrum hoc tantum in promissione habuit, ut videret illum, nihilque ex visu ejus consequeretur utilitatis? An latet aliquod donum dignum Deo, quod beatus Simeon et meruit, et accepit? Fimbriam vestimenti Jesu mulier tetigit et sanata est : si illa ad extremam partem vestimenti, tantum emolumenti habuit, quid putandum est de Simeone, qui in suas ulnas accepit infantem, et brachiis tenens lætabatur atque gaudebat, videns parvulum a se gestari, qui ad vinctos venerat resolvendos, seque ipsum nodis corporis liberandum; sciens neminem posse de claustro corporis quempiam emittere cum spe futuræ vitæ, nisi eum, quem in brachiis continebat. Unde ad eum loquitur: *Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace.* Origenes, *Hom.* 2, *de Purific. B. V. M.*

O senex felix, cujus laus in Evangelio, cujus senectus in misericordia Verbi, cum unicum portes, qui portat omnia verbo virtutis, aperi nobis, quam suaviter insinuabat se visceribus tuis, quam delectabiliter infundebat se animæ tuæ, suumque spiritum pectori tuo influebat ille, quem tu gestabas in ulnis. Nonne poterat Simeon respondere, et dicere : Acceperam responsum a Spiritu Sancto, non visurum mortem, donec viderem Christum Dominum? Diu expectaverant, jam defecerant oculi mei in eloquium tuum dicentes, quando consolaberis me? Factus eram sicut uter in pruina, frigidus, aridus, marcidus, et despectus; sed tandem memor fuisti Domine verbi tui servo tuo, in quo mihi spem dedisti. Jam in carne mea video Dominum Salvatorem meum, nec solum video, sed teneo et amplector. Petrus Blesensis, *Serm.* 1, *in Purific. Virg.*

Amplectare, o senex beate, sapientiam Dei, et recalescant atque reviviscant quasi de novo sensus tui. Astringe uberibus tuis misericordiam Dei, et

yeux, il l'a touché de ses mains et tenu entre ses bras, pour nous apprendre qu'il ne suffit pas de nous délecter dans la contemplation du Sauveur, il faut faire plus et le porter dans nos mains, nous livrer aux œuvres et aux travaux qu'il attend de nous. Il ne suffit pas d'avoir la foi, il faut que la foi produise la charité et qu'elle se manifeste par les fruits précieux de la vertu.

Anne la prophétesse porta aussi le Seigneur. Son nom signifie splendeur de la grâce et de la pureté. Ceux-là portent Jésus comme Anne, dont l'esprit et la chair sont parfaitement purs, et qui obéissent à la recommandation de l'apôtre (I Cor. 6) : *Glorificate, et portate Deum in corpore vestro : — Glorifiez Dieu et portez-le dans votre chair.*

Le saint vieillard Siméon reçut donc le divin Enfant des mains de Marie, et bénit le Seigneur qui accomplissait ainsi sa promesse, puis il s'écria : *Maintenant, Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur, selon votre parole, car mes yeux ont contemplé le Sauveur que vous avez préparé pour tous les peuples du monde.* Siméon chante son cantique, comme Moïse et Aaron, lorsqu'ils virent l'armée des Egyptiens ensevelie dans les eaux de la mer Rouge qui s'étaient entr'ouvertes pour donner passage au peuple de Dieu, comme Anne, à la naissance de Samuel, comme Marie elle-même, au jour de la visitation, comme Zacharie retrouvant la parole pour glorifier le Seigneur, à la naissance de Jean-Baptiste. Le cantique de Siméon est le chant du cygne. Le saint vieillard entrevoit son tombeau, mais il le salue avec joie. Cependant une douleur se mêle à son allégresse : il voit, à l'avance, les contradictions auxquelles le Fils de Dieu sera en butte, pendant sa vie mortelle, et jusqu'à la fin des siècles. Sans doute il connaissait les hommes, ce vénérable et sage vieillard, et il savait bien que le Fils de Dieu descendant parmi eux, humble et pauvre, pour leur prêcher la vertu et le mépris des choses de la terre, ne manquerait pas de contradicteurs et de persécuteurs. Il savait que le cœur de Marie souffrirait cruellement de ce que son divin Fils aurait lui-même à supporter. Il connaissait les prophètes et il se représentait la mère de douleurs, au pied de l'instrument de supplice où expirerait son Fils bien-aimé, pour le salut des hommes; et si sa sagesse profonde ne lui avait pas suffi à découvrir ce mystère, l'Esprit saint l'éclairait, pour qu'il pût à son tour le révéler à Marie. Etait-ce bien le lui révéler? Non, car elle aussi connaissait les saintes Ecritures; ses lumières étaient presque infinies; elle savait bien

erit senectus tua in misericordia uberi; inter ubera, inquit, mea commorabitur; etiam cum reddam illum matri suæ, manebit apud me; et cum inter materna ubera continebitur, nihilominus inter ubera mea commorabitur, et ubera quoque mea inebriabit misericordia uberi, etsi non quantum ubera matris. Guerricus Abbas, *Serm.* 1, *de Purific.*

à quel prix le Fils de Dieu, qui était devenu son Fils, opérerait la rédemption du monde. Mais Siméon déclare publiquement que le glaive de douleur transpercera le cœur de Marie, pour que nous sachions bien que cette très sainte et très aimante mère eut chaque jour devant les yeux les souffrances futures de Jésus, que chaque jour elle les accepta avec lui et comme lui, pour satisfaire à la justice divine, et pour nous sauver. Il sera temps de nous étendre sur les souffrances de Marie, sur le glaive de douleur qui a transpercé son âme, lorsque nous la retrouverons suivant son divin Fils sur le chemin du Calvaire, et debout au pied de la croix où il meurt en l'instituant notre mère.

Le Père et la Mère, dit l'Evangile, *étaient dans l'admiration de tout ce qui était dit de Jésus.*

Remarquons en passant l'honneur incomparable que donne au bienheureux Joseph ce titre de *Père* consigné dans trois passages du texte sacré. Ce titre auguste n'était que la confirmation solennelle de la dignité suprême par laquelle Dieu l'élevait au-dessus des hommes et des anges.

Mais d'où pouvait venir l'admiration de Marie et de Joseph? Ne savaient-ils pas tous deux que le divin Enfant était le Fils unique du Père éternel? Marie surtout ne connaissait-elle pas incomparablement mieux que Siméon ne pouvait les exprimer, les grandeurs et les mystères de Jésus? Sans doute; mais ne voyons-nous pas Jésus lui-même admirer la foi du centenier? L'admiration ne suppose pas nécessairement la surprise et l'inconnu. Il suffit qu'une chose soit belle, l'eût-on vue cent fois, pour qu'on l'admire encore, et les anges et les saints admireront, pendant toute l'éternité, les beautés infinies de Dieu. Marie et Joseph savouraient avec délices les paroles de Siméon et d'Anne en l'honneur du divin Enfant : elles étaient pour eux comme un festin délicieux. « Gardons-nous de croire, dit Cani-» sius, que Marie ait été vaine spectatrice de tous les prodiges » qui se passaient autour de l'Enfant Jésus : L'Evangéliste » nous raconte qu'*elle conservait toutes les paroles, les méditant* » *dans son cœur*, et que *son père et sa mère étaient dans l'admi-*» *ration de tout ce qui se disait de lui.* Quoi de plus étonnant en » effet, quoi de plus digne d'admiration pour Marie que ces » mystères qu'elle découvrait de jour en jour, dans la double » nature du Messie son divin Fils? »

Mais ce ne fut pas seulement par la bouche du vieillard Siméon que la très sainte Vierge entendit révéler les mystères de son Fils. Le saint Evangile nous a dit déjà qu'à cette heure se trouvait dans le temple une veuve, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. Cette sainte femme éclairée par la lumière divine, reconnut le Messie dans ce petit enfant, et commença à parler de lui à tous ceux qui attendaient la délivrance d'Israël. L'Evan-

géliste ne rapporte pas les choses qu'elle disait, mais il est vraisemblable qu'elle parlait à peu près comme Siméon, et que, consolée comme lui par une grâce spéciale, comme lui aussi, elle mourut bientôt après. Ainsi, dit S. Ambroise (*lib.* II, *in Luc.*), des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition rendaient témoignage au Messie. Siméon prophétisait; une vierge et une femme mariée avaient prophétisé; une veuve devait prophétiser aussi, et cette veuve c'était Anne, qui, par la sainteté de sa vie, par le détachement des choses du monde, par l'oraison continuelle, et par toutes les autres œuvres de piété, avait été préparée à recevoir la divine lumière et jugée digne d'annoncer aux autres le rédempteur désiré des hommes.

Après la cérémonie, les très saints époux quittèrent secrètement Jérusalem, qui, au dire de plusieurs écrivains sacrés, ne sut pas que le Messie y était venu, parce que, le temps marqué dans les décrets éternels, où le Christ devait s'y faire reconnaître n'était pas arrivé encore.

Mais où se rendaient Marie et Joseph avec leur précieux trésor, en quittant la ville de Jérusalem? Si l'on s'en tenait uniquement au récit de S. Luc, il faudrait répondre : à Nazareth. En effet nous lisons dans l'Evangile selon S. Luc, à la suite de la page consacrée à la purification de Marie : *Après qu'ils eurent tout accompli selon la loi du Seigneur, ils retournèrent en Galilée, à Nazareth, leur ville.* Mais il faut placer ici un incident fort grave dont S. Luc ne parle pas, la fuite en Egypte. S. Luc rapporte le mystère de la purification et de la présentation de Jésus au temple, et passe complétement sous silence l'adoration des Mages et la fuite en Egypte qui en fut la suite. S. Mathieu, au contraire, raconte longuement l'adoration des Mages et la fuite en Egypte, et ne parle pas de la purification : les deux écrivains sacrés se complètent l'un l'autre. S. Mathieu dit de plus que les saints époux, à leur retour d'Egypte, avaient d'abord pensé à se fixer en Judée, probablement à Bethléem, mais que, par prudence, ils allèrent habiter à Nazareth en Galilée. C'est à ce moment précis que S. Luc les retrouve; c'est à ce moment qu'il convient de rapporter ces mots de son Evangile : *Ils retournèrent en Galilée, à Nazareth, leur ville.* Ce qui le prouve c'est qu'il ajoute immédiatement : *Cependant l'Enfant croissait et se fortifiait, plein de sagesse... Or, ses parents allaient tous les ans à Jérusalem.* Ce qui ne put avoir lieu évidemment, qu'après le retour d'Egypte. Si donc Marie et Joseph retournèrent à Nazareth, après la purification, ce fut pour quitter aussitôt cette ville et fuir en Egypte. Mais il est plus probable qu'ils retournèrent à Bethléem où ils reçurent l'avertissement de fuir, soit que les Mages fussent venus déjà, soit qu'ils ne fussent arrivés qu'à peu près au moment où le père et la mère de Jésus reve-

naient d'accomplir la cérémonie de la présentation, ce qui est plus probable; car on ne conçoit pas que Marie et Joseph qui n'ignoraient pas la cause du retour précipité des mages, par un autre chemin, fussent demeurés là, dans la gueule du lion, pendant quatre semaines, ni qu'Hérode eût mis tout ce temps pour apprendre que les rois mages avaient trompé son attente.

§ VII. — *Fuite en Egypte.*

Quand les Mages se furent retirés, dit S. Mathieu (II, 13), *l'Ange du Seigneur apparut en songe à Joseph, et il lui dit : Lève-toi, prends l'Enfant et sa Mère, et fuis en Egypte : tu y resteras jusqu'à ce que je t'avertisse de l'heure du retour, car Hérode va faire chercher l'Enfant pour le mettre à mort. Se levant donc, Joseph prit l'Enfant et sa Mère, et cette nuit même, partit pour l'Egypte.*

S. Augustin *de Consensu Evangel. lib.* 2, *cap.* 11) dit à ce propos : « Voyant que les rois de l'Orient ne revenaient point » l'instruire du résultat de leurs démarches, Hérode s'imagina » probablement qu'ils avaient été le jouet d'une étoile trom- » peuse, et que n'ayant pas trouvé le prétendu nouveau-né, ils » avaient eu honte de paraître derechef à sa cour, et d'y recon- » naître publiquement leur déception. Cette pensée, tout en le » délivrant de ses premières inquiétudes, l'aura également dé- » tourné de faire des perquisitions ultérieures, à l'effet de dé- » couvrir la retraite de Celui qu'il avait regardé comme un rival. » Mais il est à croire qu'on l'informa bientôt des événements » extraordinaires qui s'étaient accomplis dans le temple : et dès » lors, le doute ne lui fut plus permis : il était évident que les » Mages avaient déjoué ses projets. »

Cette attente d'Hérode et cette incertitude purent durer un jour ou deux, mais la vraisemblance ne permet guère de les prolonger au delà, car Bethléem n'était qu'à trois lieues de Jérusalem, une heure de chemin pour les courriers d'Hérode. C'était assez pour donner au divin Enfant le temps nécessaire à sa fuite. Mais bientôt, *Hérode se voyant trompé par les Mages, entra dans une violente colère. Il envoya tuer tous les enfants de Bethléem et des environs, depuis l'âge de deux ans et au-dessous, selon le temps de l'apparition de l'étoile, qui lui avait été indiqué par les étrangers* [1]. *Alors fut accomplie la parole du prophète Jérémie :*

1. Le massacre des innocentes victimes de Bethléem était résolu par Hérode, dit l'abbé Darras (*Histoire de l'Eglise, tome 4, p.* 343), dès le jour où la réponse du Sanhédrin avait fixé l'attention du tyran sur la cité royale, désignée par les prophètes, comme le futur berceau du Messie. La sanglante exécution dut suivre de près le départ des Mages. Elle est une des réalités historiques les mieux constatées. Nul n'ignore le mot d'Auguste à ce sujet. La nouvelle du massacre de Bethléem arriva à la cour de l'empereur, en

Une clameur a retenti dans Rama, au milieu des lamentations et des larmes. C'est Rachel pleurant ses fils; elle repousse toute consolation.

Comment le divin Enfant échappera-t-il à la fureur de son cruel ennemi?

Dieu avertit Joseph en songe, par le ministère d'un ange. Quel était cet ange? Gabriel sans doute, puisque la grande œuvre de l'Incarnation avait été annoncée par lui, et qu'il semblait chargé particulièrement de ce qui concernait cet adorable mystère.

Nous voyons dans la sainte Ecriture que Dieu a souvent révélé sa volonté aux hommes par des songes. Les songes de Joseph qui excitèrent contre lui la jalousie de ses frères, celui de Pharaon qu'il expliqua, les songes de Nabuchodonosor interprétés par Daniel, sont présents à toutes les mémoires.

On lit dans le livre des *Nombres* (XII, 6): *Si quis fuerit inter vos propheta Domini, in visione apparebo ei, vel per somnium loquar ad illum: — S'il se trouve parmi vous un prophète du Seigneur, je lui apparaîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe.* Il y a plusieurs sortes de songes: les uns ont des causes purement naturelles et il n'y a pas à en tenir compte. Ils sont comme un écho des préoccupations de l'esprit pendant que l'on veillait, ou des sensations corporelles que l'on éprouve pendant le sommeil. D'autres sont l'effet de l'action du démon: ils jettent le trouble dans l'âme, et l'inclinent vers le péché. D'autres enfin sont de Dieu. Ou bien ils ont simplement pour objet de consoler, de fortifier, d'édifier l'âme fidèle, et de convertir le pécheur; ou bien ils font connaître ce qu'il faut faire ou éviter; ou bien enfin ils révèlent l'avenir. S. Thomas ne veut pas que l'on méprise absolument les songes [1], dont Dieu s'est servi si souvent pour éclairer les hommes. D'après Carthagène qui s'appuie sur la doctrine de S. Thomas, Dieu parle volontiers aux hommes pendant leur sommeil, parce qu'il aime à faire entendre sa voix au milieu du calme et de la tranquillité. Pendant un sommeil paisible, rien ne trouble ni ne préoccupe l'âme. Elle est toute disposée à recueillir les enseignements divins: c'est une eau tranquille qui reflète parfaitement le globe du soleil et toute sa splendeur: c'est un profond silence qui permet de saisir jusqu'aux moindres mots prononcés.

même temps que celle de l'exécution d'Antipater, fils aîné d'Hérode. « En » apprenant, dit Macrobe, que le roi des Juifs avait fait égorger en Syrie » tous les enfants de deux ans et au-dessous, et que son propre fils avait » été tué par l'ordre paternel, Auguste s'écria: Il vaut mieux être le pour» ceau d'Hérode que son fils. »

1. Illud quod communiter homines experiuntur, irrationabile est negare; sed omnes experiuntur somnia aliquam habere significationem futurorum; ergo vanum est negare somnia habere vim divinationis. D. Thomas, *a Carthagena citatus.*

Un ange vint donc, de la part du Seigneur, avertir Joseph pendant son sommeil. Cette révélation fut faite à Joseph et non pas à Marie parce que Dieu avait établi ce saint patriarche chef de sa famille, sur la terre. Il avait le droit de commander, et l'on peut dire, en parlant de Jésus et de Marie qu'ils avaient le devoir de lui obéir, malgré la supériorité incommensurable de leur perfection, de leur sainteté et de leur puissance.

L'ange dit à Joseph : Prends l'Enfant et sa mère et fuis en Egypte. Pourquoi cette fuite ? N'avait-elle pas quelque chose de déshonorant, et le Fils de Dieu en était-il réduit, pour sauver sa vie, à ce dernier des moyens ? « Que sont devenues, ô mon Dieu, » s'écrie S. Pierre Chrysologue, les promesses que vous nous » faisiez, par la bouche du roi David, (Ps. LXXXIX) : *Seigneur, vous êtes notre refuge?* Et ailleurs encore : *Notre Dieu est notre refuge et notre force.* (Ps. XLV). Si le refuge n'est plus, si la » vertu doit craindre, si toute protection nous abandonne, que » deviendra notre sécurité et notre espérance ? Contre les embûches d'un roi puissant, une pauvre veuve protégeait le prophète Elie : et aujourd'hui, la Judée toute entière ne peut défendre le Christ contre les menaces du faible Hérode ? A la » voix d'Elie, le feu consumait ceux qui devaient le mettre à » mort, et la fuite seule peut sauver Jésus ?

Il est vrai que Notre-Seigneur avait à sa disposition pour échapper à la cruauté d'Hérode, mille moyens qui nous eussent semblé convenir davantage à sa puissance et à sa grandeur.

N'avait-il pas autrefois délivré les Israélites de la poursuite de Pharaon, David de la jalousie de Saül, Elie de la fureur d'Achab, les trois enfants de Babylone des flammes de la fournaise et Daniel n'était-il pas sorti vivant de la fosse aux lions ? Plus d'une fois Jésus-Christ lui-même, pendant le cours de sa vie publique, rendit inutiles les efforts de ses ennemis pour s'emparer de son adorable personne. Cependant ce fut à la fuite qu'il recourut pour éviter la mort dont le menaçait Hérode, et s'il nous est permis de rechercher les motifs de son choix, nous en découvrirons plusieurs.

S. Athanase [1] nous fait connaître celui que l'on peut considérer comme le principal. « De même, dit-il, que le Christ nous » avait montré avec évidence en souffrant la faim, la soif, les » tourments, qu'il avait véritablement un corps semblable aux » nôtres, de même il convenait encore qu'il manifestât par sa » fuite la vérité de son incarnation. »

S. Jean Chrysostome [2] développe ainsi la même pensée : « On

1. Decuisse Christum, ut sicut esuriendo, sitiendo, patiendo, ita quoque raipsa tione fugiendi, ostenderet se carnem gestare et hominem factum esse.
2. *Super. cap.* 2, *Math. hom.* 8.

» peut éprouver ici quelque étonnement en considérant les Mages » et l'Enfant. Car bien qu'ils n'aient point été troublés, et qu'ils » aient reçu avec foi ce qu'on leur a dit, ne peut-on pas néan- » moins demander pourquoi Dieu ne les sauve pas autrement de » la fureur d'Hérode, eux et l'Enfant, sans que les uns soient » obligés de fuir en Perse, et l'autre en Egypte avec sa Mère ? » Mais que vouliez-vous que fît Dieu en cette rencontre? Vou- » driez-vous que Jésus-Christ tombât entre les mains d'Hérode, » et que néanmoins il ne reçût de lui aucun mal, après y être » tombé ? S'il eût agi de la sorte, on n'aurait pas cru qu'il eût » pris véritablement notre chair, et on aurait douté de la vérité » de son incarnation. Car si en dépit de ce qu'il a fait, et de » toutes les preuves qu'il a données de la vérité de son huma- » nité, quelques-uns néanmoins ont osé dire que son incarnation » n'était qu'une fable, dans quel excès d'impiété ne fussent-ils » point tombés, s'il eût toujours agi en Dieu, et dans toute l'é- » tendue de sa puissance ?

» L'ange renvoie donc les Mages, tant pour les rendre comme » les prédicateurs de Jésus-Christ en leur pays, que pour faire » voir en même temps à Hérode, que son dessein ne réussirait » pas ; qu'il entreprenait une chose impossible ; que sa fureur » était vaine et que tous ses travaux seraient sans effet. Car il » est digne de la grandeur et de la puissance de Dieu, non seu- » lement de vaincre hautement et sans peine ses ennemis, mais » encore de les tromper et de les surprendre. C'est ainsi qu'il » voulut autrefois tromper les Egyptiens par les Juifs, et que » pouvant faire passer visiblement toutes leurs richesses entre les » mains des Israélites, il aima mieux le faire secrètement et par » une adresse, qui ne jeta pas moins de terreur dans l'esprit » de ses ennemis, que les prodiges qu'il avait faits auparavant. »

Ainsi parlait l'orateur à la bouche d'or, Chrysostome, et Notre-Seigneur lui-même confirmait cet enseignement lorsqu'il disait à sainte Brigitte : *Quod autem fugi in Ægyptum, in hoc infirmitas humanitatis meæ ostensa est* : « Ma fuite en Egypte » a montré que mon humanité était faible », autant que le comportait son union hypostatique avec la divinité.

Nous trouvons dans une homélie de S. Pierre Chrysologue [1],

1. Fratres quod fugit Christus, fuit mysterii, non timoris ; fuit liberatio, non periculum Creatoris ; divinæ virtutis fuit, non fuit fragilitatis humanæ : non fugit propter auctoris mortem, sed fugit propter sæculi vitam : nam qui mori venerat, quare fugeret mortem? Christus totam causam nostræ salutis occiderat, si se parvulum permisisset occidi. Christus venerat, ut quas præceptis docuerat, firmaret exemplis, et ipse faceret, quæ facienda mandaverat, et visu probaret possibilia, quæ impossibilia videbantur auditu. Venerat, ut mundo notitiam suæ Deitatis infunderet, et humani generis ignorantiam auferret. Venerat ut pigra mortalium corda ad fidem virtutibus excitaret. Venerat diabolum publico superare conflictu, ut ab omnibus et

un second motif pour lequel notre divin Sauveur se déroba par la fuite à ses persécuteurs. Il ne voulait pas être mis à mort par Hérode. S'il prit la fuite ce ne fut pas par crainte, ou par faiblesse, mais il était nécessaire qu'il échappât aux pièges tendus par ce tyran, pour que le mystère de notre rédemption s'accomplît dans l'ordre réglé par l'éternelle sagesse. Il était nécessaire que le Sauveur vécût au milieu des hommes, pour les éclairer par sa doctrine et ses exemples, pour fonder son Eglise, pour instituer des Apôtres qui prêchassent l'Evangile, qui convertissent le monde, à force de prodiges, de vertus et de bienfaits. Sans doute, s'il avait consenti à être égorgé, petit enfant, par les soldats d'Hérode, la moindre goutte de son sang précieux aurait suffi pour racheter le monde. Mais les conditions dans lesquelles se serait faite notre rédemption, l'auraient laissée presque inutile : il eût été incomparablement plus difficile, ou plutôt il eût été impossible aux hommes d'en profiter : après tout ce que Jésus-Christ a fait pour nous faciliter le salut, pour nous entraîner après lui dans la voie du ciel, combien sont rares encore ceux qui suivent généreusement la voie qu'il a marquée. Que serait-il arrivé si nous n'avions ni ses enseignements, ni ses exemples, ni son Eglise, mais tout au plus quelque vague connaissance qu'un Enfant-Dieu aurait été égorgé par un tyran cruel et jaloux?

Ce ne fut donc pas à la crainte que céda Jésus, lorsqu'il s'enfuit en Egypte, ajoute encore S. Chrysologue, mais il s'accom-

divino vinceretur jussu, et humano prosterneretur exemplo. Venerat præsentiæ suæ promissa persolvere, ut quibus scire se dederat, concederet se videre. Venerat, ut puniret Judæos de contemptu legis. Venerat introducere ad fidem gentes. Venerat eligere Apostolos doctores orbis, eosque cœlestibus implere doctrinis, munire virtutibus, armare signis, ut signis edomarent feros, sanarent virtutibus infirmos, doctrinis dociles edocerent : et ad summum venerat, mortem perdere moriendo; penetrando inferna dissolvere; resurgendo sepulcra reserare; ascendendo ad cœlos, cœlestibus donare terrenos. Omnia hæc utique periissent nobis, si Christus cum esset in cunabulis, non fugisset... Bellicosus quod in bello fugit, virtutis est, non timoris. Deus quando fugit hominem sacramenti est non pavoris; potens quando se subducit infirmo, insequentem non pavet, sed foris producit : vult enim in aperto vincere qui publicam referre cupit ex hoste victoriam : occultum se non patitur inire conflictum, qui mandare suum sæculis vult triumphum : secreta victoria, virtusque latens, exemplum posteris non relinquunt. Hinc est quod Christus fugit, ut cedat tempori non Herodi. Neque enim mortem fugit, qui venerat de hoste reportare victoriam, neque humanas insidias expavescit, qui totas venerat diabolicæ fraudis aperire versutias; nec tunc timuit, quando infans et secundum hominem timere nescivit, et secundum Deum potuit non timere. D. P. Chrysolog. *Hom.* 151.

Le même S. docteur dit encore ailleurs :

Christus fugit, nobis, non sibi. Christus fugit ut dispensata temporibus sacramenta servaret. Christus fugit ut futuris virtutibus, et perfidis materiam tolleret excusandi, et crediturus fidei fiduciam largiretur, quia in persecutione melius est fugere quam negare. Idem, *Serm.* 150, *n.* 8.

moda aux circonstances. Il fit ce qu'il était le plus expédient de faire pour le bien des hommes et la gloire de Dieu.

S. Fulgence [1] avait dit avant S. Chrysologue : « Il a daigné fuir en Égypte afin de pouvoir s'abaisser plus tard jusqu'à être crucifié. Laissons donc de côté la perversité humaine; c'est sa miséricorde et sa bonté qui seront les seules causes de sa mort; et, s'il s'enfuit de la Judée, ce n'est ni par nécessité, ni par la crainte des hommes, mais seulement par sa puissance et sa disposition divine. »

La fuite de N.-S. Jésus-Christ montrait qu'il connaissait les secrets des cœurs, qu'il n'ignorait aucune des embûches dressées contre lui, et que la sagesse de Dieu se joue des vains projets des hommes. Le cruel Hérode massacra une multitude d'enfants et celui-là seul dont il voulait la mort, échappa à sa fureur. Il prouvait ainsi sa divinité.

Il nous donnait un magnifique exemple d'humilité et de patience, dès les premiers jours de sa vie sur la terre.

Il faisait voir aussi qu'il avait pris réellement une chair semblable à la nôtre [2], qui avait besoin de se cacher et de fuir pour éviter le danger.

Par sa fuite, notre divin Sauveur procurait à un peuple éloigné de Jérusalem, des grâces de salut. Les exemples admirables de vertu que donnaient Marie et Joseph, les paroles de vie qu'ils ne manquèrent pas de faire entendre toutes les fois que l'occasion s'en présenta, des miracles aussi, du moins si l'on ajoute quelque foi à d'antiques traditions qui sont très vraisemblables, tout enfin dans ce voyage, procura des grâces immenses à une multitude de personnes. Une semence précieuse fut ainsi répandue qui germa plus tard, et produisit d'admirables moissons de vertu et de sainteté.

Par sa fuite encore Jésus donnait à Marie et à Joseph l'occasion de pratiquer, par amour pour lui, les actes de vertu les plus héroïques, l'obéissance, la soumission à la volonté de Dieu, la patience dans les afflictions. Il nous enseigna à nous-mêmes la conduite que nous devons tenir à l'égard des tyrans. Il ne

1. Dignatus est in Ægyptum fugere, ut postea crucem dignaretur ascendere, fecit enim eum mori benignitas propria, non malignitas aliena : cum enim prædefinitum fuisset a Deo, ut in adulta ætate moreretur, quia in nobis magis expediebat, fugit ad vitandam humano modo, non potentia virtutis, mortem in infantia sibi imminentem. Unde manifestum est, amore nostri, non Herodis timore, quem solo nutu cohibere potuisset, fugam arripuisse, sed potius instar strenui ducis, singulari stratagemate, inimicum fugiendo, delusisse. S. Fulgent. *Serm. de Epiph.*

2. Decuit Christum sicut esuriendo, sitiendo, patiendo, sic et sese occultando, et fugiendo, ostendere se carnem gestare, et hominem factum esse; nam ab ipso statim initio, quo factus est homo, dum adhuc puer esset per angelum ipse suum Joseph præcipit : *Surgens tolle puerum*, etc. D. Athanasius, *in Prima Apologia*, *n.* 12.

punit pas ouvertement Hérode, il ne lui reprocha pas son crime : mais évita sa fureur et ne lui opposa que la patience et la prudence. Il est vrai que la justice de Dieu frappa presque aussitôt le cruel tyran d'une manière terrible. Mais si la justice de Dieu montrait aux persécuteurs le sort qui les attend, le divin Enfant nous enseignait, à nous, la conduite que nous devons tenir.

Jésus nous apprenait encore qu'il est permis de se soustraire aux persécuteurs par la fuite [1], lorsque des devoirs très graves n'obligent pas du reste à demeurer au milieu du danger. S. Chrysologue remarque que l'Evangéliste dit *fuge*, et non pas *vade*-*Fuyez* et non pas, *allez en Egypte*, précisément pour nous apprendre que la fuite est quelquefois, non seulement permise mais louable.

S. Augustin (*Serm. ad Catechum.*), dit aussi que Jésus voulut procurer aux SS. Innocents, par sa fuite, le bonheur de mourir pour lui. Ils furent lavés de la faute originelle dans leur propre sang : *Ut pro Christo morerentur* : *præstitit, ut suo sanguine ab originali peccato diluerentur.* « Si le Christ était demeuré, » dit S. Chrysologue, la Synagogue compterait ces enfants au » nombre de ses fils, l'Eglise ne les compterait pas au nombre » de ses martyrs. » *Si stetisset Christus, haberet eos Synagoga filios, hos Ecclesia martyres non haberet* [2] (*Serm.* 153). Sans doute la bienheureuse Mère de Jésus n'ignora pas, dans son exil, le massacre des Innocents. Elle pleura avec leurs mères, mais elle comprit combien grand était le bonheur de ces fleurs des martyrs [3], versant leur sang pour Jésus-Christ, avant qu'il ne fût mort lui-même pour eux sur la croix.

S. Mathieu nous apprend pourquoi l'Ange du Seigneur désigna l'Egypte à Joseph, comme le lieu de son refuge. Ce fut, dit l'Evangéliste, *afin que fût accomplie cette parole que le Seigneur a dite par le prophète : J'ai rappelé mon fils de l'Egypte.* Le prophète Osée (Ch. x, 1), lorsqu'il prononça ces paroles, rappelait la délivrance du peuple d'Israël ; mais cette délivrance était la figure du retour de Jésus de la terre d'exil, et les paroles du Prophète ne furent entièrement réalisées qu'au retour du divin En-

1. Ideo Dominus in persecutione secedere, et fugere mandavit, atque ut id fieret, et docuit et fecit. D. Cyprianus, *in libr. de lapsis.*

2. S. Léon dit de même :

Necari omnes parvulos jubet (Herodes), et quoniam quem metuat nescit infantem, generalem sævitiam, in suspectam sibi tendit ætatem. Sed quos rex impius eximit mundo, Christus inserit cœlo, et quibus nondum sanguinis sui impendit redemptionem, jam martyrii tribuit dignitatem. D. Leo, *Serm.* 1, *de Epiph. cap.* 3.

3. Felicior ergo ignorantia infantium, quos persecutor occidit... Illi potuerunt pro eo mori, quem nondum poterant confiteri. Itaque Christus, ne ullum ei tempus esset absque miraculo, ante usum linguæ, potestatem Verbi tacitus exerebat, et quasi jam diceret : *Sinite parvulos venire ad me, talium*

fant. Pour revenir de la terre d'exil et de servitude, il fallait d'abord qu'il s'y rendît, comme autrefois Jacob et ses enfants. Le peuple d'Israël, dit Maldonat, n'était pas proprement et naturellement fils de Dieu : Jésus seul pouvait donner à la prophétie son accomplissement parfait.

Nous ne décrirons pas les fatigues et les dangers auxquels furent exposés Marie et Joseph s'efforçant de dérober Jésus à la fureur de ses ennemis. *Joseph s'étant levé*, dit S. Mathieu, *prit l'Enfant et sa Mère, pendant la nuit et se retira en Egypte. Et il s'y tint jusqu'à la mort d'Hérode.* Quel chemin suivirent les augustes voyageurs, comment vécurent-ils en traversant le désert, et dans cette contrée inconnue où ils ne comptaient ni un parent ni un ami ? L'Evangile ne nous le dit pas. Quelques pieuses traditions rapportent que le divin Enfant fit plusieurs miracles pour subvenir aux besoins de Marie et de Joseph : pourquoi ne les aurait-il pas faits, lui dont la miséricordieuse bonté les a tant multipliés en faveur de ses saints ? Marie et Joseph ne lui étaient-ils pas incomparablement plus chers que tous les saints et tous les anges ensemble ? Mais il n'en a fait que peu, parce qu'il voulait leur laisser tout le mérite de la patience, au milieu des épreuves.

On dit aussi qu'il rencontra, en chemin, l'enfant devenu plus tard le bon Larron. Il était atteint d'une maladie cruelle et fut guéri par l'eau dont Marie s'était servie pour baigner son divin Fils.

La sainte Famille fut d'abord obligée de chercher un gîte provisoire à Mataria (actuellement Matarieh), faubourg d'Héliopolis, à une lieue et demie du Caire [1]. La tradition confirmée par le récit des pèlerins de tous les siècles, ne laisse subsister aucun doute à cet égard. On y montre encore de nos jours, un sycomore qui aurait plus d'une fois abrité le divin Enfant. Son tronc noueux sillonné de larges fentes et de trous, a été brisé à la hauteur d'un homme, mais il conserve toujours deux grosses branches latérales ornées d'un beau feuillage. De loin, on les prendrait pour deux arbres vigoureux.

A quelques pas de là, on voit sourdre une fontaine dont l'eau abondante est aussi limpide qu'agréable au goût. L'origine de cette source connue sous le nom de *Fontaine de Marie*, remonte, dit-on, au séjour de la sainte Famille en cette localité. Maintes fois déjà, et avec raison, le lecteur aura attaché une signification symbolique à ces fontaines de Marie, que la tradition nous

est enim regnum cœlorum, nova gloria coronabat infantem. Idem, *Serm.* 2 *de Epiph. cap.* 3.

Sed hanc Herodis istius rabiem ille vincit, et destruit, qui etiam parvulos martyrii gloria coronavit. Idem, *Serm.* 6 *de Epiph. cap.* 2.

1. Voir l'abbé Jamar, *Marie, Mère de Jésus*, p. 209.

montre, dans tous les endroits illustrés par la présence de celle qui est appelée, si justement, la source des grâces, la source de bénédiction, de miséricorde, de joie, de douceur, de guérison, ainsi que le fait remarquer S. Jean Damascène, en parlant de Marie.

Après être demeurée un temps plus ou moins notable au faubourg d'Héliopolis, la sainte Famille alla se fixer au Caire. Ce devait être à cette époque une bourgade peu importante, où Marie et Joseph établirent leur résidence, par motif d'économie, et pour rendre leur position moins précaire. Une tradition scrupuleusement conservée nous renseigne sur la place qu'ils y ont habitée : c'est une grotte qui fait aujourd'hui partie de la crypte d'une église à l'usage des Cophtes. Là s'écoulèrent, sous les yeux de Marie, les premières années de Jésus. Tandis que Joseph allait au dehors se livrer à différents travaux, pour venir en aide à sa famille, ou que, quand la chose était possible, il s'occupait à l'entrée de la grotte, Marie, de son côté, vaquait aux devoirs domestiques [1]. N'était-elle pas en effet, cette *Femme forte*, que Salomon appelait de ses vœux, et qu'il désespérait de trouver : *Mulierem fortem quis inveniet?*

Il est impossible de déterminer d'une manière certaine, le temps que la sainte Famille passa en Egypte, au milieu des rigueurs de l'exil. Un assez grand nombre d'auteurs sont d'avis qu'on ne peut l'étendre à plus de sept années. D'après Suarez, telle aurait été l'opinion d'Ammonius, de S. Anselme, et de S. Thomas. Baronius prolonge le séjour jusqu'à la neuvième année, et Suarez n'est pas éloigné d'adopter cette manière de voir. D'autres, au contraire, opinent pour un temps beaucoup moins long. Le docteur Seep fait remarquer qu'Hérode mourut au commencement du mois d'avril de la quatrième année avant l'ère vulgaire, l'an 750 de Rome : c'est alors que le Sauveur serait retourné à Nazareth, après une absence de deux ans. S. Epiphane dit que, selon la tradition, Jésus a demeuré deux années en Egypte.

Quelques auteurs ont prétendu que le séjour en Egypte n'avait duré que quelques jours à peine, et ils condensent dans le court

1. Hic occurrit pulchra, pia et compassiva valde meditatio. Adverte bene quæ sequuntur. Unde et quomodo vivebant isti tanto tempore. Numquid mendicabant? Legitur autem de Domina quod colo et acu quærebat sibi et Filio necessaria : sutebat ergo et filabat mundi Domina, paupertatis amatrix... Sed numquid ibat ipsa per domos petendo pannum et alia in quibus operaretur? Oportuit enim hoc per viciniam innotescere, alias vacasset a talibus operibus... Quid si puer Jesus aliquando... famem patiens more puerorum petiit panem, nec unde daret habuit Mater? Nonne in his et similibus totaliter concutiebantur viscera sua? Consolabatur verbis Filium suum, et opere, ut poterat, procurabat, et sibi forte aliquando subtrahebat de victu, ut Filio reservaret. S. Bonaventura, *Medit. Vitæ Christi, cap.* 12.

espace de quarante jours, la Nativité du Sauveur, l'adoration des Mages, la circoncision, la fuite en Egypte, le massacre des Innocents, la mort d'Hérode et le retour de la sainte Famille. Mais pour arriver à ce résultat, et retrouver Jésus et Marie au temple de Jérusalem pour la cérémonie de la Purification, ils rencontrent sur leur chemin des difficultés, ou plutôt des impossibilités qui rendent leur opinion tout à fait improbable.

Eusèbe, le Vénérable Bède et Jansénius de Gand donnent à la durée de l'exil cinq ans et quelques mois.

On peut conclure de ces divergences, que l'incertitude la plus complète règne sur ce point. Dieu n'a pas voulu que nous connaissions mieux les détails de la vie du Sauveur, pendant ses premières années, sans doute pour nous faire mieux comprendre la grande leçon d'humilité, d'obéissance et de sacrifice qu'il nous donne pendant trente ans, et que sa sainte Mère nous donne avec lui. Acceptons cette leçon précieuse et ne permettons pas qu'elle nous soit inutile.

§ VIII. — *Retour à Nazareth.*

Hérode étant mort, dit S. Mathieu (II, 19), *voilà qu'un Ange du Seigneur apparut à Joseph, pendant son sommeil, en Egypte, disant : Lève-toi ; prends l'Enfant et la Mère, et va dans la terre d'Israël, car ils sont morts ceux qui recherchaient la vie de l'Enfant.*

Le messager divin envoyé à Joseph, pour le prévenir du danger que courait l'Enfant, et l'avertir de se retirer en Egypte, lui avait dit : *Tu y resteras jusqu'à ce que je t'avertisse de l'heure du retour, car Hérode va faire chercher l'Enfant pour le mettre à mort :* il revient selon sa promesse, et Joseph lui obéit, avec la même promptitude et la même docilité que la première fois: *Joseph s'étant levé prit l'Enfant et sa mère, et vint dans la terre d'Israël.* Il fait ce que l'Ange avait recommandé : il revient dans la terre d'Israël. Admirons ici l'humilité de Marie, et sa docilité envers celui que Dieu lui avait donné pour époux, pour protecteur et pour guide pendant sa vie mortelle. Ce que Joseph désire, elle s'y soumet à l'instant. Joseph prend l'Enfant et sa Mère, selon la parole de l'Ange. L'un et l'autre sont entre ses mains comme le bâton entre les mains du voyageur : ils n'ont pas de volonté propre : c'est à Joseph qu'il appartient de vouloir et de commander. Remarquons aussi le respect de Dieu pour l'autorité légitime, sa déférence pour les supérieurs. Ce n'est pas à Marie, la Reine des Anges, que l'esprit céleste chargé d'annoncer la volonté de Dieu s'adresse, ce n'est pas Jésus Dieu lui-même, sagesse éternelle du Père, qui avertit Marie et Joseph que l'heure du retour est venue. Cependant, selon toutes les

probabilités, il n'était plus alors condamné au silence que, dans les premiers temps de sa vie mortelle, il avait accepté pour nous ; il était âgé de deux ans au moins, peut-être de huit ou neuf, il pouvait parler : il ne dit rien cependant. Dans la sainte Famille, il est l'enfant, et ce n'est pas à l'enfant qu'il appartient d'instruire le père et la mère, ou d'imposer sa volonté. L'enfant doit se taire et obéir : ainsi fait notre adorable Sauveur ; ainsi fera-t-il toute sa vie, et l'on pourra résumer les trente premières années qu'il passa sur la terre en ces trois mots : *Erat subditus illis* : — *Il leur était soumis*. Marie à son tour était l'épouse et, à ce titre, elle était soumise à Joseph son époux et son supérieur. Incomparablement élevée au-dessus de lui par sa dignité de Mère de Dieu et par sa perfection, elle n'en tenait pas moins le second rang, comme son divin Fils avait accepté le troisième dans cette Trinité de la terre, où l'on voyait merveilleusement réalisée la parole que Jésus devait prononcer un jour : ***Les premiers seront les derniers.***

Nous avons dit les causes qui avaient déterminé le Seigneur à chercher, par la fuite un refuge dans la terre d'Egypte. Ces causes n'existaient plus du jour où ceux qui cherchaient à lui ôter la vie étaient morts. Il nous avait donné, par sa fuite, les exemples et les enseignements dont nous avions besoin ; il avait procuré à Marie et à Joseph l'occasion de pratiquer l'obéissance, et d'amasser des trésors infinis de mérites ; il avait porté aux Egyptiens les bénédictions qui accompagnent sa sainte présence, et les avait édifiés par l'exemple des vertus de Marie et de Joseph. Il n'y avait plus de raison pour retenir la sainte famille loin du temple de Dieu, et au milieu d'un peuple idolâtre.

Quels étaient ces hommes dont parle l'Ange, qui cherchaient aussi à faire périr l'Enfant divin, et qui étaient morts ainsi qu'Hérode ? D'après S. Jérôme, il s'agit ici de prêtres et de scribes, non moins troublés qu'Hérode lui-même, par la naissance du Messie [1]. Maldonat croit que ce texte désigne les bourreaux qui avaient reçu l'ordre de faire périr l'Enfant s'ils venaient à le rencontrer. D'autres pensent, non sans raison, qu'il est surtout question ici d'Antipater, ce fils d'Hérode digne de son père par ses vices et sa cruauté. Son ardent désir de régner ne lui permettait pas d'être indifférent à l'existence de ce Roi nouveau-né, que les mages étaient venus adorer. Sans doute aussi, Hérode avait des conseillers qui n'étaient pas demeurés étrangers au massacre de Bethléem. La main de Dieu avait frappé tous ces coupables, et Marie n'avait plus rien à craindre d'eux pour son divin Enfant.

1. Ex hoc loco intelligimus non solum Herodem sed et sacerdotes et scribas, eodem tempore necem Domini fuisse meditatos. D. HIERONYMUS, *in cap.* II *Matthæi*.

S. Mathieu dit ensuite que Joseph *ayant appris qu'Archélaüs régnait en Judée, à la place d'Hérode son père, il appréhenda d'y aller; et averti pendant son sommeil, il se retira dans le pays de Galilée.* Joseph savait quel était l'Enfant dont Dieu lui avait confié la garde. Les messages des Anges, la prophétie de Siméon et surtout ses entretiens avec sa très sainte Epouse, l'avaient suffisamment instruit de la divinité de Jésus, et de la mission qu'il venait remplir sur la terre. Il était donc naturel qu'il cherchât à se rapprocher de Jérusalem la ville sainte, et de Bethléem la cité de David. La piété des deux époux les invitait à ne pas trop s'éloigner du sanctuaire où l'on rendait à Dieu le culte qui lui était dû, et la crainte d'imposer à Marie et à l'Enfant trop de fatigue, lorsque trois fois l'année, ils devraient se rendre au temple, étaient des motifs suffisants pour que Joseph choisît, de préférence, Bethléem ou les environs, pour lieu de son séjour. Il y avait de plus, pour Marie, l'avantage de n'être pas éloignée de sa cousine sainte Elisabeth.

Mais la volonté de Dieu était tout autre : Joseph apprit qu'Archélaüs remplaçait Hérode sur le trône de Jérusalem. Il connaissait l'esprit méchant et cruel de ce nouveau roi. Antipas, à qui la Galilée était échue en partage, avait moins mauvaise réputation, et d'ailleurs Jésus devait passer plus aisément inaperçu au fond de la Galilée, dans une humble bourgade, qu'à deux pas de Jérusalem où le souvenir de l'adoration des bergers et des mages, et celui des paroles de Siméon et d'Anne n'avaient pas eu le temps de s'effacer. L'âge seul du divin Enfant eût suffi pour attirer sur lui l'attention, et le dénoncer aux fureurs de ceux qui avaient égorgé les S. Innocents.

Cependant Joseph, dans une conjoncture si grave, ne fut pas abandonné à sa propre prudence. *L'Ange* son conseiller fidèle *l'avertit* de nouveau, *pendant son sommeil, et il se retira dans le pays de Galilée. Etant donc venu il habita une ville qui est appelée Nazareth.* Là, comme nous l'avons vu, s'étaient passés les premiers temps de son union avec la très sainte et très immaculée Marie ; là, le Verbe avait été conçu ; là, Joseph avait appris de l'Ange le grand mystère de l'Incarnation, qui faisait de lui, humble ouvrier, le père adoptif du Fils de Dieu lui-même, le protecteur et le gardien du Dieu tout-puissant qui règne au ciel et sur la terre. Marie et Joseph devaient y retrouver leur humble maison, depuis longtemps abandonnée, des parents, des amis, du travail pour gagner le pain de chaque jour. Cependant, laissant de côté tant de considérations, ce fut simplement pour accomplir la volonté de Dieu qu'ils vinrent à Nazareth.

Dieu le voulut ainsi, dit S. Mathieu, *afin que s'accomplît ce qui a été dit par les Prophètes : Il sera appelé Nazaréen.* La ville de Nazareth est la ville des jeunes plantes qui s'élèvent de

terre, la ville des fleurs, d'après son étymologie. Or, dans la sainte Ecriture, Jésus est le germe du Seigneur, la tige qui sort de la racine de Jessé, la fleur qui provient de cette racine, la fleur de la plaine, le lis des vallées. Nazareth a encore une autre signification. Ce mot signifie Saint et Orient, si l'on en croit plusieurs orientalistes ; S. Jérôme en particulier lui donne la signification d'Orient. Ces deux noms conviennent admirablement au Seigneur, à qui les Prophètes les ont donnés cent fois.

L'Evangile ne nous dit rien des années que Jésus passa à Nazareth, depuis son retour d'Egypte jusqu'à sa douzième année. Nous lisons seulement dans S. Luc (II, 40) : *Puer autem crescebat et confortabatur, plenus sapientia, et gratia Dei erat in illo* : — *Cependant l'Enfant croissait et se fortifiait, plein de sagesse ; et la grâce de Dieu était en lui.* Nous tenterons cependant, à la suite des Pères et d'autres pieux auteurs, de jeter un coup d'œil discret sur l'intérieur de la sainte famille.

CHAPITRE VI

LA SAINTE FAMILLE A NAZARETH

§ I. — *L'Enfant Jésus.*

Transportons-nous un moment, par l'imagination, dans l'humble maison de Nazareth, que Marie et Joseph viennent habiter de nouveau, après une longue absence.

La demeure où s'était accompli le grand mystère de l'Incarnation avait dû souffrir beaucoup, laissée à l'abandon pendant plusieurs années. Mais Joseph était un habile ouvrier. Il lui fallut peu de temps pour la rendre habitable. Ces pauvres maisons de Nazareth, à moitié creusées dans le roc, n'ayant qu'une porte étroite et deux ou trois petites tenêtres à peine closes de treillis, garnies d'un mobilier qui ne dépassait pas le strict nécessaire, étaient bientôt remises en état.

Mais à côté de cette pauvreté, quel charmant tableau d'harmonie intérieur offre à nos regards!

Qui n'admirerait cette famille, modèle de toutes les vertus, que les anges eux-mêmes contemplaient avec ravissement? Jamais on n'en vit de semblable sur la terre; c'était comme un ciel nouveau inauguré au milieu de cette vallée de larmes.

Entre Marie et Joseph, l'*Enfant*, dit S. Luc, *croissait et se fortifiait, rempli de sagesse, et la grâce de Dieu était en lui.* Ecou-

tons la grande voix de Bossuet méditant ce mystère, dans ses *Elévations* :

« Il y en a qui voudraient que tout se fît en Jésus-Christ par des coups extraordinaires et miraculeux. Mais par là, Dieu aurait détruit son propre ouvrage; et comme dit S. Augustin : « S'il faisait tout par miracle, il effacerait ce qu'il a fait par » miséricorde » : *Dum omnia mirabiliter facit, deleret quod misericorditer fecit.* Ainsi il fallait que, comme les autres enfants, il sentît le progrès de l'âge. La sagesse même dont il était plein, se déclarait par degrés, comme l'Evangéliste nous le dira bientôt. Cependant dès le berceau et dès le sein de sa Mère, il était rempli de sagesse. Sa sainte âme, dès sa conception, unie à la Sagesse éternelle en unité de personne, en était intimement dirigée, et en reçut d'abord un don de sagesse éminent au-dessus de tout, comme étant l'âme du Verbe divin, une âme qu'il s'était rendue propre; en sorte que selon l'humanité même, *tous les trésors de sagesse et de science étaient cachés en lui* (Coloss. II, 1). Ils y étaient donc, mais cachés, pour se déclarer dans leur temps. *Et la grâce de Dieu était en lui.* Qui en doute, puisqu'il était si étroitement uni à la source de la sainteté et de la grâce? Mais le saint Evangéliste veut dire, qu'à mesure que l'Enfant croissait, et commençait à agir par lui-même, il reluisait dans tout son extérieur je ne sais quoi qui faisait rentrer en soi-même, et qui attirait les âmes à Dieu, tant tout était simple, mesuré, réglé dans ses actions et dans ses paroles.

» Aimable Enfant! heureux ceux qui vous ont vu hors de vos langes développer vos bras, étendre vos petites mains, caresser votre sainte Mère, et le saint vieillard qui vous avait adopté, ou à qui plutôt, vous vous étiez donné pour fils; faire, soutenu par lui, vos premiers pas; dénouer votre langue, et bégayer les louanges de Dieu votre Père! Je vous adore, cher Enfant, dans tous les progrès de votre âge, soit que vous suciez la mamelle; soit que, par vos cris enfantins, vous appeliez celle qui vous nourrissait, soit que vous reposiez sur son sein et entre ses bras. J'adore votre silence; mais commencez, il est temps, à faire entendre votre voix. Qui me donnera la grâce de recueillir votre première parole? Tout était en vous plein de grâce; et n'eussiez-vous fait que demander votre nourriture, j'adore les nécessités où vous vous mettez pour nous. La grâce de Dieu est en vous et je veux la ramasser de toutes vos actions. Encore un coup, faites-moi enfant de simplicité et en innocence. » Ainsi parle Bossuet. Jésus progressait donc insensiblement et laissait briller, chaque jour, un peu davantage, les trésors infinis de sagesse et de vertus qui étaient en lui. Marie contemplait ce spectacle et y trouvait la source des jouissances les plus pures et les plus ineffables. Le corps humain que le

Verbe avait uni à sa divinité se développait, et prenait des forces avec l'âge, comme le corps des autres enfants. Et comme le dira un peu plus loin le même Évangéliste, *Jésus avançait en sagesse, en âge et en grâce, devant Dieu et devant les hommes.* N'oublions pas toutefois, que si le Sauveur a traversé l'enfance, à la manière des autres hommes, et montré une sagesse toujours croissante, à mesure qu'il avançait en âge et se fortifiait, ce n'était là qu'un développement apparent. Or Marie ne l'ignorait pas. Elle savait que Jésus, dès le premier moment de son incarnation, renfermait en lui tous les trésors de la science et de la sagesse divine : *In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi* (Coloss. II, 3); elle savait que la plénitude même de la grâce résidait en ce divin Enfant. Elle connut donc parfaitement que l'éternel soleil de justice, en se levant sur la terre, ne montrait que successivement ses rayons : de même que le soleil matériel qui nous éclaire, paraît gagner en éclat et en chaleur à mesure qu'il s'élève dans le ciel, quoique, dans la réalité, il reste invariablement le même.

Mais cette connaissance en Marie ne pouvait cependant empêcher la divine Mère, dit l'abbé Jamar, de trouver d'inexprimables délices dans le spectacle ravissant dont elle était le témoin journalier. Sans doute elle s'oublia souvent à contempler ce gracieux Enfant, le plus beau parmi les fils des hommes; cette charmante fleur de Jessé, qui s'épanouissait avec tant de grâce, parée de toutes les beautés de la nature. Qui pourrait peindre le bonheur avec lequel elle accueillait les sages maximes qui coulaient chaque jour des lèvres de son Fils, ou la joie qu'elle ressentait à la vue de la manifestation extérieure de ses perfections?

Oh! quelle impression ne faisaient point sur le cœur de cette sainte Vierge, et la tendresse par laquelle il répondait à l'amour, et aux soins de sa Mère, et la prévenance qu'il apportait à lui plaire en toutes choses, et par dessus tout son obéissance et sa soumission parfaites! Quand on songe que la nature humaine voilait à peine, aux yeux de Marie, la divinité de son Fils, alors on peut, en quelque manière, se faire une idée de la sainte avidité qu'elle montrait à recueillir toutes ses paroles, et à observer tous ses actes, pour en faire le sujet continuel de ses méditations; alors aussi, on conçoit quelque chose des sentiments d'admiration et de compassion à la fois, que les abaissements et la profonde humiliation du Dieu-Enfant excitaient dans son âme.

Après cela est-il étonnant que, formée à l'école de la plus admirable humilité, elle soit devenue, après son divin Fils, le modèle de cette belle vertu? Oui, Marie issue de l'illustre race des patriarches et des rois, préfigurée par des femmes célèbres,

annoncée par les oracles des prophètes, élevée enfin à la dignité de Mère de Dieu, Marie se plonge néanmoins dans un tel abîme d'humilité qu'il nous est impossible d'en sonder la profondeur. »

La vie que menait Marie à Nazareth, avec son divin Fils et le bienheureux Joseph, ne différait pas extérieurement de celle des petits et des pauvres qui les entouraient.

La Mère de Dieu, la reine du ciel et de la terre vaquait modestement aux soins de son humble ménage. Elle préparait la nourriture et les vêtements; elle veillait à ce que rien ne manquât ni à Jésus, ni à Joseph; elle s'empressait de se rendre utile à ceux qui avaient besoin de son aide, et ne renvoyait jamais un pauvre sans lui donner quelque secours.

Dans les ménages judaïques, même dans les maisons les plus opulentes, la maîtresse de la maison pétrissait la farine, faisait cuire le pain, préparait le repas. La nourriture était simple et frugale; et dans les festins d'apparat, le luxe consistait plutôt dans l'abondance que dans la variété des mets. Le pain, bien différent de celui auquel nous sommes accoutumés, était ordinairement mince, plat, et cuit sous la cendre. Il était de farine de froment; mais les gens du peuple mangeaient souvent du pain d'orge, auquel ils ajoutaient du poisson desséché, des fruits, des légumes et du laitage diversement préparé. La plupart des aliments étaient apprêtés à l'huile. Dans les réjouissances de famille, on servait des gâteaux pétris à l'huile et au miel. L'usage du miel était alors réputé une délicatesse exquise. Enfin, dans les occasions solennelles, lorsqu'on voulait exercer plus convenablement les devoirs de l'hospitalité, si les ressources de la famille le permettaient, on tuait le veau gras, ou l'on faisait rôtir un agneau. Le repas principal se prenait le soir, à la tombée du jour : conséquemment, après la cessation du travail [1].

Non seulement les apprêts des repas ordinaires, mais encore tous les travaux sédentaires, regardaient exclusivement l'épouse. Ainsi c'étaient les femmes qui faisaient les vêtements. Quelques-unes réussissaient à façonner des tuniques sans couture ; d'autres étaient très habiles à tresser des nattes ; d'autres encore excellaient à exécuter des tissus légers, en grande estime dans tout l'Orient, et très recherchés par les marchands étrangers. La

1. L'abbé Jamar que nous reproduisons à peu près textuellement ici, emprunte lui-même ces détails à Fleury (*Mœurs des Israélites*), et à Bourassé (*Histoire de la Vierge Marie*). Malgré l'autorité de ces trois écrivains, on peut croire que l'usage de la viande était moins rare qu'ils ne le disent, chez les Israélites possesseurs de troupeaux dont la laine et le lait servaient sans doute, mais qu'on ne laissait assurément pas périr de vieillesse. Mais pour la Sainte Famille en particulier, l'ensemble est vrai.

sainte Vierge s'était exercée dans le temple de Jérusalem, à ces différents travaux, manuels.

Telles étaient les occupations de Marie dans l'humble maison de Nazareth. On montre encore la source où elle allait puiser de l'eau à un quart de lieue de son habitation. C'est l'unique source connue à Nazareth et les femmes de la contrée viennent encore puiser de l'eau à la fontaine de Marie.

Tandis que Marie se livrait aux occupations en rapport avec sa position modeste, Joseph de son côté s'appliquait aux travaux de sa profession et Jésus les aidait l'un et l'autre, autant que le comportait son âge. Car il était venu pour servir et non pour être servi.

Il fait bon de s'arrêter avec S. Bonaventure, dans ses méditations sur l'Evangile, à considérer le divin enfant, préparant l'humble table, balayant la maison, mettant les lits en ordre, et cependant levant les yeux, à tous moments, vers sa mère bien-aimée.

Le moment du repas venu, ils prennent tous trois ensemble leur nourriture. Quelle sobriété, quelle mortification règne à cette table! Ils s'entretiennent ensemble, et les anges descendent du ciel, pour recueillir les paroles qui s'échappent de leurs lèvres. Ne cherchez pas dans leurs saints entretiens de paroles inutiles et oisives : c'est la sagesse même de Dieu qui parle par la bouche de Jésus ; c'est l'Esprit de Dieu qui inspire Marie et Joseph. La nourriture qu'ils prennent rend au corps les forces nécessaires, mais l'âme trouve en même temps des charmes et des forces nouvelles dans ces conversations bénies. Puis, viennent l'heure de la prière commune et celle du repos. Contemplez, admirez Jésus avec Marie et Joseph, et surtout imitez ces merveilleux modèles [1].

Mais c'était principalement aux jours de sabbat, que Marie et Joseph pouvaient jouir sans interruption de l'aimable société de Jésus, se livrer avec lui à de saints entretiens et aux œuvres de piété. Aussi en attendaient-ils chaque semaine le retour avec une impatience bien légitime. Combien, en ces jours-là, les en-

1. Considera illam super omnes alias benedictam familiam, parvam sed valde excelsam, pauperem et humilem vitam ducentem. Felix Joseph quærebat quod poterat de arte lignaminis. Domina vero acu et colu pretio laborabat. Faciebat et alia domus obsequia, quæ multa sunt : parabat victum sponso et Filio, et alia expedientia faciebat ; non enim habebat servientem. Compatere ergo sibi, quam sic suis manibus laborare oportet : compatere etiam Domino Jesu, quia ipse eam adjuvabat, fideliter laborabat in his quæ poterat. Venit enim, ut ipse ait, ministrare et non ministrari. Nonne ergo in ponenda mensula, cubilibus aptandis, et aliis secretioribus domus, eam adjuvabat ? Intuere ergo eum bene humilia obsequia per domum facientem, et nihilominus etiam Dominam intuere. Conspice etiam qualiter ipsi tres simul comedunt ad unam mensulam per singulos dies, non lautas et exquisitas, sed pauperes et sobrias cœnas sumentes, et qualiter postea colloquuntur,

seignements de l'éternelle sagesse, qui leur parlait durant de longues heures, par la bouche de l'adorable Enfant, devaient être attachants et instructifs ! Puis le moment fixé pour se rendre à la synagogue étant arrivé, voyez-les s'y acheminer en conduisant leur Fils par la main. Leurs regards ne le quittent pas. Et quelle ferveur la vue du recueillement de Jésus n'excitait-elle pas dans leur âme, pendant qu'on faisait la lecture des Livres saints, ou qu'on récitait la prière commune ? Au sortir de ces assemblées, le Sauveur leur donnait ensuite l'explication des divers passages rappelés à leur souvenir, et chacune de ses paroles était pour eux un nouveau sujet d'étonnement.

Une autre source de bonheur s'ouvrit encore pour Marie et Joseph, quand le divin Enfant fut devenu assez fort pour pouvoir les accompagner à Jérusalem, lors des solennités pascales.

§ II. — *Marie conduit Jésus au temple à l'âge de douze ans.*

L'Evangile nous apprend (S. Luc, II, 40), que *les parents de Jésus allaient tous les ans à Jérusalem, à la fête de Pâques. Lors donc qu'il eut douze ans, ils montèrent à Jérusalem selon la coutume de cette solennité.* La loi ordonnait aux Juifs d'aller trois fois l'année, au lieu désigné pour rendre un culte public au Seigneur. Lorsque le temple de Salomon eut été construit, la ville de Jérusalem devint nécessairement le centre de ces pieuses réunions, puisqu'il n'était pas permis d'immoler des victimes à Dieu, ailleurs que dans ce temple.

Les femmes n'étaient pas tenues à cet acte de religion, et l'Ecriture ne dit pas à quel âge il y avait obligation pour les parents d'y conduire leurs fils. Il est probable que cette obligation commençait du jour où le voyage était possible.

Les trois fêtes, désignées par la loi pour se présenter au temple, étaient la solennité des Azymes, celle des Semaines ou de la Pentecôte, et celle des Tabernacles. La trop grande distance ou d'autres raisons graves étaient des causes suffisantes pour qu'on fût dispensé de se rendre à Jérusalem trois fois l'an-

non inania et otiosa verba sed plena sapientia et Spiritu sancto ; nec minus mente reficiuntur quam corpore. Sed qualiter post aliqualem recreationem, ad orationem se convertunt... Meditare etiam circa cubicula, scilicet unum pro quolibet eorum, et intuere Dominum Jesum super humum, in sero, post orationem se componere, per singulas noctes, tam longissimi temporis, sic humiliter, sic utiliter, ut quicumque alius pauperibus de populo. Sic etiam perseveranter, quolibet sero, in hoc statu deberes eum aspicere. O Deus abscondite ! Quare sic affligebaris corpus illud innocentissimum ? Unius quippe noctis peregrinatio sufficere debebat ad totius mundi redemptionem. Amor hoc compellebat immensus ; vehementer zelabas, pro ove perdita tuis humeris ad cœlestia pascua reportanda. S. Bonaventura, *Medit. Vitæ Christi, cap.* 15.

née; mais une impossibilité réelle, comme une maladie sérieuse pouvait seule légitimer une absence, lorsque venait la solennité des Azymes ou de la Pâque. Les Juifs qui vivaient à l'étranger, dans des contrées éloignées, revenaient même dans leur patrie, au moins de loin en loin, pour se présenter au temple en ces grands jours de fête, et ne manquaient pas de séjourner quelque temps dans la ville sainte, s'il leur était possible, comme nous le voyons par le livre des Actes. Au jour de la Pentecôte se trouvaient réunis devant le cénacle, une multitude de Juifs venus de toutes les contrées de la terre. Au temps de la ruine de Jérusalem, des Juifs innombrables venus aussi de tous pays, furent enfermés dans la malheureuse ville, et y périrent, parce que les armées romaines l'investirent à l'époque de la Pâque.

Joseph devait donc se rendre au temple de Jérusalem; mais il est peu probable qu'il s'y rendît trois fois l'année, parce que son humble condition et la nécessité où il était de se livrer chaque jour à un rude travail, ne le lui permettaient pas. Le voyage demandait en effet au moins une semaine, pour l'aller et le retour, plus le temps du séjour, qui pouvait n'être pas moindre. La pauvreté, la distance, la nécessité de veiller sur le précieux dépôt que Dieu lui avait confié, étaient des raisons suffisantes pour que Joseph demeurât à Nazareth, lorsque venaient les fêtes des Semaines et des Tabernacles. Mais à la fête des Azymes, Marie l'accompagnait avec le divin Enfant.

La sainte Famille ne s'était pas fixée en Judée, par crainte d'Archélaüs. Il eût été, en effet, extrêmement dangereux de demeurer sous les yeux, et à la portée de ce digne fils du cruel Hérode; mais le péril n'était plus le même, lorsqu'il s'agissait d'un simple voyage, pendant lequel Marie, Joseph et l'Enfant Jésus, étaient confondus et comme perdus dans la foule immense des pèlerins. Il y aurait eu même plus de danger à ne pas faire comme tout le monde, car on aurait éveillé l'attention des méchants. D'ailleurs, il s'agissait pour Joseph d'un devoir à remplir, pour Jésus et Marie, d'un acte solennel de religion à accomplir; ni Marie, ni Joseph, ni leur divin Fils ne pouvaient hésiter. Aussitôt que l'âge de Jésus lui permit ce voyage, il le fit, et ce fut bientôt, car lorsqu'il accomplit sa douzième année et qu'il monta à Jérusalem, il ne faisait que suivre une coutume remontant déjà assez loin; comme le fait entendre l'Evangile : *Ses parents allaient tous les ans à Jérusalem à la fête de Pâques. Lors donc qu'il eut douze ans, ils montèrent à Jérusalem selon la coutume.* Chaque année Joseph et Marie allaient au temple : or Marie ne se serait pas séparée du divin Enfant : ils l'emmenaient donc avec eux [1].

1. Le vénérable Bède est de cet avis dans son commentaire sur S. Luc

Lorsque Jésus eut atteint l'âge de douze ans, il jugea à propos de laisser briller au dehors un rayon de sa divinité. Le moment était favorable. Archélaüs n'était plus à Jérusalem. Si l'on en croit l'historien Josèphe, ce roi cruel régna pendant dix ans et fut ensuite exilé par Auguste. Il avait commencé de régner après la mort de son père, c'est-à-dire moins de deux ans après la naissance du Sauveur. Son exil commença donc avant que Jésus eût atteint l'âge de douze ans, et le divin Enfant pouvait aller au temple et étonner les docteurs par sa sainteté, et la sagesse de ses réponses, sans être suivi et dénoncé par les espions du roi.

Marie et Joseph en se rendant au temple où ils conduisaient le divin Enfant, malgré la longueur du chemin, malgré les dépenses occasionnées par le voyage, dépenses qui devaient peser lourdement sur leurs humbles ressources, malgré les dangers très réels qu'ils couraient, et qui menaçaient surtout Jésus, nous donnent deux grandes leçons. Ils nous apprennent d'abord que nous ne devons rien épargner, lorsqu'il s'agit de rendre au Seigneur le culte qui lui est dû; les considérations humaines ne sauraient suffire à nous arrêter. En second lieu, ils nous montrent combien il est important d'habituer les enfants, dès leurs plus jeunes années, à servir Dieu, et à s'imposer même des fatigues et des sacrifices pour le servir. S. Jean Chrysostome insiste sur ce devoir des parents à l'égard de leurs enfants. Citons quelques lignes de la neuvième homélie sur la première épître à Timothée : « Prêtez donc l'oreille, pères et mères : l'éducation de vos en-» fants ne sera pas pour vous-mêmes une œuvre stérile... Ce » n'est pas une petite chose que de consacrer au service de Dieu » les enfants que l'on a reçus de lui. Si les parents jettent une » base et un fondement solides, ils recevront une grande ré-» compense, parce qu'ils ne négligent point de corriger leurs

chap. 2, Juvencus au livre I de l'histoire évangélique écrit en ces vers :

Ad templum lætis puerum perducere festis,
Omnibus annorum vicibus de more solebant.

Maldonat est aussi favorable à cette opinion dans son Commentaire de l'Evangeliste, *in hoc loco*, où il dit :

Id mihi videtur Evangelista obscure licet indicare, cum non dicit : Eo anno ascendisse, sed remansisse in Jerusalem, quasi insinuans, et quasi satis esse putaverit dicere ascendisse parentes, ut et puerum ascendisse intelligeremus.

Et de fait, à qui Marie et Joseph eussent-ils confié le soin de Jésus enfant, pendant près de trois semaines d'absence ? Pouvaient-ils le laisser même à des parents ? Un père et une mère ordinaires hésiteraient : Marie et Joseph pouvaient-ils s'y résigner, lorsqu'il s'agissait de Jésus, et que, du reste, il n'y avait pour Marie aucune obligation de faire ce voyage ? Quelques auteurs ont cru cependant que Jésus allait au temple pour la première fois, depuis sa présentation, mais leur opinion est peu probable.

» enfants. Car Héli a péri à cause des siens, qu'il devait répri-
» mander. Il le faisait, mais non comme il l'aurait dû; ne vou-
» lant point leur causer de peine, il les a perdus et lui avec eux.
» Pères, prêtez donc l'oreille; instruisez vos enfants dans la
» discipline et la crainte du Seigneur, avec un soin sévère et
» vigilant. » Origène (*lib.* I *in cap.* I *Job.*), avait dit avant lui :
« Toutes les fautes des enfants retomberont sur les parents qui
» n'auront pas instruit et corrigé leurs fils. » Et l'Esprit saint
lui-même, dans le livre des Proverbes (XXII, 6), n'a-t-il pas dit :
Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit non recedet ab ea : — *L'adolescent suit sa voie dont il ne s'écartera pas, même lorsqu'il aura vieilli.* Faut-il citer un auteur païen? Plutarque dit [1] :
« Les parents qui mettent tous leurs soins à enrichir leurs fils,
» et ne se préoccupent pas de leurs mœurs ressemblent à des
» gens pour qui la chaussure est tout et le pied n'est rien? »

Mais que les parents n'oublient pas que les recommandations les plus pressantes, les leçons les mieux senties, produiront peu de fruits, si le bon exemple ne les accompagne.

Que les enfants, à leur tour, méditent ces paroles de Bossuet :
« Jésus-Christ en venant au monde, sans se mettre en peine de
» naître dans une maison opulente, ni de se choisir des parents
» illustres par leurs richesses ou leur savoir, se contente de leur
» piété. Réjouissons-nous à son exemple, non point de l'éclat de
» notre famille, mais qu'elle ait été pleine d'édification, et de
» bons exemples, et enfin une vraie école de religion, où l'on
» apprît à servir Dieu, et à vivre dans sa crainte. »

§ III. — *Jésus demeure à Jérusalem à l'insu de ses parents.*

Quand les jours de la fête furent passés, Marie et Joseph *s'en retournèrent; mais l'Enfant Jésus demeura à Jérusalem, et ses parents ne s'en aperçurent point* (Luc. II, 43).

Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ se sépara-t-il de Marie et de Joseph? pourquoi s'éloigna-t-il de ses autres parents et des amis de sa famille? On peut trouver beaucoup de raisons expliquant la conduite du Fils de Dieu en cette occasion, mais il en est deux principales que les auteurs s'accordent à présenter. En premier lieu, il voulut exercer la patience de Marie et de Joseph et leur résignation à endurer les épreuves. En second

1. Parentes qui filiis ditandis omnem curam impendunt, eorum autem mores negligunt, similes sunt iis qui magnam calceorum curam habent, et interim pedem ipsum parvipendunt. Unde ille merito ab Aristippo derisus est, qui rogans quantam instruendi gratia filii mercedem postularet, illo mille drachmas postulante, intulit : Atque servum mille drachmis comparare possum : cui Aristippus : Duos itaque servos habebis illum quem mercaberis et filium. PLUTARCHUS, *de liberorum educatione.*

lieu, il voulut avoir l'occasion de révéler à cet âge, dans le temple et en présence des docteurs, selon la volonté de son Père céleste, la science divine qui était en lui. C'est ce que nous font connaître les paroles que Marie lui adresse et la réponse qu'il lui fait : *Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voilà que votre père et moi, fort affligés, nous vous cherchions. Mais il leur répondit : Pourquoi me cherchiez-vous? Ignoriez-vous qu'il faut que je sois aux choses qui regardent mon Père?* Épreuve de Marie et de Joseph, accomplissement de la volonté du Père éternel; tel est le résumé des paroles de la Mère et de son divin Enfant.

On peut dire aussi que Jésus s'est séparé pour quelque temps de la société de ses proches, et retiré dans le temple pour apprendre aux âmes fidèles qu'il est bon pour elles et agréable au Seigneur, de se soustraire quelquefois à la société des hommes et de s'enfoncer dans le secret d'une pieuse solitude, d'un sanctuaire béni pour s'y entretenir seul à seul avec Dieu [1].

D'après quelques auteurs, Jésus-Christ serait demeuré ainsi pendant trois jours, séparé de sa famille, privé de toute ressource, et obligé de mendier son pain, pour donner l'exemple à ceux de ses disciples qui voudraient pratiquer dans toute sa rigueur la pauvreté évangélique et ne vivre que d'aumônes. Mais Jésus a-t-il véritablement demandé l'aumône? Rien n'oblige à le croire comme rien ne le défend. Le Fils de Dieu, qui nourrit toute créature au ciel et sur la terre, pouvait bien vivre trois jours, sans recevoir des hommes un peu de ce que sa main leur distribue avec tant d'abondance; mais il pouvait aussi s'abaisser pour nous jusqu'à mendier son pain, pour nous apprendre à vaincre notre orgueil. Cependant s'il l'avait fait pour nous

1. Ergo aderant, Paschæ pariter, cunctisque diebus
Festorum impletis, patriam remeare parabant.
Tum Puer in populo comitis vestigia Matris
Deseruit, templique libens secreta petivit.
Illum per vicos urbis, perque abdita tecta,
Perque viæ stratas, per notos, perque propinquos
Quærebat genitrix : sed lux ubi tertia venit,
Ad templum propere remeat, vatumque coronæ
Invenit insertum, legumque obscura senili
Tractantem cœtu: vix admiratio digna
De Pueri verbis senibus fuit. At pia Mater
Nate ait, amissum lachrymis te quæro profusis
Anxia, cum genitore gemens : quæ causa parentum
Secernit gressu, templique in sede retentat?
Ille autem : Quid me tantum, quid quæritis inquit?
An nondum sentis genitrix, quo jure paternis
Ædibus et domibus, natum inhabitare necesse?

JUVENCUS, *lib. 1 histor. Evang.*

donner l'exemple, l'Evangile le mentionnerait sans doute. Maldonat [1] donne encore, d'après d'autres auteurs, plusieurs causes du séjour de Jésus à Jérusalem. Il y serait demeuré à l'insu de ses parents, disent Euthymius et un autre écrivain grec cité par S. Thomas, parce que s'il leur avait fait connaître son dessein, ils s'y seraient opposés, et qu'il aurait été obligé ainsi de leur manquer d'obéissance. Mais cette raison n'est digne ni de Jésus, ni de Marie, et Maldonat qui la rapporte, la rejette. Une autre venant du vénérable Bède lui plaît davantage : il en agit ainsi pour montrer qu'il avait un autre Père, dont il devait faire les œuvres, sans avoir recours à leurs conseils, et sans demander leur autorisation. Il montrait encore que, s'il leur obéissait ordinairement, ce n'était pas qu'il y fût obligé, mais simplement parce que telle était sa volonté.

Les paroles de l'Evangile : *L'Enfant Jésus demeura à Jérusalem : — Remansit puer Jesus in Jerusalem*, montrent avec évidence que ce ne fut ni par hasard, ni par erreur, que Jésus se sépara de sa famille : il *demeura* volontairement dans cette ville. Comment se sépara-t-il de Marie et de Joseph? Origène semble croire qu'il se rendit invisible à leurs yeux, comme il le fit plus tard pour les Juifs, qui voulaient le lapider. Mais l'Evangile n'en parlant point, il serait imprudent de rien affirmer.

Jésus demeura à Jérusalem, dit l'Evangile, *et ses parents ne s'en aperçurent point*. Comment expliquer cette inadvertance [2] ?

Remarquons d'abord que le saint Evangile a l'attention d'excuser Marie et Joseph, pour que personne ne puisse croire qu'ils eussent été coupables de quelque négligence. *Et ses parents ne s'en aperçurent point*, est-il écrit. Mais il s'agit de savoir comment il put se faire que Jésus se séparât d'eux, et qu'ils fussent une journée entière avant de constater son absence.

Que Jésus se soit rendu invisible aux regards de ses parents, afin de s'éloigner d'eux, comme Origène semble le dire, ce ne serait pas une raison pour que la journée entière se passât

1. Alium documentum præbuit puer Jesus, dum in Jerusalem remanere voluit, relictis parentibus, et illis ignorantibus, Evangelista dicente (Luc. II) : *remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus*: quo manifeste docentur omnes filii adultam ætatem attingentes, non oportere cum ad felicem religionis statum, ex hoc sæculo nequam migrare decernunt, parentes, aut consanguineos suos consulere, maxime cum suspicantur, eorum precibus arcendos, aut devertendos fore ab hoc sancto proposito, memores solum divinæ illius pollicitationis (Matth. XIX) : *Qui reliquerit patrem aut matrem propter nomen meum centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit...* Prudentes ergo adolescentes, Christi Domini vestigiis insistentes, insciis parentibus, pergant ad statum religionis, eorum consilia suspecta habeant, cum veritas ipsa dixerit : *Inimici hominis domestici ejus* (I Reg. 4). (Carthagena, *lib.* X, *hom.* 12.

2. Voir Mieckow, *Conf.* 149 *sur les Litanies.*

sans que ni son père, ni sa mère s'inquiétassent de sa disparition.

Le vénérable Bède assigne une autre cause à cette inadvertance. « C'est, dit-il, que chacun des deux parents croyait que » l'Enfant était avec l'autre. La coutume en effet voulait que » pour venir à la fête, les hommes se joignissent aux hommes, » et les femmes aux femmes pendant la route, les enfants con- » servant la liberté d'aller avec les uns ou avec les autres. Pour » cette raison, les parents de Jésus ignorèrent qu'il était resté, » car la sainte Vierge pensait qu'il se trouvait avec Joseph, et » Joseph, au contraire, pensait qu'il était avec Marie. »

Cette raison généralement acceptée n'est cependant pas suffisante. Au moment du départ, Marie et Joseph auraient pu voir avec lequel des deux l'Enfant se trouvait. De plus, il est peu probable que la séparation entre les deux sexes fut tellement absolue qu'il n'y eût entre les deux troupes, composées de gens des mêmes villages et des mêmes familles, aucune relation pendant la journée entière. On ne croira pas aisément qu'il fut naturellement possible à Marie de demeurer un jour entier sans voir son Jésus, et sans entendre au moins parler de lui, sans savoir comment il supportait la fatigue du voyage, et s'il ne manquait de rien.

Il faut donc chercher un fondement plus solide et les docteurs l'ont trouvé. Ce ne fut point, disent-ils en divers endroits, par erreur, ni par hasard, mais par un dessein arrêté de Dieu, et partant, par le fait de la providence et de la volonté de Jésus lui-même. Et voilà pourquoi la sainte Vierge lui dit : *Mon Fils, pourquoi en avez-vous usé ainsi envers nous?* voulant dire que cela n'aurait pas pu être, si le Christ ne l'avait pas voulu expressément ainsi. Marie et Joseph ne s'aperçurent point de l'absence de l'Enfant, parce qu'il leur ferma les yeux et ne permit pas qu'ils connussent cette séparation [1].

Le saint Evangile excuse encore Marie et Joseph en disant : *Ils pensaient qu'il était avec quelqu'un de ceux de leur compagnie.* Cette pieuse croyance de Marie se fondait sur la soumission exemplaire du Christ. Elle le savait très empressé et très obéissant pour ses parents, en sorte qu'il ne les quittait jamais

1. « Jésus s'échappe quand il lui plaît, dit Bossuet : son « esprit » va et « vient : et l'on ne sait ni d'où il vient, ni où il va. Il passe, quand il lui « plaît, au milieu de ceux qui le cherchent, sans qu'ils l'aperçoivent. » Apparemment il n'eut pas besoin de se servir de cette puissance pour échapper à Marie et à Joseph. Quoi qu'il en soit le saint Enfant disparut : et les voilà premièrement dans l'inquiétude, et ensuite dans la douleur, « parce qu'ils » ne le trouvèrent pas parmi leurs parents et leurs amis avec lesquels ils le » crurent. » Combien de fois, s'il est permis de conjecturer, le saint vieillard se reprocha-t-il à lui-même le peu de soin qu'il avait eu du dépôt céleste! Qui ne s'affligerait avec lui, et avec la plus tendre Mère, comme la meilleure épouse qui fût jamais? Bossuet, *Elévat.* 20e *semaine,* 3e *Elév.*

sans leur gré. Voilà pourquoi elle ne pouvait pas même soupçonner que, eux retournant, il demeurerait à Jérusalem. Voilà pourquoi aussi elle le croit avec ceux de la compagnie, les édifiant et les portant à Dieu. Mais ici encore nous dirons qu'une mère ordinaire, même avec cette pensée, n'aurait pas supporté d'être privée tout un jour de la présence de son Fils : comment Marie aurait-elle pu le faire, elle qui aimait souverainement son Enfant? La providence de Dieu disposa et régla que l'Enfant Jésus demeurerait à Jérusalem à l'insu de ses parents, pour les raisons que nous avons dites déjà, et pour montrer que le salut spirituel du prochain doit passer avant les avantages temporels, les considérations de la chair et du sang. Marie fut séparée, pour un temps, de son Fils, afin que tous les siècles reçussent cette grande leçon.

De plus, la sainte Vierge souffrit d'être privée de la présence de son Fils pendant tout un jour, par respect pour ce Fils qu'elle voyait sans doute petit par l'âge, mais dont elle n'ignorait pas la divinité. C'est pourquoi elle le laissait souvent agir à son gré, parce qu'elle reconnaissait sa vertu et sa sagesse, et parce qu'elle savait, d'une manière certaine, que rien n'arrive sans sa volonté.

Enfin, il est croyable que Marie et Joseph retournèrent avec les autres parents, et la compagnie. Or les enfants ont coutume d'aller avec leurs connaissances et leurs amis spontanément, ou sur l'invitation de ces derniers. Or il est très vraisemblable que les voisins et les parents aimaient beaucoup Jésus enfant [1]. Sans doute ils ne le reconnaissaient point encore pour le Messie, ni comme Dieu (cette révélation n'ayant été guère promulguée qu'à sa trentième année), mais ils l'aimaient beaucoup à cause de son extrême prudence, de la dignité de son air et de son visage, de sa conduite admirable. Aussi la sainte Vierge le laissait-elle aller quelquefois avec eux, pour qu'on ne l'accusât pas de jalousie : les mères, en effet, accordent ces sortes de permissions aux enfants, non point par amoindrissement de leur amour, mais plutôt par un effet de la véhémence de cet amour, ne voulant pas contredire leurs désirs. Voilà comment il se fit que la sainte Vierge supporta d'être privée pendant un jour entier de la présence de son Fils; et personne n'a le droit d'accuser cette bienheureuse Mère d'inattention et de négligence.

1. Les charmes du saint Enfant étaient merveilleux : il est à croire que tout le monde le voulait avoir; et ni Marie ni Joseph n'eurent peine à croire qu'il fut dans quelque troupe de voyageurs, car les gens de même contrée allant à Jérusalem dans les jours de fête, faisaient des troupes pour aller de compagnie. Ainsi Jésus échappa facilement, « et ses parents marchèrent « un jour » sans s'apercevoir de leur perte. IDEM, *ibid.*

§ IV. — *Marie cherche Jésus et le retrouve.*

Marie et Joseph ne trouvant pas l'Enfant *parmi leurs proches et leurs connaissances, revinrent à Jerusalem pour le chercher*. On ne saurait concevoir combien fut grande la douleur de Marie lorsqu'elle reconnut que son Fils n'était pas dans la société des pèlerins qui retournaient avec eux en Galilée. Le glaive prédit par Siméon continuait de déchirer son cœur maternel. Gardons-nous cependant de croire que la moindre faiblesse, la moindre imperfection vînt se mêler à sa douleur immense.

L'affliction de Marie était bien fondée, car elle se voyait privée de la consolation que lui donnaient la vue et la compagnie de ce doux enfant, dont elle était la mère, et qu'elle aimait d'un amour sans bornes ; en second lieu, il s'était éloigné sans qu'elle en sût rien, et pendant qu'elle ne pensait à rien moins qu'à cette absence ; en troisième lieu, elle craignait qu'il ne fût tombé entre les mains de ses ennemis. Ensuite elle souffrait par amour et commisération, craignant que l'Enfant n'éprouvât une gêne, un accident quelconque, loin des soins accoutumés de ses parents ; car elle savait que pour ce qui regardait le corps, Jésus-Christ n'usait point de sa puissance divine, et suivait la coutume ordinaire de l'humanité. Elle s'affligeait donc de l'absence et de ses inconvénients. Enfin elle ignorait si on le retrouverait bien vite et en quel lieu on le retrouverait. Quoiqu'elle ne se sentît point coupable, comme elle ne savait pas ce que Jésus se disposait à faire, s'il voulait les quitter et commencer à travailler publiquement au salut de l'homme, elle était justement inquiète et anxieuse, et s'appliquait à faire son possible pour ne pas être séparée de son Fils.

Mais au milieu de la mer d'amertume dans laquelle fut plongée Marie pendant les trois jours de recherches, c'était pour elle une grande consolation de savoir que l'absence de son divin Fils était arrivée par une disposition de la Providence de Dieu et non point par une insubordination de l'Enfant, ni par le fait de sa propre négligence. Elle était sûre aussi qu'il ne pouvait rien arriver de mal ou de désavantageux à Jésus contre sa volonté. Mais elle s'affligeait, parce qu'elle ne pénétrait pas pleinement la secrète raison de ce dessein de Dieu, par lequel il avait voulu se soustraire à sa Mère. Il n'y avait dans sa douleur rien qui ressemblât au désespoir et au découragement, mais il faut l'attribuer tout entière à un sentiment naturel bien juste et bien légitime, à son amour maternel. Peut-être aussi quelques injustes reproches de ses parents et de ses amis, l'accusant de n'avoir pas assez veillé sur l'Enfant le plus saint et le plus aimable, qui faisait la joie de tous, ajoutaient-ils encore à sa douleur.

Suivrons-nous pas à pas Marie et Joseph déjà fatigués à la suite du voyage et des recherches qu'ils ont faites, et retournant à Jérusalem au milieu de la nuit, par des chemins difficiles et en proie aux inquiétudes et aux douleurs les plus pénibles ? Écouterons-nous les gémissements, les prières ardentes qui s'échappent de leurs cœurs, et les saints encouragements qu'ils se donnent l'un à l'autre ? Laissons plutôt chacun méditer devant Dieu ces mystères profonds de douleur et d'amour [1].

« Il n'est pas possible, dit l'abbé Jamar [2], de rien conjecturer de plausible sur le lieu que le Sauveur avait choisi pour sa retraite. Seulement il est probable qu'il ne visita pas le temple durant les premiers jours, et qu'il ne se montra pas dans les rues de Jérusalem ; car dans ce cas, on aurait pu le reconnaître d'après les indications qu'en donnaient ses parents, à ceux auprès desquels ils prenaient des renseignements. Pendant toute une journée, en effet, ou même deux, suivant quelques auteurs, on avait vu Marie et Joseph errer dans la ville, en s'informant partout de leur Enfant.

» Cependant après le long orage qui avait assailli la bienheureuse Vierge, le soleil de la consolation se lèvera enfin pour elle. Jésus s'est retiré dans le temple où il a pris place parmi les docteurs de la Loi. En ce temps-là, Hillel, le grand maître et le président du Sanhédrin, occupait encore la chaire de Moïse ; il pouvait alors avoir soixante-dix-sept ans, et jouissait d'une grande considération auprès des Juifs. Le célèbre Schammaï, aussi déjà avancé en âge et le rival de Hillel, était vice-président du grand conseil. A côté d'eux se distinguaient encore, quoique moins chargés d'années, Jonathas, fils d'Uzziel, qui traduisit en chaldéen les livres historiques de l'ancien Testament

1. Quo non invento, qualem quietem habere poterant, tu ipse cogita, et maxime Mater, quæ ipsum arctius diligebat. Et licet a notis consolaretur non tamen poterat consolari. Quid enim erat perdere Jesum ? Conspice bene ipsam, et vehementer compatere, quia in angustia est anima sua ; nunquam ex quo nata fuit, usque tunc, fuit in tanta... O Deus et Pater æterne (inquit), clementissime et benignissime ! Tibi placuit mihi dare Filium tuum : sed ecce perdidi eum et nescio ubi sit. Redde eum mihi, o Pater ! Tolle mihi amaritudinem istam, et ostende mihi Filium meum, quia sine ipso vivere non possum. O Fili dilectissime, ubi es ? Quid est de te ? Apud quem nunc hospitaris ? Indica mihi, Fili mi, ubi sis, et veniam ; vel tu redi ad me. Numquid aliquam offensam feci tibi, Fili mi ? Propter quam ergo causam recessisti a me ? Scio quod dolorem cordis mei cognoscis : o Fili mi, ne tardes venire ad me !... Tu scis quia es spes mea et omne bonum meum, et sine te esse non possum. S. Bonaventura, *Medit. Vitæ Christi, cap.* 14.

Retournez à Jérusalem : ce n'est point dans la parenté ni parmi les hommes qu'on doit retrouver Jésus-Christ : c'est dans la sainte Cité ; c'est dans le temple qu'on le trouvera occupé des affaires de son père. Bossuet, *Elev.* 20e *sem.*, 3e *Elév.*

2. *Marie, mère de Jésus*, p. 234.

et les prophètes, et dont les écrits furent si estimés des Juifs, qu'ils les attribuèrent à une inspiration d'en haut ; Gamaliel, qui rédigea le *Targum de Job ;* Hakkana, fils de Nehania, qui démontra clairement l'arrivée peu éloignée du Messie. Les salles où les docteurs donnaient habituellement leurs leçons publiques, se trouvaient à côté de la porte orientale du parvis des Juifs. Là était aussi établie la grande école de la Synagogue. L'usage exigeait que les disciples se tinssent debout pour écouter l'instruction, ou bien qu'ils fussent assis sur des nattes ou des tapis placés devant les sièges des maîtres. Suivant le récit de l'Evangile, Jésus fut invité à s'asseoir parmi les docteurs (Luc. II, 46). On a fait toutes sortes de suppositions au sujet des questions que le Sauveur aurait traitées en présence de ces illustres personnages. Quoi qu'il en soit, ses divines paroles excitèrent l'étonnement des plus célèbres docteurs de ce temps-là. *Tous ceux qui l'entendaient,* dit l'écrivain sacré, *étaient stupéfaits de la justesse de ses réponses,* et quoique sa divinité restât voilée, l'éclat de la sagesse infinie brillait dans ses discours.

» Qu'on se figure la surprise et la joie de Marie, lorsqu'elle aperçut Jésus assis au milieu des docteurs, les interrogeant, et répondant à leurs objections (Luc. II, 46). »

La douleur de Marie et de Joseph avait été la même, et Joseph mérita de partager la joie et l'allégresse qui inondèrent le cœur de Marie. « Imaginez, s'il est possible, s'écrie Isolani, les tres-» saillements d'amour qui durent remplir leur âme à la vue de » l'auteur de toute joie. Par quelles paroles exprimaient-ils leur » bonheur et leur extase ? Ah ! si pendant le même temps, le » soleil de ce monde visible se cachait aux yeux des hommes, » si, comme a dit un poète profane, les siècles impies crai-» gnaient une nuit éternelle, quels ne seraient pas les anxiétés » et les soupirs des malheureux mortels ! Quels cris et quels gé-» missements ils feraient monter vers les cieux ! Et c'était Jésus, » le Fils de Dieu, plus cher que l'astre du jour, qui, à un âge » si tendre, avait disparu aux regards de Marie et de Joseph ! » Aussi à une immense douleur succéda une joie plus immense » encore. » Disons plus ; ce bonheur ineffable remonta jusqu'aux esprits célestes, et jusqu'à Dieu lui-même, selon ces paroles que nous lisons dans le livre des Proverbes (XXIII, 25) : *Que votre père et votre Mère soient dans l'allégresse, et que celui qui vous a engendré tressaille de joie.* « Votre père et votre Mère, » ce sont les paroles mêmes de Marie : *Voilà que votre père et moi, nous vous cherchions dans la douleur.*

Marie en retrouvant son divin Fils lui adressa ces paroles dans lesquelles se révèlent son humilité, sa douceur, sa modestie, sa tendresse maternelle : *Mon Fils, pourquoi avez vous agi ainsi avec nous ? Voilà que votre père et moi, fort affligés, nous vous cher-*

chions. Les hérétiques et particulièrement les protestants et les rationalistes, qui cherchent sans cesse, comme les pharisiens d'autrefois, à surprendre Jésus et Marie dans leurs paroles ont dénaturé à plaisir la plainte si remplie d'humilité, d'amour et de soumission que laissèrent échapper les lèvres de Marie. Ils y voudraient trouver des paroles de reproche, profondément indignes du Fils et de la Mère. Mais la piété et la foi ne nous permettent pas d'admettre en Marie rien qui soit incompatible avec sa sainteté parfaite, aucun trouble d'âme, aucun reproche, aucune réprimande. Tout ce court interrogatoire a été maternel, humble, doux, amical, modeste, pieux, plein de joie et d'allégresse [1].

1° La demande de Marie fut *humble* [2], parce que la sainte Vierge, quoique mère, faisait profession d'être véritablement servante, et elle était douée d'une exquise humilité. Aussi n'aurait-elle pas osé reprendre son Seigneur, surtout au moment où elle admirait une si belle preuve de sa divinité, en le voyant assis au milieu des docteurs. Elle ne parla donc point pour montrer son autorité sur son Fils. Elle aurait mille fois préféré mourir, que de se prévaloir de son pouvoir sur l'Homme-Dieu, avec délibération.

2° Elle fut *douce* et *amicale*, parce qu'elle ne parla point par colère, mais par amour et par affection [3]. Voilà pourquoi on lit dans le texte syriaque, *beri*, c'est-à-dire, *mon fils*, terme qui

1. Voir Mieckow, 146e *Confér.*

2. Non est prætermittendo, fratres, maxime propter disciplinam sororum nostrarum, tam sancta modestia Virginis Mariæ : Christum pepererat, Angelus ad eam venerat, et dixerat ei : *Ecce concipies in utero et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Hic erit Magnus et Filius Altissimi vocabitur.* Meruerat parere Filium Altissimi, erat humillima, nec se marito, nec in ordine nominis præferebat ut diceret : Ego et pater tuus : sed : *Pater tuus* inquit, *et ego.* Non attendit sui uteri dignitatem, sed attendit ordinem conjugalem. Non enim humilis Christus quia matrem suam superbire decuisset. *Pater tuus*, inquit, *et ego*, caput mulieris vir. D. August. *Serm.* 63 *de diversis, cap.* 11.

3. Hæc Virgo dixit non arguendo, sed querulam propriæ nescientiæ vocem depromendo ; non quærendo causam, cur fecerit, cur se a suo et Josephi conspectu subduxerit, et subducendo dolorem intulerit ; sed solum affectum manifestando : noverat enim Virgo beatissima, noverat inquam Filium suum, Deum et hominem, nec posse quidquam sine rationabili causa agere. Unde non Filium ob triduanam suam absentiam arguebat, sed tamen de sua nescientia, Filiique sui absentia, dolebat, cujus præsentia ipsi et Josepho, super omnes mundi delicias, dulcis erat. Nec mirum : si enim David in sola Dei memoria adeo delectabatur, ut pro eo omnia negligeret, et negligenda diceret : *renuit consolari anima mea ; memor fui Dei, et delectatus sum*, hoc est, nullam in his variis et caducis rebus anima mea consolationem voluit accipere, sed sola Dei memoria delectabatur. Si sola Dei memoria regio Prophetæ delectabilis erat super omnia, quomodo ipsius præsentia Dei, nostræ Virgini super omnes mundi delicias non esset optata ? Quomodo etiam ipsa tali præsentia privata, dolens non diceret : *Fili, quid fecisti nobis sic ?* Chrysost. Lusitan. *De verbis Domini, Tom.* II, *cap.* 11.

n'indique pas l'autorité mais l'amour. Je sais bien que S. Bonaventure voit dans ces paroles : *Pourquoi en avez-vous usé ainsi envers nous ?* un véritable reproche, mais ce sentiment trop sévère n'est pas acceptable. La Vierge, en effet, n'ignorait pas que son Fils était Dieu, et partant, sans péché. Elle avait l'expérience de l'avoir vu dès l'âge le plus tendre, agir avec une prudence irrépréhensible. Elle savait que, comme Seigneur et comme Dieu, il avait bien disposé toutes choses. Sa réprimande eût donc été injuste.

Que si Marie avait osé reprendre le Fils de Dieu, son Seigneur, comme ayant mal agi, elle aurait commis une erreur insupportable. Elle aurait agi comme voyant un pécheur dans Celui qu'elle savait avoir été conçu du Saint-Esprit, qu'elle révérait sans l'ombre d'un doute, comme son Seigneur et son Dieu, après tant d'oracles et de révélations ; elle aurait cru que Dieu pouvait pécher. Or c'est un crime d'attribuer une semblable pensée à Marie.

Si elle l'interroge donc, c'est pour lui demander la raison qui lui a fait cacher à sa Mère la prolongation de son séjour à Jérusalem, pourquoi il n'a pas voulu la faire participer à ce secret, pourquoi il lui a célé son dessein, et pourquoi il a voulu donner à ses bons parents une cause de si grande douleur. Mais elle ne la réprime point comme s'il eût dû le faire.

Quelques interprètes croient que ce sont là des paroles de plainte, et leur opinion est probable, pourvu qu'on n'entende pas par là une plainte ayant pour objet une faute commise par Jésus, une injure faite à Marie, mais seulement l'expression de la douleur et des ennuis éprouvés par Marie et Joseph. En effet la sainte Vierge ne se plaint pas qu'on lui ait fait injure, mais seulement d'avoir été privée de la présence de son Fils. Sous l'apparence de cette plainte amicale, il n'y a pas de colère, mais seulement amour et grand désir. Ceux qui aiment sont les seuls à se plaindre de la sorte. C'est ainsi que font les saints : Isaïe (LXIII, 17), dit à Dieu : *Seigneur, pourquoi nous avez-vous fait sortir de nos voies ?* Job (XIII, 24) : *Pourquoi cachez-vous votre visage ?* David (*Ps.* LXXIII, 1) : *O Dieu pourquoi nous avez-vous rejetés pour toujours ?* Moïse (EXOD. XXVII, 11) : *Seigneur, pourquoi votre fureur s'allume t-elle.*

3° La demande de Marie fut *modeste*, car la très douce Vierge proféra ces paroles sans aigreur ni amertume. Quelques auteurs, de peu d'autorité il est vrai, mais en cela bien pensants, ont cru que la sainte Vierge n'a dit cela qu'après la fin de la discussion du Seigneur avec les docteurs du temple, et encore à part, loin de témoins qui eussent pu l'entendre, ce qui est le meilleur signe de modestie. Dans les paroles suivantes : *Votre père et moi*, elle fait passer Joseph devant elle, et montre ainsi son humilité.

« Elle l'appelle son père, dit Bossuet (IVe *Elév.* 20e *Serm.*), » car il l'était à sa manière ; père non seulement par l'adoption » du saint Enfant ; mais encore vraiment père par le sentiment, » par le soin, par la douleur : ce qui fait dire à Marie : *Votre* » *père et moi affligés :* pareils dans l'affliction, puisque sans » avoir part dans votre naissance, il n'en partage pas moins » avec moi la joie de vous posséder et la douleur de vous per- » dre. Cependant, femme obéissante et respectueuse, elle nomme » Joseph le premier : *Votre père et moi* ; elle lui fait le même » honneur, que s'il était père comme les autres. O Jésus ! que » tout est bien réglé dans votre famille ! comme chacun sans » avoir égard à sa dignité y fait ce que demande l'édification » et le bon exemple ! Bénite famille, c'est la sagesse éternelle » qui vous règle. »

4° Elle fut *pieuse*. Marie ne parla ainsi que sous l'inspiration de Dieu, afin de montrer sa tendresse envers son Fils. Voici donc le sens du maternel colloque avec Jésus : Je sais bien, mon Fils, que vous ne nous avez délaissés un peu de temps que pour de très justes motifs ; je sais que vous n'avez point agi par erreur ou par hasard, mais délibérément et de plein gré. Je m'étonne cependant que vous n'ayez pas voulu me faire connaître votre dessein, me faire participer à votre secret. Pourquoi avez-vous voulu me le cacher ? *Votre père et moi, nous vous cherchions, tout affligés.* Puisque vous êtes pour nous un fils si cher et si aimé, dont l'absence, quelque courte qu'elle soit, nous est très dure et très amère, exposez-nous, je vous prie, la raison pour laquelle vous avez voulu faire un si grand chagrin à vos bien-aimés parents ? » Tel fut le langage que Marie tint à son Fils, dans l'abandon de sa confiance maternelle.

Le Fils répondit : *Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois aux choses qui regardent le service de mon Père ?* Si l'on prenait ces paroles isolées de tout le contexte et en oubliant ce que nous savons de la douceur, de l'humilité, de la docilité, de l'obéissance parfaite du divin Enfant envers Joseph et Marie ; si de plus on supposait ces paroles, prononcées avec hauteur et sécheresse, on pourrait y voir un reproche adressé par Jésus à Marie et à Joseph. Mais il suffit d'avoir lu l'Evangile, il suffit de connaître un peu Jésus doux et humble de cœur pour rejeter bientôt cette interprétation blasphématoire inventée par Calvin.

Pour nous, dans les paroles du très doux Enfant Jésus, nous ne voyons ni amère réprimande, ni reproche, ni querelle. Nous savons qu'il faut les lire comme elles ont été prononcées et y reconnaître la douceur, la placidité, la bonté avec lesquelles Jésus les a dites en effet.

Les paroles de Jésus à sa Mère sont des paroles d'instructions.

Il apprend à ses parents qu'il n'en a pas usé ainsi par erreur ou par hasard, mais à dessein, et de son plein gré, par le fait d'un décret divin, pour s'appliquer aux intérêts de son Père. Il leur apprend de plus qu'il ne dépendait point de ses parents en ce qui concernait plus directement sa divinité.

Ce sont aussi des paroles de *consolation*. Il leur dit qu'il n'y a eu aucune raison d'être affligé ou de chercher avec inquiétude, car il n'y a eu aucun mal dans toutes les craintes que nous avons énumérées plus haut.

Ce sont enfin des paroles d'*excuse*, puisqu'il se défend indirectement de leur avoir donné des motifs de se plaindre et de chercher avec anxiété. C'est comme s'il disait : « Je ne vous ai point donné motif à cette torture et à cette recherche. Je n'ai rien fait en réalité qui méritât que vous me cherchassiez tout affligés. Ne saviez-vous pas *qu'il faut que je sois aux choses qui regardent le service de mon Père ?* Ignoriez-vous que je viens accomplir l'œuvre de la Rédemption humaine, œuvre à laquelle il me faut donner tous mes soins ? Vous auriez donc bien pu penser que j'accomplissais cette œuvre, et, dans cette pensée, vous tranquilliser et ne pas me chercher avec inquiétude. Puis donc que, dans votre amour pour moi, vous m'avez tant cherché, c'est vous-mêmes qui vous êtes donné à vous-mêmes ce motif de douleur. »

Les paroles de Jésus n'étaient donc pas des paroles de reproche ; à moins qu'on ne veuille dire que ces paroles sont une réprimande, non point dans le sens de reproche et de blâme, mais dans celui d'exhortation à mieux comprendre les intérêts de son Père céleste dont il s'occupait à ce moment. On reprend, en effet les innocents, non pour les incriminer, mais pour exciter leur attention. Tel pouvait donc être le sens de la réponse du Christ. Il a pris les apparences du ton de reproche pour instruire ses parents. Voilà comment s'expliquent certaines paroles de S. Ambroise, dont les hérétiques ont cherché à abuser contre la très sainte Vierge Marie [1].

1. Donnons encore ici les profondes et pieuses réflexions de Bossuet sur la réponse de Jésus :

Pourquoi me cherchiez-vous ? Hé quoi ! ne vouliez-vous pas qu'ils vous cherchassent ? Et pourquoi vous retiriez-vous, sinon pour vous faire chercher ? Est-ce peut-être qu'ils vous cherchaient, du moins Joseph, avec un empressement trop humain ? Ne jugeons pas ; mais concevons que Jésus parle pour notre instruction, et en effet, il veut exclure ce qu'il peut y avoir de trop empressé dans la recherche qu'on fait de lui. Qui ne sait que ses Apôtres, quand il les quitta, étaient attachés comme on a vu, à sa personne d'une manière qui n'était pas autant épurée qu'il le souhaitait. Ames saintes et spirituelles, quand il vous échappe, quand il retire ses suavités, modérez un empressement souvent trop sensible ; et s'il le faut chercher, ce doit être doucement et sans mouvements inquiets.

« Ne saviez-vous pas que je dois être occupé des affaires de mon père ? »

L'Evangile après, avoir rapporté la réponse de Jésus à sa très sainte Mère ajoute ces mots, qui peuvent sembler étranges à la première vue : *Mais eux ne comprirent point ce qu'il leur disait : — Et ipsi non intellexerunt quod locutus est ad eos.*

Plusieurs auteurs pour expliquer ces paroles, ont prétendu qu'il fallait les entendre particulièrement de Joseph qui aurait eu moins de lumière que Marie, et n'aurait pas connu comme elle le mystère de l'Incarnation. Mais il était impossible que Joseph ne fût pas assez instruit de la divinité du Seigneur pour ignorer qu'il était par nature, et non pas seulement par adoption, le fils du Père éternel, le Verbe de Dieu fait homme. Si les paroles de l'Ange avaient laissé quelque obscurité dans son esprit, ses entretiens avec Marie depuis plus de douze ans n'avaient-ils pas suffi pour la dissiper? N'avait-il pas eu chaque jour sous les yeux mille preuves de la divinité de Jésus ?

On peut donner deux interprétations satisfaisantes et probables de ce texte. La première est celle-ci : *Marie et Joseph ne comprirent pas les paroles que Jésus leur dit*, c'est-à-dire, qu'ils ne comprirent pas pourquoi le Père éternel avait ordonné à son Fils de se soustraire aux regards de ses parents bien-aimés, de les laisser dans l'inquiétude pendant trois jours, de se retirer dans le temple, pour y écouter les docteurs et leur proposer des difficultés. Aucun Ange n'était venu leur révéler ces desseins de Dieu, et il était naturel qu'ils ne les comprissent pas ; Jésus lui-même ne leur en avait rien dit.

Dom Calmet [1] s'appuyant sur le texte grec de l'Evangile et

Est-ce qu'il désavoue Marie, qui avait appelé Joseph son père? Non sans doute ; mais il leur rappelle le doux souvenir de son vrai Père qui est Dieu, dont la volonté, qui est l'affaire dont il veut leur parler, doit faire son occupation. Croyons donc avec une foi ferme, que Dieu est le Père de Jésus-Christ, et que sa volonté seule est sa règle en toutes choses ; soit qu'il se montre, soit qu'il se cache, soit qu'il s'absente, ou qu'il revienne, qu'il nous échappe, ou qu'il nous console par un retour qui nous comble de joie.

La volonté de son Père était qu'il donnât alors un essai de la sagesse dont il était plein et qu'il venait de déclarer, et tout ensemble de la supériorité avec laquelle il devait regarder ses parents mortels sans suivre la chair et le sang ; leur maître de droit, soumis à eux par dispensation. Bossuet, *Elév. 20e sem. 6e Elév.*

1. Jesum esse Dei filium, ac Templum revera Patris illius domum esse minime dubitabant : ut non satis assecuti sunt, quid iis verbis significaret : *In domo Patris mei oportet me esse* ; vel : *Patris mei negotiis me operam dare necesse est.*

Incerti erant, velletne in Templo semper agere, eo frequenter adventare, sive ministerium ac prædicationem inire jam decrevisse. Cum res mirificas ab eo in humanitate gerendas præstolarentur, omnia illis mysterium præ se ferre videbantur : neque divinare poterant, quo tempore quibusque modis consilia sua expleturus. Multa sunt in vatum oraculis perspicua, quæ non nisi re gesta intelliguntur. Multa gessit, dixitque Christus, dum vixit, quæ nonnisi post illius mortem, et resurrectionem Apostoli assecuti sunt. Calmet, *Comment. in hunc locum.*

sur l'interprétation de plusieurs Pères, dit que Marie et Joseph n'ignoraient pas que Jésus était le Fils de Dieu, et le temple, la maison de son Père ; mais comment fallait-il entendre ces paroles : *In domo* (car on lit ce mot dans le texte grec) *Patris mei oportet me esse : — Il faut que je sois dans la maison de mon Père*; ou d'après la Vulgate : *Il faut que je sois occupé des affaires de mon Père*. Jésus devait-il, à partir de ce moment, ne plus s'éloigner du temple et en faire son séjour habituel ? Devait-il commencer sa vie publique de prédicateur et de rédempteur? Le moment était-il arrivé de commencer à fonder le royaume de Dieu, ou sa manifestation au temple n'était-elle qu'un prélude de ce qui aurait lieu plus tard ? Voilà ce que Marie et Joseph ne savaient pas, mais qu'ils surent plus tard, lorsqu'ils virent le divin Enfant retourner avec eux à Nazareth et leur demeurer soumis.

» Ne raffinons point mal à propos sur le texte de l'Evangile », dit encore Bossuet dont nous aimons à citer les réflexions sur ce mystère.

« On dit non seulement de Joseph, mais encore de Marie » même, qu'ils ne conçurent pas ce que voulait dire Jésus. » Marie concevait sans doute ce qu'il disait de Dieu son Père, » puisque l'Ange lui en avait appris le mystère : ce qu'elle ne » conçut pas aussi profondément qu'il le méritait, c'étaient ces » affaires de son Père dont il fallait qu'il fût occupé. Apprenons » que ce n'est pas dans la science mais dans la soumission que » consiste la perfection. Pour nous empêcher d'en douter, Marie » même nous est représentée comme ignorant le mystère dont » lui parlait ce cher Fils. Elle ne fut point curieuse ; elle de- » meura soumise : c'est ce qui vaut mieux que la science. Lais- » sons Jésus-Christ agir en Dieu, faire et dire des choses im- » pénétrables : regardons-les comme fit Marie avec un saint » étonnement, conservons-les dans notre cœur, pour les médi- » ter et les tourner de tous les côtés en nous-mêmes, et les en- » tendre quand Dieu le voudra, autant qu'il le voudra. »

§ V. — *Jésus soumis à Marie et à Joseph.*

Il descendit ensuite avec eux, et vint à Nazareth, dit S. Luc, *et il leur était soumis.*

Lorsque notre divin Sauveur eut accompli, dans le temple de Jérusalem, ce que les intérêts de son Père céleste réclamaient de lui, en écoutant les Docteurs et en les interrogeant ; lorsqu'il eût rendu compte à Marie et à Joseph des motifs de sa conduite, dans les termes que nous avons vus plus haut, c'est-à-dire, en leur disant : *Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père*, il voulut manifester tout l'amour et

tout le respect qu'il avait pour ses parents. Il les suivit donc aussitôt à Nazareth, et là, il vécut sous leur dépendance. *Il leur était soumis*, dit le saint Evangile: ces quelques paroles renferment toute l'histoire du Seigneur pendant la plus grande partie du temps qu'il vécut sur la terre [1].

1. Voici, en l'honneur de la Sainte Famille, trois hymnes en vers latins, de la composition du pape Léon XIII, dont on admirera la forme élégante et le profond esprit de piété.

IN SACRAM FAMILIAM JESUM, MARIAM, JOSEPH

HYMNI

I

O lux beata cœlitum,
Et summa spes mortalium
Jesu, o cui domestica
Arrisit orto caritas;
Maria, dives gratia,
O solo quæ casto potes
Fovere Jesum pectore,
Cum lacte libans oscula;
Tuque ex vetustis patribus
Dilecte custos Virginis,
Dulci patris quem nomine
Divina Proles invocat,
De stirpe Jesse nobili
Nati in salutem gentium,
Audite nos qui supplices
Vestras ad aras sistimus.
Dum sol redux ad vesperam
Rebus nitorem detrahit,
Nos hic manentes intimo
Ex corde vota fundimus.
Qua vestra sedes floruit
Virtutis omnis gratia,
Hanc detur in domesticis
Referre posse moribus.

II

Sacra jam splendent decorata lychnis
Templa, jam sertis redimitur ara,
Et pio fumant redolentque acerræ
Turis honore.

Quid Patris dicam Genito superni
Regios ortus placuisse? Parva
Sed domus celat decora et vetustæ
Nomina gentis.

Arte, qua Joseph, humili excolendus,
Abdito Jesus juvenescit ævo,
Seque fabrilis socium laboris
Adjicit ultro.

« Irriget sudor mea membra, dixit,
« Antequam sparso madeant cruore :
« Hæc quoque humano sceleri expiando
Pœna luatur. »

Ce fut donc à Nazareth, sous l'humble toit de Marie et de Joseph que s'écoulèrent les années de son adolescence et de sa jeunesse. Il vécut pauvre avec Marie et Joseph qui étaient pauvres eux-mêmes. Le Christ Jésus, s'écrie Origène, avait » quitté les trésors infinis du ciel pour se faire pauvre et il » avait choisi dans la pauvreté la Mère de laquelle il voulait » naître. » S. Chrysostome ajoute : « Il a voulu nous enseigner » à ne pas élever nos désirs au delà du nécessaire ; aussi n'a-t-il » choisi pour sa venue dans le monde, ni un splendide palais,

Assidet mater studiosa nato,
Assidet sponso pia nupta, felix
Si potest lassis medium per æstum
Ferre levamen.

O neque expertes operæ et laboris
Nec mali ignari, miseros juvate,
Quos reluctantes per acuta rerum
Urget egestas;

Demite his fastus quibus alma ridet
Faustitas; mentem date rebus æquam :
Omnia ex vestro licet impetrare
Numine sancto!

III

O gente felix hospita;
Augusta sedes Nazaræ,
Quæ fovit alma Ecclesiæ
Et protulit primordia.

Sol, qui pererrat aureo
Terras jacentes lumine,
Nil gratius per sæcula
Hac vidit æde aut sanctius.

Ad hanc frequentes advolant
Cœlestis aulæ nuntii,
Virtutis hoc sacrarium
Visunt, revisunt, excolunt

Qua mente Jesus, qua manu
Optata patris perficit!
Quo Virgo gestit gaudio
Materna obire munera!

Ades amoris particeps
Curæque Joseph conjugi,
Quos mille jungit nexibus
Virtutis auctor gratia.

Hi diligentes invicem
In Jesu amorem confluunt,
Utrique Jesus mutuæ
Dat caritatis præmia.

Sic fiat ut nos caritas
Jungat perenni fœdere,
Pacemque alens domesticam
Amara vitæ temperet!

UNIVERS, 1er mars 1893.

» ni une mère comblée des dons de la fortune, mais bien une » pauvre vierge de Nazareth [1]. »

Que pouvait faire le Maître de toute vertu, dit S. Ambroise, sinon remplir dans toute leur perfection les devoirs de la piété. Il obéit à sa mère sur la terre pour que nous ne soyons pas étonnés de le voir obéir à son Père céleste jusqu'à mourir sur la croix. Sa soumission n'est pas une marque d'infériorité mais de piété. Il obéit à Marie qui s'est déclarée sa servante, il obéit à Joseph lui-même, à de simples créatures, lui qui est Dieu, pour nous aider à comprendre que s'il est envoyé par son Père céleste, il n'est pas moins son égal. Le Père honore son Fils et le Fils honore son Père. Que l'exemple de Jésus vivant à Nazareth humblement soumis à son Père céleste et en même temps à Marie et à Joseph nous serve de leçon. Qu'il apprenne aux enfants à respecter leurs parents, à leur obéir, à les aimer; qu'il apprenne aux hommes à se soumettre docilement à leurs supérieurs quels qu'ils soient. Qu'il apprenne à tous comment il faut avant tout et en toutes choses accomplir la très sainte et très adorable volonté de Dieu [2].

1. *Descendit cum eis et venit Nazareth, et subjiciebatur eis.* Discamus filii subjecti esse parentibus nostris : major minori subjicitur. Nam quia majorem Joseph videbat ætate, propterea eum parentis honore coluit, omnibus filiis exemplum tribuens, ut subjiciantur parentibus. Quod si patres iis non fuerint, subjiciantur iis qui patrum ætatem habent. Quid loquor de parentibus, et filiis? Si Jesus filius Dei subjicitur Joseph, et Mariæ, ego non subjicior episcopo qui mihi a Deo ordinatus est pater? Non subjiciar presbytero, qui mihi Domini dignatione præpositus est? Puto quod intelligebat Joseph quia major se erat Jesus, quod subjiciebatur sibi, et sciens majorem esse subjectum, trepidus moderabatur imperium. Videat ergo unusquisque quod sæpe melioribus præpositus sit inferior, et nonnunquam accidat ut ille qui subjectus est, melior sit eo qui sibi videtur esse præpositus. Quod cum intellexerit dignitate sublimior, non elevabitur superbia, ex eo quod major est, sed sciet ita sibi meliorem esse subjectum, quomodo et Jesus subjectus fuit Joseph. ORIGENES, *Hom.* 30 *in Lucam.*

2. *Et venit Nazareth et erat subditus illis.* Quid enim magister virtutis, nisi officium pietatis impleret? Et miramur si Patri defert qui subditur matri? Non utique infirmitatis, sed pietatis est ista subjectio; attollat licet sævis emissus latebris coluber perfidiæ caput, et serpentinis evomat venena pectoribus. Cum dicit se Filius missum, majorem hæreticus appellat Patrem ut imperfectum Filium dicat, qui potest habere majorem; ut alienis auxiliis asserat eum qui mittitur indigere : numquid et humano egebat auxilio, ut materno serviret imperio? Deferebat homini, deferebat ancillæ (ipsa enim dicit : *Ecce ancilla Domini*), deferebat simulato Patri, et miraris, si Deo detulit? An homini deferre pietas est, Deo deferre infirmitas est? Vel ex humanis divina perpende, et quid patri amoris debeatur, agnosce. Pater honorificat Filium; non vis ut Filius honorificet Patrem?... Disce potius tuæ utilitatis præcepta, et exempla pietatis agnosce. Disce quid parentibus tuis debeas, cum legis, a Patre Filium non voluntate, non opere, non tempore discrepare : et si personis duo, potestate unum sunt. Et utique nullum Pater ille cœlestis laborem generationis expertus est : tu matri debes pudoris injuriam, virginitatis dispendium, partus periculum; matri longa fastidia, matri longa discrimina, cui miseræ in ipsis votorum fructibus majus

Jésus, à Nazareth, se faisait tout à tous pour gagner les âmes et se pliait aux exigences de la vie commune, partageant l'existence modeste de Marie et de Joseph. » Le Christ dès son bas-» âge, dit S. Basile, fut soumis à la volonté de Joseph et de » Marie, et partagea avec allégresse leurs travaux. Ces bien-» heureux parents étaient sans doute pleins d'amour pour la » justice et la pauvreté, mais ils regardaient aussi comme un » devoir de se livrer à un travail assidu et de gagner chaque » jour leur nourriture, et Jésus qui leur était soumis, montrait » son obéissance en prenant sa part dans leurs occupations » journalières. »

Cette soumission de Jésus forme pour Marie et Joseph le plus beau titre de gloire qui fut jamais accordé à une créature. Elle est si extraordinaire qu'elle surpasse l'intelligence de l'homme et des Anges mêmes. « Un Dieu à qui les Principautés » et les Puissances obéissent était soumis à Marie ; et non seu-» lement à Marie, mais à Joseph, à cause de Marie ! De quelque » côté que nous nous tournions, nous avons également de quoi » être frappés d'admiration ; le seul embarras est de savoir ce » qui mérite d'être admiré davantage, de l'aimable condescen-» dance du Fils, ou du suprême honneur de la Mère. Des deux » côtés, même motif de nous étonner, même merveille à con-» templer. Que d'une part, un Dieu soit soumis à une femme, » c'est un exemple d'humilité sans précédent ; et de l'autre, » qu'une femme commande à un Dieu, c'est un honneur que » nulle autre ne partage avec elle..... O homme, apprends à » obéir ; terre et poussière, apprends à plier et à te soumet-» tre [1]. » Ainsi parlait S. Bernard à propos de ce mystère. Ecoutons une autre voix digne de se faire entendre même après

periculum est : et cum ediderit quod optavit, partu absolvitur, non timore. Quid anxios patres loquor pro filiorum profectu, et multiplicatos alienis usibus census, jactaque agricolæ semina, posterorum ætatibus profutura ? Nonne pro his obsequia saltem oportet rependi ? Cur impio patris vita prolixior, et communitas patrimonii videtur angustior, cum Christus refugiat cohæredes ? D. Ambrosius, *lib.* 2 *in Lucam.*

1. *Et erat subditus illis.* Quis, quibus ? Deus hominibus, Deus inquam cui Angeli subditi sunt, cui principatus et potestates obediunt, subditus erat Mariæ ; nec tantum Mariæ, sed etiam Joseph propter Mariam. Mirare ergo utrumlibet, et elige quid amplius mireris, sive Filii benignissimam dignationem, sive Matris excellentissimam dignitatem. Utrimque stupor, utrimque miraculum. Et quod Deus feminæ obtemperet, humilitas absque exemplo : et quod Deo femina principetur, sublimitas sine socio. In laudibus virginum singulariter canitur, quod sequuntur Agnum quocumque ierit. Quibus ergo laudibus judicas dignam quæ etiam præit ? Disce homo obedire ; disce terra subdi ; disce pulvis obtemperare. De auctore tuo loquens Evangelista : *Et erat,* inquit, *subditus illis* ; haud dubium quin Mariæ et Joseph. Erubesce, superbe cinis ! Deus se humiliat et tu te exaltas ? Deus se hominibus subdit, et tu dominari gestiens hominibus, tuo te præponis auctori ! S Bern. *Hom.* 1 *super Missus est, n.* 7, 8.

celle du saint docteur. Bossuet s'exprime ainsi dans ses Élévations sur les mystères (*Vingtième semaine*, VIIIe *Elév.*), déjà plusieurs fois citées.

« *Et il partit avec eux et alla à Nazareth.* Ne perdons rien de » la sainte lecture : le mot de l'Évangéliste est, qu'il descendit » avec eux à Nazareth. Après s'être un peu échappé pour faire » l'ouvrage et le service de son Père, il rentre dans sa conduite » ordinaire, dans celle de ses parents, dans l'obéissance. C'est » peut-être mystiquement ce qu'il appelle descendre ; mais, » quoi qu'il en soit, il est vrai que remis entre leurs mains » jusqu'à son baptême, c'est-à-dire jusqu'à l'âge d'environ trente » ans, il ne fit plus autre chose que de leur obéir.

» Je suis saisi d'étonnement à cette parole : est-ce là donc » tout l'emploi d'un Jésus-Christ, du Fils de Dieu ? Tout son » emploi, tout son exercice est d'obéir à deux de ses créatures. » Et en quoi leur obéir ? dans les plus bas exercices, dans la » pratique d'un art mécanique. Où sont ceux qui se plaignent, » qui murmurent lorsque leurs emplois ne répondent pas à leur » capacité, disons mieux, à leur orgueil ? Qu'ils viennent dans » la maison de Joseph et de Marie, et qu'ils y voient travailler » Jésus-Christ. Nous ne lisons point que ses parents aient eu » jamais de domestiques, semblables aux pauvres gens dont » les enfants sont les serviteurs. Jésus a dit de lui-même, *qu'il* » *était venu pour servir.* Les Anges furent obligés, pour ainsi » dire, à le venir servir eux-mêmes, dans le désert ; et l'on ne » voit nulle part qu'il eût des serviteurs à sa suite. Ce qui est » certain, c'est qu'il travaillait lui-même à la boutique de son » père. Le dirai-je ? il y a beaucoup d'apparence qu'il perdit » Joseph avant le temps de son ministère. A sa Passion il laisse » sa Mère en garde à son disciple bien-aimé, qui la reçut dans » sa maison, ce qu'il n'aurait pas fait, si Joseph son chaste » époux eût été en vie. Dès le commencement de son ministère, » on voit Marie conviée avec Jésus aux noces de Cana. » On ne parle point de Joseph. Un peu après on le voit aller à Capharnaüm, lui, sa Mère, ses frères et ses disciples : Joseph ne paraît pas dans un dénombrement si exact. Marie paraît souvent ailleurs : mais depuis ce qui est écrit de son éducation sous S. Joseph, on n'entend plus parler de ce saint homme. Et c'est pourquoi, au « commencement du ministère de Jésus- » Christ, lorsqu'il vint prêcher dans sa patrie, on disait : *N'est-ce* » *pas là ce charpentier, fils de Marie?* comme celui, n'en rou- » gissons pas, qu'on avait vu, pour ainsi parler, tenir la bou- » tique, soutenir par son travail une mère veuve, et entretenir » le petit commerce d'un métier qui les faisait subsister tous » deux [1]. *Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie? N'avons-nous*

1. In quo ergo se exercuit per eam ætatem Jesus? In eo se exercuit, in

» *pas parmi nous ses frères Jacques et Joseph, Simon et Jude, et* » *ses sœurs?* On ne parle point de son père : apparemment » donc, il l'avait perdu : Jésus l'avait servi dans sa dernière » maladie. Heureux père à qui un tel fils a fermé les yeux! » Vraiment il est mort entre les bras et comme dans le baiser » du Seigneur. Jésus resta à sa Mère pour la consoler, pour la » servir : ce fut là tout son exercice.

» O Dieu! je suis saisi encore un coup! Orgueil, viens crever » à ce spectacle : Jésus, fils d'un charpentier, charpentier lui- » même, connu par cet exercice, sans qu'on parle d'aucun autre » emploi, ni d'aucune autre action! On se souvenait dans » l'Église naissante des charrues qu'il avait faites; et la tradi- » tion s'en est conservée dans les plus anciens auteurs. Que » ceux qui vivent d'un art mécanique se consolent et se réjouis- » sent; Jésus-Christ est de leur corps : qu'ils apprennent, en » travaillant, à louer Dieu, à chanter des psaumes et de saints » cantiques : Dieu bénira leur travail, et ils seront devant lui » comme autant d'autres Jésus-Christs.

» Il y en a qui ont eu honte pour le Sauveur, de le voir dans » cet exercice; et dès son enfance, ils le font se jouer avec des » miracles. Que ne dit-on pas des merveilles qu'il fit en Égypte? » Mais tout cela n'est écrit que dans les livres apocryphes. » L'Évangile renferme durant trente ans, toute la vie de Jésus- » Christ dans ces paroles : *Il leur était soumis*, et encore : *C'est* » *ici ce charpentier fils de Marie.* Il y a dans l'obscurité de » S. Jean-Baptiste quelque chose de plus grand, en apparence; » il ne parut point parmi les hommes; et *le désert fut sa de-* » *meure.* Mais Jésus dans une vie si vulgaire, connu à la vérité, » mais par un vil exercice [1], pouvait-il mieux cacher ce qu'il

quo bonæ indoles pueri pauperibus parentibus orti sese exercere solent : ut scilicet, quantum fert illa ætas, parentes adjuvent in iis ministeriis, quibus illi dant operam. Hæc tum ab aliis quidem, tum expressissime a Basilio didici, hæc scriptis (*Constit. Monast. cap.* 4) mandante : « In prima quidem ætate subditus parentibus omnem laborem corporalem leni ac obedienti animo cum ipsis sustinuit. Cum enim homines illi essent justi quidem et pii, sed pauperes, et rebus ad vivendum necessariis non admodum instructi : cujus rei testis est præsepe, quod venerando partui inservivit : erant ut verisimile est, laboribus corporis assiduis dediti sic, ut hac ratione res necessarias sibi ipsi compararent. Jesus autem ut ait Scriptura, his subjectus, laboresque cum ipsis perferendo, obedientiam suam prorsus declaravit. » Trombelli, *Mariæ SS. Gesta, etc. p.* 1, *diss.* 28, *quest.* 2.

1. An is victum emendicavit, quem veteres omnes Josephi adjutorem in officina, et laboribus adjutorem, et comitem fuisse tradunt? Nihil ab aliis, ut se alerent, efflagitaverit quem ut verbis Hieronymi utar (*Epist.* 22, *c.* 17), *usque ad triginta annos parentum paupertate contentum, ignobilem* vixisse novimus? Quamquam dum operi manuum, et laboribus intentum Jesum Dominum facio, non continuo minus intentum precibus ad Patrem fundendis facio, neque ab illo somnum, cibum et reliquas nostræ humanitatis necessitates et ærumnas arceo. Piissimum quis non faciat Jesum, *Sanctum*

» était ? Que dirons-nous, que ferons-nous pour le louer ? Il n'y » a en vérité qu'à demeurer dans l'admiration et dans le si- » lence. »

» Ceux qui s'ennuient pour Jésus-Christ, dit encore Bossuet, » et qui rougissent de lui faire passer sa vie dans une si étrange » obscurité s'ennuient aussi pour la sainte Vierge, et voudraient » lui attribuer de continuels miracles. Mais écoutons l'Évangile : » *Marie conservait toutes ces choses en son cœur.* L'emploi de » Jésus : était de s'occuper de son métier ; et l'emploi de Marie, » de méditer nuit et jour le secret de Dieu [1].

innocentem, impollutum, et segregatum a peccatoribus (Heb. vii, 26) ? Porro si piissimum facimus Jesum, sæpissime etiam pro salute nostra orantem Patrem faciamus oportet ; in quibus precibus, si adjutores illi Josephum, et Mariam jungimus, id agimus, quod simillimum veri est, et a viris doctissimis traditum. Necessitates vero et ærumnas nostras subiisse, certa res est. Novimus scilicet, si peccatum excipis, similem nostri prorsus fuisse Dominum Jesum, nostræque humanitatis conditionem, et calamitates fuisse passum ; atque ut hæc declaret, nobis cum exhibet Paulus (Heb. iv, 14) : *Tentatum per omnia pro similitudine absque peccato.*

Nihil ergo vetat, ne iis adhæreamus, qui docent Dominum Jesum, dum in Josephi ædibus, cum Maria et Josepho morabatur, omne tempus suum tribus dixtinxisse temporibus, unum quo laudavit Deum ore suo, aliud quo manibus ei serviebat ; tertium quo corporis infirmitati compatiens necessaria tribuit ei, juxta modum (*Vide caput* 58, *lib.* 6, *Revelationum S. Brigittæ*). Trombelli, *part.* t. 1, *diss.* 28, *q.* 2.

1. Le bienheureux Albert le Grand traite en ces termes de l'union de la vie active et de la vie contemplative en Marie.

Ratione actionis, et contemplationis dictum est ab Angelo Mariæ : *Ave gratia plena* ; gratia scilicet cœlestium donorum : quia virtute contemplandi quodammodo patriæ donata est. Unde de ea dictum est, Sap. 18 : *Cœlos attingebat stans in terra.* Et ipsa dicit cum Filio : *Providebam Dominum in conspectu meo semper.* Quantum enim distat inter odorem et gustum aromaticæ speciei, tantum inter contemplationem Mariæ, et aliorum sanctorum, distantia est. Singularem activam a Christo accepit, videlicet ejus humanam naturam portare, lactare, pannis involvere, balneare, fovere, nutrire, pascere, potare, lenire, amplecti, et osculari, cœteraque humilitatis obsequia exhibere ; sic, ut dicam quod ministrat cordis mei devotio, etiam dulcedinem suæ divinitatis matri singulariter experiendam indulsit. Unde plenitudini gratiæ subjunxit Angelus : *Dominus tecum.* Ideo de Matre senserunt viri magni, et adhuc sentiunt, quod viatrix fruebatur, quod nec asserimus, nec negamus.

Item ratione utriusque vitæ, activæ scilicet et contemplativæ, signata est per Liam et Rachelem, per Martham et Mariam. Sed perfecta fuit in utraque vita, quod neutra sororum istarum. Nam Martha, quæ erga plurima turbabatur, et circa frequens ministerium sollicitabatur, divinæ contemplationi non vacabat. Maria, quæ ad pedes Domini sedebat, et verba Domini audiebat, nec fatigatam sororem adjuvabat, nec circa ministerium satagebat, actioni non intendebat. Neutra igitur utriusque vitæ officia adimplebat. Sed beata Virgo, sicut ostensum est, sic omnia activæ opera Filio exhibebat, quod interim a divina contemplatione nullatenus recedebat. Et hæc fuit in Maria angelica perfectio ; nam Angeli, cum ad nos mittuntur, sic ministrant exterius, quod tamen a Dei contemplatione non recedunt interius, sicut dicunt Beda, et beatus Gregorius.

Item, ratione utriusque vitæ dicitur Maria *tota pulchra* (*Cant.* 4), quia uni-

» Mais quand elle eut perdu son Fils, changea-t-elle d'occu-
» pation ? Où la voit-on paraître dans les actes, ou dans les
» traditions de l'Eglise ? On la nomme parmi ceux qui entrèrent
» dans le Cénacle et qui reçurent le Saint-Esprit ; et c'est tout
» ce qu'on en rapporte. N'est-ce pas un assez digne emploi,
» que celui de conserver dans son cœur tout ce qu'elle avait
» vu de ce cher Fils ? Et si les mystères de son enfance lui
» furent un si doux entretien, combien trouva-t-elle à s'occuper
» tout le reste de sa vie ! Marie méditait Jésus ; Marie, avec
» S. Jean, qui est la figure de la vie contemplative, demeurait
» en perpétuelle contemplation, se fondant, se liquéfiant, pour
» ainsi parler en amour et en désir. Que lit l'Eglise, au jour de
» son Assomption glorieuse ? l'Evangile de Marie sœur de
» Lazare, assise aux pieds du Sauveur, et écoutant sa parole.
» Depuis l'absence du Sauveur, l'Eglise ne trouve plus rien
» pour Marie Mère de Dieu dans le trésor de ses Ecritures, et
» elle emprunte, pour ainsi dire, à une autre Marie, l'Evangile
» de la divine contemplation. Que dirons-nous donc à ceux qui
» inventent tant de belles choses pour la sainte Vierge ? Que
» dirons-nous ? Si ce n'est que l'humble et parfaite contempla-
» tion ne leur suffit pas. Mais si elle a suffi à Marie, à Jésus
» même durant trente ans, n'est-ce pas assez à la sainte Vierge
» de continuer cet exercice ! Le silence de l'Ecriture sur cette
» divine Mère est plus grand et plus éloquent que tous les
» discours. O homme trop actif et inquiet par ta propre activité,

versæ virtutes tam activæ, quam contemplativæ in ea convenerunt, et præ cunctis creaturis admirabilem reddiderunt, per virtutes activas habuit voluntatem mundissimam; per speculativas, mentem purgatissimam. Fuit igitur tota pulchra, et in carne puritate virginitatis, et in voluntate perfectione actionis, et in mente consummatione speculationis, et nec in carne habuit maculam contagionis, nec in mente rugam duplicitatis.

Item ratione suæ contemplationis, dicit ipsa (*Cant.* 1) : *Introduxit me rex in cellam vinariam*, id est in cogitationem gaudiorum cœlestium. Rex, non servus, id est, timor pœnæ, qui quandoque facit cœlestia cogitare. Non amicus, id est, desiderium præmii, sed ipse rex, id est, amor sponsi, qui facit me in cœlestia meditari. Inuens igitur, quod non timore supplicii ut serva, nec amore tantum præmii, ut mercenaria, sed sola dilectione, et charitate patris ut filia, in cellam vinariam est introducta, quæ est meditatio spiritualium ; non in aquariam, quæ est cogitatio temporalium ; et sic ei collata est gratia spiritualis. Dicit ergo : *Introduxit me Rex in cellam vinariam*, id est omnium bonorum spiritualium mihi contulit affluentiam. Vel hæc cella vinaria, contemplationis gratia, quæ multiplicia continet pocula. Primum, puritas mentis. Secundum, requies mentis. Tertium, securitas mentis. Quartum, gaudium in Spiritu Sancto. Est ergo sensus : *Introduxit me Rex in cellam vinariam*, id est, contulit mihi gratiam contemplationis, cujus poculis me multipliciter inebriavit.

Item ratione contemplationis dictum est de Judith (II) in figura Mariæ : *Non est talis mulier super terram, in aspectu*, scilicet contemplationis ; quia limpidius ceteris omnibus sanctis contemplabatur Deum, cœlestia et æterna B. Albert Mag. *de laudibus Mariæ Virg. lib. 4, c. 34.*

» apprends à te contenter, en te souvenant de Jésus, en l'écou-» tant au dedans, et en repassant ses paroles. »

Nous avons suivi Bossuet un moment dans les considérations sublimes où se plaisait son génie, cherchons maintenant à connaître, d'une manière plus précise en quoi consistait le travail de Joseph et par conséquent celui de Jésus; quelles étaient aussi les occupations de Marie en dehors de ses devoirs de mère de famille.

Jésus est appelé dans le saint Evangile, *faber*, et ailleurs, *filius fabri*, *artisan* et *fils d'artisan*. Par cette expression il faut entendre un homme exerçant un art mécanique, un ouvrier, un homme de métier: mais il y a diverses sortes de métiers exercés par les artisans. On peut travailler le bois, travailler le fer, l'argile, l'or, l'argent, d'autres matières encore et être désigné sous le nom générique d'artisan.

Quelques auteurs ont pensé que S. Joseph travaillait l'or et l'argent. [1] Ils expliquaient ainsi ces paroles de Malachie (III, 3,) : *Et sedebit conflans, et emundabit argentum : Il sera comme un homme qui s'assied pour faire fondre et épurer l'argent.* Il n'est aucunement question, pour Jésus-Christ, dans ce texte, de fondre et d'affiner l'or ou l'argent, mais de purifier les enfants de Lévi, avec le même soin et la même perfection que le font les orfèvres pour les métaux précieux sur lesquels ils travaillent.

D'autres ont voulu faire de Joseph, non pas un simple ouvrier, mais un habile architecte, ayant sous ses ordres des artisans de divers métiers. Mais cette opinion, qui n'avait pour base que le désir d'élever un peu S. Joseph au dessus du vulgaire, par sa position dans le monde, ne pouvait être acceptée. On n'aurait pas nommé Jésus artisan et fils d'artisan, par mépris, si Joseph avait été plus qu'un simple ouvrier, gagnant son pain de chaque jour, par ses humbles travaux.

Théophile d'Antioche, S. Chrysologue, le vénérable Bède croient que S. Joseph travaillait le fer; S. Léandre, et S. Isidore affirment expressément, mais sans donner d'autre motif de leur affirmation que la signification la plus ordinaire du mot *faber*, qu'on lit dans l'Evangile, et que les auteurs latins employaient particulièrement pour désigner les ouvriers travaillant ce métal.

Mais l'opinion la plus générale, celle que l'on peut admettre comme certaine, tant elle s'appuie sur une tradition ancienne et répandue, nous présente Joseph comme travaillant le bois. Il était charpentier; seulement à cette époque il est plus que probable que les limites des travaux exécutés par les ouvriers qui employaient le bois, n'étaient pas aussi nettement tracées que

1. Hugo a S. Caro, quem Maldonatus (*in Matth.*) et Sandinus (*de S. Joseph*) allegant. — Hischerius (*de Studiis Christi*).

de nos jours. Joseph était charpentier, mais il fabriquait aussi le mobilier si simple qui garnissait les humbles maisons de ses compatriotes. Il faisait de même les voitures, les charrues, dont ils avaient besoin, et l'on peut croire que, si parfois il était nécessaire de forger quelque morceau de fer, il le faisait aussi. Les instruments employés pour ces divers travaux étaient, comme ils le sont encore en bien des contrées de l'Orient, réduits à une simplicité toute primitive, qui permettait à un homme adroit et ingénieux, de faire un peu tous les métiers, selon que l'occasion le demandait.

C'est donc au milieu de ces divers travaux que nous pouvons contempler notre divin Sauveur.

Cependant nous citerons avec Moralès, l'opinion de plusieurs auteurs, qui se refusent à voir dans Jésus un simple ouvrier. « Le Christ, dit S. Paul, évêque de Burgos, était élevé jus-» qu'au degré de la contemplation la plus sublime, et rien, par » conséquent ne peut autoriser à lui donner une occupation » dans les arts mécaniques, sous prétexte de l'éloigner de l'oi-» siveté. La parole même des habitants de Nazareth reste sans » force, puisqu'ils ne s'en servaient que pour déprécier sa doc-» trine, ou, comme dit S. Augustin, parce qu'ils le croyaient » fils de Joseph. »

» Il n'avait appris aucun métier manuel, dit Simon de Cas-» sia ; son corps était entretenu par les soins maternels et par » les travaux de Joseph, et son âme absorbée dans le ravisse-» ment de la prière, ne vivait que de la vie divine. » Enfin il semble au P. Barradas, qu'il convenait peu à sa dignité infinie d'exercer un métier dans des maisons étrangères, de monter sur les toits, de travailler le bois avec d'autres ouvriers, et d'assister à leurs vaines et futiles conversations. »

Mais, dit Moralès, nous pouvons répondre à toutes ces pieuses objections, que Notre-Seigneur était regardé par son peuple comme le véritable fils de Joseph, et que, dans leur humble existence, il pouvait prendre sa part des travaux paternels, sans nuire à ses contemplations divines. Du reste, nous dirons avec S. Thomas que si la vie contemplative est plus parfaite que la vie active, celle-ci peut lui être préférée, lorsqu'elle est entreprise par un excès de l'amour divin.

Personne, après Jésus, ne mena sur la terre une vie plus parfaite que Marie : or la vie de Marie unit aussi l'activité à la plus sublime contemplation. Elle méditait sans cesse les mystères concernant son divin Fils ; mais, en même temps, elle travaillait. Travaillait-elle pour gagner sa vie, et quels étaient ses travaux ?

Les théologiens affirment, pour la plupart, que la bienheureuse Vierge Marie contribuait, par son travail personnel, à

subvenir aux besoins de la sainte Famille ; Tertullien (*lib. de spect. cap.* 30) et S. Jérôme (*Epist. ad Heliodorum*) disent positivement qu'elle travaillait pour gagner un salaire : S. Basile dit que selon toute vraisemblance Marie et Joseph étant pauvres, se livraient assidûment au travail, pour gagner ainsi les choses nécessaires à leur entretien (*Const. Monast. cap.* 4); et si l'on en croit Origène, (*Contra Celsum, c.* 28), les ennemis du Sauveur lui reprochaient d'être fils d'une pauvre femme qui gagnait sa vie à filer : *Natus ex matre paupercula, nendo victum quæritante.*

Filer était donc l'une des occupations de la Reine du Ciel et de la terre, et elle le faisait pour gagner le pain nécessaire à la vie du Fils de Dieu descendu sur la terre pour sauver le monde. C'est ainsi que Dieu s'humilie pour vaincre notre orgueil, c'est ainsi que Marie se rend semblable à son divin Fils, et digne en tout de lui. Si l'on consulte les anciens auteurs, on trouvera, citées par eux, les diverses sortes de travaux auxquels une femme peut aisément se livrer, dans son intérieur ; ils les attribuent tous à Marie. Les uns disent qu'elle filait la laine, et qu'elle tissait des vêtements ; les autres, qu'elle filait le lin et même la soie, que le linceul qui servit à ensevelir son divin Fils était l'ouvrage de ses mains ; qu'elle préparait aussi de riches tissus, des broderies précieuses, et qu'elle savait teindre, des couleurs les plus éclatantes, les étoffes sorties de ses mains.

Tout ce que disent les vénérables auteurs, qui attribuent à Marie ces diverses occupations, est très vraisemblable ; mais peut-être ont-ils tort de représenter l'auguste Vierge, comme se livrant uniquement à l'une ou à l'autre d'entre elles. Elevée dans le temple de Jérusalem, elle avait été initiée aux travaux les plus usuels, comme aux plus délicats ; merveilleusement douée pour toute chose, elle savait les exécuter avec une perfection incomparable, et selon que l'occasion s'en présentait, elle faisait tantôt l'un, tantôt l'autre ; mais toujours, au milieu de ses occupations, son âme était livrée à la contemplation la plus sublime, et toujours était vrai ce qu'on lit d'elle au livre de la Sagesse, (XVIII, 16) : *Usque ad cœlos attingebat, stans in terra* : — *Debout sur la terre, elle atteignait jusques aux cieux.* Elle pouvait dire : *Providebam Dominum in conspectu meo semper* : — *Je me tenais toujours en la présence du Seigneur* (*Ps.* XV, 8).

§ VI. — *Mort du bienheureux Joseph.*

Jésus avançait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes, particulièrement devant Joseph et Marie.

Joseph jouit encore pendant quelques années de ce divin spec-

tacle; puis il sentit la mort venir. Il mourut de sa tâche accomplie plus que de vieillesse et d'infirmité [1].

La sainte Ecriture ne nous apprend pas à quelle époque de sa vie, la très sainte et très immaculée Vierge Marie eut la douleur de perdre l'époux digne d'elle, que Dieu lui avait préparé. La tradition est aussi muette sur ce point, et l'on en est réduit aux conjectures.

Après que Marie et Joseph eurent retrouvé Jésus au temple, écoutant et interrogeant les docteurs, ils retournèrent à Nazareth, dit l'Evangile, et Jésus les suivit : *il leur était soumis*. Ce sont les derniers mots de l'Evangile qui témoignent de la présence de Joseph. Quelques auteurs ont cru que Joseph dont il n'était plus parlé, avait quitté la vie peu de temps après le retour à Nazareth; mais le texte de l'Evangile semble indiquer, au contraire, que la soumission de Jésus à Marie et à Joseph, et par conséquent l'existence de Joseph, se prolongèrent au moins jusqu'aux approches de la vie publique du Sauveur. D'autre part, Jésus, à l'âge de douze ans, avait encore besoin de quelqu'un pour le protéger, pour aider Marie à lui gagner son pain de chaque jour : la mission de Joseph n'était pas achevée et malgré l'autorité de S. Epiphane, dont Baronius favorise le sentiment, cette opinion est généralement repoussée.

D'autres veulent que Joseph soit mort pendant la vie publique du Sauveur, et qu'il ait reçu son dernier soupir, entouré de ses apôtres. Rien dans la tradition ne vient à l'appui de cette opinion; mais il faut avouer qu'on trouverait difficilement des objections graves à lui opposer. D'autres encore prolongent la vie du bienheureux Joseph, jusqu'au temps de la Passion du Sauveur, et même au-delà. S. Ambroise parle de Joseph après la résurrection du Sauveur, et dit que le soleil et la lune, c'est-à-dire Joseph et Marie, et les onze étoiles représentées par les Apôtres peuvent adorer sa glorieuse et triomphante humanité. Il est certain que S. Joseph, s'il a épousé la bienheureuse Vierge Marie vers l'âge de quarante ans, comme on l'admet généralement, pouvait vivre encore, à l'époque de la mort du Sauveur, puisqu'il n'aurait pas même atteint sa soixante-quinzième année. On peut dire aussi que Jésus confia Marie à S. Jean, au moment de sa mort, parce que Joseph affaibli par l'âge avait lui-même besoin d'un appui et d'un bâton de vieillesse, loin de pouvoir rendre quelque service à sa sainte Epouse.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, celle qui obtient le plus de suffrages, et qui paraît la plus vraisemblable, celle qu'admettent sans hésiter S. Jérôme écrivant contre Helvidius, S.

1. Voir Moralès, *La sainte Famille, liv.* v, *ch.* x.

Bernardin de Sienne, S. Bonaventure, S. Vincent Ferrier, le bienheureux Canisius, le cardinal Tolet, Suarez, Salmeron, et une multitude d'autres pieux et savants écrivains, fixe la mort de Joseph vers l'époque du baptême de Jean, et avant les noces de Cana. Il fallait même que le bienheureux trépas de l'époux de Marie et du père adoptif de Jésus eût précédé ces noces d'un temps assez long, pour que Jésus et Marie pussent décemment y assister. Serait-ce trop exiger que de réclamer une année entière? Joseph avait été nécessaire à Jésus et à Marie jusqu'à ce que vînt le moment de la mission publique du Sauveur; surtout il avait été extrêmement avantageux pour lui de vivre jusqu'à ce temps, mais sa présence, pendant la prédication de Jésus-Christ pouvait, en quelques circonstances, devenir un obstacle au bien: lui-même aurait trop souffert s'il avait été témoin des persécutions auxquelles Jésus allait être en proie : Dieu voulut lui donner le repos et la paix. Aussi ne le voyons-nous, ni aux noces de Cana, ni à la porte de la synagogue où enseignait Jésus, à qui l'on vint dire : *Voilà que votre mère et vos frères sont dehors et vous cherchent*, ni surtout au pied de la croix avec Marie et le disciple bien-aimé. « Le Seigneur voulut retirer de ce monde le bienheureux Joseph, » avant la Passion du Christ, surtout pour que son âme ne fût pas déchirée par une immense douleur », dit S. Bernardin de Sienne.

Le pieux Isolani rapporte en ces termes les circonstances de la mort de Joseph, d'après les traditions recueillies par lui en Orient :

« Joseph, dit-il, âgé de quarante ans lors de son mariage » avec la Vierge, avait passé trente autres années en la compagnie de Jésus et de Marie, et il était déjà avancé en âge. » Ses forces cependant n'étaient pas affaiblies; sa vue demeurait intacte, son âme conservait toute sa vigueur, et rien ne » se ressentait en lui du poids des années. Mais le jour approchait où il devait mourir. L'Ange du Seigneur qui avait été » commis à sa garde, lui apparut et lui annonça que bientôt » il quitterait la terre, pour aller rejoindre les âmes prédestinées qui avaient attendu l'arrivée du Messie; et alors Joseph » s'étendit sur sa couche; la maladie s'aggrava, et il vit approcher le moment de sa mort. » « Ah! s'écrie S. Bernardin de » Sienne, quel cœur pieux pourrait douter qu'à ce moment suprême, Joseph ait été entouré du bien-aimé Jésus et de la » Vierge Marie son épouse? Et de quelles admirables exhortations, de quels flots de lumière céleste son âme dut être » inondée?

» S. Jérôme nous apprend, dit Gerson, que Jésus descendit » du ciel, pour recevoir l'âme de sa sainte Mère, et nous pou-

» vons croire dès lors qu'il assista, avec Marie, aux derniers » moments du bienheureux Joseph. Et cette mort, ajoute le » pieux auteur, eut lieu avant la Passion du Christ, puisque » Marie fut confiée au disciple bien-aimé. »

« Joseph avait vécu trente ans avec Marie, dit encore Eckius, » et lorsque fut venu le temps de sa mort, quelle langue pourrait » exprimer de quels soins et de quelles consolations il fut en- » touré, par celui qui avait voulu être regardé comme son fils! » Par son amour pour Lazare, Jésus excita l'admiration des » Juifs : avec quel amour plus ardent encore ne dut-il pas » pleurer la mort de son père nourricier? »

Et nous pouvons le dire aussi, ajoute Moralès, combien durent être tendres et affectueux les soins et les attentions d'amour de Marie, pour son doux époux! Marie a été proclamée le salut des infirmes; et privé, s'il était possible, de son assistance maternelle, l'homme, dans la douleur, ne pourrait que gémir et goûter l'amertume de la mort, selon la parole de l'Ecclésiastique.

« Elle ouvre aux mortels le sein de sa miséricorde, dit S. » Bernard, afin que tous reçoivent de sa plénitude, celui qui est » malade, la santé, et celui qui est triste, la consolation. » « Je » suis, dit-elle, par la bouche de S. Jean Damascène, le médecin » des malades, la source inépuisable des secours; je suis le re- » mède contre les démons, et la cité de refuge pour ceux qui » recourent à ma protection. » Ainsi, par Jésus et par Marie sa Mère bien-aimée, se réalisa d'une manière ineffable, au moment où Joseph leur bienfaiteur allait rendre le dernier soupir, cette parole du Prophète (Ps. XL, 2 *et seq.*) : *Heureux l'homme qui a l'intelligence sur le pauvre et l'indigent. Le Seigneur le délivrera dans le jour mauvais. Que le Seigneur le conserve et lui donne une longue vie; qu'il le rende heureux sur la terre, et qu'il ne le livre pas au désir de ses ennemis. Que le Seigneur le soulage sur le lit de sa douleur. Vous avez remué tout son lit durant son infirmité.*

« Qui peut exprimer, dit l'abbé Jamar, les scènes attendrissantes qui se passèrent près du chevet d'agonie de ce saint vieillard? Dire que la séparation des deux époux fit couler les larmes de Marie, ce n'est pas faire une supposition : c'est pour ainsi dire de l'histoire. Comment, en effet, un cœur si parfait serait-il resté insensible aux adieux suprêmes du meilleur des époux, de l'ami choisi de Dieu pour être le témoin et le confident de tant et de si sublimes merveilles, de celui enfin, qui l'avait entourée de mille prévenances, et d'un respect si profond? Aussi ne put-elle réprimer ses gémissements, quand il la remercia des marques d'affection qu'il en avait reçues, et des complaisances que la Mère d'un Dieu lui avait sans cesse témoi-

gnées. Mais ils éclatèrent surtout, quand il la conjura d'oublier les déplaisirs et les peines qu'il pouvait, à son insu, lui avoir causés.

» Qui doute que S. Joseph, les yeux baignés de pleurs, n'ait aussi prié le divin Messie de lui pardonner les manquements, dont il craignait de s'être rendu coupable par irrévérence?

» Et en retour quelles douces et fortifiantes paroles ne lui aura pas adressées le compatissant Jésus? Quelles assurances consolantes, ce Fils si pieux ne dut-il pas faire retentir aux oreilles de son père adoptif. Oh! que les adieux de Marie durent être émouvants! De son côté, avec quelle expression de gratitude et d'amour le saint vieillard soulagé ne tourna-t-il pas une dernière fois les yeux sur la compagne virginale de sa vie, sur le Fils du Très-Haut, qu'il avait eu mission de protéger ici-bas, et dont la bénédiction féconde accompagna sa belle âme au sein d'Abraham? »

La plupart des auteurs croient que S. Joseph quitta ce monde le 19 mars, jour auquel l'Eglise a fixé sa fête. S'il en est ainsi, cette date explique comment Joseph serait mort à Jérusalem, ainsi que nous l'apprennent quelques écrivains ecclésiastiques. La fête de Pâque l'aurait attiré dans la ville sainte à cette époque de l'année. Par là se justifie également l'opinion commune, basée sur la tradition, laquelle tient que le corps de S. Joseph fut enseveli dans la vallée de Josaphat, non loin de Jérusalem (Bourassé, *Hist. de la Vierge Marie, chap.* 15).

Après la solennité des funérailles, Jésus et Marie reprirent le chemin de la maison de Nazareth, et l'Homme-Dieu continua, pendant quelque temps encore, de gagner, à la sueur de son front, le pain nécessaire pour sa nourriture et celle de sa Mère. A quel degré de perfection Marie ne se sera-t-elle pas élevée sous la conduite de Jésus, qui vivait maintenant, si on peut ainsi parler, exclusivement pour elle?

La Vierge, restée veuve de son cher gardien, eut peu à changer aux habitudes de sa vie [1], car elle avait vécu seulement avec son chaste époux, dans une noble émulation des plus saintes vertus. Mais les actions de Marie devaient servir d'exemple aux personnes de son sexe, dans tout état de vie. Elle avait été le miroir des jeunes filles et des femmes mariées, elle devint alors le miroir des veuves. La veuve Anne, fille de Phanuel, est louée par S. Jérôme et appelée bienheureuse, pour avoir contemplé la face de Dieu; ces paroles s'appliquent mieux encore à Marie. L'Apôtre (I Tim. v, 5) veut que les veuves soient mortes au monde, que, jour et nuit, elles persévèrent dans la prière : *Quæ autem vere vidua est et desolata, speret in Deum,*

1. *Confer.* Emidio Gentilucci, *Vie de la très sainte Vierge, lib.* III.

et instet obsecrationibus nocte ac die. Or Marie devenue veuve, consacra à Dieu sans partage tout le temps qu'elle employait auparavant à converser pieusement avec son chaste époux, se résignant pleinement à la volonté du Seigneur, dans la perte d'un compagnon si cher, d'un ami si fidèle. Il est hors de doute qu'elle gouverna sa maison avec sagesse, qu'elle pourvut avec diligence à tous les besoins de son divin Fils, et qu'elle n'omit aucune des obligations de son nouvel état, interrompant la prière, lorsqu'un autre devoir l'appelait; car c'est une grande erreur, qui est commune à plusieurs, et souvent même à ceux qui aspirent à la perfection, de croire que nous pouvons servir Dieu seulement par la prière et dans l'Eglise. Nous devons le servir dans la condition où il nous a placés lui-même, et faire sa volonté, en passant de bon cœur de la vie contemplative à la vie active. On ne saurait croire, disent les Pères de la vie spirituelle, combien on peut mériter dans une vie que rien extérieurement ne distingue du commun.

CHAPITRE VII

MARIE PENDANT LA VIE PUBLIQUE DU SAUVEUR

§ I. — *Les noces de Cana.*

La très sainte Vierge Marie ne devait plus goûter longtemps le bonheur incomparable de posséder Jésus, et de jouir seule de sa divine présence, dans l'humble maison de Nazareth. Déjà le Précurseur avait fait entendre sa voix dans le désert; déjà il versait sur les fronts des Juifs pénitents les eaux de son baptême. Jésus se rendit sur les bords du Jourdain et se mêla à la foule, pour recevoir comme elle le baptême de la pénitence. Ce fut alors que Jean lui rendit témoignage pour la première fois, et qu'il vit l'Esprit saint descendant, en forme de colombe, et se reposant sur lui. A partir de ce jour, quelques disciples commencèrent à suivre Jésus, qui, après avoir accompli son jeûne mystérieux de quarante jours, dans le désert, quitta la contrée arrosée par le Jourdain, pour retourner en Galilée. *Trois jours après*, dit S. Jean l'Evangéliste (II, 1), *il se fit des noces à Cana en Galilée : et la Mère de Jésus y était. Et Jésus fut aussi invité aux noces avec ses disciples.*

L'Evangile ne nous dit pas qui étaient les heureux époux dont le mariage fut honoré de la présence de Jésus et de Marie; nous ne savons pas davantage à quel titre l'un et l'autre y fu-

rent invités : sans doute l'Esprit saint voulut, en nous laissant dans cette ignorance, faire comprendre à tous les nouveaux époux qu'il n'est pas besoin de titres particuliers, pour inviter Jésus et Marie à leurs noces, et pour s'engager, sous leurs auspices et leur protection, dans ce genre de vie, bon en lui-même, mais rempli de périls de toutes sortes.

On peut croire que Marie était unie par les liens d'une parenté assez rapprochée avec les familles des jeunes mariés, et qu'invitée à ce titre, elle ne crut pas devoir se refuser à leur désir, malgré son amour de la solitude, et la perte, sans doute récente encore, qu'elle avait faite de Joseph. Marie n'agissait d'ailleurs que sous l'inspiration de Dieu, et le Seigneur voulait qu'elle fût présente à Cana, où devait s'accomplir le premier miracle public du Sauveur, destiné à révéler sa divinité aux hommes. Il fallait que ce miracle eût lieu par l'intercession de Marie, pour faire comprendre aux fidèles de tous les siècles, que les grâces de Dieu nous viennent par elle : Jésus nous les donne parce que Marie les demande pour nous.

Jésus-Christ lui-même daigna se rendre aux noces de Cana, soit pour honorer le mariage, comme l'enseignent unanimement les Pères, soit pour l'élever à la dignité de Sacrement et montrer à l'Église et au monde qu'il n'y a pas de noces saintes et agréables à Dieu, sans la présence du Fils de Dieu et de sa très sainte Mère [1]. Sévère d'Antioche (*Orat.* 119) apporte une raison mystique de la présence du Seigneur à Cana : il se rendit aux noces, dit-il, pour montrer qu'il était descendu du ciel sur la terre, afin de célébrer les noces de l'humanité avec la divinité, par son incarnation dans le sein de Marie.

D'après S. Jérôme (*in Matth. lib.* 1, *c.* 9), « Jésus allait pren-

1. Oportebat certe quoniam totam naturam hominis ad melius restaurabat, non solum natis jam hominibus benedicere, verum etiam nascituris, gratiam præparare, et aditum illorum ad hanc vitam, auctoritate miraculi et præsentia sua sanctum efficere. Præterea, *in dolore paries filios*, ad mulierem propter peccatum, dictum fuit : quomodo igitur aliter hæc depellenda maledictio erat, ne condemnata nuptiarum sanctimonia videretur, quam Salvatoris præsentia? Qui enim sit verum gaudium, priscum nuptiarum mœrorem præsentia sua depulit. D. Cyrillus, *lib.* 2 *in Joann. cap.* 22.

Eos qui venerandas nuptias contraxerunt, Deus elegit, unumquemque enim in proprio ordine salvare solet ; quomodo enim non erant venerabiles nuptiæ, et in Deo habentes regnum cœlorum, cum vocatus sit ipse Salvator ad nuptias, ut nuptias benediceret ? Si quidem enim recusasset ad nuptias ingredi, profecto nuptiarum, exsolutor fuisset ; ut qui non suscipit unumquemque juxta debilitatis ipsius veniam. Venerandæ igitur sunt nuptiæ quoniam ipse illas decrevit. Quare ad nuptias accedit, ut obturet ora eorum, qui loquuntur contra veritatem. D. Epiphanius, *hæres.* vii.

Quod venerit ad nuptias, confirmare voluit quod ipse eas fecit : futuri enim erant, de quibus Apostolus (I *Timoth.* iv), prohibentes nubere, et dicentes, quod malæ essent nuptiæ, et diabolus eas fecisset. D. Augustinus, *tract. 9 in Joannem.*

» dre place aux festins des pécheurs, pour avoir l'occasion de » les instruire : il donnait en échange, la nourriture spirituelle » à ceux qui l'invitaient. » S. Mathieu qui était riche lui offre un repas, et Jésus fait de lui un apôtre. Il s'assied à la table de Simon : c'est pour pardonner ses péchés à Marie-Madeleine. Chez le Pharisien, il guérit l'hydropique, et il donne aux convives une admirable leçon d'humilité. Chez Marthe et Marie-Madeleine, il établit la supériorité de la vie contemplative sur la vie active. Aux noces de Cana, il manifeste sa gloire, et ses disciples croient en lui. Toute occasion est bonne à notre divin Sauveur pour faire du bien à ceux qui l'entourent. Mais le principal motif de la présence de Jésus aux noces de Cana était la sanctification du mariage.

Tandis que les convives se livraient à la joie qui accompagne la solennité des noces, joie modérée et sainte telle que la comportait la présence de Jésus et de Marie, la provision de vin se trouva épuisée. Sans doute le nombre des convives était plus grand qu'on ne l'avait prévu d'abord. Jésus arrivant de la Judée avec ses premiers disciples n'était pas attendu. De plus Dieu avait permis un manque de prévoyance, d'où il devait tirer sa gloire. *Or le vin manquant, la Mère de Jésus lui dit : Ils n'ont plus de vin.* On peut croire que l'auguste Vierge Marie, toujours charitable, toujours empressée à venir en aide à chacun, avait accepté de veiller à l'organisation de la fête. Les serviteurs qui se voyaient au moment de ne plus pouvoir répondre aux désirs des convives, lui firent part de cette circonstance embarrassante pour eux, pénible et humiliante pour les jeunes époux et leur famille, dès qu'elle serait connue. Peut-être aussi la Vierge bénie toujours bonne, toujours attentive à prévenir nos peines, s'aperçut-elle du trouble des serviteurs avant même qu'ils n'eussent pensé à venir lui en révéler la cause. Elle s'approcha donc de Jésus et lui dit : *Mon Fils, ils n'ont plus de vin.* Jésus comprit bien que sa mère lui demandait un miracle, et il lui répondit : *Femme, qu'importe à vous et à moi ? mon heure n'est pas venue*: — *Quid tibi et mihi est mulier ? nondum venit hora mea.* Marie était-elle assise auprès de son divin Fils, ou se leva-t-elle de sa place pour aller lui parler ? on l'ignore. Ce qui est plus probable, si l'on en croit S. Bonaventure, c'est qu'elle était assise à table à la place d'honneur, et qu'elle s'approcha de Jésus pour lui demander le miracle. Les hérétiques, ennemis-nés de Jésus et de Marie comme le diable leur père, *vos ex patre diabolo estis*, cherchent dans l'intervention pleine de bienveillance de Marie une occasion de la blâmer et de l'accuser d'avoir mérité, en cette circonstance, une sévère réprimande de la part de son Fils.

Plusieurs ont osé dire que Marie avait cédé à un désir de vaine gloire ; qu'elle avait voulu manifester la puissance de Jésus

pour que l'honneur en rejaillît sur elle-même. Nous ne répéterons pas leurs paroles blasphématoires dont le bienheureux Canisius a fait depuis longtemps justice (*De Maria, lib.* IV, c. 20, 21). Nous savons que la très sainte, très pure et très humble Marie ne pouvait éprouver un pareil sentiment, et qu'il faut repousser, avec énergie, toute interprétation qui serait peu conforme à la sainteté de la Mère, et aux égards que son divin Fils lui devait [1].

Marie parla deux fois. Elle dit à Jésus : *Ils n'ont plus de vin*, et Jésus lui répondit : *Qu'importe à vous et à moi, ô femme? mon heure n'est pas encore venue.*

Elle dit aux serviteurs : *Faites tout ce qu'il vous dira.* Et Jésus donna ses ordres aux serviteurs : le désir que Marie n'avait même pas exprimé fut accompli.

Quel sentiment poussa Marie à intervenir, en cette circonstance en faveur des nouveaux époux ? Evidemment il suffisait de sa bonté, de sa compassion naturelle, du désir que toute autre à sa place aurait éprouvé de rendre service à des amis, sans doute à des parents. Elle connaissait la toute-puissance et la miséricorde infinie de son divin Fils : pouvait-elle moins faire que d'attirer son attention sur un point d'une telle importance ? Elle ne le prie pas du reste, mais elle s'en remet tout entière à sa bienveillance et à sa sagesse. Il faut, on l'avouera sans peine, être bien désireux de trouver quelque chose à reprendre, pour critiquer la conduite si discrète et si charitable de Marie. Nul n'a le droit d'incriminer ses intentions et d'avancer que la Vierge, saluée pleine de grâce par l'archange Gabriel, que la Vierge dont l'humilité avait charmé Dieu lui-même, au point qu'il la choisit pour la mère du Rédempteur, eût été sujette à quelques sentiments de vaine gloire, après avoir passé trente années, à l'école de Jésus doux et humble de cœur. Nous ai-

1. On trouve dans les écrits de quelques anciens Pères des passages dont les hérétiques ont pu abuser pour donner quelque poids à leurs accusations contre Marie ; mais ces textes, bien compris, ne supposent aucune imperfection dans la Mère du Sauveur :

Dominus repellens ejus intempestativam festinationem dixit : *Quid mihi et tibi mulier ?* Irenæus, *lib* 3, *cap.* 18.

Hinc patet, quod ad perfectam ætatem progressus (Christus), jam non amplius a matris potestate pendebat : illa enim ipsum hortante in Cana Galilææ, ut suam ostenderet potentiam in nuptiali epulo, et usum vini largiretur in convivio, egentibus quidem non recusavit gratificari : maternum autem consilium; ut quod minime in tempore adhiberetur, rejecit dicens : *Quid mihi et tibi mulier ?* Numquid etiam hanc meam ætatem regere vis ? An nondum mea venit hora quæ præbet ætati ut imperet, et sit sui juris ? D. Gregorius Nyssenus, *Orat. ad Verba Pauli* : Tum Christus erit subjectus Deo

Miraculum exigebat mater : at ille tanquam non agnoscit viscera humana operaturus facta divina. D. Augustinus, *Tract.* 8 *in Evang. Joann.*

mons mieux dire avec S. Bernard [1] : « Elle eut pitié d'eux dans » sa bonté, et prit part à leur embarras. Que peut-il couler de » la source de la bonté, sinon de la bonté ? Oui je vous le de- » mande, comment nous étonner que des entrailles mêmes de » la bienveillance se produise une telle bienveillance ? Est-ce » que la main qui, pendant une demi-journée, a tenu un fruit, » n'en conservera point l'odeur le reste du jour ? Quels par- » fums de bonté n'a donc pas répandus dans les entrailles de » Marie, la vertu même de charité, qui y a séjourné pendant » neuf mois entiers ? D'ailleurs elle remplit son cœur avant » d'avoir rempli son sein, mais en sortant de son sein, elle » n'est point sortie de son cœur. » Dira-t-on que Marie voulut user, en cette circonstance, de l'autorité dont elle jouissait, en qualité de mère, sur son divin Fils ? Les paroles qu'elle prononce ne donnent aucun motif de le supposer. Elle n'ordonne pas, elle ne prie même pas, elle expose en deux mots à Jésus, le besoin qui se fait sentir. *Mon Fils, ils n'ont plus de vin.* Et si l'on disait que le ton de la voix, que l'expression de la physionomie exprimaient assez le commandement qu'on ne trouve pas dans les paroles, on ferait une supposition gratuite que rien ne justifie. Marie connaissait son divin Fils. Elle savait que si Jésus, l'honorait comme sa mère, elle était, en même temps sa créature et son humble servante. Elle savait bien que son autorité ne pouvait s'étendre jusqu'aux œuvres divines du Seigneur [2].

On a dit encore que Marie avait fait, à contre-temps, sa demande au Seigneur, et s'était attiré ainsi une réprimande méritée. Quelque respect que l'on puisse avoir pour l'autorité de S. Jean Chrysostome, qui exprime cette pensée, dans la vingt-et-unième homélie sur l'Evangile de S. Jean, il est évident qu'on ne peut l'admettre. Ce saint docteur croyait voir un reproche adressé à Marie dans la réponse de Jésus, et naturellement il cherchait ce qui pouvait motiver ce reproche. S'il avait entendu autrement les paroles du Seigneur, et compris, avec l'immense

1. *Deficiente vino dixit mater Jesu ad eum* : *Vinum non habent.* Compassa est enim eorum verecundiæ, sicut misericors, sicut benignissima. Quid de fonte pietatis procederet, nisi pietas ? Quid inquam mirum, si pietatem exhibeant viscera pietatis ? Nonne qui pomum in manu sua tenuerit, dimidia die, reliqua diei parte, pomi servabit odorem ? Quam tum igitur viscera illa virtus pietatis affecit, in quibus novem mensibus requievit ? Nam et ante mentem replevit, quam ventrem ; et cum processit ex utero, ab animo non recessit. D. Bernardus, *serm.* I *in Domin. post Octavam Epiphaniæ, n.* 2.

2. Vide autem, hic quoque Dei Matris insignem macerationem et prudentiam ; nec enim jubet audacter, tanquam mater filio, ut faciat miraculum, sed eum solummodo admonet, idque cum magna quadam reverentia, et submissione : *Vinum non habent* ; nam etsi ea illum esse suum cognoscebat filium non tamen ignorabat esse suum quoque Creatorem. Metaphrastes, *Orat. de Vita B. Virginis.*

majorité des écrivains ecclésiastiques, et avec l'Eglise, que Jésus n'avait pas fait de reproche à Marie, par la raison qu'elle n'en méritait pas, il n'aurait pas écrit cette page dont la doctrine est propre à offenser les serviteurs de Marie qui connaissent leur mère et l'aiment pieusement. Que Marie n'ait mérité aucun reproche, c'est une vérité qu'il faut admettre, sous peine de blesser la foi, puisqu'il a été défini par le concile de Clermont sous Urbain II, et par le concile de Trente, session VIe, canon 23, que jamais Marie n'a été coupable d'aucune faute même vénielle. Sa demande n'était pas intempestive, d'abord parce qu'elle ne réclamait précisément rien du Seigneur. Elle témoignait, il est vrai, par sa démarche, un désir véritable que Jésus vînt en aide aux nouveaux mariés, mais elle ne fixait ni le temps ni le mode du secours réclamé pour eux. En second lieu, si même elle avait pressé Jésus d'opérer le miracle jugé nécessaire, il n'y aurait pas eu de faute à agir ainsi puisqu'elle ignorait que le temps n'était pas venu d'accomplir ce miracle. Jésus n'avait pas à la réprimander mais à l'éclairer, comme il l'a fait par sa réponse : *Mon heure n'est pas encore venue.* Nous ne savons ni ce qu'il faut demander, ni comment il faut le faire, dit l'apôtre S. Paul : *Quid oremus, sicut oportet nescimus* (ROM. VIII. 26) : faudrait-il conclure de ces paroles que nous ne devons jamais prier ?

Enfin si la conduite de Marie avait été répréhensible, Jésus n'aurait pas fait immédiatement le miracle qu'elle attendait de lui, et sur lequel elle comptait si bien, qu'elle n'hésita pas à recommander aux serviteurs de faire tout ce qu'il leur dirait. S. Cyrille, (*lib.* 2, *cap.* 23), S. Ambroise (*serm.* 16 *in Psal.* 118), et S. Chrysostome lui-même (*homil.* 21) ne disent-ils pas que l'intercession de Marie, en cette circonstance, fut tellement puissante auprès du Seigneur, qu'il accomplit, à cause d'elle, son premier miracle, plus tôt qu'il ne l'aurait fait, et qu'il n'avait résolu de toute éternité, de le faire, si la très sainte Vierge ne l'en avait prié.

Jésus répondit à Marie : *Quid mihi et tibi est mulier ?* Ces paroles de Jésus ont été diversement comprises par les Pères. Selon les différents sens qui leur ont été donnés, on peut les traduire ainsi : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ?* Ou bien : *Femme, en quoi cela nous regarde-t-il, vous et moi ?* D'un côté comme de l'autre il y a une apparence de reproche, moins accentuée cependant dans la seconde traduction que dans la première, et moins pénible au cœur de Marie, s'il y avait eu autre chose que l'apparence. Mais comme dit S. Bernard : « Celui » qui fit cette réponse un peu sévère savait bien à qui il parlait, » de même que celle qui l'entendit n'ignorait pas qui la lui fai» sait. Si vous voulez savoir combien elle comptait sur la bonté

» de son Fils, écoutez ce qu'elle dit à ceux qui servaient : *Tout* » *ce qu'il vous dira, faites-le* [1]. »

Mais étudions les divers sens donnés à ces paroles de Jésus à Marie : *Quid mihi et tibi est ?* Nous les trouvons plusieurs fois dans la sainte Ecriture avec ce sens : *Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ?* C'est ainsi qu'on lit dans Joël (III, 4) : *Quid mihi et vobis, Tyrus et Sidon ?* et dans S. Mathieu (VIII, 29) : *Quid nobis et tibi Jesu, fili Dei ?* où le sens est évidemment : *Quel rapport peut-il y avoir entre vous et moi, Tyr et Sidon ? entre nous et vous, Jésus fils de Dieu ?* Mais comment admettre que Jésus ait ainsi parlé à sa mère ? Ecoutons encore S. Bernard [2] :

« Qui n'est frappé, dit-il, de la réponse que le Seigneur fit, » aux noces de Cana, à sa très sainte et très bienveillante Mère, » quand il lui dit : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous* » *et moi ?* Ce qu'il y a de commun Seigneur, entre vous et » elle ? Mais n'est-ce pas ce qu'il y a de commun entre un fils » et sa mère ? Vous demandez quel rapport il y a entre elle et » vous : mais n'êtes-vous pas le fruit béni de ses entrailles ? » Ne vous a-t-elle point conçu sans préjudice pour sa virginité, » et ne vous a-t-elle point enfanté sans souillure ? N'est-ce pas

1. Durior fortasse et austerior videri posset responsio Domini : sed noverat ille cui loqueretur, et quis loqueretur, illa non ignorabat. Denique ut scias quomodo responsum ipsum acceperit, aut quantum de Filii benignitate præsumpserit, ait ministris : *Quæcumque præceperit vobis, servate et facite.* D. Bernardus, *serm.* 1 *in Dom.* 1 *post octav. Epiph.*

2. Quid tibi, et illi, Domine ? Nonne quod filio et matri ? Quid ad illam pertinet quæris, cum tu sis benedictus fructus ventris ejus immaculati ? Non ipsa est in cujus utero novem mensibus moratus es ? Cujus virgineis uberibus lactatus, cum qua jam duodecim annorum factus, de Jerusalem descendisti, et eras subditus illis ? Nunc ergo Domine, quid molestus es illi dicens : Quid mihi et tibi ? Sed manifestum video quod non velut indignans, aut confundere volens Virginis Matris teneram verecundiam dixeris : quid mihi et tibi ? Cum venientibus ad te juxta præceptum matris ministris, nil cunctatus, facis, quod illa suggessit. Ut quid ergo fratres ? ut quid sic respondebat ? utique propter nos, ut conversos ad Deum, jam non sollicitet cura carnalium parentum, et necessitudines illæ non impediant exercitium spirituale. Quandiu enim in mundo sumus debitores constat nos esse parentibus ; at postquam reliquimus nos metipsos, multo magis ab eorum sollicitudine liberi sumus. S. Bernardus, *serm.* 2 *post. Octav. Epiph.*

Citons aussi ces quelques lignes si pleines de piété de Carthagène.

Quomodo, bone Jesu, Matri ais, quid mihi et tibi ? Immo multum per omnem modum, tibi et illi : nam quo pacto nihil tibi cum illa, quæ consentiens tuæ petitioni, utero suo te concepit ? Corpus hoc, quod geris, ab ea per veram generationem accepisti, et ad ejus efformationem purissimum suum sanguinem, ipsa tanquam ejus materiam subministravit ? Quomodo nihil tibi cum illa, quæ te intra viscera sua, per novem mensium spatium gestavit, quæ te peperit in Bethleem, et in hanc lucem edidit ? quæ te octavo die circumcidit ? quæ te in templo obtulit et siclis quinque redemit ? quæ te in Ægyptum duxit et reduxit ? quæ te profusis lacrymis multo dolore quæsivit ? ac tertio die in templo invenit ? quæ te tandem per multos annos aluit et variis obsequiis prosecuta fuit ? Carthag. *lib.* IX, *hom.* 4.

» dans son sein que vous avez passé neuf mois entiers, et ne » sont-ce point ses mamelles qui vous ont allaité ? enfin, n'est-» ce pas avec elle, qu'à l'âge de douze ans, vous êtes revenu » de Jérusalem, et à elle que vous étiez soumis alors ? Pour-» quoi donc aujourd'hui, Seigneur, lui parlez-vous si durement, » et lui dites-vous : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et* » *moi* ?

Le saint docteur répond ainsi à cette question et sa réponse est la meilleure solution qu'on puisse donner, si l'on entend les paroles de Jésus selon le sens qui vient d'être exprimé :

« Il y a beaucoup de commun entre vous et elle. Mais je le » vois bien, ce n'est point par impatience, ni avec la pensée de » confondre la respectueuse tendresse de votre mère, que vous » lui dites : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi* ? » puisque, dès que les serviteurs se présentent à vous, selon ce » que votre Mère leur a recommandé, vous n'hésitez point à » faire le miracle dont elle vous a suggéré la pensée. Pourquoi » donc, mes frères, oui, pourquoi a-t-il donc commencé par lui » faire cette réponse ? C'est pour nous, n'en doutez point, afin » qu'une fois que nous nous sommes convertis à Dieu, nous ne » nous préoccupions plus de nos parents selon la chair, et que » ces relations ne fassent point obstacle à nos exercices spiri-» tuels. Tant que nous vivons dans le siècle, il est indubitable » que nous nous devons à notre famille, mais dès l'instant que » nous nous sommes renoncés à nous-mêmes, nous devons, à » plus forte raison, nous regarder comme délivrés de toute » préoccupation en ce qui les concerne.... C'est pour nous ap-» prendre à ne point nous inquiéter de nos proches selon la » chair, plus que la profession religieuse ne le permet, que le » Seigneur répondit à sa Mère, et à quelle mère encore ! *Femme,* » *qu'y a-t-il de commun entre vous et moi* ? »

S. Justin, (*Lib. quæst.* 136) donne un autre sens aux paroles du Sauveur. Il demande s'il est permis quelquefois de témoigner du mépris pour ses parents, et il répond qu'en aucune circonstance il n'est permis de le faire ; puis il se pose cette objection : « Cependant Jésus-Christ semble avoir tenu peu de compte » de sa mère, lorsqu'il dit : *Quid mihi et tibi* ? » Voici sa ré-» ponse : « Le sens des paroles de Jésus est celui-ci : Si le vin » manque ce n'est pas notre affaire, cela ne regarde ni à vous ni » à moi. Cependant, si par pure bonté, vous désirez que le vin » ne manque pas, dites à ceux qui servent de faire ce que je » leur commanderai. Les paroles de Jésus n'avaient donc rien » de blessant pour Marie, et le miracle qu'il accomplit était » tout à l'honneur de sa mère. »

S. Grégoire entend les paroles du Sauveur d'une autre manière et l'opinion de S. Augustin est conforme à la sienne. Ils

disent que Jésus-Christ agissait tantôt comme Dieu et tantôt comme homme. Ce que Marie lui demandait était une œuvre purement divine, sur laquelle sa qualité de Mère du Sauveur ne lui donnait aucune autorité. Les paroles de Jésus signifiaient donc : Comme homme j'ai quelque chose de commun avec vous, je suis votre Fils, et je vous honore comme ma Mère ; mais ce que vous demandez est une œuvre de ma divinité : qu'y a-t-il de commun entre la créature et son Créateur, entre vous et moi ? C'est ainsi qu'au temple il disait à Marie et à Joseph : *Ne savez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des intérêts de mon Père ?* D'après ces saints docteurs, Jésus, en parlant ainsi ne voulait aucunement réprimander sa mère, mais l'éclairer, ou plutôt nous instruire nous-mêmes ; et c'est pourquoi, entre les paroles adressées par Jésus à sa divine Mère, nous n'en trouvons pas qui expriment la tendresse infinie qu'il lui portait, mais elles ont un cachet de sévérité fait pour nous instruire, et nous soutenir contre les faiblesses des affections purement naturelles, quelque légitimes qu'elles soient [1].

S. Thomas (III *part. q.* 27, *art.* 5) donne une quatrième explication. D'après cet illustre docteur, Jésus aurait ainsi parlé, parce que les témoins de l'intervention de Marie pouvaient penser qu'elle avait agi par un sentiment de vaine gloire, et il ne devait pas paraître approuver une semblable faiblesse, qui n'existait pas, il est vrai, en Marie, mais que plusieurs croyaient y voir. C'est ainsi que l'auraient entendu plusieurs Pères qui paraissent reprocher à Marie un sentiment de vaine gloire. Ils parlent, non de ce qui existait en effet, mais de ce que les apparences pouvaient faire croire aux invités de la noce [2].

S. Epiphane, dont le cardinal Tolet embrasse le sentiment, croit que ces paroles signifient : Ce n'est ni vous ni moi que le soin de fournir le vin regarde : il est encore trop tôt pour que j'agisse, parce que la nécessité n'est pas encore évidente. Lorsqu'il le faudra, je ne manquerai pas de le faire. *Nondum venit hora mea : Mon heure n'est pas encore venue.* Si nous étions, vous ou moi chargés de ce soin, j'y pourvoirais à l'instant, mais ne l'étant pas, nous devons attendre le moment opportun qui ne manquera pas d'arriver bientôt. Si Marie a compris ainsi les

1. Increpata Maria non est, quia omnis expers culpæ, quod Filius manifestavit faciens quod petiit : nec enim faceret, si male peteretur ; sed propter nos responsio illa data est instruendos. Primum non a Matre accepisse unde miraculum faceret, sed a Patre, unde se Deum ostendit ; secundum, ne in spiritualibus agendis parentum curam geramus, nec ad eos animum afficiamur, sed solum Dei spectemus gloriam. Richerius, *lib.* 3 *de Laudib. Virg. cap.* 19.

2. Ut monstretur, quod non infirmitatis fuerit repulsa, sed ne videretur accurrere, et festinare ad miraculorum operationem, propter ostentationem et vanam gloriam. Theophylactus, *in Joan.* II.

paroles de son divin Fils, il était tout naturel qu'elle dît aux serviteurs, comme elle l'a effectivement fait : *Ayez soin d'accomplir tout ce que mon Fils vous dira.*

On pourrait donner encore une autre interprétation des paroles du Sauveur à sa bienheureuse mère. Jésus-Christ est le nouvel Adam venu sur la terre pour infuser à l'humanité la véritable vie. Marie est la nouvelle Eve : Jésus est l'homme, Marie la femme par excellence. Le nouvel Adam donnera aux hommes un vin nouveau à boire et ce vin sera son propre sang. Marie lui demande le vin matériel qui manque aux jeunes époux et en même temps le vin mystérieux dont le secret lui a été révélé, et Jésus lui répond : O vous qui êtes *la femme*, la mère de l'humanité régénérée, sachez qu'il n'est pas temps encore de donner le vin céleste que vous demandez. Pour l'autre, notre mission n'est pas de le procurer miraculeusement. Je le ferai néanmoins pour ne pas les contrister, et vous avec eux.

De tout ce que nous avons dit ressort cette conclusion : Marie loin d'être répréhensible en cette circonstance nous donna les plus admirables exemples de vertu. On ne saurait trop louer son empressement à venir en aide au prochain, sa respectueuse confiance en son divin Fils, sa foi, son espérance, son humilité, sa gravité, sa discrétion. Aussi Jésus-Christ voulut-il faire le premier de ses miracles, et avancer en sa faveur le moment où il devait commencer à manifester sa gloire, par l'éclat de ses œuvres divines. La confusion redoutée pour les jeunes époux leur fut évitée, le festin des noces s'acheva en paix, et les disciples de Jésus, témoins de sa puissance crurent en lui.

§ II. — *Les courses apostoliques du Sauveur*

Après le miracle de Cana, dit S. Jean (II, 12), *Jésus accompagné de sa mère, de ses frères et de ses disciples, descendit à Capharnaüm*, petite ville située sur la rive occidentale du lac de Génézareth, autrement appelé mer de Galilée, ou encore, lac de Tibériade. Il avait choisi cette ville pour en faire le point de départ de ses courses apostoliques. Notre divin Sauveur passa une grande partie des trois années de sa prédication, et opéra de nombreux miracles, à Capharnaüm et dans les environs. Ce fut là, en effet, qu'il chassa le démon du corps d'un possédé; qu'il guérit la belle-mère de S. Pierre, le paralytique, le serviteur du Centurion, la femme souffrante d'un flux de sang, et qu'il montra les signes les plus éclatants de son pouvoir surnaturel. Pour leur malheur, dit Gentilucci, les habitants de Capharnaüm profitèrent trop peu des grâces que leur fit le Seigneur, puisque cette ville fut maudite par lui, lorsqu'il prédit qu'elle serait entièrement détruite. S. Jean, au chapitre VIe de son Evangile, nous

apprend que les habitants de Capharnaüm furent les premiers à douter de la présence réelle, dans la sainte Eucharistie. Aussi Capharnaüm, qui veut dire *ville de la consolation*, est-elle devenue comme tant d'autres, *ville de désolation*. Soliman, sultan des Turcs, la réduisit en cendres, et à peine en retrouve-t-on les vestiges dans quelques cabanes qui servent d'asile aux voyageurs.

Aucune contrée, sous le rapport de la beauté du site, n'était plus digne que les alentours du lac de Génézareth, d'être foulée par les pas du Sauveur; mais un motif plus relevé que l'attrait naturel de ces lieux ravissants, détermina la préférence de Jésus. La grande route qui, conduisait de l'Egypte, en Syrie, se dirigeait en ligne droite par Capharnaüm. Presque tout le commerce du haut Orient suivait ce chemin. La fréquence des communications, et le passage de nombreuses caravanes avaient favorisé, dans cette contrée, l'établissement d'une population mixte, composée de Phéniciens, d'Arabes, d'Egyptiens et de Syriens. Tous les cultes, comme toutes les nationalités, s'étaient donné rendez-vous sur ce territoire, que les Juifs avaient surnommé *la Galilée des nations*. Ainsi, dit Darras, la lumière du Verbe incarné allait éclater réellement parmi ces peuples assis dans les ténèbres de l'idolâtrie, et les ombres de l'ignorance ou des superstitions [1].

On peut supposer que Jésus et Marie s'établirent dans la maison de Pierre, le futur chef de l'Eglise, et en firent, au moins dans les commencements, leur séjour habituel. S. Jean Chrysostome (*Hom.* XXII *in Joan.*), croit que le Sauveur demeurait ordinairement à Capharnaüm, afin que sa très sainte Mère eût une demeure fixe, et ne fût pas obligée de le suivre çà et là.

Le premier séjour de Jésus à Capharnaüm fut de peu de durée. S. Jean (II, 13) remarque que Jésus ne s'arrêta pas longtemps dans cette ville, parce que la Pâque était proche, et l'attirait à Jérusalem.

Lorsque Jésus était enfant, sa mère et Joseph le conduisaient ensemble à cette grande solennité. Sans doute Marie ne manqua pas de l'y accompagner encore, et quoique le saint Evangile ne nous parle pas de sa présence, on peut tenir pour assuré qu'elle se rendit avec lui dans la ville sainte.

Ici se pose une question. — La Mère de Jésus le suivit-elle dans toutes ses courses apostoliques; fut-elle sa compagne insé-

1. Et relicta civitate Nazareth, venit et habitavit in Capharnaum maritima, in finibus Zabulon et Nepthali ; ut adimpleretur quod dictum est per Jeremiam prophetam : Terra Zabulon et terra Nephtalim, via maris trans Jordanem, Galilæa Gentium, populus qui sedebat in tenebris vidit lucem magnam et sedentibus in tenebris, in regione mortis, lux orta est eis. MATTH. IV, 13 *et seqq.*

parable, ou bien vécut-elle ordinairement séparée de lui, ne le revoyant que de loin en loin, privée habituellement du bonheur de le voir et de l'entendre?

Le silence de l'Evangile semble donner raison à ceux qui ont adopté cette dernière opinion. S. Mathieu ne parle pas de la présence de Marie parmi les saintes femmes qui suivaient Jésus; et S. Luc, qui rapporte avec tant de soin les actions et les paroles de Marie, omises par S. Mathieu, ne la nomme pas davantage [1]. Pourquoi, pourrait-on dire avec Tertullien, sinon parce qu'en réalité elle ne se trouvait pas avec ces saintes femmes [2]?

S. Jean Chrysostome semble être du même avis [3]. « Pourquoi, » dit-il, alla-t-il à Capharnaüm avec sa mère? Car il n'y fit alors » aucun miracle, et les habitants de cette ville ne lui étaient » point affectionnés : c'étaient des gens très corrompus; Jésus-» Christ lui-même l'a fait connaître en disant : *Et toi Caphar-» naüm qui t'es élevée jusqu'au ciel, tu seras précipitée dans le » fond des enfers* (Luc. x, 15). Pourquoi donc y alla-t-il? Il y » fut, à ce qu'il me paraît, parce qu'il devait aller peu après à » Jérusalem : il y fut alors, parce qu'il ne voulait pas mener » partout avec lui sa mère et ses frères. Y ayant donc été, il » s'y arrêta quelque temps, par considération pour sa mère, et » l'y ayant laissée, il opéra encore des miracles. »

On peut donc croire que l'auguste Vierge Marie demeura le plus souvent séparée de son divin Fils, pendant les trois années de sa vie publique. Elle préludait ainsi à la séparation plus longue et plus complète qui devait suivre la mort de Jésus : le Fils et la Mère s'imposaient, pour nous, cette privation si pénible à leurs cœurs. De plus Jésus savait qu'en mille circonstances les soupçons odieux, les pièges, les outrages que lui réservaient les Juifs auraient un retentissement cruel dans l'âme de Marie. C'était bien assez qu'elle fût à ses côtés au jour de la Passion. Et puis, il aurait été bien difficile, à moins d'un miracle permanent, que les scribes et les pharisiens, en outrageant le Fils de

1. Erant autem ibi mulieres multæ a longe quæ secutæ erant Jesum a Galilæa ministrantes ei. Matth. xxvii, 55.

Et factum est deinceps ut ipse iter faciebat per civitates, et castella... et duodecim cum illo, et mulieres aliquæ... Et Joanna uxor Thusæ procuratoris Herodis, et Suzanna, et aliæ multæ, quæ ministrabant de facultatibus suis ei. Luc. viii, 1, 2, 3.

2. Mater æque non demonstratur adhæsisse illi, cum Martha, Maria et aliæ in commercio ejus frequentantur. Tertullianus, *de Car. Chr.* c. 7.

3. Quanam gratia cum matre abiit Capharnaum ? Neque enim illic ullum fecit miraculum, neque urbis hujus incolæ recte de ipso sentiebant, ut ipse Christus ostendit : Et tu Capharnaum usque ad cœlum alta, usque ad infernum defereris. Quoniam ut mihi videtur, cum paullo post esset Jerosolymam ascensurus, ante, Capharnaum petiit, ne quocumque fratres secum, et matrem traheret. Parum igitur illic matris gratia commoratus, iterum miracula aggreditur. D. Chrysostomus, *hom.* xxii *in Joan.*

Dieu, ne manquassent pas quelquefois du respect dû à sa très sainte Mère. Jésus, qui voulait bien tout accepter pour lui-même, ne pouvait pas souffrir que sa divine Mère fût outragée avec lui. Ces diverses considérations expliquent le silence des Évangélistes, qui nous montrent à peine une fois, Marie avec Jésus, au temps de sa prédication.

Cependant l'opinion d'après laquelle la très sainte Vierge aurait été la compagne assidue de Jésus, le témoin de ses miracles, l'auditrice habituelle de ses enseignements, est embrassée par de nombreux auteurs. « La Pâque des Juifs, dit l'abbé Maynard, fit monter Jésus à Jérusalem. Marie l'y suivit, avec les autres saintes femmes, pourvoyeuses dévouées du Sauveur, qui tout entier aux affaires de son Père, ne s'occupait d'aucun soin temporel. Mais ces saintes femmes ne communiquaient point avec Jésus, ou ne communiquaient que par Marie, sur qui retombait toujours la sollicitude de la mère de famille. Les saintes femmes formaient le cortège de Marie, comme les apôtres celui de Jésus [1]. »

Ainsi Marie demeurait en commerce plus habituel et plus intime, avec son Fils, compagne infatigable, séparée de lui quelquefois, mais jamais loin, le plus possible à ses côtés, la plus attentive à sa voix et à sa conduite, et aussi la plus docile et la plus profitante. Elle qui avait si bien écouté l'Ange, les bergers, les mages, puis Siméon et Anne, comme elle devait écouter Jésus, et quel trésor elle devait faire en son cœur de toutes ses paroles! Nous lisons dans les pages sacrées que Madeleine était si désireuse de se nourrir des sages maximes de Jésus, et si absorbée par la suavité de ses célestes entretiens, que Marthe sa sœur se plaignait de ne pouvoir l'y arracher : avec quelle force, par conséquent, Marie la Mère de Jésus, ne devait-elle pas être enchaînée à la parole de son Fils? Ajoutons avec Denis le Chartreux, cité par l'abbé Jamar, que, comme elle soupirait ardemment après la conversion des pécheurs, c'était toujours avec bonheur, et avec un intérêt croissant, qu'elle prêtait l'oreille à la voix de Jésus, dont l'efficacité lui était si bien connue.

D'un autre côté si l'on considère que la mission du Christ fut d'instruire non seulement les hommes, mais aussi les femmes, et qu'il voulut associer sa très sainte Mère à l'œuvre de la Rédemption, on admettra volontiers que la Vierge bénie assista à

1. Consuetudinis Judaicæ fuit, nec ducebatur in culpam, more gentis antiquo, ut mulieres, de substantia sua, victum atque vestitum præceptoribus ministrarent. Ministrabant Domino ut meteret earum carnalia, cujus illa metebant spiritualia. Non quod indigeret cibis Dominus creaturarum, sed ut typum ostenderet magistrorum quod victu, atque vestitu ex discipulis deberent esse contenti. D. Hieronymus, *in Matth.* xxvii.

la prédication de son Fils, non seulement à Capharnaüm, mais encore en beaucoup d'autres lieux, et qu'elle était la première et, pour ainsi dire, la directrice des pieuses femmes qui, comme nous l'avons dit, suivaient Notre-Seigneur. S. Épiphane dit que Marie fut la compagne infatigable de Jésus : *Cum Salvatore ipso versata assidue.... Fuit perpetua Christi comes, nec ab ejus consortio dirulsa* (*Hær.* 78). D'après S. Bernardin de Sienne, elle le suivait partout, pour prendre soin de lui. Attentive à toutes ses paroles, elle se tenait toujours près de lui. Qui pouvait mieux qu'elle connaître les œuvres du Sauveur, mieux comprendre la force de ses raisonnements et admirer la vertu de ses prodiges? Elle vit au-dedans de lui, bien mieux que les autres; elle entendit ce que nul autre n'entendit; elle comprit plus vite, garda plus fidèlement dans sa mémoire les paroles du divin Rédempteur, et expliqua, aux apôtres et aux disciples, celles qu'eux-mêmes n'avaient pas comprises [1]. Si Marie, selon la remarque de Gentilucci, chercha, durant la vie cachée de Jésus, à entendre la céleste doctrine, si elle conserva dans son cœur avec tant de sollicitude, et médita ce qu'elle entendait dire de lui dès sa plus tendre enfance, à plus forte raison dut-elle recueillir avec un zèle extrême ses divins enseignements, lorsqu'il eut commencé de les donner au monde.

On pourrait citer encore, en faveur de cette opinion S. Ildefonse, Métaphraste, l'abbé Arnold et plusieurs autres, mais il nous suffira de donner la pensée du pieux et savant Gerson, chancelier de l'université de Paris [2]. « Pendant la vie de Joseph

1. Curam illius habens, sequens eum quocumque pergebat. Jugiter ejus adhæsit lateri, comes individua nullo fere abfuit itinere, intenta præ cæteris invigilabat Verbo. Sola Salvatoris actuum, insignium operum opera, melliflua prædicationis genera, inaudita contra mundum et peccatum, et tartareum zabulum divinæ severitatis eloquia, quo ei diu interfuit, specialius vidit, secretius audivit, et Apostolis aliisque discipulis luculentius edidit, diligentius retulit, melius indidit, fidelius tradidit. D. Bernardinus Senens. *de Laud. Virginis.*

2. Cognovit, vivente Joseph virginali sponso suo, singula, quæ Dominus noster subditus eis operatus est, usque post obitum felicem ejusdem Joseph custodis, et testis fidelissimi : quando cessit ipsa in custodiam peculiarem Filii sui, sequens eum quocumque iret, præsens in omnibus, quæ faceret, et doceret usque dum custodiæ Joannis in cruce tradita est... Convenientissimus ergo fuit comitatus talis matris cum filio : Viri nempe viduata solatio fuit : Filius quoque prædicans Matris indigebat obsequio, quoniam non renuit extraneas mulieres etiam se sequi, sibique ministrare de facultatibus suis, per omne iter, quod erat ipse facturus. Testatur hoc Evangelica narratio, quæ matris societatem expressit locis pluribus, ut in nuptiis, dum dixit Filio : *Vinum non habent* ; et postmodum dum descendit Capharnaum, infidelem civitatem, ipse et Mater ejus, dicit Joannes. Quanto probabilius credenda est ascendisse cum eo Hierosolymam, sanctam civitatem, ubi vidit Filium qui cum fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo. Legimus præterea quod mater Jesu sæpe quæsivit loqui ei foris stans et insequens. Quod insuper efficacius afferre possumus argumentum

» son époux virginal, Marie connut tout ce que fit Jésus notre » Seigneur, parce qu'il leur était soumis à tous deux, et que » Joseph lui avait été donné pour gardien et témoin fidèle. A la » mort de Joseph, Marie se trouva investie des sublimes fonc- » tions dévolues à son saint Époux. Il lui fallut veiller seule à » la garde de son Fils, le suivre partout où il allait, être pré- » sente à tous ses actes, entendre tous ses enseignements, jus- » qu'au jour où Jésus la confia elle-même du haut de la croix, à » son disciple bien-aimé. »

Gerson prouve ensuite ce qu'il vient d'avancer. Il dit, en résumé, que la présence de Marie parmi les saintes femmes qui suivaient Jésus était très convenable et, jusqu'à un certain point, nécessaire. Marie était veuve ; elle avait besoin de son Fils, son unique soutien et sa seule consolation ici-bas. Jésus, tout entier à son ministère divin, avait besoin que la sollicitude maternelle veillât sur lui, et lui épargnât les privations incompatibles avec sa dignité. Lui qui ne repoussait pas les services des autres saintes femmes, pourquoi se serait-il privé de ceux mille fois plus précieux de sa Mère bien-aimée ? Aussi le saint Evangile nous montre-t-il Marie avec Jésus aux noces de Cana, puis à Capharnaüm. Pourquoi ne l'aurait-elle pas suivi à Jérusalem ? Pourquoi ne l'aurait-elle pas vu chasser du temple les marchands qui faisaient de la maison de son Père une caverne de voleurs ? Nous voyons encore que Marie cherchait Jésus, qu'elle l'attendait à la porte de la synagogue et voulait lui parler. Nous la voyons surtout au pied de la croix. Pourquoi ne l'aurait-elle pas suivi partout, elle qui le suivit jusque sur le Calvaire ? Après l'Ascension du Sauveur, Marie est renfermée dans le Cénacle avec les apôtres et les saintes femmes. Elle prie, et ses prières hâtent la descente de l'Esprit de Dieu. Ajoutez encore que si Jésus n'avait pas où reposer la tête, il semble juste de croire que sa mère, pauvre veuve, n'avait pas plus d'abri que lui. Son Fils devait pourvoir à son entretien et lui procurer une demeure.

Nous lisons que les quatre filles de Philippe avaient le don de prophétie, et qu'elles suivaient leur père, partout où il allait prêcher l'Evangile. Le grand apôtre dit qu'il aurait le droit

præsentiæ continuæ, quam illud dum Filius ignominiosissimæ morti traditus esset, voluit beatam matrem adesse conspectricem. De discipulis rursus, et Apostolis scribit Lucas, post Passionem Domini, quod *erant perseverantes in oratione cum mulieribus, et Maria Matre Jesu.* Porro si Filius non habebat ubi caput reclinaret, hoc ipsum probabile de paupere vidua Matre sentire. Fovebatur igitur a Filio. Legimus quatuor Philippi filias prophetissas sequentes ipsum prædicantem. Apostolus quoque dicebat (I Cor. 9, 5), se potestatem habere sororem circumducendi : sicut et cæteri Apostoli. Denique quid charitas materna velit, et audeat, quid filialis retribuat pietas Augustinus cum Monica testis adest etc. Joan. Gerson. *tract.* XI *super Magnificat. par.* I. Vide etiam *tract.* XI *super idem Canticum Magnificat.*

d'avoir à sa suite une sœur, pour le servir, comme les autres apôtres. Enfin quels désirs et quelle audace n'allume pas dans un cœur l'amour maternel? que ne peut pas, à son tour, la piété filiale? Lisez l'histoire de Monique et d'Augustin, et vous comprendrez qu'il est difficile de ne pas croire que Marie se soit attachée aux pas de Jésus.

Tels sont les motifs sur lesquels Gerson appuie sa pieuse croyance. Il y revient en plusieurs endroits de ses écrits. Mais il est un texte de l'Écriture à laquelle on ne fait pas assez attention peut-être, et que Gerson rappelle ici : *Le Fils de l'homme n'a pas où reposer la tête.* Jésus aurait-il pu parler ainsi, si Marie avait possédé une demeure fixe? La maison de la mère n'est-elle pas celle de l'enfant? On pourrait induire de ce texte, qu'après la mort de Joseph, au moment où Jésus commença sa vie publique, Marie pratiqua, à la lettre, le conseil que son divin Fils donnait à ses disciples : *Si vous voulez être parfaits : allez vendez tout ce que vous avez et donnez-en le prix aux pauvres.* Sans doute il en coûta beaucoup à son cœur maternel, de quitter l'humble maison de Nazareth, ou plutôt le sanctuaire trois fois saint, où s'étaient accomplis de si glorieux mystères, où elle avait passé tant d'années heureuses, entre son divin Fils et l'Époux digne d'elle, que Dieu lui avait préparé, mais qui donc était autant que Marie capable de grands sacrifices? Dieu ne demande-t-il pas chaque jour à de simples jeunes filles, de quitter, elles aussi, tout ce qui leur est le plus cher au monde, pour le suivre dans la pratique de l'humilité et de l'abnégation?

Il est donc permis de croire pieusement, que Marie suivit pas à pas son divin Fils, pendant les trois années de sa vie publique, et les raisons de ceux qui le soutiennent ne sont pas sans valeur. Elles auraient plus de force néanmoins si on les trouvait alléguées par quelques anciens Pères, et si les Evangélistes n'avaient pas noté, avec tant d'exactitude, les quelques circonstances où Marie se rencontre en la compagnie des saintes femmes ou des disciples. Leur attention en ces trois ou quatre circonstances, et leur silence partout ailleurs laissent à penser que Marie ne se trouvait avec Jésus qu'exceptionnellement.

A notre sens, la meilleure solution à cette difficulté est celle que donne Sedlmayr expliquant un texte de S. Epiphane que nous avons cité : Marie fut la compagne perpétuelle de Jésus, en ce sens que, pendant les trois années de sa prédication, elle le suivit ordinairement, quoique de temps en temps et pour divers motifs, elle dût se séparer de lui [1].

1. Respondeo to *perpetuum* (idem dic de voce *individuum*) esse hic accipiendum in sensu accommodato pro eo quod fere semper contingit ; potest enim in veritate dici B. Virginem comes perpetua Christi per triennium

Mais si l'on ne peut adopter l'opinion qui fait de Marie la compagne assidue de son divin Fils, qu'avec certaines restrictions, il n'en est pas moins vrai que l'âme vraiment pieuse, et le prédicateur des gloires de Marie, trouveront une source infinie de saintes pensées et de leçons édifiantes, s'ils aiment à considérer Marie accompagnant ainsi son divin Fils; s'ils la voient, intercédant auprès de lui pour les pauvres malades, pour les pécheurs plus dignes encore de sa pitié, et, par un regard suppliant, quelquefois par un mot, préludant à la mission d'avocate des petits et des malheureux qu'elle remplira au Ciel jusqu'à la fin des temps. La vie de Jésus étudiée à ce point de vue revêt un charme particulier. Nous ne nous y arrêterons pas cependant car les preuves nous manqueraient pour appuyer nos dires et de pieuses suppositions, quelque probables qu'elles paraissent, ne doivent pas nous arrêter longtemps ici.

§ III. — *Marie proclamée bienheureuse.*

Jésus, dont le zèle ne pouvait être rebuté par les contradictions, ni épuisé par les travaux, *parcourait les villes et les bourgades, prêchant et annonçant le royaume de Dieu* [1]. Les douze apôtres à qui ses exemples devaient servir de leçons pour le même ministère, étaient avec lui. *Il y avait aussi*, dit S. Luc (VIII, 1), *quelques femmes qui avaient été délivrées des malins esprits et de maladies, savoir Marie, appelée Madeleine, de laquelle il était sorti sept démons; Jeanne, femme de Chusa, intendant d'Hérode; Suzanne et plusieurs autres qui, de leurs biens, fournissaient à ses besoins.* Elles se donnaient ainsi toute la part que leur sexe leur permettait de prendre aux fonctions apostoliques, et méritaient d'en avoir une à la récompense; car nourrir l'Apôtre c'est prêcher par sa bouche, puisqu'il ne pourrait pas le faire s'il était détourné par le soin de se procurer les choses nécessaires à la vie.

Durant le cours de cette mission, Jésus et ceux qui l'accompagnaient entrèrent dans une maison pour se reposer; *mais il y vint encore tant de monde*, dit S. Marc (III, 20), *qu'ils ne pouvaient pas même prendre leur repas.*

Cependant le bruit des choses qu'il faisait continuait à se répandre. *Ses parents les ayant apprises, vinrent pour l'arrêter, car ils disaient : il est hors de son bon sens.* Ces bonnes gens ne pouvaient se persuader que celui qu'ils avaient vu élever au milieu d'eux, et comme l'un d'entre eux, pût être un prophète et un homme de miracles. Ils concluaient donc de ce qui s'en débitait

prædicationis, si ordinarie semper cum eo fuit, licet aliquoties ex suis causis abfuerit. SEDLMAYR. *Theol. Mariana, n.* 1290.

1. Voir *Histoire de la Vie de N.-S. J.-C.* par le P. DE LIGNY, ch. XX.

qu'il avait perdu l'esprit, et croyaient faire à son égard l'office de bons parents, en se saisissant de sa personne : car il ne paraît pas que, de leur part, ce fût méchanceté. C'était cette faiblesse ordinaire aux personnes d'un esprit borné et qui n'ont reçu aucune éducation, de ne pouvoir rien croire au delà de ce qu'ils voient et de ce qu'ils imaginent. Or ils ne voyaient pas les miracles de Jésus-Christ, et ils n'imaginaient pas que celui qu'ils avaient vu dans les faiblesses de l'enfance, et dans l'obscurité d'une pauvre boutique, fût devenu tout à coup un homme extraordinaire.

Cependant il ne paraît pas que les parents du Sauveur aient poussé plus loin leur étrange projet: soit qu'il les ait éclairés par sa grâce, soit qu'il leur ait échappé, en se rendant invisible à leurs yeux, soit plutôt que l'intervention de Marie sa Mère ait suffi à les arrêter.

Marie n'était pas loin, en effet, puisque nous la retrouvons presque aussitôt après, demandant elle-même, avec les frères de Jésus, c'est-à-dire ses cousins, à le voir et à lui parler. Comme nous l'avons dit, Capharnaüm était devenue le séjour habituel de Marie, et le fait que nous rapporte l'Evangile se passait dans cette ville, ou au moins dans les environs. Les parents de Jésus dont il est parlé, venaient nécessairement de Nazareth ou de la Judée. Ne pouvant accomplir leur étrange projet, dès le premier instant de leur arrivée, ils entrèrent sans doute en relations avec Marie, et la parole toute-puissante de la Mère de Jésus les ramena à des sentiments plus raisonnables et plus justes. Ils n'eurent plus qu'un désir, voir et entendre celui qu'ils avaient pris d'abord pour un insensé. Marie voulut bien se prêter à l'accomplissement de ce désir légitime et pieux, et nous la verrons, tout à l'heure, demander elle-même à les présenter à son Fils. Remarquons ici que la parenté de Jésus était très nombreuse. Plusieurs de ses cousins étaient du nombre des apôtres; en voici plusieurs autres encore, d'un degré assez rapproché pour qu'ils se crussent quelque droit et quelque devoir de veiller sur sa conduite, et pour que l'Evangile leur donne le nom de frères du Seigneur.

Cependant Jésus, qui venait de délivrer un possédé, continuait d'instruire les Juifs et répondait victorieusement aux accusations que les scribes et les pharisiens osaient porter contre lui; il leur annonçait le grand miracle de sa résurrection, après qu'il aurait passé trois jours et trois nuits dans le tombeau, comme le prophète Jonas dans le ventre de la baleine; il leur disait le terrible châtiment réservé à leur incrédulité, et le danger auquel ils s'exposaient de retomber plus misérablement que jamais, sous le joug du démon.

Lorsque Jésus disait ces choses, une femme de la foule élevant

hardiment la voix, au milieu des murmures des pharisiens, *lui dit : Heureux le sein qui vous a porté, et heureuses les mamelles qui vous ont nourri*! Elle enviait, comme il est ordinaire aux personnes de son sexe, le bonheur de celle qui avait mis au monde un homme si merveilleux, et regrettait de pas être cette mère bienheureuse. Jésus-Christ l'instruisit, en lui apprenant qu'il y avait un bonheur préférable à celui d'une si haute maternité ; il la consola en lui faisant entendre que ce bonheur, elle pouvait se le procurer. *Dites plutôt*, reprit-il : *Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique!*

Parler ainsi, ce n'était pas rabaisser ce bonheur inestimable, dont la Mère de Dieu a prédit dans son cantique, qu'il sera célébré par toutes les nations de la terre ; c'était encore moins dire que la sainte Vierge n'a pas conservé précieusement la parole de Dieu, et qu'elle ne l'a pas mise en pratique ; c'était seulement préférer au bonheur de sa maternité le bonheur de sa fidélité, qui surpasse, en effet, celui de sa maternité, puisqu'elle ne serait pas la plus heureuse de toutes les créatures, si elle n'avait pas été la plus fidèle.

A l'exemple de la sainte femme qui rendit à Marie ce témoignage public et solennel, et avec l'Eglise dont elle n'était que la figure, élevons la voix, excités par une même pensée, et redisons au Sauveur : Oui, heureux le sein qui vous a porté ! heureuse la Mère qui vous a nourri de son lait [1] !

« Il n'est aucun des membres de la sainte Vierge, dit Denis » le Chartreux [2], qui n'ait été excellemment glorifié, et pour ainsi » dire, divinisé. Heureux donc ces yeux très purs, admis tous » les jours à contempler l'homme-Dieu ! Heureuses ces chastes » oreilles, sans cesse tendues pour recevoir les divines paroles » de l'éternelle Sagesse ! Heureuse cette bouche virginale, dont » la sainte Mère ne se servit jamais que pour exprimer au Fils » du Très-Haut, devenu son propre Fils, l'amour dont elle était » embrasée ! Heureuses, aussi, heureuses ces mains vénérables, » dans lesquelles reposa l'Infini, et desquelles il reçut tant de

1. Et nos igitur his contra Eutychen dictis extollamus vocem, cum Ecclesia Catholica, cujus hæc mulier typum gessit : extollamus et mentem de medio turbarum, dicamusque Salvatori : Beatus venter qui te portavit, et ubera quæ suxisti. Vere enim beata parens, quæ sicut quidam ait : Enixa est puerpera regem qui cœlum terramque tenet per sæcula. Quinimo beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt. Pulchre Salvator attestationi mulieris annuit, non eam tantummodo quæ Verbum Dei corporaliter generare meruerat, sed omnes qui idem Verbum spiritualiter auditu fidei concipere, et boni operis custodia, vel in suo, vel in proximorum corde parere, et quasi alere studuerint, asseverans esse beatos : quia et eadem Dei Genitrix, et inde quidem beata, quia Verbi incarnandi ministra facta est et temporalis ; sed inde multo beatior ; quia ejusdem semper amandi custos manebat æterna. Beda, *lib. 4, cap. 49 in* Luc. 11.

2. Dionysius Carth. *de laudibus B. V. Mariæ, lib. 1, cap. 18, passim.*

» soins délicats! Heureux encore ce cœur maternel, foyer de la » plus ardente charité! Mais heureux par dessus tout ce sein » béni, demeure et sanctuaire du Verbe fait chair, et ce lait de » la plus auguste des vierges, dont le Créateur de l'univers a » voulu faire son aliment! »

« Toutefois, ajoute l'abbé Jamar, dans le transport qui nous anime, ne nous bornons pas, comme la femme de l'Evangile, à exalter uniquement les prérogatives corporelles de la très digne Mère de Jésus. En effet, la sainte Vierge n'a pas seulement droit à nos hommages parce qu'elle a porté le Très-Haut dans ses chastes entrailles, et nourri, de son lait le plus pur, l'Auteur de toutes choses; mais aussi parce qu'elle a mérité d'être élevée à l'éminente dignité de Mère de Dieu, et qu'à partir du premier moment de son existence, elle a correspondu à la grâce, avec la plus admirable fidélité. Et voilà pourquoi sa très sainte âme l'emporte de si haut sur le corps mortel qu'elle habita.

» C'est cette vérité importante, mais alors peu comprise, que Jésus fit ressortir, en l'appliquant, sous forme de leçon morale, à la foule qui l'assiégeait. *Oui*, dit-il en répondant à cette femme; *mais heureux plutôt sont ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique*. « Dans cette réponse, dit S. Jean » Chrysostome (*Hom.* XX *in Joan.* II), Jésus semble donner à » entendre que le privilège de la maternité divine n'est pas le » seul dans lequel se résume l'éloge de Marie, mais qu'on doit » aussi lui reconnaître le mérite des vertus les plus parfaites [1]. »

1. Les expressions dont Jésus se sert : *Quinimmo* sont plutôt affirmatives que négatives. Il ne nie pas que sa Mère soit heureuse à cause de sa maternité, mais il affirme qu'il est une autre source de bonheur, supérieure, en ce sens au moins, qu'accessible à Marie, elle l'est aussi à toutes les autres créatures humaines; supérieure encore parce que, sans elle, la maternité divine eût été impossible.

Maldonat explique le sens des paroles du Seigneur par cette comparaison : « S'il y a quelqu'un qui vous dit : *l'argent est bon*, vous répondez : Dites plutôt que c'est l'or. *Immo potius bonum est aurum*; vous ne niez pas que l'argent soit bon, vous le reconnaissez au contraire, mais en même temps vous dites que l'or est meilleur. De même, Jésus-Christ ne nia pas le bonheur de Marie provenant de sa maternité, mais il fit connaître une source plus précieuse encore de son bonheur. C'est la doctrine qu'enseigne S. Augustin : Il dit : Sed illi discipuli magis erant fratres; quia et illi cognati fratres non essent, si discipuli non essent : et sine causa fratres, si Magistrum non agnoscerent fratrem. Nam quodam loco, cum ei nuntiati essent mater et fratres ejus foris stantes, ille autem cum discipulis suis loquebatur, ait : *Quæ mihi mater, vel qui fratres? Et extendens manum super discipulos suos dixit : Hi sunt fratres mei.* Et : *Quicumque fecerit voluntatem Patris mei, ille mihi Mater et frater, et soror est.* Ergo et Maria, quia fecit voluntatem Patris. Hoc in ea magnificavit Dominus, quia fecit voluntatem Patris, non quia caro genuit carnem. Intendat charitas vestra. Propterea cum Dominus in turba admirabilis videretur, faciens signa, et prodigia, et ostendens quid fateret in carne, admiratæ quædam animæ dixerunt : *Felix venter qui te portavit.* Et ille : *Immo felices qui audiunt Verbum Dei et custodiunt.* Hoc est

Marie était-elle présente, lorsque son divin Fils prononça ces paroles devant le peuple? Il est assez probable qu'elle se trouvait dans la compagnie des saintes femmes que l'affluence de la foule avait forcées de rester dehors.

Quoi qu'il en soit, Jésus avait choisi ce moment, pour établir cette grande maxime, que grâce à la parfaite observation de la loi de Dieu, on s'unissait à lui, par des nœuds plus étroits et plus forts que tous ceux de la chair et du sang. Pour la mieux imprimer dans les esprits, il avait ménagé l'événement suivant qui lui fut une occasion de la répéter.

Il parlait encore au peuple, disent les Evangélistes, *lorsque sa Mère et ses frères, qui étaient dehors, demandèrent à lui parler. Ils n'en pouvaient approcher à cause de la foule. Se tenant donc à la porte, ils l'envoyèrent appeler. Les gens qui étaient assis en*

dicere : Et mater mea quam appellastis felicem inde felix, quia Verbum Dei custodit : non quia in illa Verbum caro factum est, et habitavit in nobis; sed quia custodit ipsum Verbum Dei, per quod facta est, et quod in illa caro factum est. Homines non gaudeant prole temporali; exultent si spiritu junguntur eo. Hæc diximus propter id quod ait Evangelista, quia cum Matre sua et fratribus suis, et discipulis habitavit in Capharnaum paucis diebus. D. Augustinus, *tract.* 10, *in Joannem*, *n.* 3.

Théophylacte dit dans le même sens :

Ipse vero beatos dicit qui custodiunt sermonem Dei : non destituens beatitudine matrem suam. Absit : sed ostendit, quod etiam illi nulla utilitas futura, ex eo quod pepererit, et lactaverit ipsum, nisi virtutes alias omnes habeat. Theophylactus, *in hunc locum Lucæ*.

Un savant controversiste résout ainsi la difficulté soulevée par les hérétiques, à propos de ce passage :

Si sciret hæreticus qualiter sumatur hoc ipsum, *quinimmo*, non dixisset illud. *Quin* enim multipliciter sumitur : quandoque enim sumitur pro *cur*, et est adverbium interrogandi, et tunc ponitur pro contestanti, verum esse quod præcessit, ut sit sensus : Cur non esset beatus venter, qui me portavit, et ubera quæ ego suxi? Quasi diceret : nulla est causa, quare non sic esset, quidquid fingant Hæretici. Similiter *immo* quandoque adverbium est eligendi, et sic non sumitur hic, quia sic innueret negationem prioris; id est, non sic est ut dixisti, mulier; sed istud est verum : *Beati qui audiunt*, etc. Quandoque autem est adverbium affirmandi, et ponitur pro certe; et ita sumitur hic, et est determinatio quæstionis factæ per *quin* : quasi diceret : Certe *beatus venter*, etc. Et postea addit : *Beati* etiam, *qui audiunt Verbum Dei*, etc.

Vel dicas, quod *quinimmo* est una dictio, et ponitur pro *insuper*, et sic est adverbium ordinandi : quasi diceret. Superius et majus est portare Verbum Dei in mente, quam in ventre tantum. Tamen Beata Virgo utroque modo portavit; sed unus modus portandi super alterum est, et major eo. Ricchinius, *lib.* 3, *adv. Cath. cap.* 3.

Merito itaque imitatur mulierem hanc Sedulius (*lib.* 2, ***Mirabil. divin.***) dum sic Mariam alloquitur :

Salve, salve Parens, enixa puerpera Regem
Qui cœlum, terramque tenet per sæcula, cujus
Numen et æterno complectens omnia gyro,
Imperium sine fine manet : quæ ventre beato
Gaudia matris habens cum virginitatis honore
Nec primam similem visa es, nec habere sequentem,
Sola sine exemplo placuisti fœmina Christo.

foule autour de lui lui dirent : Voilà votre mère et vos frères dehors qui vous cherchent. Il leur répondit : Qui est ma mère et qui sont mes frères? Alors jetant les yeux sur ceux qui étaient assis autour de lui, et étendant sa main vers ses disciples, il dit : Voici ma mère et mes frères; car quiconque fera la volonté de mon Père qui est au ciel, c'est celui-là qui est mon frère, ma sœur et ma mère.

Cette instruction n'était pas pour Marie, trop éclairée pour ignorer la vérité qu'elle renferme, trop humble pour penser à se prévaloir de sa maternité, et en même temps trop fidèle observatrice de la volonté du Père céleste, pour avoir besoin de s'étayer de quelque autre mérite. Ceci regardait donc les autres parents du Seigneur, et en général toute la nation juive. Les premiers, pour la plupart, ne croyaient pas encore en lui, et nous avons vu plus haut que ceux-mêmes qui viennent avec Marie demander à lui parler, avaient d'abord craint pour sa raison et formé le projet étrange de s'emparer de lui [1]; le gros de la nation ne devait jamais y croire. Il était donc à propos que tous fussent avertis que les parents et les concitoyens de Jésus, s'ils étaient incrédules et prévaricateurs, deviendraient étrangers à la nouvelle alliance, et que, par le mérite d'une foi soumise et agissante, les étrangers seraient jugés dignes d'y être admis à leur place.

Les hérétiques, toujours hostiles à la bienheureuse Vierge Marie, comme ils le sont à son Fils adorable, ont voulu trouver dans les paroles de Jésus un reproche, et dans la conduite de Marie en cette occasion, un manquement qui lui aurait mérité une réprimande de la part de Jésus. Canisius [2] expose longuement leurs attaques et montre combien elles sont vaines. Nous savons que Marie était pleine de grâce, dès le premier instant de son existence; que cette plénitude a grandi chaque jour, et que nous ne pourrions, sans blasphème, supposer en elle la moindre imperfection : c'est assez pour repousser les insinuations de vaine gloire, que se permettent les hérétiques, envers la Mère immaculée du Sauveur. Ils lui reprochent encore de s'être montrée importune, en voulant interrompre Jésus au moment où il parlait au peuple : mais l'Évangile ne dit pas que Marie ait chargé personne d'aller parler à son Fils. On l'a vue avec d'autres

1. Remarquons cependant, avec Trombelli, qu'il n'est pas autrement certain que ceux qui voulurent ainsi s'emparer de Jésus, parce qu'ils croyaient qu'il était hors de son bon sens, fussent ses parents : ils pouvaient bien n'être que ses concitoyens. S. Marc (III, 21) dit en effet : *Et cum audissent sui, exierunt tenere eum; dicebant enim quoniam in furorem versus est.* Le mot *sui* peut aussi bien se rapporter aux habitants de Nazareth ou aux amis de la famille, qu'aux membres mêmes de la famille de Jésus.

2. *De Deipara, lib. 4, cap. 21.*

parents du divin Maître, s'efforçant d'approcher, pour prendre part, comme la foule, à ses enseignements, pour jouir de sa vue, et être vue de lui, et l'on avertit Jésus qu'elle est là. C'était une attention louable de la part de ceux qui le firent, et rien ne dit que Marie leur ait demandé de le faire. Si elle le demanda, elle avait des raisons sérieuses d'agir ainsi ; les complots des Juifs contre son divin Fils ne lui étaient pas tout à fait inconnus, et la sollicitude maternelle lui faisait un devoir de veiller à sa sécurité, de l'avertir, et de le prier d'éviter les pièges qui lui étaient tendus.

Mais pourquoi, disent les ennemis de la très sainte Vierge, si Marie ne manqua en rien, Jésus prononça-t-il ces paroles, qui semblent dures pour elle ? Lorsqu'il dit : *Quelle est ma mère et qui sont mes frères?* ne paraît-il pas la renier en quelque sorte, et adopter, en sa place, ses disciples et tous ceux qui font la volonté de son Père ? On peut répondre d'abord que le sens des paroles dépend presque entièrement, en certaines circonstances surtout, de la manière dont elles sont prononcées. Mais il est d'autres explications de la réponse de Jésus.

Quelques auteurs ont dit qu'en parlant ainsi, Jésus voulait faire entendre à Marie qu'il avait commencé à suivre un genre de vie nouveau. Pendant trente années, il était demeuré le fils soumis et obéissant de sa très sainte Mère : désormais, sa vie ne devait plus se résumer en ces trois mots : *Erat subditus illis* : *Il leur était soumis*; il fallait qu'il s'attachât des disciples, qu'il instruisit les foules. Il disait à Marie : O ma Mère, je ne puis plus jouir davantage de votre société, ni de celle de mes parents. La prédication évangélique que j'ai entreprise m'oblige à me dépenser tout entier, pour mes disciples et mes auditeurs. Les douceurs de vos entretiens ne seront plus désormais mon partage. Au lieu de ma Mère bien-aimée, j'aurai pour compagnie mes disciples et tous ceux qui écouteront ma parole.

S. Ambroise est favorable à cette interprétation, lorsqu'il fait remarquer que Jésus ne s'est pas contenté de nous donner des préceptes de morale, mais qu'il les a remplis le premier. Il avait dit que celui qui ne quitte pas son père et sa mère, n'est pas digne du Fils de Dieu; il se soumet d'abord à cette loi, non qu'il méprise les devoirs imposés par la piété filiale : n'a-t-il pas porté lui-même cette loi : *Celui qui n'honorera pas son père ou sa mère mourra de mort* (Exode, xx, 12 et xxi, 17) ? mais il sait que les mystères et les œuvres de son Père, doivent passer avant les sentiments que sa Mère lui inspire. Il ne repousse pas dédaigneusement ses parents, mais il enseigne que l'union des âmes est plus sacrée que celle des corps[1].

1. Moralis Magister, qui de se cæteris præbet exemplum, atque ipse præ-

D'après d'autres interprètes, les paroles de Notre-Seigneur avaient pour but de nous faire connaître la raison de l'amour infini qu'il a pour sa divine Mère. Jésus aime Marie à cause de ses vertus, à cause de la fidélité avec laquelle elle accomplit la volonté de son Père. Si elle n'avait pas été si fidèle à faire tout ce qu'attendait d'elle cette volonté sainte, la dignité de Mère de Dieu ne lui aurait servi de rien. C'est pourquoi Jésus faisait passer la piété de Marie avant cette dignité presque divine. A ses yeux, rien n'est précieux comme la sainteté, rien n'attire autant son amour.

Il est certain que, parmi ceux qui entouraient Jésus, il n'était personne dont la sainteté, et la fidélité à la loi de Dieu fussent comparables à celles de Marie. Sous quelque rapport qu'on l'envisage, Marie était, sans proportion au-dessus d'eux, et par conséquent, si quelqu'un est heureux parce qu'il accomplit la volonté du Père céleste, personne ne méritait, autant que Marie, d'être proclamé bien heureux.

C'est la pensée de S. Augustin et de S. Hilaire [1].

Nous pouvons conclure de tout ce qui précède que Jésus, par la réponse qu'il fit aux paroles de la femme de l'Évangile [2], reconnaît la maternité de la très sainte Vierge; et non seulement ces paroles n'ont rien d'injurieux pour elle, comme le voudraient les hérétiques, qui s'efforcent toujours d'abaisser la gloire de

ceptor, ipse etiam suorum executor est præceptorum : præscripturus enim cæteris, quoniam qui non reliquerit patrem et matrem suam (Luc. xxiv, 26), non est filio Dei dignus, sententiæ huic primus se subjicit, non quo maternæ refutet pietatis obsequia (ipsius enim præceptum est, *qui non honoraverit patrem aut matrem, morte moriatur* (Exod. xx) : sed quo paternis se mysteriis amplius, quam maternis affectibus debere cognoscat. Neque tamen injuriose refutantur parentes, sed religiosiores copulæ mentium docentur esse quam corporum. D. Ambrosius, *in locum hunc, lib.* 6, *in Luc. num.* 36.

1. Extendens (Dominus) manum in discipulos suos dixit, non pertinere ad cognationem suam, nisi qui facerent voluntatem Patris ejus. In quo numero profecto etiam ipsam Mariam benignus inclusit : faciebat enim et illa voluntatem Patris ejus... Ita optimus Magister, atque divinus, et maternum nomen, quod ei quasi privatum, propriumque nunciaverant, quia terrenum erat, in comparatione cœlestis propinquitatis abjecit, et eamdem cœlestem propinquitatem, in discipulis suis commemorans, quo sibi rursum consortio generis cum cæteris sanctis Virgo cohæreret, ostendit. D. Augustinus, *Epis.* 243, *n.* 9.

Formam seipsum universis agendi sentiendique constituens, propinquorum omnium jus, atque nomen, jam non de conditione nascendi, sed de Ecclesiæ communione retinendum. Cæterum non fastidiose de Matre sua sensisse, existimandus est, cui in passione positus maximæ sollicitudinis tribuerit affectum. D. Hilarius, *in Matth.* xii, 47, *n.* 14.

2. Quelle était cette femme qui, du milieu de la multitude éleva la voix? demande Gentilucci. L'Evangéliste ne le dit pas. Quelques-uns ont dit que c'était une servante de sainte Marthe, appelée Marcelle (voyez *Lyranus*), ou Stella (voyez le *cardinal Hugo*). Pour nous, laissant de côté cette érudition curieuse, nous verrons dans cette femme qui élève la voix au milieu de la foule, une image de l'Eglise elle-même.

la Mère de Dieu, mais encore, elles contiennent la plus grande louange que Dieu puisse jamais lui donner. *Celui qui fera la volonté de mon Père sera ma mère, mon frère, ma sœur,* dit Jésus-Christ. A ce titre, Marie fut encore sa Mère. Par ces paroles, le Seigneur voulut la glorifier, non parce qu'elle était sa Mère selon la chair, mais parce qu'elle avait fait la volonté du Père céleste. Alors que le Seigneur excitait l'admiration du peuple, manifestant, par ses miracles, sa divinité cachée sous un voile mortel, et qu'une femme s'écriait du milieu de la foule : *Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté.* Jésus ne répondit-il pas aussitôt : *Bienheureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent?* Or, par ces paroles, Jésus voulait dire : Ma Mère, que vous appelez heureuse, est heureuse, en effet, mais parce qu'elle écoute et garde la parole de Dieu, et non pas seulement parce que le Verbe a habité en elle. Telle est l'opinion de S. Augustin, de S. Hilaire, de Bède et de beaucoup d'autres. « La sainte Vierge, dit S. Augustin (*de Virgin.* cap. 3), qui ac» complissait, avec une ponctualité exemplaire, la loi du Sei» gneur, était donc *corporellement* et *spirituellement* à la fois, » la Mère du Christ. »

Le Sauveur, dit l'abbé Jamar, qui, sans nul doute, ne voulait pas priver plus longtemps cette sainte Mère du pain de la céleste doctrine, qu'elle recherchait avec tant d'ardeur, quitta ce même jour (*Matth.* XIII, 1) la maison de Capharnaüm, désormais insuffisante pour contenir le grand nombre de ses auditeurs, et il s'en alla aux bords du lac. Mais la foule grossissant de plus en plus, il entra dans une barque amarrée au rivage, et de cette chaire improvisée, il leur adressa une série de paraboles aussi frappantes de vérité que riches d'enseignements. Il débuta par celle de la semence, où se rencontre une sentence qui était peut-être à l'adresse de la très sainte Vierge, mais qui, en tout cas, nous offre une image du zèle constant avec lequel Marie accueillait la parole de Dieu, et la traduisait dans ses actes. *La semence qui tombe dans une bonne terre,* disait le souverain Maître, *représente la divine Parole reçue dans un cœur sincère et droit, qui la conserve avec soin et la fait fructifier au centuple* (MATTH. XIII, 23 : LUC. XVIII, 15).

Hélas! chez un trop grand nombre, cette semence salutaire ne devait tomber que sur un rocher aride et stérile.

§ IV. — *La Transfiguration. Marie n'y est pas présente.*

Des paroles de Jésus-Christ : *Bienheureux ceux qui entendent la parole de Dieu et qui la gardent,* on conclurait volontiers avec plusieurs auteurs que l'auguste Vierge Marie était assidue à écouter les instructions que son divin Fils adressait à la foule,

qu'elle entendit le sermon sur la montagne; qu'elle vit le miracle de la multiplication des pains, celui de la guérison de l'aveugle-né; qu'elle suivit Jésus vers le Jourdain; qu'elle alla avec lui à Bethanie, où elle assista au repas de Simon le Lépreux, et devint l'amie intime de Madeleine et de Marthe, sœurs de Lazare : mais, comme nous l'avons dit, le silence absolu de l'Evangile s'accorde difficilement avec ces pieuses suppositions. Il est même une des principales circonstances de la vie du Seigneur où son absence est certaine : nous voulons parler du grand miracle de la transfiguration. Pourquoi, si l'auguste Vierge Marie avait suivi partout son divin Fils, Jésus lui aurait-il refusé la consolation et la faveur insigne qu'il accordait à Pierre, Jacques et Jean, de le contempler un moment dans tout l'éclat de sa gloire? Si au contraire Marie ne s'attachait point à ses pas, si elle était loin de lui, lorsque le moment fut venu d'accomplir la promesse qu'il avait faite à ses disciples, il n'est pas étonnant que Marie n'ait point participé à une faveur qui avait un but tout particulier, ne regardant que les apôtres.

Notre-Seigneur voulut, sur la montagne du Thabor, donner aux heureux disciples choisis entre tous, une vue anticipée de sa gloire, en se montrant à eux dans la splendeur de sa majesté céleste, accompagné de Moïse et d'Elie [1]. Par cet auguste miracle, il leur prouvait sa nature divine et son incarnation [2]. En effet, il conserva la forme humaine : son visage resplendit comme le soleil; ses vêtements devinrent blancs comme la neige; et une voix sortit de la nuée disant : Celui-ci est mon *Fils bien-aimé*,

1. Voir Gentilucci, *Vie de la T. S. Vierge*, *p.* 170.

2. Præsens quidem erat in Filio Pater, et in illa Domini claritate, quam ad discipulorum temperata aspectum, non separabatur ab Unigenito Genitoris essentia : sed ad commendendam proprietatem utriusque personæ, sicut visui significavit Filium splendor ex corpore, sic auditui Patrem vox nunciavit ex nube. Qua voce accepta, discipuli, quod in faciem ceciderunt, et timuerunt valde, non de Patris tantum, sed et de Filii majestate tremuerunt : altiori enim sensu unam utriusque intellexerunt Deitatem; et quia in fide non erat hæsitatio, non fuit in timore discretio. Latum ergo illud, et multiplex testimonium fuit, et plus in verborum virtute, quam in sono vocis auditum est. Dicente enim Patre : *Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui, ipsum audite*; nonne evidenter auditum est : *Hic est Filius meus*, cui ex me, et meum esse, sine tempore est? Quia nec Genitor Genito prior, nec Genitus est Genitore posterior. S. Leo Magnus, *Serm.* 1 *de Transfiguratione.*

Assumpsit Jesus Petrum et Jacobum, et fratrem ejus Joannem, et conscenso cum eis seorsum monte præcelso, claritatem illis suæ gloriæ demonstravit : quia licet intellexissent in eo majestatem Dei, ipsius tamen corporis quo divinitas tegebatur, potentiam nesciebant. Et ideo proprie signanterque promiserat, quosdam de astantibus discipulis, non prius gustare mortem, quam viderint Filium hominis venientem in regno suo, id est in regia claritate, quam spiritualiter ad naturam suscepti hominis, venientem in regno suo, id est in regia claritate, quam spiritualiter ad naturam suscepti hominis pertinentem, his tribus viris voluit esse conspicuum. Idem, *ibidem.*

en qui j'ai mis toutes mes complaisances; *écoutez-le.* A ces mots, les disciples tombèrent la face contre terre, et furent saisis d'un grand effroi; et jamais ils ne se seraient relevés, si Jésus, ranimant leur courage, ne les eût invités à le faire.

En outre le divin Maître, connaissant les périls, les angoisses, les douleurs, les tourments, la mort même que les apôtres et leurs disciples auraient un jour à souffrir sur la terre, voulut d'avance les fortifier, en leur donnant un avant-goût des célestes douceurs que Dieu réserve à ceux qui le craignent [1], afin que le souvenir de ce qu'ils avaient éprouvé un seul instant, les rendit fermes et inébranlables; bien que ce qu'ils avaient goûté sur le Thabor ne fût qu'un rien, comparé à ce torrent de délices, où ils devaient s'abreuver éternellement, en voyant la gloire de Dieu dans toute sa plénitude.

Enfin, il ne voulait pas qu'ils fussent un jour scandalisés de la croix, à l'exemple des Juifs et des Gentils.

Or, pour aucun de ces motifs, la présence de Marie n'était requise. Elle ne pouvait jamais douter de la divinité de Jésus-Christ, puisque le messager céleste la lui avait révélée; elle pou-

1. Quoniam multa de periculis, multa de passione sua, multa de morte, et de cæde discipulorum locutus est Dominus : et aspera complura atque ardua eis injunxit, et illa quidem in præsenti vita, et jam imminebant : bona vero in spe, et expectatione erant, ut puta quia servarent animam suam, si perderent eam, quia in gloria Patris sui venturus sit, et præmia redditurus; ut visu etiam certiores faceret, et ostenderet quidnam illius gloriæ, cum qua venturus est, quantum capere poterant, in hac præsenti vita illis ostendit, eamque detegit, ne aut sua, aut Domini morte doleant, et maxime Petrus. D. Chrysost *hom.* 57 *in Matth.*

Subsequens enim exhortatio Salvatoris hoc inspiravit, hoc docuit, ut volentes eum sequi, negarent se sibi, et pro spe æternorum, levissimum ducerent temporalium detrimentum : quia is demum animam suam salvam faceret, qui eam pro Christo perdere non timeret. Ut ergo istam felicis constantiæ fortitudinem, toto Apostoli corde conciperent, et nihil de suscipiendæ crucis asperitate trepidarent; ut de supplicio Christi non erubescerent, nec pudendam sibi eam patientiam crederent, quæ sic subitura erat sævitiam passionis, ut non amitteret gloriam potestatis, assumpsit Jesus Petrum, et Jacobum, et fratrem ejus Joannem, et consecnso cum eis seorsum monte præcelso, etc. ut supra. D. Leo Magnus, *Hom. in Transfigur. caput* 2.

Aperit ergo Dominus coram electis testibus gloriam suam, et communem illam cum cæteris corporis formam tanto splendore clarificat, ut et facies ejus solis fulgori similis, et vestitus candori nivium esset æqualis. In qua transfiguratione, illud quidem principaliter agebatur, ut de cordibus discipulorum crucis scandalum tolleretur : nec conturbaret eorum fidem voluntariæ humilitas passionis, quibus revelata esset abscondita excellentia dignitatis. Sed non minore providentia spes sanctæ Ecclesiæ fundabatur, ut totum corpus Christi agnosceret, quali esset commutatione donandum : ut ejus sibi honoris consortium membra promitterent, qui in capite præfulsisset. De quo idem Dominus dixerat, cum de adventu suæ Majestatis loqueretur (Matth. xiii, 43) : *Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris sui* : protestante hoc ipsum beato Paulo Apostolo (Rom. viii, 18) : *Existimo enim quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in vobis.* Idem, *ibidem, cap.* 3.

vait encore moins douter de l'humanité de son Fils, puisqu'elle l'avait porté pendant neuf mois dans son sein, qu'elle l'avait enfanté et l'avait nourri de son lait virginal. Il n'y avait pas lieu de lui donner un avant-goût du ciel, soit parce que sa foi était vive, soit parce qu'elle ne devait pas, quoique reine des apôtres, être traînée devant les juges comme les premiers prédicateurs de l'Evangile, et sceller de son sang la dignité du Messie et la religion sainte qu'il était venu révéler au monde. Enfin Marie ne pouvait pas se scandaliser de la croix, puisque lorsque les apôtres et les disciples prirent la fuite, elle resta toujours, comme nous le verrons bientôt, immobile au pied du bois ensanglanté, et voulut, reine intrépide des martyrs, être la compagne du Christ dans ses cruelles souffrances. Il était donc convenable que Marie, bien qu'aimée et honorée plus que les apôtres eux-mêmes, par son Fils unique, ne fût pas appelée à voir sur le Thabor cette manifestation que Jésus-Christ voulut faire de sa gloire [1].

CHAPITRE VIII

LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

§ I. — *Marie à l'approche de la Passion.*

Le glaive de douleur que le saint vieillard Siméon avait prédit à Marie, n'avait cessé de déchirer son cœur maternel, depuis le jour de la présentation du divin Enfant au temple; mais le temps approchait où la prophétie devait avoir son plein accomplissement. Ce n'était plus dans un avenir lointain que Marie contemplait, en tremblant, son Jésus, livré aux mains des bourreaux, et versant jusqu'à la dernière goutte de son sang. Elle savait que le jour du sacrifice était proche, et que l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde, allait être immolé sur l'autel qu'il avait choisi, sur le bois de la croix, sur l'instrument de supplice réservé aux esclaves. Ce que les disciples ne comprenaient pas, lorsque Jésus leur annonçait ses humiliations et sa mort, Marie ne le comprenait que trop, et son cœur maternel était en proie aux plus cruelles angoisses. Elle n'était, peut-on dire, devenue Mère de Jésus que pour voir s'ouvrir une nouvelle

1. Trombelli, répondant aux hérétiques, exprime ainsi cette pensée que Gentilucci lui emprunte : Vides itaque temere dici transfigurationi Christi non adstitisse Virginem, quod ea minus iis Apostolis diligeretur, erga quos eximiam hanc dilectionem Christus prodidit. *Mariæ Vita ac Gesta, par.* 1, *dissert.* 34, *a.* 1.

source de souffrances. En effet, à son amour surnaturel pour Dieu s'était joint alors un autre amour; celui que la nature inspire à une mère pour son fils, et quel fils! Or, dit S. Laurent Justinien, « plus son amour pour Jésus fut tendre et ardent, » plus la blessure de son cœur fut profonde : *Quanto dilexit* » *tenerius, tanto vulnerata est profundius.* »

Rappellerons-nous les déchirements de son cœur, lorsque, à Bethléem, elle se vit obligée de chercher un refuge dans une grotte humble et misérable, pour y abriter le Créateur du ciel et de la terre? Dirons-nous ses privations, ses fatigues, ses humiliations, ses larmes amères, lorsqu'il fallut emporter le divin Enfant dans une contrée lointaine et inhospitalière, pour le dérober à la fureur d'Hérode, et lorsqu'elle apprit le massacre des enfants de Bethléem? Plus tard nous la retrouvons à Jérusalem, plongée dans la douleur la plus profonde, parce qu'elle a perdu son Jésus, et que, depuis trois jours, elle cherche en vain ce trésor d'un prix infini que Dieu lui avait confié : de quels traits aigus son âme compatissante ne fût-elle pas blessée, au temps du ministère évangélique de l'Homme-Dieu, en le voyant méconnu, calomnié, menacé de mort par ceux mêmes qu'il comblait de bienfaits? Et toutes ces souffrances, chaque jour renouvelées, s'aggravaient de l'effroyable perspective des tourments inouïs auxquels son adorable Fils serait enfin condamné. Le temps qui allège tous les maux ne faisait qu'augmenter les douleurs de Marie. La plaie de son cœur s'élargissait, à mesure que se rapprochait le jour qui devait prêter sa clarté au spectacle le plus triste dont la terre ait été le théâtre. Plus Jésus étalait de grâces et de perfections aux yeux de sa Mère, qui sentait par là même son amour redoubler, et plus Marie tremblait à la pensée de se voir violemment séparée de ce Fils tendrement aimé. Elle avait vécu avec lui l'espace de trente-trois ans; Jésus avait été son compagnon, son ami, l'unique objet de son amour. Elle allait en être privée pour toujours; car bien qu'elle dût, après peu de temps, le voir ressuscité dans la gloire, il ne serait plus avec elle voyageur sur la terre, et il lui fallait auparavant assister à sa mort ignominieuse entre deux scélérats.

Elle voyait, dans la passion de son divin Fils, un excès de douleurs sans nombre et sans mesure, parce que Jésus-Christ voulait payer à la justice divine, plus qu'elle n'exigeait, pour la rémission des péchés des hommes. Eh! n'est-il pas vrai que, tandis qu'un seul soupir, une seule goutte du sang du Verbe incarné, pouvait suffire pour racheter des milliers de mondes, le Christ voulut verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, et rendre ainsi l'expiation surabondante?

Jésus était pour Marie, le parfait exemplaire, le type auguste, la source de toutes les vertus, où les justes et les martyrs de-

vaient puiser la patience et la force de souffrir pour la justice. Elle voyait, en esprit, le Père éternel réunir, sur la tête de son Fils bien-aimé, les tourments les plus terribles, les douleurs les plus amères. Elle devait donc être cruellement transpercée par le glaive de la douleur, en pensant aux angoisses spirituelles et aux tourments extérieurs dont Jésus serait accablé. Marie comprenait bien que la charité infinie de son Fils était la seule cause d'une si grande souffrance, mais elle voyait, en même temps, qu'un si grand amour et un si grand sacrifice seraient inutiles pour beaucoup d'hommes, parce qu'ils ne voudraient pas en profiter.

Ces considérations durent se présenter souvent à l'esprit de la très sainte Vierge, mais particulièrement dans les derniers temps : chaque semaine, chaque jour, chaque heure, en s'écoulant, rendait plus vive encore sa douleur maternelle ; car de même qu'entre les créatures, aucune ne fut plus soumise qu'elle à la volonté de Dieu [1], aucune aussi n'a souffert autant sur la terre, à cause de la charité et de la miséricorde dont son cœur était rempli. Dieu même, dit S. Bonaventure, alluma en Marie la flamme de son amour pour nous : on ne peut donc douter des angoisses, des déchirements de ce cœur qui aimait Jésus sans mesure, et qui, sans mesure aussi, désirait le salut des hommes.

Marie avait vu, peu de temps auparavant, ou elle avait entendu raconter l'entrée à Jérusalem de son Fils, assis sur une ânesse : tous les chemins avaient été jonchés de fleurs et de feuillage; la foule qui précédait et la foule qui suivait criaient : *Hosanna au Fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*! et le prophète de Nazareth était reçu dans cette ville comme un

1. Nulla inquam, sive inter spiritus Angelicos, sive inter quælibet alia creata, inventa fuit creatura, divinæ voluntati conformior Maria. Et quidem hæc conformitas, si unquam alias, in hoc maxime resplenduit occasione (scilicet Passionis Christi). Taulerus inquit : « Verisimile est Spiritum Sanc-» tum Deiparæ Virginis complexum esse vires animæ fortiterque sibi to-» tam illius voluntatem, intellectum amorem et affectum vendicasse, crea-» tum illius spiritum erigens ad gloriam Patris, eamque legi, et scriptu-» ris, quæ erant de Filio ejus, reddens subjectam. Unde sicut Christus » non seipsum quæsivit, sed gratissimam Patris voluntatem, et salutem » exequi animarum ; ita et Maria unigenito Filio suo non perpercit, sed et » ipsa eum ultro ad omnem illam obtulit passionem, quam ab illo Deus » Pater exigebat, tolerandam. »

S. Antoninus pariter hanc ejus admirans conformitatem, inquit : « Scie-» bat beata Virgo quod Dei voluntas erat Filium suum pati, et propter hoc » in mundum venerat ; et scripturæ quæ satis sibi notæ erant, hoc pro-» nunciabant, quæ falli non poterant : et cum in omnibus requiem quære-» ret, ut de ipsa canitur, quæ non aliter quæritur, et possidetur, nisi con-» formando se divinæ voluntati secundum rationem, ideo stabat, non mur-» murabat quod Filius innocentissimus pateretur. Non blasphemabat Ju-» dæos, quod ab eis, quibus tot fecerat beneficia, tam crudeliter tractare-» tur. » Josephus Mansi, *Biblioth. Moralis*, *tract.* 66, *disc.* 12.

triomphateur. Or trois jours à peine s'étaient écoulés, que les princes des prêtres et les anciens d'entre le peuple avaient tenu conseil dans la maison de Caïphe, pour livrer Jésus à la mort. Et sa Mère, comme l'affirme S. Bonaventure, l'avait appris. A la vérité ce n'était pas la première fois qu'ils avaient voulu mettre à mort le Rédempteur, et Marie pouvait concevoir l'espérance que, cette fois encore, son divin Fils échapperait à leur poursuite. Cependant elle savait que l'heure fixée par l'Eternel approchait, et elle comprenait, par plusieurs actions de son Jésus, qu'il n'avait plus que peu de temps à rester sur la terre. Jésus-Christ avait dit à ses disciples qu'il avait ardemment désiré, depuis longtemps, célébrer avec eux cette dernière Pâque : ces paroles auraient suffi pour révéler à Marie sa mort prochaine, si elle ne l'avait pas connue déjà par d'autres actes extérieurs; car il est à croire que cette tendre Mère, dans les derniers temps surtout, avait toujours les yeux sur Jésus, et qu'elle assistait, autant qu'elle le pouvait, à tous ses entretiens.

Ici se place une pieuse légende digne de tous nos respects, quoique le saint Evangile ne fasse aucune allusion au fait qu'elle rapporte.

Le Rédempteur était revenu du Jardin des Olives vers Béthanie, et il se préparait à commencer sa douloureuse Passion, en envoyant deux de ses disciples à Jérusalem pour préparer la Pâque, lorsque, toujours soumis envers sa Mère, il voulut, avant tout, lui annoncer ce qu'il allait faire. Tous les ascétiques croient à ce dernier entretien, parce qu'il est honorable pour Marie et glorieux pour Jésus. Nous rapporterons ici les paroles mêmes du docteur Séraphique :

« Après que le Rédempteur eut fait la cène [1] avec ses disci-
» ples, il se présenta à sa Mère et voulut s'entretenir avec elle et
» la consoler le plus longtemps possible, par sa présence réelle,
» puisque ce bonheur devait bientôt lui être ravi ici-bas. Après
» un long entretien : Ma Mère, lui dit-il, je vous ai toujours
» aimée et je vous aime : je vous fus toujours soumis, vous le
» savez; mais vous savez aussi que je dois faire la volonté de
» mon Père céleste. Ce m'est une grande douleur de vous le dire,
» et de faire ainsi à votre cœur une blessure profonde : je vais
» demain à Jérusalem, pour faire la Pâque, parce que le temps
» de la rédemption est venu. Bientôt seront accomplies toutes
» les prophéties : les hommes feront de moi ce qu'ils voudront.
» A ces mots sa sainte Mère, quoique rappelant les forces de son
» âme, put à peine s'exprimer ainsi : O mon Fils, vos paroles
» me jettent dans un grand trouble, et je sens mon cœur défail-

1. C'est-à-dire le repas du soir du Mercredi Saint, qu'il ne faut pas confondre avec la Cène pendant laquelle fut instituée la sainte Eucharistie.

» tir. Je ne sais que dire : Demandez à votre Père céleste de » différer encore, et faisons ici la Pâque avec nos amis. Ne pour- » rait-il pas, sans votre mort, opérer la rédemption [1] ? »

Sainte Catherine de Ricci, vierge de l'ordre de S. Dominique, honorée par son céleste Époux des faveurs les plus signalées, eut entre autres celle de voir, en extase, la passion du divin Rédempteur, et d'assister, en esprit, à ce dernier entretien. Elle rapporte qu'il ne dura pas moins de quatre heures, parce que Jésus voulut mettre sous les yeux de son auguste Mère toutes les peines intérieures et les douleurs extérieures qu'il aurait à souffrir dans les deux derniers jours de sa vie mortelle. Tout cœur de mère, ou plutôt quiconque aime Dieu, peut se représenter toutes les peines de ce tendre et douloureux colloque. « O » amour! ô résignation, ô force sans pareille! ô admirable mi- » séricorde du Père et de la Mère de Jésus envers nous! O ineff- » fable tendresse de la charité de Dieu et de la Vierge, qui, » pour racheter un esclave, ont livré à la mort leur Fils bien- » aimé! » s'écrie S. Bernardin de Sienne [2]. »

1. Cœna facta, vadit Dominus Jesus ad Matrem, et sedet cum ea seorsum colloquens cum ea, et copiam ei suæ præsentiæ præbens, quam in brevi subtracturus erat ab ea. Conspice nunc bene ipsos sedentes, et quomodo Domina eum reverenter suspicit, et cum eo affectuose moratur : et similiter quomodo Dominus reverenter se habet cum ea. Mater charissima, voluntas Patris est ut faciam Pascha in Jerusalem quia tempus Redemptionis advenit; modo implebuntur omnia quæ de me scripta sunt, et facient quidquid volent. Dicit Mater vix volens verba formata proferre : Fili mi, tota concussa sum ad vocem istam, et cor meum dereliquit me. Provideat Pater, quia nescio quid dicam. Nolo tibi contradicere ; sed si tibi placeret, roga eum ut differat ad crastinum, et faciamus hic Pascha, cum istis amicis nostris. Ipse vero si sibi placeret, poterit de alio modo redemptioni sine morte tua providere, quoniam omnia possibilia sunt ei. D. Bonaventura, *Medit. in Vita Christi.*

2. O mira circa nos utriusque parentis Jesu pietatis dignatio ! O inestimabilis Dei et Virginis dilectio charitatis, qui ut servum redimerent communem Filium tradiderunt. D. Bernardinus Senens. *Serm.* LXI, *cap.* IV.

On nous saura gré de citer ici ces vers peu connus du cardinal Barberini qui devint Pape sous le nom d'Urbain VIII. Ils sont intitulés : *Christi Domini mox morituri cum Beatissima Maria Matre colloquium.*

Christus. — Instat sacra parens temporis ultimum
Momentum : rapiunt me tibi, quæ vocant
Summi jussa parentis
Optatam Crucis ad necem.

Maria. — Heu Fili ! miseram siccine deseris
Matrem ? Me miseram, cor mihi saucias
Dura cuspide vocis :
Sic me lux mea deseris ?

C. — Jam primis animam mors petiit ictibus :
Non sic transadiget cor mihi lancea,
Ut morsu tuus angor
Carpens viscera dividit.

M. — Per quod jam puero lac tibi præbui,
Ne me, qui cruciet linque superstitem

§ II. — *Les premières heures de la Passion.*

Un grand nombre de théologiens, dit l'abbé Jamar, enseignent avec fondement, que la sainte Vierge a été témoin, soit par ses propres yeux, soit par révélation, de toutes les particularités de la passion du Sauveur. Il convenait à coup sûr que Marie, en sa qualité de coopératrice dans l'œuvre de notre réhabilitation, fût associée à chacune des souffrances du divin Rédempteur. Il convenait également qu'elle apprît, par elle-même, sans intermédiaire, les diverses circonstances de la mort de son divin Fils, afin de pouvoir en faire, dans la suite, le récit fidèle aux historiens sacrés. Quand, en outre, on se rappelle, de quelle manière Elisabeth, à l'époque de la visitation, a été gratifiée du don de prophétie, à ce point que le présent, le passé et l'avenir furent dévoilés à ses regards, oserait-on dénier à Marie le même privilège? Non sans doute. Et si nous réfléchissons à la dignité éminente de la Mère de Jésus, de cette Vierge auguste, comblée par dessus toutes les femmes, des faveurs du Très-Haut, nous serons amenés à admettre qu'elle a toujours été en possession de l'esprit prophétique, et que, reine des anges, elle ne pouvait rester en rien inférieure à ces sublimes créatures, qui furent pourtant spectatrices de la passion du Sauveur.

« Ainsi, dit S. Laurent Justinien (*de agon. Christi, cap.* II), le » cœur de Marie devint, par la compassion qu'elle portait à son » divin Fils, une espèce de miroir de ses douleurs, dans lequel » venaient se répercuter tous les supplices et tous les outrages » que Jésus endurait. »

Ce fut ainsi que Marie assista à la dernière Cène, à l'agonie de Jésus au jardin des Oliviers, aux scènes cruelles qui se dérou-

Tanto, nate, dolori :
Ah! pro te moriar, precor.
C. — Dum mors me rapiet te manet acrior
Qui dum me pareres non tetigit dolor :
Orbi non tulit ortus
Vitam, mors mea defcret.
M. — Heu saltem miseræ da mihi præmori
C. — Patris dum moriar vivere te jubet
Non mutanda voluntas.
M. — Saltem da mihi commori.
CH. — Me complexa sat es : non licet amplius :
Te jam (quid retinent me tua brachia?
Mater, linquere cogor :
Judæ me vocat osculum.

Plusieurs auteurs ont ajouté que Jésus a demandé aussi et reçu la bénédiction de sa très sainte Mère, mais ce point est moins généralement admis. On ne peut pas néanmoins le repousser d'une manière absolue. Le saint vieillard Siméon n'a-t-il pas béni Marie et Joseph avec le divin Enfant, au jour de la Purification?

lèrent dans les demeures d'Anne et de Caïphe. Ce fut ainsi qu'elle put intercéder pour Pierre au moment de sa chute, et obtenir du bon Maître, ce regard qui fut le salut de l'apôtre tombé. Ce fut ainsi encore que Marie suivit son divin Fils de la maison de Caïphe au prétoire, du prétoire chez Hérode et du palais d'Hérode au tribunal, où le lâche Pilate devait enfin le condamner tout en proclamant son innocence.

Il est à croire que les apôtres, après leur fuite honteuse au jardin des Oliviers, allèrent rendre compte à la Mère de Jésus des graves événements qui se passaient. Jean surtout n'y pouvait manquer, et l'Evangile semble indiquer que ce fut lui qui conduisit Marie et les saintes femmes jusqu'au Calvaire, puisque seul de tous les apôtres, il se trouvait avec elles au pied de la croix de Jésus. Mais s'il remplit ce devoir, Marie n'avait pas besoin de connaître par son ministère, ou par celui des anges, ce qui concernait Jésus.

Nous aimerions à suivre pas à pas notre divin Sauveur, dans la voie douloureuse, et à compatir, avec sa Mère bien-aimée, à ses douleurs inénarrables : mais il nous faut laisser ce soin et cette consolation aux âmes pieuses qui se délectent dans la méditation des souffrances de Jésus, pour ne nous arrêter qu'à quelques points qui intéressent plus particulièrement le dogme et la morale.

Nous lisons dans la vie de la sainte Vierge (IIe partie, ch. IV), par l'abbé Maynard : « Jésus prit alors le chemin de Jérusalem, accompagné de Marie et de Madeleine. Dans la journée, Marie fit un dernier effort sur Judas, dont elle avait suivi toute la trahison. Judas, qui avait déjà conclu le marché déicide, lui ayant demandé quelle voie prendrait Jésus pour aller célébrer la fête pascale, dans la pensée de l'y saisir et de le livrer, elle lui avait fait cette réponse sublime : « Judas, qui connaît les voies de » Dieu? » Mais l'avare n'avait pas compris, ayant perdu l'intelligence avec la foi.

« Jésus accompagné de ses disciples, entra au Cénacle, pour y célébrer la dernière et la première Pâque : la dernière Pâque judaïque, la première Pâque chrétienne. Marie, dans la même maison, occupait une salle voisine, avec les saintes femmes.

» Pendant la Cène, Jésus attira sur sa poitrine le disciple qu'il aimait, pour lui communiquer, sans doute, les secrets célestes, mais surtout pour lui recommander sa Mère, et les donner l'un à l'autre. Sur la croix, il ne fera que publier, qu'authentiquer officiellement, en quelque sorte, la donation accomplie privativement dans le secret de leurs cœurs. A Jacques, premier évêque de Jérusalem, Jésus devait léguer la synagogue; à Pierre, son Eglise; à Jean le privilégié de l'amour, il léguait sa Mère. En cet instant, par sa lumière, sa grâce, tous ses dons commu-

nicables, il transforma Jean en un autre lui-même, pour que Marie pût, non pas se méprendre au change, ce qui était impossible, mais en moins souffrir.

» Quand Jésus eut communié ses disciples, et se fut communié lui-même; quand il eut adoré sa divinité par son humanité eucharistique, il remit une parcelle du pain consacré à S. Pierre, peut-être même, suivant une Voyante, à l'ange Gabriel, et chargea l'un ou l'autre d'aller communier sa Mère [1]. C'était la première communion eucharistique de Marie : mais sa première communion sinon plus réelle, au moins supérieure, elle l'avait

1. Didacus de Vega ait : Appropinquante igitur tempore illo felicissimo reconciliationis humani generis... cum mors ejus jam adesset in januis, et instrumenta suæ Passionis pararentur, discipulos suos in cœnaculo Sion congregavit, ut ultimum vale eis daret evidentiora, quum per totum vitæ cursum dilectionis signa illis tribueret, corpus suum in cibum, et sanguinem in potum conferendo. Ex hoc nimirum colligunt, et contemplantur aliqui ex Sanctis, quod gloriosa Virgo Maria Cœnæ huic interfuit. Nam si ob dilectionem, qua prosequebatur discipulos, eos in cœnaculo congregavit, quem ex omnibus filiis Adæ ferventius, et tenerius, quam Matrem suam diligebat? Neminem quidem, sicut verba illa Canticorum indicant: *Dilectus meus mihi et ego illi.* Affuit quidem Virgo sacrosancta, quam suo corpore et sanguine pavit, ut probaret illud, quod ex suis operuerat visceribus. Didacus de Vega, *feria 6 in Hebdomad. Sancta.*

Alii (ait Trombelli) non a Domino ipso Mariam sacra Eucharistia refectam volunt, sed ab archangelo Gabriele, vel a sancto Petro; cui scilicet particulam Eucharistiæ (ex horum sententia) dedit Christus, ut Mariam reficeret. Maria Agredana, a sancto Petro, jussu Domini, Eucharistia recens instituta refectos fuisse ait Enoch, et Eliam, Mariæ vero delatam fuisse per angelum Gabrielem.

At alii hujus sententiæ patroni, per sanctum Petrum Mariæ delatam fuisse sacram Eucharistiam nuper a Christo institutam affirmant. En quid tradat Barradius (*tom. 4, lib. 1, cap. 17*).

« Probabilis est opinio, siquidem Agnus solum Jerosolymis comedi poterat. Virgo ergo Deipara, et aliæ fœminæ, quæ Christo ministrabant, Jerusalem venerunt, ut agnum comederent Paschaque celebrarent, verisimile est in eadem domo cum Christo Deiparam comedisse Agnum, cum fœminis, et Eucharistiam augustissimam per Petrum missam suscepisse. »

Similiter Christophorus Vega, hæc tradit (*Theologia Mariana, num.* 1879) :

« Censeo ipso die cœnæ ultimæ Deiparam Eucharistiam sumpsisse. Ita plures apud Drexellium, tom. 2, fol. 853. In eadem igitur domo, in diverso tamen conclavi, Virgo Deipara eas fœminas, quæ Filio ministraverant excepit: hisque ad manducandum Agnum Paschalem collectis, Christus Dominus Sanctissimam Eucharistiam per Petrum misit. »

Scriptores hos sequitur recens Scriptor Virgilius Sedlmayr hæc scriptis tradens.

« Dico, Beatissima Virgo fuit probabiliter cum aliis piis fœminis, quæ illum comitabantur, pridie mortis Domini, per S. Petrum epulo Eucharistico pasta... Stabat altero die B. Virgo juxta Crucem Domini, tanquam præsens passioni Dominicæ : ergo cum hæc lucta omnium suprema esset, debebat ad hanc, una cum discipulis, robur accipere ex epulo Eucharistico... Probatur secundo : Sacramentum Eucharistiæ magis pro Virgine Sanctissima, quam pro reliquis fidelibus fuit institutum, cum certum sit Christum plus dilexisse Matrem, quam alium quemcumque ex fidelibus : ergo prorsus conveniens fuit, etc... Sedlmayr. *Theologia Mariana, pars 2, n.* 1315.

faite au jour de l'Incarnation. La communion eucharistique, extension de la première, était instituée pour elle encore plus que pour nous, afin que, après l'Ascension, elle pût se tenir unie à l'humanité de son Fils. C'est pourquoi elle communiera tous les jours, suivant l'usage, du reste, de la primitive Eglise; c'est pourquoi, d'après les révélations des saints, les espèces sacramentelles resteront incorruptibles en son cœur, d'une communion à l'autre. Ainsi Jésus ne cessera d'habiter corporellement son premier tabernacle. Manne céleste, pouvait-il se choisir une arche qui le gardât plus pur? Quelques-uns ont cru même que le sacrement du Jeudi-Saint demeura en Marie jusqu'après la Résurrection, jusqu'à la première messe qui devait le remplacer, et qu'il la soutint dans les tortures que tous reconnaissent n'avoir pu être supportées sans miracle.

» Après la Cène, Jésus dit un nouvel adieu à Marie, et monta au jardin des Oliviers. Marie resta dans la maison du Cénacle, avec les saintes femmes. De là, avant d'être témoin oculaire, et de jouer son rôle dans le drame de la Passion, elle vit tout, dans un milieu extatique, elle entendit tout, elle assista à tout et, on doit le croire, elle ressentit tout dans la mesure du possible. Paroles, faits, tout vint à elle, comme aux auditeurs et aux témoins, mais elle seule pénétra la raison de tout, et en embrassa tout le mystère. »

La page que nous venons de citer, résume délicieusement les révélations et les pieuses imaginations des mystiques; cherchant à deviner ce que le saint Evangile ne nous fait pas connaître. Rien n'empêche, à la rigueur, de croire que les choses se sont ainsi passées, quoique les anciennes traditions, soient aussi muettes sur ce point que le saint Evangile lui-même, et si l'on ne peut pas ajouter foi indifféremment à toutes les révélations, il serait au moins très imprudent aussi de les rejeter toutes. La sainte Eglise admet leur existence, et sans se porter garant de leur caractère surnaturel et divin, elle ne les dédaigne ni les repousse, lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la foi, ni aux mœurs; elle les tient en grande estime, lorsqu'elles sont propres à édifier les âmes et à promouvoir l'honneur de Dieu, de Marie et des saints.

Il est cependant un point que nous devons examiner avec quelque attention, parce qu'il a été l'objet de longues discussions entre les théologiens : Marie assista-t-elle à la dernière Cène, soit avec Jésus, soit dans une salle voisine, et reçut-elle alors la sainte communion?

Palcotto (*de Pass. Chord.* 7, c. II) et Silveira (*l.* VII, *c.* VII, *n.* 178) disent que la très sainte Vierge fit la Cène dans la même salle que Jésus et les apôtres. Selon Christophe de Castro (c. XVI) et Barrada (*t.* IV, *lib.* I, c. XVII), s'appuyant sur l'autorité de

Métaphraste (*de ort. et dormit. Deiparæ, apud Surium*), les femmes qui suivaient Jésus ne mangeaient pas à la table des apôtres, mais bien dans une autre chambre, où la Vierge accomplissait, à leur égard, les mêmes devoirs d'humilité que Jésus, à l'égard des apôtres. Cette opinion est généralement rejetée aujourd'hui par les meilleurs critiques, dit Gentilucci, et elle est victorieusement combattue par Trombelli (*part.* I, *diss.* XXXIV) qui s'applique particulièrement à réfuter Virgile Sedlmayr, écrivain paradoxal.

Voici en quelques mots les principaux arguments de Trombelli.

1° L'apôtre S. Paul, qui donne le récit de l'institution de la sainte Eucharistie, dans sa première Epître aux Corinthiens (XI, 23 etc.), et de la distribution qui en fut faite aux apôtres, les évangélistes S. Luc (XXII, 19) et S. Mathieu (XXVI, 26) ne font aucune allusion à la part que Marie aurait pu y avoir; au contraire, leurs textes restreignent évidemment, aux seuls apôtres, les participants à ce divin mystère.

2° Les mystères qui s'accomplirent pendant la dernière Cène n'avaient pas pour but direct d'honorer les apôtres, ou de leur témoigner un amour particulier, faveur dont Marie aurait été privée par son absence. Jésus voulait préparer ses apôtres à leur sublime mission, leur enseigner l'amour de Dieu par l'amour qu'il leur témoignait lui-même, l'humilité, en leur lavant les pieds, la charité fraternelle en leur recommandant d'imiter son exemple; il voulait confier à Pierre le soin d'affermir ses frères; il voulait les préparer à sa passion, et leur donner ses dernières instructions; il voulait leur conférer la puissance d'offrir le très saint et très redoutable Sacrifice de la loi nouvelle. Or Marie n'avait besoin pour être humble, charitable, brûlante d'amour et inébranlable dans sa foi, ni des exemples ni des enseignements réservés aux apôtres pour cette circonstance; elle n'était pas destinée à exercer le sacerdoce, en prêchant l'Evangile et en offrant le sacrifice de la messe. Rien ne nécessitait donc sa présence à la dernière Cène et rien n'autorise à y croire, malgré le silence des Evangélistes et des saints Pères.

3° On ne peut pas admettre davantage que S. Pierre ait porté la communion à Marie dans une salle voisine du Cénacle : le silence des Evangélistes et de la tradition sur un pareil fait serait inexplicable.

4° Pour croire que l'archange Gabriel fut chargé de cette sublime mission, il faudrait des preuves, un témoignage irrécusable, et l'on n'a rien à présenter.

5° Tout repose en définitive sur l'autorité de Métaphraste, qui est petite. Encore cet auteur se contente-t-il de dire qu'il est vraisemblable que les saintes femmes qui avaient suivi Jésus

venant de Galilée ne l'avaient pas quitté en cette occasion, et mangeaient la Pâque, dans la même maison que lui, mais dans un autre appartement.

Assurément Jésus aimait Marie plus que tous les autres fidèles : cependant, il ne la mit pas au rang des prêtres ou des prédicateurs de l'Evangile. Il n'était donc pas nécessaire qu'il la rendit participante des grâces qu'il accordait à ses Apôtres, en vue de leur ministère ; et l'on est en droit de regarder comme peu probable une opinion qui ne trouve aucun appui ni dans la sainte Ecriture, ni dans la tradition des premiers siècles, ni dans l'enseignement commun de l'Eglise. Après le sacrifice de la croix, après que Jésus-Christ sera remonté au Ciel, et qu'il aura envoyé le Saint-Esprit à ses Apôtres, les prêtres de la nouvelle Loi offriront le nouveau sacrifice. Alors Marie participera la première, au sacrement divin qui lui rendra son Jésus, mais jusqu'à ce jour elle se contentera de vivre unie à lui, en esprit, comme elle le fut pendant tous les jours de la vie mortelle de son divin Enfant.

§ III. — *Marie sur le chemin du Calvaire.*

Après la dernière Cène et un dernier entretien avec ses Apôtres fidèles, qu'il avait nourris, pour la première fois, de la divine Eucharistie, et institués prêtres et sacrificateurs de la Loi nouvelle, Jésus-Christ se rendit au jardin de Gethsémani. Nous ne redirons pas son agonie douloureuse, la trahison de Judas, la fuite des Apôtres et tout ce que le divin Maître eut à souffrir, lorsque l'heure de ses ennemis fut venue, et qu'il se livra, sans défense, à leur fureur impitoyable.

Mais que faisait la très sainte et très affligée Mère de Jésus, pendant que son Fils bien-aimé endurait, pour le salut des hommes, les souffrances les plus cruelles, les traitements les plus ignominieux ?

L'Evangile ne nous le dit pas, et la tradition des anciens Pères est muette sur ce point. S. Jean, le disciple cher au cœur de Jésus, nous apprend qu'elle se tenait debout, au pied de la croix où expirait son Fils. De pieuses traditions acceptées par la sainte Eglise qui approuve et enrichit de faveurs précieuses la dévotion du Chemin de la Croix, nous la montrent encore rencontrant Jésus, sur le chemin du Golgotha, alors qu'il avançait péniblement, épuisé par la perte de son sang et par la souffrance, écrasé sous le fardeau de l'instrument de son supplice. Voilà tout ce que nous savons d'une manière certaine, sur la présence de Marie auprès de Jésus : deux vérités, l'une que l'Evangile nous fait connaître et qui s'impose à notre foi ; l'autre que l'Eglise nous autorise et nous invite à croire, sans nous y

obliger d'une manière absolue. Mais il suffit à tout cœur vraiment catholique de cette invitation tacite, pour éloigner tout doute et toute hésitation.

Pour le reste, il faut nous contenter de pieuses suppositions et de révélations, faites à quelques saintes âmes.

Où se trouvait Marie lorsque commença la Passion de Jésus ?

Nous savons que Capharnaüm était devenu le séjour habituel de la très sainte Vierge ; mais il est peu probable qu'elle y fût demeurée aux approches, de la mort de Jésus. Sa place était marquée près de l'autel du sacrifice ; d'autre part, la fête de la Pâque l'attirait à Jérusalem, comme autrefois, lorsque Jésus était encore enfant. Il semble donc assez probable, qu'elle avait suivi Jésus, ou qu'elle était venue le rejoindre à Béthanie, dans la maison de Marthe et de Marie-Madeleine. Ce fut là qu'elle reçut les adieux de son Jésus, ce fut de là qu'elle s'unit, en esprit, à son divin Fils pendant la dernière Cène, pendant son agonie au jardin des Oliviers, et pendant cette nuit cruelle, où il servit de jouet aux serviteurs d'Anne et de Caïphe. A moins que l'on admette l'opinion moins probable, d'après laquelle Marie aurait fait la Cène à Jérusalem, en même temps que Jésus et ses Apôtres. C'est dans quelque maison de cette ville qu'il faudrait alors la chercher.

Quoi qu'il en soit, Marie n'ignorait rien de ce qui concernait Jésus-Christ, et elle prenait sa part de toutes ses souffrances. Le glaive douloureux qui n'avait cessé de déchirer son cœur maternel, depuis trente-trois ans, pénétrait plus profondément, à mesure que les tourments de Jésus s'aggravaient.

Cependant les Apôtres qui s'étaient enfuis lorsque les soldats et les serviteurs des grands prêtres avaient saisi Jésus, au jardin des Oliviers, n'oublièrent pas, sans doute, qu'il leur restait un devoir à remplir, envers la Mère de leur Maître. Jean du moins ne l'oublia pas, puisque nous le retrouvons, en compagnie de Marie, sur le Calvaire. Il se rendit auprès d'elle et lui apprit, plus par ses larmes que par ses paroles, les horribles outrages faits au divin Maître, dans cette affreuse nuit. Jean savait l'amour que Jésus avait pour sa Mère : or si c'est ce disciple, comme on le croit, qui était avec Simon-Pierre, et qui, plein d'attention pour lui, voulut le faire entrer dans la maison du grand-prêtre, à plus forte raison il dut être touché de pitié pour Marie, dont il se représentait bien l'ineffable douleur.

« Nous croyons donc, dit Mgr Gentilucci, [1] qu'après être ressorti, il courut vers la sainte Vierge, pour lui faire part de la triste nouvelle, et lui porter quelque consolation, pendant le court espace de temps qu'il s'éloigna de son divin Maître.

1. *Vie de la très sainte Vierge*, liv. 3, ch. 4.

» Dès que Marie entendit Jean raconter les tourments que Jésus avait soufferts pendant cette cruelle nuit, et comment son Fils avait été saisi par une brutale soldatesque, conduit du jardin des Olives à Jérusalem, traîné au milieu de mille outrages, devant Anne et Caïphe, et mis en prison, et comment enfin tout le peuple avait demandé sa mort à grands cris, la très sainte Vierge quitta promptement sa retraite, et courut vers Jérusalem.

» Si le fils d'Abraham était conduit sur la montagne pour être immolé, sa Mère n'était pas témoin de ce grand acte, et même elle l'ignorait, au dire de presque tous les Pères ; car son cœur de mère eût été exposé à une trop rude épreuve, et peut-être serait-elle morte, à la seule idée d'un si grand sacrifice. Telle ne fut pas la condition de Marie ! A la vérité, les Evangélistes, dans le récit de la douloureuse Passion du Fils, ne disent rien de la Mère, sinon qu'elle se tenait debout au pied de la croix. Fut-elle présente à la sanglante flagellation et au couronnement d'épines ? Vit-elle le peuple convoqué par Pilate ? Entendit-elle la sentence de mort ? Plusieurs soutiennent cette opinion, d'autres la combattent.

« S. Bonaventure (*in vita Christi*), S. Anselme [1] et plusieurs autres auteurs ascétiques sont pour l'affirmative, et comptent Marie parmi ces saintes femmes qui de loin suivaient éplorées, l'Homme-Dieu, et qui furent, par lui, si pieusement consolées ! Trombelli [2] nie formellement, et ne veut pas que Marie se soit trouvée mêlée et confondue dans cette foule pieuse mais faible et désolée. »

Nous croyons volontiers avec cet auteur que Marie ne faisait pas partie de la foule dont il est dit dans l'Evangile selon S. Luc (XXIII, 27, etc.) : *Il était suivi d'une grande multitude de peuple et de femmes, qui le pleuraient, avec de grandes marques de douleur. Mais Jésus se tournant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants ; car le temps approche auquel on dira : Heureuses les stériles et les entrailles qui n'ont point porté d'enfants, et les mamelles qui n'en ont point allaité!* Ces paroles ne pouvaient, en aucune manière, s'adresser à Marie. Mais, si, comme il convenait, la Mère de Jésus n'était pas mêlée à cette foule,

1. O Domina ! quos fontes lacrymarum dicam erupisse de pudicissimis oculis tuis, cum attenderes unicum Filium tuum innocentem coram te flagellari, mactari, et carnem de carne tua ab impiis crudeliter dissecari ! D. Anselmus, *Stimulus Div. Amor.* c. 4.

2. At cruci tantummodo (Maria) adfuit : Cave enim putes iis mulieribus fuisse admixtam, quæ de Christo ad necem ducto dolebant. Has enim flentes novimus : Virginis autem constantia in eo etiam summa fuit, quod nullos gemitus, lacrymas nullas, dum Christo patienti adstitit fuderit. Trombelli, *de Vita, etc. part.* 1, *diss.* 36.

elle pouvait se trouver avec Jean, avec Madeleine et quelques autres femmes, sur le passage du divin Maître, ainsi que nous la montre la quatrième station du chemin de la croix. Nous ne trouvons que plus tard, après la seconde chute de Jésus, c'est-à-dire à la huitième station, les consolations adressées aux femmes d'Israël dont parle l'Evangile, et au milieu desquelles il nous déplairait de voir Marie, à cause des paroles mêmes que Jésus leur adresse.

Dans les Révélations de sainte Brigitte, la très sainte Vierge Marie dit qu'elle était présente, et ces révélations ne manquent pas d'auorité. Nous n'hésitons donc pas à croire que notre Mère voulut voir de ses propres yeux ce drame douloureux, ou que, du moins, elle rencontra le divin Rédempteur, alors que, portant sa croix et accablé d'injures par un peuple effréné, il franchissait les portes de Jérusalem pour aller au Calvaire. « O Mère de douleur ! s'écrie pieusement S. Bonaventure, » pourquoi ne fûtes-vous arrêtée ni par les clameurs de la » foule, ni par le bruit des armes, ni par la fureur des hommes » insensés, ni par la troupe des démons qui s'étaient emparés » de ces impies? Tout fut bravé par vous, parce que votre cœur » était rempli d'une douleur immense [1] ! » — « Marie, dit S. An- » selme [2], vit son Fils lié, et ne put rompre ses liens ; elle » le vit blessé, et ne put panser ses blessures ; elle vit son di- » vin visage tout inondé de sang, sans pouvoir l'essuyer ; » elle voulut s'approcher et presser Jésus sur son cœur, et elle » fut repoussée ! »

L'amour maternel de Marie surpasse de bien loin l'amour des autres Mères [3] ; elle s'attriste, elle s'afflige d'autant plus qu'elle connaît mieux le mérite, la sainteté de son divin Fils, et qu'elle comprend mieux le motif pour lequel il souffre ; car, selon que l'enseigne S. Augustin, là où il y a plus d'intelligence, là aussi

1. Cur non te tenuit, o Domina, multitudo vulgi, nec armorum frequentia? Cur non te tenuit clamoris vehementia? Cur non te tenuit stultorum insania? Cur non te tenuit dæmoniorum caterva? Id non considerasti, quia cor tuum alienatum erat a te præ immenso dolore. D. Bonaventura, *Stygm. Amor. p. 1, cap. 4.*

Une pieuse tradition dit que Jésus salua sa Mère par ces paroles : *Salve Mater.* Le P. de Géramb (*Pèlerinage à Jérusalem*) dit que dans le lieu où le Rédempteur rencontra sa très sainte Mère, fut élevée une église sous le titre de la Mère des douleurs ; que le chemin qui conduisait au Calvaire, et par lequel passa le Rédempteur, n'existe plus aujourd'hui, mais qu'il est couvert de maisons, au milieu desquelles s'élève une grande colonne indiquant la neuvième station Gentilucci, note p. 180.

2. Vidit ligatum et solvere non potuit; vidit vulneratum, et vulnus ligare non valuit; sanguinem in faciem fluere, et abstergere nequivit; voluit amplecti, et non fuit permissum. D. Anselmus, *ibidem ac supra.*

3. Superat quippe etiam omnium creaturarum amores magnitudo amoris Virginis in Filium suum, et dilectionis immensitas, quæ liquefiebat animam ejus in eo. S. Bernardinus, *Serm. de Nomine Mariæ.*

il y a plus d'amour. Etre si près de Jésus et soutenir le spectacle de son martyre, c'est dans Marie une force au-dessus de toute autre force; c'est une douleur qui surpasse toute douleur et qu'aucune parole ne saurait exprimer. Agar, dans le désert, s'était éloignée de son fils Ismaël, pour ne pas le voir mourir. Marie ne fait pas comme Agar ; elle s'approche de son Fils le plus qu'il est possible ; non seulement son amour de mère ne l'éloigne pas, mais l'excite à monter avec lui sur le Calvaire, pour le voir mourir sur la croix. Là, Jésus la donnera pour mère à Jean, et elle deviendra ainsi la mère de tous les croyants.

« Réprimant [1], les transports de sa tendresse maternelle, si profondément blessée, et refoulant au dedans d'elle-même toutes les angoisses qui l'assiègent, mais soutenue par son inépuisable charité pour les hommes, Marie suit en silence son divin Fils.

» Quand Isaac, chargé du bois de son propre sacrifice, gravissait la montagne de Jérusalem, son père le suivait résigné, quoique bien abattu, tenant d'une main le glaive qui devait trancher les jours d'un fils chéri, et de l'autre le feu destiné à consumer sa dépouille mortelle. Ici, c'est dans son cœur de mère, que Marie porte le glaive de l'immolation, le glaive acéré de la douleur, et la flamme de l'amour ardent au nom duquel elle livrera son bien-aimé, son unique Fils, pour le salut du monde.

» Ainsi, dit un pieux écrivain [2], comme Marie est la première des prédestinés, elle est la première qui, répondant à l'invitation de Jésus-Christ, prenne sa croix et le suive jusqu'au Calvaire, pour être intérieurement crucifiée avec lui. Si d'un côté Jésus nous montre que l'on n'arrive au ciel que par le chemin des souffrances, Marie nous apprend, de l'autre, que l'on ne va à Jésus qu'en marchant sur les traces de sa Mère, et que la route frayée par elle, est celle où l'on est assuré de trouver le Sauveur. »

« Ce qui aggravait la douleur de Marie [3], c'est que sa vue augmentait la douleur de Jésus qu'autrefois elle consolait. Elle ajoutait ainsi à ce poids sous lequel fléchissait celui qui porte les mondes ; elle y ajoutait plus que ce poids lui-même ; le surcroît de sa douleur maternelle était plus insupportable au Fils que tout le reste ; et c'était la première fois qu'elle le faisait souffrir.

» Puis, elle le voyait entre les mains des autres, et entre quelles mains dures, au sortir des siennes si douces ! Et elle

1. Voir l'abbé Jamar, *Marie, Mère de Jésus*, p. 292.
2. Guillelmus Abb. *in Cant.* 7.
3. Voir Maynard, *la sainte Vierge*, p. 247.

ne pouvait même le toucher, elle qui l'avait toujours touché seule, qui ne l'avait jamais cédé qu'à Joseph, autre elle-même, et qui, en le cédant à cet époux aimé, jouissait encore de ses caresses paternelles !

» Elle ne pouvait ni le toucher, ni toucher sa croix pour en alléger le fardeau. Oh ! combien elle envia le bonheur du Cyrénéen, puis le bonheur de Véronique, qui put essuyer la face divine !

» Et à ce regret, quelles terreurs venaient se joindre dans ces rues, plus effrayantes par leur encombrement d'hommes furieux, de femmes et d'enfants applaudissant et excitant de leurs insultes et de leurs cris, qu'un désert traversé par des bêtes féroces et rugissantes ! La nature la plus terrible était douce en comparaison, et il n'y avait au-dessus, que les hurlements et les rages de l'enfer.

» Et quel brisement de cœur, en songeant à la fuite des Apôtres ! Elle se rappelait ce que Jésus, ce qu'elle-même avait été pour eux. Quelles paroles, quelles prières, quels soins, quelles tendresses ! Et tout était oublié quelques heures après la Cène ! Et ils les laissaient souffrir seuls ! souffrir d'eux et pour eux !

» Elle suivait dans ces pensées et ces douleurs, essayant de se détourner des traces du sang de Jésus, foulé inutilement aux pieds par la foule, et désirant le recueillir pour en asperger jusqu'à ses bourreaux.

» Que de sang divin perdu ! que d'hommes damnés ! Elle n'aura de consolation, avant la mort de Jésus, que dans la substitution du larron pénitent à Judas désespéré et crevant dans un coin.

» Ainsi elle marchait, calme toujours, néanmoins, résignée et généreuse, ne rétractant pas, renouvelant plutôt son consentement au supplice de Jésus.

» Ainsi elle arriva au Calvaire un peu avant midi. »

§ IV. — *Marie au pied de la croix. Immensité et causes de sa douleur.*

Le saint vieillard Siméon avait dit autrefois à Marie : *un glaive de douleur transpercera votre âme.* Depuis le jour de la présentation de son divin Fils au temple de Jérusalem, la Mère de Jésus n'avait pas cessé un instant de sentir la pointe acérée de ce glaive, mais le moment était venu où la prophétie de Siméon allait s'accomplir dans toute sa plénitude.

Après mille souffrances, le nouvel Isaac portant le bois et le feu du sacrifice, était arrivé au lieu de son immolation, le sommet du Golgotha. Si l'on en croit d'antiques traditions, ce fut sur

cette même montagne, dominant l'ancienne enceinte de Jérusalem au couchant et au nord, que le grand patriarche Abraham leva le glaive, pour immoler son fils unique au Seigneur. On donnait aussi le nom de Calvaire à cet endroit, parce qu'il était réservé au supplice des malfaiteurs et que leurs tristes restes s'y rencontraient en grand nombre. On a dit aussi qu'Adam, le premier des pécheurs et des pénitents, y avait été enseveli, pour que ses ossements fussent arrosés les premiers du sang de la rédemption.

Marie avait suivi son divin Fils jusqu'au lieu du crucifiement. Elle le vit dépouillé de ses vêtements, cruellement attaché sur le bois du sacrifice et pendant trois heures, ou plutôt trois siècles, elle demeura plongée dans la douleur la plus inénarrable, au pied de la croix où souffrait Jésus. Qui pourra jamais dire tout ce que Jésus a enduré pendant ces trois dernières heures, et par conséquent imaginer les angoisses de sa Mère?

Pour sonder l'abîme de la douleur de Marie, il faudrait posséder la mesure de son amour pour Jésus; il faudrait pouvoir pénétrer la tendresse exceptionnelle et l'extrême sensibilité de son âme. Mais l'impossibilité où nous sommes de parler dignement des douleurs de Marie et d'en expliquer toute la grandeur n'est pas un motif suffisant pour n'en pas dire au moins ce que nous pouvons, à la suite des Pères et des Théologiens.

David, au Psaume LXVIIIe, adressait à Dieu cette invocation : *Sauvez-moi, ô Dieu, parce que les eaux sont entrées jusque dans mon âme. Je suis enfoncé dans une boue profonde et sans consistance; je suis venu dans la profondeur de la mer, et une tempête m'a submergé.* Le prophète parlait au nom de Jésus-Christ en proie aux douleurs de sa passion, mais il est aussi juste de mettre ces paroles dans la bouche de Marie. Sa douleur est un océan immense, et Jérémie avait bien raison de lui adresser cette question : *A qui vous comparerai-je fille de Jérusalem? à qui vous égalerai-je pour vous consoler, vierge fille de Sion? Votre ruine est grande comme la mer* (*Thren.* II, 12).

S. Bernardin demande quelque part pourquoi on ne récite pas la Salutation angélique au commencement des sermons sur la Passion de Notre-Seigneur, et il répond que chacun des mots de cette admirable prière serait comme un glaive acéré qui transpercerait le cœur de Marie. Peut-elle, au pied de la croix, goûter les paroles de joie que l'Ange lui apportait du ciel au jour de l'Annonciation? Elle a perdu son Fils, la lumière de ses yeux. Elle n'ose se souvenir qu'il est le Seigneur en le voyant crucifié entre deux larrons. Comment proclamer béni ce fruit de ses entrailles qui a pris sur lui toutes les malédictions dues aux péchés des hommes, et que ceux qu'il veut sauver au prix de son sang couvrent eux-mêmes de malédictions et d'outrages? Peut-on lui

demander de prier pour les pécheurs qui crucifient son Fils, lorsqu'elle n'a pas trop de toutes les puissances de son âme pour compatir aux douleurs de ce Fils bien-aimé [1] ?

Si le prophète compare les douleurs de Marie aux eaux de la mer, ce n'est pas qu'une telle comparaison en exprime toute l'immensité, mais il n'y a rien dans la création qui puisse en donner une idée plus parfaite. Tout justifie cette comparaison : L'amertume des eaux de la mer; leur prodigieuse quantité, en comparaison de laquelle les eaux des rivières et des fleuves les plus puissants ne sont rien, comme toutes les douleurs des créatures disparaissent en présence de celle de Marie; le flux et le reflux, symbole de l'échange mystérieux des souffrances entre le cœur de Marie et celui de Jésus. Marie souffrait des tourments de son Fils, et Jésus souffrait des angoisses de sa Mère, plus que de tous ses autres tourments.

S. Bernardin ne craint pas de dire : « La douleur de Marie » fut si grande que cette douleur partagée entre les créatures » suffirait à causer immédiatement la mort de toutes. » On peut donc demander comment il fut possible que Marie survécût à la Passion de son Fils. S. Anselme répond qu'elle serait morte assurément si le Saint-Esprit ne l'avait pas fortifiée, et il s'écrie :

1. Si dicerem *Ave*, respondere utique posset : Sed ne quæso dixeris mihi, *Ave*, id est, sine væ, quæ jucunditatis salutatio est, quia væ dolorum et afflictionum Filii mei dilecti in cruce pendentis sola compatiendo supporto. Si dicerem ei, *Maria*, respondere valeret : Ne dicas mihi *Maria*, hoc est, illuminata cum lumine oculorum meorum orbata sim. Nec dici possum *Maria*, id est, illuminatrix, cum locata sim in tenebris et in umbra mortis. Si etiam adderem ei : *Gratia plena*, iterum responderet : Heu mihi, fili Adæ, qualis mihi gratia, ante oculos meos videre Filium meum, tot doloribus et confusionibus plenum, inter latrones pendentem? Si subderem : *Dominus tecum*, subito responderet : Quomodo Filius meus Dominus est, qui tanquam malefactor et latro pendet in patibulo crucis? Nec etiam, mecum illum dicere vales, quem nec tangere, nec insuper ei valeo appropinquare. *Threnorum*, I, vers. 16. *Idcirco ergo plorans et oculus meus deducens lachrymas, quia longe factus est a me Consolator meus.* Si dicerem : *Benedicta tu in mulieribus*, merito responderet : Quomodo benedicta sum super alias mulieres, quæ ab omnibus cum dilecto Filio meo sum crudeliter maledicta et blasphemata? Unde *Threnorum*, I, scriptum est : *Omnes persecutores ejus apprehenderunt eam inter angustias, omnes qui glorificabant eam, spreverunt eam, quia viderunt ignominiam ejus.* Si subinferrem : *Et benedictus fructus ventris tui*, nonne dicere posset. Qua ratione benedictum fructum ventris mei nominas, qui continuo a gente impia Judæorum et blasphemiis et improperiis maledictus et in eo verificatur, quod in *Deuter.*, XXI, scriptum est : *Maledictus qui pendet in ligno* ? Si adderem quoque, *Jesus*, qui *Salvator* interpretatur, miraretur utique, dicens : Quomodo Filium meum Salvatorem nominas, cum impia Judæorum turba ei improperando dicat : *Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere*? Nec insuper subdere possum : *Sancta Maria ora pro nobis peccatoribus*, quia merito respondere posset : Quomodo pro vobis peccatoribus orare debeo, quæ compati Filio meo dilecto in cruce pendenti non sufficio ; Sed præ dolore et lachrymis toto corde deficio ? » **S. Bern., t. I, s. 55, *in Princ.***

« O douce souveraine, non je ne croirai pas qu'il vous eût été » possible de supporter de tels excès de souffrances, sans per- » dre la vie, si l'Esprit de vie, l'Esprit de consolation, l'Esprit » de douceur de votre Fils, pour qui vous enduriez tant de maux » au moment de sa mort, ne vous eût fortifiée, ne vous eût con- » solée, ne vous eût dit au fond du cœur que ce spectacle au- » quel vous assistiez dans de mortelles angoisses n'était pas » réellement sa mort mais plutôt le triomphe qui lui soumettait » toutes choses [1]. » Taulère dit de même : « Il n'est pas permis » de douter que le cœur de Marie n'eût été brisé par la douleur » si la divine bonté n'avait conservé et fortifié cette tendre » Mère. » Les paroles du vieillard Siméon à Marie peuvent nous aider à comprendre pourquoi furent excessives à ce point les douleurs de cette auguste Mère. Il lui dit : *Un glaive de douleur transpercera votre âme.* Ce n'est pas la chair de Marie qui sera transpercée par ce glaive douloureux, mais son âme elle-même. C'est dans son âme que viendront se concentrer tous les tourments endurés par son divin Fils. Autant l'âme est au-dessus du corps, autant les souffrances endurées par l'âme l'emportent sur celles qui n'atteignent que la chair. Marie souffre dans la partie d'elle-même qui paraît inaccessible à la souffrance. Dans le martyre qu'elle endure, ce n'est pas la douleur corporelle qui réagit sur l'esprit, mais la douleur spirituelle qui martyrise le corps. Elle partageait ainsi le sort de son adorable Fils qui, selon la révélation faite à sainte Brigitte par Marie elle-même, avait tant de compassion pour sa Mère, dont il voyait du haut de sa croix la douleur inexprimable, qu'il en oubliait pour ainsi dire, ses propres tourments [2].

Et ce martyre incomparable de Marie ne dura pas seulement quelques heures. Ce glaive douloureux ne cessa pas de déchirer son cœur pendant les trente-trois années de la vie mortelle de Jésus ! Lorsqu'elle le réchauffait petit enfant, sur son cœur, qu'elle le portait dans ses bras, qu'elle le nourrissait de son lait, elle voyait dans sa pensée, la croix dressée sur le Calvaire et l'adorable victime expirant sur cet autel sanglant au milieu des opprobres et des souffrances les plus cruelles. L'Epouse des

1. Mortua fuisset, si Spiritus Sanctus eam non confortasset. Unde ait : Pia Domina non crediderim te ullo pacto potuisse stimulos tanti cruciatus, quin vitam amitteres, sustinere, nisi ipse Spiritus vitæ, Spiritus consolationis, Spiritus dulcedinis illii tui pro quo moriente tantopere torquebaris, te confortaret, te consolaretur, te intus doceret, non esse mortem eum assumentem, sed magis triumphum omnia ei subjicientem, quod in ipso fieri coram te moribunda videbas. S. Anselm. a S. Bernard. citatus, t. I, ser. 61.

2. Dum Filius meus me adeo compassione ipsius dolentem videret, in tantum amaricabatur de dolore meo, quod omnis dolor vulnerum suorum erat quasi sopitus sibi præ dolore meo quem in me videbat. *Rev.* S. Brigit. l. I, cap. 25.

Cantiques, figure de Marie, dit de son bien-aimé qui est Jésus : *Mon bien-aimé est pour moi un bouquet de myrrhe.* Et quelle place choisit-elle pour ce bouquet de myrrhe. Elle le met sur son cœur pour l'y garder toujours : *Inter ubera mea commorabitur.* Ce bouquet de myrrhe est le symbole des amertumes, des plaies et de la mort de Jésus-Christ. Sans doute le cœur de Marie sera rempli, en mille circonstances, des plus ineffables consolations ; mais le bouquet de myrrhe sera toujours là, le souvenir des souffrances de son Fils ne la quittera jamais. « Sache bien, disait-elle à sainte Brigitte, que lorsque je revê-» tais l'enfant de la tunique que j'avais faite moi-même, pour » protéger son corps très saint, mes yeux se remplissaient aus-» sitôt de larmes, et tout mon cœur était en proie à de cruelles » angoisses. Mon âme était remplie d'amertume parce que je » savais bien comment on enlèverait un jour cette tunique des » épaules de mon Fils, au temps de sa Passion, lorsque, malgré » son innocence, il serait attaché tout nu sur la croix, par les » Juifs [1]. » Marie plus éclairée que tous les prophètes, et pour qui les mystères les plus profonds des Ecritures n'avaient pas de secrets, n'ignorait aucune des circonstances de la Passion. Comment n'y eût-elle pas pensé sans cesse et comment son cœur maternel y fût-il demeuré insensible [2] ?

Une des causes les plus propres à exciter la compassion, est la dignité de la personne qui souffre, jointe à l'indignité de ceux qui la font souffrir.

Pourrait-on imaginer qu'il existât, au ciel ou sur la terre, une victime dont la dignité fût plus grande que celle de la personne même du Fils de Dieu. « La liberté des captifs est en-« chaînée dit S. Bernardin, la gloire des anges est outragée ; » le Dieu de toutes choses est flagellé ; la candeur de la lumière » éternelle et le miroir sans tache est souillé de crachats. Marie

1. Scias quod quandocumque ego induebam ipsum illa tunica, propter utilitatem sui sanctissimi corporis, tunc oculi mei statim replebantur lacrymis et totum cor meum torquebatur tribulatione et dolore et affligebatur intensa amaritudine, ex eo videlicet quod ego bene noveram modum, quo in futurum illa tunica ab eodem Filio meo esset separanda, scilicet tempore passionis ejus quando ipse nudus et innocens a Judæis crucifigeretur. *Revel.* S. Brigit.

2. Nolite solam attendere horam, vel diem illam, in qua vidi talem dilectum, ab impiis comprehensum, male tractari, illudi, spinis coronari, flagellari, crucifigi, felle et aceto potari, lanceari, mori et sepeliri ; nam tunc quidem gladius animam meam pertransivit, sed antequam sic pertransiret, longum per me transitum fecit ; prophetissa namque eram et ex quo Mater ejus facta sum, scivi eum ista passurum. Cum igitur talem Filium in sinu meo foverem, ulnis gestarem, uberibus lactarem et talem ejus futuram mortem præ oculis haberem, qualem quantamquamque prolixam me putatis materni doloris pertulisse passionem ? Rup. Ab. I. I *in Cant.*

» s'affligeait des injures dont son Fils si grand, si saint, si in-» nocent était l'objet ; mais elle ne s'affligeait pas moins de » l'offense faite à Dieu. » Selon S. Laurent Justinien, trois sentiments également puissants se partageaient le cœur de Marie, la douleur, l'admiration et l'amour. La douleur, parce qu'elle était crucifiée dans son âme et que le glaive prédit par Siméon, lui déchirait le cœur. L'admiration, parce qu'elle savait bien que celui qui mourait sur la croix était véritablement Dieu, impassible, immortel, invisible, bienheureux, par sa nature même. L'amour, parce qu'il était son Fils unique, le plus beau, le plus saint, le plus aimant, le plus parfait des fils [1].

Elle savait que ce Fils, fruit béni de son sein virginal était en même temps son Créateur et son Rédempteur. Le Père éternel le lui avait confié pour qu'elle veillât sur lui, avec toute la sollicitude de la plus vive tendresse, pendant trente-trois ans, et elle le voyait en proie à tous les tourments, couvert de tous les opprobres, mourant du trépas le plus ignominieux entre deux voleurs crucifiés avec lui. Elle le voyait devenu le rebut de l'humanité tandis que les chœurs des anges célébraient sa gloire à l'envi, et s'empressaient d'accomplir ses moindres volontés.

L'innocence de la divine victime augmentait encore la compassion de Marie, pour ses cruelles souffrances [2], et les calomnies des Juifs contre Jésus étaient autant de glaives acérés, qui déchiraient le cœur de sa mère. Clouée en quelque sorte avec Jésus sur la croix, elle éprouvait dans son âme toutes les souf-

S. Antonin énumère en ces termes les divers motifs que Marie avait de compatir aux souffrances de son divin Fils :

Quorum primum se tenet ex patientis dignitate. Secundum ex inferentis perversitate. Tertium ex temporis solemnitate. Quartum ex loci vilitate. Quintum ex afflictionis universitate. Sextum ex consustinentis societate. Septimum ex fructus parcitate. S. Anton. *par.* 4, *tit.* 15.

1. S. Bernardinus a Mansi citatus ait : « Captivorum libertas capitur, gloria Angelorum illuditur. Deus omnium flagellatur, candor lucis æternæ, et speculum sine macula conspuitur ; dolebat de injuriis tanti Filii, tam Sancti, tam innocentis, sed minus de offensa Dei. »

Tenebatur funiculo triplici, doloris videlicet, admirationis et amoris. Dolore equidem, quia præsentis passionis gladius ipsius transfixerat animam ; verumtamen in corde transverberata gladio, et mente crucifixa, quo se divertere valebat ? Admiratione autem, cum, quis pendebat, tacita cogitabat. Illum verum Deum esse sciebat, in sui natura impassibilem, immortalem, invisibilem, atque beatum. Quoties igitur conferebat in corde suo, et eundem passibilem et impassibilem, mortalem et immortalem, visibilem et invisibilem, et miserrimum intelligebat, atque beatum ultra quam credi possit admiratione suspensa tenebatur. Amore vero, quia unicus erat Filius ; erat cunctis formosior, sanctior universis; decoratus moribus, virtutibus plenus, et gratiarum locupletatione conspicuus. B. Laur. Just. *de triplici Christi agon.*

2. Dolor augetur ex innocentia, in quantum apprehendit nocumentum illatum ut magis indebitum secundum illud Isaiæ LVII : *Justus autem perit, et non est qui recogitet in corde suo.* S. Thom. III p. q. 46, a 5.

frances que son très saint Fils éprouvait dans l'âme, et dans chaque partie du corps ; de sorte que dans ce tabernacle de la douleur, dit Arnauld, abbé de Bonneval, vous eussiez vu deux autels, l'un dans le cœur de Marie, l'autre dans le corps de Jésus : le glaive qui transperçait la chair du fils transperçait l'âme de la mère [1]. Toutes les cruautés exercées sur les corps des martyrs ne sauraient être comparées à la souffrance intérieure de notre sainte héroïne : « Toutes les souffrances endu- » rées par les martyrs, dit S. Anselme, ne sont rien, comparées » à celles de Jésus [2]. » « O Marie, s'écrie à son tour S. Bona-

1. Garrigue, abbé, disciple de S. Bernard, parle comme l'abbé de Bonneval.

Plane juxta crucem Jesu Maria stabat, cujus mentem dolor simul crucis crucifigebat, suamque ipsius animam, tuam multiplex pertransibat gladius, quantis confossum corpus Filii cernebat vulneribus. *Serm.* IV *de Assumpt.*

2. Voici le tableau que S. Anselme nous a laissé des souffrances de Marie :

Perpendat qui potest, quibus doloribus, quibus gemitibus, quibus suspiriis cruciabatur, quando eum a se crudelium manibus avelli, quando ad subeundam mortem judicio judicis iniqui tribunali conspiceret sisti...

Verum ubi prolata sententia mortis illius, omnis eam spes evadendi desereret ; quumque crucem, in qua suspendi debebat, humeris ad locum suæ passionis subvehere gemebunda conspiceret : estne, precor, aliquis qui queat percipere qualitatem pectoris ejus ? Adjectus est his doloribus ejus dolor alius : Petrus et alii discipuli ab eo de nihilo in Apostolatum electi, et jam in tantæ celsitudinem virtutis, ut etiam dæmonibus imperarent, erecti, nec non secretorum illius conscii, et familiares in cunctis effecti, instante hora traditionis ejus, fugam ineunt ; et eum, pro quo se mortem paulo ante subituros promiserant, obliti tantorum bonorum, sponsionisque suæ, solum' ipsa considerante, relinquunt. Unde ipsum ad passionem omnibus amicis destitutum tendentem, hac voce sequebatur gemens : Vadis propitiator ad immolandum pro omnibus : non tibi occurrit Petrus qui dixit : *pro te moriar ;* relinquit te Thomas qui ait : *Eamus, et moriamur cum eo omnes* ; et nullus ex his, nisi tu solus duceris, qui me castam conservasti, Filius meus, et Deus meus.

Sed cum ad ipsam passionem ejus ventum fuisset, et ipse cruci affixus hinc ipsam matrem suam, hinc discipulum, quem diligebat, prope astantes intuitus esset ; ne matrem penitus orbatam relinqueret, ei præsentem discipulum, suo loco in filium subrogavit : *Mulier, ecce* inquit *filius tuus.* O commutatio ! Pro æterno et incommutabili Deo, purum et corruptibilem hominem ; pro naturali, et unico Filio, servum accepit in filium.

O Domina, qui, precor, cogitatus in te sibi succedebant, cum tam inæstimabilem commutationem ab ipso, quem super omnia diligebas, tibi fieri audiebas ? Vere pertransivit animam tuam gladius doloris, qui tibi amarior extitit, omnibus doloribus cujusve passionis corporeæ : quidquid enim crudelitatis inflictum est corporibus martyrum, leve fuit, an potius nihil, comparatione ipsius tuæ passionis quæ nimirum, sua immensitate transfixit cuncta penetralia tui benignissimi cordis. Et utique pia Domina, non crediderim te potuisse ullo pacto stimulos tanti cruciatus, quin vitam amitteres, sustinere ; nisi ipse spiritus vitæ, spiritus totius consolationis, spiritus scilicet dulcissimi Filii tui, pro quo moriente tantopere torquebaris, te confortaret, te consolaretur, te intus doceret, non esse mortem, mortem eum assumentem, sed magis triumphum omnia ei subjicientem, quod in ipso fieri, coram moribundo videbas. D. Anselmus, *De excellentia B. Virginis, cap. de Compassione*, passim.

» venture, (*Stimulus div. Amor.*), vous étiez corporellement au » pied de la croix, mais spirituellement sur la croix, comme » votre fils. » — Marie, en effet ne se borne pas à jeter, en passant, quelques regards sur cette scène d'horreur, de barbarie et de sang : elle la contemple dans l'immobilité, elle la considère dans tous ses détails, elle y entre profondément, avec toute la vigueur de l'intelligence la plus claire, avec toute la vivacité de l'imagination la plus lucide. Elle se met, en esprit, à la place de son Fils, ou plutôt, elle s'identifie avec lui, elle s'approprie et elle éprouve, dans chacun de ses membres, tout ce qu'il souffre dans les siens ; elle ressent dans son propre cœur toutes les angoisses qui torturent le cœur de Jésus. C'est ainsi que sa tête est percée par les épines ; ses pieds et ses mains étendus sur la croix et traversés par les clous ; tout son corps meurtri par les coups et les blessures. Elle ressent avec son Fils, les ardeurs de la soif qui le dévore, l'humiliation qui lui est infligée par les Juifs. La pâleur qui couvre la face adorable de Jésus se réfléchit sur son visage ; elle frémit comme lui à l'approche du dernier moment : elle est enlacée des étreintes mortelles ; elle sent le frisson glacial de l'agonie courir dans ses veines. Que si elle ne succombe pas en réalité sous la violence du mal, c'est grâce à une énergie surnaturelle, qui impose sa loi au corps, et le soustrait à l'empire du trépas. Toutes les douleurs ont donc fait invasion dans son âme si sensible. C'est son âme qui est percée d'outre en outre, par le glaive dont avait parlé Siméon : c'est son âme encore qui soutient les assauts, non d'une mort mais de mille morts [1].

Marie savait combien Jésus s'était montré bon et généreux envers le peuple juif ; et c'était ce même peuple qui osait livrer un tel bienfaiteur à Pilate et demander sa mort en disant : *Si cet homme n'était pas un malfaiteur nous ne vous l'aurions pas livré.* Qu'une ingratitude, à ce point monstrueuse, devait causer de peine à la mère du Sauveur ! Cependant, dit encore S. Laurent Justinien, il n'y avait dans son cœur aucun sentiment de haine contre ces grands coupables. Elle voyait en esprit tous

1. Martyrium sane virginis, tum in Simeonis prophetia, quam in ipsa Dominicæ passionis historia commendatur. *Positus est hic*, ait sanctus senex de parvulo Jesu, *in signum, cui contradicetur; et tuam ipsius animam* (ad Mariam autem dicebat) *pertransibit gladius.* Vere tuam o beata Mater, animam gladius pertransivit. Alioquin non nisi eam pertransiens, carnem Filii tui penetraret. Et quidem postquam emisit spiritum tuus ille Jesus (omnium quidem, sed specialiter tuus) ipsius plane non attigit animam crudelis lancea quæ ipsius (nec mortuo parcens, cui nocere non posset) aperuit latus sed tuam utique animam pertransivit ; ipsius nimirum anima jam ibi non erat ; sed tua plane inde nequibat avelli. Tuam ergo pertransivit animam vis doloris, ut plus quam martyrem, non immerito prædicemus, in qua nimirum corporeæ sensum passionis excesserit compassionis affectus. D. Bernardus, *serm. infra Octav. Assumpt.*

les maux qui allaient fondre sur eux, en punition de leur crime; elle pleurait sur la ruine de ce peuple qui était son peuple et elle disait avec son divin Fils : *Père, pardonnez-leur* ce crime *car ils ne savent ce qu'ils font* [1].

D'après l'enseignement commun des Pères, aucune pure créature, pas même les Chérubins et les Séraphins, ne comprend aussi bien que Marie toute la gravité du péché. Personne ne connaît comme elle, la dignité infinie de Dieu que le péché offense, ni, par conséquent, la grandeur de la réparation que Dieu exigeait de son divin Fils, venu parmi nous pour expier toutes nos iniquités. Les tourments de l'enfer ne sont pas trop rigoureux pour le châtiment d'un seul péché mortel, et Marie voyait son divin Fils, courbé sous le poids de tous les péchés du monde, et, selon la parole du Psalmiste, payant ce qu'il n'avait pas pris : *Quæ non rapui tunc exsolvebam.* Elle l'entendait s'écrier douloureusement : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé?* Elle savait que Pierre, après s'être vanté de mourir avec lui, s'il le fallait, l'avait honteusement renié, que Judas l'avait trahi et vendu, que tous les autres apôtres s'étaient enfuis, que nul d'entre ses disciples n'avait osé se déclarer pour lui par crainte des Juifs, et pour comble de maux, le Père céleste lui-même délaissait l'adorable victime; il voulait que l'humanité de Jésus portât, sans aucun soulagement, tout le poids de tant de douleurs. Marie ressentait vivement le contre-coup de cet abandon ; son calice n'était pas moins amer que celui de Jésus et elle le buvait comme lui, jusqu'à la lie, sans aucun adoucissement. Elle aussi pouvait dire : *J'ai cherché quelqu'un pour me consoler et je n'ai trouvé personne.* Les plus vils scélérats, les plus grands criminels trouvent toujours quelqu'un pour alléger leurs souffrances, mais il n'y avait personne pour soulager Jésus, et par conséquent sa mère.

On comprend maintenant, avec combien de raison, Marie pouvait répéter les paroles du prophète : *O vous tous qui passez par le chemin, soyez attentifs et voyez s'il est une douleur comparable à la mienne.* Cependant nous avons fait à peine quel-

1. Ut paulisper omittamus acerbissimam illam de morte Nati mœstitiam, quis explicet, quo dolore acerbabatur B. Virgo, quibus premebatur angustiis, cum propheticis oculis cernebat, stirpis suæ magna quadam ex parte condemnationem, gentis attritionem, casum populi, ruinam patriæ, et illius olim civitatis sanctæ Hierusalem eversionem. Ne vero quisquam opponat, Judæos exosos Dei Genitrici, eo quod Filium suum morte turpissima condemnarunt ; quos enim morti æternæ appropiare videbat, nequaquam odio suo dignos existimavit, sed lacrymis multis, et magna miseratione. Unde tam particeps charitatis, quam crucis Jesu, assumpsit orationem pro eis, corde perfecto paternæ pietatis aures compulsans : *Pater dimitte illis hanc noxam, quia nesciunt quid faciunt*: Quicumque diligitis Matrem Domini, advertite, et totis affectum visceribus considerate, quantum et pro inimicis Unigeniti plangeret morientis. Richard. a S. Laur. h. v *de Mentis de robore.*

que allusion à son amour maternel. Or, ce fut cet amour qui centupla, ou plutôt, multiplia à l'infini les souffrances de la mère du Sauveur.

Tertullien expliquant les premières paroles de l'oraison dominicale, dit, en parlant de Dieu : *Nemo tam pater* : « Personne » n'est autant père ». Nous pouvons dire de Marie : *Nemo tam mater* : « Personne n'est autant mère. » Tous les hommes, depuis Adam et Eve, doivent la vie à un père et une mère ; la très sainte humanité du Sauveur fait seule exception, et Marie doit aimer Jésus pour deux. Elle seule lui a donné ce qu'il appartient au père et à la mère de donner à leurs enfants. Elle lui doit ainsi un double amour [1]. Quelle mère a jamais aimé son fils comme Marie ? Ce n'était pas fortuitement, comme il arrive aux autres mères qu'elle l'avait conçu ; mais ce Fils unique du Père l'avait choisie pour mère : il était venu habiter dans son sein, par un acte tout gratuit de son ineffable bonté. Il n'avait apporté à sa mère que des bénédictions ; il était le plus beau des enfants des hommes, comme il était le meilleur des fils. Marie l'aimait comme son enfant, mais en même temps comme son Dieu. Ces deux amours étaient comme deux abîmes qui s'appelaient l'un l'autre, deux flammes dont les ardeurs incomparables se confondaient en une seule ardeur. Et cet amour maternel, qui touchait à l'infini, augmentait sans mesure les souffrances de Marie au temps de la passion.

S. Bernardin trouve en Jésus toutes les qualités qui concilient à un enfant l'amour de sa mère ; nul ne les posséda au même degré que lui. Le fils de Marie était le plus puissant, le plus beau, le plus sage, le plus généreux, le meilleur de tous les hommes. Celui qui perd un trésor est d'autant plus inconsolable que ce trésor est plus précieux. Job, ce grand modèle de patience donné en spectacle à tous les siècles, ne laisse échapper aucun signe de douleur à la nouvelle que ses troupeaux et ses serviteurs ont péri, mais il déchire ses vêtements, se prosterne à terre et pleure en apprenant la mort de ses enfants. Les richesses sont peu de chose : les enfants sont la chair et le sang, la vie même du père et de la mère. Qui dira la douleur de Marie

Bene observat idem S. Antonius, dum ait : « Ostenditur magnitudo doloris in Virgine, ex puritate afflictionis in Filii sui Passione. Puritatem autem dico, quia non habuit mixturam consolationis : sicut vinum dicitur purum, quod non habet mixturam alterius liquoris. In tanta passione nullam habuit ab alio consolationem, unde dicebat per Prophetam : *Qui me consolaretur, non inveni.* » S. Ant. § 2.

1. Erat ipsius solius Filius. Neque enim in terris patrem habuit Christus sed quidquid utriusque esset parentis, quod ad naturam pertinet humanam ex sola accepit Matre, unde quomodo sola genuit Maria sine viro Christum, ita sola Filii, qui in patrem atque matrem apud aliorum parentes divisus est, tenuit amorem. Lanso., h. 48 *de Pass.*

en se voyant ravir Jésus, son fils et son trésor incomparable ? Jacob pleura amèrement lorsqu'il reconnut la tunique ensanglantée de son fils bien-aimé ; qu'eût-il dit et qu'eût-il fait, s'il avait vu, de ses yeux, une bête féroce déchirer cruellement Joseph et dévorer ses membres sanglants ? Marie était présente au supplice de Jésus. Elle se tenait debout au pied de la croix ; elle aurait donné mille fois sa vie pour lui procurer le moindre soulagement, et lorsqu'il s'écriait : *J'ai soif*, elle ne pouvait même pas rafraîchir d'une goutte d'eau ses lèvres desséchées par la souffrance. Elle ne pouvait ni panser ses plaies, ni essuyer le sang qui ruisselait de tous ses membres, ni soutenir sa tête inclinée sous le poids de la douleur [1]. Lorsque Abraham reçut de Dieu l'ordre d'immoler Isaac, il partit aussitôt, au milieu de la nuit, sans attendre le retour de la lumière, pour laisser ignorer à Sara ce que Dieu demandait de lui. Il ne fallait pas que la mère d'Isaac fût livrée aux cruelles angoisses qui l'auraient assaillie à la pensée de l'immolation de son fils. Mais de pareils ménagements n'existeront pas pour la mère de Jésus. La tendresse de Sara n'est rien comparée à celle de Marie ; cependant Marie assistera jusqu'au bout au sacrifice du véritable Isaac. Ce fut au pied de la croix qu'elle endura toutes les douleurs de la maternité [2]. Elles ne les avait pas connues au jour de la naissance de son Fils, mais Dieu les lui réservait pour le jour où il accomplirait l'œuvre de notre rédemption. Et ce n'était pas pour donner le jour à son Fils que Marie souffrait ; elle n'avait pas cette consolation qui fortifie les autres mères au milieu de leurs douleurs. Elle ne pouvait attendre que la mort de Jésus, mort cruelle, mort ignominieuse, mort inutile hélas ! pour beaucoup de ceux en faveur de qui le divin Sauveur l'avait acceptée.

La part que l'on prend aux souffrances de quelqu'un est d'autant plus grande que l'amour pour celui qui souffre est plus ardent. Or jamais aucune mère n'aima son enfant comme Marie aimait Jésus. Jamais non plus la présence d'un fils ne causa plus

1. Et si præsens fui, et juxta crucem steti et hoc totum ad augmentum doloris. *Quæ enim mater* quæ habens filium præsentem, etiam in tormenti., non valeat aliquo modo consolari, et potum porrigere sitienti. Ecce Filius meus ad mortem sitit, nec stillam aquæ possum præbere, sed illi offertur in mea præsentia acetum et fel. Vulnera video, nec possum alligare. Sanguinem effluere, nec possum extergere. Caput ex gravamine inclinatum, nec valeo illud brachiis sustentare a me remotum. S. Anton., p. 4, tit. 15, c. 41, § 2.

2. « Quas in partu dolores effugerat, passionis tempore sustinuit, ut quæ » præ materno suo affectu viscera sibi lacerari senserit, et dum eum quem » Deum gigendo noverat, ut sontem ac facinorosum morte affici conspice- » ret, intimis cogitationibus tanquam gladio discerperetur; atque ita in- » telligendum est illud : *Tuam ipsius animam doloris gladius pertransibit.* » S. Joan. Damasc. l. 4, *Orth.* : Nunc solvis Virgo cum usura, quod in partu non habuisti a natura dolorem pariendo Filium, non sensisti, quem millies replicatum Filio moriente passa fuisti. S. Bernard. *in Lam. Virg.*

de joie à sa mère que celle de Jésus à Marie. Qui pourrait dire en effet les transports de son âme lorsqu'elle se trouvait auprès de ce fils, son créateur et son Dieu, de ce Fils qu'elle aimait de tout son cœur, de ce Fils qui était le feu même de l'amour divin ? Pouvait-elle n'être pas tout embrasée d'amour en pressant sur son cœur l'amour même de Dieu ? On conçoit donc que rien ne soit comparable à sa douleur, en se voyant séparée de ce fils dont la présence était toute sa joie. Elle connaissait la valeur infinie du trésor qui lui était ravi ; elle n'ignorait aucune des perfections de Jésus, ni aucun des bienfaits dont il l'avait comblée elle-même, et tout était pour elle une source intarissable d'indicibles angoisses. Quelle consolation et quelle joie pour elle, s'il lui avait été possible de mourir pour son Fils ! Sans doute elle n'eût pas hésité à accepter mille morts, pour soulager Jésus dans ses souffrances[1].

Ce qui déchirait plus encore son cœur maternel, c'était la pensée que sa douleur ajoutait à celles de son Fils. Jésus avait porté courageusement sa croix, tout épuisé qu'il fût, en sortant du prétoire : mais, selon la remarque de S. Bernardin, lorsqu'il eut rencontré Marie, les forces lui manquèrent et l'aide de Simon le Cyrénéen devint indispensable. S. Bonaventure exprime la même pensée et il observe que Marie savait la part qu'elle avait aux souffrances de Jésus. Elle savait qu'il mourait pour sa rédemption ; Jésus souffrait à son tour de la douleur que cette pensée causait à sa mère. La passion de l'un était la passion de l'autre[2]. On connaît cette maxime de S. Augustin : « L'âme ré- » side plus dans l'objet aimé que dans le corps qu'elle anime »; aussi S. Paul, dont l'amour pour le Seigneur était si ardent, disait-il : *Je suis attaché à la croix avec Jésus-Christ.* A combien plus forte raison Marie pouvait-elle parler ainsi, elle qui ne vivait que de la vie de son divin Fils ? L'esprit, l'âme, le cœur de Marie, toutes ses facultés, tout son être était absorbé en Jésus : elle oubliait tout pour lui. Jésus-Christ avait dit : *Là où est votre trésor, là aussi est votre cœur.* Le trésor de Marie était cloué à la croix, le cœur de Marie y était cloué en même temps.

1. Iste modus amantium est, velle pro invicem mori. Nec dubium hoc erat amoris in Virgine benedicta signum, ut infinities, si fieri potuisset, se morti pro filio tradidisset. Si enim hoc voluit David pro Filio suo, quanto magis hæc pro suo? Ut magis conveniat ei vox illa 2, Reg., 18 : *Quis mihi det, ut ego moriar pro te, fili mi?* quippe quasi animam suam diligebat eum. S. Bernard. Sen. t. III, s. 2, a. 1.

2. Aggravabat eum non tantum pœnæ illatio, et nostra ingratitudo, sed et assistentis Matris afflictio, quam sic diligebat, et quasi deficere præ compassionis dolore videbatur. Ibi Filius crucifigebatur cum Matre, et propter matrem. Erat nimia afflictio utriusque, et maxime cum pro invicem paterentur. Sciebat Mater, quod Filius patiebatur pro ipsa, sicut pro reliquis redimendis : sciebat Filius, et certissime scrutabatur, quod suus gladius

La sainte Église invoque Marie sous le nom de reine des Martyrs. Ce que nous avons dit des souffrances de cette auguste Mère suffit amplement pour justifier ce titre. Il est vrai qu'elle n'a pas versé son sang et que le glaive du bourreau ne lui a pas ôté la vie ; mais le sang qui coulait des plaies de Jésus était en quelque sorte le sang même de sa mère, et les souffrances qu'elle endura étaient mille fois plus cruelles que celles de tous les martyrs. Aussi la seule chose qui doive nous étonner c'est que Marie ait survécu à de telles souffrances. Il a fallu un grand miracle pour qu'elle n'expirât pas de douleur, lorsqu'elle vit pour la première fois Jésus pendant sa passion ; il a fallu que ce miracle se renouvelât à chaque instant, pendant les trois longues heures, que Marie passa au pied de la croix [1].

§ V. — *Marie au pied de la croix. Sa force et sa constance.*

Lorsqu'on lit le récit des souffrances que les martyrs ont endurées pour la foi, on est saisi d'admiration pour la force d'âme et la constance déployées par eux au milieu de leurs cruels tourments. Cependant leurs douleurs n'étaient rien, comparées à

ex compassione Matris animam pertransibat; unde passio Filii erat passio Matris. » S. Bonav. *Stim. div. Amor.*

1. Une circonstance aggravait encore la souffrance de Marie, c'était l'état de nudité auquel les bourreaux avaient réduit son divin Fils; mais selon une pieuse tradition que S. Bernardin rapporte, Marie eut du moins la consolation de donner son voile pour couvrir la nudité de celui que les anges du ciel adorent. Voici les paroles mêmes de S. Bernardin :

In his igitur manifeste claruit, quanto pro nobis voluit pati in cujus passione, et morte, tot et tanta insimul concurrerunt, quæ augmentum dederunt illius confusioni. Nam voluit pati in civitate metropolitana, in qua ante sex dies gloriose receptus; in festo solemni azimorum, quando de universo populo Israel convenire debebat; hora meridiana, quando plures concurrere poterant ad videndum; erectus in altam crucem in Calvario monte, ut ab omnibus melius videretur; in loco punitionis malefactorum, in medio latronum, totaliter nudus ad spectaculum opprobrii erectus. Denudationem autem exprimit Ambrosius dicens : « Auctor nostræ salutis sic nudus positus » fuit in patibulo Crucis, sicut nudus exivit de utero Virginis. » Secundum autem quosdam, Mater videns sic vituperose nudatum, velum capitis sui sumens, ad Christi pudibunda projecit; quodque ad solamen Virginis illis pudibundis locis miraculose adhæsit. Quod si verum fuerit, ignoratur. Inter fideles autem pingitur crucifixus in illis locis velatus, potius pro aspicientium honestate, quam pro illius actus astruenda veritate. Quum enim tunc tempus esset diri judicii pro nobis impiis super Filium Dei, non mihi apparet tunc aliquid miraculum factum, quod ejus dolorem, vel dedecus breviaret, seu aliquod adjutorium patienti Dei Filio ministraret. S. Bernardinus.

Licet a militibus penitus denudatus fuerit Christus, ab aliis vero ex benevolentia adhibitum fuit linteum ad pudorem velandum. D. Cyprianus, *lib.* 10, *homil.* 21.

Unus tunc accurrens apportavit sibi velamen. S. Brigitta, *Revel. lib.* 1, *cap.* 10.

celles de Marie, et Dieu les inondait souvent de consolation et de joie dans leur âme, tandis que les bourreaux déchiraient leurs membres avec des ongles de fer, ou les consumaient lentement avec des torches ardentes. Pour Marie, il n'y avait pas de consolation, pas de soulagement à son martyre. « Sa croix était si » lourde, son affliction si profonde, dit Taulère, que toute con- » solation, si elle avait pu en trouver quelqu'une pendant la » passion de son Fils, tout adoucissement à sa douleur aurait » été absorbé par cette douleur sans borne, comme une goutte » de liqueur précieuse qui tomberait dans les eaux amères de » l'océan [1]. » Et le martyre qu'endurait Marie ne devait pas aboutir, après quelques moments ou quelques heures, à une entrée triomphale dans la gloire céleste. Elle savait qu'il lui faudrait vivre encore bien des années sur la terre, privée de la vue de Jésus, sa consolation et sa vie. Son Fils lui-même ne mourait pas pour être uni à Dieu, puisqu'il était Dieu, mais il mourait uniquement pour nous, pauvres et misérables créatures, profondément indignes, par notre ingratitude et nos offenses, de l'intérêt qu'il nous portait. Cependant privée de toute consolation, Marie demeurait ferme et constante, au milieu de la tempête déchaînée contre elle.

Selon la remarque de S. Ambroise, le texte sacré dit que Marie était debout au pied de la croix, mais il ne dit pas qu'elle ait versé des larmes [2]. *Stantem illam lego, flentem non lego* (*in consolat. de obitu Valentiniani*). Peut-être l'excès même de la douleur dessécha-t-il les yeux de la tendre Mère, et la consolation que l'on trouve à pleurer lui fut-elle refusée. Peut-être ne pleura-t-elle pas, parce qu'elle voyait, dans tout ce qui arrivait, la volonté du Père céleste et de son divin Fils, en même temps que les biens infinis que procurerait aux hommes le sacrifice de l'auguste victime.

Cependant malgré la grande autorité de S. Ambroise, beaucoup de théologiens ont pensé que Marie avait versé des larmes, pendant la passion du Sauveur. Et pourquoi n'aurait-elle pas imité Jésus et versé des pleurs comme lui, puisqu'elle partageait ses douleurs, debout au pied de la croix ? Or l'apôtre

1. Tanta ejus crux tanta afflictio erat, ut tametsi invenire quidpiam consolatorium in Filii Passione potuisset, suis levandis doloribus accommodum, mox ab illo amaritudinis impetu atque profluvia fuerit absorbendum, haud secus, quam si gutta suavissimi vini in mare salsissimum mittatur. Taul. c. 44.

2. S. Ambroise dit encore : Sed nec Maria minor quam Matrem Christi decebat, fugientibus Apostolis, ante crucem stabat, et piis spectabat oculis filii vulnera, quia expectabat non pignoris mortem sed mundi salutem (*In Luc. cap.* 23, *lib.* 10). Et ailleurs : Stabat ante Crucem Mater, et fugientibus viris, stabat intrepida... Spectabat piis oculis filii vulnera per quem sciebat omnibus futuram redemptionem (*De instit. Virgin. cap.* 7).

S. Paul (Heb. v, 7) nous dit qu'il a répandu des larmes : *Durant les jours de sa vie mortelle, ayant offert, avec un grand cri et avec des larmes, ses prières et ses supplications, à celui qui le pouvait tirer de la mort, il a été exaucé à cause de son humble respect,* ou, *du respect qui lui était dû* [1]. S. Antonin citant S. Ambroise, nous représente Marie fondant en larmes, et il réprouve hautement l'erreur de ceux qui se rient des catholiques célébrant une fête en l'honneur des douleurs de la Vierge, parce que, disent-ils, ou Marie n'a pas souffert, ou ses souffrances ont été petites. Or il n'en fut pas ainsi, et les ouvrages des Pères sont remplis de passages qui parlent des souffrances excessives de la Mère de Jésus. Pouvait-elle n'être pas affligée au delà de toute expression lorsqu'elle voyait, en proie aux tourments les plus cruels et les plus injustes, son Fils qu'elle aimait uniquement, qu'elle adorait comme son Dieu ; lorsqu'elle le voyait, dis-je, abandonné de ses disciples, de ses parents, de ses amis, en proie à la fureur de ceux-là mêmes qu'il s'était efforcé de gagner à Dieu son Père, par ses miracles, ses prédications, ses bienfaits de toutes sortes?

Cependant toute plongée qu'elle fût dans cet abîme de douleur, elle offrait au Père éternel, son Fils bien-aimé qui se livrait pour les pécheurs, et la soumission de sa volonté était si parfaite, qu'elle présentait elle-même son propre Fils à Dieu le Père, acceptant avec empressement, pour ce divin Fils, ce qu'il plairait à Dieu d'accomplir en lui et par lui [2]. S. Antonin, dont nous résumons la doctrine, ne craint pas d'avancer, en s'appuyant sur l'autorité de S. Anselme, que s'il l'avait fallu pour le salut du monde, Marie n'aurait pas hésité à imiter le saint patriarche Abraham, et à sacrifier elle-même son Fils unique, sur l'autel de la croix. Mais en même temps qu'il fait ressortir la vertu de Marie, et sa soumission sans borne à la volonté de Dieu, il ne manque pas de parler des larmes qu'elle a versées.

Marie, comme le chante la sainte Eglise, se tenait debout au pied de la croix, mais son courage inébranlable n'empêchait pas ses sanglots et ses pleurs :

Stabat Mater dolorosa
Juxta crucem lacrymosa
Dum pendebat Filius.

1. *Qui in diebus carnis suæ, preces, supplicationesque ad eum qui possit illum salvum facere a morte, cum clamore valido et lacrymis offerens exauditus est pro sua reverentia.* Hebr. v, 7.

2. O Domina, quos fontes lacrymarum dicam erupisse... et tamen ita divinæ voluntati conformis fuisti, ut salutis humani generis avidissima esses, ut dicere audeam, quod si nullus fuisset repertus, qui Filium crucifigeret, ad hoc, ut sequeretur salus hominum, et adimpleretur voluntas Dei secundum rationem, si oportuisset, ipsa posuisses in crucem. Neque enim credendum

Marie était debout au pied de la croix, parce que, comme son Fils, elle était attachée à la croix, crucifiée avec lui : elle le représentait. Le Christ, sur la croix, n'était pas assis, mais debout : Marie désirant ressembler à son Fils crucifié, n'était point assise, mais debout, de manière qu'elle pouvait dire, mieux que S. Paul : *J'ai été attachée à la croix avec Jésus-Christ.* Cette pensée inspirait à S. Bonaventure ces paroles que, dans un élan d'amour, il adressait à la Vierge [1]. « O ma reine, où êtes-vous » debout? N'est-ce point près de la croix? Que dis-je? Vous » êtes tourmentée sur la croix avec votre Fils, car vous êtes » crucifiée avec lui. La seule différence c'est qu'il a souffert » dans son corps et vous dans votre cœur. »

Marie était debout en présence de l'univers entier, et au milieu de la terre, là où le Christ, souffrant d'être donné à tous en spectacle, opérait notre salut. Elle était debout, donnée elle aussi en spectacle à tous, au milieu des glaives et des lances des soldats qui crucifiaient son Fils, au milieu des fureurs et des injures des Juifs. Elle était debout, admirant cette merveille nouvelle et jusqu'alors inouïe. Et quelle était cette merveille? C'était de voir souffrir Dieu, la source et l'auteur de toute gloire, de toute félicité, de toute béatitude et de toute vie. Elle était debout, remplie d'étonnement et d'admiration; elle réfléchissait aux ingénieuses inventions des desseins et de la sagesse de Dieu, qui avait rendu possible que le vrai Dieu souffrît dans une chair mortelle [2].

est minoris fuisse perfectionis et obedientiæ ad Deum, quam Abraham, qui propriam filiam obtulit Deo in sacrificium, propriis manibus occidendum, et comburendum. Stabat ergo fixa in Dei voluntate, etc. S. Antoninus, *Anselmum citans, in Summa, part. 4, tit. 15, cap. 41.*

1. O Domina mea ubi stas? Numquid juxta crucem? Immo et in cruce cum Filio cruciaris, ibi enim crucifixa es secum. Hoc solum restat quod ipse in corpore, tu vero in corde es passa; nec non singula vulnera per corpus ejus dispersa, in tuo corde generaliter sunt unita, quia nempe tuam ipsius animam gladius pertransivit. Tu Domina in tuo corde es lanceata, tu amaris clavis inclavata, tu de spinis coronata, tu illusa et exprobrata, tu contumeliis, et maledictis affecta, tu etiam felle, et aceto potata.

O dulcissima Domina, cur ivisti immolari pro nobis? numquid non sufficiebat nobis Christi passio nisi crucifigeretur et mater? O suavissimum cor amoris, cur conversum es in cor doloris? Aspicio charissima Domina cor tuum et jam non est cor, sed fel amarum. Myrrham et absinthium video. Quæro Matrem Dei, et invenio spinas, clavos, lanceam, spongiam atque acetum. In cruce quoque quæro Mariam et invenio sputa, ludibria, flagella et vulnera, quia tota conversa es in ista. O vere Maria, quia amaritudine plena, quid fecisti? Cur vas sanctitatis fecisti vas contumeliæ et horroris? O castissima Domina, cur non eras solitaria in camera tua? Quare ad Calvariæ locum venisti? Non erat tua consuetudo, venerabilis Domina, ad talia spectacula properare. Cur quæro te non tenuit verecundia virginalis? etc. D. Bonaventura, *Stimulus amoris, cap. 4.*

2. Stabat fida custos et Mater anxia, se tota fide sustentans, dum cogitat nihil illic fortuito geri, sed volentem illud Agnum ut pro omnibus immo-

Elle était debout, recevant dans son propre cœur les plaies, les opprobres et les blessures de son Fils. Elle était debout auprès d'un martyr, martyre comme lui, blessée comme lui, crucifiée comme lui, transpercée du même glaive de douleur que lui; comme lui, elle devenait livide, pâle, ensanglantée; comme lui, elle versait des larmes; comme lui, elle gardait le silence; comme lui, elle mourait. Elle était debout près de la croix, comme une mère se tient ordinairement debout près de son fils malade lorsqu'on fait jaillir son sang.

Elle était debout, considérant de ses regards de mère les blessures ouvertes de son Fils. Elle était debout avec la plus grande force d'âme, la constance la plus invincible. Le monde était troublé, la terre tremblait tout entière, le soleil était obscurci, et le cœur de Marie demeurait inébranlable.

Elle était debout, cette pieuse Mère, parce que rien n'aurait pu la séparer et l'arracher, soit spirituellement soit corporellement, de son Fils si tourmenté et si couvert d'opprobres.

Elle était debout, parce qu'elle ne craignait pas les juifs, ennemis acharnés de son Fils; elle était prête à mourir avec lui. Elle ne rougissait pas de la croix et de l'ignominie du Christ : que dis-je? s'il l'eût fallu, elle eût exhorté elle-même Jésus-Christ à subir cette mort.

Elle était debout, se conformant à la volonté divine, se réjouissant du fruit de cette passion.

letur, in hanc carnificiam esse pertractum, sicut oraculis propheticis erat pronunciatum. Stabat ineffabilem amoris flammam mente revolvens, qua Filius ejus arderet; tot hostium probris, atque injuriis adeo non exasperatus, ut quidquid prædicti homines molirentur, id ultro illis omnibus condonaret. Utque summam illorum crudelitatem excusaret, ac pro salute sceleratissimorum sollicite precaretur. Stabat non sine stupore contemplans illam inexplicabilem Dei bonitatem qui pro servis filium, in tam acerbam mortem traderet; et justitiam qui tam atroces ab innocente pœnas, pro sontibus pendi vellet; et liberalitatem, qui scelerato mundo pretiosum illum donaret sanguinem, et copiosam Unigeniti redemptionem, etiam ingratissimis cuperet applicare. Stabat partim gratulabunda, quod Filius tam gloriose certantem, hostesque omnes brevi victurum intelligeret; partim mœrore quasi confecta, quod solum calcantem torcular Filium, et non humano modo, sed et divina quasi ope destitutum; et undique suo conspersum sanguine, extremosque trahentem spiritus conspicaretur : se vero hoc unico in terris thesauro fraudatum iri deberet.

Stabat suæ virtutis, atque constantiæ, quæ rebus adversis probanda erat, memorandum exemplum posteris præbitura, quandoquidem, nec tribulatio, nec angustia, nec periculum, nec persecutio, nec gladius, nec mors, nec vita, neque alia creatura illam separare posset a charitate Christi, cui mente penitus cohærebat. Stabat sexu imbecillis, animo virilis et intrepida, ipsis etiam Apostolis fortior, tanto licet impiorum, et immanissimorum hostium agmine circumsepto, tantoque sanctæ dilectionis igne succensa, ut neque Judæorum furore neque militum sævitia, neque comprimentium turba, neque doloris acerbitate, a statione sua posset dimoveri. Canisius, *De Deipara, lib. 4.*

Elle était debout, la plus fidèle amie du Christ, l'esprit fort et intrépide, plus courageuse même que les apôtres ; car elle n'abandonnait pas son Fils, et ne fuyait pas comme les autres disciples.

Elle était debout, et lorsque son Fils priait pour ses bourreaux, elle l'entendait et admirait sa clémence. Elle était debout, parce que sa foi et son espérance soutenaient son intelligence, et que son amour soutenait son cœur. Elle était debout pensant à cette bonté inexplicable de Dieu, qui n'épargna pas son propre Fils pour des esclaves, et le livra à une mort si cruelle : elle contemplait aussi sa justice suprême.

Elle était debout et réfléchissait à cette libéralité divine, qui lui faisait verser son sang pour des pécheurs remplis d'ingratitude.

S. Ephrem fait parler ainsi la Vierge à son Fils : « Fils très doux, » Dieu magnanime, je sens la vie m'abandonner lorsque je vous » vois cloué sur cette croix, couvert de blessures, accablé de » tourments, regardé comme un meurtrier, mourant de soif. » Comment, ô Fils plein de douceur, avez-vous pu supporter » tant de soufflets et d'outrages, la couronne d'épines, les coups » affreux et un si grand déluge de mauvais traitements? Com- » ment, ô Epoux bien-aimé, êtes-vous suspendu tout nu sur la » croix, vous qui revêtez la terre d'arbres, de plantes et de » fleurs? Comment souffrez-vous la soif, vous source éternelle » qui avez créé la mer, les fleuves et les ruisseaux? Comment » vous, l'innocence même, pouvez-vous mourir au milieu d'in- » fâmes malfaiteurs? En quoi donc, ô douceur de l'âme, avez- » vous offensé les Hébreux pour qu'ils vous traitent si inhumai- » nement, lorsque vous avez ressuscité leurs morts, guéri leurs » malades, rendu la vie aux aveugles, accordé aux pécheurs leur » pardon? »

Marie était debout, donnant au monde entier un exemple vivant de constance, car ni les tribulations, ni les angoisses, ni le danger, ni les persécutions, ni le glaive, ni la mort, ni la vie, ni aucune créature ne pouvait la séparer de l'amour du Christ auquel elle était si intimement liée. Elle se tenait debout au pied de la croix, si forte et si inébranlable qu'elle paraissait avoir quelque chose de surhumain.

Elle était debout auprès de la croix, comme le porte-étendard intrépide de ce drapeau céleste, montrant manifestement sa force d'âme incomparable. Qui fut plus courageux que Pierre qui disait à Jésus : *Je suis prêt à aller en prison et à mourir avec vous*? Et cependant lorsqu'il vit arriver l'adversité, il s'enfuit avec les autres disciples, et renia trois fois son maître. Mais la sainte Vierge fut douée d'une force d'âme et d'un courage si éminents que, quelque violente que fût la douleur de son Fils,

elle ne fit rien de contraire à sa dignité ou à la raison. Elle ne poussa pas les sanglots ordinaires aux femmes; elle ne défaillit point, quoique plusieurs docteurs semblent avoir pensé que dans la Passion de son Fils, l'immensité de sa douleur jeta le trouble dans ses sens, et qu'accablée d'angoisses sans nombre, elle demeura presque privée de vie [1].

On lit dans les révélations de sainte Brigitte, (*liv.* I, *ch.* x) : « Au premier coup, dit la Vierge, comme j'étais la plus rap» prochée, je tombai comme morte, et reprenant mes sens, je » vis son corps déchiré par les coups. » Et plus loin Marie dit encore : « Lorsqu'on enfonçait le premier clou dans ses chairs, » troublée, je tombai comme morte, les yeux obscurcis, les » mains tremblantes, les pieds chancelants, et ma douleur m'em» pêcha de regarder avant qu'il fût entièrement crucifié. Alors » me levant, je vis mon Fils suspendu d'une manière digne de » pitié. » Par ces paroles, la sainte Vierge enseigne très clairement qu'elle souffrit le spasme dans la Passion de son Fils, non pas celui qui trouble la raison, ni qui fait perdre l'usage des sens, mais seulement celui qui affaiblit le corps, et fait tomber par terre [2]. Par cette interprétation, on peut très bien expliquer la pensée de plusieurs Pères et d'autres pieux auteurs, sur le spasme de la sainte Vierge [3].

1. C'est l'opinion de S. Bernard (*Opusc. sur les lament. de Marie*), de S. Bonaventure (*Médit. sur la vie du Christ*, 17 et 19), de S. Anselme (*Dialogue sur la Passion*), de S. Laurent Justinien (*Livre du Combat*), de Lansperg (*Explication de la Passion*), de Denis le Chartreux (*Commentaires sur S. Jean*), de Landulphe (*De la vie du Christ*), de sainte Brigitte (*Révélations*, *liv.* 4, *ch.* 57) et de plusieurs autres.

2. Le saint Evangile dit que Marie *se tenait debout* près de la croix, mais il ne dit pas que ses forces physiques n'aient pas défailli un seul moment sous le poids de sa douleur immense. Marie demeura pendant trois grandes heures au pied de la croix de Jésus, et la parole de l'Évangile, *Stabat*, n'en serait pas moins vraie, lors même que, pendant quelques instants, elle serait demeurée prosternée à terre, ou soutenue par les saintes femmes; d'autant plus que l'Évangile parle d'un moment précis de la passion, et non de tout le temps pendant lequel Jésus fut suspendu à la croix.

3. On peut rapprocher des paroles de sainte Brigitte ce passage de S. Augustin :

Juxta crucem stabat Maria, considerans vultu benigno Christum pendentem in crucis patibulo : pedibus innitens, manus levabat amplexans crucem, ruens in oscula ejus, qua parte sanguinis Christi nuda rigabat, ut Christum valeret amplecti : cum non poterat, sursum volebat ascendere. Sperat amor nonnunquam quæ raro fieri possunt : sibi cedere cuncta amor impatiens credit : volebat amplecti Christum in altum pendentem, sed manus in se redibant : se levans sursum a terra erigebat ad Christum et cum tangere eum nequibat, manu collidebat ad terram, et jacebat immensitate doloris depressa; sed eam erigere magna vis amoris immensi compellebat, impetus amoris urgebat, intenseque manibus cupiebat attrectare Christum. Cum vero vis non esset, devicto dolore, terram iterum petere cogebatur. D. Augustinus, *Serm.* 8 *de Passione Domini.*

Mais l'opinion générale des théologiens modernes, est que la sainte Vierge ne souffrit pas le spasme à cause de la passion et de la mort de son Fils, non seulement celui qui trouble et égare les sens, mais pas même celui qui affaiblit le corps et fait tomber l'homme par terre [1].

Marie en effet était pleine de grâce. Donc il ne faut lui attribuer aucun défaut corporel, parce qu'ils sont opposés à la plénitude de la grâce. Ce défaut qu'on appelle défaillance, syncope, évanouissement, est opposé à la plénitude de la grâce, car pour la plénitude de la grâce, il faut que toute la partie sensitive soit soumise à l'autorité de la raison; or, lorsque la raison règne en souveraine sur la partie sensitive, le corps obéit à ses ordres. Il n'est pas croyable que la raison de la Vierge ait ordonné à son corps de tomber, puisque c'est une imperfection et une faiblesse, de ne pouvoir supporter de grandes tristesses et de violentes douleurs d'âme.

Dieu accorda à beaucoup de mères pieuses, une si grande abondance de grâces, qu'elles supportèrent, avec courage et constance, la mort de leurs enfants, comme la mère des Machabées, la mère de S. Symphorien, sainte Félicité : pourquoi donc Marie aurait-elle été assez faible pour tomber, vaincue par la douleur et la tristesse? Souvenons-nous de cette parole de S. Bernard admise dans toutes les écoles : « Ce qui a été accordé » à quelques-uns ne doit pas être refusé à Marie. »

Les SS. Pères qui paraissent avoir embrassé l'opinion contraire, ne rapportent pas la vérité historique ; ils se laissent aller à l'impression du moment et font de pieuses suppositions ; pour s'exciter et exciter les autres à compatir davantage aux souffrances de Jésus et de Marie, ils représentent, sous de vives couleurs, les symptômes ordinaires d'une affliction profonde, pour faire mieux comprendre au peuple chrétien, la grandeur des souffrances de Marie, afin qu'il les sente plus facilement, les médite plus dévotement et y compatisse davantage. C'est aussi dans ce sens qu'on doit entendre les révélations faites à sainte Brigitte, car la Vierge Marie parle un langage humain, et raconte sa douleur à sainte Brigitte, d'après ce qui arrive ordinairement aux mères affligées.

L'Eglise du spasme érigée à Jérusalem, au lieu même où Marie rencontra son divin Fils, sur le chemin du Calvaire, ne rappelle rien autre chose aux fidèles, que la stupeur, l'étonnement pro-

1. C'est ce qu'enseignent après le cardinal Cajetan, qui a écrit un ouvrage sur ce sujet, Barthélemy Medina (3 *part.*), S. Thomas (*part.* 3, *quæst.* 27, *art.* 4), Suarez (3 *part. tom.* 2, *disp.* 4, *sect.* 2), Tolet (*Comment. sur S. Jean*), Jansénius (*Concordance des Evangiles*), etc. et ils appellent l'opinion contraire, téméraire, scandaleuse, comme opposée à la dignité de la Mère de Dieu.

fond, la douleur indicible de Marie, lorsqu'elle vit son divin Fils succombant sous le poids de sa croix, et les quelques églises qui célèbrent la fête du spasme de la sainte Vierge, empruntant le mot dont le peuple se sert d'ordinaire pour désigner les grandes douleurs, appellent spasme, cette douleur excessive de Marie.

Heureux ceux qui se tiennent avec Marie, au pied de la croix de Jésus, qui prennent généreusement part aux souffrances du Fils et de la Mère, non seulement par des considérations stériles, mais par l'imitation. Il faut savoir souffrir avec Dieu et pour Dieu; il faut pratiquer la pénitence; il faut aimer le Seigneur et le bénir au milieu même des plus cruelles adversités, si l'on veut se tenir véritablement au pied de la croix avec Marie.

§ VI. — *Marie au pied de la croix. Sa fonction de corédemptrice.*

Lorsque Dieu eut créé Adam, il dit : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul* : *faisons-lui une aide semblable à lui ;* et il créa la première femme, qu'il lui donna pour compagne. Lorsque l'incarnation du Verbe fut résolue, dans le conseil mystérieux et éternel de l'adorable Trinité, Dieu avait dit de même : Il n'est pas bon que l'homme par excellence, le Verbe divin, revêtu d'un corps et d'une âme, pour opérer la rédemption des hommes, soit seul. Il lui faut une compagne, une aide dans l'accomplissement de cette mission difficile ; et dès cet instant, la création de Marie, Eve du nouvel Adam, fut résolue. Marie fut l'aide de Jésus pendant toute sa vie mortelle. Elle aida le Fils de Dieu à se revêtir de notre nature, en lui fournissant les premiers éléments de sa chair adorable. Elle aida le Verbe incarné à développer son humanité sainte, en le nourrissant de son lait virginal et, plus tard, en lui préparant les humbles mets nécessaires à sa subsistance. Elle fut son aide, en toutes les circonstances de sa vie ; mais elle le fut surtout lorsque vint le moment d'achever l'œuvre pour laquelle il était venu parmi nous, et avait réclamé l'assistance et la coopération de la Vierge sa mère.

Le Fils de Dieu était descendu sur la terre pour racheter les hommes. Ce fut sur le Calvaire, en mourant crucifié entre deux voleurs, qu'il mit la dernière main à cette grande œuvre, plus digne de sa puissance et de sa bonté, que la création de mille mondes. C'est sur le Calvaire, c'est au pied de la croix, que Marie se montre, plus que partout ailleurs, ce qu'elle fut toujours, l'aide empressée, la coopératrice généreuse et fidèle de son adorable Fils. Nous avons entrevu quelque chose des souffrances sans mesure de la très sainte Vierge, pendant la Passion de Notre-Seigneur, mais elle ne faisait pas que souffrir. Elle assistait le

prêtre éternel dans l'oblation du sacrifice. Elle immolait Jésus, et elle s'immolait avec Jésus.

« Alors eut lieu l'événement le plus grand que virent les siècles, dit Mgr Van den Berghe (*Marie et le sacerdoce*, *ch.* VI). Le Pontife éternel offrit à Dieu le sacrifice de la nouvelle alliance, accomplissant ainsi l'acte capital du sacerdoce, que les autres n'avaient fait que préparer. Il adora, il rendit grâce, il apaisa la justice infinie, et il fit descendre sur la terre purifiée les grâces d'en-haut.

» La Vierge se tenait devant l'autel de la croix. Elle s'associait à la volonté du Père, parce qu'il fallait que Jésus fût crucifié du consentement de son Père selon la divinité, et de sa Mère selon l'humanité. Elle s'associait aussi à la volonté du Fils, parce qu'il fallait qu'elle coopérât elle-même au sacrifice dans une juste proportion. Car ayant formé cette hostie sainte de sa propre substance, elle conservait sur elle un droit naturel et sacré, que Dieu, l'auteur et le gardien de tout droit, ne lui déniait point. C'est pourquoi le don infiniment précieux qui s'offrit là, s'il fut avant tout le don de Jésus, fut aussi, quoiqu'à un titre inférieur, le don de Marie.

» En ce moment sans doute, Jésus et Marie se regardèrent. Ils se regardèrent des yeux du cœur, de ces yeux dont un seul regard allume la charité ; et par ce regard, ils se pénétrèrent l'un l'autre. Marie vit que, si Jésus souffrait et mourait pour tous les hommes, il souffrait et mourait avant tout pour elle, pour payer le prix que lui coûtait l'admirable rédemption de sa Mère ; elle comprit que Jésus, le meilleur des fils, portait en lui la douleur de cette Mère si chère, et qu'il se plaisait en ses propres souffrances, non seulement parce qu'elles apaisaient la divine justice, mais encore parce qu'elles montraient à Marie toute l'intensité et toute la délicatesse avec laquelle il l'aimait. Jésus vit que Marie était le principal trophée de sa victoire sur l'enfer, sa plus précieuse conquête, et le plus beau fruit de sa Passion. Il reconnut qu'il lui était redevable de pouvoir rendre à son Père une gloire parfaite, par un sacrifice digne de lui ; et il fut consolé par l'amour de mère, de sœur et d'épouse que lui avait voué cette tendre vierge, et qui avait précipité celle-ci dans la voie du Calvaire, jusqu'au pied de cette croix. »

On peut donc dire en toute vérité, que la très sainte Vierge Marie coopéra à l'œuvre de la rédemption. Jésus-Christ fut notre seul rédempteur ; lui seul pouvait payer la dette infinie contractée envers la justice divine, par l'humanité coupable, mais Marie le seconda. Ses larmes, ses prières, ses désirs ardents, sa soumission à la volonté du Père céleste, l'offrande qu'elle

faisait à Dieu de son Fils, qui était véritablement à elle, selon son humanité, tout lui donnait une part à ce grand sacrifice. « Elle comprenait, dit Taulère, que d'après la volonté de Dieu, » il lui fallait souffrir avec son Fils, et elle s'offrait pour la » souffrance, prête à mourir avec Jésus son Fils bien-aimé, pour » le salut et la rédemption des pécheurs (Taulère, *ch.* 30.) »

L'auguste Vierge Marie révéla à sainte Brigitte (*Rev. lib.* I, *cap.* 35) une des principales raisons pour lesquelles Jésus voulut que sa divine Mère assistât au cruel spectacle de sa mort sur la croix : « De même, dit-elle, qu'Adam et Eve avaient vendu » le monde pour une pomme, ainsi mon Fils et moi, nous avons » racheté le monde comme avec un seul cœur. » Lansperge dit aussi dans une homélie sur la Passion du Seigneur : « La » Mère et le Fils augmentaient ainsi réciproquement leur dou- » leur, parce que Jésus-Christ voulut que celle qu'il avait résolu » de nous donner comme Mère de Miséricorde, fût d'abord sa » coopératrice dans l'œuvre de notre rédemption. »

Canisius nous représente Marie au pied de la croix, partagée entre deux sentiments contraires en apparence : sa douleur, dit-il, est sans borne, parce qu'elle pleure sur la mort de son Fils premier-né ; mais la joie se mêle à sa douleur immense, parce que ce Fils est l'hostie de réconciliation et de salut, qui doit racheter le monde [1].

D'après saint Bonaventure [2], les mérites de la très sainte Vierge, pendant la Passion de son Fils, étaient d'autant plus grands, que cette bienheureuse Mère compatissait plus profondément aux souffrances de Jésus. Cependant sa constance et sa générosité étaient telles que sa volonté de livrer son Fils, pour le salut du genre humain, ne fut pas ébranlée un seul instant. La Mère de Jésus devait être conforme en tout à son Père, et il faut d'autant plus la louer et l'aimer pour ce sacrifice, que, s'il

1. Notat et Gerson nobilis ille Cancellarius Mariam non solum cum Jesu gaudente gavisam esse, sed et cum flente flevisse; ac tempore quidem dominicæ passionis, tam in Filio, quam in Matre, duplex quoddam canticum profundissimæ nimirum lamentationis, et altissimæ exultationis repertum esse. Summum enim luctum, nec minorem lamentationem, sicut super mortem primogeniti, hæc pia Mater assumpsit, quæ simul quoniam humanæ redemptionis fuit singularis amatrix, suum Filium, suaque viscera in crucem ac mortem durissimam tradi consensit: neque sine gaudio talem hostiam, quæ toti mundo purgationem, et salutem adferret, una cum ipso Filio, Patri cœlesti obtulit in odorem suavitatis; qua ratione illud implevit, quod a Paulo scriptum est: *Hilarem datorem diligit Deus.* Petrus Canisius, *part.* II, *lib.* 4, c. 28.

2. Præcipue merebatur in Christi Filii sui Passione Beatissima Mater, et Virgo Maria, cui patienti, quantum sexus muliebris fragilitas sustinere poterat, compatiebatur. Nullo tamen modo est dubitandum quin virilis ejus animus, et ratio constantissima, vellet etiam tradere Filium suum pro salute humani generis, ut mater per omnia conformis esset Patri; et in hoc miro

avait été possible, elle aurait souffert avec joie tous les tourments de la Passion, pour les épargner à son Fils.

« Elle regardait, dit S. Amédée (*Hom.* v), ce Fils le plus » beau des enfants des hommes, et elle ne retrouvait en lui aucun trait de sa divine beauté ; cet Homme-Dieu élevé au-dessus » de toutes les nations, il était méprisé, regardé comme le rebut de l'humanité ; ce saint des saints, il était rangé au nombre » des scélérats, et crucifié entre deux voleurs ; cette tête qui » soutient toutes choses, elle tombait penchée sur ses épaules : et » cependant, selon que S. Jean l'a écrit, *Marie se tenait debout au* » *pied de la croix*. Elle était en face de la croix, dit saint Ambroise et fixait pieusement ses regards sur les blessures de » son Fils, parce qu'elle attendait, non pas la mort de celui qui » s'offrait pour notre rançon, mais le salut du monde. » L'amour maternel et l'amour de nos âmes se livraient, dans le cœur de Marie, un rude combat. « Je désirais ardemment, dit-elle » par la bouche de l'abbé Rupert, que mon Fils bien-aimé ne » mourût pas ; mais je désirais plus encore le salut du genre » humain [1]. »

On lit dans les révélations de sainte Mechtilde (*chap.* 56) : « Toute la création était plongée dans la douleur, à cause de » la mort du Fils de Dieu. Marie seule, inébranlable dans la » conformité de sa volonté avec celle de Dieu, voulut et voulut » avec joie, que son Fils fût immolé pour le salut du monde. » — « Vous vous teniez debout en face de la croix, dit Taulère, » pour coopérer à la rédemption de l'homme, par la violence » de votre douleur, en regardant le fruit de vie, comme Eve » perdit l'homme autrefois, en se tenant près de l'arbre qui excitait ses désirs, et en contemplant le fruit de mort. — Jésus-Christ, dit encore le même auteur, s'offrit librement à » son Père, pour le salut des mortels ; ainsi la vierge bienheureuse, la très douce Marie, a offert son Fils pour le salut du » genre humain, et elle aima mieux être privée de celui qui faisait toute sa consolation, que s'opposer à la rédemption des » hommes. » Arnold de Chartres enseigne la même doctrine. « Dans ce tabernacle, dit-il, vous auriez vu deux autels, l'un » dans le cœur de Marie, l'autre dans la chair adorable du » Christ. Le Christ immolait sa chair, Marie immolait son âme. » Elle désirait, au sang de son Fils, joindre l'oblation du sang » de sa propre chair et de son âme, les mains étendues en croix,

modo debet laudare et amari, quod placuit ei quod Unigenitus suus pro salute generis humani offerretur, et tantum etiam compassa est, ut si fieri potuisset, omnia tormenta quæ Filius pertulit, ipsa multo libentius sustinuisset. D. Bonaventura, *lib.* I *Incarn. dist.* 48.

1. Optabam quidem ut non morereturtalis dilectus. sed amplius desiderabam humani generis salutem. (*Lib.* I, *in Cant.*)

» célébrer avec lui le sacrifice du soir, et consommer le mystère » de notre rédemption, en souffrant la mort corporelle avec » Seigneur Jésus. Mais il n'appartenait qu'au grand-prêtre d'in- » troduire le sang du sacrifice dans le Saint des saints. Per- » sonne ne pouvait partager avec lui cet honneur : lorsqu'il s'est » agi de la réparation de l'homme, il n'y eut et il ne pouvait » y avoir personne, soit parmi les anges, soit parmi les hom- » mes, qui accomplît cette œuvre de concert avec lui. Cepen- » dant les dispositions saintes de la Mère de Jésus contribuaient, » à leur manière, à rendre Dieu propice : Jésus-Christ n'offrait » pas seulement ses propres vœux à son Père, pour le salut du » monde ; il y joignait ceux de Marie. Le Fils approuvait ce » que demandait la Mère, et le Père l'accordait. »

Il dit encore ailleurs : « Le Père aimait le Fils ; le Fils aimait » le Père ; la Mère brûlait du plus ardent amour pour l'un et » pour l'autre : tous trois n'avaient qu'un but, et le but qu'ils » poursuivaient était la miséricorde et le salut des hommes. »

Le pieux Carthagène cite un grand nombre de passages empruntés aux Pères de l'Eglise, dans lesquels la coopération de Marie à l'œuvre de notre rédemption, est exprimée de la manière la plus formelle. Jésus-Christ seul est le Rédempteur, mais Marie était près de lui, et tout ce qu'elle pouvait faire, pour contribuer à cette œuvre par excellence de son divin Fils, elle le faisait [1].

Les Pères, en parlant ainsi, ne font du reste que se conformer à la pensée de l'Apôtre, qui écrivait aux Corinthiens (I Cor. 3), *Dei adjutores sumus : Nous sommes les aides de Dieu.* Si l'Apôtre prenait ce titre sublime, si le prophète Abdias appelle les Apôtres, des Sauveurs : *Accedent Salvatores in monte Sion*, qui serait si hardi de refuser ce titre de sauveur et de rédempteur à Marie ? Certes, si nous pouvons nous sauver, c'est à Dieu que nous le devons, car lui seul peut donner la grâce nécessaire et suffisante, pour le salut ; mais quoique tout dépende pour nous

1. Voici quelques-uns de ces textes. — Sicut Eva inobediens facta est et sibi et universo generi humano, causa mortis ; sic et Maria habens prædestinatum virum, tamen Virgo obediens, et sibi, et universo generi humano causa facta est salutis. D. Irænеus, *lib. contra Valentinum, cap.* 33.

Pura sanctitas et sanctissima puritas piissimi pectoris ejus, omnem omnis creaturæ puritatem sive sanctitatem transcendens, incomparabili sublimitate hoc promeruit, ut reparatrix perditi orbis dignissime fieret. D. Anselmus, *de Laudibus Virg. cap.* 9.

Hæc primæ matris damna resolvit, hæc homini perdito redemptionem adduxit. Mater enim generis nostri pœnam intulit mundo. Auctrix peccati Eva, auctrix meriti Maria. Eva occidendo obfuit, Maria vivificando profuit ; illa percussit, ista sanavit. *Et ibidem explicans illa verba* : Quia fecit mihi magna qui potens est, *hæc scribit* : Quæ tibi magna fecit Dominus ? Quæ, gloriosa virgo, ut beata dici mereris ? Puto enim, immo veraciter credo, ut creatura ederes Creatorem, famula Dominum generares ; ut per te Deus

de sa volonté sainte, il a voulu que mille causes secondaires amenassent l'accomplissement de sa volonté. Or, entre toutes ces causes, Marie pour qui tout a été fait, comme elle-même fut faite pour Jésus, est assurément la première, et, en dépit des hérétiques qui lui ont dénié ce titre, nous pouvons saluer en elle l'aide puissante et aimée de Jésus, dans son œuvre par excellence, la rédemption du monde. C'était pour concourir à notre salut qu'elle se tenait debout au pied de la croix.

§ VII. — *Marie au pied de la croix. Sa nouvelle maternité.*

Le moment approchait, où, toutes les prophéties étant accomplies, l'adorable victime allait remettre enfin son âme entre les mains du Père céleste. Jésus qui semblait nous avoir tout donné, avait réservé pour ce moment suprême un dernier bienfait. Nous possédions son corps, son sang, son âme et sa divinité, par l'institution de l'Eucharistie; il avait enduré pour nous toutes les privations, toutes les humiliations, toutes les fatigues, toutes les souffrances; un moment encore, et les dernières gouttes de son sang précieux achèveraient de couler pour payer notre rançon; mais il avait encore sa mère, et c'est elle qu'il nous donne, en cet instant solennel.

Les disciples s'étaient enfuis ou l'avaient renié; un seul d'entre eux, Jean avait eu le courage de gravir, après lui la montagne du Calvaire : il était avec Marie et quelques saintes femmes; car il faut admirer ici les premiers fruits de la passion du Sauveur: les hommes, les forts, ceux qui mettaient leur confiance en eux-mêmes montraient une honteuse faiblesse; au contraire, les femmes humbles et craintives trouvaient dans leur amour pour Jésus, le courage d'affronter les dangers et les injures. Made-

mundum redimeret, per te illuminaret, per te ad vitam reduceret. D. Augustinus, *serm. de Assumptione.*

Ad restaurationem humani generis sufficere poterat solus Christus, sicut omnis sufficientia nostra ex ipso est. Sed bonum non erat nobis hominem esse solum: congruum magis erat, ut adesset nostræ reparationi sexus uterque, quorum corruptioni neuter defuisset. D. Bernardus, *serm. de Assumpt. B. Virginis.*

Vehementer quidem nobis vir unus, et mulier una nocuere: sed gratias Deo: per unum hominem, et unam fœminam, omnia restaurantur. Idem, *sermo de verbis : Signum Magnum.*

Merito, Domina, respiciunt in te oculi universæ creaturæ, in qua, et ex qua benignissimæ manus Dei, quidquid creaverat recreavit. Idem, *serm. de nativitate Mariæ.*

Sicut in Eva omnes moriuntur, ita et in Maria omnes vivificabuntur, et sicut Eva, scelere, fit mundi damnatio, ita fides Mariæ facta est orbis reparatio. B. Amadæus, *de laud. Virginis.*

Hoc privilegium solum attribuitur Mariæ, quia ipsa est adjutrix redemptionis. Albertus Magnus, *super Missus est.*

leine et Salomé s'étaient même approchées avec Marie et Jean, jusqu'à toucher la croix et être arrosés du sang de la divine victime. Marie se tenait debout, au côté droit de la croix de Jésus-Christ, comme absorbée dans une extase de profonde douleur et de compassion sublime [1]. Jean, le disciple bien-aimé, le dépositaire des secrets divins, l'intime confident et le compagnon de Jésus, était aussi debout, de l'autre côté de la croix. Lui aussi s'occupait de sublimes méditations ; lui aussi avait le cœur transpercé d'un glaive très douloureux. Comment les Juifs attentifs à multiplier les souffrances du Rédempteur, et à écarter de lui tout adoucissement, supportaient-ils la présence de la Mère et des amis de Jésus ? Sans doute, ils obéissaient, là encore, malgré leur volonté, à la puissance de celui qui leur disait au Jardin des Oliviers : *Si c'est moi que vous cherchez, laissez aller mes disciples.*

Jésus avait prié pour ses bourreaux ; il avait promis le paradis au bon Larron : ne dira-t-il rien à sa Mère et à son fidèle disciple ? « Arrivé au comble de la souffrance et au mo-» ment de son agonie, dit le P. Ventura, il voit ces deux êtres » si chers, dans l'attitude de la résignation la plus parfaite, de » la tendresse la plus vive, et de la douleur la plus profonde ; il » laisse tomber sur eux, du haut de sa croix, son regard lan-» guissant prêt à s'éteindre dans les ombres de la mort, et les dé-» signant l'un à l'autre d'un simple mouvement des yeux : *Femme*, » dit-il à Marie, *voilà votre Fils ;* et il dit ensuite à Jean : *Voilà* » *votre Mère.* » Paroles sublimes dans leur simplicité, paroles fécondes comme toutes les paroles tombées des lèvres du Sauveur mourant.

Si Joseph avait encore vécu au moment de la mort de Notre-Seigneur, il est évident que Jésus n'aurait pas donné un autre protecteur à Marie sur la terre ; mais Joseph n'était plus là ; Marie veuve de son saint époux allait être de plus privée de son divin Fils, et Jésus, fidèle à remplir jusqu'au bout les devoirs d'un bon fils envers ses parents, lui procure un soutien. C'est, en même temps, selon la pensée de S. Jean Chrysostome, une leçon qu'il nous donne [2]. « Ce bon maître, dit S. Augustin, » enseigne aux enfants, par son exemple, le soin que ceux-ci » doivent prendre de leurs parents. Le bois sur lequel ses » membres étaient cloués, au moment de sa mort, devient une

1. Stabat juxta crucem Mater ; et fugientibus viris, stabat intrepida. Spectabat piis oculis Filii vulnera, per quæ sciebat omnibus redemptionem futuram. Stabat non degeneri spectaculo Mater, quæ non metueret peremptorem. Pendebat in cruce Filius ; Mater se persecutoribus offerebat. S. Ambr. *De instit. Virg. cap.* 7.

2. Matrem discipulo commendat erudiens nos ad ultimum usque spiritum parentum curam habendam. S. Chrysost. *tract. in Joan.*

» chaire du haut de laquelle il donne ses leçons [1]. » Il semble que Jésus ne serait pas mort tranquille, s'il n'avait pourvu d'abord aux besoins de sa Mère. Qui pourrait douter ensuite qu'il fût réellement son fils ? Mais Marie n'était pas seulement sa Mère, elle était aussi son temple. Le Dieu fait homme avait habité corporellement, pendant neuf mois, dans le sein de cette auguste vierge : il avait trouvé là, le lieu de son plus doux repos ; il y avait célébré sa mystérieuse alliance avec la nature humaine : pouvait-il ne pas en prendre soin ? et puisque Joseph n'était plus sur la terre, pouvait-il confier sa Mère à des mains plus pures et plus dévouées que celles du disciple vierge ?

S. Cyrille fait remarquer que Jésus ne se contente pas de recommander Marie au disciple, il recommande en même temps le disciple à Marie. Il le fait en termes identiques, pour qu'il soit évident que les devoirs seront réciproques entre Marie et Jean. Le disciple aimera et vénérera la Mère de Jésus, comme sa propre mère, et la Mère de Jésus aimera et protégera Jean, comme son enfant. Il sera pour elle un autre Jésus sur la terre [2]. Jean reçoit ainsi une magnifique récompense de son amour pour Jésus, de sa pureté virginale, de son courage, de la constance et de la fidélité avec lesquelles, seul entre les disciples, il a suivi son Maître jusque sur le Calvaire. Tant il est bon d'aimer Jésus et de s'attacher à lui, au milieu même des plus cruelles épreuves ! Marie et Jean étaient, sur la terre, les deux êtres les plus chers au cœur de Jésus. Il veut, en les quittant, leur laisser à chacun un précieux héritage : ils sont à lui tous deux, et il les donne l'un à l'autre.

Ce n'était pas seulement à Jean que Dieu donnait Marie pour Mère. Dans l'ordre purement naturel, tous les hommes ont besoin d'une mère pour arriver à la vie, et s'ils n'ont pas une mère pour prendre soin de leur enfance, pour veiller sur leur adolescence, pour les mettre en garde contre les écarts de la jeunesse, les consoler et les encourager au milieu des épreuves, il leur manque quelque chose; il y a là pour eux comme un vide immense que rien ne saurait combler. La tendresse, la vigilance, le dévouement sans borne d'une mère ne sauraient être suppléés. Sans doute le père est beaucoup pour l'enfant, mais la mère est un médiateur en quelque sorte nécessaire entre l'enfant et le père : c'est elle qui allume et entretient le feu sacré de l'amour

1. Exemplo suo instruit præceptor bonus ut a filiis piis impendatur cura parentibus. Tanquam lignum illud, ubi erant fixa membra morientis, etiam cathedra fuerit magistri docentis. S. August. *tract.* 119 *in Joan.*

2. Commendavit discipulo, ut officia filii in eam observaret. Matrem similiter admonuit, ut parentis in discipulum auctoritatem haberet : amore videlicet et caritate non minus conjungi voluit, quam si natura maxima propinquitate conjuncti essent. S. Cyrill. *in Joan.*

qui les unit. Elle aime, elle fait aimer; aussi n'y a-t-il pas de nom plus doux et qui parle plus au cœur que le nom de *Mère*.

Il en est de même dans l'ordre surnaturel, dont l'ordre purement naturel n'est qu'une image. Dieu qui nous a donné une mère selon la nature, pouvait assurément ne pas nous en donner selon la grâce; mais il était digne de sa sagesse et de sa bonté de porter, jusqu'au dernier excès, sa libéralité toute miséricordieuse. Il voulut donc que Marie fût la nouvelle Eve, comme Jésus était le nouvel Adam, et que tous les membres dont son Fils est le chef fussent aussi ses enfants. Adoptés pour enfants par Dieu lui-même, sur le Calvaire, il était juste que nous eussions une Mère en Marie. La seconde portion de l'héritage du Seigneur, pouvait-elle être réservée uniquement à Jean, lorsque l'Eglise tout entière était en possession de la première ? Au moment où le Rédempteur offrait le grand sacrifice dont il était lui-même le Prêtre et la victime, est-il vraisemblable qu'une affection personnelle et des intérêts purement privés, aient détourné un seul instant sa pensée de la grande et publique affaire du salut du monde, et que son dessein n'ait pas été au delà de Marie et de Jean, lorsqu'il leur adressait ces paroles : *Voilà votre fils : — Voilà votre mère ?* De même, lorsqu'il priait pour ses bourreaux, c'était le pardon des pécheurs de tous les siècles qu'il implorait ; c'était à tous les coupables vraiment pénitents qu'il promettait le paradis, dans la personne du bon larron. Le disciple fidèle représentait tous les disciples, le larron tous les pénitents, les bourreaux tous les ennemis de Dieu. Sans doute, les paroles de Jésus s'appliquaient littéralement, et en toute vérité, à Marie et à Jean, comme aux bourreaux et au bon larron, mais elles allaient plus loin. La parole de Dieu n'est pas comme la parole de l'homme [1]; elle a un sens spirituel, non moins réel et non moins infaillible que le sens littéral ou historique qui lui sert de voile, renferme le mystère, le découvre et l'explique. Vouloir s'en tenir uniquement au sens littéral, c'est, dit S. Augustin s'exposer à ne retirer aucune édification, ou du moins bien peu, de la lecture de nos saints Livres [2]. Jésus-Christ dit à Marie que Jean est son fils, et à Jean que Marie est sa Mère ; ces paroles doivent être entendues d'abord dans le sens qu'elles offrent directement à la pensée. Mais la

1. Cum in omnibus scientiis voces significent res, hoc habet proprium hæc scientia (S. Scripturæ) quod ipsæ res significatæ per voces etiam significent aliquid... Illa prima significatio qua, voces significant res, pertinet ad primum sensum, qui est sensus historicus et litteralis. Illa vero significatio, qua res significatæ, per voces iterum res alias significant, dicitur sensus spiritualis. S. Thom. 1, *p. q.* 1, *art.* 10.

2. Si hoc tantum volumus intelligere quod sonat littera, aut parvam aut nullam ædificationem de divinis lectionibus capiemus. S. August.

filiation de Jean ne s'arrête pas à lui, elle arrive jusqu'à nous. Elle est le but occasionnel, prochain et immédiat des paroles du Seigneur, tandis que la nôtre est le but final médiat et plus éloigné. L'une est la figure et la prophétie ; l'autre est l'objet figuré, elle est le terme et l'accomplissement. Comme fils de Marie, Jésus donne Jean pour fils à sa mère ; comme Rédempteur, il nous donne tous à elle pour être ses enfants. Il est à remarquer qu'en cette circonstance, l'Evangile ne prononce pas le nom propre de Jean : il l'appelle *le disciple que Jésus aimait*, ou simplement *le disciple*, pour nous aider à comprendre que tout disciple, surtout s'il est digne de l'amour de Jésus, est véritablement l'enfant de Marie. Une autre remarque encore. La mère de Jean était vivante ; si Marie avait besoin d'un fils pour tenir la place de Jésus auprès d'elle, Jean n'avait pas besoin de mère, et si les paroles du Sauveur s'arrêtaient uniquement à lui, il y aurait une sorte d'injustice envers la propre mère de Jean, à qui on ravirait son enfant, pour le donner à Marie. Aussi sommes-nous en droit de dire avec S. Augustin : « Ce disciple choisi représente tout fidèle. Lorsque le Christ dit » à Jean : *Voici votre Mère*, il donne sa propre mère à tout » chrétien, pour mère [1]. »

Le Seigneur avait annoncé autrefois que la femme écraserait la tête du serpent. La femme par excellence, celle à qui cette gloire était réservée, celle qui, dans tous les lieux et dans tous les siècles, écrase la tête du serpent, en triomphant des hérésies et en convertissant les pécheurs, c'est Marie. C'est elle que Dieu donne pour Mère à Jean et à tous les fidèles. Il agit plus en qualité de Dieu et de Rédempteur, que comme fils de Marie ; c'est pourquoi il dit : *Femme*, et non pas, *ma Mère*, *voici votre fils*. On a dit qu'il avait, en évitant de prononcer le mot de mère, voulu ménager la tendresse du cœur de Marie, et lui épargner les injures des Juifs ; mais ces motifs sont peu dignes du Fils et de la mère. On peut même dire que le premier aurait été contraire au dessein qu'on lui suppose. Le nom de mère prononcé par son Fils bien-aimé, n'aurait pas été une amertume nouvelle, mais plutôt une consolation pour Marie en cette circonstance si pénible à son cœur. Ajoutons cependant qu'en parlant comme il l'a fait, Jésus, nous a montré qu'il faut savoir se mettre au-dessus de tous les sentiments humains même les plus légitimes, lorsqu'il s'agit d'obéir à Dieu [2].

1. Discipulus ille electus designat unumquemque fidelem. Cum ergo Christus dixit Joanni : Ecce Mater tua, unicuique Christiano dedit matrem suam in matrem. S. Aug. *in Joan.*

2. Dicit Christus *Mulier*, non *Mater*, 1° ne nominando matrem, ipsius animam majori labore afficiat, *ne*, ut canit Baptista Mantuanus, *materna pium laceraret viscera nomen* ; 2° ne astantes Judæos et Scribas contra eam conci-

Jésus-Christ en prononçant ces paroles : *Femme, voilà votre Fils* ; — *Voilà votre mère*, accomplissait donc la promesse qu'il nous avait faite, lorsqu'il disait à ses Apôtres : *je ne vous laisserai pas orphelins*. Il nous donnait une mère à tous, dans la personne de Marie. Il affirmait une fois de plus que, s'il est le chef, nous sommes les membres. D'après Origène, lorsqu'il disait à sa Mère en parlant de Jean : *Voici votre fils*, et non pas : Voici que vous avez un autre fils en la personne de Jean, ces paroles signifiaient : Celui-ci n'est plus Jean, il est Jésus, dont vous êtes la mère, parce que quiconque est parfait ne vit plus en soi-même, c'est en Jésus-Christ qu'il vit [1]. C'est la grande doc-

tat; 3° ut ostendat se affectus humanos erga parentes exuisse; 4° quia ad mortem et cœlum tendens, parentelas humanas hujus vitæ abdicavit, et abdicandas esse docere voluit; 5° ut matrem ad fortitudinem et animum excelsum omnia hæc fortiter tolerandi excitet. Cornelius a Lapide, *Comment. in Joan.* c. 19.

S. Laurent Justinien met ces paroles dans la bouche de Marie :

Cur *mulier* inquit, et non potius *Mater*? Mater utique illi sum, tametsi meritis et conditione indigna. Natura et sexus mulierem me fecerunt, gratia vero et prolis conceptio matrem. Ut sim mulier, sicut cæteræ, gratias accepi; ut autem sim Mater, ex speciali amoris privilegio consecuta sum. Mater illi sum, mulier mihi. *Mulier*, inquit, *ecce Filius tuus*. Quid est hoc quod loquitur? Unicus mihi est, uniceque dilectus; post ipsum nullum habui, sed neque cum illo habere volo. Plane si de se ait, si se ipsum insinuare voluit, dicere debuerat : Ecce me Filium tuum; ecce quem genuisti; vel cur ostenderet præsentem, quem video, quem audio, quem cognosco? Si autem de alio aliquo inquit, de quo dicat, certam me reddat, ne dilaniata et variata in multis, ab eo divellar. Imprudenter locutus non est; est enim sapientia Dei Patris, cui omnia nuda et aperta sunt. Sed neque cor meum reprehendit me, ut illum adversum me in aliquo concitaverim, unde non matrem, sed mulierem vocare debuerit... O Fili, cordis mei singularis amor! o doloris ac secretorum conscie meorum! loquere ad eam quæ te genuit, et ambiguitatis altercationem edissere : cur mulierem me, potius quam matrem vocaveris, aut quem, loco tui, mihi ostendas Filium, vel forte tribuere velis mihi miserrimæ manifestare digneris. Filius es mihi, et ego tibi sum mater. Si ego Genitrix, nomen hoc dulcissimum mihi, et mœroris mei mitigativum, quare continuisti? Verum, si tu mihi Filius, cur alterum demonstrasti? Quomodo alium quam te, seu loco tui mihi censebo in Filium, cum tui neque in cœlo, neque in terra similis sit? Nam quamvis te in stipe pendentem, vulneratum, et seminecem videam, quanquam paululum hinc te transiturum ad Patrem, nullum tamen volo præter te. Tu omnibus mihi carior; tu mihi amabilior universis. Te volo sic lividum, sic cruentatum, sic transfixum. S. Laurentius Just.

Vocavi te *mulierem*, non Matrem ut magnanimitatis fidelibus meis exempla præberem. Nam naturalis dilectio, tametsi reprehensibilis non sit, est tamen sensualitati propinquæ. Te amplius diligo, quia sancta, quia pudica, quia humilissima, quia charitate succensa es, quam quia, mater, et de te secundum carnem procreatus sum. Idem, *ibid. cap.* 18.

1. Evangelii a Joanne traditi sensum percipere nemo potest nisi qui super pectus Jesu recubuerit, vel acceperit a Jesu Mariam, quæ ipsius etiam mater fuit... Si nullus est Mariæ filius judicio eorum qui de ipsa bene senserunt, præterquam Jesum; dixitque Jesus Matri : *Ecce Filius tuus*, et non : Ecce etiam hic est filius tuus; perinde est ac si dixisset : Ecce hic est Jesus

trine que l'Apôtre S. Paul, ne cesse d'inculquer dans ses Epîtres. Voici comme il l'explique dans la Ire Epître aux Corinthiens : *Comme le corps est un, quoique ayant beaucoup de membres, et que tous les membres du corps, quoique nombreux, ne sont cependant qu'un seul corps : ainsi est le Christ, car nous avons tous été baptisés dans un seul esprit pour former un seul corps... Vous êtes le corps du Christ, et les membres d'un membre* [1]. Or, le chef et les membres d'un même corps, malgré la diversité de leurs formes, de leur but et de leurs fonctions, n'ont cependant qu'une même nature, qu'un même être qu'une même substance. Il en est ainsi de nous autres Chrétiens [2]; dès que nous sommes incorporés par le baptême, à Jésus-Christ, nous participons à sa propre nature: ses titres, ses droits, ses privilèges, ses grâces deviennent notre fond commun ; nous sommes avec lui les fils du Père éternel, qu'il nous ordonne lui-même d'appeler *Notre Père* : nous sommes de plein droit les enfants de sa Mère, et ne l'eût-il pas déclaré du haut de la croix, il n'en serait pas moins vrai que Marie est notre mère et que nous sommes ses fils, si nous vivons de l'Esprit de Jésus-Christ, si nous pouvons dire avec S. Paul : *Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ vit en moi.*

Marie avait fait, de son côté, tout ce qu'il fallait pour avoir droit au titre de Mère, que Jésus lui donnait vis-à-vis de ses disciples. Pour devenir notre père en nous donnant une vie nouvelle, surnaturelle et divine, le Père éternel avait sacrifié

quem genuisti; etenim quisque perfectus est, non amplius vivit ipse, sed in ipso vivit Christus. ORIGENES *in Joannem.*

1. Sicut corpus unum est et membra habet multa, omnia autem membra corporis, cum sint multa, unum tamen corpus sunt, ita et Christus. Etenim in unum corpus baptisati sumus... Vos autem estis corpus Christi et membra de membro. I *Cor.* XII, 12, 27.

2. Ex hoc articulo, ubi dictum est : *Ecce mater tua,* intelligitur quod Virgo beata non solum Joanni in matrem traditur, imo toti Ecclesiæ, universisque peccatoribus in matrem assignatur, cum dicitur : *Ecce mater tua, etc.* Si, o peccator, Maria est mater tua, ergo et Jesus est frater tuus, et Pater ejus pater tuus; ergo et regnum ejus, et hæreditas tua est, ergo gratia Mariæ, quam invenit apud Deum, est thesaurus tuus. LUDOLPHUS CARTHUS. *cap.* 64.

Mystice intelligimus in Joanne omnes animas electorum, quorum per dilectionem B. Virgo facta est Mater. Filius enim in Græco nomen amoris est, omnis enim Christi amor in amorem Virginis transit, ut merito Filius, id est amor Virginis, nuncupetur. Voluit Christus in cruce pendens, antequam moreretur, per omnia præostendere charitatem, et quantum dignitatis humanæ naturæ contulerat, ut firma spes esset remeationis ad Patrem; unde si dedit potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus, quod non per naturam sed penitus per gratiam fit; cur non dedisset nobis, ut filii essemus matris ejus, quæ fit per gratiam, quæ infinitæ potentiæ est, non per naturam, quæ est potentiæ limitatæ. S. BERNARDINUS SENENS. *Serm.* 55, *art.* 11.

In hoc verbo, *Ecce Mater tua,* haud modica nobis est consolatio, scientibus non Joanni tantum, sed omnibus Christi discipulis, omnibusque filiis gra-

son fils unique. Marie coopère à cette œuvre admirable ; elle aussi offre son Fils unique en sacrifice, pour que nous soyons régénérés par son sang divin versé sur la croix. Elle endure toutes les douleurs de l'enfantement, et nous sommes ses enfants comme nous sommes les enfants de Dieu.

Ne craignons pas que Marie éprouve pour nous moins de tendresse, parce que nous lui avons coûté bien cher. Ne craignons pas qu'elle nous reproche jamais d'avoir contribué à la mort de Jésus, pourvu que nous ne foulions pas aux pieds, par notre ingratitude et nos crimes, le prix de notre rançon. Ce que Dieu fait est bien fait. Lorsqu'il donne à quelqu'un une mission particulière, il lui donne en même temps ce qu'il faut pour la bien remplir. La parole de Dieu est souverainement efficace. Il suffit au prêtre, à l'autel, de dire après Jésus-Christ : *Ceci est mon corps*, pour que le grand miracle de la transsubstantiation soit accompli et que le pain devienne la chair même du Seigneur. De même, et à plus forte raison, a-t-il suffi à Jésus de dire à Marie et à Jean : *Femme, voilà votre fils; — voilà votre Mère*, pour qu'un changement merveilleux s'opérât en eux. Marie devint pour Jean, c'est-à-dire pour tous les fidèles, une mère à qui rien ne manquait de la tendresse, de la sollicitude, du dévouement maternel le plus absolu. A toutes les perfections, à toutes les grandeurs, à toutes les puissances qu'elle possédait déjà, Dieu ajoutait, par ces seuls mots, tout ce qui était nécessaire ou utile, pour l'accomplissement des devoirs imposés par sa nouvelle dignité. Quelle impression d'ailleurs ne devaient-elles pas produire sur le cœur de Marie, ces dernières paroles que lui adressait Jésus, ce testament qu'il faisait au moment de remettre son âme entre les mains du Père céleste ? Désormais, pour être fidèle à ses dernières recommandations, elle nous aimera comme elle l'a aimé lui-même, pendant sa vie mortelle. Nous serons pour elle ce qu'était son Jésus, à Nazareth, ou sur le chemin du Calvaire. Mais il est juste qu'à notre tour, nous ayons pour Marie tous les sentiments qui conviennent à des fils, envers la plus grande, la plus parfaite, la plus puissante et la meilleure des

tiæ de Maria Beatissima a Christo dictum : *Ecce Mater tua.* O sancta Maria, a modo non potes te negare, deprehensa es Mater esse nostra. Lanspergius, *Hom.* 48 *de Passione.*

Quid magis consolatorium a Christo nobis dici potest quam hoc ipsum : *Ecce Mater tua*? tanquam diceret : Ecce Mater vestra misericordiæ plena, ut vos filios nunquam non suscipiat : plena item et gratiæ ut vos pascat, foveat et exsatiet. Taulerus, *cap.* 44.

Igitur quod de hoc discipulo dictum est ab eo justissime, qui curam suæ Matris habebat : Mulier, ecce filius tuus; itemque ad eum discipulum : *Ecce Mater tua*; recte et alio quolibet discipulorum, si præsens adesset dici potuisset, nisi quia licet omnium mater sit, pulchrius tamen huic ut Virgo Virgini, commendari debuit. Rupertus Abbas, *lib.* 14 *in Joann.*

mères. Nous recevons au saint Baptême les grâces nécessaires pour qu'il en soit ainsi. Heureux ceux qui ne les laissent pas inutiles, et qui s'efforcent de se montrer toujours dignes de leur qualité d'enfants de Marie.

§ VIII. — *Mort et sépulture du Sauveur.*

Tandis que le Fils de Dieu consommait, sur la croix, le sacrifice sanglant destiné à sauver le monde, et que sa Mère, debout auprès de lui, participait à l'œuvre de notre rédemption, la nature entière prenait le deuil, et semblait compatir aux souffrances de son Créateur.

Il était environ la sixième heure du jour, et il y eut des ténèbres répandues sur toute la terre, jusqu'à la neuvième, et le soleil s'obscurcit, dit S. Luc (XXIII, 44). Ces ténèbres commencèrent un peu après le crucifiement, et elles cessèrent un peu avant que Jésus expirât. C'était l'heure à laquelle les ténèbres du péché s'étaient autrefois répandues sur le monde par la désobéissance d'Adam et d'Eve. La divine sagesse avait choisi cette même heure, pour s'abandonner aux puissances des ténèbres, et faire briller de nouveau, sur le monde, la lumière de la grâce, par sa victoire [1].

Cette obscurité avait quelque chose d'autant plus effrayant que l'on ne pouvait l'attribuer à aucune cause naturelle. On était au quinzième jour de la lune; elle se trouvait donc dans la partie du ciel diamétralement opposée à celle occupée par le soleil, et une éclipse était impossible. Aussi S. Denis l'aréopagite, de passage en ce moment à Héliopolis [2], ville d'Egypte, s'écria-t-il à

1. Divinæ pietatis ordo poscebat, ut eodem temporis articulo, quod olim prævaricanti occluserat januam paradisi, et qua hora primus Adam peccando, mortem huic mundo invexit, eodem secundus Adam mortem moriendo destrueret. Beda, *in Matth.*

Adamus feria sexta conditus est, feria sexta Christus crucifigitur, ac moritur. Adamus hora sexta, hoc est in meridiana apud nos, comedit pomum vetitum; eademque hora sexta Jesus crucis patibulo affigitur, ut eadem hora, qua homo lapsus est, erigeretur; et qua hora commissum est debitum daretur solutio. Hora nona, hoc est tertia post meridiem, *venit Deus ad auram post meridiem* ad Adam ut eum ejiceret de paradiso, eademque hora nona meus Jesus verus Dei Filius, spiritus oris nostri, sub cujus umbra vivimus, animam efflavit, ut eadem hora, omnes nos revocaret a tartareis faucibus, ad vitam ac salutem. P. Sylveira.

Sexta die homo est conditus, qui et sexta hora de ligno comedit : Qua igitur hora Dominus hominem condidit, eadem et lapsum curavit. Sexta die et hora cruci affixus est. Theophyl. *in Matth.*

2. Eramus una ambo et stabamus ad Heliopolim, ac cernebamus, nec opinato, cum luna se soli objiciebat : neque enim conjunctionis tempus erat, rursumque cum eadem ab hora nona ad vesperum se mediæ solis lineæ præter naturæ ordinem opponebat. S. Dionys. Areopag. *Epist.* VIII *ad Polycarp.*

la vue de ce prodige : « Ou le Dieu de la nature souffre, ou toute » la machine de ce monde se dissout : *Aut Deus naturæ pati-* » *tur, aut tota mundi machina dissolvetur.* »

Le sentiment le plus commun des Pères et des Commentateurs de l'Evangile, veut que ces ténèbres se fussent répandues sur toute la terre. Le peu que l'on a recueilli de l'histoire, sur un fait si mémorable, prouve qu'elles s'étendirent bien au delà de la Judée. Ce ne furent point des ténèbres palpables comme celles de l'Egypte; c'était l'obscurité d'une nuit claire, pendant laquelle on voit le ciel et les étoiles; car on les voyait, au rapport de Phlégon, auteur païen qui vivait alors et qui a écrit ce qu'il en avait vu [1].

Selon la remarque de S. Jérôme [2], ces ténèbres avaient été annoncées par les oracles des prophètes. Ne fallait-il pas, dit Salmeron, que la puissance du divin crucifié parût ce qu'elle était, et qu'elle se manifestât par des prodiges opérés dans le ciel et dans le soleil, comme autrefois, lorsque Josué commanda au nom du Seigneur, au soleil et à la lune, de suspendre leur course.

Il est à croire que les indifférents et les curieux, attirés sur la montagne du Calvaire, par le désir d'assister à la mort de Jésus, comme à un rare spectacle, effrayés par les signes extra-

1. Ab hora sexta quando Dominus in cruce manus tetendit, tenebras dicit (Matthæus) esse factas super universam terram, et Lucas addidit, quia sol obscuratus est, et ideo non aliunde, sicut quidam volunt, tenebræ factæ sunt, quam ex defectu solis, quamvis tunc temporis eclypsis solis non esset. Cæterum, quod aiunt, in nullis hæc inveniri historiis, audiant, quid Paulus Orosius noster scribat, quod die, quando patibulo affixus est Dominus, maximo terræ motu per totum orbem facto, saxa in montibus scissa sunt, maximarumque urbium plurimæ partes plus solito concussione ceciderunt. Eadem, inquit, die, in hora dici sexta, sol in toto mundo obscuratus est, tetraque nox subito obducta est terris, et sicut dictum est :

Impia æternam timuerunt sæcula noctem.

Deinde addit, usque adeo hoc miraculum præfulsisse, ut neque luna lumini solis, neque nubes obstitisse manifestum esset; verum quatra decima die lunæ, sicut omnibus notum est, tota cœli regione interjecta, longissime a conspectu solis abfuisse, sed et stellas tunc in illis diurnis horis, vel potius in illa horrenda nocte, toto cœlo fulsisse. Quod non solum, inquit, sanctorum Evangeliorum fides, verum etiam aliquanti Græcorum libri attestantur. Et ideo non sicut isti volunt, Evangelii veritas sine testibus manifesta fulget, quando et Phlegon quidam gentilis, teste Origene, hoc factum narrat in Chronicis suis, sub principatu Tiberii Cæsaris; nisi quod significavit plena luna hoc factum. S. Paschasius, *lib.* 12 *in Matth.*

2. Nulli dubium est, Paschæ tempore lunam fuisse plenissimam; et ne forsitan videretur umbra terræ, vel orbis lunæ soli oppositus, breves et ferrugineas fecisse tenebras, trium horarum spatium ponitur, ut omnis causantium occasio tolleretur; et hoc factum reor, ut compleatur Prophetia dicens (*Amos*, VIII) : *Occumbet sol in meridie, et contenebrabitur super terra in die lux.* Et in alio loco : *Occubuit sol cum adhuc media esset dies.* D. Hieronym. *in Matth.*

ordinaires qui accompagnaient son supplice se hâtèrent de rentrer dans la ville, pour la plupart. Quelques-uns restèrent néanmoins, et après la mort de Jésus, l'Evangile nous les montre, descendant la montagne en se frappant la poitrine, et en confessant la divinité de celui dont ils avaient demandé la mort, et insulté l'agonie. En tout cas, ils profitèrent peu de la grâce que Dieu leur avait réservée en les rendant témoins de ces prodiges. L'obscurité qui régnait sur la terre était l'image des ténèbres plus épaisses qui obscurcissaient leur intelligence et qui continuent de peser sur le peuple déicide.

A la neuvième heure Jésus s'écria à haute voix : Eloï, Eloï, lammasabacthani? ce qui signifie : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné (Marc. xv, 34)? Ce délaissement était sans doute la plus douloureuse de toutes ses peines, et elle dut avoir un profond retentissement dans le cœur de Marie [1]. Cette peine était tout intérieure, et on ne pouvait pas la voir, comme on voyait ce qu'il souffrait dans son corps ; ce fut pour nous la faire connaître, qu'il dit les paroles qu'on vient de rapporter. C'est l'homme, dans Jésus-Christ, qui se plaint au Père éternel d'être abandonné de lui, sans défense, à la rage de ses ennemis, et livré aux plus vives douleurs, sans aucune consolation sensible [2]. Cette plainte fut résignée et respectueuse. Ce n'était pas un cri de désespoir, comme l'a dit Calvin, ajoutant ce nouveau blasphème à tous ceux que Jésus-Christ eut à essuyer de la part des Juifs. En N.-S. Jésus-Christ, le Dieu et l'Homme n'étant qu'une même et unique personne, l'humanité

1. Voici comment sainte Brigitte (*Révél. l.* IV, *c.* lxx) parle de la douleur de Marie à ces paroles de Jésus, paroles qu'elle ne put jamais oublier : « Quam vocem ego, donec ad cœlum veni, nunquam oblivisci potui, quia plus ex compassione mea quam sua permotus pertulit. Tunc color mortis in partibus, in quibus præ sanguine adspici potuit, accessit; dentibus maxillæ inhæserunt. Costæ vero attenuatæ dinumerari poterant. Venter autem consumptis jam humoribus dorso applicatur, et jam naribus attenuatio, cum cor prope scissionem esset totum corpus ejus contremuit. »

2. Quod autem hæc verba loqueretur ex persona hominis assumpti, qui cum ipso Dei Filio una persona fuit, patet per hoc, quod ait : *Deus meus*; quod utique non diceret ipse, qui unus est Deus cum Patre, nisi hominem assumpsisset. Quid est autem hoc, quod ait : *Ut quid dereliquisti me*? Numquid Pater unicum suum Filium poterat derelinquere? Absit; sed pro toto corpore suo, id est, pro se, et pro tota Ecclesia loquitur ista. Caput enim nostrum Dominus Jesus, volens unitatem commendare, et charitatem suam, quam habet Ecclesiam sponsam suam, se quoque in omnibus membris suis passurum ostendit, quia nunc in capite sustinuit Passionem, hoc est in proprio corpore, quod assumpsit de Virgine. Clamat, autem se derelictum, qui derelinqui non poterat, quia multa membrorum suorum ad tantam tribulationem erant ventura, ut a Deo derelicta penitus esse viderentur: quorum personam gestabat ille qui dicebat : Qui custodiebant animam meam, consilium fecerunt in unum dicentes : Deus dereliquit eum, persequimini et comprehendite eum quia non est qui liberet eum. S. Bernardinus, *de Pass. cap.* ii.

ne pouvait être réellement délaissée par la divinité, mais Jésus-Christ pouvait permettre que son humanité ressentît toutes les angoisses qu'aurait produites un délaissement véritable. Il voulait nous obtenir ainsi la grâce de n'être pas abandonnés de Dieu. Il parlait en notre nom, et ce n'était pas pour lui, mais pour nous, qu'il faisait entendre cette plainte. C'est notre fragilité qui s'exhale par la bouche de Jésus, et non la sienne, puisqu'il est la force de Dieu.

Ceux qui gardaient Jésus ne comprirent pas le sens de ses paroles, seule sa très sainte Mère pouvait en pénétrer la profondeur, et plusieurs qui l'entendirent disaient : *Voilà qu'il appelle Elie.*

Tout ce que les prophètes avaient annoncé était accompli, à la réserve d'une légère circonstance. Il était écrit dans le Psaume LXVIe : *Ils m'ont donné du fiel pour ma nourriture, et dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre.* Afin que l'Ecriture s'accomplît sans qu'il y manquât un seul iota, ou un seul point, il dit : J'ai soif. Il y avait là un vase plein de vinaigre, un de ceux qui étaient présents courut prendre une éponge, l'emplit de ce vinaigre, et l'attachant avec de l'hysope au bout d'un roseau, lui en donna à boire. Jésus en ayant pris, et s'étant assuré, par un dernier regard, que rien ne manquait à son sacrifice, dit : Tout est accompli; et il s'écria d'une voix forte : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. En disant ces paroles, il baissa la tête et rendit l'esprit.

Ici finit la puissance des ténèbres, dit le P. de Ligny. La puissance divine, qui s'était tenue cachée jusqu'à la consommation du sacrifice, éclata à l'instant, et fit sortir la gloire de l'Homme-Dieu des horreurs du dernier supplice, et des ombres de la mort. Il ne faisait que d'expirer, et voici que le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas; la terre trembla, les pierres se fendirent, et les tombeaux s'ouvrirent. Ce dernier prodige en préparait un autre, qui n'arriva que le troisième jour suivant. Ce fut alors que les corps de plusieurs saints, qui étaient morts, ressuscitèrent, et étant sortis des tombeaux après la résurrection de Jésus, ils vinrent dans la ville sainte, et apparurent à plusieurs.

Dans cette crise de toute la nature et cet ébranlement de l'univers, les hommes parurent rougir d'être plus durs que les pierres et que les rochers. Le centurion qui gardait Jésus et se tenait en face de la croix, à la vue de ce qui se passait, rendit gloire à Dieu, en disant : Certainement, cet homme était juste; il était vraiment le Fils de Dieu. Ceux qui étaient là avec lui, à garder Jésus, voyant le tremblement de terre et les choses qui arrivaient, furent fort effrayés, et dirent comme lui : Cet homme était véritablement le Fils de Dieu. Et toute la multitude

de ceux qui assistaient à ce spectacle s'en retournaient en se frappant la poitrine.

Tel est le récit que nous font les Évangélistes de la mort du Sauveur, et des effets produits sur la nature entière et sur les assistants, par cet événement unique. Mais il y avait encore d'autres témoins du trépas de Jésus et des merveilles effrayantes qui l'accompagnaient. C'étaient toutes les personnes de la connaissance du divin Maître, qui avaient gravi le Calvaire à sa suite, et plusieurs femmes, qui se tenant à l'écart, regardaient de loin ce qui se passait. Entre ces femmes étaient Marie-Madeleine, Marie mère de Jacques le mineur et de Joseph, et Salomé, mère des enfants de Zébédée, qui le suivaient lorsqu'il était en Galilée, et qui prenaient soin de lui. Beaucoup d'autres venues avec lui à Jérusalem, étaient aussi présentes.

En ces derniers moments, la très sainte Vierge Marie se trouvait donc seule au pied de la croix de Jésus avec son fils adoptif, le disciple bien-aimé. Marie-Madeleine elle-même avait dû s'éloigner un peu, et l'Évangile qui nous la montre d'abord avec Marie, nous apprend qu'elle était, après la mort du Seigneur, avec les saintes femmes qui regardaient de loin. Peut-être la sagesse de Dieu en avait-elle ainsi disposé, pour que nulle équivoque ne fût possible, lorsque Jésus dit à Marie : Femme, voici votre fils; et à Jean : Voici votre mère.

La mort de Jésus étant arrivée dans le jour de la *Parascève*, c'est-à-dire de la préparation du sabbat [1], les Juifs qui observaient la loi mosaïque plutôt selon la lettre que selon l'esprit, au lieu de rester convaincus par la manifestation de tant de prodiges, par toutes ces voix entendues qui proclamaient la divinité du Crucifié, voulurent, d'après la loi, s'ils ne furent pas mus par un plus cruel dessein, que, dans la solennité du jour suivant, les corps des malfaiteurs ne restassent pas en croix, pour que la fête d'un si grand jour ne fût pas souillée par ce sanglant spectacle. Ils allèrent donc trouver Pilate et le prièrent de faire rompre les jambes aux patients, selon la coutume, et de les faire enlever de la croix aussitôt après. Pilate y consentit. Et des soldats se rendirent sur la montagne du Calvaire, pour exécuter l'ordre cruel sollicité par les Juifs. Mais ayant reconnu que Jésus était mort, ils s'abstinrent de lui rompre les jambes. Ainsi se vérifia à la lettre la loi donnée dans l'Exode (XII, 46) et dans les Nombres (IX, 12) touchant l'agneau pascal, figure de Jésus-Christ : *Vous ne romprez pas les os de l'agneau*; loi sur les motifs de laquelle les interprètes ne sont pas d'accord.

« Un des soldats, non peut-être dans l'intention de commettre un nouvel outrage, mais pour s'assurer si Jésus était bien mort

1. Voir Gentilucci, *Vie de la très sainte Vierge Marie*, p. 188 *et suiv.*

peut-être aussi parce que, selon la croyance de plusieurs, Pilate avait ordonné aux soldats de ne pas rompre les jambes au Nazaréen, comme le demandaient les Juifs, mais de l'achever *noblement*, s'il vivait encore, un des soldats prit sa lance et la plongea avec une telle force dans le sein du Christ, qu'il semblait vouloir le percer de part en part [1]. Ce coup barbare ouvrit au côté droit une blessure, de la largeur de la main, au dire de Malaneo. Cette opinion semble clairement confirmée par les paroles de S. Thomas, et par celles de Jésus-Christ à ce disciple, lorsque, pour le convaincre de sa glorieuse résurrection, il l'invita, en présence de tous les autres apôtres, à mettre la main dans son côté.

Qui redira les douleurs de Marie, lorsqu'elle vit son divin Fils ainsi frappé, et son sang adorable coulant à flots de son cœur transpercé. Désormais elle était seule à souffrir.

Les autres douleurs, qu'endura le divin Maître, se réfléchissaient toutes dans le cœur de Marie, mais celle-ci fut sienne exclusivement, puisque son Fils, grâce à la mort, ne pouvait plus souffrir. Donc le Christ reçut l'injure, et Marie la douleur. Le coup frappa le corps inanimé de Jésus-Christ, mais c'est le sein vivant de Marie qui le sentit. La lance qui ouvrit le côté du Fils ouvrit le cœur de la Mère, et l'ouvrit d'une manière si cruelle, que plusieurs SS. Pères n'hésitent pas à affirmer que ce fut bien là ce glaive prédit par le vieillard Siméon. Par cette

1. Cogitare debes, filia mea, quod Filius meus in corde punctus erat tam amare et immisericorditer, quod pungens non destitit, donec lancea attigit costam; et ambæ partes cordis essent in lancea. S. Brigitta, *rev. lib.* II, c. xxi. Au livre VII, ch. xv, elle ajoute : Et infixit lanceam in ejus latere dextero tam vehementer et valide, quod quasi per aliam partem corporis lancea voluit pertransire : quod cum extraheretur lancea de corpore statim abundanter exibat de vulnere illo cum impetu quasi quidam fluvius sanguinis : ferrum vero lanceæ et pars hastæ rubicunda exibant de corpore, et intincta sanguine.

Voici comment S. Bonaventure dépeint dans ses *Méditations sur la vie de Notre-Seigneur*, ces scènes profondément douloureuses.

« Voilà donc le Seigneur suspendu et mort sur la croix. Toute la foule se retire; mais sa Mère accablée de tristesse demeure en la compagnie de Jean et des saintes femmes. Ils viennent se placer au pied de la croix, contemplent leur bien-aimé, et attendent que le Ciel leur vienne en aide, pour avoir son corps et lui donner la sépulture.

Pendant que Marie notre vénérable souveraine, Jean, Madeleine et les deux sœurs de la Mère de Jésus, demeuraient assis, tous ensemble, au pied de la croix, les yeux fixés sans interruption sur le Seigneur ainsi suspendu, ainsi crucifié entre deux voleurs, ainsi nu, brisé par les tourments, mort et abandonné de tous, voilà que des hommes armés viennent en grand nombre de la ville au Calvaire. Ils étaient envoyés afin de rompre les jambes à ceux qui avaient été crucifiés, de hâter leur mort, et de les ensevelir, pour que leurs corps ne demeurassent pas en croix pendant le grand jour du Sabbat. Alors Marie et tous les autres se lèvent, regardent et voient ces hommes qui s'approchent. Ils ne savent ce dont il peut s'agir; leur douleur se renouvelle,

douleur ineffable, Marie est au-dessus de tous les martyrs; et si sa consolation et sa joie provenaient de l'exemple du Christ, du Christ venait aussi l'amertume de sa douleur, car elle avait vu, en lui, son Fils et son Dieu souffrir infiniment; et comme elle-même le révéla à sainte Brigitte (*rev.* c. x), c'est un grand miracle qu'elle ne mourut pas de sa douleur, en considérant ces impies, qui, non contents de l'avoir outragé, crucifié et mis à mort, s'acharnaient, plus cruels que des tigres, sur sa dépouille éteinte, répondant, par la plus injurieuse méchanceté, à l'infinie charité du divin Rédempteur.

Après la mort de Jésus, il convenait de l'ensevelir promptement, à cause de la fête solennelle qui allait commencer. L'idée en vint à deux hommes qui lui rendirent ce dernier devoir, avec tout le zèle que l'on pouvait attendre de leur attachement pour sa personne, et avec une somptuosité digne de leur opulence. Dieu, qui commençait à glorifier la chair de son Fils, leur en avait

leur crainte et leur effroi s'accroissent. Marie surtout est remplie de frayeur; elle se tourne vers son Fils mort, et lui dit: « Mon Fils bien-aimé, pourquoi ces hommes reviennent-ils? Que veulent-ils vous faire de plus? Ne vous ont-ils pas mis à mort? Mon Fils, je pensais qu'ils s'étaient rassasiés contre vous. Mais je le vois bien, ils vous poursuivent encore après votre mort Mon Fils je ne sais que faire: je n'ai pas pu vous défendre de la mort; cependant je viendrai, et je me tiendrai à vos pieds auprès de votre croix. Mon fils, priez votre Père de les apaiser; pour moi je ferai ce que je pourrai. » Et tous cinq s'en vont en pleurant et se placent au pied de la croix du Seigneur Jésus. Or, ces hommes arrivent avec fureur et grand bruit, et voyant que les voleurs vivent encore, ils leur brisent les jambes, et achèvent de les faire mourir, les détachent de leurs croix et les jettent précipitamment dans la première fosse qui s'offre à eux. Ils reviennent ensuite vers Jésus, mais Marie craignant qu'ils ne traitent de même son Fils, et percée de douleur jusqu'au plus profond de son cœur, songe à recourir aux armes qui lui sont propres, c'est-à-dire à l'humilité qui est innée en elle. Se mettant donc à genoux, les bras croisés sur sa poitrine, la voix brisée par la douleur, elle leur parle ainsi: « O vous que j'appelle mes frères! je vous en conjure au nom du Dieu Très-Haut, veuillez ne pas m'affliger davantage en la personne de mon Fils bien-aimé. C'est moi qui suis sa mère infortunée, et vous savez, mes frères, que je ne vous ai jamais offensés, que jamais vous ne reçûtes de moi la moindre injure. Si mon Fils a paru opposé à vos projets, vous vous en êtes vengés par sa mort. Pour moi je vous pardonne toute offense, la mort même de mon Fils. Accordez-moi au moins cette grâce que je vous demande, de ne point rompre ses membres, et permettez-moi de l'ensevelir, sans de nouvelles blessures. Il n'y a aucun motif de lui briser les jambes, car vous voyez bien qu'il est mort, et que c'en est fait de lui. Il y a une heure déjà qu'il est sorti de ce monde.

Or, Jean, Madeleine et les sœurs de la Mère du Seigneur étaient à genoux avec elle, et tous pleuraient amèrement. O ma Reine! que faites-vous? Vous demeurez aux pieds des scélérats les plus infâmes; vous priez des hommes inexorables. Croyez-vous fléchir, par la pitié, des barbares et des impies, et par votre humilité, des cœurs remplis d'orgueil? L'humilité est en abomination aux superbes; vous vous fatiguez en vain. En effet l'un d'entre eux nommé Longin, alors impie et orgueilleux, mais dans la suite, chrétien, martyr et saint, Longin méprisant leurs prières et leurs supplications, et

inspiré le dessein, et leur en donna le courage. Il pouvait y avoir une heure environ que Jésus était expiré et « il se faisait tard, » disent les Evangélistes, lorsqu'il vint un homme riche nommé » Joseph qui était de la ville d'Arimathie. C'était un officier con- » sidérable, homme juste et vertueux, disciple lui-même de Jésus, » mais en secret, parce qu'il craignait les Juifs. Il n'avait point » pris de part à leur dessein, ni à ce qu'ils avaient fait, et il » attendait le royaume de Dieu. Il vint donc, alla sans crainte » trouver Pilate, et lui demanda le corps de Jésus. Pilate étonné » que Jésus pût déjà être mort, fit venir le Centurion, et s'in- » forma de lui, s'il était vrai que Jésus fût déjà mort. Le Cen- » turion l'en ayant assuré, il donna le corps à Joseph, qui vint » et enleva le corps de Jésus. Nicodème, celui qui était venu » trouver Jésus la première fois, pendant la nuit, y vint aussi, » avec environ cent livres d'une composition de myrrhe et d'a- » loès. Joseph acheta un linceul dont il enveloppa Jésus, après » l'avoir ôté de la croix : ils l'enveloppèrent de linges et de par- » fums, selon que les Juifs ont coutume d'ensevelir.

« Or, il y avait un jardin au lieu où il avait été crucifié, et » dans ce jardin, un sépulcre nouvellement fait, où l'on n'avait » encore mis personne. Joseph donc, à cause que c'était la veille » du sabbat des Juifs, et que le sépulcre était proche, mit le » corps dans ce sépulcre tout neuf, qu'il avait fait tailler pour » lui dans le roc ; et ayant roulé une grande pierre à l'entrée, » il s'en alla. C'était la veille du sabbat qui était près de com- » mencer. Marie Madeleine et l'autre Marie, qui étaient venues » de Galilée avec Jésus, étaient là, et se tenaient assises auprès » du sépulcre. Et elles considérèrent le tombeau, et comment » le corps de Jésus y avait été mis. Après s'en étant retournées, » elles préparèrent des aromates et des parfums, et elles se » tinrent en repos le jour du sabbat selon la loi. »

Telles sont les circonstances dont les quatre Evangélistes nous ont conservé le souvenir, touchant la sépulture du Seigneur. Mais pendant que s'accomplissait ce dernier acte de la passion, que devenait sa très sainte Mère ?

agitant de loin sa lance, ouvrit par une blessure énorme, le côté droit du Sauveur, et il en sortit du sang et de l'eau. Alors Marie tomba demi-morte dans les bras de Madeleine : mais Jean poussé par sa douleur, reprenant courage, s'élève contre eux et leur dit : « Hommes infâmes, pourquoi commettre cette impiété ? Ne voyez vous pas qu'il est mort ? Vous voulez donc aussi faire mourir sa mère de douleur ? Retirez-vous, c'est nous qui l'ensevelirons. » Alors il plut à Dieu qu'ils s'en allassent. Marie est rappelée à elle, et se relevant comme une personne qui sort du sommeil, elle demande ce qu'on a fait de son Fils bien-aimé. On lui répond qu'on ne lui a rien fait de plus. Ensuite elle soupire, se livre à l'angoisse, et regardant son Fils chéri, elle est en proie à une douleur mortelle, etc. S. Bonaventure, *Médit. sur la vie de Jésus-Christ*, ch. 80. traduct. de M. l'abbé Berthaumier, chez L. Vivès.

« Pendant que la sainte Vierge abîmée dans la tristesse, et » les yeux fixés sur le corps inanimé de son Fils, dit S. Bona- » venture, dans ses méditations sur la vie de Jésus, réflé- » chissait à la grandeur de l'amour qui l'avait réduit à ce lamen- » table état, Joseph d'Arimathie et Nicodème montaient au Cal- » vaire, suivis de quelques autres disciples. Le premier tenait » dans ses mains un linceul neuf et des bandelettes qu'il avait » achetées pour la sépulture de Jésus ; les autres portaient de » la myrrhe, des aromates, des échelles et différents objets. »

Marie, en apprenant que l'on avait obtenu la permission d'ensevelir le très saint corps de Jésus, et qu'on avait pourvu aux choses nécessaires, éprouva une douce consolation, car elle pensa que ces divines dépouilles reposeraient à l'abri de nouveaux outrages. Surmontant son affliction, elle se joignit à ce petit groupe de fidèles. Ils détachèrent alors Jésus de la croix. Marie reçut les clous qui avaient percé les mains et les pieds de son divin Fils, et elle soutint le corps, quand on le descendit de la croix [1].

« O Vierge sainte, s'écrie ici S. Alphonse de Liguori (*de sept.* » *Dolor. B. V. n.* 6), après que vous avez donné votre Fils au » monde, avec tant de générosité, voilà que le monde vous le » rend ; mais dans quel état ! »

La sainte Vierge a révélé à sainte Brigitte, que ceux qui descendirent le corps divin de la croix, se servirent de trois échelles, une atteignant aux pieds de Jésus, une autre aux aisselles, la troisième vers le milieu du corps. Joseph monta le premier et soutint le Rédempteur par le milieu du corps. Nicodème, montant sur une autre échelle, arracha successivement les clous qui fixaient les deux bras et dont la pointe passait de l'autre côté du bois. Joseph étant descendu doucement peu à peu, en soutenant le poids du corps, Nicodème monta sur l'échelle qui touchait aux pieds de Jésus, et arracha les clous des pieds [2].

1. Dicunt hi qui de his rebus tractaverunt, eam ab initio usquo ad finem se fortiter atque constanter gessisse; quin etiam in eo de cruce deponendo, maternis manibus inservivit, et clavos qui extrahebantur, in sinu suo accepit, et membra ejus amplexa est, partim quidem ulnis astringens, partim quidem suis lacrymis plagas emundans. Ecce tibi ab omni sæculi præfinitum mysterium ad finem usque pervenit, o Domine ! placida voce dixit. METAPHRASTE, *ad* 15 *August.*

Mœstissima Mater ejus regalem faciem obfuscatam palloribus magna rigabat affluentia lacrymarum. Aspiciebat illud reverendissimum caput coronæ spineæ diris aculeis perforatum, manus illas et pedes sacros clavis ferreis perforatos, latusque suffosum lancea, cum cæteris membris laceratis, et amarissime suspirans et flens, dicebat : O Fili mi dulcissime, quod fecisti ? Quare crudelissimi Judæi te confixerunt ? Quæ causa ut tali morti damneris ? S. BERNARDINUS SENENS. *serm. in Fer.* VI *post. Dom. Palm. art.* 3, *cap.* 2.

2. Hi duo qui deponebant eum de cruce, tres applicabant scalas : una

La Mère désolée reçoit donc dans ses bras et presse contre son cœur ce corps ensanglanté, mutilé, broyé. Elle contemple en gémissant ses yeux éteints, sa bouche flétrie, son visage meurtri, ses plaies béantes, et elle les arrose d'un ruisseau de larmes. A travers les sanglots que lui arrachait une douleur profonde, on l'entendait s'écrier [1] : O mon doux Fils, qu'avez-vous donc fait pour mériter de la part des Juifs une si cruelle mort ? Ayez pitié de moi, au moins vous qui êtes mes amis. Ne l'arrachez pas sitôt de mes bras, une fois encore laissez moi contempler son visage à découvert et donner ainsi une dernière consolation à ma douleur. — Elle ne pouvait se lasser de le regarder ; elle collait ses lèvres aux blessures et les couvrait de baisers [2].

« Le corps fut détaché de la croix, dit le P. Faber (*Le pied de la croix*). La foule des anges se pressait de plus en plus à l'entour [3], et des transports d'amour pénétraient d'une félicité

protendebatur ad pedes ; secunda subtus ascellas, tertia ad medietatem corporis. Primus ascendit et tenebat eum per medium, secundus excussit clavum alterius manus ; qui quidem clavi longe ultra stipitem crucis protendebantur. Descendente igitur illo, qui sustentabat onus corporis paulatim et modice prout poterat ille, alius ascendit in scalam qui tendebatur ad pedes, et excussit clavos a pedibus. S. Brigitta, *Revel. lib.* II, *cap.* 11.

1. In gremio meo nunc te mortuum teneo. Quid ergo, tua mater, Fili mi, faciam ? Væ mihi, Fili mi, dulcedo mea, consolatio mea, vita mea. Ubi est illud gaudium indicibile quod in tua nativitate habui ? Væ mihi, Fili mi, in quantum dolorem et tristitiam versum est illud tam magnificum gaudium ! Dic, Fili dilectissime ; dic amor unice, vitæ meæ unicum solatium, quare sic dolore perimi permittis ? Cur tam longe factus es a me ?

Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos, amici mei. Illum adhuc paululum mihi relinquite, ut faciem ipsius, sublato velamine, valeam contemplari, et præ amore ipsius aliquantulum videndo consolari. Nolite quæso, eum tam cito tradere sepulturæ, sed ipsum tradite mihi, miseræ matri suæ, ut illum mecum habeam, saltem vel defunctum : aut si illum in sepulchro reconditis, ibidem me miseram matrem sepelite, quia male post ipsum superero. Ut quid post ipsum vivam ? S. Bernardinus Senensis, *Lament. B. V. M.*

2. Sainte Brigitte, redisant en partie ce qu'elle avait déjà dit au livre I, ch. x, parle ainsi :

Sed jam quasi consolata sum quod corpus ejus jam de cruce depositum contingere potui, et in sinum recipere, et vulnera explorare, et extergere sanguinem. Deinde os ejus digiti mei clauserunt et oculos pariter composui : brachia vero rigentia flectere non potui, ut supra pectus componerem, sed supra ventrem ; genua quoque extendi non potuerunt, sed eminebant, sicut in cruce obriguerant. S. Brigitta, *Revel. lib.* IV, *cap.* 61.

Quelques-uns ont dit que tandis que Jean baisait affectueusement le corps sacré, S. Pierre, repentant accourut. Voici comment S. Anselme raconte le fait : Tunc accurrens Joannes Evangelista cecidit super pectus ejus plorans et dicens : Eheu ! eheu ! de isto pectore potabam dulcia, hodie tristia et lamentabilia. Tunc Petrus advenit et quod ipsum negaverat amarissime flere cœpit.

3. Postea Maria Magdalena et aliæ sanctæ mulieres venerant, nec non et Angeli sancti multi, quasi atomi solis adfuerunt, obsequium exhibentes Creatori suo. S. Brigitta, *Revel. lib.* II, c. xxi.

extatique leur grande intelligence. Marie est agenouillée sur le sol ; ses doigts sont tachés de sang ! elle place le linceul blanc sur ses bras, et les étend pour recevoir son Fils... Dans quel état revient-il à sa Mère !... Peut-il y avoir un nom pour une telle douleur, pour une telle accumulation de douleurs concentrées ? Marie pourra-t-elle en soutenir le poids ? Mais quel poids ? Celui de la douleur ou celui du corps ? N'importe ; elle peut les supporter l'un et l'autre. D'en haut le corps descend lentement. Marie se rappelle l'heure de minuit à laquelle le Saint-Esprit la couvrit de son ombre, à Nazareth. Maintenant c'est le Fils éternel qui couvre si étrangement, de son ombre, sa Mère à genoux. Voici que le corps est à portée. Jean peut toucher la tête sacrée, et la recevoir dans ses bras, pour qu'elle n'éprouve aucune secousse, et Madeleine soutient les pieds. C'est là son ancien poste. C'est maintenant votre poste dans les cieux, ô la plus sublime des pénitentes, la plus belle des âmes qui ont reçu le pardon ! Pendant un moment, Marie se prosterne dans une agonie de muette adoration, et à l'instant d'après, elle reçoit le corps dans ses bras étendus. Le petit enfant de Bethléem est de nouveau sur le sein de sa Mère. Quelle réunion ! Dans quel état lui est-il rendu ! Pendant quelques moments elle reste agenouillée, tandis que Jean et Madeleine, Joseph et Nicodème, et les pieuses femmes adorent. Ensuite elle passe de l'attitude du prêtre à celle de la Mère ; elle se relève portant toujours le fardeau, aussi légèrement que quand elle s'enfuyait avec Jésus en Egypte, et elle s'assied sur l'herbe avec Jésus étendu sur ses genoux. »

Cependant les disciples avaient terminé leurs préparatifs au tombeau. Les Juifs, en ce temps-là, n'avaient pas coutume d'ensevelir les morts comme nous. Chacun, selon ses moyens, creusait une petite grotte dans le roc, et y plaçait le mort sur une table de pierre ; et un tronc d'arbre fermait l'entrée de la grotte, haute ordinairement de quatre pieds. La grotte destinée à l'ensevelissement du Sauveur était située à l'ouest, et vis-à-vis du Calvaire. Il y avait, entre les deux, un plateau d'environ soixante pas de largeur, occupé par le jardin de Joseph d'Arimathie. Elle était taillée dans un roc très dur, et partagée en deux compartiments. Le premier, espèce d'avant-grotte, donnait accès au tombeau proprement dit, c'est-à-dire à une excavation carrée, de deux mètres à peu près de hauteur sur autant de largeur, et divisée, à son tour, en deux parties. A l'entrée, du côté droit, se trouvait un banc de pierre attenant au rocher, sur lequel devait être déposé, comme sur son lit funèbre, le corps sacré du Sauveur. L'ouverture, très basse et très étroite, se fermait au moyen d'un gros bloc de pierre.

Ce fut là que Joseph, Nicodème et Marie elle-même, aidés de Jean et des saintes femmes, portèrent pieusement le corps du

Rédempteur. Après l'avoir lavé, ils l'embaumèrent avec le mélange de myrrhe et d'aloès apporté par Nicodème ; ils l'enveloppèrent d'un linceul, ils l'entourèrent de bandelettes, et couvrirent sa tête d'un suaire. Bien que chez les Juifs, les femmes seules eussent le soin d'embaumer les corps des femmes, et les hommes, les corps des hommes, Silveira croit que la très sainte Vierge aida Joseph et Nicodème dans cet acte pieux. Oh ! quelle dut être son affliction, en songeant combien ces bandelettes étaient différentes de celles dont elle avait entouré le corps de Jésus enfant !

« Les mains de Marie disposèrent tout, dit encore le P. Faber [1]. Comme elles placèrent doucement la tête de Jésus dans la tombe ! Marie ajuste et dispose le linceul, met ensemble les pieds qui avaient été si cruellement joints pendant trois heures sur la croix. Elle prend aussi les instruments de la Passion, les baise et les dépose dans la tombe. Elle n'apporte à chaque action aucun de ces retards inutiles que nous remarquons souvent dans les afflictions ordinaires, et qui sont un signe évident de faiblesse, tout se fait avec ordre, énergie et silence. Peut-être soulève-t-elle le linceul, pour s'assurer que dans quelque mouvement, on n'avait rien dérangé dans les traits vénérables, de Jésus. Qu'il devait paraître pâle à la faible lueur de la torche qui éclairait le sépulcre ! Ils étaient clos, ces yeux dont un seul regard avait converti Pierre ; elles étaient fermées, ces lèvres qui, peu de temps auparavant, avaient proféré sur la croix ces sept paroles merveilleuses, dont le son n'était pas encore éteint, pour l'oreille attentive de Marie. Le linceul fut replacé lentement : et tombant à genoux, Marie adora, pour la dernière fois, ce corps inanimé...

» Tous ceux qui étaient présents à la sépulture fléchirent le genou devant le corps sacré, et l'adorèrent profondément ; puis ils s'en arrachèrent à regret, et s'éloignèrent en silence. Joseph, comme nous le dit S. Mathieu, roula une grosse pierre à l'entrée du sépulcre, et s'en alla aussi, Marie, Jean, Madeleine retournèrent lentement vers le Calvaire. Marie aurait sans doute besoin de repos, après l'agonie terrible de ce moment passé au tombeau. Mais le repos est encore bien loin de ce cœur brisé. Accablée par ce dernier assaut de sa souffrance, elle doit encore passer par une cruelle épreuve, avant de parvenir à la maison de Jean, à Jérusalem. Après cela, il y aura un répit à l'angoisse de sa désolation, pendant trois jours.

» La croix est là debout sur le chemin, lorsqu'ils traversent le Calvaire. On peut encore discerner l'endroit fatal, dans l'obs-

1. Nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs de ce tableau achevé, tracé par le vénérable et pieux P. Faber, mais nous ferons remarquer qu'il n'est

curité, car la lune est maintenant descendue : sa lumière rasant la terre éclaire les objets en dessous, mais son disque paraît plus grand et plus plein. Marie s'arrête quelques instants, et tombe à genoux pour adorer la croix teinte de sang : elle baise le bois...

» Elle s'éloigne de la croix. Au-dessous d'elle est la cité coupable, indistincte et grossie par les vapeurs, avec quelques lumières qui scintillent, et les bruits vagues et irréguliers de la nuit. Il n'y avait nul reproche sur ses lèvres, nul reproche dans son regard, elle embrassait tout d'un seul coup d'œil, depuis le temple majestueux jusqu'aux portes extérieures, elle voyait l'armée de Titus assiéger les murs, et les mères égorger leurs enfants, pour se nourrir de leur chair, elle voyait l'antique prédilection de Dieu se retirer de son ancienne Sion, comme un nuage doré suit le soleil sous l'horizon, après son coucher ; elle gémissait donc sur Jérusalem. Une semaine ne s'était pas écoulée depuis que celui qu'elle venait d'ensevelir s'était arrêté pour verser des larmes de tendresse et d'amour sur cette cité choisie du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Malheureuse Jérusalem ! encore aujourd'hui un nuage de souvenirs historiques plane au-dessus des sanctuaires désolés de la ville déchue ; et l'entrée que fit Marie cette nuit-là même, est, après les larmes de Jésus, au nombre des annales les plus touchantes de Jérusalem. »

§ IX. — *Marie après la sépulture du corps de Jésus.*

On ne saurait déterminer, avec certitude, le lieu où la très sainte Vierge se retira après la sépulture du Sauveur pour attendre sa résurrection glorieuse. Métaphraste croit qu'elle passa tout ce temps sur le Calvaire, attendant que le Christ, selon sa promesse, sortît triomphant du tombeau. Gentilucci dit que cette opinion n'est suivie par personne aujourd'hui : l'abbé Jamar la regarde au contraire comme très probable ; selon lui Marie se serait retirée dans la maison du jardinier de Joseph d'Arimathie. L'abbé Maynard incline vers le même sentiment. « Est-elle rentrée à Jérusalem par la même porte d'où elle était sortie le matin, dit-il, et s'est-elle retirée dans la maison de Jean ? ou

pas conforme à la vérité historique. Le soleil n'avait pas encore achevé, sa course lorsque Marie et les saintes femmes rentrèrent à Jérusalem. Celles-ci en effet retournèrent dans la ville, lorsque tout fut terminé et eurent encore le temps de préparer des aromates et des parfums, avant que commençât le repos du sabbat, c'est-à-dire avant le coucher du soleil. Et de fait, il restait encore deux grandes heures de jour, à partir du moment où Joseph d'Arimathie et Nicodème détachèrent de la croix le corps de Jésus. Une heure était plus qu'il ne fallait pour le mettre au tombeau, et quelques minutes après, on pouvait avoir franchi les portes de Jérusalem.

bien est-elle retournée au tombeau, et a-t-elle passé le reste de la nuit, puis le jour suivant, puis la grande nuit de la résurrection, dans le jardin du sépulcre, sous le toit du jardinier de Joseph ? On peut croire qu'en suivant Jean, elle obéissait mieux à la volonté de Jésus, qui lui avait donné, en ce disciple chéri, un guide autant qu'un fils ; en tout cas un soutien. D'autre part, il est permis de penser qu'il lui était mieux de préférer le fils naturel à l'adoptif, et de ne pas se séparer entièrement de Jésus, même enfermé dans le tombeau, même appartenant, il semble, au tombeau plus qu'à elle ; d'autant plus qu'elle savait bien qu'il ressusciterait le troisième jour, et qu'elle n'avait pas longtemps à attendre, pour le voir vainqueur de la mort. Ne devait-elle pas désirer de rester là, d'où elle pouvait voir le tombeau de Jésus, si près de lui dans la mort, si à portée de l'apercevoir lorsqu'il en sortirait vivant ? »

On peut accepter sans doute cette manière de voir : mais il faut considérer qu'elle repose uniquement sur une supposition de Métaphraste, et n'a pas d'autre fondement dans l'antiquité chrétienne. S. Bonaventure n'y fait aucune allusion dans ses pieuses méditations sur la vie de Jésus-Christ. D'autre part, il est difficile d'admettre que Jean, Marie Madeleine, et les sœurs de la très sainte Vierge aient consenti à la laisser seule, isolée dans ce lieu écarté. Jean devait veiller sur la Mère que lui avait donnée Jésus ; Madeleine ne pouvait se séparer ainsi de la Mère de son adorable Maître. Ajoutez que le voisinage des soldats, qui allaient veiller sur le tombeau, rendait la présence de Marie plus impossible encore. Enfin au jour de la résurrection, comment les saintes femmes ne seraient-elles pas allées vers elle tout d'abord, pour demander l'explication de la disparition du Sauveur ? Qui mieux que Marie aurait pu les tirer de peine, si elle avait été là, près du tombeau, depuis l'heure de la sépulture ? Cependant aucune d'elles, pas même Madeleine qui cherche partout avec une si vive anxiété, ne s'informe auprès de Marie, preuve évidente qu'elle n'était pas là.

Il est à croire que la Mère de Jésus ne retourna pas à Béthanie, avec Madeleine et les autres saintes femmes. Il était trop tard pour parcourir les deux milles qui séparaient ce village du Calvaire ; Marie était trop épuisée par la douleur, pour s'imposer ce surcroît de fatigue, et ses compagnes avaient, comme elle, besoin de se reposer des angoisses et des émotions terribles de ce jour. On lit dans les révélations de sainte Brigitte que Jean, à qui elle avait été confiée la ramena à la *Mai-*

Il est possible aussi que Marie ne soit pas retournée immédiatement avec elles, mais seulement avec S. Jean, et ceux qui avaient aidé à la sépulture du Seigneur.

son [1] ; mais quelle était cette maison ? Probablement celle d'un ami intime, ou de quelque parent.

Désireuse de passer ces heures dans la méditation et dans la solitude, elle se retira dans la partie la plus secrète de cette demeure. « Là, toutes les souffrances qu'elle avait endurées, » pendant la Passion de son divin Fils recommencèrent à l'as- » saillir [2]. La trahison de Judas, la fuite des Apôtres, le renie- » ment de Pierre, les indignes traitements infligés à Jésus dans » le palais de Caïphe, le supplice de sa flagellation, son couron- » nement d'épines, son crucifiement et sa longue agonie, tous » ces souvenirs amers s'éveillaient l'un après l'autre dans son » esprit. Elle avait toujours présente l'image de l'auguste vic- » time, avec ses plaies sanglantes, ses chairs lacérées, ses os » mis à nu, ses traits défigurés. En même temps elle se rappe- » lait la grande bonté d'âme de Jésus, son extrême affabilité, » son regard plein de bienveillance, son commerce si doux, les » entretiens qu'ils avaient ensemble, les témoignages réciproques » d'affection qu'ils se prodiguaient... Ah ! que cette nuit fut » douloureuse pour Marie [3] ! »

» La douleur dont Marie se sentait accablée, au souvenir des souffrances et de la mort de son Fils, se calma insensiblement, dit l'abbé Jamar, par la douce et ferme certitude de le voir bientôt sortir vivant du tombeau.

» La bienheureuse Vierge ne put douter un instant de ce fait consolant [3]. Elle savait que les oracles sacrés de l'ancien Testament avaient prédit la résurrection du Sauveur (Ps. xv, 10, et xix, 10 ; Mich. viii 8). D'ailleurs son divin Fils lui-même, durant les trois années de son ministère évangélique, avait, plus d'une fois, annoncé cet événement glorieux, non seulement à ses disciples, mais aussi à ses ennemis, en précisant même le jour où il s'accomplirait (Matth. xii, 38, 40 ; xvii, 9 ; xx, 18, 19 ; xxvi, 32 ; Joan. ii, 19, 22). Elle n'ignorait pas du reste, que la justice divine suit une loi de compensation dont elle ne s'écarte jamais : que le Tout-Puissant élève celui qui s'humilie, et qu'il humilie celui qui s'élève. Marie n'avait-elle pas dit dans son beau cantique : *Dieu confond les pensées des superbes, et il tire les hum-*

1. His completis, venit ille bonus Joannes, et duxit me in domum. S. Brigitta, *Rev. lib.* 1, *c.* 16.

2. S. Alphonse de Liguori, *De sept. dolor. B. V.*

3. Plusieurs auteurs, en nombre très restreint, il faut le reconnaître, ont avancé que la foi de la bienheureuse Vierge Marie avait défailli un moment, pendant la passion de son divin Fils, et après qu'il fut dans le tombeau. Cette opinion est en opposition flagrante avec la doctrine de la sainte Eglise qui reconnaît en Marie une sainteté toujours pure et sans tache. Voici ce que disait Origène, ou plutôt ce qu'on lui a fait dire (*Hom.* 17 *in Luc.*) : Simeon ait : *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* Quis est iste gladius, qui non aliorum tantum, sed etiam Mariæ cor pertransiit ? Aperte scribitur,

bles de leur abaissement ? Or le Christ s'était humilié jusqu'à la mort de la croix, par amour et par obéissance envers son Père : il devait donc être exalté par lui jusqu'à la gloire d'une éclatante résurrection : *Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ?*

Les Apôtres avaient fui, les disciples s'étaient séparés, les pieuses femmes étaient découragées. En un mot, après la mort du pasteur tout le troupeau s'était dispersé ; et Marie seule, comme le disent unanimement les Pères et les Docteurs, non

quod in tempore passionis omnes sunt Apostoli scandalizati, ipso quoque Domino dicente : *Omnes vos scandalizabimini in nocte hac.* Ergo scandalizati sunt universi, in tantum ut Petrus quoque Apostolorum princeps tertio denegarit. Quid ? Putamus quod scandalizatis Apostolis, mater Domini a scandalo immunis fuit? Si scandalum in Domini passione non passa est, non est mortuus Jesus pro peccatis ejus. *Si autem omnes peccaverunt, et egent gloria Dei*, justificati gratia ejus, et redempti, utique et Maria illo tempore scandalizata est. Et hoc est quod nunc Simeon prophetat dicens : *Et tuam ipsius animam* quæ scis absque viro peperisse te virginem, quæ audisti a Gabriele : *Spiritus sanctus veniet super te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi*, pertransibit infidelitatis gladius, et ambiguitatis mucrone ferieris, et cogitationes tuæ te in diversa lacerabunt, cum videris illum, quem Filium Dei audieras, et sciebas absque semine viri esse generatum, crucifigi et mori, et suppliciis humanis esse subjectum, et ad postremum lacrymabiliter conquerentem atque dicentem : *Pater, si possibile est, pertranseat calix iste a me.*

On pourrait citer un passage de S. Basile (*in Epist. ad Optimum*), un d'Amphiloque (*Hom. de occursu Dom.* 3), un de S. Paulin de Nole (*Epist.* 43), et ces mots attribués à S. Augustin, mais qui ne sont pas de lui, comme l'a remarqué S. Thomas qui les cite (3 *part. quæst.* 27, *art.* 4) : *Beatam Virginem in morte Domini stupore quodam dubitasse.* Personne n'ignore que S. Augustin ne veut pas que Marie soit même nommée, lorsqu'il est question de péché. Il faut ajouter S. Cyrille d'Alexandrie qui, dans son *Commentaire* de l'Evangile de S. Jean, développe longuement cette même pensée.

Mais toute la tradition de l'Eglise se lève contre cette opinion scandaleuse, que l'on pourrait, aujourd'hui surtout, taxer d'hérésie. L'autorité d'Origène, supposé que ce passage de ses écrits n'ait pas été corrompu par les hérétiques, comme plusieurs autres, ne pèse d'aucun poids, lorsqu'elle est en opposition évidente avec l'enseignement de tous les autres Pères. Les autres n'ont fait que répéter ce qu'il avait dit, ou ce qu'on lui avait fait dire. Quelques paroles de S. Jean Chrysostome, qui pouvaient être entendues dans le même sens (*Comment. in Psal.* 13, *n.* 4) furent aussi recueillies et répétées par Métaphraste et Théophylacte : ce n'était pas assez pour empêcher la vérité de briller de tout son éclat, et la sainte Eglise de proclamer bien haut la foi inébranlable de Marie, aussi bien que ses autres vertus. Origène suppose qu'il fallait que Marie tombât dans cette faute, pour que Jésus pût la racheter, et être réellement son Sauveur : mais nous savons que la rédemption préventive est supérieure à celle qui ne vient qu'après la faute : Jésus ne racheta pas Marie d'un péché commis; mais il la racheta afin qu'elle n'en commît point. De même la comparaison établie entre Marie et les apôtres ne prouve rien. Ils n'avaient pas été prévenus des mêmes grâces qu'elle; ils avaient besoin de connaître à fond leur propre faiblesse, pour ne se confier qu'en Dieu seul, dans la mission qu'ils auraient à remplir, et pour être plus compatissants aux faiblesses des pécheurs : Marie, au contraire, pour l'honneur de son divin Fils, devait être toute sainte, et à l'abri de tout reproche.

scandalisée de la Passion et de la mort de Jésus-Christ, sûre qu'il ressusciterait au troisième jour, pleine d'espérance et de foi, demeurait parfaitement fidèle dans ces jours de deuil. Aussi, S. Bernard, ou l'auteur, quel qu'il soit, du *Traité sur la Passion*, s'écrie-t-il: [1] « Il ne restera en esprit, avec le Christ, ni homme » ni femme, excepté celle qui seule *est bénie entre toutes les* » *femmes*. Seule, en ce triste jour du sabbat, elle resta ferme » dans la foi, et en elle seule l'Église demeura sauve. C'est donc » avec raison que toute l'Église a coutume de consacrer à la » louange et à la gloire de Marie chaque samedi de l'année. O » rameau véritablement, et particulièrement béni, que rien ne » peut retrancher de la vigne ! Ils furent retranchés de la vigne » ces hommes qui disaient : *Nous espérions qu'il délivrerait* » *Israël* : et ces femmes, quoique pieuses, qui venaient pour » rendre au mort un devoir d'humanité, mais qui ne croyaient » pas qu'il ressusciterait. » Ainsi parle le pieux auteur cité par Gentilucci, dont nous venons de rapporter le texte, mais lors même que le savant P. Mabillon n'aurait pas établi que le discours sur *la Passion*, auquel ces paroles sont empruntées, est d'un écrivain anonyme, il nous aurait été difficile d'y reconnaître l'œuvre de S. Bernard. Nous ne croirons jamais que le disciple bien-aimé, à qui Jésus, sur la croix, a confié sa Mère, et que Marie a accepté pour fils en cette douloureuse et solennelle circonstance, ait perdu la foi, au point d'être retranché de la vigne. Nous en dirons autant de Pierre, qu'un seul regard de Jésus suffit à pénétrer du plus amer repentir ; autant des saintes femmes, dont l'amour dévoué pour le divin Maître se manifesta de tant de manières. Non ce n'était pas là, cette branche morte qui ne porte plus de fruit et qui se dessèche, parce qu'elle est séparée de la vigne. Leur foi s'était affaiblie, des nuages épais l'avaient obscurcie, mais elle n'était pas complétement éteinte, et il en restait assez pour conserver le feu sacré de la charité. Marie seule garda la foi dans tout son éclat, mais les autres ne la perdirent pas entièrement, et nous ne pouvons approuver que l'on dise des disciples d'Emmaüs à qui Jésus rompit le pain, et dont le cœur était brûlant, tandis que le Maître ressuscité leur

1. *Elegit enim Dominus infirma mundi, ut confunderet fortia.* Si vero fugam mentalem intelligimus : nec vir relictus est cum eo, nec mulier, præter illam, quæ sola *benedicta est in mulieribus*, quæ sola per illud triste sabbatum stetit in fide, et salvata fuit Ecclesia in ipsa sola. Propter quod aptissime tota Ecclesia in laudem, et gloriam ejusdem Virginis diem sabbati per totius anni circulum celebrare consuevit. Vere et singulariter benedictus palmes qui a sua vite nullo potuit timore præcidi. Abscissi sunt viri qui dicunt : *Nos autem sperabamus, quod ipse redempturus esset Israel.* Abscissæ sunt mulieres, quæ quamvis piæ prævenient mortuo humanitatis servitium exhibere, tamen illum resurrecturum nequaquam credebant (*Vitis mystica*, sive *tractatus de Passione Domini, inter opera D. Bernardi*).

parlait : Ils furent retranchés de la vigne, ces hommes qui disaient : *Nous espérions qu'il délivrerait Israël.*

Aussi l'opinion d'après laquelle Marie aurait été seule toute l'Église, pendant la Passion du Sauveur et les trois jours qu'il demeura dans le sépulcre, a-t-elle peu de crédit chez les Théologiens. Melchior Canus fait remarquer d'abord que l'Église est nécessairement une collectivité, une réunion d'individus. S'il n'y avait qu'un seul croyant, il n'y aurait pas d'Église ayant la foi. *Cum enim Ecclesiæ nomen collectivum sit, si unus tantum crederet, non crederet Ecclesia.* (*De loc. Theolog. lib.* IV, *cap. postrem.*).

Pendant les Laudes des trois derniers jours de la semaine sainte, on éteint, un à un les douze cierges allumés qui représentent, dit-on, les douze Apôtres. L'extinction de ces cierges serait la figure de l'extinction de leur foi, et de l'abandon dans lequel ils laissèrent le divin Maître. Un treizième cierge seul n'est pas éteint. Il représenterait Marie, qui seule n'aurait pas perdu la foi, quoique, pendant un peu de temps, elle ne l'eût pas manifestée extérieurement. Et c'est pourquoi ce dernier cierge demeurant allumé est cependant caché, pendant quelques minutes, derrière l'autel. Mais ces cierges peuvent signifier aussi bien les anciens prophètes qui moururent chacun à leur heure. Jésus qu'ils avaient annoncé serait le dernier cierge que l'on n'éteint pas, mais que l'on dérobe pendant quelque temps aux yeux du public, parce que la mort de Jésus est moins une mort qu'un sommeil de trois jours, dans le tombeau, après quoi il se réveille et reparaît aux yeux de tous, plus brillant que jamais.

Gardons-nous de croire, dit l'abbé Rupert, que les disciples, lorsqu'ils prirent la fuite, perdirent la foi en leur divin Maître. Ils croyaient, mais ils eurent peur des soldats, et ils s'enfuirent. Ils croyaient à la divinité de Jésus-Christ et à sa mission. C'est ainsi que Pierre se garda bien de nier que Jésus-Christ fût Dieu, ou qu'il fût le Messie : il n'affirma qu'une chose, qu'il n'était pas disciple de Jésus ; et aussitôt que le divin Maître l'eût regardé, avant même que fût prononcée la sentence de mort, il commença à pleurer amèrement son ingratitude et sa faiblesse. Sont-ce là des signes d'une foi morte ? Jean est saisi d'une crainte semblable : il s'enfuit comme Pierre, mais c'est pour aller avertir Marie de ce qui arrive. Plus tard on le retrouve au pied de la croix, montrant aux bourreaux et aux Juifs eux-mêmes, qu'il était disciple de celui qu'ils outrageaient, jusque sur la croix où il mourait pour eux.

On pourrait accorder que Joseph d'Arimathie, Nicodème et les saintes femmes venues pour embaumer Jésus, ne savaient pas qu'il devait ressusciter. Les Apôtres, favorisés des instructions

les plus précises à ce sujet, avaient, à grande peine, compris quelque chose aux paroles du Sauveur annonçant ce mystère. Mais parce que la foi de Joseph, de Nicodème et des trois Maries était peu éclairée, s'en suivait-il qu'elle n'existât pas ? Leur empressement à honorer celui que les Juifs avaient traité comme le dernier des hommes, le culte qu'ils lui rendaient, malgré les dangers évidents qu'un tel acte de piété leur faisait courir, étaient une preuve palpable de la vivacité, de leur foi. Il suffisait aux apôtres et aux autres disciples du Seigneur, de croire à sa divinité et à sa mission de Sauveur, et de savoir que tous ses enseignements étaient véritables. On ne pouvait pas exiger d'eux la connaissance parfaite de tous les enseignements de la foi, l'intelligence de toutes les prophéties que le Seigneur avait faites : il fallait que les faits eux-mêmes fissent ressortir, avec le temps, en quel sens il fallait entendre ce que Jésus annonçait.

Il en est ainsi de toutes les prophéties. On ne les comprend bien qu'après leur accomplissement. Jonas, lorsqu'il annonçait la ruine de Ninive, ignorait que la sentence promulguée par lui, était conditionnelle, et que Ninive ne périrait pas si elle apaisait la colère de Dieu, par une sincère pénitence.

Assurément, les apôtres devaient croire à la résurrection du Seigneur, car il la leur avait annoncée plusieurs fois, et plus clairement que jamais, peu de jours avant sa Passion. Mais ils ne pouvaient savoir comment s'accomplirait cette résurrection, ni le moment précis : l'événement seul devait éclairer les ténèbres qui les enveloppaient encore de tous côtés. Pour Marie ces ténèbres n'existaient pas : la foi de Marie fut seule exempte de toute faiblesse. Marie, pendant ce temps de désolation, fut ce qu'elle sera jusqu'à la fin des siècles, la plus ferme colonne de l'Église, son rempart inexpugnable. Elle soutint, dans cette épreuve redoutable, la foi chancelante des apôtres et des autres disciples, mais elle ne se trouva pas seule fidèle, isolée au milieu d'une tourbe d'infidèles, d'ingrats et d'ennemis de Dieu. Les apôtres et les disciples furent faibles, mais ils aimaient Jésus, et ils ne cessèrent pas de l'aimer, par conséquent d'avoir assez de foi en lui, pour faire toujours partie de son Église.

Marie savait que son divin Fils allait ressusciter, et sa parfaite connaissance de ce mystère était un baume pour son cœur ulcéré. Cependant l'espérance, qui console et raffermit un cœur souffrant, n'est pas encore la joie : les soupirs d'une âme sont alors d'autant plus ardents et plus douloureux, que l'objet attendu est plus vivement convoité. Marie attendait la résurrection de son Fils, dans la sainte impatience de l'amour, et l'appelait par les aspirations les plus véhémentes. Son cœur empressé de revoir triomphant et glorieux, celui qu'elle avait vu mourir déchiré et sanglant, son cœur s'élançait à la rencontre

de son Jésus. Mais il fallait attendre jusqu'à l'aurore du troisième jour, et ce temps était bien long pour Marie. O mon Fils ! ô mon Fils, disait-elle, comment puis-je vivre sans vous ? Combien cette séparation est cruelle pour moi ! Heureux tombeau, tu possèdes celui que j'ai porté neuf mois dans mon sein ! tu recouvres le Seigneur du ciel et de la terre ! Combien je te porte envie ! Que ne suis-je ensevelie vivante avec lui ! Ah ! je puis dire du moins, puisque mon Fils est mort, que deux cœurs reposent dans un même sépulcre. O tombeau, tu m'as tout ravi, puisque tu m'as pris mon amour, mon seul bien, et mon Dieu [1].

1. Vere dicere possum quod sepulto Filio meo, quasi duo corda in uno sepulchro fuerunt. S. Brigitta, *Rev. lib.* 12, *c.* 21.

Pater clementissime, Pater piissime, mortuus est Filius meus, et ego sepelivi eum manibus meis, sed potens es Domine, eum mihi restituere incolumem. Rogo majestatem tuam ut eum mihi reddere velis. Quare tardat tantum ad me venire ? Remitte, obsecro, eum mihi, quia non quiescit anima mea, nisi videam ipsum. O Fili mi dulcissime ! quid est de te ? Quid agis, quid moram contrahis ? Rogo ne te amplius differas venire ad me ; tu enim dixisti : Tertia die resurgam... Exurge ergo, gloria mea et omne bonum meum, et redi ! super omnia desidero te videre. Consoletur me tuus reditus, quam sic contristavit tuus discessus ! Revertere ergo, dilecte mi ; veni Domine Jesu, veni spes mea unica, veni ad me, Fili mi ! S. Bonavent. *Medit. Vitæ Christi, cap.* 87.

LIVRE III

MARIE APRÈS LA RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR

CHAPITRE PREMIER

MARIE PENDANT LA VIE GLORIFIÉE DE JÉSUS-CHRIST SUR LA TERRE.

§ I. — *Jésus ressuscité se montre à sa sainte Mère.*

D'après l'opinion commune des Saints et des Docteurs, Jésus-Christ se montra d'abord à sa très sainte Mère, aussitôt après sa résurrection. Les Evangélistes, il est vrai, n'ont pas rapporté cette apparition ; mais ils avaient plusieurs motifs de la passer sous silence. Marie n'était pas appelée à rendre publiquement témoignage de la résurrection de son divin Fils, car on aurait pu suspecter, en pareille circonstance, la parole d'une Mère. Or les Evangélistes voulaient, avant tout, prouver la résurrection du Sauveur, en s'appuyant sur des témoignages que personne ne pût raisonnablement tenir pour intéressés et suspects. « Si quel-» qu'un nous demande, dit S. Anselme [1], comment il se fait que » les Evangélistes n'aient pas dit un mot de l'empressement » qu'a dû mettre le Seigneur à se présenter tout d'abord à sa » douce Mère, aussitôt après sa résurrection, pour la consoler » dans son immense douleur, nous répondrons ce que répondit » un sage à quelqu'un qui lui faisait la même question ; voici » cette réponse : Personne n'ignore avec quel soin les Evangé-» listes ont évité de mêler, à leur récit, quoi que ce soit d'inutile » ou de superflu. En effet, continue le même saint Docteur, si » l'on avait raconté dans l'Evangile, que le Seigneur était ap-

1. Si aliquis quærat cur Evangelistæ non referant ipsum piissimum Dominum a morte resurgentem, huic suæ dulcissimæ Matri, ut ejus dolores mitigaret, primo ac præcipue non apparuisse ; sciamus quod a quodam sapiente, de hoc ipso sciscitante audivimus : ait ergo : tanta esse scitur auctoritas narrationis evangelicæ, ut nihil inane, nihil superfluum reperiatur. Itaque si Matri Domini, si Dominæ mundi ipse Filius ejus ab inferno resurgens scriberetur, sicut alii cuilibet apparuisse, eamque de sua resurrectione docuisse, quis non tale scriptum superfluum duceret ? Reginam videlicet cœli et terræ, omnisque creaturæ coæquaret illi vel illi quibus apparuit, viro aut mulieri. Spiritus ejus in illa plene perfecteque quiescebat,

» paru à sa Mère et l'avait confirmée dans la foi de sa résur-
» rection, comme il est rapporté en parlant de divers person-
» nages auxquels Jésus-Christ accorda cette faveur, qui pourrait
» s'empêcher de se récrier et de dire que ces détails sont su-

qui sibi et esse illius, et facta ejus omnia, luce clarius revelabat et Evangegelistæ scriberent tunc vel tunc illi talem ac talem semet exhibuisse. D. Anselmus, *de Excell. Virg.*

Quia enim de sacræ matris consolatione post resurrectionem, nihil Evangelica testatur historia, non propterea credendum est, quod benignissimu, Jesus, fons consolationis et gratiæ, qui cæteros tantum studuit consolaris oblitus sit Matris, quam solam noverat mortis suæ amaritudinem plenissime degustasse. Placuit tamen providentiæ Dei de hoc per Evangelicos apices nihil reserari : et maxime propter tria. *Primo*, propter *firmitatem* : tanta enim firmitate certissima constabat Virgini Matri de resurrectione Filii sui, ut nec per minimum dubitationis motum circa hoc fuerit propulsata : quod quidem facile fuit credere ex hoc, quod per singularissimam gratiam electa fuerit, ut Mater Christi Dei esset, et Regina Angelorum ac Domina universi : propterea ipso silentio scripturarum melius ostenditur hoc debere teneri, ut omnino indubitabile, quam fieret quacumque scriptura. Propterea, sicut luculenter apparet, scriptura posuit talia fundamenta, quod mens illuminata, et alta majora concludit, quam possit lingua seu littera explicari. Posuit enim modum suæ altissimæ conceptionis, ut puta, Angelo nuntiante et Spiritu sancto obumbrante ; describitque illam ut dolorosam Matrem Dei morientis, atque eam juxta crucis stipitem collocatam. Quod si verum est quod II *Cor.* I, Apostolus ait : *Sicut socii passionum estis sic et consolationum eritis* ; mensura, tu, quantum Virgo Mater fuerit resurrectioni Filii sociata. Propterea certissime tenendum est, quod dulcissimus Filius ejus primo et ante omnes resurrectionis suæ gloriosa lætitia consolatus est eam. Quod et sancta romana Ecclesia, videtur sentire, quæ Romæ, in resurrectionis die, ad sanctam Mariam majorem ordinat stationem. Si autem arguere velis quod corporaliter non apparuerit ei, eo quod hoc non testantur Evangelistæ : nos pie concludere erit necesse quod in resurrectionis lætitia in mundo nunquam eam viderit ; quia nec primo, sic, nec ultimo, nec medio, materno conspectui apparuisse refertur.

Secundo autem factum est propter *infidelitatem*. Quia enim Spiritui sancto cura erat per scripturam Evangelicam illas apparitiones describere, quæ carnalibus hominibus possent de resurrectione Christi fide dignum testimonium perhibere, ut maternus affectus in eorum oculis non minueret veritatem ; ideo nulla scripta est apparitio ex Matris testimonio. Non erat tamen in rei veritate, in omni creata atque creanda natura, post Jesum, tantum testimonium veritatis, quantum ipsa lingua materna, ut sibi credere debeat mens humana devota. Per textum igitur Evangelicum solummodo debuit reserari, per quem modum Doctores primi fidei de nostræ resurrectione Christi fuerunt certificati ; ita ut per hoc comprehendere valeremus qui facti sunt resurrectionis Christi idonei testes, quibus fides esset ab omnibus indubitabiliter exhibenda. De apparitione autem Matri et consimilibus, nihil reperitur in Evangeliis, quia Spiritu sancto credenda et investiganda illis tantummodo relicta sunt qui a suo lumine illustrantur.

Tertio quoque factum est propter *sublimitatem*. Post resurrectionem enim Christi nihil de Matre, et etiam ante, pauca per Evangelia reserantur ; quia apparitiones Christi exhibitæ Matri et familiaria inter eos colloquia, atque amoris sublimia signa, in tantum debuerunt esse superintellectualissima et intimissima, atque ineffabilissima, quod nec potuerunt ab inferioribus dici, vel sciri, nisi cum tanta diminutione sua, quod eas dicere, esset nobis excessum illarum quodammodo denigrare. Si quis tamem pie

» perflus ? Ne voit-on pas d'ailleurs l'inconvenance qu'il y au-
» rait eue, d'assimiler ainsi la reine du ciel, de la terre et de
» toutes les créatures, à certains hommes et à certaines femmes
» que le Seigneur daigna favoriser de ses apparitions? L'Esprit
» de Dieu qui reposait en elle, dans toute sa plénitude et toute
» sa perfection, lui découvrait beaucoup mieux que n'aurait pu
» le faire la lumière ordinaire, tout ce qui concernait son divin
» Fils. »

Il était certainement convenable, dit Gentilucci, que le divin rédempteur apparût à sa très sainte Mère, pour la consoler dans sa douleur, et récompenser ainsi la vivacité de sa foi et l'ardeur de son amour. Or, chacun de ces motifs, pris séparément, serait plus que suffisant pour prouver la convenance d'une telle apparition. Comment donc ne croirions-nous pas que cette apparition eut lieu réellement, lorsque tous les trois se trouvent réunis ? comment le Christ, le plus tendre, le plus affectueux, le plus saint de tous les fils, qui, au moment d'expirer sur la croix tourna sa dernière pensée vers sa Mère, et ne voulut pas la laisser sans appui : comment le Christ, qui souffrait des peines de Marie, plus que des siennes mêmes, et qui voulut, par une providence admirable, l'associer à toutes ses douleurs, comment dis-je, n'aurait-il pas voulu aussi la visiter la première ?

Ne devait-il pas la consoler au plus tôt, au milieu de peines qu'il n'est pas donné à l'esprit de comprendre, ni à la parole d'exprimer[1] quelque éloquente qu'elle soit ? Ne devait-il pas ré-

deferre vellet textui Evangelii sacri, et dicere quod corporali aspectu primo apparuit Magdalene, posset utrique sensui devote ac fideliter convenire, si distinguamus *duplicem visionem* : primam, *corporalem*, secundam spiritualem. Prima est debilis et infirma, et sæpe multæ illusioni, deceptioni et vanitati subjecta ; secunda autem est stabilis, certa et clara, quæ de levi non nisi purgatis mentibus exhibetur. Esto igitur quod visionem primam pro quodam privilegio speciali, amorosus Jesus peccatoribus voluerit impertiri, non dubium esse debet quod certissimo mentis intuitu Beata Virgo resurrectionem Christi et vidit, et certe cognovit, et jucundissimis amplexibus animæ suæ strinxit.

Quarto etiam dici potest quod Spiritu sancto dictante, nihil in sacro textu de corporali apparitione sibi facta refertur, ut per hoc ostendatur et commendetur ejus indefectibilis virtus : quia per hoc monstratur, quod non indigebat talibus apparitionibus roborari et confirmari. S. Bernardinus Senens. *Dominica in Resurrectione, serm.* LII, *art.* 3.

1. Non miremini, fratres, quod Maria martyr in anima fuisse dicatur. Miretur qui non meminerit se audivisse Paulum inter maxima gentium crimina memorantem quod sine affectione fuissent. Longe id fuit a Mariæ visceribus, longe sit a servulis ejus. Sed forte quis dicat : Numquid non eum præscierat moriturum? Et indubitanter. Numquid non sperabat resurrecturam? Et fideliter. Super hæc doluit crucifixum. Et vehementer. Aiioquin quisnam tu frater, aut unde tibi hæc sapientia, ut mireris plus Mariam compatientem quam Mariæ Filium patientem? Ille etiam mori corpore potuit : ista commori corde non potuit? Fecit illud charitas qua ma-

compenser la foi si vive, si ardente de sa très douce Mère ? Ah ! si la très sainte Vierge aima le Rédempteur par dessus toutes les créatures et si elle fut aimée de lui d'un égal amour, lorsqu'il vivait, si dans la vie des saints, nous lisons que Jésus apparut aux âmes les plus aimées, pouvons-nous croire qu'après sa résurrection, il aima moins sa mère qu'il n'aima Madeleine, S. Pierre et tous ceux dont parle l'Écriture ? S. Jean ne dit-il pas, à la fin de son Évangile, que beaucoup de faits sont passés sous silence ? Et n'est-ce pas peut-être, parce que ces faits étaient connus de tous, et que nul ne les mettait en doute ? Après tout, qu'avons-nous besoin de recourir à ces raisons de convenance, lorsqu'un S. Ambroise [1], à la suite des Pères, est de ce sentiment, lorsque telle est l'opinion d'un Sedulius [2], qui, quoique poète, a cependant, ainsi que tous le savent, une grande autorité comme historien sacré ; d'un S. Bonaventure ; du fidèle disciple de S. Anselme, Eadmer, [3] lequel ajoute que les Evangélistes ont passé sous silence ce qu'il aurait été inutile de dire ?

Pourquoi chercher encore des autorités, lorsque sainte Brigitte [4] raconte que le Rédempteur, à peine sorti du tombeau, se présenta à la très sainte Vierge, et se montrant à elle dans l'éclat de sa vie nouvelle, vainqueur de la mort et du péché, lui donna à baiser ses plaies sacrées ?

jorem nemo habuit : fecit et hoc charitas cui post illam similis altera non fuit. D. Bernardus, *ex serm.* 12 *de stellis.*

1. Vidit ergo Maria resurrectionem Domini, et prima vidit, et credidit. Vidit et Maria Magdalena, quamvis adhuc ista nutaret. Ambrosius, *lib. ultim. de Virg. c.* III.

Cette opinion semble être aussi celle de S. Irenée à qui S. Ambroise l'emprunte.

2. Quæ cum clarifico semper sit nomine mater,
Semper Virgo manet. Hujus se visibus adstans
Luce palam Dominus prius obtulit, ut bona Mater
Grandia divulgans miracula, quæ fuit olim
Advenientis iter ; hæc est redeuntis et index.
Sedulius, *lib.* v *Oper. Pasch.* v. 362 et seq.

3. C'est aujourd'hui l'opinion généralement admise que le livre *de Excellentia Virginis Mariæ*, que l'on trouve parmi les œuvres de S. Anselme, et que nous avons cité plus haut sous son nom, n'est pas de lui, mais de son saint et savant disciple, Eadmer.

4. Mihi vero quæ sum Mater Dei, cum post mortem ejus incomprehensibili dolore moesta essem, apparuit idem Filius meus priusquam aliis, et palpabilem se obtulit mihi, osculans me et commemorans se visibiliter in cœlum ascensurum. Et quamvis hoc non sit scriptum, propter humilitatem meam, tamen hæc est veritas, quod Filius meus resurgens, primo mihi apparuit quam alicui alii. S. Brigitta, *Revel. lib.* VI, *cap.* 94.

A sainte Brigitte font écho sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, S. Bernardin de Sienne. « Oh ! combien fut grand le bonheur de la sainte Vierge, quand elle vit Jésus ressuscité ! s'écrie sainte Catherine, dans sa troisième *méditation pour le samedi.* Si la mère de Dieu devait être une fois consolée sur cette terre, quelle heure pouvait mieux convenir pour cela que celle de la résurrection ? C'était en effet l'heure du triomphe pour Jésus,

Si l'on en croit S. Vincent Ferrier, notre divin Sauveur aurait fait avertir la très sainte Vierge de sa résurrection, par l'ange Gabriel, avant de se présenter à elle. Le messager des grandes nouvelles aurait dit à Marie ces paroles, que la sainte Église répète au temps pascal : « *Regina cœli lætare* : Reine du » ciel, livrez-vous à la joie, parce que celui que vous avez mé- » rité de porter dans votre chaste sein est ressuscité, comme il » l'avait prédit. » Le roi céleste aurait suivi de près l'ambassadeur chargé de prévenir Marie, du bonheur sans mesure qu'elle allait goûter enfin, et selon la révélation faite à l'illustre pape S. Grégoire, il aurait salué sa mère en lui adressant les paroles qu'il aimait ensuite à redire à ses apôtres : *Pax vobis : La paix soit avec vous.* L'heureuse mère se jette à genoux ; elle adore son Fils ressuscité, elle baise ses pieds et ses mains ; mais Jésus la relève, et l'embrassant lui-même avec la plus vive tendresse, il essuie ses larmes et lui dit : Réjouissez-vous ma mère bien-aimée ; désormais votre vie sera une vie de consolation et de bonheur. Ensuite il s'assit auprès d'elle, et ils s'entretinrent doucement ensemble[1].

L'abbé Rupert ne se contente pas d'affirmer, à la suite des Pères et de la plupart des écrivains ecclésiastiques, que Jésus, après sa résurrection, se montra d'abord, impassible, immortel et glorieux à sa très sainte mère, lui annonçant à elle la première, la glorieuse victoire qu'il avait remportée, et lui donnant à baiser les plaies sacrées dont sa chair avait conservé l'empreinte ; il s'applique à réfuter les objections que l'on pourrait tirer de l'Évangile, où il est dit en propres termes que Jésus apparut d'abord à Madeleine.

pour ses amis, et pour tous ceux qui, dans l'univers entier, étaient plongés dans la tristesse. Or, la Vierge ne sera-t-elle pas celle qui aura les prémices de la grande faveur du Ciel ? Puisqu'elle a, dès l'instant de sa Conception, reçu tant de beaux privilèges, n'est-il pas juste aussi qu'elle soit favorisée de celui-ci, et que, la première, elle ait connaissance de la victoire de son Fils ? O glorieuse Maîtresse ! que de grâces merveilleuses n'avez-vous pas trouvées, tant pour vous-même que pour nous autres malheureux esclaves du péché ! C'est maintenant surtout, que vous pourrez dire avec assurance : Mon bien-aimé est à moi et je suis à lui. »

Sainte Thérèse, dans sa vie écrite par le P. Frédéric de saint Antoine (*lib.* III, *c.* 4), rapporte qu'un jour Notre-Seigneur lui apparut et lui dit qu'à peine ressuscité, il était allé visiter sa très sainte Mère ; qu'il s'entretint longtemps avec elle et qu'il la remplit d'une ineffable joie. Benoit XIV dans ses *Annotations sur le samedi saint*, en preuve de cette pieuse opinion de tous les fidèles, rapporte cette révélation.

1. Et Christus salutavit Matrem dicens : Pax vobis. Virgo autem, flexis genibus et plena lacrymis præ gaudio, adoravit eum osculando manus et pedes, et Christus osculando Matrem dixit : Mater mea, gaude, quia jam de cætero non habebis nisi gaudium et lætitiam, tergendo ei lacrymas, et sedit in cathedra, et loquebantur simul, valde dulciter. S. V. Ferrerius, *serm.* 1 *Pasch.*

« La très sainte Vierge, dit le docte abbé Rupert, ne doit pas » être comptée parmi les témoins qu'il était permis aux Evan- » gélistes de nommer, ou à qui il convenait d'annoncer la ré- » surrection du Christ. Marie devait-elle proclamer la résurrec- » tion de son très saint Fils ? Si les apôtres crurent insensées » les paroles des femmes qui la leur annoncèrent, n'auraient-ils » pas cru, à plus forte raison, que Marie était devenue folle, » par excès d'amour pour son Fils ? Donc Jésus se manifesta » premièrement à sa très sainte Mère: mais Marie, comme elle » avait toujours fait, garda toutes ces choses, en les méditant » dans son cœur. Que si l'on persiste à croire que Jésus ne se » manifesta pas à sa mère, parce qu'il n'est pas fait mention » dans l'Evangile de cette manifestation, il est conséquent de » dire que jamais, après sa résurrection, le Christ ne se mani- » festa à sa mère, parce qu'aucun des Evangélistes n'en parle. » Or, qui pourrait bien croire que celui qui avait ordonné, dans » la loi, d'honorer son père et sa mère, en agit ainsi ? Loin de » nous un tel soupçon. Quoi, Jésus aurait oublié sa Mère, qui, » à cause de lui, avait été transpercée si cruellement du glaive » des douleurs[1] ? »

Nous pouvons donc, sans crainte de nous tromper, à la suite de Suarez[2], de S. Bernardin de Sienne, et de presque tous les

1. Le célèbre commentateur Estius (*in Marc.* c. XXVI) dit qu'il n'ignore pas que plusieurs personnes pieuses ont cru que le divin Rédempteur s'était premièrement manifesté à sa très sainte Mère et que, bien qu'il ne condamne pas formellement cette opinion, cependant, il est d'un sentiment contraire : 1° parce que le Christ voulut apparaître à ceux qui devaient rendre témoignage de sa résurrection ; 2° parce qu'il voulait affermir ceux qui étaient faibles dans la foi, et qui avaient besoin de consolation, comme la Madeleine, qui avait beaucoup aimé ; Pierre qui avait pleuré amèrement pour avoir renié son maître ; les Apôtres qui avaient fui, saisis de crainte. Marie au contraire, très ferme dans sa foi, n'avait pas besoin de soutien. Hyacinthe Serry s'efforce de prouver la même chose. Nous croyons avoir suffisamment réfuté par des preuves solides, les arguments d'Estius et des autres, qui, à la vérité ne sont pas nombreux. Aux témoignages invoqués par nous, nous ajouterons encore celui de Casaubon (*Exercit.* XVI, q. 118), qui s'appuyant sur Baronius, dit : B. Virgini Christum a resurrectione apparuisse omnium primæ asserit Baronius, ex veteri, ut ait traditione.

Ajoutons cette simple réflexion : Si Jésus n'apparut pas à Marie pour les mêmes raisons qu'aux apôtres et aux saintes femmes, il ne manquait pas d'autres motifs, pour se montrer à elle la première de toutes.

2. Nihilominus, absque ulla dubitatione, credendum est Christum, post resurrectionem primum omnium matri suæ apparuisse. Quæ sententia, hisce terminis, adeo est per se credibilis, ut fere sine controversia, omnium fidelium et doctorum animis insederit; atque ita docent omnes scriptores catholici, qui hanc quæstionem attigerunt. Unde videtur hic fuisse perpetuus Ecclesiæ sensus, quia nullum reperimus initium quando hoc cœperit in Ecclesia doceri. Et quamvis antiqui Patres id frequenter non asserant, non ideo est quia contrarium sentirent (nunquam enim hoc negarunt), sed quia solum enarrabant quæ ab Evangelistis scripta sunt. Neque vero om-

docteurs et les théologiens, croire que le rédempteur réjouit de sa glorieuse présence sa très sainte Mère, avant de se manifester à tout autre[1]. Sans rechercher le moment précis où commença à prévaloir cette opinion, nous croyons fermement que tel a toujours été le sentiment de l'Église. Nous tenons pour assuré que si le Seigneur voulut bien se manifester à ceux dont parle le texte sacré, à plus forte raison il voulut se manifester à Marie immaculée; et nous ne sommes pas éloigné de croire qu'il l'honora fréquemment de sa royale présence, pendant les quarante jours qui précédèrent son ascension. Ainsi, la Vierge bénie fut d'autant plus consolée et remplie de joie, qu'elle avait été auparavant plus désolée et plus accablée de douleurs. Donc on peut lui appliquer ces paroles : *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* Marie put à bon droit s'écrier : *Si une immense douleur avait envahi mon âme, à cette heure, ô mon Dieu, vos consolations ont mis la joie dans mon cœur* (PSAL. XCIII, 19).

nino desunt nobis antiquitatis vestigia et testimonia. SUAREZ, *in* 3 *p. disp.* 49, *sect.* 1.

A ces preuves on peut ajouter que Jésus, en chargeant les saintes femmes d'apprendre à Pierre et aux autres disciples la bonne nouvelle de sa résurrection, ne leur commande point d'en faire part à sa mère ; ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si Marie avait encore ignoré à ce moment qu'il fût ressuscité d'entre les morts.

1. Non seulement la tradition nous a conservé le souvenir de cette apparition, mais encore celui de l'endroit même où elle a eu lieu. Si, conformément à l'opinion générale des écrivains ecclésiastiques, la mère de Jésus n'accompagna pas les saintes femmes dans la visite qu'elles firent au tombeau, pour embaumer le corps du Sauveur avec des aromates et des parfums précieux, on peut croire néanmoins que cette sainte Vierge après la sépulture de son fils (particulièrement la nuit qui précéda sa résurrection), se tint dans le voisinage du sépulcre, dans la maison entourée d'un jardin que Joseph d'Arimathie, le disciple fidèle, possédait en ces lieux (CHRISTOPHE DE CASTRO, *Histoire de la B. V. Marie*). C'est là aussi, du reste que les témoignages traditionnels placent l'événement de la première apparition de Jésus.

Sur l'emplacement occupé jadis par la maison du disciple de Jésus, dit Gonzalès, cité par l'abbé Jamar, au nord du saint sépulcre, on a construit une chapelle. Un autel s'élève à l'endroit où se tenait le Sauveur, lorsque, pour la première fois il apparut à sa mère. Ce fait est représenté en mosaïque sur le pavé. Bourrassé, *Histoire de la Vierge Marie*, chap. 20, rapporte que, selon un usage très ancien, le matin de la fête de Pâques, le Patriarche de Jérusalem, accompagné de son clergé, se rend en ce même lieu, où il entonne l'antienne que l'Église catholique chante en ce jour : *Regina Cœli.*

Quoi qu'il en soit de cette tradition, nous avons vu plus haut qu'il est difficile d'admettre que Marie se fût trouvée si près du sépulcre, à l'insu des saintes femmes, et à cause de la proximité des gardes du tombeau. Nous croirions donc volontiers qu'il y a quelque confusion, et que le lieu sanctifié par une des apparitions de Jésus, aux saintes femmes ou à d'autres, peut-être à Marie elle-même en une autre circonstance, a été regardé comme le témoin de cette première visite du Seigneur à sa Mère.

« Qui serait en état, dit l'abbé Jamar, de comprendre ce passage subit de la tristesse la plus profonde à l'allégresse la plus vive ? Jamais aucun séraphin ne connut la grandeur de l'amour de Marie : aucun, dès lors, ne peut sonder l'abîme de ses douleurs ou de ses joies.

» Qu'on se rappelle l'abattement dans lequel était plongée la mère de Tobie, inconsolable de la longue absence de son fils : avec quelle ardeur elle gravissait chaque jour le haut d'une montagne, d'où après s'être assise, elle portait un regard inquiet sur tous les chemins qui se dirigeaient vers le lointain horizon, espérant toujours y rencontrer ce fils si tendrement aimé. Quelles douces larmes ne versa-t-elle pas, quand, enfin, il lui fut donné de le serrer dans ses bras (Tob. x, 7, et xi, 11)? Songeons aussi aux transports que fit éclater le patriarche Jacob, lorsqu'il apprit que Joseph, cet enfant chéri, qu'il avait cru si longtemps ravi sans espoir à son amour, était encore en vie; comment, semblable à un homme qui s'éveille, d'un long sommeil, ou qui dort dans la nuit du tombeau, il s'écria: *Je n'ai plus rien à souhaiter, puisque mon fils Joseph vit encore.* De quelles émotions son cœur n'était-il pas agité, tandis qu'il tenait embrassé ce fils de prédilection, et disait: *Oh! je mourrai content puisque j'ai vu ta face* (Gen. xlv, 26, 28 et xlvi, 29-30) ?

» Eh bien, toute cette joie n'est rien à côté des saints élans de Marie, lorsque, après le spectacle des horribles tortures de son Fils, après toutes les cruautés et les outrages dont elle avait été témoin au temps de sa passion, elle le revoit vivant et glorieux, vainqueur de la mort !

» Mais à cette cause d'indicible bonheur, occasionné par le triomphe de son Fils, vient s'en joindre une autre, produite par la certitude des fruits salutaires que cette résurrection va opérer dans ses enfants adoptifs. Elle sait, en effet, que la foi en la divinité de Jésus-Christ, durant tous les siècles, s'appuiera sur ce fait comme sur un fondement inébranlable. Le Sauveur avait, sans doute, semé sur ses pas assez de miracles, pour établir sa divine mission : mais l'impression en avait été, en quelque sorte, éteinte par l'ignominie de la croix. Le prodige de la résurrection va comme renouveler et confirmer ces merveilles, en marquant du sceau de l'éternelle vérité, la ligne de séparation de l'ancien et du nouveau Testament. Aussi le grand apôtre ose dire : *Si Jésus-Christ n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, et votre foi est vaine aussi* (I Cor. xv, 14). La résurrection du Christ devait, en outre, avoir pour effet d'exciter les hommes à lever un regard d'espérance vers le ciel, du milieu des choses périssables de la terre, et de la dévastation sans trêve de la mort. Car, comme dit S. Paul, *si Jésus-Christ est ressuscité, comment quelques-uns peuvent-ils dire en-*

core que la résurrection des morts n'a point lieu (I Cor. xv, 12)? Enfin, cette résurrection devait purifier les hommes de la tache mortelle du péché, les animer d'une vie nouvelle, et les enflammer des ardeurs de la divine charité : *Traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram* (Rom. iv, 25). »

Le saint Evangile nous fait connaître dix apparitions du Sauveur à ses disciples après sa résurrection, et l'on est en droit de croire qu'elles furent de beaucoup plus nombreuses. En aucune de ces circonstances il n'est parlé de Marie. Cependant on aime à penser que, plusieurs fois, elle se trouva au milieu des apôtres, lorsque Jésus les favorisa de sa divine présence. Peut-être aussi demeurait-elle seule, savourant son bonheur dans la solitude et ne voyant les disciples de son cher Fils qu'autant qu'il était nécessaire pour les éclairer de ses lumières. On croira volontiers que le divin Ressuscité vint souvent passer de longues heures, auprès de sa mère bien-aimée. Innombrables ont dû être ses apparitions à Marie. A vrai dire, elles n'en ont fait qu'une, permanente et continue pendant quarante jours, à peine interrompue par quelques rares et courtes absences de Jésus, comme durant les trente années de leur vie commune ; et encore le plus souvent n'interrompait-il le commerce individuel, le tête-à-tête avec sa mère, dit l'abbé Maynard, que pour se montrer à elle en communauté avec ses disciples.

« Réjouissez-vous donc, ô reine du ciel [1]! parce qu'il est ressuscité comme il l'avait prédit. Celui que vous avez mérité dn porter dans vos sacrées entrailles. Le bonheur de ceux qu'oe aime nous rend heureux, aussi j'éprouve une grande joie de la vôtre.

» Mais cette joie de Marie ne se bornera pas à la résurrection de Jésus-Christ : quiconque sortira désormais du tombeau du péché réjouira son cœur maternel. S'il y a tant de réjouissance dans le ciel parmi les anges, que nous n'avons pas le droit d'appeler nos frères, pour la conversion d'un seul pécheur, quelle réjouissance la conversion de pécheurs innombrables ne causera-t-elle pas à celle qui est véritablement leur mère? Elle n'a pu contribuer à la résurrection de son divin Fils ; mais elle entrera pour une part immense, dans la résurrection spirituelle de tant de prévaricateurs qui souillent la face même du Christianisme. Réjouissez-vous donc encore, ô Marie ! de ce nouveau mystère de grâce : et nous, prenons garde de ne pas tomber de son sein dans la mort du péché, ou levons-nous du tombeau spirituel, pour aller nous jeter une seconde fois dans ses bras. »

1. Monseigneur Pavy, évêque d'Alger, *Mois de Marie.*

§ II. — *Ascension du Sauveur et retour de Marie à Jérusalem.*

Que fit la bienheureuse Vierge Marie, pendant les quarante jours que Jésus passa sur la terre, avant de monter au Ciel, pour prendre possession de son trône à la droite du Père? Le saint Évangile ne nous le dit pas; il ne nous apprend même pas si Marie était présente à la glorieuse Ascension de son Fils; la tradition de son côté est à peu près complétement muette, et nous sommes obligés de nous contenter des suppositions pieuses, plus ou moins plausibles, que nous trouvons chez les écrivains les plus autorisés.

« Si nous voulons savoir, disait S. Odilon, ce que la Mère de » Dieu faisait après la résurrection du Seigneur, et avant qu'il » montât au Ciel, le voici sans doute : Elle allait visiter, voir et » revoir encore, tous les lieux qui lui rappelaient Jésus, sa na- » tivité, sa passion, sa sépulture; elle les arrosait de ses lar- » mes, elle les couvrait de ses baisers, avec amour. Il lui fallait » ensuite regagner sa demeure habituelle, sans doute le lieu où » se réunissaient les apôtres, heureuse d'avoir revu les lieux » sanctifiés par les mystères de son divin Fils [1]. » Mais comme nous l'avons dit, les moments les plus précieux pour Marie, furent ceux qu'il lui fut donné de passer, seule à seule avec son divin Fils, et il est à croire que ces moments furent nombreux.

Cependant le quarantième jour arriva : c'était celui marqué de toute éternité par la divine sagesse, pour l'entrée triomphale de Jésus dans le ciel.

Voici comment les Evangélistes. et particulièrement S. Luc, dans le livre Actes des apôtres, nous rapportent cet admirable mystère.

Jésus se montra à ses apôtres, plein de vie après sa passion. Il les en convainquit par plusieurs marques, leur apparaissant pendant quarante jours, et les entretenant du royaume de Dieu. Mangeant avec eux, il leur ordonna de ne point sortir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, laquelle, dit-il, vous avez entendue de ma propre bouche. Car à la vérité, Jean a donné un baptême d'eau; mais, pour vous, vous recevrez le baptême de l'Esprit saint, dans peu de jours.

1. Si scire volumus quid Genitrix post resurrectionem Domini, antequam ipse cœlos ascenderit, agebat, sine dubio loca Dominicæ nativitatis, passionis, sepulturæ et resurrectionis frequenter circuiens invisere cupiebat. In eisdem etiam locis lacrymas fundebat et sanctissimi oris sui oscula dulcissima imprimebat. Deinde ad notum sibi refugium, Apostolicum videlicet contubernium, pasta intuitu Dominicorum locorum, cum gaudio remeabat. S. Odilo, *serm. de Assumpt.*

Sur cela ceux qui étaient présents, toujours préoccupés du règne temporel du Messie, *lui firent cette demande* : *Est-ce en ce temps-ci, Seigneur, que vous rétablirez le royaume d'Israël?*

Le Saint-Esprit devait bientôt les désabuser entièrement de cette idée; ainsi sans s'arrêter à la contredire, le Seigneur se contenta de leur répondre : *Ce n'est point à vous de savoir les temps où les moments dont le Père s'est réservé la disposition. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui viendra sur vous d'en haut* : *et vous me servirez de témoins dans Jérusalem, dans toute la Judée, et dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. Le Seigneur Jésus après leur avoir ainsi parlé* (Act. I), *les mena hors de la ville jusqu'à Béthanie, et ayant levé les mains, il leur donna sa bénédiction; et en les bénissant il se sépara d'eux* (Luc. XXIV. 50). *Ils le virent s'élever en haut : une nuée le déroba à leurs yeux* (Act. I, 9), *et il monta au Ciel, où il est assis à la droite de Dieu* (Matth. XVI, 19). *Comme ils le regardaient monter au Ciel, deux hommes vêtus de blanc se présentèrent soudain à eux et leur dirent* : *Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder en haut? Ce Jésus qui vient de s'élever du milieu de vous dans le Ciel, en reviendra de la même manière que vous l'y avez vu monter.*

Tel est le récit que nous donnent nos saints Livres. On le voit, le nom de la très sainte Mère de Jésus ne s'y trouve même pas. Il n'est pas plus question des saintes femmes, qui ordinairement marchaient à la suite du Seigneur. Il a semblé à plusieurs théologiens que ce silence était une preuve de l'absence de Marie, au moment où Jésus remonta vers son Père. L'Evangile nous la montre au pied de la croix du Seigneur, les Actes des apôtres n'oublient pas de nous dire qu'elle était dans le Cénacle avec les apôtres, attendant la venue du consolateur promis par son Fils: pourquoi si elle avait été présente à l'Ascension glorieuse de Jésus, l'Evangile et les Actes ne l'eussent-ils pas rapporté de même?

On pourrait dire avec Auguste Nicolas [1] que « l'événement de l'Ascension, tout grand qu'il est, ne déroge pas à ce caractère des apparitions précédentes, et à la loi de mérite et de dignité qui en excluait Marie. Là en effet, *il s'en trouva qui doutèrent.* Là encore, Jésus reprocha à ses disciples leur incrédulité et la dureté de leur cœur; là, enfin il leur ouvrit une suprême fois les Ecritures, et les envoya porter dans le monde le flambeau de la foi, qu'ils n'avaient pas encore eux-mêmes complétement, et qui devait être le don du Saint-Esprit, de cette vertu d'en-haut, qu'il promit de leur envoyer en s'en allant.

« Marie l'avait ce don, cette vertu; elle en avait été remplie

1. *La Vierge Marie, ch.* XX.

dès sa conception, revêtue surtout lorsque le Saint-Esprit survint en elle, lorsque le Très-Haut la couvrit de son ombre pour lui faire concevoir et enfanter le Verbe de Dieu. Aussi à la différence de tous les apôtres, avait-elle déjà professé et prophétisé la foi chrétienne, dans le cantique de sa reconnaissance; elle l'avait surtout témoignée et confessée dans le martyre de sa Compassion et de sa douleur. Il n'était donc pas nécessaire pour la très sainte Vierge qu'elle fût présente aux apparitions de son divin Fils, après la résurrection et à l'Ascension, puisque, comme nous venons de le démontrer par le texte des Evangiles, ces apparitions n'avaient d'autre objet que de convaincre l'incrédulité des apôtres, et de les préparer à recevoir les dons qu'elle avait déjà.

» Ainsi, il est très remarquable qu'après nous avoir montré la très sainte Vierge au pied de la croix, dans cette attitude si héroïque de Mère de Dieu, et de mère des hommes, et l'avoir fait disparaître complétement durant la résurrection et l'Ascension, les divins récits la font reparaître après la disparition de son Fils, pour nous la montrer au Cénacle, *persévérant dans la prière*, avec les apôtres et les saintes femmes.

» Marie est ainsi dans toutes les situations de foi et d'épreuves, et jamais à celles de manifestation et de réconfort : elle n'est pas au Thabor, elle est au Calvaire; elle n'est pas à la résurrection ni à l'Ascension, elle est au Cénacle. Qui peut ne pas voir dans cette économie, le plus glorieux témoignage de la foi, de la force, de la fidélité de Marie? »

On ne saurait nier la valeur des motifs allégués par les partisans de l'opinion qui refuse à l'auguste Vierge Marie l'ineffable consolation d'assister au triomphe de son divin Fils. Cependant il nous est permis, tout en respectant une opinion qui n'est peut-être pas contraire à la vérité, de ne pas nous rallier à une critique dont la sévérité touche à l'exagération. Il ne serait pas prudent de ne vouloir rien admettre de ce qui n'est pas rapporté dans l'Evangile. S. Jean lui-même nous met en garde contre cet excès, en nous avertissant que tout n'a pas été écrit, mais seulement ce qui était nécessaire et utile pour que nous ayons la foi et que nous soyons sauvés. Les apôtres étaient les témoins officiels de la vie, de la mort, de la résurrection et de l'ascension du Sauveur. Pour des raisons que nous avons dites, le témoignage de Marie ne devait pas être invoqué comme celui des apôtres, par les Juifs et les Gentils qu'ils avaient mission d'éclairer. La sainte Ecriture n'a donc pas à signaler sa présence. Elle la signale sur le Calvaire, parce que Marie remplissait une mission au pied de la croix de Jésus-Christ. Elle était avec lui prêtre et victime, elle y devenait notre mère, par un mystérieux enfantement dont les douleurs incomparables nous sont un garant de

son amour et de sa sollicitude infinie pour des enfants qui lui ont tant coûté. Il n'était pas possible que ce mystère d'amour fut ignoré de nous. Dieu ne pouvait pas permettre que nous ne connussions pas la mère qu'il nous donnait. De même la présence de Marie nous sera signalée dans le Cénacle, où les apôtres attendront l'effet des promesses de son Fils, parce qu'il est nécessaire que nous connaissions l'efficacité de ses prières; elle prie avec les apôtres, et le Saint-Esprit leur est donné, pour nous apprendre que Marie prie avec l'Eglise, qu'elle prie avec chacun de nous et que c'est grâce à ses prières et à sa toute-puissante intercession, que nos supplications ne sont pas repoussées.

Le silence de la sainte Ecriture, qui ne nomme pas Marie parmi les témoins de l'Ascension du Sauveur, n'est donc pas un motif suffisant pour nier sa présence. Nous ferons la même observation en reconnaissant que peu de Pères ont mentionné la présence de Marie auprès de Jésus, lorsqu'il monta au Ciel. Les Pères exposaient et défendaient avant tout les vérités fondamentales de notre foi, et le texte des saintes Ecritures. La présence de Marie en cette circonstance n'est pas une de ces vérités; si elle réjouit le cœur, elle n'est pas nécessaire à la foi. D'autre part l'Ecriture n'en parle pas. Il n'est donc pas étonnant que les Pères aient eu rarement à la mentionner et que cette pieuse tradition, toute véritable qu'elle puisse être, soit demeurée dans une demi-obscurité.

Du reste, qu'on lise attentivement ce passage des Actes des apôtres : *Alors ils retournèrent à Jérusalem, de la montagne qu'on appelle des Oliviers, et qui est près de Jérusalem, à la distance d'une journée de sabbat. Et lorsqu'ils furent rentrés, ils montèrent dans le cénacle où demeuraient les apôtres. Ils persévéraient tous unanimement dans la prière, avec les femmes, et avec Marie Mère de Jésus*[1]. Comment les saintes femmes se trouveraient-elles là dans le Cénacle avec Marie, si toutes ensemble n'avaient pas été du nombre de ceux qui descendirent de la montagne dans Jérusalem et revinrent au Cénacle? Faudrait-il s'arrêter à la supposition inadmissible qu'elles étaient demeurées là, en attendant que l'admirable mystère de l'ascension fût accompli et que les apôtres revinssent leur en apporter la nouvelle? Elles étaient au Cénacle avec les apôtres et une centaine d'autres disciples, comme il est dit plus loin, parce qu'elles étaient revenues avec eux de la montagne où elles avaient été, comme eux, témoins de l'ascension du divin Maître. Pouvait-il se faire que Marie fût privée de

1. Tunc reversi sunt Jerosolymam, a monte, qui vocatur Oliveti, qui est juxta Jerusalem, sabbati habens iter. Et cum introissent in cœnaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus et Joannes, etc... Hi omnes perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Maria matre Jesu et fratribus ejus. *Act.* 1, 12-14.

la joie d'assister au glorieux triomphe de son Fils, elle que n'avait pu séparer de lui, ni sa mort, ni sa passion, elle auprès de qui s'étaient écoulés presque tous les instants de la vie mortelle du Sauveur [1]? Est-il admissible qu'elle n'ait connu ce glorieux mystère que par le récit des apôtres, et qu'elle les ait vus *revenus à Jérusalem avec une grande joie*, comme dit l'Evangile de S. Luc, sans qu'il lui fût donné de partager pleinement cette joie, et de s'entretenir avec eux, comme témoin de l'événement merveilleux qui en était l'objet? Il est admis que la bienheureuse Vierge vit son divin Fils, après sa résurrection, quoique l'Evangile ne le dise pas : toutes les raisons qui militent en faveur de cette pieuse croyance, ont la même force pour établir qu'elle fût présente à son Ascension. Si l'on demandait pourquoi les anges, qui se montrèrent aux apôtres après l'Ascension du Sauveur, s'adressèrent uniquement à eux, et ne firent aucune mention de Marie, on pourrait répondre que les apôtres avaient besoin qu'un témoignage venu du ciel, leur certifiât que Jésus était réellement monté dans le séjour de l'éternelle gloire. Il ne fallait pas que, ni eux, ni leurs disciples pussent jamais confondre l'Ascension du Sauveur avec l'enlèvement d'Hénoch et d'Elie, réservés pour les derniers temps. De plus, ils avaient la mission de prêcher le mystère de l'Ascension, comme les autres mystères de Jésus-Christ. La bienheureuse Vierge Marie n'avait pas la mission de rendre publiquement témoignage à son Fils. Enfin elle n'avait nullement besoin que les anges la confirmassent ou lui donnassent des lumières, puisqu'elle était plus éclairée que les anges eux-mêmes, sur tout ce qui concernait Jésus. Les anges n'avaient donc rien à lui apprendre, et s'ils lui rendirent quelques hommages, comme à leur reine, ce n'était pas pour les Evangélistes le lieu de nous le dire, puisque la foi n'y était pas intéressée. Le silence de l'Evangile n'est donc pas une raison suffisante, pour croire que Marie fût privée du bonheur d'assister à la glorieuse Ascension de son divin Fils, lorsque tant de motifs nous invitent à embrasser cette pieuse croyance. Nous pouvons donc, à la suite des écrivains et des auteurs mystiques les plus dignes de foi, rechercher les circonstances au milieu desquelles s'accomplit l'Ascension du Sauveur, sous les yeux de sa bienheureuse Mère.

D'après S. Augustin, S. Grégoire, le vén. Bède et plusieurs

1. S. Anselme ne l'a pas cru, et dans une prière qu'il adresse à Notre-Seigneur Jésus-Christ nous lisons ces mots :

Domine Jesu Christe, dulcissime, suavissime, pulcherrime, speciosissime, desideratissime, Dominus meus et Deus meus, post resurrectionem tuam quadragesimo die, *vidente piissima matre tua Virgine, et ineffabiliter gaudente*, videntibus amicis tuis apostolis, et ineffabiliter de tua glorificatione lætantibus, benedicens eis ascendis in cœlum et sedes ad dexteram Patris. S. Anselm. *Orat. ad Christum.*

autres, les disciples du Sauveur étaient rassemblés dans le Cénacle, lorsque Jésus-Christ leur apparut une dernière fois, le quarantième jour après sa résurrection. Il vint au milieu d'eux pendant qu'ils prenaient leur repas, et, comme nous l'apprend le saint Évangile, il leur reprocha leur incrédulité; non pas dit S. Augustin, que leur foi ne fût pas parfaite au moment où il leur parlait. Après tant de preuves qu'il leur avait données de sa résurrection, toute hésitation, toute ombre de doute était devenue impossible pour eux, mais il leur reprocha avec douceur de n'avoir pas cru d'abord à sa résurrection, sur la parole des saintes femmes, et d'avoir voulu le voir ressuscité de leurs propres yeux, avant de croire. Malgré la grandeur du mystère annoncé par Madeleine et les autres, malgré qu'il fût à la rigueur possible de supposer qu'elles fussent le jouet d'une illusion, les apôtres étaient inexcusables, car Jésus leur avait annoncé plusieurs fois sa résurrection le troisième jour après sa mort, et ils devaient y croire, si même personne n'eût vu le Sauveur ressuscité, et ne leur eût annoncé la grande nouvelle. Le témoignage des saintes femmes n'était pas la seule, ni même la principale cause qui rendit leur incrédulité coupable. Mais à l'heure où Jésus leur parlait, ils regrettaient tous ce moment d'incrédulité, et la leçon que leur faisait le divin Maître avait surtout pour but de leur apprendre à ne pas s'étonner mais à prendre patience, si leur propre témoignage n'était pas toujours accepté par les hommes. Il leur ordonna ensuite de prêcher l'Évangile dans tout l'univers, de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ceux qui croiraient en lui; il leur donna le pouvoir de faire des miracles dans l'ordre de la nature et dans l'ordre de la grâce [1], leur promit le Saint-Esprit, et leur dit enfin de ne pas quitter Jérusalem, jusqu'à ce qu'ils aient reçu ce don incomparable. S. Luc nous apprend qu'il daigna manger avec eux. Peut-être au moment de les quitter voulut-il les fortifier en leur donnant une fois encore de sa propre main, l'adorable sacrement de l'Eucharistie, et leur recommander l'usage fréquent de ce pain divin, lorsqu'il ne

1. Sine dubio ejiciuntur dæmonia, cum eradicantur de corde peccata: exinde qui in Christum credunt, linguis loquuntur novis cum jam recedunt vetera de ore eorum... serpentes tollant necesse est, dum venenates suggestiones extinguunt. S. Bernard. *serm.* I *de Ascens.*

Qui dum bonis suis exhortationibus malitiam de alienis cordibus auferunt serpentes tollunt; et dum pestiferas suasiones audiunt, sed tamen ad operationem pravam minime pertrahuntur, mortiferum quidem est quod bibunt, sed eis non nocebit; qui quoties proximos suos in bono opere infirmari conspiciunt, dum eis tota virtute concurrunt, et exemplo suæ operationis illorum vitam roborant qui in propria actione titubant, quid aliud faciunt, nisi super ægros manus imponunt ut bene habeant? Quæ nimirum miracula tanto majora sunt quanto per hæc non corpora sed animæ suscitantur. S. Gregor. *hom* XXIX *in Evang.*

serait plus au milieu d'eux. Ainsi l'ont pensé de graves auteurs [1].

La bienheureuse Vierge Marie assistait-elle à cette réunion suprême dans le cénacle? On ne saurait le dire avec quelque certitude. Jean, à qui Jésus l'avait confiée habitait la demeure où les apôtres étaient rassemblés. Marie l'habitait-elle avec lui ou demeurait-elle à Béthanie avec Marthe et Marie? On ne le sait. Et si elle habitait la maison dont le Cénacle dépendait, était-elle présente à l'assemblée des apôtres, prenant avec eux son repas, ou bien plutôt retirée dans la solitude et le silence de son humble cellule? On l'ignore de même. Après l'Ascension, nous la retrouvons dans le même Cénacle priant avec les apôtres, les autres disciples et les saintes femmes; rien ne s'oppose donc à sa présence au milieu d'eux et dans le même lieu, le jour de l'Ascension, avant l'accomplissement de ce grand mystère. Les paroles de reproche que Jésus adresse à ses apôtres, qui n'ont pas cru au témoignage des saintes femmes, sembleraient supposer la présence de celles-ci, à plus forte raison la présence de la Mère du Sauveur. Quelques écrivains pensent que Marie ne vint au Cénacle, avec quelques saintes femmes et d'autres disciples, que vers la fin du repas, assez tôt néanmoins pour participer au festin eucharistique.

Quoi qu'il en soit, Jésus sortit du Cénacle et se dirigea vers Béthanie. A côté de lui se tenait sa Mère bien-aimée, sa compagne assidue pendant presque tous les jours de sa vie mortelle. Les saintes femmes étaient là aussi. Elles qui n'avaient pas craint de gravir, à la suite de Jésus, la montagne du Calvaire, avaient leur place marquée non loin de lui, lorsqu'il gravissait la montagne des Oliviers, pour s'élever triomphant, dans les cieux. Les apôtres entouraient leur divin Maître. Ils avaient pleuré leur faiblesse, leur timidité d'un moment, et promis à Jésus de s'acquitter généreusement, moyennant sa grâce, de la grande mission qu'il leur avait confiée. Les principaux disciples marchaient à leur suite. Et pendant que ce cortège auquel s'unissaient toute la milice céleste et toutes les âmes saintes délivrées des limbes, traversait Jérusalem, les ennemis du Sauveur, aveuglés ou saisis de crainte, se rangeaient respectueusement sur son passage.

Mais pourquoi Jésus se dirige-t-il d'abord vers Béthanie?

Pous nous, nous croirions volontiers que la très sainte Vierge ne s'était pas trouvée d'abord à la réunion des disciples dans le Cénacle, lorsque Jésus leur reprocha leur incrédulité, et leur donna

1. Multi graves doctores hoc Christi convivium referunt ad cœleste poculum divinæ Eucharistiæ, quam Christus in hoc ultimo vale, cum suis discipulis communicavit, ut dolor de ejus absentia mitigaretur, et eos in spe cœlestium donorum firmaret, et in adversis corroboraret. SILVEIRA, *in Act.* I, *n.* 48.

ses dernières instructions. Il nous semble difficile d'admettre que Marie-Madeleine et Marthe se soient séparées de la Mère du Sauveur, et très probable au contraire qu'elles aient voulu la posséder dans leur maison de Béthanie. Jean était bien devenu le fils de Marie, en vertu des paroles prononcées par Jésus sur la croix, mais il n'est pas sûr qu'il ait possédé dans Jérusalem une maison pouvant servir de retraite à l'auguste Vierge, tandis que chez Marthe et Marie, elle trouvait une hospitalité telle que son cœur la pouvait désirer. Jésus n'allait donc pas à Béthanie seulement pour les deux sœurs mais aussi pour sa Mère, qu'il voulait revoir une dernière fois, et faire assister à son Ascension glorieuse.

Ce fut alors que les apôtres demandèrent à leur Maître si le moment était venu où il rétablirait le royaume d'Israël. Il leur restait encore quelques illusions sur le règne temporel du Messie. Bientôt le Saint-Esprit allait descendre en eux avec tous ses dons, les éclairer et leur faire pleinement comprendre quel est ce royaume d'Israël que le Fils de Dieu est venu établir sur la terre, au prix de tout son sang. Puis se tournant vers Marie, dit S. Jean Chrysostome, il lui adressa ces paroles : « Paix à vous, » ô ma mère. Ne vous affligez pas parce que je remonte vers » mon Père céleste; je ne vous délaisserai pas, vous, la splen- » deur et la lumière du monde, vous, mon tabernacle béni, que » nulle tache n'a jamais souillée, vous, mon temple très saint. Je » ne vous délaisserai pas, vous qui avez seule été trouvée fidèle » entre tous sur la terre, ô Vierge qui êtes ma mère! Quand » viendra le moment où votre âme devra se séparer de votre » corps sacré, ce n'est pas un ange ni un archange que j'enver- » rai à votre rencontre, je viendrai moi-même et je recevrai » votre âme plus brillante que le soleil [1]. »

Les paroles de S. Chrysostome (ou de l'auteur vénérable par son antiquité), que nous venons de citer, disent expressément que Marie était avec Jésus quelques moments avant qu'il montât au ciel : on ne peut donc pas douter de sa présence au moment même de l'Ascension glorieuse de son divin Fils. Les actes des

1. Vossius qui a traduit du grec en latin le discours (VI *de Ascens.*) d'où ce texte est tiré, l'attribue à saint Jean Chysostome; d'autres critiques le croient d'un autre auteur, mais en tout cas très ancien : voici le texte latin :

Quibus dictis, conversus ad Matrem Dominus dixit : Pax tibi, o Mater; ne contristeris, quia ascendo ad Patrem meum; non te relinquam, quæ splendor es ac fenestra mundi; non te relinquam, habitaculum meum, omni fuco ac dolo carens; non te relinquam, templum meum sanctum; non te relinquam, quæ fidelis inventa es per universum mundum; non te relinquam Mater mea Virgo. Quin et quando emigratura es de corpore, non Angelum, neque Archangelum missurus sum : sed ego ipse veniam, tuamque animam sole spledidiorem excipiam.

apôtres nous apprennent que Marie demeura dans le cénacle persévérant dans la prière, après l'Ascension : pourquoi, dit Vossius, n'aurait-elle pas été avec eux en ce moment béni, si doux et si déchirant à la fois, pour son cœur maternel ? Lorsque le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, il n'est pas fait mention de Marie au livre des Actes. Cependant peut-on douter de la présence de celle dont les prières ardentes s'unissant aux prières des disciples, hâtèrent la venue de ce divin Esprit ? L'Écriture nous apprend que les apôtres persévéraient dans la prière avec elle, en attendant le don qui leur était promis : peut-on douter de sa présence au moment où ses prières furent exaucées ? Cependant il n'est pas parlé d'elle lorsque s'accomplit ce mystère, non plus que pour celui de l'Ascension de son divin Fils. Le silence de la sainte Ecriture, en cette circonstance, ne prouve donc rien contre le sentiment commun des pieux fidèles et de la plupart des docteurs.

« En conversant ainsi, dit Gentilucci, le divin Rédempteur gravissait cette montagne, d'où l'on pouvait voir toutes les places de Jérusalem. Plus il approchait du sommet, plus il parlait avec douceur à ses disciples, prenant congé d'eux, comme un bon père qui se sépare de sa chère famille. S. Jean Chrysostome n'est pas seul à dire que l'immaculée Marie eut avec Jésus un entretien particulier, sur de grands et nombreux mystères. Corneille de la Pierre ajoute que le divin Rédempteur donna à la Vierge bénie la plaie de son très saint côté à baiser. Oh ! quelle ineffable consolation dut éprouver, dans ce baiser divin, notre Reine, notre Mère bien-aimée ! »

Citons ici les paroles de S. Thomas de Valence [1] : « Sur le » point de s'élever dans les cieux, chaque Apôtre s'approche » et lui baise la main ; lui les embrasse avec tendresse. Voyez, » vous ce vieillard vénérable ? C'est Pierre. Oh ! comme il se

1. Cum igitur vellet levari, sigillatim quilibet Apostolus osculatur manus, et Dominus amplexus est illos. O quomodo ille senex venerabilis Petrus, quomodo plenus lacrymis adhæret vestigiis redemptoris! Quomodo dilectus ille discipulus Joannes osculatur pedes Domini sui! Novissima vero et ultima Virgo mater et Filium amplexatur; et ipsa vellet intra brachia Unigeniti sui evolare cum illo ad cœlum. O quanta lætitia! o quantum gaudium permixtum lacrymis, o quanta devotio! Quid dixisti, Domine, recedens, Matri tuæ? O Evangelistæ! quare tacuistis? Multum desideramus omnes scire illud ultimum vale. S. Thomas Valent. *conc. IV in Ascensione Domini* (cité et traduit par le R. P. Avignon, *Biblioth. des Prédict.* de Houdry.)

Bonæ matres solent in hoc mundo exhilarari cum vident filios suos terrenis honoribus sublimari: et ista Mater, procul dubio bona, non ineffabili gaudio lætaretur, quando Filium suum unigenitum omnes cœlos dominanti jure penetrare, ac in Dei Patris omnipotentis vidit concessum ascendendo pertingere? Imo quid huic gaudio fuit unquam simile? Quid in medium prolatum saltem per illud aliquo modo possit mens humana in istud aciem dirigere? Idem, ibidem.

» presse contre son Maître ! Voyez comme le disciple bien-aimé » se précipite à ses pieds, pour les baiser respectueusement. » La Vierge-Mère arrive la dernière, et se jette dans les bras » de son Fils. Ah ! que ne lui est-il donné de demeurer là, et de » s'envoler dans ces douces étreintes avec le bien-aimé de son » cœur ! Quelle joie ! quel bonheur ! mais aussi que de larmes et » de soupirs ! Qu'avez-vous dit, ô mon Dieu, à cette douce Mère, » en vous séparant d'elle ? O Evangélistes, pourquoi ne nous » l'avez-vous pas appris ? Nous regrettons bien tous de ne rien » savoir sur ce dernier adieu.

» Dans ce monde, les mères qui ont bon cœur, ont coutume » de se réjouir, quand elles voient leurs enfants comblés d'hon- » neurs et de dignités, et vous voulez que cette Mère divine, la » meilleure parmi toutes les mères d'ici-bas, soit demeurée in- » sensible en voyant son Fils monter au plus haut des cieux, » pour aller prendre sa place sur le trône que lui a préparé » son Père à côté du sien ? Son cœur a tressailli d'une joie in- » comparable : et quelle langue humaine pourrait exprimer tout » ce qui se passait dans son âme en ce moment fortuné ? »

Il adresse encore à Marie une dernière parole [1] : « Ma Mère, » lui dit-il, il est nécessaire que vous demeuriez quelque temps » encore sur la terre, afin d'affermir ceux qui croiront en moi. » Je viendrai ensuite à vous, et je vous emmènerai dans ma » gloire. — Et Marie répondit : Mon cher Fils, que votre vo- » lonté soit faite. Non seulement je suis prête à rester, mais » encore à mourir, s'il le faut, pour les âmes à qui vous avez » sacrifié votre vie. Je vous demande pour toute grâce, que vous » vous souveniez de moi. »

Si l'on en croit Suarez, il était environ une heure après-midi, lorsque le divin Maître, qui semblait s'éloigner à regret de ceux qui lui étaient si chers, s'éleva majestueusement vers le ciel par sa propre puissance. Quoique l'Evangile ne le dise pas expressément, on peut croire pieusement qu'il laissa éclater quelques rayons de sa gloire, comme sur le mont Thabor, aux yeux des témoins de son Ascension glorieuse. En montant vers le ciel, Jésus éleva les mains et bénit sa mère, ses apôtres, les disciples et les saintes femmes. Peut-être, il étendit les bras sur leurs têtes en forme de croix, comme autrefois Jacob, lorsqu'il bénit les fils de Joseph ; peut-être aussi forma-t-il sur eux le signe de la croix, enseignant ainsi à son Eglise ce mode de bénédiction qui remonte au temps des Apôtres [2].

Les Apôtres et les autres témoins de cet admirable spectacle, ne pouvaient détacher leurs yeux d'un objet qui faisait leurs

1. S. Bonaventure, *Médit. sur la vie de Jésus-Christ.*
2. S. Basil. *de Spiritu Sancto, cap.* 57.

délices et leur véritable félicité. Mais bientôt le divin Rédempteur qui s'était élevé vers le ciel par sa propre puissance, qui est la puissance de son Père, et en vertu des privilèges qui appartenaient de droit à son corps et à son âme glorifiés, disparut à leurs yeux. Il entra dans une blanche nuée merveilleusement resplendissante, et en un instant franchissant les espaces infinis qui séparent la terre du séjour de la gloire, il fit son entrée dans le céleste royaume.

Si l'on en croit les Pères et les Docteurs [1], cette nuée lumineuse était le symbole de la vertu du Père, s'avançant au-devant de son Fils bien-aimé. Plusieurs disent que le Père éternel vint dans cette nuée, avec les neuf chœurs des Anges, recevoir le Verbe incarné. Avec ce céleste cortège, au milieu des chants de triomphe, Celui que les Juifs avaient crucifié, mais qui avait vaincu l'enfer et la mort, allait prendre place à la droite de son Père pour régner éternellement, égal à Dieu en toutes choses et possédant, même comme homme, le souverain domaine sur toute créature.

Cette entrée triomphante du Sauveur au Ciel, et cette prise de possession de la domination suprême, furent cachées pour les disciples. Mais il ne pouvait en être ainsi de Marie ; l'on aime à croire que la très sainte Vierge, plus éclairée que les Prophètes, ne suivit pas ce triomphe seulement des yeux de l'esprit ; mais ravie en extase, il lui fut permis de le contempler de plus près. Est-ce que la majesté du Très-Haut, et les splendeurs du sanctuaire éternel, n'ont pas été manifestées à S. Jean ? S. Etienne ne vit-il pas les cieux ouverts et Jésus debout à la droite de son Père ? Pourquoi le Christ, qui daigna gratifier ses serviteurs d'une faveur si précieuse, aurait-il refusé à sa Mère le bonheur d'être témoin de son entrée au ciel ? Une voyante a même affirmé qu'elle assista à tout en personne, qu'elle fut transportée momentanément au ciel, en corps et en âme, tout en restant avec les Apôtres, par le privilège de la bilocation accordé à quelques saints. Et vraiment, il y a quelque séduction à penser que personne, sinon Jésus, ne devait précéder corporellement au ciel la femme qui a fourni le corps par qui tous y entrent. D'après cette idée, libre de rester au ciel, elle aurait préféré redescendre sur la terre, pour assister l'Eglise naissante.

Qui dira l'étonnement, l'admiration des Apôtres à la vue de leur divin Maître ainsi glorifié ? Non seulement ils crurent alors,

1. S. Thomas dit en parlant de ce nuage : Videntibus illis elevatus est et nubes suscepit eum... Ad primum ergo dicendum quod sicut Christus dicitur propria virtute resurrexisse, et tamen suscitatus est a Patre, eo quod est virtus Patris et Filii, ita etiam Christus ex propria virtute ascendit in cœlum, et tamen a Patre elevatus et assumptus est. D. Thomas, 3 *p. q.* 57, *art.* 3.

mais ils virent de leurs propres yeux qu'il était véritablement le Fils du Dieu tout-puissant, et ils l'adorèrent. On ne lit point dans l'Evangile qu'ils lui aient, jusque là, rendu ce culte qui n'appartient qu'à Dieu seul. S. Pierre dit bien à Jésus : *Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant*, mais il ne l'adore pas. S. Thomas s'écrie : *Mon Seigneur et mon Dieu!* mais il ne se prosterne pas à ses pieds pour lui rendre le culte de l'adoration. Ce n'est qu'en le voyant monter au ciel que tous se prosternent et l'adorent.

Qu'eussent-ils dit et qu'eussent-ils fait, si leurs yeux s'étaient ouverts, et s'ils avaient pu contempler le glorieux cortège qui accompagnait leur Maître, s'ils avaient entendu les chants de triomphe de tous les chœurs des Anges! Car, selon Suarez, il n'est pas permis de douter que tous les esprits bienheureux ne soient venus du ciel, à la rencontre du Fils de Dieu, pour augmenter ainsi sa gloire et rendre leurs hommages à sa divine humanité. Mais les Anges n'étaient pas seuls. Tous les justes qui, pendant tant de siècles, avaient soupiré dans les limbes après sa venue, l'accompagnaient. Ils étaient là, ces bienheureux captifs, relevant par leur présence et leur allégresse infinie la gloire de leur libérateur. De nombreux morts étaient ressuscités en même temps que Jésus-Christ lui-même, pour attester ainsi la résurrection et la divinité du Sauveur. Leur résurrection était véritable et il est difficile d'admettre qu'elle ne fût que momentanée, et que leurs corps réunis à leurs âmes glorifiées, fussent après quelques jours retournés dans la poussière du tombeau. Ces heureux ressuscités, prémices choisies de la résurrection finale, étaient donc là en corps ou en âme, comme Jésus-Christ lui-même, et partageaient sa gloire. Il fallait, s'il est permis d'ainsi parler, que le palais du Roi des rois, contînt quelques exemplaires complets de son œuvre par excellence : il avait racheté tout l'homme ; il était convenable au moins que quelques hommes rachetés et réparés par lui montrassent, dans le ciel, aux autres bienheureux et aux anges, ce que tous les saints seraient après la consommation des siècles. Mais entre les saints qui accompagnèrent Jésus-Christ au jour de sa Résurrection glorieuse, il en est un au moins qu'on aime à se représenter, sorti comme lui du tombeau, et partageant sa gloire : c'est Joseph. Après quelques années, Marie devait à son tour être introduite en corps et en âme dans le royaume de son divin Fils : la piété défend de penser que Jésus ait refusé à Marie la joie de voir Joseph admis au privilège de la résurrection glorieuse. Il fallait que la famille de Nazareth se retrouvât au complet dans le royaume de Jésus et de Marie [1].

1. Pie quidem credendum est, non tamen asserendum, quod piissimus

Les disciples *regardaient Jésus allant au ciel*, dit le livre des Actes, *et voilà que deux hommes se présentèrent devant eux, avec des vêtements blancs, et leur dirent : Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous ainsi à regarder le ciel? Jésus qui vient d'y monter d'au milieu de vous, en descendra de même un jour.*

Les anges ne s'adressent pas à Marie, leur mission ne la concernait pas : elle n'avait pas besoin d'être éclairée comme les Apôtres, sur le second avénement de son Fils; rien de ce qui concernait Jésus, ne lui était désormais caché. Sans doute elle se tenait quelque peu à l'écart, entourée des saintes femmes, et les anges n'osèrent point troubler, par leurs paroles, la divine extase, dans laquelle elle était plongée.

Le pieux S. Bernard considère les sentiments de la Vierge immaculée, heureuse et triste tout à la fois que son Fils soit remonté dans sa gloire. Tantôt, avec les paroles du Cantique (II, 17), elle l'invite à fuir vers la montagne des parfums, et tantôt, avec l'Epouse elle-même, après l'avoir vu sur les hautes montagnes de Bether, elle l'appelle avec tendresse, pour qu'il reste près d'elle, et la rende heureuse d'un doux regard. S. Bernard conclut en disant que la Mère du Rédempteur était, en même temps, consolée et affligée ; consolée, parce qu'elle voyait son Fils remonté dans la gloire ; affligée, parce qu'elle se voyait laissée par lui, sur la terre, et qu'elle ignorait l'époque où elle lui serait réunie pour toujours.

Marie pesait aussi les immenses avantages que devait nous procurer l'Ascension du Sauveur. Mieux que les Apôtres, elle comprenait ces paroles de Jésus : *Il est avantageux pour vous que je m'en aille*; et cette pensée était encore, pour elle, une puissante consolation.

Filius Dei Jesus, pari privilegio decoravit suum putativum patrem, sicut suam sanctissimam Matrem, et sicut illam assumpsit in cœlum in corpore et anima gloriosam, sic etiam, in die resurrectionis suæ sanctissimæ, Joseph in gloria resurrectionis secum : ut sicut illa sancta familia, scilicet Christus, Virgo et Joseph in laboriosa vita et amorosa gratia simul vixerunt in terris, sic in amorosa gloria nunc et corpore et anima regnat in cœlis... Scriptum est enim (MATTH. XXVII) : *Multa corpora sanctorum surrexerunt...* Secundum Hieronymum, hoc factum fuit Domino resurgente, quia Dominus fuit primogenitus mortuorum, ut dicitur *Apoc.* I. Inter quos suscitatos pie credendum est quod fuerit sanctissimus ille vir. Quærit Remigius quid factum est de his qui surrexerunt cum Christo, et respondit quod omnino credendum est quod postea non obierunt : scilicet, cum Christo ascendente pariter ascenderunt; et hoc rectæ consonat rationi. Primo respectu Christi : quia consonat Christi potentiæ et gloriæ ac testificationi resurrectionis, tam suæ jam factæ, quam nostræ futuræ. Secundo, respectu facti : Quia si ex causa rationabili et ex privilegio singulari accelerata sit in isto sancto, et in quibusdam aliis resurrectio in corpore et in anima jam completa, nulla ordinis perturbatio est; immo potius consonum rationi. Decet enim communia sic in suo ordine conservari, quod nihilominus privilegium magni regis habeat locum. S. BERNARDINUS SENENS. *Serm.* 2 *de S. Joseph, art.* 3.

Ecoutons aussi S. Anselme [1] : « Quel est le génie si puissant, » si élevé soit-il, qui, en voulant essayer de sonder l'immensité » de la joie de la divine Mère à l'Ascension de son Fils, ne se » sente comme pris de vertige? Si le motif de cette joie est si » grand, que dirons-nous de la joie elle-même? Mais, ô doux » Jésus, tendre Fils d'une si aimable Mère, comment, en remon- » tant dans le royaume de votre gloire, avez-vous pu souffrir » que cette Mère si bonne, fût condamnée à demeurer sur cette » terre, seule, privée de son Fils? Oh! pourquoi ne l'avez-vous » pas emmenée avec vous dans le ciel? Sans doute, mon Dieu, » vous en avez agi de la sorte, pour ne pas faire naître le » moindre doute, la moindre hésitation, dans le cœur de vos » phalanges célestes, qui s'apprêtaient à célébrer triomphalement » votre entrée dans le ciel. Votre céleste cour, en effet, n'aurait » pas su à qui adresser tout d'abord ses hommages; vous auriez » été là, vous le Seigneur et le Maître de tous les anges, reve- » nant comme un magnifique conquérant, dans votre royaume, » après avoir pris ce corps, instrument de votre retour. Mais » elle aurait été là aussi, cette gracieuse souveraine, cette Mère, » s'élevant à vos côtés, et faisant valoir sur ce royaume noble- » ment conquis, ses droits maternels. Je comprends maintenant » qu'il ne convenait point que les légions des cieux fussent » divisées, et que, dans cette entrée solennelle, une partie fût » pour vous, et une partie pour votre Mère, car cette cour sou- » veraine vous appartenait tout entière, ô Jésus, et tout entière, » elle appartient aussi, par vous, à Marie.

» Béni soyez-vous donc, d'être monté seul dans votre » royaume : vous avez voulu la précéder pour lui préparer, dans » votre gloire, le trône de l'immortalité, et dans le dessein » aussi d'aller vous-même à sa rencontre, avec toute votre cour, » au jour de son élévation, et de ménager à cette tendre Mère » un triomphe digne d'elle.

» Il me semble que ce sont là les motifs plausibles qui ont » porté le Sauveur à précéder sa sainte Mère dans le ciel. Com- » ment pourrions-nous en douter, lorsque nous lisons dans » l'Evangile que Jésus avait dit à ses disciples : *Je vais à mon* » *Père, mais je m'en vais pour vous préparer une place dans* » *mon royaume*. Puisqu'il avait promis aux disciples de leur » préparer une place d'honneur et de gloire, dans son royaume, » n'est-il pas évident qu'en précédant sa Mère dans le ciel, il » devait s'occuper de préparer un trône magnifique à celle qui » serait éternellement la Reine du Ciel et des anges?

» Jésus-Christ, a dit aussi Pierre de Blois (*Serm. de Assumpt.* » 23), Jésus-Christ laissa sa divine Mère, sur la terre, et ne la

1. S. Anselme, *de Excell. B. V. M.* Cité et traduit par le R. P. Avignon.

» fît pas monter au ciel avec lui, afin qu'elle fît passer, dans » l'esprit et dans le cœur des Apôtres, tout ce qu'elle avait » appris de lui, pendant les trente-trois années de son séjour » ici-bas. Il fallait que celle qui, d'après l'antique prophétie, » avait été prédestinée pour écraser la tête du serpent infernal, » achevât son œuvre, en faisant passer dans le cœur des pre- » miers fidèles, la foi et l'amour envers le Rédempteur ; il fallait » enfin que cette Église naissante, dont elle avait été établie » souveraine et maîtresse à l'Ascension de Jésus, elle la fît » croître et grandir, par ses soins, pour la présenter ensuite à » son Fils, sans tache et sans ride. »

En allant commencer son règne glorieux, le Fils béni de la Vierge voulut la laisser dans ce monde, selon la parole de sainte Brigitte (*serm. Angelic. cap.* XIX), pour qu'elle fût le soutien des bons et la ressource des pécheurs. Elle était, en effet, la maîtresse des Apôtres, l'appui des martyrs, le guide des confesseurs, le miroir brillant des vierges, la consolation des veuves, le censeur salutaire des personnes mariées, et le plus ferme rempart de tous les fidèles.

Marie rentra à Jérusalem avec les Apôtres, heureuse de voir la tâche de Jésus remplie et récompensée d'un tel salaire, résignée à continuer la sienne, quoi qu'il pût en coûter à son amour. Partagé entre deux désirs ardents, le désir de voir et de posséder Dieu, et celui de secourir l'Église, cet amour pouvait hésiter. Il accepta de demeurer encore séparé de Jésus. Quel amour de Marie pour l'Église, puisqu'il balança en son cœur l'amour de Jésus ! Entre tous les deux, elle sut établir conciliation et harmonie, de manière que, loin de se nuire l'un à l'autre, ils s'entr'aidassent et concourussent au but unique de la gloire de Dieu.

CHAPITRE II

MARIE APRÈS L'ASCENSION DU SAUVEUR

§ I. — *Marie reçoit le Saint-Esprit dans le Cénacle*[1].

Jésus avait dit à ses disciples, avant de monter au ciel : *Je ne vous laisserai pas orphelins*. En effet il leur laissait une mère,

1. Voir GENTILUCCI, JAMAR, MAYNARD, etc. *Vie de Marie.*

la sienne, qui, comme sa substituée, leur servit encore de père, en attendant qu'ils reçussent le Saint-Esprit.

Lorsque le divin Maître eut disparu aux yeux des témoins de son ascension, ceux-ci, affermis dans la foi par ce nouveau prodige, adorèrent celui qu'ils ne voyaient plus. Leur charité, plus éclairée qu'elle ne l'avait été jusqu'alors, ne leur permit pas de s'affliger outre mesure, d'une séparation qui devait naturellement leur être si douloureuse. Ils avaient compris enfin le sens de cette parole. *Si vous m'aimiez, vous auriez de la joie de ce que je vais à mon Père* : — *Si diligeretis me, gauderetis utique, quia vado ad Patrem* (Joan. xiv, 28). En cessant de le voir des yeux du corps, ils commencèrent à le considérer des yeux de l'esprit, assis sur le trône de la divinité, établi seul monarque de l'univers, occupé du soin de leur préparer ces trônes sublimes, sur lesquels ils devaient un jour être assis à ses côtés. Ils comprirent mieux aussi la sublime dignité de la mère de Jésus, c'est-à-dire de la Mère de Dieu, et les égards, la vénération, le culte qui lui était dû. Ils descendirent donc, avec Marie, la montagne des Oliviers, et rentrèrent dans Jérusalem. Les Actes des Apôtres nous apprennent que, de retour à la ville, ils entrèrent dans une maison, et montèrent à l'étage où demeuraient Pierre et Jean, Jacques et André, Philippe, Thomas, Barthélemi, Mathieu, Jacques fils d'Alphée, Simon le Zélateur, et Jude frère de Jacques. *Tous ensemble*, dit le texte sacré (Act. Apost. i) *persévéraient unanimement dans la prière avec les femmes, avec Marie Mère de Jésus, et avec ses frères.*

Les saintes femmes qui suivaient Jésus dans ses missions, qui ne l'avaient pas abandonné dans sa passion, qu'il avait faites témoins de sa résurrection, et probablement de son ascension, n'étant plus avec lui, étaient avec tout ce qui pouvait le leur rappeler, sa Mère, ses frères, ses disciples.

Ceux des parents de Jésus selon la chair, qui n'avaient pas d'abord cru en lui, convaincus enfin par le miracle de sa résurrection, s'étaient joints, à leur tour, aux disciples, et se pressaient auprès de Marie. Tous priaient, tous attendaient avec confiance l'effet de la promesse du Sauveur, le Consolateur qui devait venir.

La maison où les disciples se réunirent ainsi, au nombre de cent vingt (Act. ii, 15), après l'ascension de Jésus au ciel, était située sur le versant méridional du mont Sion. C'était un grand et spacieux édifice, divisé en plusieurs chambres. S. Épiphane nous apprend qu'il échappa à la destruction lors du sac de la ville, d'où l'on peut inférer qu'il se trouve encore à peu près dans le même état qu'autrefois. Cette maison appartenait, dit-on, à Joseph d'Arimathie ou à Nicodème ; plusieurs croient, avec vraisemblance, que c'était la demeure de Marie mère de Jean

appelé aussi Marc, qui prêcha l'Evangile avec Paul et Barnabé [1]. Quoi qu'il en soit, ce fut une maison sainte entre toutes, consacrée par la dernière Cène, c'est-à-dire par l'institution de la divine Eucharistie, présence continuée de Jésus, en corps et en âme, sur la terre, et par l'institution du sacerdoce chrétien, et du sacrifice non sanglant de la loi nouvelle.

Éloignée du centre de la ville, cette habitation paisible était tout à fait propre à la retraite et à l'esprit d'oraison, dans lesquels les Apôtres se proposaient d'y vivre, en compagnie de Marie. Qui n'envierait leur sort, et le sort des autres disciples et des saintes femmes, rassemblés dans le cénacle, pour recevoir le Saint-Esprit ? Ils avaient continuellement parmi eux la Mère immaculée du divin Rédempteur, la Vierge bénie, et ils connaissaient la valeur de ce trésor incomparable. Sa présence n'était point un rêve de leur pieuse imagination : ils la voyaient réellement près d'eux, et ils admiraient sa singulière ferveur. Son exemple, les excitait puissamment à persévérer dans la prière. Oh ! quelle langue pourrait jamais dire avec quel respect ils se traitaient mutuellement, de quel amour ces cœurs brûlaient les uns pour les autres, quelle efficacité et quelle puissance avait, sur tous, la parole de notre auguste Reine ? Bien qu'ils employassent la plus grande partie de leur temps à adresser au ciel les plus ferventes prières, pour que le Saint-Esprit descendît sur eux [2] ils devaient encore se réunir pour les autres actes de la vie, dans l'attente d'un don si ineffable. Partant, quelle sobriété dans la parole, quelle frugalité dans les repas, quelle sollicitude à devancer le jour pour chanter les louanges du Seigneur ! Marie l'Epouse du Saint-Esprit, de cet Esprit de consolation et de vérité qui leur avait été promis, tenait au milieu d'eux la place de Jésus, et présidait au développement de

1. Quæritur cujusnam domus illa esset, in cujus superiorem partem secesserant Apostoli, cum Spiritus sanctus in eos illapsus est. Nicephorus Joannis Evangelistæ, Theophylactus Simonis Leprosi, Euthymius Josephi ab Arimathæa, aut Nicodemi, domum illam fuisse tradunt. Baronius, Jansenius, Canisius, Lorinus, et Menochius loco citato scribunt, fuisse domum Mariæ quæ illius Joannis mater erat, qui Marcus nominabatur, quique postea comes fuit Pauli, et Barnabæ, dum prædicando Evangelio terras peragrabant. Hæc opinio veritati videtur esse propior. Nam Apostoli, cum essent Jerosolymis, habitare eam domum consueverant, in qua Spiritum sanctum postea acceperunt, ut legitur in Actis Apost. cap. 1, v. 13 : *In cœnaculum ascenderunt, etc.* Et cap. 12, Petrus Angelorum ope a vinculis liberatus, domum Mariæ matris Joannis, qui nominatur Marcus, tanquam ad hospitium, quo consueverat, se contulit, atque inde abiit, veritus ne iterum conjiceretur in carcerem, quod Hebræi, quo ille se recipere solitus esset probe noverant. Benedictus XIV Papa, *tract. de festis D. N. J. C.*

2. Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione, cum mulieribus et Maria matre Jesu, et fratribus ejus (Act. i, 16). Et erant semper in templo laudantes et benedicentes Deum (Luc. xxiv, 53).

l'Eglise naissante. Et dans cette circonstance, la dernière où il sera fait mention de l'humble Vierge, S. Luc désigne Marie sous le nom de *Mère de Jésus*, titre qui résume toutes ses grandeurs, et qui était probablement déjà en usage chez les premiers chrétiens.

Un des premiers et des principaux actes, qui eurent lieu dans cette sainte assemblée, fut celui par lequel Pierre inaugura l'exercice de sa juridiction suprême, au sein du collège apostolique, en proposant de donner un remplaçant au fils de perdition, à l'apôtre infidèle qui avait vendu son divin Maître.

Dans ce premier consistoire, Pierre affirme solennellement son droit de prééminence (Act. I, 15-22). Il formule une explication doctrinale des Ecritures, et il détermine les qualités requises dans le collègue qui, selon sa décision, doit être substitué à Judas. Vraisemblablement la très sainte Vierge, comme maîtresse et directrice de cette société nouvelle de fidèles, fit comprendre au prince des Apôtres, que le temps était venu de montrer cette primauté d'honneur et de juridiction, que le Christ lui avait donnée sur tous les autres. Il n'est pas douteux que la Vierge fut la première à reconnaître et à révérer la prééminence de l'Apôtre, et à s'en réjouir avec lui.

« Le vaisseau de l'Eglise, pour nous servir de l'élégante comparaison de S. Jean Chrysostome, dit le Père de Ligny (*Actes des Apôtres*), était construit et appareillé ; il avait son pilote, son gouvernail et ses voiles, avec tous les agrès nécessaires, pour faire une heureuse navigation. Une chose manquait, sans laquelle il serait demeuré éternellement immobile : c'est le souffle moteur qui devait lui servir d'âme et mettre en jeu tous ses ressorts. Le moment en était venu. » Les jours de la Pentecôte étaient accomplis, et les disciples, tous ensemble dans le cénacle, priaient le Saint-Esprit de descendre sur la terre, lorsque, vers la troisième heure, s'ouvrirent tout à coup les portes du ciel. Un bruit, semblable à celui d'un vent violent, se fit entendre et ébranla toute la maison. Au même moment, ils virent apparaître des langues de feu, qui se partagèrent et se posèrent sur la tête de chacun d'eux, et sur la Vierge bénie qui, dans cette sainte assemblée, occupait la place d'honneur. Suivant une tradition, un globe de feu descendit sur Marie, et, de là, se fractionna en cent vingt langues de flamme, qui se reposèrent sur chacun des Apôtres et des disciples [1]. Il paraît

1. S. Augustin remarque ici combien est grande la libéralité du Seigneur. Il avait promis le Saint-Esprit aux douze apôtres : il le donne aux cent vingt disciples. — Spiritum sanctum a Christo promissum duodecim Apostolis, datum vero numero decupletato ; decies enim duodecim faciunt centum viginti. En est fidelitas, imo liberalitas Christi, docens nos pauca promittere, sed decuplo plura præstare. D. Augustinus, *Serm.* 116 *de tempore*.

vraisemblable que la Vierge, toujours privilégiée en toutes choses, non seulement sollicita, par sa prière, cet instant, comme elle avait sollicité celui de l'Incarnation, mais encore que, dans une contemplation extatique, elle vit le Verbe incarné qui implorait du Père céleste la mission du divin Paraclet, et qu'elle accompagna, en esprit, la prière de son très saint Fils. Quoi qu'il en soit de cette opinion, Marie fut remplie du Saint-Esprit, bien plus que tous les autres Apôtres, comme l'explique S. Léon. « Quand l'Esprit divin descendit, dit Denis le Chartreux [1], chacun des Disciples reçut la grâce, avec d'autant » plus d'abondance qu'il s'en était rendu plus digne, par sa générosité et son amour. Et comme la Vierge Marie les surpassait tous par les dispositions intérieures qu'elle avait dans » son cœur, il n'est pas étonnant qu'elle ait reçu, à elle seule, une » surabondance de biens célestes, plus considérable que celle » qui pénétra dans l'âme de tous les disciples ensemble. »

« C'est donc, en quelque sorte, de la plénitude de Marie que tous reçurent en ce jour, dit l'abbé Maynard. Une chose remarquable et adorable, c'est que dans l'Evangile, il n'est parlé tout d'abord de l'effusion du Saint-Esprit qu'en Marie et par Marie. Elle était son temple unique, son temple privilégié du moins, plus même que le temple de Jérusalem, jusqu'à la Salutation angélique. Au jour de l'Annonciation, elle devint son Epouse. Au jour de la Pentecôte, elle contracta avec lui des noces nouvelles, avec surcroît et surabondance de dot et de présents multiples, dont elle fit part aux disciples d'abord, puis à l'Eglise.

» Elle avait reçu l'Esprit d'en haut en proportion de son humilité, l'Esprit sanctificateur en proportion de sa grâce, l'Esprit d'amour en proportion de son amour, c'est-à-dire qu'elle l'avait reçu au delà de toute proportion. Elle le reçut encore dans la mesure de ses fonctions, à la naissance de l'Eglise, à qui elle avait été léguée pour servir de lumière et de guide aux Apôtres, de soutien aux néophytes, de force aux martyrs, d'oracle aux confesseurs, de miroir aux vierges, de modèle aux époux, de consolation aux veuves, d'appui et de refuge à tous; c'est-à-dire qu'elle le reçut à elle seule, dans une mesure incomparablement supérieure à tous les autres ensemble.

» Elle le reçut dans une mesure en quelque sorte supérieure à elle-même. Pleine déjà, à l'heure de l'Annonciation, elle avait été comme dilatée pour être plus pleine encore; de plus

1. Porro adveniente Spiritu sancto, unumquemque illorum tanto copiosius implevit, quanto capacior fuit ac dignior, seque devotius præparavit; ideo sicut devotissima Virgo Maria cæteris illis cunctis fuit præstantior, capacior excellentiusque disposita, sic sola plus de supernis charismatibus, tunc collatis a Spiritu sancto, accepit. Dionysius Carth., *hom. de Laud. B. V. M.*

en plus remplie par sa participation à tous les mystères de Jésus, et en même temps, de plus en plus dilatée, elle reçut au jour de la Pentecôte, non seulement dans toute la mesure d'une capacité presque sans limite, mais dans la mesure des besoins étrangers à elle-même qu'elle avait à satisfaire, dans la mesure de tous les besoins de l'Église de son temps, et de l'Église de tous les siècles.

» C'est d'elle, comme d'une source, que vont jaillir toutes les effusions du Saint-Esprit dont il est parlé au Livre des Actes.

» La Pentecôte avait attiré à Jérusalem une multitude de Juifs, venus de tous les points de la Judée et de la dispersion. S. Pierre parle, et l'unité des peuples, rompue par la confusion des langues, est rétablie par son langage unique, également entendu par ces représentants de *toute nation qui est sous le ciel.* La loi universelle était fondée.

» Marie était présente, comme à toute prédication des Apôtres, et sa prière donna l'efficacité à la parole de Pierre. N'est-ce pas de là que vient l'usage de l'invoquer à l'ouverture de chaque prédication [1].

» Probablement, les nouveaux convertis lui étaient présentés par Pierre, pour qu'elle leur ajoutât la confirmation de ses conseils et de ses bénédictions. Des personnes pieuses ont cru qu'aucun de ceux qu'elle exhorta ne fut infidèle, et qu'elle put dire avec son Fils : « De tous ceux qui m'ont été donnés ou » présentés, je n'ai perdu aucun [2] ».

Entre les dons du Saint-Esprit que reçurent les Apôtres, il faut compter celui des langues, si nécessaire à la propagation de l'Évangile, soit que les Apôtres parlassent une seule langue entendue de tous, soit qu'ils eussent la faculté de parler toutes les langues, comme S. Paul le dit de lui-même ; car nous lisons dans sa première Épître aux Corinthiens (XIV, 18) : *Gratias ago Deo meo, quod omnium vestrum lingua loquar* : — *Je remercie Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez.* Il y a des partisans de l'une et l'autre opinion. On peut dire en faveur de la première que tous les étrangers venus à Jérusalem entendirent et comprirent le discours de S. Pierre prononcé en une seule langue. En faveur de la seconde on allègue le texte de

1. S. Vincent Ferrier et le pieux chancelier Gerson sont, à notre connaissance, les premiers prédicateurs qui aient adopté et suivi régulièrement cette salutaire pratique introduite, dit-on, par S. Dominique.

2. Nous citons avec plaisir ces pieuses suppositions de l'abbé Maynard, mais nous ne prétendons pas nous faire garant de leur vérité. Aucun de ceux que Dieu a donnés à Marie ne sera perdu, mais lui a-t-il donné tous ceux qui lui furent présentés et pour qui elle a prié ? Il ne lui avait pas donné Judas, comme il ne l'avait pas donné à Jésus, quoique Judas eût entendu souvent les exhortations du Sauveur, et que Marie eût prié pour lui.

S. Paul que nous avons cité. D'où il nous paraît juste de conclure que toutes les deux sont vraies et que, selon les circonstances, les Apôtres entendaient et parlaient les langues les plus diverses, comme aussi leur langage était indifféremment compris de tous, lorsqu'ils parlaient devant des auditeurs de nations différentes.

On a demandé si l'auguste Vierge Marie avait, comme les Apôtres, reçu le don des langues. Plusieurs docteurs le mettent en doute ; ils disent que ce don était principalement nécessaire à la propagation de l'Evangile : or Marie n'ayant pas reçu la mission d'enseigner la foi aux infidèles, ce don ne lui était pas moins inutile qu'aux autres femmes ; d'autant plus que S. Paul déclare formellement que les femmes ne doivent pas prendre la parole dans l'Eglise. Cependant S. Thomas (III p. q. 27, *art.* 5) dit que Marie reçut certains dons sublimes, non pour qu'elle en fît usage, mais seulement parce qu'ils convenaient à sa gloire ; et S. Antonin [1] ajoute qu'il est conforme à la piété de croire que la très sainte Vierge reçut le don des langues, car bien que Marie ne fût pas, comme les Apôtres, destinée à parcourir le monde pour prêcher l'Evangile, cependant il convenait qu'elle ne fût pas privée d'un bien spirituel, ou de quelque partie de la grâce. « Si, au dire du Docteur Angélique, dans sa *Somme*, » continue le docte Archevêque de Florence, le Christ, pour qu'il » eût en soi tout don excellent, eut le don des langues, bien » qu'il ne s'en servît jamais, puisqu'il ne prêchait qu'aux Juifs, » ce don devait-il être refusé à sa sainte Mère qui, parmi toutes » les plus pures créatures, eut le plus de ressemblance avec » Dieu ? Si Marie immaculée ne prêcha jamais, il est cependant » vraisemblable que des gens, de diverses nations et de langues

1. Spiritus sanctus in Pentecostes fuit datus in specie linguæ, juxta illud : *Apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis,* ad innuendum quod acceperant donum linguarum, id est, loqui ad placitum suum, in variis idiomatibus : et quia beata Maria fuit cum Apostolis orans, quando receperunt Spiritum sanctum, credendum est quod et hoc donum receperit cum eis.

Quamvis non esset deputata a Deo ad discurrendum per mundum, ad prædicandum, sicut Apostoli, tamen, ut nihil boni spiritualis et gratiæ ei subtrahatur, decebat eam hoc non privari. Sic nec Filius ejus quamvis non egeret habere donum linguarum, quia non prædicavit nisi Judæis, dicens : *Non sum missus nisi ad oves Israel,* non tamen hoc caruit, secundum D. Thomam in summa. Nec frustra ipsum habuit, quamvis eo non sit usus, sed ad excellentiam ejus.

Præterea ipsa beata Maria, etsi non prædicaret, verisimiliter tamen credendum est, quamvis non scriptum sit, quod multi ex conversis ad fidem de diversis nationibus et linguis, scientes Matrem esse Jesu Dei et hominis, post adventum Spiritus sancti, accedebant ad eam visitandam, venerandam et audiendam. Quibus cum esset plena charitate, nec in loquela posset errare, loquebatur, consolabatur, respondebat, instruebat, variis idiomatibus, in quibus illi nutriti et edocti erant. Ave, igitur et ex hoc, gratia plena. S. Antoninus Florent., *in adv. B. M. V.*

» différentes, accoururent de tous côtés pour la voir, l'honorer » et l'entendre, en apprenant qu'elle était la Mère de Dieu. » Il nous semble aussi que ce don convenait à la sublimité de la très sainte Vierge, elle qui fut l'Épouse de Celui qui dispense avec sagesse tous les dons, la Reine entourée de toutes les grâces, et décorée des plus précieux ornements. « Accordons » à Marie, s'écrie, au jour de la Pentecôte, et en plein con- » cile, le pieux chancelier de l'Université de Paris [1], accordons » à Marie ce don, comme à la Maîtresse de l'Église. Et quant à » la défense de l'apôtre S. Paul, acceptons-la pour les autres » femmes, mais exceptons de la loi commune, celle qui fut la » reine des Apôtres. » Avec l'abbé Rupert, admirons les grâces dont notre Reine fut comblée, et parmi ces grâces que Dieu manifesta en elle, telles que la sagesse, la science, la prophétie, le don des miracles, voyons aussi le don des langues.

S. Bonaventure [2] dans son *Miroir* de la bienheureuse Vierge Marie, nous invite à regarder autre chose encore dans le don des langues qui lui fut accordé : « Mes bien-aimés, nous dit-il, » considérez en Marie ce don des langues, dont parle le Psal- » miste, quand il dit : *La grâce a été répandue sur vos lèvres*; » et le Livre de Judith, en ces termes : *Il n'est point sur la terre » de femme comme vous, pour le regard, la beauté, et l'intel- » ligence du sens caché des paroles.* »

Mais pourquoi nous arrêter si longtemps à prouver la convenance de ce don chez Marie ? N'est-elle pas assez riche de tous les autres, en supposant que le don des langues n'eût pas été son partage [3] ? Ah ! l'esprit humain reste confondu, quand il considère, même superficiellement, avec quelle abondance l'Esprit saint versa ses dons dans cette âme privilégiée, l'élevant à un degré de perfection qu'il n'est pas donné à l'esprit humain d'imaginer. Les eaux du ciel, au temps du déluge, furent si abondantes, que les fleuves et la mer sortirent de leurs lits et que toute la terre fut inondée : de même, disent les Pères,

1. Tertia quæstio. Amplius quærunt si donum hoc linguarum collatum est mulieribus, et Mariæ Matri Jesu, sedentibus et orantibus in cœnaculo reliquis. Angit difficultatem dictum Apostoli qui docere mulierem non permittit. Sed aliud est quod lex communis vetat, aliud quod privilegiata seu privata concedit. Itaque Maria Apostolorum, fuit Apostola. Joan. Gerson, *sermo habitus in concilio Constantinensi, 7 junii* 1416.

2. Considerate, charissimi, in Maria gratiam labiorum, de qua in Psalmo dicitur : Diffusa est gratia in labiis tuis; et in libro Judith : Non est mulier talis super terram in aspectu, in pulchritudine et in sensu verborum. D. Bonaventura *in Spec. B. V. M.*

3. Jure miremur quantis et qualibus deliciis affluat : deliciis gratiarum quæ manifestantur ad utilitatem, videlicet, sermone sapientiæ, fide, gratia sanitatum, operatione virtutum, prophetia, discretione spirituum, generibus linguarum, interpretatione sermonum. Rupertus, *lib. 8 in Cant. Cantic.*

Marie répandit sur la terre la surabondance des grâces du Saint-Esprit, pour produire le fruit de la foi [1].

Il ne faut donc pas s'étonner, si le Docteur Séraphique [2] ose dire que Dieu pourrait bien faire un monde plus grand que celui que nous habitons, un ciel plus vaste, et l'orner d'autres astres plus splendides, en nombre presque infini, mais qu'il ne pourrait pas faire une créature plus grande que Marie. *Celui qui est puissant, a fait en* elle *de grandes choses*. Quelles sont ces choses ? Marie ne le dit pas, parce que, selon la remarque de S. Thomas de Villeneuve, elles sont ineffables.

§ II. — *Vie de la très sainte Vierge après la Pentecôte.*

La bienheureuse Vierge Marie a daigné révéler elle-même à sainte Brigitte, comment s'écoulèrent les longues années qu'elle passa encore sur la terre, après la mort de son divin Fils. « Après l'ascension de mon Fils, dit-elle (*Révél. liv.* VI, *ch.* XLI), » j'ai vécu longtemps en ce monde, et Dieu l'a ainsi voulu, afin » que la vue de ma patience et de ma conduite entière lui ramè- » nât une foule d'âmes, et fortifiât le courage des apôtres et des » autres élus. La disposition naturelle de mon corps demandait » aussi que je vécusse de longues années et que, par ce moyen, » ma couronne fût augmentée. En effet, pendant tout le temps » que j'ai vécu après l'Ascension de mon divin Fils, j'ai visité » les lieux où il a souffert, et où il a opéré ses merveilles. Sa » Passion était tellement fixée dans mon cœur que, soit que je » pusse prendre mon repos, soit que je fusse occupée à mon » travail, le souvenir en était toujours présent à ma mémoire. » De plus mes sens étaient tellement détachés des choses de la » terre, que je me sentais constamment enflammée de nouveaux » désirs, et exercée aussi par de nouvelles douleurs. Cependant » je tempérais de telle sorte ma souffrance et ma joie, que je » n'omettais rien de ce qui regardait le service du Seigneur. » Enfin je vivais de telle manière, parmi les hommes que, excepté » une modique nourriture, je ne faisais aucune attention à ce » qu'ils recherchent le plus. »

C'est bien ainsi que l'on aime à se représenter l'auguste Vierge Marie [3], tout entière au souvenir de son Jésus, et vivant dans

1. Imbrem Spiritus sancti in universam terram ad producendum fidei fructum, cum impetu dimisit. S. EPIPHANIUS *Serm. de Laud. Virginis.*

2. Esse Matrem Dei est gratia maxima puræ creaturæ conferibilis. Ipsa est qua majorem facere non potest Deus. Majorem mundum facere potest Deus, majus cœlum, majorem quam Matrem Dei facere non potest. D. BONAVENTURA, *Spec. D. V. lect.* 10.

3. Les Pères ne nous disent rien de la vie de Marie et l'on ne peut guère

le silence et l'humilité des devoirs qu'elle remplissait avec bonheur.

Qu'on nous permette de citer ici quelques lignes délicieuses, de Mgr Pavie, évêque d'Alger, sur la vie de Marie après l'Ascension.

« Le silence de Marie, qu'on pourrait appeler la vertu favorite de la plus sage des créatures, s'est reflété sur l'histoire de sa vie. On dirait que, du cénacle à la mort, elle ne tint aucune place dans le monde. On sait seulement, qu'elle vit constamment dans la société de S. Jean, son fils d'adoption. A quel âge mourut-elle ? Tout le monde convient que ce fut dans un âge assez avancé. En adoptant, comme on le fait d'ordinaire, le chiffre de soixante-trois ans, pour le terme de son existence mortelle, ce serait donc quatorze a quinze ans qu'elle aurait survécu à son divin Fils. Quel deuil longtemps porté! Quelle mort quotidienne que cette vie ! Aussi les historiens de l'Eglise nous la dépeignent-ils comme se nourrissant uniquement des souvenirs du Calvaire, et comme ne trouvant de distraction à sa douleur que dans la sainte communion, dans la prière, et dans l'exercice de sa maternité spirituelle. Tantôt à Ephèse, tantôt à Jérusalem, elle ne quittait jamais, ici du regard, et là de la pensée, cette montagne du Calvaire, où s'étaient passés tant de mystères de dévouement et d'amour, où elle avait vu mourir son Fils pour le salut des hommes, et où elle avait été proclamée leur mère.

» Quittait-elle un instant son obscure retraite, la vénération

citer que ce passage d'un sermon de S. Odilon sur l'Assomption de la très sainte Vierge :

Si quis vero adhuc studio pietatis, vel piæ curiositatis affectu, indagare voluerit, quid post Ascensionem Domini egerit, quam sancte et juste vixerit, et cum quibus habitaverit, soli Deo cognitum esse videtur, et Gabrieli Archangelo, cui ejus causa tota commissa esse prædicatur a Domino, et Angelis sibi conlætantibus, secumque conloquentibus, Joanni etiam dilecto Domini Discipulo, qui ab ipsa cruce suscepit in sua sollicitudine, et cura; videlicet ut virgo Virgini deserviret, et Domini Matri rependeret servitutis et dilectionis obsequium, qui eum præ cæteris sua dilectione fecerat dignum. Beatissimo etiam Petro Apostolorum Principi, cæterisque Apostolis non incognita fuit ejus purissima vita, et actio : sancta quoque et admirabilis, et prædicabilis conversatio. Quippe quia cum eis semper fuit ab ipsorum conversionis initio, usque ad illum diem in quo unigenitus Dei Filius, et homo ex ea vera fide genitus, a laboribus hujus vitæ voluit eripere, et ad gloriam sibi a sæculis præparatam, ut creditur, et prædicatur, super choros Angelorum dignatus est elevare.

On lit aussi dans un livre apocryphe sur la vie de Marie, attribué à S. Jean l'Evangéliste et cité par Jacques de Voragine, (*de Assumptione*) : « Virgo beata in domo juxta montem Sion posita dicitur remansisse, omniaque loca Filii sui, scilicet locum baptismi, jejunii, orationis, passionis, sepulturæ, resurrectionis et ascensionis, quandiu vixit, devotione sedula visitavit. » Et secundum id quod ait Epiphanius, XXIV annis post Ascensionem Filii sui supervixit.

entourait ses pas. Silencieuse et douce, il ne tombait de ses lèvres que le nom de Jésus, ou que des paroles de paix et de maternelle tendresse. Dans le lieu saint, à la table Eucharistique surtout, ne fallait-il pas un miracle pour l'empêcher de succomber aux ravissements de la prière, et aux enivrements de l'amour? Heureux les pauvres qui recevaient de sa main l'aumône de l'indigence! Heureux les petits enfants qu'elle bénissait! Heureux les affligés qu'elle consolait! Heureux les malades qu'elle visitait, et les agonisants qu'elle assistait! Heureux surtout, et mille fois heureux le disciple bien-aimé qui ne perdit pas un seul instant de vue le spectacle de tant de vertus, ni l'occasion de consoler une si haute infortune! Que de désirs ardents, que de soupirs enflammés dut entendre le fils adoptif de Marie! La plus sublime résignation n'exclut pas le désir de voir s'épuiser enfin le calice de l'épreuve, surtout quand ce n'est pas la souffrance, mais le désir de voir Dieu, qui fait languir une âme. Or les langueurs de Marie ne venaient point du sentiment de sa douleur, elles naissaient de l'ardeur de ses vœux : Vous qui aimez avec passion, vous comprenez les déchirements de l'absence; mais vous ne comprendrez jamais ceux que l'absence de Jésus causait à sa divine Mère. Ah! c'était bien elle qui pouvait dire : *Est-ce donc ainsi que la mort amère nous sépare* (Reg. xv, 32)? »

Ce ne fut pas sans un dessein tout particulier de la sagesse divine que la bienheureuse Vierge Marie demeura pendant plusieurs années sur la terre, après l'Ascension glorieuse de son divin Fils [1]. S. Laurent Justinien assigne trois causes au séjour prolongé de Marie parmi les disciples. La première fut d'augmenter encore les mérites de la très sainte Mère de Dieu. C'était pour Marie un grand sacrifice de rester privée, pendant des années, de la présence de son Fils et de la vision intuitive de Dieu. Elle acceptait cette privation pour la gloire de Dieu et pour le salut des fidèles, et qui peut douter de la libéralité infinie avec laquelle ce sacrifice de chaque instant était récompensé ? Dieu promet le centuple à quiconque fait un acte de vertu par amour pour lui : que n'aura-t-il pas donné à Marie?

La seconde cause fut d'exciter dans le cœur de Marie un désir chaque jour plus ardent, de retrouver son divin Fils, et de jouir enfin pour l'éternité de la vision béatifique. L'absence de ce Fils qui lui était si cher était comme un souffle puissant qui avivait sans cesse les flammes de l'amour dans le cœur de la très sainte Vierge.

La troisième cause, toujours d'après le même saint était que Dieu voulait donner en sa personne un modèle de patience à tous les fidèles. Car l'espoir est une souffrance pour l'âme, lorsque le

1. Voir Sedlmayr, *Theol. Mar.*

bien espéré se fait longtemps attendre. Marie devait aussi, comme les autres fidèles, vivre parmi les persécutions et endurer mille souffrances pour la foi.

Mais ces longues années de patience, de désirs ardents et de sacrifices, Marie ne devait pas les passer seule et délaissée. Au moment de mourir sur la croix, Jésus-Christ avait confié sa Mère au disciple qu'il aimait entre tous. C'était un dépôt sacré que Jean garda précieusement.

La sainte Ecriture ne nous dit pas comment S. Jean remplit la mission de dévouement, de délicatesse et d'amour filial dont Jésus l'avait chargé; mais d'après le sentiment commun des interprètes de la sainte Ecriture Marie ne se sépara point de l'apôtre. Elle demeura avec lui tout le temps de sa vie mortelle. C'est ainsi qu'on explique ordinairement ces paroles de l'Evangile : *Et depuis cette heure-là le disciple la prit avec lui* [1]. Il était d'autant plus aisé à Jean de donner ainsi un asile à Marie, que sa propre mère existait encore, qu'elle avait accompagné Marie au pied de la croix, et qu'elle était sa très proche parente. D'autre part, leurs âges devaient être à peu près les mêmes. Si les besoins du ministère de la prédication obligeaient Jean à s'éloigner, fût-ce même pendant quelque temps, Marie n'était pas seule, et Jean veillait encore sur elle par l'entremise de sa propre mère.

Comment l'apôtre bien-aimé du Sauveur, choisi par Jésus-Christ lui-même pour protéger Marie et remplir auprès d'elle tous les devoirs d'un fils, aurait-il pu n'être pas fidèle à bien remplir cette mission? Il n'est pas croyable qu'il y ait manqué et le penser serait lui faire outrage [2]. Une circonstance nous montre l'empressement avec lequel l'apôtre revenait auprès de Marie, lorsque son ministère l'appelait hors de Jérusalem. On lit au chapitre VIIIe du livre des Actes que les apôtres qui étaient à Jérusalem ayant appris que Samarie avait reçu la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean. Le texte sacré ne fait pas mention de Marie et ne nomme que les deux apôtres; elle ne les accompagna donc pas. Aussi l'absence de Jean ne fut-elle pas de longue durée, car il est dit ensuite : *Etant venus, ils prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent l'Esprit saint. Et après avoir rendu témoignage et prêché la parole du Seigneur ils revinrent à Jérusalem* [3]. Il en était souvent ainsi pendant la vie mortelle du Sauveur. Jésus n'avait pas délaissé sa bienheureuse Mère, cepen-

1. Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua. *Joan.* XIX, 27.

2. Unus Joannes præ cæteris Apostolis ejusdem Virginis curam egit et ex mandato Christi in illius obsequium sedulo se redegit, eique ut Matri filius obsequentem diligentiam impertivit, et in sua receptæ provisoris ministe, ria deservivit. RUPERT. *Abb. lib.* I *in cant. cap.* 12.

3. *Act. Apost.* VIII, 14, 15, 25.

dant nous voyons dans l'Evangile bien des circonstances dans lesquelles Marie n'était certainement pas auprès de lui. C'est ainsi que Jésus passe, dans un isolement complet, les quarante jours de jeûne dans le désert; d'autres fois nous le voyons se retirer seul sur la montagne pour prier; ailleurs sa mère elle-même et d'autres parents le cherchent. Il n'est donc pas étonnant que Jean ait pu s'éloigner pendant quelques jours de Marie sans manquer au devoir sacré que Jésus lui avait imposé. Mais lorsque son absence doit durer plus longtemps, la bienheureuse Vierge devient sa compagne de voyage et d'apostolat. C'est ainsi que, d'après la tradition la plus autorisée, elle se rend avec lui dans la ville d'Ephèse. Les Eglises d'Orient avaient conservé le souvenir de cette faveur insigne, et les Pères du concile d'Ephèse ont cru devoir la relater dans la lettre qu'ils adressèrent au clergé de Constantinople pour lui notifier la déposition prononcée contre Nestorius [1]. Corneille de la Pierre résumant l'enseignement des écrivains anciens qui ont traité cette question, n'hésite pas à dire que Marie demeurait fréquemment à Ephèse, avec l'apôtre S. Jean à qui Jésus l'avait confiée, tandis que cet apôtre fondait et gouvernait les Eglises de l'Asie [2].

S. Paul, dans l'épître aux Galates, nous apprend que venant de Damas à Jérusalem il ne vit aucun des apôtres, si ce n'est Pierre et Jacques le frère du Seigneur. Jean n'était donc pas à Jérusalem, et Marie était absente comme lui. On ne peut pas supposer que Paul eût négligé de visiter le disciple bien-aimé de Jésus, s'il avait été à Jérusalem. D'autre part nous savons combien les fidèles de la primitive Eglise étaient heureux, lorsqu'il leur était donné d'approcher de Marie. La lettre de S. Ignace à S. Jean l'Evangéliste, et celles de S. Denis l'aréopagite à S. Paul témoignent de leur empressement à visiter la Mère du Sauveur; mais n'eussions-nous pas ces lettres et les témoignages d'autres auteurs, il est évident que quiconque avait la foi, devait éprouver de tels sentiments pour elle, à plus forte raison l'apôtre qui disait : *Ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ qui vit en moi.* A l'époque du voyage de Paul à Jérusalem, Hérode persécutait les disciples de Jésus-Christ et les Juifs réclamaient leur mort. Il était du devoir de Jean de mettre Marie à l'abri de toute injure et de tout danger. Telle fut sans doute la

1. Sacra synodus religiosissimo Clero, populoque Constantinopolitano etc. Nestorius impiæ hæreseos instaurator in Ephesiorum civitate, quam Joannes Theologus, et sacra Deipara Virgo Maria quandoque incoluerunt, constitutus a SS. PP. et Episcoporum cœtu ultro seipsum abalienans, post trinam citationem S. Synodi sententia condemnatus, omnique sacerdotali dignitate exutus est. *Concil.* t. II, *cap.* 27.

2. Ephesi quoque frequentius morabatur S. Joannes Apostolus cum Beata Virgine ejus curæ a Christo concredita, dum totius Asiæ fundaret, et gubernaret Ecclesias. Cornel. a Lap. *in Act.* x, v. 19.

cause du voyage de Marie et de Jean à Ephèse, en ces jours-là [1].

S. Epiphane, il est vrai, fait remarquer que la sainte Ecriture ne dit rien du voyage de Marie avec Jean ni de son séjour à Ephèse, mais en faisant cette observation, le pieux et saint auteur ne prétend point nier ce que la tradition admettait de son temps. Cette tradition ne repose sur aucun texte de la sainte Ecriture, mais qu'importe si elle a d'autre part des bases suffisantes, comme le témoigne assez le texte du Concile d'Ephèse que nous avons cité? Qu'importe encore si elle s'accorde parfaitement avec la mission donnée à S. Jean, si même elle est nécessaire pour expliquer la conduite de l'apôtre pendant la persécution. Aurait-il répondu à la confiance de son Maître s'il avait laissé Marie exposée aux fureurs d'Hérode?

Le séjour de Jean à Ephèse ne fut pas sans produire des fruits. Comment aurait-il pu n'être pas fertile, lorsque Marie était là pour seconder l'apôtre par ses conseils et ses prières. S. Jérôme, dans le livre qu'il a composé sur les Ecrivains ecclésiastiques, dit expressément que Jean fonda l'Eglise d'Ephèse et en fit la métropole de toutes les Eglises de l'Asie mineure. Il est vrai que S. Paul venant plus tard à Ephèse n'y trouva pas de chrétiens à son arrivée, mais seulement quelques disciples qui n'avaient reçu que le baptême de Jean-Baptiste. Mais la ville d'Ephèse était immense: les nouveaux chrétiens étaient obligés à mille précautions pour vivre à peu près en paix, au milieu des païens que les Juifs ne manquaient pas de soulever contre eux, à la moindre occasion. Il n'est donc pas étonnant qu'ils ne connussent pas tout d'abord l'arrivée de Paul, ou que la connaissant, ils ne jugeassent pas à propos de se hâter de courir vers lui; mais bientôt Paul les vit se presser nombreux autour de lui, et écouter les enseignements qu'il adressait à toutes les âmes de bonne volonté, dans l'école d'un certain Tyrannus, peut-être un des disciples de Jean.

Voici donc en quels lieux, d'après les opinions les plus probables, se seraient écoulées les quelques années que la bienheureuse Vierge Marie passa sur la terre après l'ascension de son divin Fils.

Aussi longtemps que les apôtres demeurèrent à Jérusalem ou dans les environs, Marie ne s'éloigna pas de la ville qui lui rappelait tant de souvenirs. Elle vécut auprès de Jean qui s'efforçait de remplacer Jésus pour elle. Si Marie vivait encore, ce qui est très probable, pour ne pas dire certain, lorsque les apô-

1. S. Joannes ad effugiendam hanc persecutionem, et impediendum, ne sacratissimæ Virgini sibi recommendatæ damnum aliquod in odium Filii sui inferretur, Ephesum se contulit. Adeoque Beatam Virginem comitem secum habuit Ephesum. Joseph. a Jesu Maria, *Histor. Virg. lib.* V, *cap.* 3.

tres se dispersèrent pour prêcher l'Évangile à toutes les nations, environ douze ans après la résurrection du Sauveur, la bienheureuse Vierge suivit Jean à Éphèse et y séjourna quelque temps avec lui. Mais bientôt l'apôtre revint à Jérusalem, pour le concile dans lequel il fut décrété que les nouveaux chrétiens ne devaient pas être astreints aux pratiques de la loi Judaïque, et particulièrement de la circoncision. Jean ne revint pas seul, et Marie l'accompagna, pour ne plus s'éloigner du tombeau de Jésus, et de la montagne des Oliviers, d'où elle avait vu ce divin Fils s'élever vers le ciel.

Tel est le résumé des anciennes traditions. Rien, il est vrai, ne vient les confirmer dans les saintes Écritures, et l'on trouve peu de chose chez les écrivains des premiers siècles de l'Église. Mais n'est-il pas possible que beaucoup de faits soient arrivés par la tradition orale jusqu'aux auteurs qui les ont recueillis plus tard, afin d'en conserver le souvenir. Quoi qu'il en soit, il est certain que Marie consacra le reste de sa vie à des actes de religion, de charité et de bon exemple : mais ces actes ont été connus de Dieu seul, et de ceux qui en furent les heureux témoins.

§ III. — *Marie Maîtresse des Apôtres et des fidèles.*

« Marie, dit M. Auguste Nicolas, ne fut pas laissée en vain sur la terre après l'Ascension de son Fils [1]. Elle avait à y accomplir une œuvre capitale, une œuvre qui devait ouvrir le chemin à celle de Dieu : l'œuvre de la foi chrétienne...

» Maintenant, dans la compagnie des Apôtres, qui est-ce qui témoignera des trente années précédentes de la vie du Sauveur, des mystères prophétiques de son enfance, du mystère glorieux de sa naissance, enfin et surtout, du grand et fondamental mystère de sa conception divine, de l'Incarnation ? Quel heureux trésorier de cette richesse viendra la verser à la masse apostolique ?

» Manifestement c'est là la part de la très sainte Vierge, de Marie Mère de Jésus, que l'historien sacré nous montre dans le Cénacle, *unie aux Apôtres dans un même esprit* : mention d'autant plus significative, en ce sens que cet historien est S. Luc, l'Évangéliste de ses mystères, voulant exprimer par là que c'est de Marie qu'en était venu le témoignage ; de Marie qui, dit-il dans son Évangile, *les avait conservés dans son cœur*. S. Anselme n'en doute pas. « Malgré la descente du Saint-Esprit, dit-» il, plusieurs grands mystères furent révélés aux Apôtres par

1. Nicolas, *la Vierge Marie*.

» Marie : » *Plura tamen incomparabiliter per Mariam revelabantur.*

« Dieu en effet, qui, comme nous l'avons dit, utilise tout ce qu'il y a de bon dans les moyens humains ; qui employait, en le purifiant, le témoignage grossier des Apôtres ; qui leur avait inspiré de remplacer le témoignage de l'apostat, par l'élection d'un témoin du même ordre, n'aurait pas assurément mis de côté le témoignage de la plus sainte des créatures, de la mieux informée et de la plus fidèle. Il n'aurait pas dédaigné de se donner pour témoin celle qu'il s'était donnée pour Mère.

» Bien plus, nous sommes conduits par la plus logique et la plus lumineuse induction, à considérer le témoignage de Marie comme une extension de sa divine maternité.

» Dans la chambre de Nazareth, nous la voyons coopérer avec le Saint-Esprit à l'Incarnation du Fils de Dieu ; dans le Cénacle de Jérusalem, nous la voyons coopérer, avec le même Esprit de vérité, à la manifestation de ce grand mystère ; à Nazareth, elle fournit à Dieu son chaste sein, et le Saint-Esprit y opère l'Incarnation du Verbe : à Jérusalem, elle fournit à l'Eglise le témoignage de ce mystère, et le Saint-Esprit en opère l'intelligence dans les Apôtres. A Nazareth, l'Esprit saint survient en elle, et, par son consentement, elle devint Mère de notre Dieu : à Jérusalem, le même Esprit survient en elle, et par son témoignage, elle devient mère de notre foi. »

Citons aussi une page de Mgr Pavie, évêque d'Alger sur le même sujet.

« Il nous paraît surtout qu'une raison principale de la prolongation des jours de Marie se retire des nécessités de la religion naissante. Tout sanglant encore de l'extermination du Calvaire, le Christianisme fut attaqué par les Juifs, et la Synagogue lui ouvrit ses prisons, lui infligea ses coups de fouet dans la personne des Apôtres, essaya de lui briser la tête dans la personne d'Etienne. C'était à la qualité de Messie, prise avec autorité par Jésus-Christ, et à sa divinité qu'en voulait le peuple déicide. En effet, il attaquait en cela le point capital et la base même du Christianisme. Etait-ce trop d'ajouter à la parole des Apôtres qui l'attestaient, l'affirmation de Marie, son premier et son plus essentiel témoin ? Tout le monde pouvait confirmer le récit des Apôtres et des Evangélistes, sur la vie publique de Jésus ; mais la perpétuelle virginité de sa Mère, l'Annonciation, les inquiétudes passagères de Joseph calmées par un Ange, la visite rendue à Elisabeth, et les prophétiques expressions échangées dans cette entrevue, les détails de la naissance de Jésus, le cantique céleste, l'adoration des bergers, les présents des Mages, l'oracle du vieillard Siméon, la fuite en Egypte et le retour dicté par la voix du ciel, le caractère élevé de la soumis-

sion de l'Enfant à Marie et à Joseph, qui donc pouvait fournir un témoignage oculaire de ces faits merveilleux, dont quelques-uns servent de base à l'édifice de la religion, et tous à la gloire du Rédempteur, et à notre édification ? qui ? Marie toute seule. N'était-il pas important qu'elle confirmât de sa propre bouche ce que disaient là-dessus les Apôtres, et qu'elle confondît, après les Juifs, les premiers hérétiques dont la tâche infernale était de nier la divinité de Jésus-Christ ? Comment se refuser à la croire ? Qui pouvait ainsi douter des paroles de S. Jean, dont l'Evangile semble n'avoir d'autre but que d'établir ce dogme sacré, de S. Jean qui avait appris d'elle tout ce qu'il n'avait pas vu de ses propres yeux, entendu de ses oreilles ou compris avec le cœur, lorsqu'il reposa sur la poitrine de son Maître ? La vie prolongée de Marie donnait donc à l'Eglise naissante un appui d'autant plus solide que l'héroïsme de sa vie rehaussait avec plus d'éclat la sincérité de son témoignage.

» Un second témoignage rendu par Marie avait aussi sa force ; l'obéissance qu'elle rendait à l'Eglise, dont elle était la reine, et en même temps l'humble fille, servait merveilleusement à façonner l'intelligence des néophytes, si étrangers jusqu'alors à la discipline de l'esprit et du cœur. Qui aurait pu, de bonne foi, résister à l'autorité ecclésiastique, en regardant la soumission absolue de la Mère de l'Homme-Dieu ? Qui donc aurait pu ne pas croire à l'Eucharistie, par exemple, quand il voyait communier la sainte Vierge, ou résister au sacerdoce apostolique, en la voyant si docile à la voix des Apôtres ?

» N'est-ce pas là, sans parler des inspirations qu'elle a suggérées et qu'elle suggérera toujours aux Docteurs de l'Eglise, ce qui lui a fait décerner, par la reconnaissance des siècles, le titre de Reine des Apôtres comme son admirable patience, celui de Reine des martyrs ? N'est-ce pas là ce qui justifie cette louange de l'Eglise : « O Marie, vous avez vaincu toutes les hé-» résies, » car assurer la divinité du Verbe incarné, et donner l'exemple de la soumission à l'Eglise enseignante, c'était battre en brèche toutes les erreurs. »

Il est difficile de n'admettre pas cet enseignement du savant et pieux évêque d'Alger, Mgr Pavie. Cependant on trouve des auteurs qui avancent une opinion contraire. Ils s'appuient en particulier sur S. Jean Chrysostome (*Hom. III in Act. Apost.* n. 3). D'après ce grand Docteur, les Apôtres auraient reçu directement du Saint-Esprit, et par une inspiration particulière, la connaissance de tout ce que le Seigneur avait fait sur la terre, avant de recevoir le baptême de Jean : *Quæ prius gesta fuerant, nemo noverat edoctus sed a Spiritu didicerant.*

Si l'on admet cette proposition il n'y a plus de motif pour dire que Marie a instruit les Apôtres, le Saint-Esprit leur ayant

fait connaître tous les mystères et toutes les circonstances qui ont précédé la prédication de l'Evangile. Marie n'aurait plus rien eu dont elle pût les instruire. S. Paul ne disait-il pas (Galat. I, 12 :) *Ce n'est pas d'un homme que j'ai reçu l'Evangile, ni que j'ai rien appris, mais par la révélation de Jésus-Christ : — Neque enim ego ab homine accepi illud* (*Evangelium*), *neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.* Il est vrai que S. Paul, appelé à l'apostolat dans des conditions toutes particulières, fut nécessairement instruit d'une manière particulière aussi des mystères de la religion qu'il avait persécutée avec tant de zèle, jusqu'au jour de sa conversion, et ce qu'il dit de lui-même ne doit pas nécessairement s'entendre des autres. Jésus-Christ avait dit à ses Apôtres que le Saint-Esprit leur révélerait, leur rappellerait à la mémoire, et leur ferait comprendre tous ses divins enseignements. La révélation, l'inspiration divine embrassait donc le domaine de la doctrine tout entier, mais non pas nécessairement celui des faits qu'il leur était aisé de connaître d'autre part, et principalement par la parole de Marie, vivant au milieu d'eux comme une tendre mère au milieu de ses enfants.

Aussi presque tous les théologiens et les commentateurs s'accordent-ils à reconnaître que Marie instruisit les Apôtres, d'une foule de circonstances, qu'elle seule pouvait leur révéler.

S. Ildefonse (*Serm.* II *de Assompt.*) donne à Marie le titre d'Evangéliste, pour cette raison qu'elle a fait connaître, aux écrivains sacrés, une partie considérable des faits consignés dans les Evangiles, ceux qui ont précédé la vie publique de Jésus-Christ, et qu'elle seule connaissait, parce que Joseph était mort.

On pourrait cependant observer que plusieurs de ces faits étaient nécessairement connus des proches parents de Jésus, au milieu desquels s'était écoulée sa jeunesse. Mais, les plus mystérieux étaient demeurés le secret de Marie.

S. Sophrone [1], S. Bernard [2], S. Antonin [3], sainte Brigitte [4], sont d'accord avec S. Ildefonse.

1. Eximius ille Apostolorum chorus, post Domini ascensionem non deseruit eam inter quos (ipsa) post resurrectionem intrans et exiens, familiarius contulit de incarnatione : tanto siquidem verius quanto ab initio plenius, per Spiritum Sanctum cuncta didicerat. S. Sophronius, *serm. de Assumpt. Deiparæ.*

2. Vel ideo potius conceptus Elisabeth Mariæ nunciatus est, ut dum nunc Salvatoris, nunc Præcursoris edocetur adventum, rerum tempus, et ordinem tenens, ipsa melius postmodum scriptoribus, aut Prædicatoribus Evangelii reseraret veritatem, quæ et plene de omnibus a principio cœlitus fuerit instructa mysteriis. S. Bernardus, *Hom. IV, super Missus est, n.* 6.

3. Voluit Filius, ut post Ascensionem remaneret ad tempus in mundo doctrix, et illuminatrix Apostolorum ; unde quandoque ipse determinabat quæstiones de factis Dei, et morum, si quæ oriebantur in Ecclesia primitiva. S. Antonius, *IV, part. tit.* 15, *cap.* 41, *serm.* 1 *de Assumpt. Mariæ.*

4. Ascendente Filio ad regnum suum gloriosum, Virgo Maria in hoc

Il est une chose certaine et qui donne une grande vraisemblance à cette opinion. L'évangéliste S. Luc n'était pas présent aux mystères de l'enfance de Jésus, qu'il relate avec de nombreux détails. Il les a donc connus, ou par inspiration, ou parce que d'autres les lui ont racontés. Or, il nous apprend lui-même, dès les premiers mots de son Evangile, que d'autres les lui ont appris : *Plusieurs*, dit-il *ayant entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous, selon le rapport que nous en ont fait ceux qui, dès le commencement, les ont vues de leurs propres yeux, et qui y ont été les ministres de la parole : J'ai cru moi aussi, excellent Théophile, après m'être diligemment informé de tout dès l'origine, devoir vous en écrire par ordre, toute l'histoire, afin que vous connaissiez la vérité de ce dont vous avez été instruit* [1]. Selon la remarque de S. Jérôme, dans les Actes des Apôtres, S. Luc a raconté les faits dont il fut le témoin, mais dans l'Evangile, il rapporte ce que d'autres lui avaient appris. Et qui donc mieux que Marie pouvait le renseigner sur les mystères de l'enfance de Jésus, mystères auxquels elle eut une si grande part ? Aussi relate-t-il avec de nombreux détails, l'Annonciation, l'apparition des anges aux bergers, le pieux empressement de ces premiers adorateurs de Jésus, et plusieurs autres faits, de l'enfance du Sauveur, passés sous silence par les autres Evangélistes, que Marie seule connaissait bien. *J'ai cru, moi aussi*, dit-il, *après m'être diligemment informé de tout, dès l'origine, devoir vous écrire par ordre toute l'histoire des choses qui se sont accomplies parmi nous.* Auprès de qui put-il s'informer sinon auprès de Marie ? qui désigne-t-il particulièrement par ces mots : *Suivant que nous les ont transmises ceux, qui dès le commencement, les ont eux-mêmes vues, et qui ont été les ministres de la parole*, sinon Marie, la seule qui ait tout vu de ses propres yeux, tout connu, qui ait pris part à tout ? Joseph lui-même ne sut rien d'abord des premiers mystères.

On peut donc regarder comme très probable ou plutôt comme certain, que la très sainte Mère de Jésus, ne refusa pas aux Apôtres de son divin Fils, le secours de ses lumières. Eclairés

mundo ad bonorum confortationem, et errantium correctionem permanere permissa est. Erat enim Magistra Apostolorum, confortatrix viduarum, in conjugio viventium saluberrima monitrix, atque omnium in fide catholica perfectissima roboratrix. Apostolis namque ad se venientibus, omnia quæ de Filio suo perfecte non noverant, revelabat, et rationabiliter declarabat. Martyres quoque ad tribulationes gaudenter pro Christi nomine animabat, etc. S. Brigitta, *Term. Angel.* cap. 19.

1. Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt rerum : sicut tradiderunt, qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerus ntermonis : visum est et mihi assecuto omnia a principio, ut diligenter ex ordine tibi scribere, optime Theophile, cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es veritatem. Luc. 1, 1-4.

par l'Esprit de Dieu les Evangélistes et les Apôtres n'en reçurent pas moins, avec reconnaissance et profit pour nous, les lumières que la très sainte Vierge Marie [1] et d'autres témoins leur apportèrent. Ce n'est pas sans raison que la sainte Eglise proclame Marie la Reine des Apôtres.

Il est une autre question que les historiens et les théologiens se sont posée : La bienheureuse Vierge Marie a-t-elle assisté aux conciles apostoliques ?

Les Apôtres, tant qu'ils n'eurent point quitté Jérusalem pour aller prêcher l'Evangile à toutes les nations, vivaient en commun, ou du moins se réunissaient pour ainsi dire chaque jour, soit dans le Cénacle, soit dans quelque autre lieu propice selon les circonstances. Sans doute ils ne manquaient pas de conférer ensemble sur les besoins de l'Eglise naissante, mais on peut compter cinq de ces réunions où des décisions plus graves furent prises, et donner le nom de conciles à ces assemblées.

Nous savons qu'avant la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, Marie était au milieu d'eux dans le Cénacle, priant avec eux, écoutant leurs discours, et leur communiquant au besoin les lumières que Dieu lui avait départies avec une libéralité incomparable. Nous ne voyons pas pourquoi elle eût été exclue de ces saintes réunions après la descente du divin Paraclet, ni surtout pourquoi les Apôtres n'auraient pas réclamé ses instructions et ses conseils, lorsqu'ils avaient à délibérer sur quelque question plus difficile, et quelque mesure plus grave. Sans doute l'Esprit-Saint, qui les dirigeait, suffisait pour les mettre à l'abri de toute erreur, mais cette assistance que Dieu accorde à son Eglise ne lui enlève pas l'obligation d'agir avec prudence. Le pape et les conciles sont infaillibles : cependant que de prières, que d'études, que de recours aux théologiens les plus éclairés et les plus prudents, avant de prendre une décision ! Nous voyons les Apôtres discuter entre eux et s'éclairer réciproquement : pourquoi n'auraient-ils pas appelé au milieu d'eux, celle dont la sagesse surpassait la sagesse de toute créature, celle dont l'intelligence avait pénétré, plus profondément que les Chérubins et les Séraphins, les mystères les plus inaccessibles à la faiblesse humaine ?

Le premier concile apostolique eut pour objet de choisir un successeur au traître Judas. Il fut célébré dans le Cénacle avant la descente du Saint-Esprit, lorsque les Apôtres assemblés avec

1. An quia Spiritus Sanctus illos docuit, idcirco tuæ vocis magisterio non illis opus fuit ? Imo vox tua, vox illius fuit Spiritus Sancti : quidquid supplementi opus erat, vel testimonii ad confirmandos singulorum sensus quos acceperant ab eodem Spiritu, ex religioso ore tuo perceperunt. Rupertus *abbas, lib.* I *in Cant.*

les disciples et les saintes femmes, attendaient ce consolateur que Jésus-Christ leur avait promis : S. Luc énumère dans les Actes les onze Apôtres, auxquels les disciples s'étaient joints et il ajoute : *Tous ceux-ci persévéraient unanimement dans la prière, avec les femmes et avec Marie, Mère de Jésus, et avec ses frères. En ces jours-là Pierre, se levant au milieu des frères, (or le nombre des hommes réunis était d'environ cent vingt) dit : Mes frères, il faut que s'accomplisse ce qu'a prédit l'Esprit saint par la bouche de David, touchant Judas, qui a été le guide de ceux qui ont pris Jésus.* De ce texte des Actes, il résulte évidemment que Pierre préside cette réunion, ce premier concile de l'Eglise naissante. Il agit en sa qualité de chef, et les autres disciples concourent avec lui à l'élection du successeur de Judas. Il résulte en même temps que la bienheureuse Vierge Marie Mère de Dieu était là, car il est écrit : *qu'ils persévéraient unanimement dans la prière avec les femmes et avec Marie Mère de Jésus,* qui tient un rang à part dans l'énumération que fait l'auteur inspiré. Il est donc difficile, sinon impossible, de ne pas admettre la présence de Marie à ce premier concile.

Elle assista de même au second qui eut pour objet le choix des sept diacres. On lit au chapitre VI des Actes des apôtres : *Les douze convoquèrent la multitude des disciples et dirent : Il n'est pas juste que nous abandonnions la parole de Dieu, et que nous vaquions au service des tables. Cherchez donc parmi vous, mes frères, sept hommes de bon témoignage, pleins de l'Esprit saint et de sagesse, que nous puissions préposer à cette œuvre. Pour nous, nous nous appliquerons à la prière et au ministère de la parole. Ce discours plut à toute la multitude.* Tous les fidèles furent donc convoqués par les Apôtres pour choisir les diacres. Marie pouvait-elle faire exception, et ne pas se trouver, en cette circonstance solennelle, au milieu de ceux que Jésus-Christ lui avait donnés pour enfants ? Son devoir de Mère des fidèles ne l'appelait-il pas au milieu d'eux, lorsque sa présence pouvait leur être utile. Il ne fallait pas qu'ils fussent privés de ses sages conseils, de ses encouragements, de ses exemples et de la joie indicible qu'ils éprouvaient à la vue de celle qui avait donné le jour au Sauveur.

Le troisième concile eut lieu un an plus tard, après que S. Etienne eut été lapidé. Une persécution violente soulevée contre l'Eglise à Jérusalem avait obligé tous les fidèles, les Apôtres exceptés, à chercher un refuge dans les autres villes de la Judée et du pays des Samaritains. Le diacre Philippe vint à Samarie, où il convertit et baptisa un très grand nombre de Samaritains. Les Apôtres demeurés à Jérusalem l'ayant appris, se rassemblèrent, comme il est dit au livre des Actes, chapitre VIII, et décrétèrent qu'il fallait envoyer Pierre et Jean à Samarie, pour

donner le sacrement de confirmation aux Samaritains récemment baptisés par Philippe, et les affermir dans la foi. Les Apôtres eussent manqué gravement aux égards dus à la Mère du Sauveur, s'ils avaient envoyé hors de Jérusalem sans son consentement préalable, et même sans son inspiration, celui qui était chargé de veiller à ses besoins et à sa sécurité. D'où l'on peut conclure que Marie était présente aussi à ce troisième concile.

Le quatrième concile apostolique eut lieu l'an 37 de Notre-Seigneur, pour la rédaction du symbole de la foi. Les Apôtres rédigèrent ce symbole afin de posséder un ensemble de doctrine, contenant les principales vérités. Ainsi, lorsqu'ils seraient dispersés dans toutes les parties du monde, il leur serait plus aisé d'enseigner tous les mêmes vérités, et aux fidèles d'en garder précieusement la mémoire. Sans doute ils ne pouvaient pas errer dans leur enseignement, mais en parlant toujours selon la vérité, il aurait pu se faire que les uns laissassent trop dans l'ombre ou même omissent complétement certains points essentiels que les autres auraient largement développés, oubliant à leur tour d'enseigner quelque autre vérité, ce qui eût nui à l'unité et à l'intégrité de la foi. Les Apôtres avaient besoin de se réunir pour composer ce symbole, et dans une matière si grave, ils devaient nécessairement consulter celle qui connaissait plus parfaitement qu'aucune créature, les mystères de la foi, celle que S. Augustin appelle la Maîtresse des Apôtres, celle que l'Église proclame leur Reine. Aussi S. Ildefonse dit-il que la sainte Vierge rehaussait toujours de sa présence les assemblées des Apôtres [1]. S. Thomas de Villeneuve exprime la même pensée [2], que l'on retrouve aussi dans le discours Angélique de sainte Brigitte.

Enfin les Apôtres tinrent un cinquième concile en l'an 51, pour définir la ligne de conduite qu'il convenait d'adopter, concernant la Circoncision et les cérémonies légales, comme il est rapporté au xve chapitre des Actes. Toute l'Église était convoquée à ce concile avec les Apôtres et les anciens. Si, comme il est probable, la bienheureuse Vierge vivait encore à cette époque, il est évident qu'elle faisait partie de cette assemblée. N'était-elle pas la principale et la plus noble partie de l'Église, et les Apôtres auraient-ils pu dire: *Il a plu aux Apôtres, aux anciens et à toute l'Eglise, etc.* si elle n'avait pas été présente et n'avait pas donné son approbation aux résolutions prises par le concile ?

1. Apostolorum conventui nobili contubernio semper adhærebat Virgo. S. Ildefons. serm. 5 *de Assumpt.*

2. Maria scholam a Christo erectam duodecim annis, ut fertur, rexit ac tenuit (non præsidio sed directione) Apostolorum omnium, et discipulorum Christi Ecclesiarumque Magistra. S. Thom. de Villanov. serm. 3 *de Assumpt.*

On pourrait dire que le sexe de la bienheureuse Vierge Marie s'opposait à ce qu'elle assistât aux conciles, car il n'appartient pas aux femmes d'enseigner dans l'Eglise ; mais outre que les règles générales applicables aux autres femmes ne le sont pas de la même manière à la Mère de Dieu, si elle assista aux conciles, ce ne fut point en qualité de présidente ou de juge. Le président était Pierre ; les juges étaient les autres Apôtres avec lui. Elle y était pour prêter le secours de ses lumières et de sa sagesse. Les autres femmes du reste n'étaient pas nécessairement exclues, puisque toute la multitude des fidèles était convoquée. Plus tard, ne vit-on pas sainte Hélène mère de Constantin assister à la droite de son fils, au concile de Rome que présidait S. Sylvestre, et signer avec les Evêques [1]. Au concile de Chalcédoine, l'empereur Maximien est accompagné de Pulchérie. On pourrait citer encore d'autres exemples. Il n'y avait donc aucun inconvénient sérieux à la présence de Marie, surtout à des conciles auxquels toute la multitude des fidèles était convoquée.

Peut-être dira-t-on que Marie ne devait pas assister à ces saintes assemblées, par modestie et pour enseigner par son exemple, qu'il n'appartient pas aux femmes de prendre part aux délibérations et au gouvernement de l'Eglise. Mais lorsque de si grands intérêts étaient en jeu, il eût été peu généreux de se laisser arrêter par cette modestie bonne en elle-même, lorsque les inconvénients n'en sont pas plus grands que les avantages. La modestie de Marie et son humilité étaient incomparables; nous la voyons cependant au pied de la croix ; nous la voyons sur le mont des Oliviers au moment de l'Ascension, nous la voyons enfin dans le Cénacle attendant la venue du Saint-Esprit, au milieu de ces mêmes Apôtres et de ces mêmes disciples. Sa modestie ne s'opposait donc pas à sa présence parmi eux, lorsque l'utilité de l'Eglise la demandait.

Sans doute Marie parlait peu en ces occasions, mais qui pourrait dire l'efficacité des paroles qui sortaient de ses lèvres ? Elle dit à l'Ange au jour de l'Annonciation : *Voici la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon votre parole ;* et à l'instant le Verbe divin s'incarne dans son sein virginal et le mystère des mystères est accompli. Elle salue Elisabeth, et Jean tressaille d'allégresse dans le sein de sa mère ; il reconnaît son Sauveur ; il est purifié de la faute originelle. Elle parle à Jésus Fils de Dieu, et le Fils de Dieu obéit. Elle s'entretient avec Jean des mystères de Dieu, et Jean écrit son sublime Evangile [2]. On ne

1. Suscripserunt supra dicti Episcopi, præsidente Sylvestro Episcopo urbis Romæ; suscripsit Augustus Constantinus, cum matre Helena Augusta. *Acta conc. rom.* cap. 10.

2. O vere egregium Discipulum, qui post Christum Dominum, talem pro-

saurait imaginer, dit un pieux auteur [1], le nombre de ceux que la Vierge Marie a ramenés à Dieu par sa parole. Autrefois Rahab la pécheresse avait reçu l'ordre d'attacher à sa fenêtre une bandelette d'écarlate [2] qui fut pour elle une cause de salut. Le Cantique des cantiques compare les lèvres de Marie à une bandelette d'écarlate [3]. Mais ce n'est plus une seule pécheresse que sauve cette bandelette mystérieuse. Des lèvres de Marie, sortirent d'abord ces mots à jamais bénis d'où dépendait le salut du monde : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole*. Peut-on croire que les lèvres de Marie aient perdu toute leur vertu après avoir laissé échapper ces mots, et que ses discours n'aient pas grandement contribué à instruire, à consoler, à fortifier les fidèles, et à convertir les pécheurs? Elle tenait trop au salut des âmes rachetées au prix du sang de son divin Fils, pour garder le silence lorsque sa parole pouvait contribuer à les conduire à Dieu. Les mérites incomparables de Marie, qui grandissaient chaque jour, étaient une cause suffisante pour donner à sa parole assez de puissance, pour vaincre les cœurs les plus rebelles et toucher les plus endurcis. Nous dirons plus loin que l'on peut admettre sans inconvénient, que la Bienheureuse Vierge ait même écrit quelques lettres pour le bien des âmes. Pourquoi ne l'eût-elle pas fait, si les circonstances semblèrent le demander? Ni la science, ni le zèle pour la gloire de Dieu et le salut de ses enfants ne lui manquaient pour accomplir cette tâche. Sa dignité non plus ne s'y opposait pas. Elle n'était pas plus que son divin Fils, qui s'est fait tout à tous afin de nous sauver tous.

meruit habere præceptorem! Omnia quæ a Filio suo in familiaribus locutionibus ipsa audiverat, in Joannem sicut in filium libentissime transfudit. Unde merito super omnes Evangelistas spiritu et intellectu volavit. Non mirum, inquiebat Ambrosius (in lib. *de institut. Virg.* cap. VII) Joannem præ cæteris locutum esse mysteria divina, cui præsto erat aula cœlestium sacramentorum. Nam si una hujus virginis salutatio Baptistam in utero tanta gratia perfudit, quid putas in Evangelista tam diuturna conversatio fuit? Si grande fuit apud Elisabeth tribus mensibus Virginem commorari, quantum erit tot annis apud eamdem domo conversari? Benedixit olim Deus Obededom, quia in domo sua arcam Domini recepisset, et Joanni quomodo putas benedixerit, qui Virginem Theotocon tot annis apud se habuit? S. THOM. DE VILLANOV. *in Joan.*

1. NOVARINUS, in *Umbra Virginea*, lib. IV.
2. *Josue*, II, 12.
3. *Cant.* IV, 3.

CHAPITRE III

VERTUS, DONS ET MÉRITES DE MARIE.

§ I. — *Vertus de Marie.*

L'Eglise invoque la bienheureuse Vierge Marie sous le nom de *Miroir de justice*, *Speculum justitiæ*. — Elle est en effet un merveilleux miroir dans lequel se reflète admirablement la justice essentielle, qui n'est autre que Dieu lui-même. Toutes les vertus ont leur origine en Dieu ; il en est l'auteur et la source, il les possède non pas à la manière des créatures, c'est-à-dire finies et incomplètes, mais éminemment et comme il convient à son essence infiniment simple et infiniment féconde. Marie est le miroir de Dieu ; c'est en elle qu'il retrouve son image la plus parfaite après l'humanité adorable de son Fils. Cette image de Dieu est telle que nous pouvons la contempler. Ce que l'éclat infini de la divinité ne nous permettrait pas de reconnaître suffisamment en Dieu pour l'imiter, nous pouvons l'admirer en Marie et le prendre pour règle de notre conduite. Nous pouvons comparer ce que nous sommes à ce que fut cette auguste Vierge, comprendre ce qui nous manque et travailler efficacement à reproduire en nous-mêmes quelques-uns de ses traits. La difformité de nos défauts nous frappera davantage, si nous aimons à contempler ce miroir de toute justice. Les autres saints, dit S. Thomas, n'ont pratiqué « d'une manière excellente que certaines œuvres de piété. » L'un brilla par son humilité, l'autre par sa chasteté, et c'est » pour cela qu'on nous les donne comme modèles de ces vertus » particulières ; mais la sainte Vierge a été le modèle de toutes » les vertus ; » car si vous considérez attentivement ce *miroir de justice*, il n'y a pas de beauté, il n'y a pas d'éclat et de gloire dont il ne resplendisse.

FOI DE MARIE

La première des vertus est la foi. Elle est comme la semence, la racine et le fondement de toutes les autres, dit Mieckow [1],

1. Mieckow, *discurs.* 287.

dont nous reproduisons ici la doctrine. Aussi la foi de Marie fut-elle incomparable et digne de servir de modèle à tous les saints, jusqu'à la fin des temps. Ce fut la foi de Marie qui prépara son sein virginal, pour être la demeure du Fils de Dieu. Elle entendit la parole de l'ange : aussitôt elle crut et elle devint la mère de Dieu. La grandeur de sa foi était telle qu'elle n'eut pas un instant d'hésitation devant l'incompréhensible mystère qui lui était annoncé. Elle crut, malgré son humilité, qu'il était possible qu'elle enfantât le Sauveur ; elle crut que cette merveille s'accomplirait sans blesser sa virginité, et pleine de confiance dans le message de l'Ange elle dit : *Voici la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole.* Aussi est-ce à la foi de Marie que sa cousine Elisabeth attribue d'abord le grand bienfait qu'elle a reçu de Dieu. *Vous êtes bienheureuse*, lui dit-elle, *parce que vous avez cru.* S. Ildefonse met ces paroles dans la bouche de l'Ange : « O Vierge que cet enfantement ne vous trouble point. Ne vous laissez pas aller à la frayeur : croyez seulement, et vous avez conçu. » C'est ce qu'expriment les docteurs lorsqu'ils disent : « Marie a conçu par l'ouïe [1]. » En effet la foi vient par l'ouïe.

Elle fut grande la foi de Marie qui n'éprouva jamais contre cette vertu, le plus léger de ces mouvements, dont les serviteurs de Dieu les plus fidèles sont tourmentés, contre leur volonté. Qu'on n'objecte pas la demande que la sainte Vierge adressa à l'Ange, qui lui annonçait l'Incarnation du Christ, lorsqu'elle lui dit : *Comment cela se fera-t-il ?* Cette interrogation ne vient pas de ce qu'elle est dans le doute, mais dans l'étonnement et l'admiration, comme nous l'avons vu ailleurs.

N'était-il pas nécessaire qu'elle fût instruite de la manière dont s'accomplirait un mystère auquel elle était appelée à prendre une si grande part ?

Dans toutes les circonstances de sa vie, soit dans l'étable de Bethléem, auprès de la crèche où reposait l'Enfant Dieu, soit dans la fuite en Egypte, soit pendant la vie publique du Seigneur, soit au temps de sa Passion et de sa résurrection glorieuse, la foi de Marie demeure inébranlable et brille toujours du plus vif éclat.

A cause de l'excellence de sa foi, la Vierge, Mère de Dieu, est appelée par S. Ignace « la maîtresse de la religion chrétienne. » S. Augustin l'appelle, « la Mère des croyants. » S. Athanase, la destructrice des hérésies. S. Cyrille, « le Sceptre de la foi. » Pierius dit que, d'après les saintes Ecritures, le sceptre est le symbole de la royauté. La sainte Vierge est ap-

1. Non expavescas partum Virgo, nec metuas, neque multum sis inexperta formidine : tantum crede et concepisti. S. Ildef. serm. 1 *de Nativ. B. V.*

pelée « le Sceptre de la foi », parce que sa foi domine celle des autres fidèles comme un roi ses sujets.

La sainte Vierge crut que Dieu ne pouvait ni renier ses promesses, ni les révoquer, ni nous tromper. Elle crut au mystère ineffable de l'Incarnation du Fils de Dieu. Elle crut qu'elle était la Vierge choisie de Dieu pour l'accomplissement de cet auguste mystère. Elle crut que tout le genre humain allait être sauvé grâce au Verbe incarné. Elle crut que la porte du ciel, fermée depuis tant d'années, allait enfin s'ouvrir. Toutes ces merveilles, Dieu les avait promises par ses prophètes.

Les saintes Ecritures exaltent la fidélité de quelques personnages, et leur foi en la parole de Dieu. Dans l'*Ecclésiastique* (XLIV, 21), il est dit d'Abraham : *Dans la tentation par laquelle Dieu l'a éprouvé, il a été trouvé fidèle.* Au Ier Livre des Rois, (XXII, 14) on lit de David : *Qui, entre tous vos serviteurs, a été fidèle comme David ?*

Dans les *Nombres* [1], il est écrit de Moïse : *Moïse est mon serviteur très fidèle dans toute ma maison.* Mais leur fidélité envers Dieu est bien inférieure à celle de la Vierge, Mère de Dieu.

Abraham crut que Sara stérile, enfanterait à l'âge de quatre-vingt-dix ans; Marie crut qu'elle deviendrait mère, tout en étant vierge. Pour Abraham, l'enfantement de Sara, son épouse, ne fut pas sans exemple ; Adam et Ève avaient plus de cent trente ans lorsque Seth, leur fils, vint au monde ; Noé était âgé de cinq cents ans lorsqu'il engendra Sem, Cham et Japhet [2]. Pour Marie, sa maternité fut sans exemple, car on n'a jamais entendu dire qu'une vierge ait conçu et enfanté. Aussi l'Eglise chante-t-elle : *On ne vit pas de semblable mère, ni avant ni après elle.* Dieu promit à Abraham un fils, mais un fils qui naîtra d'une femme et d'un homme. Dieu promet à Marie un fils, mais un fils devant naître d'une femme, sans la coopération d'aucun homme. Abraham crut qu'il serait le père d'un homme ; mais Marie crut que le Fils, qu'elle concevrait et mettrait au monde, serait Dieu et homme tout ensemble. En recevant les promesses de Dieu, Abraham n'hésita pas à croire qu'Isaac étant mort, Dieu pouvait le ressusciter, comme le dit l'Apôtre [3] : *Abraham offrit son fils Isaac... Il pensait en lui-même que Dieu pourrait bien le ressusciter après sa mort ;* Marie, au contraire, crut très fermement que Dieu naîtrait et pourrait mourir. David, accablé d'épreuves et de malheurs, poursuivi d'un côté par Saül et son armée, et de l'autre par Achis et les Philistins qui demandaient sa tête, abandonné de tout le monde et privé de tout secours humain, et n'ayant plus d'espérance, crut cependant que Dieu le

1. XII, 7.
2. GENÈSE, V.
3. *Aux Hébreux*, XI, 19.

délivrerait de tous ces maux et le ferait monter sur le trône qu'il lui avait promis par la voix de Samuel ; aussi chantait-il : *J'ai cru* avec une ferme foi, *c'est pourquoi j'ai parlé* [1] : le cœur de Marie fut abreuvé d'angoisses, surtout lorsqu'elle vit son Fils lié, couvert de crachats, accablé de coups, ensanglanté, déchiré à coups de fouet, couronné d'épines, tombant sous le poids de son fardeau, élevé sur la croix, couvert de sang, presque nu, souffrant la soif et mourant ; cependant elle ne cessa pas de croire que ce Fils était le Fils de Dieu, le vrai Dieu, et elle eut toujours une foi inébranlable à sa résurrection qui allait bientôt arriver, et à la rédemption du monde qui allait s'opérer. En ce temps-là, l'élite des martyrs chancelait, les colonnes de la foi vacillaient, les Apôtres prenaient la fuite ; on ne put éloigner la sainte Vierge des côtés du Christ, ou plutôt de la croix. Le traître abominable, qui joignit au plus grand des crimes le plus grand désespoir, Judas, tomba ; Pierre, qui voulait aller en prison avec Jésus et marcher à la mort avec lui, tomba aussi [2] ; les Apôtres furent scandalisés. Seule, la Vierge ne chancela pas, elle n'hésita pas, elle ne tomba pas, elle ne se scandalisa pas, elle se tint ferme dans la foi, au pied de la croix de Jésus, ainsi que nous l'avons déjà montré.

Moïse et Aaron crurent qu'en frappant le rocher il en sortirait de l'eau ; cependant ce ne fut pas sans quelque hésitation : « Pourrons-nous, dit Moïse, vous faire sortir de l'eau de ce rocher [3] ? » Marie crut très fermement qu'une source d'eau vive pouvait jaillir du rocher de son sein virginal.

ESPÉRANCE ET CONFIANCE DE MARIE EN DIEU

La bienheureuse Vierge a fait de Dieu seul l'objet de son espérance la plus ferme et de sa confiance la plus assurée. Cette confiance nous apparaît d'une manière admirable, d'abord, quand dès l'âge le plus tendre, elle s'abandonne à la protection divine et ne veut d'autre gardien, d'autre défenseur de sa virginité que Dieu qu'elle a choisi ; ensuite, lorsque, mariée à Joseph, elle laisse à Dieu seul le soin d'accorder ses devoirs d'épouse avec son vœu de perpétuelle virginité. Sa conduite à l'égard de Joseph, son époux, qu'elle ne croit pas devoir informer de son enfantement divin, quoiqu'elle le voie troublé au point de penser à se séparer d'elle [4], nous donne encore un écla-

1. Ps. CXV, 1.
2. S. Luc, XXII.
3. *Nombres*, XX, 10.
4. S. Jean, IV, 16.

tant témoignage de sa grande confiance en Dieu. Son cœur n'avait-il pas besoin d'une espérance inébranlable, pour se résigner à ne pas dévoiler à son époux chéri le secret divin, et pour abandonner à Dieu le soin de calmer les angoisses de Joseph, de protéger sa modestie contre tout mauvais soupçon, et d'empêcher que cette alliance ne fût brisée par un honteux divorce ! Bien plus, la confiance de Marie était telle qu'elle était persuadée que toutes ses épreuves tendaient à la gloire de Dieu, au salut de saint Joseph, son époux, et de tous les prédestinés.

Voyez aussi avec quelle confiance elle s'adresse à son Fils, quand elle s'aperçoit que le vin manque aux noces de Cana, en Galilée ! Elle ne l'avait pas encore vu faire des miracles publics et signaler sa divinité par un acte de toute-puissance ; cependant elle est persuadée qu'il ne repoussera pas sa demande, et qu'il viendra en aide à ces jeunes époux.

Et remarquez comme la bienheureuse Vierge n'emploie ni raisonnement ni prières importunes pour arracher à son Fils le prodige que la charité lui fait tant désirer ! Elle se contente d'exposer les besoins de ces pauvres époux ; et cela, pour nous apprendre à tout abandonner à la volonté de Dieu, quand nous avons fait notre devoir, bien persuadés que nous ne pouvons que ce que veut ce grand Dieu.

Après un tel exemple, apprenons, nous aussi, à ne point mettre notre confiance dans les richesses, dans la force corporelle, dans quelque créature que ce soit, et surtout dans une vaine prudence, mais en Dieu seul. Qu'en lui seul repose notre unique espérance ; que notre esprit et notre cœur soient perdus en lui. Imitons la bienheureuse Vierge, qui mettait toute sa confiance en lui, puisant dans cette confiance entière sa nourriture et sa force de chaque jour. Oh ! comme mon cœur monterait vers les célestes régions, si mon âme usait, elle aussi, d'une telle nourriture ! Je serais heureux, et avec moi tous ceux qu'une telle confiance détache des objets terrestres et élève vers Dieu !

AMOUR DE MARIE ENVERS DIEU

Nul ne saurait dire, ni même concevoir, l'amour de l'auguste Vierge pour Dieu. « Même a été la chair de Marie et du Christ, » mêmes ont été leur esprit et leur charité, » a dit Arnold le Chartreux dans son *Traité des Louanges de la Vierge*. Dieu est appelé charité : « Dieu est charité [1]. » Marie est appelée aussi charité dans les *Cantiques*[2] : « Ne réveillez pas ma bien-aimée, » ce que Grégoire de Nysse, dans sa vie Homélie *sur les Canti-*

1. I Joan. iv, 16.
2. Cant. ii 7.

ques, traduit de cette manière : « Ne réveillez pas la charité. » Qui pourra donc nous dire les ardeurs d'une telle charité ? Qui pourra même jamais concevoir l'immensité de cet amour ?

L'amour de la bienheureuse Vierge envers le Seigneur, se distinguait par quatre caractères particuliers, qui le mettaient au-dessus de l'amour de tous les Saints. Voici le premier : les Saints aiment Dieu, comme les enfants leur père ; et la Vierge-Mère l'aimait en outre comme une mère chérit son fils unique. Or, l'amour des parents est plus ardent que l'amour des enfants. S. Thomas dit [1] : « L'amour des parents pour leurs enfants, est » plus ardent que l'amour des enfants envers leurs parents ; » d'abord, parce que les parents aiment leurs enfants comme étant une partie d'eux-mêmes, tandis qu'un père n'est pas quelque chose de son fils ; or, l'amour du père pour son fils se rapproche plus de l'amour de soi-même ; 2° parce que les parents savent mieux que tels et tels sont leurs enfants, que ceux-ci ne savent que tel est réellement leur père ; 3° parce que le fils est plus rapproché par le sang, du père dont il est une réelle portion, que le fils ne l'est du père, avec lequel il a une simple relation d'origine ; 4° enfin, parce que les parents aiment depuis plus longtemps ; car le père aime de suite son fils, tandis que ce n'est qu'avec le temps que l'enfant aime son père ; or, plus l'amour est ancien, plus il est passionné, selon cette parole de l'*Ecclésiastique* [2] : *Ne vous privez pas d'un vieil ami, car le nouveau ne lui sera pas semblable.* Ainsi raisonne S. Thomas. Voilà pourquoi David, voulant nous exprimer l'ardeur de son amour pour son ami Jonathas, s'écrie : *Comme une mère chérit son fils unique, ainsi je le chérissais.* Bien plus ardent encore était l'amour de cette auguste Vierge pour ce Fils qui lui appartenait tout entier, pour ce Fils qui l'avait élevée à une dignité incomparable en la faisant sa propre mère, lui qui avait Dieu pour père ; pour ce Fils qu'elle aimait tout à la fois de l'amour paternel et maternel, l'ayant enfanté sans le concours d'aucun autre ici-bas. Aussi, de même que le Père éternel aime son Fils unique d'un amour infini, la Vierge-Mère aimait d'un amour qui surpasse

1. Vehementior, est amor parentum erga filios, quam filiorum erga parentes. Primo quidem quia parentes diligunt filios ut aliquid sui existentes ; pater autem non est aliquid filii. Et ideo dilectio secundum quam pater diligit filium, similior est dilectioni, qua quis diligit seipsum. Secundo quia parentes magis sciunt aliquos suos esse filios, quam e converso. Tertio quia filius est magis propinquus parenti, utpote pars existens, quam pater filio ad quem habet habitudinem principii. Quarto, quia parentes diutius amaverunt. Nam statim pater incipit diligere filium, filius autem tempore procedente incipit diligere patrem. Dilectio autem quanto est diuturnior tanto est fortior, secundum illud *Eccli* : IX, 14 : Ne derelinquas amicum antiquum, novus enim non erit similis illi. S THOMAS. II, II, q. XXVI, art. 9.

2. IX, 14.

celui de tous les bienheureux, le Christ, son Seigneur, qu'elle avait mis au monde. « Et quoi d'étonnant, dit S. Bonaventure, que celle qui est aimée par dessus tous, aime aussi plus que tous ? » L'amour divin est, en effet, la mesure de l'amour de l'homme.

Les autres saints n'ont pas aimé Dieu d'une manière assez pure pour n'aimer que lui et tout pour lui, puisqu'il est certain qu'ils ont péché au moins véniellement. La bienheureuse Vierge, au contraire, aimait Dieu de telle manière que tout ce qu'elle aimait, elle ne l'aimait qu'en Dieu et pour Dieu, comme l'enseigne saint Bernardin de Sienne, dans son Sermon LI *sur la Conception* : « Elle n'a jamais choisi que ce que la sagesse divine lui désignait. »

L'amour des saints pour Dieu n'a pas été un amour continuel puisqu'il était forcément interrompu par le sommeil, la distraction et le péché véniel, qui ne peuvent avoir Dieu pour objet, quoiqu'ils ne nous en séparent pas entièrement ; mais la bienheureuse Vierge était continuellement, et sans interruption aucune, absorbée par l'amour divin. Quand elle veillait, toujours appliquée à Dieu, par un privilège spécial qui lui était propre rien ne pouvait la distraire de son amour. Maîtresse, en effet, de ses sens et de tous ses actes, elle agissait toujours avec pleine advertance, réglant sa conduite par l'amour de Dieu, afin d'accomplir d'une manière parfaite ce précepte de l'apôtre : *Que tout ce que vous faites soit fait dans la charité.* Bien plus, quelques graves auteurs, parmi lesquels S. Bernardin de Sienne cité plus haut, affirment que le sommeil même n'a jamais suspendu ses extases et son amour divin. Ceci nous paraît attesté encore par S. Ambroise, quand, dans son Livre *sur les Vierges*, célébrant les grandeurs de Marie, il dit : « Elle cédait au som» meil par nécessité et non pour faire plaisir à la nature, et » tandis que son corps reposait, son esprit veillait. » Nul doute que bien souvent, comme le patriarche Jacob, elle n'ait contemplé, durant son sommeil, les mystères divins. Ainsi son cœur brûlait sans cesse de l'amour de Dieu. Elle s'éteignit enfin et expira d'amour pour vivre toujours par la possession de l'objet de sa tendresse. L'auguste Vierge, en effet, comme l'enseignent tous les Docteurs, ne connut d'autre maladie que l'amour, si l'on peut donner ce nom à ce qui, loin d'être une maladie, est au contraire le vrai remède à tous les maux.

Les saints, par la nécessité de leur nature, marchaient assez souvent dans le service de Dieu avec ménagement et faiblesse; l'heureuse Vierge, au contraire, servait Dieu avec toute l'application dont elle était capable, correspondant à l'efficacité de la grâce et de la charité qui consumaient son cœur. D'où je conclus que l'amour de la Vierge a été ici-bas le plus intense qu'il

est possible de concevoir, et qu'il efface l'amour des autres saints autant que le soleil, par l'éclat de ses feux, efface les étoiles, et la mer, par l'immensité de ses eaux, le petit ruisseau de la vallée. Or, comme la sainteté se mesure au degré de l'amour, il suit que la Vierge incomparable, élevée par l'amour au-dessus de tous les autres bienheureux, est sainte et plus sainte qu'il soit possible de le concevoir. Aussi S. Bonaventure, cité plus haut, dit avec raison que l'amour de toute la cour céleste n'est que froideur, comparé à l'amour de Jésus-Christ et de Marie.

AMOUR ENVERS LE PROCHAIN

L'amour de Dieu ne s'arrête pas à Dieu seul ; il s'étend jusqu'au prochain. Dieu est lui-même la raison de cet amour, puisque nous ne devons aimer notre prochain qu'en Dieu, selon S. Thomas[1]. Or, la sainte Vierge, ayant aimé son Créateur d'une manière ineffable, a nécessairement aimé son prochain de l'amour le plus ardent. L'amour de Marie pour Dieu et pour le prochain nous est figuré par cette circonstance que l'arche de Noé, selon l'ordre divin, fut enduite au dedans et au dehors de bitume, symbole de la charité pour Dieu et pour les hommes : « Vous la revêtirez, dit Lyranus, au dedans de bitume, c'est-à-» dire de l'amour pour Dieu, et au dehors de bitume aussi, c'est-» à-dire de l'amour pour vos semblables. » Nous savons tous que l'arche de Noé a été la figure de Marie. De même donc que l'arche a été enduite de bitume au dedans et au dehors, ainsi la bienheureuse Vierge, arche véritable de la nouvelle alliance, a été resplendissante de l'amour de Dieu et du prochain.

La charité de Marie pour les hommes s'est manifestée d'abord par le brûlant désir qu'elle ressentait de la venue du Messie. Dès qu'elle put connaître que le genre humain serait un jour racheté, elle demanda, et ne cessa de demander à Dieu d'envoyer au plus tôt le Libérateur promis. Elle unissait ses vœux les plus ardents aux prières des patriarches qui s'écriaient : *Que ne brisez-vous les cieux pour descendre sur la terre!* Et ce sont ces vœux de la Vierge Marie qui ont hâté l'arrivée du Messie. Car si les prières des anciens patriarches ont été puissantes sur le cœur de Dieu, selon l'aveu des théologiens, que ne pouvait pas le brûlant désir de la Vierge sainte pour hâter la venue du Sauveur, elle qui ne cessait de l'appeler par sa charité bien autrement grande ! S. Bonaventure pense que la charité de Marie était telle, et que les dons de la grâce lui avaient été prodigués avec tant d'abondance que, seule, elle avait plus de crédit auprès de Dieu que tous les patriarches de l'ancienne loi ensemble.

1. II, II, *quest.* XXV, *art.* 1.

L'amour de Marie envers le prochain nous apparaît encore le jour de son Annonciation. Dès qu'elle voit que le salut des hommes demande son consentement à l'incarnation du Verbe, elle s'abandonne à la volonté de son Dieu et s'écrie : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole*; tellement elle désirait le prompt salut du genre humain.

Marie, après l'incarnation du Verbe, se rend en toute hâte auprès de sa cousine Elisabeth, pour sanctifier Jean-Baptiste par la présence du Sauveur du monde qu'elle portait dans son sein : n'est-ce pas, un éclatant témoignage de la charité qui brûlait en son cœur. L'amour de la retraite, les difficultés du voyage ne l'arrêtent point. C'est la charité qui la force à sortir de la solitude, à se produire en public et à affronter les ennuis d'une course aussi longue que difficile. L'amour lui donne des ailes, l'amour la rend insensible à la fatigue ; l'amour félicite par sa bouche sa chère parente sur les faveurs qu'elle vient de recevoir, comme aussi lui fait rendre, avec autant de promptitude que de joie, les services que sa position réclame. L'amour, enfin, l'oblige à rester durant trois mois chez Elisabeth, pour l'assister au temps de son enfantement. Oh! comme l'amour du prochain se peint merveilleusement dans ce miroir divin !

Plusieurs pensent qu'il suffit de former les meilleurs souhaits pour le prochain, de le saluer affectueusement et d'échanger avec lui de bienveillantes paroles ; mais Marie nous enseigne que la charité repose sur les œuvres. Aussi, en se rendant chez sa parente, elle ne se borne pas à la saluer, elle lui prodigue ses services. D'autres exercent volontiers les œuvres de charité ; mais si leur réputation, leur fortune, sont en péril, ou s'ils redoutent quelque autre désavantage que ce soit, ils se retirent aussitôt. La pieuse Vierge, au contraire, est tout entière à son projet, fallût-il sacrifier sa considération et tout avantage temporel: *Marie se lève*, dit le texte sacré, *et s'en va avec hâte vers le pays des montagnes*, l'amour de sa chère parente lui faisant oublier les difficultés d'un tel voyage. C'est son amour pour le prochain qui l'a fait se soumettre à l'humiliante cérémonie de la Purification. Pour ne pas scandaliser le peuple, qui ignore le mystère de l'incarnation, elle ne craint pas de passer pour une femme ordinaire et pécheresse, elle dont la virginité avait puisé un nouvel éclat dans l'enfantement du Verbe. La prière qui obtint de son Fils son premier miracle en faveur des époux de Cana manquant de vin, ne nous dit-elle pas sa tendre compassion pour le prochain ? Elle nous apprend à ne pas chercher notre intérêt, mais celui d'autrui. La charité, en effet, ne s'occupe pas d'elle-même. Elle nous apprend aussi à compatir aux besoins de nos frères et à demander instamment à Dieu de les soulager.

Rappellerai-je enfin la charité sans bornes qui l'animait au pied

de la croix ? Nul ne saurait douter de cette charité de la bienheureuse Vierge pour les hommes ; elle était telle qu'elle lui faisait désirer ardemment de mourir pour eux avec son Fils. Le Chartreux Arnold, contemporain de S. Bernard, dans son Traité *sur les Louanges de la Vierge*, nous l'enseigne en ces termes [1] : « La Vierge des douleurs aurait voulu, aux larmes de son cœur, » joindre son propre sang, et les mains clouées à la croix, » unir sa mort à celle de la sainte Victime et consommer, » avec N.-S. Jésus-Christ, le grand sacrifice de notre rédemp- » tion. Mais c'était le privilège du grand prêtre ; à lui seul était » réservé l'honneur d'entrer dans le Saint des saints au prix de » son sang. » Néanmoins, comme le fait observer le même auteur, Marie a offert et sacrifié en quelque sorte sa propre vie pour le salut du genre humain : « Au sommet du Calvaire deux au- » tels sont dressés : un pour le cœur de Marie, l'autre pour le » corps du Christ. Le Christ immolait sa chair ; Marie immolait » son âme. »

MARIE MIROIR DE L'AMOUR POUR LES ENNEMIS

Cette vertu brille d'un admirable éclat dans le cœur de Marie. Une mère ne saurait avoir d'ennemi plus odieux que celui qui a donné la mort à son fils unique, plus cher à son âme que sa propre vie et l'objet de toutes ses espérances. Or, les ennemis de ce genre n'ont point manqué à Marie : les Juifs qui chargent son Fils de reproches, d'injures et de malédictions ; Judas qui le livre : les scribes et les pharisiens qui lui dressent des pièges, pour instruire ensuite son procès de mort ; Anne et Caïphe qui le dénoncent comme blasphémateur, digne du dernier supplice ; Hérode qui le méprise et le revêt d'un habit blanc, pour le livrer à la dérision de sa cour ; les serviteurs qui le soufflettent ; les soldats qui le garrottent et le battent de verges ; Pilate qui le condamne à mort ; la foule qui s'écrie avec fureur : « Tuez-le ! tuez-le ! crucifiez-le ! » les larrons qui l'insultent sur la croix ; Pierre qui le renie trois fois, et les Apôtres qui tous l'abandonnent. Cependant la pieuse Vierge les aimait tellement qu'elle était prête, si leur salut l'avait exigé, à donner sa vie avec son Fils pour chacun d'eux. Et remarquez bien que Jésus-Christ, redoutant pour ses bourreaux la colère de son Père, lui a demandé avec instance leur pardon et n'a pas

1. Optabat Virgo ad sanguinem animæ et carnis suæ addere sanguinem, et elevatis in cruce manibus celebrare cum filio sacrificium vespertinum, et cum Domino Jesu corporali morte redemptionis nostræ consummare mysterium. Sed hoc solius summi sacerdotis privilegium erat, ut de sanguine munus intra sancta inferret, nec poterat ei consors hæc esse cum aliquo dignitas. Arnold. Carthus. *de laud Virg.*

adressé la même prière à sa Mère. Le bon Sauveur savait que sa tendre Mère souffrait, aussi bien que son Père, des mauvais traitements qui lui étaient infligés. Pourquoi donc ne lui dit-il pas aussi : « Ma Mère, pardonnez-leur ? » On a vu quelquefois des enfants fidèles au précepte du pardon des injures, frappés par une main ennemie, et sur le point d'expirer, demander grâce pour leurs meurtriers à leur père et à leur mère, parce qu'ils savaient que tous les deux souffraient également de leur mort. Pourquoi donc le Christ, le plus doux, le plus miséricordieux des enfants, n'a-t-il pas agi ainsi ? Parce qu'il savait que sa très tendre Mère, quoique déchirée par ceux qui lui donnaient la mort, loin de s'irriter contre eux, était pleine de compassion.

Lorsque son Fils chéri, du haut de la croix, priait pour ses ennemis, pensez-vous que Marie n'a pas prié avec lui ? Elle a parfaitement prié. Les sentiments du Fils et de la Mère étaient les mêmes ; enflammée d'amour, prête, s'il le fallait, à mourir, elle unissait ses supplications à celles de son Fils, pour obtenir de Dieu le pardon de ses bourreaux. Pouvait-il en être autrement, quand nous voyons S. Paul épris d'une telle charité pour ses ennemis qu'il ne désire pas seulement s'immoler pour eux, mais même, s'il le faut, *être anathème pour le salut de ses frères?* Si sainte Catherine de Sienne, si le bienheureux Samson et tant d'autres saints ont porté la charité pour le prochain à un tel degré, qu'ils se montraient disposés à mourir, non seulement pour tous les hommes en général, mais pour chacun en particulier, ami ou ennemi, qui nous dira la charité de la Mère de Dieu, à côté de laquelle les ardeurs des saints, des Chérubins eux-mêmes, ne sont que froideur ?

RELIGION ET DÉVOTION DE MARIE

La religion est la vertu qui nous a fait rendre à Dieu le culte qui lui est dû, comme au premier principe de toutes choses. Dieu étant de sa nature la perfection même, et tout ce qui existe et respire n'étant que par lui, l'homme doit l'honorer d'un culte particulier, et proclamer son excellence par la sujétion à sa volonté. De même que nous devons au chef, de qui dépendent la tranquillité et le bonheur de l'État, certains honneurs qui proclament sa puissance, ses bienfaits et notre dépendance ; ainsi, nous devons à Dieu un culte particulier, qui témoigne de notre profonde vénération, en reconnaissant que notre existence, notre conservation et tous les biens de cette vie nous viennent de son bon plaisir.

Cette vertu se manifeste de quatre manières :

1° Par la considération de l'infinie majesté de Dieu ;

2° Par la considération de notre néant, bien persuadés que tout nous vient de Dieu ;

3° Par la soumission complète de notre âme à sa volonté;

4° Enfin par la pratique extérieure de divers actes, par exemple par les sacrifices, la prière vocale, la posture de notre corps, etc.

Eh bien ! Marie a été le modèle le plus parfait de cette vertu, et c'est avec raison que chacun la proclame le véritable exemplaire de la religion. Considérez, je vous prie, comme elle s'élevait à la plus sublime contemplation de la majesté divine, en la voyant revêtue de sa propre chair ! Son âme était ravie en extase, quand elle admirait le Verbe reposant silencieux dans la crèche ! Dieu, fait homme ! l'Eternel, soumis à la mort ! le Tout-Puissant sans force ! l'Auteur et le maître de toutes choses dans la nudité et le dénûment, et elle-même avec toute son intégrité, Vierge et Mère, sans connaître les douleurs de l'enfantement !

Elle honorait la majesté divine par la considération de son propre néant.

Ce cher petit Enfant dont les chœurs des Anges avaient célébré la naissance ; que les bergers de Bethléem avaient reconnu pour le Messie ; que les Mages, guidés par l'étoile, avaient honoré de leurs présents symboliques, et adoré comme leur Dieu, au nom de toute la Galilée, Marie savait qu'il était l'enfant admirable, jadis promis par Isaïe, et, repassant dans son esprit toutes ces grandeurs, elle avait sans cesse sous les yeux l'infinie majesté divine et son propre néant, que tant de merveilles ne faisaient que retracer avec plus de force. L'Ange lui dit : *La vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre, et le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu.* Loin de céder à des sentiments d'orgueil, Marie ne s'humilie que davantage, et elle s'écrie : *Voici la servante du Seigneur.* L'Ange l'appelle *Marie*, qui signifie Souveraine, et elle répond par le titre et les fonctions de servante qu'elle se donne : *Voici*, dit-elle, *la servante du Seigneur.* Elle ne se croit pas même digne d'être la servante du Seigneur, car, remarquez-le bien, elle ne dit pas : *Le Seigneur a jeté les yeux sur sa servante*, mais sur l'humilité, ou plutôt, selon plusieurs, sur le néant de sa servante ; voulant nous faire comprendre qu'elle ne mérite pas même cette qualité et qu'en s'appelant la servante du Seigneur, elle sait néanmoins qu'elle n'est pas digne de ce titre. O religion ! ô humilité sans exemple !

Réfléchissons aussi sur ces paroles : *Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses.* C'est-à-dire : Je ne crois pas à ma grandeur, je ne suis pénétrée au contraire que de mon néant et de ma bassesse. *Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes*

choses ; et ce sont ces merveilles qui me confondent et publient mon néant. Et d'où vient à cette auguste Vierge une si grande religion, une si profonde humilité ? Écoutons S. Bernardin [1] : « Elle a oublié sa grandeur, parce qu'elle n'était occupée que de » sa majesté divine et de son néant. » Voilà pourquoi elle se considérait toujours comme la dernière des créatures.

Vous direz peut-être que c'est là un acte d'humilité et non de religion. Je ne prétends pas nier son humilité, mais je m'en sers pour établir sa religion. Quand la bienheureuse Vierge s'appelle la servante du Seigneur ; quand elle s'écrie : *Le Seigneur a pris en pitié la bassesse de sa servante, et il a fait en moi de grandes choses*, cette humilité nous apparaît clairement. Mais quand nous considérons qu'elle n'agit ainsi que pour glorifier la majesté suprême, nous voyons qu'elle a été le plus parfait modèle de religion.

Enfin, elle se prosterne profondément quand elle dit : *Voici la servante du Seigneur.* Et quel sentiment de son néant, dans ces paroles qui font de la Mère de Dieu une simple servante, afin que toute la gloire de ce mystère revienne à Dieu seul !

En effet, plusieurs pensent qu'en s'appelant la servante du Seigneur, la jeune Vierge se prosterna à deux genoux. Ainsi le croit Albert le Grand, dans son Commentaire sur ce texte : *L'Ange fut envoyé.* — « Nous croyons que c'est à genoux, les » yeux et les mains levés vers le ciel et toute baignée de lar- » mes de bonheur, que l'auguste Vierge écouta les paroles de » l'Ange, y répondit par ces mots : *Voici la servante du Seigneur*, » etc., et conçut au même instant le Dieu fait homme. » « Telle est, ajoute Albert le Grand, la position dans laquelle les » fidèles reçoivent l'eucharistie de la main de l'Ange, c'est-à-dire » du prêtre. » Voilà comme la sainte Vierge a pratiqué la vertu de religion.

Maintenant, comprenne qui pourra quelle a dû être la dévotion de la pieuse Vierge. La dévotion est cette disposition qui consiste à faire avec zèle et promptitude tout ce qui a rapport au service de Dieu. Oh ! avec quel empressement Marie prodiguait ses soins à son Fils ! Avec quel bonheur elle lui donnait son sein et versait dans sa bouche le lait virginal ! Concevez, si vous le pouvez, les délices de cette tendre Mère, quand elle réchauffait sur ce sein maternel le Fils de Dieu devenu son propre Fils, et le portait entre ses bras ou suspendu à son cou ! Considérez les douceurs de cette étroite union du Fils et de la Mère, se couvrant de baisers mutuels, et se prodiguant à l'envi les témoignages les plus vrais de cet amour merveilleux. Eh bien ! la foi de Marie contemplait avec encore plus de pénétra-

[1] *Tom. II, Serm.* LI, *art.* 3, *chap.* II.

tion que ses yeux, ce Dieu fait homme, et son cœur pressait, embrassait avec plus de vivacité que ne le faisaient ses bras, son Dieu, son Fils, son Rédempteur, la joie des Anges.

AUTRES VERTUS DE MARIE

Nous ne pouvons consacrer à célébrer ici les autres vertus de Marie que quelques lignes à peine, lorsque des volumes entiers ne suffiraient pas; que l'on nous pardonne donc de nous contenter d'une énumération rapide.

Marie, pendant sa vie sur la terre, fut le parfait modèle de l'*humilité*. « C'est peu d'être humble dans le malheur, dit S. Bernard, mais ce qui est grand et rare c'est l'humilité dans les honneurs. » Toutes les grandeurs et toutes les gloires se trouvaient concentrées en Marie ; cependant elle a pu dire en toute vérité, et sans que ses paroles fussent en contradiction avec sa pensée la plus intime : *Le Seigneur a regardé l'humilité de sa servante*.

Toute la vie de Marie est une preuve frappante de sa ressemblance parfaite avec Jésus qui a dit de lui-même: *Apprenez de moi que je suis humble de cœur*.

Marie fut un modèle d'*obéissance*. Sa vie tout entière se résume dans la réponse qu'elle fit au messager céleste : *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole*. Elle obéit à Dieu : elle obéit à ses parents ; elle obéit à son époux ; elle obéit à la loi de Moïse, elle obéit à César ; elle obéit à Pierre le chef de l'Église, après l'ascension du Sauveur. L'obéissance d'Abraham immolant son fils Isaac, était une figure de celle de Marie consentant au sacrifice de Jésus.

Marie fut le modèle parfait de la *modestie* et de la *pureté* virginales. Elle est la vierge par excellence. La pudeur et la modestie qui sont l'ornement des vierges lui convenaient donc plus qu'à toute autre femme ; nous voyons briller ces vertus, même dans l'entretien qu'elle eut avec l'ange Gabriel, au jour de l'Annonciation, et dans le trouble que lui cause l'apparition de l'envoyé de Dieu.

Elle fut un parfait modèle de *chasteté*. La première parmi les enfants d'Adam, elle s'engagea par vœu à conserver dans toute sa fleur et son éclat céleste cette vertu si délicate en consacrant à Dieu sa virginité.

Elle aima et pratiqua la sainte *pauvreté*. Il lui était aisé de vivre dans une honnête aisance. Selon toutes les apparences, S. Joachim et sainte Anne n'étaient pas dénués de toute fortune ; S. Joseph était un artisan habile qui n'éprouvait aucune peine à subvenir, par le travail de ses mains, aux besoins du divin Enfant et de sa Mère. Marie elle-même possédait, pour les travaux de son sexe, une merveilleuse adresse : ajoutez que la so-

briété des époux réduisait à peu de chose les dépenses nécessaires pour la nourriture. Cependant Marie voulait être pauvre et l'était véritablement, parce que tout ce qui n'était pas absolument indispensable à l'entretien de la sainte Famille, devenait la part des indigents. L'étable de Bethléem, et l'offrande de la purification sont les preuves de la pauvreté de Marie.

Elle fut la vierge *très prudente*, car la *prudence* est la modératrice de toutes les vertus.

La *justice* brille en elle d'une manière extraordinaire. La justice de la loi consiste à faire le bien et à éviter le mal : deux choses qui d'après S. Thomas [1] sont comme deux parties intégrantes de cette vertu, requises toutes les deux pour la pratiquer avec perfection. « Où trouver la justice si elle n'avait pas été » dans Marie de laquelle est sorti le soleil de justice? » dit S. Bernard.

La Mère de Dieu nous apparaît partout revêtue de force. *La force fait son ornement et sa beauté*, est-il dit au livre des Proverbes (xxxi, 25). S. Thomas [2] distingue deux actes dans la force : le premier consiste à supporter l'adversité; le second à braver les difficultés avec courage. Qui, mieux que Marie a exercé ces deux actes de la vertu de force? Elle était si courageuse et si ferme qu'elle semblait au-dessus de l'humanité. C'est pour cette raison, dit S. Epiphane, que le Christ suspendu à la croix donna à Marie, non pas son propre nom ou celui de mère, mais le nom de *femme : Femme, voilà votre fils* ! de peur qu'on ne la prît pour un Dieu, et qu'on ne lui rendît des honneurs divins.

Marie fut aussi un modèle de *tempérance*. Car si la tempérance est d'autant plus parfaite en nous que nous sommes plus exempts des mauvaises passions, comme l'enseigne S. Thomas [3], quelle n'a pas dû être celle de la bienheureuse Vierge, qui n'a jamais été assujettie à aucune mauvaise passion? « La » bienheureuse Vierge Marie, dit S. Jean Chrysostome, a porté » la pratique de la modestie et de la tempérance à une perfec- » tion au-dessus de toutes les mesures de la nature humaine; et » pour cette raison, elle mérita de porter dans son sein le Sei- » gneur de l'univers. [4] »

A la tempérance se rattachent plusieurs autres vertus dont nous dirons un mot.

Marie fut un modèle d'*abstinence*, de *jeûne* et de *sobriété*. Pure de toute faute, rien ne l'obligeait à s'imposer des privations corporelles : ni le besoin de faire pénitence, ni la nécessité de répri-

1. II, II, *quest.* 79, *art.* 1.
2. II, II, *quest.* 133, *art.* 6.
3. III *p. quest.* 7, *art.* 2, *ad* 3.
4. *Hom. in Hypop.*

mer les révoltes d'une nature viciée par le péché, néanmoins la pensée ne viendra à personne que Marie ait recherché la satisfaction des sens, plutôt que la mortification. Jésus jeûnait, et Marie ne faisait pas autrement que son divin Fils.

La *mansuétude* et la *clémence*, ont aussi resplendi du plus vif éclat dans la Mère de Jésus doux et humble de cœur. Le feu de la colère n'a jamais enflammé son âme; jamais elle ne dédaigna personne, fut-on dans la pauvreté et la bassesse. Son âme était calme, tranquille, sereine comme une eau limpide, comme un beau miroir. Elle fut selon que le chante la sainte Eglise, « la » vierge admirable et douce entre toutes : *Virgo singularis inter* » *omnes mitis.* » Elle fut, aussi la Vierge clémente qui intercéda auprès de Dieu, même pour les bourreaux de son divin Fils.

Marie fut encore un miroir de *modestie extérieure*. La modestie consiste à bien composer le corps, les sens, les vêtements, la démarche, les paroles, les regards, le visage, tous les mouvements et toutes les actions extérieures. Elle naît de la paix du cœur et de la pureté de l'âme, d'après le témoignage de la divine Ecriture qui dit dans l'Ecclésiastique (XIX, 26, 27) : *On connaît une personne à la vue, et l'on discerne à l'air du visage l'homme de bon sens. Le vêtement du corps, le sourire des dents et la démarche de l'homme annoncent qui il est.* Et dans les Proverbes (XVII, 24) : *Et sa sagesse reluit sur le visage de l'homme prudent.* Il y avait tant d'humilité sur le visage de Marie, tant de grâce dans la composition de ses membres, tant de réserve dans les mouvements de son corps et dans ses gestes, qu'elle semblait descendue du ciel. Sa démarche et son maintien annonçaient l'humilité, exhalaient la piété, exprimaient la grâce de son âme, commandaient le respect; son aspect seul donnait la joie; la seule contemplation de son visage édifiait, de telle sorte que les hommes croyaient converser avec un Dieu incarné.

Quelle ne fut pas la modestie de Marie dans son langage ? Ouvrez le saint Evangile vous y trouverez à peine quelques paroles sorties de la bouche de Marie : elle ne parla que lorsque la nécessité, la charité envers le prochain, la plus grande gloire de Dieu le demandaient.

Marie ne fut pas moins modeste dans ses vêtements qui étaient pauvres et en petit nombre : Epiphane prêtre de Constantinople, dans sa vie de la Mère de Dieu, dit qu'elle se contenta, pour les robes qu'elle portait, de la couleur naturelle de la laine, comme le prouvait encore le saint voile de laine dont elle se couvrait la tête.

La modestie de Marie se manifestait encore dans son éloignement pour la société des hommes et son amour pour la solitude. « Elle ne sortait de sa demeure, que pour aller au temple

» avec ses parents et ses proches, » écrit S. Ambroise, dans le *Livre des Vierges.*

Enfin Marie fut un parfait modèle de *patience.* Rappelons-nous toutes les circonstances où elle eut à subir des épreuves pénibles. Elle fut vraiment la *Mère des Douleurs.* Cependant, même au pied de la croix de Jésus, elle se tenait debout; elle ne poussait pas de cris; elle ne se lamentait pas extérieurement; elle n'accusait pas l'envie des scribes et des pharisiens, ni la cruauté des soldats, ni la folie du peuple en fureur, mais elle se tenait ferme, tranquille, calme, se conformant à la volonté de Dieu et laissant un grand exemple de patience à tous les siècles à venir.

Tournons donc souvent nos regards vers ce miroir limpide; qu'ils y restent fixés; composons notre visage sur ce modèle; conformons-lui notre intention, nos paroles et toutes nos actions. Imitons Marie parce que, entre les pures créatures, il n'en est pas qui, mieux qu'elle, puisse nous donner l'exemple de la sagesse et l'idée de la vertu.

§ II. — *Dons gratuits que possédait Marie.*

L'apôtre S. Paul (I Cor. xii, 8, 10) énumère en ces termes les dons gratuits que l'Esprit saint répand dans les âmes : *L'un*, dit-il, *reçoit du Saint-Esprit le don de parler avec science. Un autre reçoit le don de la foi par le même Esprit; un autre reçoit du même Esprit le don de guérir les malades; un autre le don de parler diverses langues; un autre le don de les interpréter.* Tels furent les dons inestimables que l'Esprit de Dieu apporta du ciel aux apôtres et aux premiers disciples qui avaient mission de servir de témoins à Jésus-Christ et de prêcher l'Evangile. Marie possédait-elle déjà ces admirables privilèges, lorsque l'Esprit de Dieu descendit du ciel pour transformer les apôtres et les leur communiquer? Il serait difficile de ne pas l'admettre, et plus difficile encore de croire qu'elle ne reçut pas un nouvel accroissement de grâces et de dons gratuits en cette circonstance. Tout venait aux disciples par son intermédiaire; ce qui leur était accordé, Marie le recevait nécessairement avant eux et plus qu'eux.

Nous dirons donc avec S. Thomas, et l'immense majorité des docteurs et des théologiens, que la bienheureuse Mère de Dieu a possédé toutes les grâces gratuitement données, et qu'elle fit usage de celles qui ne répugnaient pas à son sexe, qui pouvaient ajouter à sa perfection, faciliter l'accomplissement de la charge et de la mission dont elle était honorée; elle en usa enfin selon

que la sagesse divine le jugea convenable à sa condition et à son état de vie.

« Il n'y a pas à douter, dit S. Thomas, que la sainte Vierge » n'ait reçu d'une manière excellente le don de sagesse, la puis» sance d'opérer des miracles, et aussi le don de prophétie. » Elle ne les a pas reçus cependant, non plus que d'autres grâces » encore, pour en faire usage comme Jésus-Christ, mais selon » qu'il convenait à sa condition et à son sexe. C'est ainsi qu'elle » a eu l'usage de la sagesse, pour connaître et contempler la » vérité selon qu'il est écrit dans S. Luc (II, 19) : *Marie conser» vait toutes ces paroles, les méditant dans son cœur.* Mais elle » n'a pas eu l'usage de la sagesse pour enseigner, parce que » cela ne convenait pas à son sexe, selon le texte de S. Paul » (I Tim. II, 12) : *Je ne permets pas à la femme d'enseigner.* » L'usage du don des miracles n'était pas non plus son par» tage durant sa vie mortelle, parce qu'à ce moment, il fallait » confirmer la doctrine du Christ par de tels signes, et que par » conséquent il ne convenait qu'au Christ lui-même et à ses » disciples, chargés de prêcher sa doctrine, d'en accomplir. » C'est pour la même raison qu'il est écrit de Jean-Baptiste » qu'il ne fit aucun miracle, afin que tous les regards se portas» sent sur Jésus-Christ. Mais elle a eu l'usage du don de pro» phétie, comme on le voit dans le cantique qu'elle nous a laissé, » le *Magnificat*[1]. »

Tel est l'enseignement de S. Thomas, auquel il nous faut donner maintenant quelque développement.

D'après le texte de S. Paul précédemment cité, la première grâce gratuitement donnée, comme parle l'Ecole, est le don de *Sagesse : L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler avec sagesse : — Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiæ.* Parler avec sagesse, évidemment Marie le pouvait; mais cette parole suppose nécessairement la connaissance des choses divines qu'elle est appelée à exprimer; elle suppose les lumières de la foi.

1. Non est dubitandum quin B. Virgo acceperit excellenter donum sapientiæ, et gratiam virtutum, et etiam gratiam prophetiæ ; non tamen accepit ut haberet omnes usus harum et similium gratiarum, sicut habuit Christus, sed secundum conveniebat conditioni ipsius. Sapientiæ enim usum habuit in contemplando, secundum illud (*Luc.* II, 19) : *Maria, autem conservabat omnia verba hæc conferens in corde suo*; non habuit autem usum sapientiæ quantum ad docendum, quia hoc non conveniebat sexui muliebri, secundum illud (I *Tim.* II, 12) : *Docere autem mulieri non permitto.* Miraculorum autem usus ei non competebat dum viveret; quia tunc temporis confirmanda erat doctrina Christi miraculis. Et ideo soli Christo et ejus discipulis, qui erant bajuli doctrinæ Christi, conveniebat miracula facere. Propter quod etiam de Joanne Baptista dicitur (*Joan.* X), quod *signum fecit nullum*, ut scilicet omnes Christo intenderent. Usum autem prophetiæ habuit, et patet *Magnificat anima mea Dominum*, etc. (*Luc.* I, 47). D. Thomas, 3 *p.* *quæst.* XXVII, *art.* V *ad.* 3.

Dès le premier instant de sa sanctification, c'est-à-dire dès l'instant même de sa conception immaculée, Marie posséda, dit Suarez [1], une connaissance parfaite des choses divines. Elle eut donc la foi, fondement nécessaire de toutes les autres vertus; et cette foi était parfaite aussi, tant par l'assentiment que Marie donnait, de la manière la plus complète, à la vérité qui lui était manifestée, que par l'étendue de la révélation faite à cette bienheureuse enfant. Elle connut donc dès ce premier moment, d'une manière explicite, l'adorable mystère de la Trinité et celui de l'Incarnation, non pas cependant avec les circonstances de temps, de lieux et de personnes qui devaient accompagner la descente du Verbe de Dieu parmi les hommes, pour les sauver. Plus tard, la lecture des Livres saints, les entretiens des anges et surtout les enseignements de son divin Fils, lui firent connaître plus parfaitement que ne les connut jamais un être créé, les mystères de l'Incarnation du Fils de Dieu, et de notre Rédemption.

Marie surpassa donc dans la science des choses de Dieu, les théologiens, les docteurs, les Apôtres eux-mêmes et les Evangélistes, autant que le ciel est au-dessus de la terre.

L'Esprit saint fut son premier maître. L'ange Gabriel l'instruisit à son tour; le saint vieillard Siméon ne lui apprit rien qu'elle ne sût déjà, mais les entretiens de Jésus pendant les trente-trois années de sa vie sur la terre, furent pour Marie une source intarissable de grâces et de lumières. Sa propre expérience et la part qu'elle prit à l'accomplissement des plus saints mystères, achevèrent de l'instruire. Ajoutez qu'elle ne cessait de méditer sur les choses divines qu'elle avait lues, vues de ses propres yeux, ou entendues elle-même.

Si l'on demande quel était le mode selon lequel Marie possédait tant de connaissances et des lumières sublimes, l'opinion la plus vraisemblable est que, dès le premier instant de son existence, elle connut les mystères de la même manière que les connaissent les anges, sans le secours d'aucune représentation corporelle, fruit de l'imagination. Ainsi l'on s'explique plus aisément que l'âme de Marie pût posséder l'usage de la raison, connaître, aimer et glorifier le Seigneur, quoique le corps auquel elle était unie existât à peine, et ne fût pas encore muni des organes, instruments dont l'esprit se sert pour constater sa propre existence, pour agir, se souvenir, vouloir ou ne vouloir pas. On comprend que, même pendant son sommeil, l'âme de Marie fut toujours occupée de Dieu. Les sens pouvaient impunément être engourdis par le sommeil : l'âme très sainte de Marie n'avait

1. *Part.* II. — XV *de Incarnatione, disput.* 19.

pas besoin de leur aide pour penser à Dieu et ne penser qu'à lui.

Il est encore très vraisemblable que la bienheureuse Vierge Marie ne posséda pas simplement la foi infuse, mais avec elle la science théologique. Elle connaissait les principes, elle savait en tirer les conséquences. Cette science infuse que Marie reçut de Dieu, dès le premier instant de son existence, fut sans doute augmentée au jour de l'Incarnation du Verbe. Elle le fut encore au jour de la Pentecôte, ou plutôt elle le fut tous les jours de la vie de Marie, sur la terre, par suite de son attention et de sa générosité à profiter de toutes les circonstances, pour pratiquer les vertus les plus humbles comme les plus héroïques, et par conséquent, pour augmenter en elle la grâce et la lumière.

Cependant il n'est pas à croire que la science des choses divines accordée à Marie allât jusqu'à rendre évidents à ses yeux les mystères qui lui étaient révélés. Alors en effet, le mérite de la foi n'aurait plus existé pour elle. Il lui fallait une science et une sagesse compatibles avec la vie qu'elle devait mener d'abord sur la terre d'exil, comme les autres descendants d'Adam.

Outre les lumières incomparables que l'Esprit de Dieu avait ainsi versées dans l'âme de Marie, touchant les vérités de l'ordre surnaturel, on peut regarder comme indubitable qu'il arrivait souvent à cette auguste Vierge, de voir clairement pendant un certain temps l'essence même de Dieu. Un grand nombre de docteurs, très autorisés, dit Justin de Mieckow [1], soutiennent l'opinion que la bienheureuse Vierge Marie, encore renfermée dans son corps mortel, a joui d'une manière passagère de la vision intuïtive et distincte de l'essence divine. Cette opinion est du reste parfaitement raisonnable. Si dans cette vie mortelle, Moïse et S. Paul ont vu l'essence divine, comme cherche à le prouver le docteur Angélique, d'accord avec S. Augustin, la bienheureuse Vierge aurait-elle pu ne pas jouir de ce don, fait pour augmenter encore son amour pour Dieu et son union avec lui? N'est-il pas admis universellement qu'aucun des privilèges accordés à quelqu un d'entre les saints, n'a été refusé à Marie ?

Pour ce qui est de l'époque où la Vierge Mère de Dieu a pu jouir clairement de la vision divine, les docteurs sont partagés d'avis et de sentiments. S. Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, pense que la bienheureuse Vierge obtint cette grâce, à l'époque de la résurrection de Jésus-Christ. Il se laisse persuader

1. *Conférence* 93 *sur les Litanies*. Il cite : Rupert, *liv.* III *sur le Cantique des Cant.* ; Albert le Grand, cité par S. Antonin, IVe *part. tit.* XVI, § 17. Denis le Chartreux, *sur la Hiérarchie Céleste*, Gerson, *Alph.* 38, *tit.* IX ; Ubertin Cassalin, *Vie du Crucifié*, *liv.* I, *chap.* XI ; S. Thomas de Villeneuve, *Sermon sur la résurrection* ; Barthélemi Medina, 3 *part. quæst.* XXVII, *art.* 3. Dominique Baumès, I *part. quæst.* 12, et plusieurs autres.

par cette considération qu'il était parfaitement raisonnable qu'après avoir épuisé toutes les douleurs, durant la Passion de son Fils, la bienheureuse Vierge pût goûter un moment les délices et le bonheur de ce même Fils ressuscité. S. Antonin archevêque de Florence, soutient que cette grâce lui a été donnée au moment de la conception, ou du moins de l'enfantement de son divin Fils. Quelques-uns ont poussé si loin leur dévotion à l'égard de la bienheureuse Vierge, qu'ils lui accordent, dès le premier instant de sa conception, non seulement l'usage de ses facultés, mais encore la vision claire et intuitive de l'essence divine. D'autres enfin pensent que la bienheureuse Vierge était, par intervalles, souvent et même très souvent illuminée, dans son esprit, par la claire vision de Dieu; opinion qu'ils tâchent d'étayer et de soutenir par des preuves de raison et d'autorité.

Les théologiens ont demandé encore si la très sainte Vierge possédait aussi, en vertu d'une grâce infuse, une science des choses naturelles supérieure à celle que peut, de lui-même, atteindre l'esprit humain, et ils ont considéré comme plus probable l'opinion négative. Si dans quelques circonstances spéciales, Marie eut la connaissance directe des substances spirituelles, telles qu'elles sont en elles-mêmes, ce fut en passant, par une faveur particulière de Dieu, mais non en vertu d'un don habituel et permanent. Il est vraisemblable cependant qu'elle reçut de Dieu, selon les circonstances, toutes les lumières naturelles capables de l'aider dans l'intelligence parfaite de la sainte Ecriture, la connaissance de la théologie et des mystères, et l'application dans sa conduite de la prudence incomparable dont son âme était enrichie.

Ajoutons enfin qu'il n'y eut jamais en Marie d'erreur ni d'ignorance répréhensible. Tout ce que la très sainte Vierge devait savoir, elle le savait. L'erreur est une suite du péché originel. Nous pouvons nous tromper et prendre le faux pour le vrai, parce que le péché d'Adam a introduit l'ignorance en nous. Il n'en était pas ainsi de Marie. Elle ne pouvait donner son assentiment à l'erreur. Si donc nous lisons dans S. Luc (II, 44) : *Existimantes illum esse in comitatu* : — *Les parents de Jésus pensaient qu'il se trouvait dans la foule des voyageurs*, il faut comprendre ces paroles en ce sens, ou que Marie ne partageait pas cette opinion, ou que, du moins, elle n'y donnait pas son assentiment et suspendait son jugement. Il est certain, d'autre part, que la très sainte Vierge ne savait pas toujours toutes choses. Avant que l'Ange lui annonçât le mystère de l'Incarnation, elle ignorait comment s'accomplirait ce mystère et quelle Vierge Dieu avait choisie pour être la mère de son Fils, quoique le choix de Dieu fût tombé sur elle-même. Elle ne connaissait pas tous les événements futurs, ni ceux qui s'accomplissaient loin

d'elle : mais jamais elle n'ignora rien de ce dont la connaissance convenait à son état, et aux circonstances qui se présentaient. Si donc nous lisons encore dans S. Luc (II, 50) : *Et ipsi non intellexerunt* : — *Et ils ne comprirent pas*; il faudra dire que ces paroles ne se rapportèrent pas à Marie, mais aux autres personnes présentes. Veut-on cependant compter la très sainte Vierge au nombre de ceux qui ne comprirent pas le sens profond des paroles de Jésus : *Ne savez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père*, on pourra le faire en se souvenant qu'il n'était pas nécessaire que Marie et Joseph comprissent, en ce moment, pourquoi les intérêts du Père céleste demandaient que le divin Enfant se séparât d'eux pendant trois jours. Ne pas savoir ce que nulle intelligence créée ne pouvait connaître, sans une révélation particulière de Dieu, ce n'était pas de l'ignorance.

La sagesse et la science de la très sainte et très glorieuse Vierge avaient pour conséquence nécessaire, *la foi*, ou plutôt *la confiance* en Dieu qui transporte les montagnes, selon la parole de Notre-Seigneur : *Si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, vous diriez à cette montagne : Ote-toi de là, et elle changerait de place* (MATTH. XVII, 19). Marie manifesta cette foi en obtenant de son Fils l'accomplissement de plusieurs miracles, particulièrement à Cana, en Galilée; elle montra avec évidence combien cette foi était vive en elle, d'abord lorsqu'elle demanda à Jésus un premier miracle public, et ensuite lorsque son divin Fils lui ayant fait une réponse qui ressemblait à un refus, elle n'en dit pas moins aux serviteurs, sans marquer aucune hésitation : *Observez et faites tout ce qu'il vous dira.*

Un autre don du Saint-Esprit dont parle S. Paul est celui de guérir les maladies, et de faire, en général, des miracles.

La sainte Ecriture ne nous dit pas que Marie ait usé, pendant sa vie mortelle, de ce don accordé par le Seigneur à une multitude infinie de saints, et qu'on ne peut, sous aucun prétexte, refuser à la reine des saints, à la mère de Dieu. Il était à propos que Jésus-Christ et ses disciples, chargés de la prédication de l'Evangile, usassent seuls ordinairement de ce don, pour ne pas jeter de confusion dans l'esprit des fidèles. Mais si la glorieuse Vierge Marie ne fit pas de ces miracles publics, destinés à être des signes, la plupart des théologiens, s'appuyant sur l'autorité des Pères, sont d'avis qu'elle rendit plus d'une fois la santé aux malades, sinon, pendant la vie mortelle du Seigneur, au moins après son Ascension. S. Jean Damascène, l'appelle *un abîme de miracles* : — *Abyssus miraculorum* (*Orat.* I, *de Nativ. B. M.*); André de Crète et plusieurs autres lui donnent des titres semblables.

Quelques auteurs ont regardé comme vraisemblable que Marie

fit des miracles, surtout pendant l'enfance du Sauveur, ou en Egypte et à d'autres époques, quand l'occasion ou la nécessité le demandait. Il est évident qu'elle en avait la puissance, mais nous ne pouvons savoir jusqu'à quel point, dans sa sagesse presque infinie et son humilité, elle a jugé à propos d'y recourir.

Tous les saints Pères reconnaissent que la bienheureuse Vierge Mère de Dieu a possédé le *don de prophétie*, et en a fait usage. Elle est désignée dans la sainte Ecriture comme la prophétesse par excellence : *Et je me suis approché de la prophétesse*, dit Isaïe (VIII, 3) : *Et accessi ad prophetissam*, paroles que S. Basile, S. Jérôme, S. Cyrille, S. Epiphane, S. Grégoire de Nysse, S. Grégoire de Nazianze entendent de Marie [1]. Dans son Ier livre sur le Cantique des cantiques, Rupert appelle la Vierge Mère de Dieu, *prophétesse des prophètes*, parce qu'elle a enseigné les prophètes, et que tous les prophètes ont prophétisé par elle. Dans son IIIe livre, expliquant ces paroles : *Vos yeux sont des yeux de colombe*, il dit que la bienheureuse Vierge Mère de Dieu, fut ravie jusqu'au troisième ciel, et y vit les secrets mystères dont il n'est pas permis à l'homme de parler, dans une révélation plus parfaite et plus excellente que celle de S. Paul. Ajoutons que, selon toute probabilité, elle eut bien d'autres révélations diverses sur l'état de l'Eglise, ou sur d'autres sujets, révélations, qu'elle dut communiquer aux Apôtres et aux Evangélistes.

Le *discernement des Esprits*, est encore un de ces dons précieux que Dieu accorde à quelques âmes privilégiées; il se rattache aux dons de sagesse, de science et de prophétie et il enseigne à reconnaître l'esprit qui porte à parler, à agir, si c'est la charité ou l'envie ou tout autre motif.

La grâce de bien discerner les esprits est tout particulièrement un fruit de la sainte humilité. Pour le posséder il faut avant tout, être profondément humble, dit l'abbé Moïse, cité par Cas-

1. PROPHETISSA ad quam proxime accessit Isaias, per prænotionem spiritus : prophetico enim afflata spiritu elocuta est : « Ecce enim ex hoc bea» tam me dicent omnes generationes. » D. BASILIUS, *in cap.* VIII *Isa.*

PROPHETISSA de qua Isaias: « Et ingressus sum ad Prophetissam ; » dixit enim et vaticinata est : « Ex hoc tempore beatam me dicent omnes ge» nerationes terræ. » D. EPIPH. *lib.* 1 *contr. hæres. hær.* 30.

PROPHETISSA ad quam accessit omnis sanctus et fidelis propheta, ad quam tendebat, et in qua completa est omnis sancta et fidelis prophetia. RUPERTUS *abbas, lib.* 6 *Comment. in Cant.*

PROPHETISSA fidelis, ad quam non solus Isaias, sed prophetæ omnes accesserunt, quia prophetiæ omnium, et scripturæ omnes in ejus sensum, cum superveniente in ea Spiritu sancto, convenerunt. RUPERTUS *Abbas, lib.* 1, *Comment. in Cant.*

PROPHETA Dei. D. BONAV. *in Canticis Psalt. B. M. V.*

PROPHETA summa quæ Deum non solum demonstravit sed genuit. B. ALBERTUS MAG. *super Missus est, c.* 158.

PROPHETA illuminatissima sapientissimaque doctrix doctorum Ecclesiæ. ARNOLD. BOST. *lib. de Patronatu Deiparæ.*

sien. S. Antoine, voyant le monde, tout rempli de filets entremêlés, s'écria : « Qui échappera à ces filets? » Une voix lui répondit : « Ce sera l'humilité toute seule; » ainsi le rapporte S. Athanase dans la *Vie de S. Antoine*. Ce don était par conséquent dû à la souveraine humilité de la Vierge, et elle put reconnaître tous les pièges du démon, et discerner les esprits. Sa prudence, sa grande familiarité avec les bons anges, une assistance particulière du Saint-Esprit qui ne permettait pas qu'elle fût illusionnée ou induite en erreur, tout concourait à lui donner cette grâce du discernement des esprits à un degré suprême, que n'ont même pas soupçonné S. Antoine, S. Martin, S. Vincent Ferrier, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, et tant d'autres illustres serviteurs ou servantes de Dieu, dont les lumières extraordinaires sur ce point ont fait l'admiration de l'Eglise.

Nous avons dit ailleurs que Marie ne pouvait pas être privée du don des langues que reçurent les apôtres et les disciples au nombre de cent vingt, dans le Cénacle, et qui devint commun parmi les fidèles aux premiers jours de la sainte Eglise. Nous remarquerons seulement ici, que la bienheureuse Mère de Dieu a possédé certainement ce don avant l'avénement du Saint-Esprit. Comment en effet, disent Suarez, Lorin, Corneille de la Pierre, et d'autres théologiens, Marie aurait-elle accueilli les Mages venant adorer l'Enfant-Jésus? Comment aurait-elle pu demeurer en Egypte, si elle n'avait parlé la langue des Egyptiens et celle des rois de l'Orient?

Enfin le dernier don que signale l'apôtre est celui d'*interpréter les discours*, c'est-à-dire d'expliquer les textes difficiles de l'Ecriture sainte. Il est certain que la bienheureuse Vierge Marie posséda ce don, car elle avait la véritable intelligence de la sainte Ecriture, l'ayant acquise beaucoup moins par son propre talent et son labeur, que par l'inspiration de Dieu.

Tels furent les principaux dons gratuits que reçut de Dieu l'auguste Vierge Marie et dont elle se servit, autant que les circonstances le permettaient, pour la gloire de Dieu, pour le plus grand bien des âmes, et pour son propre avancement dans la perfection devant le Seigneur.

§ III. — *Accroissement constant de la grâce et des mérites de Marie pendant sa vie mortelle.*

Au jour de son Immaculée Conception, la bienheureuse Vierge que Dieu destinait à donner le jour au Verbe incarné reçut de sa munificence infinie, une plénitude de grâce qui l'élève au-dessus de toute créature. Au jour de l'Incarnation du Verbe,

l'Esprit saint survint en elle pour lui donner une plénitude nouvelle de grâce, plus précieuse encore que la première. Au jour de la Pentecôte, ce fut elle qui profita le plus largement des dons que l'Esprit de Dieu apportait aux disciples fidèles du Seigneur. Mais aucune de ces plénitudes n'était définitive. Elles remplissaient le vase, mais le vase pouvait grandir et grandissait en effet, à mesure que Dieu y versait avec plus d'abondance les parfums de sa grâce. Depuis le premier instant de son existence, jusqu'au moment où Dieu la mit en possession de la gloire céleste, Marie ne cessa pas un seul instant d'acquérir des mérites et, par conséquent, de grandir en beauté et en grâce devant Dieu. Telle est la doctrine de la plupart des théologiens et l'enseignement de Suarez qui les résume tous [1].

Pourquoi en effet, Marie n'aurait-elle pas grandi en grâce et en mérite, comme nous pouvons le faire tous pendant notre vie mortelle, puisqu'elle n'était pas arrivée au terme que l'on n'atteint qu'en entrant dans l'éternité, et que, d'autre part, elle était libre ? Il est vrai que la grâce de Dieu agissait en elle, avec une efficacité si grande, que la moindre imperfection ne pouvait l'atteindre ; mais elle n'en était pas moins la maîtresse de ses actes. Elle pouvait choisir entre les différents biens comme Dieu dont la liberté est infinie, et pour qui cependant le péché est impossible. La possibilité de faire le mal n'est nullement essentielle à la liberté; elle en est au contraire une infirmité et un défaut. La liberté de Marie était d'autant plus parfaite et plus apte au mérite qu'elle était plus complétement à l'abri de toute faiblesse.

1. Résumé de la doctrine de Suarez (*Compendium a* Francisco Noel), *part.* 2, 15 *de Incarnatione, disp.* 18.

Sect. 1, 2. An B. Virgo toto vitæ suæ tempore potuerit in gratia crescere, per propria merita, et an singulis momentis assidue meruerit?

Dico 1 : B. Virgo non tantum post primam sanctificationem usque ad Filii conceptionem, sed etiam post Filii conceptionem potuit crescere in gratia, erat enim viatrix et libera; ergo poterat mereri et augere semper suam gratiam, quamvis confirmata in bono, non posset peccare. Unde Rupertus (*lib.* 6 *in Cant.*) ait « eam in sua prima sanctificatione fuisse ut auroram; in Filii conceptione, ut lunam; in morte ut solem. » Dum ergo D. Thomas dicit B. Virginis gratiam fuisse in conceptione Filii consummatam, non intelligit de perfecta consummatione, sed secundum quid, id est de confirmatione in bono, ita ut amplius peccare non posset; et juxta cujusque temporis opportunitatem, ita semper fuit plena gratia, ut magis ac magis semper impleri posset; hoc enim ejus dignitati, ac meritis debitum erat. Unde :

Dico 2 : B. Virgo per omnes ac singulos actus humanos quos in mortali vita post primam sanctificationem exercuit, meruit charitatis, gratiæ et gloriæ augmentum. Probatur : Quia nullos habuit actus indeliberatos, neque inter deliberatos habuit ullum malum. Ergo omnes ejus actus fuerunt moraliter boni, adeoque meritorii : illos enim, ut possumus credere, frequentissime et assidue ad Deum summe dilectum referebat, et ita per istos singulos actus meruit ut statum gratiæ augmentum quod promerebatur, obtineret, quia juxta mensuram gratiæ vocantis et adjuvantis sibi collatæ,

Tous les actes de la bienheureuse Vierge étaient accomplis avec une incomparable perfection ; tout était mesuré, voulu, et conforme à la très sainte et très adorable volonté de Dieu. Aussi chacun de ses actes produisait-il en elle un accroissement de grâce et de mérite. Elle rapportait tout à Dieu son unique amour ; Dieu l'en aimait à chaque moment davantage et elle-même s'embrasait d'une charité toujours plus ardente. Elle ne faisait rien qui ne lui méritât une grâce nouvelle et ce nouveau degré de grâce donnait un prix plus grand à l'acte de vertu qu'elle produisait ensuite. Qui pourrait les compter ces actes méritoires de Marie, depuis le premier élan de son âme immaculée vers Dieu, au moment de sa conception, jusqu'au dernier soupir d'amour dans lequel son âme se détacha de son corps virginal ? Quelles extases, quelles contemplations sublimes pendant les années de silence de la première enfance ! Quelle piété, quelle douceur, quelle obéissance, quelle mortification, quelle humilité dans le temple de Jérusalem ! Et puis lorsqu'elle fut devenue la Mère du Fils de Dieu, que ne fit-elle pas, que n'endura-t-elle pas pour son enfant bien-aimé ? Qu'on la regarde seulement debout au pied de la croix et que l'on dise s'il est possible qu'un tel amour, qu'un tel martyre n'ait pas été pour la Mère de douleurs une source infinie de grâce, de mérite et de gloire.

Nous devons donc admettre que la grâce n'a cessé de grandir dans le cœur de Marie pendant tout le cours de sa vie mortelle.

omni quo poterat fervore, intensione, ac diligentia ei cooperabatur; adeoque juxta cujusvis theologi etiam strictioris opinionis, statim quidquid gratiæ merebatur obtinebat.

Dico 3 : B. Virgo meruit seu merita acquisivit, per actus perfectissimos tam vitæ activæ quam contemplativæ : 1° a prima sanctificatione usque ad Filii conceptionem; tres enim annos nata, cœpit habitare in templo, contemplationi et piis exercitiis vacans. Sabellicus (*lib.* 8, *Exempt.*, *cap.* 4) refert ex antiqua traditione, B. Virginem solitam fuisse tota hac ætate, a prima luce ad tertiam diei horam, contemplationi et piis exercitiis vacare. Deinde usque ad meridiem operi alicui incumbere; reliquam autem diei partem sacræ lectioni et orationi impendere. 2° A Filii conceptione usque ad ejus Ascensionem, tunc excellentiora utriusque vitæ opera exercuit, tum quia majorem perfectius operandi opportunitatem, maxime ex consortio Filii, nacta est. 3° A Filii ascensione usque ad suum obitum, quo tempore cœlestem quemdam vitam egit, tum in cœlestium rerum meditatione, tum in consolando et instruendo Apostolos, ac nominatum Lucam Evangelistam de fidei mysteriis, mirum in modum, sua auxit merita.

Dico 4 : Verisimile est B. Virginem toto vitæ suæ tempore meruisse, non tantum dum vigilabat, quod videtur certum, sed etiam juxta Bernardinum Senensem, etc., dum dormiebat utendo scientia per se infusa, sine conversione ad phantasmata, supposito quod eam habuerit : *Ego dormio et cor meum vigilat* (*Cant.* v, 2). Unde si hoc meritum fortasse ob somnum interdum, fuerit interruptum, illa interruptio seu mora ita fuit brevis, totque divinis cogitationibus intercepta, ut morali modo vocari possit meritum continuum.

Mais qui pourra mesurer alors l'immensité de ses mérites et de sa grâce devant Dieu ?

Toutes choses égales d'ailleurs, sa dignité de Mère de Dieu donnait à toutes les œuvres qu'elle accomplissait un prix que surpassait seul le prix des œuvres de son divin Fils. C'est en effet un principe admis de tous que le mérite des œuvres grandit avec la dignité de celui qui les fait. C'est ainsi que tous les actes humains de Jésus-Christ pendant sa vie mortelle, avaient un mérite infini, quoique bornés de leur propre nature. Mais celui qui les accomplissait était Dieu, et sa divinité leur communiquait ce mérite infini. La dignité de Mère de Dieu, la plus grande qui se puisse concevoir après celle de Jésus-Christ lui-même, communiquait de même aux actes de Marie le mérite le plus grand qui puisse être conçu, après le mérite des œuvres de son divin Fils.

L'honneur qui revenait à Dieu des hommages que Marie lui rendait était aussi en raison de la dignité de cette auguste Vierge. Et combien n'était-elle pas sublime, cette dignité de Mère du Fils de Dieu fait homme ! Combien par conséquent n'était-elle pas grande, la dette de la justice divine envers elle, pour les œuvres qu'elle accomplissait chaque jour et par lesquelles elle rendait au Seigneur un si parfait hommage ? Enfin qui fut jamais plus agréable que Marie au Seigneur ? On admire volontiers et on estime très haut les œuvres des gens que l'on aime. Personne ne fut plus aimé de Dieu que Marie et chaque jour cet amour grandissait encore, puisque à chaque moment elle en devenait plus digne. Le Père éternel pouvait-il ne pas regarder avec une complaisance toute particulière ce que faisait sa fille bien-aimée ? Le Fils pouvait-il être indifférent aux actes de sa Mère, et le Saint-Esprit ne pas estimer sans mesure les merveilles de vertu accomplies par son épouse fidèle ?

Les mérites de la bienheureuse Vierge Marie commencèrent dès le premier moment de sa conception immaculée. S. Thomas enseigne que le premier homme mérita la gloire du ciel dès le premier moment qui suivit sa création [1]. Il en fut de même des anges. Pouvait-il en être autrement de Marie dont la sanctification, dès le premier moment de son existence, fut incomparablement plus parfaite que celle d'Adam et des esprits célestes. Elle ne manqua pas, dès ce premier instant, de faire ce que Dieu recommande par la bouche de Jérémie dans les Lamentations : *Convertissez-vous à moi et je me convertirai à vous.* Elle se tourna entièrement vers Dieu, et coopéra ainsi à sa propre sanctification, ce qui est plus parfait que de la recevoir d'une manière entièrement passive. Ce fut le premier mérite de

1. S. Thom. 1, *p. q.* LIII, *a.* 5.

Marie et chacun des moments de son existence sur la terre en accumula de nouveaux. Son sommeil même ne mettait pas obstacle à l'accroissement de ce trésor immense, car il ne lui ravissait pas la liberté comme à nous, et ne jetait pas la confusion dans ses pensées. Ces suites du péché originel ne devaient pas exister pour la Vierge immaculée, et elle pouvait dire en toute vérité avec l'Épouse des cantiques : *Je dors, mais mon cœur veille* [1]. Marie avait la science infuse, indépendante des sens ; lorsque les sens étaient assoupis par le sommeil, cette science demeurait tout entière, et rien n'entravait l'action libre de son intelligence. Tel était l'état des prophètes lorsque Dieu leur parlait dans des songes et dans des visions. Ils jouissaient de toutes les facultés de leur âme, leur libre arbitre était complet, cependant leurs sens étaient enchaînés par le sommeil. Tel fut l'état d'Adam pendant le sommeil mystérieux que Dieu lui envoya, pour tirer de sa chair et de ses os la compagne qu'il voulut lui donner.

Après l'Incarnation, lorsque Marie fut devenue Mère de Dieu, elle continua d'amasser des mérites. S. Thomas enseigne qu'il y eut en Marie une triple perfection de grâce et que cette perfection alla toujours croissant [2]. La première perfection de grâce fut celle qui disposa la bienheureuse Vierge à la maternité divine. Elle posséda la seconde par l'Incarnation et la présence de son divin Fils, et la troisième lui fut conférée lorsqu'elle entra en possession de la gloire du ciel. La bienheureuse Vierge Marie, dit Rupert, ressemble à l'aurore dans sa première sanctification, à la lune dans la seconde et au soleil dans la troisième, de telle sorte qu'elle grandit toujours en grâce et en mérites.

« Qui oserait soutenir, dit André Véga, que la bienheureuse » Vierge Marie ne fut pas plus sainte et plus agréable à Dieu » après qu'elle eut conçu, enfanté, nourri le Fils de Dieu et » supporté qu'il mourût pour nous sur la croix ? S'il est possible que quelqu'un soit plus agréable à Dieu en un temps qu'en » un autre, je ne sais vraiment pas comment on pourrait croire » que tant d'incomparables mérites n'eussent, pour ainsi dire, » aucun prix devant Dieu, et ne lui rendissent pas Marie chaque » jour plus chère et plus agréable [3]. » Il est plus parfait et plus

1. Somnus qui mergit, et sepelit in nobis rationis et liberi arbitrii actus, et per consequens actum merendi, non credo quod talia in beata Virgine fuerit operatus, sed anima ejus libero ac meritorio actu tunc tendebat in Deum; unde illo tempore erat perfectior contemplatrix, quam nunquam fuerit aliquis alius, dum vigilavit. Unde ipsa (*Cant.* 5) ait : Ego dormio et cor meum vigilat, scilicet in contemplatione perfecta a nulla actione debilitata. S. Bernard. Senens. *tom.* 2, *serm.* 51.

2. S. Thom. 3 *part. q.* 27, *art.* 5.

3. Quis neget beatam Virginem, sanctiorem et gratiorem Deo fuisse, postquam Filium Dei concepit, peperit, nutrivit, et pro nobis patienter tulit in

avantageux pour l'homme de mériter par ses travaux et sa fidélité au service de Dieu, que de n'en retirer aucun fruit. Marie travailla et souffrit beaucoup ; elle servit Dieu de la manière la plus excellente et ses mérites dépassèrent tout ce qu'il est possible aux hommes et aux anges eux-mêmes de concevoir.

Les théologiens ont demandé si la bienheureuse Vierge Marie avait réellement mérité devant Dieu, par tous les actes de sa vie. C'est qu'en effet il y a deux sortes d'actes, les actes qui dépendent de la volonté et sont réglés ou peuvent l'être par elle, et les actes de la vie végétative qui s'opèrent indépendamment de la volonté, du moment que leur cause a été posée. Mais il peut dépendre de la volonté de poser ou non cette cause. C'est ainsi que les aliments que l'on prend nourrissent le corps et entretiennent la vie, sans que la volonté y contribue en rien, mais on est libre de prendre ou de ne pas prendre ces aliments, de poser ou de ne pas poser les causes qui produiront nécessairement ces effets indépendants de la volonté, au moment où ils s'accomplissent. Parmi les actes humains libres, il en est qui sont bons parce que l'objet auquel ils s'appliquent est bon ; tels sont les actes de vertu. D'autres indifférents en eux-mêmes, comme se recréer, boire, manger, dormir, autant que la nature l'exige, deviennent bons, méritoires et louables devant Dieu, si l'on y apporte la mesure voulue.

Ces principes posés, l'opinion commune des théologiens est que la bienheureuse Vierge Marie mérita par tous ses actes, et par chacun d'eux en particulier. Tel est l'enseignement du B. Albert le Grand. « Marie, dit-il, reçut cette grâce particulière » d'acquérir des mérites, à tout moment et par toutes ses œu» vres [1]. » S. Antonin parle de même [2] et S. Bernardin de Sienne dit plus explicitement encore : « La Vierge Mère de Dieu mé» rita plus que toutes les créatures, aussi bien les anges que les » hommes, dans toutes ses actions, ses mouvements et ses » pensées [3]. »

C'est qu'en effet la bienheureuse Vierge Marie était entièrement maîtresse de tous ses actes, et tous ses actes, même les plus indifférents de leur nature, puisaient un mérite inestimable

cruce mori? Si fieri potest, ut gratior sit aliquis apud Deum uno tempore quam alio, et sic nescio, quemadmodum possit quis credere tam parvi apud Deum fuisse tanta illa ac præcellentia obsequia, ut non eam post ipsa multo habuerit chariorem et gratiorem Deus! Andreas Vega, *lib.* 10 *in Concil. Trid. cap.* 2.

1. Beatæ Virgini fuit hæc peculiaris gratia concessa, ut quolibet tempore et opere mereretur. B. Albert. Mag., *de B. V. cap.* 176.

2. S. Anton. 4 *par. tit.* 15, *cap.* 20, § 6.

3. Plus meruit Deipara Virgo quam omnes creaturæ tam angeli, quam homines in cunctis actibus, motibus, et cogitationibus suis. S. Bernard. Sen. *tom.* 2, *serm.* 51, *cap.* 4.

dans la perfection avec laquelle elle rapportait tout à Dieu, objet suprême de son amour. « Nous le savons, dit S. Odilon, » et nous ne pouvons en douter, Marie ne fit jamais rien sinon » en vue de Dieu [1]. » Marie fut toute belle ; il n'y eut pas la moindre tache en elle. Elle est cette femme mystérieuse de l'Apocalypse que S. Jean nous montre, revêtue du soleil. Pas de ténèbres en Marie ; partout la lumière la plus pure et la plus éclatante [2]. En aurait-il été ainsi si quelques-uns de ses actes n'avaient pas été uniquement pour Dieu, si plusieurs étaient demeurés indifférents et inutiles, pour n'avoir pas été rapportés à la fin suprême de tout qui est Dieu ?

Les mérites et la grâce ne cessaient donc de grandir en Marie, mais dans quelle proportion et suivant quelles règles se produisait cet accroissement ?

On tient communément pour certain que cette grâce et ces mérites furent doublés à chacun des moments qui s'écoulèrent, depuis l'immaculée conception de la bienheureuse Vierge jusqu'à sa mort. Il est admis que les bons anges reçurent, dès l'instant de leur création, une grâce infuse qui fut doublée à l'instant qui suivit immédiatement, par la correspondance qu'ils y apportèrent. S'ils étaient demeurés plus longtemps dans la voie ou l'état qui rend le mérite possible, la correspondance à ce second degré de grâce et de mérite l'eût doublé de nouveau dès le troisième instant, et cet accroissement aurait continué indéfiniment jusqu'à ce que Dieu les eût mis en possession de leur fin, le bonheur éternel. La condition de Marie ne pouvait être inférieure à celle des anges ; est-il permis de croire qu'un privilège accordé aux anges, qui lui sont inférieurs, lui aurait été refusé [2] ? Elle est la reine des anges, et si Dieu a mis une différence entre elle et ses sujets dans la distribution de ses grâces, cette différence doit être tout à l'avantage de cette auguste reine.

En toute occasion et toujours, la bienheureuse Vierge apportait à ses actes la plénitude de sa charité ; elle s'y employait tout entière avec toutes les ressources de la grâce qui était en elle. Si donc, pour prendre un terme de comparaison, nous représentons par cent la grâce qu'elle possède à un moment donné, l'acte produit en vertu de cette grâce est lui-même égal à cent et le nombre est doublé. La grâce ainsi doublée, produira à son tour un mérite égal à elle dans l'acte suivant, et portera à qua-

1. Unum pro certo scimus, quod omnis Mariæ actio semper intenta fuit in Domino. S. Odil. Abb. *Serm. de B. Virg.*

2. Candidissimus seu calidissimus hujus mulieris amictus, cujus omnia tam excellenter irradiata noscuntur, ut nihil in ea non dico tenebrosum, sed nec obscurum saltem vel minus lucidum, sed nec tepidum quidem aliquid aut non ferventissimum liceat suspicari. S. Bern. *Serm. in signum Magnum.*

fre cents le nombre représentant l'état de grâce et de mérite, qui continuera de croître ainsi à l'infini, de moment en moment. Pour nous il n'en est pas ainsi parce que mille obstacles, mille faiblesses s'opposent à la perfection de nos actes. La grâce qui anime les plus grands saints est encore bien imparfaite, comparée à celle de Marie, et rarement peut-être il arrive que cette grâce agisse avec toute son efficacité. A plus forte raison pour les âmes moins avancées dans la vertu, qui souvent perdent en un moment ce qu'elles ont acquis par de longs efforts. Mais la bienheureuse Vierge Marie n'était sujette à aucune imperfection ni à aucune faiblesse. Elle pouvait correspondre toujours avec une fidélité parfaite à la grâce de Dieu. Qui oserait dire qu'elle ne l'a pas voulu ou qu'elle a négligé de le faire ?

Dieu ne refuse pas la grâce à celui qui fait ce qu'il peut. Marie fit toujours ce qu'elle put. Toujours elle suivit les inspirations de la sagesse divine, toujours elle aima Dieu autant qu'il lui sembla qu'elle devait l'aimer [1], c'est-à-dire selon la règle qu'il a donnée lui-même : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit.*

L'imagination s'effraie à la pensée de cette progression indéfinie de la grâce et des mérites de Marie, pendant tous les jours de son existence sur la terre. Il semble qu'une simple créature ne soit pas capable de contenir en elle-même une telle immensité de grâces et de mérites. Mais nous savons que la puissance de Dieu et sa libéralité sont sans bornes. Ne fallait-il pas que la Mère approchât du Fils autant que le fini peut approcher de l'infini ? Et alors, où seront les bornes qui circonscriront les mérites de Marie ? Dieu seul peut les connaître, car lui seul a pu les poser. Les dons reçus de Dieu par les autres créatures sont excellents sans doute. Les mérites et la grâce des saints et des anges, la gloire qui en est le couronnement méritent toutes nos admirations. Mais tout cela disparaît lorsque Marie se montre, comme les étoiles au lever de l'aurore.

Nous en avons dit assez pour n'avoir pas à démontrer ici que Marie est incomparablement supérieure à tout ce qui n'est pas Dieu.

§ IV. — *Sacrements reçus par Marie.*

Les grâces spirituelles dont Marie fut comblée pendant sa vie sur la terre sont innombrables, et au-dessus de toute mesure. Or Dieu a institué pour nous donner ses grâces des sacrements

1. Nihil unquam elegit, nisi quod sapientia divina monstravit, tantumque semper dilexit Deum quantum a se diligendum existimavit. S. Bernard. Sen. *serm.* 2, *cap.* 3.

qui, sans être les uniques sources où nous pouvons puiser, sont au moins les plus abondantes. Il est même indispensable de recourir à plusieurs d'entre les sacrements, si l'on veut posséder la vie de la grâce.

Marie a-t-elle puisé à ces sources divines, ou la sainteté immaculée, qui était son partage, et sa dignité de Mère de Dieu la dispensait-elle d'en user ?

Les sacrements, dit Trombelli [1], ont été institués pour établir une distinction entre les fidèles serviteurs de Jésus-Christ, et ceux qui s'éloignent de lui et s'attachent à un autre chef. Ils l'ont été aussi pour nous conférer certaines grâces, certaines faveurs divines qui diffèrent selon les sacrements. La très sainte Vierge Marie, que tant de liens attachaient à Jésus, qu'un si profond abîme séparait de ses ennemis, et qui, d'autre part, avait reçu de Dieu la plénitude de toutes les grâces, devait-elle recevoir, et a-t-elle en effet reçu les sacrements qui semblent n'avoir pas eu de raison d'être pour elle ?

Chacun des sacrements demande une réponse particulière. Mais remarquons d'abord que la sainte Ecriture ne fournit aux théologiens aucun texte, sur lequel ils puissent appuyer leur réponse. Les Pères et les Conciles sont aussi à peu près muets. Ils ne peuvent donc baser leur doctrine que sur la raison théologique [2].

Quelques Pères et quelques écrivains scolastiques pensent que la très sainte Vierge ne fut jamais baptisée ; mais que, par un privilège particulier, elle suppléa à ce sacrement, qui nous fait enfants de l'Église, et sans lequel on ne peut recevoir les autres, par l'abondance des dons qu'elle reçut du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Pour prouver leur assertion, ils recherchent les motifs pour lesquels le baptême fut institué par le divin Rédempteur.

Le baptême disent-ils (Tertull. *lib. de bapt. c.* xiii ; — Chrysos. *Hom.* xx *in Act. Apost.*), est reçu pour trois raisons : Pour que les fidèles se distinguent de tous les autres hommes, par le moyen d'un caractère indélébile ; pour effacer le péché originel ; pour que, moyennant la grâce actuelle, s'infuse en nous l'habitude des vertus et que, par la grâce sacramentelle, nous puissions accomplir les devoirs du chrétien.

Or la sainte Vierge était-elle obligée par un de ces motifs ? N'était-elle pas assez distinguée de toutes les créatures après

1. *Mariæ Sanctissimæ Vita ac Gesta, pars* 1, *dissert.* 44.

2. C'est ce qu'a fait Trombelli, dont Gentilucci s'est approprié la thèse en l'abrégeant un peu. Ce travail de Gentilucci étant très bien fait, et la traduction excellente, nous nous contenterons de le reproduire à peu près littéralement.

avoir été choisie de Dieu pour être la Mère du Verbe incarné ? N'est-elle pas appelée *cause de notre joie*, par l'Eglise, justement pour avoir enfanté le Sauveur ? Le péché originel pouvait-il être effacé en elle, lorsque nous l'avons vue exempte de la faute de notre premier père, dès le premier instant de sa conception, exempte de l'aiguillon de la concupiscence, et ornée de l'habitude de toutes les vertus surnaturelles ? De quelle grâce nouvelle pouvait donc avoir besoin celle que l'ange salue pleine de grâce ?

Ces arguments semblent, à la première vue, avoir une grande force ; cependant, sans diminuer en rien la grande sainteté de Marie, nous allons rechercher brièvement si cette auguste Vierge fut dans les conditions requises pour recevoir les sacrements et ensuite quels sont ceux qu'elle a reçus. Pour cela nous nous attacherons particulièrement au sentiment de S. Antonin [1], qui en invoquant l'autorité d'Euthymius et d'Albert le Grand, traite cette question avec beaucoup de doctrine et d'intelligence.

Premièrement, dit-il, bien que Marie n'eût aucun besoin de recevoir les sacrements [2], elle voulut cependant les recevoir, pour donner à tous les hommes une leçon d'humilité. Elle était la nouvelle Eve. Or si la Mère du genre humain nous a laissé l'exemple funeste d'un orgueil extraordinaire, par lequel elle voulut se rendre égale à Dieu, la première vertu que cette mère plus sage et meilleure voulut transmettre à ses fils, fut sans doute, au dire de S. Ambroise, la vertu d'humilité. Cette mère spirituelle des hommes eut soin de nous l'enseigner en toute chose, et c'est pourquoi nous l'avons vue observer aussi les préceptes de la loi instituée pour les pécheurs, comme s'ils étaient obligatoires pour elle. Si par humilité, elle voulut se purifier et racheter son Fils dans le temple, comment ne pas croire que, pour le même motif, elle s'empressa de recevoir les sacrements institués par son divin Fils ?

Secondement, elle les reçut pour l'instruction et l'édification des autres c'est-à-dire, pour apprendre même aux plus parfaits

1. *Tom.* 4, *tit.* 15, *cap.* 16, *de triplici genere gratiarum Mariæ Collat.* Henriquez, Vasquez, Canisius, Bellarmin, etc. sont de notre opinion.

2. Plusieurs théologiens parmi lesquels il faut compter Vasquez, croient cependant que Marie fut astreinte à la nécessité de recevoir le saint baptême, attendu le précepte général du Christ, rapporté par S. Jean (III, 5) : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto.* Voici comment parle Vasquez au numéro 65, après avoir dit que c'est l'opinion de quelques-uns :

Quorum sententia mihi probatur, tametsi beata Virgo neque peccatum originis commiserit. Nam quamvis necessarius sit baptismus ad remittenda peccata, tamen etiam censetur necessarius ad profitendam fidem Christi, et recipienda cætera sacramenta, atque ita ad consequendum regnum cœlorum. Ac perinde etiam justi homines Judæi, qui a peccato originis et actionis, antequam institutum esset hoc sacramentum, erant expiati,

à observer les lois, et à ne jamais s'y soustraire, pour quelque raison que ce soit. Le commandement que Dieu donna aux apôtres et qu'ils prêchèrent aux nations, était obligatoire pour tous: *Allez*, leur disait-il, *enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* (MATTH. XXVIII, 19) : *Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.* Ce serait faire injure à la sainte Vierge, de penser seulement qu'elle ne s'y soumit pas.

« Marie, continue S. Antonin, par ce soin et cette sollicitude, voulut non seulement instruire les parfaits, mais encore apprendre aux pécheurs à employer d'humbles remèdes pour effacer leurs péchés [1]. Les pécheurs voudraient bien ne pas être connus pour tels : d'ordinaire ils ne pleurent pas leurs fautes avec la même liberté contagieuse qu'ils les ont commises ; ils se repentent intérieurement de leurs fautes, et ils rougissent de se purifier. C'est donc pour nous réconforter par son exemple, que notre Mère voulut, comme une humble pécheresse, recevoir les sacrements institués contre le péché. Enfin elle voulut les recevoir par surérogation. Nous lisons dans l'Apocalypse [2] : *Que celui qui est juste se justifie encore* : et dans les Proverbes [3], il est écrit que *la voie des justes est comme le soleil levant qui s'avance et qui croît jusqu'à la plénitude du jour.* Si les tièdes et les imparfaits s'en tiennent aux choses d'absolue nécessité, se mettant peu en peine d'avancer dans le sentier étroit des vertus, il n'en est pas ainsi de ceux qui aspirent à la plus haute perfection : car ils considèrent que la voie de la grâce et de la vertu est, pour ainsi dire, infinie ; et ils se rappellent ces paroles de l'Apôtre : *Entre ces dons, désirez les plus parfaits, mais je vous montrerai encore une voie plus excellente* : — *Æmulamini autem charismata meliora. Adhuc excellentiorem viam vobis demonstro*

ut consequerentur æternam beatitudinem baptisari debebant, et eo sacramento fidem profiteri. Et quamvis beata Virgo ab obligatione hujus præcepti libera fuisset, nihilominus baptisari voluisset, si status ipsius, cum essentia et institutione sacramenti non pugnaret, sicut revera non pugnavit.

1. O nimia insania hominum (s'écrie S. Bernard), pudet ablui, et non pudet inquinari! pudet sordes abstergere, et non pudet contrahere!

La bienheureuse Vierge Marie au contraire, quoiqu'elle fût sans péché, reçut les sacrements institués comme remède contre les péchés; elle le fit comme si elle avait été pécheresse. S. ANTONINUS, *eodem loco.*

2. Qui justus est, justificetur adhuc, qui sanctus est sanctificetur adhuc. APOC. *cap. ult.* 11.

3. Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit ad perfectam diem. PROV. IV, 18.

S. Bernard dit en commentant ces paroles (*Ep.* 136, *ad abb. Gor.*) : Nunquam justus arbitratur se comprehendisse, nunquam dicit satis est; sed semper esurit sititque justitiam, ita ut si semper viveret, semper quantum in se est justior esse contenderet, semper de bono in melius proficere, totis viribus conaretur.

(I Cor. xii, 30). Ils se rappellent aussi ces paroles de l'Ecclésiastique (xviii, 6) : *Quand l'homme aura fini, alors il commencera* : — *Cum consummaverit homo tunc incipiet ;* ce qui signifie que le mérite peut toujours s'accroître par de nouveaux actes. Or si les justes s'efforcent de faire ainsi, que ne fit donc pas Marie immaculée ! Ayant, à la différence du Christ, reçu une grâce surabondante mais finie, elle devait, comme elle fit en effet, s'avancer admirablement de jour en jour dans la perfection, par des actes de vertu dont elle pouvait retirer un plus grand mérite, et partant, plaire à Dieu toujours davantage ; et comme les sacrements sont institués à cet effet, S. Antonin conclut que Marie voulut les recevoir, quoiqu'elle n'en eût aucun besoin [1].

Nous dirons donc d'abord, avec la plupart des Pères et avec le même saint archevêque, que Marie fut baptisée, non pour être lavée du péché originel, dont elle fut exemptée, mais pour recevoir le caractère et le mérite qu'apporte avec soi le baptême. Mais comme le baptême donné par Jean n'était qu'un baptême de pénitence, et ne conférait pas ces mêmes avantages, nous affirmons de Marie ce que S. Augustin écrit des Apôtres, que Marie ne fut pas baptisée par Jean. Quant au silence des Evangélistes sur ce point, comme sur tout ce que nous avons encore à dire, nous rappelons une fois pour toutes, qu'il y a beaucoup de choses de foi dont l'Evangile ne parle pas et que nous savons seulement par tradition, et nous concluons avec le pieux S. Bernard [2], que les Evangélistes ont jugé superflu de mentionner le baptême de la sainte Vierge.

Quant au temps où elle le reçut, nous confessons sincèrement qu'il nous serait difficile de le dire. Sans doute elle ne mit aucun retard, et elle doit être comptée parmi les premiers qui furent baptisés. Une ancienne opinion veut que le Christ ait baptisé seulement S. Pierre [3], et que, par celui-ci ensuite, ce sacre-

1. Virgo igitur Maria, etsi in sanctificatione sua fuerit in utero matris plena gratia, et in conceptu felici multo magis repleta, tanta scilicet quanta erat capax pura creatura, non adeo quod non potuit in ea crescere dum erat viatrix, ideo quotidie magis ac magis B. Maria in illis exercebatur, unde posset magis meritum augere et Deo placere : et ideo sacramenta sumebat, etsi eis non egeret, ut magis in gratia cresceret per effectum sacramentorum. S. Antoninus, *loco citato.*

2. Si nec unum folium de arbore, nec unus de passeribus cadit super terram sine Patre cœlesti, id est ejus ordinatione, nec ego de ore Evangelistarum superfluum defluere verbum puto, præsertim de sacra historia.

3. Nicéphore, au chap. 3 du liv. 2 de son *Histoire,* rapporte l'épître d'Evodius, intitulée *Lumen,* dans laquelle il est dit : « Christus manibus ipse suis Petrum tantummodo baptisavit; Petrus porro Andream et filios Zebedæi; hi deinceps reliquos Apostolos, etc. »

Dans l'édition des œuvres de S. Hippolyte, évêque de Porto, enrichie des œuvres de Fabricius, on trouve un passage d'Hippolyte de Thèbes, extrait

ment ait été conféré à la très sainte Vierge et aux autres apôtres. Cela ne peut répugner en aucune manière à la sublime dignité de la Mère de Dieu : le divin Maître aurait voulu qu'avec tous les apôtres, elle fût baptisée par celui qu'il laissait sur la terre pour chef visible de son Église, à laquelle on ne peut appartenir que par le moyen du baptême.

Le second sacrement que reçut la très sainte Vierge fut le sacrement de l'Eucharistie. S. Antonin regarde ce fait comme indubitable. « Elle y trouvait, dit-il [1], un souvenir plus vivant » de la Passion du Seigneur, un exercice de dévotion actuelle, » et une consolation dans l'absence de son divin Fils. »

Vasquez [2] regarde comme certain que la bienheureuse Vierge ne communia pas seulement une fois, ou à de rares intervalles, mais qu'elle le fit très fréquemment, tant pour accomplir un précepte qui l'obligeait comme tous les chrétiens, que pour satisfaire son ardente dévotion, et augmenter ainsi sa grâce et ses mérites. Du reste on ne pourrait en douter puisque, d'après les Actes des Apôtres, les chrétiens des premiers jours se réunissaient aussi fréquemment qu'il leur était possible, pour entendre les enseignements des Apôtres, participer à la sainte communion, et adresser leurs prières au Seigneur : *Erant autem perseverantes in doctrina Apostolorum, et communione fractionis panis et orationibus* (Act. Apost. II, 42).

Autant il paraît certain que la Vierge bénie reçut les deux sacrements dont nous avons parlé, autant il semble invraisemblable qu'elle ait reçu les autres, malgré les subtilités par lesquelles quelques théologiens s'efforcent de le prouver. Et en vérité, quel besoin l'immaculée Marie pouvait-elle avoir de la confirmation, si dans la venue du Saint-Esprit, la Vierge sainte fut confirmée dans la grâce avec les apôtres. Vasquez [3] ensei-

d'un manuscrit datant du règne d'Alexis Commène, où nous lisons : « Invenimus autem in divina scriptura (nous ne savons pas, à la vérité, quel livre il veut désigner), quod decimo sexto anno ætatis suæ sanctissima Domina nostra Deipara Salvatorem et Dominum nostrum Jesum Christum pepererit. Baptisata vero sit a Petro et a Joanne Apostolis : ipsos autem baptisavit Christus.

1. A Sacramento Altaris suscepto, consecuta est Dominicæ passionis rememorationem, devotionis actualis exercitationem, contra corporalem absentiam Filii consolationem. D. Antoninus, *loco citato*.

2. De sacramento Eucharistiæ certum etiam esse debet, B. Virginem non semel aut iterum, sed frequentissime illud accepisse, tum ut servaret præceptum illius quod ipsam quoque comprehendebat, tum etiam ex devotionis affectu, ac proinde fructum illius, qui est augmentum justificationis, ex opere operato, recepisse. Vasquez *in* 3 *part. disput.* 119, *num.* 68.

3. De Confirmationis quoque sacramento dubitandum non est, B. Virgini, sicut Apostolis collatum fuisse, et virtute illius justificationis gratiæ augmentum accepisse, non quod illud sub forma consueta et unctione externa receperit, sed quod in die Pentecostes cum cæteris Apostolis, et Discipulis,

gne qu'elle reçut ce sacrement, mais dans une forme extraordinaire, et sans l'onction. Selon le docteur Angélique[1], Marie reçut, à la place de l'onction visible, une *onction correspondante* dans le feu, en forme de langue ; « car, dit-il, le feu est alimenté par l'huile et la langue représente l'odeur du baume. »

Encore moins peut-on dire qu'elle s'approcha du sacrement de pénitence. La matière du sacrement de pénitence manquait complétement en cette Vierge immaculée dont le moindre péché véniel, dont la moindre imperfection même ne ternit jamais l'innocence plus qu'angélique. Elle pouvait pleurer et regretter profondément les péchés des autres, mais la contrition véritable, le regret de ses propres fautes ne pouvait exister en elle. Comment donc aurait-elle reçu l'absolution ? Les subtilités de quelques théologiens ne peuvent rien contre ces principes.

Mais si l'auguste Vierge Marie ne reçut pas le sacrement de pénitence, elle n'en posséda pas moins, au suprême degré, la vertu de pénitence. Son amour presque infini pour Dieu, lui faisait concevoir une horreur indicible pour les péchés des hommes, un désir ardent de les réparer, une sollicitude sans borne pour aider les âmes faibles à ne plus retomber. Marie partageait avec son divin Fils ces sentiments et cette vertu.

L'union de Marie et de Joseph fut un véritable mariage, mais ce mariage quelque saint qu'il fût ne pouvait être un sacrement, puisqu'il fut contracté avant la naissance de Jésus-Christ, l'instituteur des sacrements.

sub visibili forma pro sacramento confirmationis Spiritum Sanctum acceperit. Nam sicut in exordio nascentis Ecclesiæ Evangelicæ, hoc sacramentum sola impositione manuum conferebatur, ita etiam adventus Spiritus sancti sub figura illa sensibili pro sacramento confirmationis B. Virgini et Apostolis fuit, ac proinde augmento gratiæ ex opere operato, quod ipsi sacramento sub forma consueta responderet, privari non debuerunt. Vasquez, *in* 3 *part. ad quæst.* 28, *art.* 6, *disp.* 119, *n.* 67.

1. Les théologiens se demandent si la très sainte Vierge Marie a reçu, au jour de la Pentecôte, le caractère imprimé par le sacrement de Confirmation. S. Antonin répond affirmativement. Il dit :

Sacramentum Confirmationis accepit secundum Albertum ubi supra : ad ampliorem meritorum augmentationem, et perfectiorem virtutum exercitationem, et declarationem, ad alterius characteris impressionem, ut per characterem baptismalem collocetur in numero Christicolarum, distincta a Judæis, et gentibus non consignatis. Per characterem Confirmationis ponatur, imo primiceria sit in numero militantium pro Christo. Et si non fuit unctio sensibilis, non defuit unctio visibilis. Nam quum B. Thomas dicat in 4, quod Apostoli fuerunt confirmati in Die Pentecostes, misso in eos Spiritu Sancto ad robur : ubi loco unctionis visibilis fuit ignis in forma linguarum, per quamdam correspondentiam : nam oleum est fomentum ignis et lingua correspondet balsami odori. Beata autem Maria fuit in receptione illa Spiritus Sancti cum Apostolis recipiens : unde et Chrisma cum eis. S. Antoninus, *in* 4 *part. Summæ, tit.* 10.

Consultez aussi Suarez, *in* 3 *part. disp.* 18, *sect.* 3 et Raymond Raynaud, *Dipt. Mar.*

Marie ne reçut pas davantage le sacrement de l'Ordre, parce que Dieu, aussi bien dans la loi nouvelle que dans la loi ancienne, écarte les femmes du ministère sacerdotal. On peut dire cependant avec quelques graves théologiens, parmi lesquels il faut compter S. Antonin (*IV part. Summæ, tit.* XV, *cap.* 16), que Marie reçut une grâce équivalente à celle du sacrement de l'Ordre et qu'elle posséda éminemment tous les dons toutes les vertus que l'Esprit saint confère à ceux qui reçoivent ce sacrement.

Plusieurs théologiens admettent que Marie reçut le sacrement d'Extrême-Onction ; mais cette opinion n'est guère probable, comme nous le verrons plus loin en parlant de sa mort [1].

§ V. — *Marie et la sainte Eucharistie.*

Nous avons dit que la bienheureuse Vierge Marie participa au sacrement de l'Eucharistie, après l'Ascension du Sauveur, et qu'elle fit la sainte communion tous les jours, autant au moins que les circonstances le lui permirent ; mais nous devons considérer plus en détail les rapports de la Mère de Dieu avec ce sacrement auguste.

1. Voici le résumé de la doctrine de Suarez par le P. François Noel, touchant les sacrements que Marie a reçus :

1° Dico 1 : Sacramentum pro remedio originalis peccati institutum, B. Virgo, etiamsi in primo conceptionis momento sanctificata, suscepit, sibi applicatum cum gratiæ augmento, non proprie ex opere operato, sed pro modum ejus. Extraordinaria enim ejus sanctificatio tunc hominibus ignota, non obstabat quominus ei istud ordinarium remedium applicaretur, utpote capaci augmenti gratiæ.

Dico 2 : Duo sacramenta novæ legis certum est B. Virginem suscepisse; nempe Baptismum, et Eucharistiam, et in eorum susceptione augmentum gratiæ accepisse. Nam licet non haberet peccatum originale, debuit tamen per baptismi susceptionem fieri membrum Ecclesiæ, accipere potestatem utendi sacramentis novæ legis, maxime Eucharistiæ, obedire præcepto generaliter imposito : *Nisi quis renatus fuerit, etc.* (*Joan.* III, 5), et exemplum aliis præbere. Unde omnes Thomistæ docent eam fuisse baptisatam, et Euthymius (*in Joan.* III) : « Scribunt, inquit, quidam Apostolorum temporibus » proximi, quod Christus Petrum et Virginem matrem baptizaverit ; Petrus » vero reliquos apostolos. »

Nec quod frequentissime Eucharistiam susceperit potest dubitari, cum ejus usus tunc esset vel quotidianus, vel frequentissimus. Non tamen suscepit sacramenta Ordinis et Pœnitentiæ, quia horum suscipiendorum erat incapax ; nec Matrimonii, quia prius jam illud contraxerat. Quoad sacramentum Extremæ Unctionis, Paludanus, Victoria et Gabriel, negant illud accepisse, quæ nunquam peccarat et peccati erat incapax, nec id decebat. Alii autem affirmant, nempe Albertus Magnus, Antonius, Sylvester, etc., quia fuit capax gratiæ et auxilii spiritualis adversus insidias dæmonis, et quantum est ex sua natura, erat peccandi capax, etiamsi nunquam peccarit.

Unde in hac re videtur dicendum, si non sit necesse hominem actualiter peccasse, ut sit capax hujus sacramenti, B. Virginem fuisse illius susci-

C'est à Marie que nous devons le pain eucharistique. Son sein virginal est l'officine sacrée où fut préparé pour nous l'aliment divin, qui n'est pas autre que le corps et le sang de N.-S. Jésus-Christ. Ce don, le plus grand de tous les dons, nous le devons à Marie. Elle nous dit au livre des Proverbes : « Venez, » mangez mon pain et buvez le vin que j'ai mêlé pour vous : » *Venite comedite panem meum et bibite vinum quod miscui vobis* (Prov. ix, 5). Le vin de la divinité s'est mêlé à l'eau de notre humanité, dans le calice très pur qui est le sein de la Vierge sans tache, afin que nous puissions le boire et y trouver la vie.

Remarquez que la sainte Vierge parlant de Jésus dans l'Eucharistie l'appelle son pain : *panem meum*. S. Augustin dit au contraire, que ce pain est le nôtre : « Allaitez notre pain, ô » Vierge : » *Lacta, ô virgo, panem nostrum* (*Serm. de Annunt.*) Il est nôtre ; mais c'est de Marie qu'il nous vient ; c'est elle qui nous l'a préparé, comme c'est Jésus qui nous l'a définitivement donné. D'ailleurs le fils appartient à sa Mère, et l'Eucharistie n'est autre que le Fils de Marie devenu notre nourriture.

On peut dire encore que nous tenons de Marie la sainte Eucharistie, parce que son divin Fils ne l'a pas instituée sans son consentement. S. Thomas, dans son Opuscule sur le sacrement de l'autel, dit que l'Eucharistie est le complément du don que le Père éternel nous a fait en nous livrant son Fils. Il donna Jésus-Christ au monde ; mais pour que ce don fût absolu et complet, le Fils qui se donnait aussi lui-même institua l'Eucharistie. Il avait en se donnant ainsi la même volonté que celle de son Père ; mais il était homme ; comme homme il dépendait de la puissance maternelle, au moins en un certain sens, et il n'aurait pas fait un si grand présent, une libéralité par laquelle il disposait de son corps et de son sang, s'il n'avait eu le consentement de celle qui lui avait donné ce corps et ce sang.

Christophe de Vega, illustre théologien de la société de Jésus, à qui nous empruntons cette doctrine [1], fait remarquer que l'adorable sacrement de l'Eucharistie fut principalement institué en faveur de la très sainte Vierge. Le Fils de Dieu s'était trouvé si bien, dit-il, dans le sein de Marie, que lorsqu'il lui fut im-

piendi capacem, si autem capax, verisimilius est illud suscepisse, tam propter ejus fructum, tum propter fidei ac fidelium ædificationem, et humilitatis exemplum.

Dico 3 : Sicut Apostoli die Pentecostes, præter omne suum meritum receperunt quasi ex opere operato Spiritum Sanctum, et perfectissimum sacramenti Confirmationis effectum, ideoque postea illud non susceperunt, ita B. Virgo eodem die similem effectum, et donum perfectius, ac copiosius accepit; adeoque istud sacramentum quoad signum visibile, non recepit, sed tantum ejus gratiam et abundantiam Spiritus sancti accepit. (*Theologiæ* Suarez, *Compendium* a Fr. Noel, *part.* 2, 15, *de Incarnatione, disp.* 18.

1. *Theologia Mariana*, palæstra xxi, cert. 1.

possible d'y demeurer encore, à cause de son âge, il chercha et trouva un moyen d'y revenir souvent faire sa demeure. Il avait appris, par une expérience de neuf mois, combien pur était ce sanctuaire, combien digne de sa Majesté suprême ce temple vivant, plus beau que le ciel même.

On lit dans l'Apocalypse que l'enfant mis au monde par la femme mystérieuse revêtue du soleil, « lui fut enlevé vers Dieu » et vers son trône : » *Raptus est Filius ejus ad Deum, et ad thronum ejus* (Apoc. XII, 5). Il y a une sorte de violence, pour enlever à cette femme qui est Marie, son Fils Jésus. C'est vers Dieu, c'est pour prendre possession d'un trône, qu'il est appelé au ciel ; cependant il ne quitte sa Mère qu'avec peine : il est enlevé. Voilà comment Jésus aimait Marie et se plaisait avec elle. Le ciel même n'avait aucun attrait pour lui, s'il lui fallait se séparer de sa Mère. Cependant il était nécessaire pour l'Eglise naissante, et utile pour Marie elle-même, qu'elle demeurât encore plusieurs années sur la terre. L'Eucharistie résolut le problème de tenir réunis ceux que séparait toute la distance qu'il y a de la terre au ciel. Jésus demeura sur la terre tout en prenant possession de son trône et de sa gloire céleste. Il y demeura pour Marie, et en même temps pour nous, mais d'abord pour elle : et sans doute il n'aurait pas hésité à instituer le sacrement adorable de l'Eucharistie, lors même que sa bienheureuse Mère eût été seule à l'y recevoir.

Nous pouvons donc dire que nous devons à Marie le sacrement de nos autels. A l'origine, tous les maux ont fondu sur l'humanité, à cause d'un fruit offert par Eve au premier homme. Marie nous offre aussi un fruit ; mais c'est un fruit de grâce et de salut, un aliment qui procure la vie éternelle et tous les biens avec elle. Sans doute l'Esprit de Dieu avait en vue ce don sacré lorsqu'il disait de Marie dans le Cantique des cantiques : « Votre » sein est comme un monceau de froment tout entouré de lis : » *Venter tuus sicut acervus tritici vallatus liliis* (Cant. VII, 2).

Si nous considérons avec attention les paroles dont Notre Seigneur s'est servi pour l'institution de l'Eucharistie, nous reconnaîtrons aisément que ce qu'il nous donne, par la vertu propre de ces paroles, c'est le corps et le sang qu'il a reçus de Marie. Sans doute avec son corps et son sang, il nous donne son âme et sa divinité qui en sont inséparables ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il ne dit pas : « Ceci est mon âme ; ceci » est ma divinité ; » il dit : « Ceci est mon corps ; ceci est mon » sang, » le corps et le sang que je tiens de ma mère, qui ont fait partie de sa substance avant d'être unis à mon âme et à ma divinité [1]. L'âme de Notre Seigneur est la nourriture spirituelle

1. Christus de carne Mariæ coagulatus, de ejus formatus visceribus, de

de nos âmes tout aussi bien que sa chair adorable ; mais il n'a pas dit : « Ceci est mon âme, » parce qu'il n'y a rien de la substance de Marie dans son âme, et qu'il voulait nous inviter à rapporter entièrement à sa divine Mère la faveur qu'il nous accordait en se donnant à nous. C'est ainsi que S. Jean, en parlant de l'incarnation du Verbe, ne dit pas : Le Verbe s'est fait *âme humaine*, ou s'est fait *homme* ; mais : « Le Verbe s'est fait » *chair* : » ***Et Verbum caro factum est.***

La bienheureuse Vierge Marie est notre Mère. Elle nous a enfantés au prix des douleurs les plus extrêmes, sur le Calvaire, pendant que son divin Fils donnait sa vie pour notre rédemption. Une mère doit nourrir ses enfants. Le lait qu'elle nous donne c'est l'adorable Eucharistie. Le corps de Jésus, nourri de son lait virginal, devient notre aliment, dans la communion[1]. Nous pouvons même dire que tout le lait qu'elle a donné à son divin Enfant, pendant les premiers mois de son existence sur la terre, tous les aliments qu'elle lui a préparés pendant trente années, elle nous les donne en entier, chaque fois que nous approchons de la sainte communion.

La chair adorable du Sauveur, que nous recevons dans la sainte communion, est évidemment sa chair à lui et non pas celle de Marie. Cependant, elle fut primitivement la chair de Marie, avant l'incarnation, lorsque la toute-puissance de Dieu ne l'avait pas encore séparée de la substance de cette auguste Vierge pour en faire le corps de Jésus. C'est en ce sens que les SS. Pères ont pu dire avec S. Augustin : « La chair du Christ est » la chair de Marie et quoiqu'elle ait été glorifiée par la résur- » rection elle n'en demeure pas moins la même chair qu'il a » prise de la Vierge[2]. » Ailleurs l'illustre et saint docteur dit encore : « Il prit sa chair de la chair de Marie ; il vécut ici-bas » dans cette chair, et c'est la même chair qu'il nous a donnée » à manger pour notre salut.[3]»

ejus substantia consummatus, sanguinem quem etiam pro Matre obtulit de sanguine Matris accepit. Euseb. Emiss. *hom.* 1 *de Nativ. Dom.*

Omnis institutio sacramentorum ad Eucharistiam ordinatur ; quamvis enim per concomitantiam in Christi corpore sit divina substantia et anima, sola tamen substantia panis substantiatur in solam substantiam carnis, non in Divinitatem et animam : et ut expressius magnificem illam dignissimam et beatissimam carnem gloriose decisam, dico quod tanta infinitate nobilitatis eam significavit Altissimus. S. Bernardin. tom. 1, serm. lxi.

1. Hinc pascor a vulnere Christi; hinc lactor ab ubere Virginis. S. August. *apud* Christoph. Vega.

2. Caro Christi caro est Mariæ, et quamvis gloria resurrectionis fuerit magnificata, eadem tamen remansit quæ de Virgine sumpta est. S. August. *serm. de Assumpt. B. V. M.*

3. Et de carne Mariæ carnem accepit, et in ipsa carne hic ambulavit, et ipsam carnem nobis manducandam ad salutem dedit. S. August. *in Psal.* xxxviii, alias xcviii.

De cette identité de la chair de Marie avec celle de Jésus, S. Ignace de Loyola tirait la conclusion que toutes les fois que nous faisons la sainte communion, nous nous unissons non seulement à Jésus-Christ, mais aussi, en quelque manière, à sa bienheureuse Mère ; nous nous transformons en elle ; ce qui sera plus vrai encore si l'on admet avec la plupart des théologiens, que cette partie de la substance de Marie qui devint le corps du Sauveur, ne fut jamais éliminée, qu'elle fit toujours matériellement partie du corps adorable dont elle avait été la base et les éléments premiers [1]. Cependant on aurait tort de regarder ces éléments, s'ils subsistent en la personne du Sauveur, comme étant encore la chair de Marie. Ils l'ont été mais ils ne le sont plus ; ils font partie du corps de Jésus-Christ et ne font partie que de ce corps adorable. C'est Jésus-Christ qui se donne à nous et que Marie nous donne dans la communion, et nullement Marie. C'est assez que l'Eucharistie établisse entre elle et nous la parenté la plus étroite. Par la sainte communion nous devenons d'autres Jésus-Christ : nous ne sommes plus avec lui qu'une même chair, et nous devenons ainsi les véritables enfants de Marie. Il se crée entre elle et nous un lien plus resserré que l'adoption du Calvaire en vertu de laquelle nous sommes devenus ses enfants, une relation semblable à celle qui existe entre l'enfant et sa mère, car ce qui fut sa chair et son sang est réellement devenu notre chair et notre sang [2].

Nous ne dirons rien de la dévotion de la sainte Vierge envers le très saint sacrement, du soin avec lequel elle se préparait à le recevoir, de son bonheur lorsqu'elle communiait de la main de S. Jean ou de quelque autre des apôtres. On aime à croire qu'exauçant ses ardents désirs, Notre Seigneur permit qu'elle ne fût pas privée un seul jour de cette consolation. Peut-être, comme les chrétiens des premiers siècles qui dans les temps de persécution emportaient chez eux la sainte Eucharistie, la bienheureuse Vierge avait-elle toujours dans son humble cellule, ou portait-elle sur son cœur, son Fils bien-aimé, dont la pensée ne la quittait pas un seul instant.

1. Facile credi potest, illam substantiam carnis quam Christus assumpsit ex Virgine, nunquam fuisse omnino dimissam, aut continua caloris naturalis actione resolutam, sed eamdem omnino fuisse semper servatam, et Verbo Dei unitam. SUAREZ, tom. II.

2. Nullus homo propinquior est affinitate alteri quam est tibi conjuncta B. Virgo. Qui enim corpus Christi suscipit in Eucharistia, unione quadam reali fit una caro cum Christo, ut non sit unio alia, et conjunctio tam propinqua et similis inter homines, etiam inter virum et uxorem. Quare etiam te debes reputare affinem Matri ipsius Christi, ac existimare te habere eamdem carnem cum illa. Major item est conjunctio physica et realis inter Deum et te quam inter te et patrem tuum : qualis ergo erit affinitas, quam contrahis cum Matre ipsius Dei? NOVARINUS, *de Agno Eucharistico*, n. 461.

On ne saurait imaginer les fruits infinis de gloire et de bonheur que préparaient à Marie pour l'éternité ces communions de chaque jour ou plutôt cette communion perpétuelle. Heureux ceux qui marchent sur ses traces et s'efforcent de communier comme elle.

CHAPITRE IV

BIENHEUREUSE MORT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

§ I. — *Age atteint par Marie.*

Il est difficile ou plutôt impossible de fixer, avec quelque certitude, le nombre des années que Marie passa sur la terre, après la résurrection et l'Ascension du Sauveur. Il est impossible par conséquent de connaître l'âge atteint par elle au moment de sa mort, d'autant plus que l'on ignore aussi l'âge précis de cette auguste Vierge, au moment où elle devint la mère du Fils de Dieu. On serait tenté d'imiter ceux dont parle Carthagène, qui supportent avec peine et non sans murmurer un peu, le silence absolu de la sainte Ecriture sur la Nativité et la mort de la très sainte Vierge. Que nous dit le saint Evangile sur Marie, avant le grand jour de l'Incarnation du Verbe ? rien. Il ne nous apprend pas même d'une manière authentique et indiscutable le nom de ses parents. Que nous dit-il d'elle après l'Ascension du Sauveur ? Une seule chose, qu'elle priait au Cénacle avec les Apôtres, en attendant la venue du Saint-Esprit. Ensuite son nom n'est même plus prononcé. Ni les Actes des Apôtres, ni les lettres canoniques ne nous parlent de sa mort [1].

Au contraire l'Evangile s'étend longuement sur la parenté de

1. Mathæus, cap. 1 scribens de Christi genealogia hoc solum dicit : *Jacob genuit Joseph virum Mariæ de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus.* Putabam dicere debuisse : *Virum Mariæ*, quam ex Anna uxore Joachim, Angelo nunciante genuit ; quæ fuit Virgo castissima, etc. Similiter et Lucas : *Missus est*, inquit, *Angelus ad Virginem*, etc. Non describit ejus ortum, nec ejus gesta, aut vitæ seriem. aut præclara sanctitatis opera; et sic de aliis evangelistis. Præter hoc solum quod conceptionem Filii Dei, ex ea, a Spiritu sancto factam, describunt, et ea, quæ ad id duntaxat pertinere videntur ; et ad id assumunt argumentum tale, objicientes, quia Evangelistæ Præcursoris ortum, parentumque dignitatem, vitæ sanctitatem, arduaque, et præclara ejus gesta descripserunt, usque ad terminum vitæ ejus et martyrium. Ergo multo magis hoc de Matre Dei facere debuerant, ad fidei et morum ædificationem. Videtur ergo quod sacra Scriptura id omittendo sit diminuta. *Auctoris Pomerii serm. de Beata Virgine.*

S. Jean Baptiste, sa naissance miraculeuse, sa vie, sa mort. D'où vient cette différence ?

D'après un pieux auteur, l'Esprit saint qui guidait la plume des Evangélistes le voulut ainsi, pour exciter davantage les fidèles à rechercher avec empressement, tout ce qui pouvait leur donner quelque lumière sur la vie, les actes et la mort de la très sainte Vierge. En second lieu ces paroles de S. Mathieu : *De qua natus est Jesus*, disaient tout ce qu'il était bon et utile de savoir, parce qu'en proclamant Marie Mère de Dieu, l'Evangéliste avait fait d'elle le plus parfait éloge, puisque l'on ne saurait concevoir la Mère de Dieu autrement qu'enrichie des dons les plus parfaits et des faveurs les plus précieuses, que Dieu ait jamais pu accorder à une pure créature. Marie fut Mère de Dieu; on ne peut donc douter ni de l'incomparable sainteté de sa vie, ni de la sainteté non moins grande de sa mort. Il était juste de faire connaître les merveilles qui accompagnèrent la naissance et la vie du Précurseur [1], car personne n'aurait pu les supposer ni les croire, si elles n'avaient été relatées dans la sainte Ecriture. Mais il en est autrement pour Marie. Quiconque croit véritablement en son divin Fils admet nécessairement sa conception miraculeuse, sa nativité cause de joie pour ses parents et pour la création tout entière, sa vie très sainte, ses œuvres excellentes, ses vertus et ses dons véritablement dignes du rang sublime auquel la bonté de Dieu a daigné l'élever.

Michel Glyca ajoute une autre cause du silence des Evangélistes sur la mort de la très sainte Vierge. Les Evangélistes dit-il, bornèrent leur récit aux événements qui s'accomplirent pendant la vie du Sauveur sur la terre, depuis son Incarnation jusqu'à son Ascension glorieuse. Ils n'avaient donc à parler ni de la naissance, ni de la mort de Marie qui n'arriva que longtemps après l'Ascension de son divin Fils. Ils n'avaient pas davantage à enseigner ce qui concernait cette divine Mère, dans leurs prédications, car leur grande affaire était de prêcher Jésus-Christ et d'amener ainsi les infidèles à la foi. Ce qui n'était pas nécessaire pour atteindre ce but, ils le laissaient de côté, sachant bien que les âmes sincèrement dévouées à Dieu ne manqueraient jamais de rendre à sa Mère le culte et l'amour qui lui sont dus.

Ces raisons suffisent pour expliquer comment nous en sommes réduits à de simples conjectures, ou à des traditions vagues, sur plusieurs points qui intéresseraient notre piété.

Si l'on en croit Jacques de Voragines, il fut revélé à une sainte

1. Præcursoris ortus, vita et mors rationabiliter, scripta sunt. Mariæ autem miraculosa conceptio, et ortus gaudiosissimus, vita sanctissima, opera præcellentissima et arduissima, atque mors pretiosissima, et gloriosissima,

âme, que la bienheureuse Vierge Marie mourut un an et quelques mois seulement après l'Ascension du Sauveur[1]. Baronius dans ses *Annales* (ad annum 48, nº 4) a recueilli cette révélation. Cette opinion était connue déjà au temps du vénérable Bède, et se trouvait dans un livre intitulé : *De la mort de Marie*, dont ce pieux et savant auteur réfute les allégations. Très peu de théologiens l'ont du reste adoptée, et l'on regarde généralement comme apocryphe la révélation qui en est l'appui principal. Il faut dire cependant que, d'après le Ménologe de Basile, la très sainte Vierge survécut peu de temps à son divin Fils[2]. On cite encore un fragement des écrits composés par Hippolyte de Thèbes, qui ne saurait nous fournir aucun renseignement sûr, attendu que les différentes éditions de cette pièce varient dans leurs indications. L'unique conséquence à en tirer, est que les Apôtres habitèrent le mont Sion durant dix ou douze ans en compagnie de la sainte Vierge[3].

D'après Evodius cité par Nicéphore, Marie aurait vécu cinquante-neuf ans, à peu de jours près. Nicéphore croit qu'il faut aller jusqu'à soixante ans et S. Antonin[4] est du même avis. D'a-

idcirco scribi non debuerunt, quia certissima fide creditur inter fideles viros, quidquid ad ejus dignitatem, et excellentiam pertinet, et per se notum est his qui de Jesu integram habent fidem. IDEM, *ibidem.*

1. Dixit autem (S. Elisabeth) in ejusdem revelationibus, sibi revelatum esse quod post post 40 dies sui transitus in corpore sit assumpta. Nam Beata Maria secum colloquens ait : Post ascensionem Domini, anno integro, et tot diebus quot sunt a die Ascensionis usque ad diem meæ assumptionis supervixi. Diei autem Apostoli dormitionis meæ interfuerunt, et corpus meum reverenter sepulturæ dederunt. Sed quadragesima die postmodum resurrexi. JACOB. VORAG. *serm. aur.*

BARONIUS (ad ann. 48, n. 4) a recueilli cette même révélation.

2. On lit dans le *Ménologe*, 15 novembre :

Jacobus Apostolus ex duodecim Apostolis unus, frater fuit sancti Joannis Theologi filius Zebedæi ex Galilæa... Post Domini autem Ascensionem, et *Deiparæ dormitionem*, Joannes quidem Ephesum abiit, prædicationis munere ibi fungens. Jacobus vero, relictis Hierosolymis, duodecim tribus Israel ubique annunciabat. Quamobrem ab Herode Tetrarcha in Cæsarea Palestinæ comprehensus, ejusque jussu gladio cæsus est, etc.

On sait que peu d'années s'écoulèrent entre l'Ascension du Sauveur et le martyre de S. Jacques, qui suivit une prédication nécessairement assez longue. Or le trépas de la sainte Vierge aurait précédé cette mission de Jacques, ce qui la rapproche beaucoup de l'Ascension.

3. Voici le texte d'Hippolyte de Thèbes adopté par Canisius :

A Pauli baptismate ac prædicatione usque ad Dominæ nostræ perquam immaculatæ assumptionem sunt anni tres. Simul anni 44. Vixit enim inter homines purissima Deipara in templo annis 14 ; in domo Joseph mensibus quatuor, et annunciatio ei facta est, et concepit, peperitque Dominum Nostrum Jesum Christum, simul annis 15. Ab incarnatione vero Christi vixit annos 33. Et post Domini assumptionem, cum Discipulis ejus vixit in domo Joannis Evangelistæ, annos 11.

Ce qui porterait l'âge de Marie au moment de sa mort à 59 ans.

4. Communior opinio est quod 12 annis supervixit post ascensionem, et sic sexagenariam obisse. S. ANTONINUS IV p. *Summæ.*

près Jacques de Voragine [1], Marie aurait survécu douze ans à son divin Fils, et les Apôtres n'auraient été prêcher l'Evangile hors de la Judée qu'après sa mort ; elle aurait ainsi vécu soixante ans. La *Chronique d'Eusèbe* citée par Baronius donne soixante-deux ans à Marie lorsqu'elle alla rejoindre son divin Fils. Denis le Chartreux croit que sa vie se prolongea jusqu'à sa soixante-troisième année. André de Crète dit que la très sainte Vierge vécut très longtemps sur la terre, mais il ne parle pas de son âge au moment de la mort.

« L'opinion la plus universellement accréditée, dit l'abbé Jamar, et aussi la mieux fondée, est que la bienheureuse Vierge n'est décédée qu'à soixante-douze ans. Cedrenus le dit formellement [2] : « Marie remit sa très sainte âme entre les mains de » son Créateur, et de son bien-aimé Fils, à l'âge de soixante-» douze ans. Elle avait encore vécu, ajoute-t-il, vingt-quatre » ans après l'Ascension du Sauveur. » S. Epiphane lui donne également le même âge. Baronius, Suarez, Cornelius a Lapide, S. Anselme, le bienheureux Canisius, Christophe de Castro et plusieurs autres écrivains sont de la même opinion. Une preuve frappante à l'appui de ce sentiment résulte de la présence de S. Denis l'Aréopagite au lit de mort de Marie. La conversion de cet illustre personnage arriva, comme on sait, pendant la deuxième grande mission de S. Paul, c'est-à-dire au moment où la sainte Vierge venait d'entrer dans sa soixante-septième année, si déjà elle ne l'avait pas dépassée, car suivant la chronologie du docteur Sepp, elle était alors âgée de soixante-dix ans. Or l'authenticité du livre (*De divinis Nominibus*) où l'illustre disciple de S. Paul affirme avoir été le témoin oculaire du trépas de Marie, est suffisamment garantie par les citations qu'un grand nombre de Conciles lui ont empruntées dans l'intervalle de quinze siècles (Origène qui vivait au IIIe siècle en a fait mention), et surtout par l'autorité de S. Thomas, qui a enrichi d'une foule de notes ce document historique [3]. »

Quelque bien appuyée que paraisse cette opinion, celle d'après laquelle la bienheureuse Mère de Jésus aurait vécu seulement jusqu'à l'âge de soixante-trois ans, n'en a pas moins conservé un bon nombre de partisans. C'est, dit-on, en l'honneur des soixante-trois ans passés sur la terre, par la très sainte Vierge,

1. Probabilius videtur quod alibi legitur, ut 12 annis Filio supervixerit, et sic sexagenaria sit assumpta, cum Apostoli totidem annis prædicaverint in Judæa, et circa partes illas.

2. Voici le texte de Cedrenus : Tradit sanctam animam Domino ac Filio Deo, annos nata septuaginta duos (quidam tradunt quinquaginta octo). Vixit ergo viginti quatuor annos post Christi ad cœlum ascensum.

Ce texte n'est pas plus affirmatif que beaucoup d'autres, dont les auteurs n'ont pas moins d'autorité que Cedrenus et sont d'une opinion contraire.

3. Voir Mgr. Darboy, *Œuvres de S. Denis, l'Aréopagite*, Paris, 1845.

que fut introduit autrefois le chapelet de six dizaines qui compte soixante-trois *Ave Maria*. Mais lors même qu'il en serait ainsi, cette forme de prière qui remonte, dit-on, à Pierre l'Ermite [1], le grand inspirateur des Croisades, ne prouverait qu'une seule chose, que plusieurs avaient adopté à cette époque l'opinion qui donne à Marie soixante-trois ans de vie, chose que l'on sait d'autre part, et que Pierre l'Ermite s'était rallié à cette opinion.

Du reste, quelque sentiment qu'on embrasse, on sait assez que Marie vécut aussi longtemps sur la terre qu'il était bon qu'elle y demeurât pour la gloire de Dieu, pour sa propre gloire, et pour le bien de la sainte Eglise.

§ II. — *Causes de la mort de Marie* [2].

Marie, pendant le cours de sa vie, avait eu à traverser les plus pénibles épreuves; cependant la santé la plus florissante, n'avait jamais cessé d'être son partage. Aucune maladie grave, aucune indisposition n'avait troublé l'harmonie de ses organes. S. Augustin enseigne que nos premiers parents, avant leur désobéissance, n'étaient assujettis à aucune infirmité. Force nous est donc de reconnaître avec Suarez [3] et le docte Gerson [4], que la très sainte Vierge, dont l'innocence n'a jamais subi la moindre atteinte, et qui fut bien plus privilégiée qu'Eve, a été favorisée d'une constitution irréprochable, et d'une complexion sans défaut. Ajoutons que la régularité extraordinaire de sa vie, sa tempérance et l'empire qu'elle savait exercer sur ses sens et sur tous les mouvements de son cœur, avaient dû la préserver de toute perturbation intérieure, en même temps que de toute cause extérieure de maladie. Aussi ses traits ne laissèrent-ils voir aucune trace de vieillesse ou d'altération. Elle était comme une jeune vierge dans la fleur de ses ans. Elle conservait, de ce côté une grande ressemblance avec son divin Fils.

Marie ne portait donc pas en elle-même sa condamnation à la mort, comme nous la portons. La sentence prononcée contre

1. Joannes Bonifacius, S. J. *De histor. Virg. cap.* 15.

2. Vivebat itaque homo in paradiso sicut volebat, quandiu volebat quod Deus jusserat. Vivebat fruens Deo ex quo bono erat bonus... nihil corruptionis in corpore vel ex corpore, alias molestias ullis ejus sensibus ingerebat. Nullus intrinsecus morbus, nullus ictus metuebatur extrinsecus. Summa in carne sanitas, in anima tota tranquillitas... Non lassitudo fatigabat otiosum, non summus premebat invitum... D. Augustinus, *De civit. Dei, lib.* 14, *cap.* 26.

3. *Oper. tom.* II, *part.* 3, *disp.* 2. *sect.* 2.

4. *De concept. B. Vir.*

Adam et tous ses enfants, *morte morieris*, — *vous mourrez de mort*, ne la concernait pas, et nous pouvons lui dire comme autrefois Assuérus à Esther, lorsque cette reine, transgressant, au mépris de sa vie, l'ordre qui lui défendait de paraître devant son souverain sans en avoir été mandée, s'enhardit néanmoins à pénétrer jusqu'à son trône : *La loi qui voue tous les autres à la mort, n'a pas été portée contre vous* (Esther. xv, 13). Marie en effet n'a point été souillée par le péché d'Adam; bien plus, jamais le plus léger souffle d'une faute vénielle n'a effleuré sa belle âme : elle n'était donc pas soumise au châtiment du péché. Il est vrai que le corps de la sainte Vierge était, comme le nôtre, composé d'éléments contraires qui tendent, de leur nature, à se séparer ; mais ne perdons pourtant pas de vue que nos premiers parents, par un privilège surnaturel, avaient reçu pour le corps même sujet naturellement à la dissolution, le don d'impassibilité et d'immortalité [1]. Écoutons sur cette question les aperçus remarquables de S. Cyrille, confirmés en 1672, par le concile de Jérusalem, et qui rendront parfaitement notre pensée [2].

« Ce n'est pas à la contagion du péché, dit-il, qu'il faut attri-
» buer la mort de la très sainte Vierge, mais aux dispositions
» naturelles où se trouvait l'homme avant sa chute. L'homme,
» en effet, était de sa nature sujet à la mort, quoique à une
» mort très bénigne. Dieu, par une grâce spéciale, suspendit en
» sa faveur les lois de la nature, et le rendit immortel. Or la
» sainte Vierge a été aussi dotée de cette prérogative. Bien
» qu'elle fût comblée de bénédictions et exempte de la moindre
» tache, cependant, comme elle portait en elle, par son huma-
» nité, le germe de la mort, elle aurait dû y être astreinte;
» mais Dieu, dans sa bonté, l'en préserva, soumettant toutefois
» cette faveur au consentement de sa créature. Ainsi, elle aurait
» pu être transportée vivante au ciel, si tel avait été son bon
» plaisir. Mais nous savons qu'elle n'a pas voulu profiter de
» cette grâce. »

1. Homo erat impassibilis et secundum animam et secundum corpus sicut et immortalis. Poterat enim passionem prohibere, sicut et mortem, si absque peccato perstitisset. S. Thomas. *Summ. part.* 3, *quest.* 91, *art.* 3.

2. Nullam e contagione peccati mortis suæ causam habuit Virgo sanctissima, sed ex ipsis dumtaxat naturæ principiis, quibus, vel ante peccatum, homo constabat; morti quippe suapte natura obnoxius erat ille, quamvis optima. Id vero beneficii Deus illi contulit, ut in eo nequaquam operante natura, sed gratia, immortalitatem sibi, conciliaret. Hoc ipsum et sanctissimæ Deiparæ contigit, quæ etsi bonis affluebat, ac peccatum nesciebat vel minimum, eadem illa, quæ morti addicunt hominem, naturæ elementa gestabat, ac pariter subinde mortalis erat. Verum eam a Deo gratiam obtinuit, ut mortem, si ita voluisset, nunquam obiret, sed cœlo etiamnum vitæ compos, inferretur : hacce tamen uti prærogativa noluit. D. Cyrillus Jerosolym. *in Hom. in Dormit. Dei genitricis.*

Que la bienheureuse Vierge Marie ait accepté de subir la mort, personne aujourd'hui ne doit ni ne peut le mettre en doute. Il s'est cependant trouvé quelques auteurs dans les temps anciens qui sont demeurés dans l'incertitude, ou même ont enseigné que Marie était allée au ciel sans passer par la mort. S. Épiphane n'osc pas se prononcer [1]. Il rappelle le glaive douloureux dont parle Siméon et qui devait transpercer le cœur de Marie ; il y voit un indice de la mort de la très sainte Vierge. Mais d'autre part, la femme de l'Apocalypse à qui sont données les ailes d'un aigle pour échapper au Dragon infernal, est encore Marie; ce qui fait penser au saint docteur que Marie a pu échapper à la mort. Aussi conclut-il : « Je ne dis pas que Marie de-» meura immortelle, je ne dis pas non plus qu'elle fut soumise » à la mort, je n'affirme rien, je ne définis rien. L'Ecriture sainte » a des secrets que l'esprit humain ne saurait sonder. » Ailleurs il revient encore sur le même sujet et demeure toujours dans la même incertitude.

Si l'on en croit Serry, plusieurs anciens auteurs parmi lesquels il faut citer le prêtre Timothée (*Orat. de sacro Occursu*), allèrent plus loin que S. Epiphane et affirmèrent que la bienheureuse Vierge Marie n'avait pas subi la mort. Ils appuyaient leur dire sur cette double considération, le silence de la sainte Ecriture, et l'exemption du péché originel dont Marie avait été favorisée.

Mais la mort de la bienheureuse Vierge Marie ne peut laisser aucun doute. L'enseignement des docteurs est unanime sur ce point, et la croyance universelle de l'Eglise n'a jamais varié, les hésitations ou les erreurs de deux ou trois écrivains anciens disparaissent en face de l'attestation de tous les Pères, de tous les théologiens et de tous les siècles.

1. Sed etsi videntur quidam errasse, quærant vestigia Scripturarum, et inaenient utique, neque mortem Mariæ, neque an mortua, vel non mortua sit; neque an sepulta sit, aut non sepulta. Et quidem, cum Joannes in Asiam instituerit profectionem, nusquam dicit scriptura, quod abduxerit secum sanctam Virginem, sed simpliciter siluit propter miraculi excellentiam, ne ad stuporem perduceret hominum mentes : ego enim non audeo dicere, sed cogitans silentium mihi impono. Fortassis enim alicubi etiam vestigia invenerimus, sanctæ illius ac beatæ, sicut neque invenire datur mortem ipsius; alicubi enim Simeon dicit de ipsa : *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius* ut revelentur ex multorum cordibus cogitationes. Alicubi vero in Apocalypsi dicit, quod Draco festinavit ad mulierem quæ genuit masculum, et datæ sunt ipsi alæ aquilæ, et assumpta est in desertum, ne ipsam arriperet Draco. Fortassis autem potest id de ipsa accepi et impleri: non autem omnino definio hoc, et non dico quod immortalis mansit, neque affirmo, an mortua sit. Excessit enim Scriptura mentem humanam, et in suspenso reliquit, propter vas pretiosum et excellentissimum, ut ne quis in suspicionem veniat carnalium in ipso rerum. Sive igitur mortua est non novimus, sive sepulta est. Div. Epiphan. *advers. Hæres.* 78, *n.* 12.

On peut considérer la mort de l'homme, soit comme la conséquence naturelle de la constitution de son corps, composé d'éléments qui ne demandent qu'à se séparer, et qui luttant continuellement entre eux amènent nécessairement la mort de l'être vivant dont ils font partie; soit comme la punition du péché originel [1].

Si le péché originel n'était pas survenu, l'homme, par un privilège singulier conféré à lui seul entre tous les êtres animés, aurait vécu perpétuellement, parce que le fruit de l'arbre de vie aurait suffi à lui rendre les forces que diverses causes internes ou externes lui auraient fait perdre. Mais du jour où Adam ayant péché fut chassé du Paradis terrestre, Dieu lui ôta ce privilège : le genre humain fut privé du fruit de l'arbre de vie, et la nature reprit ses droits : il fallut mourir.

Quoique le péché originel soit détruit en nous par le baptême, il ne nous faut pas moins mourir, parce que le privilège de vivre toujours ne nous est pas rendu, et que nous n'avons pas l'arbre de vie à notre disposition. La bienheureuse Vierge Marie elle-même, malgré sa conception immaculée, était naturellement soumise à la mort. On aime à croire, il est vrai, que Dieu lui remit, par privilège, le pouvoir de ne pas mourir, si elle préférait conserver la vie. Mais ce n'était qu'un privilège dont Marie ne voulut pas user; ce ne fut pas un droit.

Pourquoi donc la très sainte Vierge Marie, choisit-elle de

1. Prætereunda mihi haud videtur quæstio an mors quæ in aliis a peccato accidit, fuerit in Maria peccati pœna? Siquidem Cajetanus in opusculo de *Conceptione Virginis* ad Leonem X, vult ob peccatum mortuam Mariam; et contra sentire, hæreticum putet, cum Paulus arguat : *Christus pro nobis mortuus est : ergo omnes mortui sunt.* Albertus Pigius et Ambrosius Catherinus ab hæresi excusant dicere, non propter peccatum mortuam Virginem ; immo volunt pium esse sic sentire, nec mortem, nec aliquam originalis peccati pœnalitatem a peccato provenisse Virgini; sed a voluntate Dei, qui sicut a peccato præservavit mundam, a peccati pœnis liberam custodisset, nisi eam conformari filio vidisset conducere. Nec id Christum Mariæ liberatorem negat, et pro ea mortuum, quin cæteris perfectius liberatam indicent, sicut et redemptam. Itaque sicut docet S. Augustinus, et unanimis consensus theologorum, etiamsi Adam non peccasset, nisi alioquin speciali Dei dono conservaretur, sed propriæ naturæ relinqueretur, ex pugna continua caloris nativi, et humidi radicalis, tandem periret. Immo ut tradit idem sanctus Doctor (*lib. 2 de Baptismo parvulorum*), etiamsi Christum nullus interfecisset, tandem senio defecisset, nisi alioquin speciali ratione se voluisset conservare. Ita Beatam Virginem affirmamus mortem sustinuisse, non tanquam pœnam peccati quod ipsa contraxerit; sed vel tanquam conditionem adnexam corruptibili naturæ humanæ, vel certe ex debito modi naturalis conceptionis, et ortus sui. Obnoxia fuit morti corporis, non obstante gratia præservationis a peccato originali, quia licet Deus gratiæ suæ prævenerit infectionem animæ, non tamen præcavit carnis fœditatem, quam secum affert naturalis modus propagationis humanæ per seminalem rationem ex Adam. Et ideo, ratione illius mansit B. Virgo mortis discrimini obnoxia, sicut et mansit aliis pœnalitatibus, quæ per peccatum primi parentis introierunt in orbem terrarum,

passer par la mort, au lieu d'entrer directement en possession de la gloire que son divin Fils lui préparait au ciel?

Voici quelques raisons de ce choix de Marie.

La première est qu'il devait se lever des hérétiques, les Collyridiens et les Anthidicomarianites, qui, selon Baronius (*de Assumpt. Virg.*), regarderaient Marie comme n'appartenant pas au genre humain mais à une essence supérieure. Les uns vigoureusement combattus par S. Epiphane, prétendaient que Marie était exempte de la mort au même titre que Dieu lui-même. Les autres dont parle S. Thomas (III *Sentent. dist.* 4) voulaient que sa nature fût non pas humaine mais angélique. Les Manichéens et les Valentiniens prétendaient que le corps de Jésus était un pur fantôme, à moins qu'il ne fût composé d'une matière impassible. La mort de la très sainte Vierge fermait la bouche à tous ces hérétiques en montrant que sa chair était bien une chair humaine, semblable à la nôtre, de même nature, passible et mortelle comme elle. Si Marie, toujours immortelle, s'était élevée jusqu'aux cieux sans mourir, comment jamais aurait-on pu combattre victorieusement ces erreurs?

La seconde raison est celle-ci : Il était convenable, nécessaire même que Marie ressemblât à son divin Fils, autant que le permettait la différence des sexes. Or Jésus, quoiqu'il fût la sainteté même, se soumit à la loi commune : *Statum est omnibus hominibus semel mori* (Hebr. ix) : *Il a été décrété que tout homme mourrait une fois*; il était donc à propos que Marie ne fût pas plus que son divin Fils exemptée de cette loi.

Il ne fallait pas, en troisième lieu, que Marie fût privée des mérites précieux que la mort acceptée avec résignation et piété, procure à ceux qui la subissent. Outre ses mérites, une sainte mort a aussi ses charmes. L'âme du juste est pendant cette vie exilée loin de sa patrie, chargée de fers, ensevelie dans un profond cachot, écrasée sous un pesant fardeau, en proie à mille souffrances, et à des combats dangereux de chaque instant : la mort vient la délivrer de tous ces maux; elle est pour elle la porte du ciel, le retour dans la patrie, le commencement de la vie de gloire et de bonheur qui n'aura pas de fin. La mort procure donc de grands biens, et Marie ne devait pas en être privée.

Enfin nous avions besoin d'un modèle pour nous apprendre à bien mourir, et Marie, en acceptant la mort sans y être obligée, nous enseigne par son exemple à l'accepter aussi sans murmurer, mais avec soumission et même avec bonheur.

sicut fames, sitis, et alii corporales labores. B. Angelus de Pas. *in Expos. Symboli, lib.* 5, *cap.* 22.

§ III. — *Quelle mort convenait à Marie.*

Marie voulut bien accepter la mort à l'exemple de son divin Fils, mais comment paya-t-elle ce tribut dont elle n'était pas redevable ? quel fut le genre de mort que choisit la Mère de Jésus ou que son Fils choisit pour elle ?

Les anciens auteurs ne nous ont laissé aucun renseignement sur ce sujet, et comme le remarque un écrivain du VIIIe siècle [1], S. Jean l'évangéliste lui-même, qui mieux que tout autre aurait pu nous renseigner, garde le silence sur le trépas de celle que Jésus-Christ lui avait confiée en mourant sur la croix. Si Dieu avait voulu nous faire connaître ce mystère, il aurait inspiré à Jean de nous le révéler.

A défaut de documents authentiques ou de traditions autorisées, chaque auteur propose la solution qui lui paraît la plus plausible. Mais ce qui paraît vraisemblable à l'un ne l'est pas pour l'autre, de sorte que plusieurs opinions ont été mises en avant, sans qu'aucune d'elles présente quelque caractère de certitude.

Des auteurs ont pensé que la très sainte Vierge avait enduré, avant de mourir, les souffrances d'une maladie cruelle, afin que sa mort ressemblât, autant que possible, à celle de son divin Fils. S. Pierre Damien [2] paraît favorable à cette opinion.

1. Sed nec invenitur apud Latinos aliquis tractatorum de ejus morte quidpiam aperte dixisse. Nam cum illum Evangelii versiculum, in quo Simeon dicit ad Domini Matrem : *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius,* beatæ recordationis Ambrosius, ait : « Nec historia, nec littera docet, Mariam gladio vitam finisse. » Hinc et Isidorus : « Incertum est, inquit, per hoc dictum, utrum gladium spiritus, an gladium dixerit persecutionis. » Sed quid de his, de quibus loquor, dicam ? cum nec ipse qui hanc ante Crucem Domini accepit in suam, id est Joannes Evangelista, de hoc posteris aliquid retinendum scriptis mandavit. Nullus enim hoc fidelius mandare potuit, si illud Deus manifestare voluisset, quam ille utique qui hanc nutriendam suscepit, nec contra morem filius matrem reliquit. Restat ergo ut homo mendaciter non fingat apertum, quod Deus manere voluit occultum. Autbert. *Abbas. Acta Sanct. Sæcul.* 8 *Bened.*

2. Merito illis (sanctis) per jejunia pridiana compatimur, ut illuscescentibus eorum solemniis, communi cum eis lætitia perfruamur, ut mœrore simul cum illis afflicti, simul epulemur etiam gaudio feriati. At fortasse dicitur, quia B. Virgo, quæ sine dolore vitæ auctorem edidit, dolorem moriendo non sensit. Sed qua auctoritate etiam quis divinetur in corpore non doluisse morientem, cujus animam pertransierit gladius adhuc in carne manentem ? Præsertim cum et ipse mediator Dei et hominum moriturus dicat : *Tristis est anima mea usque ad mortem* (Matth. xxvi, 38) : de quo et Petrus (Actor. ii, 24) : *Quem Deus,* inquit, *suscitavit a mortuis, solutis doloribus inferni.* Sed sive moriens dolorem non senserit, quod Deus utique potuit : sive senserit : quod permisit : unde quæso, etc... Tu obeunti Genitrici Dei, uno saltem die refugis compati, ne inter ejus solemnia merito debeas gloriari. S. Petrus Damian. *Opusc.* 55, *de celebrandis, cap.* 2.

Dans un opuscule sur la célébration des Vigiles, il dit en effet qu'il est juste de nous affliger d'abord avec les saints, si nous voulons prendre part à leur allégresse et il ajoute en parlant de Marie : « Qui pourrait affirmer que celle dont l'âme fut trans-» percée d'un glaive, ne souffrit pas au moment de sa mort ? » Dieu pouvait faire assurément qu'elle ne ressentît aucune » douleur en ce moment, comme il pouvait permettre qu'elle » souffrît. »

Quelques-uns ont avancé que la très sainte Mère de Dieu avait enduré le martyre et la mort pour la foi. Mais cette supposition est universellement rejetée. Une semblable mort aurait nécessairement laissé des traces dans la sainte Ecriture et dans les traditions des premiers siècles. « Aucun écrit ancien, dit le » Vénérable Bède [1], ne nous rapporte que la sainte Vierge ait » été mise à mort par le glaive. Ce n'est pas l'âme que tue le » glaive : c'est le corps. » S. Ambroise [2] avait dit la même chose avant lui, et S. Paul [3] parle de même. Barthélemi de Trente, et après lui tous les scholastiques partagent ce même avis. Le glaive dont parlait Siméon, n'était pas, disent-ils, un glaive matériel mais spirituel ; ce fut la douleur qui transperça l'âme de Marie lorsqu'au temps de la passion de Jésus, elle vit ce Fils bien-aimé mourir sous ses yeux, du supplice de la croix.

Mais, dira-t-on peut-être, une mort violente aurait établi une similitude plus parfaite entre Marie et Jésus. Semblables en tout pendant la vie, ils l'auraient été aussi par la mort.

Il n'est pas difficile de répondre à cette objection. La très sainte Vierge Marie fut parfaitement semblable à son Fils par la piété, car elle fut souverainement pieuse et religieuse. Mais son genre de vie n'était pas conforme à celui de Jésus. Elle n'instruisit pas les peuples, elle n'opéra pas de miracles pour attirer les infidèles à la foi. Elle ressembla à Jésus mourant pour nous sur la croix, en ce sens qu'elle compatit aux souffrances aux opprobres dont l'accablaient les Juifs, et qu'elle ressentit dans son cœur les tourments de son Fils, comme il les ressentait dans sa chair adorable, mais elle ne devait pas mourir d'une mort semblable à la sienne. Outre que les horreurs d'une semblable mort devaient, pour plusieurs raisons, être épargnées à la Vierge des vierges, les motifs qui avaient déterminé Jésus à s'y soumettre n'existaient pas pour elle. Elle n'avait pas

1. Nulla docet historia B. Virginem gladii occisione migrasse, præsertim cum non anima, sed corpus ferro soleat interfici. V. Beda *in Lucam.*

2. Nec littera, nec historia docet, ex hac vita Mariam corporalis necis passione migrasse : non enim anima; sed corpus materiali gladio transverberatur. S. Ambros. *in Lucam, lib.* 2, *n.* 61.

3. Numquid de passione Mariæ; quæ numquam scripta est, hoc prophetasse (*Et tuam ipsius pertransibit gladius*) credendus est? S. Paulinus, *Epist.* 43.

à apaiser la justice irritée contre le genre humain ; ce n'était pas à Marie de nous racheter et de nous faire rentrer en grâce avec le Père céleste.

Laissons donc de côté cette opinion abandonnée de tous, et puisque la très sainte Vierge n'est pas morte de mort violente, pour les mêmes raisons, il y a tout lieu de croire qu'elle n'eut pas à endurer les douleurs d'une longue et cruelle maladie. Mourir d'amour pour Dieu, mourir du désir de revoir son Jésus, n'est-ce pas plutôt le genre de trépas qui convient à Marie ?

On sait que la véhémence de l'amour peut aller jusqu'à rompre les liens qui unissent le corps à l'âme : on pourrait citer des exemples à l'appui. D'ailleurs l'amour n'a pas moins de force que la douleur, et la douleur a été bien souvent une cause de mort.

L'abbé Guerric [1], disciple de S. Bernard, met ces paroles dans la bouche de Marie répondant aux Anges qui l'invitent à aller au ciel : « Ne vous étonnez pas de ma langueur, je languis d'a-
» mour. Je languis plus par l'impatience de mon amour, que par
» la souffrance de la douleur ; je suis blessée, par l'amour plu-
» tôt qu'affaiblie par l'infirmité... *Filles de Jérusalem, annoncez*
» *à mon bien-aimé que je languis d'amour.* Il connaît le moyen
» de me guérir d'un tel mal. » Selon la comparaison de Carthagène, Marie a été semblable au phénix ; mais la flamme qui a mis fin à sa vie fut la flamme de l'amour divin. Il s'appuie pour parler ainsi sur l'autorité de sainte Brigitte [2], d'Albert le Grand [3], de Laurent Maselli [4], de Pelbarte [5] et enfin de Denis le Chartreux [6]. Suarez dit que l'amour de Dieu ne fut pas la seule cause du trépas de Marie, mais qu'il faut y ajouter la méditation des

1. Quid est obsecro, mi Domina, quod sic ægra videris et languida? Quid est quod præter solitum tristis et pigra, at heri et nudiustertius, sicut solebas, non sancta revisisti loca quorum contemplatione amorem tuum pascebas? Jam per aliquot dies non vidimus te aut rupem Calvariæ, ascendentem, etc.?... Denique ut minus miremini languorem meum : amore langueo. Langueo plus impatientia amoris quam passione doloris : plus vulnerata charitate, quam gravata infirmitate... Filiæ Jerusalem, nuntiate dilecto quia amore langueo. Ipse novit quomodo meo medendum sit languori.

2. *Lib. Revel. cap.* 62.

3. *Super Missus.*

4. *Lib.* 6, *de B. Virg. cap.* 19.

5. Mens beatæ Virginis in ipsa hora mortis fuit suspensa in contemplatione suavissima, et amore Christi dulcissimo; et paulatim interim ejus complexio deficiebat, usquequo tandem sine dolore percepto, non interrupta contemplatione, sanctissima ejus anima corpus desereret. Pelb. *in Stell. lib.* 10, *part.* 1, *art.* 2.

6. Dilecti Filii cum incomparabili aspiravit ardore, divinarum quoque rerum contemplationi erat profundissime tunc intenta. Ergo præ spiritualis suavitatis affluentissima experientia, ac ferventissima dilectione separabatur sine pœna a corpore. Dionys. Carthus. *lib.* 4 *de laud. Virg. art.* 3.

choses célestes, le désir ardent de voir son divin Fils, et de posséder ainsi la céleste béatitude [1].

Les partisans de cette opinion sont nombreux et l'autorité de plusieurs est grande. Il faut remarquer cependant que si la bienheureuse Vierge Marie brûlait pour Dieu d'un amour incomparable, sa volonté était en même temps soumise de la manière la plus parfaite, à la volonté divine. Or elle n'ignorait pas que selon cette divine volonté, elle devait habiter encore pendant un certain temps sur la terre, pour instruire les fidèles par ses exemples et par ses paroles; d'où l'on doit conclure que cette auguste Vierge, en qui rien d'excessif ne pouvait trouver place, imposait des bornes à l'ardeur de son amour et à la véhémence de ses désirs. Telle semble être la pensée de S. Jean Damascène [2] lorsqu'il dit : « Cette fournaise où l'on voyait un feu qui rafraî-» chissait et brûlait à la fois, n'est-elle pas votre image ? N'y » reconnaît-on pas la figure de ce feu divin qui habitait en vous ? »

Il s'est rencontré des auteurs pour enseigner que l'amour de Marie et l'ardeur de ses désirs avaient contribué à hâter sa mort, mais qu'il faut ajouter à ces causes les grandes mortifications corporelles par lesquelles elle aurait voulu se rendre plus sem-

1. Addere tamen possumus, quamvis B. Virgo mortua non fuerit vi alicujus morbi corporalis, vi tamen amoris, et ardentissimi desiderii, et intensissimæ contemplationis obiisse. Suarez, *tom.* 2 *in* 3 *part. disp.* 21, *sect.* 1.

Voici comment l'abbé Rupert s'efforce d'exprimer l'ardeur des désirs de Marie et le feu divin qui embrasait son cœur. Il explique ces paroles du cantique : *Adjuro vos filiæ Jerusalem, si inveneritis dilectum meum, ut annuncietis ei, quia amore langueo* :

O filiæ Jerusalem quæ veræ estis filiæ Abraham, secundum Juda, filiæ David secundum fidem, credendo in eum, qui cum esset Filius Dei secundum divinitatem, et Rex supremæ Hierusalem, factus est filius meus, sive filius hominis ex semine David, secundum carnem. Adjuro vos, videlicet per hoc ipsum, unde estis filiæ Hierusalem, si inveneritis dilectum meum : si ante me, ut sæpe fit, discipulæ ante magistram, exeuntes de corpore, veneritis ante dilecti mei conspectum, ut annuncietis ei, quia amore langueo : quia præ amore ejus, præ magno videndæ faciei ejus desiderio, nimium, vitæ hujus tædium patior; et animo gemituoso, lacrymosisque oculis, suspiriosas præsentis exilii moras sustineo. Quid erat, vel quid efficiebat hæc talis adjuratio ? Numquid ille dilectus nesciret amorem languentis, sive languorem amantis, nisi annunciaretur ei? Domine, inquit Petrus, tu omnia scis, quia amo te : quanto magis, o tu dilecta, tam prudens, tamque fidelis, per temetipsam, absque internunciis dicere poteras dilecto, et frequenter dixisti sine dubio : Dilecte mi, nullum tibi absconditum cor, nullius occultus amor : Tu scis quia amore langueo? Quorsum ergo tendit hæc admiratio? Nonne, ut percussa percutiat, ut vulnerata vulneret? ut audientes filiæ tantum in matre, vitæ futuræ, quæ non videtur, desiderium in mente persentiant, ut ipsæ talem esse dilectum, ut jure propter ipsum fastidiant hoc præsens sæculum; jamque inter moras præsentis vitæ magis cupiant eum agnoscere. Rupert. *super cap.* 5 *Cant.*

2. Quid? An non te fornax illa designavit, quæ ignem simul et refrigerantem, et inflammantem ostendebat, divinique illius ignis in te habitantis typum indicabat. D. J. Damasc.

blable à son divin Fils. On appuie cette opinion sur quelques lignes d'un opuscule [1] attribué indifféremment à S. Jérôme ou à S. Sophrone, mais qui n'est très probablement ni de l'un ni de l'autre. Marie est comparée à la mince colonne de fumée qui s'élève du brasier sur lequel on brûle un parfum. Le feu de ce brasier est le symbole de l'amour qui consume Marie ; la colonne de fumée est mince et légère, parce que Marie est exténuée par les mortifications corporelles. Tel est du moins le sens que donnent à ces mots de l'auteur, *divinis extenuata disciplinis*, ceux qui admettent cette opinion. Mais il est évident qu'il est aisé de les entendre dans un sens moins matériel. On ne se représente pas aisément Marie, la reine des Anges et des hommes, la Mère de Jésus, s'ingéniant à crucifier sa chair virginale et luttant d'austérités avec les ascètes et les solitaires de la Thébaïde. Ce n'est pas ordinairement dans un âge très avancé que l'on embrasse ce genre de vie. Marie savait d'ailleurs que Dieu voulait qu'elle vive encore quelque temps ici-bas ; elle n'aurait rien fait qui pût hâter le moment de sa mort.

L'opinion qui nous paraît la plus acceptable, et à laquelle se sont ralliés la plupart des théologiens et des commentateurs est celle-ci : Marie déjà avancée en âge, parce que le temps de mourir était venu pour elle selon les lois ordinaires de la nature, aurait rendu très paisiblement son âme à Dieu, après avoir appris que telle était la volonté expresse du Seigneur. Ce fut à peu près ainsi que mourut autrefois Moïse. Nul trouble, nulle souffrance n'accompagna la mort de Marie, mais au contraire une paix, une joie et un bonheur incomparables.

S. Damascène [2] dit : « Marie ne ressentit ni les douleurs de » l'enfantement, ni celles de la mort. » S. Amédée de Lausanne [3] dit que « Marie, en sortant de ce monde, contempla la vie pour » ne pas voir la mort : elle vit son divin Fils pour quitter sa chair » sans douleur. »

1. *Quæ est ista, quæ ascendit sicut virgula fumi ex aromatibus?* Et bene quasi virgula fumi, quia gracilis, et delicata, quia divinis extenuata disciplinis, et concremata intus in holocaustum, incendio pii amoris, et desiderio charitatis : ut virgula fumi ex aromatibus, nimirum quia multis repleta erat virtutum odoribus : manans ex ea fragrabat suavissimus odor etiam spiritus angelicis. *Opusc. de Assumpt.*

2. Neque partus pœnam sensit, nec item obitus. Joan. Damasc. *Orat.* 2 *de Dormitione Virg.*

3. Hac morte gloriosa migravit, si transitum ad vitam mortem liceat nominare, imo, ut verum fatear, vita est, ubi sola mors moritur, ubi corpus mortis eruitur, ubi vita carnis pia quiete defuncta, fœnore multiplici in posterum reservatur. An non vita, cum itur ad fontem vitæ, et vita æterna a vita, perpeti meatu hauritur? Hoc haustu indefectivo, ante decessum præventa est Mater Virgo, ne transitu in ipso, vel levissimo mortis gustu tangeretur. Egrediens itaque vidit vitam, ne mortem videret, vidit Filium, ne carnis abscessu doleret. Amad. Lausan. *hom.* 7 *de Laud. Virg.*

S. Vincent Ferrier [1] si les sermons qui portent son nom sont de lui, s'exprime ainsi : « C'est aujourd'hui le jour des noces de » Marie ; c'est aujourd'hui que, sans douleur et sans peine, elle » remet son âme entre les mains de son Fils. »

Chlichtovée [2] cite S. Augustin comme favorable à cette opinion et dit : « Les souffrances corporelles ne furent pas » moins étrangères à Marie que ne le fut la corruption prove- » nant du péché d'Adam. Comment celle dont le corps habitait » la terre, il est vrai, mais dont la pensée n'avait pas cessé un » moment d'être au ciel, n'ayant aucun penchant pour les cho- » ses d'ici-bas, mais aimant à s'élever librement sur les ailes de » la contemplation, et pénétrant les profondeurs des cieux, » comment, dis-je, Marie aurait-elle ressenti l'aiguillon de la » douleur, lorsque le lien qui unissait son âme à son corps se » rompit en vertu même des lois de la nature ?

Molanus cité par le même auteur décrit ainsi la mort de la bienheureuse Vierge Marie : « Je ne croirai jamais que Marie » dût s'étendre sur un lit de douleur, comme les malades qui » terminent leur vie, emportés par la souffrance. Que les pein- » tres et les sculpteurs me pardonnent de penser ainsi, mais on » ne doit se la représenter ni en proie à la maladie, ni épuisée » par la souffrance. Ce fut à genoux les mains élevées vers le » ciel, au milieu d'une ardente prière qu'elle remit entre les » mains de Dieu son âme, la plus agréable au Seigneur qui eût » jamais été. Si l'on en croit S. Jérôme ce fut ainsi que mourut » Paul le premier ermite. »

Il nous est donc permis de conclure avec Suarez [3], dont la parole résume la doctrine des Scolastiques, que la maladie ne fut pour rien dans la mort de Marie : elle n'eut pas d'autre cause que la très sainte et très adorable volonté de Dieu. C'est

1. Hodie est dies nuptiarum, quando sine dolore et pœna tradidit (Maria) animam suam in manus Filii. VINCENT. FERR. *Serm.* 1 *de Assumpt.*

2. *Lib. de Assumpt. Mariæ, cap.* 6.

3. Sed quæret aliquis, 1° quæ fuerit causa, vel occasio mortis Deiparæ, an scilicet morbo aliquo, seu ægritudine usque ad mortem laboraverit, vel absque aliquo naturali causa, sola Dei voluntate, et arbitrio defuncta sit, sicut mortuus videtur Moyses, cui dixit Deus : *Ascende in montem et morere ibi. Deut.* 32; unde *cap.* 34 subditur : *Mortuusque est ibi Moyses servus Domini in terra Moab, jubente Domino.* Et sicut mortuus videtur Joannes Evangelista, si vera est historia, quam Nicephorus refert, *lib.* 2, *cap.* 42, qui propter hanc fortasse causam dixerat (*l.* 1, *cap.* 35;) Joannem mortuum fuisse eo modo, quo Dei Genitrix. Ex quibus exemplis hæc pars posterior verisimilis fieri videtur, quia hic mortis modus videtur excellentior, et innocentiæ, ac puritati Virginis quodammodo debitus. Item quia mortua creditur sine ullo dolore, ut Damasc. sentit, *Orat.* 2 *de Dormitatione Virginis*, tum quia sine libidine concepit, omnique inordinata concupiscentia semper caruit; tum etiam quia in morte Filii majores dolores quam in morte sentiantur, degustavit. SUAREZ, *tom.* 2 *in* 3, *p. disp.* 21, *sect.* 1.

ainsi qu'on lit dans le Deutéronome [1] : *Montez sur cette montagne, et mourez sur la montagne.* Moïse obéit à Dieu. Il vit du haut de la montagne la terre de Chanaan qui devait être l'héritage d'Israël, et *Moïse, serviteur du Seigneur, mourut ainsi en ce même lieu par le commandement du Seigneur*, dit le texte sacré. Si l'on en croit Nicéphore cité par Suarez, la mort de S. Jean l'Evangéliste eut lieu de la même manière, et c'est pour cette raison qu'on l'a comparée à celle de la bienheureuse Vierge Marie. Marie n'avait-elle pas d'ailleurs enduré plus que les douleurs de la mort, pendant la Passion de son divin Fils ?

§ IV. — *Marie se prépare à la mort.*

« Il n'y a jamais eu de mort plus précieuse devant Dieu que celle de la Vierge, dit le Père Bourdaloue, parce qu'il n'y a jamais eu de vie plus remplie de mérites que la sienne... La mort de la sainte Vierge, ajoute-t-il, n'a pas été seulement précieuse devant Dieu, par les mérites qui l'ont précédée, mais par les grâces et les faveurs qui l'ont accompagnée.

» Mais ce qui a rendu par dessus tout la mort de Marie précieuse, devant Dieu, c'est la disposition d'esprit et de cœur avec laquelle elle la reçut. Disposition d'esprit [2] : elle envisagea la mort dans les vues les plus pures de la foi, je veux dire comme l'accomplissement de ses vœux, comme le moyen d'être promptement réunie à son Fils et à son Dieu, dont elle gémissait depuis si longtemps d'être séparée ; disposition du cœur : regardant ainsi la mort, elle la désira avec toutes les ardeurs de la plus fervente charité, et elle souhaita bien plus vivement que S. Paul, *d'être dégagée des liens du corps, pour vivre avec Jésus-Christ* ; car ces paroles de l'Apôtre ne convinrent jamais mieux à personne qu'à Marie. »

« Si le grand Apôtre, dit à son tour Bossuet [3], veut rompre incontinent les liens du corps, pour aller chercher son maître à la droite de son Père, quelle devait être l'émotion du sang maternel ? Le jeune Tobie, pour une absence d'un an, perce le cœur de sa mère d'inconsolables douleurs. Quelle différence entre

1. Locutusque est Dominus ad Moysen in eadem die, dicens : Ascende in montem istum Abarim, id est transituum, in monte Nebo, qui est in terra Moab contra Jericho : et vide terram Chanaan, quam ego tradam filiis Israel obtinendam, et morere in monte.

Ascendit ergo Moyses de campestribus Moab, super montem Nebo in verticem Phasga, contra Jericho : ostenditque ei Dominus omnem terram Galaad, usque Dan... Mortuusque est ibi Moyses servus Domini, in terra Moab, jubente Domino. DEUTERON. XXXII, 48, 49 et XXXIV, 1, 5.

2. *Sermon pour l'Octave de l'Assomption.*

3. *Ier Serm. sur l'Assomption de la Vierge.*

Jésus et Tobie ? et quels regrets la Vierge ne ressentait-elle pas de se voir si longtemps séparée d'un Fils qu'elle aimait uniquement ? Quoi, disait-elle, quand elle voyait quelque fidèle partir de ce monde, par exemple S. Etienne, et ainsi des autres, quoi, mon Fils, à quoi me réservez-vous désormais, et pourquoi me laissez-vous ici la dernière ?... J'ai vu dans le temple ce saint vieillard Siméon après vous avoir amoureusement embrassé, ne demander autre chose que de quitter bientôt cette vie ; tant il est doux de jouir, même un moment, de votre présence, et moi, je ne souhaiterais point de mourir bientôt pour vous aller embrasser au saint trône de votre gloire ? Laissez, laissez seulement agir mon amour ; il aura bientôt désuni mon âme de mon corps mortel, pour me transporter à vous en qui seul je vis. »

« Si vous m'en croyez, âmes saintes, continue le grand orateur, vous ne travaillerez pas vos esprits à chercher d'autres causes de sa mort. Cet amour si ardent, si fort, si enflammé, il ne poussait pas un soupir qui ne dût rompre tous les liens de ce corps mortel ; il ne formait pas un regret qui ne dût en troubler l'harmonie ; il n'envoyait pas un désir au ciel qui ne dût tirer avec soi l'âme de Marie. Ah! je vous ai dit que la mort de Marie est miraculeuse ; je change maintenant de discours : tellement que la mort n'est pas le miracle, c'en est plutôt la cessation. Le miracle continuel, c'était que Marie pût vivre séparée de son bien-aimé. »

La séparation ne devait pas toujours durer et le moment de la réunion approchait. « Ecoutez, ma fille, dit un jour Marie à » sainte Brigitte [1] dans une de ses visions : un certain jour que » j'étais plus pressée que de coutume du désir d'arriver là où » était mon Fils, je vis un ange brillant comme j'en avais vu » auparavant, qui me dit : Votre Fils qui est notre Dieu et notre » Seigneur, m'a envoyé vous annoncer que le temps était venu » pour vous d'aller le rejoindre en corps et en âme, afin de re- » cevoir la couronne qui vous a été préparée. Je lui répondis : » Est-ce que vous connaissez le jour et l'heure de ma future » sortie de ce monde ? Et l'ange répliqua : Les amis de votre » Fils viendront ensevelir votre corps. Cela dit, l'ange disparut, » et moi je me préparai à quitter la terre, en visitant selon ma » coutume tous les lieux où mon Fils avait souffert. »

Nous avons dit que Marie aurait pu, si tel avait été son désir, être exempte de la mort, mais elle voulut mourir afin de ressembler davantage à son divin Fils. Il nous importe maintenant de savoir comment elle se prépara à ce passage si redoutable pour nous, et rempli de délices pour elle. Les grands orateurs que

1. S. Brigit. *Revel. lib.* VI, *cap.* 62.

nous avons cités et Marie elle-même parlant à sa pieuse servante, nous en ont dit quelque chose ; mais ce n'est pas assez, et nous devons entrer dans quelques détails.

Pendant que Jésus était sur la terre, Marie possédait le ciel en quelque sorte dès cette vie. Que pouvait-elle désirer lorsqu'elle pressait Jésus petit enfant, sur son cœur, lorsque plus tard elle vivait avec lui, prodiguant et recevant tous les témoignages de l'amour le plus tendre, que puissent éprouver l'un pour l'autre la meilleure des mères et le meilleur des fils. Mais Jésus, son trésor, ne demeura pas toujours sur la terre. Après son ascension glorieuse, Marie n'eut plus qu'un désir, quitter la terre à son tour, pour retrouver son Fils ; une pensée, se préparer à la mort qui devait la réunir à lui.

Nous savons que le désir de Marie, quelque ardent qu'il fut, n'avait rien d'excessif et de désordonné, parce que la conformité de sa volonté avec celle de Dieu était absolue. Mais elle se préparait sans cesse à l'heureux moment qui la réunirait à son Fils bien-aimé, c'est-à-dire qu'elle accomplissait dans toute sa plénitude la tâche que le divin Maître lui avait confiée dans sa vigne, dans l'Eglise naissante dont elle était la lumière, la consolation et la force.

Lorsque le moment approcha de mourir, Marie qui n'ignorait pas que ses vœux allaient être accomplis, se disposa sans doute d'une manière plus particulière à ce bienheureux événement. Le fit-elle en recevant les sacrements que Jésus-Christ a institués pour venir en aide à ses serviteurs, au moment de paraître devant son tribunal ?

Il y a trois sacrements que les chrétiens doivent recevoir autant qu'il se peut, afin de se préparer à la mort : la Pénitence, l'Extrême-Onction et l'Eucharistie.

Nous avons dit déjà que la très sainte et immaculée Marie ne pouvait recevoir le sacrement de Pénitence. Ce sacrement n'a d'autre raison d'être que d'effacer les péchés commis après le baptême ; les péchés actuels confessés, au moins par désir, en sont la matière.

Marie en qui l'œil de Dieu lui-même ne pouvait reconnaître la moindre imperfection, n'avait pas de matière à offrir pour ce sacrement. Elle ne le reçut donc pas.

Reçut-elle le sacrement d'Extrême-Onction ?

Il est difficile de donner une solution certaine à cette seconde question ; les théologiens en effet ne sont pas d'accord. S. Antonin [1], le bienheureux Albert le Grand [2], Sylvius [3], Bernardin

1. 3 *part. tit.* 4, *cap.* 8, § 3.
2. *In Mariali.*
3. *In rosa aurea, tract.* 3, *cas.* 53.

de Buste [1], Canisius [2], Henri [3] et Suarez [4] sont pour l'affirmative. Ils se fondent sur les raisons suivantes : 1° L'effet premier de ce sacrement est de fortifier le malade en vue du dernier combat qu'il faut livrer à l'heure de la mort. Il procure une grâce particulière pour surmonter les attaques et les ruses du démon. Or rien ne s'opposait en Marie à la réception de cette grâce particulière qui pouvait lui être utile, parce que le démon a certainement cherché le moyen de la tenter, et peut-être lui fut-il permis de le faire, pour que ses mérites fussent encore augmentés. 2° En second lieu, le sacrement de l'Extrême-Onction a été institué aussi pour rendre la santé corporelle aux malades, si Dieu le juge utile pour leur plus grand bien. Il n'y avait encore là, rien qui s'opposât à la réception de ce sacrement par Marie. Si l'on dit que cet effet n'était que secondaire et que Marie ne pouvant pas recevoir le principal effet qui est la rémission des péchés, le sacrement devenait par là même impossible ; on répondra que le baptême a été institué principalement pour effacer le péché originel ; cependant les Juifs qui se faisaient chrétiens recevaient le baptême, quoique le péché d'origine eût été effacé en eux par la circoncision ou autrement. Marie elle-même, la Vierge immaculée, fut baptisée à cause des effets secondaires du baptême : pourquoi n'aurait-elle pas de même reçu l'Extrême-Onction à cause des grâces secondaires qu'elle pouvait lui procurer ?

3° La forme Ambrosienne du sacrement de l'Extrême-Onction était : « Je fais l'onction de l'huile sainte sur vos yeux, au nom » du Père, etc. » : — *Ego ungo oculos tuos oleo sancto, in nomine Patris, etc.* Plusieurs docteurs de grande autorité la regardent comme très suffisante, et elle reçut l'approbation du pape Léon X [5]. Marie pouvait recevoir l'Extrême-Onction donnée avec cette forme, dans laquelle il n'est aucunement question du péché ni de ses suites. De plus, d'après Henriquez, la faiblesse, la maladie, les angoisses de la mort que Marie avait acceptées en acceptant la mort elle-même, sont des suites du péché auxquelles l'Extrême-Onction est appelée à remédier. Elle pouvait donc être utile à Marie. Restait enfin l'édification des fidèles qu'un tel exemple d'humilité ne pouvait manquer de procurer, et l'obéissance à la loi qui faisait à tous un devoir de recevoir ce sacrement, au moins sous peine de péché véniel.

S. Antonin regarde l'Extrême-Onction comme le sceau de la

1. 4 *part. princ. Sermon.* 11, *part.* 3.
2. *Lib. I de B. Maria, cap.* 9.
3. *De extrema Unct. cap.* 11.
4. 3 *part. tom.* 2, *disp.* 18, *sect.* 3.
5. Léon X approuva, non comme Pontife mais comme docteur particulier, le livre qui la contenait.

victoire complète que Marie avait remportée pendant sa vie mortelle, et de la plénitude de sa gloire. Selon lui, la rémission des péchés véniels fut remplacée pour cette Vierge immaculée, par celle des douleurs qui d'ordinaire accompagnent la mort. Elle était, sans doute, exempte par privilège de l'obligation de recevoir ce sacrement, comme le sont ceux qui meurent tout d'un coup, sans que la maladie les ait avertis de l'approche du trépas ; mais elle préféra, en recevant le sacrement destiné aux pécheurs, donner un dernier exemple de l'admirable humilité qu'elle avait pratiquée toute sa vie.

Quoi qu'il en soit de cette opinion adoptée par un grand nombre de théologiens parmi lesquels nous avons nommé Suarez, il est difficile, il est impossible même de la concilier avec la forme actuelle du sacrement d'Extrême-Onction : *Indulgeat tibi Dominus quidquid per visum deliquisti.* — « Que le Seigneur vous re-» mette tous les manquements que vous avez commis par les yeux ; » et ainsi des autres sens. Les paroles de la forme du sacrement ont bien changé quelque peu, mais l'essence même du sacrement n'a pas changé, et l'on ne pouvait pas donner à Marie un sacrement qu'il serait impossible de lui conférer, dans sa forme actuelle, sans manquer gravement à la vérité et au respect dû à la très pure et très innocente Mère de Dieu.

D'autre part, le sacrement d'Extrême-Onction est, d'après les paroles mêmes de l'apôtre S. Jacques [2], réservé aux malades : *Quelqu'un parmi vous est-il malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera le malade : le Seigneur le soulagera, et s'il a des péchés, ils lui seront remis.* Pour que la très sainte Vierge Marie reçut l'Extrême-Onction, il aurait donc fallu que, contrairement à l'opinion commune, une maladie grave fût cause de sa mort, et qu'elle eût besoin comme la plupart des mourants, d'être soutenue, soulagée, encouragée dans ses derniers moments. Il n'était pas nécessaire pour aider Marie à mourir saintement de l'assistance des prêtres : ce n'était pas

1. In extrema unctione recepit completæ victoriæ præteritæ, et plenæ gloriæ significationem, et loco remissionis venialium totius doloris mortis remissionem, et pro infirmitatis alleviatione, totius corporis glorificationem. Et quamvis B. Maria potuerit hoc sacramentum non suscipere, exempta per privilegium, quod Dominus confert his quos sine infirmitate, et mortis dolore dignatus est evocare, tamen videtur, quod isti privilegio suo abrenunciaverit, et Sacramentum illud pro peccatoribus institutum humiliter susceperit, et humilitate quam per totam vitam tenuerat, egressum consummaret. S. Anton. *part.* IV, *tit.* XV, *cap.* XVI.

2. Infirmatur quis in vobis ? Inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini. Et oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus : et si in peccatis sit, remittentur ei. S. Jacob. v, 14, 15.

pour elle qu'il était écrit : *Et oratio fidei salvabit infirmum* : — *Et la prière de la foi sauvera le malade.*

Pour les péchés que remet l'Extrême-Onction, l'apôtre parle conditionnellement, parce que le premier effet de ce sacrement est de détruire chez les malades, ou du moins de diminuer les conséquences des péchés actuels ; la rémission de ces péchés eux-mêmes n'est qu'accidentelle, et les malades doivent en être délivrés d'abord par le sacrement de pénitence. L'apôtre suppose que tous les péchés actuels ont pu être ainsi effacés ; mais il suppose en même temps qu'il en a dû exister quelques-uns. La pratique de l'Eglise de ne donner le sacrement d'Extrême-Onction aux enfants malades que lorsqu'ils ont atteint l'âge de raison, confirme cette explication. L'Extrême-Onction est comme un complément du sacrement de pénitence, de l'aveu de tous les théologiens : il achève ce que le premier a commencé, et le supplée au besoin ; il ne peut donc être reçu que par ceux pour qui le sacrement de Pénitence est institué.

De toutes ces considérations, nous devons conclure que la réception du sacrement de l'Extrême-Onction par la bienheureuse Vierge Marie est peu probable. Mais si la sainteté de la Mère de Dieu, si la sublime dignité de Marie s'opposaient à ce qu'elle reçut les sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction, pour se préparer à la mort, ces mêmes motifs la rendaient plus digne qu'aucune autre créature de recevoir la sainte communion, aux approches du moment où son âme allait, pour un temps, se séparer de sa chair virginale. D'après les plus graves théologiens [1] dont la doctrine est confirmée par la pratique universelle de l'Eglise, la réception de la sainte Eucharistie comme viatique est de précepte divin. Les Conciles les plus anciens et les rescrits des Papes nous font connaître le soin avec lequel l'Eglise recommanda, de tout temps, la communion en viatique aux malades. Refuser de la recevoir aurait été un grand scandale et l'on eût avec raison suspecté la foi du mourant qui aurait agi ainsi. L'antiquité de cette coutume et son universalité permettent de la regarder comme introduite par les Apôtres eux-mêmes, et Marie si désireuse de s'unir à Jésus, Marie fidèle à recevoir son divin Fils dans la sainte communion, chaque jour de sa vie, après la Pentecôte, le reçut assurément aussi le jour de sa mort, et parce qu'elle n'ignorait pas que c'était la dernière fois qu'elle communiait ainsi et recevait Jésus sous les espèces eucharistiques, elle le fit dans le dessein de se préparer plus particulièrement à ce passage désiré. Ce fut le viatique que Marie reçut en cette dernière communion.

1. Richard. *in* II, *art.* 6, *quæst.* 1. — Durand. *dicta quæst.* 2. — Gabr. *quæst.* 1. — Domini, Soto, *dist.* 2, *quæst.* 1, *art.* 2. — Petr. Soto. *lect.* 9 *de Eucharist.* etc.

On croit généralement que l'apôtre S. Jean eut le privilège de donner à la bienheureuse Vierge le corps et le sang de son divin Fils, comme il le lui avait donné bien souvent depuis que Jésus était monté au ciel. Plusieurs auteurs ont pensé que Jésus-Christ lui-même était venu procurer à sa Mère cette dernière consolation. Telle fut la croyance de Gerson [1], illustre chancelier de l'université de Paris, qui l'avait empruntée à S. Jean Damascène. S. Liguori a puisé à la même source ; il dit dans un sermon sur l'Assomption : « S. Jean Damascène rapporte » que Jésus lui-même donna la communion en viatique à Marie » en lui disant : Prenez, ma Mère, prenez de mes mains ce » même corps que vous m'avez donné. Marie ayant reçu encore » avec un plus grand amour que de coutume cette dernière » communion, lui dit en rendant le dernier soupir : Mon Fils, je » je remets mon âme entre vos mains : je vous recommande » cette âme que, par votre bonté infinie, vous avez créée et en- » richie de tant de grâces dès le commencement, et que vous » avez préservée de tout péché, par un privilège unique. Je vous » recommande mon corps où vous avez daigné prendre votre » chair et votre sang ; je vous recommande mes chers enfants, » ajouta-t-elle, en montrant les disciples présents ; ils sont affligés » de mon départ, consolez-les, vous qui les aimez encore plus » que je ne les aime : bénissez-les, et donnez-leur la force d'o- » pérer de grandes choses pour votre gloire. »

Cette opinion n'a rien d'improbable. Nous savons que plusieurs saints ont reçu miraculeusement la sainte communion, soit à l'heure de la mort soit en différentes circonstances de leur vie. Qu'il nous suffise de citer sainte Catherine de Sienne, sainte Lidovine, la bienheureuse Colombe de Réatina, S. Stanislas Koska. Cependant aucun témoignage authentique ne nous apprenant rien sur ce sujet, nous ne pouvons que faire des suppositions qui, pour pieuses et consolantes qu'elles soient, n'en demeurent pas moins de simples suppositions.

§ V. — *Quelques circonstances de la mort de Marie.*

Il est plus que vraisemblable, on peut même regarder comme certain que des circonstances merveilleuses, des miracles, accompagnèrent la mort de la très sainte Vierge ; mais quels furent ces miracles ? Aucun document authentique des premiers siècles ne nous les fait connaître, et nous devons nous contenter de traditions vagues, de pieuses suppositions ou de révélations que l'Église ne rejette pas, parce qu'elle n'y découvre rien de con-

1. Accipe hoc, chara mea, quod mox complebitur tibi in regno meo, una cum Patre meo. Gerson. *tract. 9 super Magnificat.*

traire à la foi ni aux mœurs, mais auxquelles cette approbation purement négative ne saurait conférer l'autorité qui s'attache à un monument historique.

Recueillons néanmoins, avec un soin pieux, ce que les siècles passés nous ont laissé par écrit, sur la mort de notre divine Mère, et gardons-nous de nous montrer critiques plus austères que les grands saints et les grands docteurs qui n'ont pas refusé de croire à des traditions vraisemblables, édifiantes et toutes à l'honneur de la Mère de Jésus.

On ne peut douter que N.-S. Jésus-Christ ait fait connaître à sa Mère, au moins quelques jours à l'avance, le moment de sa mort. Une multitude de saints ont reçu cette faveur. Le Fils de Dieu ne pouvait pas refuser à sa Mère une révélation qu'il fait souvent à ses fidèles serviteurs, et qui devait la combler de joie. Aussi cette pieuse tradition est-elle généralement admise [1].

1. Cum quodam die, lapsis aliquibus annis post Ascensionem Filii mei, multum anxiarer de desiderio perveniendi ad eumdem Filium meum, vidi Angelum fulgentem sicut antea viderem, qui dixit mihi : Filius tuus qui est Deus et Dominus noster, misit me nuntiare tibi quod tempus jam est quo corporaliter venias ad eum, ad recipiendam coronam tibi præparatam. Cui ego respondi : Numquid scis diem aut horam qua migratura sum ex hoc mundo? Et respondit Angelus : Venient amici Filii tui, qui sepelient corpus tuum. Quo dicto, disparuit Angelus; et ego paravi me ad exitum, circumiens loca, more meo, in quibus Filius meus passus fuerat. S. Brigit. *Revel. lib.* VI, *cap.* 62.

Virgo nuncium a Filio per Angelum de migratione accepit : migratione cognita, immensa repletur lætitia; quid enim dulcius ei quam ut cum Filio et Rege suo esse contingeret? Lumen ad eam infertur, domus purgatur, genere propinqui, ut par erat, accersuntur; riteque, et ordine quæ ad transitionem eam pertinent præparantur... *Dicitur* in victoriæ mortis trophæum palmæ ramum Angelum ei tulisse. Nicephor. *lib.* II, *cap.* 21.

Secundo et vigesimo anno postquam Christus devicta morte cœlum conscenderat, dum die quadam desiderio Christi succensa Maria, sola intra domus istius receptaculum lacrymaretur : ecce Angelus magni luminis, habitu resplendens, ante eam astitit, et salutationis verba persolvit dicens : Ave benedicta a Domino; suscipe illius salutem qui mandavit salutem Jacob per prophetas suos. Ecce, inquit ramum palmæ de paradiso Dei attuli tibi, quem portare facies ante feretrum tuum, cum in die tertia assumpta fueris de corpore : ecce enim te expectat Filius tuus cum Thronis, et Angelis et universis cœli virtutibus. Melito Sardens. *de transitu Virg.*

Quadam die cum in Filii desiderium cor Virginis vehementer accenditur, extuans animus commovetur, et intimarum lacrymarum abundantia excitatur, crebrisque desiderii sui singultibus, cœpit talia verba eructare : O Fili mi perdulcissime! O nate dilectissime, Jesu suavissime! en cupio dissolvi, et esse tecum : utinam, fili mi adesset illa hora qua te videre possim in patria. Ecce mox Angelus, cum multo lumine eidem adstitit, et reverenter, ut pote Matrem Domini, salutavit. Ave inquit, benedicta suscipiens benedictionem illius qui mandavit salutem Jacob. Ecce Filius tuus Dominus Jesus, te matrem venerandam expectat, cum die tertia de corpore assumeris, ut cœlestes mansiones jucundas reddas. Ecce autem ramum palmæ de paradiso ad te Dominam attuli, quem ante feretrum portare jubebis. Cosmas Vestitor ab auctore *Pomerii* citatus, *lib.* 10, *part.* 5, *cap.*2.

Un soir que Marie était en prière, et qu'elle soupirait plus ardemment que jamais, après le bonheur de revoir son Fils, Gabriel, dans tout le brillant appareil de la première ambassade parut à ses regards, et lui adressa, avec un respect plus profond encore, la salutation accoutumée : « Je vous salue, dit-il, ô Vierge, ô Mère pleine de bénédiction ! Réjouissez-vous à la nouvelle que je vous apporte. Ce n'est plus Jésus qui va descendre en vous, c'est vous qui allez monter à Jésus ! » Et en disant ces mots, il lui présenta, suivant une gracieuse légende, non plus le lis virginal d'autrefois, mais un rameau de palmier, symbole de victoire et de triomphe; rameau cueilli peut-être au palmier d'Égypte qui avait été transplanté au ciel. A cette annonciation Marie se confondit encore en humilité et obéissance joyeuse, et elle répéta : *Voici la servante du Seigneur*; *qu'il me soit fait selon votre parole.*

La présence des apôtres auprès de la bienheureuse Vierge Marie, lorsqu'elle quitta cette vie, est aussi une tradition généralement admise. Peut-être s'étaient-ils rassemblés à Jérusalem à cette époque pour se concerter entre eux sur les besoins de l'Eglise. Canisius n'est pas éloigné d'adopter cette opinion mise en avant par plusieurs auteurs; mais la plupart et les plus autorisés des écrivains anciens sont d'avis que cette réunion des apôtres, autour du lit de mort de la très sainte Vierge, ne s'accomplit pas sans miracle. Furent-ils simplement avertis par un ange ou par une inspiration prophétique, de se rendre à Jérusalem pour la mort de Marie, ou bien Dieu renouvelant pour eux le prodige opéré en faveur du prophète Habacuc, et du diacre Philippe, les transporta-t-il en un instant, des pays lointains où ils prêchaient le saint Evangile, au lieu où se trouvait Marie? Dieu pouvait employer l'un de ces deux moyens aussi aisément que l'autre, et lorsqu'on lit la vie des saints, on trouve que dans le cours des siècles, il employa le second plusieurs fois en faveur de ses fidèles serviteurs. Métaphraste affirme que les apôtres furent ainsi transportés. L'autorité de cet écrivain a peu de poids, il est vrai, mais celle de S. Jean Damascène [1] en a davantage : or

Le même auteur ajoute que la palme apportée du ciel à Marie, resplendissait d'un merveilleux éclat: il en avait vu lui-même une parcelle précieusement conservée jusqu'au siècle où il vivait.

Folia ipsius, ut stella matutina fulgebant; et ego fateor, me vidisse apud quemdam comitem regium particulam quamdam, quæ dicebatur esse de illa palma, et pro certo erat fulgidissima admodum micantis stellæ, quasi coloris argentei fulgidissimi, cujus intuitus devotionem ingerebat contuentibus. IDEM, *ibidem.*

1. In sancta quidem, et divinitus inspirata scriptura, de discessu sanctæ Deiparæ Mariæ nihil traditur. Ex antiqua autem, et verissime accepimus traditionem, quod tempore gloriosæ ejus dormitionis universi quidem sancti Apostoli, qui orbem terræ ad salutem gentium obibant, momento temporis in sublime sublati, convenerunt Jerosolymis. Et cum apud eam essent, eis

il embrasse ouvertement la même opinion; il s'appuie sur la confession faite en présence de Marcien César par Juvénal, évêque de Jérusalem. Ce saint pontife que ses fonctions d'évêque de Jérusalem mettaient à même de bien connaître les traditions anciennes et d'en apprécier la valeur, regardait comme indubitable la présence miraculeuse des apôtres au lit de mort de Marie. Michel Syngèle [1], prêtre de Jérusalem témoigne du même fait, Nicéphore, et S. Grégoire de Tours [2], l'acceptent. Il est vrai que Baronius regarde cette tradition comme apocryphe; mais comme le fait remarquer Canisius, les anciens auteurs qui s'en portent les garants ne la donnent pas comme un extrait des écrits apocryphes qui ont pullulé dans les premiers siècles : ils la donnent comme une tradition sérieuse et digne de confiance. Une lettre de S. Denis l'aréopagite [3] témoigne de sa présence et de celle des apôtres et de plusieurs disciples, au moment de la mort de Marie. Méliton affirme qu'il tient le même fait de la bouche de S. Jean l'Evangéliste.

On lit dans la vie du Séraphique S. François d'Assise, que Dieu lui accorda un jour la consolation de réunir auprès de lui, par le ministère des anges, tous ses religieux répandus dans les contrées même les plus éloignées, pour prêcher l'Evangile. Ce que Dieu a fait pour François ne pouvait-il pas le faire pour sa propre mère? N'était-il pas juste que Marie et les apôtres reçussent avant la séparation finale, la consolation suprême de se revoir une fois. L'Eglise naissante n'avait-elle pas besoin d'être présente dans la personne de ses chefs, aux derniers moments de sa Mère, et de recevoir une fois encore sa bénédiction? Ce qui devrait nous étonner ce n'est pas la présence, même miraculeuse,

visio extitit Angelica, et audita fuit divina hymnodia, præstantiarum potestatum; et sic cum divina gloria, et supercœlesti, in manus Dei sanctam tradidit animam, ratione quadam ineffabili. S. Damasc. *histor. Euthymiacam* citans, *Orat. de obit. Virg.*

1. Quod vero cursum Apostolicum perfecerit, et admirandis editis miraculis divinitus gloriosus apparuerit (*l'auteur parle de S. Denis l'Aréopagite*), multa quidem, et alia fidem faciunt: et in primis nubes illa, quæ ab Occidentis partibus abreptum, sublimem ipsum abstulit per aerem ambulantem, et elatum obduxit; uti etiam summos Dei inspectores, et theologos, Apostolos alium aliunde repente e finibus terræ in celeberrimam communem omnium Christianorum Hierusalem matrem asportavit; et in excelsa divinorum mysteriorem arce Sion, Ecclesiarum matre ceteris Christi discipulis copulavit. Michael Syng. in *Vita D. Dionysii.*

2. Congregati sunt omnes Apostoli de singulis regionibus ad domum ejus; cumque audissent quia esset assumenda de mundo, vigilabant cum ea simul. S. Gregor. Turon. *lib. I de gloria martyr. cap.* 4.

3. Nos quidem una tecum, multisque sacris fratribus, sicut meministi, ad spectandum corpus illud, quod vitæ principium, et ipsum Deum aliquando continuerat, conveneramus. Simul aderat frater Domini Jacobus, et Petrus vertex Apostolorum ille supremus. Dionys. Areopag. a Carthagena, *lib.* XIII *homiliarum*, *hom.* 3. citatus.

des apôtres en un pareil moment, mais bien leur absence si elle était constatée.

Plusieurs auteurs ont ajouté que ceux des soixante-douze disciples qui vivaient encore à cette époque, se trouvèrent aussi rassemblés pour cette circonstance. Il est certain au moins que la mort de la bienheureuse Vierge Marie eut un grand retentissement parmi les fidèles, et fit couler bien des larmes. S. Luc, au livre des Actes, nous apprend que ce fut un grand deuil dans l'Eglise lorsque le bienheureux diacre Etienne fut martyrisé. A plus forte raison dut-il en être ainsi à la mort de Marie.

Quelque consolante que fut pour Marie la présence des apôtres, elle attendait, elle désirait vivement une autre visite plus chère à son cœur, celle de son divin Fils lui-même. Cette visite ne lui manqua pas. S. Grégoire de Tours, S. Modeste de Jérusalem, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Eadmer, S. Amédée de Lausanne, S. Jean Damascène pour n'en nommer que quelques-uns, redisent avec bonheur ces traditions des premiers âges du Christianisme. « Lorsque la bienheureuse Vierge Marie, dit » S. Grégoire de Tours [1], fut arrivée au terme de sa vie, et que » le moment fut venu pour elle de quitter ce siècle, tous les » apôtres venus des diverses contrées qu'ils évangélisaient, se » rassemblèrent en sa demeure, et ayant appris qu'elle allait » sortir de ce monde, ils veillaient avec elle. Et voici que le » Seigneur Jésus vint avec ses anges, et recevant l'âme de sa » mère il la remit à l'archange S. Michel, et se retira. » S. Jean Damascène [2] après avoir parlé de la réunion des apôtres auprès

1. Post admirabilem igitur Dominicæ Ascensionis gloriam, quæ contrito diabolicæ malignitatis capite, mentes fidelium ad contemplanda cœlestia animavit, Sancti Apostoli Domini et Salvatoris nostri cum beata Maria Matre ejus, in unam congregati domum, omnia ponebant in medio : nec quisquam suum aliquid esse dicebat; sed unusquisque cuncta possidebat in charitate, sicut sacer Apostolicæ actionis narrat stylus. Post hæc dispersi sunt per regiones diversas, ad prædicandum verbum Dei. Denique impleto a B. Maria hujus vitæ cursu, cum jam vocaretur a sæculo, congregati sunt omnes Apostoli de singulis regionibus ad domum ejus. Cumque audissent quia esset assumenda de mundo, vigilabant cum ea simul : et ecce Dominus Jesus advenit cum Angelis suis, et accipiens animam ejus, tradidit Michaeli Archangelo, et recessit. Gregor. Turon. *de gloria martyr. cap.* IV.

2. Mox consentanea quædam istis (miraculis scilicet narratis) et congruentia, et contigisse opinor. Nimirum regis ipsius ad Matrem suam adventus, ut divinis suis ac purissimis manibus, sanctam, intaminatamque, et labis expertem ejus animam susciperet. Ac ipsa quidem, ut a vero non abhorreret dixit : *In manus tuas*, Fili, *commendo Spiritum meum*. Accipe ergo caram tibi animam, quam immunem a culpa servasti. Tibi, ac non terræ corpus meum trado : salvum hoc custodi, in quo dignatus es inhabitare, et quod nascendo incorruptum conservasti. Transfer me ad te, et ubi es tu, viscerum meorum proles, illic quoque tibi sim contubernalis. Ad te enim propero qui ad me citra ullam spatii distantiam ventitasti. Tu charissimis meis filiis, quos tu fratres appellare non dubitasti, migrationis meæ sola-

de Marie, et de l'empressement des Esprits célestes à venir au devant de leur reine ajoute : « Alors s'accomplit encore, ou du » moins je le crois ainsi, un autre prodige. Le roi divin lui- » même vint au devant de sa mère, pour recueillir dans ses » mains très pures, l'âme sainte et toute immaculée de Marie. » Alors cette très heureuse Mère lui dit : C'est dans vos mains, » ô mon Fils, que je remets mon âme. Faites-lui bon accueil, » car elle vous est chère, et si elle est sans tache, c'est à vous » qu'elle le doit. C'est à vous et non à la terre que je remets » mon corps. Préservez de la corruption cette demeure que » vous avez daigné choisir vous-même, et à qui, par votre nais- » sance, vous avez communiqué un principe d'éternelle incor- » ruptibilité. Soyez vous-même le consolateur de mes enfants » bien-aimés que vous vous plaisez à appeler vos frères; à la » bénédiction que je leur donne par l'imposition des mains, » ajoutez vous-même de nouvelles et abondantes bénédictions.

» Elevant alors ses mains, comme il nous est permis de le » croire, elle appela sur la tête de tous les apôtres réunis autour » d'elle, les grâces les plus abondantes. Quand elle eut achevé » de parler, elle entendit la réponse de son Fils : Venez dans

tium esto. Per manuum mearum extensionem, benedictionem eorum novis benedictionibus cumula. Tum sublatis ut credere licet manibus, omnibus qui collecti aderant, bene precata est. Hæc locuta cum esset, vicissimque audisset : Veni in requiem meam, benedicta Mater mea : surge, veni amica mea, pulcherrima mulierum : ecce enim hyems transiit, tempus putationis advenit : tota pulchra es amica mea, et macula non est in te : odor unguentorum tuorum super omnia aromata : his sancta illa auditis spiritum suum in Filii manibus deposuit...

Et vero par erat ut et primarii quique veterum Justorum, et Patriarcharum comites illuc accederent, inque sacri hujus satellitii partem venirent; quippe qui carnalem benignissimamque Dei Verbi ex ea nostræ salutis causam, nativitatemque prænunciaverant. Quin ne Angelorum quidem caterva ab hoc cœtu abfuit. Quidquid enim summo regi ex animo paret, eoque dignum honore est, ut ei adsistat, hoc ipsius quoque secundum carnem parentem, beatissimam illam, omnibusque generationibus, et creaturis excellentiorem stipare oportebat. Huic omnes adstabant spiritus fulgore collucenti, splendidissimisque eos radiis illuminanti, qui reverentia et metu, et immobili amore purum in eam mentis oculum defigebant. Nullus enim est cœlitum ordo, qui non unanimiter adfuerit, nec quisquam inventus est, qui eo quod in supernis versabatur, nullique inferiorum comparandus esset, descendere, et omnia quæ dixi munera obire recusavit.

Quid vero accidit? Elementorum, ut reor, commotio, et immutatio, vocesque et soni, digna Angelorum cantica, qui partim præcurrerent, partim comitarentur, partim assectarentur. Et quidem alii ex ipsis, immaculatæ et sanctissimæ animæ satellitio erant, et in cœlum scandentem stipabant, quousque regio solio reginam sisterent. Alii rursus divinum et sacrum corpus cingebant, hymnisque Angelorum propriis Dei parentem celebrabant. Quid autem ii qui sanctissimo, sacerrimoque corpori adstabant? Cum tremore ardentique amore, et exultationis lacrymis divinum illud felicissimumque tabernaculum, in orbem cingentes amplexabantur, etc. S. Joan. Damasc. *Orat. in dormitione B. M. V.*

» votre éternel repos, ô Mère bénie : levez-vous, venez, ô vous » qui êtes l'amie de mon cœur, la plus belle parmi les femmes. » L'hiver est passé, le printemps commence, venez, ô ma toute » belle, ma bien-aimée : il n'y a point de tache en vous, les » odeurs que vous répandez, je les préfère à tous les parfums. » A ces paroles, Marie déposa son âme dans les mains de son » Fils. »

S. Jean Damascène nous montre ensuite le ciel entier venant au devant de l'âme bienheureuse de Marie. Tous les Justes de l'ancienne Loi, tous les patriarches s'empressent à sa rencontre. Les prophètes ont hâte de voir celle qu'ils ont annoncée en même temps qu'ils prédisaient au monde l'Incarnation du Dieu Sauveur. Tous les chœurs des anges descendent sur la terre : il n'est pas une créature raisonnable obéissant à Dieu, qui ne tienne à honneur de glorifier Marie. Les éléments eux-mêmes témoignent leur joie, la terre et les cieux tressaillent d'allégresse. Cependant l'auguste cortège s'est formé. Les anges et les saints conduisent triomphalement leur Reine prendre possession de son trône. Plusieurs d'entre eux sont demeurés sur la terre. Ils entourent le corps très sacré de Marie; ils le considèrent avec un amour immense uni à une crainte respectueuse. Ils entourent comme une garde d'honneur ce bienheureux tabernacle du Dieu vivant. Le voir et le toucher ajoute une félicité nouvelle à leur bonheur céleste [1].

Telles furent, si nous en croyons les pieuses et vénérables traditions que nous ont laissées les anciens serviteurs de Marie, les principales circonstances de sa bienheureuse mort. On ajoute

1. Amédée de Lausanne développe ainsi la même pensée : Egrediens itaque, vidit Maria vitam, ne mortem videret. Vidit Filium ne carnis abscessus doleret. Evadens ergo libera in tam felicissima visione, et potita optato vultu Dei, venerandos cœli cives, in sui obsequio et deductione paratos invenit. Mirantur illi animam meriti singularis, exutam æterna labe, nulla carnis aut sæculi maculam habere. Mirantur exutam artubus gratia totius puritatis candere. Quid enim primum laudent in ea, integritatem an humilitatem; prudentiam an charitatem; robur mentis, an longanimitatem; honorem matris, an partus novitatem? Sed virtus integra et plena gratia magis in illa laudatur. Unde Dominus assistens egressæ de corpore ita prædicat laudes ejus. *Tota pulchra es Mater mea, et macula non est in te.* Tota, ait pulchra es : pulchra in cogitatu, pulchra in verbo, pulchra in actu, pulchra ab ortu usque in finem, pulchra in conceptu virgineo, pulchra in partu divino, pulchra in rubore passionis meæ, pulchra in insigni candore resurrectionis : *Surge ergo amica mea, columba mea, formosa mea, immaculata mea et veni. Jam enim hiems transiit* absentiæ meæ; *imber* lachrymarum tuarum *abiit et recessit*, et redeunte sole, flores Angelici apparuerunt tibi. *Vox tua*, ô turtur castissima, exaudita est; tempus Assumptionis advenit. Igitur cum Virgo Virginum a Deo, et Filio suo Rege regum exultantibus Angelis, collætantibus Archangelis, et cœlo laudibus acclamante, deduceretur, impleta est prophetia David dicentis ad Dominum : *Astitit regina a dextris tuis, in vestitu deaurato circumdata varietate.* Amad. Lausan. *Hom.* vii.

encore que la reine du ciel et de la terre possédait deux pauvres tuniques, qu'elle laissa à deux humbles vierges, plus heureuses de cet héritage que de la possession de tous les trésors de la terre.

§ VI. — *Sépulture de Marie et lieu de sa mort.*

La très sainte et immaculée colombe s'était envolée de l'arche, c'est-à-dire du corps qui avait conçu un Dieu, et renfermé l'auteur de toute existence. Elle avait pris son essor vers la véritable patrie. Cette source de vie, cet abîme de grâce était voilé par la mort, mais une mort qui est un bienfait, dit S. Jean Damascène, une mort qu'il faudrait nommer le sommeil de la résurrection.

Autour du très saint corps de Marie se trouvent assemblés les envoyés choisis du Sauveur du monde, les serviteurs de Dieu qui s'estiment heureux de pouvoir rendre leurs devoirs à la Mère du divin Messie. On y remarque encore leurs disciples et leurs successeurs, ainsi que les principaux membres de la chrétienté de Jérusalem.

« C'est au milieu de cette vénérable assemblée, dit S. André » de Crète [1], que repose la dépouille mortelle de la divine Mère. » Un torrent de lumière inonde ce sanctuaire auguste, qui a » servi d'asile à l'Infini. Il s'en exhale un parfum capable d'em- » baumer toute la terre. Oh! qui pourrait se figurer, qui pour- » rait dépeindre toute la grandeur et toutes les magnificences » de cette heure solennelle?... Ravis hors d'eux-mêmes et trans- » portés d'admiration, les princes de l'Eglise cèdent à l'élan » irrésistible qui les pousse et entonnent, l'un après l'autre, un » cantique de louanges, où la majesté du langage le dispute à » l'élévation des pensées. Inspirés du ciel, leurs chants, dont » nous sommes réduits à envier la beauté, se rapprochent des » concerts séraphiques. — Voici, s'écrient-ils, voici l'union » du premier et du second Testament. Voici la clef des mystères » les plus cachés, le plan divin arrêté avant tous les siècles, » l'abrégé de tous les oracles du Seigneur! Moïse vous entrevit, » ô Vierge, dans l'emblème du Buisson enflammé; David votre » ancêtre, vous a préconisée dans ses Psaumes prophétiques; » Salomon, en écrivant ses mystérieux épithalames, célébrait à » l'avance toutes vos gloires; Isaïe a vu briller, dans le lointain » des âges, votre figure radieuse; Ezéchiel a signalé un de vos » symboles dans la Porte orientale du temple; Daniel fut instruit » de vos futures destinées par l'image de cette montagne élevée

1. *Serm. ult. de Dormitione B. Virg.* cité par l'abbé Jamar.

» dont se détacha, sans l'intervention d'aucune main, une pierre » d'une grosseur prodigieuse. »

Dans son immortel traité *des Noms divins*, adressé à Timothée, premier évêque d'Ephèse, S. Denis l'Aréopagite [1] dit sur le même sujet : « Hierothée, notre maître sublime, se distinguait » entre tous les pontifes inspirés, comme vous l'avez vu, quand » vous et moi, au milieu d'un grand nombre de frères, nous » allâmes contempler le corps vénérable qui avait produit la » vie, et porté un Dieu. Là se rencontraient Jacques, frère du » Seigneur, et Pierre, le chef des apôtres. Alors tous les pon- » tifes voulurent, chacun à sa manière, célébrer la toute-puis- » sante bonté de Dieu, qui s'était revêtu de notre infirmité. Or, » après les apôtres, notre illustre maître Hierothée, vous vous » en souvenez, surpassa les autres pieux docteurs, tout ravi et » transporté hors de lui-même, profondément ému des merveilles » qu'il publiait, et regardé de tous ceux qui l'entendaient et le » voyaient, qu'ils le connussent ou non, comme un homme ins- » piré du ciel, et comme le digne panégyriste de la Divinité. » Mais à quoi bon vous redire ce qui fut prononcé en cette » glorieuse assemblée? Car si ma mémoire ne m'abuse, il me » semble avoir entendu de votre bouche des fragments de cette » divine louange. »

Si l'on en croit S. Cosmas [2], lorsque l'âme bienheureuse de la très sainte Vierge fut séparée de son corps, ce corps vénérable, tout inanimé qu'il fût, prit néanmoins la parole pour glorifier le Seigneur et se recommander à lui. Il ajoute que le corps sacré de Marie répandait un si merveilleux éclat, que les vierges chargées de le laver et de l'ensevelir selon la coutume du temps, pouvaient bien le toucher mais non le voir, tant leurs yeux étaient éblouis par cette lumière miraculeuse. S. Méliton rapporte cette dernière circonstance; il ajoute que la lumière miraculeuse disparut peu à peu, lorsque le corps de Marie fut enseveli, et laissa voir la Vierge reposant dans un calme profond. Le visage était toujours beau, et tout le corps, blanc comme un lis, exhalait une odeur incomparable.

1. *De divin. Nominib. cap.* 3, *n.* 3.

2. Refert sanctus Cosmas mirabile mysterium, quod non indiget naturali discussione, cum omnia quæ de Dei Genitrice dicuntur, sint supernaturalia, et miranda : quod videlicet egressa de corpore anima, corpus hæc verba protulit: « Gratias ago tibi Domine, quæ tua sum in gloria: memento mei, quia tuum sum figmentum, et tuum servavi depositum. » Tanta quoque statim corpus ejus claritate resplenduit, ut tangi quidem a virginibus ad lavandum posset; videri autem non posset. Tamdiu autem lux illa resplenduit, donec corpus a virginibus fuit lotum aqua mundissima, non ab ipsa mundatum, sed potius a corpore sacro aqua sanctificata. Auctor Pomerii, *lib.* 10, *part.* 5, *art.* 2.

Voici comment l'abbé Maynard [1] résume les anciennes traditions sur la sépulture de la très sainte Vierge.

« Le lendemain dès l'aurore, les apôtres et les fidèles se disposèrent à conduire Marie au lieu désigné par Jésus pour sa sépulture. Au moment où le corps sacré sortait de la maison du cénacle, un nuage brillant descendit du ciel, et se dessina au-dessus en auréole. En tête du cortège, le plus auguste qui se soit vu à aucunes funérailles, puisqu'il était formé de l'Église de la terre et du ciel, marchait Jean, tenant haute la branche de palmier apportée par Gabriel. Pierre le pontife suprême, s'était réservé le droit de porter le cercueil, et il avait admis Paul à l'honneur de lui servir de second. Venaient ensuite les autres apôtres et tous les disciples, ayant à la main des flambeaux allumés, jonchant le sol de fleurs, envoyant au ciel des nuages parfumés et répondant aux cantiques des anges [2].

» Ainsi marchait le cortège, dans une lenteur solennelle, à l'orient de Jérusalem, vers Gethsémani. La foule l'avait d'abord laissé à son calme et à son recueillement, lorsque tout à coup, sous l'action de quelques prêtres, un tumulte s'éleva. L'un d'eux, nommé Jéphonias la précipite à travers les fidèles, dont la marche est suspendue et brisée. Lui-même plus hardi et plus furieux, s'élance vers le cercueil, le saisit, le secoue pour le renverser. Mais soudain ses mains se sèchent, se détachent de ses poignets, et demeurent fixées au cercueil. En même temps ses fanatiques compagnons sont frappés de cécité. Il se tourne alors vers S. Pierre, et lui demande avec larmes sa guérison. Il n'est pas en mon pouvoir de vous guérir, lui répond Pierre. Mais si vous croyez au Seigneur Jésus et à Marie la Vierge Mère, tout

1. *Vie de la sainte Vierge*, 2 *partie*. 2.

2. On nous saura gré de donner le délicieux récit de S. Méliton :

Viderunt autem Apostoli tantum lucis candorem, ut nulla mortalium lingua digne posset effari. Vincebat enim omnem candorem nivis et universi metalli, et argenti radiantis magni luminis claritate. Tunc Salvator locutus est dicens : Surge Petre, tu et reliqui Apostoli : et corpus Mariæ dilectæ meæ accipite et deferte illud in dexteram partem civitatis ad Orientem, et invenietis monumentum novum, in quo ponentes eam, expectate donec veniam ad vos. Et hæc dicens Dominus, tradidit animam sanctæ Matris Mariæ Michaeli archangelo suo, qui præpositus est paradisi, et princeps Gentis Hebræorum, et Gabriel archangelus cum eo.

Dominus autem Salvator noster statim in cœlum cum angelis exceptus est. Tres autem virgines, quæ ibidem erant, et vigilabant, susceperunt corpus beatissimæ parentis Mariæ, et laverunt illud funerum more. Cumque exuissent illam vestimentis suis, sacrum corpus illud tanta claritate resplenduit, ut tangi quidem posset pro obsequio; videri autem species, præ nimia luce coruscante, non posset; et nihil, nisi splendor apparuit magnus, et sentiebatur, dum lavaretur corpus mundissimum, et nullo horrore sordis infectum. Cumque vestissent eam linteis, et indumentis, paulatim lux illa evanuit : et erat facies beatæ Genitricis Dei Mariæ similis floribus lilii : et odor suavitatis magnæ egrediebatur ex ea, ita ut ei similis suavitas inveniri

est possible à la foi. — Je crois, répond aussitôt Jéphonias, mais priez vous-même pour moi. — Aussitôt ses mains se détachent du cercueil, mais demeurent desséchées. — Approchez-les du cercueil, lui dit S. Pierre, et dites : Je crois tout ce que Pierre annonce. — Ainsi fait, ainsi dit Jéphonias, et ses mains reprennent leur vie et leur place. Ceux d'entre les autres sacrilèges qui suivirent son exemple, recouvrèrent eux-mêmes la vue, et tous se joignirent au cortège en chantant la puissance et la bonté de Marie.

nulla possit. Tunc igitur sanctum corpus imposuerunt feretro, dixeruntque ad invicem Apostoli : Quis palmam hanc ante feretrum ejus portabit? Tunc Joannes ait ad Petrum : Tu qui præcedis nos in Apostolatu, debes palmam hanc ante feretrum merito ferre. Cui Petrus respondit : Tu virgo electus a Domino, tantam gratiam invenisti, ut super pectus ejus recumberes. Insuper dum ipse pro salute nostra in crucis stipite penderet, hanc tibi ore proprio commendavit. Tu igitur portare debes hanc palmam, et ego suscipiam ad sustinendum sacrosanctum hoc, et venerabile corpus usque ad locum monumenti. Cui Paulus ait : Et ego qui junior sum omnium vestrorum, portabo tecum.

Cum consensissent omnes, Petrus elevans a capite feretrum cœpit psallere et dicere : In exitu Israel de Ægypto. Alleluia. Sustinebat autem cum eo Paulus sacrum beatæ semper Virginis Mariæ corpus, et Joannes ante feretrum palmam luminis. Cæteri vero Apostoli psallebant voce suavissima, et ecce novum factum est miraculum; apparuit enim corona nubis super feretrum magna valde, sicut apparere solet magnus circulus juxta splendorem lunæ, et angelorum exercitus erat in nubibus canticum suavitatis emittentium, et resonabat terra sonitu dulcedinis magnæ.

Egressus de civitate populus fere quindecim millia hominum, mirabantur, dicentes : Quis est sonitus tantæ suavitatis? Tunc stetit unus, qui diceret illis : Maria Mater Jesu exiit modo de corpore et discipuli Jesu circum eam laudes dicunt : et respicientes viderunt coronatum feretri lectulum magna gloria, et Apostolos cantantes voce magna; et ecce unus ex illis qui erat princeps sacerdotum Judæorum in ordine suo, repletus est furore et ira, et dixit ad reliquos : Ecce tabernaculum illius, qui nos turbavit, et omne genus nostrum, qualem gloriam nunc accepit. Et accedens voluit evertere feretrum, et corpus ad terram dejicere. Et statim aruerunt manus ejus a cubitis, et adhæserunt lectulo : et elevantibus Apostolis feretrum, pars ejus pendebat, et pars hærebat ad feretri lectulum, et torquebatur supplicio vehementi, ambulantibus Apostolis, et psallentibus Domino. Angeli vero, qui erant in nube, percusserunt populum cæcitate.

Tunc princeps ille clamabat dicens : Deprecor te dilecte Deo Petre, ne me despicias in tanta necessitate, quia tormentis magnis crucior valde : memor esto, quod quando in prætorio ancilla ostiaria te recognovit, et dixit ceteris ut calumniarentur tibi, tunc ego locutus sum pro te bona. Tunc respondens Petrus ait : Non est meum auxiliari tibi; si autem credideris toto corde in Dominum Jesum Christum, quem in suo sancto utero hæc, cui calumniatus es, Virgo portavit, et post partum Virgo permansit; clementia Domini, et larga ejus pietas quæ salvat indignos, dabit tibi salutem. Ad hæc ille respondit : Numquid non credemus, sed quid faciemus, quia inimicus generis humani excœcavit corda nostra, et consulto operuit vultum nostrum, ne confiteamur magnalia Dei, maxime cum ipsi maledixerimus contra Christum palam clamitantes : Sanguis ejus super nos, et super filios nostros. Tunc Petrus ait : Hæc maledictio eis solis nocebit, qui infideles permanserint; convertentibus autem se ad Deum, misericordia non negatur. Et ille ait :

» On arrive à Gethsémani, au pied du mont des Oliviers, et l'on découvre le sépulcre neuf désigné par Jésus. C'était une petite grotte souterraine, taillée dans le roc, en tout semblable à la grotte sépulcrale du Sauveur lui-même, qui, elle aussi fut détachée plus tard de la masse du rocher, par une coupure artificielle. Le cercueil est déposé d'abord à l'entrée de la grotte, et tous lui paient un dernier tribut de vénération. Puis après avoir accompli les rites usités dans les funérailles, ils introduisent l'arche de la nouvelle alliance dans le lieu de son repos. Avant de se retirer, ils lui adressent ce beau salut qu'a répété S. Jean Damascène : « O saint, ô glorieux, ô vénérable tombeau! les » anges s'inclinent devant vous et vous entourent de leur respect; » les légions de l'abîme tremblent à votre vue; les fidèles vous » rendent de justes hommages, et impriment avec amour leurs » lèvres sur votre pierre bénie, non sans être payés de leur » piété filiale par des faveurs insignes. Vous n'êtes pas recou- » vert, il est vrai de joyaux d'or et d'argent, ou de pierres » précieuses, mais vous brillez des splendeurs divines de l'Es- » prit saint. Vous l'emportez sur l'antique Tabernacle des Israé- » lites, et sur l'arche du premier Testament; car vous abritez » non les ombres préfiguratives de l'ancien monde, mais l'objet » même de ces figures. Nous donc, qui sous la conduite de » cette arche de salut, traversons avec sécurité l'océan de la » vie, chantons aussi en son honneur un cantique d'allégresse. » Sainte Eglise de Dieu, faites résonner vos airs de fête, ma-

Omnia credo quæ dicis; tantum precor, miserere mei ne moriar. Tunc Petrus fecit stare lectulum, et ait illi : Si credideris toto corde in Dominum Jesum Christum, solventur a feretro manus tuæ : et cum dixisset : Hoc credo, statim solutæ sunt manus ejus a feretro, et cœpit stare pedibus suis, sed erant brachia ejus arida, et non discessit ab eo supplicium. Tunc Petrus ait illi : Accede ad hoc corpus, et osculare lectulum, et loquere et dic : Credo in Deum, et in Dei Filium, quam ista portavit, Jesum Christum : et credo omnia quæcumque locutus est mihi Petrus Apostolus Dei. Et accedens osculatus est lectulum, et statim omnis dolor abscessit ab eo : et sanatæ sunt manus ejus et cœpit laudare et benedicere Deum... Petrus vero dixit ad eum : Accipe palmam hanc de manu fratris nostri Joannis; et ingrediens civitatem, invenies populum multum cæcatum, et annuncia eis magnalia Dei : et quicumque crediderint in Dominum Jesum Christum, impones palmam hanc super oculos eorum, et videbunt cæci : qui autem non crediderint permanebunt cæci. Qui cum id fecisset, invenit populum multum plangentem, et dicentem : Væ nobis quia facti sumus similes Sodomitis cæcitate percussis : nil superest jam nobis nisi ut pereamus. Cum autem audissent verba principis loquentis, qui sanus fuerat, crediderunt in Dominum Jesum Christum; et imponente eo palmam super oculos eorum, receperunt visum. Quicumque tamen ex eis permanentes in duritia cordis, cæci mortui sunt. Et egressus princeps sacerdotum ad Apostolos retulit palmam, referens omnia quæ fuerant facta. Mariam autem portantes Apostoli pervenerunt ad locum vallis Josaphat, quem ostenderat illis Dominus, et posuerunt eam in monumento novo, et clauserunt sepulcrum. S. Meliton. *de transitu Virginis.*

» riez votre voix majestueuse aux sons des instruments et aux » chants harmonieux des vierges! »

Tels sont les pieux récits que nous ont laissés les anciens auteurs. S. Jean Damascène les a recueillis avec soin dans les écrits de ceux qui l'avaient précédé. Nous savons que ces narrations n'obtiennent pas la foi entière des critiques sérieux; mais ce n'est pas à dire pour cela que tout soit faux, et l'on doit accorder quelque autorité à S. Jean Damascène, puisque l'Église emprunte plusieurs leçons de l'office de l'Assomption, et de l'octave de cette fête, aux sermons de ce saint.

Nous avons supposé que la bienheureuse Vierge Marie était morte à Jérusalem. Telle est en effet l'opinion la plus probable ou plutôt la seule probable, la seule qui soit mise en avant par les anciens écrivains ecclésiastiques. Plusieurs ont pensé cependant que Marie était morte à Éphèse et par conséquent avait été mise au tombeau dans cette ville. Leur principal argument est celui-ci : Les auteurs des premiers siècles qui ont fait quelque description de Jérusalem et des environs ne parlent pas du tombeau de Marie; or ils n'auraient pas manqué de le faire si ce tombeau avait existé à Gethsémani, où l'on doit le placer d'après S. Damascène, S. Méliton et plusieurs autres : preuve indubitable que le tombeau n'y était pas, car, après le tombeau de Jésus, celui de Marie était digne de la vénération la plus profonde.

On peut répondre à cette objection que si S. Jérôme, Eusèbe, Sosomène et Théodoret n'ont pas parlé du tombeau, la raison en est toute simple : il était encore, de leur temps, profondément enseveli sous les ruines de Jérusalem. Cedrénus et Nicéphore racontent qu'on le trouva peu de temps après que l'évêque Juvénal eut été transféré de l'Église d'Éphèse à celle de Jérusalem, et Baronius le confirme. L'heureuse nouvelle de cette découverte se répandit bientôt, et l'impératrice Pulchérie, qui avait fondé à Constantinople la magnifique église dite *in Blachernis*, pria l'empereur Arcadius son époux, d'appeler l'évêque Juvénal pour savoir de lui en quel lieu se trouvait le tombeau de la très sainte Vierge. Juvénal obéit, et il répondit à ces augustes époux que le tombeau de Marie avait été découvert récemment à Jérusalem, près de Gethsémani; mais qu'il ne renfermait pas sa dépouille mortelle, parce qu'elle avait été enlevée au ciel. En effet, on ne trouva que le linceul dans lequel la sainte Vierge avait été enveloppée, et par l'ordre de ces princes, Juvénal l'envoya bientôt avec le cercueil, à Constantinople ; le tout fut placé en grande pompe dans la magnifique église bâtie par Pulchérie, le jour de sa dédicace qui fut célébrée avec une magnificence extraordinaire et un grand concours d'évêques.

§ VII. — *Résurrection et Assomption de Marie.*

Pendant que les habitants du Ciel célébraient l'entrée de leur Reine dans le royaume de son divin Fils, les Apôtres continuaient de veiller auprès du tombeau de Marie suivant l'usage des Juifs, dont les grandes cérémonies funéraires duraient trois jours ; ils se tenaient là, ou tous ensemble, ou se relevant tour à tour.

Durant ces trois jours, leurs oreilles avaient été réjouies par des chants mélodieux descendus du ciel, qui ressemblaient moins à un concert funèbre qu'à des hymnes de triomphe. Le matin du troisième jour qui vraisemblablement était un dimanche, les cantiques cessèrent, et les disciples n'en soupçonnèrent pas la cause : ils se croyaient encore en possession de leur trésor que dérobait seul à leurs regards, croyaient-ils, la pierre qui fermait toujours la grotte sépulcrale. En cette matinée arriva S. Thomas, le seul parmi les Apôtres qui ne s'était pas trouvé présent à la mort de Marie et à sa sépulture.

Il se montrait inconsolable d'avoir été privé du bonheur de contempler une dernière fois les traits chéris de la Mère de Jésus. Il pria instamment ses frères de lui ouvrir le saint tombeau. La pitié qu'excita en eux la douleur du saint Apôtre, et le désir que chacun avait de revoir la Vierge si chère à tous, firent qu'ils n'osèrent lui refuser une satisfaction si légitime. D'ailleurs, ils ne blessaient aucunement en cela, les habitudes des Juifs, qui avaient coutume d'ouvrir et de visiter le tombeau durant les trois premiers jours, afin de prévenir les conséquences affreuses d'une inhumation précipitée.

Ils ouvrirent donc le tombeau avec le plus profond respect, mais le corps sacré n'y était plus : ils n'y trouvèrent que les linges, dans lesquels il avait été enveloppé, et des roses fraîches et vermeilles qui exhalaient une odeur du Paradis. Les Apôtres, éclairés d'une lumière céleste, comprirent que la terre n'était pas digne de posséder un si précieux trésor destiné à faire l'ornement et la joie du ciel, et ils refermèrent pieusement le tombeau. Suivant une légende souvent retracée par l'art chrétien, Thomas, toujours incrédule refusait de croire, même devant le tombeau vide, à la résurrection de Marie, lorsque dirigeant ses regards vers le ciel, il la voit y montant au milieu des Anges. Au même instant, tombe sur lui, comme le manteau d'Elie sur Elisée, la ceinture de la Vierge qui lui communique le don de la foi, meilleur que celui des miracles[1].

1. Sacer autem ille chorus (Apostolorum) iniquum iudicans si ille (Thomas)

C'est ainsi que Nicéphore, S. Jean Damascène et plusieurs autres racontent le fait de la résurrection et de l'assomption de la très sainte Vierge. Ici encore nous ne discuterons pas si leurs récits sont vrais dans toutes leurs parties, si ces vénérables écrivains ont adopté à la légère des traditions incertaines ou s'ils les ont ornées d'images poétiques. Il est difficile de ne pas admettre que ces diverses circonstances reposent sur un fond de vérité; mais il est difficile aussi de distinguer le vrai des erreurs de détail qui ont pu s'y glisser. Une vérité au moins reste debout tout entière et inattaquable, la glorieuse assomption de Marie ressuscitée.

» Laissant donc de côté cette controverse [1], nous montrerons que l'Assomption était convenable, et que tous les fidèles y ont cru de temps immémorial jusqu'à nos jours.

» Et d'abord il faut savoir que le mot *Assomption* signifie que la sainte Vierge, dont l'âme, par un privilège particulier, s'était de nouveau unie à son corps, fut élevée dans le ciel accompagnée par les Anges. La glorieuse assomption de la sainte Vierge diffère cependant de l'ascension du divin Sauveur. Comme le fait remarquer Pierre Damien[2], Jésus-Christ, créateur et maître de toutes choses, monta dans le ciel par sa propre

quoque divinum Virginis Matris corpus non spectaret atque complecteretur, aperiri monumentum jubet. Quod quidem ubi ita factum est, desideratum illud corpus non comparuit. Sepulcralia tantum lintea rite composita loco suo manebant, itidem ut Filii quoque ejus in sepulcro relicta. Quæ et ipse, et qui cum eo aderant cum veneratione exosculati, incredibilique voluptate odorisque suavitate repleti, sepulcrum quidem ad pristinum conformant modum. Miraculum autem ipsum quasi per manus subinde posteris traditum ad nos quoque transmiserunt. Nicephor. *lib.* II *Hist.* c. xxiii.

Non sine divino consilio factum est ut funeri Virginis Apostolus Thomas defuerit; cumque paulo post Jerosolymam venisset, sacrum tumulum ubi corpus Virginis positum fuerat reseratum fuisse ut a sancto Apostolo et videri posset et adorari, non tamen fuisse repertum etc... Suarez. III *p. tom.* II, *disp.* 21, *sect.* 2.

1. Gentilucci, *Vie de la très sainte Vierge*, liv. 4, ch. 6. — Trombelli a traité ce sujet avec une grande richesse d'érudition, *Mariæ SS. vita*, etc. I *part. dissert.* 46.

2. Ascendit Salvator in cœlum potestativæ virtutis imperio, sicut Dominus et creator, Angelorum comitatus obsequiis, non auxilio fultus. Assumpta est Maria in cœlum, sed gratiæ sublevantis indicio comitantibus angelis, quam sublevabat gratia, non natura. S. Petr. Damia. *Serm. de Assumpt.*

Le savant Pape Benoit XIV résume ainsi cette question dans le *Traité des fêtes de la très sainte Vierge.*

Nihil aliud est Deiparæ Assumptio quam gloriosa quædam animæ et corporis translatio B. Virginis, quæ revixit. Illud inter Ascensionem et Assumptionem intercidit discrimen, quod Ascensio de Christo qui *propria virtute* in cœlum ascendit: Assumptio dicitur de B. Virgine quæ, post reditum ad vitam, peculiari privilegio, corpore et anima in cœlum sublata est, ut ait Spinellus, *tract. de Maria Deipar. c.* 12, *n.* 2. Christi dicitur Ascensio et Deiparæ dicitur Assumptio, quia singulari Dei privilegio corpore et

vertu, entouré mais non aidé par les Anges, tandis que Marie immaculée fut soulevée par la vertu de Dieu, par grâce et non par nature ; et pour preuve de cette grâce qui la portait, elle était escortée et soutenue par les Anges. Cela posé, qui ne voit d'abord combien il était convenable que Marie immaculée fût élevée en corps et en âme à une telle gloire ?

» Ainsi le voulait la sublime dignité de Mère de Dieu, par laquelle Marie avait été établie au-dessus de toutes les autres créatures [1], et rendue plus glorieuse que tous les esprits célestes [2].

» Ainsi le voulait l'union intime qu'elle avait avec son divin Fils, puisque la chair même du Rédempteur, adorée dans le ciel par les Anges et les bienheureux, est la chair même de l'immaculée Vierge qui le conçut par la seule opération du Saint-Esprit.

» Ainsi le voulait cette exacte correspondance à la grâce, cette insigne sainteté, qui, par soi, lui mérita une gloire plus grande que celle de tous les saints du paradis.

» Enfin, ainsi le voulait l'amour de Jésus envers sa Mère immaculée, qui fut d'abord sa tendre nourrice, et ensuite sa compagne inséparable dans toutes ses souffrances. Si Jésus, autant qu'il lui fut possible, l'honora et l'éleva toujours sur la terre, comment aurait-il fait autrement dans le ciel ? Si l'âme de Marie fut préservée du péché originel, comment son corps n'aurait-il pas été préservé de cette corruption qui est le propre des enfants d'Adam, condamnés à rentrer dans la poussière de laquelle ils ont été tirés ? Si, comme c'est le sentiment d'un grand nombre de théologiens, quelques-uns des saints qui ressuscitèrent avec le Christ, le suivirent en corps et en âme dans sa gloire, comment pouvons-nous croire que Notre Seigneur refusa cette grâce à sa très sainte Mère.

» La force de toutes ces raisons suffirait seule pour prouver la vérité de notre assertion ; mais nous pouvons dire encore que ce privilège fut attribué à Marie par plusieurs Pères de l'Eglise grecque et latine. A la vérité les Pères, dans les premiers siècles, semblent parler plutôt de l'assomption de l'âme que de celle du corps ; mais après, ils parlent de celle-ci avec une telle confiance et avec une telle autorité, qu'ils ne laissent subsister aucun doute à cet égard [3].

anima in cœlum est evecta. Quod multo antea B. Petrus Damianus animadvertit, *serm. de Assumpt.* : « Ascendit Salvator in cœlum... *ut supra.*

1. Maria constituta est super omnem creaturam. S. Arnold. Carnot.

2. Nulla comparatione cæteris superis est gloriosior. S. Ephrem. *Orat. de aud. Deip.*

3. Voir Benoît XIV, liv. I *De canonisat. sanct. cap.* xlii, *n.* 15.

» Que si l'on recherche le motif pour lequel, dans les premiers temps, il n'est pas clairement fait mention d'un si glorieux privilège, la raison qu'on en donne est très claire et très convaincante : il fallait d'abord que les esprits des fidèles fussent bien pénétrés de la résurrection glorieuse du Christ, mystère fondamental de notre religion, mystère qui est au-dessus de notre faible intelligence, et que la raison juge d'abord impossible. C'est pourquoi, bien qu'il fût attesté par les Apôtres et par tous les évêques et les prêtres qui leur succédèrent dans le gouvernement de l'Église, et dans la prédication de l'Evangile, les Gentils ne le croyaient pas encore, ainsi que le rapporte S. Augustin dans son livre admirable de la *Cité de Dieu*.

» Et comment donc des hommes aveuglés par les vices, par l'ignorance, et par l'idolâtrie, auraient-ils pu croire qu'une humble Vierge, après une vie retirée et modeste, avait été ravie au ciel en corps et en âme, quand ils n'étaient pas encore persuadés de la résurrection du Christ, Fils de Dieu, qui avait opéré tant de miracles et pendant sa vie et après sa mort? Et ce n'est pas là une simple conjecture, de quelque âme pieuse, mais une opinion soutenue par les théologiens, et confirmée par les révélations que la sainte Vierge fit à sainte Brigitte [1].

» Mais il est temps d'entendre comment les Pères parlent de ce glorieux privilège de Marie.

» Parmi ceux en petit nombre que nous citerons, nous donnerons la première place à S. Cyrille d'Alexandrie [2], qui parle de l'Assomption de la très sainte Vierge comme d'une fête qui se célébrait déjà pacifiquement.

» En commentant ces paroles de l'Apocalypse: *Un grand signe est vu dans le ciel*, il s'écrie : « Quel est donc ce signe qui ap-

1. Quia vero Assumptio mea non multo cognita fuit a pluribus, hoc voluit Deus qui est Filius meus, ut prius infigeretur in cordibus hominum credulitas ascensionis suæ, quia corda hominum difficilia et dura erant ad credendum Ascensionem ejus, quanto magis, si prædicata fuisset statim in initio fidei assumptio mea? S. Brigit. *rev. lib. VI, cap.* LXI.

2. Quidnam est magnum illud signum quod apparuit in cœlo, ubi et Deus habitat, et cœlestes virtutes assistunt? Ipsa procul dubio est Virgo sanctissima, quæ magnum in terra signum cum extiterit, eo quod Deum in carne genuit, et post partum integerrima Virgo permansit. Recte jam et signum esse dicitur in cœlo, eo quod ipsa cum corpore assumpta est in cœlum. Et quamvis conclusum sepulcro fuerit immaculatum corporis ejus tabernaculum; in cœlum tamen, uti Christus fuerat assumptus, tertio et ipsa die rediviva migravit. Quam ob rem? Quia et cœlestes in virtute jure pollet amplissimo. Idem vero signum, eo quod lunam sub pedibus habeat, Ecclesiæ, quæ in hoc mundo est, typum esse nemo nescit; quæ suum utique ab sole lumen mutuatur: et stellis duodecim id est duodecim Apostolis coronatur. Præstantius autem aliquid innuitur, quod sole amicta exhibetur; hinc enim nihil ab ea distare Deum, ut pote qui suis eum ulnis sustentet, manifeste demonstratur. S. Cyrillus Alexand. *hom. de dormitione Virgin.*

» paraît aujourd'hui dans le ciel, où Dieu habite et ou siègent » les vertus célestes ? Sans doute c'est la très sainte Vierge, » qui après avoir été un grand signe sur la terre puisqu'elle » avait conçu un Dieu dans sa chair, et l'avait enfanté sans » cesser d'être Vierge, est appelée avec raison un grand signe » dans le ciel, où elle fut élevée en corps et en âme... Et » quoique, l'immaculé tabernacle de son corps ait été renfermé » dans le tombeau, cependant, comme le Christ, elle monta au » ciel le troisième jour. »

» S. Modeste, évêque de Jérusalem [1] après avoir dit qu'aucune préméditation d'esprit n'était capable de comprendre, ni aucune force d'éloquence de raconter la gloire et les privilèges de Marie, conclut ainsi : « C'est pourquoi, comment la gloriense » Mère du Christ, notre Dieu Sauveur, qui donne la vie et l'im- » mortalité, fut réveillée par lui dans la tombe, et élevée dans » le ciel, pour y être la compagne de sa gloire : lui seul le » sait. »

» S. Grégoire de Tours [2] qui vivait au VIe siècle, dit clairement que le Seigneur commanda que le corps de Marie ressuscité fût porté, réuni avec l'âme, dans le Paradis, ce qui est pleinement confirmé par S. Ildefonse de Tolède à qui, dans les siècles suivants, font écho d'autres Pères chaque jour plus nombreux. Citer leurs témoignages nous entraînerait trop loin. Le Vén. P. Pierre Canisius, au livre V de la *Vie de la Vierge Marie*, donne une longue liste des Pères des premiers siècles; Trombelli (*Mariæ S. S. vita ac gesta, p. I, diss.* 46) rapporte les principaux passages des Pères et des Docteurs jusqu'au seizième siècle. Il cite aussi les anciens livres liturgiques, les martyrologes, tous les monuments qui rendent aussi claire que le jour la croyance de la

1. Verum quænam intelligentiæ comprehensio aut dicendi vis assequi poterit, et pro dignitate laudare omnia illa sacratissima et incomprehensibilia, quæ ad ejus (Mariæ) gloriam per eos gesta et laudibus celebrata sunt, et quæ illis divinitus revelata sunt secreta mysteria, diversaque dona distributa, et remedia innumera quibus illa tamquam sacris eos initiavit? Propterea ut gloriosissima mater Christi Salvatoris Dei nostri, qui vitæ et immortalitatis largitor est, ab ipso vivificatur, consors cum eo incorruptibilitatis in omnia sæcula, qui illam e sepulcro excitavit et apud se assumpsit, ut ipse solus novit, cui gloria et imperium. MODEST. HIEROSOLYM. *Hom. in Assumpt. B. V. M.*

2. Diluculo autem levaverunt Apostoli cum lectulo corpus ejus, posueruntque illud in monumento, et custodiebant ipsum, adventum Domini præstolantes. Et ecce iterum astitit eis Dominus susceptumque corpus sanctum in nube, deferri jussit in Paradisum: ubi nunc resumpta anima, cum electis ejus exultans, æternitatis bonis nullo occasuris fine perfruitur. GREGOR. TURON. *de gloria Martyrum.*

La pensée de S. Grégoire semble être que la résurrection de Marie, c'est-à-dire la réunion de son âme bienheureuse avec son corps eut lieu, non dans le tombeau, mais dans le Ciel où l'âme de Marie attendait que les Anges lui apportassent son corps sacré.

sainte Eglise à l'Assomption de Marie, et le développement progressif de cette pieuse croyance. Mais on conçoit que nous ne puissions entrer à sa suite dans une étude si vaste et si approfondie.

» Que si des Pères nous passons aux Théologiens, nous les trouverons tous du même sentiment. Qu'il nous suffise d'en citer trois qui sont, sans contredit, les premiers de tous par la doctrine et la profondeur. Le Docteur Angélique, dit [1] : « La » même raison qui nous porte à croire que Marie fut sanctifiée » dans le sein de sa Mère, nous porte aussi à croire qu'elle fut » élevée au ciel en corps et en âme.

» Suarez [2] confirme cette opinion, en disant qu'elle ne peut être mise en doute par les âmes pieuses; et enfin le docte cardinal Gotte [3] va encore plus loin, en affirmant que celui-là serait suspect d'hérésie et opposé à la croyance catholique, qui soupçonnerait l'Eglise de faire erreur, quand elle propose universellement aux fidèles la célébration d'une fête en l'honneur de ce mystère. »

La fête de l'Assomption est très ancienne dans l'Eglise universelle. Elle est rappelée dans le Sacramentaire de S. Gré-

1. Dicendum quod de sanctificatione beatæ Mariæ Virginis, quod scilicet fuerit sanctificata in utero, nihil in Scriptura canonica ponitur, quæ etiam nec de ejus nativitate mentionem facit. Sicut tamen Augustinus in *Sermone Assumptionis* rationaliter argumentatur quod cum corpore sit assumpta in cœlum, quod tamen scriptura non tradit, ita etiam rationabiliter argumentari possumus quod fuerit sanctificata in utero. D. Thomas, III *part. quæst.* 27, *art.* 1.

Quod pie credatur de B. Virgine et Joanne Evangelista, illorum resurrectionem ad finem mundi dilatam non esse. . id statutum a Deo ex speciali privilegio, non ex debito conformitatis ad Christum. Idem, *in IV sentent. dis.* 43, *quæst.* 1, *art.* 3.

Tertia maledictio fuit communis in viris et mulieribus, scilicet ut in pulverem reverterentur. Et ab hac immunis fuit B. Virgo; quia cum corpore assumpta est in cœlo. Credimus enim quod post mortem resuscitata fuerit et portata in cœlum. Idem, *Opusc.* IX, *explic. salutat. angelic.*

2. Catharinus, *lib.* 5 *contra Cajetanum*, contendit esse *de fide* (scilicet assumptionem). Sed revera non est, quia neque est ab Ecclesia definita, nec est testimonium scripturæ, aut sufficiens traditio, quæ infallibilem faciat fidem. Est igitur jam nunc tam recepta hæc sententia, ut a nullo pio, et catholico possit in dubium revocari aut sine temeritate negari. Suarez *in* III *part. quæst.* 33, *art.* 4. *disp.* 21, *sect.* 2.

3. Qui secus se rem habere proponeret, valde suspectum de hæresi foret, non quo catholicæ fidei adversaretur, sed quod præsumi posset falso eum judicare B. Virginis venerationem per errorem ab universali Ecclesia proponi. Gottus Card. *tom. IV de verit. relig. Christ. part.* 2, *c.* 40.

S. Antonin, dont la science théologique marchait de pair avec la piété la plus profonde, traite ainsi cette question :

Tertio, est assumpta cum corporis resuscitatione : hoc autem pie creditur a fidelibus et a doctoribus confirmatur. Quod etiam videtur sensisse Psal. 131, quum ait : *Surge Domine in requiem tuam, ut et arca sanctificationis tuæ* Surrexit Dominus Jesus, non quoad animam, quæ nunquam peccavit, et in

goire le Grand [1] et dans le Sacramentaire Gothique ou Gallican, édités l'un et l'autre par le bienheureux cardinal Tommasi, et dans les Martyrologes les plus anciens, sans parler des Martyrologes postérieurs, des Liturgies et de la manière dont cette fête est célébrée aujourd'hui dans le monde catholique[2].

« En vain l'on oppose que quelques Pères, en parlant de la

passione secundum partem intellectivam summam requiem habuit, sed quoad corpus, quod post afflictiones innumeras cadens in mortem, surrexit, et ascendens in requiem æternam ivit. *Arca* autem *sanctificationis* fuit corpus Matris, in quo fuerunt, ut in arca veteri figurata, loco virgæ, sceptrum deitatis, loco legis, anima sapientissima, loco mannæ, dulcedo carnis. Hæc igitur *arca sanctificationis*, id est plena sanctis rebus, surrexit *in requiem*, corpore assumpto in cœlum. Hoc B. Augustinus testatur in sermone dicens: « Putredo et vermis opprobrium sunt humanæ conditionis, a quo Mariæ natura excipitur, quam Jesus de ea assumpsisse probatur. » — Idem : « Thronum Dei, thalamum Domini, tabernaculum Christi, id est corpus Virginis, necesse est ibi esse, ubi ipse est: hunc thesaurum congruentius est Cœlo servari quam terra. » B. Bernardus autem hoc tali ratione confirmat: « Si corpus B. Mariæ remansisset in terris, videretur Christus contempsisse, vel minus curasse de matris suæ honore, quum tamen eam semper summe honoraverit, et dilexerit. Nam si corpora sanctorum, quæ in terris remanserunt, et locus ubi quiescunt, nota hominibus habentur, ut multi accedunt ad ea veneranda, ut patet de Apostolis Petro, Paulo, Jacobo, Nicolao et hujusmodi; multo magis visitaretur a Fidelibus corpus B. Mariæ si esset in terris; non ergo passus fuisset Filius locum ejus ignorari, ut honoraretur a cunctis, si non esset in cœlis assumptum. » S. Antonin. *part. 4 Sum. tit. XV, cap. 45.*

1. On y lit cette collecte pour la messe du jour de l'Assomption:

« Veneranda nobis Domine hujus diei festivitas opem conferat sempiternam, in qua sancta Dei Genitrix mortem subiit temporalem, nec tamen mortis nexibus deprimi potuit, quæ Filium Dominum nostrum de se genuit incarnatum. Qui tecum, etc. » — Que signifient ces mots : *Nec tamen mortis nexibus deprimi potuit*, sinon que Marie ne demeura pas longtemps captive de la mort, mais qu'elle rompit promptement ses liens, et que revenue à la vie, ressuscitée d'entre les morts, elle monta corporellement au Ciel ?

2. On croit que cet antique sacramentaire est le Missel dont on se servait particulièrement dans la Gaule Narbonnaise soumise a la domination des Goths, avant que Pépin et Charlemagne aient introduit la Liturgie romaine dans leur empire. On lit dans ce vénérable débris des temps passés :

Generosæ diei Dominicæ Genitricis inexplicabile sacramentum, tanto magis præconabile quantum est inter homines, Assumptione Virginis singulare. Apud quem vitæ integritas obtinuit Filium; et mors non invenit par exemplum. Nec minus ingerens stuporem de transitu, quam exultationem ferens unico beata de partu. Non solum mirabilis pignore, quod fide concepit; sed translatione prædicabilis; qua migravit.

On y lit encore :

Fratres charissimi, fusis precibus Dominum imploremus : ut ejus indulgentia illuc defuncti liberentur a tartaro; quo Beatæ Virginis translatum corpus est de sepulcro... Virgo Dei Genitrix de mundo migravit ad Christum. Quæ nec de corruptione suscepit contagium, nec resolutionem pertulit in sepulcro, pollutione libera germine gloriosa, assumptione secura, Paradiso dote prælata... Cui apostoli sacrum reddunt obsequium, Angeli cantum, Christus amplexum, nubes vehiculum, Assumptio Paradisum, inter choros Virginum gloria principatum...

mort de la Vierge bénie, l'ont appelée quelquefois *sommeil*, *dormitio*, et que plusieurs anciens Martyrologes ont employé la même expression, puisque ignorant le jour précis où ressuscita la Vierge bénie, les Pères ont bien pu appeler sa mort un sommeil, d'autant plus que, dans l'Écriture sainte et dans la langue de l'Église, on trouve souvent cette expression, *s'endormir dans le Seigneur*.

On peut, à la rigueur, accorder que quelques Pères et des Martyrologes ont entendu parler de l'assomption de l'âme seulement et non de celle du corps, vu que leurs paroles s'interprètent également dans l'un et dans l'autre sens : nous avons en faveur de l'Assomption de Marie, telle que l'entend la sainte Église un si grand nombre d'autorités à opposer aux premières, que nous pouvons raisonnablement conclure, avec Canisius [1], « que le sommeil de Marie doit s'entendre de l'assomption au ciel » de son corps et de son âme, assomption qui eut lieu après sa » très sainte mort. »

La très sainte et très immaculée Vierge Marie, la Mère de Jésus, et notre Mère est donc montée au ciel. Elle est entrée en possession complète de sa gloire, et son corps sacré, tabernacle vivant de Dieu, n'a pas subi la corruption devenue le partage de notre chair coupable. Ce ne fut pas pour elle que Dieu prononça l'arrêt : *Vous êtes poussière et vous retournerez en poussière*. Son assomption glorieuse n'est pas encore, il est vrai, un article de notre foi ; mais bien malheureux et bien à plaindre seraient les chrétiens qui voudraient arracher ce fleuron de la couronne de Marie.

Il ne nous appartient pas de dépeindre le triomphe de la Reine du ciel et son entrée triomphale dans le royaume de son divin Fils. Mais nous emprunterons pour terminer, quelques paroles ardentes à l'un des docteurs qui ont le mieux parlé de Marie, à S. Bernard.

« Aujourd'hui, dit-il dans son premier sermon sur l'As- » somption [2], la glorieuse Vierge en montant au ciel, mit le » comble au bonheur des bienheureux : car c'est celle-là même » qui, un jour, par une simple salutation, fit tressaillir de joie » une créature qui était encore enfermée dans le sein de sa

1. Secus qui sentiunt ac loquuntur, licet in errorem sacris litteris adversantem non impingant, tamen non sapiunt ad sobrietatem ; optimis et clarissimis patribus contradicunt a commune bonorum credulitate atque confessione, quæ jam vim legis obtinet, non sine periculo sese subducunt; neque solum eximio dignissimæ Mariæ Virginis honori derogant, sed etiam vere divinum illud miraculum, quod ita corporali Matris Domini resurrectione et assumptione refulget, ac mirifice Angelos ac pios recreat, majorem in modum enervant extenuantque. CANISIUS, *De Deip. lib. IV, cap.* 5.

2. *Trad. du* P. AVIGNON.

» mère. Si l'âme d'un enfant qui n'est pas encore né se fond de » bonheur, en quelque manière, à la voix de Marie, que devons- » nous penser du tressaillement des habitants du ciel quand il » leur a été donné d'entendre sa voix, de contempler son visage, » de jouir de sa présence? Pour nous, mes bien-aimés, quels » motifs n'avons-nous pas de célébrer avec amour cette fête de » l'assomption de Marie? quels sujets pour nous les enfants » d'une si douce Mère, de faire éclater notre joie! La nouvelle » gloire de Marie inonde de clartés inaccoutumées l'univers » entier, au point que le Paradis lui-même reçoit un nouvel » éclat par les rayons que projette sur lui cette lampe virginale. » Ce n'est donc pas sans raison que l'on fait retentir dans les » cieux le cantique de louanges et l'hymne de l'action de » grâces.

» Les pauvres exilés d'ici-bas ont envoyé devant eux une » avocate qui, en qualité de Mère du Juge et de Mère de la mi- » séricorde, trouvera dans ses supplications assez de puissance » pour plaider efficacement notre salut. La terre a aujourd'hui » député vers le ciel un puissant ambassadeur qui, chargé de » négocier une affaire importante, conduira à bonne fin un traité » d'alliance qui reliera l'homme à Dieu, le ciel à la terre, les » hauteurs les plus élevées aux plus humbles profondeurs. En » montant au ciel, la bienheureuse Vierge fera aux hommes les » dons les plus précieux. Et pourquoi ne se montrerait-elle pas » généreuse? Ce n'est ni la puissance qui lui manquera ni la » volonté. Elle est Reine des Cieux et Mère de la miséricorde, » elle est enfin la Mère du Fils unique de Dieu. Qui donc peut » douter de l'amour de Marie, quand on songe que le Dieu d'a- » mour a demeuré neuf mois dans son sein? »

§ VIII. — *Reliques de la sainte Vierge et lettres qui lui sont attribuées.*

CONCLUSION

L'auguste Vierge Marie est ressuscitée. Depuis le moment de son assomption glorieuse, elle habite corporellement le ciel. Ce n'est pas seulement son âme, mais aussi sa chair virginale que les anges et les saints contemplent et vénèrent dans la céleste patrie.

Cependant nombre d'Eglises possèdent, ou croient posséder, des reliques de Marie. Que peuvent donc être ces reliques.

Il faut distinguer entre les reliques, les substances, c'est-à-dire le corps entier ou une partie considérable du corps; celles que l'on nomme intégrales, qui sans faire partie essentielle du corps

contribuent à sa beauté, à son intégrité, à son harmonie; celles enfin qui n'ont pas fait partie du saint corps, mais ont été sanctifiées par son attouchement, par ses rapports avec lui.

Il est évident que nulle partie essentielle du corps sacré de Marie n'est demeurée sur la terre et que l'on ne possède aucune parcelle, soit de ses os, soit de sa chair. Mais il n'en est pas de même pour les autres reliques. Il n'y a pas de raison pour que la bienheureuse Vierge Marie n'ait dû quelquefois se couper les ongles, pour que quelques cheveux ne se soient pas détachés de son chef béni. Il est au moins probable que les pieuses vierges qui l'ensevelirent, voulurent garder comme un trésor inestimable quelque mèche de cheveux qu'elles enlevèrent avec une pieuse vénération. Peut-on croire qu'il ne se soit trouvé personne pour garder pieusement ces reliques d'un prix incomparable, et que Dieu qui a compté tous les cheveux de nos têtes, ait laissé disparaître, sans aucun honneur, ces restes précieux de sa Mère bien-aimée? On a conservé ceux des martyrs et quelques gouttes de leur sang, ravies aux bourreaux souvent au péril de la vie : les premiers chrétiens eussent-ils été moins généreux lorsqu'il s'agissait de la Mère de Jésus.

Aussi les souverains Pontifes, toujours si prudents à ne proposer au culte des fidèles que des reliques authentiques, particulièrement dans la consécration des autels, ont placé plus d'une fois sur ces autels des *cheveux* de la sainte Vierge. Baronius rapporte que le pape Calixte en renferma dans l'autel consacré par lui à sainte Agnès. Le soin extrême que l'on a mis à conserver les cheveux de Marie explique qu'ils aient pu traverser tant de siècles. La multiplicité de ces reliques provient, à son tour, de la facilité avec laquelle se divisent les cheveux [1]. Il n'est pas impossible cependant, comme le remarque Jean Ferrand, que les écrits constatant l'authenticité de telle ou telle relique ayant disparu avec le temps, le peuple s'y soit trompé quelquefois, et que l'on ait honoré comme provenant de Marie ou même de Jésus, les cheveux de quelque saint martyr. Mais cette erreur accidentelle et involontaire des pieux fidèles, sans inconvénient du reste, n'enlève rien à l'authenticité des reliques dont l'origine est suffisamment prouvée, et ne peut nuire au culte qui leur est dû.

1. Tom. XII. *Annal. ad ann.* 1123, *n.* 3.

2. Horum capillorum aliquot Romæ, tum ad Sanctæ Crucis, tum ad S. Joannis Lateranensis, denique ad Divæ Majoris basilicam, monstrari refert Anuphrius (*de sept. urb. Eccl.*) aureo colore flavescere, quemadmodum et illos, qui Oliveti apud Hispanos magna cum religione coluntur. Paribus Marianæ comæ lypsanis Anicium, Parisii, Trecæ, Aquisgranum, Vesuntio, et Ianum Audomari se divites ac fortunatas deprædicant civitates. Aliquid tandem eorumdem crinium amplissimum quondam beatæ Virgini sacrum in Croylandia monasterium asservarit, quos crines Henricus imperator ab

Plusieurs églises se glorifient aussi de posséder du lait de la très sainte Vierge. Que si l'on veut rechercher ce que peut être ce lait et comment on le possède, nous dirons avec Ferrand et Trombelli qu'il provient miraculeusement de quelques images de la Vierge, comme l'enseigne S. Antonin, ou que les fidèles ont, par métaphore, donné le nom de lait à la poussière blanche semblable à de la chaux ou de l'amidon, raclée sur les parois de quelque sanctuaire, ou de quelque grotte, où l'on croit que la très sainte Vierge allaita le divin Enfant, dans la fuite en Egypte.

Les reliques sanctifiées, vêtements de Marie ou objets à son usage, sont nécessairement en plus grand nombre que les précédentes. Les Grecs possèdent, depuis le IVe siècle, une bandelette ou ceinture que l'impératrice Pulchérie fit venir de Jérusalem. De cette ceinture furent prises ensuite diverses reliques, que l'on a conservées depuis en Italie, en France et ailleurs, et que des miracles ont fait reconnaître authentiques. La même impératrice Pulchérie fit venir aussi à Constantinople les vêtements de la sainte Vierge, et les plaça solennellement dans le temple. Les fidèles, pour satisfaire leur dévotion, ont aussi coutume de vénérer, comme relique, la poussière tirée du tombeau où Marie reposa quelque temps, ou des lieux qu'elle habita.

Le pape Calixte, d'après Baronius, plaça sur l'autel de sainte Agnès non seulement des cheveux, mais encore le voile de la très sainte Vierge.

La ville de Chartres possède un linge de la Vierge immaculée; la ville de Prato en Toscane, se glorifie de posséder une ceinture; une autre ceinture est vénérée à Bologne, dans l'église de Saint-Etienne; enfin plusieurs anneaux, que l'on croit avoir été portés, par la sainte Vierge, sont conservés avec grand honneur en Italie et dans d'autres contrées. Il est à présumer, dit Gentilucci, à qui nous empruntons ces détails que quelques-unes de ces reliques furent prises non des vêtements portés par Marie en son vivant, mais de quelque statue antique et miraculeuse. Nous voyons en effet quelques églises garder aujourd'hui encore, comme reliques, les voiles et les vêtements qui ont servi à parer les statues de la Vierge Mère de Dieu.

Il nous reste à dire un mot des lettres qui nous sont venues sous le nom de la sainte Vierge. Ces lettres devraient compter au nombre des reliques les plus précieuses, si leur authenticité était prouvée. Malheureusement il n'en est pas ainsi.

La première est une réponse à S. Ignace martyr qui avait interrogé Marie sur Jésus-Christ et sa sainte doctrine. S. Ignace

Hugone Francorum rege christianissimo aurea in pixide acceptos illi cœnobio regia munificentia donavit. Joan. Ferrand. *Disquist. Relig. lib.* I, *cap.* 11.

aurait écrit plusieurs fois à Marie, si l'on en croit la lettre attribuée à ce saint martyr et à laquelle la bienheureuse Vierge aurait répondu. S. Bernard [1] ne met pas en doute la vérité de cette correspondance, et Denis le Chartreux [2] l'admet sans restriction. Cependant Baronius, et avec lui les critiques les plus modérés la rejettent : parce que, disent-ils, S. Jérôme et les anciens Pères qui ont recueilli avec soin les lettres de S. Ignace, ne parlent pas de celles écrites à Marie, les plus importantes de toutes si elles avaient existé. Christophe de Castro fait remarquer que la bienheureuse Vierge Marie n'était plus sur la terre, à l'époque où S. Ignace converti et instruit par S. Jean aurait pu lui écrire.

Quoi qu'il en soit, voici ce que S. Ignace aurait écrit à Marie et la réponse qu'il en aurait reçue [3].

« A Marie Mère du Christ, son Ignace.

» Néophyte et disciple de votre Jean, j'avais quelque droit a » être fortifié et consolé par vous. J'ai entendu raconter de votre » Jésus des choses admirables et qui m'étonnent profondément : » je voudrais que vous me confirmiez ces récits, vous qui avez » toujours vécu dans son intimité, qui lui avez été si parfaite- » ment unie, et qui fûtes la confidente de ses secrets. Je vous ai » déjà écrit d'autres fois et vous ai demandé la même grâce. » Adieu, et que les néophytes qui sont avec moi reçoivent de » vous et par vous les forces dont ils ont besoin. »

1. Magnus ille Ignatius, discipuli quem diligebat Jesus auditor, Martyr noster cujus pretiosis reliquiis nostra ditata est paupertas, Mariam in pluribus, quas ad eam scripsit epistolas, Christiferam consalutat. Egregius plane titulus dignitatis, et commendatio honoris immensi. Bernard. serm. VII *in Psal.* 98, *n.* 4.

2. S. Ignatius in una suarum epistolarum ad sacratissimam Virginem eamdem rogat fervide, ut pro consolatione et confortatione sui, et plurium neophytorum dignaretur venire ad se. Dionys. Carth. *cap.* 3, *art.* 16. *Comment. in libr. de Divinis nominibus.*

3. *Epistola S. Ignatii Martyris ad Deiparam.*

Christiferæ Mariæ suus Ignatius.

Me Neophytum, Joannis tui discipulum, confortare et consolari debueras : de Jesu enim tuo percepi mira dictu, et stupefactus sum ex auditu : a te autem, quæ ei semper fuisti familiaris, et conjuncta, et secretorum ejus conscia, desidero animo fieri certior de auditis. Scripsi tibi alias, et rogavi de eisdem. Valeas et Neophyti qui mecum, ex te, et per te, et in te confortentur. Amen.

Epistola Deiparæ respondentis Ignatio.

Ignatio Joannis discipulo, humilis ancilla Christi Jesu.

De Jesu quæ a Joanne audisti, et didicisti, vera sunt : illa credas, illis inhæreas, et Christianitatis susceptæ votum firmiter teneas, et mores, et vitam facto conformes. Veniam autem una cum Joanne, te et qui tecum sunt visere. Sta in fide, et viriliter age, nec te commoveat persecutionis austeritas, sed valeat et exultet spiritus tuus in Deo salutari tuo. Amen.

Voici la réponse de la Mère de Dieu à Ignace :

« A Ignace disciple de Jean, l'humble servante du Christ » Jésus.

» Les choses que vous avez entendues et que vous avez ap- » prises de Jean sont toutes vraies. Croyez-les fermement, et » conformez votre vie à votre croyance. Je ferai en sorte avec » Jean de vous voir, et aussi ceux qui sont avec vous. Demeurez » dans la foi; travaillez courageusement, ne vous laissez pas » abattre par la persécution, mais que votre esprit demeure sain » et se réjouisse en Dieu. Ainsi soit-il. »

Les érudits ont beaucoup discuté sur ces deux lettres, mais ils sont d'accord pour reconnaître que ce sont des lettres supposées. On trouve dans la seconde des paroles empruntées à l'apôtre S. Paul (I Cor. XVI, 13 : *Sta in fide et viriliter age*; d'autres sont empruntées au *Magnificat* : *Et exultet spiritus tuus in Deo salutari suo.*

La seconde lettre fut adressée aux habitants de Messine. On dit qu'elle fut traduite en grec par S. Paul, et en latin par Constantin Lascaris, vers l'an 1467. En voici le sens en français [1].

« Marie Vierge fille de Joachim très humble Mère de Dieu » Jésus-Christ, de la tribu de Juda, de la famille de David, à » tous les habitants de Messine, salut et bénédiction de Dieu le » Père tout-puissant. Nous savons qu'avec une grande foi, vous » nous avez envoyé publiquement des ambassadeurs, confessant » que notre Fils, Fils de Dieu, est Dieu et homme tout ensemble; » qu'il est monté au ciel après être ressuscité, et que grâce à » la prédication de Paul, vous connaissez la voie de la vérité. » C'est pourquoi nous vous bénissons vous et votre ville et vou- » lons à jamais être votre protectrice. L'an de notre Fils, 42; » indict. 1, 3e des nones de juin; 27e de la lune, 5e férie.

» De Jérusalem. Marie Vierge. »

Enfin la troisième lettre appartient aux Florentins [2]. Elle fut

1. Maria Virgo Joachim filia, Dei humillima Christi Jesu Mater, ex tribu Juda, stirpe David, Messanensibus omnibus salutem, et Dei Patris Omnipotentis benedictionem etc.

Vos omnes fide magna Legatos et Nuncios per publicum documentum ad nos misisse constat. Filium nostrum Dei genitum Deum et hominem esse fatemini, et in cœlum post suam resurrectionem ascendisse; Pauli Apostoli electi prædicatione mediante, viam veritatis agnoscentes, ob quod vos, et ipsam Civitatem benedicimus, cujus perpetuam protectricem nos esse volumus. Anno Filii nostri 42, indictione prima : tertio nonas Junii : luna. 27, feria quinta. Ex Hierosolmis : *Maria Virgo* (seu ut alii legunt : *M. V. confirmat, quæ scripta sunt propria manu.*

2. Florentia Deo et Domino Jesu Christo Filio meo, et mihi dilecta, tene fidem, insta orationibus, roborare patientia : his enim sempiternam salutem apud Deum, et apud homines gloriam consequeris.

découverte par l'illustre P. Savonarole, vers l'an 1460. En voici la traduction : « O Florence, chère à Dieu, au Seigneur Jésus » mon Fils, et à moi-même, conserve la foi, persiste dans la » prière, arme-toi de patience ; tu obtiendras ainsi le salut éter- » nel auprès de Dieu et la gloire auprès des hommes. »

La lettre aux habitants de Messine porte plus encore que celle adressée à S. Ignace le caractère d'un écrit supposé et apocryphe. Est-il croyable que la ville de Messine ait conservé secrète, pendant les premiers siècles et tout le moyen-âge, une faveur insigne reçue de la Vierge Marie ? Est-il admissible qu'aucun écrivain ancien n'ait connu l'existence de la lettre de Marie, ou que l'ayant connue il n'en ait pas parlé ? La suscription de la lettre ne laisse aucun doute sur son origine relativement récente. Les anciens ne prenaient pas la naissance de Notre-Seigneur pour point de départ d'une ère nouvelle. De plus, à Jérusalem, les dates ne s'indiquaient pas au moyen des nones, des calendes, du jour de la lune et des féries. Ajoutez encore que ces paroles attribuées à Marie : « C'est pourquoi nous vous bénissons vous » et votre ville, et voulons à jamais être votre protectrice » ne sont nullement en conformité avec l'humilité profonde de cette auguste Vierge. Enfin un dernier détail, cette lettre écrite rédigée en latin et non en hébreu comme elle l'aurait été par la très sainte Vierge, est écrite non sur un parchemin ou sur une feuille de papyrus, comme les anciens manuscrits, mais sur du papier de fabrication récente. Il est donc difficile ou plutôt impossible de lui accorder aucune autorité.

Il est vrai que les Messinois célèbrent dans leur métropole une fête dite de la *Lettre de la sainte Vierge*. A Rome même, on en fait commémoration dans l'église Sicilienne et dans celle de Saint-Pierre *in Montorio*, mais Benoît XIV lui-même, dans son magnifique traité sur la béatification et la canonisation des saints, dit que cette pieuse tradition n'est point approuvée du Saint-Siège. Quelques Siciliens, étant venus vers lui alors qu'il était encore promoteur de la foi, le prièrent de faire mention de cette lettre dans les nouvelles éditions de son livre, mais Benoît XIV leur conseilla de laisser les choses comme elles étaient, et de ne pas présenter d'instance sur ce point à la sacrée Congrégation des rites.

La lettre écrite aux habitants de Florence n'ayant été connue de personne avant le jour où Savonarole la produisit en public, est aussi par là même dépourvue de toute autorité. Ce n'est pas après quinze siècles écoulés, qu'un monument si précieux aurait paru pour la première fois, s'il avait réellement existé.

On cite encore d'autres lettres moins connues, l'une produite par Érasme et attribuée à Notre-Dame de Lorette paraît composée par Érasme lui-même pour tourner en ridicule quelques pra-

tiques pieuses des catholiques. Une autre aurait été adressée du ciel par Marie à un certain frère Antonin. Il suffit de la lire pour reconnaître à n'en pouvoir douter qu'elle a été supposée. Il en est une encore que reçut, dit-on, S. Walther abbé. Le pieux écrivain qui nous a laissé la vie de ce saint personnage en affirme l'authenticité; les savants Bollandistes et Benoît XIV lui-même ne la rejettent pas. Mais cette lettre ne serait plus un souvenir, une relique de la vie mortelle de Marie, et nous n'avons pas à nous en occuper pour le moment.

Il nous faut clore ici la seconde partie de cet ouvrage. Avec la grâce de Dieu et le secours de la bienheureuse Vierge Marie notre reine et notre Mère bien-aimée, nous avons parcouru une partie notable de la carrière dans laquelle nous sommes entré pour la gloire de Marie et le salut des âmes, sans nous laisser arrêter par la considération de notre faiblesse, parce que l'amour ne connaît pas d'obstacle insurmontable.

O Marie, nous vous bénissons pour l'aide que vous avez daigné nous accorder, et nous mettons notre confiance en vous, pour mener à bonne fin ce que nous avons entrepris pour vous.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND

DEUXIÈME PARTIE

MARIE PENDANT SA VIE MORTELLE

LIVRE PREMIER

MARIE AVANT L'INCARNATION DU VERBE

CHAPITRE I.

ORIGINE DE MARIE.

I. — Sa généalogie 1
II. — S. Joachim et sainte Anne 12
III. — Condition de Joachim et d'Anne. Lieu où ils habitaient et où naquit Marie 20
IV. — Leurs vertus. Culte qui leur est rendu 24

CHAPITRE II.

MARIE AVANT SA NATIVITÉ.

I. — Stérilité des parents de Marie 30
II. — Conception de Marie annoncée par un Ange 38
III. — Conception miraculeuse de Marie 40
IV. — Plénitude de grâce et vertus infuses de Marie dès le moment de sa Conception 45
V. — Confirmation en grâce 56
VI. — Usage de la raison et grâce actuelle 59
VII. — Ange gardien de Marie 64

CHAPITRE III.

NATIVITÉ DE MARIE.

I. — Lieu et époque de la Nativité de Marie 68
II. — Miracles qui ont accompagné la nativité de Marie 73

III. — La Nativité de Marie, cause universelle de joie. 77
IV. — Nom sacré de Marie : son origine, son excellence. 82
V. — Nom sacré de Marie : ses diverses significations. 91

CHAPITRE IV.

PRÉSENTATION DE MARIE AU TEMPLE.

I. — Marie jusqu'à l'âge de trois ans. 103
II. — Marie présentée au temple 106
III. — Causes de la présentation de Marie 110
IV. — Circonstances principales de la présentation de Marie. . . . 114

CHAPITRE V.

SÉJOUR DE MARIE DANS LE TEMPLE.

I. — Marie admise à demeurer dans le temple 120
II. — Vie de Marie dans le temple. 123

CHAPITRE VI.

VŒU DE VIRGINITÉ DE MARIE.

I. — Marie a fait vœu de virginité. 135
II. — Le vœu de virginité fait par Marie a précédé l'Annonciation. 137
III. — Age de Marie lorsqu'elle fit le vœu de virginité. 147
IV. — Marie fit la première vœu de virginité 150
V. — Qualité du vœu de Marie. 154

CHAPITRE VII.

MARIAGE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE AVEC S. JOSEPH.

I. — Fiançailles de Marie et de Joseph 156
II. — Beauté extérieure de Marie et de Joseph. 162
III. — Age de Marie et de Joseph à l'époque de leurs fiançailles . . 169
IV. — Comment S. Joseph est choisi de préférence à tout autre pour être l'époux de Marie 177
V. — Convenance et nécessité du mariage de Marie et de Joseph . 179
VI. — Le mariage de Marie avec Joseph fut un mariage véritable . 190

CHAPITRE VIII.

S. JOSEPH ÉPOUX DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

I. — Vertus de Joseph 199
II. — Virginité de Joseph 210
III. — Vœu de virginité fait par Joseph. 216
IV. — Joseph comparé aux autres saints 218
V. — Culte rendu à S. Joseph. 224

LIVRE SECOND

MARIE PENDANT LA VIE MORTELLE DE JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE I.

ANNONCIATION ET INCARNATION DU FILS DE DIEU.

I. — Récit évangélique 233
II. — Le consentement de Marie 234
III. — L'ange Gabriel chargé du message 238
IV. — Circonstances de l'apparition de l'Ange 246
V. — Salutation de l'Ange : *Ave gratia plena* 255
VI. — Salutation de l'Ange : *Dominus tecum benedicta tu in mulieribus* 261
VII. — Le trouble de Marie 265
VIII. — Le message de l'Ange 271
IX. — L'Incarnation du Verbe 280

CHAPITRE II.

VISITATION.

I. — Pourquoi Marie va visiter Elisabeth 284
II. — Voyage de Marie 292
III. — Rencontre de Marie et d'Élisabeth 299
IV. — Séjour de Marie auprès d'Élisabeth. Retour à Nazareth. . . 305

CHAPITRE III.

ATTENTE DU DIVIN ENFANTEMENT.

I. — Marie et son trésor 313
II. — Anxiété de Joseph 320
III. — Joseph rassuré par l'Ange 328

CHAPITRE IV.

LA NATIVITÉ DU SAUVEUR.

I. — Le Messie attendu et annoncé par des prodiges 336
II. — Edit de César Auguste et voyage à Bethléem 340
III. — Naissance du divin Enfant 346
IV. — Marie mère de Dieu 355
V. — La Vierge mère 363

CHAPITRE V.

MYSTÈRES DE L'ENFANCE DE JÉSUS.

I. — Soins maternels 372
II. — Circoncision 376
III. — Epiphanie de Notre-Seigneur 382
IV. — Marie se soumet à la loi de la Purification 392
V. — Arrivée de la Sainte Famille au temple de Jérusalem. . . . 399
VI. — Le vieillard Siméon et Anne la Prophétesse 402
VII. — Fuite en Egypte 411

CHAPITRE VI.

LA SAINTE FAMILLE A NAZARETH.

I. — L'enfant Jésus 423
II. — Marie conduit Jésus au temple à l'âge de douze ans 428
III. — Jésus demeure à Jérusalem à l'insu de ses parents 431
IV. — Marie cherche Jésus et le retrouve 436
V. — Jésus soumis à Marie et à Joseph 445
VI. — Mort du bienheureux Joseph 455

CHAPITRE VII.

MARIE PENDANT LA VIE PUBLIQUE DU SAUVEUR.

I. — Les noce de Cana 460
II. — Les courses apostoliques du Sauveur 469
III. — Marie proclamée bienheureuse 476
IV. — La transfiguration. Marie n'y était pas présente 484

CHAPITRE VIII.

LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR.

I. — Marie à l'approche de la Passion 487
II. — Les premières heures de la Passion 492
III. — Marie sur le chemin du Calvaire 497
IV. — Marie au pied de la croix. Immensité et causes de sa douleur 502
V. — Marie au pied de la croix. Sa force et sa constance 515
VI. — Marie au pied de la croix. Sa fonction de corédemptrice . . 522
VII. — Marie au pied de la croix. Sa nouvelle maternité 527
VIII. — Mort et sépulture du Sauveur 533
IX. — Marie après la sépulture de Jésus 547

LIVRE TROISIÈME

MARIE APRÈS LA RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR

CHAPITRE I.

MARIE PENDANT LA VIE GLORIFIÉE DE JÉSUS-CHRIST SUR LA TERRE.

I. — Jésus ressuscité se montre à sa Mère 555
II. — Ascension du Sauveur et retour de Marie à Jérusalem . . . 564

CHAPITRE II.

MARIE APRÈS L'ASCENSION DU SAUVEUR.

I. — Marie reçoit le Saint-Esprit dans le Cénacle 578
II. — Vie de la très sainte Vierge après la Pentecôte 586
III. — Marie Maîtresse des Apôtres et des Fidèles 592

CHAPITRE III.

VERTUS, DONS ET MÉRITES DE MARIE.

I. — Vertus de Marie 602

II. — Dons gratuits que possédait Marie. 618
III. — Accroissement constant de la grâce et des mérites de Marie pendant sa vie mortelle 625
IV. — Sacrements reçus par Marie. 632
V. — Marie et la sainte Eucharistie 639

CHAPITRE IV.

BIENHEUREUSE MORT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

I. — Age atteint par Marie 644
II. — Causes de la mort de Marie 648
III. — Quelle mort convenait à Marie 653
IV. — Marie se prépare à la mort. 659
V — Quelques circonstances de la mort de Marie 665
VI. — Sépulture de Marie et lieu de sa mort 672
VII. — Résurrection et assomption de Marie 678
VIII. — Reliques de la sainte Vierge et lettres qui lui sont attribuées. Conclusion. 687

FIN DE LA TABLE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE. — A. PICHAT.

252.54
J825
35892
JOURDAIN, Z.C.
AUTHOR
Somme des Grandeurs de Marie
TITLE Tom. 2

DATE LOANED	BORROWER'S NAME
	[redacted]
OCT 3 1986	

35892